ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATRIÈME LÉGISLATURE

TABLES GÉNÉRALES

des **DOCUMENTS** et **DÉBATS** parlementaires

établies par le Service des Archives

11 juillet 1968 — 1er avril 1973

1re PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

TOME III

K à Z

PARIS

IMPRIMERIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

K

KENYA. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24 et 35.

KINÉSITHÉRAPEUTES. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 1.

KOENIG (Général).

1. — Proposition de loi autorisant le Gouvernement à conférer, à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général d'armée Pierre Koenig, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Dronne (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1386.**

2. — Proposition de loi tendant à élever à la dignité de maréchal de France, à titre posthume, le général d'armée Pierre Koenig, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Péronnet (renvoyée à la Commission de la défense nationale), **n° 1459.**

KOUROU.

— (Base). — *Voy.* BUDGET 1970, (Développement industriel et scientifique).

L

LABORATOIRES.

Voy. HÔPITAUX, 2.

De recherches vétérinaires. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 1er).

« LA CAUSE DU PEUPLE ». — *Voy.* ASSOCIATIONS, 2 (1971, p. 3344).

LA HAYE.

— *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 11.

LAC LÉMAN.

— Pollution. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 91.

LACQ.

— Exploitation du gisement de. — QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 114.

LAICITÉ. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1449, 1454, 1457).

LAIT ET PRODUITS LAITIERS.

1. — Proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité bactériologique, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Godefroy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 453** ; rapport le 9 décembre 1968 par M. Fouchier, **n° 513.** Adoption le 10 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 70.**

Transmise au Sénat le 11 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 86 (année 1968-1969) ;** rapport le 17 décembre 1968 par M. Vadepied, **n° 107 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 65 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 610 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Fouchier, **n° 611.** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 107.**

Loi n° 69-10 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 203).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [10 décembre 1968] (p. 5261).

La rentabilité de la production laitière ; la politique de valorisation par des interventions sur les marchés ; les limites financières de cette pratique ; l'allégement des dépenses du F.O.R.M.A. par une meilleure adaptation de la production laitière aux exigences qualitatives du marché ; les considérations sanitaires ; l'entrée en vigueur des mesures d'intervention prises par la commission de la Communauté économique européenne ; la vulnérabilité et le retard de la production française en présence de ses concurrents étrangers, notamment le Dane-

mark, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ; les problèmes de la qualité de la production laitière ; la définition internationale du lait ; sa composition chimique ; l'amélioration de sa qualité par la sélection du cheptel ; le décret de 1956 ; la détermination de la teneur en caséine ; les méthodes rapides modernes ; les solutions uniformes à proscrire ; la diversité des spécialisations *(ibid)* ; le mode de paiement du lait en Australie (p. 5262) ; l'élimination rigoureuse des laits impropres à la consommation ou à la transformation ; les observations de la Commission de la production et des échanges; le lait traité aux antibiotiques ; la délivrance et l'usage de certains médicaments vétérinaires à base d'antibiotiques *(ibid)* ; l'aspect bactériologique (p. 5262, 5264) ; l'approvisionnement satisfaisant en eau de qualité et en énergie électrique des campagnes ; le paiement du lait en fonction de sa qualité bactériologique ; l'équilibre lait-viande *(ibid)* ; la surproduction laitière (p. 5262, 5264) ; l'utilisation des fonds du F.O.R.M.A. pour la production d'un lait de qualité contrôlée (p. 5262) ; l'application des dispositions de la présente loi aux laits de vache, de chèvre et de brebis ; la substitution du terme « biologique » à celui de « bactériologique » *(ibid)* ; la fixation par décret des conditions dans lesquelles le lait sera payé aux producteurs en fonction de sa composition et de sa qualité biologique (p. 5262, 5263) ; la concurrence anormale qui se livre dans certaines zones entre les entreprises laitières *(ibid)* ; les frais de ramassage (p. 5263, 5264) ; l'institution d'une taxe retenue par les laiteries pour améliorer la qualité bactériologique du lait (p. 5263, 5264) ; la situation en Belgique et en Italie (p. 5263) ; la formation des exploitants ; l'inadaptation des entreprises ; le coût du suréquipement nécessaire pour faire face aux pointes saisonnières de la production du lait ; l'inconvénient d'un renforcement trop brutal des normes qualitatives ; les incitations financières à instituer ; l'établissement en 1963-1964 d'un règlement du prix des produits laitiers ; l'émotion soulevée par le tout dernier plan Mansholt ; l'arrière-pensée de faire disparaître les petites exploitations *(ibid)* ; les frais très importants résultant pour le producteur d'une amélioration de sa production (p. 5264) ; l'action sur les structures et une répartition plus équitable et plus efficace de l'aide de l'Etat ; le changement de la politique de soutien des marchés du lait ; la situation des producteurs de la région Poitou-Charente *(ibid)* ; les stocks de beurre pesant sur le marché (p. 5265).

Intervention de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture (p. 5264, 5265) : l'accueil favorable du Gouvernement à la proposition de loi de M. Godefroy ; son intérêt technique évident et son opportunité ; l'importance du problème du lait ; les excédents de la production ; la distribution de produits laitiers aux catégories défavorisées et aux collectivités locales ; le maintien ferme de la position du Gouvernement français au cours des négociations de Bruxelles ; l'absence de modification du prix indicatif de tous les produits agricoles ; l'intérêt de la proposition de loi de M. Godefroy ; l'incitation du producteur à livrer des laits présentant les meilleures qualités biologiques ; l'institution proposée d'une taxe parafiscale ; l'établissement des bordereaux de décompte par les collecteurs de lait ; l'importance des frais de ramassage ; l'équilibre cohérent à établir entre la production de lait et la production de viande.

Art. 1er : *Application de la loi aux laits de vache, de chèvre et de brebis* ; adoption.

Art. 2 : *Utilisation du lait pour l'alimentation humaine et animale* ; l'avis du comité national du lait et des produits laitiers *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5266).

Art. 3 : *Paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique* *(ibid)* ; les frais de ramassage ; l'assujettissement des ramasseurs de lait au régime social agricole ; la consultation des organisations professionnelles laitières les plus représentative ; les pouvoirs des préfets de région *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5267).

Art. 4 : *Bordereaux de décompte établis par les laiteries* ; l'assujettissement des frais de ramassage à la T.V.A. ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste.

Articles additionnels ; amendement du Gouvernement tendant à introduire un article additionnel (répression des infractions) ; l'harmonisation de la présente proposition de loi avec le texte de base qui sanctionne l'ensemble des inobservations de la réglementation agricole ; l'application la plus large possible des dispositions prévues en cas de bonne foi ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à

introduire un article additionnel (sanctions applicables en cas d'infraction) ; adoption.

Titre : adoption d'un amendement de la commission tendant à une nouvelle rédaction *(ibid)*.

Explications de vote ; la position du groupe communiste ; l'effort financier considérable qui risque d'être exigé des petites et moyennes exploitations agricoles ; l'abstention du groupe communiste ; les sanctions sévères parfois imposées aux petits exploitants ; le calcul correct de la marge de transformation des industries laitières ; le perfectionnement de notre mode de paiement du lait ; l'aptitude de la petite exploitation agricole à produire du lait de bonne qualité.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5268).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5728).

La modification du titre de la loi (p. 5759) ; les conditions d'application de la taxe sur le ramassage du lait ; les perspectives européennes.

Art. 2 et 3 : adoption.

Art. 4 : supprimé par le Sénat.

Art. 5 et 6 : adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

2. — Proposition de loi tendant à organiser la production et la commercialisation des produits laitiers par la création d'un office national interprofessionnel du lait, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Boyer (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2598.**

3. — Proposition de loi tendant à garantir le revenu des producteurs de lait par l'organisation du marché, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. de Poulpiquet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2835.**

.—.

Voy. aussi : BUDGETS (Agriculture).

— Prix du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 39 à 44, n°s 165 à 169 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 231 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n°s 146, 205, 321, 334, 359.

— Situation des producteurs de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 9 ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

LAMMERDING (Général).

— Rôle du général — dans les pendaisons de Tulle. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), 5.

LANGEVIN-WALLON.

— Rapport. — *Voy.* ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 2, 3, 4 (1971, p. 2412).

LANGUEDOC-ROUSSILLON.

— Aménagement. — *Voy.* BUDGET 1969 et 1970 (Equipement et logement, Tourisme) ; BUDGET 1972 (Tourisme, p. 5130) ; BUDGET 1973 (Aménagement du territoire, p. 5407) ; *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 153.

LANGUE FRANÇAISE.

1. — Proposition de loi relative à la défense de la langue française, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Le Douarec (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2572.**

.—.

Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS, 45 et 54.

LANGUES ÉTRANGÈRES.

1. — Proposition de loi relative à l'enseignement d'une deuxième langue vivante à l'école maternelle et dans l'enseignement primaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Hinsberger (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2528.**

LANGUES MÉLANÉSIENNES. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, VII. — T.O.M.).

LANGUES RÉGIONALES.

1. — Proposition de loi relative à l'enseignement des langues et cultures régionales, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. du Halgouet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 246.**

2. — Proposition de loi relative à l'enseignement des langues régionales, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Bayou et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 587.**

3. — Proposition de loi relative à l'enseignement des langues et cultures régionales et à leur utilisation par la radiodiffusion et la télévision françaises, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Alduy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 789.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951, dite « Loi Deixonne » relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, et ayant pour but d'obtenir la reconnaissance du corse au même titre que les autres langues régionales, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Giacomi (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2823.**

— Enseignement des. — *Voy.* BUDGET 1970, (Affaires culturelles) ; BUDGET 1971, (p. 5569).

LANGUES VERNACULAIRES.

— Enseignement. — *Voy.* T.O.M., 18.

LARZAC.

— Camp du — *Voy.* ARMÉE, 39 (p. 1237).

LASRY.

— Rapport. — *Voy.* POUDRES, 1.

LATIN.

— Enseignement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 31 ; EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970 (Education nationale) ; BUDGET 1971 (p. 5543) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10).

LÉGION D'HONNEUR (et Ordre de la Libération). — *Voy.* DÉCORATIONS.

LÉGITIMATION. — *Voy.* FILIATION, 4 (1971, p. 4302, 4311).

LIAISON FLUVIALE MER DU NORD-MÉDITERRANÉE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Equipement) SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Commissariat au Plan, X) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Equipement, Services du Premier Ministre, J).

LIAISONS PAR AUTOROUTES ET TURBOTRAINS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 135.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 2 et 5 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 247 (1971, p. 4620).

LIBÉRATION D'UN MEURTRIER. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 247.

LIBERTÉ DE LA PRESSE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 2 (troisième partie).

LIBERTÉ DE RÉUNION. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS.

LIBERTÉS COMMUNALES. — *Voy.* COMMUNES, 17.

LIBERTÉS INDIVIDUELLES. — *Voy.* CODE PÉNAL, 10.

LIBERTÉS SYNDICALES. — *Voy.* SYNDICATS, 3 et 6.

LIBOURNE. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

LIBYE.

— Livraisons d'armes. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 130.

LICENCE TOURISTIQUE. — *Voy.* DÉBITS DE BOISSONS, 3.

LICENCIEMENTS. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1973, (Affaires Sociales et Santé publique, 1. — Section commune, II. — Affaires sociales, p. 4719, 4741) ; DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, 1 ; EMPLOI, 1 ; SYNDICATS, 2.

Dans une entreprise parisienne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 410.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE. — *Voy.* CHASSE, 5 (1971, p. 1631).

LIEUX DU CULTE.

— T.V.A. applicable aux travaux de construction et d'entretien des. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 2).

LIGNES FERROVIAIRES.

— Coni-Breil-Vintimille. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 66 (1971, p. 1782).

— Fermeture. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9.

— BUDGET 1971, 1 (p. 5413, 5415).

LILLE.

— Déclassement de l'enceinte. — *Voy.* DOMAINE PUBLIC, 1.

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES.

— Problème. — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 2.

LISTES ÉLECTORALES.

— Tenue. — *Voy.* BUDGET 1971, (p. 5423).

— Inscription exceptionnelle. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 7.

— Période d'inscription. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5.

— Radiation des abstentionnistes. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 28.

LISTES D'ÉMARGEMENT.

— Communication. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5 (art. 11).

LITTORAL.

— Protection. — *Voy.* MER (Droit de la), 1.

LIVRAISONS D'ARMES. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Affaires étrangères et Coopération, 5 novembre, p. 5204, 5218, 5223).

LIVRES.

— T.V.A. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 14) ; BUDGET 1970 (art. 6).

— Et fournitures scolaires (gratuité). — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 9.

— Offerts aux jeunes mariés. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, *n°* 353.

LOCATAIRES INVALIDES. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 10.

LOCATION-GÉRANCE DES FONDS DE COMMERCE. — *Voy.* COMMERCE, 18.

LOCATION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES. — *Voy.* BUDGET 1972 (Tourisme, p. 5129, 5135).

LOCATION-VENTE.

— Régime fiscal. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 4).

LOCAUX D'HABITATION.

— T.V.A. applicable aux ventes. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE (art. 3).

LOCAUX SCOLAIRES.

— Utilisation à temps plein. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (art. 21).

LOGEMENT.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lolive et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 122.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Henry Rey et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 159.**

3. — Rapport de M. Couve de Murville, Premier Ministre, sur l'activité de la bourse d'échange de logements (année 1967) [24 septembre 1968] (p. 2846).

4. — Proposition de loi autorisant l'attribution d'office des appartements neufs inoccupés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 327.**

5. — Rapport de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, sur l'activité de la bourse d'échange de logements en 1968 [16 septembre 1969] (p 2278).

6. — Projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1183 ;** rapport le 9 juin 1970 par M. Mazeaud, **n° 1210.** Adoption le 10 juin 1970. — Projet de loi **n° 247.**

Transmis au Sénat le 12 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 283 (année 1969-1970) ;** rapport le 23 juin 1970 par M. Pierre Schiélé, **n° 288 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 22 juin 1970. — Projet de loi **n° 130 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1970, **n° 1272 ;** rapport le 23 juin 1970 par M. Mazeaud au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1281.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire, le 25 juin 1970. Projet de loi **n° 263.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1970.

Rapport le 23 juin 1970 par M. Schiélé, **n° 303 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 27 juin 1970. — Projet de loi **n° 143 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6543 à 6545).

DISCUSSION [10 juin 1970] (p. 2448).

Le dépôt tardif du projet ; l'imprécision du texte ; la lettre adressée par le Ministre de la Santé publique au président de la Commission des lois *(ibid) ;* l'abrogation de la loi dite « loi Debré » (p. 2448, 2454) ; le problème des bidonvilles (p. 2448) ; la difficulté importante soulevée par l'art. 24 prévoyant qu'un décret réglera les modalités financières (p. 2448, 2457) ; la suppression des locaux insalubres ; les raisons morales, sociales et politiques de cette mesure ; la définition de l'insalubrité ; la procédure d'expropriation *(ibid)* ; le problème du financement (p. 2448, 2454, 2455, 2456) ; l'historique de la question (p. 2448) ; le remembrement et la rénovation urbaine (p. 2449) ; le recours à l'expropriation que justifie la lutte contre l'insalubrité ; l'hésitation entre l'application des règles de droit commun et le recours à des procédures exceptionnelles *(ibid) ;* l'insuffisance constante des moyens financiers (p. 2449, 2454) ; la portée très étendue du texte proposé ; l'élargissement des pouvoirs du préfet ; la répression des infractions au code de la santé publique relative à l'insalubrité ; l'expropriation des immeubles insalubres par une procédure spéciale ; le but purement négatif dans lequel est poursuivie cette expropriation ; les ré-

serves de la Commission des lois sur certains points du texte proposé ; la question du relogement des occupants ; la définition du bénéficiaire de l'expropriation ; l'affectation des terrains expropriés ; l'engagement que devra prendre le Gouvernement d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de l'assainissement ; l'amendement de la Commission tendant à soustraire des dispositions abrogées de la loi Debré l'article 2 de cette loi *(ibid)* ; le manque de chaleur humaine de l'exposé des motifs (p. 2452) ; la dimension du problème (*ibid*) ; le problème des travailleurs immigrés (p. 2453) ; la promotion humaine et dans la dignité de ces travailleurs et de leurs familles ; l'examen indispensable de l'ensemble de ce problème ; les logements d'accueil que certains offices d'H.L.M. refusent de mettre à la disposition des intéressés (*ibid*) ; le recensement des travailleurs immigrés en France (p. 2453, 2454) ; les options du VIe Plan prévoyant l'entrée en France de 160.000 travailleurs étrangers (*ibid*) ; les amendements tendant à raccourcir les délais (p. 2454) ; les atermoiements de l'administration ; la santé morale que l'on rencontre chez beaucoup de filles et de garçons des bidonvilles ; l'absence de mesures concrètes dans le texte ; les mesures préconisées par le groupe communiste en ce domaine ; l'institution souhaitable d'une participation financière patronale ; les conditions d'hygiène déplorables dans les foyers patronaux (*ibid*) ; le scandale des « marchands de sommeil » (p. 2454, 2456) ; la crise du logement en France et l'insuffisance de la construction sociale (p. 2455) ; la nécessité d'un accroissement sensible du nombre des logements sociaux ; la spéculation à laquelle peut donner lieu l'application de l'article 16 ; la possibilité donnée aux petits propriétaires de bénéficier d'une aide supplémentaire du fonds national de l'habitat ; les intérêts inséparables des travailleurs français et immigrés ; l'opportunité d'un débat sur l'immigration ; le mal qu'une partie de la population a pour accepter l'édification de logements pour la main-d'œuvre étrangère ; les départements d'outre-mer ; la situation du logement et des bidonvilles en Guadeloupe ; la malnutrition endémique dans ce département ; l'insuffisance des crédits (*ibid*) ; la spéculation foncière (p. 2456) ; l'attribution au domaine privé du département des terrains de la zone dite des « cinquante pas géométriques » ; l'affectation en priorité des terrains aux logements sociaux ; la nécessité d'un recensement très sérieux portant sur les diverses structures d'habitat insalubre ; l'incapacité du Fonds d'action sociale à répondre à tous les besoins ; le problème que posent les familles en situation économique critique qui ne peuvent pas même acquitter les redevances d'occupation ; les « structures de coordination » au niveau de l'Etat et au niveau local (*ibid*).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au logement (p. 2450 à 2452) : la qualité du travail accompli par la Commission et son rapporteur ; la conscience du Gouvernement de la difficulté d'étudier un texte aussi complexe dans un délai aussi court ; le rôle infâme des marchands de sommeil ; la priorité que le secrétaire d'Etat a attribuée au « dossier noir » de l'habitat insalubre ; les moyens accrus qu'exige ce problème ; ses dimensions ; le problème des « courées » ; le bilan de la loi Debré ; le logement des travailleurs étrangers ; l'œuvre des précédents gouvernements ; la raison de ce nouveau texte ; l'accélération de la lutte engagée depuis 120 ans ; les mesures à prendre pour faire cesser l'insalubrité et punir ceux qui exploitent la misère et la pauvreté ; les nombreux efforts et moyens nécessaires ; les crédits budgétaires ; le financement par les collectivités locales ; la coordination des diverses administrations concernées ; le recensement complet de l'habitat insalubre ; la carte de cet habitat ; les trois éléments qui caractérisent l'économie du projet ; les formes diverses que peut revêtir l'opération de suppression de l'insalubrité ; le relogement des habitants ; la différence des conditions selon chaque cas ; la nécessité de prévoir souvent une transition ; la garantie des droits des propriétaires de ces habitats ; l'expropriation, ultime moyen ; le montant de l'indemnité ; la réduction de celle-ci dans le cas où les propriétaires auront tiré un profit exorbitant de biens n'ayant pas le caractère d'immeubles à usage d'habitation ; les agissements scandaleux de certains logeurs ; l'objet de la déclaration d'utilité publique ; les inquiétudes suscitées par le projet de loi ; la crainte qu'il puisse être détourné de son objet et que l'on puisse s'abriter derrière la notion de résorption de l'habitat insalubre pour entreprendre des opérations de rénovation ; l'insalubrité, critère d'application de ce texte ; la composition du conseil départemental d'hygiène ; les secteurs sauvegardés ; le besoin de recourir à la procédure d'expropriation ; la destination des terrains ; les obligations très strictes à respecter ; la ré-

partition de la charge des opérations foncières entre l'Etat et les collectivités publiques intéressées ; le maintien des garanties des propriétaires ; le gain de temps de quatre à six mois résultant de la réunion en un acte unique de toute une série de formalités jusqu'ici accomplies séparément ; le terme qui sera apporté à certaines situations scandaleuses précédemment évoquées ; le double objectif de la réforme.

Rappel au Règlement de M. Lebas (p. 2457).

Art. 1er : adoption d'un amendement de suppression de la Commission des lois.

Avant l'Art. 2 : (p. 2458) ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à prévoir un texte réglementaire fixant les critères généraux d'appréciation des conditions d'hygiène et de salubrité des immeubles ; la préparation par les services du ministère de la santé publique des instructions mises au point après consultation du conseil supérieur d'hygiène de France ; retrait de l'amendement.

Titre Ier : *Dispositions relatives à l'insalubrité.*

Art. 2 : adoption d'un amendement de la Commission.

Art. 3 *(ibid)* ; les sanctions prévues à l'article L 45 du Code de la santé publique ; l'adjonction des mots : « statuant en référé » ; rappel au Règlement de M. Cazenave ; adoption de l'article avec modification.

Art. 4 *(ibid) ;* adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 4 (p. 2460).

Avant l'Art. 5 : adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer des intitulés des paragraphes 1 et 2 de la section 2 du chapitre V du titre premier du Livre premier du Code de la santé publique.

Art. 5 : adoption.

Art. 6 : adoption avec modification.

Art. 7 : adoption.

Art. 8 : la notion de périmètre d'insalubrité déterminé par arrêté préfectoral sur avis du conseil départemental d'hygiène (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2461).

Art. 9 : adoption avec modification.

Art. 10, 11 et 12 : adoption avec modification.

Avant l'Art. 13 : amendement relatif à l'expropriation des immeubles régulièrement déclarés insalubres (*ibid*) ; la reprise par cet amendement des dispositions de l'article I-I de la loi Debré (p. 2462) ; la conséquence de cet amendement de ne pas subordonner l'expropriation des bidonvilles à l'avis du comité départemental d'hygiène (*ibid*) ; le souci de la Commission des lois de voir respecter les procédures de droit commun retenues par les lois précédentes (p. 2463) ; rappel au Règlement de M. de la Malène (p. 2464) ; l'opportunité d'adopter le texte au cours de la soirée sous peine de le retarder d'un an.

Titre II : *Dispositions relatives à l'expropriation.*

Art. 13 : réserve.

Art. 14 : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 14.

Art. 15 : (*ibid*) ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 15 (p. 2465).

Art. 16 : adoption avec modification.

Art. 17 : adoption.

Art. 18 : le nouveau mode de calcul de l'indemnité d'expropriation ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 18.

Art. 19 : adoption.

Art. 20 : adoption avec modification.

Art. 21 (*ibid*) ; adoption (p. 2466).

Titre III : *Dispositions diverses.*

Art. 22 : adoption.

Art. 23 : adoption.

Art. 24 : le renvoi par le texte de cet article à un décret pour la fixation des modalités de répartition de la charge des opérations foncières entre l'Etat et les collectivités locales ; la formule inacceptable tendant à prévoir l'expropriation sans envisager le règlement financier de l'opération ; l'assurance formelle du Gouvernement que le financement des opérations relatives aux bidonvilles continuera à être entièrement à la charge de l'Etat ; l'extension impossible de l'engagement de l'Etat à l'ensemble de l'habitat insalubre ; le « bidonville horizontal » et les « locaux insalubres verticaux » (p. 2467, 2468) ; les limites à fixer au lancement d'opérations de suppression de bidonvilles et d'habitat insalubre ; l'incertitude sur les possibilités financières de l'Etat en ce domaine ; la question de savoir si la finalité du projet

est de réaliser une opération financière (*ibid*) ; les raisons de la différence établie quant aux mécanismes financiers (p. 2468) ; les longs délais que prendra la réalisation des opérations dans la région parisienne, compte tenu de la cadence à laquelle les crédits sont votés ; le cas des pavillons pas nécessairement vétustes qui sont achetés par les marchands de sommeil (*ibid*) ; l'engagement du secrétaire d'Etat de revenir, lors de la discussion budgétaire, devant la commission en compagnie du Ministre de l'Economie et des Finances avec un relevé des opérations et une enveloppe de crédits (p. 2469) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 24.

Après l'Art. 24 : adoption d'un amendement de la Commission relatif aux dispositions transitoires ; adoption d'un amendement du Gouvernement concernant la date d'entrée en vigueur de la loi dans les D.O.M.

Art. 25 : les opérations qui, engagées dans le cadre de la loi Debré, doivent se poursuivre selon les mêmes modalités ; adoption.

Articles additionnels : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à limiter dans le temps l'application de la loi (*ibid*) ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à instituer une contribution spéciale assise sur les salaires versés par les employeurs de main-d'œuvre étrangère ; le problème du financement ; la réforme du Fonds d'action sociale ; la démocratisation souhaitable de sa gestion ; le financement des logements sociaux par le patronat ; la négociation de nouveaux accords avec les pays d'émigration ; l'établissement d'un véritable statut des travailleurs immigrants en France (*ibid*) ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 2471) ; liste des votants (p. 2482) ; rejet de trois amendements du groupe communiste concernant également le statut des immigrants en France.

Art. 13 (suite) ; l'interdiction des ventes de gré à gré ; la détermination des établissements publics ou des services immobiliers d'Etat et d'économie mixte créés dans le cadre de la loi du 30 avril 1946 (*ibid*) ; la compétence à laisser au seul juge de l'expropriation pour fixer l'indemnité provisionnelle (p. 2472) ; la fixation par le préfet de cette indemnité ; la prise en compte des ressources des personnes expulsées pour assurer leur relogement

Seconde délibération demandée par la Commission en vertu de l'article 10 du Règlement pour l'article 3 du projet de loi.

Art. 3 : la reprise par la Commission d'un amendement concernant la procédure par laquelle le préfet saisit la juridiction compétente pour l'exécution d'office des travaux auprès du propriétaire défaillant ; la compétence normale du juge des référés en la matière ; la suppression souhaitable des délais de procédure entre le préfet et le tribunal (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2473).

Explications de vote sur l'ensemble : la position du groupe communiste ; les conditions de rapidité et de confusion de la discussion ; l'opposition de la majorité de l'Assemblée à des mesures efficaces susceptibles de contribuer au relogement des occupants de l'habitat insalubre ; abstention du groupe.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin (p. 2473) ; liste des votants (p. 2483).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [24 juin 1970] (p. 2982).

Les deux réserves que la Commission avait formulées à l'adresse du Gouvernement en première lecture ; l'absence de finalité de l'expropriation ; la création par le Sénat et la Commission mixte paritaire d'une réserve foncière ; l'absence de dispositions financières ; la publication, dans le mois suivant le vote de la loi, d'un décret précisant les dispositions financières relatives à la résorption des locaux insalubres et non pas seulement des bidonvilles ; la visite de plusieurs membres de la Commission des affaires culturelles dans le bidonville de Saint-Denis où sont hébergés des travailleurs portugais ; les remerciements des habitants des courées et des bidonvilles pour les efforts du Président de la République et du Premier Ministre ; les crédits qui seront affectés au chapitre 65-30 du budget, habituellement réservé aux bidonvilles ; l'imprécision que laisse planer l'article 24 du projet ; la nécessité de connaître mieux les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les règles financières applicables (*ibid*) ; la référence à la loi du 30 décembre 1967 au sujet de la création d'une réserve foncière (p. 2983) ; l'extension de cette disposition au département de la Réunion.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2983) : la

confusion à ne pas commettre entre les opérations de rénovation, objet du chapitre 65-42 du budget, et les opérations de résorption de l'habitat insalubre ; le maintien intégral du régime de la loi Debré.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2983, 2984).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2984).

7. — Projet de loi tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement, présenté au Sénat le 2 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 253 (année 1969-1970)** ; rapport le 10 juin 1970 par M. Paul Guillard, **n° 270 (année 1969-1970).** Adoption le 12 juin 1970. — Projet de loi **n° 122 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1246** ; rapport le 17 juin 1970 par M. Delachenal, **n° 1254.** Adoption définitive le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 264.**

Loi n° 70-599 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6465).

DISCUSSION [24 juin 1970] (p. 2988).

La nouvelle prorogation des dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement ; la possibilité donnée au juge des référés de surseoir aux exemptions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel ; la reconduction pour la cinquième fois des pouvoirs conférés au préfet de réquisitionner les locaux vacants pour reloger les personnes expulsées ; le renouvellement des dérogations aux articles du Code de l'urbanisme fixant à cinq ans la durée totale des attributions d'office ; les très fâcheuses conséquences des prorogations ainsi proposées ; le faible nombre de réquisitions de logements en France ; le caractère exceptionnel de la prorogation demandée ; le désir de la Commission qu'il n'y en ait pas de nouvelles passé le délai du 1er juillet 1973 ; le réel caractère d'exception des prorogations demandées ; l'engagement du Gouvernement de faire examiner en priorité le cas des familles et de saisir pour la région parisienne le centre technique interdépartemental.

Art. 1er à 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

8. — Proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 1er juillet 1972 l'application de certaines dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par MM. Stehlin et Michel Durafour (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1289.**

9. — Proposition de loi tendant à faciliter le logement des personnes âgées, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Jean-Pierre Roux (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1382.**

10. — Proposition de loi tendant à empêcher les abus liés à la pénurie des logements, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1421.**

11. — Projet de loi modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1449** ; rapport le 10 décembre 1970 par M. Carter, **n° 1531.** Adoption le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 349.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 140 (année 1970-1971)** ; rapport le 18 mai 1971 par M. Chauty, **n° 239 (année 1970-1971)** ; rejet le 3 juin 1971. — Projet de loi **n° 110 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1971 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1795** (M. Carter, rapporteur).

DISCUSSION [17 décembre 1970] (p. 6615).

La loi du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré par leurs locataires (p. 6615, 6616, 6617, 6618, 6619) ; sa modification (p. 6615, 6617, 6618, 6619, 6620) ; la longue attente de la publication des textes réglementaires (p. 6615) ; le but de la loi

(p. 6616, 6617, 6618, 6619) ; le rejet de près de 60 % des demandes par les organismes d'H.L.M. (p. 6615) ; le grand nombre de logements H.L.M. concernés par la loi (p. 6615) ; la vocation d'un très grand nombre de locataires à se porter acquéreurs de leur logement (p. 6615, 6620) ; la demande des plus solvables (p. 6618, 6619, 6620) ; l'opposition des organismes d'H.L.M. au principe exprimé par la loi (p. 6615, 6619) ; la nouvelle réglementation du surloyer (p. 6616, 6618, 6619, 6620) ; les origines de la loi de 1965 : une proposition de loi Peretti tendant à supprimer l'autorisation ministérielle pour la vente des logements ; une proposition de loi Henri Rey prévoyant l'obligation pour les organismes d'H.L.M. de consentir à la vente et l'obligation d'achat pour les locataires disposant de ressources dépassant le plafond réglementaire (p. 6616) ; l'insuffisance du nombre total de logements H.L.M. ; les difficultés d'attribution et la règle du surloyer (p. 6616) ; la non-obligation pour le locataire de l'achat de son logement (p. 6616) ; la clause des « dix ans d'âge » pour la vente des logements H.L.M. (p. 6616, 6620) ; les avantages de la fluidité du patrimoine locatif (p. 6619) ; l'amputation du patrimoine locatif et les possibilités de mutation et de reconversion sociales et économiques (p. 6616, 6618, 6619, 6620) ; la possibilité de financer de nouveaux logements par la vente des anciens (p. 6616, 6618, 6619, 6620) ; le nombre de logements neufs financés par la vente des logements anciens (p. 6616, 6619, 6620) ; la maîtrise des sols et la privatisation des logements H.L.M. (p. 6616, 6620) ; la participation des collectivités locales (p. 6616, 6618, 6619, 6620) ; la fixation de la valeur des logements par les Domaines sur la base d'un logement libre (p. 6616, 6618, 6620) ; l'élargissement des possibilités d'accession à la propriété du logement et l'érosion monétaire (p. 6616) ; la capitalisation du loyer (p. 6616) ; la préservation du patrimoine immobilier (p. 6616) ; la vocation des offices d'H.L.M. à la réalisation de logements en copropriété (p. 6617) ; le faible pourcentage de leurs disponibilités consacré à la copropriété (p. 6617) ; la mission et la vocation des organismes d'H.L.M. (p. 6617, 6618, 6619) ; les avantages politiques de l'accession à la propriété (p. 6617) ; la participation (*ibid*) ; les accusations lancées contre les organismes d'H.L.M. locatives et leurs administrateurs (p. 6618, 6619) ; la responsabilité des mauvais résultats de l'application de la loi (p. 6618) ; l'inadaptation de la loi (p. 6618) ; les conséquences de l'amortissement des prêts consentis pour la construction (p. 6618) ; l'aggravation de la situation des locataires les plus pauvres par l'amoindrissement du patrimoine locatif (p. 6618, 6619, 6620) ; le crédit et l'absence de possibilité de réinvestissement immédiat (p. 6618, 6619) ; le régime de l'expropriation (p. 6619) ; l'insuffisance du nombre d'H.L.M. locatives (p. 6619, 6620) ; l'injonction de cession d'un logement faite aux organismes d'H.L.M. sur l'instance d'un tiers occupant ; ses conséquences (p. 6619) ; les possibilités d'accession à la propriété offertes par l'intermédiaire des sociétés de crédit immobilier et des coopératives par l'institution H.L.M. (p. 6619) ; les ventes effectuées avant 1965 dans le cadre du code de l'urbanisme et de l'habitation (*ibid*) ; la désignation éventuelle d'un administrateur ad hoc (*ibid*) ; les sanctions contre les administrations d'offices H.L.M. en cas de non-application de la loi ; le maintien du secteur locatif H.L.M. ; les conflits éventuels entre les administrateurs, les occupants et l'autorité de tutelle (*ibid*) ; la qualité du patrimoine H.L.M. ; l'éventualité de la réalisation d'opérations fructueuses aux dépens de la collectivité (p. 6616, 6619) ; l'augmentation des loyers et des coûts de gestion en raison des ventes des meilleurs appartements (p. 6620) ; la diversité des statuts juridiques des occupants et ses conséquences (*ibid*) ; la politique de péréquation des loyers (p. 6620) ; la politique foncière définie dans la loi d'orientation (p. 6618, 6620) ; la réduction de l'effort des collectivités locales en matière de logement (p. 6620) ; la possibilité d'une nouvelle branche d'activité pour les H.L.M. dans la construction de logements totalement attribués en location-vente (p. 6620) ; la baisse du nombre de logements financés en 1970 et en 1971 ; la réduction de la part du secteur H.L.M. (*ibid*) ; la vente des H.L.M. locatives et leur vocation sociale (*ibid*) ; la participation de l'Etat, des communes et des départements au financement des H.L.M. (*ibid*) ; la mobilité du patrimoine immobilier ; le mécontentement suscité par la politique de construction du Gouvernement et par sa politique de hausse des loyers ; le développement du rôle et de l'activité des sociétés coopératives d'H.L.M. ; la proposition de loi communiste tendant à assurer le développement d'une politique de construction sociale donnant la priorité aux H.L.M. (*ibid*) ; la caisse nationale autonome des H.L.M. ; l'objectif « logements neufs » pour

1975 (p. 6620, 6621) ; la contribution patronale à l'effort de construction ; le versement de la totalité des cotisations à la Caisse nationale autonome des H.L.M. (p. 6621) ; sa réforme ; la remise en cause de l'institution H.L.M. (*ibid*).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6617, 6618): ses observations sur l'application de la loi de 1965 ; l'objet de l'aide de l'Etat et des collectivités locales ; les conditions de paiement du prix du logement ; ses observations sur la nomination d'un administrateur provisoire « ad hoc » prévue à l'article premier du projet de loi ; le problème de l'affectation des sommes perçues par les organismes d'H.L.M. au titre des ventes ; le rôle de l'administration des domaines dans la détermination du prix de vente ; l'information des candidats acquéreurs ; le rôle du juge dans l'appréciation des motifs d'opposition ; les conditions de paiement du prix de vente.

Art. 1er : I. — *Modification du premier alinéa de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 ;* II. — *Complément du troisième alinéa de l'article premier* (p. 6621) : amendement de la Commission de la production tendant à affirmer davantage l'intervention de l'administrateur « ad hoc » en précisant qu'il procédera aux formalités au terme d'un délai de six mois à compter de l'acceptation par l'acquéreur du prix fixé par l'administration des Domaines ; le non-établissement du règlement de copropriété par les organismes vendeurs (p. 6621) ; amendement de la Commission de la production tendant à ce que le préfet soit tenu de désigner l'administrateur « ad hoc » lorsque les conditions prévues sont réunies (*ibid*).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6621) : la seule possibilité pour le préfet de désigner un administrateur « ad hoc » dans le texte gouvernemental ; le projet de règlement d'administration publique ; un délai de trois mois et la possibilité pour le préfet d'appréciation de la requête du candidat acquéreur.

L'opposition des administrateurs d'H.L.M. et de l'autorité de tutelle (p. 6621) ; le règlement type pour l'établissement du règlement de copropriété ; la difficulté de la division en millièmes des immeubles collectifs ; le coût de ces deux opérations ; règlement de copropriété et division en millièmes pour l'organisme H.L.M. ; rejet des deux amendements ; amendement de la Commission de la production tendant à compléter l'art. 1er de la loi du 10 juillet 1965 par un nouveau paragraphe limitant l'ajournement de la vente jusqu'à la souscription de 10 % au moins des logements compris dans un même bâtiment ; le quantum de 20 % établi par le règlement d'administration publique *(ibid) ;* l'impossibilité pour un seul acquéreur d'obliger l'organisme d'H.L.M. à établir une copropriété (p. 6622) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Cointat tendant à compléter l'article premier par des dispositions relatives à l'acquisition des logements individuels quelles que soient les conditions de financement de la construction de ces logements ; les logements appartenant aux Offices d'H.L.M. et construits en application des articles 199 et 173 du Code de l'urbanisme ; la cession aux locataires de pavillons individuels ; son encouragement ; les logements préfinancés par l'Etat et donnés en compensation de créances de guerre (p. 6622).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6622) : la règle, dite des 20 % ; la possibilité de l'acquisition des I.S.A.I. en application de l'article 186 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Après l'article premier : amendement de M. Cointat tendant à insérer un nouvel article prévoyant la possibilité de vente par l'organisme d'H.L.M. de logements sis dans la circonscription d'un autre organisme du même genre, de vente à cet autre organisme ; l'article 186 du Code de l'urbanisme modifié par le décret n° 58-513 du 9 août 1958 (p. 6623) ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif aux dispositions indicatrices de l'établissement du prix de vente ; l'aménagement d'un appartement par son locataire.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6623) : la détermination du prix de vente à la valeur « libre à la vente » par l'administration des domaines ; les difficultés de l'estimation des travaux d'amélioration à déduire du prix de vente ; la limitation des travaux déductibles.

Rejet de l'amendement.

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 3 de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 :* amendement de la Commission de la production relatif aux modalités de paiement et prévoyant une possibilité de crédit pour 25 % du prix d'achat ; l'absence de paiement comptant ; l'échelonnement des crédits en fonction du type d'appartement et de la catégorie des revenus de l'acquéreur ; le contrôle de l'accessibilité aux H.L.M.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6623) : les conditions de paiement relevant du domaine réglementaire ; l'effort en faveur des plus défavorisés ; le plafond à partir duquel l'organisme supprime le crédit ; son seuil élevé.

Rejet de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; les possibilités de réinvestissement immédiat pour les organismes d'H.L.M. (p. 6624) ; l'éventualité d'un crédit relais par le truchement des sociétés de crédit immobilier.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 6624) : l'étude du problème ; son importance.

Adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Modification du premier alinéa de l'article 4 de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965* (p. 6624) ; amendement rectifié de la Commission tendant à ce que les organismes d'H.L.M. ne soient pas tenus de rembourser par anticipation les emprunts contractés en cas de vente des appartements ; sous-amendement du Gouvernement renvoyant les modalités d'application de l'article à un règlement d'administration publique ; les crédits consentis aux acquéreurs ; la modification de la nature de la garantie par la cession de la part indivise du bien ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Danilo tendant à compléter l'article 3 par des dispositions relatives au reversement aux collectivités locales de la part correspondant dans le prix de vente aux subventions ou apports en terrains ; la fourniture par les collectivités locales du terrain et de la viabilité (p. 6625) ; le droit de réservation dans les logements construits à l'aide du produit des ventes d'H.L.M. pour les collectivités locales qui ont participé à leur construction ; retrait de l'amendement ; l'absence de caractère social de la loi ; la constitution de réserves foncières ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Après l'Art. 3 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article remplaçant, dans l'article 5 de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965, les mots : « propriétaire du logement », par les mots : « propriétaire de la majorité des millièmes de copropriété du syndicat » ; sous-amendement de M. Carter tendant dans le sous-amendement à substituer aux mots : « propriétaire de la majorité des millièmes », les mots : « propriétaire de 25 % des millièmes » ; amendement de MM. Carter et Neuwirth tendant à insérer un nouvel article relatif à la vocation sociale définie par la réglementation des H.L.M. ; le mode de gestion des organismes d'H.L.M. après l'accession à la propriété d'une partie de leurs locataires ; l'article 5 de la loi du 10 juillet 1965 ; les fonctions de syndic ; la fixation du quantum jusqu'auquel l'organisme H.L.M. reste syndic à 25 % des millièmes ; le maintien de la vocation sociale des H.L.M. tant qu'il y aura un seul locataire ; la souplesse dans le mode de gestion et la garantie donnée aux organismes H.L.M. ; (p. 6625) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 6626).

Art. 4 : *Modification du deuxième alinéa de l'article 7 de la loi n° 65-556 ;* adoption.

Art. 5 : *Application des dispositions de la loi ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6626).

12. — Proposition de loi tendant à améliorer les conditions d'attribution de l'allocation loyer et le logement des personnes âgées et des handicapés physiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1451.**

13. — Proposition de loi tendant à assurer la rénovation des cités et de l'habitat miniers du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1464 ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Liogier, **n° 2697.**

14. — Proposition de loi tendant à promouvoir une politique sociale de construction dans le domaine du logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1519.**

15. — Projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré, modifiant le Code de l'urbanisme et de l'habitation, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1761 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Carter, **n° 1788.** Adoption le 11 juin 1971 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 427.**

Transmis au Sénat le 14 juin 1971, renvoyé à la Commission des affaires économiques, **n° 309 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Laucournet, **n° 330 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 21 juin 1971. — Projet de loi **n° 137 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1971, **n° 1874 ;** rapport le 28 juin 1971 par M. Carter au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1923.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 467.**

Rapport le 30 juin 1971 par M. Laucournet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 382 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 164 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-580 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7053).

Voy. Discussion générale commune à LOGEMENT 16.

DISCUSSION [11 juin 1971] (p. 2747, 2766).

Art. 1er : amendement de M. Barbet tendant à supprimer les offices publics d'aménagement et de construction de la liste des organismes de H.L.M. (p. 2747).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2747) : les offices publics d'aménagement et de construction.

Rejet de l'amendement ; réserve d'un amendement du Gouvernement et de l'article premier.

Art. 2 : adoption d'un amendement de forme de la Commission.

Art. 3. : l'extension des activités des O.P.A.C. (p. 2747, 2748) ; la situation privilégiée de certains offices de H.L.M. (p. 2748) ; l'accumulation de capitaux réalisée par certains offices en raison des hausses de loyer ; l'obligation de réaliser les patrimoines des offices pour construire ; les responsabilités des offices de H.L.M. *(ibid).*

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2748, 2749) : la concurrence des organismes d'H.L.M. entre eux ; le contrôle de l'administration ; la nécessité d'inciter les organismes à adopter un comportement économique et social.

L'octroi des mêmes conditions de crédit au secteur privé de la construction (p. 2749) ; amendement de M. Barbet tendant à la suppression de l'article (*ibid*) ; la transformation d'offices de H.L.M. en O.P.A.C.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2749) : ses observations sur l'amendement de M. Barbet.

Rejet de l'amendement ; deux amendements identiques de M. Denvers et M. Royer tendant à autoriser les O.P.A.C. à assurer la gestion des logements qu'ils ont construits; adoption du texte commun des amendements ; amendement de M. Denvers tendant à soumettre la création des O.P.A.C. (offices publics d'aménagement et de construction) aux mêmes conditions que pour les offices de H.L.M. (p. 2750) ; l'avis des collectivités locales pour leur création.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2750) : l'avis des collectivités locales pour la création des O.P.A.C.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à assujettir les O.P.A.C. au régime fiscal de droit commun pour les opérations autres que celles qui sont faites en application de la législation sur les H.L.M. (p. 2750).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2750) : la possibilité d'exonération fiscale en faveur des O.P.A.C.

Adoption de l'amendement ; amendement de M. Denvers tendant à autoriser les O.P.A.C. à utiliser la procédure d'expro-

priation ; le caractère réglementaire des dispositions prévues par l'amendement (p. 2750).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2751) : le droit d'expropriation en faveur des O.P.A.C.

Le caractère d'établissement commercial et industriel de ces offices ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : adoption.

Après l'art. 5 : amendement de la Commission tendant à mettre le texte en accord avec les nouvelles dispositions de l'article 162 du Code de l'urbanisme ; adoption ; amendements de la Commission de la production et de M. Denvers tendant à faire accorder par la Banque de France le réescompte des prêts spéciaux du Crédit foncier en faveur des offices publics de H.L.M. (p. 2751).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2751, 2752) : l'application de l'article 41 de la Constitution à l'amendement de M. Denvers ; les prêts du Crédit foncier ; l'accès au prêt du Crédit foncier pour les établissements publics (p. 2752) ; la conséquence de la nature industrielle et commerciale d'un établissement public.

Retrait des amendements.

Art. 6 : adoption.

Après l'art. 6 : amendement de M. Denvers tendant à permettre le recouvrement des dettes des offices par les agents de poursuite du Trésor (p. 2752) ; la rémunération et le recrutement du personnel des offices.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2753) : le rôle des receveurs spéciaux pour la gestion comptable des offices d'H.L.M. ; le problème des poursuites.

La compétence et le rôle des huissiers ; adoption de l'amendement.

Art. 7 : les risques encourus par les membres des sociétés coopératives de H.L.M. ; l'obligation pour les sociétés coopératives de recourir au parrainage d'un office public ou d'une société de H.L.M. ; le risque de disparition des sociétés coopératives de H.L.M. (p. 2753, 2754) ; les sociétés de production de H.L.M. *(ibid) ;* amendement de M. Chauvet tendant à la suppression de l'article (p. 2754) ; la construction de pavillons individuels par les sociétés coopératives ; retrait de l'amendement ; sous-amendement du Gouvernement tendant à présenter une nouvelle rédaction de l'article (p. 2754, 2755).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2755) : la possibilité pour les sociétés coopératives d'H.L.M. actuelles de se transformer en sociétés coopératives de production.

Les conditions exigées pour fonder une société coopérative (p. 2755) ; les garanties du contrat de construction (p. 2755, 2756) ; le rapprochement avec les sociétés anonymes de H.L.M. (p. 2756) ; la sauvegarde de l'esprit coopérateur ; le transfert des réserves des sociétés coopératives ; la durée de la période transitoire ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement modifié, qui devient l'article 7.

Art. 1er *(suite)* : adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 2757) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 : la liste et les compétences des sociétés de crédit immobilier (p. 2757) ; le développement de l'accession à la propriété ; l'extension de l'action des sociétés de crédit immobilier aux opérations groupées ; le recours aux crédits-relais de la Caisse des Dépôts *(ibid) ;* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Denvers ; le second, de M. Royer tendant à étendre au domaine de la construction l'activité des sociétés de crédit immobilier (p. 2758) ; sous-amendement de la Commission tendant à interdire la construction d'immeubles de plus de dix logements par les sociétés de crédit immobilier ; la possibilité de faire construire par une société « sous égide » ; les dangers de la multiplication des organismes de construction.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2758, 2759) : la nécessité de ne pas confondre promotion et financement.

L'allégement de la gestion des sociétés de crédit immobilier (p. 2759) ; le problème des services techniques ; adoption du premier paragraphe de l'amendement de M. Denvers ; rejet du sous-amendement ; adoption des deuxième et troisième paragraphes de l'amendement ; adoption de l'ensemble de l'amendement ; l'amendement de M. Royer devient sans objet ; adoption de l'article 8, ainsi modifié.

Art. 9 : amendement de M. Barbet tendant à autoriser le vote par correspondance des sociétaires ; rejet ; adoption de l'article.

Après l'art. 9 : retrait d'un amendement de M. Denvers relatif à la création de comités régionaux de H.L.M. (p. 2759).

Art. 10 : les possibilités d'action du Ministre en cas d'irrégularités (p. 2760) ; adoption.

Art. 11 : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à autoriser le renouvellement du délai d'un an accordé à l'administrateur provisoire (p. 2760) ; adoption ; deux amendements de forme de la Commission et de M. Denvers ; adoption du texte commun des amendements ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 12 : la dissolution des organismes de H.L.M. ayant une activité insuffisante (p. 2760) ; l'abaissement du seuil à 300 logements ; le gigantisme de certains organismes.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2760, 2671) : la nécessité du recours à des méthodes d'organisation industrielles et modernes.

Amendement de M. Barbet tendant à la suppression de l'article.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2761) : ses observations sur l'amendement de M. Barbet.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2761) ; liste des votants (p. 2762, 2763).

Reprise de la discussion (p. 2766) ; amendement de M. Carter tendant à ne pas dissoudre les organismes ayant un patrimoine de plus de 2.000 logements ; amendement de la Commission tendant à introduire une exception pour les sociétés coopératives *(ibid)* ; amendement de la Commission tendant à abaisser le seuil de 500 à 300 logements.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2766) : le cas des organismes d'H.L.M. qui n'ont pas construit 500 logements.

Retrait des amendements ; retrait d'un amendement de M. Cornette ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission, excluant l'application du texte en cas d'insuffisance d'attribution des aides à la construction ; retrait (p. 2767) ; amendements de la Commission et de M. Cornette tendant à accorder un délai de dix ans pour juger l'efficacité des organismes ; retrait de l'amendement de M. Cornette et adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission tendant à limiter à 50.000 le nombre de logements pouvant être gérés par le même organisme ; sous-amendement du Gouvernement tendant à interdire la cession des logements excédentaires aux occupants (p. 2767) ; adoption de l'amendement et du sous-amendement ; amendement de M. Nungesser tendant à ne pas appliquer l'interdiction aux organismes limités par le manque de terrains ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 13 : adoption d'un amendement de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 14 : adoption (p. 2767).

Après l'art. 14 : amendement de M. Barbet tendant à préciser la composition des conseils d'administration des offices d'H.L.M. (p. 2768).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2768) : le rôle des locataires ; rejet de l'amendement.

Art. 15 : adoption.

Après l'art. 15 : amendement de M. Denvers tendant à faire fixer par des dispositions particulières la rémunération des commissaires aux comptes (p. 2768).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2768) : ses observations sur l'amendement de M. Denvers.

Retrait de l'amendement.

Art. 16 : adoption (p. 2769).

Art. 17 : amendement de M. Lucas tendant à la suppression de l'article ; rejet ; adoption de l'article *(ibid)*.

Art. 18 : adoption.

Après l'art. 18 : amendement du Gouvernement tendant à l'harmonisation du texte du Code de l'urbanisme *(ibid)* ; adoption.

Art. 19 : amendement de M. Denvers tendant à étendre le texte aux personnes privées mandataires d'organismes de H.L.M. ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 20 : amendement de M. Denvers rendant obligatoire l'avis du conseil d'administration de la Caisse de prêts aux H.L.M. sur la fixation de la redevance versée par les organismes emprunteurs (p. 2769).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2769, 2770) : ses observations sur l'amendement de M. Denvers ; la consultation du conseil d'administration de la Caisse des prêts.

Retrait de l'amendement (p. 2770) ; amendements de la Commission et de M.

Denvers tendant à fixer à 0,10 % le montant de la commission ; retrait de l'amendement de M. Denvers ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendements de la Commission et de M. Denvers tendant à exclure les études des opérations ouvertes par la redevance (p. 2770).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2770) : les études faites par la Caisse des prêts.

Adoption du texte commun des deux amendements ; amendement de M. Denvers tendant à autoriser les représentants des organismes de H.L.M. à participer à la gestion de la redevance ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 20, ainsi modifié.

Art. 21 : amendement de M. Royer relatif au financement des programmes de logements pour les asociaux (p. 2770).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2770, 2771) : le financement des logements de transition.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2771) : la résorption de l'habitat insalubre.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 22 : amendement de M. Barbet tendant à la suppression des deux premiers alinéas du texte (p. 2771) ; rejet ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 23 : amendement de M. Denvers tendant à la suppression de l'article ; la suppression des règles de détermination du pouvoir d'emprunt des sociétés de crédit immobilier (p. 2771) ; l'extension de la garantie d'une collectivité locale au montant total du prêt ; retrait de l'amendement (p. 2772) ; amendement de la Commission relatif à la subrogation dans les hypothèques prises par les sociétés de crédit immobilier ; adoption de l'amendement, et de l'article, ainsi modifié.

Art. 24 : adoption.

Art. 25 : adoption.

L'opposition au projet de loi du groupe communiste (p. 2772).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2773).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1971] (p. 3514).

Les conclusions de la Commission mixte paritaire (p. 3514) ; la consultation des comités régionaux et du conseil supérieur des H.L.M. pour la création des O.P.A.C. ; le maintien de l'article 23 ; la fixation à 1.500 du nombre de logements déterminant la vocation d'un office d'H.L.M. ; l'assainissement du secteur des locations coopératives (p. 3514) ; la menace contre les H.L.M. (p. 3515) ; la hausse des loyers ; la modification antidémocratique des conseils d'administration des offices d'H.L.M. ; l'autorisation de vente des logements d'H.L.M. et l'instauration du surloyer ; la hausse des coûts de construction et la limitation exagérée des durées d'amortissement ; la construction de 100.000 logements supplémentaires par an ; la représentation des unions départementales d'associations familiales dans les conseils d'administration et les Commissions d'attribution des offices d'H.L.M. (p. 3515).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 3514, 3515) : le rôle des H.L.M. ; la politique sociale du logement ; la situation des coopératives d'H.L.M. ; le régime de la location coopérative.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3515 à 3517).

Amendement du Gouvernement tendant à reprendre à l'article 22, paragraphe IV, le texte voté en première lecture par l'Assemblée.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 3517) : la différence de cas entre les sociétaires locataires et les sociétaires accédant à la propriété.

Adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire, ainsi modifié (p. 3517).

16. — Projet de loi relatif à l'allocation logement, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1762 ;** rapport le 7 juin 1971 par M. de Préaumont, **n° 1796.** Adoption le 10 juin 1971. — Projet de loi **n° 426.**

Transmis au Sénat le 14 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 308 année 1970-1971 ;** avis le 17 juin 1971 par M. Pellenc (Commission des finances) **n° 326**

année 1970-1971 ; rapport le 17 juin 1971 par M. Grand, **n° 332 année 1970-1971.** Adoption avec modifications le 21 juin 1971. — Projet de loi **n° 135 année 1970-1971.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1971 **n° 1875 ;** rapport le 28 juin 1971 par M. de Préaumont au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1924.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 465.**

Transmis au Sénat le 28 juin 1971.

Rapport le 28 juin 1971 par M. Grand au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 383 année 1970-1971.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 163.**

Loi n° 71-582 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7061).

LOGEMENT 16 (n° **1762**).

LOGEMENT 15 (n° **1761**).

CONSTRUCTION 11 (n° **1758**).

MARCHÉS ADMINISTRATIFS 1 (n° **1412**).

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE AUX QUATRE TEXTES [10 juin 1971] (p. 2642, 2663).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2642, 2643) : le rôle du logement dans la qualité de l'existence ; le problème foncier ; le nombre de logements réalisés ; le VIe Plan ; les loyers des logements sociaux ; la réforme de l'aide personnelle ; les prix des terrains à bâtir ; le développement des équipements urbains ; l'amélioration des procédures des Z.A.D. ; la constitution de réserves foncières ; la suppression de l'exonération de l'impôt foncier pendant vingt ans pour les constructions neuves.

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2643 à 2649) : la crise du logement ; le rythme de la construction ; la part du revenu national consacrée au logement (p. 2643) ; la situation des personnes âgées et des jeunes ; le VIe Plan ; l'importance de l'initiative individuelle ; le rôle de l'Etat ; les anomalies dans la répartition de l'aide publique ; l'aide à la personne ; la création des P.L.R. ; la situation des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ; le cas des handicapés et des jeunes travailleurs de moins de vingt-cinq ans ; la création du chèque-logement ; les opérations de rénovation urbaine ; la simplification du secteur H.L.M. (p. 2644) ; l'encouragement à l'accession à la propriété ; le problème du monde rural ; l'utilisation du prélèvement de 1 % sur les salaires ; le financement du logement H.L.M. ; l'organisation des secteurs financiers ; le régime d'épargne-logement ; l'importance de la réforme du financement ; ses observations sur les organismes H.L.M. (p. 2645) ; leurs responsabilités ; l'extension de la compétence de ces organismes ; la mise en œuvre d'une politique contractuelle ; le regroupement des organismes d'H.L.M. ; la réforme de la coopération ; la réforme du droit de la construction ; la fiscalité des profits de construction ; le problème des entreprises ; le relèvement des prix plafonds ; la substitution du cautionnement à la retenue de garantie (p. 2646) ; le problème de l'urbanisme ; la nécessité de freiner le développement de la région parisienne et des grandes métropoles d'équilibre ; la nécessité de ne pas grouper plus de 150.000 habitants autour d'un centre d'activité ; les schémas directeurs des villes de demain ; la lutte contre la ségrégation sociale ; la mise en œuvre d'un urbanisme réglementé défini par la loi d'orientation foncière ; l'accélération de la production des documents fixant le droit d'occupation des sols ; l'extension aux chemins départementaux et aux voies communales des dispositions actuelles applicables aux routes nationales en matière d'implantation de maisons ; l'institution d'une règle générale en matière de constructibilité des petites parcelles ; le problème de l'environnement ; le régime de publicité des servitudes ; le certificat d'urbanisme (p. 2647) ; la taxe locale d'équipement ; les zones d'aménagement concerté ; la cohérence entre les équipements et les logements ; la lutte contre la spéculation foncière ; la création d'un marché équilibré ; l'impôt foncier ; les zones d'aménagement différé ; les prix des terrains ; la réforme de l'expropriation ; la fixation du prix (p. 2648, 2649).

L'insuffisance de l'allocation de loyer (p. 2649) ; l'unification des deux régimes d'aide personnelle *(ibid)* ; la coexistence de trois législations distinctes sur l'aide personnelle au logement ; la portée limitée du projet de loi (p. 2649, 2650) ; la nécessité d'une réforme d'ensemble (p. 2650) ; la création des offices publics d'aménagement et de construction ; le regroupement ou la dissolution des petits offices de H.L.M. ; le statut et la rémunération des personnels des offices de H.L.M. ; l'extension des compétences des sociétés de crédit immobilier ; la réforme des

sociétés coopératives de H.L.M. (p. 2650, 2651, 2652) ; la protection des candidats au logement (p. 2650, 2651, 2652) ; la création de sociétés coopératives de promotion (p. 2651) ; les recommandations du Plan pour le secteur H.L.M. (p. 2651) ; le contrôle de l'Etat sur les organismes de H.L.M. ; les inconvénients de la loi du 28 juin 1938 (p. 2652) ; la réforme des sociétés civiles ; la garantie des programmes de construction (p. 2652) ; les contrats de promotion immobilière ; la nécessité d'une codification de la législation de la construction ; les problèmes de trésorerie posés aux entreprises par les retenues de garantie (p. 2653) ; le « rééquilibrage » des contrats d'entreprise ; la caution pour l'entrepreneur d'un organisme financier ; l'aménagement du taux et de la durée de la retenue *(ibid)*.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation (p. 2653, 2654) : l'importance du projet de loi relatif à l'allocation de logement (p. 2653) ; l'indication des bénéficiaires de cette allocation ; le montant de la retraite ; le problème de l'environnement des personnes âgées ; la suppression de l'allocation de loyer (p. 2654).

Suite de la discussion générale : la ségrégation par niveau de ressources dans les H.L.M. ; (p. 2654) ; l'urbanisme et les dérogations à la réglementation (p. 2654, 2655) ; les avantages des villes de 150.000 habitants (p. 2655) ; l'uniformisation de la construction (p. 2655) ; la maîtrise des problèmes fonciers ; la déclaration par le contribuable de la valeur d'imposition des terrains (p. 2656) ; l'efficacité de l'aide à la pierre ; les injustices de l'allocation-logement (p. 2657) ; les risques d'extension et d'augmentation de l'allocation-logement ; la suppression des P.S.R. (programme sociaux de relogement) ; l'utilisation du 1 % ; l'aide à la pierre pour les catégories sociales défavorisées ; les conséquences de l'allocation-logement sur les prix (p. 2657, 2658) ; l'unification des taux des loyers (p. 2658) ; l'accroissement de l'épargne affectée au logement ; l'ouverture des S.I.C.A.V. au marché du logement ; la réforme du marché hypothécaire ; l'accélération du taux d'urbanisation (p. 2659) ; les hausses des prix des logements ; l'augmentation excessive du prix des terrains (p. 2660, 2669) ; le rôle du juge dans la fixation du prix des terrains expropriés (p. 2660) ; les surfaces minimales des terrains à construire ; les effets néfastes de l'imposition des plus-values immobilières (p. 2661) ; l'utilité des associations foncières urbaines ; l'augmentation de la productivité de l'industrie du bâtiment (p. 2661, 2669, 2674) ; la stagnation de l'activité de l'industrie du bâtiment (p. 2661, 2669) ; les inconvénients de la faiblesse des prix plafond des logements sociaux (p. 2661) ; le recul de l'équilibre loyer-revenus (p. 2662) ; le désengagement des finances de l'Etat de la construction sociale (p. 2664) ; la T.V.A. supportée par la construction sociale ; la politique de hausse des loyers (p. 2665) ; la diminution de la part du logement social dans la construction (p. 2665) ; la dissolution des petits offices de H.L.M. ; le nombre des H.L.M. à construire ; la création d'une caisse autonome de financement des H.L.M. (p. 2666) ; les inconvénients d'un impôt foncier de dissuasion (p. 2666) ; les critères d'évaluation des terrains ; la taxation des terrains au centre des villes ; le fonds pour l'acquisition des sols ; la viabilisation des terrains à bâtir (p. 2667) ; la création d'un fond national de « l'arbre urbain » (p. 2667) ; le maintien des crédits pour les P.L.R. (programmes à loyer réduit) ; la réforme des prêts du Crédit foncier (p. 2667, 1668) ; la faiblesse des engagements publics dans la construction ; la simplification des mécanismes de prêts ; l'adaptation de l'urbanisme aux sites et aux villes (p. 2668) ; la gestion du fonds national d'aide au logement ; l'évasion des contributions de 1 % vers la région parisienne ; la dégradation de la politique sociale du logement (p. 2669) ; le logement des jeunes (p. 2670) ; les conséquences de la mobilité de la main-d'œuvre (p. 2670) ; le rôle des coopératives de H.L.M. (p. 2670, 2675) ; la création de logements locatifs intermédiaires entre les H.L.M. et le secteur privé (p. 2670) ; l'allocation-logement pour les jeunes ménages (p. 2670) ; l'inadéquation entre l'offre et la demande de logeressources des occupants et le loyer (p. 2671, 2674) ; le déséquilibre entre le prix et la qualité des logements ; le déséquilibre entre la construction des logements et la réalisation des équipements collectifs (p. 2671, 2672); les avantages de la souplesse de l'institution du 1 % (p. 2672, 2681) ; les inconvénients du prélèvement sur le 1 % pour l'allocation-logement (p. 2672, 2673) ; la diminution des primes dans la région parisienne (p. 2673) ; les inconvénients de la création d'une zone 2 A dans la région parisienne ; l'application de la réforme dans les départements d'outre-mer ; les logements à aménagements intérieurs variables (p. 2675) ; les inconvénients

de la réforme des sociétés coopératives de H.L.M. ; les risques de disparition des coopératives de H.L.M. ; l'insuffisance des objectifs du VIe Plan sur le logement (p. 2676) ; la généralisation de l'allocation de logement (p. 2677) ; l'accroissement des moyens d'action des offices de H.L.M. (p. 2677) ; la réforme du régime des Z.A.D. (p. 2677) ; la situation du logement dans la région de Nancy (p. 2678, 2679) ; les critères de classement sur la liste des prioritaires pour l'affectation d'un logement H.L.M. (p. 2679) ; les difficultés de logement des célibataires (p. 2679) ; l'amélioration de l'habitat ancien (p. 2679, 2680) ; la laideur des constructions nouvelles (p. 2680) ; la situation du logement dans le Finistère (p. 2680, 2681) ; la raison de la hausse des prix du logement (p. 2681) ; l'augmentation rapide des charges dans les H.L.M. (p. 2682) ; la lutte contre le développement anarchique de la construction privée ; la modification du système de révision des prix.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2682, 2683) : l'allocation de logement (p. 2682) ; la rigidité du système d'aide à la pierre ; l'aide à la personne ; la diminution progressive des P.L.R. ; le prélèvement de 1 % ; la programmation physique des logements financés par l'Etat ; le rôle des organismes de sécurité sociale ; le problème du financement ; la question des primes ; la situation des personnes âgées ; le problème des départements d'outre-mer (p. 2683).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2683, 2684) : ses observations sur la discussion générale ; les accords des municipalités en ce qui concerne les loyers libérés.

LOGEMENT 16 (I. n° 1762).

DISCUSSION [10 juin 1971] (p. 2684).

Art. 1er : l'application du texte aux départements d'outre-mer (p. 2684) ; l'extension de l'allocation-logement aux D.O.M. (p. 2684, 2685) ; l'extension de l'allocation à toutes les catégories de Français (p. 2685) ; le prix des loyers dans l'indice des prix de détail (p. 2685).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2685) : la généralisation de l'aide ; le problème des départements d'outre-mer.

Amendement de la Commission des Affaires culturelles tendant à faire adopter la dénomination unique « d'allocation d'aide au logement » (p. 2685).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2686) : la disparition de l'allocation de loyer.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 2 : le cas des personnes âgées vivant chez leurs descendants (p. 2686, 2687) ; le logement des étudiants (p. 2687) ; les critères d'inaptitude au travail.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2687, 2688) : le cas des enfants qui accueillent leurs parents chez eux ; la situation des étudiants.

Retrait d'un amendement de la Commission (p. 2688) ; amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « allocation-logement », les mots : « allocation de logement » ; adoption ; amendement de la Commission tendant à éviter l'interdiction du cumul avec l'allocation différentielle (p. 2688) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 3 : la modernisation des logements insalubres ; amendement de M. Royer tendant à permettre aux occupants de locaux restaurés de faire face à l'accroissement des charges (*ibid*) ; les transformations sociales entraînées par les opérations de rénovation ; amendement de M. Charles Bignon tendant à prévoir des normes souples pour l'attribution de l'allocation-logement ; la rigueur de l'administration dans l'appréciation des conditions de salubrité, de peuplement et et d'occupation (p. 2689).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2690) : la situation des personnes âgées en raison d'un logement rénové dans des conditions trop rigides ; l'exigence d'un minimum de salubrité ; la situation des bénéficiaires de l'allocation de loyer ; l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; le cas des propriétaires de logements vétustes (p. 2691).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2691) : ses observations sur la proposition de M. Royer.

Adoption de l'amendement de M. Royer ; réserve de l'amendement de M. Charles Bignon et de l'article 3.

Art. 4 : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à fixer les conditions du re-

cours sur les personnes tenues à l'obligation alimentaire (p. 2691).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2691) : le critère de l'obligation alimentaire.

Les critères du choix des personnes âgées, bénéficiaires de l'allocation (p. 2692) ; retrait de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier (p. 2692) ; le maintien de l'allocation de loyer ; adoption de l'article.

Art. 3 (*suite*) : l'amendement de M. Royer est déclaré adopté ; adoption de l'amendement de M. Charles Bignon ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 2693).

Art. 5 et 6 : adoption (p. 2693).

Art. 7 : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à élargir la composition du conseil d'administration du fonds (p. 2693) ; rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement de M. Denvers ; retrait d'un amendement de Mme Vaillant-Couturier ; amendement de la Commission tendant à préciser que les cotisations seront recouvrées sur les salaires plafonnés (p. 2693) ; adoption de l'amendement et de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : la diminution de l'aide à la pierre ; le transfert de 0,10 % des cotisations patronales vers l'aide à la personne (p. 2694) ; le maintien des logements P.L.R. et P.S.R. (*ibid*) ; trois amendements de M. Royer, M. Herman et M. Denvers tendant à la suppression de l'article.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2694) : la collecte du 1 %.

Scrutin public sur le texte commun des amendements (p. 2694) ; liste des votants (p. 2731, 2732) ; rejet des amendements (p. 2694) ; retrait d'un amendement de Mme Vaillant-Couturier (p. 2695) ; amendement de M. Denvers non soutenu ; deux amendements de M. Berger et de M. Bégué tendant à rendre obligatoire l'affectation d'une partie des sommes collectées au logement des personnes âgées (*ibid*).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2695) : l'affectation d'une partie du produit de la participation de 1 % à diverses catégories ; la situation des personnes âgées ; catégories ; la situation des personnes âgées.

Retrait des amendements ; adoption de l'article 8.

Art. 9 : adoption.

Art. 10 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission et de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 : la réglementation d'attente en matière d'expulsion des personnes âgées ; adoption de l'article.

Art. 12 et 13 : adoption (p. 2696).

Art. 14 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 15 à 18 : adoption (p. 2696).

Art. 19 : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission et de l'article, ainsi modifié.

Art. 20 et 21 : adoption.

Titre : retrait d'un amendement de la Commission.

Seconde délibération (p. 2696), à la demande du Gouvernement, sur l'article 3.

Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à revenir au texte initial (p. 2697) ; adoption au scrutin public de l'amendement (p. 2697) ; liste des votants (p. 2732, 2733) ; adoption de l'article au scrutin public (p. 2697) ; liste des votants (p. 2733, 2734, 2735).

Explications de vote (p. 2697) : l'extension de l'allocation de logement (p. 2697) ; la hausse rapide des loyers ; le vote opposé du Groupe communiste (p. 2698) ; l'abstention du groupe socialiste ; l'approbation des républicains indépendants et du groupe U.D.R.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2698) : ses observations sur les explications de vote ; la portée du projet de loi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 2698) ; liste des votants (p. 2735, 2736).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1971] (p. 3509).

Les conclusions de la C.M.P. ; l'extension du bénéfice de l'allocation-logement aux personnes de nationalité française et aux travailleurs étrangers ; le montant de la cotisation mise à la charge des employeurs à l'article 7 ; son caractère de cotisation sociale ; la répression d'infractions de nature contraventionnelle ; le bénéfice de l'allocation de logement aux D.O.M. (p. 3510).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 3509) : les modalités de finance-

ment de la nouvelle allocation ; le nombre de logements susceptibles d'être financés grâce au produit de la contribution.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3510).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (p. 3510).

17. — Proposition de loi relative à l'application aux offices publics d'H.L.M. des dispositions de l'article 72 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1810.**

18. — Proposition de loi tendant à assurer un fonctionnement démocratique des conseils d'administration des offices publics d'H.L.M., présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1909.**

19. — Rapport de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, sur l'activité de la bourse d'échange de logements en 1970 [2 octobre 1971] (p. 4221).

20. — Rapport de M. Pierre Messmer, Premier Ministre, sur l'activité de la bourse d'échange de logements en 1971 [3 octobre 1972] (p. 3892).

21. — Proposition de loi relative aux sociétés anonymes coopératives H.L.M. de la location coopérative, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2721.**

22. — Proposition de loi relative aux sociétés anonymes coopératives d'H.L.M. et modifiant le Code de l'urbanisme et de l'habitation, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Triboulet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2824.**

23. — Proposition de loi tendant à rétablir les sociétés coopératives d'H.L.M. de location-attribution parmi les organismes d'H.L.M., présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2828.**

24. — Proposition de loi tendant à réintroduire les sociétés anonymes coopératives d'H.L.M. de location-attribution dans la liste des organismes d'habitations à loyer modéré, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par MM. Chauvet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2830.**

.—.

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Equipement et Logement) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement, Urbanisme et Collectif) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie, Equipement et Logement, p. 5105, 5131) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12, 13 ; PLAN, 1.

— Social. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 187 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 56, 57 ; LOGEMENT, 6.

— Acquisition. — *Voy.* CONSTRUCTION, 4.

— Augmentation du prix de la construction. — *Voy.* QUESTION ORALE SANS DÉBAT, n° 18.

— D'intérêt social. — *Voy.* CONSTRUCTION, 1 ; PLAN, 1.

— Mise en chantier. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 36.

— Réquisition et attribution d'office. — Voy. LOGEMENT, 8.

LOGEMENTS-RETRAITE. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

LOI DE PROGRAMME (troisième). — BUDGET 1971 (Serv. du Premier Ministre - Jeunesse, sports et loisirs, p. 4641, 4649).

LOI DE PROGRAMME MILITAIRE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 5) ; BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 60) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1971 (p. 5548).

Enseignement supérieur 1.

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE. — *Voy.* AGRICULTURE, 1 ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

LOIS.

— Application des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 249 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 229 ; HOPITAUX, 4.

LOIS DE FINANCES.

1. — Proposition de loi organique tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances.

Présentée au Sénat le 15 décembre 1970 par MM. André Colin, Antoine Courrière, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon, François Schleiter et Jacques Soufflet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 116 (année 1970-1971) ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Dailly, **n° 168 (année 1970-1971) ;** adoption le 22 avril 1971.

Proposition de loi organique **n° 74 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 23 avril 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1675 ;** rapport le 7 mai 1971 par M. Charles Bignon, **n° 1713.** Adoption le 13 mai 1971. Proposition de loi **n° 405.**

Transmise au Sénat le 18 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 241 (année 1970-1971) ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Dailly, **n° 247 (année 1970-1971) ;** adoption définitive le 27 mai 1971. — Proposition de loi **n° 104 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-474 du 22 juin 1971, publiée au *J.O.* du 23 juin 1971 (p. 6027).

Décision du Conseil constitutionnel du 17 juin 1971 *J.O.* du 20 juin 1971).

DISCUSSION [13 mai 1971] (p. 1862).

La proposition de loi organique présentée par tous les présidents de groupe du Sénat (p. 1862) ; l'allongement du délai de quinze à vingt jours ; la nécessité de l'approbation du texte par le Conseil constitutionnel (*ibid*) ;

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget (p. 1863) : le respect du délai global de 70 jours prévu par la Constitution.

Article unique : amendement de la Commission des lois constitutionnelles tendant à permettre au Gouvernement de saisir le Sénat du texte initial en cas de retard de l'Assemblée (p. 1863).

Adoption de l'amendement qui devient l'article unique de la proposition de loi (p. 1863).

— .

Voy. aussi :

BUDGETS ;

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LOIS DE RÈGLEMENT.

1. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1966.

Transmis au Sénat le 21 mai 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 176 (année 1967-1968) ;** rapport le 5 novembre 1968 par M. Pellenc, **n° 25 (année 1968-1969).** — Adoption définitive le 7 novembre 1968. — Projet de loi **n° 10 (année 1968-1969)** (1).

Loi n° 68-996 du 16 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 20 novembre 1968 (p. 10843 à 10882).

2. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1968, par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 542 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 686.** Adoption le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 112.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 164 (année 1968-1969) ;** rapport le 16 octobre 1969 par M. Marcel Pellenc,

(1) Pour l'adoption en première lecture, Voy. Table Matières 1967-1968 (troisième législature) (Lois de règlement 2) n° 577.

n° 11 (année 1969-1970). Adoption définitive le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 21 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1037 du 20 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 novembre 1969 (p. 11307).

DISCUSSION [6 mai 1969] (p. 1211).

Les dispositions de la loi organique du 2 janvier 1959 ; le respect de ses dispositions ; l'excédent de charges que fait apparaître le projet de loi ; les lois de finances rectificatives des 21 juin et 22 décembre 1967 ; le rappel historique de l'exercice 1967 (*ibid*) ; les fonds de concours (p. 1212) ; les recettes fiscales ; les dépenses budgétaires ; leur très forte augmentation ; les dépenses civiles ordinaires ; les dépenses civiles en capital ; les dépenses militaires ; la difficulté de comparaison d'une année sur l'autre ; les problèmes concernant la gestion des autorisations budgétaires ; les décrets d'avances ; les observations de la Cour des Comptes à propos des annulations opérées par arrêtés pour gager des ouvertures de crédits (*ibid*) ; les virements, transferts et répartitions (p. 1213) ; le recours à la procédure de l'arrêté pour des transferts de crédits impliquant une modification de la nature de la dépense ; les observations de la Cour des Comptes sur la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement ; l'incertitude et l'insécurité dans les programmes d'équipement ; le jugement de la Cour des Comptes sur les mesures prises en vue de régulariser le rythme d'engagement des opérations d'équipement en cours d'année et sur la sous-estimation systématique de certains chapitres qui font chroniquement l'objet de dépassements de crédits ; l'adoption du projet de loi par la Commission des finances (*ibid*).

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 1213, 1214) : le respect pour la présente loi de règlement, comme pour la précédente, des délais de dépôt et d'examen prévus par la loi organique du 2 janvier 1959 ; le travail, une fois de plus très remarquable, fourni par la Cour des Comptes ; les modifications de faible importance que traduisent les résultats d'exécution des lois de finances pour 1967 par rapport aux prévisions ; les modifications sensibles intervenues en cours d'année par rapport à la loi de finances initiale ; les ouvertures de crédits ; les annulations ; les recettes ; le caractère inévitable de certaines procédures telles que les décrets d'avances, les virements, transferts, annulations ou reports dans l'intérêt de la continuité et de la souplesse de l'exécution du budget ; la ratification en 1967 par une loi de finances rectificative de trois décrets d'avances ; le souci constant du Gouvernement d'améliorer le fonctionnement des services et de permettre au Parlement de se prononcer dans les meilleures conditions sur les résultats d'exécution des lois de finances.

Art. 1er à 19 : (p. 1214 à 1250) ; adoption.

Explication de vote sur l'ensemble (p. 1251) ; l'intérêt particulier du présent projet de loi de règlement ; le déficit considérable de l'exercice ; la violation du principe fondamental de l'équilibre budgétaire ; l'augmentation constante du nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; l'augmentation médiocre du pouvoir d'achat des salaires ; l'injustice croissante qui a présidé pendant cette période à la répartition des revenus entre les Français ; les ordonnances ; la nécessité de dresser un bilan complet de la gestion du Gouvernement présidé par M. Pompidou de 1962 à 1968 ; le vote défavorable de la F.G.D.S. ; la position du Groupe communiste ; l'augmentation du nombre des redevables de l'I.R.P.P. ; la nécessité urgente de réformer le système fiscal ; le vote défavorable du Groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1251).

3. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1969, par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 986 ;** rapport le 16 avril 1970 par M. Rivain, **n° 1078.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 222.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 208 (année 1969-1970) ;** rapport le 21 mai 1970 par M. Pellenc, **n° 224 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 10 juin 1970. — Projet de loi **n° 113 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-532 du 23 juin 1970, publiée au *J.O.* du 24 juin 1970 (p. 5899 et suivantes).

DISCUSSION AVEC DÉBAT RESTREINT [5 mai 1970] (p. 1472).

Les grands retards avec lesquels intervenait le vote des précédentes lois de règlement ; les dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 ; l'effort de rattrapage ; le règlement du budget de l'année 1968 ; l'excédent des charges ; ses origines ; le contenu et les objectifs des lois de finances respectives de 1968 ; le collectif du 30 juillet 1968 tendant à stimuler la consommation intérieure par des dégrèvements fiscaux ; le collectif du 31 juillet 1968 réduisant l'incidence budgétaire des événements de mai-juin 1968 ; le collectif du 20 décembre 1968, traditionnel collectif d'ajustement de fin d'année (p. 1473) ; les conditions de réalisation des recettes de l'exercice ; le doublement du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; la majoration limitée de l'impôt sur les sociétés ; la recherche nécessaire de l'aménagement de la fiscalité des entreprises ; la stabilisation souhaitable de l'effort fiscal ; les priorités à observer dans l'effort de soulagement fiscal ; les comparaisons concernant la charge fiscale des individus en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne ; les situations anormales à régler sans tarder ; la taxation des revenus salariaux modestes ; le régime des non-salariés et des pensionnés l'année où ils prennent leur retraite ; les dépenses civiles ordinaires ; les « interventions économiques » ; les dépenses en capital ; les observations de la Cour des Comptes *(ibid)* ; la croissance régulière des changements d'affectations de crédit en cours d'année ; les bouleversements de 1968 ; l'absence de conséquences trop graves sur la gestion des crédits publics ; le souhait de la Commission des finances d'être informée des résultats d'exécution du budget de l'année précédente lorsqu'elle examine le projet de loi de finances.

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 1474) : la procédure ; le respect des délais par le Gouvernement ; la performance que représente cette rapidité ; la diligence des ordonnateurs et des comptables auxquels il convient de rendre hommage ; la tâche accomplie par la Cour des Comptes ; la limitation des modifications nettes des crédits ; la modicité du pourcentage qu'elles représentent par rapport aux dépenses constatées ; l'importance de l'excédent de charges ; ses raisons ; l'effort de redressement économique et financier réalisé en 1969 ; la fiscalité ; les quatre suggestions présentées par le Rapporteur général ; l'examen de ces problèmes dans le cadre de la préparation du budget de 1971.

Art. 1er à 14 : Etats A à J (p. 1475 à 1507) ; adoption (p. 1507).

Explitcations de vote : le rapport de la Cour des Comptes ; l'importance des reports de crédits ; les recettes ; le rendement des contributions directes et de l'impôt sur les sociétés ; l'injustice de notre système d'imposition ; la nécessité d'une réforme fiscale démocratique ; la non-application de l'accord de Grenelle ; la modification souhaitable de la base d'imposition et la revision du barème de l'I.R.P.P. ; la suppression des privilèges fiscaux dont bénéficient les grosses sociétés capitalistes ; vote défavorable des Groupes communiste et socialiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid)*.

4. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1970, par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1533 ;** rapport le 7 avril 1971 par M. Sabatier, **n° 1642.** Adoption le 22 avril 1971. — Projet de loi **n° 383.**

Transmis au Sénat le 27 avril 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 196 (année 1970-1971) ;** rapport le 29 avril 1971 par M. Pellenc, **n° 200 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 79 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-366 du 18 mai 1971, publiée au *J.O.* du 19 mai 1971 (p. 4851).

DISCUSSION [22 avril 1971] (p. 1327).

Les irrégularités commises dans l'exécution du budget de 1969 (p. 1327) ; l'importance des dépassements de crédits ; la sous-évaluation systématique des recettes ; la réduction spectaculaire du déficit prévu (p. 1328) ; la réduction des investissements.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1328) : les efforts accomplis pour l'éta-

blissement des comptes budgétaires ; la situation budgétaire de 1969.

Art. 1er et tableau A : adoption (p. 1329).

Art. 2 et tableau B : adoption (p. 1334).

Art. 3 et tableau C : adoption (p. 1340).

Art. 4 et tableau D : adoption (p. 1342).

Art. 5 et tableau E : adoption (p. 1344).

Art. 6 et tableau F : adoption (p. 1346).

Art. 7 et tableau G : adoption (p. 1350).

Art. 8 et tableau H : adoption (p. 1352).

Art. 9 et tableau I : adoption (p. 1358).

Art. 10 : adoption (p. 1360).

Art. 11 : adoption (p. 1360).

Art. 12 : adoption (p. 1360).

Art. 13 : adoption *(ibid)*.

Art. 14 et tableau J : adoption (p. 1361).

Art. 15 : adoption (p. 1361).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1361).

5. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1971, par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2109 ;** rapport le 23 mai 1972 par M. Sabatier, **n° 2345.** Adoption le 6 juin 1972. — Projet de loi **n° 592.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 250 (année 1971-1972) ;** rapport le 13 juin 1972 par M. Coudé du Foresto, **n° 254 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 113 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-563 du 3 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 5 juillet 1972 (p. 6899).

DISCUSSION [6 juin 1972] (p. 2202).

Caractères du budget de 1970 (p. 2202) ; procédure du fonds d'action conjoncturelle (p. 2202, 2206) ; taux de croissance des recettes fiscales ; taux de la T.V.A. (p. 2202) ; contrôle exercé par la Cour des Comptes (p. 2203, 2204, 2205) ; procédure des décrets d'avances (p. 2203, 2205) ; fonds de concours (p. 2203) ; procédure des reports de crédits (p. 2203, 2204) ; caractère des débats sur les lois de règlement (p. 2203) ; contrôle du Parlement (p. 2203, 2204) ; écart entre les prévisions des lois de finances initiales et rectificatives et les résultats des lois de règlement (p. 2204, 2206) ; finances publiques ; progression des dépenses ordinaires (p. 2205) ; réforme de la comptabilité de l'Etat ; introduction d'une comptabilité de droits constatés et d'une comptabilité patrimoniale (p. 2206) ; pourcentage des dépenses en capital par rapport à l'ensemble du budget ; commerce extérieur ; prix ; emploi (p. 2207).

Art. 1er à 16 : adoption (p. 2207 à 2265).

Vote contre du Groupe socialiste et du Groupe communiste (p. 2265).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2265).

6. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972, par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan), **n° 2775.**

LOISIRS. — *Voy.* BUDGET 1972 (Jeunesse, Sports et Loisirs) (p. 5471) ; BUDGET 1973 (Tourisme).

LORRAINE.

Voy. BUDGET 1973 (Aménagement du territoire, p. 5413, 5420, 5421, 5422, 5425).

— Problème de l'emploi. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 123 à 127 (p. 6395, 6399, 6401, 6405, 6410, 6411).

LOTISSEMENT. — *Voy.* URBANISME, 6 et 8 (1971, p. 2862).

LOUVETERIE. — Lieutenants. — *Voy.* CHASSE, 5, 1971 (p. 1631).

LOYERS.

1. — Proposition de loi instituant un plafond des loyers dont sont redevables les travailleurs inscrits au chômage ou malades et instituant en faveur de ceux-ci une allocation spéciale de loyer, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1968 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 345.**

2. — Proposition de loi tendant à instituer une procédure simplifiée en matière de consignation de loyers, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Charles Bignon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 737.**

. — .

Voir aussi BUDGET 1969, 1 (Equipement) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme) - Baux de locaux d'habitation.

— Augmentation. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 56-57.

— Conséquences des libérations de - pour les professions libérales. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 19.

LOZÈRE. — *Voy.* PLAN 2 (1971, p. 3065).

LUNE. — *Voy.* ESPACE (Exploration), 2.

LUXEMBOURG.

— Assistance en matière douanière. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 11.

— Entretiens de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 317.

— Traité. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11).

LYCÉES.

— Agitation dans les. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10).

— de sportifs. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 170 ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, Section II, Jeunesse, sports et loisirs).

— de Vincennes. — Construction. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Education nationale).

LYCÉENS.

— Sécurité sociale. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 8.

LYON.

— Crédits d'équipement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 76.

M

MACAO.

— Importations de textile. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ (n° 37).

MACHINE-OUTIL.

— Industrie de la. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 34.

MACHINE A VOTER. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5 ; BUDGET 1971 (p. 5423).

MACHINISME AGRICOLE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 116.

MADRID.

— Convention de. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 65 (1971, p. 1785).

MAGASINS A GRANDE SURFACE.

Voy. ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1659, 1662, 1673, 1676, 1682) ; ASSURANCES SOCIALES (Régimes partic.) 6, 7 et 15 ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique, Economie et finances, Services financiers) ; BUDGET 1973 (Articles additionnels non rattachés, après article 50), p. 4410, 4411, 4413, 4418 ; ECONOMIE NATIONALE 3 et 4 ; COMMERCE 4, 5, 11, 20, 21 et 27 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 93 et 299 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 33 à 38 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12.

— Personnel des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 112.

MAGISTRATS.

Voy. ALSACE-LORRAINE, 1.

— Des tribunaux administratifs. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5419).

— Recrutement. — *Voy.* BUDGET 1972 (Justice), p. 5363, 5371, 5378.

— Responsabilité des. — *Voy.* PROCÉDURE CIVILE, 5 (p. 2803, 2806, 2813).

— Statut. — *Voy.* JUSTICE (Organisation) 1, 2, 3.

MAGISTRATURE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 7 ; *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Justice) ; BUDGET 1970 (Justice).

MAIN-DŒUVRE.

— Féminine. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 90 ; Femmes.

— Française à l'étranger. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 105.

MAINTIEN DANS LES LIEUX. — *Voy.* CONSTRUCTION, 3 ; HOTELS, 1 ; BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 13.

MAIRES.

— Incompatibilité entre les fonctions de géomètre du cadastre et le mandat de — *Voy.* COMMUNES, 1, 19.

— Pouvoirs en matière de police municipale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 11.

— Retraite des.

— Honorariat des. — *Voy.* RETRAITES COMPLÉMENTAIRES, 2.
CHASSE, 5.

MAIS. — Prix. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 5 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1971, (Agriculture, p. 5324).

— Situation des producteurs. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 167.

MAISONS DE LA CULTURE. — *Voy.* BUDGET, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1971, (Affaires culturelles, p. 5509).

MAISONS DE JEUNES.

Voy. BUDGET 1969 (Services du Premier Ministre, III. — Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, II. — Jeunesse et Sports).

— Suppression de postes de directeurs. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 58-59.

MAISONS FAMILIALES RURALES. — *Voy.* BUDGET 1970 (Agriculture).

MAISONS INDIVIDUELLES.

— Construction. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Equipement et logement) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et logement, logement et urbanisme).

MAITRES.

— Formation des. — *Voy.* BUDGET (p. 5546).

— AUXILIAIRES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 373 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 393 ; BUDGET 1971 (p. 5549).

— D'ÉDUCATION PHYSIQUE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 241 (1971, p. 4431).

MAJORITÉ (âge de la).

1. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité électorale et de la majorité civile, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 113 ;** rapport le 28 novembre 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2692.**

2. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 121.**

3. — Proposition de loi tendant à fixer à vingt ans l'âge de la majorité électorale et civile, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par MM. Rossi, Médecin et Chazalon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 499.**

4. — Proposition de loi tendant à fixer à l'âge de dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 558.**

5. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale, et à vingt et un ans l'âge d'éligibilité des députés, conseillers généraux et conseillers municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Guy Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1213.**

6. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale et à vingt et un ans l'âge d'éligibilité des députés, conseillers

généraux et conseillers municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Alain Terrenoire (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1521.**

7. — Proposition de loi relative aux droits civils et civiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Fortuit (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2242.**

8. — Proposition de loi tendant à fixer à dix-neuf ans l'âge de la majorité civile et de la majorité politique et à abaisser cet âge à dix-huit ans pour ceux des intéressés qui ont satisfait à leurs obligations militaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Destremau (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2250.**

.—.

Voir aussi : SERVICE NATIONAL, 9 (1971, p. 1792, 1793).

MALADIE. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 16.

— de longue durée. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), 6.

— Professionnelles :

— Dans l'agriculture. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 7.

— Suppression du délai de déclaration. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE, 20.

MANAGEMENT. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12.

MANDAT PARLEMENTAIRE.

Voy. INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES, 3.

— Incompatibilité avec les fonctions ministérielles. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 7 ; CONSTITUTION, 1.

MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE.

— Carte professionnelle. — *Voy.* ORDRES PROFESSIONNELS, 1 et 4.

MANIFESTATIONS.

Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat), 170 (1971, p. 1654).

— Du 15 novembre 1969. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Intérieur et Rapatriés).

MANUELS SCOLAIRES.

1. — Proposition de loi visant à assurer la gratuité effective des livres et fournitures scolaires à tous les degrés de l'enseignement public, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2845.**

.—.

Voir aussi : BUDGET 1971, (p. 5546).

MANNEQUINS. — *Voy.* SPECTACLES, 2 .

MANS-LA FLÈCHE (LE).

— Ligne du... — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5414).

MANSHOLT (M. Sicco).

— Plan. — *Voy.* AGRICULTURE, 11 ; BAUX RURAUX, 17 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 39 à 44.

MANUFACTURES NATIONALES. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires culturelles).

MARCHANDS DE BESTIAUX.

— T.V.A. — *Voy.* BUDGET 1969, 2.

MARCHANDS FORAINS. — *Voy.* BUDGET 1973 (Commerce et artisanat, p. 4417).

MARCHÉ COMMUN.

1. — Projet de loi ratifiant le décret n° 69-831 du 8 septembre 1969 relatif au recouvrement des montants compensatoires et à l'octroi des versements compensatoires établis conformément au règlement arrêté par le Conseil des Communautés européennes le 11 août 1969 et aux textes pris pour son application, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 765.**

•—•

Voy. aussi : BUDGET 1970, 1 (Discussion générale, Affaires étrangères, Agriculture) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 7 et 11 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 27.

— Traités et conventions, 85 et 96.

— Agricole. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères, Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères, Agriculture) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1. QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s 16, 70, 77 à 81 (1971, p. 1202) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 196, 239.

MARCHÉ DE RUNGIS. — *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 5.

MARCHÉ DE PARIS-LA VILLETTE. — *Voy* COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 5.

MARCHÉ DES FRUITS ET LÉGUMES. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1, p. 5943).

MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 ; BUDGET 1969, 1 (Intérieur) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et logement, Logement et urbanisme).

MARCHÉ NOIR. — *Voy.* QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s 77 à 81 (1971, p. 1186).

MARCHÉ VINICOLE.

— Organisation. — *Voy.* VINS, 2 et 7.

MARCHÉS ADMINISTRATIFS.

1. — Proposition de loi tendant à réglementer les retenues de garanties en matière de marchés de travaux publics et de bâtiment « Proposition de loi tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de nouveau titre : marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du Code civil », présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Icart et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1412 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Zimmermann, **n° 1790.** Adoption le 11 juin 1971. — Proposition de loi **n° 428.**

Transmise au Sénat le 14 juin 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 310 (annéee 1970-1971) ;** rapport le 17 juin 1971 par M. de Montigny, **n° 333 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 21 juin 1971. — Proposition de loi **n° 138 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1872 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Zimmermann, **n° 1940.** Adoption le 29 juin 1971. — Proposition de loi **n° 468.**

Transmise au Sénat le 29 juin 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 396 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 par M. de Montigny, **n° 398 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Proposition de loi **n° 174 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7062).

Voy. Discussion générale commune à LOGEMENT, 16.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [11 juin 1971] (p. 2773).

Art. 1er : amendement de forme de la Commission des lois (p. 2773) ; le manque de trésorerie provoqué par la retenue de garantie ; le remplacement de la garantie par la caution bancaire ; adoption de l'amendement ; amendement non soutenu de M. Gardeil ; amendement de M. Wagner tendant à instituer une retenue de garantie de 50 % et une caution à concurrence des autres 50 % (p. 2773, 2774) ; la défense des intérêts des occupants et des accédants à la propriété (p. 2774).

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2774) : ses observations sur l'amendement de M. Zimmermann et sur celui de M. Wagner ; l'abaissement à 5 % de la retenue ;

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : amendement de M. Icart tendant à instituer un délai unique pour la caution et la retenue ; sous-amendement de M. Delong tendant à porter de un à deux ans le délai de retenue de la garantie de la caution (p. 2775) ; la différence entre la responsabilité biennale et la garantie contractuelle de l'exécution des travaux ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Icart relatif aux conditions de restitution de la retenue de garantie ; adoption ; amendement de M. Wagner relatif à l'absence de mainlevée ; la libération automatique et de plein droit de la caution au bout d'un an ; retrait d'un sous-amendement du Gouvernement ; rejet de l'amendement de M. Wagner ; un amendement de M. Gardeil qui n'est pas soutenu ; la réception provisoire et la réception définitive ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2776).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1971] (p. 3517).

La modification rédactionnelle apportée par le Sénat (p. 3518) ; le terme « caution » ; les abus du droit d'opposition laissé au maître de l'ouvrage ; les établissements financiers.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 3518) : ses observations sur ce texte ; la liste des établissements financiers.

Art. 2 : amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 2.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3518).

2. — Proposition de loi tendant à réglementer la sous-traitance en matière de marchés de travaux publics et de bâtiment, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Nass (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1898.**

3. — Proposition de loi tendant à l'aménagement de l'article premier de la loi n° 67-467 du 17 juin 1967 modifiant l'article 175 du Code pénal relatif aux marchés passés par certains élus municipaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Lebon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2004.**

4. — Proposition de loi complétant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du Code civil, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Icart (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2576 ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Tisserand, **n° 2733.** Adoption le 13 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 733.**

Transmise au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 136 (année 1972-1973) ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. de Montigny, **n° 162 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 64 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1166 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13587).

DISCUSSION [13 décembre 1972] (p. 6147).

L'application de la loi du 16 juillet 1971 aux conventions de sous-traitance (p. 6147).

Intervention de M. Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique : l'opportunité de la proposition de loi de M. Icart (p. 6148).

Adoption de l'*article* unique de la proposition de loi (p. 6148).

MARCHÉS D'INTÉRÊT NATIONAL.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 1966 (n° 66-948 du 22 décembre 1966) afin d'assurer une meilleure utilisation des locaux devenus vacants à la suite d'institution de périmètres de protection de marchés d'intérêt national, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 579.**

MARCHÉS PUBLICS.

— Dépôt annuel d'un rapport sur les. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (après l'art. 65).

« MARÉE NOIRE ».

— Indemnisation des dommages. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 195.

— Moyens prévus pour éviter une nouvelle. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 120.

MARGARINE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture, et après art. 61).

MARIAGE.

Voy. FILIATION, 4 (1971, p. 4273) ; CODE PÉNAL, 8.

— Age. — *Voy.* CODE CIVIL, 1.

— Des militaires. — *Voy.* ARMÉE, 33 (p. 1287).

MARINE DE COMMERCE. — *Voy.* TRANSPORTS MARITIMES.

MARINE NATIONALE. — *Voy.* ARMÉE 15 et 42 - Budgets militaires ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

MARINS.

— Pensions. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1970, 1 (Transports, III) ; PENSIONS DE RETRAITE, 7.

MAROC.

— Mission. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 24.

MARQUES DE FABRIQUE. — *Voy.* GRÈVES, 1 (art. 8 *quinquies*) ; COMMERCE, 3 (Marques de commerce ou de service).

MARSEILLE.

— Réparation navale à. — (Conflit à la Société provençale des ateliers spécialisés). *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 403.

— Dockers de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 438.

— Fos. — *Voy.* BUDGET 1973 (Equipement et urbanisme, p. 5369, 5392).

MARTINIQUE. — *Voy.* EAU, 4.

MASSELIN.

— Commission. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 83 à 87 (1971, p. 1598).

— Plan. — *Voy.* BUDGET 1973 (Intérieur et Rapatriés, p. 4781, 4782).

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES. — *Voy.* HOPITAUX, 1 ; AUXILIAIRES MÉDICAUX, 5.

MASSY.

— Centre d'affaires. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 100.

« MASURCA ».

— Accident provoqué par un missile. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 39.

MATÉRIEL AGRICOLE.

— Taux de la baisse. — *Voy.* BUDGET 1968, 3 (après l'art. 8).

MATÉRIEL DE GUERRE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier le régime des matériels de guerre, armes et munitions, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Sanglier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1456 ;** rapport le 14 décembre 1971 par M. Krieg, **n° 2123.**

— .

Voy. aussi ARMES.

MATÉRIEL DE PRESSE.

— Subventions pour l'achat. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 20).

— Exportations. — *Voy.* BUDGET 1970 (Budgets militaires).

MATERNITÉ.

— Assurance. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (régime général), 20.

MATIÈRES GRASSES. — *Voy.* BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5326).

MATIÈRES NUCLÉAIRES.

— Transport maritime des. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 102.

MAURIENNE ET MODANE.

Vallées de ... et de ...

— Problèmes de l'emploi. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 123 à 127.

MAURITANIE.

— Convention fiscale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 3.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL.

— Attribution. — *Voy.* DÉCORATIONS, 8.

MÉDECINE.

— A plein temps. — *Voy.* BUDGET 1973 (Santé publique).

— Etudes de. — *Voy.* BUDGET 1973 (Education nationale, p. 5024).

— Exercice de la. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 18.

— Médecine scolaire. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Seconde délibération p. 5524, 5525). *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 176 à 180.

— Internes en. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 399.

— Etudiants en — de Marseille. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 236.

— Générale. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 17.

— Libérale. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (générale), 11 (1971, p. 2133).

— Scolaire. — *Voy.* BUDGET 1972 (Education nationale, p. 5546). BUDGET 1972 (Santé publique et travail), p. 5276, 5279, 5282, 5298, 5299, 5303).

MÉDECINE SOCIALE.

1. — Proposition de loi tendant à l'extension aux employés de maison du bénéfice de la loi n° 46-2195 du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par MM. Cousté et René Caille (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 228 ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Caillaud, **n° 1321.** Adoption le 16 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 343** sous le titre : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail ».

Transmise au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 123 (année 1970-1971) ;** rapport le 6 mai 1971 par M. Lambert, **n° 211 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 mai 1971. — Proposition de loi **n° 91 (année 1970-1971)** sous le titre : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles à usage d'habitation et les travailleurs à domicile ».

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1734 ;** rapport le 24 juin 1971 par M. Caillaud, **n° 1888.** Adoption définitive le 30 novembre 1971. — Proposition de loi **n° 509.**

Loi n° 71-996 du 15 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 16 décembre 1971 (p. 12291).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [16 décembre 1970] (p. 6560).

L'extension aux employés de maison du bénéfice de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail (p. 6560, 6561) ; la notion de médecine du travail (p. 6560) ; la surveillance du salarié sur le lieu du travail et la surveillance des locaux (p. 6560) ; les difficultés d'ordre juridique et pratique de l'extension du bénéfice de la médecine du travail aux employés de

maison (p. 6560) ; le principe de l'inviolabilité de l'habitation privée (*ibid*) ; la dissémination des employés visés (*ibid*) ; l'extension des garanties élémentaires de la médecine du travail aux employés de maison et à leurs employeurs (*ibid*) ; les gens de maison ; leur nombre important (p. 6560, 6561) ; les femmes de ménage (p. 6560) ; la consultation des associations de salariés et d'employeurs au cours des travaux préparatoires ; leur accord (p. 6560, 6561) ; le contrôle médical continu (p. 6560, 6561) ; l'examen médical d'embauche ; l'examen médical annuel ; l'examen de reprise du travail (*ibid*) ; l'organisation de la surveillance médicale (p. 6561) ; l'organisation de centres médicaux à la faveur des conventions collectives entre les syndicats d'employeurs et les syndicats d'employés (*ibid*) ; l'utilisation des organismes existants pour l'organisation de la surveillance médicale (p. 6560, 6561) ; la surveillance médicale par le médecin traitant (p. 6560, 6561) ; les certificats médicaux (p. 6560) ; le rôle véritable de la médecine du travail (*ibid*) ; l'extension du champ d'application du texte aux gardiens d'immeubles et aux travailleurs à domicile (p. 6561).

Intervention de M. Philippe Dechartre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6560, 6561) : le champ d'application de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail ; le problème des pénalités.

Art. 1er : L'obligation du contrôle médical continu ; les trois examens (p. 6561) ; amendement de MM. René Caille et Cousté tendant à appliquer le texte aux gardiens d'immeubles et aux travailleurs à domicile (*ibid*) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : *L'organisation de la surveillance médicale par décret ;* amendement du Gouvernement tendant à introduire la notion de la responsabilité des employeurs et à substituer le règlement d'administration publique au décret par une nouvelle rédaction ; sous-amendement de M. Caillaud tendant à introduire les sanctions dans le règlement d'administration publique.

Intervention de M. Philippe Dechartre. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6562) : l'inconstitutionnalité d'une injonction au pouvoir réglementaire en vue de fixer des sanctions contraventionnelles.

Retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 2.

Art. 3 : *Les infractions ;* amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction de l'article ; la nécessité de l'abrogation de l'article 64 *e* du Livre II du Code du travail ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 3.

Titre : *Nouvelle rédaction ;* adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6562).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE : [30 novembre 1971] (p. 6208).

Le texte du Sénat soumis à l'Assemblée (p. 6208) ; le problème des travailleurs à domicile (p. 6208) ; la spécificité des risques de cette catégorie de travailleurs ; l'absence de contrôle par les employeurs des outils ou produits utilisés (p. 6209) ; le vote par le Sénat d'un article 2 *bis* prévoyant un Règlement d'administration publique ; l'avis favorable de la Commission des affaires culturelles à cet article 2 *bis*.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : ses observations sur ce texte ; la définition des employés de maison ; l'intervention du règlement d'administration publique (p. 6209).

Art. 1er : *Obligation du contrôle médical continu ;* adoption.

Art. 2 *bis : Conditions d'application du contrôle médical des travailleurs à domicile par un Règlement d'administration publique ;* amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles tendant à rendre impératif ce règlement ; retrait ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6209).

2. — Proposition de loi tendant à l'institution d'un service autonome de la médecine du travail à la Société nationale des chemins de fer français, des dispositions et à l'extension à la Société nationale des chemins de fer français des dispositions du chapitre premier du titre II du Livre II du Code du travail et des règlements pris en application de l'article 67 du même Livre, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des

affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 595.**

MÉDECINS.

1. — Proposition de loi tendant à permettre aux chiropracteurs titulaires du diplôme de docteurs en chiropractie, d'exercer leur art, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Edouard Charret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 95;** rapport le 30 novembre 1971 par M. Berger, **n° 2087.**

2. — Proposition de loi relative au développement de la médecine de groupe et d'équipe, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Benoist et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 416.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer en faveur des agents de la Société nationale des chemins de fer français le libre choix du médecin, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 597.**

4. — Projet de loi relatif aux avantages sociaux des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 632;** rapport le 14 avril 1970 par M. Mainguy, **n° 1075.** Adoption le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 245.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 266 (année 1969-1970);** rapport le 26 juin 1970 par M. Blanchet, **n° 342 (année 1969-1970).** Adoption avec modification le 8 octobre 1970. — Projet de loi **n° 3 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1392;** rapport le 19 novembre 1970 par M. Mainguy, **n° 1441.** Adoption le 1er décembre 1970. — Projet de loi **n° 321.**

Transmis au Sénat le 2 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 78 (année 1970-1971);** rapport le 15 décembre 1970 par M. Blanchet, **n° 112 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 39 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1970 **n° 1556;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Mainguy au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1589.** Adoption le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 363.**

Rapport le 18 décembre 1970 par M. Blanchet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 139 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 65 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1325 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 79).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [4 juin 1970] (p. 2244).

Les avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés ; les décret pris en cette matière entre 1960 et 1966 (*ibid*) ; l'annulation le 10 mai par le Conseil d'Etat de la partie des décrets concernant le régime maladie (p. 2245) ; le caractère législatif du nouveau régime de sécurité sociale ; le caractère provisoire du système actuel et ses inconvénients ; la nécessité d'en sortir en donnant une base légale au régime ; les deux articles du projet concernant, le premier, les avantages sociaux en cas de maladie ; le second, les avantages complémentaires de veillesse ; les nombreuses controverses qu'a suscitées l'article 1er ; le régime vieillesse ; la caisse autonome de retraite des médecins français ; la fragilité du système ; la transformation du système facultatif en système obligatoire ; l'adoption à l'unanimité par la Commission des affaires sociales du texte du projet ; les inquiétudes actuelles du corps médical (p. 2246) ; l'augmentation de la consommation médicale (p. 2246, 2247) ; l'inégalité de la protection de la santé pour toutes les catégories sociales ; la rétribution insuffisante de l'acte du médecin généraliste ; la grave pénurie de médecins dont souffre notre pays ; les difficultés financières que rencontrent les jeunes médecins pour s'installer ; l'absence d'aide des pouvoirs publics pour la médecine de groupe ; le projet de programme de santé proposé par le parti com-

muniste ; l'établissement du régime conventionné sur la base d'une convention nationale (*ibid.*) ; le vote favorable du groupe communiste (p. 2247) ; le mérite du projet de donner satisfaction à la très grande majorité des médecins ; les conditions dans lesquelles les prestations sont servies dans les caisses primaires de sécurité sociale ; la date à laquelle la convention ou l'adhésion personnelle liant le praticien ou l'auxiliaire médical cesse d'avoir effet ; la possibilité de régler ces modalités par la voie législative, dans l'attente des décrets.

Interventions de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 2245, 2246) : le système conventionnel institué par l'article 20 du 12 juillet 1960 ; sa reprise par un décret de 1962 ; l'annulation du décret par le Conseil d'Etat en 1968 ; le projet de loi déposé le 2 avril 1969 par M. Maurice Schumann ; la régularisation souhaitable de la situation des médecins conventionnés ; l'esprit du projet de loi ; le caractère satisfaisant du système proposé par la Sécurité sociale et plus encore pour l'assujetti ; la définition des actions à entreprendre pour donner aux médecins une meilleure connaissance des dépenses dont ils sont les ordonnateurs et pour leur permettre de modérer la consommation ; les médecins généralistes ; le régime privilégié de protection sociale dont doivent bénéficier les médecins conventionnés ; le système proposé consistant à calquer les cotisations sur celles des fonctionnaires publics ; la nécessité de tenir compte des droits acquis ; l'inconvénient d'intégrer les médecins dans le régime des non-salariés ; le désir du Ministre de ne pas imposer un système quelconque à une catégorie professionnelle, si petite soit-elle ; (p. 2247) : la nécessité de poser clairement l'ensemble du problème des prestations sociales ; la croissance des prestations d'ici à 1975 ; les causes de cette croissance : les « nuisances » de la civilisation moderne ; les déficits permanents qui vont s'accumuler ; le but poursuivi consistant non à réduire les prestations mais à modérer leur croissance ; la nécessité de revaloriser la profession de généraliste ; la proposition du groupe communiste tendant à obtenir des abattements fiscaux de l'ordre de 30 % par an ; la situation actuelle beaucoup plus favorable pour les intéressés ; le désir unanime de l'Assemblée de favoriser le conventionnement.

Art. 1er : *Modification du Code de la sécurité sociale* (p. 2248) ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Titre VI : *Praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés.*

Art. L 613-6 du Code de la sécurité sociale ; le régime d'assurance obligatoire applicable aux praticiens et auxiliaires médicaux ; les services rendus par les pharmaciens à temps partiel des établissements hospitaliers ; l'abus injustifiable que constituerait l'admission de ces pharmaciens à un régime privilégié en l'absence de toute contrepartie ; l'extension qui deviendrait inévitable à d'autres catégories ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L 613-7 du Code de la sécurité sociale : les ayants droit des praticiens et auxiliaires médicaux (*ibid*) ; la coordination entre le régime institué par le projet et les autres régimes d'assurance-maladie obligatoire (p. 2249) ; l'institution d'un système de coordination analogue à celui du régime général ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L 613-8 du Code de la sécurité sociale ; l'extension du bénéfice des dispositions de l'article aux médecins retraités qui n'avaient pas adhéré à la convention de 1960, adoption avec modification du texte proposé (p. 2250).

Art. L 613-9 du Code de la sécurité sociale ; adoption du texte proposé.

Art. L 613-10 du Code de la sécurité sociale : la situation des praticiens qui, en leur qualité de retraités dans un autre régime, ne doivent pas être affiliés au régime des praticiens conventionnés ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L 613-11 du Code de la sécurité sociale : adoption.

Après l'art. 613-11 du Code de la sécurité sociale : amendement tendant à insérer un nouvel article ; les conditions d'attribution des avantages vieillesse au conjoint survivant des praticiens décédés ; la possibilité pour les praticiens conventionnés d'opter pour le régime des travailleurs non salariés (*ibid*) ; l'hostilité de 90 % des médecins français à la thèse soutenue par le rapporteur (p. 2251) ; rejet de l'amendement ; adoption du premier alinéa de l'article 1er et de l'ensemble de l'article 1er ainsi modifié.

Après l'Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à instituer au profit du régime d'assurance-maladie-maternité une co-

tisation sociale de solidarité à la charge des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés ; rejet de l'amendement par la Commission, la solution équitable consistant à faire verser par les intéressés au régime des non-salariés l'équivalent de la charge que lui feront supporter leurs retraités.

Art. 2 (p. 2252) : *Modification d'articles du Code de la sécurité sociale ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. L 682 du Code de la sécurité sociale ; la possibilité pour certains praticiens et auxiliaires médicaux d'être dispensés d'affiliation eu égard à leur niveau de revenu professionnel ou au caractère accessoire de leur activité professionnelle non salariée ; le désir du Gouvernement d'instituer un système complémentaire de vieillesse obligatoire mais non contre le gré des intéressés ; réserve.

Art. L 683 du Code de la sécurité sociale : adoption.

Art. L 683-1 du Code de la sécurité sociale (*ibid*) ; la modulation des cotisations d'assurance vieillesse suivant les revenus professionnels non salariés des intéressés (p. 2253) ; la réduction à due concurrence de la participation des régimes dans le cas où les cotisations personnelles obligatoires n'ont pu être recouvrées ; réserve d'un amendement et de l'article.

Après l'article L 683-1 du Code de la sécurité sociale : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article prévoyant que le régime des prestations complémentaires de vieillesse ne sera rendu obligatoire par décret à chaque catégorie professionnelle qu'après consultation des intéressés ; adoption.

Art. L 682 du Code de la sécurité sociale (*suite*) ; la prise en compte des années d'exercice de la médecine conventionnée accomplie dans le cadre du régime institué par les décrets de 1960 et 1962 (*ibid*) ; la validation. de ces périodes d'activité (p. 2254) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L 683-1 du Code de la sécurité sociale (*suite*) ; adoption avec modification du texte proposé ; adoption du premier alinéa de l'article 2 qui avait été précédemment réservé et de l'ensemble de l'article ainsi modifié.

Art. 3 : *Date d'entrée en vigueur de la loi ;* adoption d'un amendement de la commission dont le texte devient l'article 3.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [1er décembre 1970] (p. 6041).

Le régime d'assurance maladie obligatoire des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (p. 6041, 6043) ; sa gestion ; son financement (p. 6041) ; l'assiette des cotisations (p. 6041, 6042) ; la cotisation de solidarité (*ibid*) ; le régime complémentaire des prestations de vieillesse ; le financement et l'assiette (p. 6042) ; l'absence de régime facultatif dans le texte du Sénat ; l'individualisation des régimes par profession ; la notion d'ayant droit de l'assuré (p. 6041) ; les activités médicales extérieures à la convention (p. 6041, 6042) ; la coordination avec le régime d'assurance maladie des travailleurs indépendants (p. 6042) ; la validation des circulaires portant prorogation du régime complémentaire d'assurance maladie (*ibid*) ; les demandes de la confédération des syndicats médicaux français (p. 6043) ; l'établissement d'une convention nationale entre les médecins et la Sécurité sociale (*ibid*) ; la défense du régime des conventions ; les changements dans la composition de la caisse nationale d'assurance maladie (*ibid*) ; le remboursement à 80 % ou à 100 % des dépenses réelles ; les avantages des médecins conventionnés par rapport aux médecins non conventionnés (*ibid*).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6042, 6043, 6044) : ses observations sur les prestations complémentaires de vieillesse ; les modifications faites par le Sénat ; les avantages accordés aux médecins conventionnés ; l'établissement d'un avant-projet de convention nationale.

Art. 1er : (p. 6044) : *Dispositions complémentaires au Livre VI du Code de la Sécurité sociale :* adjonction d'un titre VI relatif aux praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés.

Art. L 613-7 du Code de la sécurité sociale relatif aux prestations ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. L 613-10 du Code de la sécurité sociale relatif au financement des prestations ; amendement rédactionnel de la commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié (*ibid*).

Art. L 613-10 A du Code de la sécurité sociale relatif à la coordination avec le régime des travailleurs non salariés non agricoles ; amendement de suppression de cet article de la commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est supprimé.

Adoption de l'ensemble de l'art. 1er du projet de loi (p. 6044).

Art. 1er *bis* : la cotisation sociale de solidarité (p. 6045) ; adoption de l'article.

Art. 2 - 1er alinéa : *Dispositions complémentaires au Livre VIII du Code de la sécurité sociale ;* adjonction d'un titre III relatif aux avantages complémentaires ouverts aux praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés ; réserve sur l'article L 682 A du Code de la sécurité sociale jusqu'à l'examen de l'art. L 683-2.

Art. L 682 du Code de la sécurité sociale relatif aux conditions d'attribution des prestations complémentaires ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant au rétablissement du régime facultatif; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 682, ainsi modifié.

Art. L 683 du Code de la sécurité sociale : supprimé par le Sénat.

Art. L 683-1 du Code de la sécurité sociale relatif au financement des avantages vieillesse ; amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement (p. 6046) ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. L 683-2 du Code de la sécurité sociale ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à insérer un nouvel article reprenant le texte adopté en première lecture et supprimé par le Sénat avec une modification rédactionnelle; adoption de l'amendement.

Art. L 683-2 A du Code de la sécurité sociale relatif au régime obligatoire des prestations complémentaires de vieillesse ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer l'article introduit par le Sénat ; la disparition du régime facultatif ; adoption de l'amendement; l'article est en conséquence supprimé ; amendement de M. Boutard tendant à introduire une nouvelle rédaction de l'article, devenu sans objet.

Adoption de l'ensemble de l'article 2.

Art. 2 *bis* : *la validation des circulaires prorogeant provisoirement le régime des avantages sociaux ;* amendement de suppression de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; en conséquence, l'article 2 *bis* est supprimé ; (p. 6047).

Art. 3 *Date de mise en application du nouveau régime ;* adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6047).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1970] (p. 6718).

Le texte de la Commission mixte paritaire (p. 6718).

La fixation par un décret en Conseil d'Etat des modalités de coordination entre le régime d'assurance maladie des médecins conventionnés et celui des travailleurs non salariés non agricoles ; le texte transactionnel pour l'article L 683-2 du Code de la sécurité sociale ; la transformation en régime obligatoire du régime facultatif des avantages complémentaires de vieillesse par décret après consultation des divers organismes intéressés (p. 6718).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6718) : la consultation des sections professionnelles.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6719).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

.—.

Voir aussi :

HOPITAUX, 2 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 5 (1971, p. 3151, 3159).

— Conflit entre les — et les pouvoirs publics. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 402.

— Convention entre les caisses d'assurance maladie et les. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE, 11.

— Convention nationale médicale. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 257.

— Des hôpitaux publics (Assurance-maladie). — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 6.

— Psychiatres. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale).

MÉDIATEUR.

Voy. DROITS DE L'HOMME, 3.

— Pour la défense des consommateurs, pour la défense des administrés. — *Voy.* OMBUDSMAN.

MÉDICAMENTS.

Voy. SANTÉ PUBLIQUE, 23 et 24 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 192 et 193 (1971, p. 4441).

— Prix de vente. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 2 ; SÉCURITÉ SOCIALE, 1.

MÉDITERRANÉE.

— Pénétration navale russe. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5 ; BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

— Politique française en. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

MENSUALISATION.

— Des salaires. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Travail, Emploi et population) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5622) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8) ; CODE DU TRAVAIL, 3 (1971, p. 1547, 1548) ; PLAN, 1.

MENTON.

— Alimentation en eau potable. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 4.

MER.

1. — Proposition de loi relative à la coordination des moyens de défense contre la mer et à la protection du littoral, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Charles Bignon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 882.**

Voir DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, 15.

.—.

« **MERCURE** ».

— Avion. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports, II) ; BUDGET 1970, I (Transports, II) ; BUDGET 1973 (Transports, III. — Aviation civile).

MÈRES CÉLIBATAIRES. — *Voy.* FAMILLE, 4 (art. 374 du Code civil) ; ORPHELINS, 5.

MÈRES DE FAMILLE.

— Garde de leurs enfants. — *Voy.* IMPOTS DIRECTS, 11.

— Revenu imposable. — *Voy.* IMPOTS DIRECTS, 2.

MÉRITE DU SANG. — *Voy.* DÉCORATIONS, 1.

MÉRITE SOCIAL. — *Voy.* DÉCORATIONS, 4.

MESSAGES. — *Voy.* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

MÉTALLURGIE.

— Revendications des ouvriers de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 169.

MÉTAUX PRÉCIEUX.

Voy. BUDGET 1968, 1 (art. 10, Droits de garantie ; art. 11, Droits d'envoi).

— Droit d'essai. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions générales), 3.

MÉTAYAGE.

— Dans les D.O.M. — *Voy.* D.O.M., 6.

MÉTÉOROLOGIE.

1. — Proposition de loi tendant à l'établissement d'un statut du service météorologique français et au développement de l'assistance et de la recherche météorologique français et au développement de l'assistance et de la recherche météorologique en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Cermolacce et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1172.**

.—.

Voir aussi : BUDGET 1970, 1 (Transports, II. — Aviation civile) ; BUDGET 1971 (p. 5470, 5473, 5475) ; BUDGET 1972 (Transports III, p. 5682).

— Personnel de la. — BUDGET 1973 (Transports, III. — Aviation civile).

MÉTIERS.

— Orientation. — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 15 et 16.

— d'Art. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 4.

MÉTROPOLITAIN.

— Grève des conducteurs du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 246.

— Revendications des conducteurs du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 237.

METZ.

— Restaurant universitaire de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 184.

MICHELIN.

— Transformation des écoles privées de la Société. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (art. 15).

MIEL. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5701).

MIGRATIONS. — *Voy.* BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre, D.O.M., p. 4716, 4719, 4723).

MILITAIRES.

— Blessés en manœuvres. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 346.

— Statut général des. — *Voy.* ARMÉE, 39.

— Du contingent. — *Voy.* ARMÉE 39 (p. 1232) ; Service national.

— Mise à la disposition des services locaux d'incendie. — *Voy.* SAPEURS-POMPIERS, 3.

MINES ET CARRIÈRES.

1. — Proposition de loi tendant à réglementer l'exploitation des carrières et sablières, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 58.**

2. — Projet de loi portant modification de diverses dispositions du Code minier, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 723 ;** rapport le 15 octobre 1969 par M. Lebas, **n° 828.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 138.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 18 (année 1969-1970) ;** rapport le 1er décembre 1969 par M. Jager, **n° 79 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 36 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1969 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 967 ;** rapport le 12 décembre 1969 par M. Lebas, **n° 970.** Adoption le 16 décembre 1969. — Projet de loi **n° 194.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 139 (année 1969-1970) ;** rapport le 18 décembre 1969 par M. Jager, **n° 147, (année 1969-1970).** Adoption le 20 décembre 1969. — Projet de loi **n° 84 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-1 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 134).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [21 octobre 1969] (p. 2773).

Les principes fondamentaux du droit minier français depuis 1810 ; la distinction entre les substances contenues dans le sous-sol ; les « titres miniers » ; le présent projet de loi, modification la plus importante apportée à cette législation depuis 1956 ; ses dispositions générales ; le regroupement dans un titre VI *bis* nouveau du Code minier de toutes les dispositions relatives aux retraits de titres miniers et aux renonciations ; la suppression des procédures inutiles ; la modification des règles d'indemnisation ; la suppression de la catégorie anachronique des « minières » ; le régime des carrières ; les autorisations préfectorales ; les modifications apportées à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures ; les permis de

recherche « off shore » ; les fusions de permis (*ibid*) ; le problème posé par les communes minières (p. 2773, 2775, 2776) ; et par les 2776) ; le souhait de la Commission de la production de voir mettre en place une procédure plus rapide (p. 2773) ; le vœu du groupe socialiste que le Gouvernement saisisse pour le 1er mai 1970 le Parlement d'un projet de loi réglant les problèmes juridiques posés par les affaissements miniers (p. 2774) ; les moyens d'action des préfets en la matière ; les contrats de vente comportant des clauses insérées par les houillères sur la non-garantie des dommages dus à l'exploitation ; le procédé d'exploitation dit du « foudroyage » ; la cession du patrimoine des houillères aux collectivités locales (*ibid*) ; le Code minier réunissant l'ensemble des textes concernant la législation minière et le décret du 16 août 1956 ; la taxe locale ; le problème des fonds vendus (*ibid*) ; la situation des « glaisiers » de Provins (p. 2776) ; le fléau de la silicose ; les retraits de permis d'exploitation de mines ou de carrières ; la régression constante de la part de redevance allouée aux communes ; le grave problème de la pollution des eaux par les houillères de bassin ; la question des lotissements et cités minières (*ibid*) ; l'impossibilité de régler par un décret le problème de la durée de l'exploitation compte tenu de l'extrême diversité des situations et des substances à extraire (p. 2777) ; le caractère anti-économique de la limitation de la profondeur par voie d'autorité ; le maintien souhaitable de la règle selon laquelle l'autorisation d'exploitation est donnée sans limitation de durée ; les conflits de droits entre les exploitants de carrières et divers autres ayants droit (*ibid*).

Intervention de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique (p. 2773, 2774) : le but du projet de loi : rajeunir certaines des dispositions adoptées en 1955 et 1956 ; la modification des règles propres aux recherches d'hydrocarbures ; l'intensification des recherches ; les nouvelles règles appliquées aux carrières ; le triple but des règles nouvelles relatives au droit d'occupation des sols et leur conformité avec les vœux légitimes des fermiers et tenanciers du sol.

Chapitre 1er : *Classification des gîtes.*

Art. 1er (p. 2777) ; adoption.

Après l'art. 1er : amendement de la Commission concernant les argiles et les glaises ; les inconvénients résultant de l'absence de surveillance des carrières souterraines ; rejet de l'amendement (*ibid*).

Art. 2 à 4 (p. 2778) : adoption.

Chapitre II : *Recherches de mines.*

Art. 5 : adoption.

Art. 6 : adoption avec modifications.

Art. 7 et 8 : adoption.

Chapitre III : *Titres miniers.*

Art. 9 : adoption.

Après l'Art. 9 : adoption d'un amendement de la Commission concernant les minières ; rejet d'un amendement de la Commission supprimant la définition des limites de la concession.

Art. 10 : adoption.

Après l'Art. 10 (*ibid.*) : rejet d'un amendement fixant la redevance tréfoncière au double du produit brut moyen à l'hectare de surface agricole utile (p. 2779).

Art. 11 à 15 : adoption.

Chapitre IV : *Travaux de recherche ou d'exploitation des mines.*

Art. 16 : adoption de l'article avec modifications (p. 2780).

Art. 17 : le problème du rachat des terrains occupés depuis de longues périodes (p. 2781) ; réserve de l'article jusqu'au vote de l'article 25.

Art. 18 et 19 : adoption.

Art. 20 : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 20.

Chapitre V : *Gîtes autres que les mines.*

Art. 21 : adoption.

Art. 22 : l'octroi des autorisations préfectorales d'exploitation pour une durée limitée renouvelable; (p. 2782); la fixation par un décret en Conseil d'Etat de la durée de l'autorisation et des droits à renouvellement; les inconvénients graves de la situation actuelle; le cas d'extension de l'exploitation; le défaut de réponse de l'administration à l'expiration d'un délai de deux mois ; (*ibid*) ; la fixation de la surface et de la profondeur des concessions (p. 2783) ; la préservation de certains gisements de gypse de la région parisienne (p. 2784) ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 23 : adoption.

Art. 24 : adoption d'un amendement de la Commission portant à trois ans la durée

maximale des autorisations de recherches et de l'article ainsi modifié.

Art. 25 : l'extinction par le permis d'exploitation, accordé en application de l'article 109 du Code minier, des droits réels ou personnels existant sur les terrains pour lesquels il a été accordé lorsque le maintien de ces droits est incompatible avec son exercice ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 17 (suite) ; adoption avec modification.

Art. 26 : adoption (*ibid*).

Art. 27 à 29 : adoption (p. 2786).

Chapitre VI : *Passage du régime des carrières au régime des mines.*

Art. 30 : adoption.

Chapitre VII : *Dispositions diverses.*

Art. 31 : adoption d'un amendement de suppression.

Art. 32 : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 32 (*ibid*).

Chapitre VIII : *Dispositions transitoires.*

Art. 33 : adoption d'un amendement de suppression (p. 2787).

Art. 34 : la situation irrégulière de certaines carrières pour n'avoir pas observé d'autres dispositions que celles du Code minier ; le cas de l'arrêt de l'exploitation par force majeure (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2788).

Art. 35 : adoption.

Art. 36 : adoption avec modification.

Art. 37 et 38 : adoption.

Articles additionnels : amendement de la Commission relatif aux problèmes juridiques posés par les affaissements miniers.

Intervention de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique (p. 2788, 2789) : le caractère grave de ce problème ; l'évolution de la jurisprudence depuis le XIXe siècle ; la responsabilité de l'exploitant ; la tendance de la jurisprudence à étendre le principe ; l'absence d'intention du Gouvernement de déposer sur ce point un projet de loi (*ibid*).

Amendement du groupe communiste concernant les affaissements miniers (p. 2789) ; les inconvénients de ce texte ; la crainte de ses auteurs de voir encore se rétrécir la zone d'influence des bureaux de contentieux des houillères ; retrait de l'amendement du groupe communiste ; rejet au scrutin de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; liste des votants (p. 2809).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2789).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE : [16 décembre 1969] (p. 4979).

L'adoption par le Sénat de l'essentiel du texte de l'Assemblée ; les propositions de la Commission de la production.

Art. 9 *ter :* l'inscription dans la loi du principe de l'extension de la responsabilité de l'exploitant en dehors du périmètre où sont effectués des travaux miniers ; adoption de l'article avec modification.

Art. 16 : adoption.

Art. 17 : le souci du Sénat que les personnes ayant acquis récemment des terrains à des fins spéculatives ne bénéficient pas d'une plus-value excessive (*ibid*); adoption de l'article avec modification (p. 4980).

Art. 22 : le délai dans lequel doivent être approuvées ou rejetées les demandes d'autorisation d'ouverture de carrière ; adoption de l'article avec modification.

Art. 24 : adoption.

Art. 29 : (*ibid*) ; le retrait du titre minier en cas de non-exécution par le titulaire du titre de ses obligations à l'égard du propriétaire du sol (p. 4981) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 32 : adoption.

Art. 34 : le droit acquis à la continuation de l'exploitation qu'ont les exploitants de carrières légalement ouvertes ; l'augmentation à dix ans du délai de trois ans (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 4982).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — Proposition de loi relative à l'assurance vieillesse des ouvriers mineurs des exploitations souterraines d'argiles réfractaires et céramiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Peyrefitte (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1288 ;** rapport le 19 novembre 1970 par M. Peyrefitte, **n° 1444.**

(Ce document n'a pas été publié.)

4. — Proposition de loi tendant à modifier

l'article 106 du Code minier relatif à la mise en exploitation des carrières, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Pierre Pouyade et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1455.**

5. — Proposition de loi créant une taxe communale d'extraction, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2563.**

6. — Proposition de loi tendant à créer une taxe départementale et communale frappant les produits extraits des sablières et des carrières, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Julia (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2619.**

7. — Proposition de loi tendant à créer une taxe d'extraction, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Thorailler (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2621.**

.—.

— Durée du travail. — *Voy.* TRAVAIL, 5.

— De fer. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 4.

— De La Machine. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 243.

MINEURS (Ouvriers).

— D'argile. — *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif 1).

— Du Nord (Elections professionnelles). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 32.

MINEURS.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article premier de la loi n° 55-1552 du 28 novembre 1955 en vue d'interdire toute publication permettant, en cas de délit ou de fugue, d'identifier l'institution à laquelle un mineur est confié, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par Mme Jacqueline Thome-Patenôtre (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 332.**

2. — Projet de loi relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1833 ;** rapport le 21 juin 1971 par M. Krieg, **n° 1859.** Adoption le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 449.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 359 (année 1970-1971) ;** rapport le 25 juin 1971 par M. Piot, **n° 368 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 159 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-553 du 9 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1971 (p. 6859).

DISCUSSION [23 juin 1971] (p. 3303).

L'adaptation de l'arsenal répressif aux formes nouvelles de délinquance (p. 3303) ; la multiplication des enlèvements d'otages et de mineurs (p. 3303, 3304, 3305) ; la législation en vigueur ; les peines prévues aux articles 341 et 344 du Code pénal relatifs aux arrestations illégales et séquestrations de personnes majeures et les peines prévues aux articles 354 et suivants pour les enlèvements des mineurs (p. 3303, 3304, 3305) ; la « loi anti-casseurs » (p. 3303, 3305) ; la nécessité d'une répression plus sévère de la prise d'otages (p. 3304) ; les solutions différentes retenues par le Gouvernement selon que les victimes sont majeures ou mineures (p. 3304) ; la correctionnalisation et l'efficacité de la répression ; la prise d'otage : circonstance aggravante entraînant l'application de la réclusion criminelle à perpétuité ; la qualification criminelle de l'infraction (p. 3304) ; le sens exact des mots : « en un lieu tenu secret » (p. 3304, 3305) ; la séquestration dans les conflits à caractère professionnel ou dans les conflits universitaires (p. 3304, 3305) ; la proposition Claudius-Petit sur l'abolition de la peine de mort (p. 3304) ; la remise en cause de l'échelle des peines criminelles et la suppression de la peine de mort ; l'article 414 du Code pénal et l'entrave à la liberté du travail (p. 3305) ; les risques courus par les personnes enlevées ; la libération des otages avant cinq jours ; l'intervention de la police et la réduction de peine aux ravisseurs (p. 3305).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3305,

3306) : l'augmentation du nombre des enlèvements ; le problème des enlèvements de mineurs.

Art. 1er (p. 3306) : *Insertion d'un article 343 dans le Code pénal ;* amendement du groupe communiste excluant les délits du champ d'application de la loi ; la séquestration des dirigeants d'entreprise par les travailleurs en grève ; la prise d'otage accompagnée d'un vol.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 3306, 3307) : le lien de finalité entre la prise d'otage et l'infraction qu'elle facilite ; le principe de l'interprétation stricte du Code pénal par les tribunaux.

Le risque de normalisation de la séquestration des professeurs et des dirigeants d'entreprise (p. 3307) ; le droit d'intervention des pouvoirs publics pour la délivrance d'une personne séquestrée ; le droit de grève des travailleurs et la liberté individuelle des citoyens.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 3307) : l'application de l'article 341 du Code pénal ; la liberté d'intervention des pouvoirs publics.

Rejet de l'amendement du groupe communiste ; amendement de forme de la Commission des lois (p. 3307).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 3307) : l'expression « injonction » en matière civile ou commerciale ; l'expression « ordre ou condition » aux articles 305 et suivants du Code pénal.

Retrait de l'amendement (p. 3308) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des lois tendant à prévoir « une excuse légale » qui réduirait la peine à celle de la réclusion criminelle de dix à vingt ans lorsque la personne arrêtée serait libérée avant le cinquième jour suivant celui de l'arrestation ; sous-amendement de M. Mainguy à l'amendement précédent tendant à ce que la libération soit volontaire ; le deuxième, du Gouvernement faisant bénéficier d'une excuse atténuante l'auteur d'une prise d'otage qui libère sa victime avant cinq jours sans que l'ordre ou la condition ait été exécuté.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 3308) : les trois hypothèses de prise d'otage prévues à l'article 343, alinéa 1 nouveau, du Code pénal.

Adoption du sous-amendement de M. Mainguy ; rejet de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article premier, ainsi modifié (p. 3309).

Art. 2 : *Suppression au deuxième alinéa de l'article 355 du Code pénal des mots : « par les personnes sous l'autorité ou la surveillance desquelles le mineur était placé »* ; amendement de la Commission étendant la peine de réclusion criminelle à perpétuité à tous les cas où l'enlèvement de mineurs constituerait une prise d'otages ; sous-amendement du Gouvernement proposant une rédaction différente de l'amendement pour mettre en harmonie le premier et le troisième alinéas de l'article 355 du Code pénal ; l'extension aux enlèvements de mineurs de la circonstance aggravante très large prévue pour les prises d'otages en dehors des cas de demande de rançon ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article 2.

Après l'art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article modifiant la rédaction de l'article 355, alinéa 3, du Code pénal.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux (p. 3309) : l'alignement des dispositions du troisième alinéa de l'article 355 sur celles du deuxième alinéa de l'article 343.

Adoption de l'amendement.

Explications de vote : le groupe socialiste : la protection de l'enfance ; la défense des hommes pris comme otages (p. 3309) ; la jurisprudence « gouvernementale » et la jurisprudence judiciaire (*ibid*) ; la modification de l'article 341 du Code pénal par la loi du 8 juin 1970 (p. 3310) ; l'abstention du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3310).

.—.

Voy. aussi : SANTÉ PUBLIQUE, 21 (1971, p. 1942, 1945).

TRAITÉS et CONVENTIONS, 88.

— Gestion des biens. — *Voy.* USUFRUIT, 1.

— Protection. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 88.

— Transport des — de moins de seize ans. — *Voy.* ROUTES, 5.

MINISTÈRES. — *Voy.* GOUVERNEMENT.

MINISTRE DES FINANCES.

— Déclaration. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 48.

MISE EN FOURRIÈRE. — *Voy.* AUTOMOBILE, 9.

MISSILES. — *Voy.* BUDGET 1971 (Budgets militaires), Armée.

MONDON ET PIANTA.

— Commission. — *Voy.* COMMUNES, 19.

MONNAIE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 239 (1971, p. 4429) ; n° 244 (1971, p. 4617).

MONNAIES ET MÉDAILLES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Budgets annexes) ; BUDGET 1970 (Budgets annexes) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5709).

MONTAGNE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie ; Agriculture, p. 5328, 5324, 5374) ; Plan, 2 (1971, p. 3015-3019) ; BAUX RURAUX, 19.

MONTANTS COMPENSATOIRES.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 239 (1971, p. 4429).

— Recouvrement. — *Voy.* MARCHÉ COMMUN, 1.

MONUMENTS HISTORIQUES.

1. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1253 ;** rapport le 2 octobre 1970 par M. Mainguy, **n° 1366.** Adoption le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 311.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 63 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. de Bagneux, **n° 92 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 53 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1970 (p. 11955).

DISCUSSION [18 novembre 1970] (p. 5756).

La protection des objets mobiliers (p. 5756) ; les nombreuses modifications de la loi de 1913 ; le classement d'office d'un objet mobilier appartenant à un propriétaire privé ; l'indemnisation ; les différentes modalités et conséquences du classement ; l'interdiction de l'exportation de l'objet classé ; le vol des objets mobiliers et l'aliénation illicite des œuvres d'art (p. 5756, 5757) ; l'attitude de l'Eglise face à la liturgie nouvelle (p. 5757) ; l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés (p. 5757) ; ses modalités (p. 5757) ; la notification au propriétaire ; les conséquences sur les objets y figurant ; les objets garnissant les églises (p. 5757).

Intervention de M. André Bettencourt, Ministre des Affaires culturelles par intérim (p. 5757) : la protection des objets mobiliers artistiques ; la dégradation du patrimoine artistique mobilier ; ses observations sur les initiatives d'une fraction du clergé qui laisse disparaître des ensembles à conserver précieusement ; la réalisation de l'inventaire général des richesses artistiques de la France ; l'hommage à la mémoire d'Edmond Michelet (p. 5757).

Art. 1er (p. 5758) ; l'indemnité résultant du classement d'office ; adoption de l'article.

Art. 2 : l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés (p. 5758) ; amendement de Mme Vaillant-Couturier et M. Berthelot tendant à étendre la possibilité d'inscription à l'inventaire supplémentaire aux objets mobiliers appartenant à des personnes privées ; la vente à l'étranger du patrimoine national ; la volonté du propriétaire ; le dédommagement ; l'opposition du Gouvernement ; amendement de la Commission des affaires culturelles ayant le même objet (sous réserve du consentement du propriétaire).

Intervention de M. André Bettencourt, Ministre des Affaires culturelles par intérim (p. 5758, 5759) : les inconvénients de l'extension du champ d'application de la loi ; les travaux de pré-inventaire et d'inventaire général ; la complexité de la tâche.

Retrait de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier ; rejet de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ajouter les objets mobiliers présentant un intérêt particulier du point de vue de la technique ; amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement ; amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à insérer après les mots : « après avis », le mot « favorable » ; retrait de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer le délai de préavis pour les transferts en cas de péril ; adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement ; adoption de l'article 2 ainsi modifié.

Art. 3 : Modification de l'article 29 de la loi du 31 décembre 1913 en fonction de la création de l'inventaire supplémentaire (p. 5759) ; adoption.

Après l'Art. 3 : amendement de M. Mainguy tendant à insérer un nouvel article relatif au classement des objets mobiliers (p. 5759, 5760) ; les objets mobiliers présentant un intérêt au point de vue de la technique (p. 5759) ; adoption de l'amendement (p. 5760).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

.—.

Voir aussi : BUDGETS (Affaires culturelles).

MORATOIRE.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 107 à 111 (1971, p. 4449).

— Des rapatriés. — *Voy.* RAPATRIÉS, 10.

MORONI.

— Incidents survenus au lycée d'Etat. — *Voy.* T.O.M., 1.

MORT EN SERVICE COMMANDÉ. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 906).

MOTIONS DE CENSURE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 14 et 18 ; RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE, 5 (art. 151 du Règlement).

MOYEN-ORIENT.

— Crise. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 3, 5, 7 et 11 ; BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; 1970, 1 (Affaires étrangères).

MUSÉE DE L'ARMÉE.

— Affectation des droits d'entrée. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 21).

MUSÉES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1971, 1 (Affaires culturelles, p. 5494, 5496, 5502, 5507).

MUSIQUE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires culturelles).

MUTATION.

— Droits de — applicables à la vente des fonds de commerce. — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1666).

— Taux. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44.

— Commerciales (Office national d'aide). — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 11.

— A titre gratuit (Régime fiscal). — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières), 9.

MUTILÉS.

De guerre. — *Voy.* TRANSPORTS ROUTIERS, 2.

Du travail. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5626, 5630).

MUTUALITÉ.

1. — Projet de loi étendant les possibilités d'emprunt des groupements mutualistes, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1359 ;** rapport le 2 octobre 1970 par M. Gissinger, **n° 1371.** Adoption le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 309.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 61 (année 1970-1971) ;** rapport le 26 novembre 1970 par M. Lambert, **n° 68 (année 1970-1971).** Adoption définitive le

17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 40 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1207 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1970 (p. 11891).

DISCUSSION [18 novembre 1970] (p. 5748).

Le but des groupements mutualistes (p. 5748, 5749); leur nombre en France (p. 5749); le Fonds national de solidarité et d'action mutualiste ; le financement des œuvres mutualistes ; les projets de la mutualité (p. 5749, 5750) ; la suppression de l'incapacité d'emprunt ; ses conditions (p. 5749, 5750) ; la complète capacité juridique d'emprunt (p. 5749) ; l'amélioration des règles de fonctionnement des institutions mutualistes (p. 5749) ; la construction et l'aménagement des immeubles (p. 5750) ; les dangers de démantèlement de la Sécurité sociale (*ibid*) ; le congrès de Grenoble ; les limites étroites du code de la Mutualité ; sa réforme (p. 5750) ; l'élargissement des libertés mutualistes au-delà de l'extension des seules libertés d'emprunt (p. 5749) ; l'insuffisance du projet ; le contrôle *a posteriori* (*ibid*) ; la levée des contraintes pesant sur les œuvres mutualistes (p. 5750) ; la déduction des cotisations mutualistes de l'impôt sur le revenu ; les abattements de tarifs et les centres médicaux mutualistes (p. 5750).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 5749, 5750) : l'objet de ces groupements ; la création d'œuvres sociales ; le vœu du conseil supérieur de la mutualité (p. 5749) ; ses observations sur le ticket modérateur (p. 5750).

Article unique : *Modification de l'article 15 du Code de la mutualité* (p. 5750) ; amendement rectifié de M. Herman tendant à étendre les possibilités d'emprunt aux achats de terrains (p. 5750).

Adoption de l'amendement et adoption de l'article unique ainsi modifié (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à améliorer les conditions de fonctionnement des institutions mutualistes, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1518.**

3. — Projet de loi modifiant l'article 26 du Code de la mutualité, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2776 ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Berger, **n° 2792.** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 748.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 179 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Mézard, **n° 184 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 83 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1204 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13717).

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6307).

La durée du mandat des administrateurs provisoires (p. 6307, 6308).

Article unique : adoption (p. 6308).

Article additionnel : amendement du Gouvernement (prorogation de la durée du mandat des administrateurs provisoires) ; adoption (p. 6308).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6308).

. — .

Voy. aussi : POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1017 du Code rural sur la composition des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Delong et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 102.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1017 du Code rural sur la composition des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 152.**

. — .

Voy. aussi : ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES, 4.

N

NAISSANCES.

1. — Proposition de loi modifiant la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Benoist et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 497.**

2. — Proposition de loi tendant à l'abrogation des lois réprimant l'avortement et à instaurer une nouvelle réglementation de l'interruption de grossesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par Mme Jacqueline Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2267.**

3. — Rapport de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, en application de l'article 8 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances, sur la situation démographique de la France en 1969 [9 avril 1970] (p. 907).

.—.

— Baisse. — *Voy.* PLAN, 1.

NANTERRE. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5585).

NANTES.

— Etatisation de la police. — *Voy.* POLICE, 2.

NATATION.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Services du Premier Ministre, Jeunesse, Sports et Loisirs, p. 4639).

— Enseignement. — Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 134.

NATIONALISATIONS.

1. — Proposition de loi tendant à la nationalisation des principales sociétés de construction automobile (véhicules de tourisme et poids lourds), présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 445.**

2. — Proposition de loi tendant à la nationalisation des principales sociétés de l'industrie du verre, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Ramette et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 663.**

3. — Proposition de loi tendant à la nationalisation de l'industrie chimique et pharmaceutique, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 790.**

4. — Proposition de loi tendant à la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Fiévez et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1291.**

5. — Proposition de loi tendant à la nationalisation de la recherche, de la production, des opérations d'approvisionnement, de transport, de transformation, de stockage et de distribution des produits pétroliers en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. René Rieubon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1294.**

. — .

Voy. BANQUES, 2 ; ASSURANCES, 9.

— Des collèges. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5543 à 5584).

NATIONALITÉ FRANÇAISE.

1. — Projet de loi complétant et modifiant le Code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française, présenté au Sénat le 4 mai 1971 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 206 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 juin 1971 par M. Jean Geoffroy, **n° 302 (année 1970-1971) ;** avis le 11 juin 1971 de M. Motais de Narbonne, au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 307 (année 1970-1971).** Adoption le 19 juin 1971. — Projet de loi **n° 134 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1870 ;** rapport le 2 octobre 1972 par M. Foyer), **n° 2545.** Adoption le 11 octobre 1972. — Projet de loi **n° 675.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 17 (année 1972-1973) ;** rapport le 9 novembre 1972 par M. Geoffroy, **n° 54 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 16 novembre 1972. — Projet de loi **n° 24 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2655 ;** rapport le 7 décembre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2736.** Adoption le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 728.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 146 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Mazeaud au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2804.** Adoption le 19 décembre 1972. Projet de loi **n° 761.**

Rapport le 19 décembre 1972 par M. Geoffroy au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 172 (année 1972-1973).** Rejet le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 75 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2814 ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2815.** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 770.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 220 (année 1972-1973) ;** rapport oral par M. Geoffroy. Adoption avec modifications le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 90 (année 1972-1973.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2863 ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2864.** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 775.**

Loi n° 73-42 du 9 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 10 janvier 1973 (p. 467).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [10 octobre 1972] (p. 4006, 4021), [11 octobre 1972] (p. 4064).

L'hommage à M. Foyer (p. 4007) ; le bilan des réformes du droit privé de la Ve République (p. 4007, 4010) ; la portée trop limitée du projet modifié par la Commission des lois ; le désir de la Commission de le rendre digne de la tradition de générosité et de libéralisme de la France ; son effort de simplification (p. 4007) ; la mise en conformité avec les textes déjà votés et les grandes tendances du droit international conventionnel ; les effets du mariage et de la filiation sur la nationalité (p. 4008) ; la pluralité des nationalités (p. 4008, 4009) ; le régime plus souple pour la naturalisation ; la perte de la nationalité française ; la réintégration (p. 4008) ; la nécessité de simplifier et de démocratiser les conditions d'acquisition de la nationalité : suppression du droit de sceau, prise de la décision dans un délai d'un an, motivation des refus ; la suppression des incapacités subsistant dans l'article 81 quant à l'accès aux emplois de l'Etat, les conditions d'électorat et d'éligibilité (p. 4009).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la complexité du droit actuel ; les dispositions particulières consécutives à la décolonisation ; le grand nombre de personnes concernées par ce texte (p. 4010) ; les adaptations devenues indispensables à la suite des grandes réformes du Code civil, de l'évolution de la jurisprudence et de certaines données internationales ; les simplifications, les effets sur la nationalité française de l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère ; l'acceptation par le Gouvernement de la très grande majorité des amendements notamment quant à l'attribution de la nationalité française à la naissance (p. 4011) ; les effets du mariage sur la nationalité des époux (ce qui permettra l'adhésion de la France à la convention des Nations Unies sur la nationalité de la femme mariée) (p. 4011, 4012) ; la tradition libérale de la France (p. 4012).

Art. 1er : amendement de la Commission des lois modifiant les articles 6 et 8 du Code (reprise en un titre unique des deux premiers titres du Code) ; son adoption (p. 4013).

Art. 1er et 2 du Code de la nationalité française : deux amendements de la Commission (nouvelle rédaction de l'article premier englobant l'article 2 qui est abrogé) ; adoption (p. 4013).

Art. 3 du Code : application dans le temps des lois nouvelles concernant la nationalité d'origine ; amendement rédactionnel de la Commission, modifié par un sous-amendement du Gouvernement (référence à la minorité et à la majorité sans précision d'âge); le sous-amendement est adopté ; adoption de l'amendement, ainsi modifié (p. 4013).

Art. 4 du Code : loi applicable en cas de changement de nationalité ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4014).

Art. 5 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption (p. 4014) ; en conséquence l'article 5 est abrogé.

Art. 6 du Code : champ d'application dans l'espace du Code ; amendement de la Commission (formulation plus générale de l'expression « en France ») ; repoussé par le Gouvernement, l'amendement est adopté (p. 4014) ; en conséquence, ce texte devient l'article 6 du Code.

Art. 7 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 7 est abrogé (p. 4014).

Art. 8 du Code : amendement de suppression de la Commission (p. 4014) ; en conséquence, l'article 8 est abrogé (p. 4015).

Art. 9 du Code : amendement de suppression de la Commission (p. 4015) ; en conséquence, l'article 9 est abrogé (p. 4015).

Art. 10 du Code : amendement de suppression de la Commission ; en conséquence, l'article 10 est abrogé (p. 4015).

Art. 11 du Code : effets sur la nationalité des annexions et cessions de territoires ; amendement de la Commission transformant cet amendement en un énoncé de principe ; adoption (p. 4015).

Art. 12 du Code : effets sur la nationalité des annexions et cessions de territoires ; amendement rédactionnel de la Commission regroupant les premiers alinéas des articles 12 et 13 ; adoption (p. 4015).

Art. 13 du Code : effets de l'accession à l'indépendance d'anciens D.O.M. - T.O.M. ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4015).

Art. 14 du Code : traité de Paris du 30 mai 1814 (p. 4015) ; amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 4016).

Art. 15 du Code : un changement de nationalité ne peut résulter d'une convention internationale que si celle-ci le prévoit expressément ; amendement de suppression de la Commission ; son retrait, à la demande du Gouvernement (p. 4016).

Art. 16 du Code : l'acte d'option de nationalité ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4016).

Adoption de l'article premier du projet de loi, ainsi modifié (p. 4016).

Art. 2 du projet : amendement de la Commission : nouvelle rédaction du titre II, chapitre 1er du Code ; adoption (p. 4016).

Art. 17 du Code : attribution de la nationalité française *jure sanguinis ;* amendement de la Commission (application à cet article des lois sur l'autorité parentale et la filiation) ; adoption (p. 4016).

Art. 18 du Code : amendement de suppression de la Commission (p. 4016) ; adoption (p. (4017) ; en conséquence, l'article 18 du Code est abrogé.

Art. 19 du Code : répudiation de la qualité de Français ; amendement de la Commission supprimant la distinction entre enfants légitimes et naturels et entre leurs parents ; adoption (p. 4017).

Art. 20 du Code : répudiation de la nationalité ; amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 20 est abrogé (p. 4017).

Avant l'Art. 21 du Code : amendement de la Commission (nouvelle rédaction de l'intitulé du chapitre II ; adoption (p. 4017).

Art. 21 du Code : enfant né en France de parents inconnus ; amendement de la Commission visant à reprendre le texte actuel du Code ; adoption (p. 4017).

Après l'art. 21 du Code : amendement de la Commission introduisant un article 21-1 conférant une nationalité à l'enfant né de parents apatrides ou ne pouvant lui conférer leur nationalité ; adoption (p. 4018).

Art. 22 du Code : présomption de naissance en France ; adoption (p. 4018).

Art. 23 du Code : attribution de la nationalité française *jure soli ;* amendement de la Commission d'application à cet article des dernières réformes du Code civil ; adoption (p. 4018).

Art. 24 du Code : répudiation dans le cadre du *jus soli ;* amendement de la Commission, conséquence de l'adoption du précédent ; adoption (p. 4018).

Art. 25 du Code : abrogé.

Art. 26 du Code : rétroactivité de la qualité de français (p. 4018) ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4019).

Art. 27 du Code : réserve (p. 4019).

Art. 28 du Code : abrogé (p. 4019).

Art. 29 du Code : effet de la filiation établi durant la minorité ; adoption (p. 4019).

Art. 30 du Code : sans changement ; adoption (p. 4019).

Art. 31 du Code : répudiation ; adoption (p. 4019).

Art. 32 du Code : perte de la faculté de répudiation ; amendement de la Commission ; son retrait et son remplacement par un amendement du Gouvernement, modifié par un sous-amendement de la Commission (distinction entre l'engagement et le service national) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4019).

Art. 33 du Code : enfants nés en France d'agents diplomatiques (p. 4020) ; adoption. Réserve de l'article 2 du projet de loi (p. 4020).

Art. 27 du Code (suite) : effet de la filiation naturelle subordonné à la condition que cette filiation soit établie conformément à la loi française (p. 4022) ; amendement de suppression de la Commission ; amendement transactionnel du Gouvernement ; son retrait (p. 4023), moyennant l'acceptation de son amendement à l'article 146 afin de régler les problèmes d'application du texte ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'ensemble de l'article 2, du projet de loi ainsi modifié (p. 4023).

Art. 3 du projet : amendement de la Commission modifiant l'intitulé de la section 1 du chapitre premier du titre III ; adoption (p. 4023).

Art. 34 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption (p. 4024) ; en conséquence, l'article 34 est abrogé ;

Art. 35 du Code : effet de l'adoption plénière ; amendement de la Commission supprimant la prééminence du mari ; adoption (p. 4024) ; en conséquence, ce texte devient l'article 35.

Art. 36 du Code : effet de l'adoption simple ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4024) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement de la Commission, modifié par un sous-amendement rédactionnel du Gouvernement : titre de la section 2, du chapitre premier du titre III ; adoption (p. 4024) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 37 du Code : amendement de la Commission introduisant un nouvel alinéa : « le mariage n'exerce de plein droit aucun effet sur la nationalité » (p. 4024) ; sa conformité au principe de l'égalité des époux et à la convention des Nations unies du 20 février 1957 sur la nationalité ; amendement accepté par le Gouvernement sous réserve d'aménagements des conditions dans lesquelles la déclaration pourra être souscrite et de l'exercice du pouvoir d'opposition du Gouvernement (p. 4025) ; adoption (p. 4026) ; amendement de la commission visant à introduire un art. 37-1 du Code (conditions de l'acquisition de la nationalité par mariage) ; retrait au profit d'un amendement du Gouvernement ayant le même objet ; adoption (p. 4026).

Art. 38 du Code : amendement de suppression de la Commission ; son retrait ; amendement du Gouvernement (date de l'acquisi-

tion de la nationalité française) ; adoption (p. 4026).

Art. 39 du Code : l'opposition du Gouvernement ; amendement de la Commission ramenant de neuf à six mois le délai d'opposition et réglant les effets de l'opposition ; sous-amendement du Gouvernement : délai d'un an et opposition motivée ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4026).

Après l'art. 39 : amendement de la Commission insérant un article 40 : exclusion du bénéfice de l'article 37-1 ; adoption (p. 4027).

Art. 41 du Code : amendement de suppression du Gouvernement ; adoption (p. 4027) ; amendement de la Commission ; retrait ; en conséquence, l'article 41 est abrogé (p. 4027).

Après l'art. 41 du Code : Art. 42 nouveau : nullité du mariage ; amendement de la Commission (déclaration prévue à l'article 37-1 n'est pas rendue caduque pour le conjoint de bonne foi) ; sous-amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4027).

Art. 43 nouveau : amendement de la Commission : absence d'effet de l'annulation du mariage sur la nationalité des enfants ; adoption (p. 4027).

Adoption de l'ensemble de l'article 4 du projet, ainsi modifié (p. 4027).

Art. 5 du projet : amendement de forme de la Commission : rédaction du titre de la section 3 (p. 4027) ; adoption (p. 4028).

Art. 44 du Code : l'acquisition de la nationalité française par tout individu né en France de parents étrangers ; adoption (p. 4028).

Art. 45 du Code : amendement de la Commission portant à un an le délai pendant lequel le mineur, né de parents étrangers, peut décliner la qualité de français ; adoption (p. 4028).

Art. 46 du Code : l'opposition du Gouvernement ; amendement de la Commission portant le délai de cette opposition à un an ; adoption (p. 4028) ; amendement de la Commission supprimant le deuxième alinéa devenu inutile ; adoption (p. 4028).

Art. 47 du Code : perte de la faculté de décliner la qualité de français ; amendement du Gouvernement (coordination avec la loi portant statut général des militaires) ; adoption (p. 4029).

Adoption de l'ensemble de l'article 5, ainsi modifié (p. 4029).

Art. 6 : *Art. 48 du Code :* conséquence de l'incorporation ; amendement du Gouvernement de coordination avec les dispositions du Code du service national ; adoption (p. 4029).

Art. 49 du Code : amendement de suppression du Gouvernement ; adoption ; en conséquence, l'article 49 est abrogé.

Adoption de l'ensemble de l'article 6, ainsi modifié (p. 4029).

Art. 7 : *Art. 53 du Code* (deuxième alinéa) : le mineur de seize à dix-huit ans et le mineur de dix-huit ans ; amendement de la Commission : autorisation par la personne qui exerce l'autorité parentale pour le mineur de seize à dix-huit ans (p. 4029) ; adoption (p. 4030).

Après l'Art. 53 du Code : Art. 54 : enfant âgé de moins de seize ans ; amendement de forme de la Commission, modifié par un sous-amendement du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 55 du Code (deuxième alinéa) : les enfants ayant fait l'objet d'une adoption simple ; les enfants recueillis et élevés en France ; amendement de la Commission confiant à un décret en Conseil d'Etat la définition des critères des établissements privés ayant recueilli ces enfants ; adoption (p. 4030).

Art. 57 du Code : opposition motivée du Gouvernement ; amendement de la Commission (délai d'opposition de six mois au lieu de neuf) ; retrait au profit de l'amendement du Gouvernement ayant le même objet ; adoption (p. 4031).

Adoption de l'ensemble de l'article 7, ainsi modifié (p. 4031).

Art. 8 : *Art. 57-1 du Code :* réclamation de la nationalité française par les personnes qui ont joui de la possession d'état de français pendant les dix années précédant leur déclaration (p. 4031).

Art. 9 : amendement de la Commission abrogeant et remplaçant les articles 59, 60 et 62 du Code (p. 4031) ; adoption (p. 4032).

Art. 59 du Code : amendement de la Commission : naturalisation, exclusion de cette section de la réintégration (p. 4032) ; adoption (p. 4033) ; sous-amendement de M. Ducoloné tendant à fixer un délai maximum d'un an ; son retrait contre la pro-

messe du Gouvernement d'un examen plus rapide des demandes (p. 4033) ; amendement de M. Ducoloné (décision motivée du Gouvernement) ; retrait (p. 4033).

Art. 60 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence l'article 60 est abrogé (p. 4033).

Art. 62 du Code : condition de résidence habituelle en France pour l'aspirant à la naturalisation ; amendement de la Commission réduisant de cinq à trois ans ce stage (p. 4033) ; opposition du Gouvernement pour des raisons de prudence ; sa demande de scrutin public ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 4034, 4035) ; liste des votants (p. 4058, 4059).

Adoption de l'ensemble de l'article 9, ainsi modifié (p. 4035).

Art. 10 : amendement de la Commission abrogeant et remplaçant les art. 63, 64, 65 et 68 du Code par de nouvelles dispositions ; réserve (p. 4035) ; son adoption, après rectification (p. 4037).

Art. 63 du Code : cas de réduction du stage à deux ans ; amendement de suppression de la Commission ; retrait (p. 4035).

Art. 64 du Code : naturalisation sans condition de stage ; amendement de la Commission (énumération des cas) (p. 4035) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à insérer dans un autre article le cas des étrangers francophones ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4036).

Art. 64-1 du Code : amendement de la Commission créant cet article (dispense de stage par le Gouvernement) (p. 4036) ; son adoption contre l'avis du Gouvernement (p. 4037).

Art. 64-2 : amendement du Gouvernement insérant ce nouvel article ; dispense de stage pour les étrangers francophones ; adoption (p. 4037).

Art. 65 du Code : retrait d'un amendement de la Commission (p. 4037).

Art. 68 du Code : adoption (p. 4037).

Adoption de l'ensemble de l'article 10, ainsi modifié (*ibid*).

Reprise de la discussion (p. 4064) :

Art. 11 : la réintégration ; amendement de suppression de la Commission des articles 72 à 77 du Code ; adoption (p. 4065).

Art. 12 : *Art. 78 du Code :* séjours assimilés à la résidence en France ; adoption (p. 4065).

Art. 13 : *Art. 79 du Code :* effets d'une condamnation ; amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 4065) ; adoption de l'article 13, ainsi modifié.

Art. 14 : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4065).

Art. 80 du Code : amendement de la Commission supprimant toutes les incapacités attachées à la qualité de naturalisé (p. 4065) ; repoussé par le Gouvernement, qui accepte de supprimer les incapacités électorales mais maintient les incapacités en matière d'éligibilité, l'amendement est rejeté (p. 4066) ; adoption de l'article 80 (p. 4066).

Art. 81 du Code : les incapacités ; adoption (p. 4067).

Art. 82 du Code : les incapacités ; adoption (p. 4067).

Art. 82-1 du Code et Art. 82-2 : deux amendements du Gouvernement introduisant ces nouveaux articles ; les exceptions pour certains emplois publics, pour les francophones ; adoption (p. 4067).

Art. 83 du Code : relèvement des incapacités ; adoption (p. 4067).

Art. 84 du Code : effet collectif de la naturalisation ; amendement de la Commission supprimant la distinction entre les enfants mineurs légitimes ou naturels et entre les parents (p. 4067) ; retrait au profit d'un amendement du Gouvernement ayant le même objet mais ne s'appliquant qu'à l'enfant mineur de dix-huit ans ; adoption (p. 4068).

Art. 85 du Code : l'art. 84 du Code ne s'applique pas à l'enfant mineur marié ; amendement de la commission supprimant le mot : « mineur » ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 4068).

Après l'Art. 85, Art. 86 : amendement rédactionnel de la Commission, modifié par deux sous-amendements rédactionnels du Gouvernement ; adoption des sous-amendements et de l'amendement, complété ; adoption de l'article 14 ainsi modifié (p. 4068).

Art. 14 *bis* : réservé à la demande du Gouvernement (p. 4068) (voir p. 4071).

Art. 15 : amendement de la Commission modifiant l'intitulé du titre IV ; adoption (p. 4068).

Art. 87 du Code : amendement de la Commission établissant le principe de la perte de la nationalité française en cas d'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère (p.

4068) ; l'émotion suscitée par ce texte chez les Français de l'étranger (p. 4068) ; la nécessité d'éviter les fraudes compensée par la facilité de la réintégration (p. 4069) ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 4071) ; amendement du Gouvernement : perte de la nationalité française subordonnée à une manifestation de volonté de la personne intéressée (p. 4068, 4070) ; adoption (p. 4071).

Art. 14 *bis* (suite) : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 14 *bis* est supprimé.

Art. 15 (suite) : *Art. 88 du Code :* amendement de la Commission : obligation d'avoir satisfait aux obligations du service actif ; retrait au profit de l'amendement du Gouvernement à *l'article 89* reprenant les mêmes dispositions ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 4071).

Art. 90 du Code : adoption (p. 4071).

Art. 91 du Code : amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 4072).

Art. 92 et 93 du Code : deux amendements de suppression de la Commission ; adoption (p. 4072) ;

Art. 94 du Code : effets sur la nationalité du mariage d'une personne française avec un étranger ; amendement de la Commission ouvrant aux deux conjoints la faculté de répudiation ; sous-amendement du Gouvernement (obligation pour les hommes de moins de trente-cinq ans d'avoir satisfait aux obligations du service actif) ; adoption (p. 4072) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 95 du Code : perte de la nationalité française par jugement déclaratif ; amendement rédactionnel de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement remplaçant le mot : « domicile » par « résidence habituelle » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4072).

Art. 96 du Code : perte de la nationalité française par décret pour le Français se comportant comme le national d'un pays étranger ; amendement de coordination de la Commission ; adoption (p. 4072).

Art. 97 du Code : perte de la nationalité française par décret en cas de prise d'emploi dans une armée ou un service public étranger ; amendement de coordination de la Commission ; adoption (p. 4073).

Art. 97-1 du Code : amendement de la Commission insérant ce nouvel article déterminant la date de prise d'effet de la perte de la nationalité française ; adoption (p. 4073).

Avant l'Art. 97-2 du Code : amendement de la Commission créant au sein du titre IV un chapitre relatif à la réintégration ; adoption (p. 4073).

Art. 97-2 du Code : la réintégration ; amendement de la Commission insérant la procédure de réintégration sur simple déclaration ; adoption (p. 4073).

Art. 97-3 du Code : deux amendements identiques de la Commission et du Gouvernement : les conditions de la réintégration par décret ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 4073).

Art. 97-4 du Code : amendement de la Commission définissant les conditions de la réintégration par déclaration ; son retrait au profit de l'amendement du Gouvernement ayant le même objet ; adoption de ce dernier (p. 4074).

Art. 97-5 du Code : amendement de la Commission (effet de la réintégration sur les enfants mineurs de 18 ans) ; adoption (p. 4074) ; amendement du Gouvernement (effet sur les enfants mineurs) ; retrait (p. 4074).

Avant l'Art. 98 du Code : amendement de la Commission insérant un chapitre III ; adoption (p. 4074).

Art. 98 du Code : cas de déchéance de la nationalité française ; amendement de la Commission ; deux sous-amendements du Gouvernement ; adoption des deux sous-amendements et de l'amendement de la Commission, ainsi modifié (p. 4074).

Art. 99 du Code : amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 4075).

Art. 100 du Code : l'extension de la déchéance à la femme et aux enfants mineurs ; amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 100 est abrogé (p. 4075).

Adoption de l'ensemble de l'article 15 du projet de loi (p. 4075).

Art. 15 *bis* : *Art. 89 du Code :* amendement de suppression de la Commission, conséquence de l'adoption de l'article 89 (p. 4071) ; adoption (p. 4075) ; en conséquence, l'article 15 *bis* est supprimé.

Art. 16 : amendement de suppression de la Commission pour coordination ; adoption ; en conséquence, l'article 16 est supprimé (p. 4075).

Art. 17 : amendement de la Commission : modification du titre V ; adoption (p. 4075).

Art. 101 du Code : les déclarations de nationalité ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4075).

Art. 102 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption (p. 4076) ; en conséquence, l'article 102 est abrogé.

Art. 103 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption (p.4076) ; en conséquence, l'article 103 est abrogé.

Art. 104 du Code : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 4076).

Art. 105 du Code : le refus d'enregistrement ; amendement rédactionnel de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement donnant une garantie supplémentaire aux intéressés ; adoption (p. 4076) du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 106 du Code : opposition du Gouvernement à l'acquisition de la nationalité française ; adoption de deux sous-amendements du Gouvernement et de l'amendement de la Commission, ainsi modifié (p. 4076).

Art. 107 du Code : amendement de la Commission et trois sous-amendements du Gouvernement (p. 4076) ; retrait du sous-amendement prévoyant qu'à défaut de refus ou d'opposition, une copie de la déclaration n'est remise au déclarant que sur sa demande ; adoption des deux autres sous-amendements et de l'amendement de la Commission, ainsi modifié (p. 4077).

Art. 108 du Code et art. 109 : deux amendements de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence ces articles sont abrogés (p. 4077).

Avant l'Art. 110 du Code : amendement de la Commission (titre du chapitre II, regroupement des chapitres II, III et IV) ; adoption (p. 4077).

Art. 110 du Code : motifs des décisions négatives de l'administration ; amendement de la Commission regroupant les articles 115, 116, 118 ; adoption (p. 4077).

Art. 111 du Code : amendement de la Commission : les formes des décrets ; leur absence d'effet rétroactif ; sous-amendement du Gouvernement : publication au *Journal officiel* des décrets de réintégration, nécessaire pour préserver les droits des tiers ; adoption (p. 4077) ; adoption de l'amendement de la Commission, ainsi modifié (p. 4078).

Art. 112 du Code : retrait de la naturalisation ; amendement rédactionnel de la Commission ; son retrait au profit d'un amendement du Gouvernement ; sous-amendement de la Commission apportant toutes garanties aux intéressés grâce à l'avis conforme du Conseil d'Etat ; adoption (p. 4078) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 112-1 du Code : amendement de la Commission : procédure contradictoire lors de la perte ou déchéance de la nationalité française ; adoption (p. 4078).

Art. 113 du Code à 123 : adoption des amendements de suppression de la Commission de ces articles (p. 4078, 4079) ; en conséquence, ces articles sont abrogés.

Art. 18 du projet : *art. 126-1 du Code* (p. 4079) : contentieux de la nationalité ; amendement de suppression de la Commission ; sera examiné à l'article 20 ; adoption (p. 4079).

Art. 19 : *art. 131-1 du Code :* les exceptions de nationalités soulevées devant des juridictions administratives ; amendement de suppression de la Commission, car examen ultérieur ; adoption (p. 4079).

Art. 20 : amendement de la Commission (abrogation et remplacement des chapitres I et II du titre VI (p. 4079) ; adoption (p. 4080).

Art. 124 du Code : amendement de la Commission : juridiction civile de droit commun seule compétente ; caractère d'une question préjudicielle de toute question de nationalité posée à titre incident ; compétence exclusive des tribunaux de grande instance, que la nationalité litigieuse soit française ou étrangère ; deux sous-amendements du Gouvernement ; le premier, de forme ; le second, prévoyant une exception pour les cours d'assises ; adoption des deux sous-amendements et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4080).

Art. 125, 126, 127 du Code : trois amendements de suppression de la Commission ; adoption (p. 4080) ; en conséquence, les articles 125, 126, 127 sont abrogés.

Art. 128 du Code : amendement de la Commission renvoyant au Code de procédure civile les règles de procédure ; sous-amendement du Gouvernement ; adoption

du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4080, 4081).

Art. 129 du Code : le rôle du procureur de la République ; amendement de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement, obligation de soulever les questions préjudicielles ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4081).

Art. 130 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 130 est abrogé.

Art. 131 du Code : amendement de suppression de la Commission ; son retrait (p. 4081) ; amendement du Gouvernement, conséquence du précédent ; adoption (p. 4081).

Art. 132, 133, 134, 135 du Code : amendements de suppression de la Commission (p. 4081, 4082) ; en conséquence, les articles sont abrogés ; (p. 4082).

Art. 136 du Code : l'autorité de la chose jugée ; amendement de la Commission ; la recevabilité de la tierce opposition ; sous-amendement du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4082).

Après l'Art. 136 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 137 est abrogé.

Adoption de l'ensemble de l'article 20 du projet, ainsi modifié (p. 4082).

Art. 21 : *Art. 138 du Code :* la charge de la preuve ; adoption (p. 4082).

Art. 139, 140, 141, 145, 146, 147 du Code : amendements de suppression de la Commission ; leurs dispositions seront reprises par voie de décret ; adoption (p. 4082, 4083) ; en conséquence, ces articles sont supprimés ; (p. 4083).

Art. 148 du Code : adoption (p. 4083).

Adoption de l'ensemble de l'article 21, ainsi modifié (p. 4083).

Après l'Art. 21 : *Art. 150 du Code :* amendement du Gouvernement complétant cet article dans le but de faciliter la tâche de ceux qui sollicitent un certificat de nationalité ; adoption (p. 4083).

Art. 22 : amendement de la Commission modifiant l'intitulé du titre VII ; adoption (p. 4083).

Art. 152 du Code : amendement de la Commission : originaires d'anciens territoires d'outre-mer ; adoption (p. 4084).

Art. 153 du Code : amendement de la Commission, complément à l'article précédent : adoption (p. 4084).

Art. 154 du Code : amendement de la Commission (règles spéciales pour l'Algérie) ; adoption (p. 4084).

Art. 154-1 du Code : amendement visant à offrir une nouvelle possibilité de procédure simplifiée de réintégration aux Algériens ayant servi l'Etat français ; son retrait (p. 4084).

Art. 155-1 du Code : amendement de la Commission facilitant la preuve de la nationalité pour les personnes de statut civil de droit commun nées en Algérie avant le 22 juillet 1962 ; adoption (p. 4085).

Art. 155 du Code : amendement de la Commission : « est restée française toute personne à qui la loi du nouvel Etat indépendant n'a pas conféré sa propre nationalité » ; sous-amendement du Gouvernement concernant les enfants ; adoption (p. 4085) ; adoption de l'amendement, ainsi modifié (p. 4085) ; le cas des ressortissants des anciens établissements français de l'Inde (p. 4085).

Art. 156 du Code : amendement de la Commission réservant un traitement particulier à ceux qui ont exercé des mandats dans les assemblées de la République, ainsi qu'à leur famille : sous-amendement de forme du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 4085).

Art. 157 du Code : amendement du Gouvernement fixant l'âge à partir duquel les personnes réintégrées peuvent souscrire la déclaration ; adoption (p. 4085).

Adoption de l'ensemble de l'article 22, ainsi modifié (p. 4085).

Art. 23 : *Art. 158 du Code :* application du présent Code dans les T.O.M. ; amendements de la Commission supprimant les alinéas relatifs à la procédure ; leur adoption (p. 4086).

Art. 159 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption (p. 4086) ; en conséquence, l'article 159 est abrogé.

Art. 160 du Code : dérogation à l'article 101 pour la réception de la déclaration ; adoption (p. 4086).

Art. 161, 162, 163, 164 du Code : amendements de suppression de la Commission ;

leur adoption (p. 4086, 4087) ; en conséquence, ces articles sont abrogés.

Art. 165 du Code : dérogations à l'article 149 pour la délivrance de certificats de nationalité ; adoption (p. 4087).

Art. 166 du Code : adoption (p. 4087).

Adoption de l'ensemble de l'article 23, ainsi modifié (p. 4087).

Art. 24, 25, 26 du projet : amendements de suppression de la Commission ; adoption (p. 4087) ; en conséquence, ces articles sont supprimés (p. 4087).

Art. 26 *bis* : acquisition d'une nationalité étrangère (définition) ; adoption (p. 4087).

Art. 27, 28, 29, 29 *bis*, 30 : amendements de suppression de la Commission ; adoption (p. 4088) ; en conséquence, ces articles sont abrogés.

Après l'Art. 30 : amendement de la Commission insérant un nouvel article prévoyant les sanctions pénales encourues par des personnes offrant à des étrangers de d'entremettre pour obtenir une naturalisation ou une réintégration ; adoption (p. 4088) ; amendement de la Commission : reconnaissance de la nationalité française d'origine aux Alsaciens-Lorrains visés par le traité de Versailles ; adoption (p. 4088).

Art. 31 : abrogation de textes (p. 4088) ; amendement du Gouvernement ; adoption (p. 4089).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4089).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 décembre 1972] (p. 6110).

Les points de désaccord entre l'Assemblée et le Sénat (p. 6111) ; l'application des dispositions du Code de la nationalité aux populations d'Alsace et de Lorraine ; la suppression des fiches de réintégration ; la naturalisation sans condition de stage du conjoint d'une personne de nationalité française (art. 30 *bis*).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : la nécessité de voter ce texte avant la fin de la législature (p. 6112) ; l'application de la loi dans les départements d'Alsace et de Lorraine.

Art. 1er : amendement de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République tendant à reprendre pour l'article 6 du Code de la nationalité française le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; rejet (p. 6113) ; rejet d'un amendement de la commission devenu sans objet (p. 6113) ; adoption de l'article 1er (p. 6113).

Art. 2 : adoption (p. 6113).

Art. 3 : adoption (p. 6114).

Art. 4 : deux amendements de la Commission (*art. 39 du Code de la nationalité française*).

Adoption (p. 6114) ; adoption de l'article 4 (p. 6114).

Art. 5, 7, 10 et 11 : adoption (p. 6114).

Art. 14 : amendement de la Commission ramenant à cinq ans la durée de l'inéligibilité des naturalisés pour les mandats municipaux (p. 6115) ; rejet (p. 6116) ; amendement du Gouvernement (art. 81 du Code) ; adoption (p. 6116) ; amendement de la Commission ; suppression de l'article 82-1 du Code ; retrait (p. 6116) ; adoption de l'article 14 modifié (p. 6116).

Art. 15 : adoption (p. 6116).

Art. 17 : amendement de la Commission (modalités de l'opposition du Gouvernement à l'acquisition de la nationalité française par déclaration) (p. 6116) ; adoption (p. 6117).

Adoption de l'article 17 modifié (p. 6117).

Art. 23 : adoption (p. 6117).

Art. 27 : retrait d'un amendement de suppression de la Commission (p. 6117) ; adoption de l'article 27 (p. 6117).

Art. 27 *bis* : adoption (p. 6117).

Après l'article 27 *bis* : amendement du Gouvernement (personnes nées dans les territoires de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 6117) ; adoption (p. 6119).

Art. 30 *bis* et 32 : adoption (p. 6119).

Art. 33 : amendement du Gouvernement (droit de se faire inscrire immédiatement sur les listes électorales pour les personnes ayant acquis la nationalité française en application de l'art. 27 *ter*) ; adoption (p. 6119) ; adoption de l'article 33 complété (p. 6119).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6119).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1972] (p. 6355).

L'adoption de l'article 27 *ter* dans le texte du Gouvernement.

Le délai d'un an accordé aux Asiatiques visés par cet article pour décliner la nationalité française.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : l'acceptation du texte de la Commission mixte paritaire par le Gouvernement. Ses objections à la nouvelle numérotation prévue par la Commission mixte paritaire.

Art. 4 (p. 6355, 6356) : deux amendements de forme présentés par le Gouvernement ; adoption et adoption d'un troisième amendement du Gouvernement concernant l'inscription sur les listes électorales pour l'année 1973 ; adoption d'un quatrième amendement du Gouvernement concernant la numérotation ; suppression de l'article 34.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [20 décembre 1972] (p. 6389).

Le rejet par le Sénat du texte élaboré par la Commission mixte paritaire, puis amendé par le Gouvernement. L'adoption de ce texte par l'Assemblée Nationale, et le vote de ce texte souhaité par la Commission des lois.

Art. 4 : adoption.

Art. 14 : adoption.

Art. 15 : amendement de forme de la Commission des lois.

Adoption de l'article 15 ainsi modifié.

Art. 17 : adoption (p. 6391).

Art. 21 *bis* : amendement de coordination de la commission des lois. Adoption.

Adoption de l'amendement qui devient l'article 21 *bis* (p. 6391).

Art. 27 *ter* : amendement de la Commission des lois tendant à substituer un délai de un an à un délai de six mois.

Adoption de l'amendement.

Adoption de l'article 27 *ter* ainsi modifié.

Art. 33 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6391).

QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1972] (p. 6409).

L'échec de la procédure de la Commission mixte paritaire.

Mise aux voix du texte voté par l'Assemblée Nationale ; adoption de ce texte (p. 6410).

2. — Projet de loi relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française, présenté au Sénat le 3 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 281 (année 1970-1971) ;** rapport le 21 octobre 1971 par M. Marcilhacy, **n° 12 (année 1971-1972).** Adoption le 28 octobre 1971. — Projet de loi **n° 6 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2033 ;** rapport le 4 avril 1972 par M. Krieg, **n° 2212.** Adoption le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 646.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 344 (année 1971-1972) ;** rapport le 5 octobre 1972 par M. Marcilhacy, **n° 10 (année 1972-1973.** Adoption définitive le 12 octobre 1972. — Projet de loi **n° 3 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-964 du 25 octobre 1972, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1972 (p. 11195).

DISCUSSION [28 juin 1972] (p. 2957).

Elargissement du champ d'application de la procédure de francisation des noms et prénoms ; lien entre la francisation et l'acquisition de la nationalité ; différence de statut entre le nom et le prénom (p. 2957).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : prolongation du délai accordé aux fils d'étrangers qui deviennent français à la suite de leur incorporation dans l'armée française (p. 2957).

Art. 1er : amendement rédactionnel de la Commission des lois ; son retrait ; adoption d'un amendement du Gouvernement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 2958).

Art. 2 : son adoption (p. 2958).

Art. 3 : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 3 (p. 2958).

Art. 4 à 8 : leur adoption (p. 2958).

Art. 9 : amendement rédactionnel de la Commission des lois ; son adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 9 (p. 2958).

Art. 10 à 13 : leur adoption (p. 2959).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2959).

.—.

Nationalité française.

— Reconnaissance. — *Voy.* ALSACE-LORRAINE, 2.

NATIONS UNIES. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

NATURALISATION.

1. — Proposition de loi tendant à faciliter la naturalisation des résidents d'origine arménienne, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Griotteray (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2333.**

NATURALISÉS. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 64 (1971, p. 1121).

NATURE (Protection).

1. — Proposition de loi tendant à la protection des sites proches des agglomérations par l'aggravation des sanctions pénales applicables à toutes créations de dépôts d'ordures, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République), **n° 1285.**

2. — Proposition de loi relative à la protection de l'animal et à la sauvegarde du patrimoine biologique, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 par M. Bousseau (renvoyée à la Commission de la production et des échanges, **n° 2421.**

.—.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 202 ; BUDGET 1972 (Protection de la nature et de l'environnement), Environnement.

NAVIGATION.

1. — Projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures, présenté au Sénat le 1er juillet 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 383 (année 1971-1972) ;** rapport le 17 octobre 1972 par M. Jean Cluzel, **n° 18 (année 1972-1973).** Adoption le 19 octobre 1972. — Projet de loi **n° 4 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2607 ;** rapport le 1er décembre 1972 par M. Tisserand, **n° 2705.** Adoption avec modifications le 7 décembre 1972. — Projet de loi **n° 711.**

Transmis au Sénat le 8 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 112 (année 1972-1973) ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Cluzel, **n° 137 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 55 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1202 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13715).

DISCUSSION [7 décembre 1972] (p. 5974).

L'adoption par le Sénat du projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures (p. 5974) ; la codification prévue par ce texte (p. 5975) ; la difficulté de savoir quand on quitte les eaux fluviales pour entrer dans les eaux maritimes.

Intervention de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat : le groupe de travail constitué sous la présidence d'un Conseiller d'Etat pour déterminer l'échelle des peines correspondant aux infractions comparables dans le domaine de la circulation sur les voies terrestres et en matière de navigation maritime (p. 5975) ; le projet de loi qui couvre les faits passibles de peines correctionnelles et le projet de décret couvrant les infractions passibles de peines contraventionnelles.

Art. 1 à 7 : adoption.

Art. 8 : amendement de clarification de

la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 5976).

Art. 9 : amendement de la Commission tendant à regrouper dans le même article l'énumération des infractions qui peuvent être commises sur un bateau à passagers ou sur un bateau-citerne ou sur tout autre navire.

Adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 9 *bis* : amendement de suppression de la Commission ; adoption de l'amendement.

Art. 10 : adoption.

Art. 11 : amendement de la Commission tendant à étendre les sanctions à tout capitaine si le fait délictueux a été commis sur son ordre « ou avec son accord » (p. 5977) ; adoption de l'amendement et de l'article 11 ainsi modifié.

Art. 12 : amendement de la Commission tendant à ajouter à cet article les mots : « ou avec son accord » de même que dans l'article précédent.

Adoption de l'amendement et de l'article 12 ainsi modifié.

Art. 13 à 17 : adoption.

Art. 18 : amendement de la Commission substituant aux mots : « en état d'ivresse » les mots « même en absence de tout signe d'ivresse manifeste ».

Adoption de l'amendement et de l'article 18 ainsi modifié.

Art. 19 : amendement de la Commission tendant à substituer aux mots : « met en vente ou vend » les mots : « offre à la location, met en vente, loue ou vend » (p. 5978).

Adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 20 et 21 : adoption.

Art. 22 : amendement de la Commission tendant à remplacer les mots : « Ministère de l'aménagement du territoire » par les mots : « Ministère compétent en matière de navigation intérieure ».

Adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 23 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5978).

— Intérieure. — *Voy.* VOIES NAVIGABLES, 2.

Voy. URBANISME, 10.

— De plaisance. — *Voy.* BUDGET 1968, 2 (Discussion générale). Art. 7 (T.V.A.) — Art. 8 (Droit annuel) ; BUDGET 1969, 1 (EQUIPEMENT et logement, tourisme) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et logement, tourisme).

— Aérienne. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5469).

NAVIRES NUCLÉAIRES.

— Responsabilité des exploitants. — *Voy.* ENERGIE NUCLÉAIRE, 1.

NÉGOCIANTS EN BESTIAUX.

— T.V.A. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 12, texte C.M.P.).

NÉGOCIATIONS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 83 à 87 (1971, p. 1596).

— Franco-algériennes. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 128.

— De Bruxelles. — *Voy.* LAIT ET PRODUITS LAITIERS, 1.

NEW DELHI.

— Conférence. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères, coopération).

NICKEL.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (V) ; T.O.M., 5 ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre (IV), T.O.M. ; BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre). T.O.M. (p. 4664).

— Société Le. — (En Nouvelle-Calédonie). — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Services du Premier Ministre (VII) T.O.M.

NICOUD (M. Gérard). — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), (p. 1575, 1602, 2727, 2728, 2729, 2734) ; INCIDENTS DE SÉANCE, 5 ; ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1670, 1671).

NIGÉRIA. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères).

NOMADES.

1. — Projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 1968, par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 425 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Riviérez, **n° 523.** Adoption le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 85.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 120 (année 1968-1969)** ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Schiélé, **n° 123 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 52 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 567 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Riviérez, **n° 574.** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 101.**

Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 195).

DISCUSSION [18 décembre 1968] (p. 5624).

L'abrogation de la loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes ; la réglementation de la circulation des nomades ; la substitution d'un nouveau régime juridique (*ibid*) ; les caravaniers (p. 5624, 5625) ; la législation antérieure ; les dispositions de la loi de 1912 ; les marchands ambulants ; les commerçants ou industriels forains ; le carnet d'identité ; les nomades ; le carnet anthropométrique d'identité (*ibid*); l'obligation pour les forains et nomades de choisir un domicile dans l'une des communes du territoire où ils circulent (p. 5625) ; le régime de la déclaration aux autorités administratives pour exercer l'activité ambulante (*ibid*) ; le livret spécial de circulation (p. 5625, 5627) ; la définition de l'activité ambulante ; les personnes sans domicile ni résidence fixes qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes ; la suppression du carnet collectif ; la disparition de la notion de ségrégation ; la commune de rattachement ; son choix libre ; les effets du rattachement ; la délégation consentie au pouvoir réglementaire pour définir l'application du texte (*ibid*) ; la notion de « ressources régulières » (p. 5626) ; les étrangers ; la nécessité d'un changement d'esprit et d'une œuvre d'information ; la promotion sociale ; la création souhaitable d'aires de stationnement ; le respect de la conception de la vie des nomades (*ibid*) ; la proposition de loi déposée en 1966 par le groupe communiste dans cette matière ; le sort des travailleurs de chantiers ; les considérations plutôt administratives que sociales qui ont inspiré le texte du Gouvernement ; le maintien sous une forme à peine atténuée des contraintes instituées par la loi de 1912 ; les mesures sociales à prendre en faveur des nomades (*ibid*).

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 5626, 5627) : les notions libérales et humanitaires à faire intervenir ; l'adaptation des règles judiciaires ; le « peuple du voyage » ; ses origines ; l'identité des charges qui pèsent sur lui avec celles de l'ensemble de la population ; l'inégalité de droits ; les camps d'extermination de 1939 à 1945 ; l'alignement de la situation des nomades sur celle des personnes sans domicile ni résidence fixes ; la modernisation des dispositions régissant l'ensemble des activités ambulantes ; l'extension des dispositions de la loi de 1912 aux personnes morales ; les principales novations du texte proposé ; la délivrance des titres de circulation ; la création d'un « livret spécial de circulation » ; la disparition de toutes dispositions discriminatoires ; la commune de rattachement ; l'intégration progressive souhaitable des intéressés à notre communauté ; les autres questions posées par l'existence des non-sédentaires ; les aires de stationnement communales ; l'intensification de l'action sociale en faveur des populations concernées.

Titre premier : *Exercice des activités ambulantes et délivrance des titres de circulation.*

Art. 1er : (p. 5627) ; adoption (p. 5628).

Art. 2 à 5 : adoption.

Art. 6 et 7 : adoption.

Titre II : *Communes de rattachement.*

Art. 8 : adoption.

Art. 9 : la fixation d'un pourcentage maximum pour le nombre des personnes sans

domicile fixe rattachées à une commune ; la diminution du pourcentage pour certaines grandes villes et l'augmentation pour certaines petites communes (*ibid*) ; adoption (p. 5629).

Art. 10 et 11 : adoption.

Titre III : *Dispositions diverses.*

Art. 12 et 13 : adoption.

Art. 14 : adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5629).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5703).

Les cinq articles non conformes ; la détermination des modalités d'application du titre 1er par des décrets en Conseil d'Etat ; le rattachement prononcé par le préfet ou le sous-préfet ; les dérogations à la durée de ce rattachement ; l'indépendance de la notion de commune de rattachement par rapport à la notion juridique de domicile élu.

Art. 7 : supprimé par le Sénat.

Art. 8, 10, 11 et 12 A : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5703).

2. — Projet de loi modifiant l'article 14 de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 958 ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Riviérez, **n° 976.** Adoption le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 203.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 157 (année 1969-1970) ;** rapport le 19 décembre 1969 par M. Schiélé, **n° 158 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 19 décembre 1969.

Loi n° 69-1238 du 31 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1970 (p. 68).

DISCUSSION [18 décembre 1969] (p. 5051).

La loi du 3 janvier 1969 ; le remplacement du visa des carnets anthropométriques par un visa mensuel délivré par le commissaire de police (*ibid*) ; le report demandé par le Gouvernement à l'Assemblée de l'application de la loi du 3 janvier 1969 jusqu'au 1er janvier 1971 (p. 5052) ; la demande de la Commission que toutes instructions soient données aux autorités compétentes pour appliquer la législation encore en vigueur avec la plus grande tolérance ; l'abrogation du carnet anthropométrique pour les enfants de treize à seize ans ; l'inscription sur ce carnet du numéro d'immatriculation du véhicule qu'utilisent les forains ;

Article unique : réserve jusqu'à l'examen de l'article additionnel.

Article additionnel : tendant à dispenser les enfants de treize à seize ans d'être porteurs d'un carnet de forain et à abroger les dispositions prévoyant l'apposition de plaques spéciales de contrôle sur les voitures des nomades ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'article 1er et de l'ensemble du projet de loi.

NOMINATIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Procédure. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 25 et 26 du Règlement).

NOMS.

— Francisation des. — *Voy,* NATIONALITÉ FRANÇAISE, 2.

NORA (M. Simon).

— Rapport. — *Voy.* BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Discussion générale, Industrie, Transports (1).

Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 240.

NORDS-AFRICAINS.

— Contrôle. *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5443).

NORVÈGE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 85.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

(*Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (V) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IV ; COMMUNES, 18 ; EN-

SEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1464) ; T.O.M., 3, 4, 5, 17 et 19.

— Frappe de monnaies métalliques. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 22).

— Infractions. — *Voy.* AMNISTIE, 16.

NOUVELLES HÉBRIDES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, V ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, V).

« **NOUVELLE SOCIÉTÉ** ». — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8 ; PLAN, 1.

NUISANCES (industrielles). — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Industrie) ; BUDGET 1970 (Développement industriel et scientifique, Industrie) ; BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5510).

— Télévision. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 213.

NUISIBLES.

— Destruction. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 13).

O

OBJECTEURS DE CONSCIENCE. — *Voy.* AMNISTIE, 1 ; SERVICE NATIONAL, 7 et 8 (1971, p. 907, 911, 914, 953).

OBJECTIVITÉ DES INFORMATIONS.

— A l'O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5600, 5602).

OBJETS ABANDONNÉS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels (1).

Adoption avec modifications le 17 octobre 1968 par le Sénat. — Proposition de loi **n° 2 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 385 ;** rapport le 4 décembre 1968 par M. Riviérez, **n° 490.** Adoption le 18 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 88.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1968 **n° 115 (année 1968-1969) ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. de Montigny, **n° 124 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 56 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1248 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 73).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5637).

Les amendements votés par le Sénat.

Art. 1er : le choix du mot : « ouvrier » ou du mot « artisan » ; les inconvénients des deux terminologies ; l'emploi préférable du mot « professionnels » ; adoption de l'article avec modification.

Art. 2 *bis* : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 2 *bis.*

Art. 3 *(ibid) ;* adoption avec modification (p. 5638).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi *(ibid).*

OBLIGATION ALIMENTAIRE.

1. — Proposition de loi tendant à limiter la portée de l'article 205 du Code civil en vue de limiter l'obligation alimentaire des enfants naturels, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Jacques Barrot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 306.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 205 du Code civil afin de dispenser éventuellement de l'obligation d'aliments les enfants dont les ascendants n'ont pas contribué, sans motif valable, à leur entretien

(1) Pour l'adoption en première lecture, *voy.* Table Matières 1967-1968 (3e législature), Objets abandonnés.

et à leur éducation pendant les seize premières années de leur vie, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Flornoy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1099.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 144 du Code de la famille et de l'aide sociale de manière à exonérer de l'obligation alimentaire les personnes disposant de revenus inférieurs à certains montants, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1170.**

4. — Projet de loi modifiant l'article 357-2 du Code pénal, présenté au Sénat le 16 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 187 (année 1969-1970) ;** rapport le 19 mai 1970 par M. Jean Geoffroy, **n° 214 (année 1969-1970).** Adoption le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 107 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1201 ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Tisserand), **n° 1316.** Adoption définitive le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 272.**

Loi n° 70-595 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6461).

DISCUSSION [25 juin 1970] (p. 3079).

L'abandon de famille consistant dans le défaut persistant, pendant deux mois, de paiement d'une pension alimentaire prononcé par justice ; le cas des enfants adultérins et incestueux ; l'existence d'un délit, alors même que la pension aurait été fixée par une décision judiciaire sans pour autant que la filiation ait été établie.

Art. 1er et 2 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

5. — Proposition de loi tendant à la création d'un fonds des pensions alimentaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2604** rectifié.

Voy. OBLIGATION ALIMENTAIRE, 7.

6. — Proposition de loi tendant à la création d'un fonds de garantie pour le règlement des pensions alimentaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Chazelle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2623.**

Voy. OBLIGATION ALIMENTAIRE, 7.

7. — Projet de loi relatif au paiement direct de la pension alimentaire, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2632 ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Mazeaud sur les nos 2632, 2571, 2604 rectifié, 2623, **n° 2698.** Adoption le 5 décembre 1972. — Projet de loi **n° 707.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1972, renvoyé à la Commission des lois), **n° 104 (année 1972-1973) ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. de Bourgoing, **n° 127 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 15 décembre 1972. — Projet de loi **n° 51 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1972 (2e lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2784 ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Mazeaud, **n° 2790.** Adoption le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 762.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 195 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. de Bourgoing, **n° 196 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 77 (année 1972-1973).**

Loi n° 73-5 du 2 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1973 (p. 135).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [5 décembre 1972] (p. 5846).

Le caractère humanitaire du projet relatif au paiement direct de la pension alimentaire (p. 5846) ; la situation créée par l'insolvabilité du débiteur (p. 5846, 5847, 5849, 5850, 5851, 5853) ; la nécessité d'une réforme en

profondeur (p. 5847) ; la prévision d'une procédure d'avance et le recouvrement des pensions alimentaires par un organisme public (p. 5847) ; l'analyse des propositions de loi tendant à la création d'une caisse ou d'un fonds de pensions (p. 5848, 5851, 5853) ; les deux propositions du groupe communiste (p. 5848) ; la nécessité de dissocier les pensions dues par les enfants ou les petits-enfants à leurs ascendants des obligations alimentaires nées du mariage (p. 5848, 5851) ; l'insuffisance du projet du Gouvernement ne prévoyant aucune solution en cas d'insolvabilité du débiteur (p. 5848, 5849, 5851, 5853) ; la proposition de loi de M. Chazelle visant à créer un fonds de garantie pour le règlement des pensions ; les dispositions de l'article 7 (p. 5849, 5850) ; la situation dramatique de nombreuses femmes divorcées dans l'impossibilité de recouvrer leur pension alimentaire (p. 5850) ; l'analyse des différentes dispositions du projet et la nécessité d'un texte complémentaire (p. 5850, 5851, 5853) ; la revalorisation du montant des pensions en fonction du coût de la vie (p. 5852) ; la proposition de loi de M. Boyer (p. 5853) ; l'insuffisance des critères d'intervention retenus par l'aide sociale, la création d'une caisse centrale de garantie, l'indexation de la pension sur le S.M.I.C., le problème de la retraite des mères abandonnées (p. 5853).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : l'élaboration d'un autre projet visant à apporter une solution aux cas les plus dramatiques (avance par les organismes de l'aide sociale des pensions alimentaires dues aux créanciers les plus défavorisés) (p. 5846, 5847 et 5855) ; la situation du projet dans son contexte ; l'ensemble des textes intervenus pour améliorer la condition féminine dans la société (égalité des salaires masculins et féminins, loi sur l'autorité parentale) (p. 5854) ; la possibilité pour le juge d'indexer le montant des pensions sur le coût de la vie (p. 5854) ; la situation des créanciers ne parvenant pas à obtenir le paiement des pensions auxquelles ils ont droit, l'obtention de renseignements relatifs au débiteur de la pension (p. 5854, 5855) ; l'innovation essentielle du projet (dispenser le créancier de la pension non versée de recourir à une nouvelle procédure judiciaire) (p. 5854) ; la possibilité de faire payer directement la pension par l'employeur, le droit direct du créancier sur les sommes faisant l'objet de sa demande de paiement (p. 5854) ; l'analyse des trois propositions visant à la création d'un fonds de garantie (p. 5855).

Art. 1er : amendement de la Commission des lois : paiement direct (p. 5855, 5856) ; sous-amendement de Mme Vaillant-Couturier : différence entre les pensions dues par des époux divorcés et les autres pensions alimentaires (p. 5855, 5856) ; rejet du sous-amendement (p. 5856) ; adoption de l'amendement de la Commission des lois qui devient l'article premier (p. 5856).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à insérer dans le premier alinéa les mots : « et par préférence à tous autres créanciers » : adoption (p. 5856) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 5856).

Art. 3 : adoption (p. 5856).

Art. 4 : amendement de la Commission : application des dispositions de l'article 1247 du Code civil selon lesquelles en matière alimentaire les dettes sont portables ; adoption de l'amendement qui devient l'article 4 (p. 5856).

Art. 5 : amendement de la Commission : paiement de la dernière échéance impayée ayant motivé le dépôt de la demande, retrait de l'amendement (p. 5856) ; adoption de l'article 5 (p. 5856).

Art. 6 : amendement de la Commission : demande de paiement direct par l'intermédiaire d'un huissier de justice, adoption (p. 5857) ; amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (cas où l'administration publique est subrogée dans les droits d'un créancier d'aliments), retrait (p. 5857) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 5857).

Art. 7 : amendement de la Commission : huissier de justice ; adoption (p. 5857) ; amendement de la Commission tendant à donner à l'huissier de justice un pouvoir d'investigation plus complet ; adoption de l'amendement modifié (p. 5858) ; amendement de la Commission : suppression du deuxième alinéa de l'article 7 ; adoption de l'amendement (p. 5858) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 5858).

Après l'Art. 7 : amendement de Mme Chonavel : revalorisation des pensions ; rejet (p. 5858).

Art. 8 : amendement de suppression proposé par la Commission ; adoption (p. 5858).

Art. 9 et 10 : adoption (p. 5858).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Krieg tendant à limiter l'effet suspensif du pourvoi

en cassation en cas de divorce (p. 5858) ; retrait de cet amendement (p. 5859).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, à l'unanimité (p. 5859).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1972] (p. 6356).

Les problèmes de numérotation.

Art. 4 (p. 6357) : adopté.

Art. 9 *bis* : amendement de M. Mazeaud et sous-amendement de M. Krieg tendant à mentionner « l'exécution de la contribution aux charges du mariage ». L'amendement et le sous-amendement sont adoptés et deviennent l'article 9 *bis*.

Art. 9 *ter* : amendement de M. Mazeaud et sous-amendement de M. Krieg analogues aux précédents, l'amendement et le sous-amendement sont adoptés et deviennent l'article 9 *ter*.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

8. — Proposition de loi tendant à la création d'une caisse centrale des pensions alimentaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Boyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2571.**

Voy. : OBLIGATION ALIMENTAIRE, 7.

.—.

Voy. aussi : FAMILLE, 4 (art. 379 du Code civil).

OBLIGATION D'ASSISTANCE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 63 du Code pénal, relatif à l'assistance aux personnes en péril, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 72.**

2. — Proposition de loi tendant à prévoir la réparation des dommages corporels résultant de l'assistance portée à une personne en péril, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Macquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 99.**

OBLIGATION SCOLAIRE.

— Dérogations. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 8).

OBLIGATIONS.

— Convertibles. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4.

— Franchise sur le revenu. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions diverses), 4.

OBSERVATOIRE DE PARIS.

— Octroi d'un terrain. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 31.

OBTENTIONS VÉGÉTALES. — *Voy.* AGRICULTURE, 8 ; BUDGET 1970 (Collectif, 1).

OCÉANOGRAPHIE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, I) ; BUDGET 1970, 1 : Développement industriel et scientifique ; BUDGET 1971, 1 (p. 5645).

ŒUFS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44 et 77 à 81 (1971, p. 1197).

— Cours. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 86.

— Taxe. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Taxes parafiscales).

ŒUVRES D'ART.

1. — Projet de loi tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national. Rapport le 5 décembre 1968 par M. de Bagneux, **n° 77 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications par le Sénat le 12 décembre 1968. — Projet de loi **n° 35 (année 1968-1969)** (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 537 ;** rapport le 16 décembre 1968 par M. Mainguy, **n° 543.** Adoption définitive le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 82.**

Loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 77).

(1) Pour l'adoption en première lecture *voy.* Table Matières 1968 (3e législature) n° 630 (Œuvres d'art, 2).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5622).

Les deux modifications adoptées par le Sénat ; la possibilité d'étendre la réserve de jouissance au conjoint du donateur ; la délimitation exacte des conditions d'accès au public aux œuvres d'art ; la composition de la commission d'agrément qui déterminera ces conditions *(ibid)*.

Art. 1er : adoption (p. 5623).

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid)*.

2. — Proposition de loi tendant à favoriser la décoration artistique des espaces publics des grands ensembles et des constructions effectuées dans les Z.U.P., présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par MM. Robert-André Vivien et Tricon (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 635.**

3. — Proposition de loi tendant à assurer la protection des acheteurs d'œuvres d'art, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Marcus (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2620.**

•—•

— Protection des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 429.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE.

1. — Proposition de loi tendant à encourager le développement d'activités d'intérêt général, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Cousté (renvoyée à la Commission des Finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2316.**

ŒUVRES UNIVERSITAIRES. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (art. 1er) ; BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale).

OFFICE CENTRAL DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR CHEMIN DE FER. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 84.

OFFICE NATIONAL D'AIDE AUX MUTATIONS COMMERCIALES. — *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 11.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Anciens combattants, p. 4689).

OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES (O.N.E.R.A.). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5475).

OFFICE NATIONAL D'IMMIGRATION. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 112 à 116 (1971, p. 4622).

OFFICE NATIONAL D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE. — *Voy.* FAMILLE, 9.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE (O.N.I.B.E.V.). — *Voy.* ORDRES PROFESSIONNELS, 2 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 181 à 185 ; VIANDE, 2.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU LAIT.

— Création. — *Voy.* LAIT ET PRODUITS LAITIERS, 2.

OFFICE NATIONAL DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION FRANÇAISE (O.R.T.F.).

Voy. BUDGETS (Affaires culturelles ; Affaires étrangères ; Services du Premier Ministre, II) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 1.

— Statut. — *Voy.* RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 3 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 7 et 8 ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre (I) et après art. 49 et 64) ; BUDGET 1971, 1 (Services du Premier Ministre, Information, p. 4620, 5600 et 5601) ; BUDGET 1972 (Services du Premier Ministre, O.R.T.F., Information) ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE, 12 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 138 à 142 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 243 (1971, p. 4617).

— Emission télévisée sur l'Algérie. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 332.

— Objectivité à l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 401.

— Agents ayant la qualité de fonctionnaires. — *Voy.* RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 6.

— Echanges de programmes entre l'. — et la télévision soviétique, *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 267.

— Fiscalité de l'. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5599).

— Interview à l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 231.

— Non-retransmission d'un match de football à Marseille. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 258.

— Tour du XVe arrondissement. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Taxes parafiscales, O.R.T.F.).

OFFICE DE RÉORGANISATION DU COMMERCE DE DISTRIBUTION. — *Voy.* COMMERCE, 7.

OFFICES MINISTÉRIELS.

— Droits d'enregistrement sur les mutations. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art 9).

OFFICES PUBLICS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION. — *Voy.* LOGEMENT, 15 (1971, p. 2747).

OFFICIERS.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

— Accès à des emplois civils. — *Voy.* ARMÉE, 26.

— Promotion au grade supérieur. — *Voy.* ARMÉE, 18.

— Des équipages de la flotte. — *Voy.* ARMÉE, 15.

— Du génie et des transmissions. — *Voy.* ARMÉE, 10.

— De marine. — *Voy.* ARMÉE, 15.

— Mariniers. — *Voy.* ARMÉE, 15.

OFFICIERS DE POLICE. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5420).

OFFICIERS DE RÉSERVE.

— Honorariat. — *Voy.* ARMÉE, 27.

— Radiés des cadres. — *Voy.* ARMÉE, 36.

— Honoraires (Promotion). — *Voy.* ARMÉE, 29.

OISE.

— Crue de 1968. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 57 ; BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, X).

OLÉAGINEUX. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture et après art. 17).

OLÉODUCS.

— Construction d'. — *Voy.* ROUTES, 8.

OMBUDSMAN.

— Pour la défense des consommateurs. — *Voy.* COMMERCE, 8.

— Pour la défense des administrés. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 18 ; BUDGET 1973, (Serv. du Premier Ministre, Section V, Commissariat général du Plan) ; (Fonction publique) ; BUDGET 1973, 1 (Economie et Finances, II. — Services financiers). Médiateur.

OPÉRA.

Voy. BUDGET 1971, (Affaires culturelles, p. 5495, 5497, 5508) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 96 à 101 (1971, p. 2199, 2207) ; BUDGET 1973, 1 (Affaires culturelles).

— Fermeture de l'. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 87.

OPÉRA-COMIQUE. — *Voy.* BUDGET 1971, (Affaires culturelles, p. 5498) ; BUDGET 1973, (Affaires culturelles) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 96 à 101 (1971, p. 2199, 2207).

OPÉRATIONS DE BOURSE.

Voy. BUDGET 1969, 1 (art. 2).

— Commission et publicité. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 14.

OPIUM. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 192-193 (1971, p. 4441).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION. — *Voy.* ACTIONS, 1.

OR.

— Prix de l'. — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 2 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 192.

ORDONNANCES.

— Ratification. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (Délégation), 2.

— Ratification des — relatives à la Sécurité sociale. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (Délégation), 1.

ORDRE.

— Protection de l'. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 10 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 14 (1971, p. 1242, 1248, 1265) ; BUDGET 1971 (p. 5431).

ORDRE DE LA LIBÉRATION. — *Voy.* Budgets annexes.

« ORDRE NOUVEAU ».

— Mouvement. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 47.

ORDRES PROFESSIONNELS.

1. — Proposition de loi tendant à instituer une carte professionnelle d' « Agent immobilier » et de « Mandataire en vente de fonds de commerce », présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 68 ;** rapport le 26 novembre 1968 par M. Labbé, **n° 474.** Adoption le 18 décembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi tendant à réglementer les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et modifiant la loi n° 60-580 du 21 juin 1960 interdisant certaines pratiques en matière de transactions portant sur des immeubles et des fonds de commerce et complétant l'article 408 du Code pénal. ». — Proposition de loi **n° 89.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 119 (année 1968-1969 ;** rapport le 6 novembre 1969 par M. Chauty, **n° 38 (année 1969-1970) ;** avis le 6 novembre 1969 par M. Molle (au nom de la Commission des lois), **n° 39 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 13 novembre 1969 sous le titre : « Proposition de loi tendant à réglementer les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce ». — Proposition de loi **n° 23 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 1969 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 890 ;** rapport le 9 décembre 1969 par M. Labbé, **n° 952.** Adoption en deuxième lecture le 11 décembre 1969. — Proposition de loi n° 187.

Transmise au Sénat le 12 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 120 (année 1969-1970) ;** rapport le 18 décembre 1969 par M. Chauty, **n° 148 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 19 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 72 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 142).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [18 décembre 1968] (p. 5638).

L'assainissement et l'organisation de la profession d'agent immobilier et de mandataire en vente de fonds de commerce ; les modifications profondes apportées par la Commission de la production à la proposition de loi de M. Hoguet ; le refus de la Commission de retenir la disposition proposée par M. Cousté d'instituer un ordre professionnel ; l'adhésion obligatoire à une caisse de garantie de caution mutuelle ; le cas des agences rurales et des agents âgés ; la carte professionnelle ; l'importance du parc immobilier

en France ; la nécessité d'une publication rapide des décrets d'application ; le dialogue fructueux qui s'est institué entre la Commission, le ministre de la justice et les fonctionnaires de la chancellerie ; les précédentes propositions de loi présentées au Parlement en cette matière (*ibid*) ; la fixation par décret des critères de capacité professionnelle à retenir pour la délivrance de la carte professionnelle ; la subordination de la perception de tous frais et commissions de la part de l'intermédiaire à la signature d'un acte contenant l' « engagement des parties » ; l'effort d'organisation et d'assainissement accompli par la profession pour écarter les éléments indésirables (*ibid*).

Titre 1er : rejet d'un amendement tendant à modifier la rédaction du titre et à faire référence au décret du 25 mars 1965.

Art. 1er (*ibid*) : *Intermédiaires concernés ;* le danger de maintenir le mot « habituellement » (p. 5640) ; le non-dégagement de la responsabilité morale du rédacteur de l'acte par le fait de la gratuité ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 2 : *Carte professionnelle et assurance obligatoire ;* les problèmes posés par la mise en place des sociétés de caution mutuelle (*ibid*) ; la moralisation de ces sociétés ; l'inclusion des sociétés en nom collectif ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 3 (p. 5642) : *Restitution de la carte professionnelle ;* adoption.

Art. 4 : *Obligations des préposés ;* la carte professionnelle pour les démarcheurs et négociateurs ; l'exclusion des nouvelles dispositions pour les préposés et les représentants; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 5 : *Dispenses ;* l'inconvénient de soumettre aux dispositions du titre 1er le propriétaire d'un appartement en copropriété qui jouerait le rôle de syndic pour son propre appartement et les appartements voisins ; adoption de l'article avec modification.

Art. 6 : *Interdictions résultant de certaines condamnations ;* l'exclusion de ces interdictions des personnes condamnées avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve ; adoption avec modification.

Art. 7 (*ibid*) ; *Interdiction résultant de la faillite, la destitution, la révocation et la radiation ;* adoption.

Art. 8 : *Interdiction en cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère ;* adoption.

Art. 9 : *Interdiction d'exercer les professions en cause ;* adoption (p. 5644).

Art 10 : *Cessation de la profession ou de l'activité en cas de condamnation ;* les inconvénients d'une application rétroactive de la loi ; adoption de l'article.

Art. 11 : *Cessation de la profession ou de l'activité en cas de condamnation ;* adoption.

Art. 12 : *Relèvement de l'incapacité* (*ibid*) ; adoption (p. 5645).

Avant l'Art. 13 : amendement du président de la Commission des lois tendant à réglementer de façon plus stricte la situation du syndic de copropriété ; les inconvénients que présente l'exercice des fonctions de syndic par des personnes qui sont intervenues dans la construction de l'immeuble ; la reprise de cette question à l'occasion d'un aménagement du statut de la copropriété ; retrait de l'amendement.

Art. 13 et 14 : *Sanctions ;* adoption.

Titre II : *Modification de la loi n° 60-580 du 21 juin 1960.*

Art. 15 : *Interdiction de recevoir ou détenir des fonds* (*ibid*) ; la refonte par cet article de la loi de 1960 concernant certaines pratiques en matière de transactions sur immeubles et fonds de commerce (p. 5646) ; le délai d'un mois ; l'obligation d'enregistrement (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5647).

Titre III : *Dispositions transitoires.*

Art. 16 : *Date d'entrée en application des dispositions du titre premier ;* adoption.

Art. 17 : *Date de la production de l'autorisation prévue à l'article 7 ;* adoption.

Art. 18 : *Comptes conjoints et comptes séquestre ;* adoption d'un amendement de suppression.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission modifiant la rédaction du titre.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4840).

Les raisons pour lesquelles la Commission des lois a demandé à être saisie pour avis de ce texte (p. 4840) ; les modifications importantes qui ont été apportées à la présenta-

tion initiale ; la reprise en la modifiant de la loi du 21 juin 1960 complétée par le décret du 25 mars 1965 ; la réglementation des conditions dans lesquelles peuvent être effectués les versements des fonds entre les mains des agents immobiliers ; l'insuffisance de cette réglementation ; les deux systèmes de garantie : sociétés de caution mutuelle et système du compte bancaire bloqué ; le but du présent texte : procéder à une véritable organisation de la profession ; l'organisation du contrôle de toutes les professions intéressées (*ibid*) ; la possession nécessaire d'une carte professionnelle (p. 4840, 4841) ; les amendements proposés par la Commission des lois (p. 4841) ; les améliorations apportées au texte depuis son dépôt, notamment par la Commission de la production ; les scandales qui se sont produits, exceptionnels, certes, mais portant dangereusement atteinte à la profession tout entière ; la possibilité de choisir entre la garantie d'un organisme spécialisé ou celle fournie par une caution bancaire ; les conditions de rémunération des intermédiaires ; l'esprit du texte ; le souci de la Commission de la production de ne pas provoquer la disparition des agences établies dans les zones rurales ou de villégiature.

Intervention de M. René Pleven, Garde des sceaux, Ministre de la Justice : l'hommage au travail accompli par les deux commissions de l'Assemblée et du Sénat et à l'initiative de M. Hoguet ; l'excellent exemple de concertation entre les pouvoirs publics et la profession que donne le vote de ce texte ; l'accroissement de la garantie du public ; la liberté d'exercice d'une profession commerciale dont l'utilité économique est reconnue par le Gouvernement ; l'association des rapporteurs des commissions à la préparation des décrets d'application (*ibid*).

Titre 1er : *Des conditions d'accès à la profession et de son exercice.*

Art. 1er : adoption d'un amendement de la Commission des lois tendant à exclure du champ d'application de la loi des marchands de biens et les promoteurs constructeurs ; en conséquence, ce texte devient l'article premier.

Après l'art. 1er : adoption d'un amendement de la Commission des lois relatif à la liste des personnes exclues du champ d'application de la loi (*ibid*).

Art. 2 : (p. 4843) : amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article et à modifier l'ordre dans lequel sont présentées les conditions auxquelles doivent satisfaire les personnes physiques pour obtenir la carte professionnelle ; trois sous-amendement soumis à discussion commune ; la garantie résultant d'un cautionnement, d'une caution hypothécaire ou d'un nantissement ; le sens de l'expression : « organisme de garantie collective » (*ibid*) ; les sociétés de caution mutuelle (p. 4843, 4844) ; le caractère réglementaire des sous-amendements (p. 4843) ; le souci du Gouvernement que la profession ne soit pas une profession fermée (p. 4844) ; l'inconvénient de la société de caution mutuelle grâce à laquelle il serait très facile d'empêcher l'accès de la profession à de nouveaux agents immobiliers ; la confusion à ne pas commettre entre compte bancaire bloqué et ment de la Commission ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'amendement ainsi modifié dont le texte devient l'article 2 (*ibid*).

Art. 3 : (p. 4845) ; adoption d'un amendement de la Commission des lois tendant à supprimer cet article.

Art. 4 : adoption d'une amendement rédactionnel de la Commission des lois dont le texte devient l'article 4.

Art. 4 *bis* : adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission des lois dont le texte devient l'article 4 *bis*.

Art. 4 *ter* : adoption d'un amendement de la Commission des lois dont le texte devient l'art. 4 *ter* (*ibid*).

Art. 4 *quater* (p. 4846) : l'extension à un mois du délai pour l'enregistrement des mandats ; l'impossibilité de subordonner les dispositions de droit civil à des dispositions de droit fiscal ; retrait d'un amendement ; adoption de l'article.

Art. 4 *quinquies* : adoption d'un amendement de la Commission des lois dont le texte devient l'art. 4 *quinquies*.

Art. 5 : adoption d'un amendement de la Commission des lois tendant à supprimer d'article (*ibid*).

Titre 1er *bis* : *Des incapacités* (p. 4847).

Art. 6 : adoption d'un amendement de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa ; retrait

d'un amendement de la commission de la production ; adoption d'un amendement tendant à une nouvelle rédaction du 11° de l'article ; retrait d'un amendement de la commission de la production ; adoption de l'article ainsi modifié.

Titre 1er *ter : Des sanctions.*

Art. 13 : amendement de la Commission des lois tendant à prévoir les sanctions applicables aux représentants légaux ou statutaires des personnes morales (*ibid*) ; adoption de cet amendement modifié dont le texte devient l'article 13 (p. 4848).

Art. 14 *bis* : adoption d'un amendement supprimant la possibilité de fermeture de l'établissement ; adoption de l'article ainsi modifié.

Titre II : supprimé par le Sénat.

Art. 15 : supprimé par le Sénat.

Art. 15 *bis* : adoption d'un amendement de suppression proposé par la Commission des lois (*ibid*).

Avant l'art. 16 (p. 4849) : adoption d'un amendement de la Commission des lois tendant à modifier le libellé du titre III.

Titre III : *Dispositions transitoires.*

Art. 16 : adoption d'un amendement de la Commission de la production tendant à doubler le délai de trois mois ; adoption de l'article ainsi modifié.

Après l'art. 16 : adoption d'un amendement de la Commission des lois relatif au décret d'application.

Art. 17 : supprimé par le Sénat.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à instituer un ordre professionnel des arts appliqués, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Krieg, Charret et Dominati (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 85.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer une compagnie d'experts judiciaires près chaque Cour d'appel et chaque tribunal administratif et à réglementer l'emploi du titre d'expert judiciaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Charet et Salle (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 91 ;** rapport le 11 mai 1971 par M. Massot, **n° 1714.** Adoption le 18 mai 1971. Proposition de loi **n° 409.**

Transmise au Sénat le 19 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 250 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 juin 1971 par M. Esseul, **n° 303 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 19 juin 1971. — Proposition de loi **n° 130 (année 1970-1971).**

Loi du n° 71-498 du 29 juin 1971, publiée au *J.O.* du 30 juin 1971 (p. 6300).

DISCUSSION [18 mai 1971] (p. 1938).

La création de compagnies d'experts judiciaires (p. 1938) ; la réglementation du titre d'expert judiciaire (*ibid*) ; la liberté du choix des tribunaux ; le rôle des experts ; la réglementation actuelle ; le libre choix de l'expert par le juge (p. 1938, 1939) ; l'utilité de la liste des experts (p. 1939) ; la protection du titre en matière pénale.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1939) : le caractère de l'expertise judiciaire ; le principe du libre choix de l'expert par le juge.

Art. 1er à 7 (p. 1939, 1940) ; adoption.

Titre : adoption (p. 1940).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

4. — Proposition de loi tendant à créer un ordre national des agents immobiliers, mandataires en fonds de commerce, administrateurs de biens et syndics, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 183.**

5. — Projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 268 ;**

---

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table Matières 1967-1968 (Ordres professionnels, 5), n° 427.

rapport le 9 octobre 1968 par M. Valleix, **n° 352.** Adoption définitive le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 35.**

Loi n° 68-946 du 31 octobre 1968, publiée au 1er novembre 1968 (p. 10.227 à 10.230).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1968] (p. 3361).

L'importance du projet ; les initiatives prises en cette matière sous la IVe et la Ve Républiques ; l'utilité essentielle pour l'économie des experts-comptables et des comptables agréés ; les dispositions essentielles du texte ; les cinq modifications importantes intervenues ; la modification de la procédure disciplinaire, à la demande du Gouvernement ; la nécessité de faire prévaloir le rôle de conseiller d'entreprise sur celui de conseiller fiscal ; l'unification de la profession, objectif fondamental ; les problèmes de recrutement (*ibid*) ; le cas des experts-comptables stagiaires (p. 3361, 3363, 3364) ; la possibilité d'un recrutement au tour extérieur (p. 3362 à 3364) ; la définition du commissariat aux comptes (p. 3362, 3364); la parité pour la représentation dans les conseils de l'ordre (p. 3362) ; les risques de retard qu'entraîneraient de nouvelles navettes ; les avis compétents dont s'est entouré le rapporteur ; la mise en œuvre d'une véritable réforme de structures (*ibid*) ; les deux professions distinctes des experts-comptables et des comptables agréés (p. 3363) ; les problèmes que pose la coexistence de deux professions très voisines au sein d'un même ordre ; la fusion progressive de ces deux professions ; le recrutement futur ; la possibilité donnée à certains stagiaires d'accomplir pour leur propre compte les missions ressortissant à la compétence des comptables agréés ; les risques résultant de cette mesure ; la présidence des commissions régionales et de la commission nationale (*ibid*).

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 3362, 3363) : l'intérêt que, à la suite de M. Debré, l'actuel Ministre de l'Economie et des Finances attache aux dispositions du présent texte.

Art. 1er : (p. 3364) ; adoption.

Art. 2 : (p. 3365) ; les experts-comptables stagiaires (p. 3365, 3366) ; l'emploi de salariés par ces experts-comptables (p. 3365, 3366) ; la garantie de stages corrects (p. 3365) ; l'établissement du règlement d'administration publique en accord avec l'ordre national des experts-comptables (p. 3366) ; la nécessité de ne prendre aucune mesure malthusienne en cette matière ; adoption de l'article (p. 3367).

Art. 4, 5, 7 9 : adoption (*ibid*).

Art. 14 (*ibid*) : adoption (p. 3368).

Art. 20, 22 *bis* ; adoption.

Art. 23 : l'entrée de certains salariés dans la profession d'expert-comptable ; la nécessité que les candidats à la profession d'expert-comptable soient capables de s'occuper à la fois d'organisation et de révision; la composition des commissions régionales et internationale ; les comptables agréés et experts-comptables rapatriés d'Algérie (*ibid*) ; la révision du texte dans la mesure où les conditions économiques et sociales viendraient à changer (p. 3369) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 24, 25, 27, 32 : adoption.

Article additionnel : l'exigence pour les futurs commissaires aux comptes de la possession d'un diplôme comportant des épreuves de comptabilité ; la préparation actuelle par le Garde des Sceaux du projet de règlement d'administration publique pour l'application de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales ; retrait d'un amendement (*ibid*).

Explications de vote : (p. 3370) ; l'approbation du groupe de la Fédération de la gauche.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

6. — Proposition de loi relative à l'extension à l'ensemble des avocats français exerçant ou ayant exercé à l'étranger de la faculté d'affiliation volontaire à la caisse nationale des barreaux français, présentée au Sénat le 24 octobre 1967 par M. Armengaud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 9 (année 1967-1968) ;** rapport le 16 mai 1968 par M. Armengaud, **n° 163 (année 1967-1968).** Adoption le 17 octobre 1968. — Proposition de loi **n° 1 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 387.**

7. — Proposition de loi relative aux avoués plaidants, présentée à l'Assemblée Natio-

nale le 15 novembre 1968 par M. Massot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 440.**

8. — Proposition de loi portant statut de la profession de conseiller juridique, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 932.**

9. — Proposition de loi tendant à accorder le droit de porter le titre et d'exercer la profession d'architecte aux démissionnaires de l'Ordre et aux diplômés des écoles d'architecture reconnues par l'Etat, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1224.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 218 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 afin de permettre, sans limitation de date, l'exercice du commissariat aux comptes par les sociétés reconnues par l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par MM. Lebas et Ribes (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1419.**

11. — Proposition de loi sur l'organisation des professions juridiques et judiciaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1510.**

12. — Proposition de loi tendant à la création d'un office interprofessionnel du bétail et de la viande, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Maurice Faure (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2152.**

13. — Proposition de loi réglementant l'exercice de la profession d'arbitre-expert près les tribunaux de commerce, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2275.**

ORDURES MÉNAGÈRES.

1. — Proposition de loi relative à la destruction des ordures ménagères, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Morison (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2150.** Non publiée.

Voy. aussi NATURE, 1.

ORGANISATION COMMUNALE. — *Voy.* COMMUNES, 16.

ORGANISATION HOSPITALIÈRE. — *Voy* HOPITAUX, 5.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITES (I.N.T.E.L.S.A.T.). — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 98.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (O.I.T.). — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (O.M.S.). — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 6 et 17.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (O.N.U.).

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, n°s 21 et 37.

— Troisième Conférence. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, n° 47.

— Conseil économique et social. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 89.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (O.T.A.N.). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 2 et 5 ; RAPPORT D'INFORMATION, n° 17.

ORGANISATION DU TRAVAIL LÉGISLATIF.

Voy. LOIS DE FINANCES, 2 (1971, p. 1863).

— Temps de parole. — *Voy.* BUDGET 1973, (Affaires étrangères, p. 5291).

— Organisation des débats de politique étrangère. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Affaires étrangères, p. 5298).

ORGANISATIONS AGRICOLES.

— Conférence des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 374.

ORGANISATIONS RÉVOLUTIONNAIRES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Intérieur et Rapatriés) ; BUDGET 1970, 1 (Intérieur et Rapatriés).

ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

I. — Comités.
II. — Commissions.
III. — Conseils.
IV. — Fonds.
V. — Caisses.
VI. — Délégation parlementaire consultative.

I. — **Comités.**

COMITÉ CENTRAL D'ENQUÊTE SUR LE COÛT ET LE RENDEMENT DES SERVICES PUBLICS

Membres : au nom de la Commission des finances, de l'économie et du Plan :

MM. Danel et Papon [15 octobre 1968] (p. 3314).

M. Jacques Marette en remplacement de M. Danel (décédé) [16 avril 1970] (p. 1115).

COMITÉ CONSULTATIF DES LIGNES DE CORSE

Membres :

MM. Bayle, Gardeil, Giacomi, de Rocca Serra et Ziller [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMITÉ CONSULTATIF DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE

Membres :

M. Jean-Claude Petit et Poncelet [17 octobre 1968] (p. 3387).

MM. Arnould et Jarrot [20 octobre 1972] (p. 4268).

COMITÉ DE CONTRÔLE DU FONDS FORESTIER NATIONAL

Membres :

MM. Grussenmeyer et Hoffer [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Membres :

MM. Thorailler, André-Georges Voisin et Hauret [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Membres : au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

MM. de Rocca Serra et Feuillard [16 octobre 1968] (p. 3338).

MM. Fontaine, Helène, Camille Petit et Riviérez [22 octobre 1968] (p. 3452).

COMITÉ DE GESTION DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

Membres :

MM. Bailly et Lebas [17 octobre 1968] (p. 3387).

M. Pierre Lelong (en remplacement de M. Bailly, nommé membre du Gouvernement) [8 octobre 1970] (p. 4208).

COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE EN FAVEUR DU VIN

Membres :

MM. Lecat et Leroy-Beaulieu [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMITÉ NATIONAL DES VINS DE FRANCE

Membres :

MM. Jalu et Leroy-Beaulieu [16 octobre 1970] (p. 4370).

COMITÉ DES PRIX DE REVIENT DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Membres :

MM. d'Aillières et Germain [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (F.I.D.E.S.T.O.M.)

Membres titulaires :

MM. Saïd Ibrahim, Benjamin Brial et de Rocca Serra.

Membres suppléants :

MM. Jacques-Philippe Vendroux, André-Georges Voisin et Louis Sallé [19 novembre 1958] (p. 4741).

M. Ahmed Mohamed en remplacement de Saïd Ibrahim, démissionnaire de son mandat de député [*J.O.* du 13 septembre 1970] (p. 8569).

II. — **Commissions.**

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES DEMANDES D'AUTORISATION DE JEUX

Membres :

M. Anthonioz [3 octobre 1968] (p. 3045).

M. René Ribière (en remplacement de M. Anthonioz nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 30 août 1969] (p. 8738).

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS PUBLIQUES ENTRE L'ETAT ET LES DIVERSES COLLECTIVITÉS LOCALES

Membres :

MM. Charles Bignon, Mondon, Pic, René Pleven, Royer et Sabatier [24 juillet 1968] (p. 2563).

COMMISSION CHARGÉE DU CONTROLE PÉRIODIQUE DU FONCTIONNEMENT DU F.O.R.M.A.

Membres au titre de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

MM. Godefroy et Weinmann.

Membres au titre de la Commission de la production et des échanges :

MM. Cointat, Bertrand Denis, Le Bault de la Morinière et Modiano [17 octobre 1968] (p. 3387).

MM. Fouchier et Janot en remplacement de MM. Cointat et Modiano [25 avril 1972] (p. 1021).

COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DÉBITS DE TABAC

Membres :

MM. Chauvet et Fossé [25 juillet 1968] (p. 2618).

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Membres :

MM. Jacques Richard et Ribes [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION CONSULTATIVE DU CINÉMA

Membres au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

MM. Boinvilliers et André Beauguitte.

Membre au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

M. Valéry Giscard d'Estaing [13 décembre 1968] (p. 5492).

COMMISSION DE CONTROLE DE LA CIRCULATION MONÉTAIRE

Membres :

MM. Sallé et Voilquin [25 juillet 1968] (p. 2618).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Membres :

MM. Bisson, Paquet et Ruais [25 juillet 1968] (p. 2618).

M. Christian Bonnet en remplacement de M. Paquet [14 mai 1971] (p. 1902).

Membres :

MM. Bisson et Ruais [25 juin 1971] (p. 3442).

M. Poniatowski en remplacement de M. Christian Bonnet [13 octobre 1972] (p. 4150).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PUBLICATIONS DESTINÉES A L'ENFANCE

Membres titulaires :

Mme de Hauteclocque et M. Hoguet.

Membres suppléants :

MM. Saint-Paul et Delachenal.
[17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES PUBLICATIONS DESTINÉES A L'ENFANCE ET A L'ADOLESCENCE

Membres titulaires :

Mme Troisier et M. Delachenal (Commission des affaires culturelles).

Membres suppléants :

MM. Saint-Paul et Hoguet (Commission des lois).
[25 juin 1970] (p. 3114).

COMMISSION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT HOTELIER

Suppléant du président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, membre de droit :

M. Mainguy [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION NATIONALE POUR L'U.N.E.S.C.O.

Membre au nom de la Commission des affaires étrangères :

M. Xavier Deniau.

Membre au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

M. Capelle.
[17 avril 1970] (p. 1142).

COMMISSION SOCIALE CENTRALE POUR LES RAPATRIÉS

Membre :

M. Valenet [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION SUPÉRIEURS DES CAISSES D'ÉPARGNE

Membres :

M. Ansquer et Voisin [25 juillet 1968] (p. 2618).

COMMISSION SUPÉRIEURE DE LA CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

Membre :

M. Bichat [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES

Membres :

M. Robert Poujade, M. de Montesquiou [15 mai 1970] (p. 1748.

M. Aubert (en remplacement de M. Robert Poujade) [*J.O.* du 30 avril 1971] (p. 4181).

COMMISSION SUPÉRIEURE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Membres titulaires :

MM. Laurin, Collette et Bousseau.

Membres suppléants :

MM. Peyret, Paquet et Pierre Cornet. [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION SUPÉRIEURE DE CODIFICATION

Membres :

MM. Magnaud, René Pleven et Tiberi [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION SUPÉRIEURE CHARGÉE D'ÉTUDIER LA CODIFICATION ET LA SIMPLIFICATION DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Membre au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

M. Claudius-Petit [5 novembre 1969] (p. 3414).

COMMISSION SUPÉRIEURE DU CRÉDIT MARITIME MUTUEL

Membres :

MM. Christian Bonnet, Bayle, Collière, Dumortier, des Garets et Miossec [17 octobre 1968] (p. 3387).

COMMISSION MIXTE CHARGÉE D'EXAMINER LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS PUBLIQUES ENTRE L'ÉTAT ET LES DIVERSES COLLECTIVITÉS LOCALES

Membres :

MM. Massot et Pianta [15 octobre 1969] (p. 2686).

III. — **Conseils.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU B.U.S.

Membres :

MM. Pierre Buron et Claude Guichard [17 octobre 1968] (p. 3387).

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Membres titulaires :

MM. Saïd Ibrahim et Riviérez.

Membres suppléants :

MM. Benjamin Brial et Camille Petit [19 novembre 1968] (p. 4741).

Membre titulaire :

M. Mohamed Dahalani en remplacement de M. Saïd Ibrahim démissionnaire de son mandat de député [8 octobre 1970] (p. 4208).

CONSEIL NATIONAL DES SERVICES PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

Membres :

MM. Delachenal, Baudouin, Michel Durafour et Zimmermann [17 octobre 1968] (p. 3387).

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Membres :

MM. Capelle, Dusseaulx et Peyrefitte [*J.O.* du 15 avril 1971] (p. 3645).

M. Mario Bénard (en remplacement de M. Dusseaulx, démissionnaire) [17 mai 1972] (p. 1635).

CONSEIL PERMANENT DE L'HYGIÈNE SOCIALE

Membre :

M. Liogier [17 octobre 1968] (p. 3387).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Membres au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

MM. de Grailly et Chazelle.

Membre au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

M. Sabatier [16 octobre 1968] (p. 3338).

Membre au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

M. Fossé [4 avril 1972] (p. 791).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Membre titulaire :

M. Couveinhes.

Membres suppléants :
M. Berthouin. [17 octobre 1968] (p. 3387).

Membre titulaire :
M. Couveinhes.

Membre suppléant :
M. Soisson. [19 novembre 1970] (p. 5805).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MUTUALITÉ

Membre :
M. Lepage [17 octobre 1968] (p. 3387).

Membre :
M. Gissinger [9 mai 1969] (p. 1322).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Membre :
M. Vertadier [9 mai 1969] (p. 1322).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Membres :
MM. de Poulpiquet et Bayle [13 novembre 1968] (p. 4379).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'HYDRAULIQUE

Membre titulaire :
M. Renouard.

Membre suppléant :
M. Gaudin.
[17 octobre 1968] (p. 3387).

CONSEIL SUPÉRIEUR DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Membre :
M. Grondeau [9 mai 1969] (p. 1322).

CONSEIL SUPÉRIEUR DU SERVICE SOCIAL

Membre :
M. Grondeau [17 octobre 1968] (p. 3387).

Membre :
M. Grondeau [5 novembre 1971] (p. 5359).

CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Membres :
MM. Virgile Barel et Gissinger [17 octobre 1968] (p. 3387).

IV. — **Fonds.**

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (F.I.D.E.S.T.O.M.)

Membres du Comité Directeur :
Voy. ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES. I. — COMITÉS.

FONDS NATIONAL DES ABATTOIRS

Membre :
M. Boscary-Monsservin [17 octobre 1968] (p. 3387).

FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU DANS LES COMMUNES RURALES

Membre au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :
M. Ansquer.

Membre au nom de la Commission de la production et des échanges :
M. Torre.
[16 octobre 1968] (p. 3338).

FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Membres :
M. Catalifaud, M. Ruais [15 mai 1970] (p. 1748).

V. — **Caisses.**

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

Membres :
MM. du Halgouet, Pierre Lelong et Triboulet [17 octobre 1968] (p. 3387).

VI. — **Délégation parlementaire consultative à l'O.R.T.F.**

MM. Dominati, Le Tac, Boinvilliers et Robert-André Vivien [17 octobre 1968] (p. 3387).

Rapport des représentants de l'Assemblée Nationale. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 6).

ORGANISMES INTERNATIONAUX.

1. — Projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux communautés, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1133 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. de La Malène, **n° 1197.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi n° 254.

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 309 (année 1969-1970) ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Legaret, **n° 320 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 145 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-583 du 8 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1970 (p. 6435).

DISCUSSION DES DEUX PROJETS DE LOI **n°s 1133** et **1134.** Pour ce dernier *voy.* TRAITÉS et CONVENTIONS, 49 [23 juin 1970] (p. 2912, 2928).

Les étapes de la politique agricole commune (p. 2912) ; le règlement financier ; le remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés (p. 2912, 2913, 2928, 2933, 2937) ; les excédents agricoles (p. 2912); le F.E.O.G.A. (p. 2912, 2913); les décisions du Conseil des Ministres de la Communauté du 21 avril 1970 (p. 2913) ; les périodes de transition (p. 2913, 2914, 2915) ; le système de garantie mis en place (p. 2914); les répercussions de ce mécanisme sur les finances françaises (p. 2914) ; les réactions des pays candidats, notamment de l'Angleterre, à l'égard du problème du financement des dépenses communautaires (p. 2914) ; la constitutionnalité du texte (p. 2914) ; l'autonomie financière de la Communauté ; l'institution d'un contrôle parlementaire communautaire (p. 2914, 2915, 2916, 2928, 2929, 2933) ; le dessaisissement des parlements nationaux ; l'abandon de la souveraineté nationale (p. 2914, 2916, 2932, 2934, 2935) ; le classement des dépenses en deux catégories : obligatoires et facultatives (p. 2915, 2936) ; le droit d'amendement du Conseil et de l'Assemblée (p. 2915) ; la possibilité d'un vote global de rejet du budget par l'Assemblée (p. 2916, 2929, 2930, 2934) ; la fin de la période transitoire du traité de Rome (p. 2916, 2917, 2937) ; l'importance de la mise en place de la politique agricole commune (p. 2917, 2931) ; la construction de l'Europe politique ; l'approfondissement et le développement de la coopération politique (p. 2917, 2923, 2924, 2931, 2934, 2937, 2938) ; l'élargissement de la Communauté ; les problèmes qu'il pose (p. 2917, 2923, 2936, 2938, 2939) ; l'insuffisance des ressources prévues (p. 2928, 2929, 2933) ; les pouvoirs budgétaires du Conseil de la C.E.E. (p. 2929) ; le système des douzièmes provisoires dans la Communauté (p. 2930) ; la question de l'élection du Parlement européen au suffrage universel (p. 2931) ; la règle de l'unanimité (p. 2932) ; la coexistence pacifique (p. 2932, 2933) ; le caractère non démocratique des institutions technocratiques du Marché commun (p. 2933) ; l'Alliance atlantique (p. 2933) ; l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne et du rôle de la Commission (p. 2935, 2936) ; le caractère décisif du vote des présents projets de loi (p. 2938).

Interventions de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères (p. 2917 et 2939) : le caractère irréversible de la politique agricole commune ; la création de ressources propres à la Communauté ; la balance commerciale agricole de la France; le déficit d'autrefois qui a fait place en 1968 à un équilibre ; la fin de « la guerre des Républiques » ; les mérites comparés de la méthode « fonctionnelle » et de la méthode dite « institutionnelle » ; la mise en vigueur des politiques communes ; l'exemple de l'adoption d'un règlement viticole ; les deux conditions nécessaires pour aboutir : la volonté générale d'avancer librement sur une voie commune et le désir mutuel de convaincre sans contraindre ; la signification de la référence à « l'Europe des Etats » ; la conférence de La Haye ; le remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés ; les intentions sur ce point des auteurs du traité de Rome et du traité de Paris ; le désir commun de subordonner cette formule à l'approbation du Conseil unanime, puis à l'adoption des dispositions nécessaires par les Etats membres ; l'institution du F.E.O.G.A. par un règlement d'avril 1962 ; les dépenses qui seront financées par des ressources propres ; la provenance de ces ressources ; la mise en place progressive du système ; les raisons pour lesquelles a été accepté un régime particulier de contributions forfaitaires en 1970 ; le répit dont avaient besoin les Etats membres pour accomplir les procédures constitutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de leur décision ; les quatre idées directrices qui ont guidé le Gouvernement ; le maintien de la répartition des compétences entre les institutions communautaires ; la distinction des deux catégories de dépenses : obligatoires et facultatives ; le droit d'amendement de l'Assemblée ; la dévolu-

tion à celle-ci de nouvelles compétences ; le parallélisme entre l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée et l'entrée en vigueur de la décision sur les ressources propres ; la nécessité d'une période transitoire jusqu'en 1975 ; la décision du Conseil de ne pas modifier le budget de l'Assemblée pendant la période transitoire et d'instituer une collaboration budgétaire étroite entre le Conseil et l'Assemblée ; l'absence de droit pour l'Assemblée parlementaire européenne de rejeter le budget en bloc ; les inconvénients du système des douzièmes provisoires ; l'importance de l'équilibre des pouvoirs ; l'interprétation de M. Harmel, Président en exercice du Conseil des ministres de la C.E.E. ; l'achèvement du Marché commun, condition de son élargissement ; le caractère irréversible de la politique agricole commune ; le mémorandum du 20 mars ; la déclaration du bureau politique du parti communiste français ; son affirmation selon laquelle les projets seraient contraires à la Constitution ; la consultation du Conseil constitutionnel par le Premier Ministre ; la reconnaissance par cet organisme de la parfaite conformité des dispositions prévues et de la procédure suivie avec la Constitution française ; l'absence de tout impôt levé par un organisme étranger ; la compétence exclusive du Parlement français pour définir les modalités de l'application de la T.V.A. sur le territoire national ; la politique française de coopération et d'amitié avec tous les pays; l'esprit d'indépendance, auxiliaire indispensable du grand dessein de « L'Europe européenne » ; la volonté française de bâtir l'Europe avec des mains libres ; (p. 2939, 2940) : l'attachement imprévu du groupe communiste à la Constitution de la Ve République et aux formes classiques de la démocratie parlementaire ; l'attitude favorable de la France envers une conférence de sécurité européenne; la condition de négociations préparatoires ayant abouti à certains résultats; la représentation des organisations ouvrières à la conférence européenne de l'emploi ou au comité de la main-d'œuvre ; la distinction fondamentale entre les disciplines extra-nationales et les autorités supranationales ; le problème de la coopération politique ; la délimitation du champ que l'on peut lui assigner ; la conception évolutive du problème qu'a le Gouvernement en ce domaine ; la politique d'ouverture à l'Est ; l'incidence de la conception du nouveau Gouvernement britannique en matière de coopération européenne sur le problème de l'éventuelle élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel ; le problème des institutions politiques ; la corrélation obligatoire entre l'appartenance aux Communautés et la participation à un système de coopération politique ; la question du pouvoir de l'Assemblée d'accepter ou de rejeter globalement le budget ; la déclaration de M. Harmel au début de la séance du 3 juin du Conseil ministériel de la Communauté ; l'hypothèse selon laquelle le budget n'aurait pas été approuvé avant le début de l'exercice budgétaire ; la question des pouvoirs de l'Assemblée européenne après 1975 ; le problème de principe qui se trouve posé ; l'importance de la frontière qui a été tracée entre les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives ; le rôle de la Commission européenne ; la signification du vote du projet : fidélité aux espoirs de la jeunesse mais aussi aux leçons et aux fruits du passé.

Question préalable opposée par le groupe communiste en vertu de l'article 91, alinéa 4 du Règlement (p. 2921) ; la gravité des deux projets de loi ; l'autonomie financière accordée à la Communauté ; le dessaisissement des Parlements nationaux ; la nature des ressources propres ; la T.V.A. ; le pouvoir budgétaire propre dont sera dotée la Communauté à partir de 1975 sans contrôle des Parlements nationaux ; l'atteinte directe ainsi portée à la souveraineté nationale ; la dépendance accrue de notre pays résultant de l'élargissement de la Communauté à l'égard des décisions venues de Bonn, de Londres et de Washington ; l'ouverture plus large de la voie vers la supranationalité (*ibid*) ; la création d'une véritable union économique et monétaire (p. 2922) ; le retrait aux Parlements nationaux du contrôle direct des recettes communautaires ; la procédure complexe qui est prévue ; l'impossibilité pour l'Assemblée européenne de rejeter le budget en bloc ; le pouvoir qui va être accordé au Conseil des ministres de la Communauté et aux technocrates de la Commission ; la proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Foyer ; l'attachement du groupe communiste au principe démocratique selon lequel, seule, une législature issue du suffrage universel a le droit de faire la loi ; le nouveau pas important vers l'intégration européenne qui résultera de l'adoption de

ces deux projets ; la préparation d'une Europe de la concentration monopoliste ; le poids croissant de la République fédérale d'Allemagne ; l'aggravation de la division de l'Europe ; la décision du Conseil constitutionnel ; l'Europe, idée force pour les jeunes générations françaises (*ibid*).

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 2923) ; liste des votants (p. 2925).

Projet de loi **n° 1133 :** adoption au scrutin de l'article unique (p. 2941) ; liste des votants (p. 2972).

Projet de loi **n° 1134 :** adoption au scrutin de l'article unique (p. 2941) ; liste des votants (p. 2973).

— Contribution. — BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; *Voy.* BUDGET 1970 (Affaires étrangères).

ORGANISMES DE JEUNESSE.

— Congés pour la formation de cadres. — *Voy.* JEUNESSE, 3.

ORIENTATION. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1 (Discussion générale et art. 16).

— Scolaire. — *Voy.* ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1451, 1486) ; BUDGET 1969, 1 (Éducation nationale). BUDGET 1970 (Éducation nationale).

ORIENTATION FONCIÈRE.

— Loi d'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 171.

ORLY.

— Déficit de l'aéroport. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports, II).

— Desserte. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre (X), Transports (I et II) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre (X), Transports (I et II) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5409, 5415, 5467, 5476, 5477).

— Grève du personnel. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 41).

— Liaison Roissy-Paris. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Transports, III. — Aviation civile).

ORPHELINS.

1. — Proposition de loi tendant à créer une allocation en faveur des orphelins, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par Mme Aymé de la Chevrelière (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 222.**

2. — Proposition de loi tendant à créer une allocation familiale en faveur des orphelins, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Poncelet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 444.**

3. — Proposition de loi tendant à créer une allocation familiale en faveur des orphelins et à assurer leur couverture sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 667.**

4. — Proposition de loi tendant à créer une allocation en faveur des orphelins et des enfants à la charge d'un seul parent, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par Madame Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1416.**

5. — Projet de loi instituant une allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1486 ;** rapport le 8 décembre 1970 par M. Macquet, **n° 1500.** Adoption le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 331.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 106 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 décembre 1970 par M. Cathala, **n° 115 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 42 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1218 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1970 (p. 11955).

DISCUSSION [10 décembre 1970] (p. 6402).

Les propositions tendant à créer une allocation d'orphelin (p. 6402, 6404) ; les questions écrites ou orales ; le programme d'action sociale et familiale du 22 juillet 1970

(p. 6404) ; la 7e prestation familiale prévue à l'article L 510 du Code de la sécurité sociale ; les conditions d'ouverture du droit à l'allocation d'orphelin (p. 6402, 6405) ; l'assimilation à l'orphelin de l'enfant de la mère célibataire (p. 6402, p. 6404, 6405) ; la notion d'enfant orphelin (p. 6402, 6405) ; les bénéficiaires de l'allocation (p. 6402, 6406) ; la dispense de la condition d'activité professionnelle (p. 6403) ; la tutelle aux prestations sociales (p. 6403) ; la non-application du principe du non-cumul (p. 6403) ; le plafond des ressources (p. 6405) ; la condition de non-imposition (p. 6404, 6405) ; la modulation des prestations familiales selon le revenu (p. 6403) ; le taux de la prestation (p. 6403, 6405) ; sa fixation par décret (p. 6404, 6405) ; son indexation (p. 6405) ; l'existence de moyens matériels réels pour l'application de la loi (p. 6404) ; l'allocation d'orphelin dans le régime agricole (p. 6403) ; le vingt-cinquième anniversaire de l'Union nationale des associations familiales (p. 6404) ; la situation des femmes chefs de famille et des veuves civiles (p. 6404) ; la situation des veuves en France (*ibid*) ; leurs pensions (p. 6404, 6405) ; l'éventualité d'un cumul (p. 6405) ; l'état de la législation et les pays de la Communauté européenne (p. 6404) ; les avantages accordés aux orphelins de guerre ou à ceux relevant du régime des accidents du travail (p. 6404) ; l'attribution d'une allocation par famille (p. 6404, 6405) ; les majorations selon l'âge de l'enfant (p. 6404) ; la suppression de l'allocation de salaire unique pour les familles les plus favorisées et son doublement pour les plus démunies (p. 6405, 6406) ; la perspective d'une allocation aux handicapés (p. 6405) ; la protection sociale des handicapés majeurs (p. 6405) ; l'Union des Femmes de France (*ibid*) ; les pères célibataires (*ibid*) ; la baisse du taux de natalité (*ibid*) ; le faible niveau des salaires féminins ; la réduction du montant de l'allocation aux orphelins au détriment des ayants droit résidant dans les départements d'outre-mer (*ibid*) ; l'exonération des cotisations et leur prise en charge par le régime d'allocations familiales (p. 6406) ; la couverture sociale des veuves et des orphelins (p. 6405, 6406) ; la couverture sociale de la femme divorcée (p. 6405) ; la réduction de la part des cotisations sociales versées par les entreprises (p. 6406) ; le statut particulier des orphelins de guerre en matière de droit à réparation (p. 6406) ; l'exécution de l'obligation alimentaire ; le cumul de cette obligation et de l'allocation de l'orphelin ; le cumul de l'allocation-orphebureaux d'aide sociale (p. 6406) ; les trabureaux de l'aide sociale (p. 6406) ; les travaux préparatoires du VIe Plan et l'atteinte aux prestations familiales (p. 6406) ; la modulation des allocations familiales en fonction d'un seuil d'imposition à l'I.R.P.P. ; le cas particulier des orphelins de père ou de mère qui sont à charge d'un père ou d'une mère, atteint d'une incapacité complète de travail (p. 6406, 6407).

Interventions de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : (p. 6403) : l'objet du projet de loi ; l'aide à la mère de l'enfant dont la filiation paternelle n'est pas établie ; l'attribution de l'allocation aux actuels titulaires des allocations familiales des départements d'outre-mer ; le cas des enfants adoptés ; la situation des enfants orphelins à la suite d'accidents du travail ou d'événements de guerre ; (p. 6404) : le taux de l'allocation ; la réforme de l'allocation de salaire unique ; (p. 6407) : le problème du plafond de ressources ; le système du non-assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; le problème des veuves ; la question de la majoration de l'allocation de base ; la situation des mères célibataires ; le problème du cumul de la pension de réversion avec une autre pension ; la situation des handicapés ; le taux de l'allocation ; le cas des orphelins de guerre ; la situation des mères bénéficiaires de l'aide sociale ; le cas des mères qui ne peuvent pas travailler.

Art. 1er : (p. 6408) : *Complément à l'article L 510 du Code de la sécurité sociale* : l'allocation d'orphelin ; adoption.

Art. 2 : *Premier alinéa de l'article* : Insertion d'un chapitre : « Allocation d'orphelin » dans le titre II du Livre V du Code de la sécurité sociale ; réserve de cet alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de l'article 2.

Art. L 543-5 du Code de la sécurité sociale : l'ouverture du droit ; l'application de l'article 40 de la Constitution à deux amendements qui avaient été déposés mais non étudiés par la Commission ; les enfants dont la filiation n'est établie ni à l'égard du père ni à l'égard de la mère.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité

sociale (p. 6408) : les 30.000 enfants dont la filiation n'est pas établie ; la dépense supplémentaire ; l'article 50 du Code de la famille ; la prise en charge de ces enfants en tant que pupilles de l'Etat par l'aide sociale et les mécanismes traditionnels.

Adoption du texte proposé pour l'article 543-5 du Code de la sécurité sociale.

Art. L 543-6 du Code de la sécurité sociale : les bénéficiaires de l'allocation ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à préciser que c'est la personne physique qui assume la charge effective et permanente de l'enfant orphelin de père et de mère qui percevra l'allocation d'orphelin (p. 6408) ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. L 543-7 du Code de la sécurité sociale (p. 6409) ; adoption du texte proposé.

Art. L 543-8 du Code de la sécurité sociale : le décret en Conseil d'Etat fixant le taux de l'allocation et le plafond des ressources ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à une rédaction plus souple du dernier alinéa du texte ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. L 543-9 du Code de la sécurité sociale : les départements où l'allocation d'orphelin est attribuée ; adoption du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article 2 ; adoption de l'ensemble de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : Modification du deuxième alinéa de l'article 1090 du Code rural ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : Complément au paragraphe premier de l'article L 536 du Code de la sécurité sociale ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6409).

— .

Voy. aussi : BUDGET, 1 (Affaires sociales) ; POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1 ; PRESTATIONS FAMILIALES, 1 ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 169.

ORTHÉSISTE. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 3.

ORTHOPÉDISTE. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 12.

ORTHOPHONISTE. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 2 (1971, p. 1136).

ORTHOPTISTE.

— Aide. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 4.

OSTRÉICULTEURS. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5644) ; BUDGET 1973, 1 (Transports, IV. — Marine marchande) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 182 et 213.

OTAGES. — *Voy.* MINEURS, 2, (1971, p. 3304).

OUGANDA.

— République. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24 et 35.

OUTILLAGE ET MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT. — *Voy.* GAGE ET NANTISSEMENT, 1.

OUVERTURE AUTOMATIQUE. — *Voy.* IMMEUBLES, 1.

OUVRIERS.

— et techniciens à statut ouvrier. — *Voy.* ARMÉE, 7.

— Frontaliers. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

P

PACIFIQUE.

— Territoires français. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 4.

PAIN.

— Fixation du prix. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 40 et 227.

PAKISTAN.

— Envoi de secours au. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 134.

— Livraisons d'armes au Pakistan. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 254.

— Différend indo-pakistanais. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 253.

— Situation au. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 165.

PAPEETE.

— Tribunal de. — *Voy.* BUDGET 1972 (Justice, p. 5383) ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, VII. — T.O.M.).

PAQUEBOTS.

— Désarmement. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (transports, II) ; BUDGET 1970, 1 (transports, III).

PARCS DES LOISIRS. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Services du Premier Ministre, Jeunesse, Sports et Loisirs, p. 4647).

PARC DES PRINCES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 337.

PARENTS.

— Responsabilité. — *Voy.* FAMILLE, 4 (art. 1384 du Code civil).

PARFUMERIE ET COSMÉTIQUES.

Voy. BUDGET 1973, 1 (Taxes parafiscales).

— Fiscalité. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions générales), 3.

PARIS.

1. — Proposition de loi tendant à doter Paris d'un statut démocratique de « Ville-Capitale », présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2266.**

. — .

Voy. aussi : RÉGION PARISIENNE, 2, 4 et 7 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 287, SERVICES PUBLICS, 1.

PARITÉ.

— En agriculture. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture).

PARKINGS.

Voy. BUDGET 1970, 1 (art. 11 et après art. 11).

— T.V.A. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5411).

PARLEMENT. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 6 et 7 (p. 3884, 3909, 3935).

PARLEMENT EUROPÉEN.

Voy. aussi ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE ; ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

— Activité de la Délégation française. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 27.

— Pouvoirs. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 30.

PARLEMENTAIRES.

1. — Proposition de loi organique tendant à assurer une publication périodique des revenus des parlementaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2208.** [Ce texte n'a pas été publié.]

. — .

Voy. aussi : DÉPUTÉS, 2. COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 16.

PARTAGES.

— D'ascendants. — *Voy.* SUCCESSIONS, 1 (1971, p. 1090).

PARTICIPATION.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 7 et n° 10 ; ACTIONS, 1.

— Des travailleurs à l'expansion. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 1 (Art. 58, Affaires sociales, services du Premier Ministre, II) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 1, 2 et 6 ; BUDGET 1971, 1 (p. 5622) ; BUDGET 1973, 1 (Affaires sociales et Santé publique). I. — Section commune. II. — Affaires sociales (p. 4706, 4708, 4723, 4727, 4728, 4731, 4739, 4738).

PAS-DE-CALAIS. — *Voy.* DÉPARTEMENTS, 4 ; BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5325).

PASSEPORT.

— Augmentation de la durée de validité. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 4 (art. 9).

PATENTE.

Voy. BUDGET 1970 (Collectif, 1) ; BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique, p. 5430) ; BUDGET 1973, 1 (Commerce et Artisanat, p. 4403, 4410, 4412, 4413, 4415, 4416, 4418) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 12 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 28, 33 à 38, 82 (1971, p. 1425, 1426) ; ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers) (6, 7 et 15, p. 1598); ÉCONOMIE NATIONALE, 3 (après art. 7); IMPÔTS LOCAUX, 1.

— Réforme de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 264 ; PLAN, 1.

— Application aux coopératives. — *Voy.* AGRICULTURE, 9 (p. 6029).

PATERNITÉ. — *Voy.* FILIATION, 3 et 4.

PATES A PAPIER. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5686).

PATRONAGES LAICS. — *Voy.* JEUNESSE, 5.

PAYE (M.).

— Commission. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5597 et 5599) ; *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 138 à 142.

PAYSANS-OUVRIERS.

— Politique en faveur des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 137.

PAYS-BAS.

— Assistance en matière douanière. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 11.

PAYS D'OUTRE-MER.

— Pensions des agents français. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Art. 19).

PÊCHE.

1. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales de pêcheurs d'engager l'action civile et d'exercer toutes poursuites devant toutes juridictions légalement appelées à connaître des infractions en matière de pêche, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 177.**

2. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les associations d'inscrits maritimes d'un droit de priorité pour prendre à bail le droit de pêche dans les étangs privés du littoral méditerranéen, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Couveinhes et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 582 ;** rapport le 2 octobre 1969 par M. Couveinhes, **n° 802.** Adoption le 9 octobre 1969 sous le titre : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier les groupements de marins pêcheurs professionnels d'un droit de priorité pour prendre à bail le droit de pêche dans certains étangs du littoral méditerranéen. ». — Proposition de loi **n° 131.**

Transmise au Sénat le 14 octobre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 4 (année 1969-1970) ;** rapport le 12 mai 1970 par M. Pierre Brousse, **n° 201 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 14 mai 1970 sous le titre : « Proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche aux groupements de marins pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral ». — Proposition de loi **n° 94 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 mai 1970 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1141.**

DISCUSSION [9 octobre 1969] (p. 2570).

La situation des marins pêcheurs du littoral méditerranéen ; le droit de pêche dans les étangs privés ; la délimitation du domaine public maritime ; la non-inclusion des étangs privés dans les biens nationaux après la Révolution ; les entraves apportées à l'activité professionnelle des pêcheurs par les conditions juridiques de ces étangs; l'institution d'un droit de préférence pour l'affermage du droit de pêche en faveur des prud'homies ; les objections juridiques que soulève le texte ; le problème de la pêche en Languedoc, en particulier la pêche à la sardine (*ibid*).

Art. 1er : l'inconvénient de donner une compétence exclusive aux prud'homies ; le statut de ces organismes ; adoption de l'article avec modifications.

Art. 2 : (*ibid*) ; adoption de l'article avec modifications (p. 2571).

Art. 3 à 6 : adoption (p. 2572).

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

3. — Projet de loi portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de la pêche provenant des navires de plaisance, des engins de sport et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1034 ;** rapport le 23 avril 1970 par M. Hauret, **n° 1100.** Adoption le 19 mai 1970 sous le titre : « Projet de loi relatif à la pratique de la pêche à bord des navires de plaisance, des engins de sports et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation et portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de cette pêche. » — Projet de loi **n° 230.**

Transmis au Sénat le 21 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 220 (année 1969-1970) ;** rapport le 10 juin 1970 par M. Michel Chauty, **n° 274 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 27 juin 1970 sous le titre : « Projet de loi relatif à la pratique de la pêche à bord des navires ou embarcations de plaisance et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation et portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de cette pêche. » — Projet de loi **n° 142 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1970 (renvoyé à la Commission

de la production et des échanges), **n° 1334 ;** rapport le 30 juin 1970 par M. Hauret, **n° 1343.** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 295.**

Loi n° 70-616 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6547).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [19 mai 1970] (p. 1787).

L'abrogation des alinéas 2 à 6 de l'article 11 de la loi du 1er avril 1942 par la loi du 28 décembre 1967 ; les deux conséquences de cette abrogation ; la disparition de l'interdiction de vendre le produit de la pêche des plaisanciers et l'interdiction pour les plaisanciers de pêcher autrement qu'à l'aide de deux lignes ; la nécessité de rétablir ces deux dispositions ; l'application prudente aux vacanciers de la disposition visant à réglementer l'interdiction d'achat et de vente des produits de cette pêche (*ibid*) ; la situation particulière de nos ports de pêche (p. 1788) ; les coutumes ancestrales de vente des produits de la mer par l'épouse du marin (*ibid*) ; l'absence de signification juridique de précisions dans le texte telles que « volontairement » et « sciemment ».

Avant l'art. 1er : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par la Commission ; le deuxième par le Gouvernement, tendant à insérer un nouvel article (rétablissement des droits des pêcheurs de plaisance) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid*).

Art. 1er : adoption avec modification (p. 1789).

Art. 2 et 3 : adoption.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*),

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1970] (p. 3336).

Les modifications rédactionnelles apportées par le Sénat ; la soumission de la pêche pratiquée à bord de navires de plaisance aux règlements de toute nature relatifs à cette industrie (p. 3337) ; le domaine d'application de la loi ; sa limitation à la pêche maritime et à la pêche côtière, à l'exception de la pêche fluviale ; la modification du titre du projet de loi ; la création de rapports harmonieux entre les diverses catégories de pêcheurs ; le ralliement du Gouvernement aux propositions de la Commission.

Art. A (*ibid*), 1er, 4 : adoption.

Titre : adoption du nouveau titre, adopté par le Sénat.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

4. — Projet de loi sur la pêche maritime modifiant le décret du 9 janvier 1852, présenté au Sénat le 7 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 2 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 novembre 1970 par M. Yvon, **n° 50 (année 1970-1971).** Adoption le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 27 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1525 ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Bécam, **n° 1530.** Adoption le 15 décembre 1970. — Projet de loi **n° 340.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 119 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 décembre 1970 par M. Yvon, **n° 127 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 64 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1302 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1971 (p. 13).

DISCUSSION [15 décembre 1970] (p. 6535).

La réglementation de l'exercice de la pêche côtière et de la pêche en haute mer (p. 6535) ; le décret-loi du 9 janvier 1852 et ses modifications (*ibid*) ; la nécessaire modification de certaines dispositions du décret du 9 janvier 1852 en fonction de l'évolution des techniques, de l'évolution législative et administrative et de l'incidence sur notre droit interne des conventions internationales relatives à la réglementation des pêches (p. 6535).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement

(p. 6535, 6536) : la compétence du premier port français où le navire en infraction a été conduit ; le rajeunissement de la procédure de l'affirmation des procès-verbaux faisant foi jusqu'à l'inscription en faux.

Art. 1er : *Modification du titre du décret du 9 janvier 1852* (p. 6536) ; adoption.

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 1er ;* adoption.

Art. 3 : *Abrogation des quatre derniers alinéas de l'article 6 et des articles 15 et 23 du décret du 9 janvier 1852;* adoption.

Art. 4 : *Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 14 du décret ;* la détermination des sanctions qui pèseront sur les responsables de l'épuisement des fonds marins ; l'extension du champ d'application de la saisie des produits de pêche à l'ensemble des délits (p. 6536) ; la demande des professions maritimes et le renforcement des sanctions ; les dispositions d'ordre général concernant la mise en vente des produits (*ibid*) ; la saisie et les cas de pêche aux explosifs ou aux appâts interdits (*ibid*) ; adoption de l'article.

Art. 5 : *Nouvelle rédaction de l'article 16 du décret ;* adoption.

Art. 6 : *Nouvelle rédaction de l'article 17 du décret ;* adoption.

Art. 7 : *Nouvelle rédaction de l'article 18 du décret* (p. 6537) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Dumortier ; le deuxième, du Gouvernement, relatifs au tribunal devant lequel les infractions commises en mer doivent être portées ; la modification apportée par le Sénat ; l'amendement particulier du Gouvernement sur les navires étrangers.

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 6537) : la seule compétence pour le tribunal du port dans lequel le navire est conduit ; son caractère inacceptable ; les renseignements complets du port d'immatriculation ; l'éventualité d'une modification de la réglementation des pêches pour les ressortissants de la C.E.E. (p. 6537).

Les craintes des marins pêcheurs et des armateurs des longs déplacements éventuels ; la loi de 1888 ; la poursuite des navires étrangers (*ibid*) ; la non-identité entre le port d'immatriculation et le port d'attache du navire (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement (p. 6537, 6538) : la compétence des tribunaux français pour connaître des infractions commises par des navires étrangers.

Retrait de l'amendement de M. Dumortier (p. 6538) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *Nouvelle rédaction de l'article 19* du décret ; adoption.

Art. 9 : *Nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 20 du décret ;* adoption.

Art. 10 : *Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 21 du décret ;* adoption.

Art. 11 : *Nouvelle rédaction de l'article 22 du décret ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6538).

5. — Projet de loi relatif à la procédure à suivre en matière de contrôle international des pêches maritimes, prévu par les conventions internationales, présenté au Sénat le 7 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 1 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 novembre 1970 par M. Yvon, **n° 49 (année 1970-1971).** Adoption le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 26 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1526 ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Bécam, **n° 1529.** Adoption définitive le 15 décembre 1970. — Projet de loi **n° 339.**

Loi n° 70-1264 du 23 septembre 1970, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1970 (p. 12147).

DISCUSSION [15 décembre 1970] (p. 6534).

La procédure en matière de contrôle international des pêches maritimes prévu par les conventions internationales (p. 6534) ; la discipline sur les lieux de pêche internationaux (*ibid*) ; la protection des espèces (*ibid*) ; l'approbation de la convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord (*ibid*) ; sa force exécutive (*ibid*) ; les deux recommandations ayant pour but la préservation des espèces de 1969 et 1970

(*ibid*) ; les dispositions spéciales de procédure pénale en vue d'assurer le contrôle international des pêches maritimes (*ibid*) ; les compétences pour la recherche des infractions dans les zones soumises au contrôle international (*ibid*) ; les conditions d'établissement et de transmission des rapports des contrôleurs habilités (p. 6534) ; l'application en matière de poursuites du décret-loi du 9 janvier 1852 relatif à la pêche en mer (*ibid*) ; la réapparition du droit de poursuite (p. 6535).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 6534, 6535) : le contrôle international de la réglementation des pêches en haute mer ; la possibilité pour certaines personnes qualifiées, de donner l'ordre de s'arrêter en haute mer à un navire de pêche étranger ; la généralisation du contrôle international des pêches ; (p. 6535) : l'absence de droit de poursuite.

Art. 1er : *La recherche et la constatation des infractions aux règlements relatifs à la conservation des ressources biologiques de la mer et à l'exercice de la pêche maritime* (p. 6535) ; adoption.

Art. 2 : *Les conditions d'exercice des recherches et constatations ;* adoption.

Art. 3 : *L'examen des prises, filets, engins divers et documents de bord ;* adoption.

Art. 4 : *La transmission des rapports établis par les inspecteurs à l'égard des navires étrangers ;* adoption.

Art. 5 : *La transmission des rapports concernant les navires de pêche français ;* adoption.

Art. 6 : *La force probante des rapports établis à l'égard des navires français ;* adoption.

Art. 7 : *L'application du décret du 9 janvier 1852 modifié, en matière de poursuite contre les navires français ;* adoption ; (p. 6535).

Art. 8 : *Les sanctions au refus d'obéir à un officier étranger habilité ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

6. — Proposition de loi tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs, aux filets et engins ou à la ligne, du domaine maritime et du domaine fluvial, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Deliaune (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2602.**

.—.

— Dans l'Atlantique Nord. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 43.

— Intérêts de la pêche française. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 190.

— Vente des produits de la. — *Voy.* PÊCHE, 3, 6.

— Maritimes. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 Transports, III) ; BUDGET 1970, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5647) ; BUDGET 1972, 1 (Transports, IV. — Marine marchande) ; BUDGET 1973, 1 (Transports, IV. — Marine marchande).

PÊCHES.

— Marchés des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 92.

— Récolte des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 363.

PECHINEY.

Voy. BUDGET 1973, 1 (p. 4494, 4500).

— Accident à l'usine — de Saint-Auban. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 138.

PÉCULE. — *Voy.* ARMÉE, 39 (p. 1236, 1242, 1313).

PEINE DE MORT.

1. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Claudius-Petit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 130.**

.—.

Voy. BUDGET 1970, 1 (Justice) ; BUDGET 1972 (Justice, p. 5371, 5376, 5378).

PEINES ET LEUR EXÉCUTION. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 5.

PENSIONS ALIMENTAIRES.

— Paiement direct. — *Voy.* OBLIGATION ALIMENTAIRE, 7 ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (art. 1er).

— Création d'un fonds. — *Voy.* OBLIGATION ALIMENTAIRE, 5 et 6.

Voy. ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 19.

PENSIONS DE RETRAITE.

1. — Proposition de loi tendant à créer une commission chargée d'étudier les possibilités d'extension, par paliers successifs, des dispositions du nouveau Code des pensions civiles et militaires de retraite à tous les retraités, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Berger (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 63 ;** rapport le 10 juin 1970 par M. L. Richard, **n° 1230.**

2. — Proposition de loi tendant à proroger pendant cinq années, à compter du 1er décembre 1967, les dispositions de l'article 7 et 8 de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Chapalain et Dusseaulx (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 116.**

3. — Proposition de loi tendant à l'interprétation de l'article 4, paragraphe I, de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964, relatif à la liquidation des pensions, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Pleven et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 137.**

4. — Proposition de loi tendant à permettre la constitution d'une pension de retraite complète par le rachat des annuités manquantes, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Voilquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 230 ;** rapport le 24 novembre 1972 par M. Bichat, **n° 2685.**

5. — Proposition de loi tendant à proroger la durée d'application des dispositions transitoires prévues aux articles 7 et 8 de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 302.**

6. — Proposition de loi tendant à rétablir pour cinq années à compter du 1er décembre 1967 les dispositions des articles 7 et 8 de la loi n° 64-1339 du 16 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Garcin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 321.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier les articles L. 15 et L. 42 du Code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Albert Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 331.**

8. — Proposition de loi tendant à appliquer certaines règles au cumul d'un emploi et d'une retraite élevée, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par MM. Berger, Lecat et Tremeau (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 378.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 24-I-3° a du Code des pensions civiles et militaires de retraite afin d'assouplir les conditions d'entrée en jouissance de la pension des femmes fonctionnaires, mères d'un enfant incurable, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Fouchier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 409.**

10. — Proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 1er décembre 1972, en faveur des anciens combattants et victimes de guerre, la réduction d'âge en vue de leur mise à la retraite anticipée et avec jouissance immédiate de la pension, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 420.**

11. — Proposition de loi tendant à considérer comme éléments de base servant au calcul des retraites les émoluments soumis à retenue perçus par les retraités au

dernier jour de leur activité, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 589.**

12. — Proposition de loi étendant à tous les retraités intéressés le bénéfice des majorations pour enfants prévues par l'article L. 18 du Code des pensions, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Charles Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 591.**

13. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code des pensions et à instituer la réversion au bénéfice de son mari survivant, de la pension de la femme fonctionnaire décédée, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Charles Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 592.**

14. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 et le Code des pensions civiles et militaires de retraite pour assimiler la situation de chaque retraité à celle du fonctionnaire en activité qui est réellement son homologue, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Charles Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 593.**

15. — Proposition de loi relative aux pensions de réversion de veuves servies par les caisses de retraites privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Voilquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 638 ;** rapport le 13 mai 1971 par M. Delhalle, **n° 1718.**

16. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 90 du Code des pensions civiles et militaires de retraite en vue d'assurer le paiement mensuel des pensions, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Mainguy (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 648.**

17. — Proposition de loi tendant à instituer une commission spéciale chargée d'étudier dans quelles conditions les dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite annexé à la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 seront étendues aux fonctionnaires civils et militaires et à leurs ayants cause dont les droits se sont ouverts antérieurement au 1er décembre 1964, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Rossi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 652.**

18. — Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L. 18 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, relatif aux majorations de pensions pour enfants, aux fonctionnaires civils et militaires, titulaires d'une pension proportionnelle, admis à la retraite avant le 1er décembre 1964, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Sallenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 653.**

19. — Proposition de loi tendant au paiement mensuel des pensions civiles et militaires de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 745 ;** rapport le 13 mai 1971 par M. Grondeau, **n° 1720.**

20. — Proposition de loi tendant à créer une commission chargée de se prononcer sur les conditions d'application du principe de la péréquation des pensions de retraite aux retraités militaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Albert Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 771.**

21. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 51-II de la loi de finances pour 1963 (n° 63-156 du 23 février 1963) concernant la prise en compte dans une pension civile des services militaires effectués par des militaires retraités occupant à la date du 26 février 1963 un emploi civil susceptible de leur ouvrir droit à une deuxième pension, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par MM. Sallenave et Brugerolle (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 792.**

22. — Proposition de loi tendant à l'interprétation de l'article 4 de la loi n° 64-

1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite (partie législative), présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Marc Jacquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 880.**

23. — Proposition de loi tendant à instituer une pension de veuve, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par M. Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 929.**

24. — Proposition de loi relative au régime de retraite des instituteurs et institutrices ayant enseigné dans les écoles des houillères, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Delelis et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 997.**

25. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'affiliation des salariés à un régime complémentaire de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1000.**

26. — Proposition de loi tendant à la création d'une commission chargée d'établir un rapport sur les conditions d'application du principe de la péréquation des pensions de retraite attribuées aux anciens militaires, les mesures de dégagement des cadres intervenues depuis 1940 ainsi que l'assismilation des brevets militaires de techniciens aux brevets correspondants décernés par les départements ministériels civils, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Voilquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1043.**

27. — Proposition de loi tendant à préciser les conditions d'application du Code des pensions civiles et militaires de retraite en matière de jouissance immédiate de la pension pour les femmes fonctionnaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Pic et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1053.**

28. — Proposition de loi tendant à l'interprétation de l'article 4 de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions civiles et militaires de retraite (partie législative), présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Lamps et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1059.**

29. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'affiliation des salariés à un régime complémentaire de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Musmeaux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1118.**

30. — Proposition de loi tendant à prendre en considération les périodes d'arrêt de travail dues à des invalidités de guerre en vue de l'ouverture du droit à une pension de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1467.**

31. — Proposition de loi tendant à permettre aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier d'une réduction d'âge, en vue de leur mise à la retraite anticipée avec jouissance immédiate de pension, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 par M. Buffet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1517.**

32. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 90 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, en vue de permettre le paiement mensuel de la pension et de la rente viagère d'invalidité, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Michel Durafour (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1649.**

33. — Proposition de loi tendant à permettre le paiement mensuel des pensions de retraite et d'invalidité, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Richoux (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1811.**

34. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier des majorations de pensions pour enfants les titulaires civils et militaires de pensions proportionnelles dont les droits se

sont ouverts avant le 1er décembre 1964, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 par M. Stehlin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1960.**

35. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 24 du Code des pensions civiles et militaires de retraite pour le rétablissement des réductions d'âge prévues aux articles L 5, L 7, L 98 et L 99 du Code des pensions en vigueur antérieurement au 1er décembre 1964, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1997.**

36. — Proposition de loi portant généralisation des retraites complémentaires à l'ensemble des salariés relevant soit de l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale, soit du régime des assurances sociales agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Jacques Barrot (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2077.**

37. — Proposition de loi tendant à permettre aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier d'une réduction d'âge en vue de l'octroi d'une retraite anticipée au taux plein, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2255.**

Voy. ANCIENS COMBATTANTS, 5.

38. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 18 du Code des pensions civiles et militaires de retraite afin de majorer les pensions de ceux qui ont élevé un enfant infirme, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Brugnon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2263.**

39. — Proposition de loi tendant à permettre aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier d'une réduction d'âge en vue de l'octroi d'une retraite vieillesse au taux plein, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2271.**

Voy. ANCIENS COMBATTANTS, 5.

40. — Proposition de loi tendant à assurer, sous certaines conditions, la réversibilité au profit du conjoint survivant de la rente accordée à un invalide mutilé du travail, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. René Caille (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales). **n° 2327.**

41. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite en vue de reconnaître un droit à pension de réversion au conjoint survivant de la femme fonctionnaire décédée, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Sallenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2559.**

42. — Proposition de loi créant une pension nationale de retraite assurant un minimum de ressources garanti, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Aubert et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2565 ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Richoux, **n° 2713.**

43. — Proposition de loi relative au versement mensuel des pensions de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par M. Boulay (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2671.**

— .

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 - Economie et finances (I. — Charges communes) ; BUDGET 1970, 1 - Economie et finances (I. — Charges communes) ; BUDGET 1971 (p. 5717) ; BUDGET 1973 - Economie et finances (I. — Charges communes).

— Répartition entre la veuve et la femme divorcée) — *Voy.* CODE CIVIL, 5.

— De fonctionnaires. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 126.

— Révision. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, art. 65 *bis* A (deuxième lecture).

— De réversion. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES, 27 ; BUDGET 1973 (Économie et finances

I, Charges communes) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 246.

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ.

1. — Proposition de loi tendant à l'institution d'une commission spéciale chargée d'étudier l'application de l'article L 8 *bis* du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre relatif au « rapport constant », présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 120.**

2. — Proposition de loi tendant à créer une commission spéciale chargée d'établir un rapport sur les conditions d'application de l'article L. 8 *bis* du Code des pensions militaires d'invalidité, instituant un rapport constant entre le montant des pensions de guerre et celui des traitements bruts des fonctionnaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Cazenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 124.**

3. — Proposition de loi tendant à créer une commission spéciale chargée d'établir un rapport sur les conditions d'application du rapport constant et la sauvegarde du pouvoir d'achat des pensions, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Fiévez et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 421.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier la condition d'âge exigée des candidats militaires à un emploi réservé par l'article L. 408 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Bozzi (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1350.**

— *Voy.* DÉPORTÉS ET INTERNÉS, 4 ; BUDGET 1972 (p. 6804, 6865, 6866).

PÉRINATALITÉ. — *Voy.* BUDGET 1973, (Santé publique).

PÉRIODES SCOLAIRES. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5567).

PERMIS DE CONDUIRE.

Voy. ROUTES, 6 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 133 à 137 ; CIRCULATION ROUTIÈRE, 32 (1971, p. 1663).

— Inscription du groupe sanguin. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 11.

— Pouvoirs du Préfet. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1.

— Spécial. — *Voy.* AUTOMOBILES, 11.

— Suspension. — *Voy.* ROUTES, 6 et 7.

PERMIS DE CONSTRUIRE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 56-57 ; CONSTRUCTION, 2 ; GRÈVES, 1 (après art. 8 *quinquies*) ; BUDGET 1969, 1 (Equipement et Logement) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme).

PÉROU.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 108.

— Tremblement de terre. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 65.

PERQUISITIONS. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 7.

PERSONNEL.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Postes et Télécommunications, p. 4897, 4899, 4903, 4906).

— Revendications. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5557).

— Communal. — *Voy.* COMMUNES, 6 et 9 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 151.

— De la Police nationale. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5420, 5440).

— De l'Aviation civile. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 1.

— Des Eaux et Forêts. — *Voy.* FORÊTS, 5.

— D'orientation. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5545).

— Hospitalier. — *Voy.* BUDGET 1969, I (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; HOPITAUX, 1.

— De maison. — *Voy.* TRAVAIL (réglementation du), 17.

— Roulant (Classification). — *Voy.* TRANSPORTS ROUTIERS, 1.

PERSONNES.

— Droit des. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 87.

PERSONNES AGÉES.

1. — Proposition de loi tendant à créer une carte nationale de priorité en faveur des personnes âgées, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Dusseaulx (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 103.**

2. — Proposition de loi tendant à assurer le relogement des personnes âgées expropriées dans le cadre de diverses opérations d'urbanisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Robert-André Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 111.**

3. — Proposition de loi tendant à l'amélioration du sort des personnes âgées, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Raoul Bayou et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 502.**

4. — Proposition de loi tendant à majorer de 15 % le montant des rentes et pensions de vieillesse, pensions d'invalidité, rentes d'accidents du travail et de 35 % les allocations aux vieux travailleurs salariés, allocations spéciales et allocations d'aide sociale, versées aux vieux travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans le secteur privé, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Lamps et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 583.**

5. — Proposition de loi relative à la création d'un comité chargé de proposer toutes dispositions tendant à l'amélioration de la situation matérielle des personnes âgées, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Soisson et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 664.**

6. — Proposition de loi tendant à améliorer les conditions d'attribution de la pension de vieillesse et à abaisser pour certaines catégories d'assurés l'âge d'attribution de la pension au taux de 40 %, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 668.**

7. — Proposition de loi tendant à porter à 450 F par mois le minimum garanti pour les personnes âgées et à 8.400 F par an et par personne le plafond de ressources ouvrant droit aux allocations vieillesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. René Lamps et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1463.**

8. — Proposition de loi tendant à unifier les versements des régimes d'assurances et de retraites de toute nature faites aux personnes âgées, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Modiano (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1568.**

9. — Proposition de loi visant à la création d'un plan d'épargne de croissance « troisième âge », présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Godon (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1913.**

10. — Proposition de loi d'orientation du troisième âge, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Godon (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2377.**

11. — Proposition de loi tendant à assurer une meilleure protection des personnes âgées ayant des reconnaissances de dettes impayées, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2512.**

— .

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale et art. 3, Réduction d'impôts, Affaires sociales, S.P. et S.S., Economie et finances, Charges communes) ; BUDGET 1971 (Affaires sociales, Santé publique (p. 4819, 4825, 4831, 4839, 4842, 4872, 5717 et 5718) ; BUDGET

1973 (Santé publique, I. — Section Commune, II. — Affaires sociales, p. 4704, 4707, 4722, 4724, 4731, 4732, 4736) ; SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 5527) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 91 à 95 (1971, p. 1985) ; PLAN I ; PLAN 2 (1971, p. 2913) ; DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 14 (1971, p. 1244) ; SANTÉ PUBLIQUE, 21 (1971, p. 1941, 1948) ; LOGEMENT, 9, 12 et 16 (1971, p. 2686).

— Politique en faveur des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), 122.

— Poursuites engagées par les Caisses de retraites. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (régimes particuliers), 12.

— Quêtes en faveur des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 121.

PERSONNES CONTRAINTES AU TRAVAIL. — *Voy.* DÉPORTÉS ET INTERNÉS, 1 et 3.

PERSONNES SEULES.

— Logement. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 6.

PESSAC (Usine de). — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5710).

PESTICIDES. — *Voy.* AGRICULTURE, 12.

PETER BROOK.

— Installation du Théâtre de — au Mobilier national. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 34.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (P.M.E.).

Voy. BUDGET 1969, 1 (Industrie) ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; BUDGET 1970, 1 (Industrie) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5666).

— Création d'un centre d'études. — *Voy.* DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE, 1.

PÉTITION.

— Droit de. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Economie et Finances, II. — Services financiers).

PÉTITIONS (1).

N° 1. — M. Chalimbaud Gabriel, 109, rue Rouget-de-Lisle, Thiers (Puy-de-Dôme). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4908). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales.

N° 2. — M. Lagrange, 35, rue Bretonneau, Tours (Indre-et-Loire). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4908). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 3. — M. Benayoum Joseph, Hôtel du Roi René, Montpellier (Hérault). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4908). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 11 mars 1969 [23 août 1969] (p. 2135).

N° 4. — M. Valbon Georges, Mairie de Bobigny (Seine-Saint-Denis). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4908). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 5. — M. Hertz Paul, 20, rue Pierre-Curie, Nîmes (Gard). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4908). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances. Réponse du Ministre le 10 janvier 1969 [23 août 1969] (p. 2136).

N° 6. — M. Ruiz Ange, 15, rue du Maréchal-Foch, Marignane (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 7. — M. Dubas, centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre [18 décembre 1968] (1er février 1969) (p. 284).

(1) Le texte de ces pétitions et celui des réponses se trouvent dans les annexes « pétitions » aux feuilletons de l'Assemblée Nationale n°s 44 du 15 novembre 1968, 69 du 20 décembre 1968, 82 du 27 juin 1969, 98 du 21 octobre 1969, 120 du 22 novembre 1969, 176 du 15 juin 1970, 234 du 19 décembre 1970, 286 du 30 juin 1971, 376 du 1er juillet 1972, 426 du 20 décembre 1972 et 35 du 22 juin 1973.

N° 8. — M. Grenier Maurice, Résidence des Acacias, Mainvilliers par Chartres (Eure-et-Loir). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. Réponse du Ministre le 29 juillet 1969 [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510, 4511).

N° 9. — Monsieur Courtes Fernand, Le Dégottet, Feillens (Ain). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 7 février 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2136).

N° 10 du 11 juillet 1968. — M. Grasset Victor, Citadelle de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 11. — M. Lizeure, Soissons (Aisne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Equipement et du Logement.

N° 12. — M. Alcandre Sylvère, Avocat, 48, rue de Paradis, Paris (10e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 13. — M. Grenier, 3, avenue Girardot, Montmorency (Val-d'Oise). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4509). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Premier Ministre [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4509).

N° 14. — M. de Schryver Rémi, Orbais (Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales.

N° 15. — M. Buffat Ludovic, Maison d'arrêt de Périgueux (Dordogne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 18 décembre 1968 [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 284).

N° 16. — M. Voiseux Ferdinand, Lattre-Saint-Quentin par Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 novembre 1968] (p. 4909). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 17. — M. Blamoutier Louis, 16, rue de Vintimille, Paris (8e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 282). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 18. — M. Manchon, Mairie de Saint-Maurice (Val-de-Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de la Commission des lois constitutionnelles.

N° 19. — M. Granes Hippolyte, 76, rue de Sèvres Paris (7e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales.

N° 20. — M. Dordain, 54-2, cité C.T.A. Gauchy (Aisne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Education nationale. Réponse du Ministre le 27 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2136).

N° 21. — M. Iacopucci, 10, rue de Forbin, Marseille (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 22. — M. Mortier Edouard, citadelle de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 7 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2137).

N° 23. — M. Casanova Alexis, 11, rue d'Alger, Lyon-2e (Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Education nationale. Réponse du Minis-

tre le 28 avril 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2137).

N° 24. — M. Dacquin, « Le Parc aux Oiseaux » Saint-Michel (Aisne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Education nationale. Réponse du Ministre le 27 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2138).

N° 25. — M. Ciavatti Joseph, prison des Baumettes, Marseille (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 26. — Madame Clusse, 2, rue de Busigny, Bertry (Nord). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales. Réponse du Ministre le 21 mai 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2138).

N° 27. — M. Fassot, Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Equipement et du Logement.

N° 28. — M. Reillé Louis, Duras (Lot-et-Garonne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 10 avril 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2138).

N° 29. — M. Leibrand René, 4782 C.N., Mauzac (Dordogne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 4 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2138).

N° 30. — M. Genevaux Maurice, 85, boulevard Lefebvre, Paris (15e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). (M. Sourdille) voir annexe feuilleton n° 82 (27 juin 1962) [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2135). Renvoi à l'examen de la Commission des affaires culturelles et sociales.

N° 31. — M. Roussel, 40, rue Parmentier, Bagnolet (Seine-Saint-Denis). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 5 mai 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2139).

N° 32. — M. Jimbert, 5, rue Vaubecour, Lyon (2e) (Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 3 juillet 1969 [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4511).

N° 33. — M. Manchon, Mairie de Saint-Maurice (Val-de-Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 4 septembre 1969 [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4511).

N° 34. — M. Lefort Maurice, 1, rue de la Prison, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 35. — M. Blettery Charles, 3, avenue de-Lattre-de-Tassigny, Charenton (Val-de-Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 36. — M. Garval Maurice, Maison centrale de Clairvaux (Aube). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 6 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2139).

N° 37. — M. Savarit Roger, P.T.T., Foissiat (Ain). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Postes et Télécommunications. Réponse du Ministre le 7 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2139).

N° 38. — M. Schmitt Marc, 12, rue Paul-Albert, Thionville (Moselle). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 283). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 39. — M. Wenger Ernest, 1, rue des Cottages, Achères (Yvelines). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 284). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances. Réponse du Ministre le 27 mars 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2139).

N° 40. — M. Arcier Arsène, 4, rue de Verdun, Malo-les-Bains (Nord). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [J.O. du 1er février 1969] (p. 284). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales. Réponse du Ministre le 17 avril 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2140).

N° 41. — M. Hanifi Abdelkader, 21, rue Kennedy, Sig (Oran) (Algérie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 284). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères. Réponse du Ministre le 1er août 1969 [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4511).

N° 42. — M. Benabadji Abdelaziz, rue Montaigne, Tlemcen, El Kalalaa (Algérie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 1er février 1969] (p. 284). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Armées. Réponse du Ministre le 14 avril 1969 [*J.O.* du 23 août 1969] (p. 2140).

N° 43. — M. Mejaouri Ali, 128, rue Berbisey, Dijon (Côte-d'Or). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 9 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449).

N° 44. — M. Joly, 17, cours de la Révolution, Annaba (Algérie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères. Réponse du Ministre le 17 décembre 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449).

N° 45. — M. Steffen Léon, 201, rue Casanière, Caen (Calvados). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Armées.

N° 46. — Mme Aussal, 48, avenue de la Gloire, Toulouse (Haute-Garonne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Agriculture.

N° 47. — M. Schikelé, 10, rue Kant, Strasbourg. — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. Réponse du Ministre le 12 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3450).

N° 48. — M. Saada Marcel, Maison d'arrêt de Mende (Lozère). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 49. — Mme Sourdeau Gilberte, 74, rue de Dunkerque, Caudry (Nord). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 9 mai 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3450).

N° 50. — M. Girs Georges, Emeville, Bonneuil-en-Valois (Oise). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 9 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3450, 3451).

N° 51. — M. Durand Jean, Osmoy-Saint-Valéry, Londinières (Seine-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Education nationale. Réponse du Ministre le 23 avril 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3451).

N° 52. — M. Reynald-Labatut, 69, boulevard des Deux-Corniches, Nice (06). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Réponse du Ministre le 15 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3451).

N° 53. — M. Kiavué Gérard, Le Discopunch, 27, rue Vavin, Paris. — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

N° 54. — M. Ceccaldi Jean, bâtiment H.L.M., Balnéa, Bourg-en-Bresse (Ain). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives. Réponse du Ministre le 3 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3451, 3452).

N° 55. — M. Sydor Michel, Maison centrale de Nîmes (Gard). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 2 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3452).

N° 56. — M. Courtois, 50, rue Bellocier, Sens (Yonne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 57. — M. Bertrand Raoul, Avenue de la Gare, Eyguières (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 58. — M. Corbier René, bâtiment M 21, n° 1609, rue de Provence, Clamart (Hauts-de-Seine). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3215). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères. Réponse du Ministre le 15 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3452).

N° 59. —M. Hiernard Georges, Margny, Montmirail (Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 60. — M. François Jean, Vigneulles-les-Hattonchatel (Meuse). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. Réponse du Ministre le 9 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3452, 3453).

N° 61. — M. Glairon Mondet, 9, rue de Mazagran, Paris (10e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 62. — M. Raulet, Maison centrale de Clairvaux (Aube). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 5 décembre 1969, constatant que cette pétition ne peut recevoir aucune suite de sa part, a été insérée à l'annexe du feuilleton de l'Assemblée Nationale (n° 176 du 15 juin 1970). [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3453).

N° 63. — M. Babinger Xavier, rue Zieh, Soufflenheim (Bas-Rhin). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 2 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3453).

N° 64. — M. Brendlon Christian, Maison centrale de Liancourt (Oise). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 15 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3453).

N° 65. — M. César François, La Trancharbière, Saint-Just-sur-Loire (Loire). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances. Réponse du Ministre le 16 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3454).

N° 66. — M. Sechter Maurice, 109, boulevard Carnot, Cannes (06). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Réponse du Ministre le 20 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3454).

N° 67. — M. Chenine Mohamed, chez M. Guemache Rabah, 40, rue Hoche, Alger (Algérie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 68. — M. Lacquement, 8, passage Deschamps, Paris (20e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 69. — Mlle Capron Monique, 5, square de la Bresse, Paris (16e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 70. — M. Hardouin Louis, Villa Maryvonne, avenue de la Gare, Royat (Puy-de-Dôme). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 71. — M. Ribot Paul, 23, rue de la Muse, Saint-Denis-d'Oléron (Charente-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi au Ministre de l'Économie et des Finances. Réponse du Ministre le 11 décembre 1969 (p. 3454, 3455).

N° 72. — M. Leguen, 3, avenue Martini, Vanves (92). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969])p. 3216). Renvoi à l'examen de la Commission des lois constitutionnelles.

N° 73. — M. Louis Charles-Albert, 33, rue de la Font, Lure (Haute-Saône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octo-

bre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 74. — M. Granes Hippolyte, 76, rue de Sèvres, Paris (7e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur, pour transmission à la préfecture de la Seine. Réponse du Ministre le 22 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3455).

N° 75. — M. E. Sauvaget, chirurgien-dentiste, entrée 10, n° 885, rue des Frères-Michelin, La Chancellerie-Bourges. — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 31 octobre 1969] (p. 3216). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères. Réponse du Ministre le 17 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3455, 3456).

N° 76. — M. Moreau Pierre, Centre pénitentiaire de Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4509). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 9 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3456).

N° 77. — M. Levêque Joseph, Mariaux, Massignac (Charente). — M. Gerbet, *Rapporteur* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4509). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 78. — M. Mohamed Ben Salah Molella, Gafsa (Tunisie) (N'Dilla). — M. Gerbet, *Rapporteur* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p.4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. Réponse du Ministre le 2 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3456).

N° 79. — M. Racic Ferdinand, camp Nord, Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi de cette pétition à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 9 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3456).

N° 80. — Mme Joseph-Louis Hélène, 33, parc Clémentine, Cugnaux (Haute-Garonne). — M. Gerbet, *Rapporteur* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 10 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3456).

N° 81. — M. Saada Marcel, Maison d'arrêt de Mende (Lozère). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [J.O. du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 5 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3457).

N° 82. — M. Allain-Maurice, Centre de semi-liberté, Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn). — M. Gerbet, *Rapporteur, suppléant* M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 9 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3457).

N° 83. — M. Herbin Georges, Hameau Boileau, 38, rue Boileau, Paris (16e). — M. Ducray, *Rapporteur,* suppléant M. Gerbet [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 84. — M. Paul Marcel, 10, rue Leroux, Paris (16e). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 85. — M. Hayère, 20, rue d'Iéna, Le Mans (Sarthe). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Équipement et du Logement.

N° 86. — M. Courtès Fernand, H.L.M. Bâtiment I, n° 33, Feillens (Ain). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 26 décembre 1969 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3457).

N° 87. — M. Schmitt Marc, 12, rue Paul-Albert, Thionville (Moselle). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 88. — M. Derosier, 17, rue de Lorraine, Soyaux (Charente). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

N° 89. — M. Amor Ben Mohammed Attig, 16, rue des Selliers, Tunis (Tunisie). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. Réponse du Ministre le 2 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3457).

N° 90. — M. Massuelle Gilles, n° 2778 H.P., Maison centrale, Nîmes (Gard). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 13 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3457, 3458).

N° 91. — M. Zumbullian, 10, avenue Leclerc, Saint-Raphaël (Var). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 92. — M. Roger Jean, 26, avenue de la Gare, Sceaux. — M. Ducray, *Rapporteur,* suppléant M. Gerbet [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159). Renvoi à l'examen de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population.

N° 93. — M. et Mme Faider Irissé, 5, rue d'Aix, Paris (10e). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur. Réponse du Ministre le 9 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3458).

N° 94. — M. Louis Michel, 53, cours Ladroit, Bagnols-sur-Cèze (Gard). — M. Ducray, *Rapporteur,* suppléant M. Gerbet [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4160). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 95. — M. Battle, commerçant, 42, rue Gabriel-Péri, Saint-Cyr-l'École (78). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 96. — M. Cunec Jean, 15, rue Paul-Vaillant-Couturier, Châtillon-sous-Bagneux (92). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 97. — M. Maximilien Car, 38, rue du Camas, Marseille (5e). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Éducation nationale. Réponse du Ministre le 21 janvier 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3458).

N° 98. — M. Piombo Lucien, 152, rue de la Roquette, Paris (11e). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères. Réponse du Ministre le 4 février 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3458, 3459).

N° 99. — Mme Cardon, 13, rue des Moulins, Orbec (Calvados). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Charles Bignon [*J.O.* du 2 décembre 1969] (p. 4510). Envoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Réponse du Ministre le 20 mars 1970 [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3459, 3460).

N° 100. — M. Liouset Jean, avenue du T.-C.-F., Hossegor (Landes). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3448). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 101. — M. Deher René, matricule 5071, section Hospice, isolé, bâtiment 3, Maison centrale de Liancourt. — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 102. — M. El Aid Be Sadok Ben Mohamed Ben Adb Allah, chez M. Si Ahmed Ben Salem El Ferchichi, rue Pharaon, Salambo, Tunis-banlieue (Tunis). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 103. — M. Burgade, 114, avenue Gambetta, Montauban (Tarn-et-Garonne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.

N° 104. — M. Abdelkader Ben Mohamed Ahmed Ayad, avenue Habib-Bourguiba, Moknine par Sousse (Tunisie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 105. — M. Alphonse Auribault, L'Huis-Gaumont, Montsauche (Nièvre). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

N° 106. — Mme Houyez, 154, rue de Douai, Denain (Nord). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur (pour transmission au préfet compétent).

N° 107. — M. Georges Charreau, 5, rue du Sergent-Bories, Villefranche-de-Rouergue (Aveyron). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.

N° 108. — M. Jean Suchy, 113, boulevard Saint-Michel, Paris (5e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 109. — M. Augusto Manuel, maison d'arrêt, Tulle. — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 11 juillet 1970] (p. 3449). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 110. — M. Hadi ben Ali ben Mohamed Hamrouni, Sidi Thabet, Tunis-Banlieue (Tunisie). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 111. — M. Nakach Alexandre, bâtiment 11, appartement 558, Champ-de-Mars, Perpignan (Pyrénées-Orientales). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 112. — M. Jorda Emile, 22, boulevard Emile-Barrière, Toulouse (Haute-Garonne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 113. — M. Maurice Breant, matricule 510.852 H.C. cellule 108, Fresnes (Val-de-Marne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 114. — M. G. Banayas, Maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 115. — M. Losa Augustin, 137, rue Denis-Magdelon, Mazargues-Marseille (9e) (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 116. — M. H.-B. Soignon, La Citadelle, Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 117. — M. Mortier Edouard, Maison d'arrêt, Lure (Haute-Saône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 118. — M. B. Favreau, 4, rond-point des Martyrs, Bagneux (Hauts-de-Seine). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 119. — M. Lacaze Camille, 1, Rampe du Fort, Nîmes (Gard). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 120. — M. Gouttas André, 20, rue des Pâquerettes, Vichy (Allier). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 121. — Mme Serrano Alarcon Paule, Anto, Central téléphonique, Bagnols-sur-Cèze (Gard). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Postes et Télécommunications.

N° 122. — M. Brugeille, 70, boulevard Soult, Paris (12e). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, pour transmission au préfet de Paris.

N° 123. — M. Herbomel Maurice n° 2174-CHP, 1, Rampe du Fort, Nîmes (Gard). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 124. — Mme Fauvet, 12, Beauvallon-sous-Bois, Marzargues-Marseille (5e) (Bouches-du-Rhône). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 125. — Mlle Texier-Petit Odette, 9, rue Belidor, Paris (17e). — M. Bignon Charles, Rapporteur [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510).

La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 126. — M. Gence Louis-Raoul, Echourgnac (Dordogne). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre.

N° 127. — M. Recco Joseph, Thommy, matricule n° 2614, Ballons, Maison centrale de Clairvaux, Bayel (Ain). — M. Bignon Charles, *Rapporteur* [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 128. — M. Labacci Ali Bi Amara, Righia par Blandan, Bône (Algérie). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 510). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.

N° 129. — Mme Fratoni, 31, rue Paul-Barruel, Paris (15e). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles. M. Ducray, *Rapporteur* suppléant M. Gerbet, n° 1608 [*J.O.* du 19 décembre 1970] (p. 6732) [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511) [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4160). La Commission décide de renvoyer cette pétition devant l'Assemblée, en application des dispositions de l'article 148, alinéa 3, du règlement de l'Assemblée Nationale. Après informations supplémentaires, la Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 130. — M. Jean François, 1, rue de l'Atre, Vigneulles-lès-Hattonchatel (Meuse). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 131. — M. Marc Schmitt, 12, rue Paul-Albert, Thionville (Moselle). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 132. — M. Marc Schmitt, 12, rue Paul-Albert, Thionville (Moselle). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 133. — M. Marius Villard, 23, rue Spinoza, Nîmes (Gard). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 134. — M. Deldique Charles, 72, rue d'Auxonne, Dijon (Côte-d'Or). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 135. — M. Martin Jean, Laye (Hautes-Alpes). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Agriculture.

N° 136. — M. Radoux André, H.L.M. LO.PO.FA, Perpignan (Pyrénées-Orientales). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Postes et Télécommunications.

N° 137. — M. Sanchez Jean, matricule 2837, Butte centrale de Clairvaux (Aube). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 138. — M. Lebourg, 44, avenue de la République, Nanterre (Seine). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 139. — M. Maroselli Tony, Centre pénitentiaire de Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 140. — M. Zipfel André, matricule 202451, chambre 207, hôpital central des prisons, Fresnes (Val-de-Marne). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 141. — M. Albertini Dominique, maison centrale de Nîmes (Gard). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 142. — M. Lemaire Jean-Jacques, 13, rue d'Autun, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — M. Gerbet, *Rapporteur,* suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 143. — M. Zahler Richard, 3, rue Fagon, Paris (13e). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

N° 144. — M. Ternand René, 130, rue Beauvoisine, Rouen (Seine-Maritime). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 145. — M. Meyer Daniel, matricule n° 516711, cellule 105, hôpital central de Fresnes (Val-de-Marne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p .511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 146. — Mme Veuve Roux et Cie, Pontcharra-sur-Breda (Isère). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 147. — M. Adrien Michel, H.L.M., Hauteville (Ain). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

N° 148. — M. Rougetet Bernard, Prison-hôpital de Fresnes (Val-de-Marne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 149. — Le Groupement pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outremer, 37, rue de Rome, Paris (8e). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 150. — M. Coudray François, 2377-Filets - Maison centrale, Nîmes (Gard). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 511). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 151. — L'Union des Créanciers de l'Etude Condé, Mairie de Fâches-Thumesnil (Nord). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 152. — M. Soubiran Marcel, 18, rue Larcher, Nantes (Loire-Atlantique). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O* du 20 février 1971] (p. 512). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 153. — M. Boillot, avenue Victor-Hugo, Beaurepaire (Isère). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 154. — M. Arfi Maurice, 82, rue Chardin-Lagache, Paris (16e). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 155. — Mme Touboul, chez Mme Naman, 45, rue de Leningrad, Paris (8e). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.

N° 156. — M. Henaf Albert, Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 157. — M. Quelard Georges, Secrétaire du syndicat C.G.T., Hôpital Georges-Clemenceau de Champcueil, cité Georges-Clemenceau, Champcueil (Essonne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

N° 158. — M. Bouzebbal René, matricule 2694, Petit Cloître, Centrale de Clairvaux (Aube). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 159. — M. Fettani Ramdane, E 309146343, Prison de la Santé, Paris (13e). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 160. — M. Lacombe Pierre, 202729, chambre 120, Hôpital central, Fresnes (Val-de-Marne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 161. — M. Claus Marcel, matricule 5034, Camp sud, Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 162. — M. le Président de l'Union fraternelle des anciens combattants et anciens militaires d'Afrique d'expression française et de Madagascar, P.B. 608, Ouagadougou (République de Haute-Volta). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre.

N° 163. — M. Herbonnel Maurice 2174-C.H.P. - Maison centrale, Nîmes (Gard). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 164. — M. Breton Guy, n° 5172, Atelier de menuiserie, Camp Sud, Mauzac (Dordogne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 165. — M. Moutet Paul-Etienne, 44, rue Charles-Floquet, Bayonne (Basses-Pyrénées). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 20 février 1971] (p. 512). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 166. — M. Pietri Joseph, Prison de Fresnes (Val-de-Marne). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 13 mars 1971] (p. 688). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 167. — M. Martin Marcel, Sénateur, maire de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — M. Gerbet, *Rapporteur*, suppléant M. Bignon Charles [*J.O.* du 13 mars 1971] (p. 688). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Equipement et du Logement.

N° 168. — M. Quesney Roger, rue du Midi, Domfront (Orne). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 169. — M. Pierre Neuberger, 20, boulevard Flandrin, Paris (16e). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 170. — M. Blemond Jean, Centre des handicapés physiques n° 2200, Centrale de Nîmes, 1, rampe du Fort, Nîmes (Gard). — M. Ducray, *Rapporteur* [J.O. du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 171. — M. Dezaubris René, 13, avenue François-Charlin, Colombes (Hauts-de-Seine). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 172. — M. René Besnard, n° 5217, Camp de Mauzac (Dordogne). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 173. — M. Cosson Michel, Centre pénitentiaire, Camp Sud, Mauzac (Dordogne). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 174. — M. Bernard Robillard, n° 5211, Camp Sud, Mauzac (Dordogne). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 175. — M. Solvar Sébastien, Maison d'arrêt, Basse-Terre, 971 - Guadeloupe. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 176. — M. Tourneur Julien et Mlle Degliane, 31, rue Boucher-de-Perthes, Saint-Quentin (Aisne). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 177. — M. Dupuy André, n° 2923, Bâtiment 156, Centrale de Clairvaux, Bayel (Aube). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 178. — M. Louvet Jacques, Maison centrale de Poissy, 17, rue de l'Abbaye, Poissy (Yvelines). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 179. — M. Degirolamo François, n° 4084, Maison centrale de Poissy, 17, rue de l'Ab-

baye, Poissy (Yvelines). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 180. — M. Arnoux René, 10, cours du Moulin, Gap (Hautes-Alpes). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement.

N° 181. — M. Louis Tamboise, C. 5333, A 22, Maison centrale de Poissy, 17, rue de l'Abbaye, 78-Poissy. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 182. — M. Dominique Ruiz, n° 5098, AT 20, Maison centrale de Poissy, 17, rue de l'Abbaye, 78-Poissy. — M. Ducray, *Rapporteur* [18 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 183. — M. Edouard Mortier, Maison d'arrêt, 59-Dunkerque. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 19 septembre 1971] (p. 4159, 4160). Le Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 184. — M. Marc Richard, 12, rue du Président-d'Espatrys, 77-Melun. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3257). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 185. — M. le Président de l'Association pour la défense de la vie des enfants et la stricte application de la peine de mort à leurs assassins, 18, rue de Naples, 75008-Paris. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3527). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 186. — M. Paul Ribot, 23, rue de la Muse, 17-Saint-Denis-d'Oléron. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3257). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 187. — Mme Veuve Mathieu, chez M. Georges Mathieu, 70, rue de Chevilly, 94-Villejuif. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 188. — MM. Meslet et Ceccaldi, B. P. 1491, Papeete-Tahiti (Polynésie française). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.

N° 189. — M. Georges Chauvin, 40, route du Port-des-Pointes, 3, impasse du Capricorne, Nouméa. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). La Commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

N° 190. — M. Helmut Sasmel, matricule 3162, Maison centrale, 1, rampe du Fort, 30-Nîmes. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 191. — M. Victor Silvera, 11, passage du Point, Paris (19e). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 192. — M. Edmond Avisse, matricule 1118, 1, rampe du Fort, 30-Nîmes. — M .Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 193. — M. Mohamed Ettahiri, H.C. 105, écrou n° 607355, Hôpital des Prisons, 94-Fresnes. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 194. — M. Jean Pauleau, 89, boulevard Blanqui, Paris (13e). — M. Foyer, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 195. — Mme Sezzano, 196, cours Emile-Zola, 69-Villeurbanne, et son fils : M. Pierre Sezzano, 31, rue d'Ivry, Lyon (4e). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 196. — M. Hippolyte Granes, 212, avenue de Versailles, Paris (16e). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

N° 197. — M. Marcel Pointeau, 54, avenue de Soissons, 02-Château-Thierry. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972]

(p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 198. — M. Ernest Antoni, n° 2992, isolement, Maison centrale de Nîmes, 30-Nîmes. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N°199. — M. Jean Schramm, 22, boulevard Georges-Bizet, 59-Annapes. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre.

N° 200. — M. Léon Leroy, 5039, 17, rue de l'Abbaye, 78-Poissy. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 201. — M. Marcel Trévisanut, 2798, Bt 79, Maison centrale de Clairvaux, 10-Clairvaux. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 202. — M. Gerhard Wibbecke, Espenau 2, Kasselerstrasse 14, République fédérale d'Allemagne. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3258). Renvoi à M. le Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale.

N° 203. — M. Hugues Victoing, n° 5024, Bâtiment 2, Centrale de Liancourt, 60-Liancourt. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 204. — M. Marcel Carré, Maison d'arrêt de Saint-Nazaire, 44 - Saint-Nazaire. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 205. — M. René Puillandre, Kermarec, 56-Ploerdut. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Demande d'informations complémentaires.

N° 206. — M. Roger Grégoire, n° 3271, Maison centrale de Nîmes, 30-Nîmes. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 207. — M. Jean-Pierre Perrier, Maison d'arrêt Saint-Paul, Bâtiment H, 33, cours Suchet, 69-Lyon. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 208. — M. Calvayrac, chemin des Trois-Frères, 13-La Mède. — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Equipement et du Logement.

N° 209. — M. Claude Paulus, 33, cours Suchet, 69272 - Cedex 1 - 69-Lyon (2e). — M. Ducray, *Rapporteur* [*J.O.* du 15 juillet 1972] (p. 3259). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 210. — M. Chenevat, 39, rue Casimir-Périer, 69002-Lyon. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 211. — M. Christian Lefèvre, n° 161.992, bât. 206, prison de la Santé. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 212. — M. Jean Reviron, 82, avenue Jean-Jaurès, 94-Arcueil. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 213. — M. André Berthelot, n° matricule 618.6008 H.C., chambre 109, hôpital de la prison de Fresnes. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 214. — M. Jean Humbert, 4, rue Assalit, 06-Nice. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 215. — Mme Veuve Letellier, 5, rue Châtelaine, 02-Laon. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 216. — M. Louis Méric, La Bourdaisière, 37280-Montlouis. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 217. — M. Roland Lainé, 30, rue Rabelais, 85200-Fontenay-le-Comte. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 264). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 218. — Mme Herz, 9, boulevard de Denain, Paris (10e). — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 219. — M. A. Cardon, 27160-Sainte-Marguerite-de-l'Autel. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 220. — M. Jean-Pierre Cattiaux, Prison de Fontenay-le-Comte (85200). — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 221. — M. Jean-Pierre Mornet, Prison de Fontenay-le-Comte (85200). — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 222. — M. Jean-Claude Beaugendre, Prison de Bayonne, boîte postale 318. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 223. — M. Georges Simon, Président de la Société anonyme coopérative, 2, parc de la Paule, Echenoz, 70000-Vesoul. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 224. — M. R. Audinos, 198 *bis*, route de Saint-Simon, 31-Toulouse. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 225. — M. Abel Basset, 242, cours Emile-Zola, 69-Villeurbanne. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 226. — M. Maurice Moussay, concierge, usine du Mas Blanc, 87490 - Landouge. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973 (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 227. — Mme Jeanne Merdy, L'Oustaou deï Fabrons, 06330 - Roquefort-les-Pins. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, et à Mlle le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé publique, chargé de l'Action sociale et de la Réadaptation.

N° 228. — M. Pierre Edgar, route Nationale, 23-Evaux-les-Bains. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 229. — M. G. Vienne-Thuillier, 62760-Urville par Pas-en-Artois. — M. Krieg, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 230. — Mme Perrigaud, 5, allée de la Mayenne, Orvault, 44000-Nantes. — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 231. — M. Bouchard Henri, centre pénitentiaire, Benedac-Bussac, Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 232. — M. Girard Marcel, Centre pénitentiaire, Forêt - Bédenac-Bussac, Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 265). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 233. — M. Dasilva Roger, 54, avenue de Soissons, Château-Thierry (Aisne). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 234. — M. Devemy Maurice, chez Mlle Devemy, 79, rue du Haze, Tourcoing (Nord). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 235. — M. Voltaire Marcel, Les Censies, Brignoles (Var). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 236. — Deuxième S.M.M. Pascot Yves, n° 9992, chambre 115, section quartier militaire, maison d'arrêt de Loos, Loos-lès-Lille (Nord). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). Renvoi à l'examen de M. le Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale et de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 237. — M. Perez Antoine, 40, rue de Milmont, Cannes (Alpes-Maritimes). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

N° 238. — M. Raymond David, Centre de réadaptation pénitentiaire, 28, boulevard Nessel, Haguenau (Bas-Rhin). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). Renvoi à l'examen de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

N° 239. — M. Guth Paul, 1, rue Don-Calmet, B.P. 827, 54011 - Nancy Cédex. — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 240. — M. Chaput Jacques, 14, boulevard de Québec, Orléans (Loiret). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). La Commission décide de classer sans suite cette pétition.

N° 241. — M. Sass Guy, 57, rue Louis-Merlino, Marseille (Bouches-du-Rhône). — M. Gerbet, *Rapporteur* [*J.O.* du 27 janvier 1973] (p. 266). Renvoi à l'examen de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

PÉTROLE.

Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 185 ; BUDGET 1969, 1 (Industrie et art. 21, Régime fiscal) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 361.

PHARMACIE.

1. — Proposition de loi modifiant certaines dispositions du Livre V du Code de la santé publique relative à la pharmacie, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Jacques Delong (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2525 ;** rapport le 24 novembre 1972 par M. Delong, **n° 2689.**

. — .

Voy. aussi : SANTÉ PUBLIQUE, 10 ; BUDGET 1973, 1 (Affaires sociales et Santé publique, I. — Section commune, II. — Affaires sociales, p. 4726, 4734).

— Inspection. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales).

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE.

1. — Projet de loi modifiant le Livre V du Code de la santé publique et relatif à la pharmacie vétérinaire, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 novembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2690.**

PHARMACIENS.

Voy. POUVOIR LÉGISLATIF (Délégation), 1 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 4 (1971, p. 3194) ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 5 (1971, p. 3191).

Chimistes.

— Des armées. — *Voy.* ARMÉE, 8.

Mutualistes.

— Convention entre les — et la Caisse nationale d'assurance maladie. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 143.

PHÉNYLCÉTONURIE.

— Dépistage à la naissance. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 6, 14 et 15.

PIANTA.

— Commission. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 171 à 175.

PIERRELATTE.

— Usine de. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires).

PIGISTES.

Voy. CODE DU TRAVAIL, 9.

PILOTES SOVIÉTIQUES.

— En R.A.U. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 45.

PINAY.

— Emprunt. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 282 ; BUDGET 1973, 1 (p. 4358 et 4379).

PIRATERIE AÉRIENNE.

Voy. BUDGET 1972 (Collectif, 1) (p. 5946) ; CRIMES ET DÉLITS, 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 36 ; BUDGET 1973 (Transports, III. — Aviation civile) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 358 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 90 (Transports aériens).

PISCINES.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 13 et 14.

— Construction. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, II).

PLAGES.

Voy. DOMAINE PUBLIC, 2.

— Classement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 108.

PLAISANCIERS.

— Droit de pêche. — *Voy.* PÊCHE, 3.

PLAN.

1. — Projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VIe Plan, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1184 ;** rapport le 5 juin 1970 par M. Rivain, **n° 1203.** Avis le 10 juin par M. Lemaire au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1231.** Avis le 11 juin 1970 par M. Ribadeau Dumas au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 1236 ;** lettre rectificative de M. le Premier Ministre, **n° 1257.** Adoption le 18 juin 1970. — Projet de loi **n° 253.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 297 (année 1969-1970) ;** rapport le 22 juin 1970 par M. Jean Filippi, **n° 298 (année 1969-1970) ;** avis le 22 juin 1970 de M. Armangaud (Commission des Finances), **n° 299 (année 1969-1970) ;** avis le 22 juin 1970 de M. Gravier (Affaires sociales), **n° 301 (année 1969-1970) ;** avis le 22 juin 1970 de M. Louis Gros (Affaires culturelles), **n° 302 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 26 juin 1970. — Projet de loi **n° 138 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-588 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6459).

DISCUSSION [15 juin 1970] (p. 2637, 2653). [16 juin 1970] (p. 2675, 2691, 2713). [17 juin 1970] (p. 2737, 2753). [18 juin 1970] (p. 2809).

I. — QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le taux d'expansion de 6 % retenu par le Gouvernement ; l'insuffisance de ce taux (p. 2639, 2640, 2643, 2644, 2677, 2683, 2698, 2712, 2761) ; la souplesse et la sélectivité du VIe Plan par rapport au Ve (p. 2639, 2674) ; les transferts sociaux ; l'aide aux catégories déshéritées ; la solidarité (p. 2639, 2640, 2641, 2695, 2697, 2701, 2705, 2721, 2791) ; les personnes âgées (p. 2639, 2645, 2721, 2728, 2781) ; les handicapés physiques (p. 2639, 2721, 2760); les problèmes familiaux ; la baisse actuelle de la natalité (p. 2639, 2645, 2683, 2686, 2687, 2716, 2728, 2756, 2757, 2758, 2764, 2781, 2791) ; les allocations familiales (p. 2639, 2640, 2645, 2716, 2728, 2764, 2781, 2789, 2792) ; l'industrialisation (p. 2640, 2641 à 2644, 2654, 2655, 2656, 2659, 2660, 2676, 2680, 2684, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2697, 2700, 2703, 2711, 2719, 2722, 2726, 2727, 2741, 2762, 2763, 2766, 2774, 2789) ; les problèmes d'emploi (p. 2640, 2644, 2681, 2684, 2696, 2704, 2705, 2750, 2762, 2775); le chômage (p. 2640, 2750, 2762, 2775, 2781) ; les écarts de revenus en France (p. 2640, 2680, 2698, 2764) ; les équipements collectifs ; leur taux de croissance (p. 2640, 2641, 2655, 2666, 2676, 2678, 2680, 2681, 2694, 2695, 2696, 2698, 2699, 2700, 2702, 2703, 2704, 2722, 2763, 2775) ; le logement (p. 2640, 2643, 2665, 2684, 2685, 2686, 2689, 2694, 2700, 2728, 2744, 2762, 2781) ; la fixation des différents budgets en fonction des impératifs du Plan (p. 2640, 2641, 2679) ; la Sécurité sociale ; la modulation des cotisations sociales (p. 2641, 2701) ; le réseau routier (p. 2641, 2643, 2655, 2667, 2676, 2718, 2727, 2748, 2754, 2762) ; les voies navigables (p. 2641, 2667, 2748, 2763) ; les transports aériens (p. 2641, 2750, 2751) ; la construction de la « nouvelle société » (p. 2641, 2693, 2776) ; la situation économique comparée de la France et de l'Allemagne (p. 2642, 2714) ; les importations de bois (p. 2643) ; l'alcoolisme (p. 2643, 2780) ; les transports ; la coordination (p. 2643, 2727, 2748, 2763, 2764, 2775, 2789) ; la réforme de la S.N.C.F. (p. 2643, 2667, 2727) ; le taux d'augmentation des prix retenu par le Gouvernement (p. 2643, 2679) ; la politique de l'énergie (p. 2644, 2658, 2687, 2720, 2790) ; les centrales nucléaires (p. 2644, 2661, 2720, 2790) ; les mesures à prendre en faveur des entreprises privées (p. 2644) ; les conditions d'emploi de la main-d'œuvre ; sa mobilité (p. 2644, 2781) ; les investissements (p. 2644, 2761) ; la durée du travail ; réduction (p. 2644, 2645, 2660, 2680, 2781) ; le déficit de l'assurance maladie ; ses causes ; les mesures à prendre (p. 2645, 2719, 2720, 2721, 2728, 2765, 2766, 2790) ; la fiscalisation d'une partie des recettes (p. 2645) ; la taxation de l'alcool et du tabac (p. 2645) ; le profit (p. 2645, 2654,

2679, 2692, 2704) ; la réhabilitation du travail manuel (p. 2645) ; la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises (p. 2646) ; la compétitivité (p. 2654, 2661, 2666) ; les circuits de distribution (p. 2654) ; l'organisation des entreprises ; les progrès à faire dans ce domaine (p. 2654) ; les entreprises marginales (p. 2654) ; la réforme de l'administration ; la simplification des formalités administratives (p. 2654, 2755, 2776) ; les travailleurs étrangers ; les problèmes d'immigration (p. 2655, 2694, 2721) ; l'aménagement du territoire (p. 2655, 2656, 2679, 2696, 2743, 2747, 2749, 2750, 2788, 2789) ; les zones rurales ; l'équilibre avec les villes (p. 2655, 2656, 2716, 2741, 2749) ; les villes moyennes ; leur vocation industrielle (p. 2656, 2657, 2700, 2747, 2748, 2783, 2784, 2789) ; l'agriculture (p. 2656, 2657, 2682, 2692, 2715, 2716, 2717, 2726, 2727, 2740, 2741, 2759, 2760, 2762, 2785) ; la formation professionnelle (p. 2657, 2658, 2676, 2681, 2682, 2684, 2696, 2720, 2749, 2750) ; l'éducation nationale (p. 2658, 2678, 2696, 2709, 2710, 2711, 2712, 2777, 2778) ; le Traité de Rome ; l'uniformisation des charges européennes (p. 2660) ; l'absorption des affaires françaises par des capitaux étrangers, notamment américains (p. 2660, 2661, 2720) ; les industries de main-d'œuvre (p. 2661) ; les réalisations de prestige ; leur rentabilité douteuse (p. 2661, 2697) ; les dépenses militaires nucléaires (p. 2661, 2760) ; la régionalisation (p. 2661, 2684, 2696, 2699, 2712, 2725, 2764) ; les logements sociaux ; les H.L.M. (p. 2665, 2689, 2690, 2744, 2781) ; l'accession à la propriété (p. 2666) ; la politique foncière ; la spéculation (p. 2666, 2699, 2744, 2781) ; l'ouverture de la France sur l'Europe et sur le monde (p. 2666, 2706, 2711, 2740) ; la décentralisation administrative et industrielle (p. 2676, 2699, 2712, 2720, 2726, 2741, 2744, 2745, 2755, 2788) ; les collectivités locales ; leurs finances ; la fiscalité locale (p. 2676, 2677, 2680, 2681, 2695, 2698, 2702, 2703, 2712, 2745, 2788) ; le désaccord complet du groupe socialiste sur les méthodes suivies et le contenu du Plan (p. 2677, 2678, 2679, 2680) ; le caractère non démocratique du Plan (p. 2677, 2680, 2691, 2692, 2693, 2704) ; les résultats du Ve Plan (p. 2677, 2691, 2779) ; le démantèlement du secteur public (p. 2677, 2678) ; la fiscalité ; la pression fiscale ; la réforme du système actuel (p. 2678, 2693, 2705, 2781) ; la limitation des dépenses publiques (p. 2678) ; les télécommunications (p. 2678, 2755) ; la politique européenne de la France (p. 2679, 2711, 2722) ; l'environnement international (p. 2679, 2702, 2703) ; la politique agricole européenne ; le rapport Mansholt (p. 2680, 2681, 2747) ; la concentration capitaliste dans l'agriculture (p. 2683, 2692) ; les concentrations industrielles ; leurs conséquences économiques et sociales (p. 2683, 2691, 2719, 2730, 2741) ; les ports (p. 2684, 2739, 2748, 2767, 2789) ; la rénovation rurale (p. 2687) ; les importations de produits énergétiques, notamment de pétrole (p. 2688) ; la politique artisanale du Gouvernement ; les monopoles capitalistes (p. 2691, 2692, 2693, 2719) ; les contrats de progrès (p. 2693) ; la patente ; la réforme envisagée (p. 2693) ; le programme du parti communiste ; les nationalisations (p. 2693) ; l'intégration des dépenses militaires dans le Plan (p. 2693) ; la recherche scientifique (p. 2694, 2760) ; le financement de l'industrie (p. 2694) ; l'épargne (p. 2694, 2728, 2780) ; le recours à la Banque européenne d'investissements (p. 2695) ; l'âge de la retraite ; son abaissement (p. 2696, 2720, 2723, 2780) ; la finalité sociale d'un plan (p. 2697, 2701, 2702, 2705, 2755, 2756, 2781) ; le déséquilibre entre les régions (p. 2698, 2706, 2725, 2741, 2750, 2761, 2780, 2788) ; les métropoles d'équilibre (p. 2698, 2728) ; la rémunération insuffisante du travailleur manuel (p. 2698, 2762) ; les C.O.D.E.R., leur rôle effacé (p. 2699) ; la notion de plan ; les mérite de la planification (p. 2699, 2776) ; l'information économique ; son amélioration souhaitable (p. 2701, 2776, 2780); les causes du retard de l'industrie française (p. 2703, 2704) ; les contradictions internes de la société capitaliste (p. 2704) ; les prévisions du VIe Plan en matière sociale (p. 2705, 2706) ; la participation (p. 2706) ; l'enseignement supérieur ; l'Université (p. 2709, 2710, 2711, 2712) ; l'environnement international, notamment européen (p. 2714, 2723) ; la montée du dirigisme dans tous les domaines (p. 2716) ; le regroupement des communes (p. 2716) ; la diminution du nombre des agriculteurs et des exploitations agricoles (p. 2716) ; le droit d'établissement (p. 2717) ; le tourisme (p. 2717, 2718, 2725) ; le thermalisme (p. 2718) ; l'opposition des organismes socio-professionnels aux options du Plan (p. 2718, 2720) ; l'évolution souhaitable des syndicats (p. 2718); les cadres (p. 2720) ; la réforme de l'impôt sur les sociétés (p. 2721) ; la lutte contre la pauvreté (p. 2721) ; la politique monétaire nationale (p. 2722) ; la justice et la sécurité (p. 2722) ; l'éducation physique (p. 2722) ; l'actionnariat ouvrier (p. 2723) ; l'exode rural (p. 2726, 2727) ; la santé pu-

blique ; la réforme hospitalière ; les équipements sanitaires (p. 2727, 2728, 2764, 2765, 2766, 2790, 2791, 2792) ; les problèmes de l'emploi féminin ; le travail à mi-temps (p. 2728, 2729) ; les industries menacées de fermeture (p. 2729) ; la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) (p. 2740) ; les conditions de discussion du Plan (p. 2740) ; les commerçants et les artisans (p. 2740) ; la définition d'une politique de l'expansion urbaine (p. 2744) ; les problèmes des villes (p. 2744, 2747) ; l'enseignement technique (p. 2749, 2750, 2782, 2789, 2790) ; la lutte contre la pollution et la protection des sites (p. 2749, 2764, 2779, 2780) ; le recours à la procédure du vote bloqué (p. 2761) ; la pharmacie ; l'industrie pharmaceutique ; les médicaments (p. 2765) ; les transports maritimes (p. 2766) ; l'association du Parlement à la préparation du Plan (p. 2776) ; le rôle de l'I.N.S.E.E. dans l'information économique nationale (p. 2776); la coordination entre le Plan, le budget et la D.A.T.A.R. (p. 2776) ; l'association des partenaires sociaux au Plan (p. 2776) ; l'informatique ; le Plan-calcul ; la C.I.I. ; l'affaire Bull (p. 2777) ; les économies à réaliser ; les gaspillages (p. 2780) ; la politique des loisirs (p. 2781) ; la création artistique ; la formation du goût (p. 2783) ; la construction industrialisée (p. 2784) ; la recherche agronomique et l'enseignement agricole (p. 2785) ; la commercialisation de nos produits à l'étranger (p. 2789).

II. — Questions d'intérêt particulier, local ou régional

L'aérotrain (p. 2643, 2644, 2764, 2789) ; l'agglomération et la région parisienne (p. 2655, 2720, 2721, 2748, 2749) ; les régions frontalières (p. 2655, 2715, 2758, 2759, 2786, 2787) ; la politique du charbon ; les houillères ; les fermetures de puits (p. 2658, 2659, 2688, 2720) ; les problèmes de la Lorraine (p. 2659, 2746, 2747, 2758, 2786, 2787) ; de l'Alsace (p. 2662, 2663, 2758) ; des D.O.M. (p. 2663, 2664, 2665, 2667, 2668, 2684, 2688, 2689, 2742, 2743, 2744, 2783) ; des Antilles, notamment de la Martinique (p. 2663, 2664, 2665) ; de la Guadeloupe (p. 2667, 2668, 2684, 2783, 2784) ; la Basse-Seine (p. 2683) ; les pays de la Loire (p. 2687, 2724, 2746) ; la liaison Paris-Aéroport de Roissy (p. 2687) ; l'île de la Réunion (p. 2688, 2689, 2742, 2743, 2744) ; la façade Atlantique (p. 2700, 2724, 2726, 2738) ; l'industrie du bâtiment (p. 2700) ; le Languedoc-Roussillon (p. 2706) ; les Ardennes (p. 2715) ; le rattachement de la Nièvre au Bassin parisien (p. 2719) ; les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central ; la construction d'une liaison rapide Ouest-Est (p. 2721, 2723, 2724, 2725, 2726, 2737, 2741, 2746, 2755, 2766, 2774, 2779, 2784, 2785, 2788) ; l'essor économique de l'Espagne (p. 2723, 2724, 2766, 2774) ; les liaisons Seine-nord et Seine-est (p. 2727) ; la Guyane (p. 2738, 2739) ; l'Alsace (p. 2739, 2746, 2747, 2751) ; la Bretagne (p. 2743) ; les T.O.M. (p. 2745, 2746) ; l'industrie de la machine-outil (p. 2763) ; la construction d'une ligne Paris-Lyon à grande vitesse (p. 2764) ; la région dieppoise (p. 2778, 2779) ; le Nord (p. 2787, 2788) ; le département de la Seine-Saint-Denis (p. 2789, 2790).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2638, 2639) : la présentation par le Gouvernement des principales options du VIe Plan ; l'importance de ce débat, notamment pour le Gouvernement ; la difficulté de la planification du fait des changements techniques et des mouvements économiques incessants ; la dépendance du développement économique et social du comportement et de l'action de chacun des grands partenaires économiques ; l'impossibilité de recueillir l'accord entier de chacun d'eux ; le caractère démocratique de notre système de planification ; la précarité des prévisions du Plan ; les difficultés auxquelles se heurte la réalisation du plan de développement, même dans les pays privés de libertés démocratiques; la souplesse à conférer à notre planification, ainsi que les possibilités de réexamen et de révision; la signification véritable des prévisions du Plan, qui forme un tout, chacun de ses éléments étant dépendant des autres ; les raisons d'être du Plan ; la nécessité de la planification, notamment pour des considérations techniques ; le moyen d'information et d'éducation de l'ensemble des agents responsables du progrès économique et social que constitue l'élaboration du Plan ; le Plan, acte de volonté et institution essentielle pour une démocratie économique ; le Plan, charte de notre développement économique et social ; le processus long et complexe de son élaboration ; les commissions de modernisation du VIe Plan ; le souhaitable et le possible ; l'effort de choix et de synthèse nécessaire ; les choix arrêtés par le Gouvernement ; l'examen du Conseil économique et social ; les deux séries de modifications introduites par le Gouvernement dans son rapport à la

suite de ces débats ; le nouveau débat qui aura lieu dans moins d'un an sur le Plan lui-même ; le caractère très particulier de la loi sur les options du Plan ; la cohérence nécessaire des options ; l'intention du Gouvernement de demander à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur le projet de loi ; le dépôt éventuel de lettres rectificatives ; l'intention du Premier Ministre d'intervenir à nouveau à la fin des débats pour indiquer les enseignements que le Gouvernement aura retirés des délibérations de l'Assemblée ; le dialogue ouvert et constructif entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement ; la mise en cause par ces options de toute la politique économique et sociale de ces prochaines années.

Interventions de M. André Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 2646 et 2767) : la brièveté et le laconisme du projet de loi qui ne comporte qu'un article unique ; la mise en cause de l'ensemble de l'évolution économique et sociale de notre pays au cours des cinq années à venir ; le souhait du Gouvernement d'un débat aussi large que possible ; les deux débats parlementaires institués par la loi du 4 août 1962 ; les consultations qui ont eu lieu à tous les niveaux ; la mise au point d'un « modèle physico-financier » traité sur ordinateur ; les travaux des commissions de modernisation du Plan ; le débat devant le Conseil économique et social ; l'avis qui lui a été demandé sur quatre choix fondamentaux ; la concertation devant les commissions ; l'hommage du Ministre aux rapporteurs ; les grandes idées qui ont inspiré le Gouvernement dans le choix des objectifs ; le type de Plan retenu ; la mise en question de l'intérêt du Plan ; l'importance du rôle qu'il a joué dans la conduite de notre développement ; le Plan, facteur de l'efficacité et de progrès ; l'existence d'un certain consensus concernant l'utilité de la planification ; l'adaptation nécessaire de celle-ci ; les effets de l'ouverture des frontières ; la sélectivité du VIe Plan ; la déplanification prétendue, la souplesse du VIe Plan ; ses possibilités d'adaptation ; son réexamen à mi-parcours ; ses ambitions ; le renforcement de la coopération européenne ; la poursuite de l'effort en faveur du tiers monde ; la notion de compétitivité ; la fin à apporter aux inégalités les plus criantes qui affectent notre société ; la concurrence internationale ; la création absolument nécessaire d'une industrie vivante et forte ; la croissance de tous les secteurs d'activité ; une industrie puissante et compétitive, base du développement de nos exportations et de notre balance des paiements, base également d'une expansion accélérée ; la solidarité à l'égard des catégories les plus défavorisées ; l'aide à ceux qui seront touchés par les transformations structurelles ; l'amélioration des conditions d'existence et du cadre de vie ; la réduction de la durée hebdomadaire du travail ; la durée hebdomadaire moyenne de 43 heures, à laquelle conduirait pour 1975 la prolongation de l'évolution constatée au cours de ces dernières années ; la réduction qui pourrait être mise en œuvre par des procédures contractuelles concernant certaines branches ou régions ; l'ouverture de notre économie sur l'extérieur ; les questions auxquelles il nous faudra répondre ; le type de croissance prévu par le VIe Plan ; le choix du taux de croissance ; exigence du plein emploi ; dangers de « l'industrialisation sauvage » ; le besoin que nous avons d'une croissance régulière ; la correspondance du taux de 6 % choisi par le Gouvernement avec les perspectives européennes à moyen terme ; les dangers de l'inflation ; les quatre équilibres qui sont en cause ; l'équilibre extérieur ; l'équilibre des prix ; la norme retenue par le Gouvernement ; les hypothèses raisonnables sur lesquelles elle est fondée ; l'absence regrettable d'une politique concertée des revenus, faute de l'accord nécessaire des intéressés ; l'équilibre financier, c'est-à-dire celui de l'épargne et des investissements ; les propositions précises qui seront élaborées en ce domaine ; l'équilibre budgétaire ; l'équilibre rigoureux des finances publiques ; les collectivités locales et le financement des équipements collectifs ; la répartition des fruits de la croissance ; le choix à faire entre revenus directs et consommation privée d'une part, et prélèvements obligatoires et dépenses collectives, d'autre part ; la croissance annuelle des investissements productifs ; le logement ; l'objectif ambitieux proposé pour 1975 ; sa compatibilité avec les exigences budgétaires ; la consommation des ménages ; la part réservée aux équipements collectifs ; la limitation de la pression fiscale et parafiscale ; le taux de progression des équipements collectifs ; l'importance de ces équipements ; le rythme de croissance des prestations sociales ; les politiques permettant la réalisation des objectifs choisis ;

la politique de développement ; la création d'un environnement des entreprises favorables à la compétitivité ; l'élaboration des politiques adaptées aux problèmes spécifiques de chacun ; la définition des règles du jeu d'une économie concurrentielle ; la mise en œuvre des moyens consacrés à la recherche, au développement des infrastructures et aux investissements des entreprises ; le problème essentiel de l'emploi ; le plein emploi ; la formation professionnelle ; l'industrie ; le rôle des industriels dans la transformation de leurs entreprises ; les interventions de l'Etat ; le secteur de l'agriculture ; l'évolution des structures et l'effort de productivité ; l'adaptation de l'offre à la demande ; les aides de l'Etat ; la répartition des cotisations sociales des agriculteurs ; leur régime fiscal ; les aides à la conversion des agriculteurs ; les entreprises artisanales ; la sous-traitance ; le secteur des services ; le commerce ; l'adaptation des entreprises relevant de ce secteur aux exigences d'une économie compétitive ; les mesures nécessaires pour faciliter les changements qui interviendront dans les structures de ce secteur ; les actions précises qui seront proposées à cet effet ; les objectifs en nombre limité dans le domaine des services collectifs ; les « déclarations de priorités » ; la nouvelle procédure de régionalisation ; les prestations sociales ; les difficultés auxquelles se trouve confronté notre système de sécurité sociale après vingt-cinq ans de fonctionnement ; l'accroissement de la masse des prestations sociales à un rythme plus rapide que la production intérieure brute ; l'assurance maladie ; les économies à réaliser ; la concertation avec les différents groupes intéressés ; les personnes âgées ; les handicapés ; la politique familiale ; l'encouragement à l'indispensable essor démographique ; l'aménagement du territoire ; les actions à mener pour l'aménagement de l'espace rural et pour l'équipement urbain ; la mise en œuvre de contrats de Plan conclus entre l'Etat et certaines collectivités locales ; les milliers de personnes qui vont s'attacher à traduire en mesures précises les orientations que le Parlement aura adoptées ; la responsabilité en matière de Plan du Gouvernement mais aussi de la nation tout entière ; le large accord que le Gouvernement souhaite obtenir des divers partenaires concernés sur les grands objectifs du VIe Plan ; l'adhésion nécessaire des Français à cette grande affaire nationale ; (p. 2767 à 2770) : l'importance du débat et de la participation de l'Assemblée Nationale ; le nombre des orateurs inscrits, qui s'en sont presque toujours tenus aux grandes options du VIe Plan ; les quelques orateurs qui ont rapproché les problèmes concernant leur circonscription ou leur région des problèmes d'ensemble ; les exigences des équilibres à respecter ; les difficultés de réaliser une croissance économique ; le taux de croissance ; l'industrialisation de la France, faite au service de tous ; la notion de profit ; le problème de la répartition des acquêts de la croissance au sein de la nation ; l'industrie, chance pour la France ; la nécessité d'un effort accru de solidarité entre les groupes sociaux ; l'absence de politique concertée des revenus, faute d'un degré de confiance suffisant entre les groupes sociaux ; de développement de la concertation et de la participation des travailleurs que recherche le Gouvernement ; le S.M.I.C. ; sa revalorisation ; la politique de la famille ; l'importance de l'accroissement démographique ; les départements d'outre-mer ; la retraite des femmes ; les équipements collectifs ; le logement ; les logements sociaux ; les ressources nécessaires à trouver ; les équipements publics ; l'état de crise existant encore en matière de logement ; l'effort considérable fait par la France en matière de construction immobilière ; l'objectif du VIe Plan ; l'importance actuelle des demandes de logements non satisfaites ; les critiques adressées à certaines « dépenses de prestige » ; les transports ; le souci de rentabilité du Gouvernement ; les efforts entrepris par la S.N.C.F. et par certains promoteurs de nouvelles techniques ; le développement régional et l'aménagement du territoire ; les régions frontalières ; la négociation qui va se dérouler à Bruxelles sur les aides régionales ; l'Ouest, le Sud-Ouest et certaines régions du centre de la France ; la mise en œuvre de la politique des aides régionales dans le cadre européen ; la solution communautaire à trouver à ce problème ; la situation de Dunkerque, du Havre et de Marseille et des axes industriels qui se dessinent derrière ces ports ; la définition des « foyers d'activité » ; l'industrialisation des villes d'au moins 50.000 habitants ; la question de la place des métropoles d'équilibre dans le Plan ; les finances des collectivités locales ; la réforme des taxes indirectes ; la patente ; la répartition des charges entre les collectivités et l'Etat ; la nécessité d'une certaine unité de doctrine ; la déconcentration des tâches administra-

tives ; l'exemple des aides à l'industrialisation ; la liaison continue entre les autorités locales et le Commissariat général du Plan ; les inconvénients d'une trop grande autonomie locale ; les responsabilités que devra conserver le pouvoir central ; la continuation des efforts financiers consentis en faveur des D.O.M. et T.O.M. ; la nécessité d'un vote nettement majoritaire à l'Assemblée et d'une large adhésion dans le pays ; la vulgarisation souhaitable du Plan ; le calme et le travail indispensables ; le sentiment qu'ont tous les Français que c'est leur propre vie qui est finalement en cause.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2706 à 2709) : le Plan, examen de conscience ; l'examen rétrospectif de l'évolution de notre économie ; les conclusions que l'on peut tirer des statistiques de l'O.C.D.E. récemment publiées ; le premier rang qu'occupe la France dans les pays occidentaux industrialisés en matière de croissance et d'équipement ; le premier rang qu'elle occupe également pour le taux de hausse annuelle des prix et pour le rythme d'augmentation des exportations ; le problème véritable de l'équilibre de la croissance ; le taux de croissance de 6 % ; le débat sur la croissance au cours de la prochaine décennie ; la conférence annuelle des ministres de l'O.C.D.E. ; les intentions des autres pays dans ce domaine ; l'objectif proposé par les options du VIe Plan ; la recherche pour 1975 d'une croissance équilibrée ; la définition du cheminement de la politique économique conduisant aux objectifs du Plan ; les objectifs qu'il faut s'efforcer d'atteindre ; la difficulté de réaliser les options proposées ; la conduite d'une politique économique extrêmement active et soigneusement élaborée ; la recherche de l'intersection de la croissance et de l'équilibre ; le niveau trop élevé de nos prix ; les causes profondes de cet excès chronique ; la cause historique ; l'accoutumance à la situation d'inflation ; le débat budgétaire français, exemple traditionnel de débat nominaliste ; la croissance des revenus distribués, supérieure à celle de la productivité ; l'insuffisante productivité de notre économie, non en termes physiques mais en termes économiques ; l'accroissement de la population active au cours du VIe Plan ; la croissance économique plus forte que notre moyenne traditionnelle ainsi rendue physiquement possible ; les conditions de cette croissance ; la politique budgétaire fondée sur une croissance des dépenses publiques au plus égale à la croissance de la production intérieure brute en valeur ; les raisons de cette recherche d'équilibre ; les très fortes sollicitations qui s'exerceront sur l'épargne au cours du VIe Plan ; l'investissement public, le logement et les investissements collectifs ; la limitation de la croissance des changes à un niveau au plus égal à celui de la production intérieure brute ; les raisons d'être de cette règle ; le souci d'éviter un accroissement des charges ; les deux conséquences de cet accroissement : l'introduction de rigidités supplémentaires dans l'économie, le poids imposé aux secteurs les plus dynamiques ; la modernisation de notre fiscalité conditionnée par la limitation de la croissance des dépenses publiques ; l'exigence d'une politique budgétaire très active et très sélective, d'une politique monétaire de croissance équilibrée et d'une politique d'excédents de la balance des paiements courants ; le maintien de nos réserves à un niveau suffisant ; la fixation de ce montant en valeur de mois d'importation ; les investissements à l'étranger ; la solidarité dans la croissance ; la politique des prix et des revenus ; les très grands efforts à accomplir au sein des entreprises en ce qui concerne la rationalisation ; l'élaboration d'une politique hardie de l'épargne ; ses deux objectifs ; l'accroissement de la masse de l'épargne nationale, la modification de la répartition de ses emplois ; la rémunération de l'épargne ; les mesures qui seront prochainement définies dans ce domaine ; la croissance, résultat, et non pas annonce ; la limite économique de la croissance ; son « mur du son » ; la limite humaine de la croissance ; la nécessité de mesurer les quantités de peines et d'efforts apportées par le changement ; l'existence d'une limite sociale aux changements trop rapides ; l'environnement de la croissance ; les « nuisances » ; leur augmentation plus que proportionnelle à la croissance ; l'environnement international de l'économie française ; son importance ; l'impact de taux de croissance de la production intérieure brute étrangère et de la croissance des prix étrangers sur nos propres résultats ; la préparation du budget de 1971 ; le compte qu'il devra tenir des orientations fondamentales du VIe Plan ; la volonté du Gouvernement que le Plan ne soit pas un marchand de rêves mais une école de réalités.

Article unique (p. 2792) : la région de l'Ouest ; son industrialisation et l'implanta-

tion souhaitable d'un complexe pétrochimique en Basse-Loire ; les communications routières de l'Europe avec l'Ouest ; la politique de l'eau dans cette région (*ibid*) ; la réalisation de stations d'épuration (p. 2793) ; et de barrages réservoirs ; les atouts que possède l'Ouest pour affronter la compétition internationale (*ibid*).

Reprise de la discussion (p. 2810) : les rectifications que le Gouvernement propose d'apporter à la rédaction du rapport sur les options du VIe Plan ; la notion de « zones de peuplement » ; les quinze rectifications proposées par le Gouvernement ; les deux points sur lesquels la Commission maintient sa position : la croissance des équipements collectifs et le nombre des logements aidés par l'Etat.

Intervention de M. André Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 2810, 2811) : l'examen très substentiel qu'a permis ce débat sur tous les problèmes posés par le rapport sur les options ; le dépôt par le Gouvernement d'une lettre rectificative pour répondre à certains vœux de l'Assemblée ; le caractère sans précédent de cette procédure ; le taux de croissance ; les possibilités d'industrialisation des « zones de peuplement » ; les deux modifications de forme proposées aux pages 24 et 28 ; la solidarité ; le déplafonnement éventuel des cotisations sociales ; la politique de la natalité ; la participation des salariés ; la répartition entre tous des efforts exigés par l'industrialisation ; l'examen de la politique des aides pour une harmonisation entre les six pays d'Europe ; les télécommunications.

Amendement de la Commission des finances tendant à ce que le chiffre de 560.000 logements soit considéré comme un minimum et que le nombre des logements économiques soit porté à 330.000 (p. 2811) ; la place plus large à faire au secteur des prêts immédiats du Crédit foncier (p. 2812) ; réserve du vote sur l'amendement ; amendement de la Commission des finances fixant le taux de croissance des équipements collectifs entre 8,5 et 12 % ; le dégagement d'une somme globale de 5 milliards qui en résulterait au cours du VIe Plan ; le souci de la Commission des finances de garantir au cours du VIe Plan un programme physique minimum de réalisation d'équipements collectifs ; le caractère indicatif non obligatoire des propositions du Gouvernement dans l'optique de ce dernier ; l'incidence modeste de la proposition de la Commission ; la garantie à assurer à un programme d'équipements collectifs qui ne doit pas être considéré comme le résidu d'emploi du produit national brut (*ibid*) ; réserve du vote sur l'amendement (p. 2813) ; amendement de la Commission des finances tendant à poursuivre l'objectif d'une solidarité plus active entre les différentes catégories sociales ; retrait ; amendement de la Commission des finances relatif au pourcentage annuel d'expansion du transport aérien ; retrait ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que la solidarité nécessaire envers les plus déshérités ne soit pas exigée d'une seule catégorie sociale ; la contradiction entre le cinquième et le huitième point de la lettre rectificative ; réserve du vote sur l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à la remise en ordre dans le domaine des prestations sociales ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à ce que l'augmentation de la production intérieure brute soit la plus élevée possible ; réserve ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'industrialisation dans les zones peuplées ; la conception inhumaine et bureaucratique selon laquelle l'industrialisation doit affecter en priorité les villes de plus de 50.000 habitants ; les avantages de l'industrialisation des petites villes (*ibid*) ; la proportion trop élevée de la population active totale dans l'agriculture (p. 2814) ; les deux secteurs qui coexistent dans ce domaine ; les mentions qui sont faites dans le rapport de la façade atlantique ; réserve ; amendement tendant à ce que l'industrialisation tienne compte des facteurs humains ; réserve ; amendement relatif à la politique de développement de l'Ouest de la France et à l'aménagement de la façade atlantique ; les trois zones principales que considère la D.A.T.A.R. ; la zone ouest ; la nouvelle frontière qui irait du Havre à Marseille-Fos (*ibid*) ; l'élaboration nécessaire d'une stratégie globale de développement (p. 2815) ; l'implantation d'industries de base ; la construction d'une infrastructure portuaire pour accueillir les transports maritimes lourds ; réserve du vote sur l'amendement, amendement relatif au taux de progression de la P.I.B. pour chaque D.O.M. ; la nécessité d'un taux de croissance sensiblement plus élevé dans ces départements qu'en métropole ; réserve ; amendement tendant à l'accélération dans le cadre du Marché commun de la politique d'harmonisation des aides

et aux régions frontières ; les surenchères auxquelles donnent lieu les disparités actuelles ; retrait de cet amendement ainsi que de deux autres relatifs, le premier, aux crédits destinés aux aides à l'industrialisation et le second, à la création d'un Fonds spécial foncier pour l'achat de terrains destinés à la création de zones industrielles ; amendement relatif au taux de croissance des territoires d'outre-mer (*ibid*) ; le problème fondamental du sous-développement (p. 2816) ; la part de l'intervention des administrations publiques dans la P.I.B. ; le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon ; le sentiment de solidarité ; l'engagement du Gouvernement de permettre une croissance de ces territoires comparable à celle de la métropole ; l'œuvre exemplaire entreprise par le général de Gaulle en faveur des D.O.M. et T.O.M. ; réserve ; amendement relatif au réexamen de la production charbonnière ; les difficultés d'approvisionnement actuelles en charbon à coke ; réserve ; amendement relatif à la politique d'harmonisation des législations sociales et fiscales dans le cadre du Marché commun ; retrait ; amendement tendant à la programmation au VIe Plan d'une liaison routière transversale rapide est-ouest ; le coût de l'installation d'un travailleur en ville (*ibid*) ; l'établissement souhaitable d'un plan intérimaire portant sur la période 1971-1973 et la substitution à la notion actuelle du Plan de celle d'un plan de législature (p. 2817) ; les études économiques et techniques approfondies menées par l'association Route-Centre-Europe-Atlantique ; réserve du vote sur l'amendement ; amendement tendant à fixer entre 11 et 12 % le taux de croissance globale des équipements collectifs ; le problème de l'environnement ; le téléphone, « priorité des priorités » ; les relations fluviales ; la liaison Rhin-Rhône ; la nécessité d'attendre les projets définitifs de l'an prochain pour juger des orientations ; réserve de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles relatif à l'action culturelle (*ibid*) ; le rapport sur les options du VIe Plan présenté par M. Pierre Emmanuel en matière culturelle (p. 2818) ; l'absence de reflet de ce rapport dans le rapport général sur les options ; la culture, phénomène de masse ; la défense de l'environnement culturel des hommes ; l'action incitative sur les structures ; l'action du F.I.A.T. dans le domaine de l'aménagement du territoire ; la création souhaitable de structures du même ordre dans le domaine de l'action culturelle ; les orientations prioritaires ; les moyens financiers ; leur très forte réduction pour le VIe Plan ; la faiblesse de ces crédits depuis le détachement des Beaux-Arts du Ministère de l'Education nationale en 1959 ; le rapport de M. Valéry Giscard d'Estaing, rapporteur spécial de la Commission des finances en 1968 ; l'existence, à l'heure actuelle, d'un fonds d'interventions culturelles ; réserve de l'amendement ; amendement tendant à instituer un plan d'industrialisation décentralisée (*ibid*) ; la meilleure répartition souhaitable des équipements publics (p. 2819) ; le développement excessif de la région parisienne ; les désordres de l'urbanisation ; la réalisation du progrès social sur le plan de la vie quotidienne ; réserve de l'amendement ; amendement relatif à la décentralisation et à la réforme régionale ; réserve (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2820 à 2826) : le débat sur les options du VIe Plan, débat le plus important de la présente session ; la planification « ardente obligation » et acte de volonté ; l'effort indispensable de chacun ; la qualité du débat ; l'hommage du Premier Ministre aux rapporteurs ; les handicaps de la France : incertitude de la conjoncture mondiale, risque de désordre monétaire international ; la volonté du Gouvernement de renforcer la C.E.E. ; l'entreprise de longue haleine que représente l'orientation de l'Europe vers cet objectif ; le renforcement de notre compétitivité ; notre structure démographique défavorable ; le nombre élevé des inactifs par rapport aux actifs ; l'étroitesse de la base industrielle de notre développement ; l'effort majeur d'industrialisation à réaliser ; les atouts de la France ; nos bonnes institutions ; l'excès de centralisation mais les garanties de stabilité et d'accommodation du pouvoir politique ; la diminution de l'écart entre la France et les grandes puissances extra-européennes ; la France, pays jeune ; l'exemple du complexe de Fos ; l'attitude générale face à l'avenir que traduisent les options ; les efforts que suppose la réalisation de ces options ; les règles du jeu fixées pour la période d'application du VIe Plan ; l'ouverture de notre économie sur l'extérieur ; les conséquences de notre choix ; l'exigence de la compétitivité ; l'impossibilité de tabler sur de nouveaux ajustements monétaires et l'obligation de bannir l'inflation ; la politique énergique de concurrence et des prix ;

le développement de l'épargne ; la politique rigoureuse d'équilibre des finances publiques ; la croissance forte fondée sur un effort vigoureux d'industrialisation ; la signification exacte de cette option fondamentale, condition même du plein emploi ; l'industrialisation ; l'intention du Gouvernement de ne pas négliger les autres activités productrices ; l'agriculture ; l'aide aux efforts d'organisation réalisés par les agriculteurs ; les modalités de politiques contractuelles en agriculture ; le secteur des services ; son importance essentielle ; l'encouragement d'un effort systématique de productivité ; le développement prioritaire de notre effort industriel qu'implique une croissance soutenue de l'ensemble de l'économie ; les critiques suscitées par cette option ; la réalité ; la recherche du plein emploi ; la possibilité pour les entreprises et les consommateurs de se procurer les biens d'équipement étrangers dont ils ont besoin ; les grands efforts qu'exigera de nous l'industrialisation ; l'orientation vers l'industrie d'une part croissante de notre épargne ; la formation professionnelle ; le développement vigoureux de nos équipements collectifs ; le grief fait au Gouvernement de ne pas avoir choisi un taux de croissance plus élevé ; le taux de croissance, résultat d'un ensemble d'évolutions complexes, qui ne se décrètent pas ; la prévision que constitue le taux de croissance ; la marge d'erreur possible ; les deux sources de la croissance économique ; la croissance des facteurs de production ; la croissance continue et forte de l'épargne investie ; l'absence de changements spectaculaires à attendre dans ce domaine ; la meilleure utilisation des facteurs de production ; l'utilisation intensive de la science et des techniques, qui est visiblement l'affaire des entreprises ; le déplacement de travailleurs et de capitaux des entreprises moins productives vers celles qui le sont davantage ; l'autre politique qui est concevable ; l'accélération délibérée du rythme des mutations ; la disparition d'un nombre important de petites entreprises qui en résulterait ; l'existence d'une limite sociologique à la rapidité du changement d'une nation ; la répugnance des partisans d'une croissance plus rapide à accepter les conséquences concrètes et inéluctables de leurs propositions ; le refus du Gouvernement de bercer le pays d'illusions ; le volume des dépenses publiques ; le regroupement des dépenses de l'Etat avec celles des collectivités locales et de la Sécurité sociale ; le maintien pendant le VIe Plan du pourcentage de ces dépenses ; la croissance rapide des besoins en transferts sociaux et en biens et services collectifs ; la pause que le Gouvernement se propose de marquer pendant la durée du VIe Plan ; la part plus élevée chez nous que dans tous les autres pays européens de la part des dépenses et recettes publiques ; la faiblesse relative des revenus directs laissés à la disposition des agents économiques ; les aspirations des Français à voir croître rapidement leurs revenus directs ; les gains substantiels d'efficacité qui peuvent être faits ; les problèmes d'équité fiscale ; la fraude et l'évasion ; les progrès réalisés par l'administration dans sa connaissance des revenus ; les profits des sociétés, leur montant réel ; l'absence de « poule aux œufs d'or » dans l'économie française ; la nécessité de tenir compte du sentiment général de l'inéquité fiscale ; l'assainissement du climat fiscal et la modération parallèle de la croissance des dépenses publiques qu'il implique ; la répartition de ces dépenses entre les différents emplois possibles ; les choix précis proposés par le Gouvernement ; les dépenses militaires ; le choix fondamental fait en faveur de la force nucléaire stratégique ; les subventions à l'économie ; l'effort considérable d'assainissement à réaliser dans ce domaine ; les transferts de revenus ; les prestations sociales et leur progression rapide ; l'augmentation à contenir dans des limites raisonnables ; la fourchette de 7,3 à 7,6 % de croissance annuelle en valeur réelle proposée par le Gouvernement ; les dépenses des services publics et des équipements collectifs ; la fourchette de croissance proposée par ces derniers ; le souhait de la Commission des finances de relever la limite haute de cette fourchette ; l'impossibilité pour le Gouvernement de répondre positivement à ce souhait ; les taux de croissance caractéristiques des options ; la « nouvelle société » définie l'an dernier ; l'étape en direction de cet objectif que constituent les options du VIe Plan ; la recherche de l'efficacité ; la distinction à faire entre l'efficacité et le profit ; les critiques vaines adressées à l'économie de marché ; les deux seuls modes d'organisation existant dans le monde : le système du marché et le système bureaucratique ; les échecs patents de ce dernier ; les mérites du système du marché ; ses lacunes ; les avantages et les inconvénients du système administratif ; l'application de chacun de ces systèmes au domaine auquel il convient ; le développement des

entreprises publiques ; la volonté du Gouvernement de leur rendre leur rôle pilote ; le renouvellement du style même des conventions salariales dans ce secteur ; le rôle véritable des pouvoirs publics : faire prévaloir l'intérêt général ; les catégories déshéritées : personnes âgées démunies et handicapés ; la politique familiale ; les allocations familiales ; la modulation de l'effort complémentaire de prestations ; l'institution d'un statut moderne de la femme au travail ; les mesures en faveur des handicapés et inadaptés et de la vieillesse ; les questions de santé ; la nécessité de combattre les causes du coût excessif de notre système de santé et d'assurance maladie tout en continuant d'améliorer la qualité des soins ; les économies à faire à cet égard ; la nécessité pour tous les Français de considérer la sécurité sociale comme leur affaire ; les cadres ; la fixation dans la seconde phase de préparation du Plan des conditions exactes de l'équilibre de la Sécurité sociale ; le pourcentage plus rationnel à établir des charges entre les régimes et l'Etat ; la proportionnalité accrue des cotisations par rapport aux salaires ; le but poursuivi : faire une société d'hommes responsables ; la place prépondérante à donner au développement de l'éducation ; la rénovation des enseignements du premier et du deuxième degrés ; la mise en œuvre de la loi d'orientation ; l'effort de formation permanente à accomplir ; le recours aux procédures contractuelles pour la réalisation même du Plan ; la gestion concertée dans le domaine de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle ; la politique contractuelle par voie d'accord entre l'Etat et ses partenaires économiques et sociaux expérimentée dans certains pays plus avancés que le nôtre ; les encouragements de l'Etat au développement et à la rénovation des relations contractuelles paritaires entre les organisations professionnelles et syndicales ; le développement de la participation ; la rénovation de la nature des relations entre l'Etat et les collectivités locales ; les contrats de plan à passer entre l'Etat et des collectivités locales regroupées ; le développement des responsabilités régionales ; la mise au point de procédures de régionalisation du VIe Plan ; le plein épanouissement de chacun ; la condition de l'homme au travail ; la revalorisation du travail manuel et de la condition ouvrière ; la mensualisation des salaires des ouvriers ; le logement ; l'impossibilité par le Gouvernement de s'engager sans légèreté au-delà des chiffres proposés ; la priorité à tout ce qui concourt au développement et à l'aménagement urbain ; la protection de la nature et la politique générale de l'environnement ; le développement culturel ; l'arbitrage rendu par les options entre les aspirations des diverses générations ; la politique de la jeunesse ; les leçons que le monde adulte a à recevoir de celle-ci ; l'erreur que commettrait la jeunesse en jugeant le progrès subalterne ; l'importance nationale du vote qui va être émis, témoignage de notre confiance en nous-mêmes.

Explications de vote (p. 2826) : la position du groupe des Républicains indépendants ; le caractère bénéfique de la préparation des options du VIe Plan (p. 2827) ; la nécessité de faire comprendre au plus grand nombre le sens profond de ce débat et de donner conscience de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas ; la mise à la portée de tous de la préparation du Plan et de son exécution ; les contraintes que nous impose un monde sans frontières ; la recherche obstinée de l'équilibre économique ; la limitation de la croissance des dépenses publiques ; l'inadaptation des vieilles structures et des secteurs en régression ; l'ouverture sur l'extérieur, notamment sur l'Europe ; le taux de croissance de 6 % ; les moyens pour obtenir un tel objectif ; le soutien des productions excédentaires ; l'insuffisance des crédits alloués aux équipements ; le centralisme excessif actuel ; les actions prioritaires ; l'effort d'industrialisation ; l'épargne ; la formation professionnelle ; l'aménagement du territoire ; l'encouragement excessif donné à la création de grandes agglomérations ; le problème foncier (*ibid*) ; la nécessité de faire bénéficier les plus humbles de notre pays du fruit de l'expansion (p. 2828) ; la position du groupe communiste ; l'élaboration du VIe Plan pour le compte de la classe dominante et des monopoles capitalistes ; le but véritable du développement industriel ; la notion de rentabilité ; la nécessité d'industrialiser notre pays sans cesse soutenue par les communistes ; l'influence décisive sur la production du relèvement du pouvoir d'achat ; le commerce extérieur ; les facilités données à l'entrée chez nous de capitaux étrangers ; l'insuffisance du relèvement du salaire horaire moyen prévue dans les options ; les incertitudes des prévisions en matière d'emploi ; la hausse des prix ; l'élimination prévue de près d'un quart de la population active ru-

rale ; les commerçants et artisans ; la subordination des équipements collectifs à la rentabilité ; le logement ; les propositions du groupe communiste en matière économique (*ibid*) ; l'accentuation par le VIe Plan des orientations précédentes et de l'emprise des grandes sociétés capitalistes (p. 2829) ; le vote défavorable du groupe communiste ; la position du groupe socialiste ; le recours à la procédure du vote bloqué malgré la déclaration du Premier Ministre du 16 septembre ; l'absence d'amendements par le groupe ; la logique de cette attitude ; le contenu de la lettre rectificative ; l'absence de modification essentielle dans ce texte ; le taux de croissance ; les collectivités locales ; l'inégalité de notre société ; les équipements collectifs ; le déséquilibre existant entre les investissements productifs des entreprises et les équipements collectifs de l'ensemble de la nation ; la « déplanification » actuelle ; les méfaits du libéralisme sauvage ; le possibilité d'une économie publique de concurrence ; le vote défavorable du groupe socialiste ; la position du groupe P.D.M. ; le remarquable discours du Premier Ministre ; le taux d'expansion, expression de l'unité de volonté du Gouvernement, du Parlement et aussi du pays ; l'expérience décevante du Ve Plan ; l'existence de limites sociologiques à tout changement ; le desserrement nécessaire du carcan du centralisme administratif ; l'« atomisation » qui a présidé à l'élaboration du Plan ; la situation des détenus de nos prisons (*ibid*) ; le souci essentiel que doit être pour nous la planification de l'économie afin de jouer pleinement notre rôle dans le monde (p. 2830) ; la position du groupe de l'U.D.R. ; les efforts de ce groupe de limiter les propos de leurs orateurs aux choses essentielles et non de transformer le débat en un débat de conseil général ; le caractère injustifié ou tout au moins prématuré de la querelle sur les amendements ; le vote presque unanimement favorable du groupe ; les corrections à apporter au projet de Plan en concertation avec la majorité (*ibid*).

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

Adoption au scrutin (*ibid*) ; liste des votants (p. 2871).

2. — Projet de loi portant approbation du VIe Plan de développement économique et social, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1793 ;** lettre rectificative **n° 1856 ;** rapport le 10 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1826 ;** avis le 10 juin 1971 par M. Ribadeau Dumas au nom de la Commission des affaires culturelles, **n° 1829 ;** avis le 10 juin 1971 par M. Lemaire au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1830.** Adoption le 18 juin 1971 (après déclaration d'urgence). — Projet de loi **n° 436.**

Transmis au Sénat le 19 juin 1971, renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 340 (année 1970-1971) ;** lettre rectificative **n° 373 (année 1970-1971) ;** rapport le 21 juin 1971 par M. Filippi, **n° 341 (année 1970-1971) ;** avis le 21 juin 1971 de M. Armengaud (finances), **n° 342 (année 1970-1971) ;** avis le 22 juin 1971 de la Commission des affaires culturelles, **n° 344 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 25 juin 1971. — Projet de loi **n° 147 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1917 ;** rapport le 29 juin 1971 par M. Sabatier, **n° 1946.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 476.**

Loi n° 71-567 du 15 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 16 juillet 1971 (p. 7003).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [15 juin 1971] (p. 2911, 2929), [16 juin 1971] (p. 2957, 2975, 2997), [17 juin 1971] (p. 3030, 3053), [18 juin 1971] (p. 3102).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2911, 2912) : l'augmentation de la puissance industrielle ; la proportion des actifs par rapport aux inactifs ; sa confiance dans le VIe Plan ; ses observations sur le fait que le Plan n'est ni une potion magique, ni une corne d'abondance ; la possibilité de révision du Plan ; les caractères de notre société (p. 2911, 2912) ; l'échec des sociétés bureaucratiques ; son souhait que le Plan puisse prendre appui sur un véritable contrat entre l'Etat et les partenaires économiques et sociaux ; les caractères du VIe Plan ; le lien entre le Plan et la démocratie ; le problème de l'inflation ; le renforcement des solidarités en faveur des déshérités (p. 2912) ; les différents systèmes de planification (p. 2912) ; le

taux de croissance retenu (p. 2912, 2913) ; l'élévation du niveau de vie par habitant (p. 2913) ; l'amélioration du sort des personnes âgées (p. 2913, 2916) ; les mesures prévues pour les handicapés (p. 2913) ; l'équilibre budgétaire (p. 2913) ; les investissements et l'épargne (p. 2914) ; la hausse des prix ; le déficit de la Sécurité sociale (p. 2914, 2916) ; les difficultés de la politique des revenus (p. 2914) ; la réduction des horaires de travail ; la diminution de l'âge de la retraite (p. 2914, 2915) ; l'accroissement des équipements publics (p. 2915) ; l'amélioration des prestations familiales (*ibid*) ; les problèmes de l'emploi (p. 2916) ; la situation de la France et la conjoncture internationale (p. 2917) ; l'industrialisation de la France (*ibid*) ; l'ignorance des Français vis-à-vis des questions économiques ; la compétitivité internationale ; la mauvaise structure de l'emploi en France (p. 2918).

Intervention de M. André Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (p. 2919 à 2925) : le choix d'une croissance forte ; l'abaissement de quatre heures de la durée maximale du travail ; l'aide aux travailleurs touchés par les mutations économiques ; l'importance de la compétitivité des entreprises ; le choix de l'industrialisation de la France (p. 2919) ; la politique agricole active ; le développement rural ; le principe d'une conférence annuelle avec les organisations professionnelles en vue d'examiner la situation de l'agriculture ; le développement des infrastructures routières ; la nécessité de suréquilibrer nos échanges commerciaux ; l'encouragement aux implantations à l'étranger ; l'objectif du plein emploi ; la formation professionnelle (p. 2920) ; l'accélération des équipements collectifs ; ses observations sur l'éducation, la santé et le développement culturel ; la création d'un fonds d'intervention culturelle ; les équipements sportifs et socio-éducatifs ; la politique de l'environnement ; l'aménagement de l'espace rural ; le problème des transports ; la politique des villes nouvelles ; la politique foncière ; le problème du logement ; l'amélioration de l'habitat ancien (p. 2921) ; l'indication des six « programmes finalisés » ; la limitation de la croissance des revenus directs ; la situation des handicapés ; la réorientation des transferts sociaux ; le progrès du S.M.I.C. ; l'aménagement du territoire ; le développement urbain (p. 2922) ; le maintien d'un certain équilibre de croissance entre la région parisienne et le reste de la France ; la situation des régions frontières ; l'environnement international, notamment européen ; le rôle du comité européen de politique économique à moyen terme ; la crise monétaire (p. 2923); l'évolution des prix ; la politique de concertation ; l'équilibre de notre balance de paiements ; l'équilibre des finances publiques et de la Sécurité sociale ; le problème des finances locales (p. 2924) ; le développement actuel de notre production industrielle (p. 2925).

Reprise de la discussion générale (p. 2925) : les buts sociaux de l'industrialisation ; l'abaissement de l'âge de la retraite (p. 2926); les procédures d'adaptation et de révision du Plan (*ibid*) ; les distorsions entraînées par les négociations sur les salaires (p. 2927); les risques de chômage (*ibid*) ; la politique charbonnière ; l'instauration d'une discipline de croissance (p. 2928) ; l'urbanisation ; l'aménagement régional (p. 2929) ; la situation de l'Ouest de la France (p. 2930) ; les perspectives ouvertes par le VIe Plan aux pays de la Loire ; l'avènement des villes moyennes ; le travail féminin ; la situation de l'emploi (p. 2930, 2931) ; l'abaissement de l'âge de la retraite (p. 2931) ; la réduction du temps hebdomadaire de travail ; l'influence économique étrangère dans les départements de l'Est (p. 2932) ; la liaison Rhin-Rhône ; le développement économique de l'Alsace (p. 2932, 2933) ; le VIe Plan et la jeunesse rurale (p. 2933) ; l'enseignement en milieu rural ; l'insuffisance des crédits prévus pour le réseau routier (p. 2933, 2934) ; l'industrialisation de l'Alsace (p. 2934) ; les priorités déterminées par la C.O.D.E.R. d'Alsace (p. 2934) ; l'industrialisation des villes secondaires (p. 2935) ; les contradictions du VIe Plan ; la création d'un office de régulation des emplois (p. 2936) ; l'insuffisance des équipements en Alsace ; les problèmes de la pêche (p. 2937) ; le développement des petites villes (p. 2938) ; les insuffisances du Plan pour les régions de l'Ouest (p. 2938) ; les créations d'emplois dans les pays de la Loire (*ibid*) ; la croissance des dépenses de santé (p. 2939) ; les problèmes de l'urbanisation (p. 2940) ; les problèmes de la Thiérache ; l'insuffisance du Plan face aux problèmes agricoles ; la politique de récession charbonnière du Gouvernement (p. 2941) ; la reconversion des régions minières (p. 2941, 2942) ; le développement du tourisme (p. 2942, 2943) ; le coût des grands aménagements tou-

ristiques (p. 2943) ; la restructuration des organismes de tourisme (p. 2942, 2943) ; l'humanisation de la construction (p. 2943) ; le régime des aides à la décentralisation (p. 2944) ; la réforme des finances locales ; la situation des régions frontalières de l'Est ; la création d'un centre économique franco-allemand ; la suppression des lignes secondaires de chemins de fer (p. 2945) ; la reconversion industrielle ; le relèvement du montant minimal des retraites (p. 2945, 2946) ; le classement de l'aménagement de la nationale 9 dans les opérations routières prévues par le Plan (p. 2946) ; le désenclavement de l'Aveyron ; l'aménagement de la nationale 1 ; le retard dans les investissements de la S.N.C.F. (p. 2947) ; l'approvisionnement en énergie ; la neutralité fiscale entre les différentes sources d'énergie ; la coopération internationale pour la construction des usines d'enrichissement isotopique (p. 2947, 2948) ; les conditions nécessaires à la réalisation du Plan (p. 2958) ; la création d'une nouvelle ligne de chemin de fer Paris-Lyon (p. 2958) ; la situation économique de l'Alsace (p. 2958, 2959) ; les contradictions du VIe Plan (p. 2959) ; la construction et la modernisation des hôpitaux (p. 2960) ; la conception technique des C.H.U. ; l'imputation des dépenses de construction des hôpitaux par tranches financières ; les lois-programmes en matière de construction hospitalière ; la liaison Rhin-Rhône (p. 2961) ; la création de résidences pour personnes âgées (p. 2962) ; l'amélioration du revenu des agriculteurs ; l'industrialisation dans les départements d'outre-mer (p. 2963, 2964, 2965) ; la modernisation de la marine marchande (p. 2965) ; la progression des crédits affectés aux départements d'outre-mer ; l'amélioration du crédit dans les D.O.M. (p. 2965, 2966) ; l'aide aux investissements dans les D.O.M. (p. 2966) ; le développement économique de la Guyane ; le maintien sur place des populations rurales (p. 2967) ; l'aide aux communes rurales ; l'établissement d'un plan de répartition des industries sur tout le territoire ; la lutte contre la spéculation foncière (p. 2968) ; l'insuffisance des crédits affectés à l'Education nationale (p. 2968) ; la réduction des crédits de la recherche scientifique (p. 2969) ; l'aggravation du problème de l'emploi dans certaines régions (p. 2969) ; le chômage dans la région d'Aquitaine ; le passage à la gratuité effective de l'enseignement (p. 2970) ; les difficultés du transport dans la région parisienne (*ibid*).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 2970, 2971, 2972) : la politique énergétique ; l'équipement des sites hydro-électriques ; la production de gaz naturel ; l'exploration de nos ressources ; leur diversification ; la production d'électricité d'origine nucléaire à eau ordinaire ; la réalisation d'une usine d'enrichissement de l'uranium en diffusion gazeuse ; la recherche de minerais d'uranium ; le versement d'une allocation forfaitaire en faveur de l'écoulement du charbon dans les centrales électriques ; les problèmes du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, de la Lorraine et du Centre-Midi (p. 2970, 2971) ; la conversion des bassins miniers ; la rénovation des logements des mineurs ; la nécessité d'assurer l'emploi des jeunes dans les bassins d'Aquitaine, de Provence et de Blanzy (p. 2972).

Reprise de la discussion générale (p. 2972) ; la création du métro de Lyon ; la liaison Rhin-Méditerranée ; le développement de l'intérieur de la Bretagne (p. 2973, 2974) ; la mauvaise présentation du Plan (p. 2975) ; la nécessité d'importer de la main-d'œuvre étrangère ; la liaison Rhin-Rhône (p. 2976) ; le manque de main-d'œuvre qualifiée ; les contradictions de la croissance ; le caractère aléatoire du Plan face aux contraintes internationales (p. 2977) ; l'augmentation prévue du chômage ; le soutien de l'Etat aux grandes sociétés privées (p. 2978) ; les contre-propositions du parti communiste (p. 2978, 2979).

Intervention de M. Valéry Giscard-d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2979, 2980, 2981, 2982) : le changement de dimension grâce au Plan ; ses observations sur la jeunesse ; la remise en cause de la société de construction ; l'objectif de l'expansion et de la solidarité ; le taux d'expansion (p. 2979) ; le caractère du Plan ; l'épargne ; le lien entre les investissements et l'épargne ; le rôle de l'Etat ; l'équilibre des finances publiques ; l'exportation ; la compétitivité des prix français (p. 2980) ; la réforme du crédit à l'exportation ; la stabilité des prix ; les relations, d'une part, entre les prix et les rémunérations et, d'autre part, les prix et l'ensemble des coûts de production ; le réexamen du VIe Plan à mi-parcours ; la portée du VIe Plan (p. 2981, 2982).

Reprise de la discussion générale (p. 2982) : le choix du taux de croissance ; les forces et les faiblesses de l'économie française (p.

2983) ; les grands équilibres du VIe Plan (p. 2984) ; la valeur des normes contenues dans le Plan (p. 2985, 2986) ; les insuffisances des programmes prévus dans le Plan (p. 2986) ; l'amélioration des conditions de vie des Français ; le désaccord entre le Plan et les aspirations des Français (p. 2987) ; l'absence d'une véritable planification ; les priorités dans les besoins à satisfaire (p. 2988) ; le caractère ambitieux du VIe Plan ; la nécessité de créer une véritable politique des revenus (p. 2989) ; les conditions du maintien des équilibres fondamentaux du Plan (p. 2989, 2990) ; la revalorisation de la condition ouvrière (p. 2990) ; les conditions de l'examen du Plan et de sa réalisation par de croissance ; l'évolution du S.M.I.C. (p. 2992) ; la diffusion de l'industrialisation ; la stabilisation de la croissance des grandes villes (p. 2993) ; les obstacles fiscaux à la croissance (p. 2993, 2994).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 2994, 2995) : les problèmes posés par les régions frontalières ; ses observations sur le Nord, les Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté ; les aides régionales ; l'amélioration de notre information sur les problèmes posés par les économies étrangères ; les modalités d'attribution de la prime d'adaptation industrielle ; les investissements allemands en Alsace et en Lorraine ; le problème des investissements étrangers.

Reprise de la discussion générale (p. 2995) : les goulots d'étranglement de l'économie française ; la politique foncière ; la participation dans l'entreprise ; la réforme des circuits de financement ; l'augmentation de l'épargne et la fiscalité (p. 2996) ; la réforme des méthodes de gestion de l'administration ; la réforme des structures des transports (p. 2997, 2998) ; la protection des forêts contre les incendies ; la lutte contre la pollution des eaux ; la dépendance de la France en matière d'énergie (p. 2999) ; la réduction de la production de charbon.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 2999) : la politique française de l'énergie ; la politique charbonnière.

Reprise de la discussion générale (p. 2999) : la liaison mer du Nord-Méditerranée (p. 3000) ; la répartition des fruits de la croissance ; l'intérêt de la planification (p. 3001) ; la pression de l'environnement international sur l'économie française ; les blocages de l'économie française ; le développement de la région du Nord (p. 3002) ; la lutte contre les grandes maladies (p. 3003) ; la politique des loisirs ; l'absence de bilan du Ve Plan (p. 3004) ; l'insuffisance des crédits destinés aux équipements publics ; l'aménagement du réseau routier (p. 3005) ; l'insuffisance des crédits destinés aux hôpitaux (p. 3007, 3008) ; l'émigration des travailleurs des D.O.M. (p. 3008) ; les problèmes spécifiques des agriculteurs des D.O.M. ; la création d'emplois en Bretagne (p. 3009) ; les disparités économiques et sociales provenant de la croissance de l'économie ; les groupes sociaux en marge de la croissance (p. 3009, 3010) ; l'émigration des travailleurs frontaliers en Moselle (p. 3010) ; la réalisation du complexe industriel de Fos (p. 3010, 3011) ; la nécessité pour le développement de Fos de la liaison Rhône-Rhin (p. 3011) ; l'aide aux agriculteurs organisés ; l'émigration rurale (p. 3011, 3012) ; le financement des investissements en agriculture (p. 3012) ; l'agriculture et l'aménagement industriel du territoire (p. 3013) ; le ralentissement de l'effort en faveur de l'éducation nationale ; l'affectation des crédits de la formation professionnelle au secteur privé (p. 3014) ; le tourisme dans les départements d'outre-mer (p. 3015) ; la nécessité d'une politique de la montagne (p. 3015, 3016) ; la réalisation du Plan-neige (p. 3016) ; l'utilisation rationnelle des crédits de l'Éducation nationale (p. 3016, 3017) ; la lutte contre les pollutions (p. 3017) ; la faiblesse économique des régions frontalières de l'Est (p. 3017).

Reprise de la discussion (p. 3030) ; la réduction des emplois industriels dans la région parisienne (p. 3030, 3031) ; l'industrialisation des villes de banlieue (p. 3031) ; la limitation du Plan à un petit nombre d'objectifs prioritaires (p. 3031) ; la conception d'un plan étendu et impératif (p. 3032) ; la possibilité de différer certains travaux de prestige (p. 3032) ; le contrôle parlementaire du Plan (p. 3033) ; la nécessité de l'expansion économique ; la désaffection à l'égard du Plan (p. 3033, 3034) ; l'intérêt de la planification (p. 3034) ; les finalités du Plan (p. 3035) ; les menaces contre l'indépendance économique de la France ; la recherche d'une démocratie véritable (p. 3035) ; l'évolution de la participation (p. 3035, 3036) ; la politique des revenus (p. 3036) ; le travail féminin ; le problème de la « qualité de la vie » (p. 3036, 3037) ; les difficultés de la construction (p. 3037) ; le VIe Plan et l'urbanisation ; l'équipement de la région parisienne ; les investissements dans les transports en commun (p. 3038) ;

la priorité aux transports en commun dans Paris ; la circulation automobile dans la région parisienne ; le caractère trop général des options du Plan (p. 3039) ; le respect par l'Etat du contenu du Plan ; la fragilité de l'industrie française face à la concurrence internationale (p. 3039, 3040) ; la concentration des investissements et des équipements (p. 3040) ; l'aggravation des déséquilibres dans l'économie ; la nécessité de freiner la croissance des grandes villes ; le financement des investissements et l'épargne et le crédit (p. 3041) ; les règles à appliquer aux subventions ; la création d'entreprises nouvelles et le crédit (p. 3041, 3042) ; l'acceptation des impératifs industriels par les Français (p. 3042) ; la revalorisation du travail industriel ; la cogestion ; la politique des transports dans la région parisienne (p. 3043) ; la liaison Orly-Roissy par aérotrain ; la conjoncture du marché de l'emploi dans la région parisienne (p. 3043, 3044) ; les contradictions du VIe Plan (p. 3044) ; l'absence de programmation en valeur ; l'absence d'engagements clairs du Gouvernement ; l'absence de définition des politiques nécessaires à la réalisation des grands équilibres ; le partage des gains de la productivité (p. 3044, 3045) ; l'abandon de la défense du plein emploi (p. 3045) ; le maintien de la pression fiscale ; le ralentissement de la croissance des équipements collectifs ; la répartition des revenus ; l'absence de stratégie économique internationale ; l'évolution des prestations sociales (p. 3046) ; le rôle indispensable des équipements collectifs ; la sauvegarde du milieu rural (p. 3047) ; les prévisions d'équipement pour la région picarde (p. 3047) ; la réalisation par l'Etat des objectifs du Plan (p. 3048) ; la régionalisation du Plan (*ibid*) ; l'agriculture dans les D.O.M. (p. 3049) ; les D.O.M. et le Marché commun ; la modernisation de l'agriculture dans les D.O.M. (p. 3050) ; l'ignorance des projets d'investissements privés (p. 3050) ; le VIe Plan et le plan de développement du Marché commun ; la création d'un institut de développement agricole et rural (p. 3050, 3051) ; la situation économique des départements du Sud-Ouest (p. 3051) ; la situation de l'emploi dans la région Midi-Pyrénées (p. 3051, 3052).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3052) : ses observations sur le déroulement du débat.

Reprise de la discussion générale : le financement des équipements des collectivités locales et des subventions (p. 3054) ; les aides à l'agriculture de montagne ; le développement de la production du nickel en Nouvelle-Calédonie (*ibid*) ; les conditions d'attribution des primes de créations d'emplois (p. 3055) ; la création d'un fonds de secours pour les calamités naturelles ; l'encouragement à l'épargne (p. 3056) ; la situation économique du Bas-Rhin ; le taux de croissance dans les D.O.M. et le rattrapage (p. 3057) ; la modernisation de l'agriculture de la Réunion ; la création d'emplois à la Réunion ; la mobilisation sur place de l'épargne des Réunionnais (p. 3058) ; le programme d'investissements en logements ; le financement de la construction (p. 3059) ; la revalorisation du prix du vin ; la création de communautés rurales (p. 3060) ; la nécessité d'un nouveau dynamisme économique en Alsace (p. 3062) ; le développement des villes moyennes (p. 3061, 3062) ; le dépérissement économique de la Lorraine (p. 3063) ; la diminution des emplois dans la région du Nord (p. 3063) ; la reconversion économique du Nord (p. 3064) ; le maintien sur place des populations rurales ; le désenclavement de la Lozère (p. 3065) ; l'accélération nécessaire des opérations de remembrement (p. 3066) ; les conditions des aides à l'industrialisation (p. 3067) ; les moyens et le rôle des collectivités locales ; la réforme de la fiscalité locale (p. 3067, 3068) ; l'aide du Trésor pour les investissements dans les T.O.M. (p. 3068) ; le désenclavement de la Lorraine (p. 3069) ; l'implantation d'industries de transformation dans la région de Marseille (p. 3070) ; le problème des transports en Alsace (p. 3072) ; la formation du personnel social (*ibid*) ; l'encouragement au tourisme fluvial ; la médiocrité de l'information économique des Français (p. 3073) ; le contrôle parlementaire du Plan ; les difficultés économiques de la Guadeloupe (p. 3074) ; l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3074 à 3079) : ses observations sur les D.O.M. et les T.O.M. ; l'industrialisation du nickel en Nouvelle-Calédonie ; la mise en valeur pastorale des zones d'économie montagnarde ; la subvention globale d'équipement des collectivités locales ; le problème routier ; les autoroutes ; les routes nationales ; la voirie urbaine ; les liaisons transversales ; le renforcement de la route nationale entre Montluçon et Clermont-Ferrand ; le problème des grandes voies navigables ; l'axe Rhin-Rhône ; l'axe Seine-Est ;

l'axe Seine-Nord ; l'axe mer du Nord-Méditerranée ; la mise à grand gabarit de la Saône jusqu'à Auxonne ; la canalisation de la Moselle de Frouard à Neuves-Maisons (p. 3075) ; les problèmes du bassin du Nord ; ses observations sur l'utilité et les caractères du Plan (p. 3076) ; le caractère réaliste et efficace du Plan ; la concertation ; le problème du chômage ; la pression fiscale et parafiscale au cours du VIe Plan ; la recherche de la compétitivité (p. 3077) ; le développement social ; la situation des catégories les plus défavorisées ; le développement de la participation ; l'aménagement rural ; les métropoles d'équilibre ; l'équipement de voirie des métropoles ; les villes moyennes ; l'exécution du Ve Plan (p. 3078) ; l'accroissement du produit national par an et par habitant en France (p. 3079).

Article unique : le déséquilibre entre les régions françaises (p. 3102) ; l'extension de l'indemnité viagère de départ ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à affirmer que le progrès social est le motif essentiel de l'expansion économique.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3102, 3103) : la rénovation rurale.

Réserve de l'amendement (p. 3103) ; amendement de la Commission des finances tendant à demander au Gouvernement de faire éditer une brochure simple dégageant l'essentiel du contenu du Plan ; réserve de l'amendement.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3103) : la publication d'une brochure pour éclairer l'opinion publique.

Amendement de la Commission de la production tendant à prévoir la création d'au moins 300.000 emplois industriels pendant la durée du VIe Plan.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3103) : les créations d'emplois industriels.

Retrait d'un amendement de la Commission des finances tendant à ajouter les mots : « au minimum » après les mots : « 250.000 emplois industriels » (p. 3104) ; reprise de l'amendement par M. Lemaire, rapporteur pour avis de la Commission de la production (p. 3104) ; réserve ; un amendement de M. Dumas n'est pas soutenu ; amendement de M. Edgar Faure tendant à faire prendre par le Gouvernement les réformes de structure nécessaires à la réalisation de la participation (*ibid*) ; réserve de l'amendement ; un amendement de complément de M. Dumas qui n'est pas soutenu ; amendement de la Commission de la production et de M. Bouchacourt tendant à prévoir une amélioration des aides de l'Etat pour la création de foyers d'industrialisation dans les villes petites ou moyennes (p. 3104) ; les avantages économiques et sociaux de l'industrialisation du monde rural ; la nécessité d'une meilleure répartition des aides publiques ; deux amendements de M. Duval tendant à accroître le volume des aides au développement industriel et à accorder aux extensions d'entreprises les mêmes primes qu'aux créations (p. 3104, 3105).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3104, 3105) : la situation des villes petites et moyennes ; ses observations sur les amendements de M. Duval ; l'aide aux entreprises déjà installées en province (p. 3105).

Réserve des deux amendements ; amendement de M. Duval tendant à demander la modification du régime fiscal des primes pour le développement industriel régional et la reconversion minière (p. 3106) ; amendement de M. Duval tendant à étendre les mesures prévues pour la région de l'Est aux autres régions minières.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3106) : les problèmes des régions de l'Est ; la reconversion minière.

Réserve des amendements ; amendement de M. Duval tendant à prévoir pour les implantations d'entreprises des mesures fiscales analogues à celles qui existent dans les autres pays européens (p. 3106) ; réserve ; amendement de M. Duval tendant à demander au Gouvernement de veiller strictement à l'équilibre des migrations entre la Province et Paris ; la croissance de la population dans la région parisienne (p. 3106, 3107).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3107) : l'équilibre Paris-province.

Réserve de l'amendement ; amendement de la Commission de la production tendant à ce que soit assurée aux agriculteurs une juste répartition des fruits de l'expansion (p. 3107) ; le décalage du revenu moyen des agriculteurs ; l'augmentation des charges en agriculture.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Bertrand Denis tendant à faire réviser la carte des zones de rénovation rurale ; réserve ; amendement de M. de Montesquiou tendant à étendre à certains départements le bénéfice des zones de rénovation rurale.

Réserve ; amendement de M. Duval tendant au développement de la politique des zones de rénovation rurale ; la création d'une ligne budgétaire spécifique dans chaque Ministère.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3109) : le problème de la transformation des départements qui bénéficient de l'indemnité de départ à soixante ans en zone de rénovation rurale ; le détournement des crédits primitivement affectés à la rénovation rurale (p. 3109).

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Dumas tendant à rapprocher les aides à la rénovation rurale en montagne du niveau des aides à la rénovation rurale dans d'autres régions (p. 3109) ; la faiblesse des aides accordées aux régions de montagne (p. 3110).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3110) : les zones de rénovation rurale en montagne.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Bonhomme tendant à accorder certaines aides à des secteurs non classés zones de rénovation rurale ; les limites arbitraires des zones de rénovation rurale.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3110) ; la situation des régions relevant de la rénovation rurale mais qui ne sont pas traitées comme telles.

Réserve de l'amendement ; amendement de la Commission des finances tendant à affecter les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures au profit des sociétés pétrolières (p. 3110) ; réserve ; amendement de la Commission des finances tendant à développer l'équipement des sites hydro-électriques.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3111) : la politique énergétique de la France.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Duval tendant à ramener au 1er janvier 1972 la date limite du dépôt de la loi portant réforme de la patente ; les contradictions entre l'article 9 de la loi de finances rectificative du 31 décembre 1970 et le dixième alinéa de la page 61 de l'annexe A 8 (p. 3111) ; réserve ; amendement de la Commission tendant à prévoir la mise en pratique de la solidarité envers les commerçants victimes des mutations ; les préjudices subis par les commerçants du fait des opérations d'urbanisme.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3111) : les programmes d'investissement des ports de la Basse-Seine ; les ports du Havre et de Rouen.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Stehlin tendant à favoriser le développement du commerce indépendant ; l'égalité des chances et des traitements entre les différentes formes de distribution (p. 3112).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3112) : les magasins à grande surface ; les ventes à perte.

Réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à faire bénéficier d'une priorité les dépenses d'équipement dans les zones classées touristiques.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3112, 3113) : les problèmes de l'électrification et de l'assainissement dans les zones classées touristiques ; l'opposition au sujet du département (p. 3113).

Réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à recommander aux compagnies aériennes françaises de s'efforcer de s'équiper de matériel français (p. 3113).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3113) : l'équipement des compagnies aériennes en appareils fabriqués en France.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Duval tendant à supprimer les conditions posées par le Gouvernement pour la réalisation de l'aérotrain (p. 3113) ; la position négative de la S.N.C.F. vis-à-vis de l'aérotrain.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3113, 3114) : le problème de l'aérotrain.

Réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prévoir un effort particulier en faveur du réseau routier de rase campagne (p. 3114) ; l'amélioration de

la route nationale n° 9 et de la route nationale n° 4 (p. 3114) ; le développement routier de la Corse (p. 3115).

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Duval tendant à prévoir la création d'une grande transversale est-ouest (p. 3115) : réserve ; amendement de M. Cassabel tendant à faire inscrire la modernisation de la R.N. 118 parmi les routes nationales appelées à bénéficier d'aménagements importants ; réserve ; retrait de deux amendements de M. de Montesquiou (p. 3115, 3116) ; amendement de la Commission tendant à prévoir dans le Plan la réalisation de grands axes fluviaux (p. 3116).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3116) : l'aménagement des voies navigables et des grands axes fluviaux.

Réserve de l'amendement ; amendement de M. Sudreau tendant à inscrire dans le Plan la liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée (p. 3116) ; réserve ; amendement de la Commission des finances et de M. Ribes tendant à prévoir les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre financier des chèques postaux (p. 3117) ; le déficit des services financiers des PT.T. ; réserve de l'amendement ; amendement de M. Richard tendant à faire inscrire dans le Plan la réalisation de 315.000 logements économiques et sociaux ; réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prévoir la revalorisation du montant des retraites ; l'accroissement de la liberté de choix en ce qui concerne l'âge de cessation de l'activité ; réserve de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à prévoir la revalorisation du minimum des retraites (p. 3117) ; réserve ; amendement de la Commission tendant à faire établir un constat annuel de l'évolution des prestations sociales (p. 3118) ; l'évolution inquiétante du montant des transferts sociaux ; réserve ; amendement de la Commission tendant à faire établir un constat des effets de la redistribution des prestations sociales par catégorie socio-professionnelle ; réserve ; amendement de M. Dumas tendant à faire rechercher une évolution parallèle du pouvoir d'achat des allocations familiales et des salaires (p. 3118).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3119) : le pouvoir d'achat des allocations familiales ;

Réserve de l'amendement ; amendements de M. Royer tendant à faire instituer une programmation pluriannuelle des équipements hospitaliers (p. 3119) ; le retard dans la création de nouveaux lits d'hôpitaux ; l'intérêt de l'emploi des tranches financières annuelles ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Jacques-Philippe Vendroux tendant à faire doter les organismes de crédit des moyens suffisants pour la réalisation du Plan ; réserve ; amendement de la Commission des finances et de M. de Rocca Serra tendant à créer une section spécialisée dans les problèmes des D.O.M. à l'Institut de Développement industriel (p. 3119).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3120) : la création d'une section spécialisée de l'Institut de développement industriel pour les problèmes des départements d'outre-mer.

Réserve de l'amendement.

Explications de vote des groupes U.D.R., P.D.M., Indépendants, Communiste et Socialiste (p. 3120 à 3122).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3122, 3123) : ses observations sur les explications de vote des parlementaires et le déroulement du débat.

Article unique : adoption au scrutin public (p. 3123) ; liste des votants (p. 3124, 3125).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3548).

Les modifications introduites par la lettre rectificative (p. 3548) ; l'importance des agriculteurs dans l'économie française (p. 3549).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3548, 3549) : ses remerciements au Parlement.

Article unique : adoption (p. 3549).

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, X. — Commissariat au Plan) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IX. — Commissariat au Plan).

— V^e^. — *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif, 1) ; HOPITAUX, 2 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76.

— Préparation du VIe Plan. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, X),

BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IX) ; BUDGET 1971, 1 (Commissariat général du Plan et de la productivité, p. 5028, 5035) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 8 et 12 ; HÔPITAUX, 2 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 45 à 50 et 76 ; RÉGION PARISIENNE, 9 (1971, p. 2028) ; SPORTS, 10 (1971, p. 3232) ; PLAN, 2.

PLAN-CALCUL.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, I ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971 (p. 6438, 6439) ; BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique, p. 5398, 5402, 5414, 5427).

— « Electronique professionnelle civile ». — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif, 1, p. 5928, 5935, 5953).

PLANTATION VITICOLE.

— Droits de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° **149**.

PATEAU D'ASSY.

— Catastrophe. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 24.

PLATEAU CONTINENTAL.

1. — Projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles (1).

Transmis au Sénat le 21 mai 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan) ; rapport le 11 juillet 1968 par M. Brun, **n° 207 (année 1967-1968).** Adoption avec modifications le 19 juillet 1968. — Projet de loi **n° 79 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juillet 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 199 ;** rapport le 2 octobre 1968 par M. Lemaire, **n° 281.** Adoption en deuxième lecture le 15 octobre 1968. — Projet de loi **n° 25.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 6 (année 1968-1969) ;** rapport le 7 novembre 1968 par M. Brun, **n° 29 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 14 novembre 1968. — Projet de loi **n° 13 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 438 ;** rapport le 27 novembre 1968 par M. Lemaire, **n° 481.** Adoption définitive le 16 décembre 1968. — Projet de loi **n° 75.**

Loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1968 (p. 12404 et suivantes).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 octobre 1968] (p. 3301).

La convention internationale du 29 avril 1958 et les deux critères auxquels elle se réfère ; l'objet du présent projet de loi ; le recours dont sont assortis les pouvoirs de police ; l'attribution de compétence aux tribunaux français ; le secteur des hydrocarbures ; les modifications de pure forme apportées par le Sénat.

Intervention de M. Chamant, Ministre des Transports (p. 3301, 3302) : l'insertion du présent projet dans le vaste ensemble de la réglementation en cours ; l'exploration systématique par les pays concernés de leur plateau continental ; la réaffirmation du droit de souveraineté de la France sur son propre plateau continental ; les limites d'exercice de ce droit ; les aménagements et exonérations d'ordre fiscal ou douanier.

Art. 2 : adoption (p. 3302).

Art. 5, 6 et 8 : adoption.

Art. 9 : adoption d'un amendement tendant à reprendre le texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Art. 10 à 12 : adoption (*ibid*).

Art. 13 à 17 : adoption (p. 3303).

Art. 21, 22, 28, 34 : adoption (*ibid*).

Art. 34 B : supprimé par le Sénat.

Art. 35 et 37 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

(1) Pour l'adoption en première lecture Voy. Table Matières 1967-1968 (troisième législature) n° 654 (Plateau Continental, 1).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [16 décembre 1968] (p. 5541).

Le seul article restant en discussion : l'article 9 relatif au régime de Sécurité sociale des personnels ; l'absence de rôle d'équipage sur les installations et dispositifs du plateau continental ; la demande à adresser par les marins à l'E.N.I.M.

Art. 9 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5541).

PLUS-VALUES.

— Réalisées à la suite de l'indemnisation des sinistes ou d'expropriations. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 11).

— Foncières. — *Voy.* IMPOTS.

PNOM-PENH.

— Discours. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

PNEUS CLOUTÉS.

— Utilisation des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 416.

POBLER.

— Sous-commission des prestations sociales du VIe Plan. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

POIDS LOURDS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 133 à 137 ; CIRCULATION ROUTIÈRE, 32 (1971, p. 1667).

POIDS ET MESURES.

— Bureau international. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 37.

POISSON.

— Marché du. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1970, 1 (Transports, III). — *Voy.* PÊCHE.

POLICE.

1. — Proposition de loi relative à la titularisation des agents contractuels de la sûreté nationale relevant des dispositions des articles 10, 11, 15 et 21 du décret n° 59-1213 du 27 octobre 1959, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Fouchier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 169.**

2. — Proposition de loi tendant à étatiser la police dans les communes suburbaines de Nantes, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Henry Rey (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 304 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Magaud, **n° 524.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agence privée de recherches, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. La Combe (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 703.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Intérieur et Rapatriés) ; BUDGET 1970 (Intérieur et Rapatriés) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5419).

— Programme d'équipement. — BUDGET 1971, 1 (p. 5420) ; BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés, p. 5603, 5604, 5610, 5612, 5631, 5632, 5636).

— Indemnité de nuit pour la —. — BUDGET 1973, 1 (Seconde délibération, p. 5524 et 5526) ; QUESTIONS ORALES (sans débat) nos 192-193 (1971, p. 4440) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 101.

— Personnels. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 108.

— Privée. — Voy. COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE, 15.

— Universitaire. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 10.

POLITIQUE.

— Politique agricole commune. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), nos **70-71.**

— A l'Université. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale).

— Budgétaire. — *Voy.* BUDGET, 1 (Discussion générale et première partie).

— Culturelle. — *Voy.* PLAN, 1.

— D'accompagnement de la croissance. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et première partie).

— De la santé. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 16.

— Du charbon. — *Voy.* PLAN, 1.

— Economique et financière (commerce extérieur, gestion budgétaire, prix, crédit, construction, contrôle des changes, commerce, fiscalité, épargne, exportations, T.V.A.). — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 12.

— Européenne. — *Voy.* ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1

— Familiale. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale).

— Fiscale. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5667).

— Foncière. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 35 et 36.

— Franco-algérienne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 176.

— Industrielle. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12.

— Militaire. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5 ; ARMÉE (Loi de programme, 1).

— Prénatale. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Affaires sociales, Santé publique, p. 4822, 4827, 4871).

— Régionale. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1 et 6.

— Viticole. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 23 à 26.

POLLUTION.

1. — Projet de loi portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2628 ;** rapport le 7 décembre 1972 par Mme Ploux, **n° 2735.** Adoption le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 725.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972, **n° 144 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [13 décembre 1972] (p. 6102, 6103).

L'extension du champ d'application des sanctions en fonction du tonnage des navires et des quantités des hydrocarbures rejetées ; les stations de dégazage ; la nécessité d'un accord international organisant un contrôle effectif de toutes les mesures de pollution ; l'exclusion des navires de la marine nationale du champ d'application de la loi (p. 6104) ; les propositions du programme commun de la gauche concernant la protection de l'environnement ; la nécessité de protéger les rivages de la Côte d'Azur (recherche des gisements sous-marins), boues rouges rejetées sur le Cap corse ; les sanctions relatives au déversement dans les rivières et les fleuves (p. 6104).

Intervention de M. Robert Galley, Ministre des Transports : les raisons justifiant une aggravation des peines frappant les pollueurs (p. 6105) ; les propositions faites par la France à l'organisation maritime intergouvernementale de la navigation tendant au contrôle des navires en haute mer ; l'opposition de l'Union soviétique et de la Pologne (p. 6104) ; l'exclusion des navires de guerre des conventions de ce genre (p. 6105).

Art. 1 à 3 : adoption (p. 6105).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6105).

2. — Proposition de loi sur le droit d'action en justice des associations de protection de la nature et de défense de l'environnement, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Jean-Paul Palewski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2717.**

·—·

Voy. aussi : BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Sécurité sociale et Santé publique. — Equipement et Logement, Equipement) ; PLAN, 1 ; INDUSTRIES CHIMIQUES, 1 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 173 (1971, p. 1657) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 102 à 106 (1971, p. 2394) ; BUDGET 1973, 1 (Services du

Premier Ministre, Protection de la nature et de l'environnement).

— De l'air. — *Voy.* BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5508, 5509, 5511).

— De l'eau. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 19 ; BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5508, 5523).

— Hydrocarbures. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 75 et 76.

— Des mers. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Transports, III) ; BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5519) ; BUDGET 1973, 1 (Tourisme, p. 5338).

— Du canal du Midi et du canal du Rhône. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 203.

— Urbaine. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 200.

— Et environnement. — *Voy.* RAPPORT D'INFORMATION, 30.

POLYTECHNIQUE (Ecole).

Voy. EDUCATION NATIONALE, 2.

POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, V) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, IV) ; COMMUNES, 18.

— Délais de comparution devant les juridictions répressives des T.O.M. — *Voy.* T.O.M., 8.

— Frappe de monnaies métalliques. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 22).

— Statut. — *Voy.* T.O.M., 10.

POMME DE TERRE.

— Cours de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 266.

— Expédition de — — de semence. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 415.

— Organisation interprofessionnelle de la *production des.* — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 435.

— Soutien à la production des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 223.

POMPES FUNÈBRES.

1. — Proposition de loi sur les conseillers funéraires et les entreprises privées de pompes funèbres, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par Mme Troisier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1042.**

Retirée le 4 mai 1971 (p. 1635).

2. — Proposition de loi relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par Mme Troisier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration général de la République), **n° 1694 ;** rapport le 10 décembre 1971 par M. Alain Terrenoire, **n° 2118.** Adoption le 17 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 545.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 135 (année 1971-1972) ;** rapport le 27 avril 1972 par M. Garet, **n° 172 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 10 mai 1972. — Proposition de loi **n° 76 (année 1971-1972).**

DISCUSSION [17 décembre 1971] (p. 6894).

Le régime de concession du service public des pompes funèbres ; l'abolition du monopole des inhumations en 1904 ; le système de la régie ; le régime de la concession (p. 6894, 6898) ; la définition du service extérieur des pompes funèbres (p. 6894) ; la durée des contrats (p. 6895, 6902) ; le contrôle exercé par les communes (p. 6895, 6899, 6903) ; les rapports des concessionnaires et des communes (p. 6895, 6898) ; les redevances perçues par les communes ; leur limitation ; les tarifs ; la concurrence (p. 6895, 6902) ; la liberté des prix et la facturation ; les taxes ; les vacations de police (p. 6895) ; les funérariums ou les « athanées » (p. 6896) ; le monopole de la société anonyme des Pompes funèbres ; son organisation administrative ; la création de funérariums et le renouvellement des concessions par les communes ; la nouvelle législation sur les chambres funéraires ; le monopole de fait des grandes sociétés ; les clauses de non-concurrence et les contrats d'embauche du personnel (p. 6896, 6898) ; les propositions de la Commission tendant au réaménagement du mode d'exploitation du service extérieur (p. 6897) ; l'institution d'un service public des pompes funèbres (p. 6897, 6899, 6902) ; la création d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires des entreprises des Pompes funèbres exerçant dans une localité sans service

public (p. 6897) ; l'interdiction des offres de service ; les dispositions pénales y relatives ; la réglementation relative à la création et à l'utilisation des chambres funéraires (p. 6897, 6899, 6902) ; l'érection des funérariums en service public (p. 6897) ; l'application de la loi aux contrats conclus ou renouvelés depuis le 1er janvier 1970 (p. 6897, 6899) ; les considérations de l'auteur de la proposition de loi sur l'exploitation systématique et scandaleuse des familles (p. 6897, 6898, 6899); le trust des fournitures funéraires par la société des Pompes funèbres générales (p. 6897) ; les contrats passés entre les Pompes funèbres et les syndicats de communes de la région parisienne (p. 6899) ; la normalisation des dispositions relatives au transport des corps (p. 6901) ; la lutte contre les monopoles ; l'affirmation du groupe communiste que le texte en discussion devrait traiter de l'ensemble du problème ; la concurrence du service municipal de la Ville de Paris et les agences privées (p. 6902) ; l'expérience des régies municipales (p. 6902) ; l'énoncé de l'amendement communiste ; la reprise de la formulation de l'article 463 du code de l'administration communale (p. 6902) ; la nécessité de créer des chambres funéraires, conséquence de la vie moderne (p. 6902, 6903) ; la concurrence et le démarchage (p. 6902) ; les hôpitaux et les chambres funéraires (p. 6903) ; le choix des concessionnaires par les communes.

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur : le principe des libertés locales ; le transport des corps dans les premières heures qui suivent le décès (p. 6903, 6904).

Article 1er : *Dispositions nouvelles de l'article 463 du Code de l'administration communale* (p. 6904) ; la détermination du service extérieur des pompes funèbres ; les modalités d'extension du service public en régie, ou par concession ; la multiconcession; la multiplication des équipements et du personnel ; le risque d'augmentation des prix (p. 6904) ; la multiconcession et le démantèlement du service des funérailles (p. 6905); le régime de libre entreprise et le libre choix de la commune ; quatre amendements soumis à discussion continue ; le premier, présenté par M. Foyer (l'institution par les communes d'un service public des Pompes funèbres en régie (service extérieur) en l'absence d'un service communal, possibilité de concession soumise à un R.A.P. (p. 6905, 6906) ; le second, de M. Ducoloné, donnant à la commune la possibilité d'assurer seule le service extérieur des Pompes funèbres ou de le confier à plusieurs entreprises conformément aux lois et règlements sur les marchés de gré à gré et adjudications en matière de travaux publics (p. 6905, 6906) ; le troisième, de M. Charles Bignon, donnant aux communes la possibilité d'assurer le service, soit en régie, soit par concession, à leur gré, à une ou plusieurs entreprises de leur choix, à la condition que ces dernières aient souscrit aux prescriptions du cahier des charges applicable dans la commune (p. 6905, 6907) ; le dernier amendement, de M. Dronne, tendant à la suppression de la dernière phrase de l'article 463 du Code de l'administration communale (p. 6905) ; retrait (p. 6907) ; rappel au règlement de M. Ducoloné sur l'ordre de mise en discussion des amendements (p. 6905).

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat : ses observations sur l'amendement de M. Foyer (p. 6907) ; le rappel des abus, aussi bien dans le système de la régie que dans celui des concessions (p. 6907).

Adoption au scrutin de l'amendement de M. Foyer (p. 6908) ; liste des votants (p. 6912, 6913) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 6908) ; retrait des amendements déposés par M. Bignon (p. 6908) ; rappel au règlement de M. Claudius-Petit au sujet des propos tenus par M. Alain Terrenoire (p. 6908) ; rappel au règlement de M. Charles Bignon ; retrait de tous ses amendements (p. 6908).

Après l'article premier : amendement de M. Foyer, tendant à insérer un nouvel article (création d'une taxe sur les entreprises de Pompes funèbres) ; la taxe sur le chiffre d'affaires réalisé dans la commune dont le taux maximal est fixé par un règlement d'administration publique (p. 6908) ; rejet.

Art. 2 : *Abrogation de l'article 469 du Code de l'administration communale. — Nouvelles dispositions ;* l'interdiction du démarchage en vue de la fourniture funéraire et règlement des convois ; les mesures prises par la commune en cas d'infraction (p. 6908) ; amendement de M. Foyer tendant à compléter l'article 469 du Code de l'administration communale en spécifiant que sont également interdits les accords entre les entreprises et tous ceux qui, à titre professionnel, sont appelés à connaître des décès (p. 6908) ; adoption (p. 6909) ; amendement de M. Foyer tendant à préciser qu'en

cas d'infraction, l'exercice des activités des Pompes funèbres sera interdit (p. 6909) ; adoption ; adoption de l'article 2, modifié (p. 6909).

Art. 3 : *Modification de l'article 471 du Code de l'administration communale ;* les amendes et peines pour infraction aux dispositions des articles 467, 468, 469 du Code de l'administration communale (p. 6909) ; adoption de l'article.

Art. 4 : *Initiative de création de chambres funéraires accordée aux communes au titre de service public ;* les modalités de création (p. 6909) ; adoption de l'article.

Art. 5 : *Conditions d'admission du corps d'une personne décédée dans une chambre funéraire* (p. 6909) ; adoption.

Art. 6 : *Application de la loi de plein droit à tous les contrats conclus après la promulgation et aux contrats renouvelés par anticipation depuis le 1er janvier 1970* (p. 6909) ; amendement de M. Foyer tendant à régler les conditions d'entrée en vigueur de la loi ; les dérogations à l'article premier : « les contrats de concession en cours continuent de produire leurs effets jusqu'à leur terme »; les renouvellements anticipés de contrats intervenus depuis le 1er janvier 1970 nuls et non avenus ; sous-amendement du Gouvernement complétant l'amendement précité en précisant la date d'entrée en vigueur de la loi, soit le premier jour du troisième mois suivant la promulgation (p. 6909) ; adoption (p. 6910) ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 6.

Art. 7 : *Décrets déterminant l'application de la présente loi* (p. 6910) ; adoption de l'article.

Seconde délibération ; à la demande de la Commission des lois (p. 6910).

Après l'article premier : amendement de M. Foyer tendant à l'insertion d'un nouvel article relatif aux redevances sur les entreprises de Pompes funèbres ; la création d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires réalisé dans la commune, le taux étant fixé par un règlement d'administration publique (p. 6910, 6911) ; adoption (p. 6911).

Explications de vote : la procédure de l'incinération (p. 6911).

Adoption au scrutin de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 6913, 6914).

3. — Proposition de résolution tendant à instituer une commission de contrôle sur le fonctionnement du service public des Pompes funèbres, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 décembre 1971 par MM. Foyer et Alain Terrenoire (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2130 ;** rapport le 28 avril 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2288.**

PONTS-ET-CHAUSSÉES.

— Agents. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Equipement). BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Equipement).

— Situation des ingénieurs. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 10 à 12.

PORCS.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Agriculture, p. 5268); AGRICULTURE, 11 ; QUESTION ORALE avec débat, n°s 39 à 44.

— Cours des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 141.

— Marché de la viande. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture). BUDGET 1970, 1 (Agriculture).

— Prix à la production du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 146.

PORNOGRAPHIE.

— Distribution de prospectus. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 210.

PORQUEROLLES.

— Ile de. — *Voy.* BUDGET 1972 (Protection de la nature, p. 5528).

PORTS.

1. — Projet de loi relatif au port autonome de Paris, présenté au Sénat le 6 juin 1968 par M. Pompidou, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 193 (année 1967-1968) ;** rapport le 18 juillet 1968 par M. Bertaud, **n° 213 (année 1967-1968).** Adoption le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 92 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 (renvoyé à la Commission de

la production et des échanges), **n° 250 ;** rapport le 3 octobre 1968 par M. Fortuit, **n° 336.** Adoption définitive le 15 octobre 1968. — Projet de loi **n° 27.**

Loi n° 68-917 du 24 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1968 (p. 10.067).

DISCUSSION [15 octobre 1968] (p. 3305).

La création d'un établissement public et autonome chargé de gérer l'ensemble des ports fluviaux desservant directement Paris et sa région (p. 3305) ; le développement de la région parisienne ; le transport de matériaux de construction ; l'unification d'un ensemble très disparate sur le plan du statut des installations portuaires, de leur gestion et des modalités financières ; le port de Bonneuil (*ibid*) ; celui de Gennevilliers (p. 3305, 3307, 3308) ; la réalisation et la gestion des équipements portuaires (p. 3305) ; la réalisation d'installations portuaires concentrées (p. 3306) ; la gestion de ces installations ; la loi du 29 juin 1965 relative aux ports maritimes autonomes (*ibid*) ; la composition du Conseil d'administration ; le nombre de ses membres (p. 3306, 3308) ; les dispositions financières du projet (p. 3306, 3307); la création de droits de port (p. 3306); l'importance de l'utilisation optimale de la Seine (p. 3307) ; l'approvisionnement de la région parisienne (*ibid*) ; l'augmentation considérable du trafic routier de marchandises (p. 3308) ; le projet « Paris, port de mer » (*ibid*) ; le risque de voir s'accroître par l'effet du projet de loi, la mainmise de l'Etat sur un complexe d'intérêt public et l'introduction d'intérêts privés dans sa gestion ; le chômage persistant dont sont victimes les dockers ; l'absence de consultation des collectivités locales avant le dépôt de ce texte ; le préjugé défavorable du groupe communiste à son égard (*ibid*) ; le risque d'un transfert des ressources et du patrimoine des collectivités locales vers le budget de l'Etat (p. 3309) ; l'opposition des élus locaux à l'intention gouvernementale d'étatiser des organismes qui fonctionnent très bien (p. 3309).

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Équipement et au Logement (p. 3306) : la composition du Conseil d'administration du port autonome de Paris ; les droits de port ; la différence existant entre le statut des ports maritimes autonomes et celui du port de Paris ; les travaux de modernisation ; l'aide financière qu'accordera l'Etat sous forme de subventions d'équipement ; le caractère spécifique de ces subventions.

Chapitre premier : *Institution et attributions du port de Paris* (p. 3309).

Art. 1er à 6 : adoption.

Chapitre II : *Administration du port.*

Art. 7 : adoption.

Art. 8 : les problèmes de financement du port de Paris (p. 3310) ; l'opportunité de réserver une place aux usagers dans le Conseil d'administration ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 9 : le problème des retraites du personnel ; adoption.

Art. 10 : adoption.

Chapitre III : *Dispositions financières.*

Art. 11 (*ibid*) : adoption (p. 3311).

Art. 12 et 13 : adoption (*ibid*).

Chapitre IV : *Dispositions diverses.*

Art. 14 et 15 : adoption (*ibid*).

Explications de vote : la position du groupe communiste ; son vote défavorable.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3311).

.—.

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Équipement et Logement, Comptes spéciaux du Trésor et article 55) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Equipement) ; BUDGET 1971, 1 (Equipement et Logement, p. 5102) ; BUDGET 1972, 1 (Équipement et Logement, p. 5011, 5013), BUDGET 1973, 1 (Equipement et Urbanisme, p. 5369, 5372, 5383) ; *Voy.* PÊCHE, 4 ; *Voy.* PLAN, 1.

PORTUGAL.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 112 à 116 (1971, p. 4628) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 78.

— Admission du (dans le Marché commun). — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 200.

— Convention sur la sécurité sociale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 100.

— Doubles impositions. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 78.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

1. — Proposition de loi tendant à transférer au budget général de l'Etat la partie de la

charge qui devrait lui revenir et qui est supportée jusqu'alors par le budget annexe des Postes et Télécommunications, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Dumortier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 235 ;** rapport le 16 avril 1970 par M. Wagner, **n° 1079.**

2. — Proposition de loi tendant à abroger la loi du 28 juillet 1885 (art. L 47 du Code des postes et télécommunications) et à soumettre les travaux des télécommunications sur les voies publiques au droit commun à l'égard des autorités municipales, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1819 ;** rapport le 17 décembre 1971 par M. Defferre, **n° 2168.**

3. — Projet de loi portant modification des articles 144 du Code pénal et L 28 du Code des postes et télécommunications, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2203 ;** rapport le 4 avril 1972 par Mme Ploux, **n° 2221.** Adoption le 2 mai 1972. — Projet de loi **n° 570.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 181 (année 1971-1972) ;** rapport le 16 mai 1972 par M. Geoffroy, **n° 200 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 18 mai 1972. — Projet de loi **n° 81 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-437 du 30 mai 1972, publiée au *J.O.* du 31 mai 1972 (p. 5443).

VOTE SANS DÉBAT DU PROJET DE LOI [2 mai 1972] (p. 1229, 1230).

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Budgets annexes) ; BUDGET 1970, 1 (Budgets annexes).

— Intégration des contrôleurs divisionnaires et de surveillantes. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 5).

— Nomination dans certains postes vacants en Algérie. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 6).

— Reclassement des fonctionnaires. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 22).

— Automatisation. — Fonctionnaires du Ministère de la Défense nationale. — FONCTIONNAIRES, 13.

— Revendications du personnel. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 357.

POTASSES D'ALSACE.

— Conflit aux mines de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 406.

— *Voy.* BUDGET 1973, 1 (Développement industriel et scientifique).

POUDRES.

1. — Projet de loi portant réforme du régime des poudres et substances explosives, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 910 ;** rapport le 21 mai 1970 par M. Jarrot, **n° 1148.** Adoption le 26 mai 1970. — Projet de loi **n° 236.**

Transmis au Sénat le 28 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 244 (année 1969-1970) ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Pierre-Christian Taittinger, **n° 290 (année 1969-1970).** Adoption définitive le **23 juin 1970.** — Projet de loi **n° 134 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-575 du 3 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 5 juillet 1970 (p. 6299). Rectificatif *J.O.* du 20 octobre 1970 (p. 9707).

Retrait de l'ordre du jour [9 décembre 1969] (p. 4712).

DISCUSSION [26 mai 1970] (p. 1922) ; [27 mai 1970] (p. 1941).

Les obligations résultant du Traité de Rome (p. 1922) ; l'article 55 de la Constitution ; le premier projet de loi adopté par le Gouvernement au cours de la première session de 1969-1970 ; le retrait de l'ordre du jour de ce projet.

Le rapport établi par la Commission ; les constatations accablantes contenues dans le rapport Lasry ; le référé de la Cour des Comptes en date du 11 juillet 1968 ; le déficit d'exploitation du service des poudres; les propositions du Gouvernement tendant à rétablir la rentabilité de ce service ; l'ad-

jonction aux ventes de substances explosives aux armées de fabrications à usage civil ; l'industrie privée des explosifs ; son chiffre d'affaires *(ibid)* ; les mesures déjà prises avant même l'adoption du projet de loi par le Parlement ; la création d'un service technique et commercial concernant exclusivement les explosifs civils ; la création proposée par le Ministre d'une société nationale concurrentielle et compétitive ; l'équilibre du bilan de la société sous tutelle par l'Etat-client ; la compétitivité de l'industrie privée dans le cas où la moitié de son chiffre d'affaires lui serait enlevée par l'Etat ; le bien-fondé de la position de la Commission de la défense nationale qui refusait de rapporter en novembre dernier *(ibid)* ; les dispositions du rapport Lasry (p. 1929, 1930) ; l'abandon unilatéral du monopole pour les produits à usage civil ; le mutisme du Traité de Rome sur les monopoles privés *(ibid)* ; la « désétatisation » des poudreries (p. 1929, 1933) ; l'argument scandaleux selon lequel les entreprises publiques inciteraient à la presse et au laisser-aller (p. 1929) ; la nocivité des méthodes de gestion centralisée et de contrôle tatillon ; la fermeture de l'établissement de Guérigny ; l'opportunité de réserver aux établissements de l'Etat toutes les commandes militaires *(ibid)* ; la liquidation du secteur industriel de l'Etat au profit de l'industrie privée (p. 1930) ; les moyens de pression dont dispose le capital privé ; la possibilité pour les partenaires privés d'être de nationalité étrangère ; les inconvénients de cette solution dans le cadre où, par exemple, un trust allemand entrerait dans la société nationale ; l'argument selon lequel le service des poudres serait déficitaire ; les indications du rapport Lasry à ce sujet ; la réaction des syndicats contre le texte initial *(ibid)* ; la situation du personnel (p. 1931) ; la fermeture de cinq ou six poudreries ; la situation en Lorraine ; la fermeture des mines de fer ; l'installation éventuelle d'une fabrique de nitrate-fuel *(ibid)* ; la poudrerie de Pont-de-Buis (p. 1931, 1932, 1936) ; la poudrerie de Saint-Médard (p. 1933) ; l'inconvénient de la présence dans un même établissement de cadres de statuts différents; le procès qui est fait de la direction militaire de l'armement et plus particulièrement du service des poudres ; la possibilité d'aménager le cadre existant ; le risque de confier à des sociétés d'économie mixte les autres établissements d'Etat, particulièrement dans le secteur de la défense nationale *(ibid)* ; le refus d'une société nouvelle fondée sur le profit (p. 1934) ; le caractère important mais limité du présent projet, qui ne met pas en cause de grands principes ; la proportion du capital laissé à la disposition du secteur privé ; le sort des établissements de recherche dépendant du service des poudres ; le centre d'études du Bouchet ; l'établissement d'une convention collective nationale dans le cadre de la future société nationale ; le problème des retraites ; la prise en charge du déficit supporté actuellement par le Fonds spécial des ouvriers sous statut ; la politique du Gouvernement en matière d'intéressement à l'égard de la société nationale *(ibid)* ; la limitation du recrutement en personnel statutaire (p. 1935) ; les contractuels et les saisonniers ; l'assouplissement des procédures auxquelles sont assujettis les établissements industriels de la défense nationale ; le caractère irréversible de l'évolution des investissements de la défense nationale ; l'orientation partielle de l'activité de ces établissements vers la production d'armements à destination de l'étranger et vers des fabrications civiles ; l'opinion erronée selon laquelle la réforme serait une liquidation de l'actif industriel de l'Etat *(ibid)* ; la prétendue collusion de fait entre les personnels de l'Etat et les affaires privées (p. 1936) ; le péril qui résulterait pour l'économie de la nation de l'entrave apportée par l'Etat à l'expansion d'une industrie par une activité concurrentielle ; les risques d'altération du climat social et d'atteinte aux deniers publics ; le calcul du fonds de roulement (*ibid*) ; la contradiction de ce projet de loi avec la doctrine économique et les efforts constants du Gouvernement (p. 1937) ; le rejet par le Parlement de toutes les tentatives passées pour intégrer les productions civiles dérogatoires dans le monopole ; l'autofinancement des installations nouvelles et la distribution des dividendes grâce aux productions privées ; les inconvénients de la solution retenue par le Gouvernement de la création d'une société nationale (p. 1937) ; la création souhaitable d'un établissement public à caractère industriel et commercial.

Interventions de M. Michel Debré, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (p. 1923 et 1942) : la juste place à laquelle il faut situer le projet de loi ; le monopole des poudres ; la transformation profonde de ce secteur ; l'application du Traité de Rome ; la réunion à Bruxelles des représentants des gouvernements pour examiner l'ensem-

ble des problèmes posés par les monopoles ; la modernisation du service des poudres ; le terme « technocrate » ; le long dialogue dont le présent texte a fait l'objet entre le Gouvernement et la Commission ; l'aménagement souhaitable du monopole ; la possibilité pour l'Etat de déléguer les opérations qui relèvent actuellement de son monopole à des entreprises publiques ; la création d'une société nationale compétitive ; les trois critiques qu'a provoquées cette prise de position ; l'intérêt de la défense nationale ; la limitation éventuelle des activités de l'Etat aux seuls produits militaires ; la création proposée d'un établissement public à caractère industriel ; les études approfondies dont cette question a fait l'objet ; l'adoption souhaitable de la solution juridique la plus souple et la plus efficace du point de vue commercial ; la thèse répandue à l'excès selon laquelle le fait de créer une société nationale serait une dénationalisation ; la concentration des moyens ; l'existence actuelle de douze poudreries ; leur infrastructure trop lourde ; l'évolution des conditions du point de vue militaire ; l'impossibilité pour l'Etat de moderniser un grand nombre d'établissements ; le but proposé consistant à arriver progressivement à six établissements ; les conséquences de cette solution ; les problèmes de personnel ; les personnels des établissements qui seront fermés et ceux des futurs établissements nationaux ; les personnels civils et les ingénieurs militaires ; les décrets de 1962 ; la décision du Gouvernement de les proroger une nouvelle fois ; la priorité d'embauche aux ouvriers des établissements reconvertis ; le problème des établissements transférés ; l'amendement déposé prévoyant que les personnels civils et militaires pourront être en surnombre après détachement ; l'opposition du Gouvernement à cet amendement ; le caractère déjà exceptionnel de la disposition proposée ; les cas des ouvriers d'Etat ; la situation des ouvriers des établissements qui seront transférés à la société nationale ; les ouvriers saisonniers ou contractuels ; les dispositions très généreuses du projet de loi à leur égard ; la modification du régime juridique des établissements nationaux ; la volonté du Gouvernement de conserver les établissements industriels de l'Etat et notamment les arsenaux ; la diversification des productions et les exportations sur les marchés étrangers ; le problème spécial posé par les poudres qui représentent une activité particulière de l'industrie chimique ; le double danger prétendu que le projet de loi présenterait : attaque contre les statuts des personnels et désir d'empêcher l'Etat de continuer une activité ; la réfutation de ces deux critiques ; le désir du Ministre que la future société nationale des poudres soit un objet de fierté ; (p. 1942 à 1944) : la mise en cause des grandes idées par le présent projet ; les problèmes sociaux qu'il soulève ; l'altération prétendue du texte par les amendements du Gouvernement ; la meilleure définition de la société nationale et de la part de l'Etat dans la société ; l'identité des conceptions originelles du projet et des amendements ; le dialogue entre le Gouvernement et la Commission ; le maintien du pouvoir de réglementation de l'Etat sur la fabrication et le transport des matières dangereuses pour la sécurité publique ; le principe d'un accord entre la future autorité responsable des poudres et telle ou telle société privée ; le problème des fabrications civiles et des possibilités commerciales qui pourraient être offertes à des établissements publics ou à des sociétés nationales ; la conception périmée de l'activité des établissements publics soutenue par le rapporteur ; la seule solution possible : l'orientation vers des activités complémentaires ; la prudence nécessaire ; l'établissement de Pont-de-Buis ; le maintien de son statut ; son utilisation industrielle ; l'établissement industriel de Limoges ; la complication inévitable qui résultera de la coexistence d'un personnel statutaire avec un personnel non soumis au statut ; l'orientation vers un aménagement des monopoles ; la prétendue « privatisation » des poudres par le Gouvernement ; le maintien à l'Etat de son droit en matière de fabrications d'intérêt militaire ; le maintien d'une forme moderne de nationalisation ; le capital de la société ; le maintien d'une majorité effective de l'Etat ; l'appel aux capitaux privés ; la participation le cas échéant des capitaux étrangers ; l'exemple de la S.N.E.C.M.A. ; l'intéressement ; l'actionnariat prévu par le Gouvernement ; le problème de la recherche ; la nécessité d'une recherche appliquée ; les retraites ; le recrutement ; l'établissement d'Esquerdes ; la réorientation des établissements industriels travaillant pour la défense nationale ; la solution de la société nationale qui a été retenue pour les poudres et qui n'est pas destinée à servir de modèle obligatoire pour les autres établissements industriels tra-

vaillant pour la défense nationale ; le fonds de roulement de la société ; le rôle considérable de l'Etat dans la vie économique ; l'activité technologique développée par les grands pays qui supportent un budget de la défense nationale ; les nationalisations ; la compétition européenne ; la recherche d'une forme nouvelle de nationalisation ; le souci du Gouvernement d'éviter de rester englué dans de vieilles formules ; l'adaptation de la nationalisation aux exigences de demain.

Question préalable opposée par le groupe socialiste en vertu de l'article 91, alinéa 4 du Règlement (p. 1926) ; le but que se propose le Gouvernement : abroger le monopole public des poudres qui existe depuis 173 ans (p. 1927) ; l'historique de la question ; la loi du 13 fructidor an V ; les dérogations qui lui ont été apportées ; la « dénationalisation » du service des poudres et explosifs ; l'argument tiré par le Gouvernement du Traité de Rome ; le contrôle que doit conserver l'Etat sur les moyens nécessaires pour assurer la défense nationale ; l'aliénation partielle du patrimoine de la nation que constituerait la transformation des établissements d'Etat en une société d'économie mixte ; le respect des statuts des personnels ; la constitution préférable d'un établissement public à caractère industriel et commercial ; les conditions de discussion du projet de loi (p. 1928) ; la circulaire du délégué ministériel à l'armement présentant pratiquement le projet de loi comme acquis ; la campagne qui s'est développée auprès des personnels des entreprises pour expliquer que le Gouvernement foulait au pied leurs statuts ; le souci du Gouvernement d'informer le personnel ; les amendements déposés par le Gouvernement qui dénaturent le texte primitif ; les dispositions financières relatives aux personnels ; l'abus par le Gouvernement de son droit d'amendement (*ibid*).

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 1929) ; liste des votants (p. 1939).

Art. 1er : *Délégation du monopole de l'Etat ;* amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption avec modification ; le texte devient l'article premier.

Art. 2 : *Agrément technique ;* adoption.

Art. 3 : *Apport à une société d'économie mixte ;* amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption d'un sous-amendement de la Commission ; sous-amendement tendant à substituer à la société d'économie mixte un établissement public à caractère industriel et commercial ; les critiques adressées par le Ministre à l'établissement public : son caractère contraignant ; l'impossibilité pour lui de faire appel au crédit bancaire ; sa vocation monopolistique ; ses distributions de dividendes *(ibid) ;* la condamnation par la Commission européenne de la création d'établissements publics exempts d'impôts (p. 1946) ; la poudrerie de Bergerac ; sa production de nitrocellulose ; la question essentielle du plein emploi des établissements ; rejet du sous-amendement ; sous-amendement tendant à prévoir que le capital de la société sera constitué exclusivement d'apports provenant des ressortissants de la C.E.E. ; l'impossibilité de faire de telles discriminations ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié, dont le texte devient l'article 3.

Art. 4 . *Servitudes ;* adoption.

Art. 5 : *Position spéciale hors cadre des officiers et ingénieurs militaires (ibid) ;* amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'amendement, fruit du dialogue qui s'est instauré entre la Commission et le Gouvernement ; deux sous-amendements tendant à supprimer l'obligation de l'accord du président de la société ; rejet ; deux sous-amendements soumis à discussion commune (position statutaire des personnels militaires) ; les précédents à ces dispositions ; la réintégration, même en surnombre, dans la catégorie d'origine prévue par la loi du 2 janvier 1970 ; l'avantage exorbitant qui serait ainsi créé et qui se retournerait contre les intéressés ; la création d'emplois qu'entraînerait cet amendement ; l'opposition par le Gouvernement de l'article 40 de la Constitution ; réserve du premier amendement ; adoption du second ; sous-amendement concernant les personnels fonctionnaires des établissements mis en gérance *(ibid) ;* la nécessité de ne faire aucune distinction entre les établissements qui seront fermés et ceux qui seront transférés à la nouvelle société (p. 1949) ; l'inutilité juridique de la précision proposée ; retrait du sous-amendement ; sous-amendement concernant les techniciens contractuels des établissements apportés à la société ; retrait ; adoption d'un sous-amendement du Gouvernement relatif également aux techniciens contractuels ; adoption de

deux sous-amendements de la Commission ; sous-amendement de la Commission visant le cas des ouvriers sous statut des établissements mis en gérance ; adoption ; sous-amendement tendant à préciser que les textes régissant le départ anticipé des ouvriers de la défense nationale s'appliquent à certains ouvriers sous statut ; sous-amendement tendant à prévoir l'établissement d'une convention collective nationale et des accords d'entreprise déterminant le régime d'emploi des personnels de la société nationale *(ibid)* ; la cohésion à établir entre les nouveaux personnels (p. 1950) ; le lien à créer entre la société nationale et l'ensemble de l'activité économique à laquelle elle se rattache ; la contradiction entre le texte du sous-amendement et les autres dispositions du projet en ce qui concerne la situation des autres ouvriers ; retrait du sous-amendement ; la décision de la Commission des finances déclarant irrecevable le sous-amendement auquel le Gouvernement avait opposé l'article 40 ; rejet au scrutin de ce sous-amendement *(ibid)* ; liste des votants (p. 1978) ; l'inquiétude soulevée par le caractère restrictif de l'article 5 visant les personnels sous statut (p. 1950) ; le cas des ouvriers dits « précaires » ; l'indemnité de licenciement dont vont bénéficier les ouvriers saisonniers ou contractuels (p. 1951) ; adoption avce modification de l'amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 5.

Art. 6 : *Pénalités en cas d'atteinte au monopole* ; amendement du Gouvernement tendant à regrouper en un seul article les dispositions qui étaient réparties sur 5 articles du texte initial ; adoption de cet amendement dont le texte devient l'article 6.

Art. 7, 8 et 9 : *Pénalités* ; adoption d'un amendement de suppression du Gouvernement.

Art. 10 : *Constatation des infractions (ibid)* ; adoption d'un amendement de suppression du Gouvernement (p. 1952).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 1952) ; liste des votants (p. 1979).

·—·

Voy. aussi : BUDGET 1971, (Budgets militaires, p. 4758).

— Reconversion des poudreries. — *Voy.* BUDGETS 1969, 1 (Budgets militaires).

POUVOIR LÉGISLATIF (délégation).

1. — Projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 58 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 6** ; rapport le 19 juillet 1968 par M. Ribadeau Dumas, **n° 198.** Adoption le 22 juillet 1968. Projet de loi **n° 6.**

Transmis au Sénat le 23 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 222** (année 1967-1968) ; rapport le 23 juillet 1968 par M. Darras, **n° 223 (année 1967-1968).** Rejet le 24 juillet 1968. — Projet de loi **n° 85 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 juillet 1968, **n° 210** ; rapport le 25 juillet 1968 par M. Ribadeau Dumas au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 213.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 15.**

Transmis au Sénat. Rapport le 25 juillet 1968 par M. Henriet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 236 (année 1967-1968).** Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 95 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 25 juillet 1968 par M. Ribadeau Dumas, **n° 251.** Adoption le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 18.**

Transmis au Sénat le 25 juillet 1968 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 238 (année 1967-1968).** Rejet le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 96 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 252** ; rapport le 25 juillet 1968 par M. Ribadeau Dumas, **n° 253.** Adoption définitive le 25 juillet 1968. — Projet de loi **n° 19.**

Loi n° 68-698 du 31 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 2 août 1968 (p. 7522).

DISCUSSION [22 juillet 1968] (p. 2400, 2413).

Les conditions dans lesquelles ont été pri-

ses les ordonnances sur la Sécurité sociale (p. 2401, 2406, 2408, 2424) ; la situation financière de la Sécurité sociale ; le problème de l'équilibre (p. 2401, 2414, 2416, 2424) ; les délégations de pouvoirs consenties dans le passé par le Parlement (p. 2401) ; les conseils d'administration des Caisses ; leur composition ; les modes de désignation des membres (p. 2401, 2408, 2415, 2419, 2423 à 2425) ; les personnels des Caisses (p. 2402) ; les transferts de certaines dépenses au budget général ; les charges « indues » (p. 2402, 2407, 2415, 2425) ; le « ticket modérateur » ; son augmentation de 20 % à 30 % (p. 2402, 2407, 2408, 2415, 2417, 2418, 2423, 2424) ; les cures thermales (p. 2402, 2407, 2415, 2423, 2424) ; l'institution d'une cotisation proportionnelle aux primes d'assurances automobiles (p. 2402) ; la fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale (p. 2402, 2416, 2419, 2421, 2424, 2425) ; la création d'un budget annexe des prestations sociales (p. 2402, 2403, 2421, 2422, 2425) ; l'amélioration souhaitable du régime vieillesse (p. 2403) ; la réforme de fond nécessaire pour l'ensemble de la législation sociale ; la consultation des intéressés (p. 2402, 2409, 2413, 2414, 2422, 2424, 2425) ; l'institution d'une programmation des dépenses sociales (p. 2406) ; l'information de l'opinion (p. 2407) ; les régimes vieillesse des cadres (*ibid*) ; les prestations familiales ; les abattements de zones (p. 2407, 2410, 2422) ; les allocations de salaire unique et de la mère au foyer (p. 2407) ; les lacunes du régime actuel de Sécurité sociale (p. 2407, 2409) ; l'abrogation des ordonnances ; leurs graves conséquences sociales (p. 2408), 2415) ; les cotisations de Sécurité sociale, salaire différé (p. 2408) ; l'éclatement de la Sécurité sociale en trois caisses (p. 2408, 2415) ; la mutualité (p. 2408, 2415 à 2417) ; les problèmes de l'hospitalisation ; la réforme hospitalière (p. 2408, 2418, 2425) ; le coût des produits pharmaceutiques (p. 2409) ; les problèmes de la vieillesse (p. 2409, 2410) ; la définition d'une politique de la santé (p. 2410, 2416, 2418, 2419 ; le budget social de la nation (p. 2414) ; la réforme des régimes de retraites (*ibid*) ; les cumuls d'emplois (*ibid*) ; la régionalisation (*ibid*) ; le programme du parti communiste pour résorber le déficit de la Sécurité sociale (p. 2416) ; le plafonnement des cotisations des cadres (*ibid*) ; la condition des 200 heures de travail requise pour avoir droit aux prestations de l'assurance maladie (p. 2418) ; les inconvénients de la centralisation à Paris des opérations concernant les rentes vieillesse (p. 2418) ; l'augmentation incessante des besoins médicaux et des dépenses de santé ; son caractère inéluctable (p. 2418, 2420, 2422, 2425) ; le point de vue économique européen (p. 2419) ; la notion de solidarité sociale nationale ; les transferts sociaux (p. 2419, 2420, 2424) ; la ratification des ordonnances prises en application de la loi du 30 juillet 1960 sur les fléaux sociaux (p. 2420) ; le régime social local d'Alsace-Lorraine (p. 2420) ; les ouvriers frontaliers (p. 2420, 2421) ; les veuves et les orphelins (p. 2421, 2422) ; les inconvénients sociaux du système de financement actuel de la Sécurité sociale (*ibid*) ; les conséquences des ordonnances sur le plan médical (2423) ; les méfaits de l'alcoolisme (p. 2423, 2425) ; le cas des employés travaillant « au pair » (p. 2426).

Interventions de M. Schumann, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales (p. 2403 à 2406) : l'attachement du Ministre comme des travailleurs à la grande conquête de la libération que constitue la Sécurité sociale ; le lien établi en son esprit entre le protocole de Grenelle et le futur projet de loi sur la participation ; l'exercice du droit syndical dans l'entreprise ; le projet de loi d'incitation à l'investissement ; le tout indissociable que forment les ordonnances ; la généralisation de l'assurance volontaire ; l'association des administrateurs des caisses à l'œuvre commune ; la recherche de l'équilibre financier ; l'institution éventuelle d'un budget annexe des prestations sociales ; la fiscalisation au moins partielle des ressources de la Sécurité sociale qu'elle supposerait ; la cotisation de 3 % sur les polices d'assurance automobile ; la nécessité d'instaurer un véritable civisme médical et sanitaire ; la présentation annuelle au Parlement d'un rapport sur l'évolution des diverses prestations sociales ; la commission des prestations sociales du Ve Plan ; la politique familiale ; le déséquilibre catastrophique apparu en 1967 dans les dépenses sociales ; le déficit de l'assurance maladie pour 1967 ; les charges « indues » ; les dépenses portées au budget général ; le problème des structures ; la transformation éventuelle des caisses nationales en établissements de droit privé ; le principe de la gestion paritaire ; la mutualité ; la suppression de l'élection des administrateurs au profit de la désignation par les organisations les plus représentatives ; le dialogue qui commence aujourd'hui entre le Gouvernement et le Parlement (p. 2426 à 2430) ; la suppression des abattements de zone pour les prestations familiales ; le pro-

blème de l'hospitalisation ; le ticket modérateur d'ordre public ; la programmation générale des dépenses sociales ; le dialogue et la participation en ce domaine ; l'impossibilité de l'abrogation pure et simple des ordonnances ; la question de la désignation des administrateurs des caisses ; l'absence totale de pression patronale en ce domaine ; les charges « indues » ; la représentation éventuelle de la fédération de l'Education nationale dans les conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale ; l'intention du Gouvernement de provoquer des discussions régulières annuelles sur le problème social devant le Parlement et de requérir l'avis de celui-ci pour la définition d'une politique sociale vraiment globale ; les mesures prises en faveur des personnes âgées et des familles ; les prestations familiales ; le droit des orateurs de la majorité à parler également au nom des travailleurs ; le déficit atteint en 1967 ; le problème des professions non salariées non agricoles ; le problème des cadres ; la définition d'une sorte de contrat social de majorité ; la modulation des prestations sociales au bénéfice des plus déshérités ; la nécessité du courage civique pour une majorité ; l'unité de représentation souhaitable au sein du corps médical ; l'absence de parallélisme entre les dépenses de santé et l'augmentation du produit national brut ; les travaux préparatoires à la recherche d'un commencement de fiscalisation ; les recettes de la Sécurité sociale ; la ratification éventuelle des ordonnances sur les fléaux sociaux ; les régimes sociaux étrangers ; le régime particulier des départements alsaciens et de la Moselle ; la réforme hospitalière ; la politique familiale active ; la réforme de l'allocation de salaire unique ; l'allocation-orphelin ; la prétendue éviction des médecins des caisses de Sécurité sociale ; l'élimination du tiers départageant ; les stations thermales ; la nécessité d'une politique européenne de la santé ; la création éventuelle d'un budget annexe des prestations sociales ; le ticket modérateur ; le caractère réglementaire de ce problème selon l'avis du Conseil d'Etat ; l'abaissement du ticket modérateur à 20 % pour les personnes âgées bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

Article unique (p. 2430) : *Ratification des ordonnances prises en application de l'article premier de la loi du 22 juin 1967 ;* rejet au scrutin d'un amendement déposé par le groupe socialiste tendant à l'abrogation des ordonnances (p. 2431) ; liste des votants (p. 2460, 2461) ; adoption d'un amendement de la Commission (*ibid*).

Ordonnance du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale (p. 2431) ; la situation des jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans et qui ne bénéficient pas de la couverture des risques maladie ou autres ; la situation des agents des collectivités locales ; les appréciations divergentes de la recevabilité en ce qui concerne des propositions de loi et des amendements à objet identique (*ibid*); les conditions d'application de l'article 40 de la Constitution (*ibid*) ; rejet au scrutin de deux amendements tendant à abroger l'article premier de l'ordonnance (p. 2432) ; liste des votants (p. 2461, 2462) ; la création d'un budget annexe des prestations de Sécurité sociale (BAPSSOC) ; l'imcompatibilité de cet amendement avec la loi organique sur les lois de finances ; l'impossibilité d'improviser une fiscalisation ; l'accroissement des pouvoirs de la Caisse nationale d'assurance maladie ; la transformation des caisses nationales en établissements de droit privé (*ibid*) ; la nature juridique des organismes nationaux (p. 2433) ; les inconvénients du système du paritarisme et la suppression des élections ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe socialiste tendant à abroger l'article 4 de l'ordonnance (*ibid*) ; liste des votants (p. 2462, 2463) ; le système des élections pour la désignation des futurs membres des conseils d'administration des caisses ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe P.D.M. (p. 2434) ; liste des votants (p. 2464, 2465) ; la représentation de la fédération nationale de la mutualité française avec voix consultative (p. 2435) ; adoption avec modification d'un amendement dont le texte devient l'article 11 de l'ordonnance ; la création d'un corps unique et autonome de médecins-conseils de la Sécurité sociale (*ibid*) ; la nécessité de donner une nouvelle assiette aux ressources de la Sécurité sociale (p. 2436) ; le problème des industries de main-d'œuvre (*ibid*) ; les attributions de la Caisse nationale des allocations familiales (p. 2438) ; la représentation de l'Union nationale des associations familiales au sein du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (*ibid*) ; le mode actuel de représentation des marins pêcheurs (p. 2439); l'équilibre financier de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ; les retraites complémentaires (*ibid*) ; la Caisse régionale vieil-

lesse de Strasbourg (p. 2440) ; le recrutement du personnel des nouvelles caisses nationales et de l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (p. 2441) ; l'Union des caisses nationales ; le problème de la prise en subsistance de l'assuré social (*ibid*).

Ordonnance du 21 août 1967 portant modification du Livre V du Code de la santé publique relatif à la pharmacie, de diverses dispositions du Code de la sécurité sociale relatives aux prestations et de la loi du 18 juin 1966 relative à certains accidents du travail et maladies professionnelles (p. 2442) ; le pouvoir d'appréciation du Ministre pour les ouvertures de nouvelles pharmacies ; l'avis du Conseil supérieur de la pharmacie (*ibid*) ; le prix de vente des médicaments (p. 2443) ; l'avis d'une commission composée de représentants des caisses nationales d'assurance maladie et de la production pharmaceutique pour la fixation des prix (*ibid*) ; l'indemnité journalière pour les cures thermales (p. 2444) ; la nécessité d'une politique du thermalisme français ; le problème des prises en subsistance (*ibid*) ; la question de la longue maladie ; le rétablissement au taux antérieur du ticket modérateur pour les personnes âgées, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité (*ibid*) ; le remboursement de la part garantie par la caisse primaire d'assurance maladie (p. 2446) ; le rétablissement du tiers payant pour les soins dispensés aux assurés sociaux ; les négociations qui vont s'engager entre la fédération nationale de la mutualité et la Caisse nationale d'assurance maladie sur les pharmacies mutualistes ; le tiers payant et le ticket modérateur d'ordre public ; la preuve que doit fournir l'assuré victime d'un accident du travail ; la constatation de l'inaptitude au travail (*ibid*) ; l'application du ticket modérateur d'ordre public aux frais d'hospitalisation (p. 2448) ; l'assimilation des mesures prises dans le régime général et dans le régime agricole (*ibid*).

Ordonnance du 21 août 1967 relative aux prestations familiales (*ibid*) ; la réforme des allocations de salaire unique (p. 2449) ; la prise en considération des revenus du ménage ; l'hostilité des associations familiales à la notion de modulation (*ibid*) ; le précédent de l'allocation-logement ; l'insuffisance du taux de l'allocation de salaire unique (*ibid*) ; la suppression des abattements de zone pour les prestations familiales (p. 2449, 2450) ; les plafonds pour l'allocation logement (p. 2449) ; la détermination du salaire de base des prestations familiales (p. 2450).

Ordonnance du 21 août 1967 portant généralisation des assurances sociales volontaires pour la couverture du risque maladie et des charges de maternité (p. 2450) ; l'unification des assurances volontaires pour les travailleurs indépendants (p. 2451) ; la situation des handicapés physiques ou mentaux majeurs (*ibid*) ; l'option offerte aux chauffeurs de taxis (p. 2452).

Articles additionnels : amendements tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant réorganisation de la Sécurité sociale ; le caractère de propositions de résolution de ces amendements (*ibid*) ; rejet des amendements ; amendement tendant à majorer diverses pensions de retraite ; la création indispensable d'une allocation orphelin (*ibid*) ; la question de l'abaissement de l'âge de la retraite (p. 2454) ; l'impossibilité de régler par la voie d'un article additionnel un problème aussi immense que celui-là ; les importantes conséquences financières d'une telle proposition ; retrait de l'amendement (*ibid*) ; amendement tendant à inviter le Gouvernement à saisir le Parlement chaque année d'un rapport sur l'évolution financière des différentes prestations sociales ; la nécessité d'une programmation sociale (p. 2454, 2455) ; adoption de l'amendement ; vote défavorable des groupes communiste et de la Fédération de la gauche.

Explications de vote : les aménagements du texte qui sont intervenus ; la modification de l'assurance longue maladie et les apaisements apportés par le Gouvernement sur le plafond et le régime complémentaire de retraites ainsi que sur le rôle de la mutualité ; l'introduction de la notion de revenu du ménage pour l'allocation de salaire unique ; le rétablissement à 20 % du ticket modérateur pour certaines personnes âgées ; l'orientation de la politique sociale dans le sens de la modulation des prestations sociales ; vote favorable des républicains indépendants.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 2455) ; liste des votants (p. 2465, 2466).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [25 juillet 1968] (p. 2589). Le maintien des principes fixés par les ordonnances pour la constitu-

tion des conseils d'administration des caisses et pour l'élection des présidents ; le tiers payant ; le ticket modérateur d'ordre public ; les conditions d'adhésion à une assurance volontaire.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2589 à 2591).

Amendement du Gouvernement tendant à rétablir le 4° de l'article 2 de l'ordonnance n° 67-706 (p. 2591, 2592) ; les avantages du corps unique autonome des praticiens conseils, notamment en ce qui concerne les problèmes d'invalidité ou d'inaptitude au travail (p. 2592) ; les objections élevées par le Gouvernement contre les mesures envisagées ; le rattachement du contrôle médical du régime général des salariés à la Caisse nationale de l'assurance maladie ; l'importance capitale de cette disposition ; le régime d'avant 1945 ; les ordonnances de 1945 créant la Sécurité sociale ; l'indépendance du contrôle médical établie par le décret du 12 mai 1960 ; la réforme d'août 1967 ; la solution retenue par l'Assemblée en première lecture ; la création d'un corps autonome de médecins conseils commun à tous les régimes ; les cinq raisons pour lesquelles cette formule n'est pas satisfaisante; le but poursuivi : la sauvegarde du système de médecine libérale ; l'absence de recours à la procédure du vote bloqué ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement (*ibid*) ; liste des votants (p. 2626, 2627, 2628) ; adoption de trois amendements de forme présentés par le Gouvernement (p. 2593) ; amendement du Gouvernement tendant à modifier l'article 41 de l'ordonnance n° 67-706 ; la consultation des représentants des régimes de retraites complémentaires des cadres ; adoption ; amendement du Gouvernement portant sur l'article 49 de ladite ordonnance ; l'absence de voix prépondérante du président ; adoption ; adoption d'un amendement du Gouvernement et d'un amendement présenté avec l'accord du Gouvernement ; amendement du Gouvernement portant sur l'article 2 de l'ordonnance n° 67-707 (p. 2594) ; la représentation du corps médical au sein de la Commission appelée à donner son avis sur les prix limites des spécialités remboursables ; adoption ; amendement du Gouvernement portant sur l'article 14 de ladite ordonnance ; la réglementation de la pratique de la délégation pour l'encaissement des prestations ; adoption ; amendement du Gouvernement portant sur l'article 20 de ladite ordonnance (*ibid*) ; l'importance du problème ; les négociations qui doivent s'ouvrir entre la mutualité et la Caisse nationale d'assurance maladie ; la question des frais d'hospitalisation (p. 2595) ; adoption de l'amendement (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [25 juillet 1968] (p. 2607).

La décision de la Commission des affaires culturelles de reprendre le texte de la Commission mixte paritaire tel qu'il a été amendé par le Gouvernement.

Art. 1er : adoption des amendements apportés par la Commission au texte de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1968 (p. 2608, 2609).

Art. 2 (p. 2609) : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [25 juillet 1968] (p. 2612).

Le vote de rejet du Sénat ; la Commission des affaires culturelles appelle l'Assemblée à se prononcer en priorité sur le dernier texte voté par l'Assemblée Nationale.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2615) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant au dépôt de nouveaux projets de ratification des ordonnances prises en vertu de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960, afin qu'ils soient effectivement soumis au vote du Parlement avant la fin de l'année 1970, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Dronne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1298.**

PRÉEMPTION.

— Droit. — *Voy.* BAUX RURAUX, 2.

PRÉFECTURE DE POLICE.

— Réforme de la. — *Voy.* BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés, p. 5605).

PRÉFECTURES.

Voy. BUDGET 1971, 1 (p. 5425, 5462) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 83 à 87 (1971, p. 1598).

— Personnel. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5425, 5426, 5428, 5438).

— Application du Code des pensions aux fonctionnaires. — *Voy.* IMPOTS (Dispositions particulières diverses), 6 (après l'art. 19).

PRÉFETS.

Voy. COMMUNES, 19.

— De région. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

PRÉFORMATION DES JEUNES.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Travail, Emploi et Population).

PRÉJUDICE CORPOREL.

— *Voy.* RESPONSABILITÉ CIVILE, 1.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE.

— *Voy.* IMPOTS DIRECTS, 6 (1971, p. 1855).

PREMIER CYCLE.

— *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 10.

PRÉPARATION MILITAIRE.

— *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5.

PRÉSERVATION DES ESPÈCES.

— *Voy.* PÊCHE, 5.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

1. — Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 par MM. Michel Durafour, Cazenave et Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 31.**

2. — Proposition de loi organique tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 722.**

3. — Proposition de loi organique portant modification de l'article 3, alinéa premier, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Duval et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 725.**

4. — Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Hauret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 726.**

5. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 6 de la Constitution et à réduire à cinq ans la durée des fonctions du Président de la République, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Sanguinetti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 758.**

6. — Proposition de loi organique portant modification de l'article 3, paragraphe I, de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Sanguinetti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 759.**

·—·

Adresse à M. le Président de la République (G. Pompidou) [24 juin 1969] (p. 1679).

·—·

Communications.

1. Communication de M. le Président de la République (Ch. de Gaulle) relative au référendum sur un projet de loi de réforme constitutionnelle [2 avril 1969] (p. 812).

2. Communication de M. le Président de la République (G. Pompidou) [25 juin 1969] (p. 1717) ; fin de son mandat de député à la suite de son élection à la Présidence de la République.

3. Communication de M. le Président de la République (G. Pompidou) relative au référendum sur un projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du royaume de Danemark, de l'Irlande, du royaume de Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé à Bruxelles le 22 janvier 1972 [5 avril 1972] (p. 800).

.—.

Messages de M. le Président de la République (Georges Pompidou).

1. [25 juin 1969] (p. 1719).

L'hommage au général de Gaulle ; la coopération entre l'exécutif et le législatif ; les problèmes difficiles que le pays va devoir affronter ; la participation ; l'université ; la crise spirituelle de la civilisation ; l'équilibre à réaliser entre la force écrasante et la faiblesse mortelle des pouvoirs publics.

2. [5 avril 1972] (p. 799, 800).

La consulation nécessaire de la France sur le traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège aux Communautés européennes ; la voie de la construction européenne, l'avenir de notre agriculture et les réalisations du Marché commun agricole ; la réconciliation franco-allemande scellée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer ; le ralentissement de la construction européenne par l'absence de l'Angleterre ; les perspectives d'une Europe élargie : le progrès économique et social, la réalisation d'une grande œuvre collective ; les difficultés à attendre.

.—.

— Accès au Parlement. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5.

— Crédits pour l'élection. — *Voy.* BUDGET 1969 (Collectif, 4).

PRÉSIDENTS. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 15.

PRESSE.

1. — Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation provisoire des agences de presse, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 258 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Gerbaud, **n° 347.** Adoption le 16 octobre 1968. — Projet de loi **n° 32.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968, (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 14 (année 1968-1969) ;** rapport le 8 octobre 1970 par M. Jean Fleury, **n° 3 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 8 octobre 1970. — Projet de loi **n° 1 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-946 du 19 octobre 1970, publiée au *J.O.* du 20 octobre 1970 (p. 9707).

DISCUSSION [16 octobre 1968] (p. 3334).

Le rôle capital des agences de presse dans la recherche et la diffusion des informations ; la diversité du milieu de ces agences ; les cinq agences mondiales ; les agences nationales et les agences spécialisées, notamment les agences de texte ; la réglementation particulière de ces agences au lendemain de la dernière guerre ; la protection de l'impartialité de leurs renseignements ; l'octroi d'un régime fiscal favorable ; la protection du label « agence de presse » par la loi du 26 décembre 1957 ; l'établissement d'une liste par une commission paritaire ; le fonctionnement satisfaisant de cette Commission ; les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les agences du fait de la concurrence déloyale d'organismes qui s'intitulent faussement « agences de presse » ; les dangers qui en résultent pour les journaux (*ibid*) ; la limitation plus stricte par le présent projet de loi de l'appellation « agence de presse » (p. 3334 à 3336) ; la sanction des infractions (p. 3334) ; la garantie nécessaire de la liberté d'expression (p. 3336) ; l'organisation souhaitable de la profession de la publicité (*ibid*).

Interventions de M. Le Theule, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information (p. 3335) : les mesures prises à la Libération pour protéger la liberté et l'indépendance des entreprises de presse ; le très grand nombre de ces agences ; les officines qui s'intitulent faussement « agences

de presse » ; la limitation stricte de cette dénomination aux organismes inscrits sur la liste instituée par la loi de 1957 ; la composition de la Commission ; la fixation de celle-ci par voie législative ; le désir du Gouvernement de clarifier la situation mais sans interdire la création et le fonctionnement d'autres organismes d'information ; le cas des organismes qui voudraient se faire reconnaître comme agences de presse ; la sauvegarde de l'intérêt légitime des nouvelles agences (p. 3336) ; la compétence du Ministère des finances en matière de publicité ; les discussions entreprises entre les deux Ministères sur le problème général de l'organisation de cette profession.

Article unique : adoption (p. 3336).

2. — Proposition de loi tendant à réglementer l'édition et la diffusion des publications vendues au profit des handicapés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 291 ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Santoni, **n° 1962.** Adoption le 15 décembre 1971 sous le titre : « Proposition de loi relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique ». — Proposition de loi **n° 537.**

Transmise au Sénat le 15 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 104 (année 1971-1972) ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Souquet, **n° 160 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 18 mai 1972. — Proposition de loi **n° 78 (année 1971-1972).** Adoptée sous le titre : « proposition de loi relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique ».

Transmise à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 (2e lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2340 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Santoni, **n° 2457.** Adoption le 27 juin 1972. — Proposition de loi **n° 636.**

Transmise au Sénat le 28 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 331 (année 1971-1972) ;** rapport le 29 juin 1972 par M. Marcel Souquet, **n° 354 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Proposition de loi **n° 152 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-618 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7175).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [15 décembre 1971] (p. 6788).

Les publications vendues au profit des handicapés ; l'escroquerie à la charité publique ; l'insuffisance de la protection apportée par la loi du 19 novembre 1965 sur le reclassement des travailleurs handicapés ; l'enregistrement de la publication et le contrôle des comptes de l'organisme éditeur ; l'extension du texte aux publications ou objets vendus au profit de toutes catégories des personnes défavorisées ; la fixation du pourcentage maximum du prix de vente au public pouvant être consacré aux frais de vente ; la communication à une commission prévue par la proposition de loi ; les résultats annuels de la vente et des justifications des fonds recueillis ; les sanctions prévues.

Intervention de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation (p. 6788 et 6789) : son approbation de la proposition de loi ; le rôle donné au ministère de la Santé ; le reversement aux bénéficiaires d'au moins 50 % du prix de vente au public ; les sanctions différentes selon que le produit est fabriqué ou non par des handicapés ; l'usage abusif du label.

Art. A 6 : adoption (p. 6789).

Art. 7 : amendement de MM. Stasi et Sanglier (p. 6790) autorisant la rémunération à la commission ; l'intérêt de favoriser la vente des produits fabriqués par les travailleurs handicapés ; l'élément moteur que représente la rémunération proportionnelle attribuée au vendeur ; la nécessité de favoriser l'écoulement de la production des entreprises titulaires du label ; l'opposition du Gouvernement à cet amendement (p. 6790) ; l'amendement est adopté.

L'art. 7 ainsi modifié est adopté.

Le titre de la proposition de loi est ainsi rédigé : « Proposition de loi relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique. »

La proposition de loi est adoptée.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1972] (p. 2852).

L'extension de la portée de ce texte aux imprimés et objets vendus dans un dessein philanthropique ; modifications faites par le Sénat (p. 2852).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la réadaptation : ses observations sur ce texte (p. 2852).

Art. 2 : délivrance de la marque distincte visée à l'article premier ; amendement de la Commission des affaires culturelles ; son adoption ; adoption de cet article, ainsi modifié (p. 2852).

Art. 5 : présentation de certaines pièces aux fins de vérification (p. 2852) ; amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : pénalités ; amendement de la Commission ; son adoption ; discussion de deux nouveaux amendements de la Commission ; interdiction de rémunération des vendeurs à la Commission ; adoption du premier amendement ; rejet du second ; adoption d'un nouvel amendement de la Commission ; adoption de l'article 6, ainsi modifié (p. 2853).

Art. 7 : peines d'emprisonnement (p. 2853) ; amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 2854).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2854).

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse afin de permettre, sous certaines conditions, l'usage du papier blanc pour l'impression des affiches commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Valleix (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 780 ;** rapport le 14 octobre 1969 par M. Neuwirth, **n° 823.** Adoption le 23 octobre 1969 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi du 29 juillet 1881 relatif à l'usage du papier blanc pour l'impression des affiches. » — Proposition de loi **n° 148.**

Transmise au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 26 (année 1969-1970) ;** rapport le 6 novembre 1969 par M. de Montigny, **n° 41 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 20 novembre 1969. — Proposition de loi **n° 30 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1067 du 28 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 29 novembre 1969 (p. 11643).

DISCUSSION [23 octobre 1969] (p. 2889).

Les dispositions du décret du 23-28 juillet 1791 reprises par l'article 15 de la loi de 1881 sur la presse réservant à l'autorité publique l'utilisation du fond blanc pour affiche ; les progrès réalisés par les techniques, notamment par la polychromie ; les circulaires de l'administration prescrivant une certaine tolérance et les poursuites intentées par certains parquets contre des imprimeurs ; le critère de la proportion entre la couleur et le blanc ; la préférence de la Commission pour le critère de l'impossibilité de confusion avec les affiches administratives ou émanant de l'autorité publique.

Article unique (*ibid*) : adoption d'un amendement du Gouvernement.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction.

Adoption de l'article unique de la proposition de loi ainsi modifié (p. 2889).

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse afin de permettre, sous certaines conditions, l'usage du papier blanc pour l'impression des affiches commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Bertrand Denis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 784.**

Voy. PRESSE, 3.

5. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 35 de la loi du 29 juillet 1881 de manière que la vérité des faits diffamatoires puisse être prouvée même s'ils remontent à plus de dix ans ; nonobstant l'amnistie, lorsqu'il s'agit de crimes de guerre, de faits de collaboration avec l'ennemi, et de faits ayant pu donner lieu à des sanctions au titre de l'épuration, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1124.**

6. — Proposition de loi tendant à réprimer l'affichage électoral en dehors des emplacements spéciaux réservés à cet effet pen-

dant les campagnes électorales, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par M. Icart (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2674.**

. — .

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, II) ; BUDGET 1970 (Services du Premier Ministre, II) ; BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre, Information, p. 4623) ; BUDGET 1971 (Postes et Télécommunications, p. 4892, 4894) ; BUDGET 1972 (Information) ; BUDGET 1973 (Art. non rattachés, art. 50).

— Débat télévisé sur la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 428.

— Routage des journaux. — Voy. BUDGET 1972 (P. et T., Budgets annexes, p. 4916, 4919, 4923, 4924).

PRESTATIONS EN ESPÈCES.

— *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 6.

PRESTATIONS FAMILIALES.

1. — Proposition de loi tendant à créer une allocation familiale en faveur des orphelins, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Abelin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 165.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 527 du Code de la sécurité sociale afin de maintenir le bénéfice des prestations familiales aux enfants qui, ayant terminé leurs études, sont à la recherche d'un premier emploi, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Chazalon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 168.**

3. — Proposition de loi relative au régime des prestations familiales, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968 par M. Saint-Paul et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 442.**

Retirée le 12 décembre 1968 (p. 5419).

4. — Projet de loi concernant l'octroi d'une allocation exceptionnelle à caractère familial, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 819 ;** rapport le 22 octobre 1969 par M. Cressard, **n° 843.** Adoption le 23 octobre 1969. — Projet de loi **n° 149.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 16 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 octobre 1969 par M. Menu, **n° 29 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 octobre 1969. — Projet de loi **n° 12 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1014 du 13 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 14 novembre 1969 (p. 11115).

DISCUSSION [23 octobre 1969] (p. 2889).

Les mesures sociales prises au cours du Conseil des ministres du 1er octobre 1969 (p. 2890) ; l'allocation exceptionnelle prévue par le projet en faveur des familles de trois enfants qui n'ont pas été imposées sur le revenu des personnes physiques au titre de leurs revenus de l'année 1967 ; le caractère conjoncturel de cette mesure ; le désir de la Commission que les dispositions relatives aux conditions d'attribution soient interprétées de façon libérale (*ibid*) ; les 1.400.000 familles concernées (p. 2890, 2891) ; le grand intérêt du projet de loi (p. 2890) ; la modulation de la compensation des charges familiales en fonction des ressources (p. 2890, 2891) ; l'adoption du texte par la Commission des affaires culturelles (p. 2890) ; la question du maintien du niveau de vie de diverses catégories sociales ; le revenu familial ; la dégradation des prestations familiales depuis plusieurs années (p. 2890, 2891) ; le poids des impôts sur la consommation pour les familles chargées d'enfants (2890) ; le caractère hâtif, restrictif et exceptionnel de cette allocation ; les nombreuses promesses faites aux familles par le Président de la République pendant sa campagne électorale (*ibid*) ; les bourses scolaires (p. 2890, 2891) ; le problème du pouvoir d'achat des familles (p. 2890) ; les conditions restrictives imposées par le Gouvernement pour l'attribution de cette allocation (*ibid*) ; la discrimination faite par les D.O.M. (p. 2891) ; le versement au fonds d'action sanitaire et sociale des sommes correspondant aux abattements dans les D.O.M. ; la diminution du taux de natalité qui a résulté de l'augmentation des allocations fa-

miliales dans ces départements ; la rupture de la solidarité entre les familles ; le ramassage scolaire.

Interventions de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 2890) : le caractère *sui generis* de l'allocation ; la question de la modulation des prestations familiales ; l'absence sur ce point de délibération et de prise de position du Gouvernement ; (p. 2892) : la politique suivie par le Gouvernement en matière d'allocations familiales ; les majorations intervenues depuis 1968 ; l'action de solidarité entreprise.

Art. 1er (p. 2892) : amendement de la Commission supprimant la différence entre les départements de la métropole et ceux d'outre-mer ; l'accord du Gouvernement avec cette modification ; adoption de l'amendement et de l'article premier ainsi modifié.

Art. 2 et 3 : adoption (*ibid*).

Article additionnel : présenté par le Gouvernement prévoyant que le montant des sommes représentées par l'allocation exceptionnelle n'entrera pas en ligne de compte dans le calcul des ressources du fonds d'action sanitaire et sociale des D.O.M. ; adoption de l'amendement (p. 2893).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant à créer des ressources nouvelles en faveur des organismes d'allocations familiales, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Bonhomme (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1229.**

.—.

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; BUDGET 1971, 1 (Affaires sociales, Santé publique, p. 4816, 4845) ; *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 345 ; ORPHELINS.

— Abattements de zones. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

PRESTATIONS SOCIALES.

— *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE.

— Agricoles. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture, Budget annexe des prestations sociales agricoles, B.A.P.S.A.) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture, Budget annexe des prestations sociales agricoles, B.A.P.S.A.).

PRÊT DU SOLDAT.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Budgets militaires) ; BUDGET 1970 (Budgets militaires) ; SERVICE NATIONAL, 5.

PRÊTS D'HONNEUR.

— *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5553, 5558, 5585).

PRÉVENTION.

— *Voy.* HANDICAPÉS, 2 (1971, p. 1699).

PRIME DE TRANSPORT.

— *Voy.* SALAIRES, 1, 2 et 7.

PRIMES.

Voy. COMMERCE, 17.

— A la construction. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Équipement et article 53). BUDGET 1970, 1 (Équipement et Logement, Logement et Urbanisme et article 46). QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 10.

— De développement industriel. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 73 et 74.

PRIORITÉ.

— Règles de. — *Voy.* ROUTES, 1.

PRISON.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 427. PROCÉDURE PÉNALE, 5.

— De la Santé. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 89.

PRISONNIERS DE GUERRE.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 91 à 95 (1971, p. 1989).

— Pension de vieillesse. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (régime général), 26.

— Retraites. — *Voy.* ANCIENS COMBATTANTS, 4. ASSURANCES SOCIALES (régime général), 22 et 29. QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 148.

— Réduction d'âge et retraite anticipée. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 31, 37 et 39. *Voy.* ANCIENS COMBATTANTS, 5 et 6.

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.

1. — Proposition de loi tendant à modifier le 3° de l'article 2102 du Code civil, transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 27** (1).

2. — Projet de loi modifiant les articles 2101 et 2104 du Code civil, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 262 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Krieg, **n° 358.** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 39.**

Transmis au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 19 (année 1968-1969) ;** rapport le 7 novembre 1968 par M. Jozeau-Marigné, **n° 27 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 18 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1034 du 27 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 28 novembre 1968 (p. 11.163).

DISCUSSION [17 octobre 1968] (p. 3381).

Le « superprivilège des salaires » ; l'omission commise par l'ordonnance du 13 juillet 1967 ; le cas de l'indemnité de licenciement ; l'extension aux nouvelles créances ainsi nées au profit de certains salariés, du privilège général sur les meubles et immeubles (*ibid*).

Article unique (p. 3382) ; l'extension des dispositions en cours aux indemnités de licenciement dues en application des accords des conventions collectives ; adoption de l'article unique avec modification (*ibid*).

(1) Pour l'adoption en première lecture, Voy. Table Matières 1962-1967 (Code civil, 12).

PRIX.

Voy. PLAN, 2 (1971, p. 2980) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 14 (1971, p. 1289, 1309) ; ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1661).

— Contrôle. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

— Evolution. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 7, 8 et 12 ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale) ; BUDGET 1968, 3 (Discussion générale) ; BUDGET 1969, 5 (Discussion générale) ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale).

— Hausse. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 211, 265, 280 et 314 ; ORDRE DU JOUR 1972 (p. 5930, 5931).

— Indices. — *Voy.* SALAIRES, 3 (art. 2, art. 31 x c).

— Agricoles. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 239, 403 (1971, p. 4429) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44, 77 à 81 (1971, p. 1200, 1211).

— Du secteur public. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 117 à 121.

PROCÉDURE BUDGÉTAIRE.

— *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et Première partie).

PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 9 et 19 de la loi n° 57-756 du 4 juillet 1957 relative au recouvrement de certaines créances, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par MM. de Préaumont, de Montesquiou et Poudevigne (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 998.**

2. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code de procédure civile un article 1033-4 relatif à l'inopposabilité des délais de procédure, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1120.**

3. — Proposition de loi relative à l'astreinte en matière civile, présentée à l'As-

semblée Nationale le 15 avril 1971 par MM. Mazeaud et Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1658.**

Voy. PROCÉDURE CIVILE, 5.

4. — Proposition de loi relative à l'arbitrage, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Fortuit (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2260.**

5. — Projet de loi instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2412 ;** rapport le 21 juin 1972 par MM. Foyer et Mazeaud, **n° 2447.** Adoption le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 625.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 315 (année 1971-1972) ;** rapport le 28 juin 1972 par M. Le Bellegou, **n° 334 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 144 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1972 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2491 ;** rapport le 29 juin 1972 par MM. Foyer et Mazeaud, **n° 2492.** Adoption le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 659.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois) **n° 368 (année 1971-1972) ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Le Bellegou, **n° 369** (année 1971-1972). Adoption le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 151 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2506 ;** rapport le 30 juin par M. Foyer, **n° 2534.** Adoption le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 666.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 376 (anné 1971-1972) ;** rapport oral par M. Le Bellegou. Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 164 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-626 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7181).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [23 juin 1972] (p. 2803).

L'institution d'un juge de l'exécution ; le devoir de coopérer à la manifestation de la vérité ; la responsabilité civile à raison du fonctionnement des services judiciaires; l'exécution forcée (p. 2803) ; la loi distincte du nouveau code réglementaire de procédure civile ; l'astreinte ; l'affectation de la partie d'astreinte attribuée au Trésor au fonds de garantie (p. 2804).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : les éléments de la refonte de la procédure civile en vue d'une simplification ; les travaux de la Commission de réforme de la procédure civile (p. 2804, 2805).

Art. 1er : le juge de l'exécution ; adoption d'un amendement de la Commission des lois visant à un classement différent des articles ; suppression de l'article premier (p. 2805, 2806).

Art. 2 : *Article 10 du Code civil :* l'obligation du concours à la justice en vue de la manifestation de la vérité ; amendement de suppression de la Commission des lois ; adoption ; en conséquence, l'article 2 est supprimé (p. 2806).

Art. 3 : *Article 1384-1 du Code civil :* responsabilité civile des magistrats ; amendement de suppression de l'article présenté par la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article 3 est supprimé (p. 2806).

Avant l'Art. 4 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouveau titre : « De l'exécution forcée des jugements et autres actes et des mesures conservatoires »; adoption.

Art. 4 : *Article 2075-1 du Code civil :* affectation spéciale et privilège du créancier gagiste lors de mesures de dépôt ou de consignation à titre de garantie ; amendement du Gouvernement modifié par un amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 5 : *Article 2092-1 du Code civil :* saisie des biens du débiteur détenus par des tiers ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission (p. 2806, 2807).

Art. 2092-2 : biens insaisissables ; deux amendements rédactionnels de la Commission ; adoption (p. 2808) ; un amendement du Gouvernement.

Article 2092-3 : limitation du droit de disposer des biens saisis ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2807, 2808).

Art. 6 : *Article 2204-1 du Code civil :* saisie immobilière (vente forcée des immeubles et droits immobiliers) (p. 2808) ; le problème de l'appartenance du droit de propriété au domaine législatif et de la procédure au domaine réglementaire (p. 2809, 2810) ; le non-rétablissement de la clause dite de la « voie parée » ; retrait d'un amendement de suppression de la Commission ; adoption d'un amendement rectifié du Gouvernement ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2811).

Art. 7 : Procédures de saisie immobilière engagées avant le 1er janvier 1956 ; adoption (p. 2811).

Après l'Art. 7 : amendement de la Commission insérant un nouveau titre : « titre II. — De l'astreinte en matière civile » ; adoption (p. 2811) ; amendement de la Commission : article 7-1 : possibilité pour tous les tribunaux d'ordonner d'office une astreinte ; adoption (p. 2811) ; amendement de la Commission ; article 7-2 : astreinte indépendante des dommages-intérêts ; adoption (p. 2811) ; amendement de la Commission : article 7-3 : liquidation de l'astreinte par le juge des référés ; adoption (p. 2811) ; amendement de la Commission : article 7-4 : modalités de liquidation de l'astreinte ; adoption (p. 2811, 2812) ; amendement de la Commission : article 7-5 : attribution du montant de l'astreinte ; adoption (p. 2812) ; amendement de la Commission : après l'article 7-5 : titre III. — Dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des cours et tribunaux ; adoption ; amendement de la Commission : article 7-6 : compétence du juge de l'exécution; sous-amendement du Gouvernement; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 2812, 2813) ; amendement du Gouvernement : article 7-7 : de la récusation d'un juge ; adoption (p. 2813) ; amendement de la Commission : article 7-8 : responsabilité à raison du fonctionnement des juridictions et du service judiciaire ; réserve (p. 2814) ; adoption (p. 2816) ; amendement de la Commission : article 7-9 : reprise de l'article 2 initial ; adoption (p. 2814) ; amendement de la Commission : article 7-10 : contrat de compromis ; retrait d'un amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 7-10, ainsi modifié (p. 2815) ; amendement de la Commission : article 7-11 : taux d'intérêt ; adoption ; amendement de la Commission : article 7-12 : codification ; adoption (p. 2815).

Art. 8 : abrogation de certains articles du Code de procédure civile devenus sans objet; adoption de plusieurs amendements de la Commission et du Gouvernement tendant à abroger ces articles; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2816).

Après l'Art. 8 : amendement du Gouvernement : régime particulier de l'Alsace-Lorraine ; adoption (p. 2816).

Art. 9 : date d'entrée en vigueur de la présente loi ; adoption (p. 2817).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2817).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1972] (p. 3011).

Art. 5 : adoption (p. 3012).

Art. 7-2 : amendement de la Commission des lois rétablissant l'astreinte définitive (reprise du texte en première lecture) ; adoption (p. 3012).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : la position favorable du Gouvernement à l'amendement (p. 3012).

Le texte de l'amendement devient l'article 7-2 (p. 3012).

Art. 7-3 : adoption (p. 3012).

Art. 7-4 : amendement de la Commission : reprise du texte en première lecture (p. 3012) ; adoption (p. 3013) ; ce texte devient l'article 7-4 (p. 3013).

Art. 7-5 : amendement de M. Delachenal : la possibilité pour le juge de répartir entre le plaideur et le Trésor public le montant de l'astreinte (p. 3013) ; rectification de cet amendement : le Trésor public est remplacé par le Fonds national de solidarité (p. 3013); adoption (p. 3014).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : ses observations sur l'amendement (p. 3013).

Le texte de l'amendement rectifié devient l'article 7-5 (p. 3014).

Art. 7-11, 8, 8 *bis*, 8 *ter* (p. 3014).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3014).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1972] (p. 3095).

Observations sur les formes d'astreintes (p. 3095).

Art. 7-4 : amendement de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 3095).

Art. 7-5 : amendement de la Commission (répartition du montant de l'astreinte (p. 3095, 3096) ; rejet de l'amendement (p. 3096) ; l'article, précédemment supprimé par le Sénat, demeure supprimé (p. 3097).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3097).

. — .

— Réforme. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Justice) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 51 à 54.

PROCÉDURE PÉNALE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du Code de procédure pénale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1969 par M. de Grailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 811.**

Voy. PROCÉDURE PÉNALE, 2.

2. — Projet de loi tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 974 ;** rapport le 21 mai 1970 par M. de Grailly, **n° 1147.** Adoption le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 237.**

Transmis au Sénat le 2 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 251 (année 1969-1970) ;** rapport le 12 juin 1970 par MM. Le Bellegou et Molle, **n° 282 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 18 juin 1970. — **Projet de loi n° 127 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1970 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1271 ;** rapport le 24 juin 1970 par M. de Grailly, **n° 1314.** Adoption le 25 janvier 1970. — Projet de loi **n° 273.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 327 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par MM. Le Bellegou et Molle, **n° 329 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 27 juin 1970. — Projet de loi **n° 139 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1970 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1332 ;** rapport le 29 juin 1970 par M. de Grailly, **n° 1338.** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 291.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) **n° 353 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 juin 1970 par M. Jean Geoffroy, **n° 354 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin **1970.** — Projet de loi **n° 154 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-643 du 17 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 19 juillet 1970 (p. 6751).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [27 mai 1970] (p. 1982, 2004), [28 mai 1970] (p. 2029, 2062).

Les travaux de la Commission des lois (p. 1982) ; la détention préventive (p. 1982, 1983, 1990, 1991, 1994, 1995, 1998, 1999) ; la garde à vue (p. 1982, 1984, 1996) : la procédure devant la Cour de sûreté de l'Etat (p. 1982, 1984, 1994, 1999) ; la protection de la vie privée des citoyens (p. 1982, 1984, 1985. 1996, 1997, 2000, 2001) ; le régime de l'exécution des peines (p. 1982, 1984, 1988, 1995, 1996, 2000) ; la tutelle pénale ; sa substitution à la relégation (p. 1982, 1984, 1988, 1992, 2000); l'indemnisation du préjudice subi du fait d'une incarcération injuste (p. 1984, 1988, 1992, 2000) ; le droit à l'information et à la liberté de la presse (p. 1984, 1992) ; les institutions judiciaires; leur rôle fondamental dans l'Etat et la société (p. 1985) ; les moyens suffisants en crédits et en personnel à fournir à la justice (p. 1985, 1989, 1994, 1995, 1996, 1998, 2002) ; la réforme à introduire dans la qualification professionnelle du personnel péni-

tentiaire (p. 1988) ; la suppression de la peine de mort (p. 1989) ; la réinsertion des condamnés dans la communauté (p. 1989) ; l'aggravation par le projet de loi des moyens de répression (p. 1990) ; le contrôle judiciaire (p. 1990, 1991, 1995, 1998, 1999) ; l'assignation à résidence (p. 1991, 1996) ; le système de cautionnement (p. 1991) ; les atteintes du projet de loi à la liberté démocratique (p. 1991, 1992, 1993) ; la présomption d'innocence des inculpés (p. 1992, 1993) ; la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat (p. 1992) ; la valeur discutable des aveux (p. 1992, 1993) ; le maintien souhaitable des garanties judiciaires (p. 1993) ; la réhabilitation (p. 1993) ; les « droits de l'homme » ; la non-ratification de la Convention par la France (p. 1994) ; le caractère archaïque de la procédure pénale et du Code pénal (p. 1994) ; l'accroissement de la délinquance et de la population pénale (p. 1995) ; les tables d'écoute téléphonique ; la défense des citoyens contre l'interception téléphonique (p. 1996, 1997, 1999) ; la « vérification d'identité » (p. 1996) ; les jeunes adultes délinquants (p. 1996) ; la réduction incessante du domaine du magistrat (p. 1998); l'internement administratif et les expulsions d'étrangers (p. 1998) ; le porte-à-porte et les abus de la publicité (p. 2001) ; l'utilisation des renseignements privés confiés aux ordinateurs (p. 2001).

Interventions de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1985 et 2005) : les raisons du dépôt du projet de loi ; l'utilité d'innovation dans le domaine des droits de l'homme ; le hiatus existant entre le droit et la réalité sociale ; l'évolution des techniques, des mœurs et des idées ; le besoin de rénovation de notre Code ; l'étude approfondie du texte par la Commission des lois ; l'hommage au rapporteur, M. de Grailly ; l'unité du texte ; l'adaptation des droits individuels du citoyen aux conditions comme aux aspirations de la société contemporaine ; le « droit à la sûreté » ; l'amélioration du régime de la garde à vue et de celui de la détention préventive ; les droits nouveaux créés par le projet ; le droit à l'indemnisation des personnes ayant fait l'objet d'une détention préventive injustifiée; la protection de la vie privée de l'individu ; le divorce entre une législation insuffisante et la situation résultant du progrès de la science et de l'évolution des habitudes sociales ; l'inviolabilité de la vie privée ; le droit à la réinsertion sociale de l'homme qui s'est trouvé diminué par une condamnation ; les délinquants occasionnels ; les délinquants d'habitude ; le caractère choquant de la relégation ; la volonté de reconnaître le maximum de dignité à tout homme ; la protection du citoyen dans sa dignité contre les atteintes à sa vie privée que rend désormais possible le développement de certaines techniques de captation de l'image ou du son ; la nécessité de traiter le citoyen avec humanité ; la faveur, dans toute la mesure du possible, au régime dit de « milieu ouvert » au lieu du régime dit de « milieu fermé » ou « carcéral » ; la recherche de l'épanouissement de l'homme ; le réalisme du projet ; son accord avec les recommandations formulées par la Cour de cassation ; les errements actuellement suivis en matière de détention préventive ; les leçons de l'expérience ; le souci du Gouvernement de mettre en œuvre des moyens nécessaires à l'application du texte ; le renforcement des effectifs de magistrats ; le droit à l'information et à la liberté de la presse ; le maintien de l'efficacité de notre appareil répressif ; la préservation de tous les citoyens contre les agressions ; les mesures nouvelles qui sont créées dans le même temps ou le texte réduit le champ d'application d'une de nos institutions répressives ; l'assouplissement du fonctionnement du casier judiciaire pour les mineurs de dix-huit à vingt et un ans ; la conciliation des droits de l'individu avec ceux de la société ; l'abnégation, la conscience et l'indépendance des magistrats ; le caractère perfectible du projet de loi qui demeurera une des initiatives essentielles de ce Gouvernement ; (p. 2005 et 2006) : les critiques présentées contre le projet de réforme ; la nécessité à laquelle il répond ; les travaux en cours pour une réforme d'ensemble du Code pénal ; et une amélioration de la réglementation concernant les vérifications d'identité ; le démarchage et les ventes à domicile ; leur réglementation ; les motifs invoqués par l'orateur communiste pour exprimer l'opposition formelle et quasi totale de son groupe au projet de loi ; ses observations erronées ; le procès d'intention fait au Gouvernement ; les raisons réelles de la création du contrôle judiciaire, du sursis avec mise à l'épreuve et du cautionnement ; la comparaison entre le nombre des information en 1967 et le nombre des incarcérations inscrit dans le compte général ; la comparaison du nombre des détenus et de celui des prévenus ; la nouvelle réduction du nombre des détentions préventives qu'entraînera l'institution

du contrôle judiciaire ; l'effort d'éducation auquel s'associent les gardiens ; le rôle du travail dans la rééducation ; les encouragements donnés par l'administration pénitentiaire à l'enseignement des détenus ; la diminution du nombre des relégués ; la protection de la vie privée ; la durée de la garde à vue devant la Cour de sûreté de l'Etat ; les moyens en personnel et en équipement nécessaires pour la mise en œuvre de la réforme ; l'effort important que représente ce projet pour renforcer les garanties des libertés individuelles dans notre pays.

PREMIÈRE PARTIE

De la liberté et de la détention provisoire au cours de l'instruction.

Art. 1er : *Modification d'articles du Code de procédure pénale* (p. 2006) ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 137 du Code de procédure pénale : le souci de la Commission d'éviter les énonciations de principe et d'aborder immédiatement les dispositions positives ; la hardiesse de la Commission qui n'a pas hésité à qualifier de mesures de sûreté les obligations résultant du contrôle judiciaire et la détention provisoire ; la non-application du contrôle judiciaire aux infractions commises à l'occasion de manifestations politiques, de conflits sociaux ou professionnels et en matière de presse ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 138 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; le nombre excessif des obligations auxquelles l'inculpé sera astreint ; la représentation ; la réduction des droits individuels de l'inculpé qui résulterait des restrictions apportées au champ d'application du contrôle judiciaire ; l'intérêt d'ouvrir au juge un large éventail lui permettant de choisir une ou plusieurs conditions du contrôle judiciaire ; l'obligation pour l'inculpé mis sous contrôle judiciaire de répondre aux convocations de toute autorité ; la suppression souhaitable du contrôle policier (*ibid*) ; la remise au greffe du passeport en échange d'un récépissé (p. 2008) ; la gêne qui résultera dans la vie courante du huitième alinéa, 7° de l'article ; la nécessité de ne pas porter atteinte aux droits de la personne ; l'absence de raisons de lier la confiscation du permis de conduire à une infraction routière (*ibid*) ; les dispositions relatives au cautionnement (p. 2009) ; les trois inconvénients du paragraphe 11° ; le progrès considérable réalisé par le texte du projet de loi par rapport à la législation actuelle qui prévoit la mise en liberté sous caution (*ibid*) ; le compte à tenir, pour la fixation du montant de la caution, non seulement des ressources mais également de la gravité de l'inculpation (p. 2010) ; l'interdiction de se livrer à certaines activités professionnelles lorsque l'infraction a été commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de la profession ; la gravité d'une telle mesure (*ibid*) ; les entraves à ne pas apporter aux activités syndicales ou de représentation du personnel (p. 2011) ; l'inopportunité de créer un privilège pour une activité professionnelle ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 139 du Code de procédure pénale : adoption avec modification du texte proposé (*ibid*).

Art. 140 du Code de procédure pénale (p. 2012) ; le caractère illogique de l'interdiction faite au procureur de la République de demander lui-même la mainlevée du contrôle judiciaire ; l'inutilité du délai de cinq jours ; la voie de recours à réserver à l'inculpé contre un refus éventuel du juge d'instruction ; l'appel devant la chambre d'accusation ; les inconvénients d'interventions multiples du parquet ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 140 (*ibid*).

Art. 141 du Code de procédure pénale (p. 2013) : la simplification des formalités imposées au juge d'instruction pour la notification de sa décision ; la notification par huissier ; la possibilité pour l'inculpé de présenter ses observations au juge d'instruction (*ibid*) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 141 (p. 2014).

Art. 142 du Code de procédure pénale : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 142.

Après l'art. 142 du Code de procédure pénale ; amendement du Gouvernement concernant la procédure entre le règlement et le passage à la juridiction ; le désir du Gouvernement de prévoir une juridiction compétente entre le dessaisissement du juge d'instruction et la comparution du prévenu devant le tribunal ; adoption de l'amendement.

Art. 143 du Code de procédure pénale : le pouvoir donné au juge d'instruction de prononcer une amende contre l'inculpé qui se serait soustrait aux obligations du contrôle judiciaire ; la question de principe du droit du juge d'instruction de prononcer une peine (p. 2015) ; adoption d'un amendement modifié de la Commission dont le texte devient l'article 143.

Art. 144 du Code de procédure pénale ; adoption.

Art. 145 du Code de procédure pénale ; adoption d'un amendement de la Commission abrogeant cet article.

Art. 146 du Code de procédure pénale ; le pouvoir donné par le projet de loi au juge d'instruction d'ordonner le versement à la victime de la partie du cautionnement qui lui est réservée ; adoption d'un amendement de la Commission, modifié, dont le texte devient l'article 146 (p. 2016) ; rappel au règlement de M. Chazelle.

Art. 147 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 2017).

Art. 148 et 149 du Code de procédure pénale ; adoption du texte proposé.

Art. 150 du Code de procédure pénale (p. 2029) ; le contrôle judiciaire ; la substitution de la « détention provisoire » à la détention préventive ; l'imprécision excessive des dispositions du projet relatives à la détention provisoire ; l'obligation faite au juge d'instruction de motiver toutes ses ordonnances (*ibid*) ; la position que prendra le Gouvernement au fur et à mesure de la discussion des articles et des amendements (p. 2030) ; les principes qui ont guidé la Commission et ceux qui avaient inspiré le projet du Gouvernement ; la limitation à quatre mois par le Code de procédure pénale de la validité du mandat au stade de l'instruction ; la possibilité de soumettre d'office à la chambre d'accusation le cas d'un inculpé en état de détention préventive ; les deux possibilités entre lesquelles le juge d'instruction avait jusqu'ici le choix ; la possibilité supplémentaire qui lui est offerte par le projet gouvernemental : le système du contrôle judiciaire ; l'obligation faite au juge d'instruction de faire connaître à l'inculpé les motifs qui rendent son incarcération nécessaire ; la valeur juridictionnelle de la mise sous mandat ; la distinction établie par le Gouvernement entre la matière criminelle et la matière correctionnelle ; la logique du système de la Commission ; les sérieuses objections pratiques auxquelles il se heurte ; les inconvénients d'un affaiblissement trop grand de la répression à l'époque actuelle (p. 2031) ; la nécessité d'assurer l'éducation de nos concitoyens sur cette question de la détention provisoire ; le trouble qui risque de s'emparer des esprits ; l'information nécessaire de l'opinion publique (*ibid*) ; adoption ; adoption d'un amendement modifié de la Commission dont le texte devient l'article 150 (p. 2032).

Art. 150-1 du Code de procédure pénale ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 150-1.

Art. 150-2 du Code de procédure pénale ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer cet article.

Art. 150-3 du Code de procédure pénale ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 150-3.

Art. 150-4 du Code de procédure pénale ; adoption avec modification du texte proposé (p. 2033).

Art. 150-5 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé modifié par quatre amendements de la Commission.

Art. 150-6 du Code de procédure pénale ; adoption du texte proposé (*ibid*).

Art. 150-7 et 150-8 du Code de procédure pénale ; adoption du texte proposé (p. 2034).

Art. 150-9 du Code de procédure pénale ; le droit à indemnisation de l'individu qui aura subi une détention injustifiée ; la condition fixée par le projet d'un « préjudice manifestement anormal et d'une particulière gravité » ; la compétence donnée par le projet à une Commission spéciale composée de hauts magistrats de la Cour de cassation ; le caractère tout à fait nouveau du principe d'indemnisation ; la nécessité de donner une directive précise à la Commission de la Cour de cassation (*ibid*) ; l'indemnisation des personnes ayant subi injustement un contrôle judiciaire ; adoption (p. 2035) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 150-10 : le problème de savoir qui va indemniser ; l'inconvénient d'une nouvelle création de juridictions d'exception ; la compétence souhaitable de la chambre criminelle de la Cour de cassation (*ibid*) ; l'extension du droit de demander une indemni-

sation, au conjoint, à ses ascendants et descendants (p. 2036) ; adoption du texte proposé.

Art. 150-11 du Code de procédure pénale : la fixation à six mois du délai de recours devant la Commission ; la limitation aux décisions de rejet de l'obligation de motiver (*ibid*) ; l'opportunité que toutes les décisions de la Commission créée pour examiner les demandes d'indemnité ne soient pas motivées (p. 2037) ; le caractère oral du débat et l'audition personnelle du requérant sur sa demande ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 150-12 : la nécessité de mettre la partie civile hors de cause (*ibid*) ; la possibilité d'un recours de l'Etat contre celui qui est à l'origine d'une détention abusive ; le dénonciateur et le faux témoin (p. 2038) ; adoption avec modification du texte proposé.

Adoption de l'intitulé de la sous-section III.

Intitulé de la sous-section VII : adoption avec modification.

Adoption du premier alinéa de l'article premier qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article premier du projet de loi ainsi modifié.

Après l'art. 1er : amendement du groupe communiste tendant à abroger l'article 30 du Code de procédure pénale (pouvoirs du préfet en matière de police judiciaire) (*ibid*) ; les conditions très strictes dans lesquelles peut être utilisé l'article 30 (p. 2039) ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste ; la garde à vue ; rejet ; amendement de la Commission tendant à limiter à un délai de quelques jours la première incarcération ; adoption avec modification de l'amendement (*ibid*) ; amendement de la Commission concernant le mandat de dépôt (p. 2040).

Art. 2. — *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions.

Art. 178 du Code de procédure pénale : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 179 du Code de procédure pénale ; le renvoi devant le tribunal correctionnel ; la fin de la détention provisoire apportée par l'ordonnance de règlement ; la limitation dans le temps de la durée de la détention préventive ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 181 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 2041).

Art. 183 du Code de procédure pénale ; adoption.

Adoption du premier alinéa de l'article 2 qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article 2 du projet de loi ainsi modifié.

Art. 3 : *Modification de l'article 186 du Code de procédure pénale :* le droit d'appel de l'inculpé contre les ordonnances du juge d'instruction (*ibid*) ; la possibilité pour le parquet de requérir la mise en détention au moment de la clôture de l'instruction (p. 2042) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 4 : *Modification de l'article 213 du Code de procédure pénale ;* l'hypothèse où la clôture de l'instruction est prononcée par la chambre d'accusation ; adoption de l'article avec modification.

Art. 5 : *Insertion dans le Code pénal d'un article 215-1 nouveau :* adoption de l'article avec modification.

Art. 6 : *Modification de l'article 272 du Code de procédure pénale :* adoption.

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission tendant à modifier l'article 397 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; les pouvoirs de la juridiction de jugement en matière de détention provisoire (p. 2043) ; le sort du détenu en cas de flagrant délit ; adoption de l'amendement ; adoption d'un amendement du Gouvernement permettant au tribunal de maintenir la détention ; adoption d'un amendement de la Commission permettant au tribunal de décerner un mandat de dépôt ou d'arrestation contre le prévenu.

Art. 7 : *Modification de l'article 471 du Code de procédure pénale ;* adoption de l'article avec modification.

Art. 8 : *Modification de l'article 501 du Code de procédure pénale ;* adoption de l'article avec modification (p. 2044).

Art. 9 : *Modification de l'article 569 du Code de procédure pénale :* le principe selon lequel le pourvoi en cassation est suspensif de l'exécution de la peine ; adoption avec modification d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 9.

Après l'Art. 9 : amendement du groupe communiste tendant à abroger l'article 9 de l'ordonnance du 6 octobre 1960 permet-

tant aux tribunaux de sanctionner les avocats pour leurs propos à l'audience ; rejet de l'amendement.

Art. 10 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale :* adoption.

Après l'Art. 10 : amendement de la Commission tendant à modifier une disposition du Code pénal relative à l'imputation de la durée de la détention préventive sur la durée de la peine ; adoption (*ibid*) ; amendement de la Commission visant les pénalités encourues par l'inculpé qui se soustrait à l'une ou plusieurs des obligations du contrôle judiciaire (p. 2045) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à compléter l'article 575 du Code de procédure pénale (pourvoi de la partie civile devant la Cour de cassation) ; l'arrêt Ferrari rendu en 1959 par la Cour de cassation ; l'adjonction d'une nouvelle exception à celles qui sont déjà prévues dans l'article 575 précité afin de permettre la recevabilité du pourvoi de la seule partie civile en matière d'atteinte aux droits individuels (*ibid*) ; adoption de l'amendement (p. 2046) ; deux amendements identiques présentés par la Commission et par M. Alain Terrenoire tendant à restreindre les droits du juge des enfants ; la nécessité d'éviter la détention préventive aux mineurs de seize ans ; le devoir de rééducation ; la fixation à quinze jours de la durée maximale de la mesure de détention préventive (*ibid*) ; l'impression désastreuse que donne à un mineur le fait d'aller en prison (p. 2046, 2047) ; la préférence des organisateurs de subversions pour les très jeunes gens en vue de leur faire exécuter d'abominables attentats (p. 2046) ; rejet du sous-amendement du Gouvernement (p. 2047) ; adoption d'un sous-amendement maintenant la possibilité théorique de la détention provisoire en matière criminelle pour les mineurs de seize ans (p. 2048) ; adoption du texte commun des amendements (*ibid*).

DEUXIÈME PARTIE

De la répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat.

Art. 11 : *Cour de sûreté de l'Etat. — Modification de la loi du 15 janvier 1963 ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article (*ibid*) ; la suppression souhaitable de la Cour de sûreté de l'Etat, juridiction d'exception (p. 2049) ; les règles de procédure sévères suivies devant cette instance ; le délai de garde à vue devant la Cour ; le régime politique des détenus ; la situation politique grave devant laquelle se trouvait la majorité de 1963 ; la garantie des droits du citoyen que constitue l'existence de la Cour de sûreté ; le caractère permanent et la spécialisation de cette juridiction ; les règles de procédure applicables devant elle ; la statistique des arrêts rendus par la Cour ; la faible proportion des peines privatives de liberté qu'elle a prononcées depuis 1963 (*ibid*) ; la difficulté de bien juger des crimes ou des délits politiques (p. 2050) ; l'absence de juridiction parfaite de cette nature d'infraction, qu'il s'agisse de cours d'assises, de tribunaux correctionnels, de cours d'appel, de la Haute Cour ou des cours de justice ; le fonctionnement extrêmement satisfaisant de la Cour de sûreté.

Avant l'Art. 16 de la loi du 15 janvier 1963 : amendement de M. Mitterrand tendant à supprimer l'indemnité spéciale allouée aux magistrats de la Cour de sûreté de l'Etat ; la justification de cette indemnité ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à réformer la fixation des règles de procédure pénale pour tenir compte de décisions précédentes de l'Assemblée en matière de détention préventive ; la détermination du droit commun applicable devant la Cour de sûreté de l'Etat (p. 2051) ; adoption de l'amendement.

Art. 16 de la loi du 15 janvier 1963 : le délai de garde à vue devant la Cour ; le caractère particulier que doivent présenter les infractions que cette Cour de justice doit juger (*ibid*) ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe socialiste relatif aux délais de garde à vue (p. 2052) ; liste des votants (p. 2057) ; l'application des règles du droit commun en matière de garde à vue, pour les atteintes à la sûreté de l'Etat ; les garanties dont doivent jouir les personnes soumises à la garde à vue pendant la durée de celle-ci ; le problème de la répartition des tâches entre le policier et le magistrat (*ibid*) ; l'inconvénient des prolongations (p. 2053) ; l'opposition du Gouvernement aux amendements tendant à réduire à quatre jours la durée de la garde à vue, actuellement fixée à dix jours et qu'il a pris l'initiative de réduire à six ; le maintien nécessaire du secret des préliminaires de l'instruction (*ibid*) ; la fonction de la garde à vue (p. 2054) ; les atteintes à la sûreté de l'Etat

commises en groupe, au moyen de complots ; les formalités édictées par l'article 64 du Code de procédure pénale, protectrices des droits de l'individu gardé à vue ; la nécessité de rendre ces formalités absolument obligatoires à peine de nullité ; la ratification de la convention européenne des droits de l'homme (*ibid*) ; l'absence de sanctions en cas de violation des règles de l'article 64 (p. 2055) ; la limitation souhaitable des cas de nullité pour inobservation de ces règles, à la violation des droits de la défense et aux formalités réellement substantielles ; la lourde menace que constitue la subversion pour la liberté des citoyens (*ibid*).

Reprise de la discussion (p. 2062).

Art. 16 de la loi du 15 janvier 1963 (suite) ; (*ibid*) ; les dispositions des articles 63 ,64 et 77 du Code de procédure pénale (p. 2063) ; la référence non fondée au quatrième alinéa de l'article 64 qui a trait à la faculté pour le procureur de la République de désigner un médecin ; les inconvénients de la solution consistant à faire dépendre la nullité de la procédure d'un acte qui lui est antérieur (*ibid*) ; la sanction suffisante consistant à appliquer la nullité aux actes qui ont constaté les opérations de garde à vue (p. 2064) ; l'amélioration très sensible de la situation actuelle proposée par le texte du Gouvernement (*ibid*) ; l'application du deuxième alinéa de l'article 272 du Code de procédure pénale (p. 2064, 2065) ; adoption avec modification du texte proposé ; vote défavorable de M. Mitterrand et du groupe communiste (p. 2065).

Art. 29 de la loi du 15 janvier 1963 : l'inutilité de la disposition du texte relatif à la prolongation de la détention ; le droit d'appel dont dispose le procureur de la République contre les ordonnances ; adoption avec modification du texte proposé (*ibid*).

Art. 39 de la loi du 15 janvier 1963 (ibid) ; adoption du texte proposé (p. 2066).

Art. 48 de la loi du 15 janvier 1963 : la suppression souhaitable des délais exceptionnels maintenus à cet article ; le délai de quinze jours prévu en état d'urgence ; la limitation de ce délai à douze jours ; adoption avec modification du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article 11 du projet de loi ainsi modifié.

Après l'Article 11 : amendement de la Commission prévoyant la nullité de la procédure en cas de violation des formalités prescrites aux articles 63, 64 et 77 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; retrait (p. 2067).

Art. 12 : *Abrogation de l'article 22 de la loi du 15 janvier 1963 ;* adoption de l'article ; l'application du régime à des prévenus ou à des condamnés dépendant des tribunaux de droit commun ; l'absence dans notre droit de régime portant le nom de régime politique ; le régime spécial ; la position du Gouvernement à l'égard des prévenus et des condamnés en application des lois sur la presse.

Titre de la deuxième partie : retrait d'un amendement de la Commission tendant à modifier ce titre.

TROISIÈME PARTIE

Protection de la vie privée.

Art. 13 : *Respect de la vie privée ;* la préférence par la Commission à la déclaration de principe du projet, d'une énonciation plus précise tirée des travaux de la Commission de réforme du Code civil (*ibid*); la suppression souhaitable du terme « astreintes » (p. 2068, 2069) ; la notion de particulière gravité (p. 2068) ; le droit de chacun au respect de sa vie privée ; la conformité de la rédaction du texte du projet avec notre tradition législative en matière civile ; les notions « d'atteinte à l'intimité de la vie privée » et « d'atteinte à la vie privée » ; le conflit latent entre le droit à l'information et le droit au respect de la vie privée ; le principe de la liberté de la presse (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2070).

Avant l'Art. 14 : amendement de M. Mitterrand relatif aux peines applicables aux fonctionnaires qui ont commis ou facilité la suppression ou l'ouverture de lettres confiées à la poste ; le problème des écoutes téléphoniques ; les grands organes de presse dont la spécialité est de vivre de l'indiscrétion ; l'écoute téléphonique par l'administration ; les deux sortes d'écoute téléphonique considérées comme licites : l'écoute « para-légale » et celle qui est pratiquée dans le cas des commissions rogatoires ; la question de savoir qui est l'autorité qui décide aujourd'hui du degré d'indiscrétion nécessaire ; et qui en fixe la limite (*ibid*) ; l'accumulation de matériaux de renseignements par certains services de police et hauts fonctionnaires (p. 2071) ; l'utilisation des écoutes téléphoniques contre les membres de l'oppo-

sition politique ou syndicaliste ; les incroyables abus d'écoutes téléphoniques commis actuellement ; l'immense danger qui en résulte pour les libertés individuelles ; la création souhaitable d'une instance composée de magistrats pour juger de ces questions ; l'utilisation de l'écoute téléphonique pour la protection de la sécurité de l'Etat ou de l'intérêt public ; les fonds secrets ; la solution qui devra être apportée un jour ou l'autre au problème des écoutes ; le rapport établi par un comité de juristes anglais (*ibid*) ; la question indirecte de confiance posée par l'amendement de M. Mitterrand (p. 2072) ; l'impossibilité pratique pour celui-ci de déposer une motion de censure ; l'inscription de la disposition qu'il propose dans le Code des téléphones ; rejet de l'amendement.

Art. 14 : *Modification d'articles du Code pénal :* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 368 du Code pénal : le refus de la Commission d'accepter la rédaction du Gouvernement qui fait appel à des notions de mobiles et d'intentions pour caractériser un délit (*ibid*) ; les atteintes volontaires apportées à l'intimité de la vie privée d'autrui (p. 2073) ; les moyens électroniques très développés qui permettent maintenant l'écoute et l'enregistrement des conversations privées (*ibid*) ; l'arrêt de la Cour d'appel de Paris de novembre 1966 (p. 2074) ; l'espionnage industriel ; les divulgations à des fins privées (*ibid*) ; le sens des mots « vie privée, lieu privé et en privé » (p. 2075) ; l'application du paragraphe premier de l'article aux fonctionnaires ; la limitation du champ d'application de l'article 368 ; la possibilité pour des photographes d'opérer au cours d'une réunion au vu et au su de tous sans demander le consentement de chacun (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 2076).

Art. 369 du Code pénal : l'utilisation à des fins lucratives directes ou indirectes de l'image ou de l'enregistrement des paroles d'une personne sans son consentement ; l'abus qu'on peut faire d'images pourtant captées régulièrement ; l'existence de l'infraction dès lors que la publication est faite, reçue ou perçue en France ; l'imprécision de l'expression « fin lucrative indirecte » (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 2077).

Art. 370 du Code pénal : la définition du « montage punissable » ; adoption du texte proposé.

Art. 371 du Code pénal (p. 2078) : l'émotion qui s'est emparée de certains reporters photographes ; leur crainte qu'un contrôle soit exercé à leur égard ; la réglementation en fait des seuls « espions domestiques » ; adoption du texte proposé.

Art. 372 du Code pénal : la répression de la tentative de délit ; adoption du texte proposé (*ibid*).

Adoption du premier alinéa de l'article qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article 14 du projet de loi ainsi modifié.

QUATRIÈME PARTIE

L'exécution des peines.

Art. 15 : *Abrogation du cinquième alinéa de l'article 717 du Code de procédure pénale ;* les aspects médicaux de l'incarcération ; les conséquences humaines de la détention préventive ; les instructions à donner à l'administration pénitentiaire pour que les prévenus présumés innocents soient systématiquement séparés des détenus ; le problème de l'homoxualité et du proxénétisme dans les prisons ; l'organisation remarquable de l'hôpital de Fresnes ; les réformes à opérer en ce qui concerne l'instant de la libération ; les contrôles en cas de libération conditionnelle ; l'admission d'un véritable « minimum vital du libéré » ; l'action des œuvres privées ; leur insuffisance ; la délinquance féminine ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 16 : *Modification de l'article 721 du Code de procédure pénale* (p. 2080) ; la modification de l'appellation du juge d'application des peines en « juge de l'exécution des peines » ; la distinction entre le rôle de la juridiction des jugements et celui des autorités chargées de faire exécuter la sentence ; adoption de l'article.

Art. 17 : *Modification de l'article 723 du Code de procédure pénale ;* adoption de l'article avec modification.

Art. 18 : *Modification du Livre V (titre II, chapitre II) du Code de procédure pénale (ibid) ;* adoption avec modification du texte proposé pour l'article 723-1 et pour l'article 723-2 du Code de procédure pénale (*ibid*) ; adoption de l'ensemble de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 19 : *Modification des articles 724 et 725 du Code de procédure pénale ;* adoption du texte proposé pour ces deux articles.

Adoption de l'ensemble de l'article.

Art. 20 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 734-1 du Code de procédure pénale : la possibilité pour le juge d'accorder le sursis simple si les condamnés ont commis des délits de natures différentes *(ibid) ;* adoption avec modification du texte proposé (p. 2082).

Art. 735 du Code de procédure pénale : les deux fonctions du sursis ; sa valeur d'intimidation ; la possibilité d'éviter les inconvénients de l'incarcération ; adoption du texte proposé.

Art. 736 et 737 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé.

Art. 738 du Code de procédure pénale : adoption avec modification du texte proposé (p. 2083).

Art. 739 du Code de procédure pénale : la substitution du terme « alléger » au mot « aménager » ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 740 : adoption du texte proposé.

Art. 741 du Code de procédure pénale (ibid) ; l'intervention d'un avocat dans les dialogues entre le probationnaire et le juge de l'application des peines (p. 2084) ; adoption du texte proposé.

Art. 741-1 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé.

Art. 741-2 du Code de procédure pénale : adoption avec modification du texte proposé *(ibid).*

Art. 741-3 (p. 2085) : la saisine du tribunal correctionnel ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 741-3.

Art. 742 du Code de procédure pénale : l'ensemble des mesures qui pourront être prises par le tribunal correctionnel ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 742.

Après l'Art. 742 du Code de procédure pénale : amendement de la Commission (prolongation du délai d'épreuve) ; adoption ; amendement de la Commission (exécution partielle de la peine) ; adoption ; amendement de la Commission (exécution par priorité de la première peine) ; adoption ; amendement de la Commission (possibilité d'incarcération du condamné) ; adoption.

Art. 743 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé.

Art. 744 du Code de procédure pénale : l'exclusion de la participation du juge de l'application des peines au délibéré du tribunal (p. 2086) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 744-1 du Code de procédure pénale : adoption avec modification du texte proposé.

Art. 744-2 du Code de procédure pénale : adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 744-3 : adoption du texte proposé *(ibid).*

Art. 744-4 du Code de procédure pénale : la révocation du sursis avec mise à l'épreuve (p. 2087) ; le problème des sursis successifs ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 745 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé.

Art. 745-1 du Code de procédure pénale : les effets du sursis avec mise à l'épreuve ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 745-1.

Art. 746 et 747 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé (*ibid*).

Adoption du premier alinéa de l'article 20 qui avait été réservé (p. 2088) et de l'ensemble de l'article 20 du projet de loi ainsi modifié.

Art. 21 : *Abrogation de l'article 473 du Code pénal ;* adoption.

Art. 22 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* adoption du texte proposé pour les articles 770, 775 et 777 du Code de procédure pénale et de l'ensemble de l'article 22 du projet de loi.

Après l'Art. 22 : amendement de la Commission relatif aux effets de la réhabilitation ; les deux sortes de réhabilitation : de plein droit ou judiciaire ; l'assimilation des effets de la réhabilitation à ceux de l'amnistie *(ibid) ;* adoption de l'amendement (p. 2089) ; retrait d'un amendement de la Commission avant l'article 23 ; amendement de la Commission tendant à la suppression de la peine de relégation ; adoption.

CINQUIÈME PARTIE

De la suppression de la relégation et de l'institution de la tutelle pénale.

Art. 23 : *Suppression de la peine de la relégation ;* adoption d'un amendement de la

Commission tendant à supprimer le premier alinéa ; réserve du deuxième alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 58-1 du Code pénal (ibid) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 2090).

Art. 58-2 du Code pénal : la durée de la tutelle pénale ; la fin de plein droit de la tutelle pénale dès que le condamné atteint l'âge de soixante-cinq ans (p. 2091) ; le caractère dangereux des multirécidivistes à partir d'un certain âge ; adoption du texte proposé.

Art. 58-3 du Code pénal : la tutelle pénale subie sous le régime de la liberté conditionnelle ; l'affirmation nécessaire du caractère exceptionnel du maintien dans un établissement pénitentiaire ; la solution préférable consistant à laisser la responsabilité entière du choix du régime au juge de l'application des peines (*ibid*) ; la compétence du Garde des Sceaux pour accorder les libertés conditionnelles (p. 2092) ; l'intérêt du système de la relégation ; adoption du texte proposé ; adoption du deuxième alinéa de l'article 23 précédemment réservé et de l'ensemble de l'article 23 du projet de loi.

Art. 24 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale :* réserve du premier alinéa.

Art. 728-1 du Code de procédure pénale : la construction d'un certain nombre d'établissements que suppose l'institution de la tutelle pénale ; l'exécution de la tutelle pénale dans des établissements aménagés à cet effet *(ibid) ;* le placement des condamnés dans des quartiers de semi-liberté de maisons à régime progressif (p. 2093) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 728-2 et 728-3 du Code de procédure pénale ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 728-4 du Code de procédure pénale : adoption du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article 24 précédemment réservé (*ibid*) et de l'ensemble de l'article 24 du projet de loi (p. 2094).

Art. 25 : *Modification de l'article 71 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 26 : *Modification de l'article 81 du Code de procédure pénale ;* adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 27 : *Modification de l'article 376 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 28 : *Modification de l'article 417 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 29 : *Modification de l'article 463 du Code de procédure pénale ;* adoption avec modification du texte proposé.

Art. 30 : *Modification de l'article 485 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 31 : *Modification de l'article 729 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 32 : *Modification de l'article 732 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 33 : *Modification de l'article 784 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 34 : *Modification de l'article 786 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 35 : *Modification de l'article 267 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 36 : *Abrogation de textes ;* adoption d'un amendement de suppression.

Avant l'Art. 37° : amendement de la Commission tendant à insérer un titre : « Dispositions transitoires et diverses » ; adoption *(ibid).*

Art. 37 (p. 2095) : *Condamnés à la relégation âgés de plus de soixante-cinq ans ;* adoption avec modification du texte proposé.

Art. 38, 39, 40, 41 : adoption.

Art. 42 : *Libération des condamnés à la relégation ;* adoption.

Art. 43 : *Mesures d'assistance et de contrôle ;* adoption.

Après l'Art. 43 : amendement ayant trait au sort des femmes qui ont fait l'objet d'une interdiction de séjour d'une durée de vingt ans *(ibid) ;* adoption (p. 2096) ; amendement relatif aux mineurs de vingt et un ans retenus après l'expiration de leur peine dans une institution d'éducation surveillée ; adoption.

Art. 44 : *Délai de saisine de la Commission ;* adoption de l'article avec modification *(ibid).*

Articles additionnels : amendement du Groupe communiste relatif aux commissaires du Gouvernement devant les tribunaux administratifs ; retrait ; amendement tendant à modifier les compétences du préfet en ma-

tière de suspension du permis de conduire *(ibid)* ; l'attribution de la compétence en cette matière aux tribunaux judiciaires (p. 2097) ; les deux compétences qui peuvent ainsi s'exercer pour aboutir au retrait ou à la suspension du permis de conduire ; la transformation de cet article additionnel en proposition de loi ; les difficultés qui résultent pour les tribunaux de la dualité des pouvoirs administratif et judiciaire ; l'insertion inopportune dans ce projet de dispositions modifiant les relations existant entre les préfets et les tribunaux judiciaires ; rejet de l'amendement ; amendement relatif aux clauses de contrats portant interdiction de posséder un animal domestique dans les locaux loués à usage d'habitation *(ibid)* ; la suppression souhaitable de la validité de ces clauses (p. 2098) ; la protection de la paix du voisinage ; les règes générales du droit qui suffisent en cette matière ; l'incompatibilité du fait d'habiter certains immeubles avec l'exercice de n'importe quelle liberté ; la définition de l'animal domestique ; la discussion de cette question à l'occasion du projet de loi sur les loyers ; retrait de l'amendement *(ibid)*.

Seconde délibération : à la demande de la Commission, il est procédé à une seconde délibération des articles 1er (art. 142-1, 143, 146, 147 du Code de procédure pénale), 4 (art. 213 du même Code), 10 et 10 *ter*.

Article 1er : *Art. 142 du Code de procédure pénale ;* la non-modification par les amendements proposés, au cours de la seconde délibération, des dispositions précédemment adoptées ; le caractère rédactionnel de ces amendement ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 142-1 du Code de procédure pénale.

Art. 143 du Code de procédure pénale ; les sanctions de l'inexécution des obligations du contrôle judiciaire ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 143 du Code de procédure pénale.

Art. 146 du Code de procédure pénale : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 146.

Art. 147 du Code de procédure pénale : le remboursement du cautionnement avant l'achèvement de l'exécution de la peine (p. 2100) ; adoption avec modification du texte proposé et de l'article premier du projet de loi, ainsi modifié.

Art. 4 : adoption de l'article avec modification.

Art. 10 : adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer les dispositions introduites dans le Code pénal pour réprimer le manquement aux obligations judiciaires.

Explications de vote : la position du Groupe socialiste ; l'exercice du contrôle judiciaire ; le risque d'instauration d'un contrôle policier ; les écoutes téléphoniques ; l'existence de la Cour de sûreté de l'Etat et la garde à vue devant cette juridiction ; les progrès que réalise le texte ; l'état d'esprit à modifier ; la place à rendre à l'autorité judiciaire ; le vote favorable du Groupe socialiste ; la liberté qui vient vivifier notre Code *(ibid)* ; le pas qui est fait vers plus de dignité humaine.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 2101) ; liste des votants (p. 2144).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 2101) : l'importance et la générosité du texte ; la modernisation de nos institutions judiciaires et de notre droit ; les deux projets sur l'organisation judiciaire et le statut de la magistrature qui sont actuellement déposés au Sénat ; le projet d'unification des professions judiciaires et juridiques qui sera déposé au Sénat ; le projet d'unification des professions judiciaires et juridiques qui sera déposé sur le bureau de l'Assemblée ; le budget de la justice discuté en octobre prochain ; les remerciements du Ministre ; la réunion dans un même vote de tous ceux qui tiennent à la démocratie et la liberté ; les remerciements au président et au personnel de l'Assemblée.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [25 juin 1970] (p. 3079).

L'objet du projet de loi ; l'abrogation pure et simple par le Sénat de la loi instituant la Cour de sûreté de l'Etat ; l'opinion des rapporteurs du Sénat selon laquelle le rôle de la justice dans notre pays se trouvera grandi par l'application de ce texte dès lors que les moyens lui seront donnés de l'assumer.

Art. 1er . *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* réserve jusqu'au vote

des autres dispositions de cet article, modifiées par le Sénat.

Art. 137 du Code de procédure pénale (ibid) ; la détention préventive, mesure exceptionnelle (p. 3080) ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 138 du Code de procédure pénale : le contrôle judiciaire ; l'obligation faite au juge d'instruction de motiver sa décision de placer l'inculpé sous contrôle judiciaire ; la grande latitude à laisser à ce juge pour appliquer ou non les mesures de contrôle judiciaire ; les deux dispositions nouvelles introduites par le Sénat ; l'élargissement du champ d'application *(ibid) ;* la question de la remise au greffe de la carte d'identité ou du passeport (p. 3081) ; la fixation du montant du cautionnement et des modalités de son versement ; adoption du texte proposé avec modification.

Art. 139 : la motivation de l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire ; le contrôle judiciaire, mesure intermédiaire entre la détention provisoire et la liberté pure et simple ; le caractère original de cette institution ; le régime assez voisin de celui retenu pour la détention provisoire qui lui a été donné par les deux Assemblées ; le risque de cristalliser la situation de l'inculpé ; la méconnaissance du caractère d'assistance du contrôle judiciaire *(ibid) ;* le risque de difficultés graves pour le juge d'instruction résultant de l'obligation de motiver le contrôle judiciaire (p. 3082) ; l'organisation de l'exécution provisoire ; le choix du moment où interviendra l'ordonnance motivée ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 140 : la possibilité de prononcer la mainlevée sur les réquisitions du Ministère public (p. 3083) ; le délai de cinq jours imparti au juge d'instruction pour statuer sur la demande de mainlevée ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 142 : supprimé par le Sénat.

Art. 143 : adoption avec modification.

Art. 146 : la possibilité donnée au juge d'instruction d'ordonner que la partie du cautionnement affectée à la garantie des droits de la victime ou du créancier d'une obligation alimentaire soit versée par provision ; l'inconvénient de permettre au juge d'instruction de disposer du cautionnement *(ibid) ;* adoption du texte proposé (p. 3084).

Art. 150 : adoption du texte proposé.

Art. 150-1, 150-3 : adoption avec modification.

Art. 150-8 (ibid) ; l'obligation pour le juge d'instruction de motiver la mise en détention de manière très précise (p. 3085) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 150-9 : adoption.

Art. 150-11 : l'indemnisation susceptible d'être accordée aux citoyens qui, du fait de leur incarcération, auraient subi un préjudice important et exceptionnel ; la différence à établir entre la décision qui accordait l'indemnité et celle qui la refusait ; l'inconvénient de distinguer entre l'acquittement prononcé pour non-culpabilité et l'acquittement prononcé au bénéfice du doute ; le « contentieux de l'innocence » qui sera ainsi institué *(ibid) ;* les débats devant la juridiction chargée de statuer sur le recours en indemnisation (p. 3086) ; la raison de la suppression des mots : « et son conseil » ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 150-12 : adoption.

Adoption du premier alinéa de l'article premier et de l'ensemble de l'article.

Art. 1er *bis :* adoption.

Art. 2 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 178 du Code de procédure pénale : la phase de clôture de l'instruction *(ibid) ;* l'impossibilité de prendre des mesures restrictives ou privatives de liberté en matière de contravention (p. 3087) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 179 : l'hypothèse du renvoi devant le tribunal correctionnel ; le principe selon lequel l'ordonnance de règlement met fin à la détention provisoire ou au contrôle judiciaire ; les conditions dans lesquelles la détention ou le contrôle judiciaire peut être prolongé ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 183 (ibid) : l'innovation apportée par le Sénat dans les rapports entre le juge d'instruction et le conseil de l'inculpé (p. 3088) ; adoption avec modification du

texte proposé ; adoption du premier alinéa de l'article et de l'ensemble de l'article 2.

Art. 3 : adoption avec modification.

Art. 4 : la fin du contrôle judiciaire comme de la détention préventive en cas de renvoi devant le tribunal correctionnel ; adoption de l'article avec modification.

Art. 6 *bis* : les affaires entrant dans le cadre du flagrant délit (p. 3089) ; l'importance de ne pas compliquer la procédure de flagrant délit ; adoption de l'article.

Art. 6 *quater* : adoption.

Art. 7 : adoption avec modification.

Art. 8 *bis (ibid)* : adoption (p. 3090).

Art. 9 : adoption avec modification.

Art. 10 *quater* : la nécessité d'éviter la détention préventive pour les mineurs de moins de seize ans, sauf pour les criminels ; les exemples qui illustrent cette thèse ; l'existence à Juvisy d'un centre spécialisé *(ibid)* ; les deux très jeunes gens qui se sont pendus à la prison de Strasbourg (p. 3091) ; l'opinion du Gouvernement selon laquelle la place des mineurs de seize ans n'est jamais en prison ; la situation chiffrée actuelle ; l'octroi au Gouvernement de dix jours au maximum pour déférer à la volonté du Gouvernement ; la complexité de certains cas ; les deux exemples qui démontrent cette complexité ; la limitation de la disposition au cas des enfants délinquants à l'exclusion de celui des enfants criminels ; adoption de l'article (p. 3092).

Art. 11 : la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat décidée par le Sénat ; les circonstances exceptionnelles dans lesquelles est née cette juridiction ; la conscience avec laquelle les magistrats de cette Cour ont rempli leur mission ; la question de principe qui se pose ; le refus des juridictions d'exception ; l'interprétation de la notion d'atteinte à la sûreté de l'Etat ; la composition de la Cour de sûreté de l'Etat ; l'obstacle résultant de l'existence de cette juridiction pour la ratification de la Convention européenne des Droits de l'homme (*ibid*) ; adoption d'un amendement de la Commission rétablissant l'article dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; vote favorable des groupes communiste et socialiste (p. 3093).

Art. 12 : supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement rétablissant le texte adopté par l'Assemblée en première lecture.

Art. 13 : adoption avec modification.

Art. 14 *(ibid)* : adoption (p. 3094).

Art. 20 : *Modification d'articles du Code de procédure pénale ;* réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiées par le Sénat.

Art. 735 du Code de procédure pénale ; le rôle multiple du sursis ; adoption du texte proposé.

Art. 736, 742, 744-3 : adoption du texte proposé.

Art. 744-4 : le sursis avec mise à l'épreuve ; adoption du texte proposé.

Art. 746 (ibid) ; adoption du texte proposé (p. 3095).

Adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article 20.

Art. 22 : adoption.

Art. 22 *bis* : les modifications à apporter au régime actuel de la réhabilitation ; l'inconvénient majeur résultant pour le réhabilité du fait que sa condamnation n'est pas complètement effacée de son casier judiciaire *(ibid) ;* la différence entre l'amnistie et la réhabilitation (p. 3096) ; l'inconvénient de supprimer la mention de la condamnation sur le bulletin n° 1 ; l'intérêt pour la justice de connaître les antécédents de l'intéressé ; adoption avec modification *(ibid)*.

Art. 23 et 37 : adoption (p. 3097).

Art. 44 : les personnes détenues préventivement au 1er janvier 1971 ; le sort réservé aux demandes de mise en liberté provisoire ; le caractère de dispositions dites de forme ou de procédure des dispositions qui vont être votées en matière de détention provisoire et de contrôle judiciaire ; leur application au 1er janvier 1971 ; le maintien de la validité des actes de procédure accomplis antérieurement *(ibid)* la validité des actes de procédure légalement accomplis jusqu'au 31 décembre 1970 (p. 3098) ; adoption de l'article avec modification.

Seconde délibération : En vertu de l'article 101 du Règlement, il est procédé à une seconde délibération portant sur l'article 20 du projet de loi à la demande du Gouvernement et sur l'article 22 *bis* à la demande de la Commission.

Art. 20 : le problème des mesures de sursis ; adoption de l'article avec modification.

Art. 22 *bis* : adoption de l'article avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du Groupe communiste *(ibid)*.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [29 juin 1970] (p. 3297).

Art. 1er : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 150-1 du Code de procédure pénale : l'obligation faite au juge d'instruction de motiver l'ordonnance prescrivant la détention provisoire d'un inculpé en matière correctionnelle *(ibid) ;* la copie intégrale de la notification à remettre à l'inculpé contre émargement au dossier de la procédure (p. 3298) ; la notification de l'ordonnance prescrivant la détention ; adoption du texte proposé avec modification.

Art. 150-11 du Code de procédure pénale : l'indemnisation à la suite de relaxe ou de non-lieu de l'inculpé ayant subi une détention provisoire ; la motivation des seules décisions de rejet *(ibid) ;* adoption du texte proposé (p. 3299) ; adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article premier.

Art. 1er *ter* : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 1er *ter*.

Art. 2 : adoption.

Art. 11 *(ibid) ;* l'exécution des formalités de la garde à vue (p. 3300) ; adoption avec modification du texte proposé ; adoption de l'ensemble de l'article 11 *(ibid)*.

Art. 20 (p. 3301) : adoption.

Art. 22 *bis :* la situation des condamnés qui désirent se racheter et qui ne le peuvent pas parce que leur condamnation reste mentionnée à leur casier judiciaire ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 799 du Code de procédure pénale ; adoption avec modification de l'article 22 *bis*.

Art. 39 *(ibid) ;* adoption avec modification (p. 3302).

Art. 42 : adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid)*.

3. — Proposition de loi tendant à préciser le caractère interprétatif de l'article 639, alinéa 2, du Code de procédure pénale, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 juin 1970 par MM. Brocard et Herzog (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1190 ;** rapport le 24 juin 1970 par M. Foyer, **n° 1284.** Adoption le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 297.**

Transmise au Sénat le 30 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 361 (année 1969-1970) ;** rapport le 14 décembre 1970 par M. Piot, **n° 105 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1970 sous le titre : « Proposition de loi relative aux actes de disposition afférents à certains biens ayant appartenu à des contumax. ». — Proposition de loi **n° 46 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1561 ;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Foyer, **n° 1588.** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 359.**

Loi n° 70-1321 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 76).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [30 juin 1970] (p. 3338).

Le sort des aliénations de biens qui ont fait l'objet d'une confiscation générale prononcée par contumace, alors que la décision rendue a été par la suite anéantie et que l'ancien contumax a été acquitté ; la modification de la législation sur ce point par le Code de procédure pénale du 28 décembre 1958 ; le rejet de la proposition de loi par la Commission (*ibid*).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3338, 3339) : le souci d'apaisement qui inspire la proposition de loi et tend à régler quelques séquelles de la libération de notre pays ; la vente à des tiers par l'administration des domaines des biens confisqués ; le cas des contumax acquittés par la suite ; le nombre

très limité de ces affaires ; le maintien en place des acquéreurs de bonne foi ; les inconvénients de cette solution ; le système à trouver permettant de maintenir en place les acquéreurs de biens et d'attribuer aux anciens contumax acquittés une indemnité égale au préjudice subi ; l'intention du Gouvernement de rechercher une solution pendant l'intersession avec l'accord du Ministre de l'Economie et des Finances.

Art. 1er et 2 (p. 3339) ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1970] (p. 6701).

La rédaction nouvelle du Sénat (p. 6701) ; le principe et les modalités d'indemnisation des personnes intéressées ; adoption du texte du Sénat sans modification.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6701) : ses observations sur ce texte.

Article 1er (p. 6702) : *La validation des ventes faites par l'Etat avant l'entrée en vigueur de l'article 639 du Code de procédure pénale ;* adoption.

Art. 2 : *Publication au fichier immobilier des droits de l'acquéreur dont le titre est validé ;* adoption.

Art. 3 : *Indemnisation du propriétaire évincé en vertu des dispositions de l'article premier ;* adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6702).

4. — Projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du Code de procédure pénale, présenté au Sénat le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois), **n° 168 (année 1971-1972) ;** rapport le 23 mai 1972 par M. de Montigny, **n° 211 (année 1971-1972).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 86 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2360 ;** rapport le 16 juin 1972 par M. Gerbet, **n° 2432.** Adoption définitive le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 632.**

Loi n° 72-625 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7179).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2826).

L'organisation judiciaire ; la création de quatre cours d'assises dans la région parisienne afin qu'il y ait une cour par département (p. 2826) ; le jury ; les locaux (p. 2827).

Art. 1er à 4 : *Nouvelles dispositions de la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967.*

Art. 1er : *art. 9 de la loi susvisée :* création de cours d'assises ;

Art. 10 de la loi : ressort des cours d'assises ;

Art. 11 : formation du jury criminel ; art. 12 : commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury ; art. 13 : délais ; art. 14 : listes des jurés suppléants ; art. 15 : liste nouvelle ; adoption de l'article premier du projet (p. 2827).

Art. 2 : insertion d'un nouvel intitulé avant l'article 16 de la loi susvisée ; adoption (p. 2827).

Art. 3 : nouvelles dispositions pour les articles 16 et 17 de la loi précitée ; adoption (p. 2828).

Art. 4 : insertion d'un nouvel intitulé avant l'article 19 de la loi précitée ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2828).

5. — Projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution, présenté au Sénat le 30 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 367 (année 1971-1972) ;** rapport le 2 octobre 1972 par M. Le Bellegou, **n° 1 (année 1972-1973).** Adoption le 5 octobre 1972. — Projet de loi **n° 1 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2583 ;** rapport le 28 novembre 1972 par M. Delachenal, **n° 2691.** Adoption avec modifications le 6 décembre 1972. — Projet de loi **n° 708.**

Transmis au Sénat le 8 décembre 1972 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 114 (année 1972-1973) ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Jozeau-Marigné, **n° 125 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 14 décembre 1972. — Projet de loi **n° 45 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2782 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Delachenal, **n° 2801.** Adoption le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 763.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 197 (année 1972-1973)** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. Jozeau-Marigné, **n° 198 (année 1972-1973)**. Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 76 (année 1972-1973)**.

Loi n° 72-1226 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13783).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [5 décembre 1972] (p. 5859 et 5863), [6 décembre 1972] (p. 5911).

La modernisation et la simplification d'un certain nombre de règles de procédure (p. 5959-5860) ; l'institution d'un juge unique en matière pénale (p. 5860, 5863, 5864, 5865) ; l'extension de la compétence du tribunal correctionnel (infractions de coups et blessures) (p. 5860) ; cours d'assises (conditions d'aptitudes aux fonctions de juré - formule de serment des jurés - conditions de prestations de serment des experts et des témoins (p. 5860) ; la volonté d'améliorer les conditions des peines et de faciliter la réintégration sociale (p. 5861, 5863) ; le rôle du juge de l'application des peines (p. 5861, 5863, 5865 et 5866) ; la libération conditionnelle (p. 5861) ; la réduction des peines, les interdictions, déchéances ou incapacités professionnelles, casier judiciaire (p. 5861-5866) ; la limitation de la délivrance du bulletin n° 2, remplacement du bulletin n° 3 par un certificat de non-incapacité délivré par les tribunaux, l'interdiction de séjour (p. 5865) ; la nécessité de remettre en cause les structures judiciaires inadaptées à une délinquance en extension (p. 5863, 5864) ; la disposition relative à la personnalisation des peines (p. 5863) ; l'abaissement de l'âge des jurés (p. 5864) ; les infractions à la législation sur les chèques (p. 5864, 5865) ; le principe de la collégialité (p. 5865) ; le problème du système pénitentiaire (p. 5865).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : sa réponse à la question orale de M. Brugnon (p. 5864) ; l'instruction de ce projet dans un ensemble de mesures visant à adapter notre législation répressive aux aspects nouveaux de notre société (p. 5866) ; la volonté d'aboutir à plus de célérité et d'exemplarité en permettant un emploi plus rationnel des moyens judiciaires (p. 5867) ; le jugement de certains délits par un seul magistrat (ex-juge d'instruction, juge des enfants, des référés, des loyers, de l'expropriation) (p. 5867) ; la lutte contre certains moyens dilatoires utilisés au stade de l'instruction en matière d'expertise, le blocage de certaines procédures par les auteurs des grandes infractions financières ou des trafiquants de la drogue et du proxénétisme, le casier judiciaire, l'interdiction de séjour, l'exécution des peines, l'importance du rôle du juge de l'application des peines, la nécessité de lui conférer un statut semblable à celui des juges d'instruction, l'extension de ses attributions, libération conditionnelle, réduction des peines (p. 5868) ; prochaine étape : révision des cas où l'incarcération s'impose (p. 5869).

Art. 1er : *Juge unique en matière pénale ;* amendement de suppression de M. Bustin (principe de la collégialité dans les tribunaux correctionnels), rejet (p. 5869) ; amendement de la Commission des lois : délégation des pouvoirs du Président du tribunal de grande instance, adoption (p. 5870) amendement de la Commission : possibilité pour la partie civile, le prévenu ou le ministère public de demander au président du tribunal de grande instance que l'affaire soit jugée par le tribunal correctionnel statuant en formation collégiale, rejet (p. 5870) ; retrait d'un amendement de la Commission devenu sans objet (p. 5870) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 5870).

Après l'Art. 1er : retrait de l'amendement de M. Barillon devenu sans objet (p. 5871).

Art. 2 : *Art. 398-1 du Code de procédure pénale :* amendement de suppression de M. Bustin : infractions en matière de chèques, infractions au Code de la route, rejet (p. 5871) ; amendement de M. de Grailly tendant à compléter le texte proposé (renvoi devant une juridiction collégiale lorsque le prévenu est en état de détention provisoire lors de sa comparution à l'audience), adoption (p. 5871) ; adoption du texte proposé modifié (p. 5871) ; adoption de l'article 398-2 du Code de procédure pénale (p. 5871) ; adoption de l'article 2 (p. 5871).

Art. 2 *bis* : amendement de M. Ducoloné : suppression de cet article qui tend à correctionnaliser toutes les infractions de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail (p. 5872) ; rejet (p. 5873) ; deux amendements de la Commission : suppression des paragraphes I et II de l'article ; adoption (p. 5872) ; amendement de M. Gerbet : suppression du paragraphe III de cet article (aggravation de la répression pour les

délits de coups et blessures par imprudence) (p. 5872) ; adoption (p. 5873) ; amendement de la Commission : nouvelle rédaction du paragraphe III (incapacité de travail pendant plus de huit jours) devenu sans objet ; suppression de l'article 2 *bis* (p. 5873).

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à abaisser à vingt-trois ans l'âge à partir duquel on peut assumer la fonction de juré (p. 5873) ; adoption (p. 5874) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 5874).

Art. 4 : amendement de suppression, de la Commission (incompatibilité), retrait (p. 5874) ; adoption de l'article 4 (p. 5874).

Art. 5 : adoption (p. 5874).

Art. 6 : amendement de forme de M. Lagorce ; adoption (p. 5874) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 5874).

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission modifié par le sous-amendement de M. de Grailly tendant à permettre à la fois au ministère public et aux avocats de l'accusé et de la partie civile ou à son conseil de poser des questions aux accusés et aux témoins (p. 5874) ; adoption du sous-amendement de M. de Grailly (p. 5875) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à permettre au président de la Cour de s'opposer à ce qu'il soit répondu à ces questions (p. 5874) ; rejet (p. 5875) ; sous-amendement de la Commission tendant à autoriser l'accusé et la partie civile à poser des questions par l'intermédiaire du président (p. 5874) ; adoption (p. 5875) ; adoption de l'ensemble modifié (p. 5875).

Art. 7 : amendement de forme du Gouvernement (sur mon honneur et en ma conscience) ; adoption (p. 5876) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 5876).

Art. 8 à 19 : adoption (p. 5876).

Art. 20 : amendement de suppression de M. Ducoloné ; rejet (p. 5877) ; deux amendements identiques de la Commission et de M. Ducoloné (délai), rejet (p. 5877) ; adoption de l'article 20 (p. 5877).

Art. 21 et 22 : adoption (p. 5877).

Art. 23 : amendement de la Commission : possibilité de notifier verbalement à l'inculpé le mandat de dépôt qui le concerne, adoption (p. 5877) ; adoption de l'article 23 ainsi modifié (p. 5877).

Art. 24 : amendement de la Commission : l'inculpé est conduit dans les vingt-quatre heures, soit, avec son accord, devant le juge d'instruction qui a délivré ce mandat, soit devant le procureur de la République du lieu de l'arrestation ; adoption (p. 5878) ; adoption de l'article 24 ainsi modifié (p. 5878).

Après l'Art. 24 : amendement du Gouvernement visant à aligner la rédaction de l'article 133 du Code de justice militaire sur celle de l'article 127 du nouveau Code de procédure pénale ; adoption (p. 5878) ; retrait d'un amendement du Gouvernement (p. 5878).

Art. 25 : adoption (p. 5878).

Art. 26 : amendement de la Commission : maintien du visa apposé par le maire sur le mandat au cas où l'inculpé ne peut être saisi ; adoption (p. 5879) ; adoption de l'article 26 modifié (p. 5879).

Avant l'Art. 27 : amendement de la Commission (rédaction du titre III « Ordonnances du juge d'instruction »), adoption (p. 5879).

Art. 27 : adoption (p. 5879).

Art. 28 : amendement du Gouvernement : suppression du droit de l'inculpé d'interjeter appel contre les ordonnances du juge d'instruction rendues en matière d'expertise (p. 5879) ; adoption de l'amendement par scrutin (p. 5880) ; liste des votants (p. 5907, 5908) ; l'amendement devient l'article 28.

Après l'Art. 28 : amendement d'harmonisation du Gouvernement (p. 5880).

Art. 29 : adoption (p. 5880).

Après l'Art. 29 : amendement de M. de Grailly : dispositions donnant au tribunal la faculté d'ordonner que le prévenu soit conduit devant lui à une prochaine audience au cas où l'opposant ne comparaît pas à la date fixée à l'origine ; retrait d'un sous-amendement de la Commission (p. 5881) ; adoption de l'amendement de M. de Grailly (p. 5881) ; amendement de M. de Grailly : introduction d'un article 29 *ter* tendant à compléter l'article 498 du Code de procédure pénale par le nouvel alinéa suivant : « lorsque la signification du jugement est faite dans les conditions prévues par l'article 558, la lettre recommandée mentionne la lecture de l'acte signifié et le délai d'appel » ; adoption (p. 5881) ; amendement de M. de Grailly : introduction d'un article 29 *quater* tendant à compléter l'article 499 du Code de

procédure pénale par l'alinéa suivant : « application des dispositions du dernier alinéa de l'article 498 », adoption (p. 5882).

Art. 30 : *Juge de l'application des peines* - amendement de la Commission : cas où un juge de l'application des peines est temporairement empêché d'exercer ses fonctions ; adoption (p. 5882) ; adoption de l'article 30 (p. 5882).

Art. 31 : amendement de la Commission tendant à subordonner le transfèrement d'un détenu à l'avis de la Commission de l'application des peines ou, en cas d'urgence, du juge de l'application des peines ; retrait (p. 5911) ; adoption de l'article 31 (p. 5911).

Après l'Art. 31 : amendement de la Commission tendant à permettre aux condamnés de communiquer avec leur défenseur, dans les mêmes conditions que les prévenus (p. 5911) ; adoption (p. 5912).

Art. 32 : adoption (p. 5912).

Art. 33 : amendement de la Commission tendant à supprimer le premier alinéa du texte proposé pour l'article 730 du Code de procédure pénale. Réservé (p. 5912) ; n'a plus d'objet (p. 5914) ; amendement de la Commission tendant à donner compétence au tribunal du lieu de détention pour statuer sur les demandes de libération conditionnelle des condamnés à plus de trois ans de détention (p. 5912) ; l'octroi d'une libération conditionnelle doit être une décision administrative (p. 5913) ; retrait de l'amendement (p. 5914). Amendement de coordination du Gouvernement pour que le Code de justice militaire comporte les mêmes dispositions que le Code de procédure pénale ; adoption (p. 5914). Amendement de la Commission : examen chaque année de la situation des condamnés (p. 5914) ; adoption de l'article 33 ainsi modifié (p. 5914).

Art. 34 : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 5914) ; adoption de l'article 34 ainsi modifié (p. 5914).

Art. 35 : retrait de trois amendements de la Commission (p. 5914) ; adoption de l'article 35.

Art. 36 : retrait d'un amendement de la Commission (p. 5915) ; amendement de la Commission ; conditions dans lesquelles il est possible de revenir sur une mesure de libération conditionnelle ; rejet (p. 5915). Adoption de l'article 36 (p. 5915).

Après l'Art. 36 : amendement d'harmonisation du Gouvernement entre le Code de procédure pénale et le Code de justice militaire ; adoption (p. 5915).

Art. 37 : adoption (p. 5915).

Avant l'Art. 38 : amendement de la Commission tendant à simplifier la législation relative aux incapacités professionnelles (p. 5915 et 5916). Réserve de l'amendement (p. 5917) ; rejet (p. 5918) ; amendement de la Commission tendant à donner aux juridictions criminelles le droit d'interdire l'exercice de certaines activités professionnelles, rejet (p. 5917) ; amendement de la Commission (infractions correctionnelles) ; devenu sans objet (p. 5918).

Art. 38 : interdictions, déchéances ou incapacités professionnelles ; deux amendements d'harmonisation de la Commission ; adoption (p. 5918) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5918).

Art. 39 : demandes présentées en vue d'être relevé des interdictions, déchéances ou incapacités professionnelles ; amendement de la Commission tendant à supprimer la phrase permettant au ministère public d'empêcher la formulation d'une demande de relèvement d'une interdiction professionnelle (p. 5918) ; adoption (p. 5919) ; adoption de l'article 39 modifié (p. 5919).

Art. 40 : adoption (p. 5919).

Art. 41 : retrait d'un amendement de la Commission (p. 5919) ; adoption de l'article 41 (p. 5919).

Après l'Art. 41 : amendement du Gouvernement tendant à insérer dans le Code de justice militaire les dispositions figurant dans le Code de procédure pénale ; adoption (p. 5919).

Art. 42-A : casier judiciaire ; amendement de la Commission tendant à la suppression de l'article 42-A ; réserve de cet amendement et de l'article 42-A jusqu'à l'examen de l'article 42 (p. 5919) ; adoption, p. 5923 ; l'article 42-A est supprimé (p. 5923).

Après l'Art. 42-A : amendement de la Commission réservé jusqu'à l'examen de l'article 42 (p. 5919, 5921) ; retrait (p. 5923) ; amendement de la Commission tendant à supprimer le bulletin n° 3 du casier judiciaire et à le remplacer par un certificat de non-incapacité à l'exercice d'une profession (p. 5919 et suivantes) ; retrait (p. 5921) ; sous-amendement de Grailly : abrogation de l'article 777 du Code de procédure pénale, insti-

tuant le bulletin n° 3 ; déclaré irrecevable (p. 5921) ; sous-amendement Delachenal (p. 5919) ; retrait (p. 5921) ; amendement de Grailly : inscription au bulletin n° 3 uniquement les condamnations de récidivistes (p. 5919) ; réservé (p. 5921) ; repris (p. 5922) ; devient sans objet (p. 5923).

Art. 42 : amendement de la Commission : suppression de cet article ; retrait (p. 5921) ; amendement Ducoloné : mention sur le bulletin n° 3 des condamnations de délinquants primaires uniquement si le tribunal en a expressément décidé ainsi (p. 5922) ; devient sans objet (p. 5923) ; amendement Delachenal : possibilité pour le tribunal de ne pas mentionner la condamnation sur le feuillet n° 3 du casier judiciaire (p. 5922) ; adoption (p. 5923) ; deux amendement Delachenal : application au bulletin n° 2 ; possibilité pour les condamnés à de petites peines d'obtenir un emploi dans une administration ; retrait (p. 5923) ; adoption de l'article 42 modifié.

Après l'Art. 42 : retrait de deux amendements de la Commission (p. 5923 et 5924).

Art. 43 : interdiction de séjour ; deux amendements identiques de la Commission et de M. Ducoloné ; suppression de l'article 44 et des dispositions du Code pénal, relatifs à l'interdiction de séjour ; rejet (p. 5924) ; adoption de l'article 43 (p. 5924).

Art. 44 : retrait de l'amendement de la Commission (p. 5924) ; adoption de l'article 44 (p. 5924).

Art. 45 : l'amendement de suppression de la Commission n'a plus d'objet (p. 5924) ; adoption de l'article 45 (p. 5924).

Art. 46 : l'amendement de suppression de la Commission devient sans objet (p. 5924) ; adoption de l'article 46 (p. 5924).

Art. 47 : l'amendement de suppression de la Commission devient sans objet (p. 5925) ; adoption de l'article (p. 5925).

Art. 47 *bis* : l'amendement de suppression de la Commission devient sans objet (p. 5925) ; adoption de l'article 47 *bis* (p. 5925).

Art. 48 : l'amendement de suppression de la Commission devient sans objet (p. 5925) ; adoption de l'article 48 (p. 5925).

Art. 49 : supprimé par le Sénat (p. 5925).

Art. 50 : l'amendement de la Commission devient sans objet (p. 5925) ; adoption de l'article 50 (p. 5925).

Art. 51 : dispositions diverses ; amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption (p. 5925) ; adoption de l'article 51 modifié (p. 5925).

Art. 22 à 55 : adoption (p. 5925).

Après l'Art. 55 : amendement du Gouvernement tendant à transposer dans le Code de justice militaire les dispositions de la loi du 3 janvier 1972 sur l'ordonnance pénale ; adoption de l'amendement (p. 5925).

Art. 56 : dispositions transitoires diverses ; retrait d'un amendement du Gouvernement (p. 5926) ; amendement de la Commission, date d'application de la présente loi ; retrait (p. 5926) ; amendement du Gouvernement : nomination avant le 1er juin 1973 d'un juge d'application des peines dans chaque tribunal de grande instance ; adoption (p. 5926) ; adoption de l'article 56 modifié (p. 5926).

Art. 57 : adoption (p. 5926).

Art. 58 : amendement de suppression de la Commission ; retrait (p. 5926) ; adoption de l'article 58 (p. 5926).

Art. 59 : adoption (p. 5926).

Après l'Art. 59 : deux amendements du Gouvernement tendant à modifier les dispositions transitoires de la loi du 3 janvier 1972 relatives aux infractions commises en matière de chèques (p. 5926) ; adoption (p. 5927) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5927).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1972] (p. 6357).

L'approbation de la suppression de l'article 2 *bis* du projet de loi tendant à correctionnaliser toutes les infractions de coups et blessures et le problème du droit d'appel contre les ordonnances rendues par le juge d'instruction en matière d'expertise (p. 6357).

Art. 1er : adoption (p. 6358).

Art. 2 : amendement de la Commission des lois tendant à prévoir que le prévenu devra comparaître devant le tribunal correctionnel statuant collégialement.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6358) : la préférence du Gouvernement pour le texte du Sénat.

L'amendement n'est pas adopté.

Adoption de l'article 2 (p. 6359).

Art. 6 *bis* : amendement du rapporteur et de M. de Grailly concernant la forme de questions qui peuvent être posées devant les cours d'assises ; le souhait de la Commission de reprendre le texte adopté en première lecture.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : sa crainte de la multiplication des cas de cassation. Sa préférence pour le texte du Sénat (p. 6359).

L'amendement n'est pas adopté. L'article 6 *bis* est adopté (p. 6360).

Art. 26 : adopté.

Art. 28 : deux amendements non soutenus de M. de Grailly. L'article 28 est adopté.

Art. 28 *bis* : supprimé par le Sénat.

Art. 29 *bis* : amendement du rapporteur et de M. de Grailly concernant l'application de ce texte uniquement en cas de condamnation à une peine privative de liberté sans sursis. L'amendement est adopté (p. 6361) ; amendement de la Commission et de M. de Grailly et amendement du Gouvernement, rédactionnels l'un et l'autre ; l'amendement de la Commission est retiré ; l'amendement du Gouvernement est adopté ; amendement de M. de Grailly introduisant les mots « sans nouveau renvoi ». L'amendement est adopté ; l'article 29 *bis* ainsi modifié est adopté.

Art. 29 *ter* : amendement du rapporteur et de M. de Grailly concernant le droit d'appel et son application en cas de signification d'un jugement rendu par défaut.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : l'étude effectuée en accord avec la Compagnie nationale des huissiers pour proposer un texte informant les parties de la portée des actes qui leur sont signifiés et des voies de recours qui peuvent être exercées (p. 6361) ; la promesse de déposer dès la rentrée de la prochaine session un projet de loi traitant de l'ensemble des mentions qui doivent être portées sur la signification des jugements par défaut ou par itératif défaut ; la nécessité d'éviter le retour d'un drame récent (p. 6362).

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 29 *ter*.

Art. 29 *quater* : supprimé par le Sénat (p. 6362).

Art. 31 *bis* : amendement du rapporteur et de M. Gerbet concernant le droit pour un condamné de communiquer avec son avocat dans les mêmes conditions que lorsqu'il était prévenu ; amendement de la Commission et de M. de Grailly concernant l'assistance d'un avocat devant le juge de l'application des peines (p. 6362).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux (p. 6363) : la libéralisation du régime de la libération conditionnelle ; son opposition à l'amendement de la Commission ; le rôle de l'avocat ; les possibilités qui lui sont données par le droit allemand (p. 6363).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux : le fait que le dossier du condamné est constitué d'office par les services sociaux de son établissement pénitentiaire et par le chef d'établissement. La libération conditionnelle qui sera automatiquement demandée au juge lorsque le condamné aura accompli la moitié de sa peine.

L'amendement de la Commission et de M. Gerbet est adopté ; l'amendement de la Commission et de M. de Grailly n'est pas adopté ; l'article 31 *bis* ainsi modifié est adopté.

Art. 33 : adopté.

Art. 59 *ter* : adopté.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

.—.

Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS, 69.

PROCHE-ORIENT.

— *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 11 ; BUDGET 1971 (Affaires étrangères et Coopération, 5 novembre, p. 5184).

PROCURATION.

— Vote par. — *Voy.* ELECTIONS (législation), 29.

PRODUCTEURS FAMILIAUX.

— de fruits et légumes (revenus). — *Voy.* FRUITS ET LÉGUMES, 1.

— de viande et de lait (progression des revenus). — *Voy.* VIANDE, 3. QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 72 à 74.

PRODUITS D'ALIÉNATIONS.

— Rétablissement au budget militaire. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Budgets militaires, art. 58).

PRODUITS ALIMENTAIRES.

Voy. BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et première partie).

— Importation de produits alimentaires américains. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 381.

PRODUITS ANTIPARASITAIRES. — *Voy.* AGRICULTURE, 12 et 14.

PRODUITS AVICOLES (T.V.A.). — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4.

PRODUITS PÉTROLIERS.

Voy. NATIONALISATIONS, 5 (Pétrole).

— Distribution. — *Voy.* STATIONS-SERVICE, 1.

— Régime fiscal. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 21) ; BUDGET 1970, 1 (art. 7, T.V.A., 9, taxe intérieure).

PRODUITS PHARMACEUTIQUES.

— Prix. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; BUDGET 1971, 1 (Affaires sociales, Santé publique, p. 4819).

PRODUITS TROPICAUX.

— Soutien des cours. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 33.

PROFESSEURS AUXILIAIRES.

Voy. BUDGET 1971, 1 (p. 5581, 5584).

PROFESSEURS CONTRACTUELS. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5563).

PROFESSIONS ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

— Assurance veillesse. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (régimes particuliers), 17.

PROFESSIONS JUDICIAIRES. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Justice) ; BUDGET 1971, 1 (Justice, p. 4916, 4925, 4931, 4932, 4936) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 51 à 54 ; BUDGET 1973, 1 (Taxes parafiscales). ORDRES PROFESSIONNELS, 11.

PROFESSIONS LIBÉRALES.

1. — Proposition de loi relative au titre de conseil social, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lepage (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 160.**

2. — Proposition de loi portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par MM. André-Georges Voisin, Bricout et Radius (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2071 ;** rapport le 28 avril 1972 par M. Mathieu, **n° 2286.** Adoption le 25 mai 1972. — Proposition de loi **n° 584.**

Transmise au Sénat le 30 mai 1972 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 225 (année 1971-1972) ;** rapport le 7 juin 1972 par M. Jacques Coudert, **n° 243 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 14 juin 1972. — Proposition de loi **n° 106 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2425 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Mathieu, **n° 2453.** Adoption définitive le 23 juin 1972. — Proposition de loi **n° 634.**

Loi n° 72-565 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1972 (p. 7011).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [25 mai 1972] (p. 1900).

La valeur professionnelle des experts agricoles (p. 1900) ; l'agrément des experts ; la sanction du choix de l'agrément des experts par l'inscription sur une liste dressée par le Ministère de l'Agriculture (p. 1901) ; les cas de radiation ; les incompatibilités entre la profession et certaines charges ou fonctions (p. 1901) ; la formation nécessaire des experts ; la consultation des organisations d'experts pour l'élaboration des décrets d'application ; la définition de l'expert ; le bénéfice de l'I.V.D. aux ostréiculteurs (p. 1903).

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1901) : l'élaboration des décrets d'application après consultation des organisations professionnelles et communication à la Commission ; les textes d'application des lois sur les baux à long terme ; les groupements fonciers agricoles ; l'indemnité viagère de départ ; les sociétés agricoles d'investissements fonciers ou forestiers (p. 1901, 1902) ; la définition de l'expert agricole ; la situation des ostréiculteurs (p. 1903).

Avant l'Art. 1er : amendement de M. Fontaine (la définition de l'expert) (p. 1903, 1904) ; rejet de l'amendement (p. 1905) ;

Art. 1er : amendement de M. Cazenave (consultation des chambres d'agriculture) (p. 1905) ; rejet de l'amendement (p. 1906) ; amendement de M. Fontaine (conditions de diplômes et de qualifications (p. 1906) ; retrait ; adoption de l'article premier (p. 1906).

Art. 2 : amendement de M. Fontaine (expert forestier) ; (p. 1906) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article (p. 1906).

Art. 3 et 4 : adoption (p. 1906).

Art. 5 . amendement de M. Fontaine (radiation) (p. 1906) ; rejet de l'amendement (p. 1907) ; adoption de l'article.

Art. 6 : incompatibilités (fonctionnaires dépendant du Ministère de l'Agriculture, du Génie rural, des Eaux et forêts) ; adoption de l'article (p. 1907).

Art. 7 : adoption (p. 1907).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1907).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1972] (p. 2830).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 2830).

Intervention de M. Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture : l'accord sur ces modifications (p. 2830).

Art. 1er : suppression de la procédure d'agrément ; adoption (p. 2830).

Art. 5 : compétence du Ministère de l'Agriculture pour radiation ; adoption (p. 2830).

Art. 6 : incompatibilité ; adoption (p. 2830).

Art. 7 : conditions d'application de la loi.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2830).

3. — Proposition de loi sur l'architecture, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Carter et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2154.**

4. — Proposition de loi tendant à la définition de la profession de conseil en relations publiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 1972 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission de la production et des échanges) **n° 2422.**

5. — Projet de loi relatif aux remisiers et gérants de portefeuille, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2502** ; rapport le 16 novembre 1972 par M. Sabatier, rapporteur général, **n° 2638.** Adoption le 23 novembre 1972. — Projet de loi **n° 693.**

Transmis au Sénat le 24 novembre 1972, renvoyé à la Commission des finances, **n° 81 (année 1972-1973)** ; rapport le 9 décembre 1972 par M. Armengaud, **n° 121 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 14 décembre 1972. — Projet de loi **n° 42 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1128 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13283).

DISCUSSION [23 novembre 1972] (p. 5613).

L'amélioration des services rendus aux épargnants par les intermédiaires financiers (p. 5613, 5614) ; la réglementation des conditions d'accès à la profession et de son exercice (p. 5614).

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget : la protection de l'épargne ; la modernisation des professions boursières (p. 5614).

Art. 1 et 2 : adoption (p. 5614).

Art. 3 : amendement de la Commission des finances tendant à supprimer la mission juridictionnelle donnée à la Chambre syndicale (p. 5615) ; adoption de l'amendement et de l'article 3, ainsi modifié (p. 5615).

Art. 4 et 5 : adoption (p. 5615).

Art. 6 : amendement de la Commission

(opérations directes) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 7 : amendement de la Commission tendant à autoriser la Commission des opérations de bourse à demander le retrait de la carte d'auxiliaire de la profession boursière à la chambre syndicale ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 7 (p. 5615).

Art. 8 : adoption (p. 5616).

Art. 9 : amendement de la Commission (le recours n'est pas suspensif) ; adoption de l'amendement et de l'article 9, ainsi modifié (p. 5616).

Art. 10 : amendement de la Commission (sanctions prévues en cas d'infraction et de faute pénale) ; adoption de l'amendement (p. 5616) ; amendement rédactionnel de la Commission (fondateurs encore en exercice) ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 10, ainsi modifié (p. 5616).

Art. 11 : précisions sur l'expérience professionnelle demandée pour devenir remisier ; adoption (p. 5617).

Art. 12 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5617).

— Assurance maladie. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 6 et 7.

PROFESSIONS MÉDICALES.

— Organisation. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 27.

PROFESSIONS PARAMÉDICALES.

— Ecoles. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 54.

Voy. AUXILIAIRES MÉDICAUX.

PROFIT.

Voy. PLAN, 1.

Bancaire.

— Prélèvement exceptionnel. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (avant l'Art. 4).

Immobilier.

— Réinvestissement dans la construction. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 154.

PROGRAMMES A LOYER RÉDUIT (P.L.R.)

— BUDGETS (Equipement et Logement), (Logement et Urbanisme).

PROGRAMMES SCOLAIRES.

— Réforme des. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

PROGRAMMES SOCIAUX DE RELOGEMENT (P.S.R.).

Voy. BUDGET 1969, 6 (Equipement et art. 55, deuxième délibération) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme) ; BUDGET 1973, 1 (Logement).

« PROJET ADAM ».

Voy. ENERGIE NUCLÉAIRE, 2 (p. 2099, 1971).

PROMOTEURS.

Voy. CONSTRUCTION, 11 (1971, p. 2813) ; SOCIÉTÉS, 10.

PROMOTION SOCIALE.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, et art. 32 (deuxième délibération) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, I).

PROPAGANDE RADIOTÉLÉVISÉE.

Voy. RADIODIFFUSION, 5.

PROPRIÉTÉ.

1. — Proposition de loi tendant à simplifier les procédures d'appréhension et de mise en vente des biens vacants, biens présumés vacants et sans maître ou en déshérence, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Boutard et plusieurs de ses collègues renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2144.**

— Octroi de prêts spéciaux immédiats pour l'accession à la. — *Voy.* BUDGET 1973, 1 (seconde délibération, p. 5527).

— Imposition des (Octroi d'un délai supplémentaire pour l'envoi des déclarations des propriétés bâties). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 95.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

1. — Proposition de loi tendant à créer une redevance au profit des auteurs d'ouvrages mis en location dans les cabinets de lecture, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Le Tac et Krieg (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 107.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1915.**

PROTECTION DES ASSOCIÉS MINORITAIRES DES S.A.R.L.

Voy. SOCIÉTÉS, 12.

PROTECTION CIVILE.

1. — Proposition de loi relative à la protection de la population civile en cas de guerre atomique, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par Mme Thome-Patenôtre (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 646.**

. — .

Voy. BUDGET 1969, 1 (Intérieur et Rapatriés et Budgets militaires) ; BUDGET 1970, 1 (Intérieur et Rapatriés) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5421, 5423, 5439, 5444) ; BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés, p. 5605, 5623).

— Titularisation des chargés de mission contractuels. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 1 (art. 4).

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 45 à 50 ; SANTÉ PUBLIQUE, 13.

PROTECTION DE LA NATURE.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 13 ; POLLUTION, 2 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 67 à 69 ; ENVIRONNEMENT.

PROTHÈSES.

Voy. HOPITAUX, 2.

PROTHÉSISTE.

— Profession. — *Voy.* AUXILIAIRES MÉDICAUX, 3.

PROVENCE - COTE D'AZUR.

— Situation de l'emploi. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 75.

PROXÉNÉTISME.

— Lutte contre le. — *Voy.* ASSOCIATIONS, 5 et 6.

PUBLICITÉ.

1. — Proposition de loi tendant à la rationalisation des annonces immobilières, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Defferre (renvoyée à la Commission des lois, **n° 2616.**

2. — Proposition de loi tendant à réglementer la publicité, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Modiano (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2832.**

. — .

Voy. aussi : BUDGET 1971, 1 (Tourisme, p. 4788) ; COMMERCE, 17 ; ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 2 (1971, p. 1129) ; SOCIÉTÉS, 10.

— A l'O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5600, 5604) ; BUDGET 1972 (p. 6866) ; O.R.T.F., 11.

De marques.

— Introduction à l'O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, II) ; BUDGET 1970 (Service du Premier Ministre, I).

PUISSANCE PATERNELLE.

Voy. FAMILLE, 4.

PUPILLES DE LA NATION.

Voy. SERVICE NATIONAL, 9 (1971, p. 1792).

PUPILLES DE NICE.

— Foyer des. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 21 (1971, p. 1944, 1945).

Q

QUARTIER LATIN.

— Désordres au. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 216.

QUÉBEC.

— Rapports de la France avec le. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères).

— Reportage télévisé sur le. — (Diffusion d'une opinion injurieuse pour le général de Gaulle). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 107.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ.

1. — RECRUDESCENCE ACTUELLE DES MENÉES FASCISTES. — Question de M. Ducoloné au Premier Ministre. *Réponse de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre* [10 avril 1970] (p. 944).

2. — DÉNONCIATION DES FORFAITS FISCAUX DES COMMERÇANTS. — Question de M. Pasqua au Premier Ministre. *Réponse de M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [10 avril 1970] (p. 944, 945).

3. — RÉFORME DES FINANCES LOCALES. — Question de M. Chandernagor au Premier Ministre. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur* [10 avril 1970] (p. 945, 946).

4. — JOURNÉE DU 8 MAI. — Question de M. Nilès au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [10 avril 1970] (p. 946).

5. — RESTRICTIONS DE CRÉDIT. — Question de M. Fabre au Premier Ministre. *Réponse de M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [10 avril 1970] (p. 946, 947).

6. — RÉUNION D'UNE CONFÉRENCE POUR LA PAIX DANS LE SUD-EST ASIATIQUE. — Question de M. Dronne au Premier Ministre. *Réponse de M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères* [10 avril 1970] (p. 947, 948).

7. — DÉPART DE GRÈCE DE M. THEODORAKIS. — Question de M. Brocard au Premier Ministre. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [17 avril 1970] (p. 1142).

8. — LIBÉRATION D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS DÉTENU EN GRÈCE — Question de M. Alain Terrenoire au Premier Ministre. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [17 avril 1970] (p. 1142).

9. — QUALITÉ DE COMBATTANT AUX MILITAIRES AYANT SERVI EN AFRIQUE DU NORD. — Question de M. Lagorce au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. *Réponse de M. Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre* [17 avril 1970] (p. 1143, 1144).

10. — OCTROI DE PRIMES A LA CONSTRUCTION. — Question de M. Christian Bonnet au Premier Ministre. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [17 avril 1970] (p 1144, 1145).

11. — RÈGLEMENT SUR LE VIN. — Question de M. Ducray au Premier Ministre. — *Réponse*

de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture [17 avril 1970] (p. 1145).

12. — CONTENTIEUX DES ANCIENS COMBATTANTS. — Question de M. Nilès au Premier Ministre. *Réponse de M. Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre* [17 avril 1970] (p. 1145, 1146).

13. — CONFLIT A LA SOCIÉTÉ BERLIET. — Question de M. Houël au Premier Ministre. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [17 avril 1970] (p. 1146).

14. — ELECTIONS AUX CAISSES D'ASSURANCE-MALADIE. — Question de M. Commenay au Premier Ministre *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [17 avril 1970] (p. 1146, 1147).

15. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. — Question de M. Charles Bignon. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [24 avril 1970] (p. 1288).

16. — CYCLONES DE LA RÉUNION. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Rey, Ministre chargé des Départements et Territoires d'outre-mer* [24 avril 1970] (p. 1288).

17. — ENTRÉE DU VIN DANS LE MARCHÉ COMMUN. — Question de M. Roucaute. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [24 avril 1970] (p. 1289).

18. — EVÉNEMENT DU TCHAD. — Question de M. Mitterrand. *Réponse de M. Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [24 avril 1970] (p. 1290).

19. — ASSOUPLISSEMENT DU CRÉDIT. — Question de M. Tiberi. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [24 avril 1970] (p. 1290, 1291).

20. — IMPORTATIONS DE VINS D'AFRIQUE DU NORD. — Question de M. Bayou. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [24 avril 1970) (p. 1291).

21. — TRANSFERT DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. — Question de M. Gosnat. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [24 avril 1970] (p. 1.291).

22. — CRÉDIT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES. — Question de M. Commenay. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [24 avril 1970] (p. 1292).

23. — IMPOTS FONCIERS. — Question de M. Boudet. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [24 avril 1970] (p. 1292, 1293).

24. — CATASTROPHE DU PLATEAU D'ASSY. — Question de M. Morellon. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [29 avril 1970] (p. 1376).

25. — DATES DES VACANCES SCOLAIRES. — Question de M. Jean-Claude Petit. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [29 avril 1970] (p. 1376).

26 — SERVICE DE LA SANTÉ SCOLAIRE. — Question de M. Benoist. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [29 avril 1970] (p. 1376, 1377).

27. — GRÈVE DES BOULANGERS DE LA RÉGION PARISIENNE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [29 avril 1970] (p. 1376, 1377).

28. — REVENDICATIONS DES ÉTUDIANTS DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE. — Question de M. Berthelot. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [29 avril 1970] (p. 1378).

29. — RELÈVEMENT DU TAUX D'ASSURANCE AUTOMOBILE. — Question de M. La Combe. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [6 mai 1970] (p. 1544, 1545).

30. — CRÉATION D'UN SECOND BILLET DE CONGÉ POPULAIRE. — Question de M. Rossi. *Réponse de M. Mondon, Ministre des Transports* [6 mai 1970] (p. 1545).

31. — OCTROI D'UN TERRAIN A L'OBSERVATOIRE DE PARIS. — Question de Mme Vaillant-Couturier. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [6 mai 1970] (p. 1545).

32. — ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES MINEURS DU NORD. — Question de M. Henri Lucas. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [6 mai 1970] (p. 1546, 1547).

33. — HIPPODROME DE SAINT-CLOUD ET HARAS DE JARDY. — Question de M. de la Malène. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [6 mai 1970] (p. 1547, 1548).

34. — INSTALLATION DU THÉATRE DE PETER BROOK AU MOBILIER NATIONAL. — Question de M. Hubert Germain. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [6 mai 1970] (p. 1548).

35. — ÉVÉNEMENTS DE LA PÉNINSULE INDOCHINOISE. — Question de M. Rossi. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [6 mai 1970] (p. 1549). *Logement* [6 mai 1970] (p. 1549).

36. — MISE EN CHANTIER DE LOGEMENTS. — Question de M. Boulay. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement* [6 mai 1970] (p. 1549, 1550).

37. — IMPORTATIONS DE TEXTILES DE MACAO. — Question de M. Granet. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [15 mai 1970] (p. 1748).

38. — DÉGATS CAUSÉS PAR LE CYCLÔNE DE LA RÉUNION. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [15 mai 1970] (p. 1748, 1749).

39. — ACCIDENT PROVOQUÉ PAR UN MISSILE « MASURCA ». — Question de M. Virgile Barel. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [15 mai 1970] (p. 1749).

40. — FIXATION DU PRIX DU PAIN. — Question de M. Bécam. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [15 mai 1970] (p. 1750).

41. — GRÈVE DU PERSONNEL D'ORLY. — Question de M. Pasqua. *Réponse de M. Mondon, Ministre des Transports* [15 mai 1970] (p. 1751, 1752).

42. — RÉVISION DES ÉVALUATIONS CADASTRALES. — Question de M. Paul Duraffour. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [15 mai 1970] (p. 1752, 1753).

43. — SÉCURITÉ DES TRANSPORTS AÉRIENS. — Question de M. Dardé. *Réponse de M. Mondon, Ministre des Transports* [15 mai 1970] (p. 1753).

44. — VACANCES SCOLAIRES. — Question de M. Commenay. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [15 mai 1970] (p. 1753, 1754).

45. — COUVERTURE AÉRIENNE DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE PAR DES PILOTES SOVIÉTIQUES. — Question de M. Maujoüan du Gasset. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [22 mai 1970] (p. 1885).

46. — PENSIONS PRIVÉES DES RAPATRIÉS. — Question de M. Baudis. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [22 mai 1970] (p. 1885, 1886).

47. — MOUVEMENT « ORDRE NOUVEAU ». — Question de M. Alain Terrenoire. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [22 mai 1970] (p. 1886).

48. — DÉCLARATION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Question de M. Jacques Vendroux. *Réponse de M. Frey, Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.* [22 mai 1970] (p. 1886, 1887).

49. — ENQUÊTES SUR LES RÉCENTES ACTES DE VIOLENCE. — Question de M. de Montesquiou. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [22 mai 1970] (p. 1887, 1888).

50. — PERSONNEL DE LA R.A.T.P. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la population* [22 mai 1970] (p. 1888).

51. — CRÉATIONS D'EMPLOIS. — Question de M. Dumortier. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emplo iet de la Population* [22 mai 1970] (p. 1888, 1889).

52. — AUTOROUTE NANCY-METZ. — Question de M. Fouchet. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [22 mai 1970] (p. 1890, 1891).

53. — INONDATIONS DANS L'EST DE LA FRANCE. Question de M. Hinsberger. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [29 mai 1970] (p. 2148).

54. — ECOLES PRÉPARANT AUX PROFESSIONS PARAMÉDICALES. — Question de M. Thillard. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [29 mai 1970] (p. 2148, 2149).

55. — COOPÉRATIVES D'H.L.M. — Question de M. Godon. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [29 mai 1970] (p. 2149).

56. — DÉSENCADREMENT DU CRÉDIT. — Question de M. Achille-Fould. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [29 mai 1970] (p. 2149, 2150).

57. — REVENDICATIONS DU PERSONNEL DES P.T.T. — Question de M. Fiévez. *Réponse de*

M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement [29 mai 1970] (p. 2150).

58. — SALAIRES DES HANDICAPÉS PHYSIQUES STAGIAIRES. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [29 mai 1970] (p. 2150, 2151).

59. — COMPLEXE SCIENTIFIQUE DE CLERMONT-FERRAND. — Question de M. Péronnet. *Récrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [29 mai 1970] (p. 2152).

60. — RÉPERCUSSION EN CHARENTE-MARITIME DU DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — Question de M. Joanne. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [29 mai 1970] (p. 2152).

61. — REVALORISATION DES RENTES VIAGÈRES. — Question de M. Lamps. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2286, 2287).

62. — ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940. — Question de M. Hubert Germain. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 juin 1970] (p. 2287).

63. — INTERDICTION DU FILM « LES CADETS DE SAUMUR ». — Question de M. Brocard. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 juin 1970] (p. 2287).

64. — VEUVES D'ASSURÉS SOCIAUX. — Question de Mme Thome-Patenôtre. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale.* [5 juin 1970] (p. 2288).

65. — AIDE AU PEUPLE PÉRUVIEN. — Question de M. Flornoy. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 juin 1970] (p. 2287, 2288).

66. — EMPRUNT 3,5 % 1952-1958, DIT « EMPRUNT PINAY ». — Question de M. Rossi. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2289).

67. — CONSÉQUENCE DE LA GRÈVE DES DOUANIERS. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2289, 2290).

68. — F.I.A.T.-CITROEN. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2290).

69. — GROUPE ÉLECTRONIQUE DE SURESNES. — Question de M. Barbet. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [12 juin 1970] (p. 2569).

70. — CONCENTRATION DES ENTREPRISES. — Question de M. Neuwirth. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [12 juin 1970] (p. 2570).

71. — AIDE AU PEUPLE ROUMAIN. — Question de M. Deniau. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [12 juin 1970] (p. 2571).

72. — DATE DES EXAMENS SCOLAIRES A LA RÉUNION. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [12 juin 1970] (p. 2571).

73. — DÉCHARGE DE CLASSE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. — Question de M. Hubert Germain. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [12 juin 1970] (p. 2571).

74. — GRÈVE DES PERSONNELS DES SERVICES DES FINANCES. — Question de M. Barrot. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [12 juin 1970] (p. 2572).

75. — PAIEMENT DES ALLOCATIONS DE VIEILLESSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — Question de M. Barrot. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [12 juin 1970] (p. 2572, 2573).

76. — ALLOCATION DE LOYER DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES. — Question de M. Lavieille. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [12 juin 1970] (p. 2573).

77. — RECLASSEMENT DU PERSONNEL LICENCIÉ DE CERTAINES CAISSES MUTUELLES. — Question de M. Fouchier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 juin 1970] (p. 2874).

78. — SAUVEGARDE DU MILIEU NATUREL. — Questions de MM. de Montesquiou et Dassié.

Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture [19 juin 1970] (p. 2875).

79. — CONSTRUCTIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS. — Question de M. Dupont-Fauville. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [19 juin 1970] (p. 2876, 2877).

80. — SAUVEGARDE DES TEMPLES D'ANGKOR. — Question de M. Caldaguès. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 juin 1970] (p. 2877).

81. — DESTRUCTION DES BIDONVILLES. — Questions jointes de MM. Berthelot et Olivier Giscard d'Estaing. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [19 juin 1970] (p. 2877 à 2880).

82. — ORAGES DE GRÊLE EN GIRONDE. — Question de M. Lagorce. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [19 juin 1970] (p. 2880).

83. — MISE A QUATRE VOIES DE LA ROUTE NATIONALE N° 4. — Question de M. Peyrefitte. — *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [19 juin 1970] (p. 2881, 2882).

84. — PRIX DU SUCRE. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [19 juin 1970] (p. 2882).

85. — CLASSES DITES « PRATIQUES ». — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [26 juin 1970] (p. 3173, 3174).

86. — COURS DES ŒUFS. — Question de M. Durieux. *Réponse de Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [26 juin 1970] (p. 3174).

87. — FERMETURE DE L'OPÉRA. — Question de M. Ducoloné. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 juin 1970] (p. 3175).

88. — SATURATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE. — Question de Mme Thome-Patenôtre. *Réponse de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications* [26 juin 1970] (p. 3175).

89. — INCIDENTS SURVENUS A LA PRISON DE LA SANTÉ. — Question de M. Krieg. — *Réponse de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [26 juin 1970] (p. 3176).

90. — INCIDENCES DE LA T.V.A. SUR LES TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 juin 1970] (p. 3177).

91. — ENCADREMENT DU CRÉDIT. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 juin 1970] p. 3177).

92. — ECOULEMENT DES PÊCHES ET DES CERISES. — Question de M. Liogier. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [26 juin 1970] (p. 3178).

93. — MAGASINS A GRANDE SURFACE. — Questde M. Barrot. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 juin 1970] (p. 3179).

94. — SUPPRESSION DES BIDONVILLES. — Question de M. Janot. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [9 octobre 1970] (p. 4226).

95. — IMPOSITION DES PROPRIÉTÉS BATIES. — (Octroi d'un délai supplémentaire.) Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [9 octobre 1970] (p. 4226, 4227).

96. — LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS. — Question de M. Virgile Barel. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [9 octobre 1970] (p. 4227).

97. — MESURES A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS. — Question de M. Aubert. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [9 octobre 1970] (p. 4228).

98. — IMPORTATION DE VINS ALGÉRIENS. — Question de M. Raoul Bayou. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [9 octobre 1970] (p. 4228).

99. — CAMPAGNE VITICOLE 1970-1971. — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture* [16 octobre 1970] (p. 4370, 4371).

100. — CENTRE D'AFFAIRES DE MASSY. — Question de M. Boscher. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [16 octobre 1970] (p. 4371, 4372).

101. — OPÉRATIONS MILITAIRES AU TCHAD. — Question de M. Mitterrand. *Réponse de M. Hamon, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [16 octobre 1970] (p. 4372).

102. — BLOCAGE DES PRIMES A LA CONSTRUCTION. — Question de M. Durieux. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [16 octobre 1970] (p. 4373, 4374).

103. — MISSION MÉDICALE EN JORDANIE. — Question de M. Marette. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [16 octobre 1970] (p. 4374).

104. — TRANSPORTS EN COMMUN DANS LA RÉGION PARISIENNE. — Question de M. Niles. *Réponse*

de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement [16 octobre 1970] (p. 4375).

105. — MAIN-D'ŒUVRE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [16 octobre 1970] (p. 4375, 4376).

106. — PAIEMENTS DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS. — Question de M. Fortuit. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [16 octobre 1970] (p. 4376, 4377).

107. — REPORTAGE TÉLÉVISÉ SUR LE QUÉBEC. — Question de M. Jacques-Philippe Vendroux. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [23 octobre 1970] (p. 4627).

108. — PERSONNELS DE POLICE. — Question de M. Germain. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [23 octobre 1970] (p. 4628).

109. — IMPORTATIONS DE VINS D'ALGÉRIE. — Question de M. Collière. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [23 octobre 1970] (p. 4628).

110. — LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS. — Question de M. Jacques Barrot. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [23 octobre 1970] (p. 4629, 4630).

111. — SAISIES DE JOURNAUX. — Question de M. Mitterrand. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [23 octobre 1970] (p. 4630, 4631, 4632).

112. — PERSONNELS DES GRANDS MAGASINS. — Question de M. Nilès. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [23 octobre 1970] (p. 4632).

113. — COTISATIONS D'ASSURANCE VOLONTAIRE. — Question de M. Madrelle. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [23 octobre 1970] (p. 4633).

114. — EXPLOITATION DU GISEMENT DE LACQ. — Question de M. Plantier. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [30 octobre 1970] (p. 4971, 4972).

115. — TARIFS DU FRET MARITIME. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [30 octobre 1970] (p. 4972).

116. — MACHINISME AGRICOLE. — Question de M. Hunault. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [30 octobre 1970] (p. 4972, 4973).

117. — SITUATION DES ÉLEVEURS. — Question de M. Mathieu. *Réponse de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture* [30 octobre 1970] (p. 4973, 4974).

118. — COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE. — Question de M. Ducoloné. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [30 octobre 1970] (p. 4974, 4975).

119. — REPRÉSENTATION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS INDÉPENDANTS. — Question de M. Foyer (la question n'est pas appelée) [30 octobre 1970] (p. 4975).

120. — MOYENS PRÉVUS POUR ÉVITER UNE NOUVELLE « MARÉE NOIRE ». — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [30 octobre 1970] (p. 4975).

121. — QUÊTES EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [30 octobre 1970] (p. 4975).

122. — CALAMITÉS AGRICOLES EN GUADELOUPE. — Question de M. Claude Roux. *Réponse de M. Tinaud, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [20 novembre 1970] (p. 5844).

123. — PRIX DE JOURNÉE DES CLINIQUES PRIVÉES. — Question de M. Mainguy. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [20 novembre 1970] (p. 5844, 5845).

124. — EMPLOI DES TRAVAILLEURS D'UNE ENTREPRISE MARSEILLAISE. — Question de M. Garcin. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [20 novembre 1970] (p. 5845).

125. — INDUSTRIE COMMUNAUTAIRE DU JUTE. — Question de M. Charles Bignon. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [20 novembre 1970] (p. 5845).

126. — CRITÈRES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DU TRAVAIL EN MATIÈRE D'ARRÊT DU TRAVAIL. — Question de M. Lavielle. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [20 novembre 1970] (p. 5846).

127. — ORGANISME INTERNATIONAL DE SECOURS POUR SINISTRE GRAVE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [20 novembre 1970] (p. 5846).

128. — NÉGOCIATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES. — Question de M. Montalat. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [27 novembre 1970] (p. 6018).

129. — INCENDIE A LA RÉUNION. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Rey, Ministre chargé des Départements et Territoires d'outre-mer* [27 novembre 1970] (p. 6018).

130. — LIVRAISON DE MATÉRIEL MILITAIRE A LA LIBYE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [27 novembre 1970] (p. 6019).

131. — SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS DE TAXI. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [27 novembre 1970] (p. 6019).

132. — UNION DU TRAVAIL DES SALARIÉS AGRICOLES. — Question de M. Brugnon. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [27 novembre 1970] (p. 6020, 6021).

133. — UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'EUROPE DES SIX. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. de Lipkowski, chargé des Relations avec le Parlement* [27 novembre 1970] (p. 6021).

134. — ENVOI DE SECOURS AU PAKISTAN. — Question de M. Brocard. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [2 décembre 1970] (p. 6070).

135. — POLITIQUE PROTECTIONNISTE DES ETATS-UNIS. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [2 décembre 1970] (p. 6071).

136. — REVENDICATIONS DE CERTAINS ENSEIGNANTS. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [2 décembre 1970] (p. 6071).

137. — BOURSE D'ÉCHANGES DES EMPLOIS. — Question de M. Sudreau. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [2 décembre 1970] (p. 6072).

138. — DÉTOURNEMENT DU TRAFIC DE LA VIANDE DE MOUTON. — Question de M. Boscary-Monsservin. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [2 décembre 1970] (p. 6073).

139. — INCIDENTS DANS CERTAINES CAISSES D'ASSURANCE-VIEILLESSE. — Question de M. Herman. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [2 décembre 1970] (p. 6074, 6075).

140. — COLLECTE EN FAVEUR DE L'ENFANCE INADAPTÉE. — Question de M. Boulloche. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* (2 décembre 1970] (p. 6075, 6076).

141. — COURS DES PORCS. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture* [11 décembre 1970] (p. 6494).

142. — INTERDICTION DE SURVOL DES ETATS-UNIS PAR LES AVIONS SUPERSONIQUES. — Question de M. Dardé. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [11 décembre 1970] (p. 6494).

143. — CONVENTION ENTRE LES PHARMACIENS MUTUALISTES ET LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE. — Question de M. Fievez. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [11 décembre 1970] (p. 6495).

144. — INSTALLATION D'UNE RAFFINERIE DANS LE VIGNOBLE BEAUJOLAIS. — Question de M. Ducray. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [11 décembre 1970] (p. 6496).

145. — APPEL DU CONTINGENT. — Question de M. Charles Bignon. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [11 décembre 1970] (p. 6496).

146. — PRIX A LA PRODUCTION DU LAIT ET DU PORC. — Question de M. de Poulpiquet. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [11 décembre 1970] (p. 6497).

147. — TAUX DE L'ESCOMPTE. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [11 décembre 1970] (p. 6498).

148. — CONSTRUCTION DE L'AVION « AIRBUS ». — Question de M. Commenay. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [11 décembre 1970] (p. 6498).

149. — DROITS DE PLANTATION VITICOLE. — Question de M. Maujoüan du Gasset. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [18 décembre 1970] (p. 6657).

150. — COURS DES BOVINS. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [18 décembre 1970] (p. 6658).

151. — PERSONNEL COMMUNAL. — Question de M. Fouchier. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 décembre 1970] (p. 6658).

152. — SITUATION DES APPRENTIS ET DES ÉTUDIANTS. — Question de M. Neuwirth. *Réponse de M. Gabriel Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [18 décembre 1970] (p. 6659, 6660).

153. — PROCÈS DE BURGOS. — Question de M. Léon Feix. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 décembre 1970] (p. 6660).

154. — ENTRETIENS FRANCO-POLONAIS. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 décembre 1970] (p. 6660).

155. — PRIMES A LA CONSTRUCTION. — Question de M. Brocard. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [18 décembre 1970] (p. 6661).

156. — DOMAINE THERMAL DE VICHY. — Question de M. Péronnet. *Réponse de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [18 décembre 1970] (p. 6661, 6662).

157. — BOURSES D'ENSEIGNEMENT. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale* [7 avril 1971] (p. 936).

158. — SITUATION DU BATIMENT. — Question de M. Christian Bonnet. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [7 avril 1971] (p. 936, 937).

159. — PROJET « CONCORDE ». — Question de M. Dardé. *Réponse de M. Jean Chamant, Ministre des Transports* [7 avril 1971] (p. 937, 938).

160. — TRANSPORTS EN COMMUN. — Question de M. Feix. *Réponse de M. Jean Chamant, Ministre des Transports* [7 avril 1971] (p. 938, 939).

161. — INDICE DU COUT DE LA VIE. — Question de M. Boulloche. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [7 avril 1971] (p. 939).

162. — TAUX DE L'ESCOMPTE. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [7 avril 1971] (p. 939, 940).

163. — ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale* [7 avril 1971] (p. 940).

164. — RÉFORME DES PROFESSIONS D'AVOCAT ET D'AVOUÉ. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [16 avril 1971] (p. 1184).

165. — SITUATION AU PAKISTAN. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères* [7 avril 1971] (p. 1184).

166. — LIAISON FERROVIAIRE AVEC L'AUVERGNE. — Question de M. Sauzedde. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [16 avril 1971] (p. 1184, 1185).

167. — SITUATION DES PRODUCTEURS DE MAIS. — Question de M. Sallenave. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [16 avril 1971] (p. 1185).

168. — EXAMENS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Question de M. Cormier. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale* [23 avril 1971] (p. 1416).

169. — REVENDICATIONS DES OUVRIERS DE LA MÉTALLURGIE. — Question de M. Niles. *Réponse de M. Philippe Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [23 avril 1971] (p. 1416).

170. — CRÉATION DE « L'UNION DES RÉPUBLIQUES ARABES ». — Question de M. Krieg. *Réponse de M. Jacques Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [24 avril 1971] (p. 1414).

171. — PRIX DES CARBURANTS. — Question de M. Achille-Fould. *Réponse de M. Jean Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [23 avril 1971] (p. 1417).

172. — BASES ALGÉRIENNES. — Question de M. Montalat. *Réponse de M. Jacques Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [23 avril 1971] (p. 1417, 1418).

173. — ABATTOIRS DE LA VILLETTE. — Question de M. Brugnon. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [30 avril 1971] (p. 1586).

174. — INDEMNISATION PAR LE GOUVERNEMENT ALGÉRIEN DES VICTIMES DE SPOLIATIONS. — Question de M. Destremau. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des*

Relations avec le Parlement [30 avril 1971] (p. 1587).

175. — PAIEMENT PAR CHÈQUE. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat chargé du Budget* [30 avril 1971] (p. 1587).

176. — POLITIQUE FRANCO-ALGÉRIENNE. — Question de M. Léon Feix. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [30 avril 1971] (p. 1588).

177. — LICENCIEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS ALLINQUANT. — Question de M. Pasqua. *Réponse de M. Philippe Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [30 avril 1971] (p. 1589).

178. — INTERDICTION D'UN LIVRE DANS LES CASERNES. — Question de M. Halbout. *Réponse de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [30 avril 1971] (p. 1590).

179. — COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE DE RUGBY. — Question de M. Stasi. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [30 avril 1971] (p. 1590).

180. — AMÉNAGEMENT DE LA CHUTE ARC-ISÈRE. — Question de M. Delachenal. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [5 mai 1971] (p. 1646).

181. — REVENDICATIONS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [5 mai 1971] (p. 1646, 1647).

182. — SITUATION DES OSTRÉICULTEURS. — Question de M. Cazenave. *Réponse de M. Jean Chamant, Ministre des Transports* [5 mai 1971] (p. 1647, 1648).

183. — REVENDICATIONS DU PERSONNEL DE L'INTENDANCE UNIVERSITAIRE. — Question de M. Peugnet. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [5 mai 1971] (p. 1648).

184. — RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE METZ. — Question de M. Kédinger. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [5 mai 1971] (p. 1649).

185. — MAISONS PRIVÉES DE RETRAITE. — Question de M. Tiberi. *Réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [5 mai 1971] (1649, 1650).

186. — FORMATION PROFESSIONNELLE. — Question de M. Barberot. *Réponse de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [5 mai 1971] (p. 1650, 1651).

187. — LOGEMENT SOCIAL. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [5 mai 1971] (p. 1651, 1652).

188. — PRIX DU VIN DISTILLÉ. — Question de M. Madrelle. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [12 mai 1971] (p. 1814).

189. — NÉGOCIATIONS A LA RÉGIE RENAULT. — Question de M. Ducoloné. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [12 mai 1971] (p. 1814, 1815, 1816).

190. — INTÉRÊTS DE LA PÊCHE FRANÇAISE. — Question de M. Christian Bonnet. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [12 mai 1971] (p. 1816).

191. — FISCALITÉ DES CARBURANTS. — Question de M. Boudet. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [12 mai 1971] (p. 1816).

192. — RÉÉVALUATION DU PRIX DE L'OR. — Question de M. Charles Bignon. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [12 mai 1971] (p. 1817).

193. — CRISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE. — Question de M. Claude Roux. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [12 mai 1971] (p. 1818).

194. — RECRUTEMENT DE PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE. — Question de M. Carpentier. *Réponse de Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* [19 mai 1971] (p. 1974).

195. — INDEMNISATION DES DOMMAGES PROVOQUÉS PAR LA « MARÉE NOIRE ». — Question de M. Godefroy. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [19 mai 1971] (p. 1974).

196. — MARCHÉ COMMUN AGRICOLE. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [19 mai 1971] (p. 1975, 1976).

197. — HAUSSE DU TAUX DE L'ESCOMPTE. — Question de M. Fouchier. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 mai 1971] (p. 1976).

198. — Revendications du personnel des travaux publics. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [19 mai 1971] (p. 1977).

199. — Protection des producteurs de sucre. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [19 mai 1971] (p. 1977, 1978).

200. — Pollution urbaine. — Question de M. Neuwirth. *Réponse de M. Poujade, Ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement* [19 mai 1971] (p. 1978, 1979).

201. — Revendications du personnel de la R.A.T.P. — Question de M. Barbet. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 mai 1971] (p. 1979).

202. — Etalement des congés payés. — Question de M. Olivier Giscard d'Estaing. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [28 mai 1971] (p. 2188, 2189).

203. — Sinistrés du Gers. — Question de M. de Montesquiou. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [28 mai 1971] (p. 2189).

204. — Revendications des ouvriers d'Usinor. — Question de M. Fiévez. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [28 mai 1971] (p. 2190).

205. — Prix du lait. — Question de M. Laudrin. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [28 mai 1971] (p. 2191).

206. — Revendications des personnels du C.N.R.S. — Question de M. Virgile Barel. *Réponse de M. Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [28 mai 1971] (p. 2192).

207. — Transfert de l'usine « Lu-Brun » de Nantes. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [28 mai 1971] (p. 2194).

208. — Conseils de classe. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [28 mai 1971] (p. 2194).

209. — Incidents de Fort-de-France. — Question de M. Mitterrand. *Réponse de M. Messmer, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer* [4 juin 1971] (p. 2386).

210. — Distribution de prospectus pornographiques. — Question de M. Ducray. *Réponse de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications* [4 juin 1971] (p. 2387).

211. — Hausse des prix. — Question de M. Michel Durafour. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [4 juin 1971] (p. 2388).

212. — Rapports entre l'administration et les entreprises. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Malaud, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique* [4 juin 1971] (p. 2389).

213. — Ostréiculture. — Question de M. Collière. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [4 juin 1971] (p. 2389).

214. — Signalisation routière. — Question de M. Boudet. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [11 juin 1971] (p. 2738).

215. — Constitution de tribunaux populaires. — Question de M. Germain, à défaut de celle de M. Boscary-Monsservin. *Réponse de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [11 juin 1971] (p. 2738, 2739).

216. — Désordres au Quartier Latin. — Question de M. Pierre Bas. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [11 juin 1971] (p. 2739, 2740, 2741).

217. — Viticulture. — Question de M. Lagorce. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [11 juin 1971] (p. 2741, 2742).

218. — Fiscalité des associations. — Question de M. Ansquer. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [11 juin 1971] (p. 2742).

219. — Licenciements a la Société Perrier. — Question de Mme Vaillant-Couturier. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [11 juin 1971] (p. 2743, 2744).

220. — Situation de Roubaix-Tourcoing. — Question de M. Herman. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [11 juin 1971] (p. 2744).

221. — Assurances sociales des handicapés. — Question de M. Fouchier. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [18 juin 1971] (p. 3127, 3128).

222. — Baux ruraux a long terme. — Question de M. Collette. *Réponse de M. Li-*

mouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement [18 juin 1971] (p. 3128).

223. — SOUTIEN A LA PRODUCTION DES POMMES DE TERRE. — Question de M. Chambon. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 juin 1971] (p. 3128).

224. — GRÈVE A LA S.N.C.F. — Question de M. Raymond Barbet. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [18 juin 1971] (p. 3129, 3130).

225. — TARIFS DOUANIERS APPLICABLES AUX TEXTILES. — Question de M. Spénale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 juin 1971] (p. 3130).

226. — EXPORTATION DE VOLAILLE. — Question de M. Bécam. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 juin 1971] (p. 3131).

227. — PRIX DU PAIN. — Question de M. Bayou. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [18 juin 1971] (p. 3132).

228. — AIDE AUX SINISTRÉS D'ANTIBES. — Question de M. Virgile Barel. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [25 juin 1971] (p. 3443).

229. — ETALEMENT DES VACANCES. — Question de M. Gerbaud. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [25 juin 1971] (p. 3443, 3444, 3445).

230. — CHASSE. — Question de M. de Poulpiquet. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [25 juin 1971] (p. 3445).

231. — INTERVIEW A L'O.R.T.F. — Question de M. Paquet. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [25 juin 1971] (p. 3446).

232. — TRAVAIL DU PERSONNEL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications* [25 juin 1971] (p. 3447).

233. — MANUFACTURE DES TABACS DE BORDEAUX. — Question de M. Madrelle. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat chargé du Budget* [25 juin 1971] (p. 3447).

234. — TRAVAILLEURS IMMIGRÉS. — Question de M. Claudius-Petit. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Emploi et de la Population* [25 juin 1971] (p. 3447, 3448).

235. — JUGEMENT D'UN CRIMINEL DE GUERRE. — Question de M. Ducray. *Réponse de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [8 octobre 1971] (p. 4426).

236. — RETRAITE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS. — Question de M. Christian Bonnet. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [8 octobre 1971] (p. 4427).

237. — REVENDICATIONS DES CONDUCTEURS DU MÉTROPOLITAIN. — Question de M. Léon Feix. *Réponse de M. Jean Chamant, Ministre des Transports* [8 octobre 1971] (p. 4427, 4428).

238. — ARRÊTS DE TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT. — Question de M. Stehlin *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale* [8 octobre 1971] (p. 4429, 4429).

239. — ECHANGES AGRICOLES DANS LE MARCHÉ COMMUN. — Question de M. Brugnon. *Réponse de M. Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture* [8 octobre 1971] (p. 4429, 4430).

240. — MESURES CONTRE LE CHÔMAGE. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [8 octobre 1971] (p. 4430, 4431).

241. — SITUATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE DANS LES C.E.G. — Question de M. Aubert. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [8 octobre 1971] (p. 4431).

242. — PROGRAMME « AIRBUS ». — Question de M. Dardé. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [15 octobre 1971] (p. 4616, 4617).

243. — RÉFUGIÉS PAKISTANAIS. — Question de M. Claudius-Petit. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [15 octobre 1971] (p. 4617).

244. — RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [15 octobre 1971] (p. 4617, 4618, 4619).

245. — INDEMNITÉ VIAGÈRE DE DÉPART. — Question de M. Bourdellès. *Réponse de*

M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture [15 octobre 1971] (p. 4619).

246. — GRÈVE DES CONDUCTEURS DU MÉTROPOLITAIN. — Question de M. Wagner. *Réponse de M. Jean Chamant, Ministre des Transports* [15 octobre 1971] (p. 4619, 4620).

247. — LIBÉRATION D'UN MEURTRIER. — Question de M. Henri Lucas. *Réponse de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [15 octobre 1971] (p. 4620, 4621).

248. — AMICALE DES ANCIENS DE LA DIVISION « DAS REICH ». — Question de M. Villon. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [22 octobre 1971] (p. 4799).

249. — APPLICATION DES LOIS. — Question de M. Ihuel. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [22 octobre 1971] (p. 4800).

250. — ADMISSION DE LA CHINE POPULAIRE A L'O.N.U. — Question de M. Cazenave. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [22 octobre 1971] (p. 4800, 4801).

251. — GRÈVE DANS UNE USINE EN GIRONDE. — Question de M. Madrelle. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat au Travail, à l'Emploi et à la Population* [22 octobre 1971] (p. 4801).

252. — CONVENTION D'EXTRADITION AVEC ISRAEL. — Question de M. Cazenave. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [22 octobre 1971] (p. 4801).

253. — DIFFÉREND INDO-PAKISTANAIS. — Question de M. Péronnet. *Réponse de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [29 octobre 1971] (p. 5113).

254. — LIVRAISON D'ARMES AU PAKISTAN. — Question de M. de Grailly. *Réponse de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [29 octobre 1971] (p. 5114).

255. — CRISE BOURSIÈRE. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [29 octobre 1971] (p. 5115).

256. — EQUIPEMENT DE LA FLOTTE D'AIR-FRANCE. — Question de M. Raymond Barbet. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [29 octobre 1971] (p. 5116).

257. — CONVENTION NATIONALE MÉDICALE. — Question de M. Boudet. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [29 octobre 1971] (p. 5116).

258. — NON-RETRANSMISSION D'UN MATCH DE FOOTBALL. — Question de M. Jacques-Philippe Vendroux. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [29 octobre 1971] (p. 5117).

259. — PLAN DE RÉCESSION DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE. — Question de M. Peugnet. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [29 octobre 1971] (p. 5118).

260. — SITUATION DES VEUVES CIVILES. — Question de M. Durieux. *Réponse de Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [29 octobre 1971] (p. 5119).

261. — SITUATION DE L'EMPLOI AU MANS. — Question de M. Chaumont. *Réponse de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [29 octobre 1971] (p. 5120).

262. — SITUATION DE L'EMPLOI EN LORRAINE. — Question de M. Fouchet. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre chargé du Plan et de l'Environnement du Territoire* [5 novembre 1971] (p. 5386).

263. — SPORT A L'ÉCOLE. — Question de M. Gaudin. *Réponse de M. Comiti, Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* [5 novembre 1971] (p. 5387).

264. — RÉFORME DE LA PATENTE. — Question de M. Douzans. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances* [5 novembre 1971] (p. 5388).

265. — HAUSSE DES PRIX. — Question de M. Boutard. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances* [5 novembre 1971] (p. 5390).

266. — COURS DE LA POMME DE TERRE. — Question de M. de Poulpiquet. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [5 novembre 1971] (p. 5391).

267. — ECHANGES CULTURELS FRANCO-SOVIÉTIQUES. — Question de M. Pasqua. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 novembre 1971] (p. 5391).

268. — POLITIQUE D'INNOVATION INDUSTRIELLE. — Question de M. Olivier Giscard d'Estaing. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [5 novembre 1971] (p. 5393).

269. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VIDÉOGRAMMES. — Question de Mme Troisier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 novembre 1971] (p. 5394).

270. — HANDICAPÉS PHYSIQUES. — Question de M. Saint-Paul. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation* [19 novembre 1971] (p. 5980).

271. — TRAFIC FERROVIAIRE DE LA BANLIEUE NORD. — Question de Mme Thome-Patenôtre. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5981).

272. — AÉRODROME DE TOUSSUS-LE-NOBLE. — Question de M. Destremau. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5892).

273. — TRANSFERT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE MAISONS-ALFORT. — Question de M. Gosnat. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [19 novembre 1971] (p. 5982).

274. — RÉUNION DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'EDUCATION NATIONALE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale* [19 novembre 1971] (p. 5983).

275. — FUSÉE « EUROPA II ». — Question de M. de Montesquiou. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [19 novembre 1971] (p. 5984).

276. — IMPRIMERIES DE LABEUR. — Question de M. Mainguy. *Réponse de M. Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [26 novembre 1971] (p. 6155).

277. — IMPORTATIONS DE TEXTILES. — Question de M. Granet. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [26 novembre 1971] (p. 6156).

278. — DROGUE. — Question de M. Jacques Barrot. *Réponse de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [26 novembre 1971] (p. 6156).

279. — SITUATION AU CAMBODGE. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Léo Hamon, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [26 novembre 1971] (p. 6157).

280. — HAUSSE DES PRIX. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [26 novembre 1971] (p. 6158).

281. — VIGNETTE AUTOMOBILE. — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [26 novembre 1971] (p. 6160).

282. — EMPRUNT PINAY. — Question de M. Dronne. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [3 décembre 1971] (p. 6390).

283. — HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement* [3 décembre 1971] (p. 6390).

284. — ACCIDENTS DUS AU GAZ. — Question de M. Beylot. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [3 décembre 1971] (p. 6391).

285. — SURVEILLANTS GÉNÉRAUX AUXILIAIRES. — Question de M. Andrieux. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [3 décembre 1971] (p. 6392).

286. — AIDE EN FAVEUR DES PETITS COMMERÇANTS ET ARTISANS. — Question de M. Deprez. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [3 décembre 1971] (p. 6393).

287. — STATUT DE PARIS. — Question de M. Habib-Deloncle. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [3 décembre 1971] (p. 6393).

288. — TUBES COULEURS DE TÉLÉVISION PAR LE GROUPE THOMSON. — Question de M. Granet. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [10 décembre 1971] (p. 6660).

289. — ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS. — Question de M. Fouchier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [10 décembre 1971] (p. 6660).

290 à 294. — CONFLIT INDO-PAKISTANAIS. — Cinq questions jointes de MM. Mitterrand, Odru, Arthur Conte, Bertrand Denis, Le Douarec. *Réponse de M. Léo Hamon, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [10 décembre 1971] (p. 6662).

295. — TEMPLES D'ANGKOR. — Question de M. Boscher. *Réponse de M. de Lipkowski,*

Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères [17 décembre 1971] (p. 6915).

296. — Réunion des ministres de la science. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [17 décembre 1971] (p. 6916).

297. — Incarcération d'un dirigeant d'une organisation professionnelle. — Question de M. Xavier Deniau. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [17 décembre 1971] (p. 6917).

298. — Durée de la scolarité dans les écoles normales supérieures. — Question de Mme Vaillant-Couturier. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [17 décembre 1971] (p. 6917).

299. — Magasins a grande surface. — Question de M. Boudet. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement* [17 décembre 1971] (p. 6918).

300. — Rapport sur l'affaire de la Villette. — Question de M. Brugnon. *Réponse de Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [17 décembre 1971] (p. 6919).

301. — Fermeture de houillères. — Question de M. Neuwirth. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [17 décembre 1971] (p. 6920).

302. — Revenu agricole. — Question de M. Brocard. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [17 décembre 1971] (p. 6921).

303. — Loi-programme pour l'artisanat. — Question de M. Barrot. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [28 avril 1972] (p. 1195).

304. — Prix du vin. — Question de M. Bayou. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [28 avril 1972] (p. 1196).

305. — Incidents d'Hirson. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [28 avril 1972] (p. 1197, 1198).

306. — Incendies dans le Tarn-et-Garonne. — Question de M. Bonhomme. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [28 avril 1972] (p. 1198).

307. — Drogue a l'Université. — Question de M. Caldaguès. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [28 avril 1972] (p. 1199).

308. — Désordres du Centre Censier. — Question de M. Tiberi. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [28 avril 1972] (p. 1199, 1200).

309. — Personnel de l'Institut national des appellations d'origine. — Question de M. Ducray. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [28 avril 1972] (p. 1200, 1201).

310. — Conflit du Joint français. — Question de M. Léon Feix. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [5 mai 1972] (p. 1398).

311. — Coopération militaire franco-britannique. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [5 mai 1972] (p. 1399).

312. — Cout des travaux des collectivités locales. — Question de M. Brugnon. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [5 mai 1972] (p. 1400).

313. — Sécurité des chauffeurs de taxi. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [5 mai 1972] (p. 1400).

314. — Hausse des prix. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Jean-Louis Tinaud, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [5 mai 1972] (p. 1402).

315. — Hospitalisation. — Question de M. Jacques Barrot. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [10 mai 1972] (p. 1478).

316. — Cas d'un fonctionnaire de la Réunion. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [10 mai 1972] (p. 1478).

317. — Entretiens de Luxembourg. — Question de M. Maujoüan du Gasset. *Réponse de M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères* [10 mai 1972] (p. 1479).

318. — Indexation des avantages sociaux. — Question de M. Robert Fabre. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [10 mai 1972] (p. 1480).

319. — ACTES DE GUERRE AU NORD VIET-NAM. — Question de Mme Vaillant-Couturier. *Réponse de M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères* [10 mai 1972] (p. 1481).

320. — PRIX DE LA VIANDE. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Jean Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [19 mai 1972] (p. 1759, 1760).

321. — PRIX DU LAIT. — Question de M. Christian Bonnet. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [19 mai 1972] (p. 1760, 1761).

322. — CONGÉS SCOLAIRES. — Question de M. Dronne. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale* [19 mai 1972] (p. 1761, 1762).

323. — ELECTIONS DE SARCELLES. — Question de M. Léon Feix. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [19 mai 1972] (p. 1762, 1763).

324. — INDEMNISATION DES RAPATRIÉS. — Question de M. Alduy. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [19 mai 1972] (p. 1763).

325. — FORFAITS ARTISANAUX DU DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE. — Question de M. Bonhomme. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [19 mai 1972] (p. 1764).

326. — INVESTISSEMENTS DE FOS-SUR-MER. — Question de M. Hubert Martin. *Réponse de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat au Développement industriel et scientifique* [26 mai 1972] (p. 1958).

327. — EXTRADITION DE KLAUS BARBIE. — Question de M. Barel Virgile. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [26 mai 1972] (p. 1959).

328. — IMPOSITION DES REVENUS DÉCLARÉS PAR DES TIERS. — Question de M. Xavier Deniau. *Réponse de M. Jean Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [26 mai 1972] (p. 1961).

329. — VÉHICULES ROUTIERS UTILITAIRES. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 mai 1972] (p. 1962).

330. — PRIX DE LA VIANDE. — Question de M. Vinatier. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [26 mai 1972] (p. 1962).

331. — EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF. — Question de M. Destremau. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [26 mai 1972] (p. 1963).

332. — EMISSION TÉLÉVISÉE SUR L'ALGÉRIE. — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [2 juin 1972] (p. 2144).

333. — GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX HEURES DE POINTE. — Question de M. Poirier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [2 juin 1972] (p. 2145).

334. — LAIT. — Question de M. Maujoüan du Gasset. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [2 juin 1972] (p. 2146, 2147).

335. — VACCINATION ANTI-APHTEUSE. — Question de M. Regaudie. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [2 juin 1972] (p. 2148).

336. — VILLES NOUVELLES. — Question de M. Boscher. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [2 juin 1972] (p. 2149).

337. — PARC DES PRINCES. — Question de M. Habib-Deloncle. *Réponse de M. Comiti, Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* [2 juin 1972] (p. 2149, 2150).

338. — COTATION NÉERLANDAISE DES FROMAGES. — Question de M. Cornette. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [2 juin 1972] (p. 2150).

339. — MASSACRES DU BURUNDI. — Question de M. Claudius-Petit. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [2 juin 1972] (p. 2151).

340. — MODIFICATION DU TAUX DU S.M.I.C. — Question de M. Duroméa. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [2 juin 1972] (p. 2152).

341. — PRIME AUX GROS APPORTEURS DE LAIT. —Question de M. Deniau, non appelée [9 juin 1972] (p. 2382).

342. — AIDE AUX TRAVAILLEURS SANS EMPLOI. — Question de M. Madrelle. *Réponse de M. J.-L. Tinaud, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [9 juin 1972] (p. 2382).

343. — FRAIS D'INTERNAT. — Question de M. Lebon. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale* [9 juin 1972] (p. 2382).

344. — COMITÉ DU SPORT OLYMPIQUE FRANÇAIS. — Question de M. Stasi. *Réponse de M. J.-L.*

Tinaud, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement [9 juin 1972] (p. 2383).

345. — PRESTATIONS FAMILIALES. — Question de M. Bertand Denis. *Réponse de M. J.-L. Tinaud, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [9 juin 1972] (p. 2384).

346. — MILITAIRES BLESSÉS EN MANŒUVRES. — Question de M. Henri Lucas. *Réponse de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [9 juin 1972] (p. 2384).

347. — AIDE JUDICIAIRE. — Question de M. Charles Bignon. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [9 juin 1972] (p. 2385, 2386).

348. — ETALEMENT DES VACANCES. — Question de M. Jacques Barrot. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2591).

349. — CRISE DU BATIMENT DANS LES ALPES-MARITIMES. — Question de M. Aubert. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [16 juin 1972] (p. 2592).

350. — RETRAITE MUTUALISTE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD. — Question de M. Dupont-Fauville. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2593).

351. — CRISE DU BOIS. — Question de M. du Halgouët. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2594).

352. — BOURSES D'ENSEIGNEMENT. — Question de M. du Halgouët. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2595).

353. — LIVRES OFFERTS AUX JEUNES MARIÉS. — Question de M. Dumortier. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2596).

354. — LOTISSEMENT PRÈS DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU. — Question de M. Rieubon. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [16 juin 1972] (p. 2596).

355. — ENVIRONNEMENT. — Question de M. Sallenave. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [16 juin 1972] (p. 2597).

356. — CENTRE DE SPORTS DU TREMBLAY. — Question de M. Nungesser. *Réponse de M. Comiti, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs* [21 juin 1972] (p. 2692).

357. — PERSONNELS DES P.T.T. — Question de M. Gaudin. *Réponse de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications* [21 juin 1972] (p. 2693).

358. — PIRATERIE AÉRIENNE. — Question de M. Poirier. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [21 juin 1972] (p. 2694).

359. — PRIX DU LAIT. — Question de M. Pierre Lelong. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [21 juin 1972] (p. 2695).

360. — BÉNÉFICES AGRICOLES EN BOURGOGNE. — Question de M. Ducray. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [21 juin 1972] (p. 2695).

361. — POLITIQUE PÉTROLIÈRE. — Question de M. Dronne. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères* [21 juin 1972] (p. 2696).

362. — ACTIVITÉ D' « USINOR ». — Question de M. Bustin. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [21 juin 1972] (p. 2697).

363. — RÉCOLTE DES PÊCHES. — Question de M. Pierre Cornet. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [21 juin 1972] (p. 2698).

364. — INTERCONNEXION S.N.C.F.-R.A.T.P. — Question de M. de La Malène. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [30 juin 1972] (p. 3050).

365. — RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL. — Question de M. Nungesser. *Réponse de M. Chamant, Ministre des Transports* [30 juin 1972] (p. 3051).

366. — TÉLÉPHONE RURAL. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications* [30 juin 1972] (p. 3052).

367. — CONSTRUCTION DE TOURS A L'HAY-LES-ROSES. — Question de M. Mainguy. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement* [30 juin 1972] (p. 3053).

368. — EQUIPEMENT SPORTIF. — Question de M. Destremau. *Réponse de M. Comiti, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs* [30 juin 1972] (p. 3053).

369. — EXPÉRIENCES NUCLÉAIRES. — Question de M. Benoist. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale* [30 juin 1972] (p. 3054).

370. — CAMPAGNE VITICOLE. — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [30 juin 1972] (p. 3055).

371. — CRISE VITICOLE. — Question de M. Virgile Barel. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [30 juin 1972] (p. 3056).

372. — ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE. — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [6 octobre 1972] (p. 3970).

373. — MAITRES AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT. — Question de M. Garcin. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [6 octobre 1972] (p. 3970, 3971).

374. — CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS AGRICOLES. — Question de M. Arthur Moulin. *Réponse de M. Jacques Chirac, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural* [6 octobre 1972] (p. 3971, 3972).

375. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Question de M. Gilbert Faure. *Non appelée* [6 octobre 1972] (p. 3972).

376. — RAPPORTS FRANCO-AMÉRICAINS EN AÉRONAUTIQUE. — Question de M. Gerbaud. *Réponse de M. Galley, Ministre des Transports* [6 octobre 1972] (p. 3972, 3973).

377. — INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE DES FONCTIONNAIRES. — Question de M. Bécam. *Réponse de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique et des services de l'information* [6 octobre 1972] (p. 3973).

378. — CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS. — Question de M. Janot. *Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances* [13 octobre 1972] (p. 4150).

379. — SÉCURITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION DE TOULOUSE. — Question de M. Baudis. *Réponse de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [13 octobre 1972] (p. 4150, 4151).

380. — S.M.I.C. — Question de M. Berthelot. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [13 octobre 1972] (p. 4151).

381. — IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES AMÉRICAINS. — Question de M. Saint-Paul. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [13 octobre 1972] (p. 4152).

382. — CIRCULATION AUTOMOBILE URBAINE. — Question de M. Stehlin. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [13 octobre 1972] (p. 4154).

383. — VENTE DES ARMES A FEU. — Question de M. Mercier. *Réponse de M. Foyer, Ministre de la Santé publique* [13 octobre 1972] (p. 4155).

384. — PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Question de M. Carpentier. *Non appelée* [20 octobre 1972] (p. 4268).

385. — PROFESSEURS DE C.E.T. — Question de M. Alain Terrenoire. *Réponse de M. Joseph Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [20 octobre 1972] (p. 4268, 4269).

386. — RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE. — Question de M. Hubert Martin. *Réponse de M. Jean Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [20 octobre 1972] (p. 4269, 4270).

387. — REVENDICATIONS DES CHEMINOTS. — Question de M. Odru. *Réponse de M. Robert Galley, Ministre des Transports* [20 octobre 1972] (p. 4270, 4271).

388. — PROTECTION DES CONSOMMATEURS. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat chargé du Budget* [20 octobre 1972] (p. 4271).

389. — CADRES. — Question de M. Claudius-Petit. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [20 octobre 1972] (p. 4271).

390. — SOMMET EUROPÉEN. — Question de M. Achille-Fould. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères* [27 octobre 1972] (p. 4466).

391. — EFFORT SPATIAL EUROPÉEN. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Charbon-*

nel, Ministre du développement industriel et scientifique [27 octobre 1972] (p. 4467, 4468).

392. — Aérodrome de Roissy-en-France. — Question de M. Rabourdin. *Réponse de M. Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [27 octobre 1972] (p. 4468).

393. — Maitres auxiliaires de l'enseignement. — Question de M. Gilbert Faure. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [27 octobre 1972] (p. 4468).

394. — Professeurs d'enseignement général. — Question de M. Fontaine. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [27 octobre 1972] (p. 4469).

395. — Bois de trituration. — Question de M. Chazelle. *Réponse de M. Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [27 octobre 1972] (p. 4469).

396. — Législation sur l'avortement. — Question de M. Ducoloné. *Réponse de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [27 octobre 1972] (p. 4470, 4471).

397. — Interdiction de construire autour de Roissy-en-France. — Question de Mme Troisier. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [3 novembre 1972] (p. 4635).

398. — Nuisances de l'aéroport de Roissy-en-France. — Question de M. Rabourdin. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* (commune à la question n° 397) [3 novembre 1972] (p. 4636).

399. — Internes en médecine. — Question de M. Figeat. *Réponse de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique* [3 novembre 1972] (p. 4636).

400. — Elevage des bovins. — Question de M. Dronne. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [3 novembre 1972] (p. 4637).

401. — Objectivité a l'O.R.T.F. — Question de M. Delorme. *Réponse de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à l'Information* [3 novembre 1972] (p. 4638)

402. — Conflit entre les médecins et les pouvoirs publics. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Foyer, Ministre de la Santé publique* [3 novembre 1972] (p. 4639).

403. — Prix agricoles. — Question de M. Bertrand Denis. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [3 novembre 1972] (p. 4641).

404. — Réparation navale a Marseille. — Question de M. Cermolacce. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [3 novembre 1972] (p. 4641).

405. — Allocation logement. — Question de M. Bayou. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Equipement, au Logement et à l'Aménagement du Territoire* [10 novembre 1972] (p. 5009).

406. — Conflits aux mines de potasse d'Alsace. — Question de M. Bustin. *Réponse de M. Jean Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [10 novembre 1972] (p. 5010).

407. — Spécialités pharmaceutiques. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique* [10 novembre 1972] (p. 5010).

408. — Régime fiscal des élevages sans sol. — Question de M. Bécam. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Equipement, au Logement et à l'Aménagement du Territoire* [10 novembre 1972] (p. 5011).

409. — Sécurité sur les autoroutes. — Question de M. Stasi. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Equipement, au Logement et à l'Aménagement du Territoire* [10 novembre 1972] (p. 5012).

410. — Licenciements dans une entreprise parisienne. — Question de M. Berthelot. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [17 novembre 1972] (p. 5377).

411. — Licenciements dans un établissement de Gennevilliers. — Question de M. Pasqua. *Non appelée* [17 novembre 1972] (p. 5378).

412. — Réglementation communautaire des véhicules utilitaires. — Question de M. Cousté. *Réponse de M. Galley, Ministre des Transports* [17 novembre 1972] (p. 5378).

413. — CRISE DE L'EMPLOI A MONTBRISON. — Question de M. Michel Jacquet. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [17 novembre *nistre de l'Intérieur* [17 novembre 1972] (p. 5379).

414. — CIRCULATION DANS PARIS. — Question de M. Labbé. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [17 novembre 1972] (p. 5379, 5380).

415. — EXPÉDITION DES POMMES DE TERRE DE SEMENCE. — Question de M. du Halgouët. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [17 novembre 1972] (p. 5381).

416. — UTILISATION DES PNEUS CLOUTÉS. — Question de M. Jacques Barrot. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [17 novembre 1972] (p. 5381).

417. — FERMETURE D'UNE USINE LU-BRUN. — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [17 novembre 1972] (p. 5382).

418. — INCENDIE DE LA RAFFINERIE DE LA PLAINE-SAINT-DENIS. — Question de M. Rabourdin. *Réponse de M. J. Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [24 novembre 1972] (p. 5650).

419. — STOCKAGE DES HYDROCARBURES. — Question de M. Ribes. *Non appelée* [24 novembre 1972] (p. 5650).

420. — SUPPRESSION DE L'EXEMPTION DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE. — Question de M. Boyer. *Non appelée* [24 novembre 1972] (p. 5650).

421. — REVENDICATIONS DES CHEMINOTS. — Question de M. Raymond Barbet. *Réponse de M. Robert Galley, Ministre des Transports* [24 novembre 1972] (p. 5650).

422. — FERMETURE DES MINES DE LA MACHINE. — Question de M. Benoist. *Non appelée* [24 novembre 1972] (p. 5651).

423. — ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD. — Question de M. Dassié. *Réponse de M. André Bord, Ministre des Anciens Combattants* [24 novembre 1972] (p. 5651).

424. — SERVICES DE GARDE DES HOPITAUX PUBLICS. — Question de M. Labbé. *Réponse de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique* [24 novembre 1972] (p. 5651).

425. — ETUDES MÉDICALES. — Question de M. Royer. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [1er décembre 1972] (p. 5814).

426. — PROTECTION SOCIALE DES MINEURS EFFECTUANT DES STAGES. — Question de M. Hubert Martin. *Réponse de M. Jean Charbonnel, Ministre du Développement industriel et scientifique* [1er décembre 1972] (p. 5815).

427. — HUMANISATION DE CERTAINES MESURES PÉNALES. — Question de M. Brugnon. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [1er décembre 1972] (p. 5815).

428. — DÉBAT TÉLÉVISÉ SUR LA PRESSE. — Question de M. Dupuy. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* [1er décembre 1972] (p. 5817).

429. — PROTECTION DES ŒUVRES D'ART. — Question de M. Pierre Bonnel. *Réponse de M. Jacques Duhamel, Ministre des Affaires culturelles* [8 décembre 1972] (p. 6030).

430. — EMPRISES AUTOROUTIÈRES. — Question de M. Labbé. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [8 décembre 1972] (p. 6031).

431. — PLAN ROUTIER BRETON. — Question de M. Bécam. *Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme* [8 décembre 1972] (p. 6031).

432. — ATTENTATS EN LOT-ET-GARONNE. — Question de M. Bégué. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6031).

433. — OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE SUR CERTAINES AFFAIRES. — Question de M. Paul Duraffour. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6032).

434. — DOSSIER TOUVIER. — Question de M. Pierre Villon. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6033).

435. — ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA PRODUCTION DES POMMES DE TERRE. —

Question de M. Cornette. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat* [15 décembre 1972] (p. 6259).

436. — PERSONNEL DE L'INSTITUT DES VINS. — Question de M. Henri Michel. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural* [15 décembre 1972] (p. 6259).

437. — ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ DES LOCATAIRES D'H.L.M. — Question de M. Olivier Giscard d'Estaing. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, à l'Equipement, au Logement et au Tourisme* [15 décembre 1972] (p. 6260).

438. — DOCKERS DE MARSEILLE. — Question de M. Cermolacce. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, à l'Equipement, au Logement et au Tourisme* [15 décembre 1972] (p. 6260).

439. — CONSÉQUENCES DE LA DÉCENTRALISATION POUR LES TRAVAILLEURS PARISIENS. — Question de M. Ruais. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, à l'Equipement, au Logement et au Tourisme* [15 décembre 1972] (p. 6261, 6262).

440. — RAPATRIÉS AGÉS. — Question de M. Douzans. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [15 décembre 1972] (p. 6262).

441. — AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. — Question de M. Vernaudon. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [15 décembre 1972] (p. 6263).

442. — UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE PARIS V. — Question de M. Rabourdin. *Réponse de M. Joseph Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [15 décembre 1972] (p. 6264).

— Procédure des questions d'actualité. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 137-1 (nouveau) du Règlement).

QUESTIONS ORALES.

— Procédure). — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 1 et 5 (art. 133 à 136 du Règlement, 137, Questions d'actualité).

QUESTIONS ORALES (avec débat).

1. et 2. — SITUATION DU PERSONNEL DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE. — Questions jointes de MM. Chazalon et Fernand Dupuy au Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales [18 octobre 1968] (p. 3409).

La nouvelle organisation de certains services de la santé publique intervenue en 1964 ; la création de l' « action sanitaire et sociale » ; le problème des moyens dont dispose cette organisation ; le recrutement direct d'agents par les départements ; la nécessité d'une formation professionnelle (p. 3409); l'insuffisance des effectifs ; la fusion envisagée des directions régionales de la sécurité sociale et des directions de l'action sanitaire et sociale ; la définition nécessaire des missions des services ; l'aggravation intervenue dans la situation ; le cas du département de la Seine-Saint-Denis (*ibid*) ; les propositions du Gouvernement tendant à renforcer les effectifs (p. 3411) ; la nécessité de précisions concrètes ; la situation dans les Alpes-Maritimes (p. 3412).

Réponse de M. Schumann, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales (p. 3411 à 3413) : la création en 1964 des directions départementales de l'action sanitaire et sociale en vertu de la déconcentration administrative ; le regroupement en un service unique intitulé : « Direction départementale de l'action sanitaire et sociale » des quatre services sociaux ; le problème qu'a posé une transformation aussi radicale des structures administratives ; les textes d'application ; les résultats obtenus ; les facilités apportées à l'instruction des dossiers d'aide sociale ; le retard dans le paiement des nourrices et des bénéficiaires départementaux ; la couverture à 90 % des effectifs budgétaires actuels ; le renforcement nécessaire des effectifs ; la création de 350 emplois nouveaux ; la titularisation des auxiliaires départementaux ; la création d'emplois de fonctionnaires des catégories C et D correspondant au nombre d'auxiliaires départementaux actuellement en fonctions dans les directions d'action sanitaire et sociale ; la conception du ministre en ce qui concerne le fonctionnement des services de province.

3. — SITUATION DES ORGANISMES DE TRAVAILLEUSES FAMILIALES. — Question de M. Michel Durafour au Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales [18 octobre 1968] (p. 3413).

Le rôle des travailleuses familiales ; les qualités requises pour exercer cette profession ; l'allégement des charges de l'Etat ou

des collectivités locales par le recours aux travailleuses familiales (*ibid*) ; la diminution lente mais progressive et systématique du pourcentage des crédits du fonds d'action sociale des caisses d'allocations familiales attribué au service des travailleuses familiales (p. 3414) ; les prévisions du Ve Plan en la matière ; le statut des travailleuses familiales ; la constitution d'un fonds national pour leur rémunération ; la mise en place de la commission d'étude prévue (*ibid*) ; l'inscription au budget de 1969 des crédits nécessaires (p. 3414, 3416) ; la réforme indispensable du réseau de crèches et de garderies (p. 3416) , l'absence de garantie de financement ; le problème du recrutement des aides familiales (*ibid*).

Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales (p. 3414 à 3416) : les difficultés réelles et quotidiennes que rencontrent les familles ; l'effort des caisses de mutualité sociale agricole en ce domaine ; la nécessité de maintenir une certaine participation des familles ; l'exemple de la caisse centrale d'allocations familiales lyonnaise ; l'enquête effectuée dans différents départements en 1967, 1968 ; la mise en place d'un groupe de travail auprès du Ministère des Affaires sociales ; la réunion de synthèse prévue pour le 7 novembre prochain ; le faible attrait financier de la profession ; l'adaptation parfaite aux besoins des familles de l'aide qui leur est accordée sous cette forme.

4. — Situation de l'artisanat. — Question de M. Ansquer au Ministre de l'Industrie [29 novembre 1968] (p. 4974).

La place et l'importance économique du secteur artisanal (p. 4975, 4976, 4979, 4982, 4983, 4989, 4990, 4993) ; l'analyse numérique du secteur des métiers (p. 4975, 4976, 4979, 4984) ; l'artisanat aux Etats-Unis (p. 4975) ; la fiscalité artisanale (p. 4975, 4976, 4977, 4978, 4981, 4984, 4985, 4990, 4991, 4992) ; l'abattement sur la taxe complémentaire (p. 4975, 4977) ; le régime de la T.V.A. ; la décote spéciale pour les artisans ; les forfaits (p. 4975, 4976, 4977, 4978, 4981, 4985, 4992) ; les actions à entreprendre pour favoriser la productivité (p. 4975, 4978) ; les charges sociales (p. 4975) ; l'assurance vieillesse ; l'augmentation des cotisations (p. 4975, 4977, 4978, 4980, 4985) ; le crédit (p. 4975, 4981, 4991) ; l'élément de stabilité et de prospérité que constituent les artisans (p. 4975) ; le rôle bénéfique de l'artisanat en matière de développement de l'emploi (p. 4976, 4980, 4983, 4984, 4992) ; l'institution souhaitable d'un « salaire fiscal » (p. 4976, 4977, 4978, 4980, 4985, 4992) ; l'apprentissage (p. 4976, 4978, 4982, 4983, 4990, 4991, 4992) ; la formation professionnelle ; les sections d'éducation professionnelle des chambres de métiers (p. 4976, 4978, 4980, 4982, 4990) ; la création d'un Secrétariat d'Etat à l'artisanat (p. 4976) ; la révision du régime des patentes (p. 4977) ; l'assurance-maladie (p. 4977, 4978, 4980, 4985) ; les allocations familiales (p. 4977, 4980) ; les mesures prises au cours des dernières années en faveur de l'artisanat (p. 4978) ; l'attribution des titres d'artisans et de maîtres artisans (p. 4978, 4980) ; les chambres de métiers ; leur financement (p. 4978, 4979, 4981) ; l'insertion des artisans dans les nouvelles structures urbaines et les régions (p. 4978, 4982) ; la délimitation du secteur des métiers (p. 4979) ; la création d'un conseil national de l'artisanat (p. 4979) ; la représentation des chambres de métiers dans divers organismes (p. 4979) ; les artisans créateurs d'art (p. 4980) ; le travail « noir » (p. 4980, 4990) ; les façonniers polisseurs du Vimeu (p. 4981) ; les conséquences de la politique d'austérité pour les artisans (p. 4981) ; les forfaits de ressources pour l'attribution des bourses (p. 4981) ; le problème du nantissement du fonds artisanal (p. 4981) ; la place de l'artisanat dans les Ve et VIe Plans (p. 4981) ; la promotion sociale ; les centres régionaux de promotion (p. 4982, 4983) ; l'institution d'une prime forfaitaire en faveur de la création d'emplois et l'admission des artisans au bénéfice du Fonds national de l'emploi (p. 4984) ; la fixation des forfaits pour l'impôt sur le revenu (p. 4985) ; la propriété commerciale (p. 4985) ; les conséquences néfastes de la politique du Gouvernement pour l'artisanat (p. 4985) ; l'artisanat dans le Tarn (p. 4989) ; la diffusion d'émissions radiophoniques consacrées à l'artisanat (p. 4990) ; la création d'un Office national de l'artisanat (p. 4990) ; l'octroi des primes d'équipement ou de reconversion aux artisans (p. 4991) ; les allocations familiales concernant les apprentis (p. 4992) ; le rôle joué par l'artisanat dans les zones rurales de montagne (p. 4992) ; les manifestations d'artisans dans le Morbihan (p. 4992) ; l'association des organisations et du Parlement à l'étude des problèmes (p. 4993).

Réponses de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie (p. 4985 et 4493) : l'importance du sujet ; la politique que le Gouvernement entend poursuivre à l'égard de l'artisanat ; le

problème de la répartition des charges sociales et fiscales ; le rôle de tutelle des pouvoirs publics ; la fixation des cadres juridiques et les conditions économiques propices au libre épanouissement des activités artisanales ; l'utilité de celles-ci ; les cadres juridiques du secteur des métiers ; l'attribution prochaine des premiers titres de qualification d' « artisan en son métier » et de « maître artisan en son métier » ; la matérialisation par un label de la reconnaissance officielle de qualification ; la possibilité pour les artisans concernés de porter de cinq à dix l'effectif de leur personnel salarié ; le problème de la dimension de l'entreprise artisanale ; le relèvement de la limite du nombre des salariés pour certains métiers à prédominance artisanale ; l'accroissement constant des besoins d'investissements de la profession ; l'augmentation considérable des avances consenties par le F.D.E.S. à la chambre syndicale des banques populaires pour les prêts artisanaux ; l'élargissement des conditions de prêts du crédit agricole mutuel ; le taux d'intérêt de ces prêts ; la création par arrêtés de deux sociétés inter-professionnelles artisanales de garantie ; l'encouragement et l'appui à donner aux chambres de métiers ; la mise en œuvre par de nombreux organismes professionnels de toute une gamme de moyens de formation ; la création d'un centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers ; la loi du 3 décembre 1966 et la promotion sociale ; les quatre centres régionaux de perfectionnement professionnel ; les crédits consacrés en 1968 au perfectionnement professionnel des chefs d'entreprises dans ce secteur ; les problèmes posés par la prolongation de la scolarité ; l'adoption du règlement national d'éducation professionnelle ; l'adaptation du règlement national d'apprentissage à l'élévation de l'âge moyen des apprentis ; le groupe de travail constitué pour éclairer ces problèmes ; la diversité du secteur des métiers ; les solutions spécifiques qui s'imposent ; les métiers d'art ; les différences géographiques ; l'unité du secteur des métiers sur le plan social ; le régime fiscal de l'artisanat ; la T.V.A. ; la patente ; la taxe complémentaire ; l'impôt sur le revenu ; le caractère peu cohérent et insuffisamment incitatif du régime ; la définition unique de l'artisan ; le « salaire fiscal » ; la solution préférable d'un « avoir fiscal » lié à la réalisation d'investissements productifs et réservé aux professionnels qualifiés ; la protection sociale ; le régime de l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles ; la création éventuelle d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat ; la question de la représentation du secteur des métiers entre différents organismes ; leur représentation au sein des C.O.D.E.R. et des comités régionaux de la formation professionnelle et de la promotion sociale ; le conseil national des métiers ; la constitution en 1966 du centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers (C.E.P.A.M.) la consultation des organisations professionnelles sur l'institution éventuelle d'un avoir fiscal ; les moyens financiers des chambres des métiers ; la modulation de la taxe à laquelle sont assujetties les entreprises immatriculées au registre des métiers ; les problèmes de l'emploi ; le concours très efficace qu'un développement important de l'artisanat est susceptible d'apporter aux progrès de la production et de la consommation ; l'importance de la formation professionnelle ; l'intention du Ministre d'étudier et de promouvoir une politique de l'artisanat ; (p. 4493 à 4995) : l'éventualité d'une nouvelle discussion après l'aboutissement des diverses études en cours ; la valeur de l'artisanat ; l'insuffisance des moyens du Ministre dans ce domaine ; l'impossibilité pour le Ministre de l'Industrie de disposer d'effectifs accrus en raison de la politique actuelle d'austérité ; la manifestation qui s'est déroulée récemment dans le Morbihan ; les artisans, élément de base de la solidité de la France ; l'institution des titres de qualification ; le rôle essentiel de l'artisan sur le plan économique et social ; l'assimilation des apprentis aux étudiants ; le groupe de travail créé au Ministère sur la formation professionnelle et l'apprentissage ; l'association des organisations professionnelles à l'examen des grands problèmes intéressant les artisans ; le désir du Ministre de collaborer avec le Parlement ; l'éventualité d'un nouveau débat devant l'Assemblée Nationale ; l'unanimité des orateurs sur l'action à poursuivre en faveur du secteur des métiers ; l'accord du Ministre pour venir de temps à autre devant le groupe interparlementaire d'étude.

5 à 9. — Application de la taxe d'assainissement dans les communes. — Cinq questions jointes de MM. Ansquer, Michel Durafour, Icart, Waldeck L'Huillier, Philibert au Ministre de l'Intérieur [6 décembre 1968] (p. 5176 à 5183).

La redevance d'assainissement créée par la loi de finances pour 1966 (p. 5176 à 5178) ; les modalités d'application de la loi (p. 5176);

le remplacement de la taxe de déversement à l'égout par une redevance d'assainissement, recette affectée au financement des charges du service d'assainissement (p. 5178, 5179, 5180) ; la situation des communes rurales (p. 5176, 5179) ; le transfert de charges sur les seuls consommateurs ruraux (p. 5176, 5178) ; la fixation du plafond du taux de la redevance (p. 5176) ; la très grande diversité de situation des 37.000 communes de France (*ibid*) ; le décalage entre la date des relevés de consommation d'eau et celle de l'établissement des budgets (*ibid*) ; le recouvrement de la redevance (*ibid*) ; l'aspect général de l'assainissement (*ibid*) ; l'effort budgétaire du Ministère de l'Intérieur en faveur de cet équipement (p. 5177) ; la nécessité de moyens financiers pour faire face aux besoins des prévisions du Ve Plan et du VIe Plan en cours d'étude (*ibid*) ; l'assiette et les conditions de recouvrement des redevances (*ibid*) ; la pollution des eaux (p. 5177, 5178) ; l'augmentation de la consommation d'eau (p. 5177) ; les agences financières de bassin (p. 5177, 5178, 5179) ; l'exemple de Saint-Etienne (p. 5178) ; la charge supplémentaire qui résultera pour les communes de l'augmentation de la T.V.A. (p. 5178) ; la gestion financière des réseaux d'assainissement comme des services publics à caractère industriel et commercial (*ibid*) ; la consommation de l'eau à usage d'arrosage (p. 5179) ; le cas de la ville de Nice (*ibid*) ; l'institution d'un système de péréquation nationale pour certaines zones dites déshéritées (*ibid*) ; l'adjonction de la taxe d'assainissement à l'impôt sur les ménages (*ibid*) ; l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (p. 5180) ; le cas de la région parisienne (*ibid*) ; l'agence financière Seine-Normandie (*ibid*) ; la ville de Marseille ; l'absence d'une discrimination quant à l'usage qui est fait de l'eau (*ibid*) ; les problèmes complexes de comptabilité (*ibid*) ; les difficultés d'application de la nouvelle formule (*ibid*) ; le coefficient de rejet (p. 5182) ; les villes de la Côte-d'Azur (*ibid*) ; l'augmentation des participations de l'Etat (p. 5183) ; le grand besoin en eau de la population de la Côte-d'Azur (*ibid*).

Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 5181 à 5183) : l'année d'application du décret instituant la redevance d'assainissement ; les motifs essentiels qui avaient présidé à l'institution de la nouvelle redevance : souci de justice, prise de conscience d'un retard certain ; l'article 75 de la loi de finances pour 1966 prescrivant que : « les réseaux d'assainissement publics sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial » ; les problèmes pratiques d'application délicats à résoudre ; les dérogations que les préfets ont latitude d'accorder ; la reconduction en 1969 de toutes les dispositions provisoires adoptées pour 1968 ; le mouvement de regroupement volontaire des communes ; l'indispensable transformation des structures municipales ; l'abattement du taux de la redevance dont pourront bénéficier les habitants des grands ensembles ; l'absence de modification sur le principe de l'assiette de la redevance et les modalités de recouvrement ; la création d'un coefficient de rejet dans le cas des entreprises industrielles ; l'absence d'alourdissement des charges supportées par les collectivités locales du fait de la redevance d'assainissement ; l'adjonction de cette taxe à l'impôt sur les ménages ; les études poursuivies sur ce point ; le problème des amortissements techniques ; la modification de la date des relevés de consommation et du mode de recouvrement ; l'arrosage des jardins ; le problème de l'aide aux personnes âgées ; les conséquences de la nouvelle redevance d'assainissement pour les revenus modestes ; le risque prétendu de dessaisissement des collectivités locales ; les agences de bassin ; la création d'un office national de l'eau ; la fusion des communes situées sur des bassins voisins ; les conditions de fixation des redevances de bassin ; le bassin de la Loire et Saint-Etienne ; l'effort consenti à cet égard par l'Etat, notamment en faveur des communes rurales ; justice et efficacité, objectifs du Gouvernement en matière d'assainissement ; les complications de gestion qu'entraînent les modifications de réglementation ; l'équilibre à réaliser entre les deux préoccupations : justice et simplicité.

10 à 12. — FINANCEMENT PRIVÉ DES AUTOROUTES. — Trois questions jointes de MM. Gaudin, Brugnon et Magaud au Ministre de l'Equipement et du Logement [3 octobre 1969] (p. 2483 à 2491).

Les imperfections du système actuel de construction des autoroutes (p. 2483) ; le recours au financement privé (p. 2484) ; le Ve Plan ; sa réalisation insuffisante ; la faiblesse des crédits d'entretien des routes ; les parcours annuels moyens effectués en 1967 en voiture particulière en Allemagne et en France ; la rentabilité des investissements

routiers ; les péages et leurs inconvénients ; l'alimentation insuffisante du Fonds spécial d'investissement routier par le produit des taxes spéciales ; l'emploi des crédits à des dépenses improductives et de prestige ; la taxation des carburants en France ; son accroissement incessant ; la faiblesse des emprunts contractés par la caisse nationale des autoroutes ; l'éventualité d'emprunts sur le plan local ; la création d'une caisse nationale des routes (*ibid*) ; le risque, qu'avec les critères de rentabilité, la situation des régions déshéritées ne cesse de s'aggraver (p. 2484, 2486) ; l'indexation du plafond des péages (p. 2485) ; le problème des acquisitions foncières et de la spéculation ; le sort de l'administration des Ponts-et-Chaussées ; la politique de l'Allemagne ; l'affectation des redevances et des taxes spéciales différente en Allemagne et en France ; le blocage actuel de la circulation ; la libération à laquelle aspirent les automobilistes français ; la mutation opérée par les autoroutes dans les modes de transport ; l'importance de l'industrie automobile dans le produit national brut français ; les incertitudes de la conjoncture internationale ; l'importance de la construction d'un réseau d'autoroutes pour l'accroissement de la productivité nationale, pour la solution du problème de la « délocalisation » industrielle, pour l'amélioration de la balance des paiements et pour la transformation de nos structures sociales (*ibid*) ; le système de la concession, traditionnel en France (p. 2486) ; la nécessité pour l'Etat de faire prévaloir la notion de service public ; la suppression des avances budgétaires dans l'hypothèse où l'on concède les autoroutes à des entreprises privées ; les autoroutes de liaison et les autoroutes de dégagement ; la nécessité d'imposer dans les cahiers des charges des normes suffisamment élevées de techniques de construction ; la situation des ingénieurs ; leur reconversion et reclassement éventuel ; la situation du concessionnaire ; l'environnement des autoroutes ; les transports routiers ; la taxe à l'essieu ; la protection des paysages contre les abus de la publicité ; l'importance des accès à l'autoroute ; les expropriations d'agriculteurs ; la conciliation indispensable entre les avantages de la gestion privée et la préservation de la notion de service public (*ibid*) ; la justification de l'intervention de l'Etat dans certains types d'équipements (p. 2489) ; la disparition de la notion de profit (*ibid*) ; le principe du péage (p. 2490) ; le système de concession totale pratiqué par la ville de Paris pour les parcs de stationnement ; l'aide nécessaire aux candidats pour équilibrer l'économie de leurs projets ; les dangers du perfectionnisme des techniciens ; la nécessité d'informer l'opinion ; l'importance du succès de l'opération entreprise ; l'objectif de restauration du rôle de l'Etat suivi par le Gouvernement ; les inconvénients de la création éventuelle d'un Institut de développement industriel ; la construction d'une autoroute Grenoble-Nice ; l'insuffisance des crédits pour les routes et la volonté délibérée du pouvoir de discréditer les nationalisations (*ibid*) ; les licenciements massifs qui risquent de frapper l'administration des Ponts-et-Chaussées (p. 2491) ; les conséquences de la solution du financement privé pour l'usager ; la fixation du taux du péage à la discrétion de la société concessionnaire ; les entreprises de travaux publics ; les monopoles bancaires, grands bénéficiaires de l'opération ; la durée tout à fait exagérée de trente-cinq ans pour la concession des autoroutes de liaison.

Réponses de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2487 et 2491) : le désir du Ministre d'avoir souvent l'occasion d'exposer et de préciser sa politique à l'occasion des questions orales afin de remédier à l'ignorance ou à la déformation de sa véritable pensée ; la gravité du problème de l'insuffisance de nos moyens routiers ; le retard apporté à la construction d'autoroutes en France ; la nécessité absolue de construire des autoroutes ; la solution des routes à quatre voies ; ses inconvénients ; les avantages économiques de l'autoroute ; l'insuffisance des résultats du V° Plan ; l'application du péage en vertu d'une loi de 1955 ; les sociétés d'économie mixte « trompe-l'œil » de l'Etat ; le monopole technique des services du Ministère ; le monopole financier du Ministère de l'Economie et des Finances ; le double blocage auquel est soumis le système ; le perfectionnisme et l'absence de concurrence véritable ; les dépassements de prix considérables qui en résultent ; les impératifs du service public ; la défense de l'intérêt général ; le relais de l'effort des finances publiques par un apport en capital privé sous forme de création d'une entreprise privée ; la solution retenue : la coopération entre le secteur public et le secteur privé ; la recherche de l'optimum économique grâce à une ampleur suffisante des travaux ; la création d'un vaste réseau routier couvrant l'ensemble d'une région ; la libération technique qu'impliquent ces mécanismes ; la di-

minution du prix de revient de 20 à 25 % qui peut en résulter ; l'augmentation du coefficient multiplicateur ainsi donné à l'argent public ; la charge des dépassements de crédits pesant désormais sur les concessionnaires ; l'originalité du concours ouvert ; les exigences fondamentales imposées aux candidats ; l'ampleur du réseau ; l'importance de l'investissement en capital ; la technique ; la durée de la concession fixée à trente-cinq ans ; les garanties en matière d'emprunt ; la liberté du péage sous réserve de deux verrous concernant, le premier, le rapport du montant du péage acquitté par les poids lourds et les voitures légères, le second, la possibilité de plafonner les péages ; le problème foncier et la spéculation ; la rénovation spontanée des sociétés d'économie mixte ; la transformation de leurs conditions de fonctionnement ; leur libération technique et leur affranchissement financier ; les offres remises par les groupes privés ; les réseaux d'autoroutes envisagés ; le souci de réserver certains travaux aux entreprises moyennes et petites ; la construction de 2.000 kilomètres d'autoroutes à un rythme annuel d'environ 400 kilomètres ; la prolongation des autoroutes de liaison sur le plan urbain ; la situation du personnel ; l'infrastructure, condition nécessaire de l'industrialisation ; l'ouverture sur le financement ; l'initiation à la conception centralisée et statique de l'épargne ; la conception différente des rapports entre l'Etat et le secteur privé ; la contribution ainsi apportée à la construction de la « nouvelle société » ; (p. 2491) : la durée de la concession ; les exigences techniques excessives de l'Administration ; la révision des normes techniques étudiée par le conseil général des Ponts-et-Chaussées.

13-14. — Sport a l'école. — Questions jointes de MM. Cassabel et Ballanger au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs [10 octobre 1969] (p. 2613).

L'importance du sport à l'école primaire (p. 2614, 2618) ; la substitution d'une politique profonde et permanente à la politique du coup par coup (p. 2614) ; la morale et la philosophie d'une politique sportive intense dès l'école primaire (*ibid*) ; le manque d'équipements et de maîtres (p. 2614, 2615, 2617) ; l'absence en France d'un état d'esprit résolument tourné vers la pratique du sport (p. 2614) ; le potentiel de gens bénévoles ; les heureuses répercussions que le développement du sport à l'école aura sur nos enfants (*ibid*) ; les bassins d'apprentissage mobiles (p. 2615) ; la formation pédagogique des instituteurs ; la distinction entre le sport à l'école et le sport de compétition (p. 2617) ; la diminution des crédits de paiement et des subventions d'équipement aux collectivités ; le sport de compétition et les piscines olympiques ; l'esprit d'émulation parmi les jeunes que peut entraîner le développement des sports professionnels (*ibid*) ; les participations croissantes qui sont demandées aux collectivités locales (p. 2618) ; le problème des transferts clandestins ; le fonctionnement des centres sportifs ; l'établissement nécessaire d'une carte de fonctionnement de toutes les installations sportives ; la formation morale que donne le sport ; la distinction entre sport et éducation physique ; la priorité à donner à la formation des maîtres de qualité (*ibid*) ; le mi-temps pédagogique et sportif (p. 2619) ; la formation d' « athlètes d'Etat » ; les inconvénients d'une politique de prestige dans ce domaine ; le tiers temps pédagogique ; les progrès accomplis en ce qui concerne le nombre des piscines ; la nécessité de leur assurer le plein emploi (p. 2619) ; les efforts croissants accomplis depuis quelques années en faveur du sport (p. 2620) ; les maisons de jeunes.

Réponses de M. Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs (p. 2615 et 2620) : la pratique des sports à l'école primaire ; la loi du 27 Brumaire, an III, édictant d'apprendre la natation à tous les citoyens ; le tiers temps pédagogique ; l'expérience de l'enseignement de la natation à l'école primaire réalisée par les départements du Nord et du Pas-de-Calais ; les équipements réalisés par la Ve République ; l'accroissement du nombre de piscines ; l'ouverture d'un concours pour la réalisation de piscines économiques ; les bassins d'apprentissage mobiles ; le rôle des conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription ; le sport dans le secondaire ; le manque de professeurs d'éducation physique ; les résultats du concours du C.A.P.E.S. ; l'adhésion nécessaire du corps enseignant aux réformes entreprises (p. 2620) ; le plein emploi des équipements sportifs ; l'expérience entreprise dans l'Académie de Caen ; le tiers temps ; les conseillers pédagogiques ; la bourse allouée à Alain Mosconi.

15-16-17. — Indemnité viagère de départ. — Trois questions jointes de MM. Ansquer,

Tissandier et Arthur Moulin au Ministre de l'Agriculture [10 octobre 1969] (p. 2620).

Les obstacles qui empêchent encore de nombreux fermiers et métayers d'obtenir l'indemnité viagère de départ (p. 2621) ; la loi du 31 décembre 1968 ; la création de zones de rénovation ; le désavantage de la situation du fermier par rapport à celle du propriétaire exploitant (*ibid*) ; la pénalisation dont souffrent les fermiers et les métayers (p. 2621, 2626, 2627, 2628, 2629) ; les moyens possibles pour faire cesser l'injustice dont ils sont victimes (p. 2621) ; le problème de la complexité des textes (p. 2622, 2623, 2626, 2627, 2628) ; les exigences de l'A.D.A.S.E.A. pour accorder le bénéfice de l'I.V.D. à un agriculteur (p. 2622) ; l'établissement par les notaires de la prorogation des baux consentis par les parents aux enfants antérieurement à la circulaire du Ministre de l'Agriculture du 14 octobre 1968 ; l'instrument d'information incomparable que constituent les actualités télévisées régionales (*ibid*) ; la discussion du projet de loi complémentaire à la loi d'orientation agricole (p. 2623) ; la continuité dans la pensée et dans l'action du groupe de l'U.N.R. ; le rôle du F.A.S.A.-S.A. ; les résultats fâcheux sur le plan psychologique de l'application de la loi concernant l'I.V.D. ; l'I.V.D. instituée par l'ordonnance du 23 septembre 1967 ; l'activité du C.N.A.S.E.A. pour 1967 et 1968 ; le coût de gestion trop élevé de cet organisme ; la proposition de loi déposée le 26 juin dernier par M. Bricout et le groupe de l'U.D.R. tendant à une simplification et à une généralisation de l'indemnité viagère de départ (*ibid*) ; les étapes qui ont été parcourues depuis 1963 par le Gouvernement et les services administratifs en matière d'I.V.D. (p. 2626) ; les fermiers et les veuves d'exploitants qui représentent des cas sociaux pénibles (*ibid*) ; l'octroi de l'I.V.D. aux femmes qui continuent à exploiter une petite propriété (p. 2627) ; le cas de l'ouvrier agricole veuf qui cumule sa petite exploitation avec quelques journées de travail salarié ; les graves discriminations qu'engendre la réglementation existante au détriment des agriculteurs les moins favorisés ; le cas des propriétaires exploitants qui désirent laisser leur exploitation à un descendant ; la politique du Gouvernement à l'égard de l'exploitation familiale d'après le rapport Vedel (*ibid*) ; la nécessité d'un débat pour étudier les raisons du malaise du monde paysan et discerner les éléments d'une solution (p. 2628) ; les doubles emplois qui existent entre les services de l'administration centrale et ceux du C.N.A.S.E.A. (p. 2629) ; la diversité des taux de l'I.V.D. ; les opérations concertées ; la suppression dans les régions de cultures spécialisées de la pondération de cultures et son remplacement par une détermination de la surface minimum d'installation sur des zones naturelles ; les cas marginaux que va laisser subsister le décret à publier (p. 2631) ; les problèmes législatifs qui demeurent ; l'inscription à l'ordre du jour des propositions de loi Bricout et Paquet (*ibid*) ; l'inquiétude provoquée dans le monde rural par les mesures prises à Bruxelles et celles décidées unilatéralement par le Gouvernement allemand (p. 2632) ; l'opportunité d'un prochain débat sur ce sujet (*ibid*).

Réponses de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 2623 et 2629) : l'intérêt de la procédure des questions orales ; les mesures que le Gouvernement se propose de prendre en matière d'I.V.D. ; la complexité de la réglementation en vigueur ; la nécessité d'une action conjuguée du Gouvernement et du Parlement ; le problème important et difficile de l'attribution de l'I.V.D. aux fermiers ; la loi du 31 décembre 1968 ; les cessions qui interviennent entre un exploitant agricole qui cesse son travail et dont l'exploitation échoit à l'un de ses parents ou à un tiers preneur ; l'ensemble des problèmes que pose l'I.V.D. ; le but de cette institution ; son extension par le Parlement à des agriculteurs moins âgés dans certaines régions ; la nouvelle extension décidée en dehors des zones de rénovation rurale ; le maintien à l'I.V.D. du caractère d'incitation à objectif économique ; le bilan économique et social de la mesure ; les installations de jeunes agriculteurs ; les critiques soulevées par l'application de l'I.V.D. ; la complexité du problème ; la contrainte exercée sur les demandeurs de satisfaire à un aménagement foncier pour obtenir l'I.V.D. ; l'abondance des textes réglementaires et des circulaires qui régissent cette matière ; la complexité rencontrée dans la constitution du dossier ; le cas des fermiers ; les grandes lignes de la réforme envisagée ; les trois sortes de modifications qui seront décidées par le décret bientôt publié ; la création d'une seule I.V.D. ; les cessions entre parents ; « l'indemnité complémentaire de restructuration » ; l'établissement d'un tableau synoptique ; la révolution à introduire dans les mœurs administratives ; la simplification du contrôle ;

le rôle dans cette matière de la mutualité sociale ; la présence de responsables des grandes organisations professionnelles au sein de la commission départementale des structures ; les problèmes que continue de poser la situation des fermiers au regard de l'I.V.D. (p. 2629 à 2631) ; le chiffre de 180.000 I.V.D. actuellement dénombré ; le règlement des dossiers en instance dans un délai de quatre mois ; les veuves ; le problème des fermiers ; la dépendance où ils sont de la volonté et de l'action des propriétaires ; la situation créée par l'indivision ; la défense de l'exploitation familiale ; la volonté du Gouvernement de créer « une agriculture évolutive » sachant concilier le respect de l'homme et la compétitivité de l'économie ; le rapport Vedel ; les conditions de son élaboration ; la distinction à établir entre le rapport d'une Commission et la politique du Gouvernement ; le rejet par ce rapport de toute formule extrême ; l'impossibilité de prévoir dès maintenant quels seront en 1985 la superficie exploitée et le nombre d'exploitations agricoles ; la solidarité du Gouvernement ; les critiques formulées quant à l'efficacité économique et sociale de l'I.V.D. ; l'inexactitude du pourcentage avancé pour le coût de l'I.V.D. ; le coût réel de 10 % ; le caractère de l'indemnité complémentaire de restructuration ; l'inquiétude actuelle du monde agricole ; l'orientation de la production dans un cadre communautaire ; l'absence de double emploi entre le C.N.A.S.E.A. et le Ministère ou entre les A.D.A.S.E.A. et l'administration ; le tort que l'on a de considérer le problème de la restructuration sous l'angle de la propriété des terres et pas assez sous l'angle de leur location ; l'exemple probant de la région parisienne ; la nouvelle dénomination d'indemnité complémentaire de restructuration ; les opérations concertées ; l'institution à Bruxelles d'une prime d'abattage des vaches.

18-19-20. — FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES ET DU TÉLEX. — Questions jointes de MM. Neuwirth, Poudevigne et de Mme Prin au Ministre des Postes et Télécommunications [17 octobre 1969] (p. 2748).

La crise des télécommunications en France (p. 2748, 2749, 2755) ; les traditions anachroniques en la matière (p. 2748) ; le renflouement du déficit des chèques postaux et des services de la poste au moyen d'une partie des ressources des télécommunications ; le rang de la France parmi les nations mondiales en matière de densité téléphonique (*ibid*) ; l'importance des infrastructures d'équipement, notamment des télécommunications, pour le développement économique d'un pays (p. 2748, 2749) ; le problème financier (p. 2749, 2755) ; l'intention du Gouvernement de créer une société financière de télécommunications (p. 2749, 2751, 2756) ; l'appel à des capitaux étrangers (p. 2749) ; la concession éventuelle de certains réseaux en faisant jouer la concurrence (*ibid*) ; les P.T.T., service public (p. 2749, 2755) ; la qualité des cadres et du personnel (p. 2749) ; le délai de raccordement au téléphone ; la facturation des appels ; les délais d'attente de la tonalité ; le rôle du téléphone dans la politique d'aménagement du territoire ; les prodiges d'ingéniosité accomplis par les techniciens ; la rentabilité de l'investissement téléphonique (p. 2750) ; les trois points faibles du trafic téléphonique ; la sous-consommation téléphonique en France ; le retard apporté à l'automatisation intégrale ; la demande potentielle ; les chiffres à atteindre ; les inconvénients d'une hausse nouvelle des tarifs du téléphone ; le recours aux techniques internationales du « management » (*ibid*) ; la responsabilité des gouvernements successifs en la matière (p. 2751) ; les hypothèses étudiées par la commission des P.T.T. chargée de préparer les objectifs du Ve Plan ; la passation de marchés de gré à gré entre les P.T.T. et les fournisseurs organisés en solides ententes professionnelles ; la progression du trafic de 1958 à 1968 (p. 2751, 2754) ; l'accélération des cadences de travail du personnel (p. 2751) ; le système fâcheux des avances remboursables (*ibid*) ; la location-vente des centraux téléphoniques (p. 2752) ; la création envisagée par M. Giscard d'Estaing d'une compagnie nationale du téléphone ; la révision et l'augmentation souhaitables des autorisations de programme ; l'inopportunité et l'inutilité de recourir au marché financier pour accroître les équipements téléphoniques (*ibid*) ; la nécessité de changer l'ordre des priorités (p. 2756) ; les nouvelles conceptions de gestion et de mission à mettre en œuvre au Ministère des P.T.T.

Interventions de M. Galley, Ministre des Postes et Télécommunications (p. 2752 à 2754) : l'exactitude des chiffres cités dans le débat ; les difficultés de la direction générale des télécommunications pour faire face à l'accroissement considérable de la consommation téléphonique ; l'inexactitude des chif-

fres inscrits dans le Ve Plan et constituant une prévision de l'évolution de cette consommation ; la demande potentielle ; l'écoulement correct du trafic à obtenir ; les investissements à réaliser ; les possibilités de réalisation de l'industrie française ; la marge de production de 25 à 30 % des trois constructeurs français ; les autorisations de programme nécessaires ; le chiffre de 33 milliards de F pour l'enveloppe globale des investissements en télécommunications au cours des années 1970-1975 ; le financement de ces autorisations de programme ; la modernisation de l'équipement postal ; l'utilisation de l'excédent réalisé par les télécommunications pour la solution d'autres problèmes également urgents ; la difficulté d'évaluer longtemps à l'avance la part de l'augmentation des investissements qui peut être financée grâce à l'accroissement des recettes ; l'impossibilité d'augmenter les tarifs téléphoniques actuels ; le caractère d'outil économique du téléphone ; la constitution prochaine d'une société de financement du téléphone ; les études et les discussions en cours ; le caractère de société par actions de cette société de financement ; le maintien du recours à l'emprunt obligataire ; la difficulté de placer des obligations sur le marché ; la nécessité d'une large diffusion des actions de la société de financement dans le public ; le fonctionnement de cette société ; l'appel à des capitaux étrangers ; la formule du leasing ; la fin du droit de propriété au terme de la période de location ; les inconvénients de la solution consistant à concéder certains réseaux ; le choix très délicat auquel donnera lieu le jeu de la concurrence ; la conception générale qui inspire le Gouvernement en ce domaine ; le retard permanent des équipements collectifs dont sont menacées toutes les sociétés industrielles modernes ; la nécessité de repenser de façon radicale la répartition des tâches entre l'Etat ou les collectivités locales et le marché ; les deux grands types d'équipements publics à distinguer à cet égard : ceux qui répondent à une demande solvable pour lesquels il convient de recourir à un financement privé et ceux qui ne sont pas rentables sur un plan strictement financier et auxquels doivent être réservées les ressources d'origine fiscale et l'épargne collectée par les organismes financiers publics (p. 2754) ; les deux tendances que le Gouvernement cherche à éviter : la première tendant à mettre sur pied des formules financières trop avantageuses pour certains emprunteurs, la seconde conduisant à voir échouer l'opération envisagée ; les nouvelles méthodes de gestion à appliquer à l'intérieur du ministère ; le maintien de l'esprit de service public ; la diminution constante des autorisations de programme destinées aux télécommunications pendant la période 1949-1959 ; la mise à l'étude du projet de création d'une société financière des télécommunications ; l'erreur consistant à prétendre qu'il n'y ait qu'un seul marché financier sans cloisons étanches ; la conception de l'épargne et du fonctionnement du marché financier un peu dépassée que reflète cette opinion.

21 à 26. — Drogue. — Questions jointes de MM. Marcus, Mazeaud, Spénale, Barrot, Mme Vaillant-Couturier, M. Peyrefitte au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Justice, au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs [24 octobre 1969] (p. 2931).

L'ancienneté du problème de la toxicomanie (p. 2932, 2937, 2944) ; la gravité du problème chez les jeunes (p. 2932, 2933, 2934, 2936, 2940, 2945, 2946) ; l'emploi de médicaments détournés de leurs objectifs naturels (p. 2932, 2934) ; les mesures prises contre l'emploi du L.S.D. (p. 2932) ; l'inadéquation des services actuels de la police devant l'ampleur du problème ; leur renforcement nécessaire (p. 2932, 2935, 2945) ; les lacunes dans l'information et les divergences d'opinion sur les solutions à apporter ; la nécessité d'une propagande antidrogue (p. 2933, 2934, 2937, 2939, 2944) ; l'exagération de la gravité du problème (p. 2933, 2938, 2945) ; la répression à l'encontre des trafiquants (p. 2933, 2936, 2937, 2938, 2941, 2945, 2947) ; la désintoxication des drogués (p. 2933, 2935, 2936, 2937, 2938, 2945, 2946) ; la création d'un comité national de la lutte contre la toxicomanie (p. 2933, 2939) ; l'inefficacité des textes législatifs actuels (p. 2933, 2935, 2936, 2937, 2938) ; l'apparition de nouveaux stupéfiants (p. 2933, 2934) ; l'identification de la drogue avec une attitude de contestation et de révolte (p. 2934) ; la détermination du nombre de drogués (p. 2934, 2937, 2940, 2946) ; les causes du fléau (p. 2934, 2936, 2946) ; les caractéristiques des divers stupéfiants (p. 2934) ; leurs effets ; les troubles mentaux et les suicides (p. 2934, 2935, 2939, 2940) ; l'alcoolisme (p. 2934) ; la liberté sexuelle ; l'érotisme (p. 2935) ; la propagande faite en faveur de la drogue par une certaine

presse (p. 2935) ; la gravité du problème à l'étranger, notamment aux Etats-Unis (p. 2935) ; la surveillance nécessaire de la jeunesse dépravée (p. 2935) ; les mesures de prévention à prendre (p. 2935, 2938, 2939, 2944, 2947) ; la crise de civilisation ; l'idéal à proposer aux jeunes (p. 2936, 2939, 2940, 2941, 2945, 2947) ; la politique nouvelle de la jeunesse et du sport à promouvoir (p. 2936, 2937, 2939, 2941) ; l'aspect politique du problème ; l'encouragement donné par la Chine à la toxicomanie dans les pays occidentaux (p. 2936) ; les centres de traitement ; leur insuffisance (p. 2938, 2939, 2944, 2945) ; le chômage des jeunes (p. 2939) ; l'absence de formation professionnelle et de promotion sociale (p. 2939) ; la dégradation générale des mœurs (p. 2940) ; l'échec de la « société de tolérance » ; les dangers du libéralisme ; la nécessité de l'autorité (p. 2941, 2946, 2947) ; l'édification de la « nouvelle société » (p. 2941) ; les expériences de prévention réalisées à l'étranger (p. 2944, 2946) ; le signalement des drogues (p. 2946).

Réponses de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 2941 et 2947) : l'importance et la complexité du problème de la drogue ; la nécessité de la répression ; l'action sur le plan des soins ; la cohérence nécessaire de l'action du Gouvernement ; les mesures envisagées par le Gouvernement ; la notion de « drogue » ; le problème de l'information ; la présentation dangereuse souvent faite dans la presse de la nocivité de certaines drogues ; la déchéance physique à laquelle aboutit leur absorption ; l'obsession du malade de manquer de drogue ; les prétendues extases obtenues par ce procédé ; le problème fondamental ; la remise en cause actuelle des valeurs traditionnelles ; l'extension du problème dans de nombreux autres pays, y compris au-delà du rideau de fer ; le rôle indispensable de la presse ; les différentes toxicomanies : toxicomanie par persévérance, toxicomanie primitive ; les antécédents familiaux des toxicomanes ; l'évasion recherchée par certains malades ; le sentiment de curiosité qui pousse certaines personnes qui veulent réaliser une expérience ; l'aspect policier de l'affaire ; l'évolution de la question ; les mesures prises par le Ministère de l'Intérieur ; la création de groupes spécialisés ; les stages d'information destinés aux commissaires de police ; l'utilisation de moyens répressifs par les préfets ; le renforcement de cette action, notamment dans la surveillance aux frontières ; les résultats obtenus ; le dépôt prochain par le Gouvernement d'un projet de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions législatives qui répriment le trafic et l'usage illicite de substances vénéneuses ; le rapport établi en 1968 et fixant à 200 environ le nombre des toxicomanes recensés ; l'augmentation considérable de ce nombre depuis lors ; le renforcement des dispositions répressives contre les trafiquants ; la répression de l'usage des stupéfiants ; la punition des actions de propagande en faveur de la drogue ; l'effort d'information indispensable ; l'information des enseignants ; la rédaction d'une brochure par un groupe de travail ad hoc ; la question des soins ; la commission interministérielle des stupéfiants ; l'inconvénient de la création d'un haut comité de la drogue ; l'abus des médicaments ; le contrôle étroit auquel est soumis l'usage de tous les médicaments ; la création de « centres lourds » ; la thérapeutique libérale appliquée aux intoxiqués ; le désir de certains jeunes de recevoir des conseils et de se faire soigner tout en conservant l'anonymat ; la nécessité d'aider les intoxiqués ; la prise en charge des malades par l'aide sociale ; les postcures ; la réinsertion des malades dans la société ; la nécessité de moyens financiers importants pour mener à bien toutes ces actions ; les ressources complémentaires à rechercher ; (p. 2947) : la « dramatisation » à éviter ; l'augmentation souhaitable du nombre des médecins ; les solutions pratiques à rechercher ; les mesures à prendre dans les domaines policier, législatif et médical.

27. — Unification monétaire européenne. — Question de M. Chazalon au Ministre de l'Economie et des Finances [28 novembre 1969] (p. 4449 à 4452).

L'importance du problème ; l'Europe, seule solution aux problèmes de notre temps ; (p. 4450) : l'approfondissement et la progression de l'Europe, ardentes obligations pour les responsables de la politique ; le mémorandum présenté le 5 décembre 1968 par la commission au Conseil sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté ; la contribution de l'absence de politique monétaire européenne à la dévaluation française et à la réévaluation allemande ; la coordination qu'implique l'harmonie européenne dans le domaine des politiques budgétaires économiques et de crédit ; le renforcement souhaitable des organes communautaires qui

existent déjà ; la mise en commun des réserves d'or et de devises et la création d'un fonds monétaire européen ; le « dégel » de l'or auquel on assisterait en France ; les facilités qui seraient apportées à la réforme du système monétaire international (*ibid*).

Réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4451, 4452) : les deux aspects de la question de M. Chazalon ; l'unité de compte européenne et l'attitude du Gouvernement français à l'égard de cette monnaie ; l'intérêt de cette unité de compte ; les conditions dans lesquelles la valeur pourrait en être modifiée ; l'introduction éventuelle d'une monnaie européenne ; le « mémorandum Barre »; la coopération monétaire entre les Six ; l'attachement du Gouvernement français à cette formule ; la coordination de nos politiques économiques ; le « concours mutuel » ; l'assistance mutuelle entre les pays du Marché commun ; la coordination progressive de nos politiques monétaires vis-à-vis de l'extérieur ; l'exemple de la négociation Kennedy ; l'introduction progressive d'une référence monétaire communautaire pour certaines opérations réalisées à l'intérieur de la Communauté ; l'étude des problèmes posés par la mise en commun d'une partie des réserves de change ; l'attitude favorable du Gouvernement français à propos de l'unification monétaire de l'Europe des Six ; les décisions positives qui seront recherchées avec nos partenaires ; la grande importance que le Gouvernement français attache au développement de la coopération monétaire entre les Six.

28-29. — CRIMES DE GUERRE ET MISE EN JUGEMENT DU GÉNÉRAL LAMMERDING. — Questions jointes de Mme Vaillant-Couturier et M. Montalat au Ministre des Affaires étrangères [5 décembre 1969] (p. 4696 à 4701).

La question de l'imprescriptibilité des crimes de guerre ; la loi votée par le Bundestag ; la manière restrictive dont les textes sont appliqués par les tribunaux allemands ; le récent discours du professeur Horst Ehmke ; l'abolition du délai de prescription pour le génocide ; les acquittements en série de crimes de guerre par les tribunaux allemands (*ibid*) ; les démarches faites par le Gouvernement français auprès du Gouvernement allemand à ce sujet (p. 4698) ; le cas des criminels de guerre condamnés en France par contumace ; le cas du général Lammerding (*ibid*) ; celui du général Karl Molinari (p. 4698, 4701) ; l'encouragement pour les anciens nazis que constituent l'immunité et la prescription des crimes de guerre (p. 4698) ; la déclaration du Secrétaire d'Etat devant l'Assemblée le 11 octobre 1968 ; l'affirmation du Ministre de la justice de la République fédérale d'Allemagne selon laquelle le général Lammerding n'est pas passé en jugement parce que le Gouvernement français n'avait jamais présenté de requête en ce sens ; l'activité déployée par le général Lammerding à la présidence de la H.I.A.G., association d'anciens S.S. ; les entrevues qui se sont déroulées entre Otto Weidinger et un soi-disant représentant de la Résistance française (*ibid*) ; l'activité S.S. d'Otto Weidinger (p. 4699) ; l'interprétation donnée par la presse allemande du drame d'Oradour et des fusillades de Tulle ; le jumelage de Tulle avec une ville allemande (*ibid*).

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 4699 à 4701) : l'hommage à la façon dont sont intervenus les deux auteurs de questions ; le simple châtiment à opposer à des meurtres abominables ; l'association du Gouvernement aux préoccupations qui ont été exprimées à la tribune ; le maquis juridique de cette affaire ; les raisons de l'impunité des criminels de guerre nazis ; l'absence de condamnation contradictoire ou par contumace en France d'un criminel de guerre nazi pour génocide ; la réduction de vingt à quinze ans du délai de prescription pour meurtre sans mobile vil ; l'absence de conséquences juridiques de cette mesure ; l'expiration à la fin de cette année du délai de vingt ans ; la loi allemande du 4 août 1969 ; l'action de M. Heinemann, président actuel de la République fédérale d'Allemagne ; le point des conversations entreprises par le Gouvernement français ; le cas de Lammerding ; l'impossibilité traditionnelle pour un Etat d'extrader ses nationaux ; la recherche du moyen juridique pour sortir de cette difficulté ; l'arrêt de la cour allemande du 14 février 1966 prévoyant la possibilité de conclure un accord spécial entre l'Allemagne et le Gouvernement de l'une des trois puissances anciennement occupantes ; la longueur des négociations ; les nombreuses difficultés juridiques nées de la conciliation des législations française et allemande ; la portée géographique à accorder aux jugements prononcés par les tribunaux allemands ; la signature imminente d'un accord ; la portée de cet accord ; l'action énergique et difficile menée par le Gouverne-

ment français ; le caractère scandaleux et ignoble des contacts pris à titre privé avec d'anciens nazis par des Français se rendant en Allemagne ; les limites juridiques de l'action du Gouvernement ; l'intention de ce dernier de requérir l'application de la loi avec la dernière rigueur.

30. — APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉFORMES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ. — Question de M. Boutard au Ministre de l'Education nationale [5 décembre 1969] (p. 4701 à 4708).

L'opportunité d'un large débat sur les questions de l'enseignement supérieur et de l'enseignement du second degré ; les mauvais résultats enregistrés dans certaines grandes universités (*ibid*) ; le désir de stabilité éprouvé tant au niveau des enseignants qu'à celui des parents et des élèves (p. 4702) ; les conseils de classe ; la pénurie d'enseignants ; les activités périscolaires (*ibid*) ; l'insuffisance notoire des crédits de l'Education nationale (p. 4702, 4703) ; la véritable démission des adultes à laquelle on assiste (p. 4702) ; l'introduction de la politique à l'Université (*ibid*) ; les écoles maternelles (p. 4703) ; l'insuffisance des moyens de l'enseignement supérieur selon les doyens eux-mêmes ; les projets de construction des facultés prévues à la couronne de Paris (*ibid*) ; la faculté de Villetaneuse (p. 4704) ; la restructuration des universités ; la pluridisciplinarité ; le décret relatif à la nomination des enseignants dans les I.U.T. ; les structures de l'enseignement du second degré ; le malaise diffus qui existe toujours dans les lycées ; la composition et le fonctionnement des conseils d'administration ; la part trop faible de l'administration dans ces conseils ; l'ordre, fondement du mouvement et du progrès ; la cooptation au sein des conseils d'administration ; les influences politiques qui ont joué ; la question de la discipline dans l'ensemble des lycées (*ibid*) ; le climat grave à dissiper des grèves sporadiques (p. 4705) ; le conseil de discipline ; les rapports entre le Ministère et les établissements ; la lourdeur et la lenteur qui président à l'élaboration et au contrôle des textes envoyés dans toute la France ; la nécessité d'une publication plus rapide des textes réglementaires ; les retards et les insuffisances des nominations et des détachements ; le nombre insuffisant des surveillants ; l'installation des conseils d'université (*ibid*) ; l'adaptation du recrutement à l'ensemble des débouchés naturels d'encadrement des professions de notre pays (p. 4706) ; le système intermédiaire à mettre au point ; la conception démagogique du recrutement des étudiants dans l'enseignement supérieur ; la création d'un cycle préparatoire universitaire ; les permutations d'instituteurs et d'institutrices qui s'effectuent actuellement dans le cadre départemental ; le problème des grandes écoles ; leur inadaptation croissante aux exigences scientifiques et techniques du monde moderne ; leurs quatre lacunes : dispersion excessive, utilisation incomplète de leurs moyens matériels, limitation étroite à la formation d'ingénieurs, inadaptation de la recherche technologique ; la notion « d'université technique » à substituer à la dispersion actuelle ; la création récente des instituts polytechniques de Grenoble, de Nancy et de Toulouse ; le droit qui devrait leur être reconnu de distribuer les grades universitaires (*ibid*) ; l'exemple des grandes universités américaines.

Réponses de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 4702 et 4707) : le décret du 8 novembre 1968 introduisant la participation dans les lycées et les collèges ; les nouveaux conseils d'administration ; leurs débuts difficiles ; les services essentiels qu'ils ont pourtant rendus ; le bilan d'une année de fonctionnement ; le décret du 16 septembre 1969 ; le renforcement de la participation ; le rétablissement de la responsabilité des chefs d'établissement et de la discipline ; la participation des élèves et des parents aux délibérations des conseils de classe ; la responsabilité de la décision à laisser aux conseils ; les dispositions nouvelles prises en matière de discipline ; le maintien de la responsabilité du chef d'établissement ; la réduction du nombre des membres des conseils ; les élections aux conseils d'administration ; les surveillants et surveillants généraux ; les décrets constitutifs des universités qui ont paru depuis la fin du mois de juin ; les difficultés rencontrées pendant la période transitoire ; le délai que demandera la mise en place définitive ; (p. 4707 et 4708) : le regroupement d'écoles en instituts polytechniques ; la gestion départementale de l'effectif des instituteurs ; la rigidité excessive du système ; la participation à titre simplement consultatif des parents d'élèves et des élèves aux conseils de classe ; le maintien de la responsabilité du chef d'établissement ; la possibilité de retirer de l'ordre du jour les dossiers

confidentiels ; le droit de grève ; son inexistence en ce qui concerne les élèves ; la lenteur du cheminement des textes relatifs à l'éducation nationale ; la publication imminente des textes concernant le baccalauréat ; le détachement de professeurs secondaires dans l'enseignement supérieur ; le rétablissement éventuel de la propédeutique ; le problème de la sélection ; la solution française à lui trouver ; le système des collèges américains ; l'intention formelle du Ministre de ne pas modifier l'examen du baccalauréat ; le recrutement des professeurs d'I.U.T. ; la faculté de Villetaneuse ; la recherche d'autres terrains à la périphérie ou à la couronne du bassin parisien ; le manque de moyens des facultés de lettres ; la mise au point progressive de centres expérimentaux; le regroupement des diverses unités d'études et de recherches en universités dans la région parisienne ; les nombreux projets auxquels il a donné lieu ; le maintien des critères de pluridisciplinarité.

31. — Enseignement secondaire (enseignement du latin). — Question de M. Hippolyte Ducos au Ministre de l'Education nationale [12 décembre 1969] (p. 4901 et 4902).

La suppression par une simple circulaire de l'enseignement du latin en 6e et en 5e ; la base essentielle que constitue le latin pour la formation intellectuelle de nombreux adolescents ; les déclarations faites à ce sujet par M. Pompidou au cours de sa campagne présidentielle ; les raisons inacceptables de la décision prise par M. Edgar Faure ; la démocratisation de l'enseignement classique (*ibid*) ; la valeur éducative du latin (p. 4902) ; les groupements qui se sont formés pour la défense du latin ; la nécessité de la formation classique (*ibid*) ; le caractère provisoire des difficultés actuelles (p. 4903).

Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 4903) : l'hommage du Ministre au doyen de l'Assemblée ; la section latin-grec ; le fléchissement depuis longtemps de l'importance relative de cette section ; le recul de l'enseignement classique ; la constitution pour l'étude du latin de sections relativement homogènes ; l'enseignement de l'initiation au latin intégré à celui du français.

32. — Enseignement secondaire. — Question de M. Capelle au Ministre de l'Education nationale [12 décembre 1969] (p. 4903 à 4910).

Le cycle moyen ; l'articulation entre ce cycle et les collèges d'enseignement technique ; l'obligation éducative avant l'ordonnance du 6 janvier 1959 (p. 4903) ; les deux décisions que le Président de la République a réclamées en avril 1963 (p. 4904) ; la stabilisation d'une situation provisoire ; la planification de la mise en place du cycle moyen commun ; les collèges d'enseignement secondaire ; la date de réalisation de l'ensemble des collèges de cycle moyen ; les classes pratiques de 4e et de 3e ; la défaveur des familles à l'égard de ces classes ; la renonciation de nombreux élèves à la scolarité obligatoire ; la reconsidération nécessaire des classes de 4e et de 3e ; les problèmes d'habitat et de coopération (*ibid*) ; les problèmes d'expression, les techniques professionnelles et la préparation des loisirs (p. 4905) ; l'assouplissement des programmes) ; la large autonomie interprétative qu'il convient de laisser aux enseignants ; la centralisation excessive, maladie congénitale de l'enseignement ; l'autonomie qu'il faudrait accorder aux établissements, par exemple en matière de notation littérale et d'enseignement du latin ; la liberté de l'enseignement public ; le respect de la notion traditionnelle de laïcité ; la dégradation de la fonction sociale de la politique ; l'apprentissage de la responsabilité ; la protection des élèves et des professeurs dans les collèges et les lycées contre les agressions de la médiocrité (*ibid*) ; l'enseignement du latin ; sa suppression en 6e et en 5e ; le préjugé selon lequel le latin ne serait pas démocratique ; l'appréciation de cette langue dans tous les milieux y compris dans les milieux populaires (p. 4905, 4906) ; la pédagogie vivante qui devrait lui être appliquée (p. 4906) ; le renouvellement de l'enseignement classique ; la technologie ; l'introduction d'une méthodologie de l'accès aux sciences expérimentales ; la formation de maîtres pour l'enseignement de technologie pratique ou générale ; le caractère transitoire des dispositions arrêtées l'an dernier pour les classes de 6e et de 5e (p. 4908) ; l'option « art et art appliqué » ; les dispenses qui sont accordées pour les disciplines : dessin, musique et travaux manuels ; l'opposition du groupe communiste à la « mission industrielle » de l'éducation (*ibid*) ; les retardés scolaires (p. 4909) ; l'application du plan Langevin-Wallon ; les emplois sous-rémunérés auxquels conduisent les classes pratiques ; le programme de réformes proposé par le parti communiste ; le mode de recrutement des personnels des collèges d'enseignement technique ; le personnel administratif des C.E.T. ;

les économes et sous-économes ; l'extension d'une école normale nationale d'apprentissage (*ibid*) ; la baisse du niveau des élèves des C.E.T. ; la circulaire interdisant de donner aux élèves du cours moyen des devoirs à faire à la maison (p. 4910).

Réponse de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 4906 à 4908) : les collèges d'enseignement technique ; le maintien d'une préparation en trois ans du C.A.P. parallèlement à la filière du B.E.P. ; le caractère transitoire de cette préparation ; l'organisation des classes pré-professionnelles ouvertes cette année à titre expérimental dans les C.E.T. ; la réforme de 1959 ; la situation en 1968-1969 ; l'unification des structures des établissements de premier cycle ; le problème des classes pratiques ; les résultats quantitativement satisfaisants de cette expérience ; la dissociation du cas des classes de transition de celui des classes pratiques ; la possibilité de « rattrapage » qu'ouvrent les classes de transition ; les élèves de 3e pratique ; la nécessité de leur proposer une gamme d'enseignements qui réponde mieux à leurs désirs et à leurs besoins ; la mise au point d'un enseignement de type « vie pratique » ; l'organisation de différentes activités socio-culturelles dans les C.E.S. sous la forme de clubs ; l'autonomie des établissements ; l'enseignement du latin ; la notion de volontariat ; le problème de la technologie ; les programmes pour la classe de 4e ; l'extension de l'enseignement de la technologie.

33 à 38. — Problèmes des commerçants et artisans. — Six questions jointes de MM. Bayou, de Poulpiquet, Offroy, Durieux, Dronne, Lamps au Premier Ministre [10 avril 1970] (p. 954).

Le profond malaise actuel ; ses causes (p. 954, 956, 957, 959, 964, 966, 970, 971, 972) ; l'assurance-maladie des travailleurs indépendants (p. 954, 957, 960, 968) ; les retraites (p. 954, 955, 957, 966, 968) ; le crédit ; les blocages actuels (p. 955, 956, 957, 959, 968) ; la réforme de l'impôt sur le revenu ; la présomption d'évasion fiscale (p. 955, 957, 958, 966) ; les forfaits ; leur relèvement actuel ; la méconnaissance par l'administration des instructions gouvernementales (p. 955, 956, 957, 959, 960, 966, 967, 968, 971) ; la T.V.A. (p. 955, 959, 960, 969, 972) ; la taxe complémentaire (p. 955, 971) ; la patente (p. 955, 957, 958, 960, 964, 965, 966, 968, 971, 972) ; les « grandes surfaces de vente », « supermarchés » et « hypermarchés »; les avantages fiscaux qui leur sont consentis (p. 955, 956, 958, 960, 966, 967, 968, 972) ; l'élimination progressive des petits commerçants et artisans (p. 955, 956, 959, 970) ; leur reclassement et reconversion (p. 955, 956, 957, 966) ; l'affaire Nicoud ; l'agitation récente (p. 955, 957) ; la définition d'une politique d'ensemble ; le dépôt souhaitable d'une loi d'orientation (p. 955, 964) ; l'écrasement de la classe moyenne (p. 956) ; la répression ; l'apaisement nécessaire ; l'inégalité des mesures prises à l'encontre des commerçants et de certaines autres catégories, comme les étudiants (p. 956, 970, 971) ; la mutation actuelle des réseaux de distribution ; le maintien du rôle économique des petits commerçants et artisans (p. 956, 964, 967, 968, 969) ; l'injustice fiscale ; les tracasseries administratives (p. 956, 957, 958, 960, 967, 971, 972) ; le danger de troubles sociaux graves (p. 956, 957) ; la création d'une I.V.D. pour les petits commerçants âgés (p. 958, 964, 970, 972) ; la complexité excessive de la législation fiscale (p. 959, 971) ; l'institution d'un salaire fiscal (p. 959, 966, 968, 972) ; les circulaires d'application des lois (p. 964) ; les finances des collectivités locales ; les réformes nécessaires (p. 965) ; le rôle du petit commerçant en zone rurale (p. 969) ; le projet de réforme fiscale de 1959 (p. 969) ; les privilèges fiscaux des grandes sociétés capitalistes (p. 969, 970) ; la propriété commerciale p. 969) ; les transferts sociaux à réaliser au profit du secteur en cause (p. 971); la solidarité à établir entre tous les commerçants (p. 972).

Réponses de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce (p. 961, 962) : les questions fiscales concernant les artisans et les commerçants ; l'esprit de concertation du Gouvernement ; la tournée du Ministre dans la plupart des villes de France pour y rencontrer les commerçants dans les Chambres de commerce et d'industrie ; le problème des « grandes surfaces » ; le caractère injustifié des attaques adressées aux fonctionnaires des administrations ; l'inadaptation de la législation actuelle ; la fiscalité ; le concours nécessaire entre Gouvernement et Parlement pour la mise en œuvre des mesures fiscales ; l'effort de simplification en matière de T.V.A. ; le relèvement de la franchise ; le versement de la T.V.A. par acomptes trimestriels ; la mise en application le 1er janvier 1971 d'un régime de T.V.A. intermédiaire entre le forfait et le droit commun ; l'allégement de l'impôt sur le revenu ; la suppression de la taxe complémentaire ; le droit pour les commer-

çants de réduire leurs acomptes à concurrence de l'allégement dont ils vont bénéficier sur leurs impôts pour l'année en cours ; la patente, son poids ; la double préoccupation qui s'impose en la matière ; la réunion d'une commission de la patente ; le souci du Gouvernement de parvenir à un impôt juste ; la question de l'abattement spécial sur les B.I.C. réalisés par les artisans ; la participation des organisations professionnelles à l'établissement des monographies professionnelles ; le caractère non impératif de ces monographies ; la déductibilité des cotisations obligatoires ; le souci du Gouvernement d'une véritable équité fiscale et d'une parfaite égalité de situation et de traitement des diverses catégories professionnelles devant l'impôt ; son souhait de parvenir à un allégement des charges fiscales ; (p. 973 et 974) : les efforts déployés par le Gouvernement pour résoudre les problèmes des commerçants et artisans ; les causes multiples du malaise ; le bouleversement en quelques années des conditions d'exercice des professions commerciales ; le faux problème que constitue l'opposition entre le grand commerce et le commerce indépendant ; la confiance et la croyance du Gouvernement dans l'avenir de l'entreprise individuelle ; les nombreuses mesures qui ont été prises pour faciliter l'adaptation des hommes et des esprits ; les mesures fiscales ; la formation professionnelle et la promotion sociale ; le quadruplement des crédits ; la modernisation des entreprises ; les décisions concernant l'implantation des grandes surfaces ; la compétition économique internationale dans laquelle est engagé notre pays ; les exigences de la société libérale ; les mesures de modernisation et d'adaptation des entreprises ; la poursuite et l'accroissement des moyens de perfectionnement et d'assistance technique ; l'amélioration des techniques de financement des équipements du commerce indépendant ; la recherche des conditions d'une concurrence effective et loyale ; les mesures prises en matière d'urbanisme commercial ; la participation des hypermarchés au financement des investissements collectifs ; l'équilibre à réaliser entre l'équipement commercial périphérique des grandes agglomérations et le maintien de l'activité des centres des villes ; la situation des commerçants âgés ; la notion de solidarité.

Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat (p. 962 à 964) : les problèmes de l'artisanat ; les points communs au commerce et à l'artisanat ; la spécificité de ce dernier ; la part importante qu'il représente de la population en général et aussi de la population active ; la stabilité du nombre des entreprises artisanales ; le centre de Pontlevoy ; les activités artisanales en expansion, par exemple dans le secteur du bâtiment ; les nouvelles activités qui se font jour ; les problèmes économiques touchant à la modernisation et à l'adaptation de l'artisanat ; la politique du Gouvernement en la matière ; la mise en place de nouvelles structures administratives et politiques ; les actions propres du Secrétariat d'Etat en 1969 ; la formation professionnelle ; la Commission chargée d'étudier les problèmes de l'apprentissage ; l'attribution de prix aux lauréats du concours national d'apprentissage ; les actions de promotion ; la mise en route en 1969 de centres régionaux et interdépartementaux de promotion et de perfectionnement ; l'assistance technique aux entreprises ; l'aide apportée aux actions de commercialisation ; les expositions de Florence et de Stuttgart ; la foire internationale de l'artisanat et des métiers de Munich ; l'artisanat d'art et de création ; la subvention accordée à la maison des métiers d'art français ; l'effort d'imagination entrepris par le Gouvernement ; la mise au point d'un plan d'action intéressant l'artisanat ; les problèmes de l'avenir ; l'intention du Premier Ministre de recevoir prochainement les représentants des organisations artisanales et de l'assemblée permanente des Chambres de métiers ; le problème essentiel de la réinsertion de l'artisanat dans la vie économique.

39 à 44. — Problèmes agricoles. — Questions jointes de MM. Cointat, Fouchier, Arthur Moulin, Vedrines, Boscary-Monsservin et Alduy au Ministre de l'Agriculture [17 avril 1970] (p. 1150).

La politique agricole commune (p. 1150, 1152, 1153, 1154, 1156, 1169) ; le plan Mansholt (p. 1150, 1151, 1153, 1154, 1162, 1167) ; le règlement financier européen (p. 1151) ; le problème des excédents (p. 1151) ; la baisse du revenu agricole (p. 1151, 1153, 1154, 1155) ; le soutien de l'Etat à l'agriculture (p. 1151) ; l'élevage ; la priorité à lui donner (p. 1152, 1163, 1170) ; le problème de la viande (p. 1152, 1153, 1154, 1155, 1163) ; l'industrialisation de l'agriculture par l'élevage (p. 1152) ; la recherche (p. 1152) ; l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) (p. 1153, 1164) ; les manifestations paysannes (p. 1153) ; les mesures

prises après la dévaluation du franc et la réévaluation du Deutsche Mark (p. 1153, 1154) ; le rapport Vedel (p. 1153, 1154, 1167) ; la viticulture ; ses problèmes (p. 1154, 1156, 1162, 1165) ; les planteurs de tabac (p. 1154, 1156) ; les charges sociales pesant sur l'agriculture ; les cotisations sociales agricoles (p. 1154) ; les prix agricoles (p. 1154, 1155) ; la viande de porc (p. 1154, 1155, 1165) ; la production bovine (p. 1155, 1165) ; les adductions d'eau potable (p. 1155) ; l'endettement de l'agriculture ; le Crédit agricole (p. 1155) ; le taux de croissance de l'agriculture retenu par le VIe Plan (p. 1155, 1162) ; les restrictions de crédit (p. 1155) ; le taux des mutations des propriétés foncières (p. 1155) ; le marché des fruits et légumes ; les importations (p. 1155, 1156, 1162) ; le marché du vin ; les importations ; les accords européens (p. 1156, 1162, 1165) ; les groupements de producteurs (p. 1162) ; les primes à la conservation des jeunes bovins (p. 1162) ; le problème des régions très spécialisées (p. 1162) ; la demande de constitution d'une commission d'enquête sur le marché de la Villette (p. 1163) ; les équipements et animateurs ruraux (p 1163) ; le résultat des dernières élections cantonales (p. 1163) ; la référence au revenu cadastral pour les cotisations sociales (p. 1163, 1164) ; les œufs et volailles ; les labels de qualité (p. 1164, 1170) ; le statut des baux ruraux (p. 1164, 1168) ; le lait ; l'augmentation du prix (p. 1165, 1168) ; l'écrasement de l'homme par les techniques ; les graves dangers pour la santé de l'évolution actuelle de l'agriculture (p. 1165) ; l'enseignement agricole (p. 1167) ; le droit de préemption du preneur ; les atteintes qui lui sont portées (p. 1169) ; les problèmes agricoles de la Réunion (p. 1169) ; les maladies du bétail (p. 1170); l'assujettissement des négociants en bestiaux à la T.V.A. (p. 1170) ; les subventions aux bâtiments d'élevage (p. 1170) ; la cession entre particuliers d'orge de consommation animale (p. 1170) ; le classement du Châtillonnais en « zone d'élevage - troupeau laitier » (p. 1170).

Réponses de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 1156 à 1161) : le bilan des négociations engagées pour la construction européenne ; l'importance capitale de l'Europe pour l'agriculture française ; la libre circulation des produits agricoles ; ses résultats commerciaux ; l'équilibre de notre balance commerciale agricole ; les exportations réalisées aux prix intérieurs français ; l'absence de substitution possible à la politique européenne en matière agricole ; le maintien de la libre circulation des produits depuis un an en dépit de graves secousses notamment monétaires ; la consolidation définitive des principes fondamentaux de la politique commune ; les mesures compensatoires prises à la suite de la dévaluation du franc ; la solidité de l'Europe ; les trois aspects économique, financier et politique des accords intervenus ; les producteurs de tabac ; la garantie de leurs prix ; le prix de la première campagne européenne ; le vin; les vins de consommation courante et les vins de qualité produits dans des régions délimitées (V.Q.P.R.D.) ; le contenu du projet de règlement-cadre ; le maintien d'une politique de qualité et l'assurance d'une priorité d'écoulement pour les produits communautaires ; les dispositions sur lesquelles un accord est déjà intervenu ; les trois textes que comprend le règlement financier : le texte relatif à la période transitoire, le règlement définissant pour l'étape définitive les dépenses prises en charge par la Communauté et concrétisant la notion de solidarité financière entre les Etats membres ; enfin, un texte créant des ressources propres à la Communauté ; l'aspect politique du problème ; le renforcement du contrôle du Parlement européen de Strasbourg sur le budget commun ; l'absence de décision sur une nouvelle hiérarchie des prix et sur une politique des structures ; les propositions faites par la France en vue de favoriser la spécialisation ; les ajustements très limités et progressifs que l'on pourra obtenir ; la politique des structures ; ses trois aspects : foncier, social et d'investissement ; la vision française du type d'entreprise agricole future ; la diversification des types d'entreprise ; l'existence de grandes surfaces de type industriel ; la nécessité de supprimer pour elles les aides financières ; les modifications des propositions initiales de M. Mansholt ; l'acceptation par celui-ci de substituer à l'idée de « surface minimum », celle de « revenu minimum » par exploitation ; les transferts sociaux ; l'amélioration de l'assiette pour le calcul des cotisations du régime social agricole ; la commission désignée à cet effet ; l'intention du Gouvernement de déposer quatre ou cinq textes législatifs en matière foncière et structurelle ; l'interprétation à donner aux chiffres récemment publiés par l'I.N.S.E.E. ; l'amélioration du revenu agricole ; la partie de ses résultats qui est imputable à la volonté délibérée du Gouvernement ; les me-

sures prises concernant les produits d'élevage ; l'encouragement des productions de masse ; les crédits importants dégagés au F.O.R.M.A. en vue d'une meilleurs réorientation des produits agricoles ; les petites productions ; les primes d'abattage ; la reconversion du lait vers la viande ; la possibilité qui a été offerte au ministre au moment du budget de procéder à des virements entre les divers crédits de son ministère ; le déblocage par avance à ce titre d'une somme complémentaire de 80 millions consacrée à l'amélioration des bâtiments d'élevage ; l'ensemble des décisions déjà prises ; la coordination par un haut fonctionnaire des efforts dans chacun des domaines de l'élevage bovin, ovin et porcin ; le programme porcin ; la constitution d'unités de production compétitives dans le cadre d'exploitations familiales ; la politique de contrat de progrès ; la production bovine ; ses lignes directrices ; la sauvegarde de notre patrimoine national de veaux ; la constitution d'une commission d'experts chargés d'étudier les coûts de production des différents types de viande ; la modification des conditions d'attribution des subventions pour les bâtiments d'élevage ; le gros effort de standardisation et de rationalisation qui reste à faire dans ce domaine ; l'accroissement du nombre et de la qualité des veaux ; la création de nouvelles stations de sélection ; la vulgarisation des techniques alimentaires économiquement éprouvées ; l'encouragement des modèles concrets de troupeaux de vaches allaitantes ; la production de jeunes bovins à partir de veaux de huit jours ; la philosophie du système mis en œuvre ; la relance de l'élevage ovin ; la commission nationale constituée à cet effet ; l'accroissement de la fécondité des brebis ; les importations d'animaux maigres ; la création d'ateliers coopératifs de grande dimension en vue de la production d'agneaux de boucherie ; le recrutement et la formation d'un personnel d'encadrement ; la prolongation des effets de la loi sur l'élevage de 1966 ; la formation professionnelle au niveau des techniciens de l'élevage ; les investissements ; la nouvelle méthodologie à définir ; l'intérêt que le Gouvernement porte à la procédure des questions orales avec débat ; le contrôle du Parlement, marque de la démocratie ; (p. 1162) : le taux de croissance agricole retenu par le VIe Plan ; (p. 1163) : les importations de vins ; (p. 1164) : l'étude d'une assiette meilleure que le revenu cadastral pour le calcul des cotisations sociales agricoles ; la politique des structures ; les baux ruraux ; (p. 1165, 1166, 1167) : l'augmentation du prix du lait ; les problèmes viticoles ; le prix du vin ; (p. 1168) : le lait et le beurre ; (p. 1170 et 1171) : le prix indicatif national fixé pour le lait ; le label de garantie ; le financement par les taxes parafiscales de l'organisation professionnelle du marché avicole ; la solution qui avait été retenue à la suite de discussions menées par le cabinet du ministre ; l'opposition de fond qui s'est manifestée de la part des S.I.P.A. (sociétés interprofessionnelles pour les produits avicoles).

45 à 50. — Situation des handicapés physiques. — Questions jointes de M. Deniau, Chazelle, Ansquer, Fouchier, Olivier Giscard d'Estaing, Niles au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale [6 mai 1970] (p. 1551).

Le rapport Bloch-Laîné de décembre 1967 (p. 1551, 1552, 1553, 1554) ; les mesures prises en application de ce rapport (p. 1551, 1554) ; le recensement des enfants débiles profonds et débiles légers ; l'évaluation des besoins (p. 1551, 1552, 1563, 1564) ; l'insuffisance des moyens financiers et des places offertes par 155les différents organismes (p. 1551, 1552, 1554, 1562, 1564) ; la journée de démonstration du 8 octobre dernier (p. 1552) ; le logement des handicapés ; l'application de la « circulaire Nungesser » du 30 juillet 1966 (p. 1552, 1562) ; la protection maternelle et infantile ; la prévention (p. 1552, 1555) ; l'information des familles (p. 1552) ; la dispersion des attributions ministérielles en ce qui concerne les handicapés (p. 1552, 1554) ; l'absence d'établissements pour recevoir les débiles légers (p. 1553) ; la création d'un service social assurant la tutelle des handicapés (p. 1553) ; l'affiliation à la Sécurité sociale (p. 1553, 1556) ; le VIe Plan et les handicapés (p. 1553, 1554, 1564, 1565) ; le rôle de l'initiative privée (p. 1553) ; l'éducation spécialisée à domicile (p. 1553) ; les centres d'aide par le travail (p. 1553, 1554, 1555, 1562) ; la carte sanitaire (p. 1554) ; la formation de personnel spécialisé (p. 1555, 1563) ; l'aide sociale (p. 1555, 1563) ; le retard à rattraper en matière d'aide aux handicapés (p. 1555) ; la création d'une délégation ministérielle compétente en la matière (p. 1555, 1556) ; l'allocation aux handicapés d'une indemnité égale à 80 % du S.M.I.C. (p. 1556) ; le reclassement professionnel (p. 1556, 1564) ; les inadaptés de plus de vingt ans ; la rupture de protection (p. 1562, 1564) ; le droit au travail des handicapés (p. 1562) ; l'assimilation d'état d'arriéré

profond à une longue maladie (p. 1562) ; l'enfance inadaptée (p. 1563, 1564) ; l'amélioration du niveau de vie (p. 1564).

Réponses de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation (p. 1556 et 1565) : l'examen par l'Assemblée du problème fondamental qui se pose à toutes les sociétés modernes ; les lignes d'action du Gouvernement ; les décisions ultimes qui vont être prises pour le Plan et pour le budget ; l'application du rapport de M. Bloch-Laîné ; le taux des pensions, allocations et indemnités journalières ; le coût des mesures proposées par le groupe communiste ; la hiérarchie des besoins à établir ; le rapport Bloch-Laîné, excellent instrument d'étude ; les étapes à franchir ; les principes fondamentaux en la matière ; l'accord nécessaire de tous les ministères intéressés et l'assentiment des caisses nationales du régime social ; les réalisations entreprises ou terminées depuis les propositions de la commission Bloch-Laîné ; les nombreuses mesures qui ont été prises ; la dotation supplémentaire obtenue ; l'aide sociale ; les inconvénients de cette réglementation rigoureuse ; l'éducation des enfants infirmes sensoriels ; la législation des caisses d'assurance maladie ; la qualification nécessaire des maîtres ; le diplôme d'Etat créé en 1967 ; les efforts consentis dans le domaine de la débilité légère ; les crédits votés dans le domaine du ministère du travail ; les commissions départementales d'orientation des infirmes ; l'allongement de la période de rattrapage scolaire ; les conventions dites de formation professionnelle ; le développement de l'action de l'A.F.P.A. (association pour la formation professionnelle des adultes) ; le nouveau régime de rémunération des stagiaires de formation professionnelle ; le placement ; l'application de la loi de 1957 ; les raisons pour lesquelles cette loi n'a pas porté plus de fruits ; la priorité à réserver aux travailleurs handicapés lors des recrutements annuels des administrations ; les résultats obtenus en ce qui concerne les emplois réservés ; la résolution formelle du Gouvernement dans ce domaine ; le travail de fond qui a été accompli ; les délais de réalisation; la nécessité de la coordination interministérielle ; la création éventuelle d'une délégation ministérielle ; la pluralité de compétences à maintenir entre les différents ministères ; le problème de la ségrégation ; la nécessité de laisser autant que possible le handicapé dans son milieu naturel ; les foyers d'hébergement ; la création d'un comité interministériel au niveau national et d'un comité au niveau régional ; la présidence du comité interministériel ; les mesures qui devront intervenir pour coordonner l'action des différentes administrations ; le problème de la prévention ; l'institution d'examens de santé qui seraient obligatoires pour les tout jeunes enfants, afin de déceler assez tôt les affections invalidantes ; le regroupement des renseignements ; la délivrance d'un certificat de santé obligatoire ; la surveillance et le fonctionnement des établissements d'accouchement ; la création de centres de dépistage, de traitement et d'éducation précoces ; le manque de moyens d'information des familles ; la nécessité d'un nombre suffisant de médecins spécialisés et d'auxiliaires médicaux ; la meilleure organisation des stages ; le retard accusé par plusieurs mesures essentielles ; la nécessité d'attendre les conclusions du débat sur les options et les orientations du VIe Plan ; la politique d'ensemble à promouvoir ; l'approche globale dont doit faire l'objet le problème des handicapés ; le rapport sur les principales options du VIe Plan ; l'accord général sur les principes ; le respect des droits fondamentaux ; le droit aux soins ; le droit au travail ; la continuité de la prévention et du dépistage ; la prise en charge des soins ; l'action menée en matière financière ; la hiérarchie à établir entre les besoins ; la rupture de protection à l'âge de 20 ans ; la minorité prolongée ; la définition de la « personne handicapée adulte » ; la continuité de l'insertion sociale ; le logement des handicapés dans les H.L.M. ; la meilleure répartition des responsabilités administratives et financières ; le rôle considérable de la famille ; le respect de l'obligation alimentaire, liée à l'aide sociale ; les orientations du VIe Plan en faveur des handicapés ; les études préparatoires de l'intergroupe et de la commission sociale du Plan ; l'originalité des travaux du VIe Plan ; l'établissement des hypothèses relatives au volume des travaux, en termes de croissance économique ; la préférence du Ministre pour ce système ; la priorité à donner à l'enfance inadaptée et aux infirmes adultes ; le problème des moyens de financement ; la répartition entre les subventions de l'Etat et les subventions ou prêts de la Sécurité sociale ; les décisions de la caisse nationale de Sécurité sociale ; la préférence à donner aux équipements légers ; la priorité des priorités à donner à la formation des personnels ; l'importance des chiffres envi-

sagés ; la recherche de l'utilisation optimale des investissements ; le manque d'instituts médico-pédagogiques et médico-professionnels ; la tâche considérable déjà accomplie depuis le dépôt du rapport Bloch-Laîné ; les actions définitives à dégager progressivement et à intégrer dans les équipements globaux ; l'importance des dépenses ; leur chiffre total certainement supérieur à un milliard de francs ; les deux au trois plans qui seront nécessaires pour mener à son terme l'action entreprise ; la prévention d'ores et déjà des causes de l'inadaptation ; le mobile d'ordre humain ; les progrès de l'action éducative et médicale ; la résolution du Gouvernement de mener son action de façon à préserver la chance que tout enfant doit avoir ; (p. 1565) : les centres d'aide par le travail ; le réexamen de l'aide financière consentie aux adultes ; les places vacantes dans les centres d'aide par le travail ; le logement des handicapés dans les H.L.M. ; le groupe inter-parlementaire qui s'occupe du sort des handicapés ; l'insertion dans le questionnaire envoyé aux familles lors du recensement d'une rubrique concernant les handicapés ; le chiffrage des revendications du groupe communiste ; l'association du Ministère de la Santé publique à l'éducation des handicapés ; l'ampleur du problème ; l'effort accompli par le Parlement pour rechercher les solutions ; la coopération indispensable de toute la population dans l'effort d'accueil, d'aide et de respect des personnes handicapées.

51 à 54. — Réforme judiciaire. — Questions jointes de MM. Krieg, Chazelle, Commenay et Zimmermann au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice [15 mai 1970] (p. 1754).

La réforme des professions judiciaires ; les inquiétudes qu'elle soulève (p. 1755, 1756, 1757, 1763) ; le dépôt du projet de loi ; sa date (p. 1755, 1758, 1762, 1764) ; la crise grave que traversent ces professions (p. 1755, 1756) ; les conseillers juridiques (p. 1756, 1763) ; la fusion des avocats et des avoués (p. 1755, 1757, 1758, 1763) ; l'exemple des départements d'Alsace-Lorraine (p. 1757, 1762) ; la réforme de la procédure civile (p. 1755, 1756, 1757, 1763) ; la nécessité de rapprocher la justice du justiciable (p. 1755, 1756, 1757, 1763) ; l'insuffisance des crédits de la justice (p. 1756) ; le rachat des études d'avoués (p. 1756, 1763, 1764) ; l'hommage au Garde des Sceaux (p. 1757, 1763) ; la nécessité d'une concertation entre le Gouvernement et les intéressés; l'exclusion de la réforme des avoués d'appel (p. 1761, 1762) ; le projet sur l'assurance (p. 1762) ; le fonds d'indemnisation ; son financement (p. 1763) ; la nécessité d'une vraie réforme démocratique de la justice (p. 1763) ; le service de la justice à la Réunion (p. 1764).

Réponses de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1758 et 1764) : les deux ordres de problèmes différents soulevés par les cinq questions posées ; la modification éventuelle de la carte judiciaire de la France ; la réalisation de la réforme de cette carte en 1958 par M. Michel Debré ; le mouvement d'expansion et de mutation que la France a connu depuis cette période ; le grave déficit du recrutement de la magistrature ; le rôle du service de la justice dans la vie locale ; la création à éviter dans notre pays de « déserts judiciaires » ; les énormes difficultés pratiques que soulèverait une plus grande concentration des juridictions existantes ; le renforcement des effectifs et des moyens d'action des juridictions ; le meilleur emploi des magistrats à assurer ; les deux projets de loi qui vont être soumis au Sénat ; la fusion des personnels des tribunaux d'instance et de grande instance ; la modification sur quelques points du statde de la magistrature ; la transformation du Centre national d'études judiciaires en Ecole nationale de la magistrature ; l'amélioration des conditions de formation des futurs magistrats ; le problème de l'unification des professions judiciaires et juridiques ; la commission réunie à la Chancellerie pour étudier ces problèmes ; les visites rendues par le Ministre dans quinze cours d'appel différentes pour recueillir les opinions des intéressés ; les trois tendances qui se sont dégagées : hostilité à toute réforme, limitation de la fusion aux professions judiciaires (la « réformette »), regroupement dans une profession unique ; l'opinion des représentants des associations de conseils juridiques et celle des représentants des professions « marginales » ; la faveur de 70 % des professionnels au principe d'une réforme ; la motion votée par le conseil de l'ordre de Paris par une délibération du 17 mars 1970 ; le caractère artificiel d'une scission de fait entre le juridique et le judiciaire ; l'objectif à atteindre : la profession unique ; la phase décisive à laquelle nous parvenons ; l'avant-projet et son plan de financement ; l'information donnée par le Ministre aux avoués et avocats sur les grands principes qui consti-

tuent le fondement de la réforme ; les préalables de cette réforme : renforcement des moyens de nos juridictions, réforme de la procédure civile ; le délai à accorder aux professionnels pour qu'ils se familiarisent avec les nouvelles règles de la procédure ; la constitution de la profession nouvelle ; l'exclusion de la réforme des avoués d'appel ; le champ d'application de la profession ; la formation des professionnels ; les principes d'organisation de la profession judiciaire et juridique unique ; son caractère libéral ; l'existence de conseils élus ; le problème de l'accession des avocats au conseil d'administration des sociétés ; la période de transition nécessaire pour l'intégration des conseils juridiques; la structure des sociétés fiduciaires; le respect des droits acquis de certains conseils juridiques ; les garanties à donner aux usagers ; l'indemnisation des préjudices ; la création d'un fonds de modernisation des professions judiciaires et juridiques ; l'indemnisation du préjudice subi par certains avocats ; le rachat par le fonds des offices supprimés ; la modification possible de certains des éléments donnés aujourd'hui ; (p. 1764 à 1766) : l'hommage qui a été rendu au travail considérable d'une poignée de magistrats ; le maintien du principe du caractère accusatoire de la procédure et de l'oralité des débats ; l'inscription de l'idée d'une fusion des professions judiciaires dans le programme de tout parti démocratique ; le sens de l'expression : « ressources hors budget » ; la question de savoir si ce sera le contribuable qui paiera ou l'usager ; la création d'un très léger droit de timbre ; le sous-équipement judiciaire de la Réunion ; les deux postes supplémentaires prévus pour ce département au titre de 1971 ; l'absence d'intention de la Chancellerie d'introduire une législation nouvelle en ce qui concerne les accidents d'automobile ainsi que de permettre le divorce par consentement mutuel ; l'unification des professions judiciaires dans les départements d'Alsace-Lorraine ; les longs délais imposés aux témoins et aux parties dans les prétoires ; la complexité extrême de la réforme judiciaire ; la simplification de l'accès à la justice et la diminution des frais ; la réforme éventuelle par la suite de l'assistance judiciaire.

55. — Politique a l'égard des cadres. — Question de M. Lebas au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale [22 mai 1970] (p. 1891 à 1898).

Les manifestations récentes organisées par les cadres (p. 1891, 1896, 1897) ; les apaisements à apporter à leurs inquiétudes (p. 1891) ; l'opportunité de rendre catégorielles un certain nombre de mesures (*ibid*) ; les problèmes qui inquiètent les cadres (*ibid*) ; l'imposition de leurs revenus (p. 1891, 1895, 1896) ; le déplafonnement partiel éventuel de la cotisation d'assurance maladie (p. 1893, 1897) ; le déficit de son régime (p. 1891, 1894) ; le pourcentage du revenu national consacré à l'heure actuelle à ce type de dépenses en France et à l'étranger (p. 1892) ; l'allocation de salaire unique ; l'incorporation éventuelle des prestations familiales dans les revenus soumis à l'I.R.P.P. (*ibid*) ; la réunion souhaitable de tous ceux qui participent aux dépenses de la santé en France (*ibid*) ; les intentions du Gouvernement en matière de fiscalité (p. 1893) ; le malaise des cadres (p. 1893, 1895) ; le rôle qu'ils doivent jouer dans la nation (p. 1894) ; l'examen du projet de réforme hospitalière ; l'harmonisation européenne ; la nécessité d'une réforme globale de la Sécurité sociale (*ibid*) ; les choix politiques à faire (*ibid*) ; la question des médicaments (*ibid*) ; la réduction du nombre des spécialités pharmaceutiques (*ibid*) ; la fiscalisation éventuelle de la Sécurité sociale (p. 1895) ; les « charges indues » qui pèsent sur elle ; l'effort à consentir par les intéressés (*ibid*) ; les cours d'économie à donner au corps médical (*ibid*) ; la démission du citoyen devant ses devoirs envers l'Etat (*ibid*) ; la restauration du sens de la responsabilité ; le doublement du nombre des cadres entre 1954 et 1970 (*ibid*) ; le rôle important que jouera à l'avenir cette catégorie dans la vie politique (*ibid*) ; la perte de confiance des cadres dans l'Etat (*ibid*) ; la difficulté qu'ils éprouvent à définir des rapports modernes avec le patronat (p. 1895, 1896) ; le perfectionnement et le recyclage (p. 1896) ; les mutations engagées ou annoncées dans la vie économique (p. 1896) ; l'industrialisation au cours des cinq prochaines années (*ibid*) ; la nécessaire participation des cadres (*ibid*) ; les responsabilités du régime actuel dans le malaise des cadres (*ibid*) ; les transformations considérables de la vie économique et sociale (*ibid*) ; l'accroissement du nombre des ingénieurs (*ibid*) ; le chômage des cadres ; l'aggravation continuelle de la situation (*ibid*) ; la juste notion de l'alliance nécessaire entre exploités à divers titres (p. 1897) ; le pouvoir d'achat des cadres (*ibid*).

Réponses de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale

(p. 1892 et 1897) : la sollicitude particulière du Gouvernement à l'égard des cadres ; les groupes de travail qu'il a réunis sur les problèmes qui leur sont propres ; l'avis du Conseil économique et social ; la procédure démocratique employée par le Gouvernement ; la commission Bordaz ; le caractère d'avis de ces propositions qui n'engagent pas le Gouvernement ; les menaces prétendues sur les retraites complémentaires ; le déplafonnement des cotisations de retraite ; le salaire unique ; le principe d'une modulation en fonction du revenu en ce qui concerne le salaire unique et les allocations familiales ; l'intégration des allocations familiales dans les ressources retenues pour le calcul de l'I.R.P.P. ; l'absence de raisons de s'alarmer sur ce sujet, le Gouvernement n'ayant pas encore pris de décision ; le déplafonnement des cotisations d'assurance-maladie ; les très difficiles problèmes posés par ce régime ; la proposition exprimée dans le rapport rédigé par les cadres ; la modulation du ticket modérateur ; l'importance du rôle des cadres dans la nation; l'engagement pris par le Gouvernement de dialoguer avec cette catégorie sociale ; (p. 1897, 1898) : la nécessité d'une remise en ordre générale et de l'association de toutes les catégories à l'effort collectif ; la part de l'Etat dans le financement de la Sécurité sociale ; les charges indues ; les difficultés extrêmes du problème ; la part de l'Etat en France et à l'étranger ; la discrimination dénuée de sens entre la pression fiscale et la pression sociale ; la fiscalisation éventuelle des charges ; les autres actions auxquelles on devra renoncer si l'on choisit une telle solution ; les économies budgétaires à proposer ; l'augmentation des prestations à laquelle nous sommes confrontés ; le ralentissement de la progression des dépenses ; le dépôt avant la fin de la présente session d'un projet de réforme hospitalière qui sera soumis à l'Assemblée au début de la session d'octobre ; la nécessité d'un effort collectif ; la tenue éventuelle d'une « table ronde » ; le nombre élevé de tables rondes qui se tiennent déjà ; le problème général du recyclage des cadres ; la nécessité de ne pas faire de propositions démagogiques sur ce sujet qui reste au centre des préoccupations du Gouvernement.

56-57. — Logements sociaux. — Deux questions jointes de MM. Denvers et Billoux au Ministre de l'Equipement et du Logement [29 mai 1970] (p. 2155 à 2162).

La gravité de la situation du logement ; le cas des jeunes ménages (p. 2155) ; la crise du logement (p. 2155, 2156) ; le taux de nuptialité élevé depuis ces dernières années (p. 2155) ; la courbe des logements mis en chantier chaque année ; le secteur H.L.M. ; la nécessité d'un effort accru et continu en faveur du logement, notamment social (*ibid*) ; les demandes non satisfaites déposées dans les organismes d'H.L.M. (p. 2156) ; les nouveaux retards pris pour la notification des programmes H.L.M. de l'année en cours ; l'augmentation des loyers ; les problèmes d'environnement ; la création souhaitable d'un fonds national d'H.L.M. ; le financement de ce fonds ; les terrains à bâtir ; la spéculation ; les agissements scandaleux des sociétés immobilières et des aigrefins (*ibid*) ; les garanties à donner aux propriétaires ou copropriétaires ; la réduction du taux et l'allongement de la durée des prêts ; le blocage des loyers dans les immeubles anciens ; les autres disposiitons à prendre ; la non-réalisation des prévisions du Ve Plan (p. 2159) ; la construction de taudis neufs (p. 2160) ; la situation du logement à la Réunion ; la situation des travailleurs retraités et des personnes âgées (p. 2160, 2161) ; la réforme de l'allocation compensatrice des loyers (*ibid*).

Réponse de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2157 et 2161) : le cas des jeunes ménages ; les travailleurs et les personnes âgées ; la concertation avec les élus et les organisations professionnelles ; l'effort considérable consenti par l'Etat en faveur du logement ; l'aide à la personne ; le quintuplement en dix ans de l'allocation-logement ; l'effort important de l'Etat pour le logement ; la réalisation des objectifs du Ve Plan ; le « dérapage » du logement social ; le prix des loyers ; la répartition géographique ; la connaissance imparfaite des besoins réels ; les H.L.M. qui demeurent vides ; la taille des logements ; la fausse conception actuelle du logement social ; la nécessité d'une définition réaliste de ce logement ; la nécessité d'un choix plus social des bénéficiaires de ce type de logements ; le maintien inévitable du système actuel du plafond de ressources et du surloyer ; les décrets de 1958 et de décembre 1969 ; le difficile problème des asociaux ; la construction de logements de « transit » ; l'intégration progressive des catégories sociales difficiles ; la baisse des prix de la construction ; l'impossibilité de poursuivre la politique de restrictions budgétaires actuellement pratiquée en matière de logements ; la faible probabilité d'une augmentation sensible des

crédits destinés au logement ; l'effort budgétaire modéré à faire ; la modulation de l'aide de l'Etat ; l'accroissement du nombre de logements P.L.R. ; l'arrêté du 2 décembre 1968 ; l'attribution d'H.L.M. en accession à la propriété ; la baisse des prix par la baisse des coûts ; le prix-plafond des H.L.M. ; la politique opérationnelle de baisse des coûts ; le regroupement des commandes ; la suppression de certains obstacles réglementaires paralysants ; la réduction des prix de la construction ; la chute spectaculaire des prix des maisons individuelles ; la politique foncière ; la rénovation des centres des villes ; la libération des initiatives ; le permis de construire ; les efforts accomplis depuis deux ans ; l'exemple d'une famille de trois enfants et d'un jeune ménage ; la politique sociale actuellement poursuivie en matière de logements ; (p. 2161, 2162) : les revendications accumulées par le Groupe communiste ; les besoins en logements du pays ; l'amélioration constatée ; les trois zones dans lesquelles on peut classer les régions au regard des problèmes de logements ; les besoins « objectifs » et les besoins « subjectifs » de logements ; les problèmes difficiles qui subsistent ; les « taudis neufs » ; la liberté laissée aux architectes dans la fixation des normes ; le problèmes de bidonvilles de la Réunion ; l'orientation des primes et des prêts à la construction du Crédit foncier vers le logement social ; la mise en œuvre d'une politique de réserves foncières et d'une politique économique tendant à un équipement entre l'offre et la demande de terrains ; le sort des personnes âgées ; l'allocation-loyer.

58-59. — Formation professionnelle des adultes. — Deux questions de MM. Odru, et Cousté au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [5 juin 1970] (p. 2295).

La grève des agents de l'association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) (p. 2295) ; les licenciements d'agents de cette association (p. 2295, 2297, 2300) ; les difficultés de fonctionnement des centres de formation professionnelle des adultes (*ibid*) ; le reclassement des agents (p. 2296, 2297) ; la réintégration des agents âgées de cinquante à soixante ans (p. 2296) ; les problèmes de l'A.F.P.A. et de son devenir (p. 2296, 2297) ; l'expansion qui avait été prévue par le Ve Plan (p. 2296) ; le quadruplement des effectifs des centres privés (p. 2296, 2301) ; la fermeture de 110 sections au début de 1970 (p. 2296, 2297) ; le transfert progressif injustifié au secteur privé des formations de base de la métallurgie et du bâtiment ; le rôle de l'A.F.P.A. dans l'assistance aux organismes de formation conventionnés ; les inconvénients de la transformation projetée de l'A.F.P.A. en un établissement public à caractère industriel et commercial ; la carence du Ministère de l'Education nationale en matière de formation professionnelle des jeunes ; la marge d'autonomie plus grande dont doit disposer l'association ; le renouvellement périodique de son personnel enseignant ; la conférence de presse tenue à Paris le 10 mars dernier par tous les syndicats du personnel (p. 2296) ; la croissance importante de l'A.F.P.A. (p. 2297) ; la priorité dont elle a toujours bénéficié dans la politique du Gouvernement ; son double rôle (*ibid*) ; la volonté du Gouvernement de « privatiser » la formation professionnelle et de favoriser les centres conventionnés, c'est-à-dire patronaux (p. 2299) ; les desiderata des travailleurs et de leurs organisations syndicales (*ibid*) ; l'étude des méthodes utilisées au Japon (p. 2300) ; l'importance des investissements réalisés au titre du Ve Plan ; le compte à tenir pour les investissements à réaliser au titre du VIe Plan de l'importance de la formation professionnelle ; les principes qui devraient guider le Gouvernement dans ce domaine ; le rôle des centres pour lutter contre la mobilité géographique des travailleurs ; leur rôle d'incitation dans l'expansion économique régionale ; la liaison étroite à établir entre les services du ministère et ceux de l'aménagement du territoire ; la rémunération des stagiaires ; la formation des femmes ; les handicapés (*ibid*) la formation par certaines entreprises d'ouvriers spécialisés préparés pour le service exclusif des entreprises formatrices.

Réponses de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 2297 et 2301) : les licenciements et le reclassement de certains personnels de l'A.F.P.A. ; la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle ; les « goulots » d'étranglement qui se manifestent au niveau supérieur des ouvriers hautement qualifiés ; les sections formées dans les deux secteurs traditionnels du bâtiment et des métaux ; le faible taux de remplissage de ces sections ; l'évolution indispensable de l'A.F.P.A. ; le programme de reclassement des agents ; les stages spéciaux ouverts aux agents licenciés ; l'octroi d'une prime complémentaire de

dégagement de fonctions ; les résultats de l'application du plan d'ensemble ; l'examen particulier des quelques cas litigieux qui subsistent ; le problème de l'A.F.P.A. et de la formation professionnelle en général ; la nécessité de le replacer dans l'ensemble des moyens de notre appareil de formation professionnelle post-scolaire ; la croissance de nos besoins de formation professionnelle ; la transformation qualitative fondamentale de ces besoins ; le pourcentage des demandes d'emplois non satisfaites des jeunes ; la création en octobre 1968 des sections de préformation ; la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ; le double rôle que joue la formation professionnelle pour les travailleurs ; les changements de profil des métiers ; l'A.F.P.A., outil privilégié de promotion sociale ; l'objectif fixé dans le VIe Plan ; les capacités de formation des centres de l'A.F.P.A. ; la forme que doit prendre le développement de la formation professionnelle ; l'absence de monopole d'Etat en ce domaine ; la politique de conventions inaugurée en 1959 ; les centres conventionnés ; l'accès qu'ils rendent plus facile au cycle de formation ; le rôle que peuvent jouer des formules de ce type dans certains pays différents du nôtre, tel que l'Algérie ; les deux conditions à réaliser pour que le développement puisse se poursuivre : qualité pédagogique de la formation dispensée, coordination des actions de formation ; le renforcement des missions et la révision de la composition des comités régionaux ; le financement de l'appareil de formation post-scolaire ; le lien entre la politique de la formation professionnelle et celle de l'emploi ; la volonté du Gouvernement de régler ces problèmes avec la participation des partenaires sociaux ; la constitution d'un groupe de travail tripartite ; le rôle essentiel de la valeur des hommes chargés de donner la formation ; la qualification parfaite du personnel de l'A.F.P.A. ; (p. 2301, 2302) : le développement des actions dans le secteur privé ; le contrôle pédagogique des autorités responsables ; le risque de sclérose de l'A.F.P.A. ; la confiance que doit avoir le personnel dans sa mission ; les carrières à lui ouvrir et les garanties à lui donner ; les liens étroits entre les professions et la formation ; les garanties de carrière ; le rôle encore renforcé à l'avenir de l'association ; l'effort important dont elle bénéficiera parmi les options du VIe Plan ; les stagiaires ; le rattachement de leur indemnité au S.M.I.C. ; la place des femmes dans la formation post-scolaire ; la remise au travail des handicapés ; la volonté du Gouvernement de faire en sorte que cette politique de développement réponde complètement aux besoins des professions.

60. — Autonomie des Universités. — Question de M. Claude Guichard au Ministre de l'Education nationale [19 juin 1970] (p. 2891 à 2895).

La politique du Gouvernement en matière d'autonomie des universités ; le problème de fond que pose la notion même d'autonomie ; la loi sur l'enseignement supérieur votée il y a deux ans ; la phase préparatoire actuelle ; les difficultés que rencontrent les universités pour prendre des initiatives ; la nécessité de définir nettement des orientations ; les inconvénients de la situation actuelle (*ibid*) ; la lenteur des progrès réalisés dans la voie de l'autonomie (p. 2893) ; l'autonomie pédagogique (p. 2893, 2894) ; la pluridisciplinarité des universités (p. 2893) ; les inconvénients du principe de la territorialité des circonscriptions universitaires ; l'incompatibilité du système avec le respect du monopole de la collation des grades ; la valeur des diplômes ; le problème des établissements libres d'enseignement supérieur (*ibid*) ; l'autonomie administrative (p. 2893, 2894) ; sa réalité et son caractère inopérant (p. 2893) ; l'autonomie universitaire imposée par l'ensemble du mouvement revendicatif de mai-juin 1968 ; la recherche d'une gestion démocratique de l'université ; les tentatives diverses auxquelles on assiste actuellement pour dénaturer à des fins non démocratiques les possibilités offertes par cette autonomie (*ibid*) ; la conception du groupe communiste en matière d'autonomie universitaire (p. 2894) ; les universités d'Aix-Marseille-I et d'Aix-Marseille-II ; la création souhaitable de l'université d'Aix-Marseille-III ; l'autonomie de recrutement et l'autonomie financière à favoriser ; le campus de Luminy.

Réponses de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 2891 et 2894) : la notion d'autonomie, base même de la loi d'orientation ; la nécessité d'attendre, pour qu'elle devienne complète, la création du régime définitif des nouvelles universités ; les efforts en vue de tenir un calendrier de fin de mise en place des nouvelles universités ; les problèmes de statuts ; l'approbation par le Ministre de l'Education nationale des statuts préparés par les assemblées constitutives ; l'œuvre d'imagination qu'ont faite

les « constituants » ; l'accent mis par la plupart des projets sur la mission de formation des universités ; la nécessité de favoriser l'effort de restructuration des universités ; la mise en place d'une commission composée de magistrats et de doyens qui a pour mission d'aider les constituants ; le souci du ministre de l'Education nationale de doter les futurs établissements de moyens administratifs propres à favoriser leur mise en place ; la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique ; les diplômes nationaux ; les modalités de la garantie de l'Etat ; l'autonomie pédagogique des universités en ce qui concerne l'organisation des cours, la vérification des connaissances et des aptitudes ; l'autonomie financière ; la limitation de l'autonomie pour certaines unités d'enseignement et de recherche, telles que les instituts universitaires de technologie ; le contrôle financier *a posteriori* des universités ; la réalisation de l'autonomie financière à partir du 1er janvier 1971 ; le rôle des membres des conseils d'universités dans la mise en œuvre du principe de l'autonomie ; (p. 2894, 2895) : l'autonomie pédagogique ; l'inutilité de la précipitation dans cette affaire ; les effets de la réforme de l'administration centrale quant à l'autonomie ; le désir du Ministre de laisser de plus en plus d'initiative aux universités ; le rôle de la nouvelle « direction d'objectifs » des enseignements supérieurs ; le centre de Marseille-Luminy ; le sens profond de l'action du Gouvernement ; les déchirements que ne peut manquer d'éprouver l'Université de notre jeunesse pour se transformer et se diversifier ; la recherche de la conciliation entre les enseignants et les enseignés, entre le respect du savoir et la valeur de l'échange, entre l'ordre et la liberté.

61 à 66. — Problèmes de l'enseignement. — Questions jointes de MM. Michel Durafour, Fortuit, Bertrand Denis, Destremau, Leroy, Madrelle, au Ministre de l'Education nationale [9 octobre 1970] (p. 4231 à 4245).

Le tiers temps pédagogique (p. 4232, 4235) ; la répartition de l'horaire hebdomadaire dans les écoles élémentaires et maternelles (p. 4232) ; l'importance de l'éducation physique et sportive (*ibid*) ; la nécessité d'une loi de programme pour les équipements socio-éducatifs (p. 4233) ; le problème posé de l'expansion démographique (*ibid*) ; le problème du baccalauréat (p. 4234) ; la question de la sélection (*ibid*) ; les bourses de l'enseignement secondaire (p. 4234, 4241, 4243, 4244) ; l'attribution des bourses au profit des plus déshérités (p. 4234) ; l'implantation d'une Université dans les Yvelines (*ibid*) ; le choix du site de Rocquencourt (p. 4235) ; les avantages de ce site ; les objections à ce choix (*ibid*) ; le bilan de la rentrée ; la surcharge des classes ; le manque de formation des instructeurs ; les dérogations à l'obligation scolaire ; le manque de mesures sérieuses pour s'attaquer aux retards et aux échecs scolaires (p. 4236, 4241) ; le refus d'instaurer un tronc commun (p. 4236) ; les inégalités sociales ; facteur principal d'orientation ; le choix des professions à l'issue des études ; le problème des universités de la région parisienne ; le freinage de la croissance des crédits pour l'Education nationale ; l'accroissement des dépenses d'enseignement à la charge des familles ; les faveurs octroyées par le Gouvernement aux établissements privés ; les difficultés exceptionnelles de la rentrée en Gironde ; ces mêmes difficultés dans l'ensemble de la France (p. 4237) ; le manque de personnel de service dans les établissements scolaires ; l'enseignement du latin (p. 4233, 4240, 4244) ; les difficultés de l'enseignement professionnel (p. 4240) ; le nombre insuffisant de constructions de C.E.T. ; le remplacement des instituteurs malades (p. 4241) ; le ramassage scolaire (p. 4241) ; le danger présenté par les classes pratiques de C.E.G. ; les conditions de la rentrée dans les écoles maternelles ; le manque de place dans ces écoles (p. 4242) ; les décharges de classe pour les directrices d'écoles maternelles ; le prix des fournitures scolaires à la charge des familles (p. 4242, 4244) ; les frais engagés par les collectivités pour le ramassage des élèves (p. 4242, 4244) ; la situation des enfants habitant les îles (p. 4243).

Réponses de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale (p. 4237 et 4244) : l'application du tiers temps pédagogique ; les stages d'éducation physique et sportive organisés pour les instituteurs ; le nombre de C.E.S. construits dans le département de l'Essonne depuis 1970 ; le problème du baccalauréat ; l'enseignement du latin ; les crédits budgétaires affectés aux bourses ; l'étude des cas sociaux ; l'implantation d'une Université à Paris-Ouest ; le choix du lieu de cette implantation (parc de Mme Elisabeth, camp militaire des Mortemets et zone de Rocquencourt) ; l'aide à l'enseignement privé ; la rentrée scolaire de 1970 ; les écoles maternelles ; le développement des formations technique et professionnelle ; la cons-

truction d'un collège d'enseignement secondaire à Lormont ; (p. 4244, 4245) : la régression du nombre des classes de fin d'études ; la création de 44.000 nouvelles places dans le technique court ; l'âge d'accueil des enfants à l'école maternelle ; la suppression du G.O.D. de La Salvetat ; l'attribution de bourses aux enfants des îles ; le ramassage scolaire ; les classes de transition.

67 à 69. — PROTECTION DE LA NATURE. — Questions jointes de MM. Péronnet, Bertrand Denis, de Montesquiou au Ministre de l'Agriculture [16 octobre 1970] (p. 4378 à 4385).

Les mesures de protection de l'environnement (p. 4379) ; le rapport du Commandant Cousteau devant le Conseil de l'Europe (p. 4379, 4380) ; l'éducation du public sur les problèmes de l'environnement (p. 4379) ; l'éducation des enfants sur les problèmes de l'environnement (p. 4379, 4380, 4381) ; la nécessité d'intensifier les études et les recherches sur la pollution (p. 4379) ; la nécessité d'une législation et d'une réglementation draconiennes (p. 4379) ; le besoin de coordination administrative sur les problèmes de l'environnement (p. 4379) ; la nécessité d'une coopération internationale (p. 4379) ; 1970, année de la conservation de la nature (p. 4379, 4380) ; la création d'un organisme international sur les problèmes de l'environnement (p. 4379) ; le rôle de la France dans la création de cet organisme (*ibid*) ; la pollution des routes et des sites par les « pique-niqueurs » (p. 4380) ; la nécessité d'entreprendre une campagne à la télévision (p. 4380) ; l'action du groupe parlementaire de la protection de la nature (*ibid*) ; la pollution des rivières (*ibid*) ; les dangers de la poliomyélite (p. 4384) ; les nuisances engendrées par le bruit (*ibid*) ; la non-application des règlements existants (*ibid*) ; l'interdiction des détergents non biodégradables (*ibid*) ; les dangers des cimetières d'automobiles (*ibid*) ; la nécessité d'une clôture obligatoire pour ces cimetières (*ibid*).

Réponse de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 4381 à 4384) : la création d'une direction générale de la protection de la nature au Ministère de l'Agriculture ; la préservation des ressources naturelles ; la priorité en faveur de l'eau ; les camionnettes-laboratoires équipées pour déterminer le degré de pollution des eaux ; le refus d'une aide de l'Etat aux industries qui ne sont pas dotées de dispositifs autoépurateurs efficaces (p. 4381) ; l'interdiction de l'utilisation de certains produits nocifs (détergents non biodégradables) (p. 4382) ; la création d'un fonds européen de lutte contre les pollutions; la protection des sols; le financement de la protection « pare-avalanches » par les promoteurs de stations nouvelles ; la lutte contre les incendies de forêts ; l'emploi des produits chimiques en agriculture ; le renforcement des recherches tendant au perfectionnement de la lutte chimique (p. 4382) ; la protection de la faune et de la flore ; la politique des parcs nationaux ; le dépôt à la prochaine session d'un projet de loi relatif à l'amélioration des structures forestières (p. 4382) ; l'adoption par le comité interministériel d'un programme d'acquisitions de forêts surburbaines ; la protection des parcs nationaux ; la mise en place d'un dispositif d'accueil (p. 4383) ; la création d'une série de parcs régionaux ; les moyens d'animation du milieu rural (chasse, pêche, équitation) ; le problème posé par l'accroissement des déchets abandonnés par les automobilistes et promeneurs ; la nécessité de campagnes de presse, radio, etc., appelant l'attention du public sur le respect des sites (p. 4383, 4384).

70-71. — POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. — Questions jointes de MM. Cointat et Boscary-Monsservin au Ministre de l'Agriculture. [16 octobre 1970] (p. 4385 à 4391).

Le plan Mansholt (p. 4385, 4386, 4391) ; les cinq directives de ce Plan (p. 4385) ; les groupements de producteurs (p. 4385) ; les revenus des agriculteurs (*ibid*) ; les dépenses des Etats pour l'agriculture (*ibid*) ; le coût du plan Mansholt (*ibid*) ; les dépenses de la Communauté économique européenne (*ibid*) ; la politique de subvention dans la C.E.E. (*ibid*) ; l'indemnité viagère de départ (p. 4385) ; la prime d'abattage des vaches laitières (p. 4385) ; le F.E.O.G.A. (*ibid*) ; l'organisation économique de l'agriculture (*ibid*) ; la notion de préférence communautaire (p. 4386, 4390) ; le problème du maïs de Madagascar (p. 4386) ; l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun (*ibid*) ; les négociations avec Israël pour l'entrée dans le Marché commun (*ibid*) ; le problème des Etats associés au Marché commun (*ibid*) ; les importations de vins en provenance du Maghreb (p. 4390) ; la production de vin dans la C.E.E. (*ibid*) ; l'équilibre entre les ressources et les besoins en vin (*ibid*) ; la fermeture des frontières aux vins d'Algérie (*ibid*).

Réponse de M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 4387 à 4390) : les proposi-

tions faites par la Commission des Communautés européennes ; le choix de la politique de prêts plutôt que de celle de subventions en capital ; l'abaissement de l'âge de l'I.V.D. à cinquante-cinq ans ; l'abattage des vaches et l'institution d'une indemnité communautaire de réorientation du lait vers la viande ; l'évolution de la production du lait ; l'aide accordée aux groupements producteurs ; le prix et l'équilibre des marchés ; la politique des structures foncières ou sociales (p. 4387) ; la nécessité de prévenir les aspirations du monde agricole ; son désaccord avec la conception de la commission sur le modèle d'exploitation agricole à développer et sur la politique volontaire d'abandon de la surface agricole utilisée ; le programme de rationalisation et de relance ; l'organisation des marchés (p. 4388) ; la définition de la décentralisation et de la régionalisation ; l' « eurocratie » (exemple de la négociation relative au maïs pour la Réunion) ; le risque de dilution de la notion de préférence communautaire ; l'absorption de 63 % de nos exportations agricoles pour la Communauté européenne ; le développement du commerce intracommunautaire (p. 4389) ; l'application des règles du Marché commun à l'ensemble du marché viticole (p. 4390).

72 à 74. — Revenu des producteurs de lait et de viande et revendications des petits et moyens agriculteurs. — Questions jointes de MM. Chambon, Pierre Villon et Ansquer au Ministre de l'Agriculture [16 octobre 1970] (p. 4391 à 4396).

L'élévation du prix du lait (p. 4391, 4393) ; le communiqué de la fédération des producteurs de lait (p. 4391) ; le prix indicatif communautaire (*ibid*) ; les distorsions de prix du lait (p. 4391, 4393, 4396) ; le prix des emballages pour le lait (*ibid*) ; la taxe spéciale sur les huiles végétales (p. 4391) ; la protection de l'industrie de la margarine (p. 4392) ; la dégradation des prix des produits agricoles (p. 4392) ; le rattrapage des prix agricoles français sur les prix européens ; la prime d'abattage des vaches laitières (p. 4393) ; la perte du pouvoir d'achat du revenu agricole commun (*ibid*) ; l'accélération de l'exode agricole (*ibid*) ; la diminution des crédits à l'agriculture (*ibid*) ; l'enseignement professionnel pour les jeunes ruraux (p. 4393) ; l'indemnité viagère de départ (*ibid*) ; les conditions de travail des producteurs de lait (*ibid*) ; le prix de vente de la viande de mouton (p. 4395) ; la protection sociale de l'agriculteur (p. 4396) ; les zones de rénovation rurale (p. 4396).

Réponse de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture (p. 4394 à 4396) : l'importance des mesures prises par le Gouvernement ; l'augmentation du prix d'intervention du beurre porté au prix communautaire début 1971 ; la fixation à un taux suffisamment élevé de la taxe sur les corps gras ; le renforcement de la solidarité nationale à l'égard des régimes sociaux agricoles (p. 4394) ; la viande bovine ; la constitution de groupements et de coopératives de producteurs ; le rattrapage de nos prix par rapport aux prix communautaires ; le relèvement du prix de seuil du mouton ; le problème des échanges communautaires et des échanges avec les pays tiers ; les groupements agricoles d'exploitation en commun (p. 4395).

75. — Abattoirs de la Villette. — Question de M. Brugnon au Ministre de l'Agriculture [16 octobre 1970] (p. 4396 à 4401).

Le sort de cette question orale (p. 4396) ; l'avis de la Cour des comptes (*ibid*) ; la responsabilité de l'élévation du coût des travaux (p. 4396, 4398) ; la rentabilité du fonctionnement de ces abattoirs (p. 4397) ; les projets de démolition (p. 4397, 4398) ; la volonté des personnels de rester à la Villette (p. 4397) ; les responsabilités du Gouvernement (p. 4398).

Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 4397 à 4401) : la proposition de résolution de M. Brugnon tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire (p. 4397) ; l'historique de la question ; le problème posé par les abattoirs de la Villette dès le début du siècle ; la décision prise par le conseil municipal de Paris de construire un abattoir moderne sur l'emplacement des anciens abattoirs dès 1957 ; la surcapacité des abattoirs de la Villette due à l'évolution des abattages et du commerce de la viande (p. 4397, 4398, 4399, 4400) ; les deux solutions proposées par l'Etat à la Ville de Paris ; le choix de celle-ci entraînant le transfert des terrains à l'Etat qui fait sienne la poursuite de l'opération (p. 4398) ; la construction de salles de vente légères à Rungis (p. 4398, 4400) ; le maintien de l'abattoir en fonctionnement avec l'objectif de supprimer le déficit d'exploitation d'ici deux ans ; la réalisation sur les terrains libres et les installations d'une opération d'urbanisme destinée à couvrir le déficit global

(p. 4398, 4400) ; la nécessité de réaliser une vaste opération de salubrité publique dans le secteur de la viande ; l'évolution du devis initial de 1956 ne concernant qu'un abattoir traditionnel et les évolutions ultérieures concernant la construction d'un abattoir moderne, des installations frigorifiques et une salle de ventes (p. 4399) ; la modernisation de Paris (p. 4400) ; la nécessité de changer les rapports de Paris et de l'Etat (p. 4401).

76. — APPLICATION DE LA T.V.A. AUX TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES. — Question de M. Poncelet au Ministre de l'Economie et des Finances [11 décembre 1970] (p. 6504 à 6512).

La situation des collectivités locales ; le financement de ces travaux : les subventions de l'Etat, l'assujettissement à la T.V.A. ; le collectif budgétaire pour 1970 (p. 6504) ; les préoccupations des collectivités locales pour l'équilibre de leur budget ; le congrès du mouvement des élus locaux ; les possibilités de subventions aux communes ; les taux de ces subventions ; le taux de la T.V.A. ; le financement initial sur les recettes ordinaires : son importance (p. 6504) ; le coût des relais de financement (p. 6505) ; la difficulté de l'exonération de la T.V.A. ; la moindre autonomie financière des collectivités locales ; le préfinancement des exportations ; le crédit dit « revolving » ; la centralisation ; la refonte de la fiscalité locale ; l'accélération de l'application des dispositions de l'ordonnance de 1959 ; la réforme des finances locale ; l'accélération de l'application des dispositions de l'ordonnance de 1959 ; la réforme des finances locales entreprises en 1966 ; les exigences du Ve Plan en matière d'équipements collectifs ; le financement des équipement collectifs du Ve Plan ; la progression importante des équipements collectifs prévus au cours du VIe Plan ; l'accroissement des ressources des collectivités locales, but essentiel de la réforme de l'administration centrale ; la non-couverture des dépenses par les recettes des collectivités ; la croissante dépendance financière des collectivités locales à l'égard de l'Etat ; la participation locale sous forme de « fonds de concours » aux investissements de l'Etat ; l'étalement dans le temps du financement de tous les travaux ; le recours à l'autofinancement des investissements ; les possibilités d'accroissement des ressources ; les investissements : dépenses ordinaires ; le niveau d'endettement des collectivités ; la procédure d'octroi des prêts ; le lien entre l'équipement et la subvention ; la nouvelle répartition de la masse fiscale ; la contestation des investissements par les administrés ; les limites de l'effort contributif pour certaines catégories de Français ; les nécessaires mesures d'incitation ; l'article 40, paragraphe 4, de la loi du 6 janvier 1966 (p. 6506) ; l'indexation sur le produit de la contribution mobilière et du foncier bâti du versement représentatif de la taxe sur les salaires; l'indexation sur l'effort contributif de la commune à l'issue d'une période de dix ou de huit ans ; l'affectation aux collectivités locales de 85 % de la totalité de la taxe sur les salaires ; l'accroissement du niveau des charges des collectivités ; le versement aux collectivités de la totalité de l'ancienne taxe sur les salaires ; l'inadaptation du régime des subventions ; la justification du système des subventions ; le régime actuel de répartition des ressources fiscales ; son principe et ses conséquences ; la lourdeur et la lenteur du système ; le calcul du principal fictif sur 100 % ; la relance des exportations sur le dos des collectivités locales ; la baisse de la taxe sur les salaires ; la taxe sur la valeur ajoutée ; le calcul de la subvention sur le montant des travaux, T.V.A. non comprise ; le détournement des jeunes de l'administration des collectivités locales ; la diminution relative des subventions dans la formation brute de capital fixe des collectivités locales; le montant de la T.V.A. supérieur à l'aide de l'Etat ; l'exonération des collectivités ; l'existence dans le circuit de la T.V.A. des entreprises qui traitent avec les collectivités ; les possibilités du décret de 1968 ; les équipements qui donnent lieu à une exploitation commerciale ou industrielle ; l'option ouverte aux collectivités locales par l'article 260-1 du Code général des impôts ; les équipements non industriels ou commerciaux des collectivités ; l'utilisation de l'avoir fiscal créé par la loi du 12 juillet 1965 lorsqu'il dépasse la somme de 2.000 F (p. 6509) ; la sous-évaluation des bénéfices par les sociétés ; le début du VIe Plan ; l'augmentation des charges locales ; l'aggravation de la situation financière des communes ; le poids de la réalisation de près des deux tiers des équipements collectifs du Ve Plan ; la mise en service des équipements réalisés et des charges nouvelles ; l'orientation par l'Etat vers les caisses des crédits privés prêtant au taux du marché ; le montant de la patente ; la pénalisation de l'extension et de la modernisation de l'activité de l'entreprise ; la mise en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 ;

la révision générale de toutes les évaluations servant de base aux diverses impositions ; le respect du VIe Plan ; la ristourne aux communes du produit de la T.V.A. ; l'attribution de ressources nouvelles aux collectivités locales ; la réforme des finances locales en discussion depuis un demi-siècle ; la situation des communes rurales moyennes ; les investissements en matière d'adduction d'eau, d'électrification, de voirie et d'assainissement ; la suppression des subventions et l'exonération de la T.V.A. (p. 6510) ; l'application du taux intermédiaire de la T.V.A. aux travaux communaux ; la révision du système de distribution des ressources entre l'Etat et les collectivités locales ; la taxe sur les carburants ; le pourcentage de répartition de l'ensemble de la T.V.A. fixé chaque année par la loi de finances ; la répartition équitable et incitative en fonction de l'importance des travaux d'équipement ; la justice et l'extension de la T.V.A. au stade du détail ; la suppression de la taxe sur les ventes au détail et les prestations de services ; le non-ajustement du taux des subventions de l'Etat au coût réel des travaux ; le versement aux collectivités locales de 100 % du produit de la taxe sur les salaires ; l'ajustement du taux des subventions aux dépenses réellement supportées par le budget des collectivités locales ; les primes de réinstallation pour les grosses sociétés capitalistes : leur exonération de la T.V.A. pour les travaux qu'elles entreprennent ; les H.L.M. ; les P.L.R. ; les P.S.R. ; l'aide aux familles disposant de faibles ressources ; l'égalité entre les collectivités locales et les grandes industries ; les mânes de Saint-Just ; la souplesse de la T.V.A. et l'exportation des produits fabriqués en France (p. 6511) ; le système de livraison en suspension de taxe pour les équipements collectifs les plus importants et les plus sociaux ; le plus fort taux de T.V.A. du Marché commun ; la plus grande liberté de gestion pour les communes ; les libertés communales ; la réforme des finances locales et la redistribution des tâches, des ressources et des dépenses entre les communes, les départements et l'Etat ; l'avantage fiscal de la T.V.A. et l'évolution des coûts ; le rapport : subventions-T.V.A. et les délais administratifs ; l'incitation au regroupement communal ; la déconcentration, la décentralisation, la réforme de la tutelle des communes et des départements ; la réforme des finances locales ; la diminution de la T.V.A. sur les travaux effectués par des communes groupées ou fusionnées ou syndiquées pour un objet simple ou multiple ou réunies en un district urbain ou rural ou dans une communauté urbaine ; la coopération intercommunale ; le confort collectif de la population rurale ; la réforme communale ; les efforts d'information auprès des maires des communes par la voie de colloques organisés au ministère de l'Intérieur et par l'action personnelle des préfets et des sous-préfets ; les incitations financières au regroupement des communes ; l'aide préférentielle et complémentaire des subventions accordées par l'Etat au regroupement des communes qui ont établi des programmes quinquennaux approuvés par l'autorité de tutelle ; les syndicats de planification et le VIe Plan ; l'amélioration des recettes locales ; la réforme des taux de subvention ; la transformation des éléments caractéristiques de l'entité communale ; l'accroissement de la part des dépenses de travaux dans les budgets des syndicats de communes ou de districts ; la fixation au maximum de 50 % du taux plein de T.V.A. pour des travaux réalisés par des collectivités fusionnées ou associées dans une municipalité d'agglomération ; le VIe Plan et la diminution du poids fiscal des dépenses des collectivités locales ; la réforme de la patente (p. 6512) ; la réforme de la T.V.A. et l'allégement des dépenses des collectivités locales ; le service public communal ; sa gestion par un concessionnaire ou en régie ; le premier mérite de la T.V.A. : l'incitation à l'investissement ; le jeu de la T.V.A. appliqué aux collectivités locales et le jeu de la T.V.A. acquittée par l'Etat ; la T.V.A., impôt réel et affecté de taux modulés en fonction des besoins et des possibilités économiques ; la modulation de la T.V.A. ; les investissements des communes et la monnaie ; les travaux communaux, facteur d'expansion économique dans les régions sous-développées ; la réduction de l'appel des collectivités locales au crédit ; le paiement de la T.V.A. incluse dans le prix des travaux réalisés par les communes après le versement de la subvention de l'Etat.

Réponses de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 6506, 6507) : la définition de la taxe sur la valeur ajoutée ; les problèmes financiers des collectivités locales ; la recherche de l'allégement des charges des collectivités locales ; les lois du 6 janvier 1966 et du 29 novembre 1968 ; le problème des ressources globales des collectivités locales impliquant une amé-

lioration du système fiscal et modification des rapports entre l'Etat et les collectivités locales (décentralisation, déconcentration et autonomie financière des collectivités locales traditionnelles) ; (p. 6508) : la taxe sur les salaires.

77 à 81. — Problèmes agricoles. — Questions jointes de MM. Roucaute, Poudevigne, Brugnon, Bertrand Denis, Ansquer au Ministre de l'Agriculture [16 avril 1971] (p. 1186 à 1214).

Le malaise viticole (p. 1186, 1188, 1205, 1206, 1207) ; le contrôle et la limitation des importations européennes en provenance des pays tiers et associés (p. 1186) ; le contrôle de l'entrée des vins italiens (p. 1186, 1205) ; l'insuffisance des transactions (p. 1186) ; la chute des cours (*ibid*) ; les conséquences du marché commun du vin (p. 1187, 1207) ; l'application de la clause de sauvegarde extracommunautaire et intracommunautaire (p. 1187, 1207, 1208) ; la garantie de bonne fin (p. 1187) ; la reconduction des contrats de stockage (p. 1187, 1210) ; la libération d'une tranche provisionnelle (p. 1187) ; l'organisation du marché du vin (p. 1188, 1206, 1209) ; la baisse de la fiscalité frappant le vin (p. 1187, 1188) ; les stocks anormalement élevés dans le Midi (p. 1189) ; les stocks de la Communauté économique européenne (p. 1189) ; les importations de vins (p. 1190, 1193, 1194, 1205, 1206) ; l'application stricte des règles du Marché commun (p. 1190, 1206) ; la fixation de la date de la campagne viticole (p. 1190) ; la nécessité d'unifier la réglementation en matière de plantation et de fiscalité (p. 1190) ; l'aide du F.E.O.G.A. pour la modernisation du vignoble italien (p. 1191) ; la chaptalisation (p. 1191) ; la création d'un statut viticole européen (p. 1207) ; le problème des « vins médecins » (p. 1208) ; la distillation (p. 1208) ; la conquête de nouveaux marchés (Angleterre et pays nordiques) (p. 1208) ; l'inquiétude du monde paysan (p. 1195, 1197) ; le remembrement (p. 1195, 1196) ; l'application du prix indicatif (p. 1196) ; l'amélioration du régime de l'indemnité viagère de départ (p. 1196, 1198, 1203, 1204) ; l'aide à la recherche agronomique (p. 1196) ; le crédit agricole (p. 1196, 1203, 1204, 1205, 1209) ; l'aide à la formation professionnelle (p. 1196) ; l'amélioration des circuits de commercialisation (p. 1196) ; la constitution de groupements cantonaux et intercommunaux (p. 1196, 1198) ; les groupements de producteurs organisés (p. 1208) ; l'harmonisation des investissements entre les pays du Marché commun (p. 1917) ; le maïs (p. 1197) ; la nécessité d'établir la parité entre le coût de la vie et les prix agricoles (p. 1197) ; les œufs (p. 1197) ; la viande de bœuf (*ibid*) ; le renforcement et la régionalisation de l'aide à la production porcine (p. 1197, 1205) ; la progression constante du prix des céréales (p. 1197) ; la nécessité de fixer des prix rémunérateurs en faveur des productions animales et des produits laitiers (p. 1198) ; la poursuite de l'effort de modernisation et d'équipement (p. 1198) ; la subvention accordée à la poudre de lait destinée à l'alimentation animale (p. 1201) ; le lait transformé en caséine (p. 1201) ; le prix du lait (p. 1203) ; l'insuffisance des crédits du ministère de l'agriculture (*ibid*) ; les problèmes de l'agriculture de montagne (p. 1204) ; la suppression de la détaxe sur les carburants (p. 1204) ; les délais de rattrapage des prix français à la suite de la dévaluation (p. 1205) ; la négociation avec l'Espagne d'un calendrier précis d'importations et d'exportations réciproques de fruits et légumes (p. 1208) ; l'appellation d'origine pour les produits fruitiers et légumiers (produits cultivés en serre ou naturellement) (p. 1208) ; l'insuffisance de l'organisation économique (porcs, pommes de terre) (p. 1208) ; les cotations de marchés (p. 1209) ; la défense des intérêts agricoles français dans la Communauté européenne (p. 1209) ; les prêts pour l'industrialisation liée à l'agriculture (p. 1209) ; la sauvegarde de l'exploitation française (p. 1210, 1214).

Réponses de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1191, 1198 et 1210) : l'attention apportée par le Gouvernement aux problèmes viticoles ; les importations de vins italiens ; l'inorganisation du marché vinicole ; l'exemple du marché du blé ; la question du « prix de campagne, prix plancher et cotisation », le problème de la qualité ; ses rencontres avec les représentants de la viticulture ; les mesures conservatoires concernant les pays extérieurs à la Communauté ; le stockage et le warrantage du vin ; la garantie de bonne fin ; le principe de la distillation des vins de consommation courante ; les exportations des vins de consommation vers les pays tiers (Grande-Bretagne, Pays scandinaves) ; la fixation de la date de début de la prochaine campagne ; l'application stricte du Règlement communautaire (816) ; (p. 1198 à 1203) : la continuité de la politique agricole de la Ve République (loi d'orientation agricole de 1960, loi d'orientation complémentaire

de 1962) ; l'adaptation nécessitée par la création d'une politique agricole de la Communauté ; l'explosion de la production agricole ; l'adaptation de la production aux conditions du marché ; l'industrialisation de l'agriculture; le Crédit agricole; l'indemnisation pour calamités agricoles ; les conditions des prêts consentis aux industries non agricoles créatrices d'emplois ; l'indemnité viagère de départ ; l'harmonisation des aides communautaires ; le problème des prix ; le parallélisme entre l'augmentation du prix de la viande bovine et de l'augmentation du prix du lait ; la subvention accordée à la poudre de lait destinée à l'alimentation animale ; le problème des structures du Marché commun ; l'indemnité viagère de départ dite « restructurante » ; les aides pour la formation professionnelle et pour favoriser la création de groupements de producteurs ; le problème des excédents (excédents sectoriels : beurre, lait et orge) ; l'orientation des productions par des incitations suffisantes et sélectives conduisant les agriculteurs à infléchir leurs productions ; la politique de sélectivité (géographique, humaine et sociale) ; l'exploitation familiale, pièce maîtresse du monde rural français ; la politique de la qualité ; la transformation des produits agricoles ; (p. 1210 à 1214) : le prix du lait ; le Crédit agricole ; les prêts bonifiés ; les bâtiments d'élevage ; l'insuffisance des crédits d'équipement du Ministère de l'agriculture ; les zones de rénovation rurale ; le dépôt prochain d'un projet de loi intéressant les zones montagnardes ; la politique des structures ; le délai de rattrapage des prix ; l'application du Règlement communautaire 816 ; l'aide à la création de groupements de producteurs ; la politique viticole du Gouvernement ; le coupage des vins blancs allemands ; les exportations ; le marché des vins en Grande-Bretagne ; le problème de stockage ; les fruits et légumes espagnols ; la différenciation entre les produits cultivés en serre et ceux qui le sont naturellement ; les problèmes de l'organisation économique et des pommes de terre ; la bonification des prêts aux collectivités ; la réforme du Crédit agricole ; sa « ruralisation » ; le développement de l'information.

82. — Financement des budgets locaux. — Question de M. Poncelet au Ministre de l'Intérieur [23 avril 1971] (p. 1424 à 1430).

Le bilan de la réforme des finances locales tendant à substituer à l'ancienne taxe locale une part représentative de la taxe sur les salaires (p. 1424) ; la répartition entre les collectivités en fonction des « impôts sur les ménages » (contribution mobilière, contribution foncière) (p. 1424) ; la nécessité de différencier les centimes additionnels en excluant la patente afin d'harmoniser l'effort fiscal des différentes communes (p. 1425) ; l'amélioration apportée dans les ressources des communes par la réforme de 1966 (p. 1426, 1427) ; le dépôt devant l'Assemblée d'un rapport concernant les budgets locaux (p. 1426, 1428) ; les revenus procurés par les implantations industrielles (p. 1427) ; la situation préoccupante des collectivités locales, compte tenu des perspectives du VIe Plan (p. 1427, 1428, 1429) ; l'ordonnance du 7 janvier 1959 (p. 1427, 1429) ; la nécessité de traiter au fond le problème des finances locales (p. 1428) ; l'accélération de la révision des propriétés bâties (p. 1428) ; le problème de la T.V.A. sur les travaux d'équipement (p. 1428) ; le système archaïque et injuste des centimes additionnels (p. 1429) ; le transfert des charges effectuées par l'Etat (*ibid*).

Réponses de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (p. 1425, 1430) : la modernisation des finances locales ; les effets favorables de la réforme réalisée par la loi du 6 janvier 1966 pour les collectivités locales ; la répartition entre les collectivités en fonction des impôts sur les ménages ; la présentation du rapport sur le financement des budgets locaux par le versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires ; les travaux de la Commission d'études de la patente ; (p. 1429, 1430) : l'étude de l'ensemble des questions touchant aux recettes de la fiscalité locale à l'occasion de la discussion du VIe Plan ; la définition des responsabilités des collectivités locales et des responsabilités de l'Etat; les possibilités de prêts aux collectivités locales par la Caisse des dépôts et consignations et par la Caisse des équipements des collectivités locales ; la progression continue du centime additionnel et l'augmentation des fiscalités due à la volonté de transformation rapide des communes ; le problème de la T.V.A. et des communes ; la position des représentants du Ministère de l'Intérieur.

83 à 87. — Revendications des fonctionnaires. — Questions jointes de MM. Brugnon, Stasi, Voilquin, Tiberi, Ducoloné au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,

chargé de la Fonction publique [30 avril 1971] (p. 1591 à 1598).

L'unanimité des sept fédérations de fonctionnaires pour refuser d'approuver les propositions gouvernementales (p. 1591, 1594, 1595) ; les raisons de l'échec de la discussion (p. 1592) ; le retard des salaires des fonctionnaires sur les prix (*ibid*) ; l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue (p. 1592, 1594, 1595, 1596) ; le minimum de traitement mensuel garanti à 1.000 francs (p. 1592, 1596) ; les conclusions de la commission Jouvin (p. 1592, 1593, 1594) ; la réversion de la pension de la femme sur le mari (p. 1592, 1593, 1594, 1595) ; les manifestations du 30 mars (p. 1593) ; le déclassement des fonctionnaires et agents de la fonction publique par rapport au reste de la population active (*ibid*) ; le décalage des traitements des fonctionnaires et ceux du secteur privé (p. 1593, 1594) ; l'absence d'une politique globale de la fonction publique (p. 1593) ; la nécessité d'accroître les moyens du comité interministériel des œuvres sociales (p. 1593, 1594) ; les retards dans l'application des accords conclus pour les catégories C et D (p. 1593) ; le problème de la réforme de la catégorie B (p. 1593, 1595) ; la suppression des zones de salaires (p. 1594); la durée du travail (constat Oudinot) (p. 1592, 1594, 1596) ; l'instauration progressive de la journée continue ou de la journée contractée (p. 1594) ; l'introduction du travail à mi-temps (p. 1594) ; le problème des agents auxiliaires et des agents contractuels (p. 1595) ; la modernisation de l'administration (*ibid*) ; le mécontentement des fonctionnaires justifié par les conditions de rémunération et de travail (*ibid*) ; la conception gouvernementale de la concertation (*ibid*) ; le maintien du pouvoir d'achat en fonction de la hausse des prix (p. 1596) ; le mécontentement des services de préfecture (p. 1598) ; l'application du plan Masselin (*ibid*) ; la disparition des distinctions entre commis et agents administratifs (p. 1598).

Réponse de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique (p. 1596 à 1598) : les négociations avec les syndicats ; le contenu du protocole ; l'effort en faveur des bas salaires ; l'évolution des salaires publics et privés ; la possibilité de promotion interne dans la Fonction publique ; l'indemnité de résidence ; la comparaison avec le secteur nationalisé ; les augmentations accordées par le Gouvernement ; le plan Masselin.

88. — PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE. — Question de M. Barberot au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre [5 mai 1971] (p. 1660 à 1667).

Les résultats obtenus par la limitation de vitesse sur certains itinéraires (p. 1660, 1665); la surveillance routière supplémentaire (p. 1660) ; la répression de la conduite automobile en état d'imprégnation alcoolique (p. 1665) ; les plans « Primevère » (p. 1660) ; les conclusions de la « table ronde » (p. 1660); les causes des accidents (état du matériel, état du réseau routier) (p. 1661) ; l'augmentation des crédits d'entretien des routes lors de la réalisation du Plan (*ibid*) ; les panneaux de signalisation (*ibid*) ; la formation des conducteurs et des piétons ; l'aide à la prévention routière ; la construction de pistes-écoles ; la suppression des « points noirs » ; la modernisation du permis de conduire (p. 1665, 1666) ; la vérification périodique des véhicules automobiles (p. 1661) ; la mise en place de nombreuses équipes de réanimateurs ; le signalement des groupes sanguins (p. 1661, 1666) ; l'attribution de 50 % du produit de la taxe sur les carburants au fonds d'investissement routier (p. 1666) ; l'adaptation du réseau routier à l'augmentation du parc automobile (p. 1667) ; le développement des routes à quatre voies et des autoroutes (p. 1661, 1666) ; la priorité sur les grands axes nationaux (p. 1666) ; le problème des poids lourds (p. 1667).

Réponses de M. Jacques Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre (p. 1661 et 1667) : le rapport de la « table ronde » sur la sécurité routière ; le problème des infrastructures (suppression des « points noirs ») ; le développement des autoroutes ; la transformation des routes à trois voies en routes à quatre voies ; la signalisation ; la circulation urbaine (toboggans et mini-souterrains) ; la sécurité des piétons et des cyclistes ; le rôle de l'organisation nationale de sécurité routière (O.N.S.E.R.) ; l'obligation, en 1972, d'un indicateur d'usure sur les pneus neufs ; la limitation de vitesse ; l'aménagement intérieur des véhicules (pose obligatoire de ceintures de sécurité) ; le problème du fichier des conducteurs ; la réforme du permis de conduire ; la médicalisation des secours aux blessés (formation d'anesthésistes-réanimateurs, ambulances spécialisées) ; le tragique bilan des accidents urbains ;

(p. 1667) : la priorité sur les grands axes nationaux ; le problème des poids lourds ; les centres de traumatologie routière.

89. — Disparité entre apprentis et étudiants. — Question de M. Neuwirth au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [12 mai 1971] (p. 1825 à 1827).

L'inégalité existant sur le plan de la formation et du mode de vie (p. 1826) ; les allocations familiales ; les bourses ; le problème des transports et des loisirs ; l'inégalité dans la formation professionnelle entre les garçons et les filles ; la création d'un centre d'études de l'emploi ; le projet de loi sur la formation professionnelle permanente ; le contrôle direct des grandes entreprises privées sur l'apprentissage ; le nombre insuffisant de places dans les C.E.T. ; le manque de formation professionnelle de nombreux jeunes (p. 1827) ; la spécialisation trop étroite des apprentis ; la nécessité de résoudre les problèmes de la formation en liaison avec ceux de l'emploi.

Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1826, 1827) : le taux moyen des bourses des collèges d'enseignement technique ; le dépôt d'un projet de loi relatif à l'apprentissage ; le maintien des allocations familiales aux parents des apprentis touchant moins de 60 % du salaire minimum ; le relèvement du taux des bourses ; l'accès aux établissements culturels et sportifs.

90. — Main-d'œuvre féminine. — Question de M. Michel Durafour au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [12 mai 1971] (p. 1827 à 1833).

Importance du rôle des femmes sur le plan économique (p. 1828, 1832) ; les discriminations entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine (p. 1828, 1831) ; l'insuffisance de la formation professionnelle (*ibid*) ; l'étude de marché systématique et annuelle concernant le travail féminin (p. 1828) ; le manque de laborantines et de mécanographes ; les difficultés de l'industrie textile ; le recyclage permanent (p. 1828, 1832) ; la rémunération « à travail égal, salaire égal » (p. 1828, 1831) ; le travail du Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (p. 1828) ; les conditions de travail imposées aux femmes (p. 1831) ; la création de crèches et de maternelles (p. 1831, 1832) ; le refus de l'accès de nombreux concours aux femmes (p. 1831) ; la sous-qualification des travailleuses (p. 1831, 1832) ; la proposition de loi relative à la formation professionnelle (p. 1831) ; la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ; les débouchés offerts à la main-d'œuvre féminine (p. 1832) ; les garanties de la sécurité et de la protection des femmes (cas des jeunes apprenties, licenciements abusifs ou réductions d'horaires) (p. 1832) ; le rôle de l'inspection du travail.

Réponses de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1829, 1832) : les conditions de rémunération et de travail des femmes ; les problèmes d'orientation et de formation professionnelle ; le VIe Plan ; l'accroissement du nombre des travailleuses dans la vie active ; le rôle du centre d'études de l'emploi et du centre de recherches sur les qualifications ; le problème de la condition féminine à l'époque contemporaine ; la réforme de l'allocation de salaire unique ; la création de crèches et de garderies ; l'augmentation de l'indemnité de congé de maternité ; l'aménagement des horaires ; l'harmonisation des jours de repos des travailleuses et des congés scolaires ; la formation professionnelle ; le recyclage ; la mise en place de sections mobiles de recyclage, « sections foraines » ; les dispositions de l'accord paritaire de la formation permanente ; les services rendus par le comité du travail féminin créé par M. Grandval ; (p. 1832, 1833) : le rôle de l'inspection du travail ; le salaire minimum de croissance ; le principe de l'égalité de rémunération ; la politique régionale de l'emploi ; la création d'emplois destinés à la main-d'œuvre féminine ; le dépôt d'un projet de loi portant réduction de la durée maximale du travail ; la création de foyers de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses.

91 à 95. — Abaissement de l'age de la retraite. — Cinq questions jointes de MM. Labbé, Berthelot, Chazalon et Olivier Giscard d'Estaing au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale [19 mai 1971] (p. 1981 à 1997).

La progressivité des mesures à prendre (p. 1981, 1985, 1989) ; l'importance du rapport entre la population active et la population inactive (p. 1981) ; les raisons économiques et sociales rendant cette réforme possible (*ibid*) ; le droit à la retraite (p. 1981, 1982) ; le relèvement du taux de pension de la Sécurité sociale (minimum fixé à 800 francs par mois) (p. 1981) ; l'augmentation du nombre des personnes âgées (p. 1982) ; les difficultés rencontrées par les travailleurs âgés

contraints à rechercher un emploi nouveau (p. 1981, 1982, 1996) ; les différences entre le régime général de la Sécurité sociale et et les régimes spéciaux (p. 1982) ; le recensement précis des éventuels ayants droit (p. 1983) ; le montant des prestations servies par la Sécurité sociale aux intéressés de soixante à soixante-cinq ans au titre de la maladie (p. 1983) ; la prise en charge par les ASSEDIC d'une partie du financement nécessaire (p. 1983) ; les revendications des syndicats relatives à l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ; l'accroissement constant de la productivité et de la production ; les débouchés ouverts aux jeunes par les emplois libérés par la retraite anticipée (p. 1981, 1982, 1983, 1991) ; le calcul des retraites sur la base des dix meilleures années d'activité (p. 1983, 1990, 1993, 1994) ; le taux de pension de réversion des veuves (p. 1983, 1994) ; l'avancement prioritaire de l'âge de la retraite pour certaines catégories de travailleurs (veuves, anciens prisonniers de guerre, travailleurs en chômage forcé) (p. 1981, 1982, 1984, 1985, 1989, 1990, 1991, 1992, 1994, 1995) ; le rapport Laroque (p. 1983) ; l'ouverture de sections spécialisées de formation professionnelle pour les adultes (p. 1983) ; la réglementation du cumul et du travail noir (p. 1983, 1984, 1992) ; le problème du troisième âge (p. 1984, 1990, 1994) ; la nécessité d'engager la discussion entre l'Etat, le patronat et les syndicats (p. 1984) ; les incidences européennes de cette mesure (p. 1984) ; la nécessité d'une élévation substantielle des retraites minimales (p. 1984, 1992) ; l'augmentation de la durée maximale prise en compte pour le calcul de la retraite (p. 1981, 1982, 1983, 1984, 1995) ; la situation des commerçants et artisans âgés (p. 1984) ; l'étude du problème en fonction des données démographiques, économiques et financières (p. 1988) ; le problème du rapport entre cotisations et prestations, entre le nombre des cotisants et le nombre des retraites versées (p. 1988) ; la fixation d'une véritable retraite minimum garantie indexée sur le S.M.I.C. (p. 1983, 1988, 1991) ; la prise en compte des trente-sept années et demie de carrière pour le calcul des retraites (p. 1989) ; le caractère facultatif de l'anticipation de retraite (p. 1989) ; l'économie réalisée sur les indemnités de chômage et sur les prestations du régime maladie par l'abaissement de l'âge de la retraite (p. 1989) ; la nécessité d'avancer l'âge de la retraite dans l'ensemble européen (p. 1990) ; l'institution d'une pension nationale minimale ; l'étude d'un financement différent (budgétisation plus importante de la dépense) (*ibid*) ; la réforme de la fiscalité ; la nécessité de montrer plus de libéralisme dans la reconnaissance de l'inaptitude (p. 1991, 1996) ; le travail à temps partiel (p. 1991) ; les propositions du Groupe socialiste (p. 1991) ; l'instauration d'une charte des personnes âgées ; le cas des travailleurs âgés privés d'emploi en raison des mutations économiques (p. 1992) ; le taux de la retraite prise à soixante ans (*ibid*) ; la nécessité de fixer les étapes d'un calendrier en vue de l'institution d'un régime unique (*ibid*); la restructuration de la sidérurgie entraînant des compressions de personnel (p. 1993) ; la proposition de loi de Mme Prin fixant à soixante ans l'âge de la retraite pour les femmes (p. 1993) ; la formation professionnelle des jeunes filles (*ibid*) ; le recyclage des femmes ayant abandonné leur activité professionnelle ; la retraite des mères de famille (*ibid*) ; la situation de l'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire, dans l'agriculture et pour la jeunesse ; le sort des rentiers viagiers (p. 1994) ; la définition de la liste des professions pénibles prévues par l'article 334 du Code de la Sécurité sociale (p. 1995) ; l'unification des systèmes de retraites des Français (*ibid*) ; l'accélération des liquidations de pensions de retraites des travailleurs ayant eu deux activités différentes ; la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de la retraite (p. 1996).

Réponses de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 1985, 1992 et 1996) : les charges de l'ordre de 60 milliards de F représentées par l'ensemble des problèmes de la vieillesse en 1971; le rythme de progression du nombre des personnes âgées ; l'âge de la retraite dans le monde ; les aspects financiers du problème ; le choix nécessaire entre l'abaissement de l'âge de la retraite et l'amélioration des prestations vieillesse ; l'effort fait au titre du Fonds national de Solidarité pour augmenter l'allocation supplémentaire aux personnes âgées ; le calcul de la pension ; l'éventuelle prise en compte de trente-sept années et demie de carrière ; le régime complémentaire ; le dépôt au cours de cette session de projets de loi relatifs à la retraite ; l'octroi d'une retraite anticipée au taux plein dans certains cas pénibles ; le cas des anciens prisonniers de guerre, des travailleurs âgés de plus de soixante ans n'ayant pu retrouver un emploi au bout d'une longue période de

chômage ; la nécessité de favoriser l'emploi des personnes du troisième âge ; l'allocation de logement pour les personnes âgées ; l'effort à l'égard des veuves ; les conditions d'octroi des pensions de réversion (p. 1985, 1988) ; (p. 1992) : le taux de la retraite prise à soixante ans ; (p. 1996, 1997): la réforme de l'inaptitude ; le mode de calcul de la retraite.

96 à 101. — Affaires culturelles. — Six questions jointes de MM. Jean-Paul Palewski, Claudius-Petit, Boyer, Carpentier, Andrieux et Jean Royer au Ministre des Affaires culturelles [28 mai 1971] (p. 2195 à 2213).

La définition de la politique culturelle (p. 2196) ; le manque d'animateurs et d'administrateurs culturels (*ibid*) ; l'insuffisance notoire de l'information culturelle et de sa diffusion ; la protection et la sauvegarde des monuments (p. 2197, 2213) ; l'application de la clause du 1 % aux groupes d'habitations (p. 2197) ; la défense des créateurs (écrivains, architectes, sculpteurs, peintres et « designers ») et des artistes du spectacle ; leur situation au regard du fisc et de la Sécurité sociale (p. 2197, 2199) ; la traduction d'ouvrages scientifiques (p. 2198) ; le retard de la création industrielle (p. 2198) ; l'enseignement de l'architecture (p. 2198) ; la situation des théâtres lyriques nationaux (p. 2198, 2199, 2201) ; la fermeture de l'Opéra en octobre (p. 2198) ; l'octroi d'une aide prioritaire aux métropoles d'équilibre pour en faire des centres de rayonnement culturel (p. 2200) ; la misère des bibliothèques et de la lecture publique (p. 2201) ; la menace de destruction de la cité des artistes à Paris (p. 2201) ; la situation des théâtres et conservatoires de province (*ibid*) ; la liberté de création en France (O.R.T.F., cinéma) (*ibid*) ; le contrôle de la diffusion des œuvres pornographiques (p. 2201) ; les mesures prises à Tours (p. 2202) ; l'application de l'article 283 du Code pénal (p. 2202) ; le renforcement de la Commission nationale de contrôle ; le renforcement de la censure *a priori* et *a posteriori* (p. 2203) ; l'interdiction des bandes annonces pour les films interdits aux moins de dix-huit ans (*ibid*) ; le triomphe du festival de l'océan Indien à la Réunion (p. 2212) ; la nécessité de faire de la Réunion un foyer de culture française dans l'océan Indien (p. 2213) ; la signature de la Charte du 23 mars 1971 avec l'O.R.T.F. (*ibid*) ; le développement de la culture par l'audiovisuel (*ibid.*)

Réponses de M. Duhamel, Ministre des Affaires culturelles (p. 2203 et 2207) : la place du Ministère des Affaires culturelles dans le Gouvernement ; son action d'éducation permanente ; la politique d'expansion culturelle en France et à l'étranger ; les relations entre le Ministre des Affaires culturelles et l'O.R.T.F. ; la diffusion de la culture (p. 2203) ; les émissions à dominante culturelle ; les théâtres ; le déséquilibre entre Paris et la province ; la recherche d'une plus grande mobilité des troupes ; les expériences d'introduction du théâtre dans les lycées (p. 2204) ; le Louvre ; l'accueil du public dans les musées ; les visites guidées à l'usage du public étranger ; les expositions itinérantes ; la politique de restructuration des monuments historiques ; l'inventaire général (archives artistiques de la France) ; la création artistique et le statut des créateurs ; la direction des grands établissements théâtraux ou lyriques ; la réunion des théâtres lyriques nationaux (p. 2207, 2208) ; le projet de loi d'orientation de l'architecture ; les opérations de recherche publique en architecture (commission Lichnérowicz) ; la formation des architectes ; les écoles d'art ; le plan d'urgence de protection des monuments (emprunt pour les monuments historiques) ; la réforme du statut du corps des architectes des monuments historiques ; la protection des sites ; la réforme du 1 % ; l'aide à la première exposition (p. 2206) ; la définition d'un statut social des créateurs ; les théâtres lyriques de province ; la recherche d'une exploitation régionale ; la création de l'Opéra du Rhin (p. 2207) ; la nécessité d'encourager et de diffuser le cinéma de qualité en France (p. 2208) ; les cinémas d'art et d'essai ; la diffusion des films bénéficiant d'avances sur les recettes ; les ciné-clubs ; la cinémathèque française ; l'installation du musée du cinéma au Palais de Chaillot ; l'encouragement à la réalisation de films pour enfants ; la coordination avec la télévision ; la protection des jeunes (p. 2209) ; la censure ; l'application de l'article 283 du Code pénal ; la suppression de la censure théâtrale depuis 1907 ; les programmes du Fonds d'intervention culturelle (p. 2210) ; (p. 2213) : le visa nécessaire à l'exploitation d'un film.

102 à 106. — Environnement. — Cinq questions jointes de MM. Icart, Claudius-Petit, Fortuit, Roger, Brugnon au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement [4 juin 1971] (p. 2390 à 2404).

La protection de la Côte d'Azur (p. 2390, 2393, 2403) ; la loi de 1963 sur les concessions d'endigage (p. 2390) ; la complexité et l'abondance de la réglementation ; son inefficacité et son inadaptation (p. 2391) ; le classement de certains sites (*ibid*) ; l'inscription à l'inventaire des sites ; les zones de protection ; la perception de la « redevance d'espaces verts » (p. 2391) ; l'article 21 du règlement national d'urbanisme ; le problème de la densité ; les coefficients d'occupation du sol (p. 2391) ; les crédits nécessaires à l'acquisition d'espaces verts (p. 2392) ; l'aide aux industriels réalisant des investissements antipollution (*ibid*) ; l'urbanisme ; la protection de la côtes des Landes (p. 2392, 2402) ; la construction d'un viaduc dans le parc de Saint-Cloud (p. 2392) ; l'établissement de liens entre le ministère chargé de la protection de la nature et l'environnement et le Conseil de l'Europe (p. 2402) ; l'aménagement de l'espace rural (p. 2392) ; l'imprécision du VIe Plan sur la protection de la nature et de l'environnement (*ibid*) ; les pollutions industrielles (région de Marseille - usine Beghin) (p. 2393, 2394) ; la pollution domestique (p. 2393) ; le rôle de la politique de l'environnement dans le domaine des relations internationales (p. 2401) ; le dépôt d'un rapport sur la pollution de l'atmosphère (rapport Frybourg) ; la « pollution architecturale » (p. 2402) ; la préservation de la forêt de Sénart ; la protection des sites et des rivières (p. 2393) ; la protection de certaines régions de montagne (p. 2394) ; la pollution des aliments, de l'air et de l'eau (p. 2394) ; la réhabilitation de l'environnement dans la région industrielle du Nord, Pas-de-Calais (p. 2402, 2403) ; la prolifération des ports de plaisance sur la Côte d'Azur (p. 2403) ; la lutte contre la pollution des rivières et des baies méditerranéennes (p. 2403).

Réponses de M. Robert Poujade, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement (p. 2395 et 2403) : la ligne politique suivie par le Gouvernement pour concilier la croissance économique et l'épanouissement de la qualité de la vie ; la pression de l'urbanisation et de l'industrialisation ; la prise de conscience des problèmes de l'environnement (p. 2395) ; le cadre institutionnel et administratif de l'action du Ministère chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement ; les sommes mises à sa disposition pour le VIe Plan ; le C.I.A.N.E. (Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement) ; le F.I.A.N.E. (Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement) ; l'article 6 du décret du 2 février 1971 ; le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau ; le rapport Frybourg relatif aux nuisances dans l'automobile ; la lutte contre la pollution de l'air (mesures spéciales à Paris) ; la loi-cadre relative au bruit (p. 2397) ; la conception de la ville nouvelle de Vaudreuil ; le concept large d'environnement rural et urbain ; le cadre international d'une politique de l'environnement (les problèmes frontaliers concernant le Rhin, la Sarre, la Moselle et le lac Léman) (p. 2397) ; la ratification des amendements à la convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures ; la réunion à Stockholm, en 1972, de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain ; l'arsenal législatif et réglementaire applicable en matière de protection des sites (littoral Provence - Côte-d'Azur et Corse) (p. 2398) ; les tâches assignées aux architectes des bâtiments de France ; l'aménagement du Languedoc-Roussillon (p. 2399) ; la création de postes d'inspecteurs régionaux des sites, et d'ateliers d'études des sites et paysages ; la politique de préservation des rivières ; la mise hors pollution de la Vire, de la Douve et de l'Aure ; les problèmes du Nord (l'opération « Lys propre ») ; l'opération « Lot clair » (p. 2400) ; le contrôle des établissements classés incommodes, insalubres et dangereux (p. 2401) ; (p. 2403, 2404) : l'action internationale engagée en matière d'environnement (situation des pays sous-développés) ; le rôle de la commission supérieure des sites (les Landes) ; les problèmes de la forêt du Nord (parc naturel de Saint-Amand-Raismes) ; le classement du domaine public maritime entre Nice et Menton ; la lutte contre les incendies de forêts.

107 à 111. — Problèmes des rapatriés. — Cinq questions jointes de MM. Olivier Giscard d'Estaing, Douzans, Aubert, Rieubon, Bayou au Premier Ministre [8 octobre 1971] (p. 4442 à 4450).

L'effort législatif accompli (p. 4442) ; l'action du Gouvernement auprès de l'Etat algérien (p. 4442) ; la revalorisation du montant de l'indemnisation (p. 4443) ; la loi du 15 juillet 1970 relative à la contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de leurs biens (p. 4443, 4444, 4445) ; les conditions d'application de la loi du 15 juillet 1970 (p. 4444) ; la révision de la grille prévue

par l'article 21 de la loi (p. 4443) ; le sort des petits possédants ; le remboursement des meubles (p. 4443) ; la coopération ; l'information des rapatriés et de l'opinion publique (p. 4444, 4446) ; la forclusion (p. 4444, 4445, 4449) ; le fonctionnement des commissions mixtes paritaires départementales (p. 4442, 4444, 4446) ; l'insuffisance des barèmes (p. 4444) ; les tracasseries administratives ; la justification des créances (p. 4444) ; l'indemnisation des rapatriés de plus de soixante-cinq ans (p. 4445, 4448) ; l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la proposition de loi 192 tendant à l'indemnisation des biens abandonnés outre-mer par les Français rapatriés (p. 4445) ; la création d'un impôt spécial de solidarité nationale (p. 4445) ; les propositions de loi déposées par le Groupe socialiste (p. 4445) ; la nécessité de revoir et de corriger la loi du 15 juillet 1970 et le décret du 5 août 1970 (p. 4442, 4445, 4448) ; la sous-estimation arbitraire de la valeur des biens (p. 4445) ; le remboursement des rapatriés par les états spoliateurs (p. 4448) ; l'insuffisance de la dotation annuelle (p. 4449) ; la possibilité d'un prélèvement annuel sur le capital (p. 4449) ; l'accélération et la réorganisation des procédures ; le règlement des problèmes du moratoire (p. 4450) ; le départ de rapatriés vers le Canada.

Réponses de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement (p. 4445 et 4449) : la mise en place de divers organismes prévus par la loi ; l'estimation des biens perdus au Maroc, en Tunisie, en Indochine et en Guinée ; le fonctionnement des commissions mixtes paritaires départementales ; l'information des rapatriés ; l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer ; l'indemnisation par priorité des plus défavorisés ; le taux d'indemnisation dégressif en fonction des niveaux de fortune ; l'évaluation des immeubles rénovés ; les modalités de précompte ; l'information de la Commission des affaires étrangères sur l'état des négociations relatives au contentieux franco-algérien ; (p. 4449, 4450) : l'imputation du moratoire ; le maintien de l'égalité entre les bénéficiaires de prêts et les autres ; le délai fixé pour le dépôt des dossiers.

112 à 116. — TRAVAILLEURS IMMIGRÉS. — Cinq questions de MM. Feix, Marette, Carpentier, Ducray et Claudius-Petit au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [15 octobre 1971] (p. 4621 à 4632).

L'importance de l'immigration en France (p. 4621) ; les conditions de vie, de logement et de santé des travailleurs immigrés (p. 4622, 4623) ; la destruction des bidonvilles de la banlieue de Paris (p. 4622, 4623, 4625) ; les taudis (p. 4622) ; l'immigration clandestine (*ibid*) ; la nécessité d'un statut des travailleurs immigrés ; la proportion des immigrés dans certaines villes de la banlieue parisienne (p. 4622, 4623) ; la situation de Gennevilliers (p. 4629) et de Nanterre (p. 4631) ; le rôle de l'Office national d'immigration (p. 4623) ; la réglementation et l'organisation de l'immigration (p. 4623, 4624, 4625, 4626) ; la gravité morale, sociale et économique du problème de l'immigration (p. 4623) ; les « marchands de sommeil » (p. 4623, 4629) ; le développement de l'immigration et le VIe Plan (p. 4624) ; le problème du sous-prolétariat ; la proposition de loi organique de M. Marette relative à la représentation des travailleurs étrangers au Conseil économique (p. 4624) ; la possibilité d'affecter des jeunes du service de la coopération à l'alphabétisation et le rattrapage scolaire des immigrés (p. 4624, 4625, 4626, 4630, 4631) ; le contrôle des travailleurs étrangers saisonniers (p. 4625) ; la nécessité d'adapter l'immigration aux besoins réels de la demande ; les accords passés avec le Portugal (p. 4625, 4626) ; le contrôle sanitaire (p. 4625) ; le problème du logement (p. 4625, 4626, 4627) ; le rôle du fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants (p. 4622, 4623, 4625) ; l'accroissement des moyens de ce fonds par l'augmentation de la contribution patronale (p. 4624) ; le contrôle des services de l'inspection du travail (p. 4625) ; le droit de grève et le droit syndical (p. 4626) ; l'accueil et l'insertion des travailleurs étrangers dans la société française (p. 4626, 4627) ; le problème sanitaire (p. 4626) ; le cas d'Argenteuil ; l'importance économique de l'apport de la main-d'œuvre étrangère ; le rôle joué par les gouvernements exportateurs de main-d'œuvre (p. 4632) ; l'article 245 du Code de la sécurité sociale (p. 4630) ; le problème des travailleurs étrangers en Lorraine et plus particulièrement en Moselle ; la répartition des travailleurs et des familles immigrés dans l'ensemble de la région parisienne.

Réponses de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 4627 et 4631) : la situation en matière d'immigration ; le courant migratoire portugais ; la

formation et l'intégration des travailleurs immigrés dans la vie économique et sociale des régions d'accueil ; la situation particulière de l'Algérie ; le protocole franco-portugais du 1er septembre 1971 ; les dispositions favorables de la loi de finances pour 1972 en faveur du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés ; les crédits consacrés par le F.A.S. au logement ; le programme de la Sonacotra pour 1972 ; la loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la résorption de l'habitat insalubre ; les droits sociaux des travailleurs étrangers (proposition de loi Marette) ; le problème posé dans le monde moderne par les déplacements massifs de travailleurs des pays moins développés vers des pays plus développés ; (p. 4631, 4632) : le contrôle de l'immigration et l'orientation du flux migratoire ; l'accord signé avec le Portugal ; l'obligation de logement liée au contrat de travail ; l'excessive concentration de travailleurs dans certaines régions ou communes ; les sanctions contre les « marchands de sommeil » ; la destruction des bidonvilles ; l'élimination des tenanciers de garnis ; la construction de cités de transit ; l'accélération de l'action socio-éducative ; le libéralisme de la politique française.

117 à 121. — Prix du secteur public. — Cinq questions jointes de MM. Mitterrand, Ballanger, Poudevigne, Wagner et Griotteray au Premier Ministre [22 octobre 1971] (p. 4802 à 4815).

L'augmentation, pendant les vacances, des tarifs publics (R.A.T.P., S.N.C.F. proche banlieue) (p. 4802, 4804, 4806) ; le problème des prix (p. 4803) ; le rôle du secteur public dans la vie nationale (p. 4803, 4806) ; l'absence d'une véritable politique des transports publics (p. 4803) ; l'accélération de la hausse des prix en 1970-1971 (p. 4804) ; l'augmentation des tarifs des restaurants universitaires (p. 4804) ; l'inflation : manifestation spécifique du capitalisme ; les profits des grandes entreprises privées ; le rôle de la T.V.A. dans la vie chère ; la dégradation du pouvoir d'achat des salariés ; le calcul de l'indice des prix (p. 4805) ; la comparaison entre la hausse des prix et la hausse des tarifs publics depuis dix ans (p. 4805) ; la gestion des services publics (p. 4805, 4806) ; la création d'une caisse de péréquation pour répartir le déficit d'exploitation et les charges des réseaux urbains de la capitale et des capitales régionales (p. 4806) ; le rapport spécial de contrôle du fonctionnement des entreprises publiques ; l'organisation d'un débat annuel sur la politique du secteur nationalisé (p. 4806) ; le contrôle du Parlement (p. 4807) ; l'application du contrat-programme de l'E.D.F. ; le choix des dirigeants du secteur public (p. 4808) ; l'efficacité des entreprises nationales ; les services rendus par la R.A.T.P. (p. 4811) ; la taxe sur les transports ; la capacité des entreprises nationales de s'étendre dans le domaine des industries de pointe (p. 4812) ; les transferts du secteur public au secteur privé ; la construction et l'exploitation des autoroutes ; l'installation de lignes téléphoniques (p. 4812) ; la définition du service public ; la nécessité de la « vérité des prix » dans la région parisienne pour limiter la croissance catastrophique (p. 4812, 4813).

Réponses de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 4808 et 4813) : le renforcement du contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale et les entreprises publiques ; la proposition de M. Griotteray relative à l'organisation d'un débat annuel sur la politique du secteur nationalisé ; le rôle des entreprises publiques (développement économique et progrès social, problèmes épineux soulevés par l'exercice du droit de grève, reconnaissance du fait syndical) ; leur gestion (contrats des services publics, recherche de l'efficacité, indépendance vis-à-vis des intérêts privés, autonomie, sous réserve d'un contrôle *a posteriori*) ; leur financement ; la politique des contrats de programme (S.N.C.F. et E.D.F.) ; la comparaison entre l'augmentation de l'indice général des prix et l'augmentation des tarifs des entreprises publiques ; la nécessité d'éviter la tentation de la gratuité ; la R.A.T.P. (versement d'un supplément de prime de transport, maintien du prix des cartes hebdomadaires de travail) ; la possibilité pour les entreprises publiques de contracter des emprunts normaux sur le marché financier ; la solidarité à l'égard des plus démunis ; la formation professionnelle ; le VIe Plan (modernisation, industrialisation, compétitivité) ; (p. 4813 à 4815) : la différence de la nature du service public selon le service rendu (éducation, transports) ; la prime de transport destinée à alléger les charges du contribuable national ; le renforcement de la sélectivité à l'égard des contribuables à l'occasion des transferts sociaux ; l'élargissement du barème de l'impôt sur le revenu ; l'accroissement des investissements pour les transports dans le budget de 1972 ; la modulation géographique de la nouvelle taxe de transports et de la redevance pour les implantations de

bureaux et d'usines ; la diminution de la durée moyenne des déplacements dans la région parisienne (R.E.R.) ; l'augmentation du volume des prestations sociales ; les bienfaits de la politique contractuelle; la garantie de la croissance du pouvoir d'achat ; l'indépendance de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; la qualité de la vie.

122. — Contrôle des films. — Question de M. Royer au Ministre des Affaires culturelles [26 novembre 1971] (p. 6165 à 6175).

La place de l'industrie cinématographique dans l'activité économique nationale (p. 6166) ; le renforcement du contrôle de la commission nationale, sa composition, son renouvellement (p. 6166, 6167, 6171, 6173) ; la représentation des maires (p. 6166, 6171) ; le renforcement des incitations au cinéma de qualité (p. 6167) ; la nécessité de séparer les responsabilités de la commission nationale de contrôle des responsabilités ministérielles (p. 6167) ; les possibilités de recours des cinéastes ; la préparation d'un code de déontologie du cinéma français (p. 6168, 6171) ; le rôle du centre national du cinéma français (p. 6168) ; les avances sur les recettes et l'aide automatique (p. 6168, 6173) ; la révision de l'ensemble du contrôle technique et financier du cinéma français (p. 6168) ; la création d'une commission ad hoc parlementaire (p. 6171) ; le contrôle des mineurs à l'entrée des salles ; les avances sur recettes pour les films d'enfants (p. 6171) ; le contrôle de l'entrée des films étrangers (p. 6172) ; l'impact de l'image (p. 6172, 6173, 6174) ; le contrôle de la publicité extérieure des films et des bandes annonceuses (p. 6172) ; le respect de la réglementation des films interdits aux mineurs (p .6173) ; la mission et la composition du centre national du cinéma (p. 6173) , les protestations d'associations familiales ; la nécessité de tracer la frontière séparant la liberté de la licence (p. 6175) ; l'augmentation de la représentation parlementaire au sein des commissions de contrôle (p. 6175).

Réponses de M. Duhamel, Ministre (p. 6168 et 6171) : la préparation d'une déontologie du cinéma français ; le rôle de la commission de contrôle ; son renouvellement ; la responsabilité ministérielle ; les films interdits aux mineurs ; le respect des règles interdisant la présentation d'une bande-annonce d'un film interdit aux mineurs ; les crédits consacrés au cinéma pour l'enfance et la jeunesse ; le rôle et la composition de la commission des avances ; l'assainissement moral et financier du cinéma ; la collaboration entre le cinéma et l'O.R.T.F. ; (p. 6171) : la composition et le renouvellement de la commission de contrôle.

123 à 127. — Problèmes de l'emploi. — Cinq questions jointes de MM. Carpentier, Chazalon, Labbé, Paquet, Andrieux au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [3 décembre 1971] (p. 6394 à 6417).

Les statistiques du 31 octobre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6394, 6396) ; le chômage (p. 6394, 6399, 6400, 6405) ; l'augmentation des crédits du Fonds national de l'emploi (p. 6394, 6399) ; le rôle de l'Agence nationale pour l'emploi (p. 6395, 6396, 6398, 6412) ; la nécessité d'adapter l'enseignement technique et l'enseignement supérieur aux débouchés (p. 6395) ; le problème de la Lorraine ; les licenciements dans les entreprises Wendel-Sidélor et Roussel-Uclaf (p. 6395, 6405, 6410) ; les rapports patrons-syndicats (p. 6395) ; l'appui financier de l'Etat et le droit de regard sur la marche des entreprises (p. 6395) ; le développement de la région parisienne au détriment de la province ; l'âge de la retraite (p. 6395, 6399, 6406, 6408, 6413) ; le maintien du rythme d'expansion annuel prévu par le VIe Plan (p. 6396) ; l'augmentation du nombre des demandes d'emploi ; le rajeunissement de la population active ; la croissance du travail féminin ; la réduction des horaires ; les déplacements d'entreprises (p. 6396) ; les indemnités allouées aux chômeurs (p. 6394, 6397) ; les reconversions nécessaires (p. 6397, 6399) ; les rapports étroits liant la situation de l'emploi en France et la situation monétaire internationale (p. 6396, 6397, 6399, 6408) ; les décisions protectionnistes du président Nixon et les surtaxes à l'importation instaurées au Danemark et en Finlande (p. 6397) ; le ralentissement de la production industrielle ; la hausse des prix et la progression du chômage (situation de « stagnation ») ; le problème des travailleurs frontaliers ; l'augmentation du nombre des chômeurs dans la sidérurgie ; le contrôle de la main-d'œuvre immigrée (p. 6398) ; l'aide à l'exportation ; le nombre des chômeurs recevant les prestations servies par l'A.S.S.E.D.I.C. ; l'enseignement technique et la formation professionnelle (p. 6398, 6405, 6407, 6411) ; la date de parution des décrets d'application de la loi de 1971 sur la formation permanente (p. 6398, 6405) ; la situation en Lorraine et dans l'Isère (p. 6399) ; la situation des cadres

moyens et supérieurs (p. 6399, 6409, 6412) ; la situation des vieux commerçants et artisans, victimes des mutations économiques (p. 6399); la libéralisation du crédit aux entreprises ; le crédit à la consommation ; la lutte contre la hausse des prix (p. 6400) ; l'incapacité du capitalisme à assurer le plein emploi ; le plan d'urgence proposé par le groupe communiste pour la Lorraine (p. 6401) ; l'inscription à l'ordre du jour des propositions de loi tendant à la nationalisation de la sidérurgie et à l'institution d'un statut du sidérurgiste (p. 6401, 6404, 6407) ; la proposition de la C.G.T. demandant la convocation d'une réunion tripartite nationale sur l'emploi (p. 6401, 6404) ; l'implantation d'entreprises multinationales (p. 6405) ; la situation dans la Nièvre ; les primes de mobilité géographique (p. 6406, 6410) ; la création d'emplois nouveaux dans un plan d'ensemble (p. 6406, 6407) ; la dégradation économique de la région Nord—Pas-de-Calais (p. 6406, 6410); la suppression d'emplois dans l'usine Usinor de Valenciennes et dans les laminoirs de l'usine d'Anzin (p. 6406) ; l'installation nécessaire d'un « steam-cracking » (p. 6407, 6410) ; la stagnation des activités du bâtiment et des travaux publics (p. 6407) ; la situation des Pyrénées-Atlantiques ; la disparité des taux de prime d'industrialisation ; le maintien de la chimie du complexe de Lacq ; la création d'une unité de mélamine à l'usine d'Azolacq ; la relance de l'activité économique (p. 6408) ; l'accélération du rythme d'engagement des dépenses publiques ; l'abandon de la règle du quart trimestriel des dépenses budgétaires ; la révision des conditions d'aide aux chômeurs et de l'aide au reclassement (p. 6408) ; la situation des régions de montagne ; la révision de la carte des aides à l'industrialisation ; la situation de la vallée de la Maurienne et de Modane ; l'action de la D.A.T.A.R. pour de nouvelles implantations dans l'agglomération de Modane (p. 6409) ; l'imposition sur l'indemnité de licenciement ; le maintien d'un équilibre harmonieux entre les régions ; la suppression du caractère de mono-industrie de la Lorraine (p. 6411) ; le tracé de l'autoroute ; la création d'une zone lourde à Batilly ; la situation en Auvergne (p. 6411, 6412) ; l'exode rural (p. 6411) ; la suppression d'emplois iindustriels dans la région parisienne due à la politique de désindustrialisation de Paris et de sa proche banlieue (p. 6412) ; les opérations de concentration (p. 6412) ; l'absorption des moyennes et petites entreprises ; la situation des jeunes agriculteurs ; les activités tertiaires ; la situation du département du Puy-de-Dôme (p. 6413) ; le chômage dans les Alpes-Maritimes (p. 6413) ; la situation de la main-d'œuvre féminine (p. 6411, 6414) ; la formation professionnelle des femmes (p. 6414) ; la situation dans le département de l'Aisne, particulièrement la Thiérache (p. 6415).

Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6401 à 6404) : le nombre réel de chômeurs ; la mobilité nouvelle du marché du travail ; les placements réalisés par l'Agence de l'emploi ; les difficultés sectorielles ou locales ; l'augmentation du nombre d'offres d'emploi non satisfaites (p. 6401) ; la résistance de l'économie française aux influences dépressives de la conjoncture mondiale ; la réorganisation du groupe Wendel-Sidélor; l'afflux des jeunes ayant terminé leur scolarité ; le taux de croissance annuelle des exportations ; la tendance générale du marché du travail ; le taux de croissance de la production intérieure prévue par le VIe Plan ; le maintien de la parité du franc dans les conditions actuelles du contexte international ; l'augmentation des crédits consacrés aux équipements collectifs ; l'augmentation des investissements des entreprises nationales ; la politique du crédit ; la baisse des taux pratiqués par la Banque de France ; l'aménagement de la règle du butoir en matière de T.V.A. pour favoriser les investissements ; les travailleurs immigrés (p. 6402) ; la mise en œuvre de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation continue ; la retraite anticipée ; l'évolution rapide d'une économie moderne ; l'Agence générale pour l'emploi ; le niveau élevé de l'indemnité de chômage ; l'action menée par le Gouvernement sur quelques cas de licenciements collectifs ou de reconversion (Forges d'Hennebont, Houillères du Nord, cas du Boucau) ; la situation des demandeurs d'emplois handicapés ou âgés (p. 6403) ; le maintien en France du niveau de l'expansion le plus élevé du monde occidental ; la réunion du comité supérieur de l'emploi ; la réunion du comité spécial d'aménagement du territoire, chargé d'envisager des mesures en faveur de la Lorraine (p. 6404).

Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 6415 à 6417) : la formation professionnelle ; le développement des infrastructures et des moyens d'interven-

tion de l'Agence nationale de l'emploi ; la publication des décrets d'application de la loi de juillet 1971 relative à la formation continue et à l'éducation permanente ; la situation du département de la Nièvre ; le problème de la Lorraine (p. 6415) ; la nécessité des reconversions ; la mobilité de l'emploi ; le rééquilibrage entre Paris, la région parisienne et les autres régions de France ; l'action de l'Agence nationale pour l'emploi ; la révision du régime des aides au développement régional ; la réunion du comité interministériel consacré à l'emploi ; l'aide au secteur tertiaire ; la situation de la vallée de la Maurienne et de Modane ; le problème des cadres ayant atteint un certain âge ; les conditions de travail et de formation professionnelle des femmes (p. 6416) ; l'augmentation du budget du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population ; le rôle de l'Agence nationale pour l'emploi et du fonds national de l'emploi (p. 6417).

128 à 132. — Problèmes de l'emploi. — Cinq questions jointes de MM. Paquet, Jacques Barrot, Fajon, Carpentier et Rabreau au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [28 avril 1972] (p. 1201 à 1218).

Les statistiques relatives au chômage (p. 1201, 1203, 1204, 1205, 1211) ; le caractère structurel et conjoncturel de la situation (p. 1202) ; l'inadaptation de l'offre à la demande (p. 1202, 1212) ; l'absence de main-d'œuvre qualifiée (p. 1202) ; le développement de l'enseignement technique ; la nécessité de l'adapter à l'évolution économique (p. 1202, 1205, 1214, 1216) ; le développement de la formation professionnelle et de la formation permanente (p. 1202, 1205, 1207, 1213, 1215) ; la création de petites et moyennes unités de travail dans les villes moyennes, « pôles d'ancrage ruraux » (p. 1202) ; le cas de La Mure (p. 1202) ; la création d'emplois de compensation ; le chômage des jeunes (p. 1202, 1203, 1205, 1214) ; le délai d'octroi de l'allocation de chômage aux jeunes sans emploi (p. 1202, 1216) ; la libéralisation du crédit (p. 1202) ; l'aide aux exportations (p. 1202) ; la régionalisation de la politique de l'emploi (p. 1203) ; la coordination étroite avec la politique de l'aménagement du territoire ; la nécessité d'aider les entreprises nationales de taille moyenne (p. 1203) ; la situation de la main-d'œuvre féminine (p. 1202, 1203, 1204, 1205, 1214, 1215, 1216) ; la situation des travailleurs âgés et des travailleurs handicapés (p. 1202, 1203, 1204, 1205) ; le développement du chômage dans l'Europe des Dix (p. 1204) ; les propositions de loi déposées par le Groupe communiste (p . 1204, 1214, 1215) ; la majoration des indemnités de chômage (p. 1204) ; la garantie du réemploi en cas de reconversion (p. 1205) ; le problème du cumul retraite-emploi (p. 1205, 1206) ; l'efficacité de l'action gouvernementale (limitation de l'immigration, formation continue, retraite anticipée, réduction des horaires de travail) (p. 1206) ; la création d'un indice de la conjoncture sociale (p. 1207) ; l'implantation de l'Agence de l'emploi sur tout le territoire (p. 1207) ; la dégradation du marché de l'emploi dans la région des pays de Loire (p. 1211) ; l'industrialisation de l'Ouest (p. 1211, 1212) ; la situation de l'emploi à Fos et en Lorraine ; l'augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans les Bouches-du-Rhône et dans la région Provence—Côte-d'Azur ; l'implantation d'usines de transformation ; la nécessité de relier la vallée du Rhône à la vallée du Rhin et à la Mer du Nord (p. 1212) ; l'insécurité de l'emploi frappant les ingénieurs, les cadres et techniciens ; la gravité de la situation de l'emploi dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais ; la désindustrialisation de cette région (p. 1213) ; la priorité accordée par les monopoles aux installations côtières de Dunkerque (p. 1213) ; l'application du principe : « à travail égal, salaire égal » pour les femmes et pour les hommes (p. 1214) ; la multiplication des crèches (p. 1215) ; l'implantation d'activités destinées aux femmes dans le cadre de l'aménagement du territoire (p. 1216) ; la situation de l'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques (p. 1216).

Réponses de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1207 et 1216) : la diminution des demandes d'emploi et l'augmentation des offres d'emploi (p. 1207) ; l'interprétation des renseignements statistiques ; le caractère exceptionnel du chômage de longue durée ; l'importance du nombre des placements opérés par l'Agence de l'emploi ; la modernisation de l'économie française (p. 1208) ; l'amélioration de la conjoncture ; la reprise de l'expansion ; le contrôle de l'immigration ; la réduction progressive des horaires de travail ; la situation des chômeurs âgés ; l'accord interprofessionnel du 29 mars 1972 (p. 1209) ; la répartition des créations d'emplois sur l'ensemble du territoire ; l'adaptation des travailleurs aux mutations par l'application de la loi sur la formation professionnelle ; l'insertion des jeu-

nes sur le marché du travail ; le développement de la liaison étroite de l'Education nationale et des services de l'Agence nationale pour l'emploi ; le versement d'une indemnité de stage aux jeunes effectuant un stage de formation complémentaire d'adaptation (p. 1210) ; le rôle des comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle et de l'emploi (p. 1211) ; la situation de l'emploi dans les pays de la Loire, de Fos, en Lorraine, dans le Nord et dans les Pyrénées-Atlantiques (p. 1216) ; le problème de la jeunesse ; le rapport établi par le comité du travail féminin ; l'augmentation du nombre des crèches ; la réforme de l'allocation de salaire unique ; le problème de l'égalité des rémunérations masculines et féminines : « à travail égal, salaire égal » (p. 1217) ; les conditions d'octroi de l'allocation de chômage aux jeunes travailleurs ; l'indemnité de stage (p. 1218).

133 à 137. — Accidents de la route. — Cinq questions jointes de MM. Barberot, Ansquer, Dupuy, Tissandier et Chazelle au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre [5 mai 1972] (p. 1403 à 1413).

L'action menée par le Gouvernement pour renforcer la sécurité routière (p. 1403, 1406) ; la nécessité de rendre obligatoire la vérification périodique des véhicules (p. 1404, 1405, 1407, 1408, 1413) ; l'entretien et l'amélioration du réseau routier (p. 1404, 1408, 1413) ; l'aménagement des points noirs (p. 1404, 1408, 1413) ; l'adaptation de la signalisation routière (p. 1404, 1408) ; l'élargissement des routes (routes à quatre voies) (p. 1404, 1408) ; la pose de glissières métalliques devant les arbres (p. 1404, 1407) ; la vérification de l'aptitude physique des conducteurs (p. 1404) ; l'inscription du groupe sanguin sur le permis de conduire de chaque automobiliste (p. 1404, 1413) ; le port obligatoire de la ceinture de sécurité (p. 1404, 1407, 1408) ; l'augmentation du nombre des accidents et des victimes (p. 1404) ; notamment en zone urbaine (p. 1406) ; le renforcement des forces de police (p. 1405) ; la formation permanente du conducteur (p. 1405) ; la diminution des réflexes des conducteurs par les cadences accélérées dans les bureaux et les usines (p. 1405) ; le surmenage des camionneurs (p. 1405) ; la défectuosité du réseau routier, notamment sur la Côte d'Azur (p. 1406) ; la crise des transports en commun (p. 1406) ; l'indemnisation des victimes de la route (p. 1406, 1412) ; la réforme du permis de conduire (p. 1407) ; l'épreuve de conduite de nuit (p. 1407) ; l'institution d'un permis spécial sport (p. 1407, 1408) ; le renforcement des mesures de sécurité (capitonnage du tableau de bord, amélioration des pare-brise) (p. 1407) ; l'amélioration des secours portés aux blessés (p. 1408, 1409) ; le développement du réseau téléphonique d'urgence ; les antennes de réanimation (p. 1409).

Réponses de M. Jacques Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre (p. 1409 et 1412) : les causes multiples des accidents ; abus d'alcool et vitesse excessive (p. 1409) ; l'accroissement du nombre des accidents ; l'augmentation du parc automobile et du trafic ; l'amélioration de l'infrastructure et de la signalisation (p. 1410) ; l'insécurité croissante dans les agglomérations urbaines ; le contrôle des véhicules ; l'opération Véhitest ; le port de la ceinture de sécurité ; le problème de la formation du conducteur ; l'amélioration de la procédure de délivrance du permis de conduire (p. 1412) ; la formation des conducteurs de poids lourds ; l'amélioration des secours aux blessés (développement des équipes d'anesthésistes-réanimateurs, multiplication des bornes d'appel) ; la protection des arbres par des glissières ; le développement des aires de sécurité au bord des autoroutes ; le développement du contrôle et de la surveillance ; l'indemnisation des victimes de la route (p. 1412) ; les activités des commissions départementales de la circulation et de la sécurité (p. 1413).

138 à 142. — O.R.T.F. — Cinq questions jointes de MM. Gosnat, de Préaumont, Achille-Fould, Delorme, Griotteray au Premier Ministre [10 mai 1972] (p. 1482 à 1501).

La monopolisation de ce service public par le pouvoir et les partis de la majorité (p. 1483) ; les mesures préventives prises par la direction générale de l'Office (p. 1483, 1497) ; l'apparente autonomie de l'O.R.T.F. (p. 1483, 1489) ; la malfaisance d'un système fondé sur le profit (p. 1483) ; les propositions de la commission de contrôle concernant le démantèlement de l'Office (p. 1484) ; la création de la Société mixte O.R.T.F. - Hachette « vidéogramme de France » (p. 1484, 1489) ; la répartition du temps d'antenne pendant la campagne du référendum et jusqu'aux prochaines élections (p. 1484, 1486, 1499) ; la lutte du parti communiste contre la censure et pour la démocratisation de l'O.R.T.F. (p. 1484) ; le travail accompli par la commission de contrôle de l'Assemblée et par celle du Sénat (p. 1484, 1485, 1487, 1494, 1496, 1500) ;

les réformes de structures nécessaires dans l'organisation et le fonctionnement de l'Office (p. 1483, 1485, 1486, 1497, 1500) ; le rapport Paye (p. 1485, 1486, 1494, 1499) ; le principe du monopole (p. 1485) ; la qualité des programmes (p. 1485, 1499) ; l'autonomie indispensable de l'Office (p. 1486) ; l'organisation, avant la fin de la session, d'un débat sur l'avenir de l'audiovisuel en France (p. 1487, 1490) ; les agences de publicité spécialistes de relations publiques (p. 1488) ; le rôle de Havas-Conseil-Relations publiques (p. 1488, 1495, 1496) ; le challenge de golf devenu « trophée Lancôme » (p. 1488) ; les campagnes nationales (lutte contre le cancer, campagne pour l'enfance inadaptée) ; la notion de service public et de responsabilité (p. 1490, 1495) ; l'absence de sanctions prises après le scandale des abattoirs de La Villette (p. 1495) ; la situation de M. Rives-Henrys et de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat (p. 1495) ; la multiplication des pouvoirs parallèles (p. 1495) ; la publicité clandestine (p. 1495, 1496, 1499, 1500) ; le cas de M. Pozzo di Borgo (p. 1496, 1500) ; la partialité du rapport de la commission à l'égard des départements et territoires d'outre-mer (p. 1498) ; le paiement des réémetteurs par le conseil général de la Réunion (p. 1498) ; la perception des redevances dans les D.O.M. (p. 1498).

Réponses de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 1490 et 1501) : l'importance croissante de la télévision et de la radio ; le statut de la R.T.F. en 1959, de l'O.R.T.F. en 1964 ; la répartition du temps d'antenne pendant la campagne du référendum ; le problème de la publicité clandestine ; la limitation de la publicité à l'O.R.T.F. et la protection de la presse écrite (p. 1490) ; la mise en place de moyens de contrôle quotidiens pour réprimer la publicité clandestine ; la suppression des émissions patronnées par de grands établissements publics (Caisse d'épargne, Crédit agricole, E.D.F.) ; l'interdiction pour un responsable d'un secteur de l'Office d'exercer des activités de producteur ; la limitation du nombre d'émissions pouvant être confiées à un même producteur (p. 1491) ; les « campagnes d'opinion » d'origine gouvernementale (environnement, formation permanente, santé publique) ; les grandes causes nationales : (handicapés, « mois du cœur », œuvres de recherche sur le cancer) et la rémunération de concours extérieurs ou de sociétés de relations publiques ; Havas-Conseil-Relations publiques ; la création avec un groupe privé d'une société d'étude d'édition et de distribution de vidéogrammes (p. 1492) ; le rapport Paye ; l'augmentation de l'autonomie et de la responsabilité de l'Office ; la mise au point par M. Malaud, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, des réformes nécessaires ; l'organisation d'un débat sur l'O.R.T.F. avant la fin de la session (p. 1493) ; la responsabilité de l'Office (p. 1494) ; l'honorabilité de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat (p. 1495) ; les sanctions prises à l'O.R.T.F. (p. 1501).

143 à 147. — Sociétés civiles de placement immobilier. — Cinq questions jointes de MM. Léon Feix, Pierre Lagorce, Marcus, Sethlin et Gerbet au Ministre de la Justice [26 mai 1972] (p. 1963 à 1982).

Les rapports des sociétés civiles de placement immobilier avec le pouvoir politique (p. 1964) ; le refus d'introduire dans le rapport la relation des points de vue des commissaires, membres de l'opposition (p. 1965) ; le rôle du bureau de vérification de la publicité (p. 1965, 1968, 1971) ; les relations de MM. Rives-Henrys, Roulland, Roi, Lipsky, Frankel, Rochenoir (p. 1965) ; les invités d'une réception de maître Rochenoir (p. 1965, 1966, 1969) ; le refus de certaines personnalités de se présenter devant la commission d'enquête (p. 1966) ; les relations de M. Nungesser avec maître Rochenoir (p. 1966, 1967) ; la lettre de M. Nungesser à la commission d'enquête (p. 1966, 1967, 1974, 1981, 1982) ; la double mission de la commission (étude du fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier, enquêtes sur les rapports entre les dirigeants de ces sociétés et le pouvoir politique (p. 1967, 1972, 1978) ; le rôle de la presse (p. 1967, 1968) ; la croisière du Mermoz (p. 1969, 1971) ; la proposition du Groupe socialiste tendant à la création d'une commission d'enquête englobant tout le secteur des sociétés de construction (p. 1969) ; le rôle des commissions d'enquête (p. 1969, 1970, 1972) ; la protection des intérêts des épargnants par la loi du 31 décembre 1970 (p. 1970) ; le développement de la procédure des commissions d'enquête (rétablissement de l'obligation de déférer à leurs convocations ; le délai dans lequel le rapport doit être déposé) ; le fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier (immatriculation sur un registre spécial, dépôt de fonds en banque, plafonnement de la rémunération des dirigeants) (p. 1970) ; rôle de la publicité (p. 1971, 1972) ; le scandale de la Garantie foncière (p. 1971) ; la démission d'un membre du Gouvernement (p. 1971) ; l'évolution

souhaitable de la législation applicable aux sociétés civiles de placement immobilier (p. 1972) ; l'injustice et l'inexactitude des critiques portées contre le travail de la commission d'enquête (p. 1972, 1978) ; l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 privant les commissions d'enquête du droit de se saisir de faits soumis à une information judiciaire (p. 1972) ; les auditions de MM. Ozanne, Rives-Henrys, Roulland, Hernu (p. 1973, 1974, 1978) ; la demande de M. Feix de procéder à l'audition de M. Nungesser et son retrait (p. 1973, 1974) ; la lettre de M. Feix (p. 1974) ; les réponses à la lettre adressée à tous les signataires de la proposition de résolution (p. 1974, 1975) ; les doutes de M. Lagorce quant à l'inexistence de rapports entre les sociétés civiles de placement immobilier et le pouvoir politique (p. 1980) ; la déposition de M. Roi ; ses relations avec l'Elysée (p. 1980) ; la campagne d'intoxication menée par le parti communiste (p. 1981) ; la motion du conseil général du Val-de-Marne condamnant les procédés du parti communiste (p. 1982).

Réponses de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1975 et 1981) : la valeur du rapport de la commission ; les limites fixées à la mission de la commission d'enquête par l'ordonnance de 1958 ; le principe fondamental de la séparation des pouvoirs ; l'indépendance de l'autorité judiciaire (p. 1975) ; l'action du Gouvernement (multiplication des enquêtes et des textes législatifs indispensables) ; la loi du 30 décembre 1970 et le contrôle des sociétés par la commission des opérations de Bourse (p. 1976) ; la protection de l'épargne ; le dépôt d'un projet de loi renouvelant la réglementation des sociétés civiles ; la limitation de la durée du contrat de gérance ; le plafonnement des rémunérations des dirigeants (p. 1977) ; les relations de l'épouse de M. Roi (p. 1981).

148. — Arboriculture. — Question de M. Bonhomme au Ministre de l'Agriculture [2 juin 1972] (p. 2159 à 2165).

La crise de l'arboriculture (p. 2159) ; la création d'un cadastre fruitier dans les pays de la Communauté (p. 2159 à 2162) ; les potentialités des marchés à long terme ; les plantations d'amandiers et de noisetiers (p. 2159, 2163) ; la prime de reconversion (p. 2159, 2162) ; la répartition des excédents (p. 2159) ; la nécessité d'une aide importante aux productions de transformation et de conservation (p. 2161, 2163) ; l'ampleur de la crise fruitière en France (p. 2163) ; la révision des accords de Bruxelles (p. 2163) ; la faiblesse de la protection contre les importations (p. 2163) ; la transformation de nombreux vignobles de l'Hérault en vergers (p. 2163) ; la prorogation des délais de dépôt des demandes de primes d'arrachage de pommiers (p. 2159, 2163) ; la gravité de la crise de la viticulture méridionale ; la distillation du vin (p. 2164).

Réponses de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 2160 et 2164) : les difficultés de la campagne de fruits en 1971 ; les différentes mesures prises ; la prime d'arrachage ; l'impossibilité d'envoyer dans les pays en voie de développement les excédents de production sous forme de fruits frais ; l'amélioration de l'organisation commune du marché des fruits et légumes ; le mémorandum français présenté au conseil des Ministres de la Communauté à Bruxelles ; la diffusion du système de primes d'orientation agricole ; la reconversion des vergers ; la production de prunes (p. 2160, 2161) ; les problèmes soulevés par l'inventaire des vergers ; la production industrielle des fruits des pays de l'Est (raisins de table, prunes) ; la prorogation du délai pour déposer les demandes de primes d'arrachage ; la distillation de deux millions d'hectolitres (p. 2164, 2165).

149. — Entretiens de Moscou. — Question de M. Cousté au Ministre des Affaires étrangères [9 juin 1972] (p. 2393 à 2400).

Les conclusions que le Gouvernement entend tirer de la Conférence de Moscou entre MM. Nixon et Brejnev (p. 2393) ; les réminiscences de Yalta ; la politique française de détente, d'entente et de coopération ; le risque d'un partage des blocs pour l'équilibre mondial et la paix ; le maintien d'une certaine complémentarité entre le rôle des Etats-Unis et celui de l'Europe occidentale ; les questions pouvant être traitées dans le cadre des Nations Unies (p. 2395) ; la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (p. 2395, 2398, 2399) ; les problèmes de la sécurité (p. 2395) ; l'attitude des Grands à l'égard du conflit du Vietnam (p. 2397) ; le commencement de l'ère des satellites ; l'importance de l'accord sur la limitation des armes atomiques (p. 2397, 2398, 2399) ; l'occasion pour l'Europe de mieux affirmer sa place dans le monde (p. 2398) ; la reconnaissance du fait socialiste ; la reconnaissance de la R.D.A. (p. 2399).

Réponse de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères (p. 2395 et 2399) :

l'inexactitude qu'il y aurait à comparer les entretiens de Moscou et ceux de Yalta (p. 2395) ; le principal résultat de la rencontre de Moscou ; l'accord sur la limitation des armements stratégiques ; la puissance d'une Europe économique tendant à faire équilibre aux deux pôles américain et soviétique (p. 2396) ; la convocation rapide de la Conférence sur la sécurité et la coopération dans toute l'Europe ; la normalisation des rapports entre les deux Etats existant en Allemagne ; le but des Européens : être un lien pour ne pas risquer de devenir un enjeu (p. 2397) ; la présence de la France dans la vie internationale (p. 2399) ; la politique française de détente, d'entente et de coopération (p. 2400).

150 à 154. — Recherche scientifique. — Cinq questions jointes de MM. Cermolacce, Michel Durafour, Herzog, Jean-Claude Petit et Boulloche au Ministre du Développement industriel et scientifique [21 juin 1972] (p. 2699 à 2708).

L'asphyxie de la recherche publique civile ; le démantèlement des organismes publics de recherche ; la répartition des crédits du C.N.R.S. ; le C.N.E.X.O. (p. 2699) ; la situation en personnels du C.N.R.S. et du C.E.A. ; la recherche militaire (p. 2700) ; le transfert des crédits de l'Etat aux entreprises privées (financement du cœur artificiel et du micro-rein greffable) (p. 2700, 2706) ; l'abandon de la filière française de production d'électricité d'origine nucléaire (p. 2700) ; les deux finalités fixées à la recherche scientifique par le VIe Plan (p. 2701) ; la recherche fondamentale (p. 2701, 2703) ; le Plan-calcul (p. 2701) ; l'informatique française ; la recherche médicale (p. 2701) ; les recherches socio-économiques (p. 2701) ; la part des procédures contractuelles dans l'ensemble de la recherche (p. 2701) ; la coopération internationale ; la décentralisation des équipements, des hommes et des programmes nationaux (p. 2701) ; la réalisation d'une grande unité européenne de séparation isotopique pour les besoins civils (p. 2702, 2708) ; l'augmentation de la quantité d'électricité produite par les centrales nucléaires (p. 2702) ; les crédits mis à la disposition des chercheurs au cours du VIe Plan (p. 2702) ; l'insuffisance des crédits affectés aux sciences humaines (épistémologie, sociologie de l'innovation) (p. 2701, 2703) ; la tendance à la « privatisation » (p. 2703) ; la création d'une agence européenne de la recherche et du développement (p. 2703).

Réponses de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique (p. 2704 à 2708) : la politique française en matière de recherche (p. 2704) ; les crédits consacrés à la recherche fondamentale (p. 2704, 2706) ; la double mission scientifique et industrielle du Commissariat à l'énergie atomique ; les recherches à finalité socio-économique ; le recours aux procédures incitatives et contractuelles ; le refus de crédits pour un stimulateur cardiaque (p. 2705) ; le problème du développement du Plan-calcul ; le développement de différents centres régionaux regroupant chercheurs et responsables universitaires (p. 2706) ; les relations internationales ; la création d'une usine de séparation isotopique (avantages de la diffusion gazeuse) (p. 2707) ; l'intérêt de la coopération scientifique internationale, surtout en matière de satellites (p. 2708).

155 à 159. — Anciens combattants. — Cinq questions jointes de MM. Rossi, Nilès, Gilbert Faure, Valenet et Brocard au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre [30 juin 1972] (p. 3057 à 3071).

L'âge de la retraite pour les anciens prisonniers de guerre (p. 3058, 3059, 3060, 3062, 3064, 3066, 3070) ; l'égalité des retraites pour les combattants des deux guerres (p. 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3065, 3066, 3070) ; l'application du rapport constant (p. 3058, 3060, 3063, 3064, 3066) la reconnaissance nécessaire de la qualité de combattant aux anciens d'Afriques du Nord (p. 3058, 3060, 3061, 3062, 3064, 3065, 3066, 3067, 3070) ; le respect des droits des veuves de guerre et des ascendants (p. 3059, 3060, 3063) ; la commémoration du 8 mai 1945 (p. 3059) ; les manifestations d'anciens combattants (p. 3060) ; le problème des forclusions (p. 3060, 3061, 3062) ; la prise en charge par le régime de la sécurité sociale des ascendants pensionnés (p. 3062) ; les dossiers des combattants valeureux ayant négligé de faire valoir leurs droits en temps utile (p. 3063) ; la politique budgétaire des anciens combattants ; la discussion de la proposition de loi tendant à créer une commission chargée d'étudier le problème posé par la situation des anciens d'Afrique du Nord (p. 3065) ; la constitution d'une commission d'étude tripartite sur l'ensemble des revendications du monde combattant (p. 3065) ; l'assouplissement de la réglementation relative à la présomption d'origine pour les internés résistants et politiques (p. 3065) ; le règlement du contentieux des anciens combattants grâce à une consultation tripartite (p. 3071).

Réponses de M. Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 3066 et 3071) : la pension des veuves (p. 3066) ; le rapprochement progressif des taux de retraite des deux « générations du feu » ; la levée des forclusions ; le problème de la carte du combattant pour les opérations d'Afrique du Nord (p. 3067) ; le problème de l'avancement de l'âge de la retraite pour les anciens prisonniers de guerre ; l'application du rapport constant ; la commémoration du 8 mai 1945 (p. 3068) ; le bilan positif de l'action menée depuis cinq ans par le Gouvernement en faveur des anciens combattants (p. 3069, 3071).

160 à 164. — Veuves civiles. — Cinq questions jointes de MM. Stasi, Christian Bonnet, Mme Vaillant-Couturier, MM. Plantier et Madrelle au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale [30 juin 1972] (p. 3071 à 3080).

L'amélioration apportée à la situation des veuves civiles (p. 3071) ; l'institution d'une allocation d'attente (p. 3072) ; le maintien des prestations de maladie (p. 3072, 3078) ; le problème de l'emploi (p. 3072, 3073, 3074, 3078) ; les améliorations au régime des pension de réversion (p. 3072, 3073, 3078) ; la situation des veuves de mutilés du travail (p. 3072) ; l'insuffisance des établissements pour enfants handicapés (p. 3072) ; le retard de la législation française relative aux veuves par rapport à celle des autres pays d'Europe (p. 3073, 3077, 3078) ; la suppression de la règle du non-cumul (p. 3073, 3078, 3079) ; le logement des veuves (p. 3073) ; la formation professionnelle (p. 3074, 3078) ; la discussion du statut de la veuve (p. 3074, 3079) ; la réinsertion dans la société des veuves, chefs de famille (p. 3079) ; l'abrogation des discriminations établies par la législation au détriment des femmes (p. 3074) ; les propositions préconisées par le groupe socialiste (p. 3075) ; la réservation d'emplois aux femmes, chefs de famille ; le sort des veuves chargées de famille, particulièrement dans les campagnes (p. 3077, 3078) ; la dispense du service militaire pour le fils aîné (p. 3077); l'allocation d'orphelin (p. 3078) ; l'institution d'une allocation temporaire de réadaptation (p. 3078, 3079).

Réponses de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 3075 et 3080) : les mesures prises pour améliorer le sort des veuves ; la pension de réversion ; les prestations familiales ; l'aide sociale ; l'allocation d'orphelin ; la situation des veuves de plus de 50 ans et de moins de 65 ans ; la situation des veuves d'accidentés du travail (p. 3075, 3076) ; le dépôt d'un projet de loi lors de la prochaine session ; le cas des veuves en milieu rural (dispense automatique du service militaire pour le fils aîné) ; la réinsertion des veuves dans la vie active (p. 3080).

165 à 169. — Problèmes agricoles. — Cinq questions jointes de MM. Poudevigne, Roucaute, Brugnon, Ansquer et Boyer au Ministre de l'Agriculture [6 octobre 1972] (p. 3974 à 3990).

Les problèmes viticoles (p. 3975) ; l'organisation à moyen et à long terme de la viticulture ; les revenus des viticulteurs (p. 3975, 3988) ; l'interdiction des coupages faits avec des vins provenant des pays tiers (p. 3975) ; l'interdiction de la chaptalisation ; l'encépagement et le remembrement (p. 3976) ; l'harmonisation des fiscalités nationales ; l'inquiétude des viticulteurs du Midi ; la fixation du prix minimum de huit francs le degré-hecto ; les résultats du Marché commun du vin ; les risques de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté (p. 3976) ; les importations de vins d'Italie (p. 3977) ; l'organisation du marché du vin (p. 3977, 3988) ; le statut viticole français (p. 3977) ; le taux de la taxe sur la valeur ajoutée frappant le vin ; la situation du marché de la viande (p. 3977, 3979, 3987) ; du marché du lait (p. 3977, 3978, 3979, 3989) ; les décisions prises à l'issue de la conférence entre le Gouvernement et les organisations agricoles (p. 3977) ; les abattoirs de La Villette (p. 3977, 3987) ; l'aménagement rural (p. 3979, 3987) ; la modernisation de l'élevage (p. 3979); la création d'un office de productions animales (p. 3980) ; l'abattage trop précoce des veaux ; la prime de conservation des bovins (p. 3987) ; le prix d'orientation de la viande ; l'augmentation des crédits destinés aux bâtiments d'élevage (p. 3988) ; la prophylaxie de la brucellose ; la condamnation des mesures prises depuis 1958 dans le domaine viticole ; la définition de l'exploitation agricole (p. 3988, 3989) ; la charte des productions animales (p. 3989) ; les conséquences des importations en franchise des oléagineux servant à fabriquer la margarine.

Réponse de M. Chirac, Ministre de l'Agriculture (p. 3980 à 3987) : l'interdiction de l'importation de vins de « coupage » (p. 3975) ; le démenti d'une déclaration d'un journal italien relative aux importations de vins italiens (p. 3977, 3988) ; le problème des vins de table (p. 3980) ; l'augmentation des reve-

nus des viticulteurs (p. 3981) ; le développement et la commercialisation des vins de qualité (p. 3982) ; le programme de rénovation de la viticulture méridionale (p. 3982) ; l'application des mécanismes de régularisation du marché ; le relèvement du prix de déclenchement des interventions ; la régularisation des importations en provenance d'Italie ; la situation du marché laitier (p. 3983) ; la préservation de l'exploitation familiale (p. 3984); l'augmentation des stocks de beurre et de poudre de lait ; la difficulté d'écouler ces stocks ; l'élargissement des possibilités d'écoulement vers les pays tiers (p. 3985) ; le relèvement du prix d'orientation du lait et de la viande (p. 3985) ; la modernisation des exploitations et l'amélioration de la productivité (p. 3986) ; l'augmentation de rendement de l'élevage ; la prophylaxie de la brucellose ; l'aménagement rural (p. 3986, 3987).

170. — Politique sportive. — Question de M. Flornoy au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs [13 octobre 1972] (p. 4166 à 4170).

L'incapacité du Comité international olympique à défendre les principes fondamentaux de sa charte (p. 4166) ; le dévouement et la compétence du colonel Crespin ; les résultats de notre représentation olympique (p. 4166, 4168) ; l'amateurisme ; l'article 26 de la charte (p. 4166, 4169) ; la création de lycées sportifs (p. 4167) ; les expériences du tiers temps ; l'attribution de bourses sportives (p. 4167) ; les moyens financiers indispensables à la réforme de structure du sport français (p. 4169).

Réponse de M. Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs (p. 4167 à 4170) : l'irréalisme du comité olympique international (p. 4167) ; l'inquiétude devant une certaine commercialisation du sport (football professionnel français) (p. 4167) ; la recherche d'une nouvelle conception de l'amateurisme (p. 4167, 4168) ; la préparation des athlètes aux compétitions (p. 4167, 4169) ; le tiers temps pédagogique (p. 4167) ; les centres d'animation sportive (p. 4168) ; la création de lycées de sportifs (p. 4168) ; le budget de la jeunesse et des sports (p. 4170).

171 à 175. — Remboursement de la T.V.A. aux collectivités locales. — Cinq questions jointes de MM. Philibert, Briot, Waldeck L'Huillier, Achille-Fould et Paquet au Ministre de l'Intérieur [20 octobre 1972] (p. 4273 à 4283).

La situation préjudiciable aux équipements collectifs résultant de l'assujettissement à la T.V.A. (p. 4273) ; les sommes payées par les collectivités locales au titre de la T.V.A. (p. 4274) ; le montant des subventions de l'Etat et des prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations (p. 4274, 4277, 4281) ; le taux de la T.V.A. (p. 4274, 4275) ; la réduction du taux moyen des subventions (p. 4274) ; les modalités d'attribution de la taxe sur les salaires (p. 4274) ; la règle du butoir (p. 4274, 4276) ; les difficultés financières des communes de France (p. 4275, 4277) ; le décret d'application de la loi du 6 janvier 1966 (p. 4276) ; l'endettement des communes (p. 4276, 4281, 4282) ; les travaux de la commission Pianta (p. 4276, 4281) ; l'urgence d'une réforme de la fiscalité locale (p. 4276, 4282) ; le taux moyen de progression des emprunts (p. 4277) ; l'anachronisme du régime actuel des subventions (p. 4278) ; l'adaptation des moyens de financement aux besoins des collectivités modernes (subvention complémentaire) (p. 4278, 4282) ; la diminution des subventions par rapport au régime antérieur (constructions scolaires, assainissement) (p. 4280) ; le déclassement de routes nationales en routes départementales (p. 4281) ; l'augmentation des crédits d'équipement du Ministère de la Défense nationale (p. 4281) ; le remboursement de la T.V.A. : problème politique (exemple du port de Martigues) (p. 4281) ; la modernisation nécessaire des recettes des collectivités locales (p. 4282) ; la complexité des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales (p. 4282).

Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget (p. 4278 et 4282) : le changement des conditions de vie dans les agglomérations urbaines (p. 4278) ; l'accroissement des services rendus correspondant à un accroissement des efforts financiers (p. 4278) ; l'aide financière consacrée aux collectivités locales par les pouvoirs publics (p. 4279) ; le régime particulier dont bénéficient les collectivités locales pour leurs travaux immobiliers (p. 4279, 4280) ; les remboursements de butoirs (p. 4279) ; les regroupements communaux (p. 4280) ; le décret du 10 mars 1972 ; les conclusions de la commission Pianta (p. 4280) ; le problème des finances des collectivités locales (p. 4282) ; la masse énorme des services

rendus à la population par l'Etat et les collectivités locales (réseau d'assainissement, enseignement) (p. 4283).

176 à 180. — Santé publique. — Cinq questions jointes de MM. Bertrand Denis, Lebon, Granet, Jacques Barrot, Mme Vaillant-Couturier au Ministre de la Santé publique [24 novembre 1972] (p. 5652 à 5663).

La dégradation continue de la médecine scolaire (p. 5652, 5662) ; le dépistage des inadaptations et des handicaps (p. 5653) ; la collaboration avec des médecins privés pour remédier à la pénurie de médecins scolaires ; le recours aux étudiants en médecine préparant un certificat d'études supérieures de pédiatrie (p. 5653) ; la situation financière des établissements privés d'hospitalisation (p. 5653, 5655) ; l'affaire du talc Morhange (p. 5653, 5654) ; l'inscription de l'hexachlorophène au tableau C (p. 5653, 5654) ; la composition des insecticides d'appartement (p. 5654) ; la nationalisation de la grande industrie pharmaceutique ; la mise au point d'une réglementation plus stricte de la vente et de la publicité en matière de produits d'hygiène et de beauté (p. 5654, 5661) ; les espoirs nés de la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (p. 5654) ; la parution des décrets d'application (p. 5655) ; la carte hospitalière ; la sous-médicalisation de certaines régions ; la coordination des secteurs privé et public ; le financement des investissements des hôpitaux publics- ; la création d'une caisse nationale de l'hospitalisation publique ; la pénurie d'effectifs médicaux dans certains centres hospitaliers régionaux ; la parution du statut du temps partiel ; la faiblesse des tarifs retenus pour le prix de revient des pitaux (p. 5655, 5656) ; la pénurie de personnel hospitalier de toutes catégories ; la situation dramatique des services de soins des hôpitaux psychiatriques et généraux ; le renforcement des effectifs de médecine et de personnel paramédical ; la récente grève des chefs de clinique dans les C.H.U. et les C.H.R. (p. 5657) ; l'interdiction de vendre des talcs contenant de l'hexachlorophène ; la nécessité de considérer les produits d'hygiène destinés aux bébés comme des médicaments remboursés par la Sécurité sociale ; la nationalisation des écoles d'infirmières ; l'institution d'une réglementation communautaire relative aux produits dangereux (p. 5661) ; le statut des personnels hospitaliers à temps partiel ; la nécessité d'un effort de recherche dans le domaine de la prévention ; la diffusion de l'information sur la contraception ; la « relative médicalisation de certains avortements » (p. 5662).

Réponses de M. Jean Foyer, Ministre de la Santé publique (p. 5653 et 5657) : la compétence du Ministère des Affaires sociales pour répondre à la question relative à la situation financière des établissements privés d'hospitalisation (p. 5653) ; la politique gouvernementale dans le secteur de la médecine scolaire (p. 5657) ; la définition des secteurs médico-scolaires (cinq à six mille élèves, un médecin, deux assistantes sociales, deux infirmières et une secrétaire médico-sociale) ; l'amélioration de la situation matérielle des médecins et du personnel paramédical ; l'affaire du talc Morhange (p. 5658) ; l'instruction judiciaire en cours ; l'inscription de l'hexachlorophène au tableau C des substances vénéneuses ; l'étude d'un régime intermédiaire pour les produits d'hygiène et de beauté (autorisation de mise sur le marché et vente libre) ; la nécessité de moderniser la législation relative aux substances vénéneuses ; la parution des décrets d'application de la loi hospitalière du 31 décembre 1970 ; le caractère novateur de cette loi (p. 5659) ; le statut de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris ; le statut des divers personnels ; les créations d'emplois ; le prix de journée ; le problème des chefs de clinique (p. 5660) ; la politique de sélection des étudiants en médecine tendant à garantir la qualité de leur formation ; le personnel infirmier ; la gratuité des études dans les écoles d'infirmières ; la formation des autres catégories de personnel paramédical ; la mise en application de la réforme de carrière de la catégorie B (p. 5661) ; le retrait du commerce de toutes les boîtes de talc Morhange (p. 5662) ; la préparation de la législation relative aux produits d'hygiène ; le statut du personnel hospitalier à temps partiel ; la recherche scientifique ; ses convictions et son attitude devant les campagnes sur l'avortement.

181 à 185. — Problèmes de la viande. — Cinq questions jointes de MM. Maurice Faure, Pierre Villon, Fouchier, Bricout, Bertrand Denis au Ministre de l'Agriculture et du Développement rural [1er décembre 1972] (p. 5817 à 5835).

La création d'un Office de la viande (O.N.I.B.E.V.) par voie réglementaire, sans débat à l'Assemblée Nationale (p. 5818, 5819, 5821, 5829, 5830, 5831, 5832) ; le contraste avec les débats relatifs à la création de l'Office

du blé en 1936 (p. 5818) ; la production animale en France ; la faible rentabilité de l'élevage ; la nécessité d'assurer aux éleveurs une garantie d'écoulement à des prix rémunérateurs (p. 5818, 5820, 5821, 5827, 5828, 5833) ; la vocation permanente d'achat de l'Office de la viande (p. 5819) ; l'orientation de la production (p. 5819) ; l'augmentation de la prime au veau mâle et à la vache non traite ; les défrichages ; les propositions de loi et le programme commun des partis de la gauche (p. 5820) ; la politique du Gouvernement conduisant à la pénurie et à la hausse des prix de la viande (p. 5820) ; la modernisation des exploitations ; les primes d'encouragement aux naisseurs ; la lutte contre les épizooties ; la nécessité de soutenir la production laitière (p. 5821) ; la représentation des diverses catégories intéressées (bouchers, charcutiers, groupements divers participant aux transactions du bétail (p. 5821, 5823, 5831) ; l'importance de la création de l'O.N.I.B.E.V. dans la restructuration de notre agriculture (p. 5822) ; la nécessité d'assurer le caractère libéral de cet Office ; les rapports de l'O.N.I.B.E.V. et du F.O.R.M.A. (p. 5822, 5823) ; l'impossibilité de séparer les problèmes du lait et de la viande (p. 5822) ; les mesures permettant d'enrayer la baisse de la production de la viande de bœuf (p. 5822, 5823) ; l'encouragement à la production de la viande ovine et porcine (p. 5823) ; les résultats décevants obtenus par le F.O.R.M.A. (p. 5828) ; la dépendance du nouvel organisme vis-à-vis du Gouvernement et des décisions de Bruxelles (p. 5828) ; les pouvoirs de décision du conseil d'administration de l'Office (p. 5829) ; les méthodes à suivre pour une augmentation de la production de la viande (relèvement des prix d'orientation) (p. 5830) ; le simulacre de débat organisé au sujet de la création de l'O.N.I.B.E.V. (p. 5831) ; la possibilité pour l'Office d'intervenir sur le marché du porc ; la création nécessaire d'un office du lait (p. 5831) ; le contrôle de la hausse des produits d'alimentation pour l'élevage (p. 5832) ; la nécessité de mettre fin à l'insécurité qui caractérise le marché de la viande (p. 5833) ; l'aide aux éleveurs naisseurs (p. 5833) ; le rôle des bouchers (p. 5834, 5835) ; le blocage des prix de vente au détail dans les boucheries (p. 5835).

Réponses de M. Chirac, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (p. 5823 et 5829) : la création de l'Office interprofessionnel du bétail et des viandes (O.N.I.B.E.V.) relevant du domaine réglementaire (précédent du F.O.R.M.A.) (p. 5823, 5824) ; le débat public souhaité par le Gouvernement (p. 5824) ; l'évolution de la politique gouvernementale en matière agricole et en matière d'élevage depuis 1960 ; le choix d'une politique libérale tendant à préserver les exploitations familiales ; la modification des méthodes d'élaboration des décisions en matière d'élevage ; la création d'une commission nationale comprenant des représentants des professionnels (p. 5824) ; la prise en considération des caractéristiques régionales ; l'instauration dans chaque région d'un comité professionnel (p. 5825) ; la nécessité d'un effort d'investissement (amélioration de l'aide aux éleveurs, réforme des modalités de financement, allongement des prêts, abaissement des taux) ; la négociation de Bruxelles pour une meilleure hiérarchisation des prix communautaires en faveur des productions animales ; la lutte contre les maladies animales (brucellose) ; la politique de développement et d'aménagement rural (services de remplacement pour les éleveurs) ; la sécurité des éleveurs ; la concertation et l'organisation du marché ; la demande française de renforcement du système d'intervention sur le marché (intervention permanente) (p. 5825) ; l'organisation technique du marché (p. 5826) ; la concertation permanente entre les professions concernées ; les modalités de création et les missions techniques de l'Office (p. 5826) ; le F.O.R.M.A. (p. 5827) ; l'absence de politique de l'élevage dans le programme commun de la gauche (p. 5829) ; le financement de l'O.N.I.B.E.V. ; l'aide aux petits exploitants (p. 5829).

QUESTIONS ORALES (sans débat).

1. — *Situation des relations téléphoniques.* — Question de M. Ansquer au Ministre des Poste et Télécommunications. *Réponses de* M. Guéna, *Ministre des Postes et Télécommunications* [19 juillet 1968] (p. 2335 à 2337).

2. — *Réforme régionale.* — Question de M. Duhamel au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Guichard, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [11 octobre 1968] (p. 3277 à 3280).

3 et 4. — *Situation de l'industrie automobile.* — Questions jointes de MM. Ballanger et Cazenave au Ministre de l'Industrie. *Ré-*

ponse de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie [11 octobre 1968] (p. 3280 à 3284).

5. — *Rôle du général Lammerding dans les pendaisons de Tulle.* — Question de M. Montalat au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat au Affaires étrangères* [11 octobre 1968] (p. 3284 à 3286).

6. — *Situation des malades de longue durée.* — Question de M. Saint-Paul au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. *Réponse de M. Schumann, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales* [18 octobre 1968] (p. 3408).

7. — *Mévente des fruits et légumes.* — Question de M. Roucaute au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [25 octobre 1968] (p. 3600, 3601).

8. — *Règlement européen du marché des fruits et légumes.* — Question de M. Poudevigne au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [25 octobre 1968] (p. 3601 à 3603).

9. — *Situation des producteurs de lait.* — Question de M. Brugnon au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [25 octobre 1968] (p. 3603, 3604).

10. — *Revenus des agriculteurs.* — Question de M. Lainé au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [25 octobre 1968] (p. 3604 à 3607).

11. — *Réseaux d'assainissement des communes rurales.* — Question de M. Ansquer au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [25 octobre 1968] (p. 3607, 3608).

12. — *Pouvoirs des maires en matière de police municipale.* — Question de M. Peretti, au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [30 octobre 1968] (p. 3723 à 3725).

13. — *Évocation de la guerre 1914-1918 dans l'enseignement.* — Question de M. Falala au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [8 novembre 1968] (p. 4167, 4168).

14. — *Subventions pour les classes de campagne, de mer et de neige.* — Question de M. Dupuy au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [8 novembre 1968] (p. 4168, 4169).

15. — *Création d'un institut national de la condition étudiante.* — Question de M. de Montesquiou au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [8 novembre 1968] (p. 4169, 4170).

16. — *Distinction entre architecte urbaniste et architecte réalisant les constructions.* — Question de M. Peretti au Ministre de l'Équipement et du Logement. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Équipement et au Logement* [15 novembre 1968] (p. 4477, 4478).

17. — *Politique de défense des côtes contre la mer.* — Question de M. Pleven au Ministre de l'Équipement et du Logement. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Équipement et au Logement* [15 novembre 1968] (p. 4478 à 4480).

18. — *Augmentation de la construction de logements.* — Question de M. Pierre Cornet au Ministre de l'Équipement et du Logement. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Équipement et au Logement.* [15 novembre 1968] (p. 4480 et 4481).

19. — *Conséquences des libérations de loyers pour les professions libérales.* — Question de M. Fanton au Ministre de l'Équipement et du Logement. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Équipement et au Logement* [15 novembre 1968] (p. 4481, 4482).

20. — *Recrutement d'agents pour la pose de câbles téléphoniques.* — Question de M. Duroméa au Ministre des Postes et Télécommunications. *Réponse de M. Guéna, Ministre des Postes et Télécommunications* [15 novembre 1968] (p. 4482 à 4484).

21. — *Politique de l'élevage.* — Question de M. Cointat au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [22 novembre 1968] (p. 4818 à 4821).

22. — *Crédit aux agriculteurs pour l'acquisition de terres.* — Question de M. Deniau au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* (M. Delahaye remplace M. Deniau.) [22 novembre 1968] (p. 4822).

23 à 26. — *Politique viticole.* — Questions jointes de MM. Poudevigne, Roucaute, Bayou et Leroy-Beaulieu au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [22 novembre 1968] (p. 4822 à 4828).

27. — *Programmation des constructions scolaires.* — Question de M. Rabourdin au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale* [13 décembre 1968] (p. 5452 à 5454).

28. — *Enfance inadaptée.* — Question de M. Andrieux au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale* [13 décembre 1968] (p. 5454 à 5457).

29. — *Créations d'emplois de chercheurs au C.N.R.S.* — Question de M. Michel Durafour au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale* [13 décembre 1968] (p. 5457, 5458).

30. — *Pratique des sports dans les établissements scolaires.* — Question de M. Carpentier au Ministre de l'Éducation nationale. *Réponse de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale* [13 décembre 1968] (p. 5458 à 5460).

31. — *Profession du taxi.* — Question de M. Fanton au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* [20 décembre 1968] (p. 5742 à 5744).

32. — *Tourisme social.* — Question de M. Barel au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement* [20 décembre 1968] (p. 5744 à 5745).

33. — *Maisons de santé pour enfants inadaptés.* — Question de M. Boudet au Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [20 décembre 1968] (p. 5745 à 5747).

34. — *Retraite des veuves salariées.* — Question de M. du Halgouët au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales* [20 décembre 1968] (p. 5447, 5448).

35 et 36. — *Politique forestière.* — Questions jointes de MM. Commenay et Cointat au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [30 avril 1969] (p. 1170 à 1176).

37. — *Indemnité viagère de départ.* — Question de M. Boscary-Monsservin au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture* [7 mai 1969] (p. 1298 à 1301).

38. — *Politique de recrutement de l'armée.* — Question de M. Charles Bignon au Ministre des Armées. *Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées* [7 mai 1969] (p. 1301, 1302).

39. — *Construction des casernes de gendarmerie.* — Question de M. Boudet au Ministre des Armées. *Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées* [7 mai 1969] (p. 1302).

40. — *Politique d'équipements militaires.* — Question de M. Cazenave au Ministre des Armées. *Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées* [7 mai 1969] (p. 1303, 1304).

41. — *Situation de l'industrie aéronautique.* — Question de M. Cermolacce au Ministre des Armées. *Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées.* (M. Barbet remplace M. Cermolacce.) [7 mai 1969] (p. 1304 à 1306).

42 et 43. — *Politique fiscale et sociale à l'égard de l'artisanat.* — Deux questions jointes de MM. Bayou et Poncelet au Ministre de l'Industrie. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie* [7 mai 1969] (p. 1306 à 1308).

44. — *Dégradation de la voirie par les travaux souterrains.* — Question de M. Michel Durafour au Ministre de l'Industrie. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie* [7 mai 1969] (p. 1308 à 1310).

45. — *Situation des imprimeries de labeur.* — Question de M. Boudet au Ministre de l'Industrie. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie* [7 mai 1969] (p. 1310, 1311).

46. — *Préavis de grève dans les services publics.* — Question de M. Charles Bignon au Ministre de l'Industrie. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie* [7 mai 1969] (p. 1311).

47. — *Remise en état du réseau routier national.* — Question de M. Delachenal au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [14 mai 1969] (p. 1393 à 1395).

48. — *Taxe de surloyer et plafond de ressources dans les H.L.M.* — Question de M. Ducoloné au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [14 mai 1969] (p. 1395 à 1397).

49. — *Acquisition d'H.L.M. par les locataires.* — Question de M. Peretti au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [14 mai 1969] (p. 1397 à 1399).

50-51-52. — *Développement du réseau de télécommunications.* — Questions jointes de M. Fabre, Mme Prin, M. Durafour au Ministre des Postes et Télécommunications. *Réponse de M. Yves Guéna, Ministre des Postes et Télécommunications.* (M. Nilès remplace Mme Prin.) [14 mai 1969] (p. 1399 à 1403).

53. — *Prévention des accidents de la route.* — Question de M. Barberot au Premier Ministre. *Réponse de M. Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre* [3 octobre 1969] (p. 2476 à 2478).

54. — *Charges salariales dans les pays du Marché commun.* — Question de M. Bertrand Denis au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances.* [3 octobre 1969] (p. 2479, 2480).

55. — *Impôts locaux.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [3 octobre 1969] (p. 2479, 2480).

56. — *Redevances communales dues aux agences financières de bassins.* — Question de M. Poudevigne au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.* [3 octobre 1969] (p. 2480 à 2482).

57. — *Crue de l'Oise en 1968.* — Question de M. Catalifaud au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [3 octobre 1969] (p. 2482, 2483).

58 et 59. — *Suppression de vingt postes de directeurs de maisons de jeunes.* — Questions jointes de MM. Nilès et Carpentier au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. *Réponse de M. Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* [10 octobre 1969] (p. 2610 à 2613).

60 à 62. — *Simplification des formalités administratives.* — Questions jointes de MM. Poudevigne, Charles Bignon, Fortuit au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives. *Réponse de M. Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives* [17 octobre 1969] (p. 2741 à 2745).

63 à 66. — *Intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension.* — Questions jointes de MM. Baudis, Lamps, Sallenave et Brugnon au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives. *Réponse de M. Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives* [17 octobre 1969] (p. 2745 à 2748).

67 et 68. — *Reconversion des cadres.* — Questions jointes de MM. Cousté et Fortuit au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population. Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population [24 octobre 1969] (p. 2922 à 2924).

69 et 70. — *Préjudices de carrière subis par des fonctionnaires ayant servi en Tunisie.* — Questions jointes de MM. Destremau et Alduy auprès du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives. *Réponse de M. Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives* [24 octobre 1969] (p. 2924 à 2927).

71 et 72. — *Aide aux aveugles, invalides et infirmes.* — Questions jointes de Mme Vaillant-Couturier et de M. Chazalon au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [24 octobre 1969] (p. 2928 à 2931).

73 et 74. — *Allégements fiscaux et primes de développement industriel.* — Questions jointes de MM. Michel Durafour et Dehen au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances et de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé*

du Plan et de l'Aménagement du territoire [31 octobre 1969] (p. 3191 à 3193).

75. — *Situation de l'emploi dans la région Provence Côte d'Azur.* — Question de M. Rieubon au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [31 octobre 1969] (p. 3193 à 3195).

76. — *Répartition des crédits d'équipement entre Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.* — Question de M. Michel Durafour au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [31 octobre 1969] (p. 3196 à 3198).

77. — *Aménagement des congés scolaires.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale* [31 octobre 1969] (p. 3198 à 3200).

78. — *Plan de charge de la S.N.E.C.M.A.* — Question de M. Fortuit au Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale. *Réponse de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale* [7 novembre 1969] (p. 3523).

79 à 81. — *Avenir de l'industrie aéronautique.* — Questions jointes de MM. Dardé, Feix et Luciani au Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale. *Réponse de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale* [7 novembre 1969] (p. 3523 à 3528).

82. — *Création d'une société d'économie mixte et d'une société privée dans le secteur aéronautique.* — Question de M. Cermolacce au Ministre des Transports. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [7 novembre 1969] (p. 3528 à 3529).

83 à 86. — *Aménagement du bassin parisien.* — Questions jointes de MM. Soisson, Rossi, de la Malène, Boscher au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [14 novembre 1969] (p. 3735 à 3742).

87. — *Logement des jeunes ménages.* — Question de M. Barbet au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [21 novembre 1969] (p. 4167 à 4169).

88. — *Réglementation en matière de construction.* — Question de M. Bonhomme au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [21 novembre 1969] (p. 4169 à 4171).

89. — *Vente d'H.L.M. à des locataires.* — Question de M. Tomasini au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [21 novembre 1969] (p. 4171, 4172).

90. — *Promulgation d'un code des loyers.* — Question de M. Brocard au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [21 novembre 1969] (p. 4172 à 4174).

91. — *Imposition des exploitants agricoles.* — Question de M. Bertrand Denis au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [28 novembre 1969] (p. 4444, 4445).

92 et 93. — *Impôts directs locaux.* — Questions jointes de MM. Boulay et Darras au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [28 novembre 1969] (p. 4445 à 4448).

94. — *Droits d'enregistrement en matière de partage.* — Question de M. Beauguitte au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances* [28 novembre 1969] (p. 4448, 4449).

95. — *Port du Havre.* — Question de M. d'Ornano au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [5 décembre 1969] (p. 4696, 4697).

96. — *Enseignement technique agricole.* — Question de M. Capelle au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [12 décembre 1969] (p. 4896).

97. — *Valorisation des diplômes de la promotion sociale.* — Question de M. Pou-

devigne au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [12 décembre 1969] (p. 4896, 4897).

98. — *Attribution des bourses.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [12 décembre 1969] (p. 4897, 4898).

99. — *Grève des étudiants en médecine.* — Question de M. Boulloche au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [12 décembre 1969] (p. 4898, 4899).

100. — *Interdiction d'une émission de la radio-télévision scolaire.* — Question de M. Robert Ballanger au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [12 décembre 1969] (p. 4899 à 4901).

101. — *Fonctionnement des commissions de développement économique régional (CODER).* — Question de M. d'Ornano au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [17 décembre 1969] (p. 5005 à 5007).

102. — *Aéroport de Lyon-Satolas.* — Question de M. Charret au Ministre des Transports. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [17 décembre 1969] (p. 5007 et 5008).

103. — *Situation des commerçants et artisans.* — Question de M. Bayou au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [17 décembre 1969] (p. 5008 à 5010).

104. — *Dégradation de la voirie par les travaux souterrains.* — Question de M. Michel Durafour au Ministre des P.T.T. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [17 décembre 1969] (p. 5010 à 5012).

105. — *Situation des habitants des îles de l'Atlantique.* — Question de M. de Poulpiquet au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [10 avril 1970] (p. 948, 949).

106. — *Conséquences de l'encadrement du crédit.* — Question de M. de Poulpiquet au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [10 avril 1970] (p. 949, 950).

107. — *Retraite des femmes salariées.* — Question de M. Falala au Ministre de la Santé publique. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [10 avril 1970] (p. 950, 952 et 953).

108. — *Méthodes de classement des plages françaises.* — Question de M. d'Ornano au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [10 avril 1970] (p. 950 à 952).

109. — *Création d'un office européen de la jeunesse.* — Question de M. Barrot au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères* [10 avril 1970] (p. 953, 954).

110. — *Travaux des collectivités locales.* — Question de M. Feït au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [17 avril 1970] (p. 1147, 1148).

111. — *Remise en état des routes.* — Question de M. Delachenal au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [17 avril 1970] (p. 1148 à 1150).

112. — *Dispenses d'obligations militaires.* — Question de M. Michel Jacquet au Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.* [24 avril 1970] (p. 1293, 1294).

113. — *Obligations militaires des jeunes agriculteurs.* — Question de M. Voilquin au Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale. *Réponse de M. Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.* [24 avril 1970] (p. 1294, 1295).

114. — *Détournements d'avions.* — Question de M. Péronnet au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires étrangères.* [24 avril 1970] (p. 1295, 1296).

115. — *Allocations familiales dans les départements d'outre-mer.* — Question de M. Fontaine au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation.* [24 avril 1970] (p. 1296, 1297).

116. — *Gestion des dispensaires.* — Question de Mme Vaillant-Couturier au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation* [24 avril 1970] (p. 1297, 1298).

117. — *Prestations familiales des accidentés du travail.* — Question de M. Ansquer au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [29 avril 1970] (p. 1378, 1379).

118. — *Sociétés de chasse.* — Question de M. Deniau au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des relations avec le Parlement* [29 avril 1970] (p. 1379, 1380).

119. — *Aide aux agriculteurs.* — Question de M. Spénale au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des relations avec le Parlement* [22 mai 1970] (p. 1898 à 1900).

120. — *Blocage des prêts du crédit agricole.* — Question de M. Roucaute au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.* [22 mai 1970] (p. 1900, 1901).

121. — *Retraites des veuves.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [22 mai 1970] (p. 1901, 1902).

122. — *Politique en faveur des personnes âgées.* — Question de M. Rossi au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [22 mai 1970] (p. 1902, 1903).

123-124. — *Politique à l'égard du troisième âge.* — Deux questions jointes de MM. Marcus et Sauzedde au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation* [29 mai 1970] (p. 2152 à 2154).

125. — *Entreprise Bull.* — Question de M. Fajon au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2290).

126. — *Pensions de certaines catégories de fonctionnaires.* — Question de M. Brocard au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [5 juin 1970] (p. 2291).

127. — *Convention des droits de l'homme et du citoyen.* — Question de M. Rossi au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [5 juin 1970] (p. 2291, 2292).

128. — *Français travaillant à l'étranger.* — Question de M. Gissinger au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [5 juin 1970] (p. 2292 à 2294).

129. — *Faculté de droit et des sciences économiques d'Aix-en-Provence.* — Question de M. Delorme au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [5 juin 1970] (p. 2294, 2295).

130. — *Contrôle médical de la Sécurité sociale.* — Question de M. Arthur Moulin au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 juin 1970] (p. 2882 à 2884).

131. — *Rapport de la Cour des comptes.* — Question de M. Durieux au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 juin 1970] (p. 2884, 2885).

132. — *Tourisme social.* — Question de M. Virgile Barel au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [19 juin 1970] (p. 2885 à 2887).

133. — *Protection du gibier et des poissons.* — Question de M. de Poulpiquet au

Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture* [19 juin 1970] (p. 2887 à 2889).

134. — *Enseignement de la natation.* — Question de M. Delorme au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès de M. le Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 juin 1970] (p. 2889 à 2891).

135. — *Liaisons par autoroutes et turbotrains.* — Question de M. Cousté au Ministre des Transports. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.* [9 octobre 1970] (p. 4229 à 4231).

136. — *Gratuité des études du premier cycle.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Guichard, Ministre de l'Education nationale* [9 octobre 1970] (p. 4231) (M. Bertrand Denis remplace M. Christian Bonnet).

137. — *Politique en faveur des « paysans-ouvriers ».* — Question de M. Lainé au Secrétaire d'Etat à l'Agriculture. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture* [16 octobre 1970] (p. 4377, 4378).

138 à 143. — *Catastrophe de Saint-Laurent-du-Pont.* — Questions jointes de MM. Houël, Stehlin, de Préaumont, Péronnet, Bertrand Denis, Chazelle au Premier Ministre. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [6 novembre 1970] (p. 5272 à 5278) (M. Labbé remplace M. de Préaumont).

144. — *Pensions de veuves.* — Question de M. Arnould au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [20 novembre 1970] (p. 5848, 5849).

145. — *Handicapés physiques.* — Question de M. de Grailly au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [20 novembre 1970] (p. 5849).

146. — *Suppression de centres de paiement de la Sécurité sociale.* — Question de M. Lagorce au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale* [20 novembre 1970] (p. 5850, 5851).

147. — *Crimes de guerre.* — Question de M. Pierre Villon au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères* [20 novembre 1970] (p. 5851, 5852, 5853, 5854).

148. — *Retraite des anciens prisonniers de guerre.* — Question de M. Buffet au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation* [27 novembre 1970] (p. 6022, 6023).

149. — *Logement des travailleurs étrangers en France.* — Question de M. Benoist au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [27 novembre 1970] (p. 6023, 6024, 6025).

150. — *Développement régional.* — Question de M. Ansquer au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [27 novembre 1970] (p. 6025, 6026).

151. — *Statut des suppléants de députés.* — Question de M. Hubert Martin au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [27 novembre 1970] (p. 6027).

152. — *Situation des retraités civils et militaires.* — Question de M. Sallenave au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des réformes administratives. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [27 novembre 1970] (p. 6027,6028).

153. — *Aménagement du Languedoc-Roussillon.* — Question de M. Roucaute au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire* [27 novembre 1970] (p. 6029, 6030, 6031).

154. — *Réinvestissement dans la construction des profits immobiliers.* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de l'Eco-

nomie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [2 décembre 1970] (p. 6076).

155. — *Problèmes de la drogue.* — Question de M. Regaudie au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [2 décembre 1970] (p. 6076, 6077).

156. — *Vagabondage des jeunes.* — Question de M. Boudet au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [2 décembre 1970] (p. 6077, 6078).

157. — *Contrôle technique des véhicules.* — Question de M. Lucien Richard au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [2 décembre 1970] (p. 6078, 6079).

158 et 159. — *Politique en matière d'informatique.* — Questions jointes de MM. Rocard et Waldeck L'Huillier au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [11 décembre 1970] (p. 6499, 6500, 6501).

160. — *Réorganisation des administrations centrales.* — Question de M. Rossi au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [11 décembre 1970] (p. 6502, 6503).

161. — *Importations de vins de pays tiers ou associés.* — Question de M. Bayou au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture* [11 décembre 1970] (p. 6503, 6504).

162 à 167. — *Rentes viagères.* — Questions jointes de MM. Poudevigne, Lamps (M. Barel, suppléant M. Lamps), Fortuit, Cousté, Dassié, Olivier Giscard d'Estaing au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce* [23 avril 1971] (p. 1418 à 1422).

168. — *Pensions de veuves.* — Question de M. Spénale au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation* [23 avril 1971] (p. 1422 à 1424).

169. — *Allocation de salaire unique et allocation « orphelin ».* — Question de M. Christian Bonnet au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation* [5 mai 1971] (p. 1652, 1653).

170. — *Cérémonies du 8 mai.* — Question de M. Nilès au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre. *Réponse de M. Henri Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre* [5 mai 1971] (p. 1653, 1654, 1655).

171. — *Conséquences de la loi d'orientation foncière.* — Question de M. Bonhomme au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement* [5 mai 1971] (p. 1655, 1656).

172. — *Publications des associations familiales.* — Question de M. Tisserand au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget* [5 mai 1971] (p. 1656, 1657).

173. — *Accident de Saint-Auban.* — Question de M. Delorme au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [5 mai 1971] (p. 1657, 1658).

174. — *Construction de barrages.* — Question de M. Icart au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [5 mai 1971] (p. 1658, 1659).

175. — *Sauvegarde de l'industrie de la ganterie.* — Question de M. Boutard au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [5 mai 1971] (p. 1659, 1660).

176. — *Paiement des travaux exécutés par l'Etat.* — Question de M. Rolland au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget* [12 mai 1971] (p. 1820, 1821).

177. — *Pensions de retraite.* — Question de M. Virgile Barel au Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. *Réponse de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement* [12 mai 1971] (p. 1822, 1823).

178. — *Protection de l'artisanat.* — Question de M. Bayou au Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite industrie et à l'Artisanat. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie et à l'Artisanat* [12 mai 1971] (p. 1824, 1825).

179. — *Etalement des vacances.* — Question de M. Médecin au Secrétaire d'Etat au Tourisme. *Réponse de M. Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme* [25 juin 1971] (p. 3448, 3449).

180 à 182. — *Travailleurs immigrés.* — Questions jointes de MM. Hauret, Ducray, Icart au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [25 juin 1971] (p. 3450, 3451, 3452, 3453).

183. — *Fonds social européen.* — Question de M. Cousté au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population. *Réponse de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population* [25 juin 1971] (p. 3454, 3455).

184. — *Revendications des commerçants et artisans.* — Question de M. Lamps au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Petite et Moyenne Industrie et à l'Artisanat* [25 juin 1971] (p. 3455, 3456, 3457, 3458). Retrait de la question de M. Boulloche au Ministre du Développement industriel et scientifique [25 juin 1971] (p. 3458).

185. — *Approvisionnement pétrolier.* — Question de M. Rolland au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Lafay, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique* [25 juin 1971] (p. 3458).

186. — *Centre régional E.D.F. du Massif Central.* — Question de M. Michel Durafour au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Lafay, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique* [25 juin 1971] (p. 3458, 3459).

187 à 191. — *Incompatibilités parlementaires.* — Questions jointes de MM. Commenay, Ballanger, Labbé, Paquet, Chandernagor au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. *Réponse de M. René Pleven, Garde des Sceaux* [8 octobre 1971] (p. 4432 à 4439).

192 et 193. — *Lutte contre la drogue.* — Questions jointes de MM. Barrot et Hubert Martin au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur* [8 octobre 1971] (p. 4439 à 4442).

194. — *Bureaux de la Banque de France.* — Question de M. Chandernagor au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat* [19 novembre 1971] (p. 5985, 5986).

195. — *Situation des petits commerçants.* — Question de M. Olivier Giscard d'Estaing au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Bailly, Secrétaire d'Etat* [19 novembre 1971] (p. 5986, 5987).

196. — *Poursuites contre Klaus Barbie.* — Question de M. Virgile Barel au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5987, 5988).

197. — *Aide aux Bengalis.* — Question de M. Ducray au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5988, 5989).

198. — *Suites de l'amnistie pour les événements d'Algérie.* — Question de M. Brocard au Ministre de l'Intérieur. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5989, 5990).

199. — *Communautés urbaines.* — Question de M. Madrelle au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5990, 5991, 5992).

200. — *Admission de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.* — Question de M. Douzans au Ministre des Affaires étrangères. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement* [19 novembre 1971] (p. 5992, 5993).

201. — *Emplois dans la région de Douai.* — Question de M. Ramette au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique* [19 novembre 1971] (p. 5994, 5995, 5996).

202. — *Protection de la nature.* — Question de M. Bertrand Denis au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement. *Réponse de M. Poujade, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement* [26 novembre 1971] (p. 6160, 6161, 6162).

203. — *Pollution du canal du Midi et du canal du Rhône.* — Question de M. Roucaute au Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement. *Réponse de M. Poujade, Ministre de l'Environnement* [26 novembre 1971] (p. 6162, 6163).

204. — *Enseignement agricole public.* — Question de M. Carpentier au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [26 novembre 1971] (p. 6163, 6164).

205 à 207. — *Prix du vin.* — Questions jointes de MM. Poudevigne, Bayou et Couveinhes au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [10 décembre 1971] (p. 6665 à 6669).

208. — *Incendies de forêts.* — Question de M. Garcin au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [10 décembre 1971] (p. 6670, 6671).

209 à 212. — *Directives socio-structurelles de la Communauté européenne.* — Questions jointes de MM. Le Bault de la Morinière, Fouchier, Cormier, Bertrand Denis au Ministre de l'Agriculture. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [10 décembre 1971] (p. 6672 à 6676).

213. — *Antennes de télévision.* — Question de M. Weber au Premier Ministre. *Réponse de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des relations avec le Parlement* [10 décembre 1971] (p. 6676, 6677).

214. — *Dérogations aux plans d'urbanisme.* — Question de M. Longequeue au Ministre de l'Equipement et du Logement. *Réponse de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement* [10 décembre 1971] (p. 6677 à 6682).

215. — *Ramassage scolaire.* — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale* [2 juin 1972] (p. 2154, 2155).

216. — *Responsabilités des collectivités locales.* — Question de M. Delorme. *Réponse de M. Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur* [2 juin 1972] (p. 2155, 2156).

217. — *Sécurité des installations de gaz en France.* — Question de M. Cermolacce. *Réponse de M. Lafay, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique* [2 juin 1972] (p. 2156, 2157, 2158).

218. — *Viande de porc.* — Question de M. Pierre Bonnel. *Réponse de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture* [2 juin 1972] (p. 2158).

219. — *Industrialisation des pays de la Loire.* — Question de M. La Combe. *Réponse de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire* [9 juin 1972] (p. 2386, 2387, 2388).

220. — *Majorité électorale.* — Question de M. Nilès. *Réponse de M. André Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur* [9 juin 1972] (p. 2388, 2389).

221. — *Situation des personnels de la gendarmerie et de la garde républicaine.* — Question de M. Commenay. *Réponse de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale* [9 juin 1972] (p. 2389, 2390, 2391).

222. — *Brucellose.* — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. J.-L. Tinaud, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement* [9 juin 1972] (p. 2391, 2392, 2393).

223. — *Marché du bois.* — Question de M. Lemaire. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural* [13 octobre 1972] (p. 4156, 4157).

224. — *Protection d'un espace vert parisien.* — Question de M. Marette. *Réponse de M. Robert Poujade, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement* [13 octobre 1972] (p. 4157, 4158).

225. — *Réseau téléphonique.* — Question de M. Poudevigne. *Réponse de M. Hubert Germain, Ministre des Postes et Télécommunications* [13 octobre 1972] (p. 4158, 4159, 4160).

226. — *Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité.* — Question de M. Pierre Villon. *Réponse de M. Christian Poncelet,*

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des Affaires sociales [13 octobre 1972] (p. 4161).

227. — *Gestion des H.L.M.* — Question de M. Griotteray. *Réponse de M. Christian Bonnet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement, du Logement et de l'Aménagement du territoire* [13 octobre 1972] (p. 4161, 4162, 4163, 4164).

228. — *Sport en France.* — Question de M. Carpentier. *Réponse de M. Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* [13 octobre 1972] (p. 4164, 4165, 4166).

229. — *Application des lois.* — Question de M. Griotteray. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6033, 6034, 6035).

230. — *Industrie de l'équarrissage.* — Question de M. Moine. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural* [8 décembre 1972] (p. 6035, 6036).

231. — *Vente du lait.* — Question de M. Habib-Deloncle. *Réponse de M. Pons, Secrétaire d'Etat* [8 décembre 1972] (p. 6036, 6037).

232. — *Assurance vieillesse dans les D.O.M.* — Question de M. Sablé. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6037, 6038).

233. — *Emploi dans la région parisienne.* — Question de M. Destremau. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6038, 6039).

234. — *Travailleurs immigrés.* — Question de M. Feix. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [8 décembre 1972] (p. 6039, 6040).

235. — *Allocations aux handicapés.* — Question de M. Chazelle. *Réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé publique, chargé de l'Action sociale et de la Réadaptation* [8 décembre 1972] (p. 6040, 6041, 6042).

236. — *Etudiants en médecine de Marseille.* — Question de M. Cermolacce. *Réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat* [8 décembre 1972] (p. 6042, 6043).

237. — *Réseau téléphonique français.* — Question de M. de Montesquiou. *Réponse de M. Hubert Germain, Ministre des Postes et Télécommunications* [8 décembre 1972] (p. 6043, 6044, 6045).

238. — *Prix du vin.* — Question de M. Bayou. *Réponse de M. Hubert Germain, Ministre des Postes et Télécommunications* [8 décembre 1972] (p. 6045, 6046).

239. — *Frais de fonctionnement des C.E.S. et C.E.G.* — Question de M. Capelle au Ministre de l'Education nationale. *Réponse de M. Fontanet, Ministre de l'Education nationale* [15 décembre 1972] (p. 6264, 6265).

240. — *Suites du rapport Nora.* — Question de M. Poudevigne au Premier Ministre. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement* [15 décembre 1972] (p. 6265, 6266, 6267).

241. — *Indemnisation des rapatriés.* — Question de M. Rieubon au Premier Ministre. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [15 décembre 1972] (p. 6267, 6268).

242. — *Rentiers viagers.* — Question de M. Fortuit au Ministre de l'Economie et des Finances. *Réponse de M. Robert Boulin, Ministre chargé des relations avec le Parlement* [15 décembre 1972] (p. 6268, 6269).

243. *Mines de La Machine.* — Question de M. Benoist au Ministre du Développement industriel et scientifique. *Réponse de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail* [15 décembre 1972] (p. 6269, 6270).

244. — *Accidents du travail.* — Question de M. Ansquer au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. — *Réponse de M. Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail* [15 décembre 1972] (p. 6270, 6271).

245. — *Emploi des handicapés.* — Question de M. Ducoloné au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. *Réponse de M. Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail* [15 décembre 1972] (p. 6271, 6272).

246. — *Pensions de réversion.* — Question de M. Boyer au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. *Réponse de M. Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail* [15 décembre 1972] (p. 6273).

247. — *Indemnité de restructuration.* — Question de M. Boyer au Ministre de l'Agriculture et du Développement rural. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture* [15 décembre 1972] (p. 6273, 6274).

248. — *Amnistie à la suite des événements d'Algérie.* — Question de M. Delorme au Ministre de la Justice. *Réponse de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, suppléant le Garde des Sceaux* [15 décembre 1972] (p. 6274, 6275).

— Procédure. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 136 du Règlement).

QUEUILLE (M. Henri).

— Hommage à la mémoire du Président. — *Voy.* [18 juin 1970] (p. 2819).

QUINZE-VINGTS.

— Centre ophtalmologique. — *Voy.* HÔPITAUX, 2.

QUORUM.

— A l'Assemblée Nationale. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 61 du Règlement).

R

RACISME.

1. — Proposition de loi portant interdiction et dissolution des associations ou groupements de fait provoquant à la haine raciste, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 131 ;** rapport le 25 mai 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2357** et rapport supplémentaire le 7 juin 1972 par M. Alain Terrenoire, **n° 2394** sur les propositions de loi **n°s 131, 293, 308, 313, 344 et 1662.** Adoption le 7 juin 1972. — Proposition de loi **n° 593.**

Transmise au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 249 (année 1971-1972) ;** rapport le 15 juin 1972 par M. Mailhe, **n° 280 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 22 juin 1972. — Proposition de loi **n° 120 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972, publiée au *J.O.* du 2 juillet 1972 (p. 6803).

DISCUSSION [7 juin 1972] (p. 2280).
N°s 131, 293, 308, 313, 344, 1662.

L'immigration d'ouvriers originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique noire ou d'autres contrées éloignées (p. 2280) ; le sous-prolétariat qu'elle constitue ; le seuil de 10 % au-delà duquel la présence d'étrangers pose des problèmes d'affrontement; l'enquête effectuée par le mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) ; les Français originaires des départements d'outre-mer (p. 2181) ; les six propositions de loi tendant à modifier trois textes législatifs ; la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; le code pénal et la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées ; le nouveau délit d'incitation à la discrimination raciale et de provocation à la haine ou à la violence raciste ; les délits de diffamation ou d'injures raciales ; la répression des discriminations raciales dans le domaine économique et social ; la dissolution par décret de toute association ayant pour but l'incitation à la discrimination ; le décret-loi du 21 avril 1939 dit « décret Marchandeau » ; la définition du statut du travailleur étranger ; l'opinion de Léopold Sédar Senghor ; la difficulté pour les associations luttant contre le racisme d'exercer des droits réservés à la partie civile ; la suppression de la condition, pour ces associations, d'être déclarées d'utilité publique (p. 2281, 2285, 2289, 2290) ; le retard pris pour examiner les propositions de loi en discussion déposées pour deux d'entre elles en 1968 (p. 2282); les raisons du racisme ; le rôle de l'U.N.E.S.C.O. (p. 2282) ; la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 adoptée par l'Organisation des Nations unies (p. 2283) ; la déclaration universelle des Droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies ; la signature, le 4 novembre 1950, de la convention européenne des Droits de l'homme ; l'absence de ratification par la France de cette convention (p. 2283, 2289) ; la protection juridictionnelle organisée par cette convention (p. 2284) ; ses articles 25 et 26 (p. 2284) ; le groupement

« Ordre nouveau » ; l'analyse dans « Droit et liberté » des modifications proposées à la loi de 1881 et au Code pénal ; l'élimination du racisme et les mesures à prendre pour créer de meilleures conditions de vie pour les travailleurs immigrés (p. 2285); les propositions déposées par le Groupe communiste en faveur des travailleurs immigrés ; la nécessité d'abroger l'ordonnance du 15 octobre 1960 qui permet de déplacer les fonctionnaires antillais et réunionnais (p. 2285, 2286, 2287) ; le cas des travailleurs venant d'outre-mer (p. 2286) ; les différents aspects du racisme (p. 2286, 2287) ; la Guadeloupe (p. 2288) ; les communautés multiraciales représentées par les parlementaires d'outre-mer ; la presse spécialisée dans la propagande raciste (p. 2288) ; la distinction opérée entre l'incitation à la discrimination raciale et la provocation à la haine et à la violence (p. 2289) ; la suppression dans la loi de 1881 de l'article qui permet d'accorder la circonstance aggravante de récidive et crée un privilège en faveur des délinquants par la voie de la presse (p. 2289) ; l'instruction civique des enfants ; la suppression des inégalités d'accès à la Fonction publique.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : les préjugés raciaux, manifestation de ce que comporte d'animalité la nature humaine (p. 2291) ; l'apport indispensable que constituent pour notre économie les travailleurs étrangers ; la nouvelle forme de discrimination qui se manifeste à l'égard d'une certaine jeunesse ; la répression de la diffamation et des injures, du refus de vente ; les procédures engagées contre de telles actions ; l'accord du Gouvernement à la nouvelle rédaction adoptée par la Commission en ce qui concerne la reconnaissance à certaines associations de droits reconnus à la partie civile ; les mœurs et les textes ; le racisme, forme la plus pernicieuse de l'intolérance.

Titre premier : *Modifications de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse* (p. 2292).

Article 1er : la répression de l'incitation ou de la provocation à la haine ou à la violence ; le cas des citoyens originaires de la Corse.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : précisions sur le mot « ethnie » ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le mot « inciter » et à utiliser le mot « provoquer » (p. 2292, 2293) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : pénalisation de la complicité ; l'affaire Klaus Barbie ; l'indécence des déclarations reproduites par certains journaux du criminel de guerre Klaus Barbie ; l'exemple donné par les services de renseignements d'Israël qui exécutent en silence les tortionnaires ; les subsides versés à ce criminel de guerre par un journaliste brésilien ; l'indignation des associations de résistants ; adoption de l'article 2.

Art. 3 et 4 : répression de la diffamation et de l'injure ; adoption (p. 2293).

Art. 5 : exercice d'office de la poursuite par le Ministère public et exercice des droits reconnus à la partie civile par les associations (p. 2293) ; adoption (p. 2294).

Titre II : *De la répression des discriminations raciales.*

Art. 6 : refus du bénéfice d'un droit en raison de l'appartenance à une race ; adoption (p. 2294) ;

Art. 7 : sanctions contre le refus d'un bien ou d'un service ; modification de forme de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 et 9 : droit des associations déclarées depuis au moins cinq ans à la date des faits ; groupes de combat et milices privées ; adoption des deux articles.

Art. 10 : abrogation du premier alinéa de l'article 63 de la loi du 29 juillet 1881 ; amendement du Gouvernement tendant à limiter l'aggravation des peines résultant de la récidive aux articles de la loi sur la presse réprimant les agissements racistes qui font l'objet de la proposition de loi.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : maintien de l'amendement, réforme nécessaire prochaine de la législation sur la presse (p. 2294).

Adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2295).

Titre proposé par la Commission : « Proposition de loi relative à la lutte contre le racisme » ; adoption.

Adoption à l'unanimité de la proposition de loi (p. 2295).

2. — Proposition de loi tendant à la répression des discriminations raciales et de la provocation à la haine raciste, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Edouard Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 293.**

Voy. RACISME, 1.

3. — Proposition de loi portant modification des articles 187 et 416 du Code pénal et tendant à réprimer pénalement la ségrégation ou les discriminations raciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 308.**

Voy. RACISME, 1.

4. — Proposition de loi tendant à réprimer la provocation à la haine raciste et à rendre plus efficace la législation sur la répression des menées racistes et antisémites, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 313.**

Voy. RACISME, 1.

5. — Proposition de loi tendant à l'interdiction et à la dissolution des associations ou groupements de fait incitant à la haine raciste, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1968 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 344.**

Voy. RACISME, 1.

6. — Proposition de loi tendant à compléter ou modifier les articles 187 et 416 du Code pénal afin de réprimer les actes de discrimination ou de ségrégation raciales ou religieuses, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Chazelle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1662.**

Voy. RACISME, 1.

—.

Voy. aussi TRAITÉS ET CONVENTIONS, 63 (1971, p. 1116, 1119).

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de façon à réprimer les délits de diffamation et d'injure commis au cours d'émissions de radio ou de télévision et à organiser l'exercice du droit de réponse.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 22.**

2. — Proposition de loi tendant à autoriser l'Office de radiodiffusion-télévision française à disposer de son monopole d'émission et d'exploitation en vue de la création de chaînes supplémentaires de télévision, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Robert-André Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 110.**

3. — Proposition de loi portant statut de l'office de radio-télévision française, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Rossi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 241.**

4. — Projet de loi relatif aux stations radio-électriques privées et aux appareils radio-électriques constituant ces stations, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 616 ;** rapport le 19 septembre 1969 par M. Jean-Claude Petit, **n° 768.** Adoption le 9 octobre 1969. — Projet de loi **n° 133.**

Transmis au Sénat le 14 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 6 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 octobre 1969 par M. Jean Colin, **n° 32 (année 1969-1970).**

Adoption définitive le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 16 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1038 du 20 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 novembre 1969 (p. 11349).

DISCUSSION [9 octobre 1969] (p. 2583).

L'implantation dans le domaine du jouet des appareils de télécommande et de radiophonie, tels que talkies-walkies (p. 2583, 2584) ; l'inadaptation du code des P. et T. à la prolifération de ces appareils (p. 2583) ; l'autorisation de plein droit de l'utilisation d'appareils de faible puissance (p. 2583, 2584); l'adoption du texte par la Commission de la production (p. 2584).

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement: l'autorisation administrative actuelle requise pour l'utilisation de stations radio-électriques privées ; l'assouplissement des règlements actuels pour les appareils de faible puissance ; la mise à l'étude par le Ministre des P. et T. de la suppression de la redevance d'utilisation ; le texte voté il y a quelques années par le Parlement spécifiant que la vente des petits émetteurs-récepteurs devait faire l'objet d'une déclaration par le vendeur ; la possibilité pour l'administration d'être beaucoup plus stricte en ce qui concerne les appareils importants ; le ridicule de la contrainte actuelle pour les petits appareils courants (*ibid*).

Art. 1er et 2 : adoption.

Art. 3 (*ibid*) : adoption (p. 2585).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant à organiser l'accès équitable à la radiodiffusion et à la télévision des organisations nationales représentatives des grands courants d'opinion, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Fajon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 661.**

6. — Projet de loi relatif aux agents de l'Office de la radiodiffusion-télévision française ayant la qualité de fonctionnaire, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1039** ; rapport le 6 octobre par M. Zimmermann, **n° 1374.** Adoption le 18 novembre 1970. — Projet de loi **n° 313.**

Transmis au Sénat le 20 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 65 (année 1970-1971) ;** rapport le 3 décembre 1970 par M. Schiélé, **n° 80 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 31 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1534 ;** rapport le 15 décembre 1970 par M. Zimmermann, **n° 1544.** Adoption le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 350.**

Loi n° 70-1210 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1970 (p. 11892).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [18 novembre 1970] (p. 5761).

Le nouveau délai d'option donné aux fonctionnaires en vue de leur intégration dans le statut du personnel de l'Office (p. 5762) ; l'ordonnance du 4 février 1959 ; ses conséquences sur le personnel ; le décret du 10 mars 1962 ; les différences des régimes de pensions et de retraites ; la dualité de gestion des personnels ; la dégradation de la situation des fonctionnaires ; l'absence de dispositions en faveur du dégagement des cadres ; la rétroactivité des avantages du contrat ; les conditions d'ouverture et de liquidation des pensions ; le contrat provisoire.

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des réformes administratives (p. 5762, 5763) : l'ouverture d'une nouvelle période d'option de cinq ans aux fonctionnaires de l'O.R.T.F. qui ne sont pas soumis au statut du personnel de l'Office ; l'opportunité de ce texte.

Art. unique : *Délai d'option* (p. 5763) ; les problèmes du personnel ; le dégagement des cadres ; l'article 40 de la Constitution ; la mise à la retraite anticipée ; amendement de la Commission des lois et de M. Ducoloné tendant à faire rétroagir le bénéfice des contrats à la date de publication de la loi ;

l'opposition du Gouvernement à l'amendement de la Commission ; rejet de l'amendement et adoption de l'article unique.

Article additionnel : amendement de la Commission des lois et de M. Ducoloné tendant à insérer un article additionnel prévoyant l'octroi d'un contrat provisoire accordant une majoration fixe de 20 % de sa rémunération mensuelle au personnel n'ayant pas encore opté ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement ; le caractère non obligatoire de la mesure (p. 5764) ; les délais entre la date de promulgation de la loi et la publication du décret ; rejet de l'amendement ; les devoirs du rapporteur en séance publique ; les explications du Gouvernement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5764).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1970] (p. 6626).

Le délai d'option de cinq ans donné au personnel fonctionnaire de l'O.R.T.F pour son intégration progressive dans le cadre des agents statutaires (p. 6626) ; la fixation du point de départ du délai d'option à la date de publication du décret d'application.

Adoption du texte du Sénat sans modification.

Article unique : *Le délai d'option ;* adoption (p. 6626).

7. — Proposition de loi tendant à établir un statut professionnel des vendeurs et réparateurs d'appareils de radiodiffusion, de télévision, d'enregistrement ou de reproduction du son ainsi que de matériel électronique, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Olivier Giscard d'Estaing (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1070.**

8. — Proposition de loi tendant à déterminer le statut d'une société nationale de radiodiffusion et de télévision française, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1221.**

9. — Projet de loi portant statut de la Radiodiffusion-télévision française, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2410** ; rapport le 14 juin 1972 par M. Edgar Faure, **n° 2416.** Adoption le 16 juin 1972 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 614.**

Transmis au Sénat le 20 juin 1972 (renvoyé à une Commission spéciale), **n° 284 (année 1971-1972)** ; rapport le 26 juin 1972 par MM. Diligent et Caillavet, **n° 320 (année 1971-1972).** Rejet le 27 juin 1972. — Projet de loi **n° 123 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1972. Rapport le 29 juin 1972 par M. Edgar Faure au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2484.**

Rapport le 29 juin 1972 par M. Caillavet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 340 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1972 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des affaires culturelles). Rapport le 29 juin 1972 par M. Edgar Faure, **n° 2486.** Adoption le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 657.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 357 (année 1971-1972) ;** rapport le 29 juin 1972 par MM. Caillavet et Diligent, **n° 358 (année 1971-1972).** Rejet le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 150 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 2494 ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Edgar Faure, **n° 2495.** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 660.**

Loi n° 72-553 du 3 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 4 juillet 1972 (p. 6851).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [15 juin 1972] (p. 2508, 2528), [16 juin 1972] (p. 2572, 2599).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre : le monopole (p. 2508) ; la participation ; l'impartialité ; la Commission Paye ; le service public ; la représentation de l'opinion publique ; la décentralisation (p. 2509) ; les cassettes ; le Haut Conseil de l'audio-visuel.

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique : le problème politique (p. 2509) ; le problème culturel ;

les travaux antérieurs, notamment le rapport de M. Lucien Paye (p. 2509) ; les multiples entretiens préliminaires ; la préparation des textes réglementaires ; la création d'un Haut Conseil de l'audio-visuel ; le choix du service public et du monopole d'Etat ; la politique des programmes (p. 2510) ; la liberté d'expression des journalistes ; les stations régionales ; les principaux courants d'opinion ; le droit de grève ; la déconcentration et la décentralisation (p. 2511) ; la création de plusieurs établissements distincts ; ses inconvénients (p. 2510) ; les régies, services autonomes, mais parties intégrantes de l'Office (p. 2511) ; les chaînes de télévision constituées en régies autonomes ; la coordination des diverses unités confiées à un Président-Directeur général ; le maintien de l'unité de statut du personnel de l'Office ; la politique d'investissements de l'Office ; la politique des programmes ; les jeunes valeurs et les grands auteurs ; les inquiétudes des agents de l'Office ; la défense des privilèges ; le Conseil d'administration ; la presse écrite ; le personnel de l'Office ; les auditeurs et téléspectateurs ; la désignation de leurs représentants par le Parlement ; la nomination du Président-Directeur général par le Gouvernement (p. 2511) ; la tutelle financière ; le contrôle parlementaire ; la finalité de la radiodiffusion et de la télévision (p. 2512) ; l'évolution de la télévision (p. 2512) ; son influence sur le jeu démocratique et sur les comportements individuels ; la dramatisation des événements; la création d'un refuge dans un monde du rêve ; les tâches du Haut-Conseil de l'audiovisuel (p. 2512, 2515) ; la télévision, unique moyen de culture et de distraction imposé à une foule d'hommes (p. 2512) ; les méfaits de la télévision commerciale ; les programmes réduits au plus grand dénominateur commun (p. 2513) ; la tyrannie des sondages ; le sport ; les feuilletons ; le contrôle des intérêts privés puissants sur la télévision ; ses dangers ; la prolifération d'émissions à caractère mercantile ; la création, en 1968, de la Régie française de la publicité (p. 2514) ; les promesses faites quant à la limitation du temps accordé à la publicité ; le mécontentement du public ; la politique des programmes ; l'étude de « Life » sur la programmation de masse, qui se révèle un échec ; l'infrastructure lourde de la télévision ; les qualités attendues du Président directeur général de l'Office ; la restriction du droit de grève (p. 2515) ; la jurisprudence du Conseil d'Etat ; le service public minimum ; l'information et la distraction ; la représentation du Parlement (p. 2515) ; la diffusion par câbles ; les cassettes ; les satellites (p. 2515) ; le pluralisme des programmes ; les télévisions régionales (p. 2516) ; la participation du spectateur.

Question préalable opposée par M. Louis Vallon (p. 2516) ; l'inutilité du débat actuel ; les conclusions de la commission Paye en sommeil depuis plus de deux ans ; les affaires fâcheuses récentes, conséquences d'une politique ; les rapports Le Tac et Diligent (p. 2517) ; la confusion, depuis 1945, entre le Gouvernement et la Télévision ; les pouvoirs du directeur de l'O.R.T.F. et l'autonomie ; le conseil d'administration devenu le gardien de l'insignifiance ; les excès de la publicité ; le personnel artistique ; sa participation ; la télévision par câbles ; le démantèlement de l'Office.

Discussion de la question préalable (p. 2517).

La question préalable écartée par la Commission des affaires culturelles ; le statut de 1964 ; l'évolution dans la continuité ; le développement de l'Office depuis 1964 (p. 2518); l'accroissement du nombre des spectateurs et du nombre des émissions ; les étapes du statut de la radiodiffusion, puis de l'O.R.T.F. ; le rôle du ministre de l'Information ; la concentration des pouvoirs entre les mains du président directeur général ; leur déconcentration dans les unités fonctionnelles ; le droit de grève et le droit de réponse.

Rejet de la question préalable (p. 2519).

Les programmes (p. 2519, 2529, 2534, 2535, 2536) ; la culture et la diversité ; le monopole (p. 2519, 2523, 2528, 2530, 2534, 2539, 2541) ; les postes « périphériques » (p. 2519) ; la télé-distribution (p. 2519) ; les communications par câbles (p. 2534) ; les dérogations au monopole (p. 2519) ; le Haut Conseil de l'audiovisuel (p. 2519, 2529, 2535) ; le rapport Paye (p. 2520, 2522, 2524, 2526, 2538, 2539) ; l'indépendance des structures (p. 2520) ; les statuts du personnel ; la redevance (p. 2520) ; la baisse de qualité des programmes ; les recettes de l'Office ; la tutelle de l'Etat et les événements de 1968 (p. 2521) ; le droit de réponse (p. 2522, 2531) ; la publicité et la presse écrite (p. 2522, 2523) ; la limitation de la publicité (p. 2522) ; la publicité clandestine (p. 2526, 2530, 2536) ; les sociétés privées de production (p. 2523, 2526, 2531) ; les régies (p. 2531, 2532, 2534) ; le droit de grève (p. 2523, 2526, 2529, 2531) ; le président-di-

recteur général (p. 2524, 2529, 2531, 2535, 2538) ; la direction du personnel (p. 2529) ; l'objectivité de l'information (p. 2524, 2526, 2532, 2541) ; l'information politique (p. 2532) ; la campagne du référendum (p. 2525) ; les élections législatives (p. 2526, 2527) ; « L'actualité en question » (p. 2525, 2532) ; la censure (p. 2525) ; « Hachette » (p. 2526) ; les stations régionales (p. 2531) ; l'application de la T.V.A. à la redevance (p. 2533) ; les cas sociaux et le paiement de la redevance sur les postes de télévision (p. 2533) ; les émissions dramatiques en Chine (p. 2535); le gaspillage (p. 2537) ; les journalistes (p. 2539) ; l'autonomie des chaînes (p. 2540) ; « l'unité » d'information (p. 2540) ; l'inspection générale (p. 2543).

Intervention de M. Malaud, Secrétaire d'Etat : le monopole, seule garantie du service public (p. 2572) ; la direction de l'Office ; les problèmes de production ; les programmes (p. 2572) ; l'information (p. 2573) ; la redevance ; le cabinet du directeur général de l'Office ; le Haut-Conseil de l'audiovisuel ; le statut du personnel de l'Office ; les finalités commerciales de l'Office (p. 2573) ; le droit de réponse (p. 2574) ; l'accès à l'antenne des grandes familles politiques ; l'autoritarisme ; la démocratisation.

Art. 1er : Section I : le service public national de la radiodiffusion française ; la nécessité d'une loi-cadre sur l'information (p. 2574) ; la création d'un conseil national de l'information (p. 2575) ; la Réunion (p. 2575, 2577) ; la mise en place d'émetteurs à ondes moyennes (p. 2575) ; l'évolution dans un sens régional (p. 2576) ; le service des sports de la télévision ; le phénomène sportif à la télévision (p. 2576, 2577) ; amendement de la commission des affaires culturelles et de MM. Aubert et Capelle tendant à ajouter : « l'ensemble des valeurs de civilisation » (p. 2578) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission et de M. Hélène tendant à substituer aux mots: « à l'étranger », les mots : « dans le monde » ; adoption ; amendement de M. Deniau concernant « l'illustration de la langue française » (p. 2578, 2579) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : le monopole des infrastructures ; les avantages d'une chaîne privée française (p. 2579) ; le rôle de l'initiative privée dans la réalisation d'un service public (p. 2580) ; les garanties pour la presse écrite ; les télévisions américaines ; le monopole et le monolithisme (p. 2580) ; l'émulation entre les chaînes (p. 2581) ; le système de la troisième chaîne ; les télévisions régionales ; leur groupement éventuel ; les défauts de la télévision commerciale ; la politique du matraquage publicitaire ; la société de consommation ; les dangers pour la liberté politique (p. 2581) ; la censure (p. 2582) ; l'irresponsabilité et l'incompétence ; l'insignifiance des programmes (p. 2582) ; les zones d'ombre, notamment dans l'Est de la France (p. 2583); l'audition par les Français de quatre chaînes privées de radio (p. 2583) ; les circuits de câbles et les satellites fixes (p. 2583) ; les postes phériphériques.

Intervention de M. Malaud, Secrétaire d'Etat : la ponction faite par une télévision commerciale sur le marché de la publicité au détriment de la presse écrite (p. 2585) ; le problème des zones d'ombre.

Amendement de M. Douzans tendant à supprimer le caractère monopolistique de la télévision ; l'incidence du monopole sur les relations internationales (p. 2585) ; retrait de l'amendement ; amendement de M. Achille-Fould ; retrait ; amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 2587) ; amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à assurer à l'O.R.T.F. la production de la part essentielle des émissions ; les sociétés privées ; les coproductions ; l'utilisation complète des équipements et des personnels de l'Office ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission concernant l'entretien des réseaux et installations (p. 2587) ; adoption ; amendement de la Commission des finances tendant à prévoir que l'entretien des réseaux de l'O.R.T.F. sera assuré pour la seule diffusion de ses programmes ; les rapports entre les P. et T. et l'O.R.T.F. (p. 2588) ; adoption (2589) ; reprise de la discussion (p. 2600) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 (p. 2600) : les dérogations au monopole.

Intervention de M. Chaban Delmas, Premier Ministre : la limitation du pourcentage des recettes dans les ressources de l'Office (p. 2600) ; le droit de grève et le service minimum conforme aux missions de l'Office (p. 2601) ; l'indépendance de la télévision vis-à-vis du pouvoir de l'argent ; le rôle de l'O.R.T.F.

Les conditions dans lesquelles seront prises les dérogations au monopole ; l'avis du

Haut-Conseil de l'audiovisuel (p. 2601) ; amendement de M. Capelle concernant la réglementation des dérogations ; rejet (p. 2602) , amendement de M. Achille-Fould concernant la contribution des ministres intéressés à la définition des programmes intéressant l'éducation et la formation ; adoption ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement de M. Herzog tendant à prévoir le cas de la diffusion des programmes dans des enceintes privées ; rejet (p. 2603) ; trois amendement de MM. Olivier Giscard d'Estaing, Lebas et Destremau concernant l'établissement de chaînes indépendantes (p. 2603) ; retrait de l'amendement de M. Lebas.

M. le Premier Ministre demande l'application de l'article 41 de la Constitution (p. 2604).

Rejet de l'amendement de M. Olivier Giscard d'Estaing (p. 2605) ; l'amendement de M. Destremau est déclaré irrecevable ; amendement de M. Capelle tendant à supprimer la notion de précarité dans les dérogations qui concernent l'éducation ; rejet ; adoption de l'article 3, modifié.

Art. 4 : Section II : *L'Office de radiodiffusion-télévision française :* les régies ; la vocation régionale de l'O.R.T.F. (p. 2605) ; amendement de forme de la Commission des finances ; rejet (p. 2606) ; amendement de M. Odru concernant l'élection du président directeur général par le conseil d'administration ; rejet (p. 2606) ; amendement de M. Odru concernant la suppression des régies ; rejet ; amendement de la commission complétant l'article 4 par les mots : « à l'exclusion de toute emprise d'intérêts économiques privés » ; adoption ; amendement non soutenu de M. Gerbaud ; amendement de la Commission des finances concernant les unités fonctionnelles prenant la forme de régies.

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat : précisions sur les tâches confiées aux unités fonctionnelles ; la direction des affaires extérieures.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 4, modifié (p. 2607).

Art. 5 : *La tutelle du Premier Ministre sur l'.O.R.T.F. ;* amendement de M. Gosnat tendant à supprimer cet article ; rejet (p. 2608) ; amendement rédactionnel de la Commission des finances adopté ; amendement de M. Chandernagor ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 6 : *Le conseil d'administration ;* amendements de M. Gosnat et de M. Chandernagor concernant la composition du conseil d'administration de l'Office ; le souhait d'une composition quadripartite du conseil d'administration : les représentants des ministères, du Parlement, des personnels et des auditeurs (p. 2608) ; le souhait d'une composition tripartite du conseil d'administration comportant une représentation du Gouvernement, des auditeurs et des téléspectateurs et enfin, de la presse écrite et du personnel (p. 2609) ; l'intérêt d'un représentation des forces vives (p. 2609).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat : Le conseil d'administration actuel où le Gouvernement est représenté par les deux tiers des membres.

Rejet des amendements de M. Gosnat et M. Chandernagor ; amendement de la Commission des finances tendant à fixer à 24 le nombre des membres du conseil d'administration ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Douzans non soutenu (p. 2609) ; trois amendements soumis à discussion commune ; deux de M. Le Tac et un de M. Bouchacourt ; la représentation du personnel au sein du conseil d'administration ; l'élection au scrutin secret ; retrait de l'amendement de M. Bouchacourt (p. 2610) ; repoussé par le Gouvernement et la Commission, le premier amendement de M. Le Tac est adopté ; adoption du second amendement de M. Le Tac ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 : *Les fonctions, le rôle et les attributions du conseil d'administration de l'Office* (p. 2610) ; le souhait d'une journée sans télévision par semaine (p. 2610) ; retrait d'un amendement de M. Chandernagor ; adoption d'un amendement de forme de la Commission (p. 2611) ; amendement de M. Chandernagor concernant l'objectivité des programmes ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission des finances et de M. Mario Bénard concernant la répartition des temps de parole donnés aux représentants des groupes politiques ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *Droit de réponse* (p. 2611) ; amendement de M. Chandernagor étendant le droit de réponse aux personnes morales (p. 2612) ; amendement analogue de M. Ducoloné ; retrait ; rejet de l'amendement de M. Chandernagor ; amendement de forme de

la Commission ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 2612).

Art. 9 : *Le Président Directeur-général* (p. 2612) ; amendement de M. Chandernagor relatif à la nomination du président-directeur général ; retrait ; amendement de la Commission des finances concernant les attributions du président-directeur général (p. 2613) ; adoption ; amendement de Mme Vaillant-Couturier relatif aux professionnels « hors statut » ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Art. 10 : *Les établissements publics de l'Office ;* l'organisation des émissions vers l'étranger (p. 2613, 2614) ; la représentation des Commissions des affaires étrangères au conseil d'administration d'un établissement public de l'Office ; amendement de M. Odru tendant à supprimer l'article ; rejet de l'amendement de M. Odru ; adoption de l'article 10 (p. 2614).

Art. 11 : *La diffusion des déclarations et communications du Gouvernement ;* le droit de grève des personnels de l'O.R.T.F. (p. 2614) ; amendement de forme de la Commission ; adoption (p. 2615) ; amendement de forme de la Commission des finances et de M. Mario Bénard ; rejet (p. 2615) ; amendement de M. Leroy et Mme Vaillant-Couturier et amendement de M. Chandernagor concernant le temps accordé aux partis politiques et aux organisations syndicales représentatives ; les campagnes électorales (p. 2615) ; l'hostilité de la Commission et du Gouvernement aux deux amendements ; rejet au scrutin public de ces deux amendements (p. 2616) ; liste des votants (p. 2644, 2645) ; amendement de M. Ducoloné concernant les personnels pouvant rester en fonction en cas de grève ; hostilité de la Commission et du Gouvernement à l'amendement ; rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2616) ; liste des votants (p. 2645, 2646) ; amendements de M. Chandernagor et de la Commission concernant le droit de grève ; la compétence du Conseil d'Etat (p. 2617) ; la notion de service minimum ; la notion de « personnels indispensables » proposée par la Commission et acceptée par le Gouvernement ; rejet de l'amendement de M. Chandernagor ; adoption de l'amendement de la Commission ; hostilité des groupe socialiste et communiste à l'article 11 ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 12 : *Le contrôle économique et financier de l'Etat ;* adoption.

Art. 13 : *La réunion une fois par trimestre de représentants du Parlement* (p. 2617) ; amendement de la Commission concernant le rôle de la délégation parlementaire ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption de l'article 13.

Art. 14 : *La perception de la redevance* (p. 2617) ; les pirates de la publicité (p. 2618) ; amendements identiques de la Commission, de M. Le Tac et de la Commission des finances ; l'autorisation annuelle, à l'occasion du vote de la loi de finances, de la perception de la redevance ; accepté par le Gouvernement, cet amendement est adopté (p. 2618) ; amendement de la Commission des finances tendant à supprimer la taxe radiophonique (p. 2618) ; la diminution du nombre des comptes radio ; le coût de la perception de la redevance radiophonique ; le caractère antisocial de cette taxe ; la suppression de cette taxe promise pour 1975 (p. 2618).

Intervention de M. Malaud, Secrétaire d'Etat : les bénéficiaires de l'exonération ou du dégrèvement de la redevance (p. 2619) ; le rôle de la télévision pour les infirmes et les personnes âgées (p. 2619).

Repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement est adopté ; amendement de la Commission des finances concernant l'état d'exécution du contrat de programme ; repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement est adopté (p. 2619) ; amendement de la Commission et de M. Dominati concernant la proportion des recettes provenant de la publicité de marques dans les ressources de l'Office ; le frein à mettre à la croissance de la publicité (p. 2619) ; l'accroissement permis par l'amendement de la Commission ; le volume de la publicité (p. 2620) ; amendement initial de la Commission, retiré par celle-ci et repris par M. Chandernagor concernant la proportion du temps d'antenne consacré à des émissions publicitaires ; repoussé par la Commission et par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; l'amendement de la Commission devient sans objet ; amendements identiques, l'un de la Commission des finances et de M. Griotteray, l'autre de M. Le Tac concernant la conclusion de programmes pluriannuels par l'Office ; adoption de ces textes, repoussés par la Commission et par le Gouvernement ; l'hostilité du groupe communiste à l'article 14 ; adoption de l'article 14, modifié (p. 2621) (voir deuxième délibération p. 2624).

Après l'Art. 14 : deux amendements identiques, l'un de la Commission des finances et de M. Griotteray, l'autre de M. Le Tac concernant la perception de la redevance par l'administration des impôts (p. 2621) ; le coût des incroyables immeubles construits à Rennes et à Toulouse (p. 2622) ; hostilité du Gouvernement à ces amendements ; demande de scrutin formulée par le Gouvernement ; rejet de ces amendements au scrutin (p. 2622) ; liste des votants (p. 2646, 2647).

Art. 15 : *Détermination des bénéficiaires de l'exonération de la redevance* (p. 2622) ; adoption.

Après l'Art. 15 : Amendement de la Commission et de M. Le Tac concernant le Haut Conseil de l'audiovisuel ; la composition et le rôle de ce haut Conseil (p. 2622); la déontologie des communications audiovisuelles (p. 2623) ; adoption de l'amendement qui devient la section III.

Avant l'Art. 16 : Amendement de forme ; adoption.

Art. 16 concernant les relations de l'Office avec l'administration des Postes et Télécommunications : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article 16, ainsi modifié (p. 2623).

Art. 17 : Abrogation de la loi du 27 juin 1964 portant statut de l'O.R.T.F. ; adoption (p. 2624).

Seconde délibération du projet de loi (p. 2624) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 14 revenant sur les votes précédemment émis ; adoption au scrutin de l'amendement (p. 2624) ; liste des votants (p. 2647, 2648).

Explications de vote : l'hostilité des groupes socialiste et communiste au texte en discussion (p. 2625) ; approbation des groupes U.D.R. et Républicains indépendants.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin (p. 2627) ; liste des votants (p. 2649, 2650).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1972] (p. 3002).

L'échec de la Commission mixte paritaire (p. 3003) ; la construction d'une tour sur le front de Seine pour les services de l'actualité télévisée (p. 3003) ; le rôle de la radio et l'équilibre entre radio et télévision (p. 3004).

Intervention de M. Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat : sa réponse sur les points précédents (p. 3004).

Art. 1er : adoption (p. 3004).

Art. 2 : amendement de forme de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié (p. 3004).

Art. 3 à 5 : adoption (p. 3005).

Art. 6 : Composition du conseil d'administration ; amendement de M. Le Tac visant à y introduire des représentants des auteurs et compositeurs ; rejet (p. 3005) ; amendement de M. Le Tac, troisième alinéa (nomination de représentants de la presse écrite) (p. 3005), devenu sans objet (p. 3007); amendement de la Commission (nomination des représentants de la presse écrite et du personnel de l'Office) (p. 3005) ; adoption (p. 3007).

Intervention de M. Malaud, Secrétaire d'Etat : le Gouvernement se rallie à l'amendement de la Commission ; les difficultés d'une élection au scrutin secret par l'ensemble du personnel (p. 3006) ; amendement de la Commission (suppression du quatrième alinéa) ; adoption (p. 3007) ; amendement de M. Le Tac sur le quatrième alinéa ; devenu sans objet (p. 3007) ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 à 12 : adoption (p. 3007).

Art. 13 à 17 : adoption (p. 3008).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3008).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [30 juin 1972] (p. 3082).

L'application de l'article 45, alinéa 4 de la Constitution (p. 3082).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3084).

11. — Proposition de loi tendant à réglementer la publicité télévisée, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Modiano (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2831.**

.—.

— Redevance. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 6860).

.—.

MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

CONSULTATIVE : MM. Couderc, Louis-Alexis Delmas, Le Tac, Boinvilliers [12 octobre 1972] (p. 4125).

Bureau : Président : M. Boinvilliers, député ; Vice-président : M. Miroudot, sénateur ; Secrétaire : M. Le Tac, député [6 novembre 1972] (p. 4755).

RAFFINERIE.

— Installation d'une — dans le vignoble beaujolais. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 144.

— De la Plaine-Saint-Denis. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 418.

RAGE.

— *Voy.* BUDGET 1971, Affaires sociales (Santé publique) (p. 4867).

RAMASSAGE SCOLAIRE.

1. — Proposition de loi étendant aux maires des communes organisateurs de transports scolaires les dispositions de la loi du 5 avril 1937 modifiant les règles de la preuve en ce qui concerne la responsabilité civile des instituteurs et le dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil relatif à la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par M. Pierre Buron (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2669.**

.—.

Voy. aussi QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 215 ; BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique. — I. Section Commune. — II. Affaires sociales) (p. 4737).

« RAMOGE ».

— Projet Saint-Raphaël, Monaco, Gênes.

.—.

— *Voy.* BUDGET 1972 (Protection de la nature) (p. 5525).

RAPATRIÉS.

1. — Proposition de loi relative à la suspension des délais en matière civile et commerciale, pour l'accomplissement d'actes ou de formalités qui devaient être effectuées par les personnes physiques ou morales ayant eu leur domicile ou leur siège en Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 125 ;** rapport le 13 décembre 1968 par M. Limouzy, **n° 535.**

Voy. RAPATRIÉS, 8.

2. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 62-1106 du 19 septembre 1962, créant une agence de défense des biens et intérêts des rapatriés, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 127.**

3. — Proposition de loi tendant à assurer la protection juridique des Français spoliés outre-mer ou rapatriés, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Sallenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 135.**

Voy. RAPATRIÉS, 8.

4. — Proposition de loi tendant à l'indemnisation pour les biens abandonnés outre-mer par les Français rapatriés (personnes physiques ou morales), présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Cermolacce et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 192.**

5. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter les lois n° 63-1218 du 11 décembre 1963 et n° 66-485 du 6 juillet 1966 instituant des mesures de protection juridique en faveur des Français rapatriés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Baudis et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 317.**

Voy. RAPATRIÉS, 8.

6. — Proposition de loi tendant à faciliter l'évaluation, en vue de leur indemnisation, des dommages subis par les Français rapatriés d'outre-mer en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens leur appartenant, présentée à l'Assemblée Nationale, le 3 octobre 1968 par M. Pierre Baudis et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 328.**

7. — Proposition de loi tendant à assurer la protection juridique des Français rapatriés, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Alduy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 701.**

Voy. RAPATRIÉS, 8.

8. — Projet de loi instituant des mesures en faveur des Français rapatriés et autres débiteurs dépossédés de leurs biens outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 septembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 767 ;** rapport le 3 octobre 1969 par M. Bernard Marie sur les n°s 767 - 125 - 135 - 317 et 701, **n° 809.** Changement de titre : « Projet de loi instituant des mesures de protection juridique en faveur des rapatriés et de personnes dépossédées de leurs biens outre-mer ». — Adoption le 9 octobre 1969. — Projet de loi **n° 130.**

Transmis au Sénat le 14 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 5 (année 1969-1970) ;** rapport le 21 octobre 1969 par M. Le Bellegou, **n° 12 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 22 octobre 1969. — Projet de loi **n° 8 (année 1969-1970.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 octobre 1969 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 856 ;** rapport le 23 octobre 1969 par M. Bernard Marie, **n° 857.** Adoption définitive le 23 octobre 1969. — Projet de loi **n° 147.**

Loi n° 69-992 du 6 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 7 novembre 1969 (p. 10916).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [7 octobre 1969] (p. 2497) ; [8 octobre 1969] (p. 2530) ; [9 octobre 1969] (p. 2563).

Les travaux de la Commission (p. 2498) ; le moratoire pour les dettes des rapatriés ; son étendue (p. 2498, 2500, 2501, 2502, 2504, 2505, 2506, 2507, 2509, 2533, 2537) ; la suspension des poursuites (p. 2498, 2505, 2510, 2533, 2537) ; l'indemnisation des rapatriés ; le rapport Limouzy (p. 2498, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2506, 2508, 2509, 2510, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538) ; les défauts juridiques du projet de loi (p. 2498) ; le cas des emprunts contractés auprès des particuliers et organismes privés (p. 2498, 2504) ; les mesures déjà prises en faveur des rapatriés ; l'insuffisance de l'information (p. 2498, 2502, 2530, 2535, 2536, 2537, 2538) ; la destination de la somme de 500 millions de francs inscrite au projet de budget pour 1970 (p. 2498) ; la nécessité d'une définition plus précise de la politique du Gouvernement (p. 2498) ; les nombreuses propositions de loi et questions des députés de l'opposition avant le référendum d'avril 1968, sur le problème des rapatriés (p. 2500, 2506, 2507, 2508, 2532) ; l'extension du moratoire aux intérêts du capital (p. 2500, 2507, 2508) ; la situation difficile des petits commerçants ; les « supermarchés » (p. 2500) ; la fixation d'une date pour la discussion du projet d'indemnisation (p. 2501, 2503, 2505, 2506, 2507, 2534) ; l'indemnisation des spoliés (p. 2501, 2531) ; la non-application des Accords d'Evian (p. 2501, 2504, 2509) ; l'historique de la question (p. 2501, 2504, 2531) ; la théorie de l'unité des patrimoines et ses conséquences (p. 2501) ; la suspension de l'exigibilité des dettes (p. 2502) ; les bienfaits pour l'économie nationale de l'installation des rapatriés (p. 2503, 2534) ; les incidences du moratoire ; les transferts de charge (p. 2503) ; les discriminations à éviter entre les rapatriés (p. 2503) ; les répercussions du texte pour le Crédit agricole (p. 2503) ; l'ordre des priorités en matière d'indemnisation (p. 2503, 2534) ; la radiation des sûretés (p. 2508) ; le reclassement des fonctionnaires français retraités (p. 2509) ; l'effort particulier à faire en faveur des catégories les plus défavorisées (p. 2510, 2533) ; les économies résultant de la fin de la guerre d'Algérie (p. 2531) ; la création d'une commission extra-parlementaire pour étudier la question de l'indemnisation (p. 2532) ; la sollicitude soudaine et

nouvelle de certains pour les rapatriés (p. 2532, 2533, 2536) ; la situation des rapatriés, agents de certains services publics, en matière de retraites (p. 2536) ; les cas de forclusions (p. 2537) ; la situation des rapatriés, employés et salariés (p. 2538) ; le réexamen de certains dossiers (p. 2538).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 2539, 2540) : la très large participation des membres de l'Assemblée au débat ; l'identité des sentiments qui se sont exprimés ; la valeur morale du débat ; la question de l'indemnisation qui sera traitée par le Premier Ministre ; les questions posées sur les divers articles ; le cas des spoliés ; l'application de l'article premier aux non-rapatriés dépossédés des biens dont ils étaient propriétaires en Afrique du Nord ; les effets de commerce ; les établissements visés par l'article 2 ; la limitation de cet article aux prêts consentis en application de la loi du 26 décembre 1961 ; son extension aux intérêts des emprunts ; la suspension de l'exigibilité des dettes ; le remboursement des prêts en vue de réinstallation en France, proportionnellement aux indemnités qui seront éventuellement versées ; le cas des prêts non publics ; le problème du transfert des charges ; le souci constant du projet de ne pas préjuger les décisions du Gouvernement et du Parlement sur la question de l'indemnisation ; les incidences des dispositions du projet sur la politique du crédit de certains établissements financiers, notamment du Crédit agricole ; l'approbation unanime par l'Assemblée des propositions du Gouvernement ; le soulagement immédiat à apporter à des situations souvent douloureuses ; l'importance de l'unité nationale.

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2540, 2541) : la nécessité de traiter humainement le problème de nos compatriotes rapatriés ; la priorité donnée à l'amélioration de leur protection juridique ; la diligence du Gouvernement en ce domaine ; les deux raisons principales de la rapidité des décisions ; la large concertation qui a été recherchée avec les principales associations de rapatriés ; la deuxième chance à fournir aux rapatriés ; la levée effective des sûretés réelles ; l'examen par le Gouvernement des conditions dans lesquelles pourrait être améliorée la situation de ceux dont les activités économiques sont à encourager ; le problème de l'indemnisation ; la nécessité de ne pas faire abstraction de la situation économique et financière du pays ; les mesures proposées par le Gouvernement en faveur des rapatriés pour 1969 et 1970 ; le crédit total de 500 millions de francs prévu pour l'ensemble de ces besoins ; les modalités de l'indemnisation ; la priorité à donner aux catégories les plus défavorisées ; le dépôt du projet de loi à la session de printemps pour déterminer les conditions de la répartition de l'aide ; la participation des associations des rapatriés aux études ; la tenue de « tables rondes » ; les souffrances endurées par nos compatriotes rapatriés ; la nécessité d'un réel esprit de solidarité et de fraternité agissante.

Art. 1er : (p. 2541) ; *Suspension des poursuites ;* l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer ; l'application de l'article 40 de la Constitution par la Commission des finances à un amendement de M. Hippolyte Ducos relatif à l'indemnisation ; le caractère critiquable de cette décision ; la nécessité d'adopter en même temps que la présente loi de principe et les modalités de l'indemnisation (*ibid*) ; la simple probabilité de l'indemnisation (p. 2542) ; la solution proposée par l'amendement laissant l'Etat bénéficier d'un différé d'amortissement ; le cas des rapatriés du Maroc et de Tunisie (*ibid*) ; la date du dépôt et de la discussion du projet de loi d'indemnisation (p. 2543) ; les inconvénients de la fixation d'un délai de six mois ; les préférences du Gouvernement pour l'amendement signé par de nombreux représentants de la majorité et de l'opposition l'incitant à déposer le projet de loi d'une indemnisation au cours de la prochaine session de printemps (*ibid*) ; adoption de ce texte (p. 2544) ; le cas des effets de commerce ; la situation des spoliés ; les difficultés rencontrées par les tribunaux pour appliquer la loi de 1963 ; la présomption à établir ; le cas des créanciers dont la situation risque d'être compromise faute de pouvoir récupérer leurs créances sur des débiteurs protégés par le moratoire ; les inconvénients des moratoires en cascade ; adoption de l'article premier, avec modifications.

Art. 2 : *Suspension de l'exécution des obligations financières* (*ibid*) ; le cas des étrangers rapatriés visés par le décret du 4 septembre 1962 (p. 2545) ; les prêts des organismes de crédit maritime mutuel ; les prêts consentis aux rapatriés par des sociétés privées et des particuliers ; la réfutation des arguments du Garde des Sceaux contre l'extension à ces prêts du moratoire institué par

le projet ; l'inconvénient de créer une catégorie de créanciers super-privilégiés (*ibid*) ; la confusion à ne pas commettre entre les créanciers et les créances concernés par le présent projet de loi et, d'autre part, les prêts dont on ignore les causes (p. 2546) ; rejet d'un amendement étendant la portée du projet de loi aux prêts privés (p. 2546) ; adoption de l'article.

Art. 3 : (p. 2563) *Suspension des résolutions, clauses pénales et déchéances :* le cas des billets à ordre et effets de commerce ; l'obligation injuste et anti-économique faite aux rapatriés de conserver le même commerce pendant toute la durée du prêt ; la commission qui examine au ministère de l'économie et des finances la situation de ces rapatriés ; les commissions fonctionnant auprès de chaque organisme prêteur (*ibid*) ; les transferts de prêts qui sont autorisés (p. 2 564) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 4 : *Production des créances en cas de faillite ;* le principe de la séparation des patrimoines (*ibid*) ; la discrimination entre le règlement judiciaire et la liquidation des biens (p. 2565) ; les privilèges consentis aux créanciers particuliers en vertu de l'article 6 ; adoption de l'article avec modifications (*ibid*).

Art. 5 : *Suspension des mesures d'exécution ;* la notion de « mesure » et celle de « procédure » (*ibid*) ; les deux catégories de rapatriés qui résulteraient des dispositions de l'article 5 : ceux qui pourraient bénéficier de la loi et ceux qui en seraient exclus (p. 2566) ; adoption avec modifications (*ibid*).

Art. 6 : *Sûretés réelles :* la possibilité pour les propriétaires de biens immobiliers de les négocier après levée des sûretés ; adoption de l'article avec modification.

Art. 7 : *Levée des mesures de suspension par le tribunal ;* la limitation du pouvoir de révision du juge ; l'adoption d'une solution semblable pour les obligations à exécution successive (*ibid*) ; adoption de l'article avec modifications.

Art. 8 : *Personnes concernées ;* adoption.

Art. 9 : *Portée de la loi ;* adoption.

Art. 10 : *Application dans les T.O.M. ;* adoption (*ibid*).

Article additionnel : amendement tendant à insérer un article additionnel (suppression des délais de forclusion) ; le caractère réglementaire d'une telle disposition ; la réouverture éventuelle pendant deux mois des délais de forclusion.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du titre.

Explications de vote sur l'ensemble : la période douloureuse qu'ont connue les Français d'Algérie rapatriés ; le problème de l'indemnisation ; le caractère symbolique et la valeur morale du présent projet ; le sentiment qu'ont les rapatriés d'avoir été oubliés et trompés (p. 2568) ; le caractère limité du projet (*ibid*) ; la nécessité de le compléter, notamment par des mesures prioritaires prises en faveur des catégories les plus défavorisées ; le cas de ceux qui, restés en Algérie, ont également été spoliés ; l'inventaire des biens laissés en Algérie adressé par l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés ; le vote favorable du groupe P.D.M. ; la position du groupe socialiste ; la demi-mesure que constitue le projet ; l'inscription à l'ordre du jour, souvent demandée par l'opposition et refusée par le Gouvernement des propositions de loi relatives à l'indemnisation, au moratoire et à l'amnistie ; le caractère incomplet du texte ; l'indemnisation ; le respect des engagements pris en cette matière par le Gouvernement dans le cas où l'évolution de la situation économique se détériorerait ; l'étalement de l'indemnisation sur plusieurs années ; le paiement des intérêts pesant entre-temps sur les rapatriés ; la position restrictive prise parfois par le Gouvernement au cours du débat ; le vote favorable du groupe socialiste.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : l'effort financier prévu par le Gouvernement ; la réunion prochaine de la commission spéciale chargée d'étudier le problème de l'indemnisation.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 2607).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 octobre 1969] (p. 2886)

Les amendements votés par le Sénat ; le désir de la commission des lois de voir le texte adopté définitivement aussi rapidement que possible ; les principales modifications apportées par le Sénat ; le cas des Français expulsés d'Egypte ; la procédure de radiation des sûretés en cas de saisie ; la possibilité dans certains cas exceptionnels de remettre en cause les dispositions des articles

1er et 3 de la loi ; la révision possible des décisions prises par le tribunal dans le cas où l'obligation comporte le versement de prestations successives ; l'application des dispositions de la présente loi aux héritiers et légataires universels (*ibid*) ; les modifications de fond apportées par le Sénat (p. 2887) ; les inconvénients de la procédure administrative prévue par le Gouvernement pour opérer la levée des sûretés prises sur les biens des débiteurs ; l'extension du bénéfice de la loi à certains créanciers des rapatriés ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement a accepté ce dernier texte introduit par le Sénat ; la possibilité de réactions en cascade ; les deux restrictions apportées par le Sénat ; intervention du tribunal et lien direct entre les poursuites et les obligations ; l'indemnisation des rapatriés ; la faiblesse du crédit prévu pour ces indemnités ; la pratique des prêts non conventionnés (*ibid*).

Art. 1er : réserve (p. 2888).

Art. 2 : adoption.

Art. 4 à 7 : adoption.

Art. 8 : rejet d'un amendement de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 1er (suite) : retrait des amendements de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 8 *bis* et 8 *ter* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

9. — Proposition de loi relative à la journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par MM. Michel Durafour et Médecin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1057.**

10. — Proposition de loi portant réparation des dommages causés aux biens français perdus ou spoliés outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Bègué et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1113.**

11. — Projet de loi relatif à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 juin 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1188** ; constitution d'une Commission spéciale le 4 juin 1970 à la demande du Président de la Commission des lois (p. 2238) rapport le 10 juin 1970 par M. Mario Bénard, au nom de la Commission spéciale, **n° 1233.** Adoption le 12 juin 1970. — Projet de loi **n° 248.**

Transmis au Sénat le 16 juin 1970 (renvoyé à une Commission spéciale), **n° 285 (année 1969-1970)** ; rapport le 22 juin 1970 par M. Louis Gros, **n° 300 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 24 juin 1970. — Projet de loi **n° 137 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1970 (renvoyé à la Commission mixte paritaire), **n° 1315** ; rapport le 26 juin 1970 par M. Mario Bénard au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1323** ; rapport le 26 juin 1970 par M. Louis Gros au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 328 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale (renvoyé à la Commission spéciale) ; rapport le 26 juin 1970 par M. Mario Bénard, **n° 1329.** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 280.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1970 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 350 (année 1969-1970)** ; rapport oral par M. Jozeau-Marigné. Rejet le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 151 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 1341** ; rapport le 30 juin 1970 par M. Mario Bénard, **n° 1342.** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 294.**

Loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1970 (p. 6651).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [11 juin 1970] (p. 2486, 2509) [12 juin 1970] (p. 2574, 2598).

L'œuvre accomplie et le drame vécu par les rapatriés (p. 2486, 2492, 2493, 2497, 2500, 2501, 2503, 2504, 2505, 2513) ; leur droit à réparation ; le devoir de solidarité de la Nation à leur égard (p. 2486, 2494, 2499, 2500, 2501, 2504, 2509, 2510, 2512, 2513) ; les Accords d'Evian ; les créances des rapatriés sur les Etats étrangers ; leur imputation sur les indemnités (p. 2486, 2492, 2494, 2495, 2497, 2502,

2504, 2509, 2510, 2512) ; l'indemnisation ; son montant ; les coefficients dégressifs fixés par l'article 40 du projet (p. 2486, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2500, 2501, 2503, 2505, 2512) ; les conditions très précipitées de la discussion du projet (p. 2486, 2494)) ; le financement de l'indemnisation (p. 2486, 2492, 2493, 2495, 2499, 2500, 2501, 2502, 2505) ; le recours à un financement budgétaire (p. 2486, 2497, 2500) ; le caractère social de l'indemnisation ; l'établissement des priorités (p. 2486) ; le caractère exclusivement personnel de l'indemnisation (p. 2487) ; la question des déductions ; la restitution des prestations antérieurement perçues (p. 2487, 2493, 2494, 2498, 2501, 2503, 2506, 2510, 2511, 2512)) ; la levée du moratoire établi par la loi du 6 novembre 1969 (p. 2487, 2493, 2494, 2495, 2500, 2502, 2503, 2504, 2512) ; les souffrances causées par la guerre d'Algérie (p. 2492, 2494, 2501) ; la rancœur des rapatriés et de leurs organisations (p. 2492, 2494, 2495, 2501, 2502, 2504) ; la reconnaissance du droit à une indemnisation totale (p. 2492, 2493, 2504, 2505, 2512) ; le caractère provisionnel ou définitif de l'indemnisation proposée (p. 2493, 2496, 2497, 2502, 2505, 2509, 2511) ; le remaniement nécessaire du projet de loi ; les ressources non budgétaires à trouver pour financer un fonds national (p. 2493, 2494, 2496, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2510, 2511) ; la prolongation non souhaitable de la durée de la période d'indemnisation (p. 2493, 2499) ; le caractère d'aide sociale et non d'indemnisation de la contribution prévue par le projet (p. 2494, 2509, 2510) ; les coefficients dégressifs d'indemnisation fixés par l'article 40 du projet ; l'indemnisation de la perte des meubles meublants (p. 2494, 2495, 2496, 2497, 2500, 2501, 2503, 2505, 2512) ; les problèmes de reclassement (p. 2494) ; le retard apporté à la discussion du projet (p. 2495) ; les conséquences du projet pour les possédants moyens (p. 2495) ; pour les fonctionnaires (p. 2495) ; l'institution d'un impôt spécial sur la fortune pour assurer le financement (p. 2495) ; l'absence de principes bien définis dans la loi (p. 2497) ; le précédent de la guerre 1914-1918 et de l'Indonésie hollandaise (p. 2498) ; le financement par l'émission d'un emprunt ou de bons (p. 2499, 2500, 2501, 2505, 2506) ; les négociations à entreprendre avec les Etats spoliateurs (p. 2499) ; l'absence de précision sur le montant de la dépense (p. 2501) ; la mobilisation des créances des rapatriés (p. 2502) ; la création d'un fonds national d'indemnisation et d'investissement (p. 2503, 2510) ; les ventes de biens à vil prix en Algérie (p. 2504) ; les titulaires de retraites (p. 2504, 2505, 2506, 2511) ; la présentation psychologiquement maladroite du projet (p. 2504) ; la situation des spoliés, rapatriés ou non rapatriés (p. 2506, 2513) ; la proposition de loi d'indemnisation déposée par le groupe U.D.R. (p. 2506, 2510) ; les charges occasionnées aux municipalités par l'installation des rapatriés (p. 2510) ; le rôle de la première Armée au cours de la dernière guerre (p. 2513).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2487 à 2489) : le difficile et pénible problème que posent nos compatriotes rapatriés ; la recherche par le Gouvernement de solutions à ce problème ; les circonstances tristes et souvent tragiques qui ont marqué le retour de nos compatriotes d'outre-mer ; les difficultés de leur réinsertion dans la collectivité nationale ; la question d'une rare complexité que pose l'idée d'indemnisation ; l'importance de la charge financière correspondante ; le financement extra-budgétaire qui a été envisagé mais que le Gouvernement n'a pas cru devoir retenir ; la mise en cause qu'il aurait entraînée de la politique étrangère de la France et les mécanismes inflationnistes qui en auraient résulté ; la solution budgétaire qui a été retenue ; la concertation fructueuse avec les rapatriés ; les divergences qui portent sur l'esprit même de la loi ; le principe de la reconstitution à l'identique des patrimoines dont se réclament les associations ; le choix du Gouvernement d'aider les petits en priorité et non de reconstituer purement et simplement les fortunes ; le reclassement des rapatriés ; l'ampleur de l'action menée à cet égard ; l'intention du Gouvernement de ne pas réintroduire en métropole certaines des inégalités considérables des patrimoines qui existaient outre-mer ; le maintien des créances que détiennent nos compatriotes à l'égard des Etats étrangers ; le caractère de la perte de biens qui n'est ni une expropriation ni un dommage de guerre ; la loi d'indemnisation, acte de solidarité envers les Français qui ont subi outre-mer des préjudices particuliers ; la limitation du bénéfice de la loi à nos seuls nationaux, à la condition qu'ils aient résidé personnellement outre-mer pendant plusieurs années ; l'effort financier proposé par le Gouvernement et qui se monte à 500 millions de francs, à titre de garantie annuelle ; l'impossibilité de fixer une date limite à cet effort de la nation ; les préoccupations sociales de la loi ; le caractère personnel de l'in-

demnisation ; l'indemnisation des personnes morales ; le principe de la « transparence » ; la modulation de l'indemnisation ; la désignation par les représentants des Français rapatriés de ceux qui doivent être indemnisés en priorité ; la fixation à 500.000 francs de la limite d'indemnisation des patrimoines ; l'exclusion de toute spéculation de l'indemnisation ; l'exclusion des biens acquis après l'indépendance des Etats ; la non-cessibilité des droits à indemnisation ; le rôle important donné aux commissions paritaires ; la mission interministérielle pour les rapatriés ; la volonté du Gouvernement que nos compatriotes rapatriés retrouvent la place qui est la leur.

Question préalable opposée par le groupe socialiste, en vertu de l'article 91, alinéa 4 du Règlement (p. 2489) ; les quatre raisons du dépôt de la question préalable : l'objection constitutionnelle, le préambule de la Constitution de 1958, le respect du droit de propriété, la violation de ce principe par le texte du projet ; le titre fallacieux de ce dernier (*ibid*) ; le renvoi pour de nombreuses dispositions à des décrets d'application (p. 2490), la procédure, qui aurait été préférable, de la loi-cadre ; l'aspect psychologique du problème ; la déception et la colère des rapatriés ; la volonté du groupe socialiste de voir le projet amendé ; la possibilité ainsi offerte au Gouvernement de présenter un autre texte ; le dépôt de la question préalable, manœuvre politique ; la chaîne de solidarité qui doit relier les Français ; le malentendu qui a fait croire à certains dirigeants d'associations que le projet de loi prétendait être un règlement définitif du problème ; l'équilibre financier du pays qui serait mis en péril par une réparation intégrale et immédiate ; l'opportunité d'engager la discussion (*ibid*) ; les nombreuses propositions de loi du groupe communiste tendant à indemniser les Français rapatriés (p. 2491) ; la situation précaire de beaucoup d'entre eux (*ibid*) ; le souhait du groupe que les profiteurs de la colonisation soient exclus du bénéfice de la loi ; l'institution souhaitable d'un impôt spécial de solidarité nationale prélevé sur les fortunes et les gros revenus (p. 2492).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2491) : la question préalable ; le caractère mystérieux de cette finesse de procédure ; les demandes formulées depuis des années par tous les membres de l'Assemblée d'un débat sur l'indemnisation des rapatriés ; le résultat du vote éventuel de la question préalable : décider « qu'il n'y a pas eu lieu à délibérer » ; la défense du droit de propriété par M. Defferre ; l'absence d'atteinte à ce droit du fait du texte du Gouvernement et par conséquent, d'exception d'irrecevabilité ; les ressources que devraient proposer les partisans d'un effort supplémentaire ; l'extension de la durée d'application de la loi, acceptée sur certains points par le Gouvernement ; les lourdes charges des finances publiques ; la conscience objective qu'a le Gouvernement de faire œuvre de solidarité ; la résignation plus ou moins avouée de beaucoup qui pensent qu'un effort financier ne serait jamais accompli en faveur des rapatriés d'Algérie.

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 2492) ; liste des votants (p. 2507).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2565 à 2567) : la dimension financière du problème du rapatriement ; l'hommage rendu par le Ministre au travail fourni par la commission et aux avis éclairés des organisations représentatives des rapatriés ; la réalisation de la promesse faite l'an dernier par M. Georges Pompidou ; le versement annuel de 500 millions de F que comporte le projet ; l'engagement du Gouvernement de ne pas faire porter sur ce crédit budgétaire les restrictions et économies éventuelles ; le maintien des créances et des droits des rapatriés vis-à-vis des collectivités spoliatrices et de la collectivité nationale ; la répartition entre les rapatriés de 500 millions de F annuels ; l'absence de prétention de ce projet d'éteindre le problème de l'indemnisation ; le caractère social de celle-ci ; les raisons de ce caractère ; l'établissement du calendrier des indemnisations prioritaires ; le barème dégressif de l'indemnisation ; l'information complète des rapatriés ; le barème ; son calcul par individu ; le dépôt d'un amendement du Gouvernement tendant à relever le barème ; la dépense supplémentaire de l'ordre de 500 millions de F qui en résultera ; la récupération des indemnités ; l'exclusion des indemnités de caractère alimentaire ou d'assistance versées aux rapatriés lors de leur retour en métropole ; les seules indemnités concernées ; le plafonnement du montant des récupérations au titre des indemnités en cause ; la modulation de la récupération pour les tranches supérieures ; le moratoire ; sa limitation aux dettes con-

tractées en France et ayant servi à acquérir un bien réel en France ; le cas des rapatriés qui, ayant obtenu un prêt, n'auraient pas droit à indemnisation ; le nombre très limité des intéressés ; la possibilité de prendre par décret des dispositions visant à l'étalement ou à la réduction des charges de dettes au titre des emprunts contractés en France ; les raisons de la formule consistant à traiter le problème cas par cas ; la suppression des intérêts sur certains prêts ; la réalisation de la promesse faite l'an dernier ; le caractère concret des décisions du Gouvernement ; l'acte de solidarité et de réconciliation que souhaite le Gouvernement.

Avant le titre premier (p. 2575) : la nécessité de déclarer que le présent projet ne constitue qu'un début d'indemnisation (*ibid*); les compléments qui devront lui être apportés par la suite (p. 2576) ; le caractère d'avance de l'indemnisation ; la créance très hypothétique dont disposent les rapatriés sur les Etats étrangers (*ibid*) ; le devoir de l'Etat de prendre en charge les droits de ses nationaux victimes d'une politique voulue par la Nation ; les négociations que le Gouvernement doit s'engager à entreprendre avec tous les Etats spoliateurs ; la notion de contribution nationale (*ibid*) ; l'inventaire des créances (p. 2577) ; l'inconvénient juridique de la transformation des créances privées en une créance de l'Etat français ; adoption au scrutin d'un amendement du Gouvernement prévoyant qu'une contribution nationale à l'indemnisation sera accordée par l'Etat français aux rapatriés remplissant certaines conditions ; liste des votants (p. 2595).

Titre premier : *Du droit à indemnisation* (p. 2577).

Chapitre premier : *Des conditions tenant aux personnes.*

Section 1 : *Des personnes physiques.*

Article premier (*ibid*) : la solution raisonnable qui consisterait à transformer le projet de loi en une loi d'aide sociale allouée aux catégories les plus défavorisées (p. 2578) ; la création souhaitable d'un fonds de solidarité nationale ; le cas de beaucoup de Français rapatriés qui, quoique métropolitains, ont subi des pertes très lourdes en Algérie ; le cas de certaines grandes sociétés françaises qui ont fait un effort sur l'invitation expresse du Gouvernement ; le sens de l'expression : « avoir été dépossédé » ; la réduction de cinq à trois ans de l'exigence de résidence dans le territoire où a eu lieu la dépossession ; la distinction entre les collatéraux ordinaires et les privilégiés (*ibid*) ; l'extension des dispositions de la loi à des personnes réinstallées en France n'ayant pas la nationalité française mais ayant rendu un certain nombre de services exceptionnels à la France (p. 2579) ; le cas des personnes qui avaient engagé une procédure de naturalisation à la date prévue par le texte ; adoption de l'article avec modification.

Art. 2 : l'importance des dispositions prévoyant qu'il ne s'agit que d'une avance sur indemnisation et d'une indemnisation non pas par bien mais par fait ; la question de savoir à quel moment on considère la situation familiale ; adoption.

Art. 3 (*ibid*) : adoption avec modification (p. 2580).

Section 2 : *Des personnes morales.*

Art. 4 : le manque d'efficacité de ces articles ; la seule indemnisation des dirigeants des sociétés et non des petits actionnaires ; le problème de la défense des droits des sociétés spoliées vis-à-vis des nouveaux Etats spoliateurs ; le sort réservé à l'épargne française ; l'abandon désinvolte de la défense des petits actionnaires français échaudés en Algérie ; adoption de l'article.

Art. 5 : adoption.

Art. 6 (*ibid*) : la reconnaissance souhaitable du caractère familial à des sociétés composées de plusieurs familles ; adoption de l'article avec modification.

Art. 7 : adoption (p. 2582).

Art. 8 à 10 : adoption (*ibid*).

Chapitre II : *Des conditions tenant à la dépossession.*

Art. 11 : la prise en compte pour l'indemnisation de la différence entre la valeur sous-estimée et la valeur normale ; rappel au règlement de M. Bertrand Denis ; (*ibid*) ; l'amendement de synthèse proposé par le Gouvernement à l'article 12 (p. 2583) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 12 : le cas des rapatriés qui possédaient en Algérie ou ailleurs un bien dont ils ont été dépossédés mais pour lequel ils ont perçu une indemnité (*ibid*) ; le problème de l'harmonisation des dispositions de l'article avec celles de l'article 62 (p. 2584) ; réserve de l'article.

Art. 13 : l'impossibilité pour les entreprises qui ont été nationalisées par les Etats étran-

gers de prétendre à indemnisation (*ibid*) ; adoption d'un amendement de suppression de la Commission (p. 2585).

Art. 14 : adoption.

Titre II : *De la détermination des biens indemnisables et de leur évaluation.*

Art. 15 : adoption.

Chapitre premier : *Des biens agricoles.*

Art. 16 : la notion d'usufruit ; le cas des terres non exploitées, notamment du fait de la guerre (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 2586).

Art. 17 : adoption avec modification.

Art. 18 : adoption.

Chapitre II : *Des biens immobiliers autres que les biens agricoles.*

Art. 19 à 21 : adoption.

Art. 22 : adoption avec modification.

Art. 23 et 24 : adoption (*ibid*).

Chapitre III : *Des meubles meublants d'usage courant et familial* (p. 2587).

Art. 25 : la difficulté de ce problème ; l'illogisme consistant à indemniser la perte des meubles meublants appartenant à des rapatriés qui, au départ, ont perçu l'indemnité de déménagement ; l'inopportunité d'ouvrir inutilement 300.000 dossiers : le cas de l'indemnité d'installation (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 2588).

Chapitre IV : *Des biens des entreprises commerciales, industrielles et artisanales.*

Art. 26 : adoption avec modification.

Art. 27 : l'injustice du calcul de la valeur d'indemnisation ; la formule préférable consistant à calculer sur cinq ans (*ibid*) ; les barèmes forfaitaires (p. 2589) ; la méthode plus simple proposée par le Gouvernement ; la décision de celui-ci d'ouvrir, par des textes d'application, un ensemble de mesures subsidiaires de justification ; adoption.

Chapitre V : *Des éléments servant à l'exercice des autres professions non salariées.*

Art. 28 : les professions indépendantes et libérales ; les entreprises commerciales, industrielles et artisanales ; l'égalité de traitement établie entre ces deux catégories (*ibid*); adoption de l'article avec modification (p. 2590).

Chapitre VI : *Dispositions communes.*

Art. 29 : la prise en compte des licences et autorisations administratives ; leur déduction injustifiée du montant de la réparation ; le souci du projet de loi de réserver un traitement égal aux rapatriés et d'éviter des distorsions ; le cas des licences ou autorisations consenties aux transports publics à petite distance ; adoption de l'article avec modification.

Titre III : *Des modalités de l'indemnisation.*

Chapitre premier : *De l'instruction des demandes.*

Art. 30 : la nouvelle dénomination de la défense des biens et intérêts des rapatriés (Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer) (*ibid*) ; les inconvénients de faire fusionner la délégation de Bordeaux avec l'agence de défense (p. 2591) ; la responsabilité de la gestion qui appartient au seul Ministère des Finances; le caractère purement réglementaire de ce problème ; adoption de l'article avec modification.

Art. 32 : l'acceptation comme justification d'une déclaration sur l'honneur contresignée par deux témoins (*ibid*) ; la fixation par décret en Conseil d'Etat de la nature des justifications qui pourront être admises ou refusées par l'administration (p. 2592) ; l'exclusion de la preuve testimoniale ; l'étude par le Gouvernement de la nature des justifications qui pourront être raisonnablement exigées ; adoption de l'article.

Art. 33 : adoption avec modification.

Art. 34 : l'égalité au sein de la Commission paritaire départementale entre les représentants de l'administration et les rapatriés ; le cas de partage des voix (*ibid*) ; le cas des départements dans lesquels le nombre de dossiers de demandes d'indemnisation serait trop élevé (p. 2593) ; les inconvénients d'une multiplicité de commissions dans un même département ; la création préférable de sous-groupes de travail dans la Commission paritaire départementale ; adoption de l'article avec modification.

Art. 35 : la possibilité de rattrapage à prévoir (*ibid*) ; la formule de la revision annuelle ; l'inconvénient d'un renouvellement trop fréquent des ordres de priorité ; adoption de l'article.

Art. 36 : l'absence de signification de la fixation d'un délai à l'agence dès lors qu'il n'existe pas de sanction ; les délais moyens dans lesquels le Gouvernement pense que les dossiers pourront être instruits ; adoption de l'article.

Art. 37 et 38 : adoption (*ibid*) ; reprise de la discussion (p. 2598).

Art. 39 : réserve.

Art. 40 : la valeur d'indemnisation des biens ; l'importance de ce texte ; l'insuffisance des crédits ; les propositions faites par les organisations de défense des rapatriés ; la délivrance aux bénéficiaires d'un titre valant créance sur l'Etat (*ibid*) ; la création d'un fonds spécial géré par une agence nationale (p. 2599) ; amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; les raisons du rejet de cet article par la commission spéciale ; les deux objections qu'elle faisait au barème : dégressivité trop rapide, nature des tranches ; l'amendement du Gouvernement répondant au souci de la Commission ; retrait de l'amendement de suppression ; amendement du Gouvernement substituant deux nouvelles lignes au barème ; l'effort fait par le Gouvernement en faveur des rapatriés les plus déshérités ; (*ibid*) ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement (p. 2600) ; liste des votants (p. 2631) ; adoption au scrutin de l'article (p. 2600) ; liste des votants (p. 2632).

Art. 41 : les prestations déduites de l'indemnité ; le cas des ventes réalisées à vil prix ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; les deux questions que la Commission pose à ce sujet : la question de morale et la question de fait ; les deux points communs des prestations énumérées à cet article ; leur attribution à une partie seulement des rapatriés ; leur caractère de pré-indemnisation (*ibid*) ; le souci de ne pas créer d'inégalité (p. 2601) ; le caractère social de la loi ; les nouvelles dispositions proposées par le Gouvernement ; la partie très limitée des sommes versées que concerne cette récupération; la distinction à faire entre la politique de reclassement et celle d'indemnisation ; le coût de cette mesure et l'enveloppe financière globale ; l'impossibilité pour le Gouvernement de répondre à la nouvelle sollicitation de la Commission ; la situation de certains commerçants ; les réelles et graves difficultés que risque de créer cet article pour ces rapatriés (p. 2602) ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement tendant à modifier le barème ; liste des votants (p. 2633) ; adoption au scrutin de l'article (p. 2602) ; liste des votants (p. 2634).

Art. 42 : (*ibid*) ; adoption (p. 2603).

Après l'article 42 : adoption d'un amendement du Gouvernement prévoyant la répartition des déductions entre les époux au prorata des indemnités revenant à chacun d'eux.

Art. 43 : adoption.

Art. 44 : la remise d'intérêts aux rapatriés qui ont bénéficié de prêts de réinstallation ; le coût de cette mesure (*ibid*) ; l'octroi d'une prolongation automatique du moratoire pendant une année (p. 2604) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 45 : le caractère social de ce texte ; le respect de l'ordre de priorité défini à l'article 33 ; la création d'un fonds national d'indemnisation ; son financement éventuel ; adoption de l'article.

Chapitre II : *De la liquidation de l'indemnité.*

Art. 39 (suite) : le caractère d'avance de l'indemnisation prévue (*ibid*) ; le calcul des indemnités pour les ménages, chacun des époux étant considéré séparément (p. 2605) ; le cas des époux qui apportent concurremment des biens communs et des biens propres ; les inconvénients juridiques des textes proposés par la Commission et par le Gouvernement (*ibid*) ; l'extension souhaitable de l'objet de cet article aux personnes mariées sous un régime autre que celui de la communauté (p. 2606) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 39.

Titre IV : *Des créances sur les rapatriés et les personnes dépossédées de leurs biens outre-mer.*

Chapitre premier : *Des créances visées à l'article premier de la loi du 6 novembre 1969.*

Art. 46 : les clauses accessoires aux obligations contractées outre-mer (*ibid*) ; le délai dont devrait être assorti le moratoire (p. 2607) ; le cas des créanciers des rapatriés ; la crainte que les dispositions préconisées ne soient utilisées abusivement par des personnes morales pour se dégager de plusieurs de leurs obligations ; adoption de l'article avec modification.

Art. 47 et 48 : adoption (*ibid*).

Après l'art. 48 : amendement du Gouvernement relatif à la liquidation de l'indemnité pour ce qui est des biens possédés en commun par des époux ; la limitation des droits du créancier à la fraction de l'indemnité revenant à la femme qui correspond à des biens communs ; adoption.

Art. 49 : adoption avec modification.

Art. 50 à 52 : adoption.

Chapitre II : *Des créances visées à l'article 2 de la loi du 6 novembre 1969.*

Art. 53 (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 2609).

Art. 54 : adoption.

Chapitre III : *Des autres créances.*

Art. 55 : adoption.

Art. 56 : la solution préférable consistant à retenir la notion de délai renouvelable n'excédant pas cinq années ; l'utilité d'un délai de dix ans pour aider certains rapatriés à redresser une situation compromise; l'opinion du Gouvernement que des amendements concernant les créances privées n'améliorent pas la situation des rapatriés au regard du crédit dont ils disposent ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 57 : (p. 2610) ; adoption.

Titre V : *Du contentieux.*

Art. 58 : la création inutile des commissions spéciales du contentieux ; la compétence normale des tribunaux d'instance et d'appel ; l'établissement d'une procédure plus rapide ; le précédent des dommages de guerre ; la présence d'un représentant des rapatriés au sein des commissions ; adoption de l'article avec modification.

Art. 59 : adoption.

Art. 60 (*ibid*) ; adoption (p. 2611).

Art. 61 : adoption.

Titre VI : *Dispositions diverses.*

Art. 62 : le caractère d'avance de l'indemnisation accordée par l'Etat français ; le cumul de l'indemnisation de l'Etat français et de celle de l'Etat spoliateur jusqu'à concurrence du montant total de la créance; les problèmes d'installation des rapatriés ; l'amnistie ; le moratoire ; le point essentiel du maintien du droit des rapatriés sur les créances qu'ils détiennent vis-à-vis des Etats spoliateurs (*ibid*) ; le maintien au rapatrié du bénéfice de la contribution nationale d'indemnisation jusqu'au moment où le total de cette contribution et du recouvrement de sa créance auprès d'un Etat dépassera la valeur du bien (p. 2612) ; l'infériorité de la valeur réelle des biens par rapport à la valeur dite indemnisable ; l'obligation pour le Gouvernement de rendre compte avant le 1er janvier 1972 des négociations qu'il conduit avec les Etats spoliateurs ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 12 (suite) : adoption avec modification (p. 2613).

Art. 63 à 66 : adoption.

Art. 67 : les charges morales et financières que l'Etat conserve à l'égard des rapatriés (*ibid*) ; la taxation des vins importés d'Algérie (p. 2614) ; le drame national vécu par les rapatriés ; l'approbation souhaitable du texte sous réserve de certaines améliorations ; le dialogue dans lequel se sont engagés les rapports entre le Gouvernement et les rapatriés ; la non-déduction de l'indemnisation des aides et secours d'urgence accordés au titre de l'aide sociale (*ibid*); adoption de l'article (p. 2615).

Titre : deux amendements soumis à discussion commune ; retrait du premier amendement ; adoption avec modification du second proposé par la Commission.

Explications de vote : la position des députés socialistes et des radicaux ; leur volonté de faire prévaloir la notion de solidarité nationale ; la nécessité d'une opposition ; les services qu'elle rend bien souvent au Gouvernement ; les améliorations qui ont été apportées au texte primitif (*ibid*) ; l'entente qui s'est réalisée entre certains membres de la majorité, la Commission spéciale et le Gouvernement (p. 2616) ; le ralliement de la majorité aux propositions du Gouvernement ; les amélioration insuffisantes apportées au texte initial ; la différence entre la valeur réelle des biens et leur valeur d'indemnisation ; l'apparition du principe de la « transparence » ; le vote défavorable du groupe socialiste afin que la porte ne soit pas fermée au vote d'une véritable loi d'indemnisation ; la position du groupe des Républicains indépendants ; les graves objections qu'ils adressaient au projet du Gouvernement dans sa rédaction initiale ; leur regret qu'ait été refusé le recours aux avances du Trésor et à l'émission de bons ; l'étape très importante qui va être franchie ; le vote défavorable de la grande majorité du groupe ; la position du groupe U.D.R. ; la discussion qui reste ouverte ; l'esprit d'ouverture du Ministre ; la dimension humaine du problème ; les améliorations notables enregistrées depuis le début de la discussion ; le vote favorable du groupe (*ibid*) ; la position du groupe communiste (p. 2617) ; les promesses faites par les plus hauts responsables du Gou-

vernement ; la distance qui sépare ces promesses du projet qui a été soumis ; la solidarité nationale, affaire de tous ; l'institution souhaitable d'un texte frappant les possesseurs de grosses fortunes.

Intervention de M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 2617) : la gravité avec laquelle ce débat a été suivi ; le grand drame humain qu'il recouvre ; l'intérêt essentiel du débat : l'effort budgétaire annuel de 500 millions de F; l'effort de solidarité nationale ainsi fait ; l'absence de sens d'un vote hostile ; le maintien par le texte des droits existants des rapatriés ; les raisons de voter pour ; l'amélioration de la situation réelle des rapatriés; la signification du vote de cette loi : faire entrer dans les faits la solidarité nationale.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 2635).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1970] (p. 3236, 3256).

L'impossibilité pour la Commission mixte paritaire de parvenir à un accord (p. 3236) ; la grande déception provoquée parmi les rapatriés par l'adoption du projet de loi par l'Assemblée en première lecture (p. 3237) ; les modifications profondes du texte par le Sénat ; l'érosion de la monnaie depuis huit ans et l'échelonnement du paiement des indemnités sur dix ans ; la nouvelle perte qui en résultera pour les rapatriés ; la nécessité de la création d'un fonds spécial; l'opportunité d'emprunts; le regret qu'une Commission d'enquête n'ait pas été constituée au moment de la fuite de capitaux vers l'étranger ; le Fonds d'action conjoncturelle ; l'accroissement indispensable des ressources destinées à l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer ; le caractère définitif de l'indemnisation prévue par le projet de loi (*ibid*) ; l'interdiction, selon la jurisprudence de la Cour de cassation, faite à un particulier de réclamer une indemnisation quelconque à un Etat étranger (p. 3237, 3239) ; l'absence de juridiction compétente pour accueillir une telle demande (p. 3237) ; la ségrégation que l'on semble vouloir établir par le biais de ce texte ; la méfiance qui semblait planer sur les Français d'Algérie au cours des débats en Commission (*ibid*) ; l'état d'esprit de certains membres du Gouvernement et de l'Assemblée qui sont mal à l'aise dans ce débat (p. 3238) ; le vote indispensable d'une véritable loi d'indemnisation ; les promesses formelles faites aux rapatriés ; le caractère illusoire de l'indemnisation après le passage de la créance au double crible du barème et de la grille ; le caractère d'aide sociale de la loi ; le rejet de ce texte par toutes les organisations de rapatriés ; l'ambiguïté du vocable « indemnisation » ; la distinction contraire aux règles fondamentales de notre droit entre les personnes morales et les personnes physiques ; les mesures provisoires que constituent les dispositions du moratoire ; la nécessité d'éviter que le statut juridique du Français spolié de ses biens soit en net retrait par rapport à la situation intérieure ; le véritable déferlement de procédures qui risque de se produire contre les sociétés débitrices qui avaient contracté des dettes outre-mer (*ibid*) ; la discrimination injustifiée entre rapatriés et spoliés ; les précédents de l'amnistie, du moratoire et de l'attribution de la carte du combattant ; les sacrifices de nos compatriotes d'Afrique ; la solidarité de tous les Français envers les plus défavorisés parmi les rapatriés d'outre-mer (*ibid*) ; la reconstitution d'un potentiel de développement grâce à « l'indemnisation économique » qui profitera à toute la nation (p. 3240) ; la création d'une « société d'investissement des rapatriés » ; « l'autoroute des rapatriés » ; l'indemnisation de leur dynamisme inemployé (*ibid*).

Art. A (*ibid*) : la prise en charge par l'Etat français des démarches qui seront menées collectivement par les rapatriés auprès des Etats spoliateurs (p. 3241) ; l'intention du Gouvernement d'aider toutes ces démarches ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article A ; liste des votants (p. 3250).

Article premier : (p. 3241) ; la suppression par le Sénat des deux conditions exigées pour ouvrir le droit à indemnisation ; la situation de certains agents de l'Etat qui avaient fait carrière outre-mer et qui se trouvaient depuis moins de trois ans dans les territoires où ils ont été dépossédés de leurs biens (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3242).

Art. 4 : l'extension par le Sénat du système de la « transparence » aux filiales des sociétés visées ; adoption de l'article avec modification.

Art. 5 : l'extension par le Sénat du béné-

fice de l'indemnisation aux porteurs de parts bénéficiaires ; adoption de l'article avec modification.

Art. 6 : supprimé par le Sénat ; la situation des sociétés constituées entre plusieurs associés qui ne sont pas parents (*ibid*) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 6 (p. 3243) ; vote défavorable de M. Leroy-Beaulieu.

Art. 8 : adoption avec modification.

Art. 10 : supprimé par le Sénat ; le problème des associations, congrégations et syndicats ; le système de la « transparence »; adoption d'un amendement de la Commission tendant à rétablir le texte de cet article.

Art. 11 : l'indemnisation de la dépossession partielle ; la théorie du « vil prix » ; le cas des expropriations prononcées avant l'indépendance des Etats en cause (p. 3244); l'assimilation des indemnités d'expropriation ; la jurisprudence de la Cour de cassation (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3245).

Art. 12 : adoption avec modification.

Art. 14 : adoption.

Art. 16 : l'indemnisation des biens agricoles ; les trois modifications apportées par le Sénat ; le rétablissement du mot « usufruit » ; l'extension par le Sénat du droit à indemnisation à l'ensemble des terres exploitées ou non (*ibid*) ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à rétablir cet article (p. 3246).

Art. 17 : l'inutilité de la consultation des organisations de rapatriés pour l'établissement des barèmes relatifs aux valeurs d'indemnisation des biens agricoles ; l'intention du Gouvernement de continuer la concertation avec les organisations intéressées ; le caractère réglementaire de la disposition proposée (*ibid*) ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission tendant à reprendre pour le deuxième alinéa de l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3247) ; liste des votants (p. 3251) ; adoption de l'article avec modification (p. 3247).

Art. 18 : adoption.

Art. 20 : les droits autres que le droit de propriété dont le demandeur peut se trouver éventuellement spolié ; l'indemnisation de la propriété commerciale ; adoption de l'article avec modification.

Art. 22 : le maintien indispensable du caractère social du projet ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à rétablir le texte de l'article ; vote défavorable du groupe socialiste et de M. Leroy-Beaulieu.

Art. 24 : supprimé par le Sénat (*ibid*) ; l'indemnisation des terrains agricoles ou des terrains non agricoles non bâtis (p. 3248) ; adoption d'un amendement tendant à rétablir le texte de cet article.

Art. 25 : l'indemnisation des meubles meublants ; l'inéquité et l'inefficacité de la disposition adoptée par le Sénat ; les conséquences éventuelles de son vote ; le système simple d'indemnisation proposé par la Commission en première lecture ; adoption au scrutin d'un amendement du Gouvernement tendant à reprendre pour l'article le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3249); liste des votants (p. 3253); reprise de la discussion (p. 3256).

Art. 26 : l'indemnisation des entreprises commerciales, industrielles et artisanales ; le caractère trop vague de la notion « d'existence » (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 27 : les modalités de calcul de la valeur d'indemnisation des éléments incorporels ; la durée de l'exploitation à prendre en compte ; la notion de valeur réelle ; la prise en compte du montant des créances à date certaine ; la différence entre la valeur réelle et la valeur d'indemnisation (*ibid*) ; la difficulté de mettre en œuvre la notion d'indemnisation forfaitaire (p. 3258) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 27 *bis* : adoption.

Art. 28 : l'indemnisation des membres des professions libérales ; adoption de l'article avec modification ; vote défavorable du groupe socialiste (*ibid*).

Art. 32 *bis* : (p. 3259) ; le désir de la Commission d'empêcher que la preuve puisse être administrée par tout moyen ; l'application de la procédure suivie en matière de retraite ; les abus que favoriserait l'absence de preuve ; adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 39 : les conséquences du régime matrimonial sur les modalités de l'indemni-

sation ; la nécessité de ne pas faire de différence entre les époux mariés sous un régime quelconque de communauté et les époux mariés sous le régime de la séparation de biens (*ibid*) ; adoption au scrutin d'un amendement du Gouvernement tendant à reprendre pour cet article le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3260) ; liste des votants (p. 3285).

Art. 40 : l'importance de cet article qui précise la grille applicable pour le calcul des indemnités (p. 3260) ; la disparition de cette grille dans le texte voté par le Sénat ; la subordination des remboursements ultérieurs au règlement de créances par des Gouvernements étrangers ; la non-indemnisation souhaitable des personnes qui ont bénéficié de la colonisation ; l'imagination dont il aurait fallu faire preuve ; les propositions du groupe socialiste (p. 3261) ; la remise aux rapatriés des titres de créance sur l'Etat ou l'alimentation d'un fonds spécial grâce à la suppression de l'exonération accordée à l'emprunt Pinay ; le compromis que le Gouvernement a essayé de trouver entre la thèse extrême de la reconstitution intégrale des patrimoines et la thèse initiale de son propre projet de loi ; la volonté du Gouvernement de limiter le coût de l'opération pour des raisons commandées par l'équilibre général et l'évolution économique ; la nécessité de ne pas disposer du crédit de l'Etat avec trop de légèreté ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission spéciale dont le texte devient l'article 40 ; liste des votants (p. 3286).

Art. 41 (p. 3261) : la justification des restitutions prévues à cet article (p. 3262) ; le caractère normal des restitutions lorsqu'elles portent sur des prestations ayant le caractère de préindemnisation ; la modification du plafonnement de restitution ; adoption de l'article avec modification.

Art. 43 : le non-remboursement des prêts d'honneur ; adoption de l'article avec modification.

Art. 45 *bis* (*ibid*) ; la création d'un fonds national dont la gestion serait assurée par l'agence (p. 3263) ; l'inutilité de la création d'un fonds et son incompatibilité avec les règles budgétaires fondamentales ; les dispositions que prendra le Gouvernement pour que les crédits en question apparaissent de façon particulière dans chaque loi de finances afin qu'ils soient éventuellement reconduits sur l'exercice suivant ; le caractère déraisonnable d'un système basé sur l'appel direct ou indirect au marché financier ; les problèmes de procédure qui se posent ; la création de bons non garantis par des ressources correspondantes ; la faible valeur qu'auraient ces bons négociables; le risque de leur rachat à bas prix ; la meilleure individualisation des sommes mises à la disposition des rapatriés que permettrait le fonds national ; son avantage de ne pas bloquer les possibilités ultérieures de se procurer des ressources complémentaires (*ibid*); l'inutilité et l'inefficacité des fonds dispersés dans les finances publiques jusqu'il y a une dizaine d'années (p. 3264) ; l'inopportunité d'un démembrement du budget ; l'irrecevabilité d'une telle disposition en vertu de la loi organique relative aux lois de finances ; l'individualisation dans le budget du chapitre correspondant à la dotation annuelle (*ibid*) ; adoption au scrutin d'un amendement du Gouvernement supprimant l'article 45 *bis* (p. 3265) ; liste des votants (p. 3287).

Après l'art. 45 *bis* (p. 3265) : deux amendements tendant à préciser que les indemnités n'ont pas le caractère de revenus pour l'assiette des impôts et taxes ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement.

Art. 46 (*ibid*) ; le cas des personnes physiques ou morales qui ont été privées des recours qu'elles auraient pu exercer sur les biens de leurs débiteurs et qui ne sont pas à même de ce fait de remplir les engagements résultant de leurs obligations professionnelles ; les inconvénients de la situation actuelle (p. 3266) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 49 : adoption avec modification.

Art. 53 (*ibid*) ; le caractère suspensif donné aux recours formés par les rapatriés qui contestent la décision dont ils ont fait l'objet (p. 3267) ; le cas des rapatriés qui verraient leurs recours aboutir dans des conditions telles que la décision sur recours leur serait plus favorable que la première décision d'indemnisation ; l'impossibilité de donner un caractère suspensif systématique à tous les recours formés ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 53 ; le cas des agriculteurs qui, après avoir contracté en Algérie des prêts de campagne, sont partis en perdant leurs récoltes.

Art. 56 (*ibid*) ; la nécessité d'éviter que certaines catégories de rapatriés exclues de l'indemnisation se trouvent demain en retrait par rapport à la législation actuelle ; la loi du 11 décembre 1963 permettant d'accorder un moratoire aux seules personnes « physiques » rapatriées ; l'extension de cette mesure aux personnes morales par la loi du 6 juillet 1966 ; les trois cas que visait l'article premier de cette loi ; son abrogation par l'article 55 du présent projet ; l'inconvénient de sortir les rapatriés du système général du crédit et par conséquent de la vie économique ; le rétablissement de certaines catégories de rapatriés dans les droits au moratoire judiciaire qu'ils tenaient de la loi de 1966 (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3269).

Art. 60 : l'appel devant le Conseil d'Etat contre les décisions des Commissions *ad hoc;* la substitution à cette formule par le Sénat du recours devant la Cour d'appel ; le principe de droit français d'après lequel le contentieux d'une indemnisation ne relève pas des juridictions administratives lorsque la propriété privée est en jeu ; la plus grande simplicité et la plus grande uniformité du contentieux qui justifient la position du Gouvernement (*ibid*) ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission tendant à reprendre pour cet article le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3270) ; liste des votants (p. 3285).

Art. 62 (p. 3270) : l'information des Commissions des affaires étrangères du Parlement et pas seulement de l'Assemblée Nationale ; la nécessité de revenir à la notion de fonds d'indemnisation ; la répartition des sommes recouvrées des Etats étrangers ; adoption de l'article.

Art. 66 : les délais suffisants dont doit disposer l'Administration pour recouvrer les fonds attribués indûment à des rapatriés ; adoption de l'article avec modification.

Titre : amendement de la Commission tendant à reprendre le titre adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture; la question de savoir si l'actuelle indemnisation ne représente aux yeux du Gouvernement qu'une avance ou si elle marque le point final de la solidarité nationale.

Intervention de M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 3271, 3272) : la collaboration apportée par M. Couveinhes dans l'élaboration de ce texte ; l'hommage rendu à son action en faveur des rapatriés ; la question du caractère définitif ou non des dispositions adoptées ; l'effort important déjà accompli grâce à la solidarité nationale ; le poids financier de la contribution demandée à la nation : 500 millions de F par an pendant plus de dix ans ; les autres contraintes financières qui pèsent sur le pays, notamment les équipements collectifs et la politique d'industrialisation ; les choix qui sont à faire en faveur des transferts sociaux ou des dépenses d'équipement ; l'extension aux prêts de la protection accordée par la loi aux débiteurs des obligations contractuelles en Algérie.

Adoption de l'amendement de la Commission (p. 3272).

Explications de vote (p. 3272) : la position du groupe socialiste ; l'immense déception qui s'est emparée de nos compatriotes rapatriés ; le refus du Gouvernement de considérer son effort actuel comme une avance sur l'indemnisation par la France ; la discrimination injurieuse ainsi établie ; le texte meilleur que l'Assemblée aurait pu voter ; vote défavorable du groupe socialiste (applaudissements dans les tribunes du public) ; la position du groupe communiste ; la solidarité nationale, fondement de l'indemnisation des rapatriés ; l'exclusion souhaitable de ceux qui ont profité de la colonisation et l'institution d'une taxe qui frapperait les possesseurs de grosses fortunes ; le vote défavorable du groupe communiste (nouvelles manifestations dans les tribunes du public, suspension de la séance par le Président pendant une demi-heure) ; la position du groupe de l'U.D.R. ; le caractère extrêmement fâcheux des incidents qui viennent de se dérouler ; la responsabilité, en la circonstance, des déclarations exagérées du porte-parole d'un groupe (*ibid*) ; la correspondance entre la position actuelle du Gouvernement et la promesse faite par le Président de la République et renouvelée par le Premier Ministre (p. 3273) ; l'effort à accomplir en faveur des plus défavorisés ; vote défavorable du groupe de l'U.D.R. ; la position du groupe des Républicains indépendants ; la responsabilité dans les incidents de tribune de certaines interventions démagogiques ; le vote favorable en majorité, mais sans discipline de vote du groupe des Républicains indépendants.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 3289).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [30 juin 1970] (p. 3329).

L'impossibilité pour la Commission mixte paritaire d'élaborer un texte ; conformément à l'article 114 du règlement (troisième alinéa), la Commission spéciale appelle l'Assemblée à se prononcer sur le dernier texte voté par l'Assemblée Nationale (*ibid*).

Explications de vote (p. 3331) ; la position du groupe socialiste ; l'incident qui s'est produit au cours du débat de la veille au soir ; l'absence de responsabilité de l'intervention de M. Bayou dans cet incident; la déception des rapatriés ; le vote défavorable du groupe socialiste ; le maintien à ses yeux de la créance des rapatriés sur l'Etat français ; la position du groupe communiste ; son vote défavorable ; la position du groupe P.D.M. (p. 3332) ; la division du groupe au moment du vote en raison de la confusion qui résulte de ce débat.

Intervention de M. Bernard Marie, Président de la Commission spéciale : ses remerciements aux membres de la Commission, au Rapporteur et au personnel administratif (p. 3331, 3332) ; l'amélioration très sensible du projet de loi initial ; le souhait de la Commission unanime que le Gouvernement prenne les mesures d'application le plus rapidement possible.

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 3331) : l'attention exceptionnelle apportée par l'Assemblée Nationale à ce débat ; son intérêt humain et national ; les remerciements du Gouvernement à la Commission spéciale ; la signification du vote de ce texte qui ne comporte pas l'obligation de le juger suffisant ou complet ; l'effort national de solidarité qu'il représente ; les concessions notables faites par le Gouvernement à la Commission spéciale et à l'Assemblée ; le souci du Gouvernement de ne pas rompre d'autres équilibres fragiles et de tenir la promesse qu'il avait faite ; le moratoire ; le maintien en fonctions de la mission interministérielle qui siège aux côtés du Premier Ministre ; (p. 3332) : la parution dès le mois de juillet des premiers décrets d'application.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 3332) ; liste des votants (p. 3333).

12. — Proposition de loi tendant à assurer la réparation des dommages causés aux Français spoliés outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 juin 1970 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1191.**

13. — Proposition de loi tendant à créer un fonds national d'indemnisation des Français d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1452.**

14. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 32 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à l'indemnisation de certains Français spoliés, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1971 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2026.**

15. — Proposition de loi tendant à favoriser l'indemnisation des Français spoliés en Afrique du Nord, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2569.**

16. — Proposition de loi tendant à une indemnisation complète des rapatriés et spoliés, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2822.**

. — .

Voy. aussi AMNISTIE, 1 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 1 et 2 (Agence de défense) ; BUDGET 1969, 1 (Intérieur et Rapatriés, Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1971 (p. 5421, 5424, 5425, 5433 à 5436, 5439, 5446, 5461, 5462, 5717, 5718, 5721, 5722) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) (n°s 107 à 111) ; BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés) (Charges communes) (p. 5821, 5822, 5824, 5828) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 324.

— Agés. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 440.

— Indemnisation des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) (n° 241) ; BUDGET 1973 (Economie et Finances — 1 — Charges communes).

— Indemnisation — moratoires. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1) (p. 5942).

— Pensions privées. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 46.

— D'Algérie. — Personnel de police. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5428, 5434, 5443).

RAPPELS AU RÈGLEMENT.

1. — De M. Michel Durafour sur les conditions dans lesquelles a été réservé un amendement du groupe P.D.M. au projet de loi de finances rectificative pour 1968 [19 juillet 1968] (p. 2340, 2341). Entendus : MM. Durafour, le Président.

2. — De M. Darchicourt sur l'opportunité de renvoyer au lendemain matin la discussion des articles et des amendements du projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale [22 juillet 1968] (p. 2426). Entendus : MM. Darchicourt, le Président.

3. — De M. Claudius-Petit sur l'absence de réponse du Gouvernement aux questions écrites posées par trois groupes de l'Assemblée Nationale sur la situation au Biafra [24 juillet 1968] (p. 2524). Entendus : MM. Claudius-Petit, Edgar Faure, *Ministre de l'Education nationale,* le Président.

4. — De M. Lebon tendant à ce que le rapport de la Cour des comptes ne soit pas divulgué avant que les parlementaires en aient eu connaissance [25 juillet 1968] (p. 2570). Entendus : MM. Lebon, le Président.

5. — De M. Krieg sur la nécessité pour le Gouvernement de faire une déclaration sur les événements de Tchécoslovaquie [26 septembre 1968] (p. 2915). Entendus : MM. Krieg, Frey, *Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.*

6. — De MM. Dupuy, Fanton et de Grailly, sur la procédure suivie pour la discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [8 octobre 1968] (p. 3108, 3109). Entendus : MM. Fernand Dupuy, Fanton, de Grailly, Neuwirth, le Président.

7. — De M. Mondon sur la procédure suivie pour la discussion des amendements au projet de loi portant orientation de l'enseignement supérieur [9 octobre 1968] (p. 3175). Entendus : MM. Mondon, le Président.

8. — De M. Defferre à l'occasion du vote émis par l'Assemblée pour la désignation des représentants de la France au Parlement européen et sur l'exclusion d'un représentant du groupe de la Fédération de la gauche [16 octobre 1968] (p. 3337). Entendus : MM. Defferre, Pierre Buron, le Président.

9. — De M. Rieubon sur la non-inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée par la Conférence des Présidents de sa question orale sans débat n° 313 [30 octobre 1968] (p. 3708). Entendus : MM. Rieubon, le Président.

10. — De M. Duhamel sur la nécessité pour le Gouvernement, dans les circonstances présentes, de faire une déclaration devant l'Assemblée Nationale sur la situation économique, financière et monétaire [22 novembre 1968] (p. 4817). Entendus : MM. Duhamel, Roucaute, Gosnat, Nilès, Souchal, Boulin, *Ministre de l'Agriculture,* le Président.

11. — Au cours de la discussion, le 4 décembre 1968, en première lecture, du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises :

— de M. Mondon sur l'ordre de discussion des amendements à l'article premier (p. 5077);

— de M. Triboulet sur le résultat d'un vote à main levée sur un amendement (p. 5078) ;

— de M. Claudius-Petit sur l'ordre de discussion des amendements à l'article 9 (p. 5092) ;

— de M. Ribière sur l'ordre de discussion des amendements à l'article 12 (p. 5099).

12. — De M. Rock Pidjot contre les conditions hâtives dans lesquelles ont été examinés les trois projets de loi intéressant la Nouvelle-Calédonie et la convocation à la même heure de la Commission des lois et de la Commission spéciale chargée d'examiner l'un de ces projets [9 décembre 1968] (p. 5206).

13. — De M. Andrieux sur la non-inscription à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents de la proposition de loi tendant à généraliser la quatrième semaine de congé payé [11 décembre 1968] (p. 5348).

14. — De MM. Barrot et Lavielle sur l'inscription urgente à l'ordre du jour de la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à la reconnaissance de la qualité de combattants à certains militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord [12 décembre 1968] (p. 5379, 5380).

15. — De M. Fontaine sur la non-inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée par la Conférence des Présidents du projet de loi instituant un régime d'allocations familiales des exploitants agricoles dans les D.O.M. [16 décembre 1968] (p. 5531).

16. — De M. Lavielle sur la non-inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée par la Conférence des Présidents de la proposition de loi, votée par le Sénat, attribuant la carte du combattant aux jeunes ayant servi en Afrique du Nord [17 décembre 1968] (p. 5567, 5568).

17. — De MM. Claudius-Petit, Anthonioz et Gaudin sur les délibérations des Commissions des lois et de la production, et sur l'audition du Ministre de l'Equipement par ces Commissions sur le projet de loi modifiant le Code de l'urbanisme en ce qui concerne le permis de construire [18 décembre 1968] (p. 5571, 5572).

18. — De M. Commenay sur l'inscription à l'ordre du jour des premières séances de la session d'avril du rapport sur la proposition de loi tendant à accorder un moratoire aux rapatriés [18 décembre 1968] (p. 5614).

19. — De M. Gaudin sur la non-inscription par la Conférence des Présidents à l'ordre du jour de l'Assemblée de la deuxième lecture de la proposition de loi ayant pour objet de généraliser les quatre semaines de congé payé [18 décembre 1968] (p. 5629).

20. — De M. Commenay sur l'exclusion de M. Rock Pidjot des commissions mixtes paritaires chargées de proposer des textes sur les dispositions restant en discussion des projets de loi concernant la Nouvelle-Calédonie [19 décembre 1968] (p. 5669).

21. — De M. Defferre sur la nécessité, aux termes de l'article 89 de la Constitution, d'une délibération de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi à soumettre au référendum, et non d'une simple information [2 avril 1969] (p. 812).

22. — De M. Defferre : 1° sur les conditions de la démission du Général de Gaulle de ses fonctions de Président de la République ; 2° sur la nécessité qu'il y aurait eu à soumettre au Parlement les textes faisant l'objet du référendum ; sur l'utilisation équitable des moyens d'information audiovisuels pendant la campagne électorale présidentielle ; 4° sur l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale pendant les semaines à venir [29 avril 1969] (p. 1114).

23. — De M. Wagner sur la revente aux sociétés d'équipement ou d'aménagement public de terrains achetés par l'Etat [14 mai 1969] (p. 1397).

24. — De M. Lamps sur le refus de la Conférence des Présidents d'inscrire à l'ordre du jour les propositions de loi déposées par le groupe communiste tendant à réduire à douze mois la durée du service militaire et, d'autre part, de réserver une séance à un débat sur la situation des artisans et des commerçants ;

— De M. Marc Jacquet sur les raisons pour lesquelles la Conférence des Présidents n'a pas accepté d'engager, à l'occasion d'une question orale, un débat sur le problème des commerçants et des artisans [2 octobre 1969] (p. 2428, 2429).

25. — De M. Cerneau sur l'inscription souhaitable à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents du projet de loi instituant un régime d'allocations familiales des exploitants agricoles dans les D.O.M. [16 octobre 1969] (p. 2694) ;

26. — De M. Lamps sur le précédent fâcheux que constitue la procédure proposée par le Gouvernement afin d'éviter une deuxième délibération sur l'article 3 de la loi de finances pour 1970 [29 octobre 1969] (p. 3030, 3031).

27. — De M. Cazenave sur l'application de l'article 41 de la Constitution à un amendement présenté après l'article 17 de la loi de finances pour 1970 (première partie) [29 octobre 1969] (p. 3058).

28. — De M. Cazenave sur l'opportunité de prolonger la séance du jeudi soir, 30 octobre, afin de libérer les députés pour le vendredi après-midi, veille de La Toussaint [30 octobre 1969] (p. 3070).

29. — De M. Robert Ballanger sur l'application de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances à un amendement présenté sur le titre V du budget pour 1970 de l'Equipement et du Logement (Logement et Urbanisme) [14 novembre 1969] (p. 3788).

30. — De M. Gaudin sur l'opportunité d'une suspension de séance à la suite des interventions du Gouvernement dans la discussion générale des projets de loi et sur la procédure des questions orales, notamment les conditions abusives dans lesquelles la Conférence des Présidents transforme les questions orales avec débat en questions orales sans débat [20 novembre 1969] (p. 4067, 4068).

31. — De M. Westphal relatif à la stricte application du Règlement en ce qui concerne le respect des temps de parole impartis aux orateurs [20 novembre 1969] (p. 4068).

32. — De M. Odru sur l'opportunité d'une déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat et d'un vote [3 avril 1970] (p. 786).

33. — De M. Defferre sur l'opportunité pour le Gouvernement de faire une déclaration devant l'Assemblée sur sa politique générale [8 avril 1970] (p. 848).

34. — De M. de Poulpiquet sur le droit à la parole des auteurs de questions orales avec débat pour répondre au Gouvernement, dans le cadre des nouvelles dispositions du Règlement [10 avril 1970] (p. 964).

35. — De M. Marc Jacquet sur l'application par le Président de l'article 56, alinéa 3 du Règlement, combiné avec l'alinéa 4 de l'article 91 [29 avril 1970] (p. 1394).

36. — De MM. de Grailly et Brugnon sur l'ordre de discussion des amendements et sous-amendements à l'article premier du projet de loi relatif à la répression de certaines formes nouvelles de délinquance [29 avril 1970] (p. 1421 et 1422).

37. — De M. Stehlin sur la réunion des membres de la Commission des affaires étrangères simultanément avec la séance publique [5 mai 1970] (p. 1465).

38. — De M. Brugnon sur l'absence de rapport de la Commission des lois dans les délais prévus par le Règlement sur sa proposition de résolution tendant à instituer une Commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des sociétés d'économie mixte chargées de l'aménagement et de la gestion des marchés d'intérêt national de Paris-La Villette et de Paris-Rungis [mai 1970] (p. 1554).

39. — De M. Chazelle sur le refus opposé par la présidence à la présentation d'un nouvel amendement au projet de loi tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens [27 mai 1970] (p. 2016).

40. — De M. Foyer, Président de la Commission des lois, sur les conditions du dépôt du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre et à indemniser les rapatriés et sur la demande de constitution d'une commission spéciale [4 juin 1970] (p. 2239, 2240).

41. — De M. Léon Feix sur les conditions de discussion des deux projets de loi portant sur les nouvelles ressources propres aux communautés européennes [4 juin 1970] (p. 2240).

42. — De M. Spénale sur le retrait de l'ordre du jour par la Conférence des Présidents des projets de loi relatifs au règlement financier européen [9 juin 1970] (p. 2342).

43. — De M. Lebas sur les conditions de la discussion du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre [10 juin 1970] (p. 2457).

44. — De M. Cazenave sur le renvoi de la discussion du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre [10 juin 1970] (p. 2459).

45. — De M. de La Malène sur les conditions de discussion du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre [10 juin 1970] (p. 2463, 2464).

46. — De M. Cazenave sur les méthodes de travail de l'Assemblée et la multiplication des séances de nuit [11 juin 1970] (p. 2485, 2486).

47. — De M. Bertrand Denis sur la question de savoir si, dans le cadre des nouvelles dispositions du Règlement de l'Assemblée Nationale, il est possible de reprendre un amendement précédemment retiré [12 juin 1970] (p. 2582).

48. — De Mme Vaillant-Couturier sur le refus de la Conférence des Présidents d'inscrire comme question d'actualité une question du groupe communiste concernant

l'augmentation des tarifs de la R.A.T.P. [16 juin 1970] (p. 2174).

49. — De MM. Krieg et de La Malène sur le caractère personnel du vote des députés et sur les conditions absurdes et aberrantes dans lesquelles travaille l'Assemblée [24 juin 1970] (p. 2994, 2995).

50. — De M. Godefroy sur le droit pour un rapporteur de donner lecture à la tribune d'un rapport sur un texte qui a été repoussé par la Commission [26 juin 1970] (p. 3165).

51. — De MM. Neuwirth et Massot sur les méthodes de travail imposées au Parlement [29 juin 1970] (p. 3302, 3303).

52. — De M. Brugnon sur la discussion de la proposition de résolution tendant à la création d'une Commission d'enquête sur le marché de La Villette et sur l'application de l'article 140 du Règlement [2 octobre 1970] (p. 4048, 4049).

53. — De M. Odru sur la non-inscription à l'ordre du jour de sa proposition de loi tendant à la création d'une Commission parlementaire d'enquête sur l'intervention militaire française au Tchad [15 octobre 1970] (p. 4307).

54. — De M. Abelin sur la réduction des débats économiques et financiers à l'Assemblée Nationale par rapport au passé ; l'importance du présent débat et le fait fâcheux que la discussion générale du budget ait lieu en partie hors de la présence du Ministre des Affaires financières [21 octobre 1970] (p. 4457).

55. — De M. Triboulet au sujet de la question de savoir si l'on peut reporter le vote du budget de l'Equipement et du Logement (Logement) ; le problème du fonds d'action conjoncturelle [5 novembre 1970] (p. 5171).

56. — De M. Habib-Deloncle concernant le rapport de M. Hauret ; le respect par les Commissions des limites de leur compétence [5 novembre 1970] (p. 5194).

57. — De M. Krieg au sujet d'un vote sur un amendement dans la discussion du projet de loi relatif au reclassement de certains fonctionnaires de l'administration des P. et T. [19 novembre 1970] (p. 5781).

58. — De M. Dusseaulx au sujet du retrait éventuel de son sous-amendement à l'amendement de la Commission des lois sur le projet de loi sur les sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne [19 novembre 1970] (p. 5793).

59. — De M. Bernard Marie relatif aux questions écrites et à leur transformation en questions orales et à la revision des deux rôles de questions [1er décembre 1970] (p. 6040).

60. — De M. Bertrand Denis relatif à une demande de levée de séance pour permettre aux parlementaires de prendre un peu de repos et de se restaurer avant la séance du soir [18 décembre 1970] (p. 6684).

61. — De M. Westphal sur l'application du Règlement aux questions sur le respect des délais prescrits pour les réponses des ministres aux questions écrites et sur la radiation des questions orales [7 avril 1971] (p. 935, 936).

62. — De M. Dassié sur la fixation de la date de sa question orale avec débat sur la situation des rentiers viagers [15 avril 1971] (p. 1113).

63. — De M. Alduy précisant qu'il aurait voté contre la prorogation de la loi Debré s'il n'avait pas été absent pour raisons de santé pendant trois semaines [4 mai 1971] (p. 1614).

64. — De M. Dumortier concernant la procédure de discussion [4 mai 1971] (p. 1625).

65. — De M. Mainguy : demande au Président de prendre acte du fait qu'il aurait voté contre la proposition de loi relative à la protection de l'enfance martyre s'il avait eu la possibilité d'exprimer son vote [11 mai 1971] (p. 1782).

66. — De MM. Mitterrand, Sudreau et Charles Bignon sur la procédure des questions d'actualité, leur rôle et la nécessité d'un débat sur la crise monétaire internationale [12 mai 1971] (p. 1817).

67. — De M. Brocard sur l'attitude du public pendant les séances [14 mai 1971] (p. 1906).

68. — De M. Max Lejeune relatif à l'absence de Commissions spéciales pour l'étude du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes en raison du dépôt tardif du texte [25 mai 1971] (p. 2028).

69. — De M. Habib-Deloncle relatif à l'ab-

sence des secrétaires au moment d'un vote [25 mai 1971] (p. 2057).

70. — De M. Max Lejeune relatif à l'ordre du jour trop chargé de l'Assemblée à partir du 7 juin et demandant la convocation du Parlement en session extraordinaire [27 mai 1971] (p. 2132, 2133).

71. — De M. Cermolacce relatif au rythme des travaux parlementaires et à l'ordre du jour chargé de la séance [3 juin 1971] (p. 2315).

72. — De M. Neuwirth fondé sur les articles 50 et 89 du Règlement et demandant une modification de l'ordre du jour en vue de tenir une séance mardi matin, 8 juin [7 juin 1971] (p. 2410).

72. — De M. de Poulpiquet relatif aux conditions de travail imposées à l'Assemblée et à l'application de l'article 62 du Règlement sur le vote personnel [9 juin 1971] (p. 2607, 2608).

73. — De M. Delorme relatif aux informations données par l'O.R.T.F. sur les travaux de l'Assemblée [9 juin 1971] (p. 2608).

74. — De M. Paquet sur la mauvaise répartition des travaux parlementaires pendant la session [10 juin 1971] (p. 2641, 2642).

75. — De M. Sudreau sur la répartition de l'examen des textes et sur la possibilité d'une session extraordinaire [10 juin 1971] (p. 2642).

76. — De M. Eugène Claudius-Petit demandant une seconde délibération sur l'article 19 à la suite d'une confusion dans le vote des amendements [12 juin 1971] (p. 2830).

77. — De M. Louis Vallon au sujet du temps de parole accordé aux non-inscrits [15 juin 1971] (p. 2910, 2911).

78. — De M. Dronne relatif au non respect de la règle du vote personnel [21 juin 1971] (p. 3188).

79. — De M. Bernard Marie relatif au mauvais fonctionnement de la machine à voter électronique [22 juin 1971] (p. 3230).

80. — De M. Lebas tendant à revenir sur l'amendement de M. Mazeaud dans la discussion du projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif [22 juin 1971] (p. 3274).

81. — De M. Foucher relatif à la distribution des amendements déposés à la dernière minute par le Gouvernement dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi concernant le versement à la charge d'employeurs de la région parisienne [23 juin 1971] (p. 3297).

82. — De M. David Rousset relatif au report à la fin de l'ordre du jour de la discussion du projet de loi tendant à modifier la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et à la ruine de l'institution parlementaire [23 juin 1971] (p. 3300).

83. — De M. Defferre relatif à l'éventualité de discuter ce texte à la fin de la séance de l'après-midi et au vote quasi unanime de la Commission des lois contre le texte [23 juin 1971] (p. 3300).

84. — 1° de M. Neuwirth relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, à la fatigue extrême du personnel et des parlementaires ; 2° de M. Cassabel relatif aux conditions de travail de l'Assemblée, à l'absentéisme des députés et au cumul des mandats [23 juin 1971] (p. 3315).

85. — De M. Carpentier relatif à la non-inscription à l'ordre du jour de sa question orale sans débat relative au petit commerce et à l'artisanat [25 juin 1971] (p. 3442).

86. — De M. Bertrand Denis relatif à la non-inscription à la Conférence des Présidents de la question orale avec débat de M. Olivier Giscard d'Estaing sur le problème des commerçants et des artisans [25 juin 1971] (p. 3442, 3443).

87. — De M. Frys relatif à la violation de l'article 62 du Règlement de l'Assemblée [29 juin 1971] (p. 3513).

88. — De M. Odru pour faire constater qu'en raison de l'heure la session devrait être théoriquement terminée [30 juin 1971] (p. 3582).

89. — De M. Odru sur la non-inscription à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents d'une question orale avec débat de M. Ballanger demandant que le Conseil constitutionnel statue sur le cas de M. Rives-Henrys ; les incompatibilités parlementaires ; le refus du Bureau de l'Assemblée de saisir le Conseil constitutionnel ; les dispositions de la loi organique, article L.O. 150 et L.O. 151 du Code électoral ; la décision du Bureau de l'Assemblée d'adresser une lettre à chaque député relative aux incompatibili-

tés et demandant la liste des postes et emplois qu'il occupe ou peut accepter en cours de mandat [2 octobre 1971] (p. 4211, 4212).

90. — De M. Chandernagor relatif au dépôt, par le groupe socialiste, d'une proposition de résolution tendant à l'ouverture d'une procédure d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier et leurs rapports avec le pouvoir politique [2 octobre 1971] (p. 4212).

91. — De M. Claudius-Petit au sujet du respect des principes fondamentaux du droit, à savoir que tout inculpé est déclaré non coupable jusqu'à sa condamnation (cas de M. Rives-Henrys) ; l'indépendance du parlementaire [2 octobre 1971] (p. 4212).

92. — De M. Bustin concernant l'organisation des travaux de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi relatif à la protection des usagers du droit et portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques et l'ignorance dans laquelle se trouvera l'Assemblée de l'attitude que le Gouvernement adoptera [12 octobre 1971] (p. 4455).

93. — De M. Boudet sur les conditions du travail parlementaire et le fait que des commissions se réunissent dans le même temps où doit avoir lieu la discussion du projet de loi sur les professions judiciaires et juridiques [13 octobre 1971] (p. 4479, 4480).

94. — De M. Krieg au sujet de la longueur de la discussion du projet de loi sur les professions judiciaires et juridiques et de l'aménagement éventuel d'un horaire moins chargé [14 octobre 1971] (p. 4561).

95. — De M. Gerbet relatif à la réserve de l'un de ses amendements à l'article 36 [14 octobre 1971] (p. 4579).

96. — De M. Habib-Deloncle relatif à des amendements qui n'ont pas été discutés [14 octobre 1971] (p. 4588).

97. — De M. Duval au sujet du sous-amendement de M. Chauvet qui n'a pas été mis aux voix [21 octobre 1971] (p. 4722).

98. — De M. Edgar Faure tendant à faire reporter le scrutin sur le vote de l'article 13 de la loi de finances pour 1972 à la prochaine séance [21 octobre 1971] (p. 4764).

99. — De M. Bertrand Denis au sujet du déroulement des débats en ce qui concerne le budget de l'Equipement et du Tourisme [28 octobre 1971] (p. 5009, 5010).

100. — De M. Chandernagor sur le fait que les seuls orateurs sur le budget des Affaires étrangères et Coopération ont jusqu'à présent appartenu à la majorité [3 novembre 1971] (p. 5227).

101. — De M. Max Lejeune relatif au même fait que le précédent et sur le dépassement du temps de parole des rapporteurs sur le budget des Affaires étrangères et Coopération [3 novembre 1971] (p. 5228).

102. — De M. Hubert Martin relatif au critère selon lequel le Gouvernement répond à une question d'actualité plutôt qu'à une autre lorsque ces questions sont posées sur un même sujet [5 novembre 1971] (p. 5385).

103. — De M. Michel Durafour relatif aux conditions de travail difficiles de l'Assemblée Nationale et à la nécessité de la distribution en temps utile des rapports sur les textes en discussion [5 novembre 1971] (p. 5395).

104. — De M. Achille-Fould sur le déroulement « bâclé » du débat sur le budget de l'Information [9 novembre 1971] (p. 5538).

105. — De M. Gaudin sur les propos de M. Foyer [10 novembre 1971] (p. 5639).

106. — De M. Ducoloné au sujet de la discussion du rapport sur le projet de loi relatif aux incompatibilités parlementaires et la désignation du Rapporteur [10 novembre 1971] (p. 5639).

107. — De M. Cormier sur le retrait de l'ordre du jour du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs en agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [23 novembre 1971] (p. 6027).

108. — De M. Rives-Henrys : l'irrecevabilité de la demande de levée d'immunité parlementaire ; la complexité du dossier de la Garantie foncière ; les renseignements qui lui ont été fournis ; sa démission de cette société en janvier 1971 [26 novembre 1971] (p. 6152, 6153, 6154).

109. — De M. Odru relatif au temps de parole accordé à M. Rives-Henrys ; la publicité faite à ses interventions ; la défense de l'honneur de la représentation nationale [26 novembre 1971] (p. 6154).

110. — De M. Chandernagor : le rôle de contrôle du Parlement ; la constitution d'une commission d'enquête sur les rapports de l'immobilier avec l'argent et la politique (Garantie foncière) ; l'application de la loi sur les incompatibilités [26 novembre 1971] (p. 6154, 6155).

111. — De M. Bernard Marie : le rôle de la majorité ; le fonctionnement des sociétés civiles de placement immobilier ; l'attitude de l'opposition ; la création d'une commission d'enquête [30 novembre 1971] (p. 6181, 6182).

112. — De M. Lagorce : ses observations sur le rappel au règlement de M. Bernard Marie ; le rôle national de MM. Mitterrand et Defferre [30 novembre 1971] (p. 6182).

113. — De M. Gilbert Faure dénonçant l'usage abusif de l'article 40 de la Constitution [2 décembre 1971] (p. 6294, 6295).

114, 115. — De MM. Thorailler et Ihuel relatifs au précédent rappel au Règlement [2 décembre 1971] (p. 6295).

116. — De M. Max Lejeune sur la non-communication par le Gouvernement des résultats d'élections partielles [7 décembre 1971] (p. 6430).

117. — De M. Stehlin sur l'article 138 du Règlement ne prévoyant pas la jonction de plusieurs questions d'actualité ayant le même objet ; la gravité du sujet des questions d'actualité en cause (le conflit indo-pakistanais) ; le désir que la question orale avec débat de M. Rossi soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire [10 décembre 1971] (p. 6659, 6660).

118. — De M. de Grailly au sujet de l'absence du Ministre des Affaires étrangères lors de la discussion des cinq questions d'actualité relatives au conflit indo-pakistanais [10 décembre 1971] (p. 6662).

119. — De M. Cazenave au sujet de la discussion du texte sur le statut des personnels communaux ; sa non-inscription à l'ordre du jour de la présente session [16 décembre 1971] (p. 6831).

120. — De M. Odru au sujet de la question d'actualité déposée par le groupe communiste concernant la possibilité qu'ont les préfets des départements d'outre-mer de muter d'office en France des fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques ; le refus du Gouvernement d'y répondre [16 décembre 1971] (p. 6832, 6833).

121. — De M. Boudet au sujet des résultats d'un vote à main levée [16 décembre 1971] (p. 6833).

122. — De M. Ducoloné sur l'ordre de mise en discussion des amendements dans le débat sur les pompes funèbres [17 décembre 1971] (p. 6905).

123. — De M. Claudius-Petit, 1° au sujet de l'ordre de discussion des amendements dans le débat sur les pompes funèbres [17 décembre 1971] (p. 6905) ; 2° à propos des paroles de M. Alain Terrenoire au cours de ce même débat ; l'indépendance de l'orateur par rapport à certains intérêts (p. 6908).

124. — De M. Charles Bignon au sujet des résultats du scrutin sur l'amendement de M. Foyer dans le débat sur les pompes funèbres et retrait des amendements qu'il a déposés sur ce texte [17 décembre 1971] (p. 6908).

125. — De M. Fontaine au sujet d'une question écrite restée sans réponse depuis six mois [18 décembre 1971] (p. 6950).

126. — De M. Marc Jacquet au sujet des paroles prononcées par M. Limouzy, Secrétaire d'Etat, lors de la discussion de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur l'O.R.T.F. [20 décembre 1971] (p. 6987).

127, 128. — De M. Odru relatifs à l'opposition du groupe communiste à la constitution d'une commission spéciale pour l'examen des projets de loi concernant les commerçants ; l'absence de transmission à la présidence de la lettre indiquant cette opposition [27 avril 1972] (p. 1129), [28 avril 1972] (p. 1189, 1190, 1202).

129. — De M. Le Douarec concernant la communication à la presse du rapport de la Commission d'enquête sur les sociétés civiles de placement immobilier [3 mai 1972] (p. 1284).

130. — De M. Ducoloné : discussion de la question d'actualité de Mme Vaillant-Couturier sur la situation au Viet-Nam [9 mai 1972] (p. 1431).

131. — De M. Max Lejeune concernant l'organisation des débats [17 mai 1972] (p. 1612).

132. — De M. Bernard Marie : application du cinquième alinéa de l'article 98 du Règlement [19 mai 1972] (p. 1781).

133, 134. — De M. Marc Jacquet dans le débat de politique générale du Gouvernement : protestation contre une allusion de M. Ballanger à certains scandales récents [23 mai 1972] (p. 1817) ; sa demande d'appliquer à M. Ballanger le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal ; la décision du Président de réunir le Bureau de l'Assemblée [23 mai 1972] (p. 1821).

135, 136. — De M. Arthur Moulin, 1° au sujet de l'organisation des débats [23 mai 1972] (p. 1828) ; 2° relatif à sa protestation contre les déclarations de M. Vancalster à propos d'un débat au Conseil général du Nord [23 mai 1972] (p. 1835, 1837).

137. — De M. Cressard relatif à l'impossibilité dans laquelle il a été d'utiliser la procuration de vote donnée par M. Bernasconi dans le débat de politique générale [24 mai 1972] (p. 1879).

138. — De M. Roucaute sur l'assurance obligatoire des accidents du travail [13 juin 1972] (p. 2413).

139. — De M. Boulloche : discussion d'une question d'actualité sur l'affaire Touvier ; exercice du droit de grâce par le Président de la République [27 juin 1972] (p. 2851, 2852).

140. — De M. Lebon : l'inopportunité du choix de la soirée du 9 novembre 1973 pour l'ouverture du débat sur l'Education nationale [9 novembre 1972] (p. 4947).

141. — De M. Jean Bonhomme relatif à la demande de levée d'immunité parlementaire à son encontre pour délit de presse [28 novembre 1972] (p. 5672, 5673).

142. — De M. Bernard Marie au sujet de la radiation de sa question orale sans débat du rôle des questions par la conférence des présidents [7 décembre 1972] (p. 5974).

143, 144, 145. — De M. Brocard, de M. de Poulpiquet, de M. Carpentier sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le débat sur la création d'un office national d'information et d'éducation nationale [14 décembre 1972] (p. 6193).

146. — De M. Commenay au sujet de la non-inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi concernant la retraite anticipée des prisonniers de guerre [14 décembre 1972] (p. 6202).

147. — De M. Pierre Bas au sujet de la manifestation dans les tribunes organisée par le Mouvement de libération des femmes ; l'enquête relative aux députés ayant accordé des cartes de séance aux manifestantes ; les cartes délivrées par ses secrétaires ; les indiscrétions sur les résultats de l'enquête de la présidence [15 décembre 1972] (p. 6258).

148. — De M. Barbet : ses observations sur le dépôt tardif des projets de loi relatifs aux commerçants et artisans [19 décembre 1972] (p. 6338).

149. — De M. Neuwirth au sujet de la discussion de la proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle et de la régulation des naissances ; le vote par le Sénat de la question préalable ; ses conséquences ; la saisine de l'Assemblée au mois d'avril prochain [20 décembre 1972] (p. 6404).

RAPPORT CONSTANT. — *Voy* BUDGET 1969, 1 (Anciens combattants) ; BUDGET 1970, 1 (Anciens combattants) ; BUDGET 1971 (Anciens combattants, p. 4684, 4685, 4687, 4704) ; PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ, 1 et 2.

RAPPORTS. — *Voir* AU NOM DE LEUR AUTEUR.

— Distribution. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 86 du Règlement).

RAPPORTS POUR AVIS.

—A l'A.N. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 87).

RAPPORTS D'INFORMATION.

1. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur les problèmes de la participation dans l'entreprise, par MM. Peyrefitte, Berger, René Caille, Le Tac, Mme Troisier, MM. Bordage, Hermann, Lepage et Valenet (compte rendu des auditions de la Commission) (**n° 484**) [29 novembre 1968] (p. 4994).

2. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Inde et au Népal du 24 janvier au

7 février 1968, par MM. Destremau, Feix, Michel Jamot et Péronnet **(n° 532)** [12 décembre 1968] (p. 5420).

3. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Tunisie, par MM. Vendroux, Destremau, Chapalain, Delhalle et Peronnet **(n° 694)** [7 mai 1969] (p. 1262).

4. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à la suite d'une mission effectuée dans les territoires français du Pacifique, par MM. Berger, Benoist, de Préaumont, Tomasini et de La Verpillière **(n° 713)** [8 mai 1969] (p. 1313).

5. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, par M. Julia **(n° 733)** [27 juin 1969] (p. 1799).

6. — Au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées, à la suite d'une mission effectuée auprès des forces françaises d'Allemagne du 27 au 31 janvier 1969, par MM. Sanguinetti, d'Aillières, Cerneau, Deprez, Mourot, Paul Rivière et Tricon **(n° 754)** [27 juin 1969] (p. 1799).

7. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur la situation de l'économie française, par M. Maurice Lemaire **(n° 859)** [23 octobre 1969] (p. 2893).

8. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Espagne et au Portugal, par MM. Jacson, Chedru, Coumaros, Albert Ehm, Notebart et Radius **(n° 862)** [28 octobre 1969] (p. 2991).

9. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur les possibilités de progression de la construction européenne, par M. de Broglie **(n° 865)** [5 novembre 1969] (p. 3412).

10. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Irlande, par MM. Xavier Deniau, Dijoud, Guillermin, Péronnet et Thorailler **(n° 885)** [12 novembre 1969] (p. 3611).

11. — Au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées, sur le domaine immobilier militaire, par M. Brocard **(n° 916)** [28 novembre 1969] (p. 4452).

12. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le problème de la drogue, par MM. Peyrefitte, Berger, René Caille, Couderc, Le Tac, Jacques Delong, Gissinger, Hubert Martin et Schnebelen **(n° 932)** [16 décembre 1969] (p. 4982).

13. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur les problèmes de l'aviation commerciale de demain, par M. Labbé **(n° 1027)** [2 avril 1970] (p. 748).

14. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique, du 11 au 15 mars 1970, par M. de Broglie **(n° 1110)** [29 avril 1970] (p. 1429).

15. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à la suite d'une mission effectuée en République fédérale d'Allemagne du 4 au 13 février 1970 par une délégation de la Commission chargée d'étudier l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'emploi, par MM. Gissinger, Jacques Barrot, Bichat, Bressolier, Clavel, Robert Fabre et Santoni **(n° 1130)** [12 mai 1970] (p. 1632.

16. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, à la suite d'une mission effectuée du 8 au 23 février 1970, par MM. Peyrefitte, Pierre Buron, Claude Guichard, Ribadeau-Dumas et Sourdille **(n° 1144)** [20 mai 1970] (p. 1810).

17. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur l'évolution de l'alliance atlantique et de l'O.T.A.N. (les conceptions américaines, soviétiques et françaises dans les relations politiques et stratégiques Est-Ouest de 1945 à 1970, par M. Bousquet **(n° 1182)** [29 mai 1970] (p. 2162).

18. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée au Sénégal du 3 au 10 février 1970, par MM. Bousseau, Henri Arnaud, Catry, Cermolacce et Cormier **(n° 1208)** [9 juin 1970] (p. 2383).

19. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en Côte-d'Ivoire du 26 janvier au 3 février 1970, par MM. Bousseau, Henri Arnaud, Catry, Cermolacce et Cormier **(n° 1209)** [9 juin 1970] (p. 2383).

20. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à la suite de la mission effectuée en Turquie et en Iran du 16 au 28 mars 1970, par MM. Jac-

ques Delong, Fraudeau, Laudrin, Leroy et Hubert Martin (**n° 1235**) [11 juin 1970] (p. 2514).

21. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur la France et l'Organisation des Nations unies : bilan de vingt-cinq années (**n° 1252**) [17 juin 1970] (p. 2793).

22. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Brésil, par MM. Boscher, Coumaros, Dijoud, Péronnet et Tremeau (**n° 1319**) [25 juin 1970] (p. 3112).

23. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, du 23 janvier au 11 février 1970, par MM. Dupont-Fauville, Chambon, Dumortier, Fontaine, Fortuit (**n° 1351**) [30 juin 1970] (p. 3343).

24. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 12 au 22 janvier 1970, par MM. Lebas, Blary, Arthur Charles, Duboscq, Lebon et Miossec (**n° 1357**) [2 octobre 1970] (p. 4049).

25. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en République fédérale allemande du 27 janvier au 3 février 1970 par MM. Maurice Lemaire, Arnould, Commenay, des Garets, Arthur Moulin et Sauzedde (**n° 1391** [9 octobre 1970] (p. 4245).

26. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur la situation de l'économie française, par M. Lemaire (**n° 1401**) [15 octobre 1970] (p. 4345).

27. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur l'activité de la délégation française au Parlement européen, par MM. Borocco, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bousquet, Briot, de Broglie, Cointat, Cousté, Habib-Deloncle, Hunault, Jarrot, Laudrin, Liogier, de La Malène, Offroy, Pianta, Rivière, Rossi, Sourdille, Spénale, Louis Terrenoire, Tomasini, Triboulet et Vals (**n° 1537**) [11 décembre 1970] (p. 6522).

28. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur l'activité de la commission nationale de l'équipement hospitalier, par M. Mainguy (**n° 1648**) [16 décembre 1970] (p. 6583).

29. — Au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'activité de la commission centrale de classement des débits de tabac, par MM. Chauvet et Fossé (**n° 1549**) [16 décembre 1970] (p. 6583).

30. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur les problèmes de pollution et d'environnement, par M. Fortuit (**n° 1554**) [17 décembre 1970] (p. 6628).

31. — Au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, et de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'activité du Conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire, par MM. Chazelle, de Grailly et Sabatier (**n° 1593**) [18 décembre 1970] (p. 6706).

32. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en U.R.S.S. du 1er au 18 septembre 1970, par MM. Fouchier, Beylot, Bouchacourt, Durieux, Jean Favre, de Gastines et Vedrines (**n° 1594**) [18 décembre 1970] (p. 6706).

33. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée au Japon du 6 au 20 juillet 1970, par MM. Bertrand Denis, Fortuit, Grussenmeyer, Jalu et Pierre Lagorce (**n° 1595**) [18 décembre 1970] (p. 6706).

34. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur l'industrie française de la machine-outil, par M. Fortuit (**n° 1596**) [18 décembre 1970] (p. 6706).

35. — Au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à la suite d'une mission effectuée en Finlande et en Suède du 1er au 13 juillet 1970, par MM. Gerbet, Charles Bignon, Bozzi, Ducoloné, Jouffroy, Riviérez et Alain Terrenoire (**n° 1733**) [18 mai 1971] (p. 1952).

36. — Au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à la suite d'une mission effectuée au Tchad et en République Centrafricaine du 11 au 23 janvier 1971, par M. André-Georges Voisin (**n° 1925**) [28 juin 1971] (p. 3489).

37. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations unies par M. Cousté (**n° 1977**) [2 octobre 1971] (p. 4221).

38. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, sur la conjoncture économique nationale et internationale, par M. Lemaire (**n° 2019**) [15 octobre 1971] (p. 4632).

39. — Au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la recevabilité financière des amendements, par M. Charbonnel (**n° 2064**) [19 novembre 1971] (p. 5996).

40. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en Suède et en Norvège du 2 au 12 juillet 1971, par MM. Valleix, Delelis, Deliaune, Marquet, Rolland, Rouxel et Tissandier (**n 2157**) [16 décembre 1971] (p. 6873).

41. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis du 5 au 17 juillet 1971, par MM. Le Bault de La Morinière, Briot, Darde, Jean-Claude Petit et Volumard (**n° 2158**) [16 décembre 1971] (p. 6873).

42. — Au nom de la Commission de la production et des échanges, à la suite d'une mission effectuée en Italie du 13 au 23 septembre 1971, par MM. Duval, Berthouin, Damette, Hamelin, Murat et Vedrines (**n° 2159**) [16 décembre 1971] (p. 6873).

43. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à la suite d'une mission à Djibouti, à l'île Maurice et à Madagascar, en septembre 1971, par MM. Le Tac, Andrieux, Bourdellès, Bonhomme et Fraudeau (**n° 2170**) [17 décembre 1971] (p. 6941).

44. — Au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées, à la suite d'une mission à Madagascar, aux Comores, à la Réunion et à Djibouti, en juillet 1971, par MM. d'Aillières, Brocard, Halbout, Max Lejeune, Longequeue, Menu et Mourot (**n° 2184**) [18 décembre 1971] (p. 6974). Ce document n'a pas été publié.

45. — Au nom de la Commission des affaires étrangères sur l'activité de l'assemblée parlementaires des Communautés européennes en 1971, par MM. Cousté, Beylot, Borocco, Bourdellès, Bousquet, Briot, de Broglie, Couveinhes, Durieux, Habib-Deloncle, Hunault, Jarrot, Laudrin, Liogier, de la Malène, Offroy, Pianta, Ribière, Rossi, Sourdille, Spénale, Louis Terrenoire, Triboulet et Vals (**n° 2289**) [28 avril 1972] (p. 1218).

46. — Au nom de la Commission des affaires étrangères sur la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, par M. Cousté (**n° 2311** [17 mai 1972] (p. 1634).

47. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, sur la troisième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Santiago-du-Chili, 13 avril-21 mai 1972) (**n° 2449**) [21 juin 1972] (p. 2708).

48. — Présenté à la Commission des affaires étrangères au nom des représentants de l'Assemblée Nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de cette assemblée en 1971 (**n° 2536**) [30 juin 1972] (p. 3100). Ce document n'a pas été publié.

49. — Au nom de la Commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en République populaire de Chine et en République démocratique du Vietnam par MM. de Broglie, Achille-Fould, Chandernagor, Cousté, Julia, Marcus et Odru (**n° 2357**) [30 juin 1972] (p. 3101). Ce document n'a pas été publié.

50. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et de la Commission de la production et des échanges, sur une mission effectuée en Chine au mois de juillet 1971, par MM. Peyrefitte, Ansquer, Poncelet, Louis Sallé, Hubert Rochet, Beraud, Carpentier, Catalifaud, Cormier, Icart, Marcenet, Papon (**n° 2544**) [1er juillet 1972] (p. 3122).

51. — Au nom de la Commission des affaires étrangères sur les négociations au sommet de Moscou (26 mai 1972) et leurs suites : implications mondiales ; conséquences pour l'Europe, par M. Bousquet (**n° 2711**) [6 décembre 1972] (p. 5957).

52. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur les problèmes de l'interruption de grossesse, par M. Peyret (**n° 2853**) [20 décembre 1972] (p. 6415).

53. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur l'activité du conseil supérieur de la mutualité, par M. Gissinger (**n° 2860**) [20 décembre 1972] (p. 6415).

54. — Au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur l'activité de la Commission nationale de l'équipement hospitalier, par M. Mainguy (**n° 2861**) [20 décembre 1972] (p. 6415).

.—.

Voy. aussi RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 28 du RÈGLEMENT).

RAPPROCHEMENT DES CONJOINTS. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 5.

RASSEMBLEMENT.

— Droit de. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 2.

RATIONALISATION DES CHOIX BUDGÉTAIRES (R.C.B.). — *Voy.* BUDGET 1969, 2; BUDGET 1970, 1 (Economie et Finances — I. — Charges communes).

RÉASSURANCE. — *Voy.* ASSURANCES, 6.

REBOISEMENT. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 21).

RECENSEMENT. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 945).

RECETTES BURALISTES.

— Suppressions. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (troisième lecture).

RECHERCHE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Développement industriel et scientifique) (p. 4959, 4967, 4994) ; ARMÉE (Loi de programme 1) (p. 4121).

Agronomique. — *Voy.* BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique) p. 5402).

Biomédicale. — *Voy.* BUDGET 1972 (Développement industriel et scientifique) (p. 5408).

Médicale. — *Voy.* BUDGET 1970, 1, Affaires sociales (Santé publique et population) ; BUDGET 1972 (Santé publique et travail) ; HOPITAUX, 2.

Nucléaire. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique).

Organisation européenne pour la. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 105.

Pharmaceutique. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 4.

Scientifique et technique. — *Voy.* BUDGETS (Education nationale, Industrie, Services du Premier Ministre, Développement industriel et scientifique).

Spatiale. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre) ; BUDGET 1970, 1 (Développement industriel et scientifique) ; ESPACE, 2.

RÉCOLTE.

— de 1970. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) 77 à 81 (1971, p. 1188).

RECONNAISSANCE MUTUELLE DES SOCIÉTÉS ET PERSONNES MORALES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 18.

RECOURS EN GARANTIE. — *Voy.* VENTES AUX ENCHÈRES, 1.

RECRUTEMENT.

— de l'armée. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 38.

RÉDACTEURS.

— Sociétés de. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, art. 6 et art. 72 *bis* (deuxième lecture).

REDEVANCE RADIOPHONIQUE. — *Voy.* BUDGET 1969, Services du Premier Ministre, II (Information) ; BUDGET 1970, 1, Services du Premier Ministre (I) et article 55 (T.V.A.) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5597, 5607) ; BUDGET 1973 (Taxes parafiscales, O.R.T.F.).

REDEVANCE TRÉFONCIÈRE. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 2.

RÉÉDUCATION. — *Voy.* HANDICAPÉS, 2 (1971, p. 1728).

RÉÉMETTEURS. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5609).

RÉFÉRENDUM. — *Voy.* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (Communications 1 et 3, Messages 2) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 85 ; BUDGET 1969, 3.

RÉGIONS ET RÉFORMES DU SÉNAT : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 6.

FUSIONS DE COMMUNES : COMMUNES, 25 (1971, p 2235, 2241, 2259, 2324).

RÉFORME. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 906).

RÉFORME ADMINISTRATIVE. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5540) ; BUDGET 1973 (Service du Premier Ministre, Fonction publique) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n°s 6 et 8).

Communale. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 6 ; COMMUNES, 19 ; BUDGET 1971 (p. 5427).

Des études médicales. — *Voy.* BUDGET 1971, Affaires sociales (Santé publique, p. 4822).

Fiscale. — *Voy.* LOIS DE RÈGLEMENT, 1.

Hospitalière. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1 ; HOPITAUX, 2 et 4 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971 (p. 7008).

Judiciaire. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Justice) ; BUDGET 1970 (Justice) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 18, 51 à 54.

RÉFUGIÉS.

1. — Proposition de loi tendant à faciliter l'exercice des professions libérales aux réfugiés et apatrides, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. Jean-Paul Palewski (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 849 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1261.**

— Statut des. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 56.

Pakistanais. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 243.

RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R.A.T.P.). — *Voy.* BUDGETS, Transports ; QUESTION D'ACTUALITÉ, n° 237 (1971, p. 4427) ; n° 246 (1971, p. 4619) ; RÉGION DE PARIS, 5 et 9.

— Personnel. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 50 et 201.

RÉGIES FINANCIÈRES.

— Fusion. — *Voy.* BUDGET 1969, 1, Economie et Finances (II. — Services financiers) ; BUDGET 1970, 1, Economie et Finances (II. — Services financiers).

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 25, 29.

RÉGIME FISCAL.

— des sociétés civiles foncières. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 10.

RÉGIME PRÉSIDENTIEL. — *Voy.* CONSTITUTION, 3.

RÉGIME SOCIAL AGRICOLE. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES ; BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.).

— Cotisations. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 39 à 44.

RÉGIMES MATRIMONIAUX.

1. — Proposition de loi relative aux déclarations conjointes prévues aux articles 11, alinéa 2, 16 et 20 de la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1015.**

RÉGION PARISIENNE.

1. — Proposition de loi modifiant l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations, et l'ordonnance n° 59-

272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 9.**

2. — Proposition de loi tendant à la création d'une Assemblée de la région parisienne élue au suffrage universel et selon la représentation proportionnelle, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 324.**

3. — Proposition de loi portant statut de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 662;** retirée le 29 avril 1969 [30 avril 1969] (p. 1133).

4. — Proposition de loi portant statut de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 707.**

5. — Proposition de loi portant institution d'une contribution patronale en vue de réduire le déséquilibre d'exploitation des transports en commun de la région parisienne, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1013.**

6. — Projet de loi modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1354;** rapport le 2 avril 1971 par M. Lebas, **n° 1627.** Adoption le 8 avril 1971. — Projet de loi **n° 370.**

Transmis au Sénat le 15 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 175 (année 1970-1971);** rapport le 11 mai 1971 par M. Collomb, **n° 220 (année 1970-1971;** avis le 13 mai 1971 par M. Armengaud au nom de la Commission des finances, **n° 228 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 mai 1971. — Projet de loi **n° 92 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1750;** rapport le 28 mai 1971 par M. Lebas, **n° 1776.** Adoption le 3 juin 1971. — Projet de loi **n° 420.**

Transmis au Sénat le 8 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan, **n° 292 (année 1970-1971);** rapport le 10 juin 1971 par M. Collomb, **n° 296 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 11 juin 1971. — Projet de loi **n° 121 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 juin 1971 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1838;** rapport le 17 juin 1971 par M. Lebas, **n° 1855.** Adoption définitive le 22 juin 1971. — Projet de loi **n° 443.**

Loi n° 71-537 du 7 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1971 (p. 6699).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [3 avril 1971] (p. 992).

La restructuration de la région parisienne (p. 992, 993, 1000, 1002, 1004, 1005, 1006) ; les résultats du recensement de 1968 (p. 992, 1000) ; la situation dans la région parisienne (p. 1000) ; la nécessaire reprise de la décentralisation (p. 992, 993, 994, 995, 1000, 1002, 1003, 1004, 1006) ; l'augmentation de la population de la région parisienne (p. 992) ; l'évolution de l'emploi dans la région parisienne (p. 992, 1000, 1004, 1007) ; le secteur secondaire (p. 992) ; le secteur tertiaire (p. 992, 993, 1000, 1001) ; l'accroissement de la population et les créations d'emplois (p. 992) ; le régime actuel du contrôle des implantations en région parisienne de locaux à usage industriel ou commercial (p. 992, 993, 1004) ; la perte de population dans le Paris des « octrois » et l'accroissement des emplois nouveaux (p. 992, 993, 994, 1005) ; les migra-

(1) Pour l'adoption en première lecture voy. Table Matières 1962/1967 (Collectivités locales, § 1).

tions quotidiennes de travailleurs dans la région parisienne (p. 993, 995, 1000, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006) ; le problème des transports (p. 993, 1000, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008) ; le R.E.R. (p. 1005) ; la circulation (p. 993, 1002, 1005) ; les conditions de vie à Paris et dans la région parisienne (p. 1001, 1002, 1003) ; la politique du logement (p. 1002, 1003, 1006, 1007) ; le financement de la construction (p. 1003) ; l'affectation locale de la contribution patronale de 1 % (p. 1003) ; l'augmentation du nombre d'emplois, toutes activités comprises en France et dans la région parisienne (p. 993, 1000) ; le VIe Plan (p. 993, 1001, 1002, 1006, 1007) ; la mauvaise localisation des emplois tertiaires dans la région parisienne (p. 993, 1004, 1005) ; l'absence de politique de décentralisation dans le secteur tertiaire (p. 1000) ; le décalage entre la localisation des emplois et celle des travailleurs (p. 993, 1000, 1002, 1003, 1004, 1006, 1007) ; le coût de la création d'emplois nouveaux dans Paris et dans les zones d'extension du schéma directeur (p. 993) ; le coût de la création d'emplois en province (p. 1002) ; la majoration des frais de déplacement (p. 993) ; l'adaptation de la législation de 1960 (p. 993, 1006) ; la procédure de l'agrément (p. 993, 994, 1001, 1004) ; sa libéralisation récente (p. 993, 1001, 1004) ; la lettre du Premier Ministre au Président du comité de décentralisation (p. 993); le décret du 5 janvier 1955 modifié par le décret du 24 octobre 1967 (p. 993) ; la décentralisation accrue du secteur tertiaire et la croissance des métropoles d'équilibre et des villes de la couronne de la région parisienne (p. 993) ; les programmes pluriannuels de développement des grandes sociétés (p. 993) ; le bilan de la procédure d'agrément (p. 993, 1003) ; les primes et les redevances (p. 993, 994, 1004, 1006) ; la loi du 2 août 1960 (p. 993, 1002, 1006) ; le découpage en quatre zones (p. 993, 994) ; la prime de démolition (p. 994, 1000, 1004, 1007) ; sa suppression (p. 994, 1000, 1001, 1004, 1007) ; l'affectation du produit de la redevance au paiement de la prime de démolition (p. 994, 1000) ; l'affectation du produit de la redevance à la restructuration de la région parisienne et de la province par moitié (p. 994, 995, 1000, 1001, 1004) ; l'implantation éventuelle du Ministère de l'Education nationale à la Défense (p. 994, 1001) ; les modifications proposées par le texte en discussion (p. 994, 1000) ; le relèvement du plafond de la redevance en fonction de la dévaluation monétaire (p. 1000, 1002) ; le relèvement du montant maximal des redevances par une meilleure modulation des barèmes (p. 994, 1000, 1003) ; le nouveau régime de l'agrément (p. 994, 1001, 1002, 1004, 1006) ; la jurisprudence de la Commission d'agrément (p. 1002); l'extension des exonérations de redevance (p. 1003) ; les seuils d'agrément en région parisienne (p. 1004) ; le rapprochement des créations d'emplois des créations de logements (p. 994, 1002, 1003, 1009) ; l'attribution de logements sociaux aidés (p. 1009) ; l'indemnité d'expropriation (p. 994) ; la Défense (p. 994, 1004, 1005, 1006) ; l'E.P.A.D. (Etablissement public pour l'aménagement de la Défense) (p. 1005, 1006) ; le financement par la redevance (p. 1005) ; les créations d'emplois en proche banlieue (p. 1005) ; les grandes lignes de la nouvelle réglementation (p. 994, 1003) ; l'exonération de la ville nouvelle de la Vallée de la Marne (p. 994) ; le schéma directeur de la région parisienne (p. 1002, 1003, 1005) ; la révision du schéma directeur de la région parisienne (p. 995) ; les villes-dortoirs (p. 995) ; les villes nouvelles (p. 995, 1002) ; les villes nouvelles anglaises (p. 1007) ; les équipements indispensables pour la restructuration de la région parisienne (p. 995) ; le F.I.A.T. (p. 995) ; le F.D.E.S. (p. 995) ; les projets d'implantation des organismes officiels (p. 997. 1001) ; l'information des parlementaires et des élus locaux (p. 997, 1001) ; la coordination de la décentralisation (p. 997) ; le Gouvernement et la politique d'aménagement du territoire (p. 1000) ; le coût des infrastructures nécessaires (p. 1000) ; la situation de l'emploi en Basse-Normandie (*ibid*) ; la stagnation des implantations industrielles en province (*ibid*) ; la création de ressources nouvelles (*ibid*) ; la prime de démolition : la disparition des locaux industriels vétustes, la spéculation, l'effet incitateur à la décentralisation ; le comité de décentralisation ; les agréments donnés en 1969 (*ibid*) ; la répartition de la part des redevances affectées à l'action régionale (p. 1000) ; le prix des terrains industriels (*ibid*) ; la création d'infrastructures et de supports au bénéfice des activités industrielles et tertiaires (*ibid*) ; l'amélioration de l'environnement industriel (p. 1001) ; le projet de loi et le transfert des charges entre les entreprises (p. 1001) ; la décentralisation et les entreprises importantes (p. 1001, 1007) ; la dispense d'agrément pour les petites entreprises (p. 1001, 1004) ; l'attribution de primes d'incitation à la décentralisation pour les activités tertiaires (p. 1001) ; l'effort budgétaire en faveur du

développement régional (p. 1001); les primes de développement économique (p. 1001) ; l'application des textes (p. 1002, 1006) ; les décrets d'application (p. 1001) ; le livre blanc du bassin parisien (*ibid*) ; l'établissement de la nouvelle carte des redevances (*ibid*) ; la zone industrielle de Mitry-Mory et la croissance industrielle en fonction de Roissy-en-France (p. 1002) ; les schémas directeurs et les dérogations (p. 1002) ; la création d'emplois et le schéma directeur de la région parisienne (*ibid*) ; les fermetures d'écoles (*ibid*) ; les cantines et le ramassage scolaire (*ibid*) ; la création de nouvelles zones bénéficiant de primes de développement industriel (*ibid*) ; la D.A.T.A.R. (p. 1003) ; le sud-est de la région parisienne (*ibid*) ; les déséquilibres internes de la région parisienne (p. 1003, 1006) ; les régions de conversion industrielle ou rurale (p. 1004) ; le développement prioritaire des régions en difficulté (p. 1004) ; le ralentissement de la décentralisation industrielle (p. 1004) ; le développement de la banlieue ouest (p. 1004, 1006) ; le prix des bureaux (p. 1005) ; le remodelage des villes de la banlieue parisienne ; les opérations de rénovation ; leur financement (p. 1005, 1006) ; le développement de l'est de la région parisienne (p. 1005, 1006) ; les petites et moyennes entreprises et l'augmentation du taux de la redevance dans le département des Hauts-de-Seine (p. 1006, 1007) ; les liaisons téléphoniques (p. 1006) ; les conditions particulières des communes des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise (*ibid*) ; le vote de la motion de renvoi en Commission (p. 1007) ; l'inopportunité du vote hâtif de ce texte (p. 1007, 1008) ; la situation malaisée des entreprises moyennes (p. 1007) ; les Z.A.C. (*ibid*) ; l'absence de distinction entre les taxes à percevoir pour l'installation de nouvelles entreprises et pour l'extension des entreprises existantes (p. 1007) ; la population de l'Essonne et l'emploi (p. 1008).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 997 à 999) : la loi du 2 août 1960 (p. 997) ; la décentralisation industrielle de la région parisienne et l'industrialisation de la province (p. 997) ; l'aggravation des déséquilibres économiques et sociaux entre les parties de la France (p. 998) ; le Marché commun et les déséquilibres régionaux (*ibid*) ; la politique économique et sociale du pouvoir (p. 998, 999) ; l'économie capitaliste (*ibid*) ; l'implantation de Ford à Bordeaux (p. 998); le chômage organisé (p. 998); les atteintes multiples au pouvoir d'achat des travailleurs (p. 998) ; les objectifs d'une politique active de l'aménagement du territoire (p. 998, 999) ; la préparation du VIe Plan et la politique gouvernementale de décentralisation (p. 998) ; la stérilisation de l'industrie française dans sa zone d'implantation la plus dynamique (*ibid*) ; la situation préoccupante de l'emploi dans la région parisienne ; les assemblées locales et la modification de la loi du 2 août 1960 (*ibid*) ; l'absence de contraintes financières frappant les entreprises (p. 998, 999) ; la question préalable et le désir des élus locaux ; Maine-Montparnasse ; la Défense ; le R.E.R. et les puissants monopoles ; l'insuffisance des équipements collectifs dans la région est de la banlieue parisienne (p. 999); l'avenir du secteur secondaire dans la région parisienne ; les aléas de la prépondérance du tertiaire (*ibid*) ; les difficultés des communes en expansion et l'aménagement de zones industrielles ; les charges des contribuables locaux ; les grosses entreprises, les primes de décentralisation et le remboursement de la T.V.A. sur leurs investissements (*ibid*) ; les opérations de rénovation urbaine des communes de la région parisienne ; les résultats de la loi du 2 août 1960 ; les dangers de la poursuite systématique d'une décentralisation industrielle ; le problème des transports en commun ; l'équipement et les ressources des collectivités locales.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 999) : l'opposition du Gouvernement à la question préalable.

Rejet de la question préalable au scrutin public (p. 999) ; liste des votants (p. 1070, 1071).

Motion de renvoi en Commission, présentée par M. Boscher (p. 1010 à 1013) : la concertation (p. 1010) ; l'opposition Paris-province (p. 1010, 1011, 1012) ; la politique de l'emploi (p. 1010, 1011, 1012, 1013) ; la construction dans les Z.A.C. par mesures dérogatoires ; les transports (p. 1010, 1011, 1012, 1013) ; les équipements (p. 1010, 1012) ; les télécommunications (p. 1010) ; le schéma directeur de la région parisienne (*ibid*) ; la loi du 2 août 1960 ; le rythme des migrations quotidiennes (p. 1010, 1011, 1012) ; la situation dans le département de l'Essonne (p. 1010) ; le rapport emploi-habitat (p. 1010, 1011, 1012) ; la diminution des redevances et

le rapport emploi-habitat (p. 1011) ; la majoration du taux moyen de la redevance (p. 1011, 1012) ; la procédure d'agrément (p. 1011, 1012) ; le maintien de la redevance (p. 1012) ; son caractère anti-social (p. 1012) ; la création d'emplois dans le secondaire et le tertiaire (p. 1011) ; la D.A.T.A.R. (*ibid*) ; les difficultés des villes nouvelles (p. 1011, 1012) ; les C.R.S. (p. 1011) ; la nécessité d'un texte traitant l'ensemble des problèmes de la région parisienne (p. 1011, 1013) ; les infrastructures prioritaires dans la région parisienne : les autoroutes et les liaisons rapides (p. 1011, 1012) ; le partage du produit des redevances entre Paris et la province (p. 1012) ; les options du VIe Plan ; les conditions sociales de l'expansion économique en région parisienne (*ibid*) ; la suppression de la prime de démolition (p. 1012) ; la situation des petites et moyennes entreprises (*ibid*) ; le chômage des gens de 40 à 50 ans (p. 1013).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1013): l'opposition du Gouvernement au renvoi du texte en commission.

Rejet de la motion de renvoi au scrutin public (p. 1013) ; liste des votants (p. 1071, 1072).

Interventions de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 995 et 1008) : la possibilité de dispenser les petites entreprises de la procédure administrative de l'agrément ; la procédure de programmes pluriannuels (p. 995) ; la modulation des redevances entre les différentes zones de la région parisienne ; le relèvement du taux maximum des redevances de bureaux ; la suppression de la prime de démolition ; l'affectation de la moitié des redevances à la région parisienne et la moitié à la province ; la politique d'aménagement du territoire ; la politique de décentralisation ; l'industrialisation des régions de l'Ouest ; la création d'un commissariat à l'industrialisation de l'Ouest atlantique ; la conversion des zones minières ; le budget des primes à l'industrialisation régionale (p. 996) ; la croissance des effectifs tertiaires dans la région parisienne ; le problème des villes nouvelles ; la solidarité entre la région parisienne et la province (p. 997) ; (p. 1008, 1009, 1010) : la prime de démolition ; les seuils d'agrément ; le bassin parisien ; l'influence gouvernementale sur les décisions des compagnies d'assurance nationalisées et sur celles des banques nationalisées ; le cas des petites entreprises qui ne peuvent pas se décentraliser ; le livre blanc du bassin parisien ; l'opération de Roissy-en-France ; la zone industrielle de Mitry-Mory (p. 1008) ; l'équilibre des logements et des emplois ; l'affectation locale du 1 % des entreprises ; le problème des sièges sociaux des entreprises ; la décentralisation en région rurale ; le problème des migrations alternantes ; l'hommage rendu à l'établissement public pour l'aménagement de la Défense (E.P.A.D.) ; la possibilité de demander à cet organisme de s'intéresser à la fois à la région de l'Ouest et à la région de l'Est ; la coopération avec le district de la région parisienne (p. 1009, 1010).

Article premier (p. 1013) : *Nouvel article premier de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 :* la redevance ; la suppression de la prime de démolition ; la politique de décentralisation ; l'équilibre entre l'emploi et le développement ; l'aide apportée à la province par affectation de la moitié des recettes de la redevance ; amendement de M. Wagner tendant à étendre le champ d'application de la loi à l'ensemble des métropoles d'équilibre ou aux grandes agglomérations ; la possibilité de délimiter d'autres zones de perception pour limiter l'implantation d'activités secondaires ou tertiaires (p. 1014) ; l'opposition de la Commission de la production ; l'absence de notion sur le régime futur des régions ; l'augmentation des emplois des secteurs secondaire ou tertiaire en province.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1014) : la répartition de la redevance selon les problèmes démographiques et la situation de l'emploi propres à chaque région ; la révision de la carte des aides ; l'absence de véritables métropoles d'équilibre.

L'opposition du groupe communiste ; rejet de l'amendement de M. Wagner au scrutin public ; liste des votants (p. 1072, 1073) ; adoption de l'article premier du projet de loi (p. 1014).

Art. 2 du projet de loi : *Abrogation des dispositions du paragraphe II de l'article 2 de la loi de référence :* le caractère régle-

mentaire de l'étalement de la perception de la redevance.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1015) : le caractère technique de la mesure.

Adoption de l'article 2 du projet de loi (p. 1015).

Art. 3 : *Nouvelles dispositions des articles 3, 4 et 6 de la loi de référence (ibid)* : le montant et le produit de la redevance ; amendement de MM. Pierre Bas et Boscher tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le souci de concertation avec le Gouvernement ; sous-amendement de la Commission des finances et de M. J.-P. Palewski demandant la consultation des conseils généraux ; les textes réglementaires sous-jacents ; la représentation des élus de la région parisienne ; la structure du conseil d'administration du district ; son caractère d'organisme de coordination et de programmation ; la vocation des différents départements de la région parisienne.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1016) : la multiplication des consultations ; ses dangers ; la représentation des conseils généraux au sein du district ; la consultation des conseils généraux par les professions.

Retrait du sous-amendement de la Commission des finances (p. 1016) ; adoption de l'amendement de M. Pierre Bas ; amendement de M. Boscher tendant à compléter le texte proposé pour l'article 3 de la loi de référence ; la non-perception de la redevance dans les villes nouvelles et les arrondissements où le rapport entre le nombre d'emplois existants et le chiffre de la population active est inférieur à 0,7 ; les migrations quotidiennes ; le meilleur équilibre entre les secteurs favorisés dans le domaine de l'emploi et les autres (p. 1017) ; la périodicité des mises à jour des statistiques ; le caractère ponctuel d'une véritable politique d'aménagement ; l'arrondissement administratif et géographique et l'aménagement du territoire ; la fixation de l'assiette d'une redevance et le domaine législatif ; rejet de l'amendement de M. Boscher au scrutin public (p. 1017) ; liste des votants (p. 1073, 1074) ; amendement de M. Destremau tendant à compléter le texte proposé pour l'article 3 de la loi de référence ; les décisions prises par les technocrates ; la création au niveau départemental d'une Commission *ad hoc* non permanente.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1018) : la consultation des chambres de commerce et d'industrie.

Le scrutin public ; retrait de l'amendement de M. Destremau ; adoption du texte proposé pour l'article 3 de la loi de référence, ainsi modifié ; amendement de M. Destremau tendant à insérer un nouvel article prévoyant la possibilité de ne pas appliquer la redevance aux opérations inférieures à 1.000 mètres carrés entreprises dans les communes résidentielles sans vocation industrielle ; l'équilibre de l'emploi entre Paris et la province ; les difficultés aiguës de circulation ; le département des Yvelines ; la confusion entre la redevance et l'agrément ; retrait de l'amendement ; trois amendements soumis à discussion commune tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 4 de la loi de référence ; le premier, présenté par M. Wagner ; le deuxième par MM. Odru et Berthelot ; le troisième par MM. d'Ornano et Bertrand Denis ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la répartition des redevances prélevées dans les zones à redevances éventuellement créées dans d'autres régions que la région parisienne ; la construction de locaux à usage industriel ou de locaux à usage de bureaux et l'exécution de travaux d'utilité publique (p. 1019) ; la taxe d'équipement ; la suppression de la prime de démolition ; la proportion des primes de démolition affectée à des opérations de décentralisation ; retrait de l'amendement de M. Wagner.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1019) : la substitution au mode de répartition à parts égales entre la région parisienne et la province du produit des redevances d'une répartition qui assure 60 % de ce produit à la province et 40 % à la région parisienne ; la procédure de liquidation de la prime de démolition et la réinstallation.

L'unanimité des députés communistes ; leur opposition aux redevances (p. 1020) ;

les monopoles ; le développement du chômage dans certaines régions du bassin parisien ; la concertation ; rejet de l'amendement de M. Odru ; rejet de l'amendement de M. d'Ornano au scrutin public (p. 1020) ; liste des votants (p. 1075, 1076) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission de la production tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 4 de la loi de référence ; le deuxième, de M. Duval, ayant le même objet ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 1021) ; les emplois du secteur tertiaire ; l'installation du Ministère de l'Education nationale à la Défense ; la décentralisation des emplois tertiaires vers la province ; la répartition du produit de la redevance ; l'équipement en infrastructures globales ; l'utilisation de la redevance par la D.A.T.A.R. ; l'industrialisation et les routes, les logements, le téléphone, les établissements scolaires.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1021 : l'abaissement du prix des terrains ; le développement des infrastructures de base ; les Ministères et les grandes infrastructures ; le Gouvernement et les choix fondamentaux.

Les primes de développement ; le secteur bancaire nationalisé et les compagnies d'assurances ; le refus de la prime aux transporteurs routiers et la concurrence de la S.N.C.F. ; le retard des salaires provinciaux par rapport à la région parisienne ; la promotion des actions complétant les bonifications des prix des terrains (p. 1022); retrait de l'amendement de M. Duval; amendement de M. Bertrand Denis tendant à compléter le texte proposé pour l'article 4 de la loi de référence ; l'implantation de magasins dits à grande surface de vente ; retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 4 de la loi de référence ; amendement de M. Wagner tendant à compléter l'article 6 de la loi de référence ; la redevance et les expropriations pour cause d'utilité publique ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 6 de la loi de référence, ainsi modifié et adoption de l'article 3 du projet de loi, ainsi modifié.

Art. 4 du projet de loi : *Modification de l'article 5 de la loi de référence* (p. 1022) : amendement de la Commission de la production tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article ; la distinction en matière de redevance entre les locaux à usage de bureaux et les locaux à usage industriel ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 4 du projet de loi, ainsi modifié.

Après l'Art. 4 : amendement de la Commission de la production tendant à insérer un nouvel article abrogeant le troisième alinéa de l'article 9 de la loi de référence ; l'article 340 du Code de l'urbanisme et le maintien des surfaces habitables existantes; la dispense du paiement de la redevance pour les acquéreurs de locaux d'habitation qui les transforment en locaux professionnels (p. 1023) ; adoption de l'amendement.

Art. 5 du projet de loi : *Suppression du premier alinéa de l'article 10 de la loi de référence ;* adoption de l'article.

Art. 6 du projet de loi : *Mesures transitoires pour la prime de démolition ;* adoption de l'article 6.

Articles additionnels : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe communiste, tendant à insérer un nouvel article excluant les constructions industrielles ou à usage de bureaux ayant fait l'objet d'un agrément ou d'un permis de construire déposé avant la publication de la présente loi des majorations de redevance ; le second, de M. Wagner, limitant cette exclusion au 1er novembre 1970 aux projets ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable avant le 1er novembre 1970 ; deux sous-amendements tendant à modifier la date à partir de laquelle les dispositions de la loi entreront en vigueur ; le premier, de M. Ansquer ; le deuxième, de la Commission de la production ; le caractère rétroactif du texte ; la promulgation de la loi ; la moralité des opérations ; les modifications ultérieures aux projets ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; adoption du sous-amendement de M. Ansquer (p. 1024) ; le sous-amendement de la Commission de la production devient sans objet ; rejet au scrutin public de l'amendement de M. Wagner (p. 1024) ; liste des votants (p. 1076, 1077).

Seconde délibération demandée par le Gouvernement.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire

(p. 1024) : la fixation d'une date d'application.

Article additionnel : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article relatif à la fixation d'une date d'entrée en vigueur des mesures proposées.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 1024) : la reprise de l'amendement de M. Wagner, modifié par le sous-amendement de la Commission de la production.

Adoption de l'amendement du Gouvernement ; l'opposition du groupe communiste à l'ensemble du projet de loi.

Adoption du projet de loi au scrutin public (p. 1024) ; liste des votants (p. 1077, 1078).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [3 juin 1971] (p. 2316).

La suppression de la prime de démolition (p. 2316) ; l'augmentation de la redevance pour les locaux à usage de bureau.

Art. 2 : amendement de M. Wagner ; le fractionnement du paiement de la redevance (p. 2316).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (p. 2317) : le problème des délais de paiement de la redevance.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 3 : l'exonération de la taxe pour les artisans et pour les entreprises de moins de neuf salariés (p. 2317) ; amendement de la Commission de la production tendant à rétablir le texte adopté en première lecture.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre (p. 2318) : le problème de l'exonération de la redevance pour les entreprises employant moins de dix salariés ; la distinction entre industriels et artisans.

Adoption de l'amendement (p. 2319) ; amendement de la Commission tendant à supprimer la consultation obligatoire des conseils généraux.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre (p. 2319) : la possibilité pour le préfet de la région parisienne de prendre contact, avant la publication des décrets, avec les présidents des conseils généraux.

Adoption de l'amendement ; amendement de la Commission relatif à l'exonération de la taxe pour les artisans ; adoption ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 4 *bis* A : adoption.

Art. 7 : deux amendements de M. Duval tendant à revenir au texte de la première lecture (p. 2320) ; l'exonération des constructions ayant reçu l'agrément ; les risques de fraudes ; l'augmentation du nombre d'agréments au cours du troisième trimestre 1970.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre (p. 2320) : le cas des projets ayant fait l'objet d'une décision d'agrément avant la promulgation de la loi ; la question de la date limite de dépôt des demandes de permis de construire entraînant l'exonération de l'augmentation de la redevance ; ses observations sur les paroles de M. Wagner (p. 2320, 2321).

L'adoption des amendements (p. 2321) ; adoption de l'article ; l'implantation des bureaux dans la zone de la Défense (p. 2321) ; le déplacement des administrations vers l'ouest de Paris ; l'opposition aux réformes des élus de la région parisienne (*ibid*).

Adoption du projet de loi (p. 2321).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [22 juin 1971].

La modification de l'article 7 par le Sénat (p. 3248) ; la procédure d'agrément et du permis de construire (p. 3249) ; l'exonération des majorations de redevance pour les constructions agréées avant la promulgation de la loi ; la lutte contre la spéculation (*ibid*).

Art. 7 : amendement de la Commission de la production et de M. Fouchier tendant à faire une distinction entre les promoteurs et les entreprises.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué (p. 3249, 3250) : son opposition à la distinction entre les promoteurs et les entreprises ; ses observations sur l'amendement déposé par MM. Lebas et Fouchier ; l'élaboration des décrets d'application.

La précision des circulaires et des décrets

d'application (p. 3250) ; l'action de restructuration ; la libéralité de la Commission d'agrément ; la lutte contre la spéculation ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 7 ; l'opposition des groupes communiste et socialiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3250).

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 12 de la loi du 2 mai 1930 afin de soumettre au Conseil de Paris tout projet entraînant une dérogation de hauteur en matière de construction dans le périmètre de Paris délimité par l'enceinte des fermiers généraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1387 ;** rapport le 20 novembre 1970 par M. Pierre Bas, **n° 1445.**

8. — Proposition de loi tendant à assurer le développement harmonieux des transports et de la circulation dans la région parisienne, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Léon Feix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1580.**

9. — Projet de loi relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1732 ;** rapport le 25 mai 1971 par M. Fortuit, **n° 1757.** Adoption le 25 mai 1971 sous le titre : « Projet de loi relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne et dans les grandes agglomérations urbaines, et à la généralisation de la prime de transport en faveur des salariés du secteur privé ». Projet de loi **n° 412.**

Transmis au Sénat le 27 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 268 (année 1970-1971) ;** rapport le 3 juin 1971 par M. Pinton, **n° 280 (année 1970-1971.** Adoption avec modifications le 8 juin 1971 sous le titre : « Projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne ». Projet de loi **n° 113 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1822 ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Fortuit, **n° 1852.** Adoption le 23 juin 1971. — Projet de loi **n° 447.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan, **n° 355 (année 1970-1971) ;** rapport le 24 juin 1971 par M. Pinton, **n° 363 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 158 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1949 ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Fortuit, **n° 1952.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 479.**

Loi n° 71-559 du 12 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1971 (p. 6910).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [25 mai 1971] (p. 2028, 2045).

La politique cohérente en matière de transports dans les zones d'agglomération à forte densité de population (p. 2029, 2030, 2034, 2039, 2040, 2041, 2043) ; l'opportunité du projet de loi (p. 2035, 2036, 2044) ; la situation des transports en région parisienne (p. 2029, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2039, 2041, 2042) ; l'ordonnance de 1959 et la loi de nationalisation de 1949 (p. 2035, 2036, 2037) ; le retour à la régionalisation du problème (p. 2036) ; les investissements pendant la durée du Ve Plan (p. 2029) ; les investissements prévus au VIe Plan (p. 2034, 2039, 2040, 2041) ; leur coût (p. 2039, 2040) ; la couverture du déficit d'exploitation des transports parisiens (p. 2029, 2030, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2040, 2041, 2042, 2044) ; les subventions versées par l'Etat et par les collectivités locales (p. 2029, 2030, 2036, 2037, 2038, 2043) ; la part de la T.V.A. récupérée par l'Etat sur les subventions (p. 2038, 2041) ; les remboursements pour réductions tarifaires (p. 2038, 2039) ; la multiplication des réductions tarifaires (p. 2039, 2044) ; le mécontentement des usagers (p. 2029, 2030, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2041, 2042, 2043) ; les investissements pour le confort et la rapidité (p. 2043, 2044) ; l'organisation et l'aménagement de la croissance urbaine en région parisienne (p. 2029, 2041) ; la mise à la charge de certains employeurs de la région parisienne d'un versement (p. 2029, 2030, 2034, 2036, 2037, 2039, 2040, 2044) ; le caractère discriminatoire de

la taxe (p. 2044) ; le taux de la taxe (p. 2029, 2030, 2033, 2036, 2043) ; son caractère d'impôt régional (p. 2036, 2037) ; son versement au syndicat des transports de la région parisienne (p. 2033) ; la relation habitat-emploi (p. 2029) ; le désaccord des communes sur les modalités de versement (p. 2039) ; le paiement de la taxe au-delà de 100 employés (p. 2039) ; l'équilibre de l'emploi à l'intérieur de la région parisienne (p. 2037) ; les conséquences de la politique de décentralisation industrielle et de désindustrialisation de Paris (p. 2037, 2039) ; les investissements et le renforcement du déséquilibre des structures actuelles (p. 2030, 2035, 2037) ; les problèmes de la périphérie de la région parisienne (p. 2030, 2037, 2044) ; le renforcement des migrations alternantes (p. 2030, 2040) ; le desserrement des transports en région parisienne (p. 2030, 2040) ; le champ d'application du texte (p. 2030, 2040, 2043, 2044) ; les villes nouvelles (p. 2030, 2035) ; la compétitivité et le dynamisme des entreprises (p. 2030, 2034) ; les petites et moyennes entreprises (p. 2030, 2039, 2040, 2043) ; les petits artisans (p. 2039) ; les dispositions relatives au remboursement (p. 2030) ; l'utilisation éventuelle d'une partie des ressources nouvelles sous la forme de dépenses d'investissement (p. 2030, 2040, 2043) ; l'augmentation de la distance moyenne des constructions nouvelles en région parisienne par rapport au centre de la région (p. 2030, 2037) ; les problèmes de la circulation automobile (p. 2042) ; les plans de circulation automobile (p. 2030, 2034) ; le stationnement des automobiles (p. 2030, 2042) ; le 1 % patronal (p. 2030) ; le bon fonctionnement des réseaux de transports en commun (p. 2030) ; la politique de vérité des prix en matière tarifaire (p. 2030, 2034) ; l'augmentation des tarifs (p. 2030, 2036, 2037, 2038, 2043, 2044) ; les constructions de programme (p. 2037, 2042) ; la préparation d'un contrat de programme entre l'Etat et la R.A.T.P. (p. 2030, 2043) ; la construction d'une nouvelle gare de Lyon (p. 2030, 2031) ; l'innovation technologique dans le domaine des transports (p. 2031, 2035) ; les solidarités nationale et régionales en matière de transports (p. 2031, 2035) ; la prolongation de la ligne de Sceaux jusqu'au Châtelet (p. 2033, 2035, 2041) ; la réorganisation fondamentale des transports parisiens (p. 2033, 2035, 2039) ; les employeurs de la région parisienne et l'existence d'un vaste marché de l'emploi (p. 2034, 2036, 2039, 2040, 2041) ; le lien direct entre la cause et l'effet en matière de responsabilité financière (p. 2034, 2044) ; l'alignement de la province sur Paris (p. 2038, 2042) ; les cartes hebdomadaires de travail (p. 2034, 2036, 2038, 2040, 2044) ; la revendication des travailleurs de la région parisienne pour l'attribution d'une carte unique de transports aux salariés, valable pour toute la région (p. 2038) ; le coût des transports pour les usagers (p. 2038, 2043, 2044) ; l'égalité devant le service public (p. 2034, 2043, 2044) ; la simplification et la clarté fiscales (p. 2034) ; la généralisation de la T.V.A. et la déductibilité des taxes directes (p. 2034) ; l'escalade des cotisations patronales (p. 2034, 2040) ; les charges pesant sur les entreprises au titre du transport de leur personnel (p. 2034, 2041) ; le budget financier et le budget social de la nation (p. 2034) ; l'éclatement des comptes des transports de la région parisienne (p. 2034) ; les modalités contentieuses de la taxe : les contrôles du syndicat des transports parisiens (p. 2034) ; l'effort de productivité (p. 2034) ; le métro sur pneus (*ibid*) ; le R.E.R. (p. 2034, 2035, 2038, 2039, 2042) ; la prolongation des lignes de métro vers la banlieue (p. 2034, 2038, 2042) ; les problèmes du réseau d'autobus (p. 2034, 2037, 2038) ; les couloirs de circulation réservés aux autobus (p. 2042) ; le malthusianisme de la politique d'octroi des licences d'exploitation des taxis (p. 2034); la construction de tours (*ibid*) ; le déficit des transports parisiens (*ibid*) ; la situation dans les agglomérations autres que celles de la région parisienne (p. 2034, 2038, 2042, 2043) ; les difficultés de gestion des transports publics en province (p. 2042, 2043) ; les charges des collectivités locales (p. 2043) ; l'amélioration des conditions de vie dans les villes (p. 2034, 2042) ; les modèles de développement urbain (p. 2035) ; les « captifs » du transport (p. 2035) ; la conférence européenne des ministres des transports (p. 2035); la liaison des gares entre elles (*ibid*) ; la desserte ferrée des aéroports (*ibid*) ; l'extension des réseaux (p. 2043, 2044) ; l'utilisation des lignes de banlieue existantes de la S.N.C.F. (p. 2035) ; l'opposition transports en commun-véhicules individuels (p. 2035, 2037, 2038, 2042, 2044) ; l'influence du prix des transports sur le coût de la vie (p. 2036) ; le but du prélèvement sur les entreprises (p. 2036) ; le caractère d'impôt de la nouvelle taxe et le recouvrement par l'U.R.S.S.A.F. (p. 2036) ; le transfert des charges de l'Etat vers la région parisienne (p. 2037, 2038) ; l'assistance financière (p. 2042) ; le problème des transports dans les grands centres urbains de province

(p. 2037, 2038, 2041, 2042, 2043) ; la morosité de la majorité (p. 2037) ; la régionalisation des transports et les conditions de travail des personnels (p. 2038) ; l'institution d'une taxe spéciale et progressive sur les plus-values foncières (p. 2039) ; la gestion des principaux éléments du système des transports parisiens par une autorité unique (p. 2039, 2042, 2043) ; la taxe et le desserrement des entreprises (p. 2040) ; les conséquences économiques d'un prélèvement de 700 millions (p. 2040) ; l'utilisation du produit de la taxe (p. 2040) ; son affectation aux investissements (p. 2043, 2044) ; le relèvement du taux des amendes (p. 2040, 2043) ; l'extension du système aux grandes agglomérations de province de plus de 100.000 habitants (p. 2043) ; le problème de la prime de transports (p. 2043, 2044) ; le délestage des responsabilités morales et financières de l'Etat (p. 2043) ; le plan d'investissement, de capacité et de confort et l'assainissement financier de la S.N.C.F. (p. 2043) ; le caractère social des chemins de fer de banlieue et de la R.A.T.P. (p. 2043) ; le coût marginal social d'infrastructure pour l'automobile en région urbaine (p. 2043).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (p. 2028, 2029) : l'amélioration des transports en dépensant plus et en dépensant mieux ; l'extension des réseaux ; le VIe Plan ; ses observations sur les villes de Lyon, Marseille et Paris ; la décentralisation des pouvoirs de l'Etat sur une autorité régionale ; la répartition des charges entre employeurs et employés ; la situation financière de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. ; la nécessité de réduire l'usage des transports ; le développement des emplois en banlieue ; l'amélioration de la vie quotidienne des Français.

Interventions de M. Jean Chamant, Ministre des Transports (p. 2031 à 2033) : l'ampleur du problème des déplacements ; le problème de la coexistence entre services collectifs et véhicules individuels ; la planification urbaine ; le problème des investissements ; la réalisation d'infrastructures nouvelles dans les agglomérations de Paris, Marseille et Lyon ; la construction de voies rapides urbaines ; le développement et la recherche de nouvelles techniques de transports ; la réalisation de lignes expérimentales dans trois ou quatre grandes agglomérations ; l'amélioration de la qualité du service rendu à la clientèle ; la recherche d'une gestion plus efficace au sein des entreprises de transports collectifs dans la région parisienne ; la réduction des charges qui pèsent sur l'Etat et les collectivités locales (p. 2031) ; l'effort en matière d'autoroutes radiales permettant la desserte des villes nouvelles ; les constructions de rocades facilitant les déplacements de banlieue à banlieue ; l'autoroute A 4, de Paris à Villiers-sur-Marne ; l'autoroute A 15 de Paris à Pontoise ; le raccordement de l'autoroute de l'Ouest au boulevard périphérique ; l'autoroute A 86 ; l'autoroute A 87 ; le doublement de l'autoroute du Nord, de Noisy-le-Sec à l'aéroport de Roissy-en-France ; l'amélioration de la capacité et du confort sur les réseaux ferrés ; l'achèvement du tronçon central du réseau express régional ; le problème de la gare de Lyon ; la desserte ferrée de la vallée de la Marne et des villes nouvelles d'Evry, de Cergy et de Saint-Quentin-en-Yvelines ; le prolongement de la ligne de métro n° 8 ; les réalisations mises en service, au cours de la période 1971-1973 ; la capacité de transport du métro ; l'expérience de départs programmés ; le problème de la S.N.C.F.-banlieue ; le contrat de programme avec la R.A.T.P. (p. 2032) ; la définition d'une politique tarifaire à court terme ; le montant des investissements consentis par l'Etat et les collectivités locales ; la normalisation des comptes en matière de fiscalité et des charges de retraite ; la majoration des tarifs de transport ; le mécanisme du versement prévu par le projet de loi (p. 2033) ; (p. 2045, 2046, 2047) : le problème de la prolongation de la ligne de Sceaux, jusqu'au Châtelet ; ses observations sur les prolongements de lignes envisagés (p. 2041) ; le montant des investissements de confort et de capacité qui seront réalisés au cours du VIe Plan (p. 2044) ; le taux du versement ; la charge pesant sur les employeurs de la région parisienne ; le modèle d'urbanisation ayant servi de base à l'action gouvernementale en matière de transports parisiens ; le cas des départements de la grande couronne ; le problème des villes nouvelles (p. 2045, 2046) ; les autorisations de programme prévues dans le VIe Plan ; la perception de la T.V.A. sur la subvention d'équilibre et sur les avances consenties par le district aux entreprises de transports ; les emprunts de la R.A.T.P. au cours du VIe Plan ; la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales et entre l'Etat et le district ; le problème de l'extension du projet de loi aux agglomérations provinciales de plus de 100.000 habitants ; l'aspect social du problè-

me des transports en commun dans la région parisienne (p. 2047).

Art. 1er : *l'institution de la taxe pour les personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient des salariés à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne* (p. 2047) : amendement du groupe communiste tendant en premier lieu, à définir le cadre géographique d'application de la taxe et à l'étendre aux huit départements de la région parisienne et à fixer trois taux en fonction de l'importance de l'entreprise ; la région parisienne, entité de 8 départements (p. 2048) ; la dispense du paiement de la taxe pour les petites et moyennes entreprises employant moins de 100 salariés ; la progressivité ; la possibilité de modifier chaque année les taux établis dans la loi de finances ; le district de la région de Paris.

Intervention de M. Chamant, Ministre : (p. 2048) : la loi ordinaire ; ses modifications ; l'esprit du projet de loi.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2048) ; la liste des votants (p. 2081, 2082) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Pierre Bas, tendant à supprimer l'imposition pour les petites et moyennes entreprises employant moins de vingt salariés ; le deuxième, de M. Ruais tendant à supprimer l'imposition au-dessus du niveau de dix salariés ; le troisième, de la Commission de la production tendant à supprimer l'imposition pour les entreprises qui emploient neuf salariés et moins ; la situation des petites et moyennes entreprises ; les entreprises à statut fiscal artisanal ; le remboursement du versement.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2048, 2049) : la modification de l'assiette du versement ; le nombre des entreprises situées dans le champ d'application du projet de loi ; le relèvement de la limite du taux de versement prévu ; les modalités du recouvrement ; le versement à la Sécurité sociale sous forme de contribution additionnelle ; le clivage opéré par l'U.R.S.S.A.F. ; la création de deux catégories d'artisans.

Rejet de l'amendement de M. Pierre Bas au scrutin public ; liste des votants (p. 2082, 2083) ; retrait de l'amendement de M. Ruais ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement du groupe communiste tendant à substituer au mot : « versement », le mot : « taxe » ; les conséquences juridiques et financières de l'amendement ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Habib-Deloncle tendant à substituer à l'assiette « salaires », l'assiette « chiffre d'affaires » ; le différend entre Paris et la province ; la suppression de la taxe de 5 % sur les salaires ; la mécanisation et la solidarité ; le critère du nombre des salariés caractéristiques de l'entreprise.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2049, 2050) : l'équilibre du texte ; l'augmentation pour les employeurs assujettis à ce projet de la masse salariale dans la proportion de 0,8 ou 0,9 % ; le dynamisme et la compétitivité des entreprises.

L'industrialisation du pays ; les industries de pointe ; les mutations supportables pour les plus faibles ; les entreprises marginales et le paramètre des salaires ; la portée nationale de l'amendement ; l'abandon du paramètre « chiffre d'affaires » ; la construction de H.L.M. et la hausse de 2 % dans les industries de main-d'œuvre ; les maxima fixés en matière de construction ; le frein à la construction de H.L.M. dans la région parisienne.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2050) : le paramètre « salaires » et le 1 % pour la construction ; l'augmentation des charges salariales du fait de l'application du texte ; les bureaux d'études et de recherches du secteur tertiaire (p. 2050) : l'assujettissement à la loi des entreprises du secteur nationalisé et des administrations publiques.

Rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2051) ; liste des votants (p. 2083, 2084) ; amendement du groupe socialiste tendant à étendre le champ d'application de la loi aux personnes privées, physiques ou morales qui emploient des salariés dans les agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants ainsi que dans le périmètre des communautés urbaines.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2051) : la diversité des situations en matière de transports dans les agglomérations ; le système des tarifs réduits en province ; le non-engagement de l'Etat ; le coût moindre des transports ; la consultation des collectivités locales.

L'impôt régional ; l'équilibre entre les différentes régions ; l'augmentation des tarifs de transports en province ; le lien entre la subvention de l'Etat et le paie-

ment de la taxe ; l'affectation de la taxe à l'amélioration des réseaux des transports en commun ; rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2052) ; liste des votants (p. 2085, 2086) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste ; le second, de M. Pierre Bas tendant, sous réserve des dispositions de l'article 3-2, à affecter le produit du versement à l'amélioration des réseaux de transport en commun ; la précarité et l'insuffisance des transports publics en région parisienne ; l'éventualité d'une affectation aux dépenses d'investissement des ressources procurées par les versements ; l'affectation du reliquat.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2052) : la première participation de l'Etat au financement des infrastructures ferroviaires en région parisienne ; les dépenses d'investissement du R.E.R. ; le report du solde éventuel sur les exercices suivants et l'allégement de la charge des employeurs ; l'effort de l'Etat pour les infrastructures nouvelles et les améliorations de capacité et de confort des transports au cours du VIe Plan ; les réductions consenties sur les cartes hebdomadaires de travail.

Les kilomètres de lignes de métro construits dans la région parisienne depuis 1914 (p. 2053) ; le caractère exclusif de la situation des transports ; la situation générale de la région parisienne (l'accumulation des mesures prises à son encontre ; la taxation accrue sur la création de locaux commerciaux ; la taxe d'équipement ; la prime de transport) le montant des centimes additionnels dans les communes et les départements de la région parisienne ; le refus par les conseils généraux de l'inscription de crédits destinés à couvrir le déficit de la R.A.T.P. ; la couverture du déficit de la S.N.C.F. et les « trains d'affaires » ; la charge imposée aux entreprises ; les répercussions sur les consommateurs ; l'enveloppe globale de la région parisienne pour les Ve et VIe Plans (p. 2054) ; la charge des emprunts dans le déficit d'exploitation ; la participation accrue des collectivités locales ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; la victoire de la majorité de la province contre Paris ; rejet de l'amendement de M. Pierre Bas au scrutin public (p. 2054) ; liste des votants (p. 2086, 2087) ; amendement de la commission tendant à affecter le reliquat éventuel au budget d'équipement des entreprises ; rejet de l'amendement au scrutin public (p. 2055) ; liste des votants (p. 2087, 2088) ; adoption de l'ensemble de l'article premier au scrutin public (p. 2055) ; liste des votants (p. 2088, 2089).

Art. 2 : *le taux du versement ;* retrait d'un amendement du groupe socialiste devenu sans objet ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : *les modalités du versement ;* retrait d'un amendement de M. Habib-Deloncle ; amendement du groupe communiste tendant à prévoir la création future d'un office régional des transports.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2055) : la création d'une autorité unique en matière de transports dans la région parisienne.

Rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à supprimer le paragraphe 2 de l'article 3 ; le contrôle du transport intégral ; le petit nombre d'entreprises qui transportent l'ensemble de leur personnel ; le principe de l'égalité devant l'impôt ; le paiement de la taxe sur le chauffage et l'éclairage électriques ; la décentralisation des usines Citroën dans la vallée de la Marne ; les primes de décentralisation et le remboursement de la T.V.A. (p. 2056).

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2056) : l'exemption du paiement de la prime de transport.

Rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste ; le deuxième, de M. Pierre Bas, relatifs aux organismes auxquels est versé le produit de la taxe ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; le produit du versement au district de la région parisienne ; l'agonie du syndicat des transports parisiens.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2056) : l'existence juridique et administrative du syndicat des transports parisiens.

Retrait de l'amendement de M. Pierre Bas ; amendement de la Commission tendant à régler le cas particulier posé par l'une des villes nouvelles de la région parisienne ; le remboursement des sommes perçues ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste tendant à affecter le produit du versement ; le deuxième, de la Commission tendant à affecter le reliquat du versement au financement des budgets d'équipement des entreprises de transports publics (p. 2057) ; retrait de l'amendement

du groupe socialiste ; adoption de l'amendement de la Commission ; retrait d'un amendement de M. Pierre Bas ; adoption de l'article 3, ainsi modifié ; rappel au règlement de M. Habib-Deloncle relatif à l'absence de secrétaires au moment du vote.

Art. 4 : *les contrôles effectués par le syndicat des transports parisiens ;* retrait d'un amendement du groupe socialiste ; retrait d'un amendement de M. Pierre Bas ; adoption de l'article.

Après l'Art. 4 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste ; le deuxième de M. Cermolacce insérant un nouvel article étendant le versement de la prime de transport à tous les salariés des entreprises privées ; la valeur économique des transports en tant que service public ; la discrimination en matière de prime spéciale uniforme de transport ; le coût élevé des transports parisiens ; l'accélération de la construction industrielle et ses conséquences ; la crise du logement ; rejet de l'amendement du groupe socialiste (p. 2058) ; rejet de l'amendement du groupe communiste au scrutin public (p. 2058) ; liste des votants (p. 2090, 2091).

Art. 5 : *les modalités d'application de la loi et sa date d'entrée en vigueur* (p. 2058) ; amendement de M. Pierre Bas tendant à substituer la date du « 1er septembre 1971 » à la date du « 1er janvier 1972 » ; les incidences financières sur la trésorerie des entreprises ; la mise en application du nouveau régime résultant de la réorganisation des transports.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 2058) : la majoration des tarifs des transports au cours de l'été ; la publication des décrets d'application ; la liste exhaustive des textes attendant des décrets d'application.

Retrait de l'amendement de M. Pierre Bas (p. 2059) ; adoption de l'article 5.

Après l'Art. 5 : retrait d'un amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article.

Titre : retrait d'un amendement du groupe socialiste devenu sans objet.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 2059) ; liste des votants (p. 2091, 2092).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3296).

En application de l'article 91, alinéa 2 du Règlement, publication du rapport de M. Fortuit au compte rendu intégral de la séance ; les modifications apportées par le Sénat ; les amendements proposés par la Commission (p. 3296, 3297).

Intervention de M. Chamant, Ministre des Transports (p. 3297) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : amendement de la Commission de la production tendant à supprimer le second alinéa de l'article ; les crèches ; les ateliers pour enfants handicapés et les foyers maternels ; les contestations touchant à la délimitation des champs d'intervention ; le mécanisme du remboursement et celui de l'exonération ; amendement du Gouvernement tendant à une meilleure rédaction du texte introduit par le Sénat ; la liste des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et dont l'activité est de caractère social ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de celui du Gouvernement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 *bis* : adoption.

Art. 3 (p. 3297, 3298) : trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission ; le deuxième, du Gouvernement ; le troisième, de M. Ruais tendant à modifier le troisième alinéa de l'article (p. 3298) ; rappel au Règlement de M. Fouchier relatif à la distribution des amendements déposés à la dernière minute par le Gouvernement (p. 3298) ; les transports collectifs et les transports individuels ; le logement et le transport.

Intervention de M. Chamant, Ministre (p. 3298) : le remboursement du montant de la cotisation versée aux employeurs en cas de logement permanent sur les lieux de travail ou en cas de transport collectif des salariés.

Rejet des trois amendements (p. 3299) ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission en partie satisfait par l'adoption d'un amendement précédent ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Explications de vote : la position du groupe communiste : la pénurie, l'anarchie et la

cherté des transports dans la région parisienne et dans les grandes villes de province ; le refus de l'extension de la prime de transport à l'ensemble du pays ; l'augmentation des tarifs des transports ; la réduction de l'apport de l'Etat dans les budgets d'exploitation de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. ; le vote hostile du groupe ; M. Marette : le vote hostile des parlementaires de la majorité représentant la région parisienne ; le refus d'améliorer l'équipement du réseau ; la part de la région parisienne dans le paiement des impôts de l'Etat et la décentralisation régionale (p. 3299) ; la décentralisation de la R.A.T.P (p. 3300) ; le précédent du vote d'un impôt régional.

Adoption de l'ensemble du projet de loi par scrutin public (p. 3300) ; liste des votants (p. 3311, 3312).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3560).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 3560) ; l'exonération des personnes morales à but non lucratif poursuivant une activité de caractère social par voie de remboursement ; le fichier de l'U.R.S.S.A.F. ; le remboursement accordé aux employeurs assurant le logement permanent de leur personnel sur les lieux de travail ; l'adoption sans modification du texte du Sénat.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement (p. 3560) : ses observations sur ce texte.

Art. 1er : adoption (p. 3560).

Art. 3 : adoption (p. 3561).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

— .

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1, Service du Premier Ministre (X) et article 24 (Taxe d'équipement) et article 54 (Grands travaux) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 6) ; BUDGET 1970, 1, Services du Premier Ministre (IX) et article 47 (Grands travaux), 56 (Taxe d'équipement).

— District. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 69) ; BUDGET 1973 (art. non rattachés, art. 46).

— Protection d'un espace vert parisien. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 224.

— Tribunaux. — *Voy.* JUSTICE, 1.

RÉGIONALISATION.

— *Voy.* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (Communications) [2 avril 1969] (p. 812) ; BUDGET 1969, 1, Discussion générale, Industrie, Intérieur, Services du Premier Ministre (II Information), Services du Premier Ministre (IV D.O.M.), Services du Premier Ministre (X Commissariat au Plan) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (nos 6, 7 et 8) ; BUDGET 1970, 1, Services du Premier Ministre (I et III D.O.M.) ; BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre, D.O.M., p. 4722) ; PLAN, 1.

— Des interventions. — *Voy.* AGRICULTURE, 3.

RÉGIONS.

1. — Projet de loi portant création et organisation des régions, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2067 ;** rapport le 4 avril 1972 par M. Lecat, **n° 2218.** Adoption le 27 avril 1972. — Projet de loi **n° 569.**

Transmis au Sénat le 2 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 177 (année 1971-1972) ;** avis le 18 mai 1972 par M. Joseph Raybaud au nom de la Commission des finances, **n° 206 (année 1971-1972) ;** rapport le 30 mai 1972 par M. Schiélé, **n° 221 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 1er juin 1972. — Projet de loi **n° 93 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2391;** rapport le 8 juin 1972 par M. Foyer, **n° 2399.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 609.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des lois, **n° 272 (année 1971-1972) ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Pierre Schiélé, **n° 299** (année 1971-1972). Adoption avec modifications le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 126 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1972, **n° 2478 ;** rapport le 29 juin 1972 par M. Foyer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2488.** Adoption des conclusions de la C.M.P. le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 658.**

Rapport le 29 juin 1972 par M. Schiélé au nom de la C.M.P., **n° 341 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 149 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7176).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE: [25 avril 1972] (p. 990, 1009) ; [26 avril 1972] (p. 1042, 1066) ; [27 avril 1972] (p. 1098, 1126).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre : les nécessités économique, administrative et politique de l'institution régionale (p. 990) ; l'impossibilité que la région ne devienne une entité politique autonome menaçant l'unité de la nation ; le rôle du département ; le statut juridique de la future région ; la création au niveau régional, de deux assemblées distinctes (p. 991) ; l'importance du problème de l'équipement collectif (p. 992).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 994) ; la nécessité d'une réforme régionale (p. 994) ; les inégalités économiques régionales ; le caractère anti-démocratique de la réforme proposée (p. 994, 995) ; l'aggravation de l'injustice fiscale (p. 995) ; le développement déséquilibré des différentes régions françaises ; le problème de l'emploi dans certaines régions françaises ; le maintien du déséquilibre économique après la réforme régionale ; la politique régionale de la Communauté européenne ; la coordination des politiques régionales des pays de la C.E.E. ; la conception de la région pour le parti communiste ; l'élection au scrutin proportionnel des membres du conseil régional (p. 996) ; la nécessité de donner des pouvoirs de décision véritables au conseil régional ; la mise en œuvre d'une politique active d'aménagement du territoire (p. 996) ; l'existence des institutions administratives régionales ; le risque technocratique au niveau régional (p. 997) ; la participation des parlementaires au Conseil régional ; l'impossibilité de donner des pouvoirs politiques à la région ; l'impossibilité de faire disparaître les départements.

Rejet au scrutin public de la question préalable (p. 998) ; liste des votants (p. 1007, 1008.

Les élus locaux, exécutants des décisions de l'administration (p. 999); la définition des limites des régions par les élus locaux ; la composition des assemblées régionales ; l'insuffisance des ressources des régions (p. 999); l'extension du projet de loi aux départements d'outre-mer (p. 1.000) ; la nécessité de la décentralisation pour les départements d'outre-mer ; la création d'une région à la Réunion ; la dimension des régions (p. 1001) ; le cumul des mandats par les parlementaires ; le statut des suppléants de députés ; la possibilité de faire donner un rôle régional aux suppléants (p. 1001, 1016) ; l'homogénéité du projet de 1969 (p. 1002) ; les retard entraînés par l'existence des commissions régionales ; le découpage des régions ; l'intégration de la Nièvre à la Bourgogne (p. 1003) ; la situation de la Guadeloupe (p. 1003, 1005) ; les échanges économiques entre la Guadeloupe et la métropole (p. 1003) ; les revendications au droit à l'autodétermination du peuple guadeloupéen (p. 1004, 1006) ; les pouvoirs réels donnés aux assemblées régionales (p. 1004) ; le transfert de certaines ressources financières aux régions (p. 1004, 1005) ; l'organisation régionale en Europe (p. 1005) ; les compétences de la région en matière d'investissements scolaires (p. 1009) ; la représentation des zones pauvres dans les instances régionales (p. 1010) ; la répartition des crédits à l'intérieur de la région ; la complémentarité entre les mandats de député et de conseiller général ; la nécessité de créer de véritables collectivités territoriales (p. 1010, 1013, 1046, 1049) ; l'élection des membres des conseils régionaux au suffrage universel (p. 1011, 1045, 1048) ; l'étendue des pouvoirs du préfet de région (p. 1011, 1016, 1050) ; l'inégale représentation des différentes parties des régions (p. 1012) ; l'insuffisance des ressources des régions (p. 1012, 1018, 1047, 1048, 1052) ; les risques de domination technocratique (p. 1013, 1018) ; les pouvoirs de l'Assemblée Nationale (p. 1013) ; les dangers de la régionalisation dans le domaine économique (p. 1013) ; l'exemple du district de la région parisienne (p. 1014) ; le problème de la Corse (p. 1015) ; la faiblesse des revenus des habitants de la Corse ; la création d'une « mini-région » en Corse ; la représentation du monde rural (p. 1016) ; la nomination de préfet de région sous responsabilité départementale (p. 1016, 1044, 1050) ; l'histoire du régionalisme (p. 1017) ; le caractère réaliste du projet de loi ; l'absence de service de la Région (p. 1018) ; la péréquation des ressources financières entre les régions (p. 1018) ; l'amélioration de la répartition de la masse fiscale ; l'application de la réforme régionale à la Réunion ; le caractère antidémocratique des établissements publics (p. 1019) ; la modification du statut de la région parisienne

(p. 1019) ; la nécessité de conserver les collectivités locales existantes (p. 1042) ; la composition du conseil régional (p. 1043, 1052) ; la réforme des finances locales ; la modification des limites des circonscriptions d'action régionale (p. 1043) ; le passage de fonctionnaires des administrations centrales dans les services régionaux ; le projet de découpage régional effectué par le Collège de l'Europe (p. 1044) ; la nécessité de donner un caractère démocratique à la réforme (p. 1045) ; le problème des cumuls de mandats pour les parlementaires (p. 1045, 1049) ; l'opposition entre les établissements publics et les collectivités territoriales (p. 1046) ; les attributions de la région ; l'absence de transferts réels de pouvoirs de l'Etat vers les régions ; la décentralisation des services publics (p. 1048) ; le sort des comités d'expansion ; l'absence de compétence véritable des organismes de la Région (p. 1050) ; le recul de l'autonomie communale (p. 1051) ; le bilan négatif des communautés urbaines ; le programme de réforme régionale du Parti communiste (p. 1053) ; le statut des D.O.M. (p. 1054) ; la lenteur de l'application de la réforme.

Intervention de M. Frey, Ministre d'Etat chargé des réformes administratives : les fonctions de la région dans nos institutions ; la nature juridique de la région ; le découpage régional (p. 1054, 1055) ; sa conviction que la participation aux délibérations des assemblées régionales est le prolongement normal de la fonction parlementaire ; la place des maires des petites communes ; la représentation des villes de plus de 30.000 habitants ; le rôle du comité économique, social et culturel ; l'action des comités régionaux d'expansion (p. 1056) ; le rôle du préfet de région ; le cumul des fonctions de préfet de région et de préfet de département ; la mobilité des fonctionnaires entre Paris et les régions ; la responsabilité de la région dans certains secteurs ; les conditions d'utilisation des crédits d'Etat (p. 1057) ; les prélèvements fiscaux décidés par le conseil régional ; la détermination de la subvention globale de l'Etat (p. 1058) ; le problème des finances locales ; la région parisienne ; la particularité des départements d'outre-mer ; le cas des départements de la Martinique et de la Réunion, d'une part, de la Guadeloupe et de la Guyane, d'autre part (p. 1059).

Reprise de la discussion générale (p. 1060) : la réalité et la vitalité du département (p. 1060) ; l'augmentation des dépenses entraînées par la réforme (p. 1061) ; la timidité de la réforme (p. 1062) ; les difficultés d'application de la réforme au niveau de préfet de région (p. 1063) ; l'intérêt de la création dans les régions de commissaires du Gouvernement.

Motion de renvoi de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (p. 1066) : l'absence de compétences réelles de la région (p. 1066) ; la signification de la motion de renvoi (p. 1067) ; les problèmes économiques de la Lorraine.

Rejet de la motion de renvoi au scrutin public (p. 1070) ; liste des votants (p. 1095, 1096).

Art. 1er : le maintien du découpage en 21 régions (p. 1070) ; l'unification en une région de la Normandie ; les inconvénients du statut d'établissement public (p. 1071) ; la réunion des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées : trois amendements de MM. Boulay, Waldeck L'Huillier, Michel Durafour tendant à donner aux régions le statut de collectivité territoriale (p. 1071) ; la nécessité de faire participer la population au fonctionnement de la Région ; le risque de porter atteinte aux collectivités déjà existantes ; rejet des amendements (p. 1072) ; amendement de M. Arthur Charles tendant à faire définir le statut juridique par décret en Conseil d'Etat (p. 1072) ; le type d'établissement public adapté à la Région (p. 1072).

Intervention de M. Frey, Ministre : la Région, établissement public administratif (p. 1072).

Retrait de l'amendement ; amendement de M. de Broglie tendant à donner pouvoir aux Conseils généraux d'adhérer aux régions (p. 1072) ; six amendements de M. de Broglie, du Halgouët, Icart, Hamelin et amendement de la Commission des lois ; sous-amendement de M. des Garets à l'amendement de la Commission (relatifs aux procédures de modification des limites des régions) (p. 1073) ; la démocratisation de la réforme ; les pouvoirs des conseils généraux (p. 1073) ; l'arbitraire du découpage des régions (p. 1074) ; reprise de la discussion (p. 1098) ; le droit d'initiative des conseils généraux (p. 1100) ; l'adoption du projet préalable à un nouveau découpage (p. 1100) ; amendement du Gouvernement relatif à la procédure de modification des limites des régions (p. 1100).

Intervention de M. Frey, Ministre : les risques d'instabilité dans le découpage des ré-

gions (p. 1100) ; le droit de l'Etat à déterminer les limites des régions ; l'initiative de la révision accordée conjointement aux départements et à l'Etat (p. 1100).

Reprise de la discussion : les nombreuses demandes de révision des limites déjà faites au Gouvernement (p. 1101) ; retrait des amendements de M. de Broglie ; rejet de l'amendement de M. Icart ; retrait de l'amendement de M. Hamelin ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : trois amendements de MM. Boulay, Bustin, d'Ornano tendant à confier au Conseil régional l'exécution des délibérations (p. 1102) ; la nécessité de décharger les Préfets de région de leurs tâches départementales (p. 1102) ; rejet de l'amendement de M. Bustin ; retrait de l'amendement de M. Boulay ; rejet de l'amendement de M. d'Ornano ; adoption d'un amendement de forme de la Commission (p. 1103) ; adoption de l'article 2 (p. 1102).

Après l'art. 2 : retrait d'un amendement de M. Bustin, devenu sans objet (p. 1103).

Art. 3 : retrait des amendements de M. Boulay (p. 1103) ; adoption de deux amendements de forme de la Commission ; retrait d'un amendement de M. Boulay ; amendement de M. Lecat tendant à permettre à plusieurs régions de réaliser un équipement en commun (p. 1103) ; adoption ; retrait d'un amendement de M. Boulay (p. 1104) ; rejet d'un amendement de M. Ducoloné tendant à confier au pouvoir législatif la possibilité d'accroître la compétence du Conseil régional (p. 1104) ; les modalités de transfert des compétences de l'Etat aux régions ; amendement de M. Boulay tendant à confier au Conseil régional l'attribution des agréments fiscaux (p. 1104) ; la compétence exclusive du Ministre de l'Economie et des Finances ; rejet de l'amendement (p. 1104) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 1104).

Après l'Art. 3 : deux amendements de MM. Michel Durafour et d'Ornano tendant à organiser une procédure de réunion commune de deux ou plusieurs régions (p. 1105) ; l'organisation de la coopération interrégionale (p. 1105) ; retrait de l'amendement de M. d'Ornano ; adoption de l'amendement de M. Durafour.

Art. 4 : trois amendements de MM. Boulay, Durafour et Waldeck L'Huillier tendant à modifier la composition du Conseil régional et à prévoir la désignation de ses membres au suffrage universel (p. 1106) ; rejet des trois amendements ; deux amendements identiques de MM. Ducoloné et Michel Durafour tendant à supprimer la présence de droit des parlementaires dans le Conseil régional (p. 1106) ; rejet des deux amendements ; deux amendements de M. de Broglie et de M. Bertrand Denis tendant à remplacer au Conseil régional les Députés et Sénateurs par leurs suppléants (p. 1107) ; la nécessité de doter les suppléants d'un statut ; la possibilité pour les députés de se faire remplacer au Conseil régional par leur suppléant ; l'impossibilité dans l'état actuel des textes de donner un rôle au suppléant avant le décès du député (p. 1108) ; l'impossibilité pour les députés d'assurer la charge imposée par le cumul des mandats (p. 1109) ; le problème du remplacement du suppléant ; la nécessité de limiter le cumul des mandats (p. 1109) ; rejet de l'amendement de M. Bertrand Denis ; rejet au scrutin public de l'amendement de M. de Broglie (p. 1109) ; liste des votants (p. 1121, 1122) ; retrait d'un amendement de M. d'Ornano (p. 1110) ; la possibilité pour les conseils généraux de choisir une personnalité hors de leur sein (p. 1110) ; adoption d'un amendement de forme de M. Dumas (p. 1110) ; retrait de deux amendements de MM. Michel Durafour et Arthur Charles (p. 1110) ; la réduction des places attribuées aux parlementaires et l'augmentation du nombre des représentants des communes (p. 1110) ; deux amendements de M. Arthur Charles et de la Commission tendant à réserver la moitié des places de représentants des conseils généraux aux élus de cantons de moins de 5.000 habitants (p. 1110) ; retrait des deux amendements (p. 1111) ; amendement de M. Dumas tendant à réserver des places aux maires des petites et moyennes communes ; le problème de la désignation des maires de petites communes par le conseil général ; adoption de l'amendement ; deux amendements de MM. du Halgouët et Michel Durafour tendant à organiser la représentation des petites communes (p. 1112) ; l'élection par les maires eux-mêmes de leurs représentants par catégorie de communes ; l'équilibre des représentations des zones rurales ; l'importance de la représentation du monde rural ; la constitutionnalité des mandats donnés par un conseil général à un maire (p. 1113) ; la désignation des maires de petites communes par leurs pairs ; rejet au scrutin public de l'amendement de M. du Halgouët (p. 1114) ; liste des votants

(p. 1122, 1123) ; rejet au scrutin public de l'amendement de M. Michel Durafour (p. 1114) ; liste des votants (p. 1123, 1124) ; retrait de deux amendements de M. Michel Durafour et Arthur Charles (p. 1114) ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à faire organiser le renouvellement des conseils régionaux par décret en Conseil d'Etat (p. 1115) ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à interdire le cumul entre le Conseil régional et le Comité économique, social, culturel et familial (p. 1115) ; adoption de l'article 4.

Après l'Art. 4 : quatre amendements de MM. Boulay, Waldeck L'Huillier, Michel Durafour et d'Ornano relatifs au règlement intérieur du Conseil régional (p. 1115) ; la nécessité de laisser au Conseil une grande souplesse d'organisation ; retrait des amendements de MM. d'Ornano et Michel Durafour (p. 1116) ; rejet des amendements de MM. Boulay et Waldeck L'Huillier (p. 1116) ; amendement de M. Bertrand Denis relatif à la fixation par le Conseil régional du lieu de ses séances ; la fixation du siège des organes de la région (p. 1116, 1117) ; retrait de l'amendement (p. 1117).

Art. 5 : adoption d'un amendement de forme de M. d'Ornano (p. 1117) ; amendement de M. Boulay tendant à confier l'établissement du budget de la région au Conseil régional ; rejet de l'amendement.

Après l'Art. 5 : retrait de deux amendements de MM. Boulay et Bustin relatifs aux sessions des conseils régionaux (p. 1117).

Art. 6 : amendement de M. d'Ornano tendant à substituer au mot « règlement » les mots : « décret ou arrêté ministériel » (p. 1118) ; l'annulation des décisions contraires à une loi ou à un règlement ; adoption de l'amendement et de l'article (ainsi modifié.

Art. 7 : trois amendements de MM. Boulay, Waldeck L'Huillier et Duboscq relatifs à l'élaboration du Plan par le Conseil régional ; la collaboration des régions à l'élaboration du Plan (p. 1119) ; le risque de déposséder les collectivités locales de leurs compétences en matière d'équipements ; rejet des amendements de MM. Boulay et Waldeck L'Huillier (p. 1120) ; retrait de l'amendement de M. Duboscq ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer l'alinéa 7 de l'article ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 8 : l'avis du conseil régional sur les crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional (p. 1126) ; deux amendements de MM. Duboscq et Hamelin tendant à donner au Conseil régional le pouvoir de proposer les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat (p. 1126) ; amendement de M. des Garets tendant à remplacer la consultation par l'avis du Conseil régional ; retrait des amendements de MM. Duboscq et Hamelin (p. 1128) ; adoption de l'amendement de M. des Garets ; adoption de l'article 8.

Après l'Art. 8 : amendements de M. d'Ornano et de la Commission tendant à préciser que le Conseil régional sera annuellement informé de l'exécution du Plan (p. 1128) ; retrait de deux amendements (p. 1129) ; adoption d'un amendement de synthèse de la Commission qui devient l'article 8 *bis*.

Art. 9 : deux amendements de suppression de la Commission et de M. Boulay ; l'impossibilité pour une Commission de prendre des décisions à la place de l'Assemblée (p. 1129) ; la nécessité d'une certaine continuité dans les travaux et décisions (p. 1130) ; rejet des deux amendements ; trois amendements de MM. Bustin, d'Ornano et Nungesser relatifs à la délégation des pouvoirs du Conseil régional à une ou plusieurs Commissions (p. 1130) ; la légitimité du principe des délégations (p. 1131) ; le précédent des Commissions départementales ; retrait de l'amendement de M. d'Ornano ; rejet des amendements de MM. Bustin et Nungesser (p. 1132) ; adoption d'un amendement de synthèse du Gouvernement ; adoption de l'article 9 (p. 1132).

Art. 10 : amendement de M. Boulay tendant à fixer la procédure de nomination des membres du Comité économique, social et culturel (p. 1132) ; la nécessité d'adapter les procédures de nomination pour chaque région (p. 1132) ; retrait de l'amendement (p. 1132) ; amendement de la Commission tendant à intituler le Conseil : Conseil économique, social, culturel et familial ; la reconnaissance du droit de représentation des organismes familiaux (p. 1133) ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Arthur Charles tendant à réserver 25 % des sièges aux représentants du secteur agricole (p. 1133) ; l'impossibilité de préciser le nombre de places attribuées à chaque catégorie ; retrait de l'amendement (p. 1133) ; amendement de M. Neuwirth tendant à préciser

que le décret relatif à la composition du Conseil sera pris après avis des Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie et de métiers (p. 1134) ; le caractère éminement représentatif de ces organismes ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 10.

Art. 11 : trois amendements de MM. Nungesser, Boulay, d'Ornano tendant à préciser que le Comité pourra être consulté par le préfet de Région et à définir ses compétences (p. 1134) ; le caractère facultatif des consultations du Comité ; retrait des amendements (p. 1135) ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption d'un amendement de M. d'Ornano ; amendement de la Commission tendant à étendre la compétence du Comité aux conditions d'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements régionaux ; adoption de l'amendement (p. 1136) ; amendements de M. Dumas et de la Commission tendant à prévoir la désignation d'un rapporteur du Comité auprès du Conseil régional ; retrait des amendements ; adoption de l'article 11, ainsi modifié.

Art. 12 : amendement de M. Duboscq tendant à prévoir une session commune des deux organismes régionaux une fois par an (p. 1136) ; le caractère réglementaire des dispositions proposées par l'amendement (p. 1137) ; adoption d'un amendement d'harmonisation de la Commission ; trois amendements de MM. Boulay, d'Ornano et Nungesser tendant à donner aux présidents des deux organismes régionaux le pouvoir de décider de réunions conjointes ; les avantages de la procédure de convocation par le préfet de Région (p. 1137) ; retrait de l'amendement de M. Boulay ; rejet de l'amendement de M. d'Ornano (p. 1138) ; adoption de l'amendement de M. Nungesser ; adoption d'un amendement du Gouvernement prévoyant que les autres formes de collaboration entre les deux organismes seront réglées par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'article 12, ainsi modifié.

Après l'Art. 12 : amendement de M. Caillau tendant à prévoir la tenue des sessions des organismes régionaux à tour de rôle dans tous les chefs-lieux des départements de la Région (p. 1138) ; la possibilité pour les organes régionaux de se réunir ailleurs qu'au chef-lieu de la région (p. 1139) ; retrait de l'amendement.

Art. 13 : l'importance accrue du Préfet de Région ; l'impossibilité de cumuler ses fonctions avec celles de préfet d'un département ; deux amendements de MM. Michel Durafour et d'Ornano tendant à permettre au Conseil régional de confier la préparation des affaires qui lui sont soumises à d'autres organes qu'à ceux du préfet de Région (p. 1139) ; la possibilité de faire appel aux Comités d'expansion (p. 1140) ; la nécessité de maintenir l'unité d'instruction des dossiers par le préfet ; retrait des deux amendements ; adoption d'un amendement de coordination de la Commission (p. 1140) ; amendement de M. des Garets tendant à supprimer l'interdiction de créer des services de la région (p. 1140) ; l'impossibilité de créer des services directement attachés à la Région ; l'utilisation par le Préfet des services de l'Etat au profit de la Région (p. 1141) ; retrait de l'amendement de M. des Garets ; deux amendements de MM. Nungesser et Dumas tendant à rendre incompatibles les fonctions de Préfet de Région et de préfet de département (p. 1141) ; les autres fonctions du préfet de Région (p. 1142) ; retrait des amendements de M. Nungesser et M. Dumas ; reprise de l'amendement de M. Dumas par M. Deniau (p. 1143) ; la nécessité de séparer les deux fonctions avant l'entrée en vigueur de la loi ; l'application de l'article 41 de la Constitution (p. 1144) ; réserve de l'article 13.

Art. 14 : la création d'un fonds national de péréquation des ressources des régions (p. 1144) ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer le paragraphe prévoyant l'institution de trois taxes additionnelles ; rejet de l'amendement (p. 1144) ; amendement de la Commission des finances tendant à éviter la confusion possible avec la taxe locale d'équipement (p. 1145) ; amendement de M. Boulay tendant à autoriser la région à asseoir la taxe régionale d'équipement sur les anciennes contributions directes ; la fin, en 1974, de la révision des propriétés bâties ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 14, ainsi modifié ; amendement de M. Dumas tendant à limiter à 15 % de la taxe sur les certificats d'immatriculation, le montant de la taxe additionnelle (p. 1145) ; l'existence d'un plafond global pour les trois taxes (p. 1146) ; les limites étroites imposées aux ressources de la région ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Boulay tendant à supprimer les plafonds de ressources fiscales imposées aux régions (p. 1146) ; l'impossibilité d'augmen-

ter la pression fiscale locale ; rejet de l'amendement de M. Boulay ; amendement de M. d'Ornano tendant à faire fixer le plafond des ressources fiscales de la Région dans chaque loi de finances ; l'impossibilité de fixer dans la loi un plafond définitif ; l'intérêt pour les régions d'avoir un montant de ressources garanti ; retrait de l'amendement de M. d'Ornano ; retrait d'un amendement de M. Boulay (p. 1147) ; adoption de l'article 15.

Art. 16 : amendement de M. Couderc tendant à exclure des ressources de la Région les crédits spécifiques aux zones de rénovation rurale, aux zones de montagne, aux zones périphériques des parcs nationaux (p. 1147) ; l'affectation des crédits spécifiques sans l'intermédiaire de la Région (p. 1148) ; le maintien du système prévu par la loi d'orientation agricole ; retrait de l'amendement de M. Couderc ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Après l'Art. 16 : amendement de M. Stasi tendant à créer un fonds de compensation entre les régions (p. 1149) ; l'existence de mesures de compensation déjà existantes ; retrait de l'amendement (p. 1150).

Art. 17 : la solution spéciale adoptée pour la Corse où la région ne représente qu'un département ; la nécessité d'une réforme cantonale en Corse ; le caractère peu représentatif de certains conseillers généraux ; la création de deux départements en Corse (p. 1150, 1151, 1152) ; la situation de la Guadeloupe face à la réforme régionale (p. 1151) ; adoption de l'article 17 (p. 1152).

Art. 18 : deux amendements de MM. Ducoloné et Julia relatifs à l'application de la loi dans la région parisienne (p. 1152) ; le caractère antidémocratique du district de la région parisienne (p. 1152) ; retrait de l'amendement de M. Julia (p. 1153) ; rejet de l'amendement de M. Ducoloné ; adoption de l'article 18.

Après l'Art. 18 : amendement de M. Boulay relatif au rôle de la Commission nationale d'aménagement du territoire (p. 1153) ; rejet de l'amendement (p. 1154) ; amendement de M. Boulay tendant à la création d'une agence foncière régionale ; le rôle des régions en matière foncière ; retrait de l'amendement (p. 1154).

Art. 19 : adoption (p. 1155).

Art. 13 (suite) : acceptation par M. le Président de l'Assemblée Nationale de l'irrecevabilité de l'amendement de M. Deniau opposée par le Gouvernement en vertu de l'article 41 ; adoption de l'article 13.

Titre : deux amendements de MM. Michel Durafour et d'Ornano tendant à intituler le projet de loi : « Projet de loi portant création d'un établissement public régional » (p. 1155) ; l'absence de création de régions par la loi ; rejet des amendements (p. 1155) ; la lourdeur de l'administration française (p. 1156) ; l'absence d'une véritable réforme régionale (p. 1156, 1157) ; le caractère irremplaçable des collectivités locales (p. 1158).

Adoption au scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 1158) ; liste des votants (p. 1187, 1188).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 juin 1972] (p. 2416).

Inadaptation du département en raison de la planification ; nature juridique de la région ; composition du conseil régional ; transfert d'attributions de l'Etat aux régions ; suppression par le Sénat des recettes fiscales (p. 2416) ; régionalisation et nationalisation de certains secteurs-clefs de l'économie ; pouvoirs du conseil régional ; réforme des finances locales (p. 2417) ; composition des bureaux et des commissions (p. 2418) ; problème de la péréquation entre les régions (p. 2416, 2417, 2418).

Art. 1er : création dans chaque circonscription d'action régionale d'un établissement public doté de l'autonomie financière ; amendement de la Commission des lois (création dans chaque circonscription d'action régionale d'un établissement public dénommé « région ») (p. 2418) ; adoption de l'amendement qui devient l'article premier (p. 2419).

Après l'Art. 1er : amendement de la Commission des lois (limites territoriales des régions) ; sous-amendement de M. Lagorce (modalités de modifications des limites territoriales) (p. 2419) ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 2420).

Art. 2 : administration de la région ; son adoption (p. 2420).

Art. 2 *bis* : fixation du nom de la région par le conseil régional ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; adoption de cet amendement ; en conséquence, suppression de l'article 2 *bis* (p. 2420).

Art. 3 : mission de la région ; amendement de la Commission ; nouvel amendement de la Commission concernant la réalisation d'équipements d'intérêt commun ; adoption de ces amendements (p. 2420) ; amendement de M. Lagorce (attributions supplémentaires des établissements publics) ; cet amendement devient sans objet ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 2420).

Art. 3 *bis* : accords de deux ou plusieurs établissements publics pour l'étude et la réalisation d'équipements intéressant les régions ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article ; son adoption ; en conséquence, l'article 3 *bis* est supprimé (p. 2421).

Art. 4 : composition du conseil régional ; adoption (p. 2421).

Art. 5 : délibérations du conseil régional ; adoption (p. 2421).

Art. 6 : nature des délibérations du conseil régional ; adoption (p. 2421).

Art. 7 : problèmes de développement et d'aménagement de la région ; amendement de M. Lagorce relatif à la consultation du conseil régional sur les problèmes de développement et d'aménagement ; amendement de la Commission (procédure d'élaboration du Plan) (p. 2421) ; rejet de l'amendement de M. Lagorce ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 2422).

Art. 8 : avis du conseil régional sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional ou départemental ; adoption (p. 2422).

Art. 8 *bis* : rôle du préfet de région ; deux amendements rédactionnels de la Commission ; leur adoption ; adoption de l'article 8 *bis*, ainsi modifié (p. 2422).

Art. 8 *ter* : organisation intérieure et fonctionnement du conseil régional ; amendement de la Commission sous-amendé par celui de M. d'Ornano (p. 2422) ; souhait de M. d'Ornano de voir les suppléants des parlementaires siéger dans les assemblées régionales au lieu des parlementaires eux-mêmes ; problème du cumul des mandats (p. 2423) ; rejet du sous-amendement de M. d'Ornano ; adoption de l'amendement de la Commission, qui devient l'article 8 *ter* (p. 2424).

Art. 9 : délégations faites par le conseil régional à son bureau ou à une Commission ; adoption de cet article (p. 2424).

Art. 10 : composition du comité économique et social ; adoption (p. 2424).

Art. 11 : consultation du comité économique et social ; adoption (p. 2424).

Art. 12 : réunion commune du conseil régional et du comité économique et social ; adoption (p. 2424).

Art. 13 : rôle du préfet de région ; amendement de M. Lagorce tendant à rendre incompatible la fonction de préfet de région avec celle de préfet de département ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article 13 (p. 2424).

Art. 14 : amendement de la Commission, sous-amendé par le Gouvernement et amendement de M. Delachenal relatifs aux ressources de la région ; retrait de l'amendement de la Commission ; répartition des ressources ; solidarité entre les régions (p. 2425) ; la péréquation entre les régions ; rôle du budget de l'Etat ; retrait de l'amendement de M. Delachenal ; dépôt par le Gouvernement d'un nouvel amendement qui reprend l'amendement de la Commission précédemment retiré et le complète par un sous-amendement déposé par le Gouvernement ; adoption de la première partie de l'amendement (p. 2426) ; ressources de la région en 1973 ; rejet de la deuxième partie de l'amendement ; la première partie de l'amendement devient donc l'article 14 (p. 2427).

Art. 15 : amendement de la Commission (ressources fiscales de la région) ; sous-amendement de M. Delachenal qui devient sans objet ; adoption de l'amendement de la Commission ; ce texte devient l'article 15.

Art. 16 : composition des ressources de l'établissement public ; trois amendements de la Commission ; leur adoption ; amendement du Gouvernement (conditions d'application de la loi) adoption de ces amendements (p. 2427) ; adoption de l'article 16, ainsi modifié.

Art. 17 : cas où la région ne comprend qu'un département ; adoption de cet article (p. 2428).

Art. 19 : entrée en vigueur de la présente loi ; adoption de cet article (p. 2428).

Explications de vote : vote défavorable du groupe communiste.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 2428) ; liste des votants (p. 2441, 2442).

DISCUSSION DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1972] (p. 3008).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3009).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3009).

2. — Proposition de loi d'orientation relative au développement régional accéléré, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales ét sociales), **n° 2670.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par M. Dumas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2675 ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Charles Bignon, **n° 2771.** Adoption le 18 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 746.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 171 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Schiélé, **n° 189 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 74 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1167 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13588).

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6297).

La prolongation du délai accordé aux conseils généraux pour demander la modification des limites et des dénominations des régions (p. 6297).

Adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 6298).

4. — Proposition de loi sur l'organisation régionale, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2840.**

— .

Voy. aussi : COLLECTIVITÉS LOCALES, 5 et 6 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 6 et 8) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), 2.

RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE

1. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 134 du Règlement, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 par M. Abelin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 32.**

2. — Proposition de résolution tendant à compléter l'article 14 du Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 juillet 1968 par M. Pierre Bas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 34.**

3. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 65 du Règlement relatif au vote par scrutin public, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1968 par M. Michel Durafour (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 37.**

4. — Proposition de résolution tendant à supprimer les articles 28 et 130 du Règlement, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par MM. Michel Durafour, Jacques Barrot et Cazenave (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 243.**

5. — Proposition de résolution tendant à modifier et à compléter le Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1968 par MM. Chaban-Delmas, Rey, Mondon, Defferre et Duhamel (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République puis à une Commission spéciale), **n° 399 ;** rapport le 14 octobre 1969 par M. Lecat, **n° 824.** Adoption le 23 octobre 1969. — Résolution **n° 146.**

Soumise au Conseil constitutionnel (décision du 20 novembre 1969 — *J.O.* du 30 novembre 1969) (p. 11.682) ; rapport supplémentaire le 11 décembre 1969 par M. Lecat, **n° 962.** Adoption le 17 décembre 1969. — Résolution **n° 199.**

Soumise au Conseil constitutionnel (décision du 15 janvier 1970 — *J.O.* du 18 janvier 1970) (p. 676).

DISCUSSION [22 octobre 1969] (p. 2823) ; [23 octobre 1969] (p. 2860).

Les travaux de la Commission spéciale (p. 2823) ; le contrôle du Conseil constitutionnel sur les réformes du Règlement (p. 2823) ; l'impossibilité de remettre en cause des dispositions constitutionnelles par le biais de modifications du Règlement (p. 2823, 2825) ; le caractère politique de certains conflits réglementaires (p. 2823) ; l'amélioration des moyens de travail mis à la disposition des parlementaires (p. 2823, 2831, 2832, 2834, 2862, 2863) ; les séances de nuit (p. 2823, 2824) ; l'allégement des procédures de nomination (p. 2823) ; les Commissions (p. 2823) ; les Commissions spéciales (p. 2823, 2826, 2833) ; les Commissions saisies pour avis (p. 2824, 2833) ; la publicité des travaux des Commissions ; le refus de l'introduction de la télévision (p. 2824, 2832) ; les compétences des Commissions ; la limitation de leur nombre à 6 (p. 2824, 2825, 2826, 2829, 2832) ; les propositions de lois (p. 2824, 2826, 2827, 2829, 2832) ; la répartition du temps de travail entre les Commissions et les séances plénières (p. 2824, 2828, 2833, 2862) ; l'organisation des travaux en séance publique (p. 2824) ; le rôle des groupes (p. 2824) ; les procédures abrégées : votes sans débat et débats restreints (p. 2824, 2825, 2833) ; la procédure d'avis (p. 2825) ; les amendements (p. 2825) ; les questions orales ; le contrôle de l'administration ; les « questions d'actualité » (p. 2825, 2827, 2828, 2829, 2830, 2833) ; la compatibilité de la présente réforme avec l'esprit et la lettre des institutions (p. 2825) ; la possibilité pour le Président de la République de lire lui-même ses messages au Parlement (p. 2826, 2833) ; l'incompatibilité des fonctions gouvernementales et du mandat parlementaire (p. 2826) ; le vote personnel ; le vote électronique ; l'absentéisme parlementaire (p. 2827, 2863) ; la multiplicité des tâches du parlementaire (p. 2828, 2831, 2835, 2862) ; la faible portée de la réforme (p. 2828, 2834) ; la mise au point de la résolution présentée par les Présidents de groupes (p. 2828) ; l'interruption des sessions pendant les trois mois d'hiver (p. 2828) ; le contrôle du Gouvernement par l'Assemblée (p. 2829) ; les propositions de résolution (p. 2829) ; les Commissions d'enquête et de contrôle (p. 2830, 2832, 2861) ; les droits de la minorité (p. 2830) ; les bureaux des Commissions ; l'exclusion des membres de l'opposition (p. 2830) ; le rôle nouveau du Parlement et la mission des parlementaires (p. 2831, 2833, 2834, 2835, 2860, 2861, 2863) ; le désir des députés de disposer d'un secrétariat appointé par l'Assemblée (p. 2831, 2833, 2834, 2862) ; les sessions extraordinaires (p. 2832) ; le caractère solennel à donner à la rentrée du Parlement (p. 2833) ; la conception communiste du rôle de l'Assemblée Nationale (p. 2834) ; le malaise actuel de l'opinion, les tensions révolutionnaires (p. 2835, 2860) ; l'extension abusive du domaine réglementaire et du rôle de l'administration (p. 2861) ; la modification souhaitable des structures constitutionnelles concernant le fonctionnement de l'Assemblée (p. 2862) ; la lecture des rapports à la tribune (p. 2863) ; la procédure suivie pour le présent débat (p. 2863).

Art. 1er : réserve de l'article jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiant le Règlement (p. 2864).

Art. 7 du Règlement : *Vacances de sièges de députés ;* adoption de la modification proposée.

Art. 10 du Règlement : *Election du Bureau de l'Assemblée ;* adoption de la modification proposée.

Art. 11 du Règlement : *Ordre de préséance des vice-présidents ;* adoption de la modification proposée.

Art. 19 du Règlement : *Groupes ;* amendement de M. Massot prévoyant l'apparentement de groupes ; l'absence d'exigence d'un effectif minimum pour la constitution des groupes sous la IVe République ; la situation depuis 1958 ; les apparentements individuels ; l'incompatibilité de l'amendement de M. Massot avec l'esprit de la réforme aujourd'hui proposée (*ibid*) ; rejet de l'amendement (p. 2865) ; amendement du groupe socialiste prévoyant que les apparentés comptent pour le calcul des sièges attribués aux groupes dans les Commissions autres que les Commissions spéciales et les Commissions permanentes ; l'accord de la Commission sur l'interprétation proposée par cet amendement ; retrait de l'amendement (*ibid*).

Art. 20 du Règlement : *Secrétariat administratif des groupes ;* adoption d'un amendement de la Commission.

Art. 25 du Règlement : *Représentation proportionnelle des groupes ;* adoption de la modification proposée.

Art. 26 du Règlement : *Nominations sans représentation proportionnelle ;* adoption de la modification proposée.

Art. 28 du Règlement : *Rapport d'information des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de divers organismes ;* adoption de la modification proposée (*ibid*).

Art. 29 du Règlement : *Représentation de l'Assemblée Nationale aux assemblées européennes* (p. 2866) ; adoption de la modification proposée.

Art. 30 du Règlement : *Constitution des Commissions spéciales ;* adoption de la modification proposée.

Art. 31 du Règlement : *Constitution des Commissions spéciales ;* adoption de la modification proposée.

Art. 32 du Règlement : *Constitution des Commissions spéciales ;* adoption de la modification proposée.

Art. 33 du Règlement : *Composition des Commissions spéciales :* adoption d'un amendement de la Commission ; amendement du groupe socialiste tendant à maintenir le principe selon lequel les Commissions spéciales doivent toujours avoir un nombre impair de membres (*ibid*) ; le sort réservé aux députés non inscrits (p. 2867) ; retrait de l'amendement ; adoption avec modification du texte proposé (*ibid*).

Art. 34 du Règlement : *Constitution des Commissions spéciales ;* adoption de la modification proposée.

Art. 36 du Règlement : *Enumération des compétences des Commissions permanentes ;* les compétences respectives des six commissions ; les difficultés entraînées par l'existence de deux grandes Commissions de 120 membres ; la nouvelle définition des attributions de la Commission des affaires étrangères ; le renvoi des lois de programme aux Commissions compétentes (*ibid*) ; le problème de la recherche (p. 2868) ; adoption des modifications proposées pour l'article 36 du Règlement.

Art. 37 du Règlement : *Composition des Commissions permanentes ;* adoption du texte proposé.

Art. 38 du Règlement : *Appartenance aux Commissions permanentes ;* adoption des modifications proposées.

Art. 39 du Règlement : *Bureau des Commissions permanentes ;* amendement du groupe socialiste tendant à introduire la représentation proportionnelle dans l'élection des bureaux de Commission ; rejet de l'amendement ; adoption de la modification proposée pour l'article 39 du Règlement (*ibid*).

Art. 40 du Règlement (p. 2869) : *Convocation des Commissions ;* amendement du groupe socialiste tendant à permettre la convocation des Commissions en dehors des sessions à la demande d'au moins la moitié de leurs membres ; le rôle d'information très utile que les Commissions permanentes peuvent jouer en dehors des sessions ; la décision de la Commission spéciale d'accorder au président de l'Assemblée le pouvoir de convoquer les Commissions en dehors des sessions ; l'inconvénient qu'il y aurait à institutionnaliser l'opposition d'une partie de la Commission à son bureau ; rejet de l'amendement ; adoption de la modification proposée.

Art. 41 du Règlement : *Jours réservés aux travaux des Commissions permanentes ;* amendement de MM. Foyer et Mazeaud tendant à réserver les matinées du mercredi et du jeudi à ces travaux (*ibid*) ; la nécessité de prévoir plus de souplesse dans la fixation de l'ordre du jour par les Commissions (p. 2869, 2870) ; la coutume selon laquelle le Conseil des Ministres se réunit le mercredi matin (p. 2869, 2870, 2871) ; la difficulté du problème ; l'abus des séances de nuit (p. 2869) ; l'établissement à l'avance par chaque parlementaire d'un emploi du temps rationnel ; la proposition de la Commission de réserver au mercredi matin les réunions des Commissions permanentes (p. 2869, 2870, 2871) ; les exceptions prévues en période budgétaire (p. 2869, 2870) ; la journée entière qu'il serait souhaitable de consacrer aux réunions de Commissions (p. 2870) ; la souplesse à laisser à l'Assemblée pour la fixation de son ordre du jour (p. 2870, 2871) ; la tradition de la réunion de la conférence des présidents le mercredi soir (p. 2870) ; la possibilité pour elle de se réunir au début de la matinée du jeudi (p. 2871) ; la fixation par la conférence des présidents pour toute la session d'une matinée réservée aux travaux des Commissions permanentes ; réserve de l'article (*ibid*).

Art. 43 du Règlement : *Commissions permanentes - Quorum ;* adoption de la modification proposée.

Art. 46 du Règlement : *Procès-verbal des*

Commissions ; amendement du groupe socialiste tendant à soumettre les communiqués à la presse à l'avis de la Commission avant leur publication ; l'association souhaitable de l'opposition à la rédaction des communiqués (*ibid*) ; retrait de l'amendement (p. 2872) ; adoption de la modification proposée.

Art. 48 du Règlement : *Conférence des présidents ;* amendement du groupe socialiste ; l'inscription à l'ordre du jour d'un très petit nombre de propositions de loi ; la suggestion de réserver une séance par quinzaine à la discussion de ces propositions ; retrait de l'amendement ; adoption des modifications proposées ; réserve des articles 49 et 50 jusqu'après l'article 110 du Règlement.

Art. 54 du Règlement : *Durée des interventions ;* adoption de la modification proposée.

Art. 56 du Règlement : *Intervention des Ministres et des Rapporteurs ;* adoption des modifications proposées.

Art. 58 du Règlement : *Demandes de suspension de séance ;* adoption de la modification proposée.

Art. 61 du Règlement : *Quorum à l'Assemblée ;* adoption d'un amendement.

Art. 65 du Règlement : *Scrutin public ;* amendement du groupe Progrès et démocratie moderne tendant à permettre le report d'un scrutin public portant sur l'ensemble au début de l'une des prochaines séances ; la présence des députés lors des votes ; le problème difficile du vote personnel (*ibid*) ; retrait de l'amendement (p. 2873).

Art. 66 du Règlement : *Scrutin public ;* adoption de la modification proposée.

Art. 86 du Règlement : *Distribution des rapports des Commissions ;* amendement tendant à supprimer le nouvel alinéa proposé pour cet article ; les incompatibilités techniques et les impossibilités pratiques auxquelles se heurte la procédure en vigueur pour le dépôt des rapports et leur discussion en Commission ; le rôle des parlementaires dans l'initiative législative; l'opposition des six présidents des Commissions permanentes au texte proposé par la Commission spéciale ; l'engagement moral qu'ils prennent devant l'Assemblée de veiller à ce qu'au sein de leurs Commissions le sort des propositions de loi soit entièrement conforme au Règlement actuel ; adoption de l'amendement ; en conséquence, la modification proposée pour l'article 86 du Règlement est supprimée (*ibid*).

Art. 87 du Règlement : *Avis des Commissions permanentes* (p. 2874) ; adoption des modifications proposées.

Art. 88 du Règlement : *Examen des amendements par la Commission saisie au fond ;* adoption des modifications proposées.

Art. 91 du Règlement : *Discussion des projets et propositions ;* amendement du groupe socialiste tendant à limiter à une durée de dix minutes au maximum le temps accordé aux Rapporteurs pour commenter leurs rapports écrits; rejet de l'amendement; adoption des modifications proposées.

Art. 95 du Règlement : *Durée des interventions ;* adoption des modifications proposées.

Art. 99 du Règlement : *Recevabilité des amendements* (ibid) ; adoption des modifications proposées.

Art. 100 du Règlement : *Discussion des amendements ;* adoption des modifications proposées.

Art. 101 du Règlement : *Seconde délibération ;* adoption de la modification proposée.

Art. 103 du Règlement : *Vote sans débat ;* adoption du texte proposé.

Art. 104 du Règlement : *Demande de vote sans débat ;* adoption du texte proposé.

Art. 105 du Règlement : *Procédure du vote sans débat ;* adoption du texte proposé.

Art. 106 du Règlement : *Débat restreint ;* adoption du texte proposé.

Art. 107 du Règlement : *Interventions dans les débats restreints ;* adoption du texte proposé.

Art. 111 du Règlement : *Commissions paritaires ;* adoption des modifications proposées.

Art. 118 du Règlement : *Discussion des lois de finances ;* adoption de la modification proposée.

Art. 49 du Règlement (suite) : *Discussion générale organisée ;* adoption du texte proposé.

Art. 132 du Règlement : *Déclarations du Gouvernement ;* amendement du groupe socialiste supprimant les déclarations du Gouvernement non suivies de débat ; la contradiction de cette disposition avec l'esprit de la réforme du Règlement (*ibid*) ; rejet de

l'amendement (p. 2877) ; amendement du groupe socialiste tendant à autoriser un seul orateur par groupe à prendre la parole dans le cas de déclaration du Gouvernement non suivie de débat ; rejet de l'amendement ; adoption des modifications proposées.

Art. 149 du Règlement : *Déclaration du Gouvernement avec débat ;* adoption des modifications proposées.

Art. 151 du Règlement : *Discussion des motions de censure ;* adoption des modifications proposées.

Art. 133 du Règlement (suite) : *Questions orales ;* adoption de la modification proposée.

Art 134 du Règlement : *Séance réservée aux questions orales ;* amendement de M. Marc Jacquet tendant à supprimer le paragraphe 1 de cet article (*ibid*) ; l'impossibilité de demander au Ministre de se tenir à la disposition de l'Assemblée tous les jours de la semaine (p. 2878) ; adoption de l'amendement ; réserve du deuxième alinéa de l'article 134 jusqu'au vote des modifications proposées pour l'article 137-1 ; adoption des amendements de la Commission ; amendement de M. de Broglie tendant à permettre à la Conférence des présidents d'inscrire des questions orales en complément de l'ordre du jour prioritaire ; le rôle insuffisant qui a été assigné aux questions orales ; la masse croissante des tâches auxquelles le parlementaire français doit faire face ; le caractère de spontanéité et d'immédiateté que suppose la fonction politique de la question orale ; la conformité à la Constitution des deux amendements déposés par M. de Broglie ; l'opportunité de permettre au Conseil constitutionnel de statuer sur la possibilité par l'Assemblée d'inscrire des questions orales d'actualité à son ordre du jour complémentaire (*ibid*) ; la réforme tentée par l'Assemblée en décembre 1963 (p. 2879) ; les termes de la décision du Conseil constitutionnel ; la répartition des questions orales sur deux séances, qui résulterait de l'adoption de l'amendement de M. de Broglie ; la procédure nouvelle des « questions d'actualité » ; les deux lettres du président du Conseil constitutionnel adressées au président de l'Assemblée Nationale en 1954 interprétant la décision du Conseil ; la censure qu'encourrait l'Assemblée si elle adoptait l'amendement de M. de Broglie ; la rareté de l'ordre du jour complémentaire ; l'intérêt de ne pas le charger avec des questions orales (*ibid*) ; la tenue possible de séances par l'Assemblée Nationale sans référence à l'ordre du jour (p. 2880) ; réserve du vote sur l'article 134 jusqu'au vote sur l'article 137-1.

Art. 135 du Règlement : *Questions orales avec débat ;* adoption de la modification proposée.

Art. 136 du Règlement : *Questions orales sans débat ;* adoption de la modification proposée.

Art. 137-1 (nouveau) du Règlement : *Questions d'actualité ;* amendement de M. de Grailly ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 134 du Règlement (suite) ; adoption de la modification proposée.

Art. 139 du Règlement : *Commissions d'enquête ou de contrôle ;* amendement du groupe socialiste tendant à rendre obligatoire pour la Conférence des présidents de soumettre à l'Assemblée les propositions de résolution tendant à la création de Commissions d'enquête ou de contrôle ; l'exemple de l'Allemagne fédérale (p. 2881) ; l'impossibilité de transposer dans notre Assemblée les habitudes de certains parlementaires étrangers ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe socialiste fixant à 31 membres l'effectif des commissions d'enquête et de contrôle ; les complications et la lourdeur qui en résulteraient ; rejet de l'amendement ; adoption des modifications proposées.

Art. 147 du Règlement : *Pétitions* (*ibid*) ; adoption du texte proposé (p. 2882).

Art. 148 du Règlement : *Feuilleton mensuel des pétitions ;* adoption du texte proposé.

Art. 148-1 (nouveau) du Règlement : *Inscription des rapports sur les pétitions ;* adoption.

Art. 148-2 (nouveau) du Règlement : *Débat sur les pétitions ;* adoption du texte proposé.

Art. 159-1 (nouveau) du Règlement : *Admission d'un chef d'Etat ou de Gouvernement étranger aux honneurs de la séance ;* amendement de MM. Neuwirth et Paquet tendant à supprimer cet article ; le paradoxe qu'il y aurait à prévoir la possibilité pour des chefs d'Etat étrangers d'adresser des messages à l'Assemblée Nationale alors que le Président de la République française n'en a pas le droit ; le précédent de la visite du Président Wilson le 3 février 1919 ; la nature

non seulement constitutionnelle mais historique de la règle concernant le chef de l'Etat français ; les difficultés diplomatiques que pourrait entraîner le texte de la Commission ; la décision du bureau de l'Assemblée de construire des bureaux rue de l'Université (p. 2883) ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 159-1 du Règlement est supprimé.

Art. 162 du Règlement : *Dispositions transitoires ;* suppression de cet article ainsi que du titre qui le précède (*ibid*).

Art. 41 du Règlement (suite) ; deux amendements concernant les matinées de la semaine réservées aux travaux des Commissions permanentes ; le premier, présenté par MM. Foyer et Mazeaud ; le second, par la Commission ; retrait de l'amendement de M. Foyer ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de la modification proposée pour l'article 41 du Règlement, ainsi amendée.

Art. 50 du Règlement (suite) (*ibid*) ; adoption de deux amendements de la Commission (p. 2884) ; amendement du groupe P.D.M. et apparentés tendant à permettre à la Conférence des présidents de proposer à l'Assemblée de tenir d'autres séances que celles prévues à l'alinéa 3 dudit article ; la nécessité de laisser aux commissions permanentes et spéciales le temps de travailler et de permettre à l'expérience proposée par la Commission spéciale de se faire ; l'amélioration souhaitable des rapports du législatif avec l'exécutif et son indépendance nécessaire à l'égard du pouvoir gouvernemental ; adoption de la modification proposée par l'article 50 du Règlement.

Adoption du premier alinéa de l'article premier qui avait été réservé et de l'ensemble de l'alinéa ainsi modifié.

Art. 2 : *Nouvelle numérotation de certains articles du Règlement ;* adoption du texte proposé qui devient celui de l'article 2 de la proposition de résolution.

Art. 3 (*ibid*) : *Date d'entrée en vigueur de la résolution ;* adoption.

Seconde délibération de l'article 100 du Règlement à la demande de M. de Grailly, acceptée par la Commission spéciale (p. 2884, 2885) ; amendement de M. de Grailly relatif aux interventions en séance du Président ou du Rapporteur des Commissions saisies pour avis ; la modification fondamentale du Règlement adoptée par l'Assemblée Nationale excluant le rapport pour avis de la discussion générale ; le cas où les amendements sont déposés après que la Commission saisie pour avis a formulé cet avis, notamment lorsque deux Commissions se trouvent presque à égalité de compétence sur l'objet d'un projet de loi ; la possibilité d'un choix arbitraire dans cette éventualité ; le désir de la Commission spéciale d'alléger la procédure pour avis ; le cas où des amendements sont présentés par d'autres parlementaires en séance publique ; adoption de l'amendement de M. de Grailly et de la modification proposée pour l'article 100 du Règlement.

Explications de vote sur l'ensemble : (*ibid*) ; le vote favorable, quoique résigné, du groupe socialiste ; les imperfections et les lacunes du texte ; les limites imposées à la réforme par la Constitution ; les quelques améliorations que ce texte apporte au fonctionnement de l'Assemblée (*ibid*) ; le vote favorable du groupe Progrès et démocratie moderne ; la tenue souhaitable de sessions exceptionnelles en certaines occasions ; le problème de l'application des lois ; la désignation au sein de l'Assemblée d'une commission chargée de suivre l'application des textes qu'elle vote ; le large accord réalisé dans l'hémicycle sur la réforme du Règlement ; son caractère essentiellement pratique ; l'application loyale des textes votés par tous ceux qui seront chargés de les faire vivre ; l'hommage au travail du rapporteur ; le but recherché : le meilleur fonctionnement des institutions parlementaires ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution.

Conformément à l'article 61 de la Constitution et à l'article 17 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, la résolution sera soumise au Conseil constitutionnel.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE (après décision du Conseil constitutionnel) [17 décembre 1969] (p. 5024).

La proposition de résolution adoptée le 23 octobre 1969 ; la décision du Conseil constitutionnel du 20 novembre 1969 ; l'absence de procédure adéquate pour permettre à l'Assemblée d'expliciter sa position ; la conformité à la Constitution de la plupart des réformes que l'Assemblée avait adoptées ; le caractère personnel du droit de vote des membres du Parlement ; les six articles qui

n'ont pas paru au Conseil constitutionnel conformes à la Constitution ; l'effectif des Commissions spéciales ; la disposition permettant à un président de Commission de poser une question orale au nom de sa Commission ; les formalités d'opposition à une demande de constitution de Commission spéciale ; les jours de réunion des Commissions (*ibid*) ; les pétitions (p. 5025) ; le report du 1er février au 1er mars 1970 de la date à laquelle les nouvelles dispositions du Règlement seront applicables ; l'entrée en vigueur du nouveau Règlement dès la prochaine session de l'Assemblée ; la nécessité d'appliquer largement l'esprit de la Constitution ; la volonté de maintenir la réforme envisagée sur un plan purement technique ; le caractère désobligeant de la censure du Conseil constitutionnel ; l'atteinte ainsi portée à la souveraineté de l'Assemblée Nationale élue au suffrage universel; la liberté qui devrait être laissée aux Assemblées parlementaires de déterminer elles-mêmes les règles de leur propre fonctionnement ; les questions qu'on peut se poser sur la sérénité du jugement du Conseil constitutionnel (*ibid*).

Art. 1er à 7 : adoption (p. 5026).

Art. 8 : adoption d'un amendement de la Commission tendant à modifier le libellé du titre.

Adoption de la proposition de résolution (*ibid*).

6. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 14 du Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Pierre Bas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1127.**

7. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 91 du Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 par M. Sanguinetti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1607.**

8. — Proposition de résolution tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1980 ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2870.**

9. — Proposition de résolution tendant à compléter le Règlement de l'Assemblée Nationale par la création d'une Commission élue à la proportionnelle des groupes chargée d'examiner régulièrement la situation des députés au regard des incompatibilités attachées à leur mandat, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1981.**

10. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 111 du Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 décembre 1971 par M. Bousseau (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2102.**

11. — Proposition de résolution tendant à modifier et à compléter le Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Nungesser (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2138.**

12. — Proposition de résolution tendant à modifier l'article 140 du Règlement de l'Assemblée Nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2558.**

RÈGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1, Comptes spéciaux du Trésor (art. 44) ; BUDGET 1969, 5 (art. 28) ; BUDGET 1970, 1, Comptes spéciaux du Trésor (art. 37).

RÈGLEMENT FINANCIER.

Agricole. — *Voy.* ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1.

Européen. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44.

— Ratification. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 55.

REGROUPEMENT COMMUNAL.

— *Voy.* BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés) (p. 5606).

RÉHABILITATION.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 782, 798 et 799 du Code de procédure pénale relatifs à la réhabilitation des condamnés, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Delachenal (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 877.**

.—.

Voy. aussi PROCÉDURE PÉNALE, 1 (IVe partie).

RELATIONS CULTURELLES.

— *Voy.* BUDGETS (Affaires étrangères).

RELATIONS EST-OUEST.

— Politiques et stratégiques. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 17.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES.

1. — Proposition de loi tendant à assurer le règlement rapide et définitif de la dette russe, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 219.**

2. — Projet de loi relatif à la participation de la France au compte spécial prévu par les statuts amendés du Fonds monétaire international, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 920 ;** rapport le 11 décembre 1969 par M. Sabatier, suppléant M. Rivain, **n° 960.** Adoption le 12 décembre 1969. — Projet de loi **n° 191.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1969, renvoyé à la Commission des finances **n° 130 (année 1969-1970) ;** rapport le 17 décembre 1969 par M. Armengaud, **n° 142 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 19 décembre 1969. — Projet de loi **n° 70 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1175 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12671).

DISCUSSION [12 décembre 1969] (p. 4927).

Les droits de tirage spéciaux ; le caractère ingénieux mais dangereux de cette innovation; le fonctionnement du système (p. 4927); la fixation du maximum des droits de tirage spéciaux à deux fois la propre allocation du pays (p. 4928) ; la recherche d'un équilibre entre les divers pays ; la complexité mais la souplesse de ce mécanisme ; l'augmentation des liquidités internationales ; l'absence d'échéance pour les D.T.S. ; la responsabilité du Fonds monétaire international en ce domaine ; les sérieuses réserves qu'avait exprimées le Gouvernement français dans le passé ; l'aide que ce système pourra apporter en retour à l'équilibre de la balance des paiements dans les pays à monnaie de réserve ; l'abandon du système de l'étalon de change-or pour entrer dans le système de l'étalon-dollar (*ibid*) ; le caractère inflationniste par nature du système (p. 4928, 4931); la tension des taux d'intérêt; l'alternative entre récession et inflation (*ibid*) ; le développement incontrôlé de l'eurodollar (p. 4928, 4929) ; la surévaluation manifeste du dollar (p. 4928) ; les grands inconvénients qu'aurait pour l'Europe l'adoption du dollar comme monnaie communautaire (p. 4929) ; la coopération monétaire à l'intérieur du Marché commun ; les données essentielles de notre situation (*ibid*) ; la nécessité inéluctable d'une politique monétaire européenne (p. 4929, 4930) ; les propositions du mémorandum Barre et du rapport Triffin ; la situation de fait actuelle ; l'évolution monétaire librement consentie par les Etats membres du F.M.I. du fait des D.T.S. (*ibid*); l'utilisation possible de liquidités sans obligation de prendre en contrepartie des décisions d'ordre monétaire ou économique (p. 4929, 4930) ; le crédit qui jouera ainsi principalement en faveur des Etats-Unis (p. 4930) ; la politique dans laquelle nous nous sommes ainsi engagés, absolument contraire à celle qui avait été préconisée par M. Michel Debré il y a deux ans à peine ; le caractère relativement restreint de l'expérience des D.T.S. ; la correction du système international, véritable problème ; la constitution

indispensable d'un fonds européen de réserves monétaires ; l'évolution historique de la monnaie ; les réformes préconisées par M. Mendès France ; la création d'unités de réserve internationales ; le retour de la France dans le sillon de la coopération internationale ; la nécessité des D.T.S. (p. 4930) ; les avantages du système (p. 4931) ; la baisse du prix de l'or ; la question de la stabilité du nouveau mécanisme ; la minorité de blocage dont dispose la Communauté européenne si les Six sont d'accord ; les consultations souhaitables à ce sujet entre les Six ; l'atténuation provisoire des difficultés financières de l'Angleterre ; l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté ; les D.T.S. et les pays du tiers monde ; la nécessité de créer de nouveaux moyens de paiement pour ces pays (p. 4931, 4932) ; le vote favorable du groupe socialiste pour la participation de la France aux droits de tirage spéciaux (p. 4932) ; le ralliement du Gouvernement aux exigences monétaires des financiers de Washington ; ses faveurs à la spéculation massive de la haute finance ; le vote défavorable du groupe communiste ; le caractère d'expédient monétaire des D.T.S.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4932) : la difficulté de porter dans cette affaire un jugement sur le fond même du problème ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement propose l'approbation du système des D.T.S. ; la situation de fait ; les améliorations du système mis en application par rapport au projet initial ; les réserves qui avaient été formulées par la France et dont le texte définitif de l'accord a tenu compte ; la nécessité de coordonner notre position avec nos partenaires de la C.E.E. et avec nos partenaires de la zone franc ; l'aspect matériel du système des D.T.S. ; l'importance de l'enjeu pour la France (*ibid*) ; le caractère expérimental de cette première mise en application du système des D.T.S. ; les trois conditions qui ont été effectivement respectées ; les décisions qui pourraient être prises parallèlement en faveur des pays en voie de développement ; la minorité de blocage ; la proposition par le Président de la République aux six Etats membres de la C.E.E. qu'ils s'expriment au Fonds monétaire international par l'intermédiaire d'une représentation unique ; les problèmes que pose le fonctionnement du système monétaire international ; l'importance d'une situation monétaire rétablie pour permettre à la France de jouer un rôle effectif en ce domaine ; le bilan de l'évolution de notre situation monétaire extérieure entre le 1er novembre et le 12 décembre ; l'assainissement sensible de cette situation ; le rôle qu'il sera ainsi permis à la France d'assumer dans l'orientation et le fonctionnement du système monétaire international.

Art. 1er à 4 (p. 4933) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international, présenté au Sénat le 30 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 364 (année 1969-1970) ;** rapport le 15 octobre 1970 par M. Armengaud, **n° 17 (année 1970-1971).** Adoption le 27 octobre 1970. — Projet de loi **n° 12 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1410 ;** rapport le 3 décembre 1970 par M. Sabatier, suppléant M. Rivain, **n° 1488.** Adoption définitive le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 328.**

Loi n° 70-1162 du 14 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 16 décembre 1970 (p. 11539).

DISCUSSION [9 décembre 1970] (p. 6363).

La révision générale de la quote-part des membres (p. 6364) ; la relation entre le nombre de voix et le montant de la quote-part ; la relation entre les droits de tirage et le montant de la quote-part ; l'évolution des échanges internationaux et l'augmentation des revenus nationaux des membres ; les avantages qui résulteront pour la France de l'augmentation de sa quote-part.

Intervention de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances (p. 6364) : l'acceptation par le Gouvernement français d'un quota de 1.500 millions de dollars.

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

RELÉGATION.

— Suppression. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (Ve Partie).

REMEMBREMENT RURAL.

1. — Proposition de loi tendant à fixer à dire d'expert la valeur de certaines constructions édifiées sur des terrains soumis à remembrement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 179.**

2. — Proposition de loi tendant à réglementer les opérations de remembrement à l'intérieur d'un périmètre de 200 mètres autour des agglomérations rurales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 180.**

3 .— Proposition de loi tendant à modifier certains articles du titre premier du Code rural relatifs aux opérations d'aménagement foncier et de remembrement, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par Mme Prin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 191.**

4. — Proposition de loi tendant à fixer à dire d'experts la valeur de certains éléments attachés aux parcelles comprises dans des opérations de remembrement, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2247.**

REMISIERS.

Voy. PROFESSIONS LIBÉRALES, 5.

RENAULT.

— Régie nationale. — *Voy.* ENTREPRISES PUBLIQUES, 4 ; ACTIONS, 1.

— Négociations à la Régie. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 189.

RENNES.

— immeuble O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5597).

RÉNOVATION RURALE.

Voy. BUDGETS (Agriculture et Services du Premier Ministre) ; PLAN, 2 (1971, p. 3109) ; Remembrement rural.

RÉNOVATION URBAINE. — *Voy.* ÉCONOMIE NATIONALE, 1 (article additionnel) ; URBANISME, 2 ; BUDGET 1969, 1 (Equipement et Logement, Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme) ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme) (p. 5051) ; BUDGET 1973 (Equipement et Urbanisme) (Logement p. 5312) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 56 et 57.

RENTES VIAGÈRES.

1. — Proposition de loi tendant à réviser certaines rentes viagères, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 82.**

2. — Proposition de loi tendant à augmenter les rentes viagères privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Bourdellès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 126.**

3. — Proposition de loi tendant à majorer les rentes viagères privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par Mme de Hauteclocque et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 316.**

4. — Proposition de loi tendant : 1°) à majorer de 25 p. 100 les rentes viagères privées de toute nature constituées antérieurement au 1er janvier 1964 et de 15 p. 100 celles constituées entre le 1er janvier 1964 et le 1er janvier 1967 ; 2°) à lever pour un an les forclusions d'action en révision judiciaire des rentes viagères, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Virgile Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 405.**

5. — Proposition de loi tendant à la revalorisation automatique des rentes viagères constituées entre particuliers ainsi que des pensions alimentaires et des pensions d'invalidité attribuées par les tribunaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972

par M. Boyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2570**.

.—.

Voy aussi BUDGET 1969, 1 (art. 7) Economie et Finances (I. — Charges communes et après art. 65) et deuxième lecture ; BUDGET 1970, 1, Economies et Finances (I. — Charges communes) et art. 20, 21 et art. 25 (deuxième délibération) ; BUDGET 1971 (p. 5717) ; BUDGET 1972 (Charges communes) (p. 5829) ; BUDGET 1973, Economie et Finances, 1 (Charges communes) (seconde délibération) (p 5526) ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 162 à 167 et 242.

— Majorations des. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 6860) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 61.

— Servies par la Caisse autonome de retraites des agents des réseaux secondaires. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 9).

REPORTERS PHOTOGRAPHES.
Voy. PROCÉDURE PÉNALE, 1 (IVe Partie).

REPRÉSENTANTS DE COMMERCE.
Voy. V.R.P., 1 ; COMMERCE, 8 (1971, p. 4214).

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE.
Voy. CODE DU TRAVAIL, 4 (1971 - p. 1912).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (IIIe).

— Commémoration du 100e anniversaire. — *Voy.* COMMÉMORATIONS, 1.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE.

— Indemnisation des biens français. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (art. 13) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 41.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.
Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 51.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE.

— Mission en. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 25.

RÉPUBLIQUE MALGACHE.

— Doubles impositions. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 99.

RÉQUISITION.
Voy. LOGEMENT, 7 et 8.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.

Voy. BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5528).

RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (R.E.R.).

Voy. BUDGET 1970, 1 Transports (I. — Services communs et transports terrestres) ; BUDGET 1971 (p. 5407, 5414) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 365.

RÉSEAU ROUTIER NATIONAL.

Voy. BUDGET 1972 (Equipement et Logement) (p. 5011 à 5045).

— Remise en état. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 47.

RÉSERVES FONCIÈRES.

Voy. LOGEMENT, 16 (1971 - p. 2643) ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme) (p. 5052, 5108).

RÉSISTANTS.

1. — Proposition de loi relative à la délivrance des attestations d'appartenance aux forces françaises combattantes, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Dronne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 782.**

2. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les combattants de la Résistance qui appartenaient à un réseau homologué des forces françaises combattantes et dont l'activité dans la Résistance s'est exercée en Indochine, des dispositions du décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des forces françaises combattantes par la réouverture du délai de trois mois suivant la publication dudit décret pour arrêter les contrôles nominatifs des réseaux homologués des forces françaises combattantes, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Stehlin (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces

armées), **n° 1286 ;** rapport le 7 juin 1971 par M. Villon, **n° 1794.**

3. — Proposition de loi instituant la faculté pour certains fonctionnaires de demander, pour une durée limitée à la période validée de leur participation à la Résistance, leur maintien en activité au-delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2530.**

Voy. aussi DÉPORTÉS ET INTERNÉS, 4.

RESPONSABILITÉ CIVILE.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 2049 du Code civil afin de préciser l'objet de la transaction en matière de préjudice corporel, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Bonhomme (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1061.**

2. — Proposition de loi visant à donner aux jugements rendus par les tribunaux pour enfants une publicité anonyme permettant de faire connaître aux mineurs les peines qu'ils encourent en cas d'infractions et de rappeler aux parents qu'ils sont civilement responsables de leurs enfants mineurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1062.**

Voy. aussi SOCIÉTÉS, 18 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 102.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE.

Voy. CRIMES ET DÉLITS, 2.

RESTRUCTURATION.

— Indemnité de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 247.

RETENUES DE GARANTIE.

Voy. MARCHÉS ADMINISTRATIFS, 4.

RETRAIT.

— Droit de — au profit des locataires. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 2.

RETRAITE.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 14 (1971, p. 1273) ; SOCIÉTÉS, 15 ; PENSIONS ; HÔPITAUX, 1.

— Age. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation) 1 ; BUDGET 1969, 1, Affaires sociales (Charges communes) ; BUDGET 1970, 1, Affaires sociales (Travail, Emploi et Population) ; PLAN I ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 91 à 95 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 123 à 127 (p. 6395, 6399, 6406, 6408, 6413).

— Déduction de 10 % aux retraités. — *Voy.* BUDGET 1973 (Charges communes, p. 5486, 5491).

— Maisons de. — *Voy.* BUDGETS (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 185.

— Pensions de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 152, 177.

— Pension nationale assurant un minimum de ressources garanti. — *Voy.* PENSIONS, 42.

— Des anciens d'Afrique du Nord. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 350.

— Anciens prisonniers de guerre. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 31.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES.

1. — Proposition de loi tendant à autoriser l'institution de régimes de capitalisation dans le cadre des régimes autonomes de retraite, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. de Broglie (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2274.**

2. — Projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois, **n° 2710 ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Hunault, **n° 2770.** Adoption le 15 décembre 1972. — Projet de loi **n° 741.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 159 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. André Mignot, **n° 186 (année**

1972-1973. Adoption avec modifications le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 71 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972, **n° 2816 ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Gerbet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2817.** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 771.**

Rapport le 20 décembre 1972 par M. Mignot au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 202 (année 1972-1973).** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 88 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13715).

DISCUSSION [15 décembre 1972] (p. 6276).

Le problème des modalités de financement d'une caisse nationale de retraite des maires et des élus locaux (p. 6276) ; les avantages d'un régime de caractère indemnitaire (p. 6277) ; l'affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques I.R.C.A.N.T.E.C. (p. 6277) ; le problème de l'affiliation obligatoire (p. 6277, 6278, 6280) ; les indemnités actuellement accordées aux maires et adjoints (p. 6277, 6278, 6279, 6280) ; la possibilité de cotiser au-delà de 65 ans (p. 6277) ; les avantages pour les ayants droit (p. 6277) ; la possibilité d'étendre l'application du projet aux anciens maires et aux anciens adjoints ayant accompli une certaine durée de mandat (p. 6277, 6278, 6279, 6280) ; le montant des allocations qui seront versées (p. 6277, 6278, 6279, 6280) ; le vote des Républicains indépendants (p. 6278) ; l'honorariat des maires et adjoints ; le vote du groupe socialiste (p. 6280) ; le vote du groupe communiste (p. 6280) ; le statut général de l'élu local.

Intervention de M. Marcellin, Ministre de l'Intérieur : faible montant des cotisations ; adhésion à l'I.R.C.A.N.T.E.C. ; validation de leurs mandats antérieurs des maires en activité (p. 6280) ; validations gratuites pour les années de mobilisation, de captivité ou de déportation au titre des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 ; revalorisation en fonction de l'augmentation des indemnités ; étude de l'extension du bénéfice de ce projet aux anciens maires et adjoints dont le mandat aura eu une certaine durée et du problème de la retraite des conseillers généraux ; problème de l'obligation d'affiliation ; accord du Ministre de l'Economie et des Finances pour que l'indemnité ne soit pas considérée comme un traitement (p. 6281).

Art. 1er : le problème des maires et maires adjoints de Paris (p. 6281, 6282) ; deux amendements rédactionnels de la Commission des lois ; adoption (p. 6282) ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire ce régime de retraite (p. 6282) repoussé par le Gouvernement ; rejet (p. 6283) ; retrait de deux amendements de la Commission devenus sans objet (p. 6283) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6283).

Art. 2 : pensions cumulables avec toutes autres pensions ou retraites (p. 6283) ; le Gouvernement précise que ces retraites seront considérées comme un revenu (p. 6284).

Art. 3 : retrait des deux amendements de la Commission (p. 6284) ; adoption de l'article (p. 6284).

Après l'Art. 3 : amendement de M. Lagorce tendant à insérer un nouvel article conférant l'honorariat aux maires et adjoints (p. 6284) ; retrait (p. 6285) au profit d'un amendement du Gouvernement ayant le même objet, modifié par un sous-amendement de la Commission ; adoption du sous-amendement, adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (p. 6285).

Art. 4 : adoption (p. 6285).

L'ensemble du projet de loi est adopté (p. 6285).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1972] (p. 6392).

L'opinion de la Commission mixte paritaire unanime sur l'inconvenance pour les maires et adjoints de solliciter à propos de leur retraite un vote des Conseils municipaux ; l'âge à partir duquel cette retraite pourra être versée ; l'engagement pris par le Gouvernement, lors du débat en première lecture, de permettre aux maires et adjoints de cotiser au-delà de l'âge de 65 ans et de permettre aux anciens maires et adjoints d'être affiliés, par un rachat de points, à une retraite complémentaire (p. 6392).

Intervention de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur : l'acceptation par le Gouvernement du texte de la Commission mixte paritaire concernant le vote à demander aux Conseils municipaux ; la nécessité de procéder à une étude pour évaluer le

nombre des anciens maires et des anciens adjoints et le montant des cotisations que les Conseils municipaux seraient amenés à verser ; l'acceptation par le Gouvernement du texte de la Commission mixte paritaire.

Art. 1er, 3 et 3 *bis* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (p. 6392).

3. — Projet de loi portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2768 ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Sallenave, **n° 2791.** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 747.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 178 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Schwint, **n° 185 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 82 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1223 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13781).

DISCUSSION [18 décembre 1972] (p. 6298).

L'importance du projet pour les salariés et les anciens salariés ; l'entrée en vigueur au 1er juillet 1973 de la généralisation de la retraite complémentaire ; l'historique des régimes complémentaires (p. 6298) ; la validation des périodes d'inactivité professionnelle et forcée (p. 6299) ; les propositions déposées par le groupe communiste ; l'application des nouvelles dispositions à l'ensemble des salariés relevant de l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale ou du régime social agricole sans conditions d'âge (p. 6300) ; la restructuration : limitation à l'A.G.I.R.C. et à l'A.R.R.C.O. ; la politique exposée dans le programme commun.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales : la concertation avec les partenaires sociaux (p. 6300, 6301) ; l'expansion économique et la satisfaction des revendications sociales ; les régimes complémentaires établis par les conventions collectives (p. 6301) ; les problèmes posés par la répartition des compétences entre le domaine législatif et le domaine contractuel et l'automaticité de la compensation ; l'entrée en vigueur de cette réforme avant le 1er juillet 1973 (p. 6302).

Art. 1er : amendement de M. Barrot (définition des bénéficiaires) ; adoption (p. 6302) ; amendement de M. Ducoloné (affiliation dès l'entrée dans la vie active) (p. 6302) ; rejet (p. 6303) ; amendement de M. Chauvet (solidarité professionnelle entre les divers régimes de retraite complémentaire) ; adoption (p. 6303) ; adoption de l'article premier, modifié (p. 6303).

Art. 2 : amendement de M. Barrot (extension de la convention collective nationale du 14 mars 1947 et de l'accord du 8 décembre 1961) ; rejet (p. 6304) ; amendement de M. Ducoloné (décisions de la Commission prises à la majorité simple) ; rejet (p. 6304) ; amendement de M. Ducoloné (opposition suspendant la publication des arrêtés pour une durée de six mois) ; rejet (p. 6305) ; adoption de l'article 2 (p. 6305).

Art. 3 : retrait d'un amendement de M. Barrot (situation des métayers) (p. 6305) ; amendement de M. Ducoloné tendant à permettre à la Commission de prendre sa décision à la majorité) ; rejet (p. 6305) ; amendement de M. Ducoloné (regroupement des organismes) ; rejet (p. 6306) ; adoption de l'article 3 (p. 6306).

Art. 4 : rejet d'un amendement de M. Ducoloné (p. 6306); adoption de l'article 4 (p. 6306).

Art. 5 : amendement de M. Dardé (amélioration des règles de l'attribution des points gratuits) ; retrait (p. 6306) ; amendement de la Commission des affaires culturelles (validation des périodes d'inactivité professionnelle forcée) ; rejet (p. 6307) ; adoption de l'article 5 (p. 6307).

Art. 6 : amendement de M. Ducoloné tendant à faire entrer la loi en vigueur dès le 1er janvier 1973 ; rejet (p. 6307) ; amendements de la Commission et de M. Rabreau ayant le même objet ; retrait (p. 6307) ; amendement du Gouvernement (entrée en vigueur de la présente loi au plus tard six mois après le premier jour du mois suivant sa publication) ; adoption (p. 6307) ; adoption de l'article 6, modifié (p. 6307).

Adoption du projet de loi (p. 6307).

.—.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 55 ; PENSIONS DE RETRAITE, 36.

RÉUNION.

— Ile de la. — *Voy.* BUDGETS (Services du Premier Ministre (III) (D.O.M.)) ; PLAN, 2 (1971, p. 3057) ; EAU, 4.

— Cyclone. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 16 et n° 38.

— Date des examens scolaires. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 72.

— Incendie à la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 129.

— Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. — *Voy.* D.O.M., 10.

REVENUS.

— Imposition des — déclarés par des tiers. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 328.

— Politique des. — *Voy.* PLAN, 1 ; IMPÔTS DIRECTS, 9.

— Agricoles. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 10 ; BUDGETS (Agriculture) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 39 à 44, 72 à 74 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 302.

— Déclarés par des tiers. — *Voy.* BUDGET 1972 (p. 6858).

— Fonciers. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et première partie).

RÉVISION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BATIES ET NON BATIES.

Voy. BUDGET 1972, SERVICES FINANCIERS (p. 5869).

RHIN.

— Aménagement. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 52 et 53 ; VOIES NAVIGABLES, 1 ; BUDGET 1970, 1, Comptes spéciaux du Trésor (art. 62).

RHONE-ALPES.

Voy. PLAN, 2, 1971 (p. 3006).

RHUMS.

— Droits sur les . — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1) (p. 5944) ; BUDGET 1973 (art. add. non rattachés - ap. art. 50).

RIPOCHE.

— Mission. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre - Section I) ; SERVICES GÉNÉRAUX (Formation professionnelle).

RIVES-HENRYS (M.).

— Incompatibilités parlementaires. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) 187 à 191 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 138 à 142 ; 143 à 147 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 16 (p. 1819).

ROISSY-EN-FRANCE.

— Aérodrome. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 Transports (I - Services communs et transports terrestres) ; BUDGET 1971, 1 (p. 5409, 5415, 5467, 5476, 5477) ; BUDGET 1973, 1 (Services du Premier Ministre - Protection de la nature et de l'environnement) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, *n*^{os} 392 et 398.

— Interdiction de construire autour de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 397.

— Indemnisation des victimes des nuisances. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 8.

ROUBAIX-TOURCOING.

— Situation de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 220.

ROUMANIE.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 38.

— Aide à la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 71.

ROUSTAN.

— Loi. — *Voy.* FAMILLE, 4 (ap. l'art. 14).

ROUTES.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les règles de priorité édictées par le Code de la route, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Lainé et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 178.**

2. — Projet de loi relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie

nationale et locale, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 272 ;** rapport le 22 novembre 1968 par M. Catalifaud, **n° 472.** Adoption le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 61.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 70 (année 1968-1969) ;** rapport le 4 décembre 1968 par M. Bouquerel, **n° 71 (année 1968-1969.** Adoption avec modifications le 12 décembre 1968. — Projet de loi **n° 33 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 538 ;** rapport le 18 décembre 1968 par M. Catalifaud, **n° 559.** Adoption définitive le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 94.**

Loi n° 69-7 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 199 et 200).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [28 novembre 1968] (p. 4938).

Les répercussions pour notre pays de la crise économique et financière qu'il traverse ; la politique trop dispendieuse poursuivie en matière routière (*ibid*) ; la meilleure utilisation des moyens existants grâce à une coordination effective des transports (p. 4939) ; le décret-loi du 24 mai 1938 et la loi du 18 avril 1955 fixant la réglementation applicable en matière de voirie nationale et locale ; l'absence d'un régime intermédiaire dans la législation actuelle ; la création d'un système de voies rapides ; la priorité donnée par le Gouvernement aux voies de desserte des centres urbains ; les amendements apportés par la Commission de la production ; la question de l'accès des propriétés riveraines ; les voies rapides construites par la ville de Nice (p. 4940) ; le maintien nécessaire du programme d'autoroutes ; les charges qui résulteront pour les départements et communes du classement de certaines routes en voies rapides.

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement (p. 4939, 4940) : les trois objectifs du présent projet : la définition du statut particulier applicable aux voies rapides, l'octroi aux collectivités locales de moyens juridiques de gérer leur réseau, le complément des procédures de reclassement des voies délaissées ; la loi du 18 avril 1955 concernant les autoroutes ; les lacunes résultant du fait que le réseau national n'est pas concerné par les dispositions de la loi ; l'absence de base législative pour le reclassement dans la voirie des collectivités intéressées des portions de routes nationales délaissées ; la création d'une catégorie juridique nouvelle ; la limitation de l'accès des riverains en des points aménagés à cet effet ; l'interdiction de la circulation à certaines catégories d'usagers et de véhicules ; l'arbitrage rendu nécessaire par le ministre en faveur des autoroutes de dégagement ; l'absence de charges supplémentaires pour les collectivités locales du fait du déclassement de certaines voies.

Art. 1er (p. 4940) : *Définition des voies rapides ;* la question de vocabulaire et de nomenclature qui se pose ; l'impossibilité de ne pas classer les autoroutes dans les voies rapides ; les définitions et les textes administratifs qui existent déjà concernant les routes rapides et les routes express ; le remplacement de l'expression « voie rapide », par celle de « voie express » ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission de la production tendant à étendre les dispositions de l'article à d'autres voies que les routes nationales, les chemins départementaux et les voies communales ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 2 : *Décisions en Conseil d'Etat ;* adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 3 : *Aménagement et suppression des points d'accès* (*ibid*) ; adoption (p. 4942).

Art. 4 : *Servitudes ;* adoption avec modification.

Art. 5 : *Droit d'accès ;* adoption avec modification.

Après l'Art. 5 : amendement de la Commission de la production et des échanges (expropriations réalisées par la construction de voies rapides) ; l'application de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole aux expropriations visées par le projet de loi ; le caractère réglementaire de cette question ; rejet de l'amendement (*ibid*).

Art. 6 : *Reclassement des portions de routes nationales* (*ibid*) ; la compétence du Conseil d'Etat en cas de litige pour le reclassement d'une portion de route nationale (p. 4943).

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au Logement (p. 4943) : la grande importance de la question ; le règlement par la voie législative des

conséquences dommageables d'un vide juridique ; la nécessité de prévoir un moyen de régler les désaccords éventuels ; le caractère traditionnel de la procédure du décret en Conseil d'Etat ; le règlement dans la même forme des désaccords touchant à des libertés plus fondamentales des collectivités locales ; l'absence de moyens plus efficaces et plus démocratiques de régler ces difficultés que le recours au Conseil d'Etat.

Adoption de l'article (*ibid*).

Art. 7 : *Abrogation ;* adoption.

Art. 8 : *Modalités d'application ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4943).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE: [19 décembre 1968] (p. 5675).

Les modifications d'ordre rédactionnel apportées par le Sénat ; l'extension du champ d'application de la loi non seulement aux parcelles riveraines mais également aux parcelles plus éloignées, mais voisines des voies express (*ibid*).

Art. 1er à 8 : (p. 5676) adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Proposition de loi tendant à renforcer la sécurité routière par modification de l'article L premier du Code de la route, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par MM. Frys et Vandelanoitte (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 641.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier le Code de la route et la législation des assurances, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Bourdellès (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 741.**

5. — Proposition de loi tendant à compléter le titre premier du Code de la route par des dispositions interdisant le transport des mineurs de moins de seize ans par des conducteurs de véhicules automobiles n'ayant pas obtenu l'accord de ceux ayant autorité sur ces mineurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1969 par M. Corrèze (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 749.**

6. — Projet de loi instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré, présenté à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 955 ;** rapport le 2 avril 1970 par M. Mazeaud, **n° 1038.** Adoption le 22 avril 1970. — Projet de loi **n° 213.**

Transmis au Sénat le 28 avril 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 194 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 mai 1970 par M. Mignot, **n° 230 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 12 juin 1970. — Projet de loi **n° 124 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1970, renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1248 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Mazeaud, **n° 1258.** Adoption le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 262.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 314 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Mignot, **n° 333 (année 1969-1970.** Adoption avec modifications le 27 juin 1970. — Projet de loi **n° 140 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1970, **n° 1331 ;** rapport le 29 juin 1970 par M. Mazeaud au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1339.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 290.**

Rapport le 29 juin 1970 par M. Mignot, **n° 349 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 153 (année 1969-1970.**

Loi n° 70-597 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6463).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [16 avril 1970] (p. 1099) ; [21 avril 1970] (p. 1189) ; [22 avril 1970] (p. 1214).

Les accidents de la route ; leur nombre croissant (p. 1099, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110) ; les causes principales ; les défauts du réseau routier (p. 1099, 1104, 1106, 1107, 1108,

1110) ; le danger de l' « alcool au volant » ; ses effets sur l'organisme des conducteurs (p. 1099, 1100, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1108, 1109) ; la fixation à 0,80 gramme pour mille du taux légal d'alcoolémie (p. 1099, 1100, 1101, 1108, 1110, 1111, 1112) ; la part de responsabilité de l'alcool dans les accidents (p. 1100, 1104, 1108, 1109) ; l'alcootest (p. 1100, 1107, 1110, 1111) ; la constatation de l'infraction (p. 1100) ; l'analyse sanguine (p. 1100, 1101, 1111, 1113) ; l'accueil favorable de l'opinion et de la magistrature au présent texte (p. 1100) ; le « calcul en retour » du taux d'alcool dans le sang (p. 1101) ; les effets d'une législation analogue dans les pays étrangers, notamment en Angleterre (p. 1101, 1103, 1104, 1108, 11110, 1112, 1113) ; les atteintes portées à la liberté d'appréciation du juge ; l'application de peines contraventionnelles dans le cas d'un taux compris entre 0,8 à ,2 gramme d'alcool (p. 1101, 1104, 1106, 1107, 1109, 1111) ; les mesures occasionnelles de dépistage sur certains axes routiers (p. 1101); le délit de conduite en état d'ivresse manifeste (p. 1102, 1107) ; le caractère obligatoire des vérifications dans cette hypothèse (p. 1102) ; les peines applicables (p. 1102) ; la vaste campagne d'information à entreprendre (p. 1102, 1104, 1106, 1108) ; l'interdiction de l'insertion dans les polices d'assurance d'une clause de déchéance pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique (p. 1102, 1110) ; la nécessité d'une politique d'ensemble à l'égard de l'alcoolisme (p. 1105) ; l'altération des résultats des analyses pour le nettoyage des seringues à l'alcool, etc. (p. 1105, 1106, 1113) ; le caractère autoritariste du texte ; les atteintes à la liberté individuelle (p. 1106) ; la psychologie particulière des conducteurs (p. 1107) ; les nuances à apporter au texte, en fonction des circonstances particulières qui peuvent se présenter (p. 1107) ; l'accent à mettre sur la prévention plutôt que sur la répression (p. 1108) ; l'utilisation éventuelle d'un feuillet spécial du futur « fichier du conducteur » (p. 1110) ; le cas de la « tentative de conduite » sous l'empire d'un état alcoolique (p. 1111) ; les manœuvres pour échapper au dépistage de l'alcootest (p. 1111) ; la conférence européenne des Ministres des transports, tenue à Hambourg le 14 juin 1967, et ses suites (p. 1111) ; la grande complexité technique du problème (p. 1111) ; la campagne antialcoolique (p. 1112) ; le nouveau moyen d'information sûre que le projet met à la disposition des magistrats (p. 1113) ; la progression du nombre des accidents dans les différents pays d'après une publication du Bureau suisse de prévention contre les accidents (p. 1113).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1190 à 1192) : les accidents de la route ; leur accroissement ; le nombre des tués et des blessés en 1969 ; le triste record que détient la France dans cette matière ; les nombreuses causes d'accidents autres que l'alcool ; les mesures décidées par le Gouvernement à la suite de la « table ronde » qu'il avait réunie ; la lourde part de responsabilité de l'alcool dans les accidents de la route ; le projet de loi déposé par le Gouvernement ; la réforme de 1965 ; les deux innovations importantes qu'elle comportait ; les divergences de jurisprudence qui se sont produites dans l'application de la loi du 18 mai 1965 ; la nécessité de préciser et de compléter la réforme ; les travaux de la Commission des lois ; l'approbation par celle-ci des lignes directrices du projet ; le système ingénieux mais complexe qu'elle propose : faire coexister une contravention et un délit ; la constitutionnalité contestable de ce système ; les raisons du choix du taux de 0,80 gramme d'alcool retenu dans le projet du Gouvernement ; le caractère scientifique de ce taux qui est aussi celui de l'Europe et celui de l'expérience ; l'exemple de la Grande-Bretagne ; la définition moins sévère du délit de conduite sous l'empire d'un état alcoolique qui résulterait du texte de la Commission par rapport à la définition actuellement retenue par les tribunaux ; la transformation de l'infraction en contravention ; ses inconvénients d'ordre pratique, juridique et psychologique ; l'aspect préventif que devrait présenter le texte ; la proposition non fondée de la Commission des lois de contraventionnaliser les poursuites exercées contre un conducteur pour motif qu'il n'est pas nécessairement conscient de son état ; le caractère « intentionnel » du délit de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ; la liberté d'appréciation laissée au tribunal ; la possibilité pour celui-ci de prononcer la relaxe du prévenu ; l'opposition du Gouvernement à une régression de notre politique en la matière ; son acceptation éventuelle d'un système qui permettrait de graduer les peines en fonction du taux constaté ; la répression séparée de la conduite en état d'ivresse manifeste ; le cas de la tentative de délit ; la proposition des Commissions de faire effectuer des opérations de dépistage systéma-

tique à certains moment et sur certains axes routiers ; le caractère de brimades de semblables mesures de contrôle systématique ; les doutes exprimés par certains orateurs sur la valeur des résultats de l'alcootest ; les craintes exprimées sur les conditions dans lesquelles sont effectuées les prises de sang, son analyse et son interprétation, la réglementation rigoureuse en la matière ; les mesures d'accompagnement proposées par les Commissions ; l'interdiction de la clause de déchéance en cas de condamnation pour conduite en état d'ivresse ; les conséquences contraires à l'équité qu'entraîne trop souvent le jeu de cette clause de déchéance ; l'interrogation spéciale à faire subir aux candidats lors des épreuves du permis de conduire ; la modification de la présentation de ce permis ; l'importance que le Gouvernement attache au vote de ce texte ; l'objet du projet de loi qui n'est absolument pas de porter atteinte à la circulation automobile ni à la consommation des boissons alcoolisées ; les mesures spécifiques de lutte contre l'alcoolisme ; la réglementation découlant d'ordonnances et de décrets de 1959 et de 1960 ; les intérêts des régions viticoles ; la volonté du Gouvernement de faire un texte préventif ; la véritable loi de salut public qu'appellent les accidents de la circulation ; la vaste campagne d'information nécessaire ; le souhait du Gouvernement que l'Assemblée prenne ses responsabilités au moment du vote de ce texte.

Art. 1er (p. 1192) : *Pénalités en cas de conduite en état d'ivresse manifeste* (*ibid*) ; la différence à faire entre ceux qui ont conscience d'être en infraction et ceux qui n'en ont pas conscience ; l'élément intentionnel, fondement de la notion de délit (p. 1193) ; le caractère inapplicable du texte ; l'opportunité de déterminer les critères de la suspension du permis de conduire ; les moyens de combattre l'alcoolisme, notamment en offrant des bières et des jus de fruits à des prix raisonnables ; les mesures à prendre pour empêcher l'inconscience de ceux qui prennent le volant après avoir bu (*ibid*) ; le sérieux et la gravité du texte à voter ; les revendications de certains groupes de pression que forment les électeurs ; la juxtaposition souhaitable du taux d'alcoolémie et de l'examen clinique ; les moyens d'appréciation à réserver à la justice ; l'information du public ; la difficulté d'interpréter convenablement les résultats d'essais ; la fragilité et l'imprécision des statistiques ; l'absence de conclusions sérieuses quant à l'impact réel du taux d'alcoolémie sur les accidents de la route ; la gravité de cette affaire ; la fragilité de l'alcootest et de ses résultats (*ibid*) ; le risque que l'opinion publique ressente ce texte comme une brimade (p. 1195) ; l'opportunité de n'appliquer qu'un simple avertissement dans le cas d'un taux d'alcoolémie inférieur à 1,2 p. 1000 ; l'excellence des travaux de la Commission des lois ; l'altération incontestable du comportement du conducteur au volant à partir du taux d'alcoolémie de 0,8 gramme ; le système particulier proposé par la Commission des lois ; les critiques qui lui sont faites sur le plan pratique ; la substitution en fait d'un système légal à un système jurisprudentiel (*ibid*) ; la justice fondamentale de la proposition de la Commission (p. 1196) ; trois amendement tendant à supprimer le premier alinéa relatif à la notion d'ivresse manifeste ; adoption du texte identique de ces amendement (*ibid*) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par la Commission des lois ; le troisième, par M. Benoist (*ibid*) ; l'institution par les trois amendements d'un taux plancher pour la répression de l'alcoolisme au volant (p. 1197) ; l'amendement de la Commission des lois : les deux degrés de sanctions et le dépistage systématique qu'il prévoit ; la distinction établie par le projet de loi entre l'état d'ivresse manifeste et l'état alcoolique ; la solution préférable consistant à se fonder uniquement sur des éléments objectifs ; la formule à trouver qui soit comprise par l'ensemble des conducteurs d'automobile ; la fourchette proposée par la Commission des lois entre 0,80 et 1,2 gramme pour 1.000 et au-dessus de 1,2 gramme pour 1.000 ; les raisons techniques de cette proposition ; la sagesse consistant à ne pas faire preuve d'une sévérité excessive ; cinq sous-amendements à l'amendement de la Commission des lois ; trois sous-amendements ayant trait à la notion d'ivresse manifeste (*ibid*) ; deux sous-amendements tendant à relever de 0,8 g à 1 g pour 1.000 le taux d'alcoolémie correspondant au seuil d'infraction (p. 1198) ; le caractère non représentatif du taux de 0,80 pour 1.000 ; les législations et réglementations internationales ; la nécessité de procéder à des examens psychotechniques dans les vingt minutes qui suivent l'accident pour affirmer qu'un individu représente un danger public sur la route ; la fixation souhaitable d'un taux moyen européen ; les effets

différents de la même dose d'alcool sur deux individus de poids différents ; deux sous-amendements présentés par le groupe communiste tendant à supprimer le caractère automatique de la sanction et à reconnaître la liberté d'appréciation du magistrat ; sous-amendement du Gouvernement tendant à différencier la pénalité selon que la faute relevée est un taux d'alcoolémie compris entre 0,80 g et 1,20 g pour 1.000 avec une imprégnation à un taux supérieur ; l'effort transactionnel consenti par le Gouvernement dans la direction des propositions de la Commission ; le refus du Gouvernement de « contraventionnaliser » l'infraction ; les inconvénients de cette solution à l'égard de la procédure du flagrant délit et du cas de récidive (*ibid*) ; le souhait du Gouvernement que l'on connaisse grâce à un scrutin public les partisans du taux scientifique de 0,80 g pour 1.000 et ceux qui préfèrent retenir un taux sans aucune valeur scientifique (p. 1199).

Reprise de la discussion (p. 1214) : le délit de conduite en état d'ivresse manifeste (p. 1215) ; la distinction traditionnelle des peines en contraventions, délits et crimes ; le désaccord des médecins sur les effets de l'alcool ; la nécessité d'une loi juste ; le caractère de conciliation de l'amendement de la Commission des lois ; l'exemple du cas de blessure par imprudence (*ibid*) ; rejet de l'amendement de la Commission des affaires culturelles et du sous-amendement de M. Charles Bignon ; la nécessité de sanctionner par la loi le seuil de 0,80 g pour 1.000 ; rejet au scrutin du texte commun des sous-amendements présentés par M. Maujoüan du Gasset et le groupe socialiste ; liste des votants (p. 1239) ; rejet du sous-amendement du groupe communiste (p. 1216) ; rejet du sous-amendement du Gouvernement tendant à réduire les peines prévues dans le texte initial du projet de loi ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; l'amendement de M. Benoist devient sans objet ; adoption d'un amendement de forme de la Commission des lois ; retrait d'un amendement de la Commission des affaires culturelles (*ibid*) ; amendement de M. Bertrand Denis ayant pour objet de permettre l'application du sursis aux peines complémentaires comme aux peines principales (p. 1217) ; la gravité des mesures de suspension du permis de conduire ; le vœu formulé par la table ronde sur la sécurité routière dans le sens de l'amendement de M. Denis ; l'engagement du Ministre de faire procéder par la Chancellerie à l'examen de cette proposition ; les controverses qui existent sur la nature de la suspension du permis de conduire ; les dispositions de l'article 734 du Code de procédure pénale ; le caractère choquant de la disposition consistant à donner au préfet le droit d'accorder le sursis tout en le refusant au tribunal ; la nécessité d'une procédure contradictoire ; le caractère secret du rapport fait hors de la présence des intéressés ; sous-amendement limitant le bénéfice du sursis aux personnes pour lesquelles le contrôle aura révélé un taux d'alcoolémie inférieur à 1,2 g (*ibid*) ; rejet du sous-amendement (p. 1218) ; adoption de l'amendement de M. Denis ; amendement de M. Aubert tendant à supprimer la possibilité de soumettre au taux de dépistage tout conducteur à l'encontre duquel sera relevée une infraction même bénigne au Code pénal ; le cas du stationnement illicite ; la ligne médiane à respecter entre le dépistage obligatoire et le dépistage systématique ; adoption de l'amendement de M. Aubert ; amendement de la Commission tendant à introduire dans le texte du Gouvernement le dépistage occasionnel sur certains axes routiers ; le grand risque de vexation inutile que présente cet amendement (*ibid*) ; les abus auxquels pourrait donner lieu un tel texte (p. 1219) ; la nécessité de faire apparaître par des votes ceux qui, dans cette Assemblée, soutiennent délibérément les lobbies ; sous-amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à supprimer les contrôles dans les agglomérations ; sous-amendement de M. de Grailly prévoyant qu'il y aura toujours poursuite lorsqu'un délit aura été commis, c'est-à-dire lorsque l'imprégnation alcoolique sera supérieure à 1,20 g pour 1.000 ; sous-amendement de la Commission des affaires culturelles proposant la suspension du permis de conduire pour un mois du conducteur ayant repris la conduite de son véhicule sans attendre le temps nécessaire ; l'opposition des deux Ministres pour l'application des contrôles (*ibid*) ; rejet des trois sous-amendements et de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de M. Charles Bignon (p. 1220) ; retrait ; deux sous-amendements de forme soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des lois ; le deuxième, par la Commission des affaires culturelles ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; retrait de l'amendement de

la Commission des lois ; adoption du texte commun des deux amendements présentés par la Commission des lois et la Commission des affaires culturelles tendant à préciser le texte en ajoutant les vérifications cliniques et biologiques aux vérifications médicales ; retrait d'un amendement de la Commission des affaires culturelles ; amendement de la Commission des lois tendant à réprimer la conduite en état d'ivresse manifeste ; retrait d'un sous-amendement du groupe communiste ; adoption de l'amendement ; deux amendements présentés, le premier par la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par la Commission des lois relatifs à la conduite en état d'ivresse manifeste ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de la Commission des lois tendant à déplacer l'article ; un sous-amendement présenté par M. Delachenal tendant à donner au tribunal la possibilité de prononcer l'amende au profit du fonds de garantie automobile (*ibid*) ; l'inutilité de cet amendement ; le caractère obscur de la nature juridique de l'amende civile proposée par l'amendement (p. 1221) ; l'aisance financière du fonds de garantie ; adoption du sous-amendement de M. Delachenal et de l'amendement de la Commission des lois ainsi complété ; adoption d'un amendement de forme de la Commission des lois ; deux amendements soumis à discussion commune présentés par la Commission des lois et la Commission des affaires culturelles, relatifs aux vérifications cliniques et biologiques (*ibid*) ; adoption des deux amendements (p. 1222) ; adoption de l'article premier ainsi modifié.

Art. 2 : *Abrogation de l'article L. 3 du Code de la route :* adoption.

Art. 3 : *Epreuve de dépistage de l'imprégnation alcoolique* (*ibid*) ; les critères qui serviront à reconnaître l'état d'imprégnation alcoolique ; l'importance que ce taux soit le plus voisin possible du taux réel qui existait au moment de l'accident ; le calcul à rebours ; le problème de la bonne conservation de l'échantillon de sang prélevé ; le risque d'interprétation arbitraire ; l'augmentation du nombre des laboratoires agréés ; adoption de l'article.

Après l'Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des lois ; le deuxième, par la Commission des affaires culturelles prévoyant une interrogation sur les effets de l'absorption d'alcool dans le cadre des examens organisés en vue de l'obtention du permis de conduire ; le caractère réglementaire des deux amendements ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de forme de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Alain Terrenoire tendant à l'apposition d'une affiche rappelant les dispositions du titre IV du présent Code (*ibid*) ; la publicité très large à donner aux dispositions nouvelles (p. 1223). ; l'indication sur les affiches légales des nouveaux textes du Code ; la large campagne d'information à engager ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Degraeve tendant à la remise aux conducteurs avec chaque vignette d'un alcootest moyennant paiement ; la gratuité souhaitable de cet appareil ; le caractère facultatif de l'utilisation de l'alcootest ; le problème de l'approvisionnement suffisant en alcootests ; adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction.

Art. 4 : *application dans les T.O.M. ;* adoption.

Articles additionnels : amendement de la Commission des lois tendant à interdire les clauses stipulant la déchéance de la garantie de l'assuré dans certains contrats d'assurance (*ibid*) ; adoption de l'amendement (p. 1224) ; amendement de M. Barberot tendant à l'inscription obligatoire de la mention du groupe sanguin sur le permis de conduire ; la table ronde à réunir par le Gouvernement qui proposera des mesures tendant à combattre le fléau national des accidents de la route ; la question de savoir si la mention du groupe sanguin doit figurer sur le permis de conduire ; la solution préférable consistant à attribuer une carte spéciale et individuelle portant la mention du groupe sanguin ; retrait de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1224).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1970] (p. 2976).

Les insinuations d'une certaine presse prétendant que les parlementaires ont fait l'objet de pressions et qu'ils désirent défendre les régions viticoles ; la décision de la Commission des lois de revenir purement et simplement au texte voté par l'Assemblée en première lecture ; le taux de 1,20 g à partir duquel le conducteur a une conscience effective des modifications de son état

(p. 2977) ; l'adjonction par le Sénat du mot : « sciemment » ; les conséquences de cette adjonction qui reviendrait à rendre lettre morte le texte voté par le Parlement ; le caractère beaucoup plus répressif du texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale que le texte proposé par le Gouvernement.

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 2977, 2978) : les divergences qui subsistent entre l'Assemblée Nationale et le Sénat ; l'importance que le Gouvernement attache à maintenir la nature correctionnelle à l'infraction de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ; le texte de transaction adopté par le Sénat ; la graduation de la répression en fonction du taux d'alcoolémie ; le sens du mot « sciemment » introduit par le Sénat ; les difficultés pratiques auxquelles se heurterait le système proposé par la Commission des lois ; le précédent des coups et blessures involontaires ; les différences profondes des règles de procédure selon qu'il s'agit d'un délit ou d'une contravention ; le cas de récidive ; la procédure du flagrant délit ; l'insistance de nombreux chefs de cours d'appel pour le maintien du recours à cette procédure simple et efficace ; l'exemple d'un tribunal du Sud-Est de la France ; le résultat paradoxal qu'aura ce texte de désarmer en partie les tribunaux et de donner aux incriminations un caractère moins dissuasif que celles de la législation actuelle ; la confusion entre les mesures prévues par ce projet de loi et l'antialcoolisme.

Art. 1er : (p. 2978) ; la suppression du mot « sciemment » (p. 2979) ; le désir de la Commission de sanctionner tout conducteur en état alcoolique ; la notion de répression et la notion de dissuasion ; la nécessité de ne faire intervenir les sanctions qu'au moment où l'auteur de l'infraction se rend compte des modifications de son comportement ; les lettres reçues par les parlementaires leur demandant de « faire sauter une contredanse » ; la suspension du permis de conduire (*ibid*) ; adoption d'un amendement de la Commission écartant le caractère délictueux de la conduite avec un taux d'alcoolémie inférieur à 0,80 g (p. 2980) ; le cas de récidive ; la possibilité à accorder au juge d'assortir du sursis la peine accessoire de suppression du permis de conduire ; l'impossibilité du sursis pour des peines complémentaires ; le retrait du permis de conduire, mesure de sûreté (*ibid*) ; le recouvrement d'une amende spéciale au profit du fonds de garantie automobile (p. 2981) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 3 *ter* : supprimé par le Sénat ; adoption d'un amendement de la Commission rétablissant cet article dans le texte de l'Assemblée Nationale.

Art. 3 *quater* : supprimé par le Sénat ; l'inefficacité de l'affichage à la porte des mairies ou dans les débits de boissons des dispositions concernant l'alcoolisme.

Art. 3 *quinquies* : supprimé par le Sénat ; amendement de la Commission tendant à rétablir cet article dans une nouvelle rédaction ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 3 *quinquies*.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1970] (p. 3296).

Les très sérieuses difficultés d'application auxquelles se heurtera ce texte ; les obstacles qu'il apportera à la procédure du flagrant délit (*ibid*).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3296, 3297).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3297).

7. — Projet de loi concernant la centralisation de la documentation relative à la circulation routière, présenté à l'Assemblée Nationale le **16** décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 973 ;** rapport le 14 avril 1970 par M. Mazeaud, **n° 1074.** Adoption le 23 avril 1970. — Projet de loi **n° 214.**

Transmis au Sénat le 28 avril 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 195 (année 1969-1970) ;** rapport le 21 mai 1970 par M. Geoffroy, **n° 228 (année 1969-1970.** Adoption définitive le 12 juin 1970. — Projet de loi **n° 125 (année 1969-1970.**

Loi n° 70-539 du 24 juin 1970, publiée au *J.O.* du 25 juin 1970 (p. 5963).

DISCUSSION [23 avril 1970] (p. 1243).

La politique routière du Gouvernement ; la fixation d'un taux légal d'alcoolémie, premier

élément de cette politique ; (p. 1243) ; la centralisation et la documentation relatives à la circulation routière (p. 1243, 1246) ; l'intérêt primordial de cette question (p. 1243) ; la détermination des causes d'accident ; l'établissement d'un fichier groupant tous les renseignements ; les inconvénients de la dispersion actuelle des documents ; le traitement de la documentation par le moyen électronique de l'ordinateur (p. 1243) ; l'entrée de l'informatique au service du pouvoir judiciaire (*ibid*) ; les graves problèmes qu'elle soulève à l'égard des libertés publiques et du secret de la vie privée (p. 1243, 1244, 1249) ; le progrès technique considérable que traduit cette innovation (p. 1243) ; les obscurités et les insuffisances du texte ; les avantages que présente pour le Gouvernement l'établissement du fichier et le classement des conducteurs ; les modifications proposées par la Commission des lois (*ibid*) ; le répertoriage des renseignements dans les différents ministères (p. 1243, 1246) ; le caractère incomplet du projet (p. 1243) ; l'exclusion des infractions de première classe relatives notamment au stationnement illicite (p. 1244) ; la création prévue par le projet d'un établissement public national dénommé « Centre de documentation et d'analyse de la circulation routière » (*ibid*) ; le classement des conducteurs ; son utilité; les discussions animées auxquelles a donné lieu cette innovation au sein de la Commission (p. 1244, 1246, 1247, 1248, 1249) ; la prise en considération des seules infractions graves au Code de la route ; le rapport du professeur Cathala ; la surveillance nécessaire du développement et des applications de l'informatique (*ibid*) ; la « déontologie » de l'informatique (p. 1245) ; la distinction par le projet de loi entre la documentation et les renseignements ; le maintien des règles actuelles de gestion et de divulgation des condamnations pénales ; les deux Ministères : Justice et Intérieur auxquels serait confiée la gestion du fichier ; le système du relevé intégral et du relevé partiel ; l'ouverture d'un recours judiciaire a l'encontre du classement ; le problème de l'effacement des renseignements anciens ; le projet de loi, partie d'un ensemble d'une politique de sécurité routière ; les mesures nouvelles qu'exige la multiplication des accidents de la route (*ibid*) ; les risques de double et même de triple emploi du fait de l'inscription multiple pour la même infraction (p. 1246) ; la nécessité de revoir le problème de la combinaison des sanctions administratives et des sanctions judiciaires en matière de suspension ou de retrait du permis de conduire (*ibid*) ; les tracasseries administratives (p. 1246, 1248) ; le caractère vexatoire à l'égard des conducteurs du système proposé par le Gouvernement (p. 1247) ; l'utilisation peu démocratique que le Gouvernement veut donner au fichier (*ibid*) ; l'arsenal de lois répressives que le Gouvernement veut faire adopter par le Parlement au cours de cette session (p. 1248) ; la constitution d'un véritable livret pénal ; le désir des compagnies d'assurance de faire admettre par leurs clients le principe d'une personnalisation des primes d'assurance ; le profit supplémentaire qui en résulterait pour elles ; les dangers que présenterait l'utilisation de ce classement par les employeurs (*ibid*) ; le zèle du Parlement contre les conducteurs d'automobile (p. 1249) ; les indications contenues dans le fichier ; la suppression par la Commission des lois de l'établissement public prévu dans le texte du Gouvernement ; la communication de la centralisation aux magistrats, aux préfets et à leurs services ; les contestations croissantes qui s'élèvent contre le système du classement ; les nombreuses statistiques dont nous disposons en France ; l'inutilité du projet de loi (*ibid*).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1250, 1251) : le ralliement du Gouvernement aux principaux amendements proposés par la Commission ; la mise au point difficile de ce projet ; les avantages que présenteraient pour les autorités judiciaires, les préfets et les techniciens de la sécurité routière, la centralisation et l'exploitation par les procédés de l'informatique de tous les renseignements relatifs à la circulation routière ; le système de classement des conducteurs ; les études sur la pluricausalité des accidents ; l'influence prépondérante du facteur humain ; le calcul plus personnalisé des primes d'assurance que doit permettre le classement ; le système actuel du bonus-malus ; l'arbitraire prétendu du classement ; la fixation par la loi des critères du classement ; la prise en considération des seules infractions les plus graves ; la prise en compte de l'importance de la peine prononcée ; les avantages que trouveront les conducteurs professionnels dans l'institution d'un classement des conducteurs ; les grandes difficultés matérielles prétendues de l'application du projet ; le respect de la dignité et de la liberté de chacun ; l'existence actuelle d'une documentation répertorisée et utilisée ; l'affirmation erronée suivant laquelle le projet aurait

pour objet d'instituer un nouveau ca ier judiciaire ; les raisons pour lesquelles e Gouvernement a choisi de consulter ' Parlement ; l'utilité de faire préciser par les élus les règles et les limites de l'utilisation des renseignements centralisés ; la communication du relevé intégral aux seules autorités judiciaires ; les sanctions pénales prévues contre ceux qui tenteraient d'obtenir ces renseignements ; le respect des principes de discrétion ; le rôle de l'autorité judiciaire dans la gestion et le contrôle du fichier judiciaire ; le fonctionnement du fichier sous la double compétence du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Intérieur ; l'utilisation d'une unité centrale commune constituée par un ordinateur et par des terminaux ; l' « étanchéité » du système ; le caractère non définitif de cette structure technique en partie commune ; la possibilité pour les deux ministères d'utiliser à l'avenir des ordinateurs distincts pour leurs besoins propres ; le problème de la conciliation des méthodes de l'informatique et des libertés individuelles ; l'étude demandée sur ce sujet par le Premier Ministre au Conseil d'Etat.

Avant l'art. 1er (p. 1251) : amendement de forme de la Commission (*ibid*) ; adoption p. 1252).

Art. 1er : *Centralisation de la documentation relative aux permis de conduire* ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à centraliser sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur tous les renseignements administratifs ; le texte de cet amendement devient l'article premier.

Avant l'art. 2 : adoption d'un amendement de forme de la Commission (*ibid*).

Art. 2 : *Centralisation des renseignements* (*ibid*) ; adoption d'un amendement de la Commission modifié par un sous-amendement du Gouvernement, dont le texte devient l'article 2 (p. 1253).

Après l'art. 2 : le classement des conducteurs ; l'impossibilité pour l'ordinateur de remplacer l'étude d'un dossier ; les mesures suffisantes qui sont en cours de création sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une nouvelle brimade ; amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (classement des conducteurs) ; les trois raisons qui militent en faveur d'un tel classement : la limitation par tous les moyens du nombre des accidents, la mise à même des pouvoirs publics de tirer des conclusions des statistiques, les raisons d'ordre psychologique ; les compagnies d'assurance ; les critères subjectifs dont usent actuellement ces compagnes ; les critères d'après lesquels s'opérerait la notation des conducteurs (p. 1254) ; le texte préparé par le Gouvernement qui donnera toujours à la décision judiciaire la primauté sur la décision administrative ; adoption de l'amendement.

Avant l'art. 3 : adoption d'un amendement de forme de la Commission (*ibid*).

Art. 3 : *Délivrance du relevé intégral* ; amendement de la Commission tendant à prévoir la délivrance de ce relevé à l'intéressé lui-même lui permettant ainsi d'envisager une procédure de rectification ; adoption ; amendement de la Commission concernant la procédure de rectification des mentions portées sur le fichier ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 4 . *Communication du relevé intégral aux intéressés* (*ibid*) ; adoption d'un amendement de suppression de la Commission (p. 1255).

Art. 5 : *Communication des renseignements relatifs aux permis de conduire* ; amendement de la Commission visant à la communication des renseignements d'ordre administratif ; adoption ; adoption d'un amendement de forme de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 6 : *Interdiction de la divulgation de renseignements nominatifs* ; adoption d'un amendement de forme de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 7 : *Rectification des renseignements relatifs à des décisions judiciaires* ; amendement de la Commission tendant à permettre l'ouverture d'un recours judiciaire après une mesure de procédure administrative de rectification ; sous-amendement tendant à préciser les modalités d'un éventuel recours judiciaire , adoption du sous-amendement, de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Après l'art. 7 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (inscription au fichier des grâces, commutations ou réductions de peines) ; adoption.

Art. 8 : *Pénalités applicables à une personne qui a pris le nom d'une autre* ; adoption.

Après l'art. 8 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (pénalités contre une personne qui, en prenant

un faux nom, s'est fait délivrer le relevé des mentions centralisées) ; adoption.

Art. 9 : *Centre de documentation et d'analyse de la circulation routière ;* adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer l'article.

Art. 10 : *Décrets d'application :* adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

8. — Projet de loi tendant à accélérer les travaux de construction de voies rapides, de routes nationales et d'oléoducs, présenté au Sénat le 30 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 367 (année 1969-1970) ;** rapport le 5 novembre 1970 par M. Geoffroy, **n° 47 (année 1970-1971).** Adoption le 17 novembre 1970. — Projet de loi **n° 22 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1437 ;** rapport le 3 décembre 1970 par M. Gerbet, **n° 1489.** Adoption le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 329.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1970 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 107 (année 1970-1971 ;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Geoffroy, **n° 141 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 57 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1253 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1970 (p. 12147).

DISCUSSION [10 décembre 1970] (p. 6388).

Le projet de loi adopté par le Sénat (p. 6388) ; les travaux de construction de voies rapides, de routes nationales et d'oléoducs (p. 6388) ; leurs caractéristiques (p. 6389) ; la procédure d'expropriation d'extrême urgence prévue par l'article 58 de l'ordonnance du 23 octobre 1958 pour les travaux intéressant la défense nationale (p. 6388, 6390) ; la déclaration d'utilité publique ; son intervention (p. 6388) ; le lancement du programme d'autoroutes et le caractère temporaire de l'autorisation de recourir à cette procédure d'urgence (p. 6388, 6390) ; l'acquisition des immeubles destinés à l'implantation des cités administratives dans les nouveaux départements de la région parisienne (p. 6388, 6390) ; les Jeux Olympiques de Grenoble (p. 6388, 6390) ; la première ligne expérimentale d'aérotrain (p. 6388, 6390) ; les dérogations aux règles traditionnelles de l'expropriation ; leurs caractéristiques (p. 6389) ; la possibilité donnée à l'administration de passer outre aux difficultés résultant de la résistance de certains propriétaires (p. 6389, 6390) ; l'extension des mesures aux routes nationales (p. 6389) ; l'exclusion de l'élargissement des voies anciennes (*ibid*) ; les programmes régionaux (*ibid*) ; la prise de possession des terrains au sens le plus large ; son extension à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations (*ibid*) ; les garanties données aux futurs expropriés (p. 6389, 6390) et les limites strictes de la nouvelle procédure (p. 6389) ; la prise de possession amiable et la prise de possession autoritaire (p. 6389) ; le caractère exceptionnel de la procédure (*ibid*) ; la nécessité d'organiser de façon permanente cette procédure (*ibid*) ; les caractéristiques du projet de décret soumis au Conseil d'Etat (p. 6389) ; le respect du principe traditionnel de l'indemnisation préalable à la prise de possession ; l'indemnité provisionnelle (p. 6389, 6390) ; la poursuite parallèle de la procédure classique d'expropriation et la fixation de l'indemnité définitive p. 6389) ; le droit de l'exproprié à la poursuite de la procédure ; la conciliation du droit de propriété et des nécessités de l'intérêt général (p. 6389, 6390) ; la grande « tristesse » du réseau routier et le budget 1971 (p. 6390) ; les conditions de blocage et la recherche des membres d'une indivision (p. 6390) ; la rénovation du réseau routier (*ibid*) ; les difficultés de l'Etat et des collectivités locales pour se procurer les terrains nécessaires à la réalisation des zones industrielles des Z.A.C., des logements sociaux, des usines d'incinération des ordures ménagères, des stations d'épuration (p. 6390) ; la longueur de la procédure d'expropriation (*ibid*) ; et l'augmentation des coûts ; l'expansion industrielle et la modernisation du pays et l'extension du champ d'application de la loi (p. 6390) ; la proposition de loi pour accélérer les travaux déclarés d'utilité publique de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif (p. 6390).

Intervention de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 6389, 6390) : ses observations sur la loi de 1962 ; le caractère du projet de loi.

Art. unique : *La prise de possession des terrains par décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat si le déroulement des travaux se limite à des difficultés tenant à la prise de possession des terrains* (p. 6390) ; amendement de la Commission des lois tendant à modifier le caractère exceptionnel du recours à la procédure (p. 6391) ; le contentieux et les entreprises soumissionnaires ; l'application du texte lors de l'étude des dossiers administratifs ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à préciser que cette procédure ne saurait être utilisée pour les travaux de simple élargissement des voies anciennes ; les sections nouvelles de routes nationales ; le redressement d'un virage et la suppression des points noirs et des bouchons (*ibid*) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à retirer du texte voté par le Sénat une disposition qui pourrait entraîner des contestations ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à prévoir le cas où l'administration se trouverait en face de plusieurs propriétaires ; adoption ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Arthur Charles et du Halgouët tendant à demander l'avis des chambres d'agriculture avant la prise du décret ; le deuxième, présenté par M. Gerbet demandant la consultation des chambres d'agriculture ; le désenclavement de la Bretagne (p. 6391) ; la consultation des chambres d'agriculture sur toute emprise nouvelle sur des terrains agricoles ; son caractère indispensable ; l'avis et la consultation (p. 6391, 6392) ; les protocoles bénéfiques des chambres d'agriculture et de l'E.D.F. (p. 6392) ; l'allongement des délais et le retard de la procédure (*ibid*) ; l'intervention pour avis des chambres d'agriculture en matière d'emprises et de servitudes (*ibid*) ; l'accord entre la société Trans-Ugil et les chambres d'agriculture de l'Isère, de la Drôme et du Rhône pour la construction d'un pipe-line (p. 6392) ; la négociation de la chambre d'agriculture de l'Ile-de-France pour l'ensemble des expropriations concernant l'aéroport Paris-Nord et les villes nouvelles de Cergy et d'Evry (*ibid*).

Intervention de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 6392) : son opposition aux amendements ; l'intervention du Conseil d'Etat dans la procédure ; l'alourdissement de celle-ci ; la détermination de l'emprise de la voie (p. 6392) ; les problèmes de la circulation (*ibid*) ; la conciliation en matière de prix et les chambres d'agriculture (*ibid*).

Retrait de l'amendement de M. Arthur Charles ; rejet de l'amendement de M. Gerbet ; amendement de la Commission des lois tendant à intégrer un plan parcellaire fixant les terrains que l'administration se propose d'occuper dans le projet de décret ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer à la notion de plan parcellaire celle de plan des terrains (p. 6393) ; la prise de possession d'urgence et l'existence de difficultés (p. 6393) ; l'intervention du décret sur une section donnée de terrains et non sur l'ensemble des travaux ; les moyens modernes de reproduction et les plans parcellaires (*ibid*).

Intervention de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 6393) : la transformation de la procédure d'urgence ; le formalisme rigoureux de la notion de plan parcellaire ; l'établissement de dossiers d'utilité publique sans l'établissement de plans parcellaires au préalable (p. 6393) ; les règles de l'enquête d'utilité publique (*ibid*) ; l'extrême urgence et la notion d'utilité publique ; la disparition de l'extrême urgence dans le texte en discussion.

Rejet du sous-amendement du Gouvernement (p. 6394) ; adoption de l'amendement ; amendement rectifié de la Commission des lois tendant à compléter l'article unique par un alinéa nouveau relatif au paiement provisionnel avant la prise de possession ; le paiement obligatoire avant la prise de possession par voie autoritaire ; l'évaluation du paiement provisionnel (p. 6394) ; la consignation éventuelle de la somme ; ses caractéristiques ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à compléter l'article unique par un nouvel alinéa tendant à donner à l'exproprié le droit de saisir lui-même le juge de l'expropriation pour poursuivre la procédure normale ; l'indemnité définitive ; sa fixation ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'article unique, ainsi modifié (p. 6394).

9. — Proposition de loi tendant à réparer les dommages résultant des servitudes « non aedificandi » frappant les terrains situés en

bordure des routes et autoroutes, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par MM. Ribière et Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1656.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier les procédures applicables aux retraits du permis de conduire, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Charles Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1659,** rapport le le 9 décembre 1971 par M. Charles Bignon, **n° 2111.**

.—.

Voy. aussi : BUDGETS (Equipement et Logement, Intérieur, Comptes spéciaux du Trésor) ; PLAN, 1, Circulation routière.

— Remise en état. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 47, 53, 111 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 133 à 137.

— Plan routier breton. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 431.

— Construction et amélioration. — *Voy.* EXPROPRIATION, 2.

RUGBY.

— Composition de l'Equipe de France. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 179.

RUNGIS.

— Marché. — *Voy.* URBANISME, 2.

S

SABLIÈRES ET CARRIÈRES.

— Taxe départementale et communale. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 6.

SAGE-FEMME.

— *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 28.

SAINT-CLOUD.

— Hippodrome. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 33.

SAINT-ETIENNE.

— Crédits d'équipement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 76.

SAINT-LAURENT-DU-PONT.

Voy. QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 138 à 143 ; BUDGET 1971 (Transports — I. — Services communs et Transports terrestres) ; BUDGET 1971 (Intérieur et Rapatriés) ; BUDGET 1973 (Intérieur et Rapatriés).

SAINT-MARIN.

— République. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 8.

SAINT-MARTIN-DE-CRAU.

— Lotissement près de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 354.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

— *Voy.* Budget 1969 (Services du Premier Ministre [V]) ; Budget 1970 (Services du Premier Ministre [IV] ; ENSEIGNEMENT PRIVÉ, 3 (1971, p. 1475).

— Prise en charge par l'Etat de l'enseignement primaire à. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre — VII — T.O.M.).

SAISIE.

— *Voy.* ARTISANS ET COMMERÇANTS, 8 (p. 1665) ; PROCÉDURE CIVILE, 5 (p. 2806, 2807).

SALAIRES.

1. — Proposition de loi relative à l'attribution d'une prime de transport à l'ensemble des salariés du secteur privé (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 15.**

2. — Proposition de loi tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne par l'arrêté interministériel du 28 septembre 1948, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril

(1) Pour l'adoption en première lecture, *Voy.* Table Matières, 1962-1967 (Transports § 7).

3. — Projet de loi portant réforme du salaire minimum garanti et création d'un salaire minimum de croissance, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 912 ;** rapport le 5 décembre 1969 par M. Herman, **n° 945.** Adoption le 10 décembre 1969. — Projet de loi **n° 180.**

Transmis au Sénat le 11 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 109 (année 1969-1970) ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Jean Gravier, **n° 132 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1969. — Projet de loi **n° 60 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1969, **n° 988 ;** rapport le 19 décembre 1969 par M. Herman au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 996.** Adoption des conclusions de la C.M.P. le 19 décembre 1969. — Projet de loi **n° 206.**

Transmis au Sénat ; rapport le 19 décembre 1969 par M. Jean Gravier au nom de la C.M.P. **n° 156 (année 1969-1970).** Adoption des conclusions de la C.M.P. le 19 décembre 1969. — Projet de loi **n° 82 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-7 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 141).

DISCUSSION [10 décembre 1969] (p. 4768).

Le rôle très imparfait joué par le salaire minimum interprofessionnel ; la progression très modérée du pouvoir d'achat des salariés qu'il a assurée jusqu'en 1968 (p. 4768) ; l'écart qui s'est créé entre le S.M.I.G. et la moyenne des salaires ; les accords de Grenelle (*ibid*) ; les conséquences des mesures de rattrapage brutal prises alors, pour de nombreux secteurs de notre économie (p. 4769, 4774) ; la nécessité d'une réforme du mécanisme de l'évolution du S.M.I.G. (p. 4769) ; les 750.000 salariés intéressés ; la participation générale des salariés payés au S.M.I.G. au développement de notre économie ; les considérations dont s'inspire le projet de loi ; la garantie du pouvoir d'achat que constituera le nouveau S.M.I.G., dénommé S.M.I.C. (salaire minimum de croissance) ; les deux dispositifs qui s'offraient au Gouvernement : indexation automatique sur l'évolution des salaires moyens ou assurance donnée par le Gouvernement que seront évitées à l'avenir des distorsions durables entre l'évolution du salaire minimum et celle de la moyenne des salaires horaires ; les inconvénients du premier système ; le rôle d'instance de concertation à maintenir à la Commission supérieure des conventions collectives (*ibid*) ; les trois dispositions essentielles du projet (*ibid*) ; l'élimination des distorsions entre la progression du salaire minimum et l'évolution des conditions économiques générales (p. 4769, 4772) ; la révision annuelle du montant du S.M.I.G. (p. 4769) ; l'accroissement annuel minimum du pouvoir d'achat prévu par le projet de loi (*ibid*) ; le maintien de la garantie du pouvoir d'achat par l'indexation du S.M.I.C. sur l'évolution du coût de la vie (p. 4769, 4772) ; le problème des nombreuses indemnités, allocations, primes, plafonds de ressources, etc. auxquels le S.M.I.G. servait de base de calcul (p. 4769, 4772, 4773) ; les dispositions concernant l'agriculture et les départements d'outre-mer (p. 4769) ; les amendements adoptés par la Commission des affaires culturelles ; le problème des bas salaires (p. 4772, 4775) ; la formule trop vague de la garantie instituée par le projet (*ibid*) ; les abattements pratiqués sur le salaire minimum pour les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans (p. 4773, 4775, 4777) ; le peu de compte que le Gouvernement a tenu des avis formulés par les représentants des organismes syndicaux intéressés (p. 4773) ; les méthodes de travail et d'information de la Commission (p. 4773, 4774) ; le caractère bien mince de la réforme ; la dissociation préconisée entre le S.M.I.G. et le salaire minimum de croissance ; ses inconvénients ; la fixation et l'évolution du S.M.I.C. (*ibid*) ; l'interdiction de la référence au S.M.I.C. dans les discussions des conventions collectives (p. 4774) ; la définition claire des paramètres (*ibid*) ; le rajustement trimestriel souhaitable du S.M.I.C. (*ibid*) ; la nécessité de donner une autorité accrue à la Commission supérieure des conventions collectives (p. 4774, 4776, 4778) ; la mensualisation des salaires (p. 4774) ; le problème relatif au montant du salaire minimum de croissance au moment de la mise en application de la loi ; l'institution du S.M.I.G. en 1950 ; le non-respect de sa procédure et de son esprit (*ibid*) ; les abattements d'âge sur le S.M.I.G. (p. 4774, 4775) ; les inconvénients des modalités actuelles de l'indexation du salaire minimum sur l'évolution du coût de la vie ; la composition de l'indice officiel des prix à la consommation ; le calcul souhaitable du salaire minimum sur la base d'un budget

type tenant compte des besoins nouveaux (*ibid*) ; les mesures proposées par le groupe communiste (p. 4775) ; les amendements déposés par ce groupe ; les conclusions du groupe de travail *ad hoc* de la Commission supérieure des conventions collectives ; l'avis du conseil économique et social (*ibid*) ; l'ouverture trop large de l'éventail des salaires en France (p. 4775, 4778) ; la nécessité absolue de la réforme (p. 4775, 4776) ; l'adhésion du groupe P.D.M. à cette réforme (p. 4776) ; la réforme souhaitable du statut de l'I.N.S.E.E. ; la révision de la procédure d'extension des conventions collectives ; les jeunes travailleurs ; la revalorisation des allocations vieillesse ; l'indexation de ces avantages sur le S.M.I.G. (*ibid*) ; les répercussions du projet de réforme sur les entreprises ; les deux catégories d'entreprises existantes (p. 4776, 4778, 4779) ; la nécessité de compléter le projet par un autre permettant la conversion de certaines entreprises (p. 4777) ; la régionalisation des salaires ; l'accroissement du chômage qui risque de résulter du projet ; les intentions du Gouvernement à l'égard des handicapés physiques (*ibid*) ; l'estimation aléatoire du nombre des salariés payés au S.M.I.G. (p. 4778) ; les marins pêcheurs (p. 4779).

Interventions de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 4769 et 4779) : les modifications de structures qu'a connues l'économie française depuis 1952 ; les conséquences à tirer de cette transformation pour le salaire minimum ; la marque des préoccupations de l'immédiat après-guerre que portait encore sa législation ; la loi du 26 juin 1957 ; l'inadaptation de ce système aux données de notre société de croissance ; l'écart entre les salaires et le salaire minimum légal ; les inconvénients de cet état de fait ; la conformité de la réforme avec les principes de la politique économique et sociale tracée par le Gouvernement ; l'exigence d'une solidarité nationale accrue ; l'amélioration de la condition des travailleurs ; la concertation ; la consultation de la Commission supérieure des conventions collectives ; l'opinion erronée selon laquelle le Conseil économique et social se serait prononcé contre le projet du Gouvernement ; la garantie du pouvoir d'achat assurée par l'indexation du salaire minimum sur l'évolution des prix ; la participation au développement économique de la nation assurée aux salariés ; l'importance du problème posé ; le choix à effectuer entre deux systèmes : l'indexation pure et simple ; les inconvénients de ce système notamment le fait qu'il enlèverait tout rôle réel à la Commission supérieure des conventions collectives, la seconde formule retenue par le Gouvernement : la souplesse de cette solution ; la procédure instituée ; les garanties figurant dans le projet de loi ; le minimum fixé à 50 % de l'accroissement du pouvoir d'achat du salaire minimum par rapport à l'accroissement annuel du pouvoir d'achat des salaires horaires ; les avantages du nouveau mécanisme ; la politique d'ensemble d'amélioration des bas salaires dans laquelle doit s'inscrire cette réforme du salaire minimum ; le rôle de « serre-file » que peut jouer le salaire minimum ; l'amélioration de l'éventail des salaires qui peut être réalisée par les secteurs économiques les plus dynamiques ; la nécessité d'une politique active de formation professionnelle et de promotion sociale ; l'effet stimulant que peut exercer sur la productivité une politique dynamique du salaire minimum ; le problème des références à l'ancien S.M.I.G. ; les principes suivant lesquels elles seront remplacées par des références au minimum garanti ; le désir du Gouvernement d'examiner les meilleures dispositions qui pourraient être prises selon la nature et l'objet de chacune de ces références ; les indemnités versées aux stagiaires de formation professionnelle ; l'application du nouveau salaire minimum à l'agriculture ; le cas des D.O.M. ; l'application automatique de l'indexation dans chacun de ces départements ; la mensualisation du salaire minimum ; les abattements effectués sur le salaire minimum des jeunes travailleurs ; l'étude d'un minimum légal pouvant s'appliquer à tous ; la volonté du Gouvernement de définir et d'appliquer une politique sociale moderne ; la concertation ; la nécessité que les salariés se sentent concernés par la construction d'une nouvelle société plus dynamique et plus juste ; le développement souhaitable des conventions collectives ; la substitution à la notion statique de protection d'un minimum de subsistance, de la conception dynamique d'une participation garantie et croissante aux fruits du progrès ; (p. 4779 à 4781) : les inquiétudes contradictoires suscitées par la réforme présentée ; la souplesse qui lui a été reprochée ainsi que les inconvénients pour les entreprises de certaines régions d'une croissance trop dynamique du salaire minimum ; les avantages du mécanisme proposé par le Gouvernement ; les

inconvénients pour certaines entreprises peu prospères d'avoir vu brusquement croître de près d'un tiers leurs charges salariales ; le caractère très redoutable de ce déséquilibre ; les travailleurs handicapés ; les crédits nouveaux et importants qui seront consacrés à la formation ; l'ampleur des incidences de la réforme cette année ; les conséquences limitées pour les entreprises ; l'importance réelle de la réforme ; l'impossibilité de la traiter par omission ; l'intention du Gouvernement d'étudier les amendements pouvant améliorer le système ; le niveau actuel du salaire minimum légal ; les raisons du choix de l'année 1952 comme point de départ des comparaisons ; le dynamisme du futur salaire minimum ; l'importance des conventions collectives ; l'éventail des salaires ; les salaires des ouvriers en France par rapport aux pays étrangers ; l'enquête par sondages à laquelle a fait procéder le Gouvernement sur les travailleurs payés au salaire minimum ; les conditions de travail hâtives dans lesquelles le Parlement a été saisi de ce projet ; la justification d'un calendrier aussi étroit ; la nécessité de voter la réforme avant la fin de l'année.

Art. 1er : *Suppression de dispositions du Code du travail ;* amendement du groupe socialiste tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; le maintien de l'appellation actuelle du S.M.I.G. ; le renforcement souhaitable des pouvoirs de la Commission supérieure des conventions collectives ; la notion essentielle de la variation du revenu national par habitant ; le maintien de la notion de budget type dans le Code du travail ainsi que de la sous-commission de la Commission supérieure des conventions collectives ; le remplacement automatique de l'appellation « salaire minimum interprofessionnel garanti » par la nouvelle appellation de S.M.I.C. ; les inconvénients d'une réunion trimestrielle de la Commission supérieure des conventions collectives ; la détermination par le projet des conditions de convocation de cette Commission (*ibid*) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article (p. 4782).

Art. 2 : *Création d'une section IV bis au Livre premier du Code du travail, intitulée « du salaire de croissance »* ; amendement du groupe socialiste tendant à supprimer le premier alinéa ; rejet de l'amendement ; adoption du premier alinéa de l'article.

Art. 31 x b du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail : amendement du groupe socialiste tendant à une nouvelle rédaction de cet article et à substituer le S.M.I.G. au salaire minimum de croissance ; rejet ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le groupe communiste ; le deuxième, par le groupe socialiste (*ibid*) ; le troisième par le groupe des républicains indépendants (p. 4783) relatifs aux abattements sur le S.M.I.C. applicable aux jeunes travailleurs ; les deux problèmes différents que posent ces amendements ; la question des travailleurs handicapés ; l'exception qui existe pour les travailleurs agricoles ; l'utilité d'éviter que l'emploi de ces travailleurs ne soit difficile, voire impossible ; le second problème : les jeunes ; la possibilité de généraliser la réduction des abattements après six mois de travail dans une entreprise ; le caractère réglementaire des amendements ; retrait des amendements du groupe socialiste et du groupe des républicains indépendants ; rejet de l'amendement du groupe communiste ; adoption du texte proposé pour l'article 31 x b.

Art. 31 x c du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail : trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le groupe communiste ; le second, par le groupe socialiste ; le troisième, par la Commission ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission ; les défauts de l'indice officiel des prix à la consommation (*ibid*) ; la nécessité de le remplacer par un indice authentiquement représentatif de l'augmentation des prix à la consommation (p. 4784) ; la nécessité d'un avis motivé de la Commission supérieure des conventions collectives ; la préparation actuelle d'un nouvel indice de l'I.N.S.E.E. ; la sous-commission instituée auprès de cet organisme ; les inconvénients de la substitution à une indexation sur le seul mouvement des prix d'une indexation sur les conditions économiques générales ; l'amélioration apportée à la rédaction du texte par l'amendement de la Commission ; rejet des amendements du groupe communiste et du groupe socialiste ; adoption du sous-amendement du Gouvernement et de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le groupe socialiste ; le deuxième, par le groupe communiste tendant à établir la pério-

dicité du relèvement du S.M.I.G. et la rétro-activité de cette augmentation ; les complications qui résulteraient pour les entreprises d'un changement trimestriel des bases de calcul du salaire minimum ; l'amélioration importante qui a été apportée au seuil de 5 % institué en 1952 (*ibid*) ; rejet des deux amendements (p. 4875) ; amendement de la Commission tendant à substituer aux mots : « retenu pour l'établissement », les mots : « constaté lors de l'établissement »; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Art. 31 x d du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail : amendement du groupe socialiste tendant à une nouvelle rédaction de l'article (utilité de prévoir deux modifications par an) ; la posibilité de demander l'avis de la Commission supérieure des conventions collectives en cours d'année pour modifier le S.M.I.C. ; les inconvénients de la solution consistant à tenir deux réunions annuelles obligatoires (*ibid*) ; rejet de l'amendement (p. 4786) ; amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du premier alinéa ; sous-amendement du Gouvernement ; la nécessité de préciser les indicateurs économiques auxquels on se référera pour la fixation annuelle du nouveau S.M.I.C. ; le maintien souhaitable de la référence aux « conditions économiques générales » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement du groupe communiste tendant à donner un rôle de direction à la Commission supérieure des conventions collectives ; rejet ; amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa (*ibid*) ; l'opposition du Gouvernement à l'indexation intégrale du salaire minimum sur les salaires moyens (p. 4787) ; les inconvénients d'un système rigide et automatique dans ce domaine ; le véritable monolithisme des salaires qui en résulterait; rejet de l'amendement ; retrait d'un amendement portant sur le troisième alinéa ; amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa et à préciser les bases sur lesquelles sera calculée l'augmentation du pouvoir d'achat ; adoption ; amendement du groupe communiste tendant à modifier le quatrième alinéa; la volonté du Gouvernement de créer une réglementation rigide défavorable aux salariés ; rejet de l'amendement ; amendement de la Commission tendant à donner un caractère impératif à la procédure prévue dans le cadre du plan pluriannuel ; adoption ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 31 x e du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail : amendement du groupe socialiste tendant à une nouvelle rédaction de l'article et à prévoir que toute indexation sur le S.M.I.G. et toute référence à ce dernier sont abrogées (*ibid*) ; le rattachement au minimum garanti de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui s'attachaient au S.M.I.G. (p. 4788) ; la question que posent les différentes dispositions sociales qui étaient indexées sur le S.M.I.G. ; le caractère de garantie sociale comme les autres qu'avait le salaire minimum jusqu'à présent ; la croissance dynamique qu'il aura dorénavant ; le maintien d'un minimum garanti évoluant comme les prix ; l'amendement déposé par le Gouvernement tendant à ce que les indemnités des stagiaires de la formation sociale suivent le sort du S.M.I.C. ; l'acceptation par le Gouvernement de l'amendement de la Commission suivant lequel une ventilation sera opérée entre les différentes dispositions sociales indexées sur le S.M.I.G. ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa ; rejet ; réserve d'un amendement de la Commission tendant à compléter le premier alinéa de l'article jusqu'après l'article 3.

Art. 31 x f du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail : retrait d'un amendement du groupe socialiste ; rejet d'un amendement du groupe communiste ; adoption du texte proposé.

Art. 31 x g du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail (p. 4789) ; le S.M.I.C. dans les départements d'outre-mer ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le groupe communiste ; le second, par le groupe socialiste, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le coût de la vie dans les D.O.M. ; rejet des deux amendements ; amendement tendant à prévoir que le S.M.I.C. du département d'outre-mer sera fixé chaque année avec effet du 1er juillet, compte tenu de la situation économique locale ; le règlement pour la première fois du cas des D.O.M. dans le cadre général tracé par la loi ; l'harmonisation de la procédure de fixation du S.M.I.C. de chaque département d'outre-mer avec celle qui a été instituée par la présente

loi pour la métropole (*ibid*) ; les principes juridiques qui régissent la matière (p. 4790); le progrès très net que constitue le nouveau régime pour les D.O.M. ; l'étude souhaitable au sein de la Commission supérieure des conventions collectives du relèvement du S.M.I.C. en fonction de la croissance économique de chaque département ; amendement du Gouvernement tendant à prévoir que le salaire minimum du D.O.M. sera révisé par décret, compte tenu de la situation économique locale ; sous-amendement ; l'engagement qui avait été pris par le Gouvernement lors de la discussion du Ve Plan, de combler en trois ans la différence qui existait entre le S.M.I.G. métropolitain et les différents S.M.I.G. applicables dans les T.O.M. ; adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 4791) ; l'amendement du Gouvernement n'a plus d'objet ; retrait d'un amendement de la Commission; amendement laissant au Gouvernement la possibilité d'apporter les modifications qu'il estimera utiles en cours d'année ; adoption ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Après l'art. 31 x g du Code du travail : amendement du groupe socialiste concernant la mensualisation du S.M.I.C. ; rejet ; réserve du vote sur l'ensemble de l'article 2 du projet jusqu'au vote sur l'article 31 x e, lui-même réservé jusqu'après les amendements proposant de nouveaux articles après l'article 3.

Art. 3 : *Dispositions d'harmonisation du Code du travail ;* adoption.

Après l'art. 3 : amendement de la Commission tendant à prévoir que les références au S.M.I.G. contenues dans les dispositions législatives ou réglementaires seront examinées et éventuellement remplacées par d'autres références dans un délai de six mois ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à prévoir que les références au S.M.I.G. relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle sont remplacées par des références au S.M.I.C. (*ibid*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 4792).

Art. 2 (suite) : article 31 x e du chapitre IV *bis* du Livre premier du Code du travail (suite) ; adoption d'un amendement de la Commission ; adoption du texte proposé pour l'article 31 x e ainsi modifié ; vote défavorable du groupe socialiste ; adoption de l'ensemble de l'article 2 du projet de loi ainsi modifié.

Art. 4 : *Dispositions transitoires ;* amendement du groupe socialiste tendant à supprimer cet article ; le contentieux qui subsiste après les accords de Grenelle sur l'évolution passée du S.M.I.G. ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe communiste tendant à augmenter de 20 % le S.M.I.G. en France métropolitaine et dans les D.O.M. ; rejet ; retrait d'un amendement du groupe communiste tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas ; adoption de l'article.

Après l'art. 4 : amendement du groupe socialiste prévoyant des amendes pour les employeurs qui payent des salaires inférieurs au S.M.I.G. ; l'étude actuelle par la Chancellerie du problème de l'amélioration des moyens répressifs actuels et des sanctions (*ibid*) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 4793) ; liste des votants (p. 4812).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 4793) ; liste des votants (p. 4813).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1969] (p. 5095).

Les trois points qui restaient en discussion ; la place qu'il convenait de donner aux dispositions abrogeant certains articles du Code du travail ; les éléments à fournir à la Commission supérieure des conventions collectives pour son examen annuel ; la fixation du salaire minimum interprofessionnel de croissance dans les D.O.M.

Intervention de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 5095, 5096) : l'excellent climat de collaboration qui a existé tout au long de l'examen de ce projet entre le Gouvernement et le Parlement ; les améliorations importantes apportées au texte ; la question des abattements applicables aux jeunes travailleurs ; la diminution des abattements au bout de six mois ; les différentes dispositions sociales indexées sur le S.M.I.G. ; le rattachement au S.M.I.C. des indemnités des stagiaires de la formation professionnelle ; la procédure en ce qui concerne les D.O.M. ; la Commission supérieure des conventions collectives ; l'accroissement de son rôle ; la grande réforme qui sera ainsi accomplie introduisant dans notre législation un principe nouveau de justice sociale.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 5096).

Art. 31 x g (*ibid*) : amendement du Gouvernement concernant l'intervention de la Commission supérieure des conventions collectives pour la fixation du S.M.I.C. dans les D.O.M. (*ibid*) ; les inconvénients de supprimer outre-mer le dialogue instauré en métropole (p. 5097) ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable des groupes communiste et socialiste.

4. — Projet de loi relatif à la prescription en matière salariale, présenté au Sénat le 15 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 173 (année 1970-1971) ;** rapport le 4 mai 1971 par M. Poudonson), **n° 205 (année 1970-1971).** Adoption le 13 mai 1971. — Projet de loi **n° 85 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1727 ;** rapport le 22 juin 1971 par M. Ducray, **n° 1878.** Adoption le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 457.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 386 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Poudonson, **n° 399 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 172 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-586 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7064).

DISCUSSION [28 juin 1971] (p. 3476).

Les articles 2271 et 2272 du Code civil et l'article 49 du Livre premier du Code du travail (p. 3476) ; l'origine et l'objet de la prescription abrégée en matière salariale (p. 3476, 3477) ; la présomption de paiement et la complexité de la notion de salaire ((p. 3477) ; la périodicité de certains éléments du salaire ; la loi de 1953 instituant le bulletin de paie ; l'établissement d'une prescription quinquennale ; l'extension du bénéfice de la prescription aux réclamations des travailleurs à domicile.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3477) : la réforme du bulletin de paie ; la réforme des délais de prescription.

Art. 1er : *Nouvelles dispositions de l'article 2277 du Code civil* (p. 3477) : amendement de la Commission des lois tendant à une rédaction plus précise du texte proposé.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux (p. 3478) : l'amendement relatif aux dispositions transitoires ; le nouveau délai de cinq ans ; la prescription de l'action ou la prescription des arrérages.

Réserve des articles 1 à 4 à la demande de la Commission.

Art. 5 : *Les dispositions transitoires et l'application de la loi dans le temps;* amendement de la Commission tendant à clarifier le texte du Sénat ; sous-amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé et tendant à faire courir un nouveau délai de cinq ans en faisant abstraction de la portion de la prescription ancienne qui a couru à compter de la promulgation de la loi ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article 5.

Art. 1er (suite) : adoption de l'amendement; ce texte devient l'article 2277 du Code civil ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 1er *bis* : *Nouvelles dispositions du dernier alinéa 33 1 du Livre premier du Code du travail ;* adoption de l'article.

Art. 2 : *Nouvelles dispositions de l'article 49 du Livre premier du Code du travail :* amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 49 ; adoption (p. 3479) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Nouvelle rédaction de l'article 433 du Code du commerce ;* adoption de l'article.

Art. 4 : *Insertion dans le Code du commerce d'un nouvel article 433-1 ;* amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du début du texte proposé ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 6 : *Abrogation dans les articles 2271 et 2272 du Code civil des références aux gens de travail et aux domestiques :* deux amendements de forme de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 6, ainsi rédigé.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3479).

5. — Projet de loi garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2625 ;** rapport le 24 novembre 1972 par M. Sourdille, **n° 2688.** Adoption le 30 novembre 1972. — Projet de loi **n° 706.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 94 (année 1972-1973) ;** rapport le 7 décembre 1972 par M. Schwint, **n° 108 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 30 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 2762 ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Sourdille, **n° 2764.** Adoption définitive le 14 décembre 1972. — Projet de loi **n° 737.**

Loi n° 72-1169 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13588).

DISCUSSION [30 novembre 1972] (p. 5777).

La création du salaire horaire minimum en 1950 ; le doublement du pouvoir d'achat en 22 ans ; le nombre des travailleurs payés au salaire minimum horaire ; leur répartition ; la création de la garantie mensuelle de rémunération en cas de chômage partiel ; l'allocation conventionnelle aménagée par un accord contractuel du 21 février 1968 (p. 5777) ; la garantie de rémunération mensuelle minimale apportée sous la forme du versement d'un complément à toutes les sommes perçues à titre de rémunération du travail ; le partage de cette allocation complémentaire entre l'entreprise et l'Etat ; l'allocation exemptée de l'impôt sur le revenu et du prélèvement au titre des cotisations de Sécurité sociale (p. 5778) ; l'existence d'un contrat de travail comportant un horaire au moins égal à la durée hebdomadaire du travail ; l'absentéisme ; l'indemnisation des grèves laissée à l'appréciation du patron et, éventuellement, des cours compétentes (p. 5778) ; le rôle de l'inspection du travail ; les cas particuliers qui devront être réglés par décret : dockers, travailleurs de l'agriculture, des départements et territoires d'outre-mer ; les travailleurs à domicile ; les travailleurs saisonniers ; les travailleurs du bâtiment et les marins professionnels (p. 5779).

Intervention de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales : la réunion du 30 octobre dernier de la Commission supérieure des conventions collectives; l'indexation du S.M.I.G. sur les prix en 1952 grâce au président Edgar Faure (p. 5779) ; l'écart entre les bas salaires et les autres revenus et les mouvements de 1968 ; l'institution du S.M.I.C. en 1970 (p. 5779) ; la nécessité de la mensualisation (p. 5780); le développement des accords de mensualisation ; la rémunération mensuelle égale au produit du S.M.I.C. horaire par la durée légale du travail dans le mois considéré ; sa réduction en cas de grève, en cas d'absence ou de maladie ; son maintien en cas de réduction d'horaire due aux circonstances économiques ; l'exclusion des travailleurs visés par la loi du 3 janvier 1972 sur le travail temporaire ; le complément avancé par l'entreprise en cas de chômage partiel ; la participation de l'Etat plafonnée à 50 % de la différence entre la rémunération mensuelle minimale et le salaire afférent aux heures effectivement travaillées (p. 5781) ; l'application souhaitée de la loi aux travailleurs à domicile et aux travailleurs saisonniers (p. 5781) ; la hausse des prix ; la nécessité de fixer la rémunération mensuelle à au moins 1.000 F par mois (p. 5782) ; la non-application de ce texte aux ouvriers agricoles non permanents, aux travailleurs temporaires et au demi-million de travailleurs de l'Etat qui ne bénéficient pas du statut de la fonction publique (p. 5782) ; l'incidence de ce texte sur le calcul des retraites (p. 5783) ; les diverses allocations considérées comme des éléments du salaire; les revendications des syndicats ; le programme commun de la gauche.

Art. 1er : adoption.

Art. 2 : amendement de la Commission des Affaires culturelles tendant à distinguer les différentes causes de suspension du contrat de travail ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption d'un amendement rédactionnel de la Commission; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 5784).

Art. 3 à 8 : adoption.

Art. 9 : amendement de la Commission tendant à prévoir par décret les délais de remboursement par l'Etat de la part lui incombant dans l'allocation complémentaire;

accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; amendement de la Commission tendant à étendre le bénéfice de la loi aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics et aux marins professionnels (p. 5785) ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Après l'art. 9 : amendement de la Commission invitant le Gouvernement à présenter chaque année un rapport sur l'application de la loi ; l'insuffisance des statistiques et des recherches dans le domaine du travail.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales : le rôle de la Commission supérieure des conventions collectives ; la coopération entre le Parlement et le Gouvernement ; son opposition à l'amendement ; la difficulté d'appliquer cette mesure si elle était votée ; la demande faite par le Ministre d'un débat sur la Sécurité sociale ; les retards dans la publication des décrets d'application (p. 5785) ; son engagement de veiller au respect de la loi par les textes d'application (p. 5786).

Retrait de l'amendement.

Explications de vote : la dignité du travailleur et l'insuffisance du S.M.I.C. ; les deux améliorations pour lesquelles le groupe socialiste votera le projet : la notion d'indemnisation du chômage partiel et celle de la nécessité d'un salaire minimum mensuel garanti.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre (p. 5786) : le dépassement de l'échelle mobile pour en arriver à l'échelle de croissance (p. 5787) ; l'augmentation du S.M.I.C. ; la hausse des prix ; l'inflation au Japon, au Brésil ; la part des prix des produits alimentaires dans les indices ; le programme commun de la gauche (p. 5787) ; son coût (p. 5788) ; les dépenses promises par le parti socialiste et celles faites par M. Edgar Faure; le coût des nationalisations ; le problème de l'emploi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5788).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 décembre 1972] (p. 6187).

La substitution par le Sénat du mot « organisme » patronal, au mot « association » (p. 6187).

Art. 7 : adoption (p. 6188).

Art. 10 : la présentation annuelle par le Gouvernement d'un rapport sur l'application de la loi.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales : son acceptation de la demande de la Commission.

Adoption de l'article 10.

Intervention de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat : la promesse de la publication des deux principaux décrets d'application dans le mois de janvier (p. 6188).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6188).

6. — Proposition de loi tendant à l'application de la législation sur les quarante heures et la rémunération des heures supplémentaires aux salariés de l'agriculture, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1972 par M. Marcelin Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2722.**

7. — Proposition de loi tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2842.**

8. — Proposition de loi tendant à fixer à 1.000 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2844.**

.—.

— S.M.I.C. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 340 et 380.

— Salaires dans les pays du Marché commun. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 54.

— Mensualisation. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n°s 7 et 8).

— Paiement par privilège des. — *Voy.* FAILLITE ET RÈGLEMENT JUDICIAIRE, 1.

— Périodicité du paiement. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 3.

— Prescription. — *Voy.* SALAIRES, 4 (1971 - p. 3477).

— Relèvement du plafond des - payés par chèque. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 3 (1971 - p. 1551).

— Unique. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 55 et 90 ; (sans débat) n° 169.

— Zones de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 83 à 87 (1971 - p. 1595).

SALAISON.

— Cotisation au Centre technique. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 26).

SALARIÉS AGRICOLES.

— Accidents du travail des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 132.

SALLES DE CONCERT.

— Impôt sur les spectacles. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 4).

SANGLIERS.

— Dégâts causés aux cultures. — *Voy.* AGRICULTURE, 6.

SANTÉ PUBLIQUE.

1. — Proposition de loi relative à l'alimentation de la banque du sang, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Bernard Marie (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 55.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 593 du Livre V du Code de la santé publique, relatif aux prix de vente des médicaments, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 73.**

3. — Proposition de loi tendant à définir et à organiser des centres sanitaires et sociaux ruraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 151.**

4. — Proposition de loi relative à l'organisation de la recherche, de l'information et de la fabrication pharmaceutique, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Benoist et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 414.**

5. — Proposition de loi relative aux hôpitaux publics, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Benoist et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 415.**

6. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire le dépistage de la phénylcétonurie à la naissance, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 698.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code de la santé publique relatives aux stupéfiants, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1969 par M. Mazeaud (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 829 ;** rapport le 27 mai 1970 par M. Mazeaud (sur les n°s 829 et 866), **n° 1155 ;** rapport supplémentaire le 26 juin 1970 par M. Mazeaud, **n° 1330.** Adoption le 30 juin 1970 sous le titre : « Proposition de loi relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses ». — Proposition de loi **n° 292.**

Transmise au Sénat le 30 juin 1970 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 358 (année 1969-1970) ;** rapport le 29 octobre 1970 par M. Lemarie, **n° 39 (année 1970-1971) ;** avis le 27 octobre 1970 par M. Marcilhacy au nom de la Commission des lois, **n° 35 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 3 novembre 1970. — Proposition de loi **n° 16 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1970 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1427 ;** rapport le 4 décembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1496.** Adoption le 10 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 330.**

Transmise au Sénat le 14 décembre 1970 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 102 (année 1970-1971)** ; rapport le 16 décembre 1970 par M. Lemarie, **n° 117 (année 1970-1971)** ; avis le 16 décembre 1970 de M. Marcilhacy au nom de la Commission des lois, **n° 121 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 41 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1970 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1555** ; rapport le 18 décembre 1970 par M. Mazeaud, **n° 1563.** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 361.**

Loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1971 (p. 74).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [29 juin 1970] (p. 3302) ; [30 juin 1970] (p. 3320).

Rappel au règlement de MM. Neuwirth et Massot sur les méthodes de travail imposées au Parlement ; les remerciements du Rapporteur au Gouvernement qui a accepté le dépôt d'amendements, permettant ainsi à l'Assemblée de débattre d'un problème capital (p. 3303) ; la recrudescence de la toxicomanie ; la mise en alerte de l'opinion publique ; les études publiées par les milieux médicaux ; les moyens donnés aux brigades spécialisées ; la création d'un comité antidrogue ; l'adaptation de notre législation pénale ; les propositions de loi déposées par le législateur ; la collaboration de tous qu'exige la lutte contre la toxicomanie ; l'enquête effectuée par l'Institut français d'opinion publique ; le débat à l'Assemblée du 25 octobre dernier ; les périodes précédentes où l'usage des stupéfiants était assez considérable ; l'accroissement depuis quelques mois de la consommation des stupéfiants ; l'inadaptation des textes ; le cas des jeunes ; la transformation du classique conflit des générations ; la recherche par les jeunes d'une éthique spirituelle nouvelle ; leur crainte de ne pas parvenir à entrer dans la société des adultes ; la recherche d'une nouvelle vision du monde ; la nécessité de comprendre le problème et d'être conscients de nos réelles responsabilités ; la recherche d'une société plus humaine ; la sanction nécessaire des trafiquants ; la guérison des intoxiqués (*ibid*) ; l'intégration de la répression et de l'action médico-sociale (p. 3304) ; le congrès de Lausanne ; le concept de « châtiment différencié » ; l'aggravation des sanctions applicables aux infractions relatives aux substances vénéneuses ; les peines prévues contre ceux qui auront provoqué le trafic ou l'usage de stupéfiants ; la confiscation des substances vénéneuses ; la création du délit d'usage personnel de stupéfiants ; l'excuse dont bénéficiera l'intoxiqué s'il se soumet à la mesure médicale de désintoxication ; le cas où l'autorité sanitaire est saisie par un médecin ou une assistante sociale ; les moyens financiers nécessaires ; les nombreux problèmes pratiques qui se posent ; les « free clinics » aux Etats-Unis ; l'inclusion nécessaire de toute substance toxique au tableau B ; la faculté d'admettre qu'il se passe quelque chose avec la drogue ; la volonté de faire triompher une philosophie de l'espoir et de l'action (*ibid*) ; la longueur du traitement des toxicomanes (p. 3305) ; le renvoi opportun de cette première lecture du texte (p. 3306, 3307) ; la gravité du problème (p. 3306) ; l'information des jeunes et des familles (p. 3306, 3307) ; la distribution du rapport supplémentaire il y a quarante-huit heures à peine (p. 3307) ; les cures de désintoxication ; le mythe qu'elles constituent en l'absence de tout service réellement spécialisé ; la séance solennelle de la société médico-psychologique du 25 mai 1970 ; la punition des trafiquants, en général des étrangers qui ne sont jamais des intoxiqués ; l'absence d'idéal et de possibilités d'avenir qui caractérise notre société ; le problème d'environnement social qui conditionne la réintégration des jeunes drogués dans la société (*ibid*) ; les inconvénients de l'hospitalisation en milieu fermé (p. 3308) ; le vote favorable du groupe communiste sur ce texte ; le tort que l'on a de ne pas englober certaines intoxications dans une même réprobation ; le cas de l'alcool ; l'égalité pour tous que doit montrer la justice (*ibid*).

Intervention de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation (p. 3305, 3306) : le présent texte, fruit de sérieuses réflexions et d'études approfondies ; les amendements qui ont été présentés ; la poursuite de l'application des différentes mesures dont avait parlé M. Boulin au cours de la séance du 24 octobre dernier ; la recherche d'autres solutions ; les deux circulaires ministérielles du 15 décembre 1969 : la première, adressée aux procureurs généraux et demandant que le pas soit donné à la prophylaxie sur la répression, la seconde, adressée aux préfets et aux ser-

vices de l'action sanitaire et sociale ; les cures de désintoxication ; l'efficacité de la collaboration qui s'est établie entre les parquets et les services de l'action sanitaire et sociale ; l'opportunité de s'inspirer des règles qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre d'autres fléaux sociaux, comme les maladies vénériennes et les alcooliques dangereux ; les dispositions financières ; la gratuité totale pour les dépenses de prévention ; l'importance de l'enjeu de la lutte ; la préservation de l'anonymat par ceux qui le demanderaient ; le renforcement sensible des pénalités à l'encontre des trafiquants de stupéfiants ; la refonte de la législation des substances vénéneuses ; le doublement des pénalités dans les cas de récidive ; l'usage des stupéfiants à titre personnel ; les poursuites possibles pour toute provocation relative au trafic et à l'usage des stupéfiants ; la fermeture possible de l'établissement dans lequel ont été commis ces délits ; l'interdiction à titre temporaire du territoire national prononcée contre les étrangers condamnés pour l'un quelconque des délits prévus par la présente loi ; le problème de l'information ; l'ouverture d'un centre « S.O.S. drogue » ; la « dédramatisation » souhaitable du problème de la drogue ; le désir de considérer la toxicomanie comme un nouveau fléau social ; l'accord de ce texte avec les conclusions du dernier congrès international tenu à Lausanne du 8 au 11 juin dernier ; l'innovation importante que constitue ce texte sur le plan juridique.

Motion de renvoi à la Commission de l'ensemble du texte en discussion déposée par M. Neuwirth en vertu de l'article 91, alinéa 6 du règlement (p. 3308) ; le but de cette motion : protester contre nos méthodes de travail (*ibid*).

Retrait de la motion de renvoi.

Reprise de la discussion (p. 3320).

Art. 1er : l'hommage particulier rendu à l'action du Secrétaire d'Etat ; le volumineux rapport présenté par la Commission des affaires culturelles à l'instigation du Président Peyrefitte ; les modifications proposées par elle ; la déception de cette Commission de ne pas avoir été saisie au fond du projet de loi (*ibid*) ; réserve du premier alinéa de l'article premier jusqu'au vote des autres dispositions de cet article (p. 3321).

Art. 355-14, 355-15 du Code de la santé publique : adoption du texte proposé.

Art. 355-16 (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 3322).

Art. 355-17 du Code de la santé publique : adoption du texte proposé.

Art. 355-18 du Code de la santé publique : l'assimilation possible de la toxicomanie à une maladie dangereuse ; l'efficacité de la déclaration obligatoire du médecin à un autre médecin, en l'occurrence le médecin inspecteur de la santé ; adoption du texte proposé (p. 3323).

Art. 355-19 du Code de la santé publique ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. 355-20 du Code de la santé publique ; adoption.

Art. 355-21 ; adoption du texte proposé ; adoption du premier alinéa de l'article premier et de l'ensemble de l'article.

Art. 2 : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de l'article.

Art. L. 626 du Code de la santé publique : la notion de profit qu'implique celle de trafic ; adoption du texte proposé.

Art. L. 627 du Code de la santé publique, alinéas 2, 3 et 7 ; adoption ; alinéa 6 (3°) : les peines applicables à ceux qui auront sciemment, sur la présentation d'ordonnances fictives ou de complaisance, délivré des substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants (*ibid*) ; l'aggravation des peines d'emprisonnement à l'encontre des individus qui facilitent l'usage des stupéfiants à des mineurs (p. 3324) ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L. 628 du Code de la santé publique ; adoption.

Art. 628-1 du Code de la santé publique ; adoption avec modification du texte proposé.

Art. L. 628-2 du Code de la santé publique ; adoption du texte proposé.

Art. L. 628-3 du Code de la santé publique ; adoption avec modification du texte proposé (p. 3325).

Art. L. 628-4, 628-5, 629, 629-1 du Code de la santé publique : adoption du texte proposé.

Art. L. 630 du Code de la santé publique (*ibid*) ; la différence entre la « provocation » et la « présentation sous un jour favorable » ; adoption du texte proposé.

Art. L. 630-1 du Code de la santé publique : les sanctions sévères à prendre à l'en-

contre des étrangers qui se permettent de jouer avec notre jeunesse (*ibid*) ; adoption avec modification du texte proposé (p. 3327).

Art. L. 630-2 du Code de la santé publique ; adoption du texte proposé ; adoption du premier alinéa de l'article 2 et de l'ensemble de l'article avec modification.

Art. 3 : adoption.

Article additionnel : amendement du Gouvernement prévoyant que l'application de cette loi sera déterminée dans les D.O.M. par des délibérations des assemblées locales ; la distinction entre les sanctions pénales qui relèvent du droit interne et les mesures sanitaires qui dépendent des autorités locales (*ibid*).

Titre : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction (p. 3328).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [10 décembre 1970] (p. 6394).

Les mesures sanitaires pour la guérison des drogués (*ibid*) ; les mesures répressives contre les pourvoyeurs de drogue (*ibid*) ; les mesures financières ; les efforts du Ministre de l'Intérieur et des services spécialisés (p. 6395) ; la lutte contre les trafiquants et les conversations franco-américaines (*ibid*) ; les auditions de la Commission des Affaires culturelles sur le problème de la toxicomanie ; les modifications apportées par le Sénat ; l'aggravation des peines à l'égard des trafiquants ; le droit donné aux policiers pénétrant dans les lieux où sont consommés, fabriqués ou entreposés des stupéfiants de procéder à des constatations, perquisitions ou saisies ; le doublement de la durée de la garde à vue en matière de trafic de drogue ; les causes profondes du malaise des jeunes (p. 6395) ; la protection de la jeunesse (*ibid*).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6395, 6396) : les résultats de l'action gouvernementale ; les observations sur la jeunesse ; le programme de recherches lancé par l'I.N.S.E.R.M. ; la recherche sur les conséquences de l'utilisation du chanvre indien sur le plan physique et psychologique ; l'étude épidémiologique sur l'ampleur du problème ; la multiplication des précautions prises par les pharmaciens pour protéger leurs stocks contre les vols ; la surveillance de la délivrance des seringues.

Titre VI : *Lutte contre la toxicomanie.*

Art. 1er : *Complément au Livre III du Code de la santé publique* (p. 6396) ; les dispositions particulières aux personnes signalées par le procureur de la République ; les dispositions particulières aux personnes signalées par les services médicaux et sociaux ; les dispositions particulières aux personnes se présentant spontanément aux services de prévention ou de cure (*ibid*) ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Chapitre premier du titre III du Livre V du Code de la santé publique : substances vénéneuses ;* réserve du premier alinéa de l'article jusqu'au vote de toutes les dispositions ; article L. 627 du Code de la santé publique : les peines prévues pour l'infraction à la législation ; amendement de la Commission des lois visant à éclairer les dispositions de l'article L. 627 du Code de la santé publique par une énumération plus explicite (p. 6397).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 1397) : son opposition à l'amendement ; la nécessaire référence aux règlements d'administration publique prévus par l'article L. 626 ; la prohibition de l'emploi de certains stupéfiants ; l'emploi industriel ou commercial des substances vénéneuses.

Retrait de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à ajouter la production des stupéfiants aux délits visés à l'article L. 627 du Code de la santé publique ; adoption ; trois amendements de pure forme de la Commission des lois ; adoption ; amendement de la Commission des lois tendant à harmoniser le texte ; adoption ; amendement de MM. Gerbet et Delachenal tendant à placer sous le contrôle du procureur de la République l'exécution des perquisitions et des visites domiciliaires de nuit ; la dérogation au principe de l'article 59 du Code de procédure pénale ; le respect des libertés individuelles ; les délits d'opinion ou de droit commun et cette procédure exceptionnelle.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6398) : la difficile distinction entre une maison d'habitation et un autre

local ; le droit de suite et la rapidité d'intervention.

La reconstitution des ligues dissoutes et les journaux de la gauche prolétarienne.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 6398) : le procès d'une certaine police ; le non-respect de la loi.

Rejet de l'amendement ; amendement de MM. Gerbet et Delachenal tendant à frapper de nullité les perquisitions et saisies qui pourraient être opérées pour un autre objet que le délit recherché ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article L. 627 du Code de la santé publique, ainsi modifié.

Art. L. 627-1 du Code de la santé publique (p. 6399) : le délai de garde à vue ; amendement rectifié de MM. Gerbet et Delachenal tendant à ce que la prolongation de la garde à vue soit placée sous le contrôle de l'autorité judiciaire ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. L. 628-1 du Code de la santé publique : le non-exercice de l'action publique en cas de cure de désintoxication et de mise sous surveillance médicale volontaire ; amendement rectifié de la Commission des affaires culturelles relatif à la réitération de l'infraction ; la remise en cause de toutes les dispositions répressives ; la sanction de tout usage illicite de stupéfiants ; la désintoxication ; son encouragement ; l'action publique à la deuxième infraction ; le constat de la récidive ; les toxicomanes invétérés et la multiplication des cures de désintoxication pour échapper aux poursuites (p. 6400) ; la progression de la dépendance du drogué (*ibid*) ; l'absence d'automaticité dans la répression ou dans l'impossibilité de réprimer ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. L. 628-2 du Code de la santé publique (p. 6400) : l'obligation de la cure de désintoxication pour les inculpés ; adoption du texte proposé.

Art. L. 628-3 du Code de la santé publique : la cure de désintoxication ordonnée par la juridiction ; amendement de forme de la Commission des lois ; son exécution par provision à titre de mesure de protection ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article L. 628-3 du Code de la santé publique, ainsi modifié.

Art. L. 628-5 du Code de la santé publique : les conditions de la cure de désintoxication (p. 6400) ; amendement de la Commission des lois tendant à ce que les dépenses d'hospitalisation et de surveillance médicale et d'aménagement des établissements de cure soient, dans tous les cas, prises en charge par l'Etat (p. 6401) ; adoption ; amendement de la Commission des lois résultant du précédent ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. L. 628-6 du Code de la santé publique ; adoption du texte proposé.

Art. L. 629 du Code de la santé publique : la confiscation des substances ou plantes saisies, des matériaux et ustensiles et l'interdiction d'exercice de la profession à l'occasion de laquelle le délit aura été commis ; adoption du texte proposé.

Art. L. 629-1 du Code de la santé publique : les cas de fermeture d'établissements ; adoption du texte proposé.

Art. L. 630-1 du Code de la santé publique : les interdictions du territoire français contre les étrangers condamnés pour ces délits (p. 6402) ; adoption du texte proposé.

Adoption du premier alinéa de l'article 2 ; adoption de l'ensemble de l'article 2.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6402).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [18 décembre 1970] (p. 6703).

L'accord de la Commission des lois sur le texte voté par le Sénat (p. 6703) ; l'intervention du syndicat de la magistrature ; le principe de la séparation des pouvoirs ; l'indépendance de la magistrature ; la mise en cause et la défense des libertés individuelles ; l'amendement donnant pouvoir au procureur de la République de contrôler les visites, perquisitions ou enquêtes effectuées dans les domiciles privés au cours de la nuit ; la recherche d'autres infractions ; la restriction des moyens octroyés à la police dans le nouveau texte ; le procès d'intention fait aux auxiliaires de la justice ; l'aide des procureurs de la République ou des substituts pour la police (p. 6703).

Intervention de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation : ses observations sur ce texte.

Art. 2 : *Rédaction du chapitre premier du titre III du Livre V du Code de la santé publique* (p. 6704) ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

8. — Proposition de loi tendant au renforcement des sanctions frappant le trafic et l'usage des stupéfiants, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 1969 par M. Weber (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 866.**

Voy. SANTÉ PUBLIQUE, 7.

9. — Proposition de loi tendant à étendre aux écoles d'infirmiers et à leurs élèves les dispositions prévues par les lois n° 66-892 du 3 décembre 1966 (sur la formation professionnelle) et n° 68-1249 du 31 décembre 1968 (sur la rémunération des stagiaires), présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par MM. Sanglier et Tomasini (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 878.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 589 du Code de la santé publique relatif aux commandes concernant la pharmacie, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Vertadier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 883 ;** retirée le 2 avril 1970 (p. 747).

11. — Proposition de loi tendant à faire figurer la mention du groupe sanguin sur le permis de conduire, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Barberot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et d'administration générale de la République), **n° 1049.**

12. — Proposition de loi tendant à la réglementation de la profession de bottier-orthopédiste, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1066 ;** rapport le 2 décembre 1971 par M. Jacques Delong, **n° 2099.**

13. — Projet de loi relatif à la délivrance obligatoire de certificats de santé à l'occasion de certains examens médicaux préventifs, présenté au Sénat le 21 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 225 (année 1969-1970) ;** rapport le 11 juin 1970 par M. Mathias, **n° 281 (année 1969-1970).** Adoption le 22 juin 1970. — Projet de loi **n° 129 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1279 ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Berger), **n° 1320.** Adoption le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 288.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 355 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 juin 1970 par M. Mathias, **n° 356 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 155 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-633 du 15 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1970 (p. 6657).

DISCUSSION [29 juin 1970] (p. 3279).

Les insuffisances que comporte encore notre service de santé (*ibid*) ; la sous-estimation de la médecine préventive ; la nécessité d'une transformation profonde des pratiques actuelles ; le congrès de Mexico ; la protection maternelle et infantile ; la surveillance de la femme enceinte ; les incidents qui peuvent survenir au moment de la venue au monde des enfants ; le rôle majeur de la science obstétricale dans la prévention ; la meilleure connaissance des handicaps organiques que présentera le présent texte ; l'examen médical dans les six premiers mois de la vie ; la subordination du versement des prestations familiales afférentes à l'enfant de moins de six ans, à la présentation des « certificats de santé » (*ibid*).

Intervention de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sanitaire et à la Réadaptation (p. 3280 à 3282) : les objectifs de l'action du Gouvernement ; la protection maternelle et infantile ; la meilleure éducation sanitaire des familles ; l'élévation du niveau de vie depuis 1945 ; la situation en ce qui concerne les affections invalidantes ; l'intensification de l'effort de prévention et de détection ; le dépistage symptomatique de certains symptômes; la délivrance obligatoire d'un « certificat de santé » ; les examens au troisième et au trentième mois ; les consultations de nourrissons ; le modèle nouveau de carnet de santé ; les bénéficiaires de ces dispositions : l'enfant mais aussi la collectivité ; la subor-

dination du paiement des prestations familiales à la communication du certificat de santé ; la collaboration du corps médical sur laquelle compte le Gouvernement ; l'hommage rendu aux précurseurs dans ce domaine ; le renouvellement des objectifs de la médecine anténatale et périnatale ; l'examen prénuptial ; la surveillance prénatale ; la formation d'un personnel médical suffisant ; l'étude par un groupe de travail des conditions d'ouverture, de fonctionnement et de surveillance des maisons d'accouchement ; la présence d'un obstétricien et d'un pédiatre parmi le personnel attaché aux maternités ; le rôle des sages-femmes ; les insuffisances actuelles dans ce secteur ; l'étude de rationalisation des choix budgétaires pour arrêter les objectifs prioritaires d'une politique prénatale et périnatale ; le congrès médical de Mexico.

Art. 1er : *Protection sanitaire et sociale des mères ;* adoption

Art. 2 : *Modification d'articles du Code de la santé publique ;* réserve jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. L. 164-1 du Code de la santé publique (*ibid*) ; l'examen qui devra avoir lieu à la naissance de l'enfant (p. 3283) ; l'importance de cet examen néonatal pour le traitement futur et la réadaptation des handicapés ; la fixation par des textes d'application de la date et des âges auxquels doit être subi cet examen ; adoption du texte proposé.

Art. L. 164-2 : le terme d'« anomalie » ; la prescription des examens complémentaires par le médecin traitant au même titre que le médecin du centre de protection maternelle et infantile ; le devoir de ce médecin de s'assurer que la surveillance ultérieure de l'enfant est réalisée (*ibid*) ; adoption du texte proposé avec modification (p. 3284) ; adoption du premier alinéa de l'article qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article 2.

Art. 3 : *Conditions de versement des allocations familiales.*

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

14. — Proposition de loi tendant à définir les cas d'interruption de grossesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1347.**

15. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire le dépistage de la phénylcétonurie, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 par M. Cousté (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1349.**

16. — Proposition de loi pour une réforme de la politique de la santé, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par MM. Berger et Neuwirth (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1579.**

17. — Proposition de loi portant création d'une Commission d'étude des problèmes de la médecine générale, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par MM. Claude Guichard, Poniatowski et René Feït (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1584.**

18. — Proposition de loi tendant à définir les conditions générales de l'exercice de la médecine, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par MM. Claude Guichard, Poniatowski et Tissandier (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1585.**

19. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 580 du Code de la santé publique relatif au remplacement des pharmaciens, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Poirier (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1650.**

20. — Projet de loi modifiant le Code de la santé publique (Livre V), présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1682 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Jacques Delong, **n° 1789.** Adoption le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 535.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 107 (année 1971-1972) ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Lemarie, **n° 142 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 65 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2195 ;** rapport le 20 décembre 1971

par M. Jacques Delong, **n° 2196.** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 565.**

Loi n° 72-7 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 157).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [15 décembre 1971] (p. 6780).

Le contrôle de la publicité ; l'interdiction des remèdes secrets (p 6780, 6781) ; la réglementation de la vente de certains produits à usage vétérinaire ou agricole (p. 6782).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat : le rôle de la Commission de la publicité pharmaceutique ; les pénalités proposées à l'égard des contrevenants ; le problème de la réglementation de la vente de certains produits à usage vétérinaire ou agricole (p. 6782).

Avant l'Article premier : amendement de la Commission tendant à instituer un visa préalable pour la publicité des produits autres que les médicaments présentés comme favorisant la prévention ou le traitement des maladies ; sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement et du sous-amendement (p. 6783).

Art. 1er : amendements de la Commission (p. 6783) ; adoption de ces amendements (p. 6784) ; amendement de la Commission relatif à la prise d'effet de la décision ; problème du délai ; adoption de cet amendement (p 6784) ; amendement de la Commission tendant à différencier la responsabilité des fabricants et celle des entreprises de publicité ou de presse ; adoption de cet amendement ; amendement de la Commission relatif à la composition de la Commission chargée d'appliquer la loi ; rejet de cet amendement (p. 6785).

Art. 2 : amendement de la Commission concernant le taux des amendes ; adoption de cet amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; retrait de cet amendement ; amendement de la Commission concernant la situation des agents de publicité et des agents de diffusion d'une publicité de médicaments ou de produit visé au deuxième alinéa de l'article L. 551; adoption de cet amendement (p. 6785) ; amendement de la Commission concernant la publicité faite à l'étranger mais perçue ou diffusée en France ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 6786).

Art. 3 : adoption de cet article (p. 6786).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6786).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1971] (p. 7011).

Modifications faites par le Sénat (p. 7011).

Art. 1er et 2 : adoption de ces articles (p. 7012).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 7012).

21. — Projet de loi modifiant les titres II et V du Code de la famille et de l'aide sociale et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1684 ;** rapport le 14 mai 1971 par M. Jacques Delong, **n° 1723.** Adoption le 18 mai 1971. — Projet de loi **n° 411.**

Transmis au Sénat le 25 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 254 (année 1970-1971) ;** rapport le 15 juin 1971 par M. Cathala, **n° 315 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 14 octobre 1971. — Projet de loi **n° 3 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2018 ;** rapport le 25 novembre 1971 par M. Jacques Delong, **n° 2079.** Adoption définitive le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 536.**

Loi n° 71-1050 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1971 (p. 12795).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [18 mai 1971] (p. 1941).

Les services rendus par les établissements privés (p. 1941) ; l'absence de contrôles sur les établissements ne recevant pas de subventions ; le caractère préventif du texte proposé ; la non-application des dispositions aux établissements d'accueil temporaire ; l'interdiction des dons et legs aux responsables des établissements ; la prolifération des établissements à but lucratif (p. 1943, 1944) ; l'insuffisance des établissements publics (p. 1944) ; l'élimination de la spéculation par la création d'un grand service public (*ibid*).

Interventions de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation (p. 1942, 1943) : l'obligation pour toute personne désireuse d'ouvrir un établissement destiné à recevoir des mineurs à faire une déclaration à l'autorité administrative ; les incapacités faisant obstacle à l'exercice d'une fonction de direction ; la possibilité pour le préfet d'adresser des injonctions et de fermer l'établissement ; le cas des établissements qui reçoivent des personnes âgées, des adultes, infirmes et des indigents valides (p. 1942) ; les mesures en cas d'infraction ; la procédure d'urgence (p. 1943) ; (p. 1945) : ses observations sur les interventions des différents orateurs dans la discussion générale ; le problème du foyer de Nice.

Art. 1er : *Modification des articles 95, 96 et 99 du Code de la famille et de l'aide sociale ;* article 95 du Code : deux amendements de forme de la Commission des affaires culturelles (p. 1945) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à ajouter les noms des administrateurs et de l'économe (p. 1945) ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mme Vaillant-Couturier ; le second, de M. Beauverger, tendant à obliger les dirigeants à faire la preuve de leurs compétences professionnelles (p. 1945).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1946) : ses observations sur les amendements.

Retrait de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier ; adoption de l'amendement de M. Beauverger ; amendement de la Commission tendant à substituer le mot « essentiel » au mot « notable » ; adoption ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant à prévoir les interdictions d'exploiter un établissement sans en être le directeur (p. 1946) ; adoption ; amendement de forme de la Commission ; adoption.

Après l'Art. 95 du Code de la famille et de l'aide sociale : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à confier à une Commission départementale le soin de donner des avis aux préfets sur les ouvertures et fermetures d'établissements (p. 1946) ; la consultation de la Commission départementale d'équipement sanitaire et social.

Interventions de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1946) : la coordination et le contrôle des établissements privés ; les décrets d'application de la réforme hospitalière (p. 1947) ; la commission départementale d'équipement sanitaire et social.

Retrait de l'amendement (p. 1947).

Art. 96 du Code de la famille et de l'aide sociale : deux amendements de forme de la Commission ; adoption.

Art. 99 du Code de la famille et de l'aide sociale : amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire l'interdiction en cas de récidive (p. 1947) ; le pouvoir d'appréciation du juge ; réserve de l'amendement, de l'article 99 du Code et de l'article premier du projet de loi.

Art. 2 : *Modification de l'intitulé du titre V du Code de la famille et de différents articles de ce Code* (p. 1948).

Art. 203 du Code de la famille et de l'aide sociale : amendement de forme de la Commission (p. 1948) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à soumettre aux dispositions du texte les établissements de moins de cinq lits formant avec d'autres un seul établissement ; adoption ; amendement de la Commission tendant à ne pas soumettre aux dispositions du texte les asiles temporaires (p. 1948) ; adoption ; amendement d'harmonisation du texte de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 204 du Code de la famille et de l'aide sociale : amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 205 du Code : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé (p. 1949).

Art. 206 du Code : amendement d'harmonisation de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 207 du Code : adoption du texte proposé.

Art. 208 du Code : adoption du texte proposé.

Art. 209 du Code : amendement de la Commission tendant à préciser les mots : « un homme de l'art » (p. 1949) ; adoption.

Après l'art. 209 du Code : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article relatif aux dons et legs en faveur des dirigeants des établissements (p. 1949) ;

l'interdiction des dons et legs aux personnes physiques dirigeant les établissements.

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1949) : ses observations sur l'amendement de la Commission.

Réserve de l'amendement.

Art. 210 du Code : amendement d'harmonisation de la Commission (p. 1950) ; adoption ; retrait d'un amendement de Mme Vaillant-Couturier.

Art. 211 du Code de la famille : amendement de la Commission tendant à obliger le préfet à statuer dans un délai donné (p. 1950) ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 212 du Code : amendement de la Commission relatif aux dispositions à prendre par le préfet en cas de fermeture ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article.

Art. 213 du Code : amendement d'harmonisation de la Commission (p. 1950) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à rendre obligatoire l'interdiction en cas de récidive ; amendement de M. Gerbet tendant à obliger le tribunal, en cas de récidive, à se prononcer expressément sur la sanction accessoire de l'interdiction ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de M. Gerbet (p. 1951); adoption du texte proposé.

Art. 214 du Code : amendement de simplification ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 215 du Code : adoption.

Art. 1er (suite) : amendement de M. Gerbet tendant à obliger le tribunal en cas de récidive à se prononcer expressément sur la sanction accessoire de l'interdiction (p. 1951); adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 99 du Code ; adoption de l'article premier.

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à substituer au mot : « dirigeant », les mots : « Directeurs et économes » (p. 1951) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : adoption.

Art. 2 (suite) : le caractère libéral de l'amendement ; la possibilité pour les associations reconnues et les fondations de recevoir des dons et legs (p. 1951).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat (p. 1952) : le problème des legs ; la situation du petit personnel en ce qui concerne les legs ; ses remerciements à la Commission ; l'autorisation des legs particuliers au petit personnel (p. 1952) ; l'interdiction des legs universels.

Adoption de l'amendement et de l'article 2, précédemment réservés.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1952).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 décembre 1971] (p. 6786).

Application de la loi à tout établissement hébergeant, à titre gratuit ou onéreux, des personnes âgées et des adultes ; la suppression de toute référence au nombre des personnes hébergées (p. 6786).

Intervention de Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat : ses observations sur le critère de la permanence de l'hébergement et le critère d'un lien entre prestataires et bénéficiaires de services (p. 6786).

Art. 1er : adoption de cet article (p. 6787).

Art. 2 : adoption de cet article (p. 6788).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6788).

22. — Proposition de loi tendant à renforcer les peines applicables aux trafiquants de drogue qui, en raison de leur activité professionnelle ou bénévole, exercent une influence particulière sur la jeunesse, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par MM. Plantier et Dubosq (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2002.**

23. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 511 du Code de la santé publique relatif à la définition de la qualité de médicament, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1971 par M. Gissinger (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2007.**

24. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 511 du Code de la santé publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1971 par M. Berger (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2116 ;** rapport le 16 décembre 1971 par M. Jacques Delong, **n° 2135.** Adoption le 16 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 544.**

Transmise au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 115 (année 1971-1972)** ; rapport le 18 décembre 1971 par M. Abel Gauthier, **n° 133 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 55 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1111 du 31 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1972 (p. 4).

DISCUSSION [16 décembre 1971] (p. 6870).

La définition du médicament ; les produits d'hygiène ; leur composition et l'éventuel emploi de substances dites vénéneuses (p. 6870) ; la garantie des produits vendus en pharmacie (p. 6871) ; la réglementation d'emploi des substances vénéneuses dans les produits d'hygiène et de beauté ; le contrôle exercé par l'académie de pharmacie.

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : la fixation de la dose de substance vénéneuse entrant dans la composition d'un produit d'hygiène (p. 6871).

Article unique : abrogation du deuxième alinéa de l'article L. 511 du Code de la Santé publique et nouvelles dispositions relatives aux définitions des produits d'hygiène, de diététique considérés comme médicaments (p. 6871) ; amendement du Gouvernement tendant à compléter le quatrième alinéa de l'article par les mots : « et du conseil supérieur d'hygiène publique de France » ; adoption ; adoption de l'article unique, modifié (p. 6871).

25. — Projet de loi modifiant le titre premier du Livre IV du Code de la santé publique, instituant un titre VI du même Livre et modifiant l'article L. 404 du Code de la sécurité sociale, présenté au Sénat le 16 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 24 (année 1971-1972)** ; rapport le 7 décembre 1971 par M. Blanchet, **n° 66 (année 1971-1972).** Adoption le 10 décembre 1971. — Projet de loi **n° 21 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2120** ; rapport le 14 décembre 1971 par M. Berger, **n° 2124** ; rapport supplémentaire le 16 décembre 1971 par M. Berger, **n° 2134.** Adoption le 16 décembre 1971. — Projet de loi **n° 541.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 120 (année 1971-1972)** ; rapport le 17 décembre 1971 par M. Blanchet, **n° 123 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 47 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1026 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 25 décembre 1971 (p. 12688).

DISCUSSION [16 décembre 1971] (p. 6842).

La dispense de nationalité pour l'exercice de la profession médicale (p. 6842) ; les autorisations d'exercice accordées sous certaines conditions d'équivalence de diplôme ; la fixation d'un numerus clausus ; les dispenses d'inscription au tableau de l'ordre des fonctionnaires exerçant la profession médicale et sans clientèle privée ; l'exercice de la médecine par les étudiants du second cycle d'études médicales ; les problèmes de la médecine de groupe ; le fonctionnement des organismes juridictionnels ; la composition et les pouvoirs du Conseil national de l'Ordre des médecins (p. 6843, 6844) ; les conseils généraux ; les conseils départementaux ; la remise à jour des dispositions concernant les D.O.M. ; les cas de la Guyane et de la Réunion ; les conditions d'exercice de la chirurgie dentaire (p. 6843) ; la création du titre de docteur en chirurgie dentaire ; les études d'équivalence des diplômes au sein de la C.E.E. ; la valeur et l'autonomie de l'enseignement de la chirurgie dentaire (p. 6843) ; le recrutement des professeurs des unités d'enseignement et de recherche d'odontologie ; la possibilité de prescriptions médicales par les chirurgiens-dentistes ; l'Académie de Médecine et la profession de chirurgien-dentiste ; la composition du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; l'étude des articles relatifs au diplôme de docteur en chirurgien dentaire ; le retrait des autres articles qui feront l'objet d'un autre projet de loi (p. 6843, 6844) ; les conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes diplômés avant la création du doctorat ; le Conseil de l'Ordre et les activités syndicales professionnelles (p. 6844) ; le régime des conventions et les assurés sociaux.

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : l'exercice de l'art dentaire ; l'enseignement dentaire ; les problèmes européens (p. 6844) ;

son souhait que les médecins adhèrent à la nouvelle convention (p. 6845).

Art. 1er : Modification du titre premier du Livre IV du Code de la Santé publique ; adoption (p. 6845).

Art. 2 : *Modification de l'article L 356 du Code de la Santé publique* (conditions fonmentales d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et de sage-femme) ; les dispositions relatives au doctorat en chirurgie dentaire ; les conditions de nationalité ; les accords de réciprocité ; l'autorisation d'exercice accordée aux praticiens étrangers ou français titulaires d'un diplôme français ou d'un diplôme étranger de valeur scientifique équivalente ; les autorisations d'exercice ; la fixation d'un numerus clausus ; les conditions d'exercice du personnel médical de l'armée (p. 6845) ; amendement rédactionnel de la Commission des affaires culturelles tendant à l'insertion du mot « français » après le mot « diplôme » (p. 6845) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à la suppression des *b*, c et *d* de l'article 2 ; adoption ; les amendements de Mme Troisier et M. Edgar Faure deviennent sans objet ; adoption de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Nouvelles dispositions de l'article 358 du Code de la santé publique :* les conditions d'inscription dans les unités d'enseignement d'étudiants et diplômés étrangers (p. 6845, 6846) ; amendement de la Commission tendant à la suppression de cet article (p. 6846) ; adoption ; en conséquence, l'article 3 est supprimé.

Art. 4 : *article L 359 du Code de la santé publique :* les conditions d'exercice de la médecine par des étudiants en médecine (p. 6846) ; la suppression du numerus clausus et les stages d'internat ; le nombre insuffisant de médecins ; les mesures à prendre pour la formation d'un plus grand nombre d'étudiants.

Intervention de M. Boulin, Ministre : ses observations sur le fait que nous manquons de médecins (p. 6846) ; la loi d'orientation et son application (p. 6846, 6847).

Amendement de la Commission tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article 4 est supprimé (p. 6847).

Art. 5 à 8 : (p. 6847, 6848) : amendements de la Commission tendant à la suppression de ces articles ; adoption ; en conséquence, les articles 5 à 8 sont supprimés.

Art. 9 : *Modification de l'article L 368 du Code de la santé publique ;* la prescription de médicaments par les chirurgiens-dentistes (p. 6848) ; adoption.

Art. 10 : *Article L 372 du Code de la santé publique ;* la définition de l'exercice illégal de la médecine ; amendement de la Commission tendant à la suppression de cet article (p. 6848) ; adoption ; en conséquence, l'article 10 est supprimé.

Art. 11 : *Article L 373 du Code de la santé publique ;* l'exercice illégal de l'art dentaire ; adoption (p. 6848).

Art. 12 et 13 : amendements de la Commission tendant à la suppression de ces articles (p. 6848 et 6849) ; adoption (p. 6849) ; en conséquence, les articles 12 et 13 sont supprimés.

Art. 14 : *Article L 378 du Code de la santé publique :* l'usurpation du titre de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme ; la création du diplôme de docteur en chirurgie dentaire (p. 6849) ; adoption de l'article.

Art. 15 à 31 (p. 6849 à 6851) : amendements de la Commission tendant à la suppression de ces articles ; adoption (p. 6851) ; en conséquence, ces articles sont supprimés.

Art. 32 : *Article L 429 du Code de la santé publique ;* l'institution d'un ordre national des chirurgiens-dentistes (p. 6851) ; adoption.

Art. 33 : *Art. L 433 du Code de la santé publique ;* les dispositions des articles L 385 à L 397 sont applicables aux chirurgiens-dentistes (p. 6851) ; adoption (*ibid*).

Art. 34 à 55 (p. 6851 à 6855) : amendements de la Commission tendant à la suppression de ces articles ; adoption ; en conséquence, les articles sont supprimés.

Art. 56 : *Art. L 356 du Code de la santé publique* ; les dispositions transitoires concernant les chirurgiens-dentistes (p. 6855) ; amendement de la Commission et de M. Mainguy tendant à insérer un nouvel alinéa précisant qu'un décret déterminera les dispositions transitoires pour les chirurgiens-dentistes ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6855).

Après l'art. 56 : amendement de la Commission, de MM. Peyret et Grondeau tendant à insérer un nouvel article (nouvelles dispositions de l'article L 594 du Code de la santé publique relatives à l'exercice de la propharmacie) ; la législation sociale et les consultations à domicile ; les difficultés de déplacement en milieu rural ; l'implantation

du médecin et du pharmacien dans une même commune, critère du choix des malades ; le service public des médecins propharmaciens (p. 6855) ; la création des propharmaciens (p. 6856).

Intervention de M. Boulin, Ministre : le problème de la création des propharmaciens (p. 6856).

Adoption de l'amendement (*ibid*).

Art. 57 : *la date d'entrée en vigueur d'un certain nombre de dispositions de la loi et les dispositions transitoires à observer d'ici à cette date ;* amendement de la Commission tendant à la suppression de cet article ; adoption ; en conséquence, l'article 57 est supprimé (p. 6856).

Art. 57 *bis* et 57 *ter* : amendements de la Commission tendant à la suppression de ces articles ; adoption ; en conséquence ces articles sont supprimés (p. 6856).

Art. 58 : *abrogation de toutes dispositions contraires à celles de la présente loi ;* adoption (*ibid*).

Titre : amendement de la Commission à une nouvelle rédaction du titre ; adoption de l'amendement, corrigé à la demande du Gouvernement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6856).

26. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire la mention du groupe sanguin sur la carte d'identité nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par Mme Thome-Patenôtre (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2153**.

27. — Proposition de loi modifiant le titre premier du Livre IV du Code de la santé publique, instituant un titre VI du même Livre et modifiant l'article L. 404 du Code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions libérales, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Berger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2321 ;** rapport le 1er juin 1972 par M. Delhalle, **n° 2387.** Adoption le 6 juin 1972 après déclaration d'urgence sous le titre : « Proposition de loi modifiant le titre premier du Livre IV du Code de la santé publique, l'article L 404 du Code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales ». — Proposition de loi **n° 590.**

Transmise au Sénat le 8 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 248 (année 1971-1972) ;** rapport le 21 juin 1972 par M. Jean-Pierre Blanchet, **n° 288 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 28 juin 1972. — Proposition de loi **n° 128 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1972, **n° 2481 ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Delhalle au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2497.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1972. — Proposition de loi **n° 663.**

Rapport le 30 juin 1972 par M. Blanchet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 366 (année 1971-1972).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 1er juillet 1972. — Proposition de loi **n° 168 (année 1971-1972).**

Loi n° 72.660 du 13 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1972 (p. 7424).

DISCUSSION [6 juin 1972] (p. 2185).

L'exercice de la médecine par des étudiants non encore diplômés (p. 2185) ; les règles d'exercice de la profession (interdiction des partages d'honoraires) (p. 2185) ; l'organisation des ordres professionnels (conseils régionaux de la région parisienne et de la région Rhône-Alpes) ; les conditions d'exercice des professions médicales dans les départements d'outre-mer (p. 2185) ; l'application de la déontologie médicale à tous les tiers intervenant dans l'exercice des professions de santé (p. 2186).

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : la modification des règles régissant l'exercice de la médecine par les étudiants (p. 2186) ; le fonctionnement des Ordres ; les dispositions applicables aux départements d'outre-mer.

Art. 1er : adoption (p. 2186).

Art. 2 : les inconvénients du numerus clausus ; ses conséquences fâcheuses sur la santé publique ; la sélection qualitative ; l'augmentation du nombre des médecins ; le nombre des postes d'enseignement non pourvus (p. 2187) ; amendement de pure forme du Gouvernement (p. 2188) ; amendement du Gouvernement (conditions dans lesquelles un étudiant pourra être admis à exercer la

médecine) ; adoption (p. 2188) ; amendement de M. Feït (avis des conseils de l'Ordre intéressés) ; adoption (p. 2188) ; amendement du Gouvernement (précisions intéressant l'exercice de l'art dentaire par des étudiants) ; sous-amendement de la Commission des affaires culturelles à l'amendement du Gouvernement (... comme adjoints) ; adoption (p. 2188) ; adoption de l'amendement du Gouvernement, modifié par le sous-amendement (p. 2189) ; adoption de l'article modifié (p. 2189).

Après l'art. 2 : amendement du Gouvernement (possibilité pour les étudiants en médecine d'effectuer leur stage auprès d'un docteur en médecine dans des conditions et suivant des modalités fixées par décret) ; adoption (p. 2189).

Art. 3 : adoption (p. 2189).

Art. 4 et 5 : deux amendements du Gouvernement tendant à la suppression de ces articles ; le problème des règles déontologiques ; étude du fonctionnement des futures sociétés civiles professionnelles par un groupe de travail (p. 2189) ; mode d'imposition des praticiens exerçant en groupe (p. 2190) ; adoption des amendements ; en conséquence, ces articles sont supprimés.

Art. 6 à 10 : adoption (p. 2190).

Art. 11 : amendement de la Commission (cas d'une vacance dans les conseils départementaux) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2191).

Art. 12 : amendement de M. Feït tendant à ce que les inscriptions au tableau restent de la compétence du Conseil de l'Ordre (p. 2191) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2191).

Art. 13 : amendement du Gouvernement (composition du conseil régional de l'Ordre des médecins) (p. 2191) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2192).

Art. 14 à 16 : adoption (p. 2192).

Après l'art. 16 : amendement de la Commission (cas d'absence de médecins salariés au sein du conseil régional) ; adoption de l'amendement (p. 2192).

Art. 17 à 19 : adoption.

Art. 20 : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article (p. 2193).

Art. 21 à 24 : adoption (p. 2193).

Art. 25 : amendement du Gouvernement (composition du conseil régional des chirurgiens-dentistes) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2193).

Art. 26 : adoption (p. 2194).

Art. 27 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est supprimé (p. 2194).

Art. 28 : adoption de l'article modifié (p. 2194).

Art. 29 : adoption de l'article modifié (p. 2194).

Art. 30 et 31 : adoption (p. 2194).

Art. 32 : amendement rédactionnel (conseil national de l'ordre des sages-femmes) ; adoption de l'amendement et de l'article 32, ainsi modifié (p. 2195).

Art. 33 : amendement du Gouvernement concernant les sages-femmes ; adoption de l'amendement et de l'article 33, ainsi modifié (p. 2195).

Art. 34 et 35 : adoption (p. 2195).

Après l'art. 35 : deux amendements identiques de M. de la Verpillière et de la Commission (incompatibilité entre les fonctions de membre du Bureau du Conseil de l'Ordre et celles de membre d'un syndicat professionnel) (p. 2195, 2196) ; retrait de l'amendement de M. de la Verpillière (p. 2196) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission (cas du secrétaire général) ; rejet du sous-amendement (p. 2196) ; adoption de l'amendement (p. 2196).

Art. 36 : adoption (p. 2196).

Art. 37 : amendement de M. Feït (obligation de passer par écrit tout contrat avec un médecin) (p. 2196) ; retrait de l'amendement (p. 2197) ; adoption de l'article.

Art. 38 à 42 : adoption (p. 2197).

Art. 43 : amendement de M. Fontaine tendant à supprimer cet article (régime et compétences du Conseil de l'Ordre de la Réunion) (p. 2197, 2198) ; adoption (p. 2198).

Art. 44 : adoption (p. 2198).

Art. 45 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article qui insérerait un titre VI relatif aux professions paramédicales ; adoption ; en conséquence, le titre de la proposition de loi est modifié et ne mentionne plus l'institution d'un titre VI (p. 2198).

Art. 46 : amendement du Gouvernement (délai supplémentaire) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2199).

Art. 47 et 48 : adoption (p. 2199).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2199).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1972] (p. 3088).

L'absence de conseil départemental des médecins à la Réunion ; la compétence du conseil régional de Paris (p. 3089, 3090) ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 3090, 3091).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3091).

28. — Proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Berger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2322 ;** rapport le 1er juin 1972 par M. Berger, **n° 2386.** Adoption le 6 juin 1972 après déclaration d'urgence. — Proposition de loi **n° 591.**

Transmise au Sénat le 8 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 247 (année 1971-1972) ;** rapport le 21 juin 1972 par M. Jean-Pierre Blanchet, **n° 287 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 28 juin 1972. — Proposition de loi **n° 127 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1972, **n° 2479 ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Berger au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2496.** Adoption le 30 juin 1972. — Proposition de loi **n° 662.**

Transmise au Sénat le 30 juin 1972 ; rapport le 30 juin 1972 par M. Blanchet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 365 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 1er juillet 1972. — Proposition de loi **n° 167 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-661 du 13 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1972 (p. 7429).

DISCUSSION [6 juin 1972] (p. 2199).

La modification de l'article L. 356 du Code de la santé publique ; le nombre de praticiens étrangers autorisés à exercer sur le territoire ; le cas des praticiens des centres hospitaliers régionaux et d'hôpitaux ruraux (p. 2199).

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : ses observations sur l'ordonnance du 24 septembre 1945 ; le cas des praticiens de nos anciens territoires d'outre-mer (p. 2200) ; la limitation du nombre de praticiens étrangers autorisés à exercer en France (p. 2200).

Art. 1er : amendement du Gouvernement (dans le paragraphe II de l'article premier, après le mot : « avis », supprimer le mot : « conforme ») (p. 2200) ; adoption de l'amendement ; amendement de Mme Troisier (situation des professeurs associés et des maîtres de conférences, épreuves sur titres) ; retrait de l'amendement (p. 2201) ; amendement du Gouvernement relatif aux cadres actifs du service de santé des armées ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 2201) ; amendement de M. Berger relatif aux praticiens fonctionnaires et aux praticiens des collectivités publiques ; l'amendement de M. Berger devient sans objet (p. 2201) ; adoption de l'article premier (p. 2202).

Art. 2 à 7 : adoption (p. 2202).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2202).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1972] (p. 3087).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3088).

29. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 10-1 du Code de la santé publique afin de faire supporter par l'Etat la réparation de tout dommage imputable directement à une vaccination obligatoire, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2601.**

—

Voy. aussi : BUDGET 1968, 1 (Discussion générale) ; PLAN, 1 ; AUXILIAIRES MÉDICAUX, 2.

SAPEURS-POMPIERS.

1. — Proposition de loi tendant à incorporer des appelés dans le régiment des sapeurs-pompiers de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission de

la défense nationale et des forces armées), **n° 60.**

2. — Proposition de loi autorisant le recouvrement des frais de transport en ambulance des services de secours des sapeurs-pompiers, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. André-Georges Voisin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 798.**

3. — Proposition de loi tendant à permettre la mise à la disposition des services locaux de secours et de protection contre l'incendie de militaires du contingent, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 1969 par M. André-Georges Voisin (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 846.**

SATELLITES.

— *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 98.

SCANDALES.

— Opportunité d'une déclaration du Gouvernement sur certains — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 433.

— Immobiliers — *Voy.* CONSTRUCTION, 10 (1971 - p. 2893).

SCEAUX.

Ligne de. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5411).

SCIENCE.

— Réunion des ministres de la — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 296.

SCOLARITÉ.

— Prolongation. — *Voy.* BUDGETS (Education nationale).

— Frais d'internat. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 343.

— Organisation du travail scolaire. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 372.

SCRUTIN DE LISTE.

— *Voy.* ELECTIONS (Législation) 12.

SCRUTINS ÉLECTORAUX.

— Abstentions. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 26.

SCRUTINS PUBLICS A LA TRIBUNE.

— Durée. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 66 du Règlement).

SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Organisation des discussions. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 50, 54, 56, 91, 95 du Règlement).

— Suspensions de. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 58 du Règlement).

S.E.C.A.M.

— Procédé. — *Voy.* BUDGET 1973 (Taxes parafiscales - O.R.T.F.).

SECONDES DÉLIBÉRATIONS.

— Procédure. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 101 du Règlement).

SECRÉTAIRES-GREFFIERS EN CHEF.

— *Voy.* JUSTICE, 3.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE (S.G.D.N.).

— *Voy.* BUDGETS (Services du Premier Ministre).

SECRET PROFESSIONNEL.

— *Voy.* ENFANCE, 2 (1971 - p. 1758).

— Administration fiscale. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 12.

SECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ÉTUDES.

— *Voy.* COMMUNES, 19.

SECTIONS D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE.

— *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Education nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale).

tion nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Education nationale).

SECTIONS SYNDICALES.

— *Voy.* SYNDICATS, 2.

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

— *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5426).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

— *Voy.* ROUTES, 3 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 133 à 137 ; BUDGET 1972 (Equipement et Urbanisme).

SÉCURITÉ SOCIALE.

1. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 266 du Code de sécurité sociale complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967 relatif au prix de vente des médicaments, **n° 36.** (1)

Transmise au Sénat le 7 mai 1968 ; rapport le 11 juillet 1968 par M. Gravier, **n° 208 (année 1967-1968).** Rejet le 16 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 74 (année 1967-1968).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 36 ;** rapport le 18 juillet 1968 par M. Vertadier, **n° 44.** Adoption en deuxième lecture le 18 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 1.**

Transmise au Sénat le 18 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 214 (année 1967-1968) ;** rapport le 19 juillet 1968 par M. Gravier, **n° 215 (année 1967-1968).** Adoption avec modifications le 19 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 78 (année 1967-1968).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968, **n° 197 ;** rapport le 23 juillet 1968 par M. Vertadier au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 207.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 23 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 9.**

Transmise au Sénat ; rapport le 23 juillet 1968 par M. Gravier au nom de la C.M.P. **n° 226 (année 1967-1968).** Adoption définitive le 23 juillet 1968. — Proposition de loi **n° 84 (année 1967-1968).**

Loi n° 68-691 du 31 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 1er août 1968 (p. 7473).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 juillet 1968] (p. 2290).

Le vote par le Sénat de la question préalable ; les motifs d'ordre politique de l'attitude du Sénat ; l'ordonnance du 21 août 1967 ; la convention signée le 1er mai dernier entre les pharmaciens d'officines et la caisse nationale d'assurance-maladie ; les avantages financiers qu'en retirerait la caisse nationale (*ibid*) ; l'extension de la convention aux préparations magistrales et les produits délivrés en nature (p. 2291) ; les médecins propharmaciens ; les répercussions sociales de la convention ; l'hostilité des représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C.

Intervention de M. Maurice Schumann, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales (p. 2291, 2292) ; l'historique de l'affaire ; la contestation de la légalité de la convention par le syndicat des grandes pharmacies ; le débat de ratification sur les ordonnances de la sécurité sociale ; le travail effectué par la Commission des affaires culturelles ; les deux amendements présentés par le Gouvernement.

Article unique (p. 2292) ; adoption avec modification (p. 2293).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [23 juillet 1968] (p. 2502).

Les trois points qui ont retenu l'attention de la Commission (p. 2503) ; le remboursement des frais exposés par les assurés pour le choix des médicaments ; l'extension des conventions dans le cadre des circonscriptions ; le problème des sanctions ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 2503).

Adoption de la proposition de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

2. — Proposition de loi relative à la réforme de la Sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (ren-

(1) Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table Matières 1967-1968 (Sécurité sociale, Généralités, 6) n° 612.

voyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 90.**

3. — Proposition de loi tendant à l'institution d'un régime unique de solidarité sociale nationale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Hébert (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 147.**

4. — Proposition de loi relative au plan d'évolution des prestations sociales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Fontanet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 161.**

5. — Proposition de loi précisant l'article 41 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Duhamel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 162.**

6. — Proposition de loi tendant à l'affiliation obligatoire et gratuite des titulaires de la carte d'invalidité non assurés sociaux à un régime d'assurances sociales obligatoire, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales) **n° 320.**

7. — Proposition de loi portant organisation de la Sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968 par M. Cassagne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 417.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 244 du Code de la Sécurité sociale, présentée au Sénat le 28 novembre 1967 par Mme Marie-Hélène Cardot (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 45 (année 1967-1968) ;** rapport le 15 octobre 1968 par Mme Marie-Hélène Cardot, **n° 4 (année 1968-1969).** Adoption le 11 décembre 1968 sous le titre: « Proposition de loi relative aux conditions d'affiliation volontaire au risque vieillesse et invalidité des personnes remplissant bénévolement auprès d'un membre infirme ou invalide de leur famille les fonctions de « tierce personne ». — Proposition de loi **n° 30 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 520.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 670.**

10. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 23 du Livre premier du Code du travail afin de préciser que les droits acquis par les salariés actifs et retraités auprès des institutions visées à l'article L 4 du Code de la sécurité sociale sont maintenus lorsque intervient une modification dans la situation juridique de l'entreprise, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par M. Neuwirth (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 708.**

11. — Proposition de loi relative à l'étendue de l'action récursoire des caisses de sécurité sociale en cas d'accident occasionné à un assuré social par un tiers, présentée au Sénat le 7 mai 1968 par M. Carcassonne (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 140 (année 1967-1968) ;** rapport le 15 novembre 1968 par M. Messaud, **n° 35 (année 1968-1969).** Adoption le 30 octobre 1969. — Proposition de loi **n° 15 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 863 ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Kédinger, **n° 2702.**

12. — Proposition de loi tendant à l'institution d'un régime unique de protection sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1215.**

13. — Projet de loi relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1716 ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Mas-

soubre, **n° 1745 ;** rapport supplémentaire le 27 mai 1971 par M. Massoubre, **n° 1767.** Adoption le 27 mai 1971. — Projet de loi **n° 418.**

Transmis au Sénat le 1er juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 275 (année 1970-1971) ;** rapport le 8 juin 1971 par M. Terré, **n° 290 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 11 juin 1971. — Projet de loi **n° 122 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 juin 1971 (lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1839 ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Massoubre, **n° 1851.** Adoption le 23 juin 1971. — Proposition de loi **n° 446.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 351 (année 1970-1971) ;** rapport le 23 juin 1971 par M. Terré, **n° 354 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 24 juin 1971. — Proposition de loi **n° 146 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-525 du 3 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1971 (p. 6571).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [27 mai 1971] (p. 2133).

L'importance du statut du médecin (p. 2133) ; la fonctionnarisation de la médecine (p. 2133, 2142) ; la médecine libérale (p. 2133, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2148) ; ses principes fondamentaux (p. 2133, 2139, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2148) ; l'attachement des Français à la médecine libérale (p. 2133, 2139, 2140, 2141, 2144) ; l'augmentation des dépenses de santé ; ses causes et ses conséquences (p. 2133, 2138, 2139, 2143, 2144, 2145) ; les recettes du régime d'assurance maladie (p. 2133) ; le pari de la médecine libérale (p. 2133, 2139, 2140, 2141, 2142, 2145) ; la médecine de groupe (p. 2133, 2141, 2144, 2147) ; la prolétarisation de la fonction de généraliste (p. 2133) ; les profils médicaux (p. 2133, 2139, 2142, 2143) ; la concertation pour l'élaboration de la convention nationale (p. 2133, 2140, 2141, 2142, 2144, 2145, 2148) ; l'autorité et les pouvoirs du conseil de l'Ordre (p. 2133, 2139, 2140, 2141, 2142, 2144, 2145, 2147) ; son opposiiton à la Convention (p. 2147) ; l'application du texte aux bénéficiaires du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles et à ceux relevant des législations sociales agricoles (p. 2133) ; la déontologie (p. 2133, 2140, 2144) ; le problème financier de la Sécurité sociale (p. 2138) ; l'officialisation juridique du régime conventionnel des médecins (p. 2138, 2139, 2146, 2147) ; l'ordonnance du 19 octobre 1945 (p. 2138) ; le décret du 12 mai 1960 (p. 2138, 2139, 2144, 2145) ; le contenu de la convention (p. 2138, 2141, 2144, 2145, 2147) ; l'introduction dans le Code de la Sécurité sociale d'une disposition inspirée de l'article 8 du Code de déontologie (p. 2139) ; les possibilités d'amender localement la convention nationale (p. 2139, 2142) ; la consultation du conseil de l'Ordre national des médecins avant l'entrée en vigueur de la convention (p. 2139) ; l'indispensable coopération entre caisses et responsables médicaux (p. 2139, 2144, 2147) ; l'autodiscipline (p. 2139, 2140, 2145) ; le caractère libéral de la convention (p. 2139, 2149) ; la fixation des tarifs ; le remboursement normal des soins et la limitation des dépenses des caisses (p. 2139, 2148) ; la qualité des soins dispensés (p. 2139, 2142) ; le remboursement des soins (p. 2139, 2142, 2143, 2148) ; la discrimination (p. 2144, 2148) ; la substitution de la notion de « rapports » à celle de tarifs (p. 2139, 2140) ; la croissance des prestations sociales et celle du produit national brut (p. 2140, 2145) ; les plafonds de cotisations et le taux de certaines prestations (p. 2140) ; les frais de lunetterie ou d'optique (p. 2140) ; l'augmentation du ticket modérateur pour certains petits risques (p. 2140) ; l'augmentation des dépenses des analyses et des frais de laboratoire (p. 2140, 2145) ; l'amélioration de la situation sociale et fiscale des médecins (p. 2140, 2144) ; l'aide à l'installation des médecins (p. 2140) ; la densité des médecins généralistes dans chaque département (p. 2140, 2144) ; la revalorisation des actes des généralistes (p. 2141, 2144) ; le « plateau technique » et le généraliste en milieu rural (p. 2141) ; les adaptations nécessaires de la médecine libérale (p. 2141) ; la convention nationale (p. 2142, 2144) ; sa naissance clandestine (p. 2141, 2142) ; la représentativité de la confédération des syndicats médicaux français (p. 2141, 2142, 2145, 2147) ; la non-consultation de l'Ordre national des médecins (p. 2142, 2144, 2147) ; la liberté d'adhésion du médecin au régime conventionnel (p. 2142, 2145, 2148) ; les dépenses de santé figurant annuellement au budget (p. 2142) ; la meilleure rentrée des cotisations de sécurité sociale (p. 2142) ; le contrôle des frais administratifs réels et des dépenses de prestige de certaines caisses (p. 2142) ; le contrôle des dépenses paramédicales (p. 2142) ; la ventilation de certains arrêts de travail

(p. 2142) ; le bénéfice des taxes sur l'alcool et les tabacs pour le budget de la caisse maladie (p. 2142) ; le but de la convention (p. 2143, 2145, 2148) ; la limitation de l'augmentation des dépenses de santé au cours du VIe Plan (p. 2143, 2148) ; l'asphyxie de la médecine préventive (p. 2143) ; l'augmentation de la part payée par les malades (p. 2143) ; la réforme de la sécurité sociale par les ordonnances de 1967 (p. 2143) ; la consommation médicale et le niveau des ressources ((*ibid*) ; l'augmentation de la consommation des médicaments et la diminution de la durée de l'hospitalisation (*ibid*) ; les nuisances (*ibid*) ; les conséquences de la nouvelle loi hospitalière (*ibid*) ; l'opposition des médecins au projet de convention (p. 2143, 2146, 2147) ; la mutation des formes d'exercice de la médecine (p. 2143, 2144) ; la pénurie de médecins (p. 2144) ; le remboursement à 80 % des frais médicaux et pharmaceutiques (p. 2144) ; la nationalisation de l'industrie pharmaceutique (p. 2144) ; la diminution du prix des médicaments et la suppression de la T.V.A. (p. 2144) ; le pourcentage des malades assurés sociaux (p. 2144) ; la prédominance éventuelle des caisses d'assurance maladie (p. 2144, 2147) ; le paiement direct des honoraires (p. 2144) ; le critère de la représentativité des syndicats ou associations médicales (p. 2144) ; le nombre des médecins conventionnés (p. 2145) ; l'alignement de tous les régimes de prestations sociales sur le régime des cotisations et des prestations (p. 2145) ; l'usage abusif des cures (p. 2145, 2146) ; l'usage abusif de certains médicaments (p. 2146) ; la non-limitation des naissances (p. 2146) ; l'optimisation des coûts (*ibid*) ; la déclaration du Gouvernement du 19 mai 1971 (p. 2147) ; le caractère contractuel de la convention (p. 2147) ; le principe du respect du secret professionnel et les parents faisant subir des sévices à leurs enfants (*ibid*) ; la loi sur l'assurance maladie des travailleurs non salariés non agricoles (p. 2148) ; l'incitation au conventionnement et l'augmentation des dépenses (p. 2148) ; les droits de l'assuré au bénéfice d'un même remboursement pour un même acte médical (*ibid*) ; l'état d'esprit des médecins (p. 2141, 2142, 2148).

Interventions de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 2133 et 2148) ; le rôle de la Sécurité sociale ; la proportion de remboursement ; le libre choix du médecin ; l'augmentation des prestations en nature et en espèces ces dernières années (p. 2133, 2134) ; le problème de l'augmentation des cotisations ; la comparaison entre notre système et les systèmes allemand, britannique et hollandais ; la conséquence des progrès de la technologie (p. 2135) ; la réduction des marges bénéficiaires des pharmaciens ; le rôle du groupe de travail présidé par M. Renaudin ; le dépôt d'un projet de loi tendant à maîtriser la prolifération des laboratoires d'analyses ; l'industrie pharmaceutique ; le rôle de la commission présidée par M. Coudurier ; le rôle de la section médicale ; l'attribution des commissions médico-sociales (p. 2136) ; le cas de conflit entre la section médicale et la section sociale ; la possibilité d'un décret en Conseil d'Etat qui indiquera les mentions nécessaires au remboursement ; le système conventionnel créé en 1960 ; la durée de la convention ; la représentation de l'ordre des médecins dans la section médicale des commissions médico-sociales (p. 2137) ; l'indemnité spéciale de dérangement ; la situation des médecins qui gagnent plus de 175.000 francs par an ; le problème des cabinets de groupe ; l'étude de l'évolution de la consommation médicale (p. 2138) ; (p. 2148, 2149) : les perspectives du VIe Plan ; l'élaboration de la convention ; les problèmes des médecins généralistes ; la question de l'égalité de remboursement des honoraires entre le médecin conventionné et celui qui ne l'est pas ; l'opinion de l'Ordre des médecins.

Avant l'art. 1er : (p. 2149) : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de la Commission des affaires culturelles proposant un texte pour l'article L. 257 du Code de la sécurité sociale ; le deuxième du groupe socialiste tendant à insérer un nouvel article apportant une nouvelle rédaction à l'article L. 257 du Code de la sécurité sociale (p. 2150) ; les principes de la médecine libérale et le nouveau régime conventionnel ; le but de la convention nationale ; le fonctionnement rationnel et le développement normal des services ou institutions de médecine sociale ; l'article 8 du Code de déontologie médicale ; les dispositions actuelles du second alinéa de l'article L. 257 ; retrait de l'amendement du groupe socialiste.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2150) : le caractère réglementaire du Code de déontologie.

Sous-amendement de M. Bonhomme à l'amendement de la Commission qui tend,

au début du premier alinéa du texte proposé, à insérer les mots : « dans le cadre de l'effort financier compatible avec les ressources nationales » ; l'équilibre financier de la sécurité sociale ; la création d'ensembles hospitaliers ultra-modernes, de centres de soins luxueux et l'existence de taudis et de bidonvilles ; la santé et l'environnement ; la suppression de l'aide ménagère aux vieillards ; les priorités en matière de soins et de protection sociale ; l'autodiscipline au moyen du profil médical (p. 2151) ; rejet du sous-amendement ; sous-amendement rédactionnel de M. Berger ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié.

Art. 1er : *Modification du premier alinéa de l'article L. 259 du Code de la sécurité sociale ;* amendement de M. Barrot tendant à prévoir un éventuel élargissement du champ d'application de l'article premier ; l'extension des dispositions prévues aux chirurgiens-dentistes, aux sages-femmes et aux auxiliaires médicaux.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2151) : l'accord des professions.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : *Insertion dans le Code de la sécurité sociale d'un article L. 261 relatif à la conclusion d'une convention nationale ;* amendement de la Commission selon lequel le conseil de l'Ordre des médecins doit être consulté sur les dispositions de la convention relative à la déontologie médicale.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2151) : le refus de donner au conseil national de l'Ordre le droit de veto bloquant la convention.

L'avis conforme et l'avis simple (p. 2152) ; la création du conseil de l'Ordre et son intérêt pour les problèmes de déontologie médicale ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune, le premier, du groupe socialiste ; le deuxième, de la Commission ayant un objet similaire et permettant d'adapter la convention nationale aux problèmes locaux ; le rôle des commissions médico-sociales paritaires départementales pour l'application de la convention nationale ; la conclusion de clauses locales particulières sous forme d'accords complémentaires à la convention.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2152) : l'opposition du Gouvernement aux « avenants ».

Retrait de l'amendement du groupe socialiste ; modification rédactionnelle à l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Barrot tendant à mettre le texte en harmonie avec les dispositions précédemment votées ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Insertion dans le Code de la sécurité sociale d'un article L. 262 relatif au contenu de la convention* (p. 2153) ; retrait d'un amendement du groupe socialiste relatif à la consultation de l'Ordre national des médecins ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste, le second, de la Commission relatifs aux sanctions d'ordre professionnel prévues aux articles L. 406 à L. 408 du Code de la sécurité sociale ; le contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale ; rectification rédactionnelle du Gouvernement à l'amendement de la Commission ; retrait de l'amendement du groupe socialiste ; adoption de l'amendement, ainsi rectifié et de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 : *Insertion dans le Code de la sécurité sociale d'un article L. 263 relatif à la fixation des tarifs d'honoraires applicables aux médecins non régis par la convention nationale ;* amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement ; amendement de Mme Vaillant-Couturier selon lequel ces tarifs ne peuvent être différents suivant qu'il s'agit, soit d'un médecin s'étant placé hors convention, soit d'un médecin à l'égard duquel la caisse d'assurance maladie a décidé de ne plus se placer sous le régime conventionnel ; la menace d'un troisième tarif.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2154) : la suppression de la double tarification par rapport au premier projet.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 4 ainsi modifié.

Art. 5 : *Insertion dans le Code de la sécurité sociale d'un nouvel article L 264 relatif aux tarifs lorsque les soins sont donnés dans un dispensaire ;* amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement de concordance avec le texte précédemment

voté de M. Barrot ; adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : *Modification du dernier alinéa de l'article L 257 du Code de la sécurité sociale ;* amendement de suppression de l'article présenté par la Commission, conséquence de l'adoption de l'article premier nouveau ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 6 est supprimé.

Art. 7 : *Modification de l'article L 613-6 du Code de la sécurité sociale ;* adoption de l'article 7.

Art. 8 : *Modification de l'article 1040 du Code rural ;* amendement de la Commission proposant une nouvelle rédaction ; la possibilité pour la caisse centrale de secours mutuel agricole et la caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles d'être associées à la procédure d'élaboration et de conclusion de la convention nationale ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 8.

Art. 9 : *Les modalités d'application de la loi* (p. 2154) ; amendement de concordance avec le texte précédemment voté de M. Barrot ; adoption ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 2155).

Après l'Art. 9 : amendement de la Commission insérant un nouvel article tendant à ce que les recours éventuels qui pourraient être introduits contre les décisions ordinales soient soumis à une seule et même juridiction ; nouvelle rédaction de cet amendement.

Intervention de M. Boulin, Ministre (p. 2155) : le recours devant le tribunal administratif avec possibilité d'appel devant le Conseil d'Etat.

Adoption de l'amendement, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 2155) ; liste des votants (p. 2184, 2185).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3290).

Les modifications apportées par le Sénat ; le problème posé par l'adoption des amendements relatifs à l'extension de la convention nationale aux chirurgiens-dentistes, aux sages-femmes et aux auxiliaires médicaux ; la solution apportée par le Sénat ; les principes de la médecine sociale ; la protection des assurés en cas de rupture de la convention par le système des contrats individuels de droit privé (p. 3290).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 3290, 3291) : les modifications faites par le Sénat.

Art. 1er A : amendement de la Commission des affaires culturelles supprimant à la fin de l'article les mots : « ou nécessaire pour assurer le fonctionnement rationnel et le développement des services ou institutions de médecine sociale » ; l'importance croissante de la médecine sociale ; adoption de l'amendement et de l'article premier A, ainsi modifié (p. 3291).

Art. 1er B : adoption.

Art. 1er (p. 3291, 3292) : amendement de pure forme de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 3292).

Art. 1er *bis*, 2, 3, 4, 5 : adoption (p. 3292).

Art. 5 *bis* : amendement rédactionnel de la Commission (p. 3293) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 7 : adoption.

Art. 8 : amendement de la Commission faisant référence à l'article L 258 du Code de la sécurité sociale ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 9 : supprimé par le Sénat.

Art. 10 et 11 : adoption.

Explications de vote : les observations personnelles de M. Habib-Deloncle ; les réserves sur la finalité du texte ; la convention et la politique de limitation de la croissance des dépenses ; la différence des tarifs de remboursement et la différence des tarifs d'honoraires ; la consultation du Conseil de l'Ordre ; la tension entre l'Ordre des médecins et le Ministre ; son abstention sur le vote du texte (p. 3293) ; l'opposition au texte du groupe communiste (p. 3294).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

14. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 332 du Code de la sécurité sociale afin que les invalides militaires ou du travail, dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50 %, puissent bénéficier de la retraite de la sécurité sociale à taux plein, dès l'âge de soixante ans, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Ra-

bourdin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1800.**

15. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 470 du Code de la sécurité sociale relatif au droit de recours des caisses contre les tiers responsables d'accident, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Commenay (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1812.**

16. — Proposition de loi tendant à modifier les articles L 351 et L 628 du Code de la sécurité sociale relatifs au droit à pension ou à secours viager des veuves, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Richoux (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1813.**

Voy. VEUVES, 1.

17. — Proposition de loi relative à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1891.**

18. — Projet de loi portant amélioration des retraites du régime général de Sécurité sociale, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2029;** rapport le 26 novembre 1971 par M. Hoffer, **n° 2081.** Adoption le 2 décembre 1971. — Projet de loi **n° 511.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 60 (année 1971-1972) ;** rapport le 10 décembre 1971 par M. Grand, **n° 72 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 14 décembre 1971 sous le titre : « Projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles ». — Projet de loi **n° 23 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1971 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2122 ;** rapport le 15 décembre 1971 par M. Hoffer, **n° 2126.** Adoption le 16 décembre 1971. — **Projet de loi n° 540.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 117 (année 1971-1972) ;** rapport le 17 décembre 1971 par M. Grand, **n° 121 (année 1971-1972) ;** rapport le 17 décembre 1971 par M. Grand au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 125 (année 1971-1972).** Adoption le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 41 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1971, **n° 2169 ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Hoffer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2171.** Rapport le 18 décembre 1971 par M. Hoffer au nom de la Commission des affaires culturelles, **n° 2177.** Adoption le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 550.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1971 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 132 (année 1971-1972) ;** rapport le 18 décembre 1971 par M. Grand, **n° 136 (année 1971-1972).** Projet de loi **n° 53 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1132 du 31 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 140).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [1er décembre 1971] (p. 6237, 6260) ; [2 décembre 1971] (p. 6295).

L'adaptation du régime de Sécurité sociale aux nouveaux caractères de la société (p. 6238) ; le dépôt rapide d'un projet rendant obligatoire l'inscription à un régime complémentaire ; l'aggravation des charges du régime général ; le dessaisissement des compétences du Parlement en matière de Sécurité sociale (p. 6238, 6239, 6251) ; les propositions faites par l'intergroupe — « personnes âgées » — du Plan (p. 6238) ; la réalisation en deux ans des objectifs inscrits dans le VIe Plan ; l'amélioration du sort des travailleurs anciens combattants et anciens prisonniers de guerre (p. 6239, 6250, 6256, 6263, 6264, 6268, 6269, 6271, 6273, 6274) ; l'absence dans le projet d'une évaluation du coût des réformes proposées (p. 6239).

Question préalable opposée par M. Feix et les membres du groupe communiste (p. 6245) ; la situation des personnes âgées ne disposant pour vivre que de 270 F ; le retard des retraites par rapport au coût de la vie ;

le caractère fragmentaire et imprécis du projet de loi ; la refonte de l'ensemble du régime des retraites ; la dégradation de la situation de l'emploi (p. 6246) ; les propositions de loi déposées par le parti communiste pour l'amélioration du sort des retraités ; le mémorandum établi par la C.G.T. (p. 6247) ; la proposition de loi déposée par M. Maurice Schumann en 1962 ; le régime des retraites dans les pays socialistes ; la fixation de l'âge de la retraite à 60 ans en Italie (p. 6248).

Intervention de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : son opposition à la question préalable ; ses observations sur les perspectives européennes (p. 6248).

Rejet de la question préalable au scrutin public (p. 6248) ; liste des votants (p. 6257, 6258).

Reprise de la discussion générale (p. 6249) ; l'absence de véritable table ronde lors de la préparation du projet (p. 6249) ; l'accélération de la généralisation du régime complémentaire (p. 6249, 6253) ; la réforme des conditions de reconnaissance de l'inaptitude (p. 6250, 6253) ; la nécessité d'améliorer les conditions d'attribution des pensions de réversion (p. 6250, 6253, 6254, 6255, 6263, 6265, 6266, 6273) ; la création d'une allocation temporaire de décès (p. 6251) ; l'accélération du délai de paiement et de liquidation des retraites (p. 6251, 6262, 6265) ; les résultats de la politique sociale du Gouvernement (p. 6251) ; l'aggravation du chômage et des licenciements (p. 6252) ; l'absence des moyens de financement nécessaires à une véritable politique sociale (p. 6252, 6262) ; le retard de la politique du troisième âge en France (p. 6252) ; le rejet quasi automatique des amendements de l'opposition (p. 6253) ; l'inégalité devant la retraite ; la modification souhaitable du taux de liquidation des pensions (p. 6254) ; le faible nombre de femmes pouvant bénéficier de la prise en compte des 37 années de cotisation ; l'utilisation d'un barème actuarial neutre ; la simplification des procédures de liquidation des pensions (p. 6254, 6262) ; l'extension des retraites complémentaires au personnel des collectivités locales (p. 6255) ; la distinction à faire entre les entreprises selon le sort qu'elles réservent à leur personnel âgé ; les problèmes posés par l'expertise médicale de l'inaptitude (p. 6256, 6263, 6272) ; le « travail noir » de certains retraités (p. 6256) ; l'institution d'un système de calcul des retraites par points (p. 6256) ; l'insuffisance du système des retraites en France par rapport aux autres pays du Marché commun (p. 6260) ; les inégalités entre les différentes catégories de travailleurs ; la portée dérisoire du projet par rapport à l'ensemble du problème des personnes âgées ; l'absence de véritable revalorisation des pensions ; le refus du Gouvernement d'établir une liste des professions pénibles (p. 6261) ; le coût de l'abaissement de l'âge de la retraite ; la quasi-stagnation du minimum de ressources obtenu de la hausse du coût de la vie (p. 6262) ; la fusion de tous les systèmes de retraites dans un régime unique (p. 6262, 6267, 6269) ; l'allégement de la fiscalité pour les retraités (p. 6262) ; le problème du logement des retraités ; les conséquences du projet pour l'équilibre de la Sécurité sociale (p. 6263) ; le dépôt d'une proposition de loi par les députés du Nord, ayant les mêmes objectifs que le projet du Gouvernement ; l'attribution d'une carte de retraite dès le premier jour de la mise à la retraite ; le droit à la retraite à 60 ans pour les mères de famille ; l'imbroglio financier dans le financement des différents régimes de Sécurité sociale (p. 6265) ; l'écart entre les charges sociales des entreprises françaises et des entreprises étrangères ; la budgétisation du financement du Fonds national de solidarité et du Fonds spécial des exclus (p. 6266) ; les négociations entre le C.N.P.F. et les syndicats sur la préretraite (p. 6267) ; le cas particulier des travailleurs ayant occupé des emplois pénibles (p. 6268, 6272) ; le coût de l'ensemble des mesures proposées (p. 6268) ; le calendrier d'application de ces mesures ; les incidences de l'évolution du produit national brut sur l'application du projet ; le manque de cohérence du régime de Sécurité sociale ; les conclusions du groupe d'étude des affaires sanitaires et sociales de l'U.D.R. (p. 6268, 6269) ; les problèmes des retraités militaires (p. 6270) ; l'application du décret du 26 février 1970 ; la nécessité d'une table ronde regroupant les représentants de l'Etat, du patronat et des travailleurs (p. 6271) ; la validation pour la retraite des années passées dans les Forces françaises libres ; les mesures à prendre en faveur des veuves et des artisans et commerçants (p. 6272) ; la fixation à 66 % du taux des pensions de réversion (p. 6273).

Interventions de M. Boulin, Ministre : les conditions de mise à la retraite anticipée ;

le nombre des personnes âgées en France ; la nécessité d' « environner » la vieillesse par une infrastructure technique et humaine ; ses observations sur la vignette ; les charges du Fonds national de solidarité ; son souhait que tout retraité dispose d'un logement confortable (p. 6240) ; l'allocation de logement ; la mise en place des services collectifs ; l'action sanitaire et sociale des caisses ; le rapport Laroque ; la mise en place d'une politique active de l'emploi pour le troisième âge ; ses observations sur l'accord du 9 juillet 1970 relatif à la formation continue ; le niveau des pensions (p. 6241) ; la situation démographique de la France ; la contradiction entre l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite et l'élévation du niveau des pensions ; la relation entre la capacité économique du pays et l'effort social (p. 6242) ; les conséquences de l'abaissement de l'âge de la retraite ; ses observations sur certaines revendications démagogiques ; la situation des non-salariés (p. 6243) ; l'objectif du Plan ; ses observations sur certaines propositions de parlementaires ; les conditions de l'élaboration du texte ; le problème de l'inaptitude ; la situation des femmes (p. 6244) ; la détermination des années de référence pour le calcul de la retraite ; la situation des veuves (p. 6245) ; ses observations sur le rappel au règlement de M. Gilbert Faure (p. 6295) ; ses observations sur certaines propositions de parlementaires (p. 6295) ; la procédure des décrets d'application ; la prise en compte des années d'activité au-delà de la trentième année de cotisation ; l'augmentation des pensions ; l'application de la réforme ; le problème de l'inaptitude (p. 6296) ; la situation des anciens combattants et prisonniers de guerre ; le cas des déportés politiques et résistants ; la situation des commerçants et artisans ; le cas des veuves ; les pensions de réversion ; ses observations sur l'interdiction faite à un certain nombre de femmes de cumuler leur pension propre et les droits dérivés du mari (p. 6297) ; le taux de la réversion ; le problème de la prise en compte des dix meilleures années ; la comparaison avec les régimes étrangers ; la généralisation des retraites complémentaires ; la prise en charge par l'Etat du Fonds national de solidarité, du Fonds spécial des exclus (p. 6298) ; la situation des anciens militaires qui, après avoir quitté l'armée, exercent une activité salariée relevant du régime de Sécurité sociale (p. 6299).

Art. 1er. (p. 6299) : les charges indues pesant sur la Sécurité sociale ; le refus de l'Etat de percevoir certaines ressources qui lui sont dues ; l'application abusive de l'article 40 de la Constitution (p. 6300) ; les droits des prisonniers de guerre en matière de retraite ; la nécessité de raccourcir l'échelonnement prévu pour l'application du projet.

Intervention de M. Boulin, Ministre : le problème des prisonniers de guerre ; la fixation d'un calendrier d'annuités ; ses observations sur l'article 41 de la Constitution (p. 6301).

Amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à préciser le texte proposé ; le risque d'empêcher le raccourcissement des délais prévus ; le ralentissement de la mise en œuvre de la réforme en raison de l'imprécision du texte ; les assurances données par le Gouvernement sur le rythme d'application du texte ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : le sort des soldats des classes 1936 et 1937 ayant servi neuf ans (p. 6302) ; le désir de la Commission des affaires culturelles de voir les anciens prisonniers de guerre bénéficier de dispositions particulières pour leur retraite ; amendement de M. Musmeaux tendant à accorder une retraite anticipée aux travailleurs ayant effectué pendant vingt ans au moins une activité particulièrement pénible (p. 6303) ; l'impossibilité de définir une liste des activités pénibles ; rejet de l'amendement (p. 6303) ; amendement de la Commission tendant à ce que les pensions soient calculées à partir de 60 ans, compte tenu du taux normalement applicable à 65 ans ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : les affections spécifiques atteignant les anciens prisonniers de guerre (p. 6304) ; l'injustice dont les anciens combattants sont victimes ; le problème posé par les femmes qui travaillent depuis 1931 et qui n'auront 65 ans qu'en 1982.

Intervention de M. Boulin, Ministre : le problème des anciens prisonniers de guerre; l'application de la clause d'inaptitude aux femmes (p. 6305).

La possibilité pour les mères de famille de travailler davantage sans perdre le bénéfice du salaire unique ; amendement de M. Deniau tendant à rendre alternatives les deux conditions de reconnaissance de l'inaptitude ; retrait de l'amen-

dement (p. 6306) ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à obliger les médecins à rechercher spécialement les séquelles consécutives à la guerre ou à la captivité ; l'application pratique de l'amendement ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Barrot tendant à assouplir le contrôle médical de l'inaptitude en le confiant à un comité (p. 6306) ; l'allégement du contentieux de l'inaptitude (p. 6307) ; amendement de M. Robert tendant à faire intervenir le médecin de famille dans le contrôle de l'inaptitude ; le risque de rendre la procédure plus coûteuse ; la possibilité de recourir à un double examen.

Intervention de M. Boulin, Ministre : la procédure de constatation de l'inaptitude ; la constatation de l'inaptitude d'un ancien combattant (p. 6307, 6308).

Retrait des amendements de M. Barrot et de M. Robert (p. 6308) ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : amendement de la Commission tendant à permettre les activités occasionnelles pour les retraités ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5, 6 et 7 : adoption (p. 6308).

Art. 8 : amendement de M. Rossi tendant à introduire une certaine rétroactivité dans l'application du texte.

Intervention de M. Boulin, Ministre : la pratique du forfait (p. 6308).

Retrait de l'amendement de M. Rossi (p. 6309) ; adoption de l'article.

Art. 9 : la situation des mères ayant élevé un enfant handicapé ; le problème du choix des dix meilleures années de salaire ; amendement de M. Poncelet tendant à étendre l'application de l'article 9 aux mères de famille ayant élevé au moins deux enfants ; sous-amendement du Gouvernement tendant à prendre en compte une année supplémentaire à partir du troisième enfant.

Intervention de M. Boulin, Ministre : sa proposition que les femmes bénéficient d'une année supplémentaire à partir du troisième enfant ; la prise en compte des annuités à partir du deuxième enfant (p. 6309).

Adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 6310) ; adoption de l'article 9.

Après l'Art. 9 : amendement de la Commission tendant à ajouter un nouvel article d'harmonisation ; l'examen par le contentieux des caisses des conditions d'inaptitude au travail pour les veuves ; amendement de M. Barel tendant à étendre le champ d'application du projet à l'agriculture et aux D.O.M. ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 10.

Explications de vote : les insuffisances du texte proposé (p. 6311) ; la nécessité de publier rapidement les textes d'application.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, à la demande du Gouvernement (p. 6312) ; liste des votants (p. 6318, 6319).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [16 décembre 1971] (p. 6841).

Art. 1er : *Nouvelles dispositions de l'article L. 331 du Code de la sécurité sociale ;* adoption.

Art. 3 : *Nouvelle rédaction de l'article L. 333 du Code de la sécurité sociale ;* amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à reprendre le texte voté à l'Assemblée Nationale (p. 6841).

Intervention de M. Boulin, Ministre : le problème de la reconnaissance de l'inaptitude (p. 6841, 6842).

Adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 3 est rétabli (p. 6842).

Art. 8 : adoption.

Art. 9 *bis* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6842).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [18 décembre 1971] (p. 6950).

Les divergences entre l'Assemblée Nationale et le Sénat à propos de l'article 3 relatif à l'inaptitude (p. 6950).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre (p. 6950).

Art. 3 : amendement de M. Hoffer concernant la possibilité d'être reconnu inapte au travail si l'assuré n'est pas en mesure de poursuivre l'exercice de son emploi ; intervention de M. Boulin à propos de la possibilité donnée à l'assuré de solliciter un poste de travail moins pénible tout en continuant à exercer son emploi ; adoption de cet amendement qui devient l'article 3 (p. 6951).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6951).

19. — Projet de loi sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2310 ;** rapport le 1er juin 1972 par M. Sourdille, **n° 2385.** Adoption le 8 juin 1972. — Projet de loi **n° 600.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 258 (année 1971-1972) ;** rapport le 14 juin 1972 par M. Mathias, **n° 263 (année 1971-1972) ;** avis le 14 juin 1972 (Commission des finances) par M. Armengaud, **n° 264 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 111 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2451 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Sourdille, **n° 2458.** Adoption définitive le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 645.**

Loi n° 72-635 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1972 (p. 7235).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [8 juin 1972] (p. 2349).

L'âge de la retraite (p. 2349) ; l'analyse de la convention paritaire du 27 mars 1972 ; la clause de revalorisation (p. 2349, 2354, 2355) ; les conditions de l'octroi de la participation versée par l'Etat à l'U.N.E.D.I.C. (p. 2354, 2355) ; le contrôle de l'Etat contre les licenciements abusifs (p. 2350, 2354, 2355) ; les moyens d'aménager l'emploi des personnes en fin de carrière (p. 2350) ; le régime fiscal de la garantie des ressources (p. 2350, 2353) ; le succès de la politique contractuelle (p. 2352) ; les mesures prises en faveur des personnes âgées (p. 2353) ; la politique de l'emploi ; la prise en considération, pour le calcul des pensions de retraite, des meilleures années de travail ; le chômage ; la création nécessaire de nouveaux emplois ; le contrôle des chômeurs par d'autres méthodes que le pointage périodique (p. 2354).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : le problème des travailleurs du troisième âge ; le montant de la retraite pour les travailleurs ayant cotisé au-delà de la trentième année ; la participation financière de l'Etat au nouveau régime ; la situation des bénéficiaires du nouveau régime au regard de la Sécurité sociale (p. 2351) ; l'amélioration des conditions d'emploi des travailleurs ; la création d'un fonds d'action chargé d'étudier les questions posées par l'emploi des travailleurs dans la dernière phase de leur vie active (p. 2352) ; le problème des droits acquis (p. 2353) ; la politique du troisième âge ; le nombre de demandeurs d'emploi allocataires de l'U.N.E.D.I.C. et âgés de plus de soixante ans ; l'accord du 27 mars 1972 (p. 2355) ; la contribution de l'Etat ; le problème du plafond des ressources (p. 2356).

Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles (montant de la contribution de l'Etat) ; adoption (p. 2356) ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : deux amendements de Mme Vaillant-Couturier et de la Commission (modalités d'application de l'article) (p. 2357) ; sous-amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption du sous-amendement (p. 2357) ; retrait de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2357).

Après l'Art. 2 : amendement de la Commission tendant à préciser que la partie de la somme versée aux bénéficiaires du régime de garantie des ressources correspondant à l'allocation d'aide publique est exemptée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 2357) ; deux sous-amendements du Gouvernement ; versement des prestations par l'U.N.E.D.I.C. ; le caractère de l'allocation de garantie de ressources (p. 2357, 2358) ; le problème du cumul des ressources (p. 2358) ; adoption des sous-amendements ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 2358) ; amendement de la Commission tendant à préciser que le Gouvernement présentera chaque année un rapport sur l'application de la présente loi ; adoption de l'amendement (p. 2359).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2359).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1972] (p. 2956).

Nombre des chômeurs âgés de 60 à 65 ans ; aménagement des emplois en fin de carrière (p. 2956).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : ses observations sur ce texte (p. 2957

Art. 1er, 3 et 4 : leur adoption (p. 2956, 2957).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2957).

20. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 310 du Code de sécurité sociale afin d'assouplir les conditions d'attribution de l'indemnité correspondant à l'assistance d'une tierce personne, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Alloncle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2379.**

21. — Proposition de loi tendant à modifier les articles L 285 et L 527 du Code de la sécurité sociale afin de maintenir le bénéfice des prestations maladies et des prestations familiales aux parents d'enfants se trouvant sans emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Lebas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2600 ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Sallenave, **n° 2701.** Adoption le 14 décembre 1972 sous le titre : « Proposition de loi tendant à prolonger l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie et aux prestations familiales en faveur des enfants à la recherche d'un emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire ».

Transmise au Sénat le 15 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 152 (année 1972-1973) ;** rapport le 20 décembre 1972 par M. Schwint, **n° 199 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 84 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1203 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13717).

DISCUSSION [14 décembre 1972] (p. 6188).

La difficulté de beaucoup de jeunes à trouver un métier ; les multiples propositions de loi déposées pour prolonger au-delà de vingt ans le bénéfice de la couverture sociale ; l'objet de la proposition de loi en discussion : porter de seize à dix-sept ans la limite d'âge pour la couverture des risques de maladie pour les jeunes privés d'emploi et de seize et demi à dix-sept ans l'âge limite retenu pour l'ouverture du droit aux prestations familiales (p. 6189) ; les 40.000 jeunes concernés par ce texte ; le souhait que l'âge limite soit porté par le Gouvernement à dix-huit ans (p. 6189) ; l'extension du texte aux exploitants agricoles et aux travailleurs indépendants (p. 6190) ; la couverture immédiate des jeunes gens trouvant un emploi à la fin de leur scolarité.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales : la situation plus favorable de l'emploi ; l'accord du Gouvernement à la proposition de loi de M. Lebas ; la nécessité pour le jeune qui veut bénéficier de ce texte d'être inscrit à l'Agence nationale de l'emploi (p. 6190).

Art. 1er : les bénéficiaires de la loi ; adoption (p. 6190).

Art. 2 : maintenant un an au-delà de l'obligation scolaire le bénéfice des prestations familiales et de l'assurance maladie ; adoption (p. 6191).

Art. 3 : le financement par l'augmentation des cotisations ; adoption.

Art. 4 : l'application de ces dispositions à l'ensemble des régimes légaux ou réglementaires d'assurance maladie maternité obligatoire ; adoption (p. 6191).

Titre : adoption du titre dans le texte de la Commission ; le vote favorable du groupe socialiste malgré l'inadaptation de la formation professionnelle aux débouchés.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6191).

22. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L 499 du Code de la sécurité sociale afin de supprimer tout délai de déclaration lorsqu'il s'agit d'une maladie professionnelle survenue avant l'inscription de celle-ci aux tableaux annexés au décret du 31 décembre 1946 relatif à l'application des dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Mario Bénard (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2618.**

23. — Proposition de loi portant abrogation de la loi du 31 juillet 1968 validant l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation de la sécurité sociale, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2843.**

24. — Rapport fait par le Premier Ministre, en application de l'article 2 de la loi n° 68-

698 du 31 juillet 1968 portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale, sur l'évolution financière des différentes prestations sociales au cours des années 1970, 1971 et 1972 [20 décembre 1972] (p. 6415).

—

Voy. aussi PLAN, 1 ; BUDGET 1971, 1, Affaires sociales (Santé publique) (p. 4814, 4818, 4832, 4849) ; HOPITAUX, 2.

— Conseils d'administration. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation) 1.

— Convention avec l'Autriche. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 86.

— Convention avec le Portugal. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 100.

— Convention avec la Turquie. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 103.

— Déficit. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1 ; BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 55.

— Ordonnances. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (délégation), 1.

— Pénalités de retard. — *Voy.* GRÈVES, 1 (art. 5).

— Pensions. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général).

— Répercussions du déficit en Charente-Maritime. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ (n° 60).

— Retard dans les versements de cotisations. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 23).

— Suppression de centres de paiement de la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 146.

— agricole. — *Voy.* BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.).

— minière. — *Voy.* BUDGET 1972 (Santé publique et travail) (p. 5332).

S.E.I.T.A. (Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes).

— *Voy.* ALLUMETTES, 1.

SEL.

— T.V.A. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4.

SÉLECTION. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1 et 6 (1971, p. 3151, 3162, 3189) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 10).

SEMAINE DE QUARANTE HEURES.

— *Voy.* TRAVAIL, 5.

SEMENCES, GRAINES ET PLANTS.

— *Voy.* AGRICULTURE, 18.

SÉNAT.

— Organisation et recrutement. — *Voy.* CONSTITUTION, 5.

— Réforme. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 1, 6).

SÉNÉGAL.

— *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 18.

SÉPARATION DE CORPS.

— en cas de maladie mentale. — *Voy.* DIVORCE ET SÉPARATION DE CORPS, 3.

SÉQUESTRATION ARBITRAIRE.

— *Voy.* CRIMES ET DÉLITS.

SERAINCOURT.

— Rattachement au département des Yvelines. — *Voy.* DÉPARTEMENTS, 2.

SÉRISÉ (M.).

Commission Serisé. — *Voy.* BUDGET 1973 (Information, p. 5095, 5097, 5100).

SERVICE PUBLIC CIVIQUE.

— *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5.

S.D.E.C.E. (Service de documentation et de contre-espionnage).

— *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 13 ; *Voy.* BUDGET 1971, 1 (Budgets militaires, p. 4757).

SERVICE NATIONAL.

1. — Proposition de loi tendant à réduire à un an la durée du service militaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 369 ;** rapport le 18 novembre 1968 par M. d'Aillières, **n° 460.**

2. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions relatives aux dispositions des obligations d'activité du service national fixées par la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par Mme Aymé de la Chevrelière et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 375.**

3. — Proposition de loi instituant un service civique national, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Missoffe (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1014.**

4. — Proposition de loi portant réforme du service national, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Dronne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1068.**

5. — Projet de loi relatif au service national, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 juin 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1189 ;** rapport le 5 juin 1970 par M. Le Theule, **n° 1202.** Adoption le 10 juin 1970. — Projet de loi **n° 246.**

Transmis au Sénat le 11 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 280 (année 1969-1970) ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Pierre de Chevigny, **n° 292 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 133 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970, **n° 1282 ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Le Theule au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1318.** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 285.**

Rapport le 25 juin 1970 par M. Pierre de Chevigny au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 316 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 150 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-596 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6461).

DISCUSSION [9 juin 1970] (p. 2342, 2358); [10 juin 1970] (p. 2407, 2439).

Les conditions déplorables de travail imposées à la Commission (p. 2342, 2353, 2358, 2359) ; la réduction de la durée du service militaire ; l'institution d'un service de douze mois (p. 2342, 2350, 2352, 2353, 2359, 2360, 2361, 2368) ; les inconvénients du système actuel (p. 2342, 2358) ; la libération par anticipation d'une fraction du contingent (p. 2342) ; le choix laissé aux appelés de leur âge d'incorporation (p. 2342) ; la suppression des sursis d'études (p. 2342, 2353, 2354, 2358, 2362, 2363, 2369) ; le corps spécial de santé (p. 2342, 2345) ; l'accomplissement du service dans la gendarmerie (p. 2342, 2344, 2345, 2354, 2360, 2364, 2368) ; la suppression du conseil de révision (p. 2342, 2344, 2353, 2368) ; l'institution d'un service national féminin volontaire (p. 2342, 2344, 2353, 2358, 2361, 2362, 2369, 2370) ; le service au titre de l'aide technique et de la coopération (p. 2343, 2366, 2367) ; les dispenses pour soutien de famille (p. 2343) ; le vieillissement du contingent (p. 2343) ; le droit de vote accordé aux jeunes gens ayant accompli le service national actif avant leur majorité (p. 2343, 2345, 2353, 2361, 2362, 2368, 2370) ; les mesures à prendre pendant la période transitoire (p. 2344, 2359) ; le prêt du soldat ; son augmentation souhaitable (p. 2345, 2360, 2362) ; les conséquences pour l'éducation nationale (p. 2345) ; la finalité et la justification du service militaire (p. 2345, 2351, 2352, 2359, 2361, 2365, 2366) ; les deux conceptions de l'armée de métier ou de l'armée de conscription (p. 2345, 2350, 2352, 2353, 2354, 2359); la formation morale et psychologique de la jeunesse (p. 2345, 2352, 2361, 2364) ; la création d'unités particulières visant à la formation professionnelle (p. 2345, 2346) ; la politique militaire d'ensemble, les missions des armées ; la troisième loi de programme militaire (p. 2346, 2350, 2369) ; l'adaptation de notre système de forces militaires à notre capacité financière (p. 2346) ; l'aug-

mentation constante du nombre des professionnels dans l'armée, en France et à l'étranger (p. 2351, 2352, 2364) ; les pertes d'hommes qu'entraîne le manque d'instruction militaire (p. 2351) ; l'égalité et l'universalité du service militaire (p. 2351, 2352, 2353, 2354, 2363, 2365) ; la modification du rythme des incorporations (p. 2352, 2364) ; les exemptions (p. 2353, 2360) ; le service fractionné (p. 2353) ; la distorsion introduite dans l'armée entre permanents et appelés (p. 2354) ; la formation professionnelle dans l'armée (p. 2358, 2360) ; l'âge d'incorporation (p. 2358, 2360, 2366, 2368, 2370) ; la défense contre la guerre subversive (p. 2359) ; la consultation des mouvements de jeunesse (p. 2359, 2362) ; la majorité civile aux jeunes appelés (p. 2360) ; la remise du règlement de discipline générale aux militaires du contingent (p. 2360) ; les conditions matérielles de la vie militaire (p. 2360) ; la création d'une taxe de 1 % sur les adjudications de marchés publics destinés à l'armée (p. 2361) ; le « service public civique » (p. 2362, 2363, 2366) ; les tâches non militaires de l'armée (p. 2362, 2363) ; la disparition de l'idéal de la jeunesse (p. 2363, 2364, 2367) ; la baisse du prestige de l'armée d'après les sondages d'opinion (p. 2363, 2364) ; la réforme de la D.O.T. (p. 2364, 2366, 2367) ; l'échec de la politique militaire de M. Messmer (p. 2369).

Interventions de M. Michel Debré, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (p. 2346 et 2370) : la satisfaction éprouvée par le Ministre et le Secrétaire d'Etat à travailler dans le même esprit avec la quasi-totalité de la Commission de la défense nationale ; les efforts accomplis en commun pour améliorer l'efficacité de notre outil militaire ; le maintien aux forces armées de leur caractère national, issu de la conscription ; les trois arguments qui ont été opposés à cette conception : l'argument technique, la nécessité de spécialistes qualifiés ; l'argument stratégique, l'existence d'une force de dissuasion nucléaire ; le troisième argument se résumant ainsi : à chacun sa tâche ; les actions militaires pour lesquelles l'appel populaire est indispensable ; la nécessité d'un potentiel humain pour la défense du territoire ; la dissuasion fondée sur la volonté populaire de défense ; la défense, priorité permanente ; la tradition républicaine du service universel des hommes ; la nécessité de la présence d'une armée totalement nationale ; la question de l'universalité du service ; les classes très nombreuses que connaît actuellement la France ; le but du service militaire : permettre de posséder des unités capables d'opérer sur l'heure ; l'absence de nécessité d'appeler tout le contingent ; l'impossibilité d'envisager un service civique payé sur les crédits de l'armée ; le principe du service universel et égal ; les unités homogènes qu'il faut constituer en supprimant les disparités; la suppression des sursis ; l'objection d'après laquelle le Gouvernement aurait dû présenter une troisième loi militaire avant de discuter de la loi sur le service militaire ; la définition nécessaire d'une politique militaire d'ensemble ; les trois capacités que recherche notre politique militaire : la capacité d'une dissuasion nucléaire, la défense du territoire, la capacité d'intervention hors de nos frontières ; la recherche également d'une grande capacité industrielle ; le maintien aux officiers et sous-officiers de réserve de la tâche de l'encadrement des soldats rappelés ; le double enseignement qui est donné aux jeunes gens des épreuves nationales vécues par leurs aînés ; la valeur de notre politique de défense tout entière tournée vers le maintien de la paix et la sauvagarde de nos libertés ; (p. 2370 à 2372) : la finalité du service militaire ; la participation de l'ensemble des citoyens qu'exige la défense nationale moderne ; la mise à la disposition du pays, d'une part d'unités ayant un caractère opérationnel, d'autre part, de réserves suffisantes ; la valeur du service militaire ; le rôle que pourrait jouer l'armée en complétant l'instruction générale des jeunes gens ; la distinction nécessaire de la finalité du service national et de la théorie du service civique qui sera peut-être institué un jour ; la possibilité de confier à l'armée un certain nombre d'activités annexes ; le complément de formation annexe qu'apporte l'armée, analogue au complément d'instruction primaire qu'elle dispensait il y a cinquante ans ; les tâches d'intérêt collectif qu'elle accomplit ; le but du service militaire : donner des jeunes soldats à l'armée ; la volonté de se défendre ; la défense nationale, affaire de tous ; le sondage récent effectué auprès des jeunes gens; la préparation militaire des jeunes ; le caractère réglementaire de cette question ; l'instruction militaire obligatoire avant le service ; les faibles résultats obtenus ; l'intention du Gouvernement de rétablir une préparation militaire ; le problème des réserves ; la situation difficile dans laquelle se trouve M. Mitterrand à l'égard de ce projet ;

les orientations actuelles de notre politique de défense nationale ; l'attitude de la France à l'égard des problèmes de notre temps ; son souci de sécurité ; son absence d'ambition territoriale ; l'inclusion de notre volonté de sécurité nationale dans un système commun et international de sécurité ; les intérêts extérieurs de la France ; ses engagements de coopération ; le principe de notre liberté de décision ; le texte sur l'armement qui sera discuté à l'automne ; l'absence dans ce texte d'innovations extraordinaires ; la préparation des sous-officiers et officiers ; le problème de la conscription et des réserves ; la nécessité d'une réforme ; l'augmentation constante du nombre des sursitaires ; le retour au caractère universel et égal du service militaire ; la responsabilité exceptionnelle qu'il confère aux cadres d'active ; la responsabilité du Parlement, du Ministre et des grands chefs de l'armée ; l'appui que donnera l'adoption de cette réforme à notre effort de modernisation et d'adaptation.

Intervention de M. Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 2348 à 2350) : les raisons du choix proposé par le Gouvernement ; le vieillissement permanent du contingent et son hétérogénéité ; la réduction indispensable du nombre des sursitaires ; l'inconvénient pour ces derniers d'effectuer leur service militaire dans des conditions de plus en plus difficiles ; la nature psychologique et sociale de ces inconvénients ; la source d'injustice que peuvent constituer les affectations rapprochées ; la Commission « Armée-Jeunesse » ; le problème de l'insertion des étudiants dans la vie professionnelle ; les avantages pour les étudiants d'accomplir leur service militaire aussitôt que possible ; la contestation à laquelle peut prêter l'âge de 18 ans et celui de 21 ans ; la différence de maturité psychologique et physiologique ; le souci de rechercher un rajeunissement réel de l'âge d'appel ; l'âge d'entrée des jeunes gens dans les grandes écoles ; les raisons de la mesure retenue par le Gouvernement ; le problème de l'interruption des études ; la possibilité donnée aux armées d'accomplir un certain nombre de tâches de caractère non militaire; l'inopportunité pour l'armée de se substituer aux autres départements ministériels, services publics ou entreprises privées pour des tâches qui ne sont pas de sa spécialité ; le souci d'éviter la concurrence déloyale ; la simplification des procédures ; la suppression du conseil de révision ; le début du service national pour les jeunes filles ; le droit de vote aux jeunes gens ayant accompli leurs obligations militaires ; le caractère exorbitant du droit commun de cette dernière disposition ; les exceptions qui existent déjà ; l'absence de novation dans ce domaine ; le respect de la tradition républicaine par le présent projet, qui est aussi un texte de progrès.

Chapitre Ier : *Dispositions relatives à la durée du service militaire actif et à l'âge des appelés.*

Avant l'Art. 1er (p. 2372) : amendement du groupe socialiste tendant à insérer un nouveau titre : « Chapitre premier - Dispositions relatives à la durée du service actif et à l'âge des appelés » (*ibid*) ; adoption de l'amendement avec modification (p. 2373); deux amendements soumis à discussion commune, présentés, le premier, par M. Dronne, le deuxième, par la Commission, relatifs au caractère universel et égal pour tous du service national ; l'attachement de la Commission au principe d'universalité du service militaire ; rejet de l'amendement de M. Dronne ; adoption de la première phrase de l'amendement de la Commission ; réserve de la deuxième partie de cet amendement (*ibid*).

Art. 1er (p. 2374) : l'idée erronée d'après laquelle l'interruption des études est un vide ; les appréhensions insuffisamment fondées sur ce point ; l'exemple de la Russie soviétique et du Royaume-Uni ; l'articulation parfaite de la formule du service national de douze mois avec la périodicité des cycles scolaires ; la réduction à neuf mois au lieu de douze du service national (*ibid*) ; les inconvénients d'une telle disposition pour le Gouvernement ; son absence de souplesse (p. 2375) ; l'importance grandissante des activités civiles parmi les formes du service national ; la solution à apporter par un projet séparé au problème du service civique ; les conséquences que risquerait d'avoir l'amendement proposé par la Commission des affaires culturelles ; adoption au scrutin de l'article premier ; liste des votants (p. 2401).

Art. 2 (p. 2375) : l'avantage pour les jeunes gens appelés de connaître exactement la date de leur appel ; la latitude à laisser à cet égard au Gouvernement (*ibid*) ; la date d'incorporation des jeunes gens qui demandent soit à l'avancer, soit à la retar-

der (p. 2376) ; les intentions du Gouvernement au sujet de l'incorporation des étudiants ; l'inconvénient de permettre à des garçons de dix-sept ans d'empêcher leurs parents de décider de la poursuite de leurs études ; trois amendements soumis à discussion commune présentés, le premier, par M. Mitterrand, le deuxième, par le groupe socialiste, le troisième, par la Commission (âge d'incorporation) (*ibid*) ; le caractère rigoureux de cet article 2 envers un certain nombre de jeunes gens (p. 2377) ; la discrimination créée par le texte entre les étudiants qui se préparent à entrer dans les grandes écoles et ceux qui suivent les cours de l'Université ; le souci du Gouvernement d'obtenir un rajeunissement du service militaire ; le choix de l'âge de 21 ans ; le cas des candidats aux grandes écoles ; l'exemple de l'Ecole nationale d'administration et celui des instituts universitaires de technologie (*ibid*) ; le cas des élèves du premier cycle des facultés de sciences qui seraient candidats à l'Ecole polytechnique (p. 2378) ; les écoles nationales vétérinaires ; retrait de l'amendement de M. Mitterrand ; rejet au scrutin du texte commun des deux amendements ; liste des votants (p. 2402) ; les sursis accordés à des jeunes qui ne sont pas de véritables étudiants (p. 2378) ; les excès dans lesquels on tomberait si on supprimait tous les sursis ; l'intérêt pour l'armée de pouvoir puiser des spécialistes éprouvés dans le contingent ; la formule consistant dans la passation d'un contrat entre le sursitaire et l'Etat (*ibid*) ; le nombre de sursitaires qui subsisteraient (p. 2379) ; l'avantage certain qui sera donné aux jeunes filles du fait de l'interruption pendant un an des études des garçons ; les obligations qui pourront, le cas échéant, être imposées aux jeunes filles qui se présentent à des concours ; le cas des jeunes gens ayant subi avec succès des concours d'admission dans certaines écoles de musique ; les mesures à prendre pour éviter l'oisiveté des jeunes entre la fin de la scolarité obligatoire et le départ pour le service militaire (*ibid*) ; l'application de cette mesure dans certains pays étrangers (p. 2380) ; la nécessité de ne pas demander aux forces armées de résoudre tous les problèmes de la vie civile ; la finalité réelle du service militaire ; la confusion à ne pas commettre entre les réglementations en matière d'engagés et en matière d'appelés (*ibid*) ; adoption de l'article 2 ainsi complété (p. 2381).

Art. 3 : le droit de vote accordé aux jeunes gens qui auront accompli leur service ; l'abaissement à envisager de l'âge électoral ; l'extension du bénéfice de cet article aux jeunes filles accomplissant un service national avant l'âge de 21 ans ; la constitutionnalité de la disposition prévue à cet article ; l'inopportunité de cette mesure ; le manque de maturité politique d'une grande partie de la jeunesse ; la nécessité d'un texte séparé pour régler cette question ; la discrimination résultant de cet article (*ibid*) ; la fixation à dix-huit ans de l'âge de la majorité électorale (p. 2382) ; l'absence de rapport de cette question avec le service militaire ou le service national ; adoption de l'article (*ibid*).

Après l'Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Flornoy, le deuxième, par M. Sanguinetti, tendant à accorder aux jeunes gens devenus électeurs du fait de l'accomplissement de leurs obligations militaires avant l'âge de vingt et un ans, la jouissance de leurs droits civils ; les difficultés juridiques qui résulteraient de cette disposition au regard notamment des conditions de publicité de l'émancipation ; la préparation d'un projet de loi sur ce sujet (*ibid*) ; retrait des deux amendements.

Reprise de la discussion (p. 2407).

Chapitre II : *Dispositions particulières à certains emplois du service national.*

Art. 4 : amendement du groupe communiste tendant à maintenir certains sursis d'incorporation ; la suppression pratique par l'article 4 de tous les sursis d'études ; l'aggravation de la ségrégation sociale qu'entraînera cette disposition ; le caractère préjudiciable pour l'armée de l'interruption des études ; rejet au scrutin de l'amendement ; liste des votants (p. 2430) ; les appelés issus de la marine marchande (p. 2408) ; l'abus de la notion de réserviste ; le danger que d'autres écoles demandent le même bénéfice (*ibid*) ; le service de la coopération ; son maintien et son développement (p. 1409) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 5 : les étudiants en médecine, les agrégatifs ; l'extension du bénéfice du sursis aux biologistes, vétérinaires, chimistes et physiciens dans le souci de former des spécialistes en cas de guerre atomique ou bactériologique (*ibid*) ; les possibilités qui sont offertes aux étudiants vétérinaires (p. 2410) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 5.

Art. 6 : adoption.

Art. 7 : deux amendements identiques, présentés, le premier, par le groupe communiste ; le deuxième, par M. Mitterrand ; l'injustice consistant à frapper les bénéficiaires d'un sursis d'une prolongation de la durée du service ; le bien-fondé des arguments utilisés en faveur de la réduction du nombre des sursitaires ; le problème consistant à savoir si le sursis accordé dans des conditions sérieuses et en nombre restreint constitue un privilège ; le caractère embarrassé des explications du Gouvernement ; les deux justifications qu'il fournit et qui révèlent une absence de doctrine en la matière *(ibid)* ; les reports d'incorporation (p. 2411) ; la fixation à seize mois de la durée du service national en cas de report d'incorporation ; la durée de fonction qu'exige le service de coopération ; la coordination souhaitable des actions du Ministère des D.O.M.-T.O.M. et du Ministère des Affaires étrangères ; le cas des coopérants culturels au titre de l'enseignement *(ibid)* ; rejet au scrutin du texte des amendements (p. 2412) ; liste des votants (p. 2431) ; adoption de l'article avec modification (p. 2412).

Art. 8 : l'injustice de l'innovation introduite par cet article ; le commencement de service civique qui est instauré par ce biais ; les effectifs des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, supérieurs aux besoins normaux des armées *(ibid)* ; l'inconvénient de constituer un corps spécial de santé (p. 2413) ; adoption de l'article.

Avant l'Art. 1er (suite) : *(ibid)* ; la reprise par la Commission des affaires culturelles de l'article 2 de la loi de 1965 (p. 2414) ; le maintien des dispositions de cette loi ; la codification souhaitable des dispositions des lois de 1965, 1968 et 1970 ; retrait de l'amendement de la Commission.

Art. 9 : le caractère discriminatoire des dispositions de cet article *(ibid)* ; adoption de l'article (p. 2415).

Art. 10 : la possibilité pour le Gouvernement, du fait de cet article, de suspendre par simple décret l'application de certaines dispositions du texte en cours d'examen ; l'utilité de prévoir que les décrets seront caducs à défaut de ratification par le Parlement dans les six mois de leur parution ; adoption de l'article.

Chapitre III : *Dispositions particulières à l'exécution du service militaire actif* ; l'affectation à des emplois militaires des jeunes gens accomplissant le service militaire actif *(ibid)* ; l'activité paramilitaire des militaires (p. 2416) ; le régime des permissions agricoles ; amendement du groupe communiste prévoyant que les militaires du contingent ne pourront participer à des missions de maintien de l'ordre ni être utilisés pour remplacer des travailleurs en grève *(ibid)* ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 2417) ; liste des votants (p. 2432) ; réserve du vote sur l'article.

Art. 12 : l'institution d'un service fractionné ; le respect des droits du Parlement ; la conciliation des missions du service civique et de la défense nationale ; la nécessité d'engager un débat sérieux et approfondi sur ce problème ; le caractère de loi « touche-à-tout » du présent projet ; les projets de loi ou propositions de loi qui devraient être présentés sur chacun des problèmes mettant en cause la responsabilité nationale ; l'importance de ce texte ; l'institution d'un système analogue au système suisse ; le droit que demande le Gouvernement de procéder à des expériences en la matière ; la limitation de cette expérience à la période 1970-1975 *(ibid)* ; le très grand intérêt de cette disposition (p. 2418) ; la mise en place très rapide des unités de défense opérationnelle du territoire ; la rentabilité et l'efficacité militaire , la confrontation avec le Parlement prévue par le Secrétaire d'Etat, sur les résultats de l'expérience ; l'orientation beaucoup plus conforme à la réalité actuelle et prochaine que donnera cette disposition à l'ensemble du texte ; l'élément d'incertitude qu'il introduit pour certains jeunes gens ; l'imprécision du texte ; la nécessité d'une loi spéciale et complète sur ce sujet *(ibid)* ; la composition de ces unités à base uniquement de volontaires (p. 2419) ; le dépôt par le Gouvernement au Parlement d'un compte rendu annuel sur l'application du présent article ; adoption de l'article avec modification.

Art. 13 : la participation de l'armée à des tâches d'intérêt public ; l'affectation dans les centres de secours des sapeurs-pompiers ; la formule envisagée par le Gouvernement tendant à permettre à certaines unités militaires de donner à leurs recrues une instruction complémentaire de protection civile ou d'intérêt général ; l'implantation de semblables unités dans toute la France *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 2420).

Art. 14 : l'accomplissement du service actif dans la gendarmerie ; l'institution par le projet gouvernemental d'une gendarmerie « au rabais » ; le risque que le choix des jeunes gens retenus dépende de critères politiques *(ibid)* ; la rupture qui sera ainsi créée dans l'homogénéité du corps d'élite de la gendarmerie (p. 2420, 2421) ; la comparaison avec la garde nationale aux Etats-Unis et la police locale en Ulster (p. 2421) ; la raison budgétaire qui motive l'incorporation des appelés dans la gendarmerie (p. 2421, 2422) ; l'augmentation nécessaire des effectifs de la gendarmerie nationale (p. 2421) ; le souci du Gouvernement d'aider la gendarmerie dans ses tâches de plus en plus nombreuses ; la possibilité ainsi offerte d'étudier les capacités des jeunes gens qui, après avoir servi quelques mois dans la gendarmerie ; voudraient ensuite y faire carrière ; le manque de casernes de gendarmerie (p. 2422) ; les escadrons de gendarmerie mobile ; la non-affectation des jeunes gens dans ces escadrons ; la participation de ces derniers à l'organisation ou à la régulation de la circulation routière ; la modestie des chiffres avancés ; rejet au scrutin de deux amendements tendant à la suppression de l'article *(ibid)* ; liste des votants (p. 2433) ; l'engagement du Gouvernement, qu'en aucun cas, des gendarmes auxiliaires ne pourront faire partie d'un peloton de gendarmerie de réserve ministérielle (p. 2422) ; ni être affectés à des opérations de maintien de l'ordre (p. 2423) ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 14.

Art. 15 : la formation professionnelle des jeunes appelés ; les ateliers ; le regroupement en une ou deux sections des jeunes gens *(ibid)* ; la tendance renforcée par le projet de dessaisir l'A.F.P.A. de sa mission de service public national (p. 2424) ; le contrôle que devrait exercer le ministère de l'Education nationale ; les unités particulières *(ibid)* ; le risque d'utilisation de la main-d'œuvre des jeunes du contingent pour des travaux n'ayant aucun rapport avec le service militaire (p. 2425) ; adoption de l'article.

Art. 11 (suite) : adoption avec modification.

Après l'Art. 15 : amendement présenté par M. Missoffe tendant à insérer un nouvel article sous le titre : « Service civique national » ; la possibilité pour l'armée d'utiliser tous les hommes du contingent ; l'utilisation efficace de ceux dont l'armée n'aurait pratiquement pas besoin ; l'accueil favorable des jeunes et défavorable de beaucoup d'adultes à cette mesure ; l'incitation à poser le problème de l'avenir du système de la conscription et d'aboutir à des réalisations créant plus de fraternité entre les Français ; la disparition à éviter de la notion de service militaire sous le vocable de service civique ; le bien-fondé du point de vue de M. Missoffe ; les difficultés pratiques d'organisation ; la nécessité de crédits et d'une infrastructure qui ne peuvent en aucun cas intéresser le budget de la défense nationale ; la distinction entre ce problème et celui du service militaire *(ibid)* ; l'absence de place de cet amendement dans le débat de ce jour (p. 2425, 2426) ; les perspectives importantes et intéressantes qu'offre l'amendement de M. Missoffe pour la jeunesse de notre pays (p. 2425) ; la complexité du problème (p. 2426) ; retrait de l'amendement.

Avant l'Art. 16 : amendement socialiste tendant à une nouvelle rédaction du titre du chapitre IV ; adoption.

Chapitre IV : *Dispositions relatives au recensement, à la sélection, aux dispenses et à l'appel.*

Art. 16 : adoption d'un amendement de suppression de la Commission.

Art. 17 : la substitution de la « notification d'aptitude » à la « déclaration de recensement » ; adoption.

Art. 18 : les demandes de dispenses *(ibid)* ; leurs modalités d'attribution (p. 2427) ; la Commission départementale qui devrait être compétente et non la Commission régionale ou de zone ; le très long déplacement qu'entraînerait celle-ci pour les appelés ; la possibilité d'appel qui s'ouvrirait devant la Commission régionale ; les attitudes différentes qu'a successivement adoptées la Commission sur cet article (p. 2427) ; les inégalités existant entre les départements quant à l'appréciation de la notion de soutien de famille (p. 2427, 2428) ; l'augmentation de 1 à 3 du nombre des conseillers généraux appelés à participer à la Commission départementale *(ibid)* ; la grande importance attachée par le Gouvernement à cet article (p. 2428) ; son souci de faciliter les démarches des jeunes gens et rendre plus équitable l'attribution des dispenses (p. 2428) ; le remplacement de la notion de zone par celle de région ; la fixation de critères précis pour l'octroi des dispenses ; l'existence

de ces critères d'appréciation ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe communiste tendant à substituer une Commission départementale à la Commission de zone (p. 2428); liste des votants (p. 2435) ; adoption d'un amendement de la Commission substituant la compétence d'une Commission de région à celle de la Commission de zone (p. 2429) ; adoption avec modification de l'article.

Reprise de la discussion (p. 2440).

Art. 19 : les demandes de dispenses en cas de « fait nouveau » d'ordre social ; la libération anticipée des jeunes gens qui réuniront les conditions prévues aux articles 17 et 18 de la loi de 1965 ; la question écrite n° 10494 mettant en évidence l'injustice du système en vigueur (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 2441).

Après l'Art. 19 : amendement de la Commission prévoyant la libération anticipée des jeunes gens réunissant les conditions ouvrant droit à dispense au titre de l'article 17 de la loi de 1965 ; le cas où l'incorporation d'un jeune homme porte un préjudice grave à une exploitation ; l'extension de cette disposition aux artisans ; adoption de l'amendement avec modification (*ibid*) ; retrait de deux amendements du groupe socialiste (p. 2442).

Art. 20 : la répartition des jeunes gens selon leurs aptitudes par une commission locale ; la possibilité pour le jeune d'être assisté au cours de l'appel devant la Commission par le maire de sa commune ou par son délégué ; adoption de l'article avec modification.

Art. 21 : l'ajournement ; adoption.

Art. 22 : le cas des jeunes gens qui n'auraient pas répondu à la convocation ; adoption.

Art. 23 : la formation d'un contingent annuel ; adoption.

Chapitre V :

Art. 24 : l'institution d'un service féminin volontaire ; la portée limitée de cet article ; le projet de loi distinct dont devrait faire l'objet une telle décision, précédé d'une étude plus approfondie ; le but de cette institution : pallier les carences dont le Gouvernement porte la responsabilité, notamment en matière d'éducation et de santé (p. 2442, 2443) ; l'illogisme de cette formule (p. 2443) ; le premier pas ainsi fait en direction d'une solution intermédiaire entre l'obligation et le volontariat bénévole ; le camouflage du chômage ; la position hostile des organisations intéressées.

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 2443) : les critiques qui viennent de deux côtés pour aboutir à un même refus ; l'insuffisance et l'impossibilité prétendues de l'institution d'un service féminin volontaire ; la certitude du Ministre que le problème se posera un jour ou l'autre ; l'illogisme consistant à blâmer la civilisation de consommation et de refuser aux jeunes gens et jeunes filles le sentiment d'accomplir pendant quelque temps un travail désintéressé ; le caractère non obligatoire du texte présenté ; les jeunes filles et jeunes femmes qui servent déjà dans l'armée après un engagement volontaire ; l'école de Dieppe ; la tâche des futures engagées ; l'absence d'innovation de cette formule ; l'intérêt d'envisager la possibilité du volontariat et de permettre aux jeunes filles de montrer leur désintéressement ; rejet des amendements de suppression de l'article ; l'attribution de leurs droits civiques aux jeunes filles ayant accompli leur service national actif (*ibid*).

Adoption de l'article avec modification (p. 2444).

Après l'art. 24 : retrait de deux amendements du groupe socialiste ; amendement du groupe socialiste tendant à prévoir que les jeunes gens seront informés de leur date exacte de libération au terme du septième mois de leur service actif ; la situation des sursitaires (*ibid*) ; la situation matérielle des appelés (p. 2445) ; la création d'une taxe spéciale pour améliorer la condition de nos soldats ; la taxation des personnes physiques ou morales signant des marchés publics ; le prêt du soldat ; le désir du Gouvernement de le doubler en deux étapes ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe socialiste relatif à l'amélioration des conditions matérielles des appelés (*ibid*) ; liste des votants (p. 2480).

Chapitre VI : *Dispositions diverses et transitoires.*

Art. 25 : l'application du système des douze mois aux incorporés qui auront été appelés sous les drapeaux avant le 1er novembre (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 2446).

Art. 26 : adoption.

Avant l'art. 27 : retrait d'un amendement.

Art. 27 : l'extension des dispositions de l'article 27 rétroactivement jusqu'à la date de publication de la loi de 1965 ; la prise en considération du temps de service militaire inférieur à un an dans le calcul de l'ancienneté de service des fonctionnaires ; adoption de l'article.

Art. 28 : l'abrogation des dispositions contraires ; la nocivité du système des affectations rapprochées ; adoption.

Art. 29 : adoption.

Explications de vote sur l'ensemble : (*ibid*) ; la position du groupe P.D.M. (p. 2447) ; l'approbation de la grande majorité des membres de ce groupe ; l'intérêt essentiel de maintenir un service universel ; l'intégration des jeunes dans la vie nationale ; les conditions de la pleine réussite de cette réforme : définition de la place exacte qui revient au contingent dans la défense de la nation, adaptation des méthodes pédagogiques à la plus grande jeunesse relative des recrues ; le caractère de simple étape de la présente réforme ; le problème de la majorité civique et politique des citoyens ; la suppression des sursis ; les cas sociaux ; le renforcement du sens de la communauté ; la position du groupe communiste ; les aspects positifs et les aspects négatifs du projet ; l'abstention du groupe ; la position du groupe U.D.R. ; la politique constante de détente de la diplomatie française ; les mérites du texte ; les injustices nombreuses qu'il répare ; le rôle formateur de l'armée au service de la nation en accord avec la tradition républicaine et la tradition gaulliste ; la position du groupe des républicains indépendants ; son vote favorable ; la formation professionnelle des soldats du contingent ; l'hommage rendu au ministre d'Etat ; la position du groupe socialiste ; le service de douze mois ; les amendements du groupe socialiste qui ont été adoptés notamment celui qui traite des cas sociaux supplémentaires (*ibid*) ; le vote favorable du groupe (p. 2448).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (*ibid*) : les remerciements du Ministre à l'Assemblée Nationale pour l'effort accompli ; la conscience qu'ont les Ministres et les chefs de l'armée des responsabilités accrues qui découleront du vote de cette loi capitale.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid*) ; liste des votants (p. 2481).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1970] (p. 3277).

Les divergences entre l'Assemblée et le Sénat ; le service national féminin ; l'application de la loi dans les D.O.M. et T.O.M. ; l'adoption d'un texte commun par la Commission mixte paritaire ; la faculté accordée aux jeunes gens de demander leur incorporation avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans (*ibid*) ; le caractère expérimental et temporaire du volontariat féminin dans les forces armées (p. 3278) ; texte de la Commission mixte paritaire (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

6. — Proposition de loi tendant à instituer le sursis-contrat, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Dronne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1388.**

7. — Projet de loi portant Code du service national, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1597 ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Le Theule, **n° 1629.** Adoption le 7 avril 1971. — Projet de loi **n° 369.**

Transmis au Sénat le 15 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 174 (année 1970-1971) ;** rapport le 29 avril 1971 par M. de Chevigny, **n° 201 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 81 (année 1970-1971.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1971 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1711 ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Le Theule, **n° 1747.** Adoption définitive le 26 mai 1971. — Projet de loi **n° 413.**

Loi n° 71-424 du 10 juin 1971, publiée au *J.O.* du 12 juin 1971 (p. 5659).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [6 avril 1971] (p. 905) ; [7 avril 1971] (p. 943).

La refonte des textes dans un document unique (p. 905, 909, 912) ; l'importance du texte proposé, ses innovations, ses omissions, ses dangers (p. 906, 911, 914) ; les deux pré-

cédents textes récents (p. 906) ; l'appel par anticipation, le sursis, la réforme, l'appel de la classe d'âge (p. 906) ; la répartition des jeunes dans les différentes formes du service national (p. 906) ; l'interprétation et l'adaptation du texte ; l'article 137 ; le partage des compétences (p. 906) ; la distinction à faire entre les domaines réglementaire et législatif (p. 906, 909, 913) ; l'élargissement de la notion de dispense (p. 906, 912) ; la commission régionale (p. 912) ; la notion de « mort en service commandé » (p. 906) ; le statut des objecteurs de conscience ; les difficultés de son application ; la loi du 21 décembre 1963 (p. 907, 911, 914) ; la question du ministère de tutelle (p. 907, 911) ; l'absence de Règlement d'administration publique concernant les emplois des objecteurs de conscience (p. 907) ; la propagande (*ibid*) ; les condamnés de droit commun (p. 907, 911) ; la commission juridictionnelle chargée des cas récupérables et de leur affectation (p. 907) ; le « service à la carte » et le recrutement (p. 908) ; les formes d'accomplissement du service national ; l'inflation des permissions (p. 908) ; la valeur opérationnelle des unités (*ibid*) ; la diminution de l'universalité du service national par la pratique des dispenses (p. 911) ; le problème d'un service civil (p. 912) ; l'aide technique et la coopération ; les unités d'intervention en cas de catastrophes naturelles internationales ; le service civil de la santé publique (p. 912) ; la suppression par le texte en discussion de la presque totalité des sursis pour études (p. 912) ; les dispositions transitoires de la loi du 9 juillet 1970 ; les exceptions ; les abus à craindre ; la diminution dans le contingent de cadres qualifiés (*ibid*) ; le service de défense ; l'ordonnance du 7 janvier 1959 (p. 913) ; le désintéressement de la jeunesse à l'égard de l'armée (p. 908, 911, 912) ; la substitution d'une nouvelle loi aux précédentes et le risque de la limitation du champ d'application qui en découle (p. 913) ; la réduction de la compétence du Parlement (p. 913, 914) ; l'inadaptation du service national à l'utilisation de l'arme atomique ; son rôle en cas de dissuasion et dans le cas contraire (p. 913) ; la réduction de la durée du service, voire sa suppression (*ibid*) ; la question de la survie d'une nation en cas de guerre atomique (*ibid*) ; l'emploi de soldats du contingent sur des théâtres d'opérations militaires (p. 914) ; le Tchad.

Question préalable opposée par M. Longequeue en vertu de l'article 91, alinéa 4 du Règlement (p. 909) : l'extension regrettable de la compétence réglementaire ; les distinctions nécessaires à faire ; les retards dans la parution des textes réglementaires ; l'imprécision de la loi du 9 juillet 1965 ; la diminution du pouvoir parlementaire (p. 909, 910) ; la violation caractérisée du principe de la non-ingérence de la loi dans le domaine réglementaire (p. 910) ; l'autorité insuffisante du Conseil constitutionnel ; la position défavorable de la Commission à la question préalable ; l'augmentation du nombre des commissions permanentes.

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 908, 909) : la délimitation du domaine législatif et réglementaire ; l'affectation des jeunes gens dans les états-majors ou dans les bureaux ; les crédits relatifs à l'instruction ; le caractère national de nos forces armées (p. 908) ; le fondement de la doctrine militaire du Gouvernement : l'existence de forces armées de métier et l'appel à la conscription (p. 909).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (p. 910) : son opposition à la question préalable.

Rejet de la question préalable au scrutin public sur la demande du groupe socialiste (p. 910) ; liste des votants (p. 933, 934).

Art. 1er : réservé jusqu'à l'examen des articles du Code du service national (p. 914).

Code du service national.

Titre 1er : *Définition et principes du service national.*

Chapitre 1er : *Dispositions générales.*

Art. 1er du Code : l'universalité du service national ; amendement rédactionnel de la Commission de la défense nationale.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale : son opposition à l'amendement de la Commission (p. 914). Retrait ; adoption du texte proposé pour l'article premier du Code.

Art. 2 du Code : les obligations d'activité et les obligations de réserve ; adoption du texte proposé (p. 915).

Art. 3 du Code : le devoir du service national de 18 à 50 ans ; les dispenses ; adoption du texte proposé.

Art. 4 du Code : amendement rédactionnel de la Commission de la défense nationale (obligation du service national antérieurement aux fonctions administratives ou électives).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : (p. 915) ; les conditions à remplir pour être candidat à une fonction élective ou législative ; l'imprécision de l'expression « obligations de service ».

Amendement du Gouvernement tendant à remplacer l'article 4 du Code par deux nouveaux alinéas (subordination de la candidature à une fonction élective et de l'exercice de cette fonction à l'exécution des obligations militaires) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à compléter le texte de l'article 4 par un nouvel alinéa ; retrait (p. 915) ; sous-amendement rédactionnel de M. Villon.

Intervention de M Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 916) : l'avis défavorable du Gouvernement au sous-amendement ; l'accomplissement effectif du service national avant toute éligibilité.

L'abaissement de l'âge d'éligibilité aux fonctions municipales et la contradiction qui en résulte avec les dispositions du Code en discussion.

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 916) : la nécessité d'éviter qu'une unité compte en son sein des jeunes titulaires de mandats électifs.

Le choix entre la vie civique et la vie militaire (p. 916).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 917) : la question du sursis et des exceptions ; la candidature à des fonctions électives ; référence à l'article 72 du texte donnant la possibilité au Gouvernement de fractionner la durée du service des jeunes gens faisant leur service au titre de l'aide technique ou de la coopération.

Rejet du sous-amendement (p. 917) ; adoption de l'amendement du Gouvernement et du texte de l'article 4 du Code, ainsi modifié.

Art. 5 du Code : l'âge de l'appel sous les drapeaux ; amendement de M. Villon tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa du texte (rétablissement du droit au sursis d'études) ; les besoins de l'armée en techniciens et en personnel qualifié (p. 917) ; les dispositions transitoires de la loi du 9 juillet 1970 (p. 918).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : le travail de codification en cours ; la diminution constatée dans les faits du nombre de sursitaires (p. 918).

Rejet de l'amendement de M. Villon (p. 918) ; amendement rédactionnel de la Commission tendant à fixer l'âge auquel la demande d'incorporation devra être faite ; la nécessité de cette mesure.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 918) : ses observations sur l'amendement de la Commission et sa portée ; l'augmentation du nombre des volontaires pour l'appel anticipé.

Retrait de l'amendement de la Commission (p. 918) ; un amendement de M. Villon devenu sans objet ; amendement de la Commission précisant certaines dispositions de l'article 5 du Code ; le cas des candidats à des concours d'entrée dans les grandes écoles ; la fixation par voie réglementaire de la liste des classes préparatoires ; la nécessité d'éviter les abus ; adoption de l'amendement et du texte de l'article 5 du Code, ainsi modifié (p. 919).

Art. 6 du Code : les modalités d'affectation des jeunes gens aux différentes formes du service national ; le cas des jeunes gens mariés avec enfants ou classés « soutiens de famille » ; amendement rédactionnel de la Commission ; le cas des veufs avec enfants.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale : l'accord du Gouvernement à l'amendement de la Commission sous réserve d'une modification de forme.

Adoption de l'amendement de la Commission, et du texte proposé pour l'article 6, ainsi modifiés.

Art. 7 du Code : formation, composition et fractionnement du contingent (p. 919) ; amendement de la Commission tendant à substituer deux alinéas au premier ; l'imprécision de la rédaction de l'article 7 (p. 919) ; la nécessité d'une régulation au cours de l'année des incorporations (p. 920) ; le problème de

la date d'incorporation ; la publicité à faire aux dates de départ.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 920) : le choix par les jeunes gens de leur départ au service entre 18 et 21 ans; l'accord des employeurs pour la date de départ.

Adoption de l'amendement de la Commission ; amendement rédactionnel de la Commission ; réserve jusqu'à la discussion de l'article 67 ; en conséquence, réserve de l'article 7 ; (p. 920) ; (voir p. 962).

Art. 8 du Code ; adoption (p. 920).

Chapitre II : *Dispositions particulières à certains emplois du service national.*

Art. 9 du Code : Les affectations dans des organismes scientifiques ou au titre de l'aide technique ou de la coopération ; amendement de la Commission tendant à supprimer dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article les mots : « et les conditions d'aptitude physique » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié (p. 921).

Art. 10 du Code : les limites d'âge et l'affectation de certains sursitaires ; amendement de la commission tendant à insérer les mots : « qui, au moment de leur incorporation, sont titulaires des titres requis », après les mots : « du présent article » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié (p. 921).

Art 11 du Code : adoption.

Art. 12 du Code : prolongation du service actif pour certaines catégories de jeunes (p. 921) ; amendement de suppression de M. Villon ; la subsistance implicite du sursis ; l'anomalie d'une prolongation du service pour les sursitaires ; l'égalité souhaitable devant le service national.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 921, 922) : les conséquences de l'exécution du service au titre de la coopération ou de l'aide technique.

Rejet de l'amendement ; reprise de la discussion (p. 943).

Art. 1er (suite) - art. 12 du Code (suite) ; amendement de la Commission (qualification requise à l'incorporation des sursitaires) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié (p. 943).

Art. 13 du Code : la dispense ; amendement de la Commission ; l'appréciation des cas ; l'autorité chargée d'attribuer les dispenses ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi complété (p. 944).

Art. 14 du Code : adoption.

Avant l'Art. 15 du Code : amendement de M. Mitterrand tendant à substituer au mot : « sélection » le mot : « répartition » ; la notion de choix et non de répartition.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 944) : ses observations sur le mot : « sélection ».

Rejet de l'amendement.

Titre II : *Dispositions communes aux différentes formes du service national.*

Chapitre 1er : *Recensement, sélection.*

Section I : *Recensement.*

Adoption du texte proposé.

Art. 16 et 17 du Code : adoption (p. 944).

Art. 18 du Code : adoption (p. 945).

Art. 19 du Code : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel alinéa (reprise d'une disposition de la loi du 31 mars 1928 sur le délai d'appel de 15 jours francs) ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 20 du Code : la sanction de l'abstention à l'obligation de recensement (p. 945).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 945, 946) : la situation des jeunes gens qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement ; le respect des dispositions de la loi du 9 juillet 1970 ; les conséquences du refus de recensement (p. 946) ; le report d'incorporation ; l'appel anticipé ; l'appel d'âge.

Adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; amendement rédactionnel de la Commission ; retrait ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 21 du Code : la déclaration de changement de domicile ou résidence ; amendement de M. Le Theule, à titre personnel, tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa du texte proposé pour cet article.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 946) : les

conséquences d'une longue absence de la résidence habituelle.

Rejet de l'amendement de M. Le Theule ; amendement de forme de M. Le Theule ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1 du Code, ainsi modifié.

Art. 22 du Code : adoption.

Avant l'Art. 23 du Code ; amendement rédactionnel de M. Mitterrand dans le titre de la Section II ; retrait.

Section II : *Sélection.*

Art. 23 du Code : l'obligation de l'examen médical et des épreuves psychotechniques ; adoption du texte proposé (p. 947).

Art. 24 : répartition des jeunes gens en trois catégories : aptes, ajournés, exemptés ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 25 du Code : la Commission locale d'aptitude ; les contestations ; adoption (p. 947).

Art. 26 du Code : l'ajournement ; amendement de M. Le Theule, à titre personnel, tendant à réduire la durée de l'ajournement ; les inconvénients de l'ajournement ; le handicap sur le plan professionnel.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 947) : la notion d'ajournement ; sa limitation à quatre mois. Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 27 du Code : le délai de transfert aux tribunaux administratifs des décisions des commissions locales d'aptitude et des commissions de réforme ; amendement de la Commission tendant à reporter le délai à deux mois ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 28 du Code (p. 948) : les modalités d'application ; adoption.

Chapitre II : *Exemptions, dispenses et modalités particulières d'accomplissement des obligations d'activité du service national.*

Section I : *Exemptions.*

Art. 29 du Code : les exemptés et leur affectation à un emploi de défense ; leur participation à la solidarité nationale.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale : (p. 948) : le pourcentage des exemptés.

Amendement de forme de la commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 29, ainsi modifié.

Art. 30 du Code : adoption.

Section II : *Dispenses.*

Art. 31 du Code : les cas de dispenses ; amendement de la Commission tendant à supprimer, dans le sixième alinéa (c), les mots : « de la santé » ; la prudence à observer en matière de dispenses (p. 949) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 32 du Code : les soutiens de famille ; amendement de M. Villon (composition et décisions de la commission départementale de dispense) ; la possibilité d'appel devant une commission régionale.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 949, 950) : le système des commissions départementales ; les discriminations régionales à éviter (p. 950). Rejet de l'amendement ; amendement rédactionnel de la Commission ; la distinction difficile à opérer des cas de dispenses ; les critères à retenir.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (p. 950) : la qualité de soutien de famille.

Adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'art. 32, ainsi modifié.

Art. 33 du Code : les délais des demandes de dispenses — les lieu et moment de dépôt des dossiers ; amendement de la Commission tendant à la prolongation du délai octroyé pour présenter la demande de dispense (p. 951) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à préciser la notion de date d'appel ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 33, ainsi modifié.

Art. 34 du Code : les délais de recours devant les tribunaux administratifs ; amendement de la Commission tendant à modifier le délai de recours ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article.

Art. 35 du Code : les cas de libération anticipée.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 951) : l'autorité à laquelle doivent être adressées les demandes.

Adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 36 du Code : adoption.

Art. 37 du Code : les jeunes gens résidant à l'étranger (p. 951, 952) ; amendement de M. Le Theule précisant la notion de résidence ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article (p. 952).

Art. 38 du Code : le cas des jeunes gens à la fois français et ressortissants d'un Etat étranger ; amendement de M. Le Theule, identique au précédent ; adoption de l'amendement et du texte de l'article, ainsi modifié.

Art. 39 du Code : la renonciation au bénéfice de la dispense ; amendement de la Commission tendant, dans le premier alinéa du texte proposé pour cet article, à supprimer les mots : « au titre des articles 31 et 32 » (*ibid*).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 952) : la résidence à l'étranger.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 952) : l'existence de deux catégories de dispensés. Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article (p. 952).

Art. 40 du Code : adoption (p. 953).

Section III : *Objecteurs de conscience.*

Art. 41 du Code : adoption.

Art. 42 du Code : la demande de service dans une formation militaire non armée ou une formation civile assurant un travail d'intérêt général ; amendement de la Commission (délai de la demande) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 43 du Code : composition de la commission juridictionnelle ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 44 du Code : adoption.

Art. 45 du Code : décisions de la commission juridictionnelle ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 46 du Code : affectation des objecteurs de conscience ; le cas de mobilisation générale ; amendement de la Commission tendant à préciser les dispositions de l'article (p. 953) ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié (p. 954).

Art. 49 du Code : adoption.

Art. 50 du Code : interdiction de la propagande ; deux amendements tendant à la suppression de l'article ; le premier, présenté par la Commission ; le second, par M. Pierre Villon ; la frontière difficile entre la propagande et l'information ; le critère de l'intention.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 955) : l'information des postulants objecteurs de conscience ; la différence entre les formes et les modalités du service ; la difficile application de l'article.

Rejet du texte commun des deux amendements ; adoption du texte proposé pour l'article 50 du Code (p. 956).

Section IV : *Condamnés.*

Art. 51 du Code : les condamnations pénales ; amendement de la Commission tendant à substituer dans la première phrase du premier alinéa aux mots : « les obligations », les mots : « la totalité des obligations » ; le cas des condamnations prononcées à l'étranger.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 956) : la conséquence des condamnations pénales ; leur limitation à la France.

Adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article.

Art. 52 du Code : composition de la commission juridictionnelle ; adoption du texte proposé.

Art. 53 du Code : les règles de fonctionnement de la commission juridictionnelle ; adoption du texte proposé.

Art. 54 du Code : adoption.

Art. 55 du Code : obligations des jeunes gens ayant été condamnés ; adoption du texte proposé.

Art. 56 du Code : durée du service accompli selon des modalités particulières ; amendement de M. Villon (prolongation éventuelle de la période du service militaire actif) ; la sanction supplémentaire que constituerait une prolongation du service (p. 957).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 957) : la situa-

Art. 47 du Code : adoption.

Art. 48 du Code : durée du service actif ; deux amendements identiques ; le premier présenté par M. Villon ; le second, de M. Mitterrand (réduction de la durée prévue).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 954) : la durée du service des objecteurs de conscience. Rejet du texte des deux amendements ; adoption du texte proposé pour l'article 48. tion des jeunes gens qui ont été condamnés ; la durée de leur période.

La difficulté de l'application de l'article ; sa demande de suppression par la Commission (p. 957).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 957, 958) : le choix difficile entre le service national et les obligations de reclassement social ; le rôle des comités de probation ; le critère d'accomplissement du service militaire normal pour un condamné.

Réserve des articles 56 à 60 inclus et de l'amendement de M. Villon (p. 958).

Chapitre III : *Congé pour inaptitude physique.*

Art. 61 du Code : la durée de la décision de la commission de réforme ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; amendement de la Commission tendant, dans la première phrase du premier alinéa du texte proposé pour l'article, à substituer aux mots : « congé définitif », les mots : « réforme définitive » ; adoption ; amendement de la Commission précisant qu'un décret fixera la composition et les attributions de la commission de réforme ; adoption ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 959) ; amendement de la Commission tendant, dans le dernier alinéa du texte proposé à substituer aux mots : « à la Commission de procéder », les mots : « à une autre commission de réforme de procéder » ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Après l'art. 61 du Code : amendement de M. Le Theule tendant, après l'article 61 du Code, à insérer le nouveau chapitre suivant : Chapitre III *bis* : Permissions.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 959) : la délimitation du domaine réglementaire et du domaine législatif.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 959) : le pouvoir réglementaire en ce qui concerne les permissions qui se rattachent au régime de la discipline militaire ; le cas des coopérants.

Rejet de l'amendement.

Chapitre IV : *Droits résultant de l'accomplissement du service national actif.*

Art. 62 du Code : adoption.

Art. 63 du Code : calcul du temps de service national actif pour l'avancement et pour la retraite ; amendement de M. Mitterrand (tendant à inclure les objecteurs de conscience au bénéfice des dispositions de l'article (p. 959).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 960) : le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et pour la retraite.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 63 du Code.

Art. 64 du Code : adoption (p. 960).

Art. 65 et 66 du Code : adoption (p. 961).

Titre III : *Dispositions particulières aux différentes formes du service national.*

Chapitre 1er : *Service militaire.*

Section I : *Définition.*

Art. 67 du Code : service actif, disponibilité, réserve ; amendement de la Commission (durée du service actif).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 961) : les complications apportées par l'amendement ; l'organisation des réserves.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 67 (p. 961).

Reprise de l'art. 7 du Code, précédemment réservé : retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 7 du Code (p. 962).

Art. 68 du Code : adoption.

Art. 69 du Code : recul de l'âge limite pour certaines catégories de militaires de réserve ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement de forme du Gouvernement à l'amendement de la Commission ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article 69 du Code.

Section II : *Service militaire actif.*

Art. 70 du Code : répartition des jeunes gens appelés à effectuer le service militaire actif ; amendement de M. Mitterrand tendant, dans la deuxième phrase du troisième alinéa de cet article, à substituer aux mots : « seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation », les mots : « seuls les engagés peuvent être affectés à » ; la possibilité d'envoyer des appelés du contingent outre-mer ; la définition d' « opération de maintien de l'ordre ».

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 963) : la nécessité que les appelés soient volontaires pour être affectés dans les territoires qui ne sont pas placés sous la souveraineté française ; la décision du Gouvernement de ne pas envoyer d'appelés, même volontaires, dans les territoires où se déroulent des opérations de maintien de l'ordre.

Rejet de l'amendement de M. Mitterrand ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 71, 72 du Code : adoption (p. 963).

Art. 73 du Code (p. 963) : adoption (p. 964).

Art. 74, 75, 76, 77 du Code : adoption (*ibid*).

Section III : *Recrutement des cadres de réserve du service militaire.*

Art. 78 du Code : adoption.

Art. 79 du Code : amendement de la Commission tendant à l'organisation obligatoire d'une préparation au service militaire ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Section IV : *Disponibilité et réserve du service militaire.*

Art. 80 du Code : adoption.

Art. 81 du Code : amendement de la Commission (classement en fonction de la date de naissance) ; l'idée de classe d'âge et non de classe effective de recrutement (p. 964, 965) ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié (p. 965).

Art. 82 et 83 du Code : adoption.

Art. 84 du Code : amendement de la Commission (convocations pour les périodes d'exercices) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à la suppression du quatrième alinéa de l'article.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 965) : la situation des salariés horaires.

Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article, modifié par le premier amendement.

Art. 85 du Code : amendement de forme de la Commission ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article (p. 965).

Chapitre II : *Service de défense.*

Section I : *Dispositions générales.*

Art. 86 du Code (p. 966) : les obligations du service de défense ; leur durée ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 87 du Code : adoption.

Art. 88 du Code : le statut de défense des assujettis et volontaires ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 89 et 90 du Code : adoption.

Section II : *Service actif de défense.*

Art. 91 du Code : adoption.

Art. 92 du Code : adoption.

Section III : *Réserve du service de défense.*

Art. 93 du Code : adoption.

Art. 94 du Code (p. 966) : amendement de M. Villon tendant à insérer un nouvel alinéa à l'article (p. 967) ; l'appel au service de défense en cas de déclaration de « l'état de mise en garde ».

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 967) : les diverses formes de la défense.

Rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article.

Chapitre III : *Service de l'aide technique et service de la coopération.*

Section I : *Définitions.*

Art. 95 du Code : adoption.

Art. 96 du Code : adoption.

Section II : *Dispositions communes.*

§ I : *Dispositions générales.*

Art. 97 du Code : adoption.

Art. 98, 99, 100 du Code : adoption.

Art. 101 du Code (p. 967): adoption (p. 968).

§ 2 : *Droits et obligations.*

Art. 102 du Code : adoption.

Art. 103 du Code : amendement de MM. Duroméa et Villon tendant dans le deuxième alinéa de cet article à supprimer les mots : « au service de l'aide technique ou » ; l'abstention de toute activité syndicale ou politique ; rejet de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 104, 105, 106, 107, 108 du Code : adoption (p. 968).

§ 3 : *Dispositions diverses* (p. 969).

Art. 109 du Code : adoption.

Art. 110 du Code : amendement de la Commission en faveur des jeunes gens servant au titre de la coopération ou de l'aide technique et reconnus physiquement inaptes.

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 969) : la conséquence de la constatation d'une inaptitude physique pendant le service de coopération.

Adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 110 du Code, ainsi modifié.

Art. 111 du Code : amendement rédactionnel de la Commission ; la durée effective du temps de coopération en Afrique noire.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 969) : la durée du service de coopération.

Adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Section III : *Dispositions particulières au service de l'aide technique.*

Art. 112 du Code : adoption.

Section IV : *Dispositions particulières au service de la coopération.*

Art. 113 du Code (p. 969) ; adoption du texte proposé (p. 970).

Art. 114 et 115 du Code : adoption.

Titre IV : *Service féminin.*

Art. 116 du Code : l'admission volontaire ; adoption.

Titre V : *Dispositions pénales et disciplinaires.*

Chapitre Ier : *Dispositions générales.*

Section I : *Dispositions générales.*

§ 1 : *Fraudes.*

Art. 117 du Code : les sanctions ; amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé.

Art. 118 du Code : adoption.

Art. 119 du Code : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié.

Art. 120 du Code (p. 970) ; adoption (p .971).

Art. 121 du Code : adoption.

§ 2 : *Insoumission.*

Art. 122 du Code : adoption.

Art. 123 du Code : la notification des ordres de route ; amendement de la Commission tendant à apporter une précision en ce qui concerne le domicile de l'intéressé ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article.

Art. 124, 125, 126 du Code : adoption (p. 971).

Art. 127 du Code : la prescription de l'action publique et des peines en matière d'insoumission ; amendement rédactionnel de la Commission ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 128 du Code : amendement rédactionnel de la Commission (p. 971).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 972) : les tentatives de délit.

Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 129, 130, 131 du Code : adoption (p. 972).

§ 3 : *Provocation.*

Art. 132 du Code : adoption.

§ 4 : *Infractions aux obligations dans la réserve.*

Art. 133 du Code : adoption.

Art. 134 du Code : adoption.

Section II : *Dispositions disciplinaires et administratives.*

Art. 135 du Code du service national : adoption.

Art. 136 du Code (p. 972) : adoption (p. 973).

Art. 137 du Code : amendement de suppression de la Commission ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé.

Chapitre II : *Dispositions particulières au service militaire.*

Art. 138 du Code : amendement de la Commission (période de maintien sous les drapeaux) ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Chapitre III : *Dispositions particulières au service de défense.*

Art. 139 du Code : adoption.

Art. 140, 141, 142, 143 du Code : adoption.

Art. 144 du Code (p. 973) ; adoption (p. 974).

Art. 145, 146 du Code : adoption.

Art. 147 du Code : l'insoumission et ses sanctions ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 148, 149, 150 du Code : adoption.

Chapitre IV : *Dispositions particulières au service de l'aide technique et au service de la coopération ;* adoption.

Art. 152 du Code : adoption (p. 974).

Art. 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160 du Code : adoption (p. 975).

Art. 56 (précédemment réservé) (suite) :

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat Chargé de la Défense nationale (p. 975, 976) ; ses observations sur une question de procédure parlementaire.

Retrait de l'amendement de M. Villon (p. 976) ; amendement de la Commission tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (déduction du temps de service actif accompli dans certaines conditions) ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article.

Art. 57, 58, 59 du Code (précédemment réservés) : adoption.

Art. 60 du Code (précédemment réservé) : amendement rédactionnel de MM. Duroméa et Pierre Villon (réduction du temps de la peine) ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 60.

Art. 1er du projet de loi : adoption de l'ensemble de l'article, modifié par les amendements (p. 976).

Art. 2 du projet : *Application des dispositions du Code aux départements et territoires d'outre-mer* (p. 976) : amendement de MM. Duroméa et Pierre Villon tendant à compléter l'article par la phrase suivante : « Elles seront prises sur avis conforme des conseils généraux et des assemblées territoriales intéressées » ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 2.

Art. 3 du projet (p. 977) : adoption.

Art. 4 : amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : adoption.

Art. 6 : *Date d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi ;* amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article 6, ainsi modifié.

Seconde délibération (p. 977).

Conformément à l'article 101 du Règlement, le Gouvernement demande une seconde délibération sur les textes proposés pour les articles 4, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 110 du Code du service national.

Art. 4 du Code : fonctions publiques électives (p. 978) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 978) : l'impossibilité d'être investi de fonctions publiques, même électives, si l'on n'est pas en position régulière au regard du présent Code ; l'obligation pour tout candidat à une fonction élective nationale d'avoir accompli le service national actif, à moins d'être exempté ou dispensé ; ses observations sur son amendement.

Retrait de l'amendement du Gouvernement ; amendement rectifié du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 978).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 978) : les obli-

gations imposées pour les fonctions publiques, même électives.

La reprise du texte du projet initial déposé par le Gouvernement ; adoption de l'amendement, qui devient le texte de l'article 4 du Code.

Section IV : *Condamnés.*

Art. 51 du Code : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article (modalités particulières comportant des travaux d'utilité publique).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 978) : les obligations prévues pour les jeunes condamnés.

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 978, 979) : l'universalité du service ; l'orientation vers un reclassement dans la vie sociale ; les difficultés particulières posées par la présence de condamnés incorporés (p. 979) ; la décision de la commission juridictionnelle ; le problème de la durée de l'incorporation ; adoption de l'amendement et du texte de l'article, ainsi modifié.

Art. 55 du Code : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 56 du Code : amendement de MM. Villon et Duroméa tendant à une nouvelle rédaction de l'article (prolongation éventuelle des modalités particulières) (p. 979).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 979, 980) : le rôle de la commission juridictionnelle ; la pénalité supplémentaire que constitueraient les dispositions de l'article ; la nécessité pour la Commission d'astreindre les jeunes gens à une activité déterminée ; l'intérêt de la réadaptation des condamnés.

Amendement de la Commission tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi complété (p. 980).

Art. 57, 58, 59 du Code : adoption (p. 981).

Art. 60 du Code : amendement rédactionnel de MM. Duroméa et Villon (la différenciation des peines).

Intervention de M. André Fanton, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 981) : le cas de refus d'obéissance.

Rejet de l'amendement ; adoption de l'article 60 du Code.

Art. 110 du Code : amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article par les dispositions suivantes : « S'il est reconnu apte à servir en métropole, il doit terminer les seize mois de service actif auxquels il est astreint dans une formation militaire ».

Intervention de M. Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 981) : l'inadaptitude physique à la forme du service de coopération ; les abus à craindre.

Adoption de l'amendement et de l'article ARMÉE, 42.

Explications de vote : la position du groupe communiste ; le maintien de la suppression du sursis pour études ; les limitations à l'obtention de la dispense ; la réquisition en temps de paix ; les points importants soustraits à la compétence du Parlement ; vote défavorable du groupe ; scrutin public, à la demande du Gouvernement (p. 982) ; liste des votants (p. 989, 990).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 982).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [26 mai 1971] (p. 2094).

Les sept modifications apportées par le Sénat (p. 2094) ; le service de défense et la création effective de ces unités ; l'adoption du texte par le Sénat.

Art. 20 du Code du service national : adoption du texte proposé (p. 2095).

Art. 33, 69, 91, 119, 120 du Code : adoption du texte proposé.

Art. 6 du projet : l'entrée en vigueur des dispositions de la loi et les abrogations à cette date (p. 2095, 2096) ; adoption de l'article 6 (p. 2096).

Intervention de M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale (p. 2096) : ses remerciements au Parlement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

8. — Proposition de loi portant prolongation du délai d'option pour les objecteurs de conscience, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Longequeue

(renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1582.**

9. — Projet de loi relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1644 ;** rapport le 22 avril 1971 par M. Alain Terrenoire, **n° 1670.** Adoption le 11 mai 1971. — Projet de loi **n° 403.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, **n° 237 (année 1970-1971) ;** rapport le 25 mai 1971 par M. Poudonson, **n° 257 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 27 mai 1971. — Projet de loi **n° 106 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-407 du 3 juin 1971, publiée au *J.O.* du 5 juin 1971 (p. 5403).

DISCUSSION [11 mai 1971] (p. 1791).

L'extension aux jeunes gens ayant accompli le service national du bénéfice de l'émancipation (p. 1791) ; les avantages de la solution de l'émancipation par rapport à l'abaissement de l'âge de la majorité (*ibid*) ; l'âge de la majorité dans différents pays (p. 1792) ; les raisons qui justifieraient un abaissement général de l'âge de la majorité (p. 1792, 1793) ; le caractère de cette émancipation ; le problème de la publicité de cette émancipation ; le cas des pupilles de la Nation dispensés du service national ; le cas des engagés volontaires et des coopérants (p. 1793) ; l'extension des dispositions aux jeunes filles accomplissant le service national ; la ségrégation établie entre les jeunes de même âge ; l'abaissement général à 18 ans de la majorité politique (p. 1793).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1794) : la portée du projet de loi ; la situation des engagés volontaires ; les modalités selon lesquelles le mineur émancipé de plein droit, par l'accomplissement du service national, pourra se prévaloir de l'émancipation ; la preuve de la capacité ; la situation des femmes ayant accompli le service national féminin.

Article unique : amendement du Gouvernement tendant à étendre les dispositions de l'article aux jeunes filles accomplissant le service féminin (p. 1794) ; adoption de l'amendement et de l'article unique du projet de loi, ainsi complété.

·—·

Voy. aussi : ELECTIONS (Législation 10) ;

— Réforme du. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

— Durée. — *Voy.* BUDGETS (Budgets militaires) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8 ; IMPÔTS, 4.

— Dispense. — *Voy.* ARMÉE, 9.

— Accidents des réservistes. — *Voy.* ARMÉE, 41.

— Amélioration et conditions d'exécution du. — *Voy.* BUDGETS (Dépenses militaires).

SERVICE NATIONAL DES DOUBLES NATIONAUX.

— *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTION, 36.

SERVICE NATIONAL FÉMININ VOLONTAIRE.

— Institution. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 (art. 24) ; SERVICE NATIONAL, 7 (1971, p. 970).

SERVICE D'ORDRE UNIVERSITAIRE.

Création. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 10.

SERVICES DE SANTÉ SCOLAIRE.

— *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 26.

SERVICES NATIONALISÉS.

— Agents. — *Voy.* ENTREPRISES PUBLIQUES, 1.

SERVICES PUBLICS.

1. — Proposition de loi tendant à rétablir le bénéfice du « régime insalubre » au personnel du service municipal de la désinfection de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1890.**

·—·

Voy. aussi : GRÈVES, 4.

SERVITUDES.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 685 du Code civil de façon à préciser que la servitude disparaît lorsque l'enclave qui lui a donné naissance vient à cesser, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Peyret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 114 ;** rapport le 6 mai 1971 par M. Gerbet, **n° 1709.** Adoption le 18 mai 1971. — Proposition de loi **n° 410.**

Transmise au Sénat 19 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 429 (années 1970-1971) ;** rapport le 10 juin 1971 par M. de Hauteclocque, **n° 301 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 19 juin 1971. — Proposition de loi **n° 131 (année 1970-1971).**

Loi du n° 71-494 du 25 juin 1971, publiée au *J.O.* du 27 juin 1971 (p. 6220).

DISCUSSION [18 mai 1971] (p. 1940).

L'évolution des servitudes de passage dans le sens de l'efficacité économique (p. 1940) ; la persistance des servitudes en cas de disparition de l'enclave ; la surveillance des tribunaux en cas de suppression de la servitude.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1940, 1941) : la suppression des servitudes devenues inutiles ; la conséquence des opérations de remembrement.

Article unique : adoption (p. 1941).

SIDÉRURGIE.

1. — Proposition de loi tendant à fixer à soixante ans l'âge du droit à une pension vieillesse égale à 60 % du salaire moyen des dix meilleures années pour les travailleurs de la sidérurgie, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Fievez et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 651.**

2. — Proposition de loi portant statut du sidérurgiste, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Bustin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1302.**

— .

Voy. aussi : BUDGET 1969, 1 (Industrie) ; NATIONALISATIONS, 4.

— Restructuration de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉS, n° 386.

SIGNALISATION ROUTIÈRE.

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 133 à 137 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 214 ; CIRCULATION ROUTIÈRE, 32 (1971, p. 1662) ; BUDGET 1973 (Equipement et Urbanisme, p. 5372, 5384, 5397, 5398).

SINISTRES.

— *Voy.* BAUX RURAUX, 10.

— Mesures à prendre contre les — dans des salles de réunions. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 138 à 143.

SINISTRÉS.

— Aide aux — d'Antibes. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 228.

SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE (S.I.C.A.).

— *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5701).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE RADIODIFFUSION (S.O.F.I.R.A.D.).

— *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre - II - Information) ; BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre - Information, p. 4621) ; BUDGET 1972 (Information, p. 5337, 5338) ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre - Information) (Taxes parafiscales - O.R.T.F.) ; RADIODIFFUSION, 8.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (S.I.C.O.M.I.).

— *Voy.* BAUX RURAUX, 17.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S.N.C.F.).

— *Voy.* BUDGET 1969, 1, Discussion générale, Services du Premier Ministre (X) (Fermeture des lignes déficitaires), Transports (I) ; BUDGET 1970, 1, Discussion générale, Transports (1) ; BUDGET 1971 (p. 5402, 5404, 5406, 5413) ; BUDGET 1972 (Transports) ;

BUDGET 1973 (Transports - I - Section commune) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9.

— Agents. — *Voy.* ALSACE-LORRAINE, 1.

— Banlieue. — *Voy.* RÉGION PARISIENNE, 9 (1971, p. 2029).

— Grève à la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 224.

— Lignes secondaires. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 66 (1971, p. 1782).

— Médecine du travail. — *Voy.* MÉDECINE SOCIALE, 2 et MÉDECINE, 1.

— Trafic ferroviaire de la banlieue Nord. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 271.

— Interconnexion S.N.C.F. - R.A.T.P. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 364.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉTUDE ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION (S.N.E.C.M.A.).

— Actionnariat du personnel. — *Voy.* ACTIONS, 3.

— Plan de charge. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n 78.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE (S.N.E.P.).

— *Voy.* BUDGETS (Services du Premier Ministre - II - Information).

SOCIÉTÉ NATIONALE INDUSTRIELLE AÉROSPATIALE (S.N.I.A.S.).

— Actionnariat du personnel. — *Voy.* ACTIONS, 3.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENTS.

— Modification des statuts. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (article 16).

SOCIÉTÉ PERRIER.

— Licenciements de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 219.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE.

— *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif 1) ; BUDGET 1971 (p. 5644, 5645, 5647, 5656).

SOCIÉTÉ « VIDÉOGRAMMES DE FRANCE ».

— *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre - Information - Taxes parafiscales - O.R.T.F.).

SOCIÉTÉS.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 499 de la loi n° 66-587 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Fanton (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 173.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 78 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 224.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 499 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, afin de proroger le délai de mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales constituées antérieurement, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Charret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 229.**

4. — Projet de loi modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 285 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Le Douarec, **n° 355.** Adoption le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 37.**

Transmis au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale), **n° 17 (année 1968-1969) ;** rapport le 15 novembre 1968 par M. Dailly, **n° 34 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 19 (année 1968-1969.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 467** ; rapport le 17 décembre 1968 par M. Le Douarec, **n° 547.** Adoption en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 87.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale), **n° 121 (année 1968-1969)** ; rapport le 20 décembre 1968 par M. Dailly, **n° 141 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 67 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, et de l'administration générale de la République), **n° 612** ; rapport le 20 décembre 1968 par M. Le Douarec, **n° 613.** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 108.**

Loi n° 69-12 du 6 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 8 janvier 1969 (p. 307 et suivantes).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [17 octobre 1968] (p. 3373).

La modification du régime des obligations échangeables ou convertibles (p. 3374, 3375) ; le versement anticipé des dividendes aux actionnaires (p. 3374, 3375) ; la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises ; les sanctions pénales ; la création des obligations convertibles par le comité Lorrain de 1963 ; l'assouplissement que propose aujourd'hui le Gouvernement au régime de ces obligations ; la possibilité pour l'obligataire de demander la conversion à tout moment (*ibid*) ; l'attribution d'obligations aux salariés (p. 3374, 3375) ; le groupement des salariés qui recevront des obligations, même en plusieurs émissions (p. 3374) ; la solution moyenne adoptée par la Commission consistant à donner quelques garanties complémentaires aux actionnaires et à atténuer le caractère trop contraignant de certaines mesures de la loi du 24 juillet 1966 (*ibid*) ; le cas des sociétés anonymes à participation ouvrière (p. 3375) ; les augmentations de capital ; l'amortissement des frais de constitution de la société et des frais d'augmentation de capital ; les obligations des commissaires aux comptes ; l'absence d'intérêt pour un porteur d'obligations convertibles de demander la conversion en cours de route ; l'impossibilité pour le conseil d'administration de savoir avec certitude au cours de l'exercice qu'il a réalisé des bénéfices nets lui permettant de distribuer un acompte de dividendes avant que l'exercice soit clos ; l'impossibilité pour les obligataires de toucher leurs arrérages tous les trimestres (p. 3375).

Intervention de M. Capitant, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3376) : l'approbation chaleureuse du Gouvernement à la proposition tendant à ce que la part des travailleurs puisse prendre la forme soit d'actions, soit de comptes bloqués, soit d'obligations.

Avant l'Art. 1er : adoption d'un amendement de la Commission concernant les sociétés anonymes à participation ouvrière.

Art. 1er : prolongation d'un an à cinq ans du délai maximum de conversion (p. 3377) ; les spéculations boursières récentes (p. 3378); la limitation des périodes d'option pour la conversion aux deux mois qui suivent la réunion de l'Assemblée générale ; l'extension des dispositions de cet article au cas des obligations convertibles attribuées aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion des entreprises; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 2 à 6 : adoption.

Après l'Art. 6 : adoption d'un amendement de la Commission concernant les sociétés immobilières (*ibid*).

Art. 7 : adoption avec modification (p. 3379).

Art. 8 : adoption.

Art. 9 : adoption avec modification.

Après l'Art. 9 : adoption d'un amendement concernant les souscriptions fictives.

Art. 10 à 12 : adoption.

Après l'Art. 12 : adoption d'un amendement de la Commission concernant les augmentations de capital.

Art. 13 : adoption avec modification (*ibid*).

Après l'Art. 13 (p. 3380) ; adoption d'un amendement de la Commission limitant l'application des dispositions de l'article 228 aux comptes sociaux postérieurs à la date d'application de la loi.

Art. 14 : adoption.

Art. 15 : Adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 15.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5630).

Les modifications apportées au texte de l'Assemblée et les dispositions nouvelles introduites par le Sénat ; la création d'un type nouveau d'obligations : les « obligations à warrant » ; les neuf modifications qui ont été apportées à la loi du 24 juillet 1966 ; la nécessité d'une certaine stabilité des lois.

Art. 1er A (*ibid*) : la limitation au tiers de l'effectif du conseil d'administration du nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail (p. 5631) ; la non-inclusion du président du conseil d'administration dans le nombre des administrateurs considérés comme liés avec l'entreprise par un contrat de travail ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 1er B : l'obligation de consulter les associés en cas de perte des trois quarts du capital social ; la notion de « perte de capital social » ; la possibilité d'une augmentation de capital préalablement à sa réduction; le critère de l'actif net tombant au-dessous du quart du capital social (*ibid*) ; la notion d'actif net comptable (p. 5632) ; l'absurdité de l'interprétation que l'on veut écarter (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5633).

Art. 1er C : le délai de six mois accordé à l'administrateur qui se verrait confier un nouveau mandat en infraction avec la règle du non-cumul, à l'effet de régulariser sa situation ; la réduction du délai de six à trois mois ; adoption de l'article avec modification.

Art. 1er D : adoption avec modification.

Art. 1er (*ibid*) (p. 5633) ; les obligations à warrant (p. 5634) ; le droit préférentiel de souscription ; la situation privilégiée qui serait faite aux obligataires ; les difficultés qui en résulteraient pour le placement des actions ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 1er *bis* : adoption (*ibid*).

Art. 3 *bis* : (p. 5635) ; adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer l'article.

Art. 3 *ter*, 3 *quater* et 7 : adoption.

Après l'Art. 7 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission (*ibid*).

Après l'Art. 9 (p. 5636) ; adoption d'un amendement de la Commission concernant les peines applicables aux gérants qui ne consultent pas les associés dans le cas de perte du quart du capital social ; adoption.

Art. 10, 11 et 12 : adoption avec modification.

Après l'Art. 12 *bis* : adoption d'un amendement de coordination.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5759).

Le seul point restant en discussion entre les deux Assemblées : la dissolution en cas de perte des trois quarts du capital social (*ibid*).

Art. 1er B : (p. 5760) ; adoption.

Art. 9 *bis* et 12 *ter* : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant, par modification à la loi relative aux sociétés civiles professionnelles, à autoriser les sociétés groupant exclusivement des avocats et avoués, à accomplir les actes de chaque profession par l'intermédiaire de chacun de leur membre, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Gerbet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 379.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 499 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 afin d'aménager les modalités de mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales constituées antérieurement, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Massot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 660 ;** rapport le 26 juin 1969 par M. Le Douarec sur les propositions de loi n°s 660 et 727, **n° 731.** Adoption le 26 juin 1969. — Proposition de loi **n° 125.**

Transmise au Sénat le 27 juin 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage uni-

versel, du règlement et d'administration générale), **n° 178 (année 1968-1969)** ; rapport le 27 juin 1969 par M. Dailly, **n° 180 (année 1968-1969).** Adoption le 27 juin 1969.

Loi n° 69-717 du 8 juillet 1969, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1969 (p. 6987).

DISCUSSION [26 juin 1969] (p. 1750).

Les deux propositions de loi dont a été saisie l'Assemblée ; leur objet commun : proroger le délai accordé aux sociétés commerciales pour mettre leurs statuts en harmonie avec les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 ; les trois autres dispositions qui ont été ajoutées par la Commission (*ibid*) ; les constantes modifications qui sont intervenues depuis le vote de la loi du 24 juillet 1966 (p. 1751) ; l'impossibilité de respecter le délai du 1er août 1969 imparti par cette loi ; le report proposé de ce délai au 30 juin 1971 ; la date intermédiaire qui a été finalement retenue : le 1er octobre 1970; la nécessité de voter un texte définitif avant la fin de l'actuelle session parlementaire (*ibid*).

Art. 1er à 4 : adoption.

Titre : la Commission propose une nouvelle rédaction.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1751).

7. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 499, 500, 501 et 502 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales afin de proroger le délai de mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales constituées antérieurement présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1969 par MM. Edouard Charret et Lebas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 727.**

Voy. SOCIÉTÉS, 6.

8. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 127 et 151 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présentée au Sénat le 21 novembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 54 (année 1969-1970)** ; rapport le 3 décembre 1969 par M. Dailly, **n° 84 (année 1969-1970).** Adoption le 11 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 45 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 964** ; rapport le 16 décembre 1969 par M. Le Douarec, **n° 977.** Rejet le 17 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 200.**

Transmise au Sénat le 17 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 144 (année 1969-1970).**

DISCUSSION [17 décembre 1969] (p. 5026).

L'interdiction pour une personne physique d'appartenir en même temps à plus de huit conseils d'administration de sociétés anonymes et d'exercer dans plus de deux sociétés anonymes les fonctions de président du conseil d'administration ; la modification des dispositions de la loi du 24 juillet 1966 par la loi du 6 janvier 1969 ; l'omission qui a été faite en ce qui concerne les membres du directoire d'une société de type nouveau; les raisons pour lesquelles le sort des membres du directoire de ces sociétés a été réglé de façon différente (*ibid*).

Art. 1er et 2 : adoption de deux amendements de suppression de la Commission (p. 5027).

Rejet de l'ensemble de la proposition de loi.

9. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 157 et 441 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et 121 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 afin de proroger d'un mois le délai de tenue des assemblées générales ordinaires annuelles des sociétés par actions, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Massot (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1006.**

10. — Projet de loi sur les sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1029** ; rapport le 7 novembre 1970 par M. Marie, **n° 1432.** Adoption le 19 novembre

1970 sous le titre : « Projet de loi fixant le régime applicable aux sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne ». — Projet de loi **n° 317.**

Transmis au Sénat le 24 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 67 (année 1970-1971) ;** rapport le 3 décembre 1970 par M. Molle, **n° 31 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 25 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1970 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1524 ;** rapport le 15 décembre 1970 par M. Marie, **n° 1538.** Adoption le 16 décembre 1970. — Projet de loi **n° 344.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 129 (année 1970-1971) ;** rapport le 17 décembre 1970 par M. Marcel Molle, **n° 134 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 52 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1971 (p. 9).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [19 novembre 1970] (p. 5786).

La difficulté du texte (p. 5786) ; les nombreuses audiences et consultations de Commissions (*ibid*) ; les sociétés civiles foncières ; la constitution d'un patrimoine immobilier ; la rentabilité ; le régime fiscal particulier (p. 5786, 5788) ; les sociétés d'investissements immobiliers (p. 5786, 5790) ; les S.I.C.O.M.I. (p. 5786) ; la responsabilité des associés d'une société civile (p. 5786, 5787, 5788) ; le financement des bureaux et des locaux commerciaux et les entreprises industrielles et commerciales (p. 5786, 5789, 5790) ; la protection de l'épargne publique et des petits épargnants (p. 5786, 5787, 5788, 5789, 5790) ; la publicité des sociétés d'investissements (p. 5786, 5788, 5790) ; leurs promesses (p. 5786, 5788) ; les nouveaux titres plus-values (p. 5786) ; la valorisation constante du capital et le coût de la construction ; la dévaluation (p. 5786, 5787) ; l'absence d'amortissement (p. 5787) ; la disponibilité rapide des fonds investis (p. 5787) ; les sociétés de gestion ; les honoraires de négociation (p. 5787) ; les difficultés du marché immobilier et la constitution de sociétés civiles immobilières (p. 5787) ; le réexamen du problème des sociétés civiles ; les sociétés civiles de capitaux ; le contreprojet de la Commission (p. 5787, 5789) ; la transformation des sociétés civiles immobilières en sociétés anonymes (p. 5788, 5789, 5790) ; leur régime fiscal (p. 5790) ; le bénéfice de la transparence fiscale (p. 5788) ; l'hostilité du Ministère des Finances (p. 5788, 5789) ; l'importance des fonds collectés (p. 5788, 5790) ; l'impossibilité de négociations des parts (p. 5788 ; les mesures transitoires (p. 5788) ; l'inadaptation des sociétés civiles ; les contradictions du Gouvernement (p. 5788, 5789) ; et de celui de la Commission (p. 5789) ; la discrimination entre les sociétés de personne existant au jour de la promulgation de la loi et les futures sociétés (p. 5789, 5790) ; ses conséquences pour les porteurs de parts (p. 5789, 5790) ; l'importance de la part des capitaux collectés investis en immeubles industriels et commerciaux ; les magasins à grande surface (p. 5789) ; le bail commercial 3, 6, 9 sans pas de porte (p. 5789, 5790) ; le renforcement des moyens de contrôle et la répression des fraudes (p. 5790) ; les sociétés d'investissement foncier (p. 5790).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 5790 à 5792) : ses observations sur l'existence de sociétés d'investissement collectif immobilier ; leur publicité ; la protection de l'épargne sollicitée par ces sociétés ; le fonctionnement de ces sociétés (p. 5790) ; leur nature juridique ; les conditions de cession des droits sociaux ; la conséquence de la transformation de ces sociétés en sociétés de capitaux ; le problème de la réglementation de ces sociétés (p. 5791) ; ses observations sur le fait que la forme civile de ces sociétés leur permet de procéder à des émissions continues ; la portée du contrôle exercé par la Commission des opérations de bourse et par les commissaires aux comptes ; le principe de la responsabilité des associés (p 5792).

Avant l'Art. 1er (p. 5793) : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article premier A imposant pour l'avenir à toute société faisant publiquement appel à l'épargne la forme de société anonyme ; la tâche difficile du Rapporteur de

ce projet ; l'existence d'une société civile et les augmentations de capital ; retrait de l'amendement.

Art. 1er : *La définition des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne soumise à la loi ;* amendement de la Commission des lois tendant à soumettre les sociétés faisant appel à l'épargne qui conservent leur statut de société civile à certaines règles et à les exclure du champ d'application de l'article premier A ; deux sous-amendements ayant le même objet ; le premier, présenté par M. Dusseaulx ; le deuxième, par MM. Neuwirth et Foyer relatifs à la transformation de ces sociétés en sociétés anonymes ; retrait de l'amendement et des deux sous-amendements ; rappel au règlement de M. Dusseaulx au sujet de la procédure de discussion des sous-amendements et de la distribution des amendements (p. 5793, 5794) ; amendement du Gouvernement conciliant la thèse du Gouvernement et celle de la Commission et destiné à éviter les abus en limitant les possibilités d'appel à l'épargne des sociétés civiles (p. 5794) ; sous-amendement de M. Gerbet tendant à compléter le texte du Gouvernement en excluant du champ d'application de la loi les sociétés civiles qui ne font pas publiquement appel à l'épargne (*ibid*) ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Neuwirth devenu sans objet ; adoption de l'article premier modifié.

Après l'Art. 1er : amendement de MM. Foyer et Gerbet interdisant les augmentations de capital par appel à l'épargne pour les sociétés conservant le statut de sociétés civiles ; retrait de l'amendement qui est devenu sans objet (p. 5795) ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article premier *bis* interdisant les augmentations de capital par voie d'apports en numéraire ou en nature ; deux sous-amendements de MM. Gerbet et Beauguitte complétant ce nouvel article ; retrait de l'amendement et des deux sous-amendements ; amendement de la Commission des lois fixant un capital minimum pour les sociétés civiles et un montant minimum des parts nominatives ; adoption de l'amendement; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article premier *quater* relatif aux cessions de parts ; l'inexistence d'un marché organisé pour la cession des parts ; les courtages des sociétés de gestion ; l'établissement d'un registre répertoriant les offres d'achat et de vente des parts ; l'organisation d'un marché au siège de la société ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article premier *quinquies* relatif à la responsabilité des gérants de la société et à celle des gérants de la société de gestion ; la limitation de la responsabilité des associés des sociétés civiles immobilières au moment de leurs apports ; adoption de l'amendement.

Art. 2 : *Le statut constitutif d'une société civile faisant publiquement appel à l'épargne et la souscription du capital initial* (p. 5795, 5796) ; retrait d'un amendement de suppression de l'article de la Commission des lois (p. 5796) ; amendement de forme du Gouvernement ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Neuwirth tendant à supprimer l'alinéa relatif aux peines et à le reporter à l'article 10 *bis ;* adoption de l'amendement ; adoption de l'article 2 ainsi modifié.

Art. 3 : *L'établissement d'un bulletin constatant les souscriptions de parts des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne* (p. 5796) ; deux amendements de M. Marie pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, relatif à la libération des parts souscrites en numéraire ; le deuxième, à la publicité par bulletin de toute souscription de parts ; la subordination des émissions de parts nouvelles à l'absorption des parts à vendre ; les créanciers et la réduction du capital ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : *Les garanties de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ;* la vérification de la situation de toute société civile qui entend faire appel public ultérieurement à l'épargne ; deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission des lois ; le deuxième, par M. Neuwirth, tendant à préciser les conditions des augmentations de capital par apports en nature et des cas de stipulation d'avantages particuliers au profit des associés ou d'autres personnes et excluant les apports en industrie (p. 5796, 5797) ; retrait de l'amendement de la Commission des lois au profit de celui de M. Neuwirth ; le renforcement de la protection des souscripteurs pour les apports en nature (p. 5797) ; adoption du texte de l'amendement de M. Neuwirth qui devient l'article 4.

Art. 5 : *La gestion et la direction des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne ;* trois amendements de la Commission des lois ; le premier, proposant une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; le deuxième, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; le troisième, relatif à la révocation par les tribunaux des gestionnaires ; le renforcement des garanties à apporter aux associés ; adoption des trois amendements ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Après l'Art. 5 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 5 *bis* relatif à l'incapacité d'emprunt et d'acquisition d'immeubles sans autorisation de l'Assemblée générale des associés ; le renforcement des garanties offertes aux épargnants ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 5 *ter* relatif à l'obligation d'inventaire des comptes d'exploitation générale, de bilan, de rapport d'activité annuel pour les gestionnaires (p. 5797, 5798) ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 5 *quater* relatif aux provisions et aux amortissements; les mesures de sauvegarde en faveur des épargnants ; les incidences fiscales ; le réexamen du texte au retour du Sénat ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 5 *quinquies* définissant les éléments constitutifs des bénéfices nets de la société ; adoption de l'amendement.

Art. 6 : *Les assemblées générales des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne ;* amendement rectifié de la Commission des lois proposant une nouvelle rédaction de l'article et précisant les conditions et les obligations de consultation des associés ; les consultations par voie écrite ; la communication des comptes ; la mise à la disposition des associés des documents de la société ; adoption de l'amendement rectifié qui devient l'article 6.

Après l'Art. 6 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 6 *bis* relatif aux conditions d'hypothèque, de cession ou d'échange du patrimoine immobilier ; la limitation des possibilités d'action des gérants de la société (p. 5799); adoption de l'amendement; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 6 *ter* relatif aux conditions de convention entre la société et ses organes de gestion et de direction ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 6 *quater* relatif à l'institution et à la composition du conseil de surveillance ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 6 *quinquies* relatif aux possibilités de consultation écrite des associés ; adoption de l'amendement.

Art. 7 : *Le contrôle des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne par des commissaires aux comptes ;* amendement de la Commission des lois déterminant les conditions d'exercice du contrôle par les commissaires aux comptes ; adoption de l'amendement qui devient l'article 7.

Art. 8 : *Les comptes des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne et la détermination des bénéfices;* amendement de suppression de l'article présenté par la Commission des lois ; adoption de l'amendement (p. 5800) ; en conséquence l'article 8 est supprimé.

Art. 9 : *Les sanctions pour les infractions concernant les sociétés par actions ;* amendement de suppression de l'article présenté par la Commission des lois ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 9 est supprimé.

Art. 10 : *L'extension de la compétence de la Commission des opérations de bourse aux sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne ;* amendement de suppression de la Commission des lois ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 10 est supprimé.

Après l'Art. 10 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article relatif aux personnes qui exercent en fait la direction, l'administration et la gestion de la société sous couvert ou au lieu et place des représentants légaux ; adoption de l'amendement.

Art. 11 : *L'assimilation des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne et des sociétés commerciales sur différents plans* : amendement de suppression de la Commission des lois ; adoption de l'amendement de suppression ; en conséquence, l'article 11 est supprimé.

Art. 12 : les interdictions et la déchéance du droit de gérer et d'administrer (p. 5800);

amendement de forme de la Commission des lois qui est retiré ; amendement du Gouvernement étendant les articles 262 et 263 du Code pénal aux publicités faites dans l'intérêt des sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne ; interdiction de l'usage du nom d'un membre du Gouvernement, d'un parlementaire, d'un fonctionnaire avec mention de leur qualité dans la publicité ; adoption de l'amendement (p. 5801) ; adoption de l'article 12 ainsi modifié.

Après l'Art. 12 : 13 amendements de la Commission des lois tendant à insérer de nouveaux articles (12 *bis* à 12-*14°*) relatifs aux dispositions prévues en matière pénale contre les gérants de sociétés qui n'agiraient pas conformément aux intérêts de la société (p. 5801, 5802) ; un sous-amendement du Gouvernement au deuxième amendement de la Commission des lois (extension du champ d'application des mesures répressives) ; adoption du sous-amendement ; adoption des 13 amendements de la Commission des lois ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article 12-*15°* étendant la compétence de la Commission des opérations de bourse aux sociétés civiles visées par le projet de loi ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article (12-*16°*) relatif à la transparence fiscale ; adoption de l'amendement.

Art. 13 : *La date d'entrée en vigueur des différentes dispositions de la loi* (p. 5802) : amendement de la Commission des lois tendant à supprimer cet article ; retrait de l'amendement (p. 5803) ; amendement de M. Neuwirth tendant à une nouvelle rédaction de l'article 13 ; adoption de l'amendement.

Après l'Art. 13 : amendement de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article relatif au décret d'application de la loi ; adoption de l'amendement.

Art. 14 : *L'extension des dispositions de la loi aux T.O.M. ;* amendement de la Commission des lois étendant ces dispositions aux terres australes et antarctiques ; adoption de l'amendement et de l'article 14, ainsi modifié.

Titre : Amendement de la Commission des lois relatif au titre du projet ; retrait de l'amendement ; amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction du titre ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5803).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [16 décembre 1970] (p. 6562).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 6562) ; l'acceptation des modifications de forme ; le complément du texte de l'Assemblée par une législation s'inspirant de celle des sociétés anonymes (p. 6562) ; le régime de la responsabilité des associés ; sa limitation au double de la part du capital social qu'ils possèdent ; l'obligation pour les sociétés de souscrire un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile du fait des immeubles dont elle est propriétaire (*ibid*) ; l'application immédiate de certaines compétences de la Commission des opérations en Bourse ; le visa des notices d'information que doit recevoir tout souscripteur de parts de société civile ;

Art. 1er : *L'appel public à l'épargne pour les sociétés civiles ayant pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif* (p. 6563) ; adoption.

Art. 1er *quater : La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers par dérogation à l'article 1863 du Code civil ;* amendement de la Commission des lois tendant à ce que la responsabilité des associés ne puisse être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie ; la difficulté de la poursuite d'une société de gestion à travers la société civile de la part des créanciers ; le grand nombre de porteurs de parts ; adoption de l'amendement et de l'article premier *quater*, ainsi modifié.

Art. 3 : *La souscription des parts ;* amendement de la Commission des lois relatif à la souscription de parts nouvelles à l'occasion d'une émission faite par la société ; les conditions d'émission des nouvelles parts ; le rachat aux porteurs anciens de parts difficilement négociables, faute d'un marché régulier (p. 6563) ; les conditions des augmentations de capital ; le mode de calcul de la prime d'émission applicable à toutes les sociétés ; la prise en compte pour ce calcul des plus-values enregistrées par le patrimoine social (p. 6563) ; la défense des nouveaux porteurs de parts ; le respect de l'égalité entre associés ; les pouvoirs de la Commission des opérations en Bourse ; amendement de la Commission des lois ten-

dant à supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de l'article 3 (p. 6564) ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 *bis* : *La cession des parts et l'agrément de la société ;* amendement de la Commission des lois tendant à réduire de trois mois à deux mois le temps offert à la société pour notifier l'agrément ; amendement de la Commission des lois tendant à réduire de trois mois à un mois le temps prévu pour l'acquisition de parts en cas de refus d'agrément ; la défense des porteurs de parts contre la négligence des services administratifs des sociétés ; les articles 274, 275 et 277 de la loi du 24 juillet 1966 ; adoption des deux amendements ; adoption de l'article 4 *bis*, ainsi modifié.

Art. 5 : *La désignation des organes de gestion, de direction ou d'administration ;* adoption de l'article.

Art. 5 *bis* : *L'aliénation ou la constitution de droits réels portant sur le patrimoine immobilier de la société ;* deux amendements de pure forme de la Commission des lois ; un troisième amendement de la Commission des lois tendant à supprimer la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 5 *bis ;* l'échange de droits réels (p. 6565) ; la suppression de la disposition selon laquelle l'assemblée générale devra autoriser toute acquisition de parts ou d'actions d'une autre société à objet immobilier lorsque cette acquisition est susceptible d'entraîner des charges (p. 6565) ; les frais de placement ; adoption des trois amendements ; adoption de l'article 5 *bis*, ainsi modifié.

Art. 6 : *L'assemblée générale ordinaire ; l'approbation des comptes de l'exercice ; les dividendes ;* adoption de l'article.

Art. 6 *bis* : article supprimé par le Sénat.

Art. 6 *quater* : *Le conseil de surveillance ;* adoption.

Art. 7 : *Les commissaires aux comptes* (p. 6565, 6566) ; adoption (p. 6566).

Art. 12 *bis* : *Les amendes pour non-conformité des dirigeants aux dispositions des articles 1* bis, *1* ter, *1* quater ; adoption de l'article.

Art. 12 *sexies* : *Les amendes pour non-conformité des membres des organes de gestion, de direction ou d'administration aux dispositions des articles 5* bis, *6, alinéa 3, premier, alinéa 2, 5* ter, *alinéas 1 et 2 ;* adoption.

Art. 13 : *L'application de la loi aux sociétés existantes à la date de sa publication ;* l'intervention de la Commission des opérations de bourse en deux temps ; le blocage éventuel des programmes d'acquisitions en cours ; amendement de la Commission des lois tendant à ce que les dispositions concernant la compétence de la Commission des opérations de bourse soient applicables immédiatement.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6566, 6567) : le délai nécessaire pour la désignation des commissaires aux comptes pour la réunion des assemblées et l'établissement des comptes conformément aux règles fixées.

L'ordonnance du 28 septembre 1967 (p. 6567) ; l'importance de la publicité dans le domaine des sociétés civiles d'investissements immobiliers ; le bon fonctionnement de la Commission des opérations de bourse et le visa préalable à tout document d'information ; son indépendance ; la difficile distinction entre les attributions de la Commission des opérations de bourse ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 13, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6567).

11. — Proposition de loi sur les groupes de sociétés et la protection des actionnaires et du personnel, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1055.**

12. — Proposition de loi tendant à rendre plus efficace la protection des associés minoritaires des sociétés à responsabilité limitée, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1378.**

13. — Proposition de loi tendant à la création de sociétés commerciales unipersonnelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles. de la législation et

de l'administration générale de la République), **n° 1384.**

14. — Projet de loi portant modification de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967 instituant une Commission des opérations de bourse et relative à l'information des porteurs de valeurs mobilières et à la publicité de certaines opérations de bourse, présenté au Sénat le 27 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 33 (année 1970-1971)** ; rapport le 5 novembre 1970 par M. Dailly), **n° 48 (année 1970-1971).** Adoption le 17 novembre 1970. — Projet de loi **n° 21 (année 1970-1971**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1438 ;** rapport le 1er décembre 1970 par M. Foyer, **n° 1480.** Adoption définitive le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 332.**

Loi n° 70-1208 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1970 (p. 11891).

DISCUSSION [10 décembre 1970] (p. 6409).

L'ordonnance du 28 septembre 1967 (p. 6409) ; sa modification (p. 6410) ; la Commission des opérations de bourse (p. 6409, 6410) ; l'information des porteurs de valeurs mobilières (p. 6409) ; les attributions antérieures du Comité des bourses de valeurs *(ibid)* ; l'égalité dans l'usage des informations pour des opérations qui se traitent sur des actions de sociétés cotées en Bourse (p. 6409) ; le contrôle des informations diffusées par les sociétés *(ibid)* ; l'obligation pour les « initiés » de déclarer à la Commission des opérations de bourse les acquisitions et les aliénations de titres des sociétés concernées qu'ils seraient amenés à effectuer *(ibid)* ; la masse des déclarations et la faiblesse quantitative des effectifs du personnel (p. 6409) ; la disparition de l'énumération des personnes tenues de mettre leurs titres au nominatif (p. 6410) ; le contrôle a posteriori *(ibid)* ; l'institution de nouvelles incriminations pénales réprimant l'usage abusif et déloyal d'informations *(ibid)* ; la faculté pour les personnes entendues par la Commission de se faire assister d'un conseil *(ibid)* ; la protection des dirigeants de sociétés contre l'injure et la diffamation par la loi du 29 juillet 1881 *(ibid)* ; la création du Comité des bourses *(ibid)* ; la réunion de toutes les compagnies indépendantes d'agents de change en une seule compagnie nationale des agents de change avec une chambre syndicale unique à Paris et une cote officielle unique *(ibid)* ; la loi modifiant le statut des agents de change *(ibid)* ; le retour des valeurs en province *(ibid)* ; son refus par la Commission des opérations de bourse ; la disparition des bourses de province *(ibid)* ; les concentrations d'entreprises *(ibid)* ; la nécessité d'un marché financier pour les métropoles d'équilibre *(ibid)* ; la modification du droit accordé à la Commission des opérations de bourse de répartir les valeurs entre les différentes places de cotation (*ibid*) ; la composition de la Commission des opérations de bourse ; la représentation du personnel de la chambre syndicale (p. 6410).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6410, 6411) : le renforcement des moyens d'investigation de la Commission des opérations de bourse en instituant un contrôle a posteriori et un contrôle sur les opérations ; la lutte contre les agissements de certaines personnes qui répandent des informations trompeuses ; la décentralisation boursière ; l'activité des bourses de province.

Art. 1er : *La liste des personnes tenues de faire mettre leurs actions sous la forme nominative ou de les déposer* (p. 6411) ; amendement de M. Stehlin tendant à compléter l'article ; le complément de la liste des « initiés » ; les conditions du dépôt des actions au porteur des « initiés » ; l'admission des actions à la cote officielle des bourses de valeurs ; l'absence d'attribution de la Commission des opérations de bourse à l'égard des sociétés dont les titres ne sont pas cotés (p. 6411).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6411) : le contrôle sur les opérations douteuses ; l'esprit du projet de loi ; le contrôle a posteriori ; les sanctions disciplinaires de l'Ordre des commissaires aux comptes.

Retrait de l'amendement (p. 6412) ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : *Insertion de deux nouveaux alinéas dans l'article 5 de l'ordonnance n° 67-833 du*

26 septembre 1967 ; les prérogatives de la Commission des opérations de bourse et les droits des personnes convoquées ; amendement de M. Stehlin tendant à compléter cet article ; le renforcement des droits et des pouvoirs des agents mandatés par la Commission ; les prérogatives et les droits des commissions rogatoires des parquets judiciaires (p. 6412) ; le secret professionnel ; la non-couverture d'une procédure pénale *(ibid).*

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6412) : la commission rogatoire et l'existence d'un mandat ; la souplesse des moyens donnés à la Commission des opérations de bourse.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : *Les sanctions en cas de non-comparution devant la Commission - Complément de l'article 10 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967 ;* adoption.

Art. 4 : *Les sanctions ;* amendement de M. Stehlin tendant à étendre à toute personne « initiée » ou qui initie un tiers et à ce dernier les sanctions prévues par l'article 10-1 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 (p. 6413) ; retrait de l'amendement ; retrait d'un autre amendement de M. Stehlin ; adoption de l'article 4.

Art. 5 : *Abrogation du deuxième alinéa de l'article 485-1, ajouté à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 par l'article 11 de l'ordonnance n°67-833 du 28 septembre 1967 ;* adoption.

Art. 6 : *L'avis de la Commission des opérations de bourse et les autorités judiciaires compétentes saisies des poursuites ;* retrait d'un amendement de M. Stehlin ; adoption.

Art. 7 : *Application aux T.O.M. de cette loi ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6413).

15. — Projet de loi portant modification de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1440 ;** rapport le 4 décembre 1970 par M. Le Douarec, **n° 1493.** Adoption le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 334.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 108 (année 1970-1971)** ; rapport oral par M. Dailly. Rejet le 17 décembre 1970. — Projet de loi **n° 48 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1564 ;** rapport le 18 décembre 1970 par M. Le Douarec, **n° 1567.** Adoption le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 358.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 145 (année 1970-1971)** ; rapport le 18 décembre 1970 par M. Dailly, **n° 146 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1970. — Projet de loi **n° 61 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 ; rapport le 19 décembre 1970 par M. Foyer au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1601.** Adoption le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 365.**

Rapport le 19 décembre 1970 par M. Dailly au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 149.** Rejet le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 67 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 (troisième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1599 ;** rapport le 19 décembre 1970 par M. Le Douarec, **n° 1609.** Adoption le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 367.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 156 (année 1970-1971) ;** rapport le 19 décembre 1970 par M. Dailly, **n° 157 (année 1970-1971).** Rejet le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 69 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1970 (quatrième lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1610 ;** rapport le 19 décembre 1970 par M. Le Douarec, **n° 1611.**

Adoption définitive le 19 décembre 1970. — Projet de loi **n° 368.**

Loi n° 70-1284 du 31 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1970 (p. 12281).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [10 décembre 1970] (p. 6428).

L'âge légal de mise à la retraite pour les personnes assurant des fonctions de direction dans les plus importantes sociétés françaises (p. 6428) ; le caractère supplétif des dispositions législatives : leur application en l'absence de dispositions spécifiques dans les statuts des sociétés commerciales (*ibid*) ; la limite d'âge pour les fonctionnaires (*ibid*) ; le départ à la retraite à 65 ans au regard du droit du travail (*ibid*) ; la fin de plein droit de leur contrat de travail pour les journalistes (*ibid*) ; l'usage dans les pétroles et la métallurgie (*ibid*) ; les limitations dans les statuts des sociétés étrangères (*ibid*) ; la loi anglaise du 3 juin 1948 sur les sociétés par actions (p. 6428) ; l'évolution du corps social, de l'Eglise et de la vie politique (*ibid*) ; le premier et le deuxième « motu proprio » de Paul VI (p. 6428) ; l'amendement parlementaire tendant à interdire les fonctions de maire de communes d'une certaine importance aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans (p. 6429) ; les propositions de loi tendant à fixer une limite d'âge pour l'exercice d'un mandat parlementaire (*ibid*) ; l'application du projet aux seules sociétés par actions (p. 6429) ; la distinction entre les membres des organes collégiaux et les dirigeants (*ibid*) ; la détermination par le statut des sociétés de l'âge limite et d'un quota pour les organes collégiaux (p. 6429, 6431) ; la proposition de loi de M. Christian Bonnet (p. 6429, 6430) ; son application aux seuls organes collégiaux (p. 6430) ; l'impossibilité d'adaptation par les sociétés dans un sens libéral (p. 6429) ; son caractère plus contraignant (p. 6430) ; la stricte limitation à 65 ans pour les dirigeants (p. 6429) ; l'intention du Gouvernement d'appliquer ce principe aux sociétés nationales et aux autres entreprises publiques (*ibid*) ; l'esprit libéral du texte et la possibilité pour les sociétés de modifier leurs statuts (*ibid*) ; l'entrée en vigueur de la loi au 1er octobre 1972 (*ibid*) ; les dispositions en matière de sanctions (*ibid*) ; l'hostilité de la Commission des lois au principe même du projet de loi ; la discrimination fondée sur l'âge et la restriction des libertés pour certaines catégories de personnes (p. 6429).

L'opposition de la question préalable par la Commission des lois (*ibid*).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6429) : son opposition à la question préalable ; la composition des conseils d'administration ; la diversification des limites d'âge selon les fonctions exercées ; le rôle des actionnaires.

Discussion sur la question préalable ; le caractère libéral du projet (p. 6430) ; son aspect incitatif et supplétif ; la majorité restreinte en matière agricole après 65 ans ; l'administration d'une grande collectivité au-delà d'un certain âge ; l'analogie entre les élections politiques et celles des administrateurs de sociétés.

Rejet de la question préalable.

Le phénomène du vieillissement et l'état d'esprit (p. 6431) ; le souci d'industrialisation ; le VIe Plan et le fait que plus d'un tiers des membres des conseils d'administration sont âgés de plus de 70 ans (*ibid*) ; la limite d'âge reportée à 70 ans pour les présidents de conseils d'administration (*ibid*) ; la limite de 70 ans pour le mandat des présidents des entreprises nationales (p. 6341, 6432) ; l'atteinte à la liberté des conventions et à la liberté du travail (p. 6431) ; les constitutions de 1946 et de 1958 et le droit d'obtenir un emploi sans limite d'âge (*ibid*) ; la difficulté du choix entre ceux qu'un conseil d'administration garde et ceux qu'il élimine ; la possibilité pour les conseils d'administration de fixer librement la limite d'âge des présidents et directeurs généraux (*ibid*) ; la possibilité pour l'Assemblée générale de révoquer les administrateurs et la totalité du conseil (*ibid*) ; l'application éventuelle de ce principe à toute la hiérarchie du pays (p. 6431, 6432) ; l'extension des pouvoirs des assemblées générales en matière de propositions de candidatures aux postes d'administrateurs (p. 6431) ; le caractère individuel et excessif de l'article 2 (*ibid*) ; le problème des sociétés à caractère familial (p. 6432) ; la perte de la liberté des sociétés (*ibid*) ; la limitation à la liberté de candidature à la représentation locale, régionale ou nationale (*ibid*) ; l'âge et la liberté des électeurs (*ibid*).

Art. 1er : *Adjonction d'un article 90-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 prévoyant une limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur et un quota d'un tiers pour le nombre d'administrateurs ayant plus de 70 ans ;* deux amendements pouvant être sou-

mis à discussion commune ; le premier, de M. Christian Bonnet tendant à une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas du texte proposé pour l'article 90-1 ; le deuxième, de M. Le Douarec tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6432, 6433) : la limite d'âge prévue par les statuts des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions ; la distinction entre les présidents de conseil d'administration et les présidents directeurs généraux ; ses observations sur l'article 113 de la loi sur les sociétés ; les crises éventuelles au sein des entreprises et le règlement du conflit par la force (p. 6433) ; la pression démographique ; les sociétés à caractère familial ; l'application du projet de loi aux sociétés anonymes (*ibid*).

Retrait de l'amendement de M. Christian Bonnet ; adoption de l'amendement de M. Le Douarec ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 6433).

Art. 2 : *Adjonction d'un article 110-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 prévoyant que la limite d'âge pour les fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 65 ans à défaut d'une disposition expresse ;* adoption de l'article.

Art. 3 : *Adjonction d'un article 115-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 tendant à ce que les statuts prévoient pour l'exercice des fonctions de directeur général une limite d'âge fixée à 65 ans à défaut d'une disposition expresse ;* adoption.

Art. 4 : *Adjonction d'un article 120-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 tendant à ce que les statuts prévoient pour l'exercice des fonctions de membre du directoire ou de directeur général unique une limite d'âge fixée à 65 ans, à défaut d'une disposition expresse ;* adoption.

Art. 5 : *Adjonction d'un article 129-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 tendant à prévoir une limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance* (p. 6433) ; amendement de M. Le Douarec tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article 129-1 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : *Adjonction d'un article 252-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 tendant à ce que les statuts prévoient pour l'exercice des fonctions de gérant une limite d'âge fixée à 65 ans, à défaut d'une disposition expresse ;* adoption de l'article (p. 6434).

Art. 7 : *Adjonction d'un article 253-1 à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance ;* amendement de M. Le Douarec tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article 253-1 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *Date d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi* (p. 6434) ; adoption.

Art. 9 : *Application de la loi aux T.O.M.* (*ibid*) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1970] (p. 6700).

Le rejet du projet de loi par le Sénat ; l'âge légal de mise à la retraite pour des personnes assumant des fonctions de direction dans les principales sociétés françaises ; le peu de temps accordé au Sénat pour l'étude de ce texte (p. 6700) ; l'hostilité de principe du Sénat et de la commission des lois de l'Assemblée au texte.

L'opposition de la question préalable par la Commission des lois.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 6700) : l'opposition du Gouvernement à la question préalable déposée par M. Le Douarec.

Rejet de la question préalable au scrutin public (p. 6700) ; liste des votants (p. 6713, 6714).

La reprise des articles 1er à 9 adoptés en première lecture (p. 6700, 6701) ; l'opposition du groupe communiste au vote.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6701).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1970] (p. 6720).

Le principe qu'il appartient aux sociétés dans leurs statuts de fixer elles-mêmes un âge limite pour les fonctions d'administrateurs de membres du directoire et de prési-

dent d'une société anonyme (p. 6720, 6722, 6723) ; la non-obligation du respect de ces dispositions pour les sociétés à responsabilité limitée pour mettre certaines dispositions de leurs statuts en harmonie avec la loi du 24 juillet 1966 (p. 6720) ; l'abrogation d'une disposition introduite dans le collectif ; les amendements du Gouvernement et l'économie du texte (p. 6721) ; la limite d'âge et l'exemple des conseillers généraux, municipaux et des parlementaires (p. 6721, 6722) ; l'obligation dérogatoire aux libertés des citoyens (p. 6721) ; l'aspect non contraignant du texte de la Commission mixte ; la procédure de la Commission mixte paritaire (p. 6722) ; son but ; la concertation ; la tendance générale à l'abaissement de l'âge de la retraite ; ses conséquences ; la position du Gouvernement ; l'excellence du travail de la Commission des lois ; le rajeunissement des conseils d'administration ; les raisons de l'hostilité du Sénat ; le vote électronique (p. 6723).

Interventions de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement (p. 6720, 6721) : ses observations sur ce texte ; la détermination de l'âge limite ; ses observations sur les paroles de M. Foyer ; (p. 6722) : la position prise initialement par l'Assemblée Nationale ; ses observations sur les paroles de M. Claudius-Petit ; (p. 6723) : la possibilité pour le Gouvernement de ne pas être d'accord avec la Commission mixte paritaire.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 6723, 6724) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer dans l'article premier, après le premier alinéa proposé pour l'article 90-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, un nouvel alinéa relatif au nombre maximum des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans, sauf disposition expresse dans les statuts ; adoption de l'amendement au scrutin public (p. 6724) ; liste des votants (p. 6736, 6737) ; amendement du Gouvernement tendant à l'article premier, dans le dernier alinéa proposé pour l'article 90-1, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption (p. 6724) ; amendement du Gouvernement tendant à compléter, à l'article 2, le premier alinéa proposé pour l'article 110-1 par les mots : « ... qui, à défaut d'une disposition expresse, est fixée à 65 ans » ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à insérer la même disposition, à l'article 3, dans le premier alinéa proposé pour l'article 115-1 ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à insérer la même disposition, à l'article 4, dans le premier alinéa pour l'article 120-1 ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant à insérer à l'article 5 un nouvel alinéa, après le premier alinéa proposé pour l'article 129-1, nouvel alinéa, fixant le nombre maximum de membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 70 ans, sauf disposition expresse dans les statuts ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement tendant, à l'article 5, dans le troisième alinéa proposé pour l'article 129-1, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption ; (p. 6724) : amendement du Gouvernement tendant à compléter, dans l'article 6, le premier alinéa proposé pour l'article 252-1 par les mots : « qui, à défaut d'une disposition expresse, est fixée à 65 ans » ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant, dans l'article 7, après le deuxième alinéa proposé pour l'article 253-1, à insérer un nouvel alinéa fixant le nombre maximum de membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 70 ans, sauf disposition expresse des statuts ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant, à l'article 7, dans le troisième alinéa proposé pour l'article 253-1, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption ; amendement du Gouvernement relatif à la date d'entrée en vigueur des dispositions de la loi ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article 9 (p. 6724) (abrogation de l'article 26 A du projet de loi de finances rectificative pour 1970).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement (p. 6724) : une disposition étrangère au projet en discussion.

Demande de scrutin public sur l'amendement ; la modification de l'ordonnance de 1945 sur les sociétés d'investissement (p. 6725) ; les opérations de fusion de ces formes de sociétés ; la modification de dispositions de droit privé à l'occasion du vote d'un texte financier ; l'instance judiciaire en cours devant la Cour de cassation ; la confusion des pouvoirs ; l'attente nécessaire du jugement de la Cour de cassation ; la sauvegarde de la séparation des pouvoirs ;

adoption de l'amendement au scrutin public (*ibid*) ; liste des votants (p. 6737, 6738).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire et des amendements (p. 6725) ; vote hostile du groupe communiste.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [19 décembre 1970] (p. 6727).

Art. 1er : *Insertion dans la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales d'un article 90-1 relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur* (p. 6727) ; amendement du Gouvernement tendant, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa fixant un nombre maximum d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans (p. 6728) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant, dans le dernier alinéa de l'article, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *Insertion dans la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales d'un article 110-1 relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration ;* amendement du Gouvernement tendant à fixer cette limite d'âge à 65 ans, à défaut d'une disposition expresse ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 3 : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 115-1 relatif à la limite d'âge pour les fonctions de directeur général ;* amendement du Gouvernement tendant à fixer cette limite d'âge à 65 ans, à défaut d'une disposition expresse ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 4 : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 120-1 relatif à la limite d'âge pour les fonctions de membre du directoire ou de directeur général unique ;* amendement du Gouvernement tendant à fixer cette limite d'âge à 65 ans, à défaut d'une disposition expresse ; adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 129-1 relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance* (p. 6728) ; amendement du Gouvernement fixant un nombre maximum de membres du conseil de surveillance ayant dépassé 70 ans ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant, dans le troisième alinéa de l'article 129-1, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 6 : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 252-1 prévoyant une limite d'âge pour l'exercice des fonctions de gérant* (p. 6729) ; amendement du Gouvernement fixant cette limite d'âge à 65 ans ; adoption ; adoption de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 253-1 relatif à la limite d'âge pour les fonctions de membre du conseil de surveillance ;* amendement du Gouvernement tendant à fixer un nombre maximum de membres du conseil de surveillance, ayant atteint l'âge de 70 ans ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant, dans le troisième alinéa de l'article, à insérer après les mots : « limitation statutaire », les mots : « ou légale » ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 7 *bis* : *Insertion dans la loi susvisée d'un article 49-1 étendant la limite d'âge aux gérants de société à responsabilité limitée ;* amendement de suppression de l'article de la Commission des lois ; adoption ; l'article 7 *bis* est supprimé.

Art. 8 : *Mise en harmonie des statuts des sociétés avec les dispositions de la loi avant le 1er octobre 1972 ;* amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement de la Commission des lois accordant un nouveau délai jusqu'au 1er avril 1971 aux sociétés à responsabilité limitée pour mettre leurs statuts en harmonie avec la loi du 24 juillet 1966 ; adoption du sous-amendement (p. 6730) ; sous-amendement de la Commission des lois tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 26 A du projet de loi de finances rectificative relatif à la modification des règles de fusion des sociétés d'investissement ; le caractère rétroactif de la modification (*ibid*) ; les procédures judiciaires en cours ; la modification des règles de fusion des sociétés d'investissement pour l'avenir ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié, qui devient l'article 8.

Art. 8 *bis* : *Insertion d'un nouvel article 429-1 relatif aux sanctions pour les gérants de S.A.R.L. qui ne respecteraient pas la loi ;* amendement de suppression de l'article de la Commission des lois ; adoption ; l'article 8 *bis* est supprimé.

Art. 8 *ter* : *Insertion d'un nouvel article 462-1 relatif aux peines d'amendes encourues par les présidents, administrateurs, directeurs généraux, gérants, etc. qui seraient en infraction avec la loi ;* amendement de suppression de l'article de la Commission des lois ; la conséquence de l'adoption de l'amendement du Gouvernement à l'article premier ; les règles supplétives imposant une limite d'âge ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 8 *ter* est supprimé.

Art. 8 *quater* : *Nouvelles dispositions au dernier alinéa de l'article 127 de la loi susvisée* (p. 6730) ; amendement de suppression de l'article de la Commission des lois (p. 6731) ; « le wagon raccroché à ce train » ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 8 *quater* est supprimé.

Art. 8 *quinquies* : *Modification de l'article 151 de la loi susvisée ;* amendement de suppression de l'article par la Commission des lois ; adoption ; en conséquence, l'article 8 *quinquiès* est supprimé.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6731).

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [19 décembre 1970] (p. 6731).

L'adoption en priorité du texte voté en troisième lecture ; l'abrogation d'une loi non encore promulguée ; texte voté en troisième lecture (p. 6731, 6732).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6732).

16. — Proposition de loi tendant à instituer un quota d'âge dans l'effectif des conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Christian Bonnet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1453.**

Voy. SOCIÉTÉS, 15.

17. — Proposition de loi portant modifications de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. de Préaumont (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1816.**

18. — Proposition de loi relative aux sociétés civiles faisant publiquement appel à l'épargne, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2147.**

19. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2155 ;** rapport le 19 mai 1972 par M. Foyer, **n° 2341 ;** rapport supplémentaire le 16 juin 1972 par M. Foyer, **n° 2433.** Adoption le 23 juin 1972 sous le titre : « proposition de loi tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles ». — Proposition de loi **n° 631.**

Transmise au Sénat le 28 juin 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 312 (année 1971-1972) ;** rapport le 19 octobre 1972 par M. Jean Geoffroy, **n° 29 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 16 novembre 1972. — Proposition de loi **n° 23 (année 1972-1973).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1972 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des lois), **n° 2647 ;** rapport le 7 décembre 1972 par M. Mazeaud **n° 2739.** Adoption le 13 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 730.**

Transmise au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 133 (année 1972-1973) ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Geoffroy, **n° 147 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 15 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 52 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1151 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13481).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1972] (p. 2820).

La médecine de groupe ; les sociétés interprofessionnelles ; l'imposition des plus-values de cessions sur la clientèle (p. 2820, 2821) ; l'application du statut du notariat dans les départements d'outre-mer (p. 2821, 2822).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : la répartition des bénéfices ; la fusion ; la scission, la fiscalité (p. 2821) ; l'application dans les D.O.M. (p. 2822).

Avant l'art. 1er : amendement de M. Guilbert (constitution de sociétés interprofessionnells (p. 2822, 2823) ; adoption malgré la réticence du Gouvernement (p. 2823).

Art. 1er et 2 : fusions, scissions ; personnes pouvant être associées ; adoption (p. 2823).

Art. 3 : amendements équivalents de M. Guilbert et de la Commission : constitution de sociétés interprofessionnelles; sociétés civiles professionnelles sans apport des offices ; adoption de l'amendement de la Commission, qui devient l'article 3 ; l'amendement de M. Guilbert devient donc sans objet.

Art. 4 : raison sociale de la société ; adoption (p. 2824).

Art. 5 : répartiiton des parts sociales ; adoption (p. 2824).

Art. 6 : le principe d'une seule voix par associé ; adoption (p. 2824).

Art. 7 : répartition des bénéfices ; adoption (p. 2824).

Art. 8 : délais ; adoption (p. 2824).

Art. 9 : retrait d'un associé ; adoption (p. 2825).

Art. 10 : cas où ne subsiste qu'un associé (p. 2825) ; cas où toutes les professions ne sont plus représentées ; adoption (p. 2825).

Après l'art. 10 : amendement de M. Guilbert et sous-amendement de la Commission (affectation à usage professionnel de locaux d'habitation ; les dérogations à l'article 340 du Code de l'urbanisme ; repoussés par le Gouvernement, l'amendement et le sous-amendement ne sont pas adoptés (p. 2826).

Art. 11 : constitution des sociétés civiles ; adoption (p. 2826).

Art. 12 : amendement du Gouvernement (extension aux territoires d'outre-mer) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2826).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi avec modification du titre (p. 2826).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 décembre 1972] (p. 6120).

Le Rapporteur de la Commission propose d'accepter le texte du Sénat sauf en ce qui concerne l'article 4 (p. 6120, 6121).

Art. 1er A et 3 : adoption (p. 6121).

Art. 4 : amendement de la Commission (raison sociale des sociétés civiles professionnelles) ; adoption de l'amendement modifié (p. 6121) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 6121).

Art. 9 et 12 : adoption (p. 6121).

Adoption de l'ensemble de la proposiiton de loi (p. 6121).

20. — Proposition de loi tendant à compléter et à modifier les dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2265.**

21. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés, présentée au Sénat le 30 juin 1971 par M. Dailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 407 (année 1970-1971) ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Dailly, **n° 157 (année 1971-1972).** Adoption le 23 mai 1972. — Proposition de loi **n° 83 (année 1971-1972.**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 23 mai 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2347.**

22. — Proposition de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 relatives à la limite d'âge instituée pour les présidents de conseil d'administration, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1972 par M. Godon (renvoyée à la Commission des lois, **n° 2382.** Non publiée.

23. — Projet de loi modifiant le titre neuvième du Livre troisième du Code civil, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2548 ;** rapport le 27 octobre 1972 par M. Le Douarec,

n° 2608. Adoption le 22 novembre 1972. — Projet de loi **n° 689.**

Transmis au Sénat le 23 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 78 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [22 novembre 1972] (p. 5587).

Réglementation des sociétés civiles (p. 5587) ; domaines d'application de ce genre de sociétés ; leur fonctionnement (p. 5588).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : assujettissement des sociétés civiles à une publicité ; leur fonctionnement ; situation juridique des associés ; règles en ce qui concerne la liquidation (p. 5588, 5589) ;

Art. 1832 du Code civil à l'article 1835 : adoption de ces articles (p. 5590).

Art. 1836 du Code civil : amendement de la Commission ; son adoption ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 5590).

Art. 1837 à 1843 du Code civil : adoption de ces articles (p. 5590, 5591).

Art. 1844 du Code civil : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 5591).

Art. 1845 et 1846 du Code civil : adoption de ces articles (p. 5591, 5592).

Art. 1847 du Code civil : amendement rédactionnel de la Commission ; son adoption ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 5592).

Art. 1848 à 1859 : leur adoption (p. 5592, 5593).

Art. 1860 : amendement de M. Gerbet relatif à la cession des parts sociales (p. 5593) ; situation juridique des associés (p. 5594) ; adoption de cet amendement ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 5595).

Art. 1861 à 1873 : leur adoption (p. 5595, 5597).

Art. 2 du projet de loi : son adoption (p. 5597).

Art. 3 : parution du décret d'application ; son adoption (p. 5597).

Art. 4 : amendement de la Commission (entrée en vigueur de la présente loi) ; adoption de cet amendement qui devient l'article 4 (p. 5597).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5597).

24. — Proposition de loi tendant à la modernisation et à l'expansion des petites et moyennes entreprises par la création de sociétés d'investissement privées, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Poniatowski (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2597.**

25. — Proposition de loi tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital, présentée au Sénat le 24 novembre 1972 par M. Etienne Dailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 80 (année 1972-1973) ;** rapport le 8 décembre 1972 par M. Dailly, **n° 111 (année 1972-1973).** Adoption le 14 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 46 (année 1972-1973).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2779.**

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS.

— Taxe spéciale. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale et art. premier, et après art. 19).

SOCIÉTÉS AGRICOLES D'INVESTISSEMENT FONCIER (S.A.I.F.). — *Voy.* AGRICULTURE, 10.

SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.). — *Voy.* AGRICULTURE, 2 (Droit de préemption) ; BUDGETS (Agriculture) ; BAUX RURAUX, 16 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44 ; AGRICULTURE, 11.

SOCIÉTÉS A PARTICIPATION OUVRIÈRE. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4.

SOCIÉTÉS DE CAUTION MUTUELLE.

— Emprunts. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 8).

SOCIÉTÉS CIVILES DE CAPITAUX. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 10.

SOCIÉTÉS CIVILES DE CONSTRUCTION. — *Voy.* CONSTRUCTION, 11 (1971 - p. 2776).

SOCIÉTÉS CIVILES PROFESSIONNELLES. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 19 ; *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1) (p. 5934, 5936).

— Délais divers concernant les. — *Voy.* GRÈVES, 1 (art. 8 *bis*).

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

— Impôts. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 10).

SOCIÉTÉS CRÉÉES PAR LES LOIS SUR LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

— Dévolution des biens. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières) 6 (après l'art. 10).

SOCIÉTÉS DE COURSES. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 15).

SOCIÉTÉS DE CRÉDIT IMMOBILIER. — *Voy.* LOGEMENT, 15 (1971 - p. 2757).

SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 3.

SOCIÉTÉS D'EXPANSION SPORTIVE. — *Voy.* SPORTS, 8.

SOCIÉTÉS FIDUCIAIRES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 51 à 54.

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4 (après l'art. 6), commissions d'enquête et de contrôle, 11 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) (n°s 187 à 191).

— A but philanthropique. — *Voy.* BUDGET 1973 (art. additionnels non rattachés - après art. 50) ; BUDGET 1973 (Economie et finances - II - Services financiers).

— Valeur des immeubles en cas de cession. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 52).

— Régime fiscal. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (après art. 2 et art. 3).

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT FORESTIER. — *Voy.* FORÊTS, 3 et 5 (1971 - p. 1520).

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT PRIVÉES. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 24.

SOCIÉTÉS LUXEMBOURGEOISES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 67 (1971 - p. 1784).

SOMME.

— Canalisation de la. — *Voy.* BUDGET 1972 (Equipement et Logement, p. 5024).

SONDAGES D'OPINION.

1. — Proposition de loi tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale, présentée au Sénat le 29 novembre 1972 par MM. Etienne Dailly et Gaston Pams (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 83 (année 1972-1973)** ; rapport le 15 décembre 1972 par M. Pierre Marcilhacy, **n° 150 (année 1972-1973).** Adoption le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 65 (année 1972-1973).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2810.**

SOUS-LOCATION.

— Notification. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 1.

SOUS-MARINS (atomiques). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 5).

SOUS-OFFICIERS. — *Voy.* BUDGETS (Budgets militaires).

— DE CARRIÈRE. — *Voy.* ARMÉE, 39 (p. 1307).

SOVIET SUPRÊME.

— Accueil d'une délégation. — [13 novembre 1969] (p. 3643).

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 407.

SPECTACLES.

1. — Projet de loi tendant à instituer, au profit des petites exploitations de théâtres cinématographiques, une faculté d'option en matière de soutien financier, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 257.**

2. — Projet de loi relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 273 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Le Tac, **n° 348.** Adoption le 15 octobre 1968. — Projet de loi **n° 26.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 9 (année 1968-1969) ;** rapport le 5 décembre 1968 par M. Blanchet, **n° 75 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1968. — Projet de loi **n° 25 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 522 ;** rapport le 16 décembre 1968 par M. Le Tac, **n° 544.** Adoption en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 90.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 122 (année 1968-1969)** ; rapport le 27 juin 1969 par M. Blanchet, **n° 184 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 16 octobre 1969. — Projet de loi **n° 4 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **(n° 841 ;** rapport le 2 décembre 1969 par M. Le Tac, **n° 923.** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 183.**

Loi n° 69-1186 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1969 (p. 12732).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [15 octobre 1968] (p. 3303).

L'urgence de réglementer la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins ; l'extension à leur profit du bénéfice de l'ensemble de la législation sociale ; la difficulté d'une véritable définition juridique de la profession d'artiste ; les différents textes qui ont apporté une amélioration aux garanties sociales de ces catégories : décret du 27 février 1939, convention collective du 11 mars 1957, loi du 22 décembre 1961 ; l'adoption par l'Assemblée à la fin de la dernière législature d'une proposition de loi relative au placement des artistes ; la définition précise de l'artiste salarié ; l'établissement d'une présomption de contrat de travail ; la charge pour le directeur de l'entreprise de spectacle de prouver que l'artiste engagé n'a pas la qualité effective de salarié ; la situation des mannequins ; la nécessité de définir avec précision les limites de la condition de salarié des artistes et la nature juridique de leur rémunération ; le cas des royalties.

Article unique (*ibid*) ; la non-intégration des royalties dans le salaire (p. 3305) ; par application du paragraphe 5 de l'article 98 du Règlement, l'Assemblée se prononce pour l'irrecevabilité des deux amendements présentés par le groupe communiste.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 3305).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5647).

Le contenu et la portée du projet de loi ; l'absence de définition du statut juridique de l'artiste (*ibid*) ; la recherche d'une définition de l'artiste salarié (p. 5648) ; le règlement définitif de la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins ; la présomption de contrat de travail en cas d'engagement d'un artiste à titre onéreux ; les différentes catégories d'artistes qui bénéficieront des nouvelles dispositions ; la situation des mannequins ; la question des redevances ou « royalties » ; la nécessité d'une étude approfondie préalable ; le problème de

l'assiette des cotisations de sécurité sociale des artistes assujettis (*ibid*).

Art. 1er : (*ibid*) ; les études approfondies nécessaires sur le problème de la qualité juridique des redevances (p. 5649) ; adoption avec modification.

Après l'art. 1er : réserve d'un amendement de la Commission tendant à inverser l'ordre des articles 2 et 3.

Art. 2 : le transfert de charges qui résulterait du texte du Sénat, de l'entreprise d'édition considérée comme employeur, à la personne de l'artiste ; le caractère critiquable de cette solution ; les conséquences fiscales qu'aurait une modification de la nature juridique des redevances (*ibid*) ; adoption d'un amendement de suppression (p. 5650).

Art. 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4829).

Les trois modifications apportées au texte par le Sénat (*ibid*) ; les « arrangeurs-orchestrateurs » (p. 4830) ; la situation juridique en cas de contrat de travail collectif ; la possibilité de considérer comme un salaire les redevances dues aux artistes à l'occasion de la vente ou de l'exploitation de leur production.

Art. 1er : *Caractère de louage de services de tout contrat artistique ;* amendement tendant à supprimer les mots : « L'artiste de variétés » ; l'impossibilité de considérer ces artistes comme des salariés ; le nombre important d'entre eux qui sont de véritables employeurs ; l'opportunité de les admettre au bénéfice de la loi sur l'assurance maladie des travailleurs non salariés ; la volonté du Gouvernement de réserver par le système de la présomption le cas d'une catégorie particulière d'artistes du spectacle, artistes de grande notoriété ou vedettes internationales ; la charge de la preuve qui appartient en cas de litige au directeur de l'entreprise de spectacles ; les inconvénients d'une ségrégation entre les différentes catégories d'artistes du spectacle ; l'absence de lien entre le montant du salaire et l'obligation d'affiliation à la Sécurité sociale (p. 4831) ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 2 : *Caractère non salarial de la rémunération due à l'artiste ou au mannequin à l'occasion de la vente ou de l'exploitation de l'enregistrement de son interprétation ;* amendement tendant à définir le salaire, le paiement ou le cachet de manière à différencier les frais de déplacement ou les avantages en nature ; les garanties qu'il convient de donner aux artistes sur ce point à l'égard de leur employeur ; retrait de l'amendement.

Adoption de l'article et de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Proposition de loi relative au placement des artistes du spectacle (1), transmise au Sénat le 21 mai 1968 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 173 (année 1967-1968)** ; rapport le 5 décembre 1968 par M. Terré, **n° 74 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 11 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 29.**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1968 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 518 ;** rapport le 16 décembre 1968 par M. Le Tac, **n° 545.** Adoption en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 92.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1968 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 117 (année 1968-1969) ;** rapport le 27 juin 1969 par M. Terre, **n° 182 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 16 octobre 1969. — Proposition de loi **n° 2 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 1969 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 833 ;** rapport le 2 décembre 1969 par M. Le Tac, **n° 924.** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Proposition de loi **n° 182.**

Loi n° 69-1185 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1969 (p. 12731).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5652).

L'inadaptation de la législation à la situation réelle (p. 5652) ; la prolifération des

(1) Pour l'adoption en première lecture Voy. Table Matières 1968 (3e législature) n° 750 (Spectacles § 1).

bureaux clandestins ; l'institution d'une licence annuelle d'agent artistique.

Art. 1er : adoption avec modification.

Art. 4 : l'impossibilité d'étendre l'incompatibilité à des catégories qui ne sont pas employeurs d'artistes (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5653).

Art. 5 : adoption avec modification.

Art. 7 : adoption.

Art. 7 *bis* : le règlement par accord direct entre les parties des problèmes de partage des rémunérations entre agents artistiques français et étrangers ; adoption de l'article avec modification.

Art. 8 : supprimé par le Sénat.

Art. 9 : adoption avec modification.

Art. 10 : adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 10.

Art. 12 (*ibid*) : adoption (p. 5654).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [11 décembre 1969] (p. 4829).

Les trois articles amendés par le Sénat : l'article premier, l'article 4 ; les deux modifications apportées à cet article ; le complément apporté à la liste des activités incompatibles avec celles d'agent artistique ; l'extension aux associés des sociétés en commandite simple de l'incompatibilité qui a été précédemment prévue à l'encontre des seuls associés commandités ; l'article 10.

Art. 1er : deux amendements soumis à discussion commune concernant les titulaires de licence spoliés d'Afrique du Nord et tendant à leur permettre d'exercer leur profession (p. 4829) ; l'atteinte portée par cet amendement à la liberté du commerce ; retrait ; deux amendements ayant le même objet tendant à prévoir la constitution d'une Commission où siégeront des représentants des syndicats des agents autorisés ; les inconvénients d'une telle disposition ; la consultation souhaitable des représentants de la profession ; l'établissement du décret d'application par le Gouvernement en étroite collaboration avec la profession ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article.

Art. 4 et 10 : adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

—

Voy. aussi BUDGET 1971, 1 (Discussion générale et première partie).

— Impôts. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires culturelles, art. 60) ; ECONOMIE NATIONALE, 4.

SPÉCULATION.

— Contre le franc. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 4) ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale, et avant l'article premier) ; BUDGET 1969, 1 (Seconde délibération) ; BUDGET 1970, 1 (Discussion générale - Economie et Finances - II - Services financiers - après l'article premier et avant l'art. 59) ; IMPÔTS (Dispositions diverses), 4 (Avant l'article premier - Articles additionnels - Texte C.M.P.).

— Foncière. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Equipement) ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5051, 5062, 5068, 5098, 5099).

SPOLIÉS.

— Indemnisation. — *Voy.* RAPATRIÉS, 8, 11, 12.

SPORTS.

1. — Proposition de loi tendant à la répression de l'usage des stimulants ou tranquillisants à l'occasion des compétitions hippiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. La Combe (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 100.**

2. — Proposition de loi tendant à la réglementation de la profession d'entraîneur de chevaux de courses, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. Jamot et Quentier (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 158.**

3. — Proposition de loi tendant au développement et à l'organisation des activités physiques, sportives et de pleine nature, présentée à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1968

par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 419.** Retirée le 24 juin 1969.

4. — Proposition de loi portant réforme de l'éducation physique et du sport en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Lavielle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 602.**

5. — Rapport sur l'exécution du second Plan d'équipement sportif et socio-éducatif au cours de l'année 1968 [30 avril 1969] (p. 1134).

6. — Proposition de loi tendant au développement et à l'organisation des activités physiques, sportives et de pleine nature, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 1969 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 770.** Retirée le 16 décembre 1970.

7. — Proposition de loi tendant à l'organisation de concours de pronostics basés sur les résultats de certaines épreuves sportives, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Destremau (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 999 ;** rapport le **29 juin** 1970 par M. Gerbaud, **n° 1340.**

8. — Proposition de loi tendant à la création de sociétés d'expansion sportive ayant pour objet le financement par des investissements privés de fonds d'équipements sportifs et d'activités de plein air, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par Destremau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1044.**

9. — Proposition de loi tendant au développement et à l'organisation des activités physiques, sportives et de pleine nature, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1583.**

10. — Projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1823 ;** rapport le 17 juin 1971 par M. Flornoy, **n° 1847 ;** avis le 21 juin 1971 par M. Sabatier au nom de la Commission des finances, **n° 1873.** Adoption le 22 juin 1971. — Projet de loi **n° 444.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 353 (année 1970-1971) ;** rapport le 24 juin 1971 par M. Monory, **n° 362 (année 1970-1971) ;** avis le 25 juin 1971 par M. Pelletier (affaires culturelles), **n° 366 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 162 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1951) ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Flornoy, **n° 1953.** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 480.**

Loi n° 71-562 du 13 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 14 juillet 1971 (p. 6941).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [22 juin 1971] (p. 3230, 3250).

Intervention de M. Jacques Chaban-Delmal, Premier Ministre (p. 3230, 3231) : l'objectif du Gouvernement en matière de sport ; le tiers-temps pédagogique ; les raisons du plein emploi des installations ; le sport de compétition ; la conception des équipements ; le rôle de l'Etat.

La troisième loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif (p. 3231, 3232, 3233, 3234, 3238, 3241, 3242, 3244, 3245, 3250, 3252, 3255, 3256, 3257, 3259, 3260, 3262, 3263) ; les mutations de la société (p. 3231, 3232, 3235, 3242, 3251, 3252, 3256) ; la priorité accordée aux problèmes sportifs (p. 3232, 3242, 3244, 3245, 3252, 3256) ; le contrôle des autorisations de programme (p. 3232) ; le VIe Plan (p. 3232, 3233, 3234, 3252, 3254, 3256, 3264, 3265, 3267) ; les deux premières lois de programme ; leur taux de réalisation (p. 3232, 3234, 3238, 3239, 3241, 3242, 3245, 3250, 3254, 3256, 3259, 3260, 3263) ; les crédits attribués par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (p. 3232, 3245, 3264) ; les crédits d'équipement sportif scolaire et universitaire du Ministère de l'Education nationale (p. 3232) ; le montant des dotations d'équipement (p. 3232, 3233, 3246, 3250, 3251, 3258) ; la Commission spécialisée dans le cadre du Plan (p. 3232, 3241, 3243, 3244, 3245, 3251, 3252, 3255, 3265) ; les sports et les activités socio-éducatives,

éléments essentiels de l'éducation permanente (p. 3232, 3233, 3252) ; le rattrapage du retard du Ve Plan (p. 3232, 3245, 3255, 3265) ; l'équipement des nouvelles zones urbaines ou d'aménagement rural (p. 3232, 3233, 3243, 3252, 3255, 3260, 3265) ; la création de bases de plein air liées à l'adoption d'une politique de sauvegarde de la nature (p. 3232, 3233, 3254, 3259) ; la préparation des grandes compétitions internationales (p. 3232, 3233, 3253, 3255, 3256) ; les besoins et l'insuffisance des moyens financiers (p. 3232, 3233, 3234, 3241, 3244, 3245, 3246, 3250, 3251, 3252, 3253, 3255, 3256, 3258, 3260, 3263, 3264) ; la participation des collectivités locales (p. 3232, 3233, 3234, 3241, 3244, 3245, 3246, 3250, 3251, 3252, 3257, 3258) ; la progression des crédits par rapport au Ve Plan (p. 3233, 3244, 3245, 3254) ; la ventilation des crédits (p. 3233) ; les centres aérés (p. 3233, 3235, 3256, 3261, 3262) ; la priorité donnée aux gymnases, aux piscines et aux centres aérés (p. 3233, 3234, 3241, 3244, 3245, 3252, 3259, 3261, 3262) ; le tiers-temps pédagogique et la généralisation du sport à l'école (p. 3233, 3234, 3240, 3242, 3243, 3244, 3245, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267) ; la politique « unitaire » des équipements (p. 3233, 3244, 3251, 3252, 3255, 3256, 3258) ; la banalisation (p. 3252, 3255, 3258) ; la natation, discipline fondamentale (p. 3233, 3254, 3261, 3265) ; la recherche du plein emploi des installations sportives et socio-éducatives (p. 3233, 3234, 3242, 3243, 3244, 3246, 3251, 3252, 3255, 3256, 3257, 3259, 3262, 3263, 3265) ; les besoins en matière d'animation ; l'augmentation du nombre et la formation des animateurs sportifs et socio-éducatifs (p. 3233, 3241, 3242, 3245, 3252, 3254, 3258, 3260, 3262, 3263, 3265) ; la nécessité d'une loi-programme d'animation (p. 3233, 3234, 3241, 3242, 3243, 3254, 3258) ; le haut comité de la Jeunesse (p. 3234, 3243, 3244) ; le point de l'exécution annuelle de la loi-programme devant le Parlement (p. 3234, 3235, 3267) ; l'exécution du Ve Plan (p. 3234, 3235, 3245, 3254, 3264) ; la politique d'industrialisation (p. 3234, 3245, 3246, 3252, 3254, 3257, 3259, 3262) ; les crédits affectés à la location des installations aux municipalités (p. 3234, 3245, 3259) ; la formation permanente (p. 3234, 3256) ; l'amélioration du cadre de vie des Français (p. 3234, 3245, 3252) ; le calcul des subventions en fonction des coûts réels (p. 3234) ; le transport des jeunes et des scolaires (p. 3235, 3241, 3245, 3259) ; le « franc-élève » (p. 3235, 3241, 3259) ; le R.C.B. (p. 3235) ; la création de postes d'enseignement (p. 3235, 3256, 3265, 3266) ; la progression des crédits de fonctionnement (p. 3235, 3256, 3259) ; l'équipement sportif en 1958 (p. 3239) ; les Jeux Olympiques de Rome (p. 3239, 3255, 3257) ; les concours de pronostics (p. 3239, 3246, 3251, 3252, 3253, 3254, 3256, 3257, 3264, 3266, 3267) ; l'organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et aux Loisirs (p. 3239, 3251, 3260) ; son rattachement aux Services du Premier Ministre (p. 3239, 3260) ; ses rapports avec le Ministère de l'Education nationale (p. 3260) ; la politique de la jeunesse et la contestation (p. 3239, 3257, 3259, 3260) ; les contacts et le dialogue avec la jeunesse (p. 3239, 3240, 3243, 3260) ; les maisons de jeunes et de la culture (p. 3240) ; le transit des aides des départements, des communes et de l'Etat à travers les fédérations (p. 3240) ; la discrimination entre les maisons de la culture et les autres associations de jeunes (p. 3240) ; la non-ratification par la France de la Convention universelle des droits de l'homme (p. 3240) ; l'insuffisance des crédits affectés à l'aide aux associations (p. 3240, 3242, 3260, 3266, 3267) ; les crédits pour la préparation olympique (p. 3240) ; la suppression des Jeux africains (p. 3241) ; l'échéance de la troisième loi-programme (p. 3241, 3242, 3254, 3255, 3260, 3267) ; la programmation prévisionnelle au niveau des régions (p. 3241, 3260) ; la définition des centres sportifs (p. 3241) ; les réservations foncières (p. 3241, 3245) ; l'expropriation d'urgence (p. 3241) ; le manque de maîtres et de professeurs d'éducation physique (p. 3243, 3245, 3258, 3260, 3265) ; le recours aux non-enseignants et aux animateurs bénévoles (p. 3243, 3260, 3263) ; la ségrégation entre sport civil et sport scolaire (p. 3243) ; les « clubs de jeunes » (p. 3243, 3245, 3258, 3260, 3262, 3265) ; les rapports entre l'Etat et les mouvements de jeunesse (p. 3243) ; la création d'un office français d'échanges internationaux pour les jeunes (p. 3243) ; les budgets communaux et les frais d'entretien (p. 3232, 3241, 3244, 3258, 3261, 3262, 3265); la concertation (p. 3244, 3260) ; la privatisation des loisirs et du repos (p. 3245, 3246, 3252) ; l'implantation de nouveaux U.E.R.E.P.S. (p. 3245) ; le coût réel des constructions de « type préfabriqué » (p. 3246, 3251) ; les conditions d'attribution de subventions (p. 3246, 3265) ; la T.V.A. et les collectivités locales (p. 3246, 3251) ; la loi-programme et les intérêts du capital (p. 3245) ; la fusion des équipements sportifs scolaires et civils (p. 3250) ; l'admission au bénéfice de la loi des communes de moins

de 1.000 habitants (p. 3251) ; la distance entre les établissements scolaires et les installations sportives (p. 3251, 3255) ; l'ambiguïté de l'organisation sportive en France (p. 3251) ; la création d'un Fonds spécial d'investissement sportif (p. 3252) ; la faiblesse des crédits affectés aux activités de vacances et de plein air (p. 3252) ; l'engagement d'animateurs payés à la vacation (p. 3252) ; l'institution de sociétés d'expansion sportive régionale (p. 3252) ; la répartition des recettes nettes des concours de pronostics entre tous les sports (p. 3252) ; les concours clandestins (p. 3253, 3256) ; l'interdiction du jeu en France en 1836 et les dérogations (p. 3253) ; les concours de pronostics et l'âge limite (p. 3253) ; la contribution volontaire et la contrainte fiscale (p. 3253) ; les dangers de gigantisme en matière d'équipement sportif (p. 3254, 3262) ; les concours régionaux pour la construction de gymnases évolutifs (p. 3254, 3261) ; le concours des piscines économiques (p. 3254, 3261) ; les Jeux de France (p. 3254, 3263) ; le Plan d'équipement sportif de 1961 et l'abandon de toute perspective de rattrapage (p. 3255) ; l'implantation des installations (p. 3255) ; l'éducation sportive et l'apprentissage (p. 3255) ; l'attribution de 10 % du produit du P.M.U. au sport français (p. 3256) ; les décrets d'application sur le sport à l'Université (p. 3256, 3264) ; la loi d'orientation du sport, le sport de masse et le sport de compétition (p. 3257) ; les emprunts et les finances locales (p. 3257, 3265) ; le soutien des équipes professionnelles par les industriels (p. 3257) ; la situation des jeunes élèves professeurs d'éducation physique et sportive (p. 3258) ; la situation des instituteurs titulaires détachés dans les C.E.S. ou C.E.G. pour y enseigner l'éducation physique (p. 3258) ; les crédits en faveur du C.A.P.-A.S.E. (p. 3258, 3265) ; l'appui de l'Etat aux sociétés sportives locales (p. 3260) ; les maîtres municipaux d'éducation physique (*ibid*) ; les directeurs et inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 3261, 3263) ; la rentabilité des équipements (p. 3261) ; l'absence de pistes de 400 mètres en matière d'athlétisme (p. 3261) ; le concours des dirigeants sportifs (p. 3261) ; l'accueil des enfants des villes dans les établissements scolaires de montagne ou au bord de mer en dehors des périodes scolaires (p. 3262, 3263) ; la reconversion des utilisateurs des équipements (p. 3263) ; l'assurance des sportifs contre les accidents (p. 3264) ; la formation de la jeunesse dans les D.O.M. et T.O.M. (p. 3265, 3266) ; la participation des jeunes à la mise en place des équipements mineurs (p. 3265) ; les équipements et les contacts internationaux (p. 3265).

Interventions de M. Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (p. 3235 et 3267) : le contrôle de l'exécution de la loi de programme ; le taux de réalisation des équipements des colonies de vacances pour le Ve Plan ; le bilan des deux premières lois de programme ; l'élaboration du projet de loi (p. 3235) ; le rôle de l'Etat ; la protection des sites et des espaces naturels ; le recyclage des instituteurs ; le nombre d'heures consacrées à l'éducation physique et à la pratique des sports ; le sport universitaire ; le sport extra-scolaire ; le caractère des équipements ; le prix des piscines et des gymnases (p. 3236) ; la politique de construction de « bases de plein air et de loisirs » ; le plein emploi des équipements existants ; la répartition des charges ; la possibilité de créditer chaque élève d'une somme annuelle forfaitaire ; le rôle de la Commission départementale ; les formes d'animation sociale ; le nombre des animateurs ; le problème des vacances collectives des jeunes (p. 3237) ; la multiplication des centres aérés (p. 3238) ; (p. 3627, 3268) : les concours de pronostics ; l'utilisation des entreprises locales pour la fabrication de piscines (p. 3267) ; la situation de la jeunesse rurale ; le plein emploi des équipements ; la formation des animateurs sportifs et socio-éducatifs ; la situation des collectivités locales.

Avant l'Art. 1er (p. 3268) : amendement de M. Nilès tendant à insérer un nouvel article relatif au droit à l'éducation physique et sportive des jeunes travailleurs dans les entreprises ; les jeunes paysans et artisans ; rejet de l'amendement.

Art. 1er : *L'accès à toutes les catégories d'utilisateurs des équipements sportifs et socio-éducatifs édifiés avec l'aide financière de l'Etat* (p. 3269) ; amendement de M. Corrèze tendant à ce que les représentants élus des collectivités locales participent au plus haut niveau régional aux décisions.

Intervention de M. Comiti, Secrétaire d'Etat (p. 3269) : les décrets d'application ; la concertation ; le domaine réglementaire ; le problème des « crédits déconcentrés ».

Retrait de l'amendement ; amendement de M. Cassabel tendant à rendre accessibles au

plus grand nombre, et notamment aux colonies de vacances, les installations existantes de l'enseignement public.

Intervention de M. Comiti, Secrétaire d'Etat (p. 3269) : le problème du plein emploi des équipements.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 (p. 3269) : *L'utilisation optimale des installations ;* amendement de M. Nilès tendant à éviter toute discrimination en matière d'attribution de subventions ; rejet de l'amendement (p. 3270) ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : *Les conditions d'application des articles premier et 2 :* adoption.

Art. 4 : *Les aménagements conçus pour les handicapés physiques ;* l'efficacité de la loi-programme ; les prix plafonds et les prix réellement pratiqués ; le taux de la subvention en fin d'opération.

Intervention de M. Comiti, Secrétaire d'Etat (p. 3270, 3271) : la politique d'industrialisation ; la réforme générale des subde 1972 ; les 600 gymnases classiques ; l'octroi d'une subvention et le droit à un prêt d'égal montant.

Deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, corrigé, de M. Flornoy, rapporteur de la Commission des affaires culturelles, tendant à ce que des taux de subvention préférentiels soient consentis pour les équipements réalisés par les syndicats de communes et les districts ; le deuxième, de M. Cassabel, ayant le même objet mais ne faisant pas mention des districts ; la loi du 31 décembre 1970 ; le gaspillage ; la priorité donnée aux communes rurales et aux petites communes ; les prix plafonds ; l'enveloppe globale et les taux de subvention préférentiels ; rectification de l'amendement de M. Cassabel ; rejet de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement rectifié de M. Cassabel ; adoption de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 : *La contribution budgétaire pour les équipements sportifs et socio-éducatifs* (p. 3271, 3272) : adoption.

Après l'Art. 5 : amendement de M. Destremau et plusieurs de ses collègues tendant à introduire un nouvel article instituant, an niveau départemental, des fonds d'équipement sportif alimentés par des ressources venant des concours de pronostics (p. 3272) ; l'effort des collectivités territoriales ; l'organisation des concours par une ou plusieurs sociétés sous le contrôle de l'Etat; le P.M.U.; le climat actuel du football ; l'opposition du Gouvernement à l'amendement ; le « contrat » ; les enveloppes régionales et l'enveloppe complémentaire (p. 3273) ; la cotisation des scolaires ; le niveau interdépartemental sur le plan administratif ; les groupes de pression ; la suppression de tous les jeux en France ; le Ministère des Finances ; l'exécution de la loi de programme dans deux ans ; retrait de l'amendement ; amendement rectifié de M. Mazeaud tendant à insérer un nouvel article et affectant au Fonds interdépartemental d'équipements sportifs un prélèvement supplémentaire de 10 % sur les gains distribués par le P.M.U. ; l'aide nécessaire au Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports ; les privilèges en matière de jeu ; la création et le développement de centres équestres ; un prélèvement de 600 à 700 millions (p. 3274) ; l'opposition du Gouvernement ; l'existence du P.M.U. ; le rapport du P.M.U. pour l'Etat ; rejet de l'amendement au scrutin public (p. 3274) ; liste des votants (p. 3283, 3284) ; rappel au Règlement de M. Lebas tendant à revenir sur l'amendement de M. Mazeaud (p. 3275) ; retrait d'un amendement de M. Bernard Marie tendant à instituer une carte sportive servant d'assurance (p. 3275) ; amendement de la Commission des finances tendant à insérer un nouvel article et demandant qu'un rapport d'exécution de la loi de programme soit présenté au Parlement à chaque session de printemps ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi de programme (p. 3275) ; vote hostile des groupes communiste et socialiste.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1971] (p. 3561).

L'insertion par le Sénat d'un nouvel alinéa à l'article 4 prévoyant l'intensification des actions de formation des professeurs d'éducation physique et des animateurs sportifs et socio-éducatifs ; la nécessité d'une loi de programme relative à l'animation.

Intervention de M. Comiti, Secrétaire d'Etat (p. 3561) : l'importance de l'animation ; la répartition des crédits.

Art. 4 (p. 3562) : amendement de la Commission tendant à la suppression du troi-

sième alinéa de l'article ; l'application stricte de la loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif ; le respect de l'échéancier ; retrait de l'amendement ; adoption de l'article 4.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3562) ; le vote hostile du groupe communiste.

11. — Rapport sur l'exécution du second plan d'équipement sportif socio-éducatif au cours de l'année 1970 [22 juin 1971] (p. 3275).

12. — Proposition de loi tendant à réserver le domaine public maritime aux activités balnéaires et aux sports de plein air, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1971 par M. Olivier Giscard d'Estaing (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2078.**

13. — Proposition de loi tendant à la création d'une caisse d'aide à l'équipement sportif, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Destremau (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2268 ;** rapport le 29 novembre 1972 par M. Gerbaud, **n° 2695.**

— .

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre - Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre - II - Jeunesse et Sports) ; BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre - II - Jeunesse et Sports) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 13, 14.

— Sport à l'école. — *Voy.* QUESTION D'ACTUALITÉ, n° 263.

— Comité du - olympique français. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 344.

— Centre de - du Tremblay. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 356.

— En France. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 228.

— Pratique des sports dans les établissements scolaires. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 30.

— Politique sportive. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 170.

SPORT AUTOMOBILE. — *Voy.* BUDGET 1971 (Services du Premier Ministre - Jeunesse, Sports et Loisirs) (p. 4650).

STAGES. — *Voy.* ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2, 3, 4 (1971 - p. 2475) ; FORMATION PROFESSIONNELLE, 3 (1971 - p. 2567).

— Protection sociale des mineurs effectuant des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 426.

— D'orientation des étudiants. — *Voy.* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1 (art. 16).

STATIONNEMENT. — *Voy.* NOMADES, 1 ; CIRCULATION ROUTIÈRE, 1.

STATIONS D'ÉPURATION. — *Voy.* BUDGET 1973 (Seconde délibération, p. 5528).

STATIONS RADIOÉLECTRIQUES PRIVÉES. — *Voy.* RADIODIFFUSION, 4.

STATIONS-SERVICES.

1. — Proposition de loi concernant le statut des employés non salariés des succursales de distribution de produits pétroliers ou d'exploitation de stations-services, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Germain (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1573.**

STATIONS DE SPORTS D'HIVER.

— Touristiques ou thermales. — *Voy.* CONSTRUCTION, 3.

STATISTIQUES.

— Modification de la loi du 7 juin 1951. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Après l'art. 65).

STATUT CIVIL.

— De droit commun. — *Voy.* T.O.M., 9.

STATUT DU FERMAGE. — *Voy.* BAUX RURAUX, 8 ; BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5344).

STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES. — *Voy.* ARMÉE, 39.

STOCKAGE.

— Des produits chimiques. — *Voy.* INDUSTRIES CHIMIQUES, 1.

STOCK-OPTIONS. — *Voy.* ACTIONS, 1.

STUPÉFIANTS. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2 ; SANTÉ PUBLIQUE, 7, 22 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 110.

SUBSTANCES DANGEREUSES. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 1 (1971, p. 1125) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 192, 193, p. 4441).

SUBVENTIONS AUX COMMUNES. — *Voy.* COMMUNES, 25 (1971, p. 2333).

SUCCESSIONS.

1. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 20**; rapport le 2 avril 1971 par M. Foyer, **n° 1626.** Adoption le 14 avril 1971. — Proposition de loi **n° 371.**

Transmise au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 180 (année 1970-1971) ;** rapport le 13 mai 1971 par M. Molle, **n° 230 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 25 mai 1971. — Proposition de loi **n° 95 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1763 ;** rapport le 11 juin 1971 par M. Foyer, **n° 1832.** Adoption définitive le 23 juin 1971. — Proposition de loi **n° 448.**

Loi n° 71-523 du 3 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 4 juillet 1971 (p. 6515).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [14 avril 1971] (p. 1082).

Le caractère technique de la proposition de loi, adoptée par le Sénat (p. 1083) ; les donations entre vifs au profit des enfants ; le partage d'ascendant ; le caractère d'avance sur succession présenté par la libéralité ; le droit de l'héritier à l'égalité ou à la réserve ; la réforme de 1938 ; la proposition de loi de M. Jozeau-Marigné ; la modernisation nécessaire du droit civil (p. 1083).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1083, 1084) : l'évaluation des donations faites à un enfant (p. 1083) ; la notion de réserve héréditaire ; l'égalité entre les héritiers dans les partages successoraux ; la sécurité dans les partages entre ascendants ; la sécurité dans le commerce juridique (p. 1084).

Art. 1er : *Abrogation du dernier alinéa de l'article 832-1 du Code civil* (p. 1084) ; adoption.

Art. 2 : *Insertion d'un deuxième alinéa à l'article 833 du Code civil ;* amendement de forme de la Commission des lois (la révision des soultes) ; adoption ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Art. 3 : *Intitulé de la section 2 du chapitre VI du titre premier du Livre troisième du Code civil ;* adoption.

Art. 4 : *Nouvelle rédaction de l'article 844 du Code civil* (la réduction de l'excédent) (p. 1084) ; adoption (p. 1085).

Art. 5 : *Remplacement de l'article 855 du Code civil :* l'hypothèse du rapport d'un bien qui a péri par cas fortuit ; deux amendements de forme de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 5 (premier alinéa), ainsi modifié.

Art. 6 : *Remplacement des articles 858 à 868 du Code civil ;* réserve de l'alinéa pre-

(1) Pour l'adoption en première lecture, Voy. Table Matières 1962-1967 (Code civil, § 31).

mier jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Art. 858 du Code civil : le rapport au moins prenant ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1085) : les modalités du rapport ; le rapport en nature ; le rapport en nature de la fluidité du marché immobilier.

Adoption de l'amendement par assis et levé ; en conséquence, ce texte devient l'article 858 du Code civil (p. 1085).

Art. 859 du Code civil : amendement de forme du Gouvernement ; adoption ; amendement de la Commission tendant, après les mots : « lui appartient encore », à rédiger ainsi la fin du texte proposé pour l'article 859 du Code civil : « à condition que ce bien soit libre de toute charge ou occupation dont il n'aurait pas été grevé à l'époque de la donation » ; « la faculté, pour l'héritier gratifié, de rapporter en nature un bien qu'il pourrait rapporter en valeur » (p. 1086) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 859 du Code civil, ainsi modifié.

Art. 860 du Code civil : l'état du bien à l'époque de la donation ; amendement de la Commission tendant à modifier la deuxième phrase du texte proposé (rapport de la valeur à l'époque du partage du bien) ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé (différence résultant d'une stipulation modifiant la date d'évaluation) ; adoption des deux amendements et du texte proposé pour l'article 860 du Code, ainsi modifié.

Art. 861 du Code civil : amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 862 du Code civil : le rapport en nature ; adoption du texte proposé.

Art. 863 du Code civil : amendement de forme de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié (p. 1087).

Art. 864 du Code civil : la donation faite en avancement d'hoirie à un héritier réservataire ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 865 du Code : adoption.

Art. 866 du Code : la réduction des dons faits à un successible et excédant la quotité disponible ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé ; adoption ; amendement de la Commission tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 867 du Code civil : la réduction des legs ; amendement de forme de la Commission ; amendement de la Commission tendant à supprimer la deuxième phrase du texte proposé ; adoption des deux amendements et du texte proposé, ainsi modifié (p. 1087).

Art. 868 du Code (p. 1087) : le calcul et le paiement de la soulte ; deux amendements rédactionnels de la Commission (p. 1088) ; adoption ; quatre amendements de forme de la Commission relatifs au paiement de la somme due par le successible gratifié lorsque la libéralité est réduite en valeur ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 868 du Code, ainsi modifié ; adoption du premier alinéa de l'article 6, qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article 6 du projet de loi (p. 1088).

Art. 7 : *Remplacement de l'article 922 du Code civil par de nouvelles dispositions :* le calcul de la réserve et la quotité disponible ; amendement de la Commission tendant à substituer deux alinéas aux deuxième et troisième phrase du texte proposé ; adoption ; adoption de l'article 7, ainsi modifié.

Art. 8 : *Remplacement de l'article 924 du Code civil par de nouvelles dispositions ;* le mode d'exercice de la réduction d'une libéralité consentie à un successible (p. 1089) ; amendement de la Commission tendant à compléter la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 924 du Code ; adoption ; deux amendements de la Commission ; le premier, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 924 du Code civil ; le deuxième, tendant à supprimer le troisième alinéa du texte proposé pour ledit article ; adoption des deux amendements et de l'article 8, ainsi modifié.

Après l'Art. 8 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (remplacement de l'article 929 du Code civil par de nouvelles dispositions) ; la réduction

en nature et les droits réels créés par le donataire ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (complément à l'article 930 du Code).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la justice (p. 1089) : le problème de l'insolvabilité de celui qui a reçu des donations supérieures à la quotité disponible ; le problème des pactes sur successions futures.

Adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 1090).

Art. 9 - Premier alinéa : *Remplacement du chapitre VII du Livre troisième du Code civil par de nouvelles dispositions ;* réserve de l'alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de l'article 9.

Chapitre VII : *Des partages d'ascendants.*

Amendement de la Commission tendant à rédiger l'intitulé du chapitre VII de la manière suivante : « Chapitre VII. — Des partages faits par les ascendants ».

Art. 1075 du Code civil : validité des partages faits par les ascendants ; la donation-partage et le testament-partage ; amendement de la Commission (formalités, conditions et règles de la donation-partage) ; adoption ; amendement de la Commission tendant, au début du troisième alinéa du texte proposé pour l'article 1075 du Code civil, à substituer aux mots : « le partage d'ascendant », les dispositions suivantes : « Art. 1075-1. — Le partage fait par un ascendant... » ; adoption ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 1075 du Code civil :

Art. 1075-2. — « Les dispositions de l'article 833-1, premier alinéa, sont applicables aux soultes mises à la charge des donataires, nonobstant toute convention contraire. » ; adoption ; amendement de la Commission tendant, au cinquième alinéa du texte proposé pour l'article 1075 du Code civil, à insérer les mots : « Art. 1075-3 » ; adoption ; le texte de l'article 1075, voté par le Sénat, devient trois articles : 1075-1, 1075-2, 1075-3.

Art. 1076 du Code civil :

Section I : *Des donations-partages* (p. 1090).

Amendement de la Commission tendant à compléter le texte du Sénat ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 1077 du Code civil : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption (p. 1091) ; deux amendements de la Commission tendant à modifier les deuxième et troisième alinéas du texte proposé, tronçonnant l'article 1077 du Code civil en deux articles (1077-1 et 1077-2) ; adoption des deux amendements ; amendement de la Commission tendant, à la fin du dernier alinéa du texte proposé pour l'article, à substituer aux mots : « sa part héréditaire », les mots : « sa réserve et sa part dans la quotité disponible » ; l'action en réduction ; adoption de l'amendement.

Art. 1078 du Code : amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé ; les dates d'évaluation des biens compris dans la donation-partage; adoption (p. 1091); amendement de la Commission tendant à la suppression du deuxième alinéa du texte proposé ; la donation-partage ; adoption (p. 1092).

Après l'Art. 1078 du Code civil : amendement de la Commission tendant à insérer de nouvelles dispositions après l'article 1078 du Code civil (la composition des donations et la date d'évaluation applicable au partage anticipé) ; adoption de l'amendement qui devient l'article 1078-1 du Code ; amendement de la Commission tendant à insérer de nouvelles dispositions formant l'article 1078-2 (l'avancement d'hoirie formé par une donation préciputaire antérieure) ; adoption ; amendement modifié de la Commission tendant à insérer de nouvelles dispositions après le texte proposé pour l'article 1078 du Code, formant l'article 1078-3 ; adoption.

Art. 1079 du Code civil :

Section 2 : *Des testaments-partages* (p. 1092).

Art. 1079 du Code civil : amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction de l'article voté par le Sénat ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié.

Art. 1080 du Code civil : les règles de la donation-partage en cas d'omission d'enfants ; amendement de forme de la Commission (renvoi à l'article 1077-2) ; adoption ; adoption du texte proposé ainsi modifié ; adoption du premier alinéa de l'article 9, précédemment réservé ; adoption de l'ensemble de l'article 9 (p. 1092).

Après l'Art. 9 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (date d'entrée en vigueur de la présente loi) (p. 1092).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1093) : le délai avant l'entrée en vigueur de la loi ; la date retenue du 1er janvier 1972.

Adoption de l'amendement du Gouvernement, rectifié (p. 1093).

Art. 10 : *Application des dispositions de la loi (ibid)* ; amendement de la Commission et de M. Hoguet tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement du Gouvernement tendant, à la fin du premier alinéa du texte proposé par cet amendement à substituer aux mots : « lorsque aucun jugement sur le fond n'aura été prononcé », les mots : « lorsque aucune demande en partage n'aura encore été introduite » ; le maintien du premier alinéa de l'amendement de la Commission, le deuxième alinéa devenant sans objet ; le terme à mettre à certaines injustices concernant les cohéritiers non gratifiés (p. 1093).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1093) : ses observations sur le sous-amendement du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié, qui devient l'article 10.

Adoption de la proposition de loi (p. 1093).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1971] (p. 3300).

Les modifications apportées par le Sénat (p. 3300) ; le vote conforme préconisé par la Commission des lois (p. 3301).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3301) : ses observations sur ce texte.

Art. 6 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier de M. Hoguet tendant à modifier le texte voté par le Sénat pour l'article 869 (nouveau) du Code civil (p. 3301) ; le deuxième de M. Delong ayant le même objet ; le rapport des dons en nature en monnaie actualisée (p. 3302) ; l'égalité entre les héritiers ; la non-indexation et la réévaluation des valeurs ; l'indexation et le taux d'actualisation ; la situation du donataire ; l'indexation du prix de l'aliénation des immeubles donnés et aliénés avant l'ouverture de la succession.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3302) : l'article 1895 du Code civil et le principe du nominalisme monétaire.

Retrait des amendements ; adoption de l'article 6.

Art. 8 *bis*, 9 et 10 : adoption (p. 3302, 3303).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3303).

2. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 832 et 832-2 du Code civil concernant l'attribution préférentielle d'une exploitation agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 67 ;** rapport le 21 novembre 1968 par M. Hoguet, **n° 471.** Adoption le 28 novembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi tendant à compléter les articles 832, 832-1 et 832-2 du Code civil. » (*J.O.* débats du 29 novembre 1968, p. 4994). — Proposition de loi **n° 60.**

Transmise au Sénat le 29 novembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 66 (année 1968-1969) ;** rapport le 18 décembre 1968 par M. Jozeau-Marigné, **n° 114 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 55 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 573 ;** rapport le 13 mai 1969 par M. Hoguet, **n° 716.** Adoption en deuxième lecture le 13 mai 1969. — Proposition de loi **n° 123.**

Transmise au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 173 (année 1968-1969) ;** rapport le 5 novembre 1970 par M. Jozeau-Marigné, **n° 46 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 17 décembre 1970. — Proposition de loi **n° 43 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1265 du 23 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1970 (p. 12148).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [28 novembre 1968] (p. 4935).

La définition des termes d'héritier et de copropriétaire donnée par une partie de la doctrine et de la jurisprudence ; les inconvénients pratiques d'une telle interprétation ; la question de savoir si le nu-propriétaire est copropriétaire ; le refus de l'attribution préférentielle au conjoint survivant dans le cas où il ne reçoit aucune part en usufruit ; l'orientation suivie depuis 1961 dans le sens de l'élargissement du champ d'application de ce droit ; la proposition tendant à reprendre la disposition de l'article 13 de la loi de 1961 *(ibid)* ; les conséquences de la jurisprudence en l'espèce ; les nouveaux textes vidés par elle de leur portée.

Intervention de M. Capitant, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4936) : l'opportunité de faire bénéficier de l'attribution préférentielle non seulement les héritiers proprement dits, mais encore les légataires universels ou à titre universel ; le caractère économique de plus en plus marqué de l'attribution préférentielle.

Art. 1er : adoption d'un amendement modifié dont le texte devient l'article 1er *(ibid)*.

Après l'Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à exclure de l'application de la loi, les personnes ayant vocation universelle à la succession en vertu d'un testament ou d'une institution contractuelle ; adoption de l'amendement avec modification (p. 4937).

Art. 2 : adoption d'un amendement modifié dont le texte devient l'article 2.

Art. 3 : amendement tendant à étendre lapplication de la loi aux successions ouvertes et non encore liquidées à la date de son entrée en vigueur ; le respect de l'égalité entre tous les cohéritiers et de l'autorité de la chose jugée ; les inconvénients de faire une loi rétroactive *(ibid)* ; les décisions judiciaires passées en force de chose jugée (p. 4938) ; l'inconvénient consistant à remettre en cause des successions déjà ouvertes.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi *(ibid)*.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [13 mai 1969] (p. 1357).

Les modifications substantielles apportées par le Sénat à la proposition de loi ; celles qui concernent la forme et la place des dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale ; l'extension, proposée par le Sénat, du bénéfice de l'attribution préférentielle ; les modifications profondes du caractère de cette attribution ; la nécessité de reprendre certaines solutions de fond proposées par le Sénat dans le cadre d'une réforme de l'ensemble des successions et de procéder à un réexamen du problème dans sa totalité *(ibid)*.

Art. 1er (p. 1358) : adoption d'un amendement de suppression de la Commission *(ibid)*.

Art. 1er *bis* et 2 : adoption d'amendements de suppression de la Commission *(ibid)*.

Avant l'Art. 3 : adoption d'un amendement de la Commission précisant les conditions dans lesquelles seront applicables les dispositions des articles 832, 832-1, 832-2 du Code civil.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi *(ibid)*.

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 767 du Code civil relatif aux droits successoraux du conjoint survivant, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Barberot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 239.**

4. — Proposition de loi tendant à supprimer les articles 757, 758, 759 et 760 ainsi que l'article 338 du Code civil afin d'accorder aux enfants naturels légalement reconnus des droits successoraux identiques à ceux dont bénéficient les enfants légitimes, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1969 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1008. Retirée** le 2 avril 1970 (p. 747).

5. — Proposition de loi tendant à supprimer l'article 759 et à modifier l'article 760 du Code civil relatifs aux droits des enfants naturels en matière de succession, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1970 par M. Pierre Bas (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1046.**

6. — Proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision.

Transmise au Sénat le 28 mai 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 239 (année 1969-1970) ;** rapport le 12 juin 1970 par M. Jean Geoffroy, **n° 284 (année 1969-1970).** Adoption le 15 octobre 1970. — Proposition de loi **n° 8 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 1404.**

.—.

Voy. aussi : AGRICULTURE, 11 ; FILIATION, 4 (1971, p. 4339).

SUCRE. — *Voy.* BUDGET 1961, 1 (article 28 - Cotisation à la production - D.O.M. - Comptes spéciaux du Trésor) ; BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5364, 5379) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 39 à 44.

— Cotisation à la production. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (article 5).

— Protection des producteurs de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 199.

— Subvention. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale).

SUD-AVIATION. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Transports - II) ; BUDGET 1970, 1 (Transports - II).

SUD-EST ASIATIQUE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

— Réunion d'une conférence pour la paix. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 6.

— Doubles impositions. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 77.

SUÈDE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 40.

SUICIDE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 427 ; PROCÉDURE PÉNALE, 5.

SUISSE.

— Station d'épuration des eaux de Bâle. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 19.

SUPERMARCHÉS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 33 à 38 ; ECONOMIE NATIONALE, 4.

SUPPLÉANTS.

— Des députés. — *Voy.* CONSTITUTION, 1.

SUPRANATIONALITÉ. — *Voy.* ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1.

SURESNES.

— Groupe électronique. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 69.

SURETÉ DE L'ÉTAT.

— Infractions. — *Voy.* CODE PÉNAL, 10.

SURETÉ NATIONALE. — *Voy.* POLICE

SURFACE MINIMUM D'INSTALLATION. — *Voy.* EXPLOITANTS AGRICOLES, 5.

SURPRODUCTION.

— agricole. — *Voy.* AGRICULTURE, 11 ; *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture).

SURSIS. — *Voy.* SERVICE NATIONAL, 5 (Chapitre II) ; SERVICE NATIONAL, 6 ; SERVICE NATIONAL, 7 ; ARMÉE (1971, p. 1789) ; GRÈVES, 1.

SURVEILLANCE EN MER. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (article 18).

SURVEILLANTS GÉNÉRAUX AUXILIAIRES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 285.

SWEDISH MATCH COMPANY. — *Voy.* ALLUMETTES, 1.

SYNDICAT COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT. — *Voy.* URBANISME, 1.

SYNDICATS.

1. — Proposition de loi relative à l'exercice du droit syndical à l'intérieur des entreprises, établissements, administrations et services, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Léon Feix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 217.**

2. — Projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 475 ;** rapport le 29 novembre 1968 par M. Marcenet, **n° 485.** Adoption le 4 décembre 1968. — Projet de loi **n° 64.**

Transmis au Sénat le 5 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des Affaires sociales), **n° 76 (année 1968-1969) ;** rapport le 13 décembre 1968 par M. Gravier, **n° 100 (année 1968-1969.)** Adoption avec modifications le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 41 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 551 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Marcenet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 560.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 97.**

Rapport le 18 décembre 1968 par M. J. Gravier au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 116 (année 1968-1969).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 57 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1179 du 27 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1968 (p. 12403 et 12404).

DISCUSSION [4 décembre 1968] (p. 5046, 5066).

L'historique du droit syndical dans les entreprises (p. 5046) ; le dialogue nécessaire entre employeurs et employés (p. 5046, 5047, 5060, 5070) ; l'autorité du chef d'entreprise (p. 5046) ; le fonctionnement des sections syndicales au sein de l'entreprise ; la participation (p. 5046, 5052, 5055, 5056, 5057) ; les délégués syndicaux ; leur licenciement (p. 5046, 5054, 5055, 5056, 5057, 5059, 5066, 5067) ; le principe de la liberté du travail et de la liberté syndicale (p. 5046, 5052, 5054, 5056, 5057, 5070) ; la notion de « syndicats les plus représentatifs » ; les grandes organisations syndicales (p. 5046, 5052, 5056, 5059, 5067, 5068, 5069) ; le problème de la réintégration après un licenciement abusif (p. 5046, 5047) ; l'institution d'une magistrature sociale (p. 5047, 5056, 5061, 5062) ; le crédit d'heures pour les délégués syndicaux (p. 5047, 5057) ; le rôle des syndicats ; leur politisation (p. 5047, 5051, 5052, 5054, 5060, 5068) ; la reconnaissance officielle du syndicalisme (p. 5047, 5051, 5054, 5055. 5061) ; les inconvénients d'un syndicalisme minoritaire (p. 5052) ; l'inopportunité du projet ; la nécessité d'éviter d'imposer aux petites entreprises une charge trop lourde (p. 5052, 5054, 5055, 5057, 5067) ; l'exclusion des syndicats catégoriels du bénéfice de la loi (p. 5052) ; la réforme de la représentation des salaires dans l'entreprise (p. 5052) ; la distinction entre les décisions de gestion et celles qui relèvent du gouvernement de l'entreprise (p. 5053) ; le droit d'information et de contrôle des travailleurs (p. 5053) ; l'œuvre sociale du gaullisme (p. 5053, 5061, 5071) ; les groupements autonomes d'entreprises, non affiliés à un syndicat (p. 5053, 5054) ; la définition du seuil d'application de la loi (p. 5054, 5055, 5059, 5062, 5066, 5070) ; la condition d'âge exigée des délégués syndicaux (p. 5055, 5059, 5062, 5066, 5067) ; le droit de grève ; son exercice (p. 5056, 5062) ; le congé éducation (p. 5056, 5062) ; la formation économique des syndicalistes (p. 5056) ; les syndicats apolitiques ; la Confédération autonome du travail (p. 5057) ; les délégués suppléants (p. 5057) ; l'importance du facteur humain (p. 5057, 5058, 5070) ; le présent projet, résultat des événements de mai et du Protocole de Grenelle (p. 5058) ; l'historique des conquêtes sociales de la classe ouvrière (p. 5058) ; la conception d'une véritable liberté syndicale, s'exerçant sur les lieux mêmes du travail (p. 5058) ; les entraves apportées par le projet à l'exercice d'une activité syndicale normale à l'intérieur des entreprises (p. 5059) ; les droits syndicaux des salariés de l'Etat (p. 5060) ; les inquiétudes du patronat à l'égard de ce texte ; la nécessité d'un engagement entre syndicats patronaux et salariés (p. 5060) ; l'application de la loi à l'O.R.T.F. (p. 5062) ; les conditions de travail et de rémunération des jeunes travailleurs (p. 5067) ; la réintégration

des ouvriers licenciés à la suite des grèves (p. 5067) ; les grèves politiques actuellement fomentées par la C.G.T. (p. 5068) ; le vote secret pour les élections aux comités d'entreprise (p. 5068) ; la lutte contre les spéculateurs et les fraudeurs (p. 5068) ; le gaullisme révolutionnaire et ses adversaires (p. 5069) ; le déroulement des grèves de mai-juin (p. 5069) ; la grève de chez Renault (p. 5069, 5070) ; l'inscription de la présente loi dans la logique de la loi de 1884 (p. 5071).

Interventions de M. Schumann, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales (p. 5047 et 5071) : les perspectives politiques dans lesquelles se situe le débat ; la volonté du Gouvernement d'opposer le pouvoir des urnes au pouvoir des rues; espoir et dignité, mots clés du gaullisme ; les négociations de Grenelle ; le renouveau des relations entre patrons et salariés; les consultations auxquelles a procédé le Ministre ; la satisfaction de ses interlocuteurs ; la place du projet de loi dans la politique économique et sociale du Gouvernement ; l'idée erronée d'après laquelle la crise monétaire aurait pour effet d'ajourner toute idée de réformes sociales ; les considérations sociales et la décision de ne pas dévaluer le franc ; la liaison du progrès économique au progrès social ; l'application effective des lois et règlements ; l'exemple de la législation sur les comités d'entreprises ; l'association indispensable des partenaires sociaux à l'exécution des lois qui les protègent ; la nécessité d'une meilleure information des employeurs et des travailleurs ; l'orientation du présent projet et de celui des juridictions sociales en fonction de l'efficacité sociale ; l'exercice du droit syndical dans les entreprises ; les points d'accord entre les délégations patronales et ouvrières contenus dans l'annexe au protocole de Grenelle ; la reconnaissance du droit syndical lui-même ; la nécessité d'éliminer une cause importante de friction entre employeurs et travailleurs ; le point de désaccord entre les délégations : le minimum de salariés au-delà duquel la section syndicale et le délégué syndical auront droit à l'existence légale ; l'absence de seuil dans l'annexe au protocole de Grenelle ; le chiffre de 50 retenu par le Gouvernement ; les raisons de ce choix ; le cas des travailleurs des petites entreprises ; l'institution de deux seuils au lieu d'un seul ; la notion d'entreprise ; l'extension du bénéfice de la loi à l'entreprise publique ; la fonction publique ; la notion de syndicat représentatif ; le refus du Gouvernement d'établir une discrimination entre les cinq grandes confédérations syndicales ; le refus d'exclure du bénéfice de la loi d'autres syndicats représentatifs dans l'entreprise bien que n'appartenant pas à une confédération représentative sur le plan national ; la notion de représentativité dans la loi et la jurisprudence ; la compétence du juge d'instance en cas de contestation ; les critères énumérés dans la loi de février 1950 sur les conventions collectives ; la pluralité syndicale en France ; la limitation à une section syndicale de la représentation de chaque syndicat ; le nombre de délégués par entreprise ou par établissement pour chaque section syndicale ; l'irrecevabilité d'amendements qui tendraient à faire fixer par la loi le nombre des délégués ; le caractère réglementaire de cette question ; le droit de critiquer le projet du Gouvernement ; la nécessité cependant de ne pas mutiler le corps d'un texte équilibré ; la chance à saisir aujourd'hui en répudiant le désordre qui naît de l'injustice aussi bien que celui qui naît de la violence ; l'intégration souhaitable du syndicalisme dans la vie normale de la société ; (p. 5052) : les syndicats catégoriels ; (p. 5071 à 5075) : le divorce à faire cesser entre syndicalisme d'entreprise et syndicalisme de confédération ; la dualité et la clandestinité qui favorisent l'anarcho-syndicalisme ; le danger de la multiplication des crédits d'heures du fait de la multiplicité des syndicats ; le problème de la prolifération des syndicats catégoriels ; la liberté individuelle du travail ; les divergences de vues entre membres du Gouvernement notamment sur la portée de la participation ; la signification du mot « participation » ; la liaison dans l'entreprise elle-même du progrès social et du progrès économique ; l'information nécessaire des travailleurs sur la marche de l'entreprise ; la nécessité d'une autorité au sein de celle-ci ; la représentativité dans l'entreprise ; les lois sociales importantes adoptées sous la IIIe et la IVe République de même que depuis le début de la Ve ; le seuil de cinquante salariés ; le prétendu retard du texte soumis à l'Assemblée par rapport au protocole d'accord de Grenelle ; le champ d'application de la loi ; son application à tout le secteur parapublic ; la modulation du crédit d'heures ; le rôle éminent joué par les petites et moyennes entreprises, notamment pendant les mois de mai et juin derniers ; la nécessaire protection contre les licenciements ; la question de l'élection à bulletin secret ; la notion de

représentativité ; la liberté de choix des travailleurs ; la nécessité de faire assurer les garanties de portée collective de constitution de syndicats ou de sections syndicales dans l'entreprise à partir des organisations syndicales représentatives à l'échelon national ; l'exercice du droit de tous les syndicats représentatifs ; l'intérêt majeur des travailleurs : l'emploi et le droit au travail ; l'amélioration très nette de la situation depuis septembre ; le caractère partiel et la fragilité des résultats acquis ; la nécessité absolue d'éviter les conflits, notamment au début de l'application de la présente loi ; l'engagement que les deux parties pourraient prendre de l'appliquer ; les conséquences d'un ajournement ou d'une altération du texte en discussion ; les grèves avec occupation qui ont précédé les lois sociales de 1936 ; la création d'une magistrature sociale ; l'abaissement de l'âge à partir duquel un salarié pourra être délégué syndical ; la position du Ministre à ce sujet ; son opposition à la politique de Munich ; la défense de la liberté du travail ; la nécessité de ne pas se couper de la classe ouvrière dans son ensemble ; les résultats des élections professionnelles ; la confiance qu'un grand nombre de travailleurs font aux grandes confédérations syndicales ; la préservation du droit d'adhérer à des syndicats autonomes ; le caractère non monolithique des grandes organisations syndicales et des syndicats eux-mêmes ; l'application de l'ordonnance d'août 1967 relative à l'intéressement ; les propos tenus par Waldeck-Rousseau sur la « défiance de la blouse ».

Art. 1er : *Activités des syndicats professionnels dans les entreprises* (p. 5075) ; la représentativité des syndicats ; la situation dans les D.O.M. ; la situation du droit syndical par rapport au droit de grève et à la liberté du travail (p. 5076) ; l'affirmation de cette dernière ; l'application de la loi dans la fonction publique, les entreprises nationalisées et l'O.R.T.F. ; la discrimination inadmissible créée entre les entreprises suivant qu'elles occupent plus ou moins de 50 salariés ; l'augmentation souhaitable du seuil de 50 salariés pour le porter à 100 *(ibid)* ; les conditions de l'exercice du droit syndical (p. 5077) ; la grande importance du seuil pour les petites entreprises ; la lourdeur de la structure envisagée ; le rappel au règlement de M. Mondon ; le caractère essentiel des présentes dispositions ; l'impossibilité d'abaisser le seuil au-dessous de 50 et de l'élever au-dessus de ce chiffre ; la protection des travailleurs des petites entreprises ; l'optique sociale et l'optique économique à concilier ; la possibilité de prévoir pour les petites et moyennes entreprises un crédit d'heures inférieur *(ibid)* ; rappel au règlement de M. Triboulet ; la suppression du privilège établi en faveur de certaines organisations syndicales ; l'équilibre rigoureux entre le deuxième et le troisième paragraphes de l'article *(ibid)* ; rejet au scrutin d'un amendement tendant à supprimer l'alinéa 3 (p. 5079) ; liste des votants (p. 5117) ; la définition de l'organisation représentative (p. 5079) ; la nécessité de s'assurer de la véritable présence d'une centrale syndicale nationale dans l'entreprise *(ibid)* ; la preuve à faire par les syndicats qu'ils comptent au moins dix adhérents dans l'entreprise (p. 5080) ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe indépendant proposant une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa ; liste des votants (p. 5118) ; le cas des professions dont les conditions d'exercice entraînent la mobilité ou la dispersion du personnel ; la situation de la marine marchande ; les autres activités concernées ; les organisations les plus représentatives dans les D.O.M. *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5081).

Titre premier : *Des sections syndicales.*

Art. 2 : *Constitution des sections syndicales (ibid)* ; la question des établissements multiples ; la complexité juridique de la question ; l'existence de comités d'entreprises et de comités d'établissements *(ibid)* ; la vocation des syndicats à représenter les intérêts du personnel dans son ensemble ; la nécessité d'empêcher une interprétation restrictive des dispositions de l'article ; adoption de l'article *(ibid)*.

Art. 3 : *Collecte des cotisations syndicales* ; la limitation apportée au droit de collecter les cotisations de droit syndical ; la fixation par la loi des conditions minimales (p. 5083) ; adoption de l'article.

Art. 4 : *Affichage des communications syndicales* ; l'impossibilité d'une transmission simultanée à la direction ; la fixation par l'inspecteur du travail des modalités d'affichage *(ibid)* ; l'équilibre établi par le texte du Gouvernement (p. 5084) ; la distribution dans les arsenaux militaires de tracts mettant en cause le président de la République ou les parlementaires ; l'obligation pour les publications de porter le sigle de l'orga-

nisation syndicale *(ibid)* ; le caractère politique des communications ou tracts (p. 5085) ; adoption de l'article avec modification.

Art. 5 : *Local pour les délégués* ; les dangers qui risquent de résulter de cet article pour les petites et moyennes entreprises *(ibid)* ; rejet au scrutin d'un amendement du groupe des républicains indépendants tendant à porter de 100 à 300 le nombre des salariés des entreprises assujetties (p. 5086) ; liste des votants (p. 5119) ; adoption de l'article avec modification (p. 5087).

Art. 6 : *Réunions des adhérents des sections syndicales* ; la possibilité de réunion de la section syndicale en fonction d'accords contractuels plus larges que les dispositions de la loi *(ibid)* ; adoption de l'article (p. 5088).

Titre II : *Des délégués syndicaux.*

Art. 7 : *Désignation des délégués syndicaux* ; l'exercice du droit syndical dans la démocratie et la liberté ; le vote à bulletin secret assurant la liberté du choix et le caractère représentatif du délégué ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 7 ; la possibilité pour les délégués syndicaux de se faire seconder par un représentant qualifié de leur syndicat *(ibid)*.

Art. 8 (p. 5089) : *Nombre de délégués syndicaux* ; le caractère réglementaire de la fixation du nombre des délégués ; la fixation souhaitable par la loi de ce nombre ; l'irrecevabilité d'un amendement tendant à le déterminer ; l'inutilité de prévoir à la fois des délégués titulaires et des délégués suppléants (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5090).

Art. 9 : *Conditions à remplir par les délégués syndicaux* ; l'abaissement souhaitable de l'âge des délégués à 18 ans ; la maturité des jeunes travailleurs (p. 5091) ; l'abaissement de l'âge de l'éligibilité de 21 ans à 18 ans (p. 5092) ; adoption au scrutin d'un amendement de la Commission de la production tendant à abaisser l'âge de 21 ans accomplis à 18 ans accomplis sous certaines réserves *(ibid)* ; liste des votants (p. 5120) ; la condition à exiger des délégués syndicaux de travailler dans l'entreprise depuis un an et de posséder un casier judiciaire vierge (p. 5092) ; la condition de nationalité française (p. 5093) ; la contradiction de cette condition avec le règlement relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la C.E.E. ; l'augmentation d'un an à deux ans de la durée du travail dans l'entreprise exigée pour les délégués syndicaux de nationalité étrangère *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5094).

Art. 10 : *Communication des noms des délégués syndicaux et de leurs suppléants (ibid)* ; l'avertissement à donner à l'inspecteur du travail des communications syndicales ; adoption de l'article avec modification (p. 5095).

Art. 11 : *Licenciements des délégués syndicaux* ; la protection contre les licenciements abusifs ; l'augmentation sensible depuis mai et juin du nombre des licenciements illégaux ; la réparation intégrale du préjudice causé aux délégués syndicaux ; la notification à l'inspecteur du travail de la décision de licenciement *(ibid)* ; l'avis de l'inspecteur du travail (p. 5096) ; la coutume de l'inspecteur du travail de trancher dans le délai minimum compatible avec une enquête sérieuse ; la réintégration des délégués licenciés ; le principe de l'astreinte contre les employeurs ; la nécessité absolue de la protection d'un délégué syndical ou d'un ancien délégué syndical contre le licenciement (p. 5097) ; l'opportunité que les fonctions de délégué syndical aient été exercées pendant un an au moins ; le maintien du délégué dans son emploi et dans son poste ; adoption de l'article avec modification *(ibid)*.

Art. 12 : Crédit d'heures pour les délégués syndicaux titulaires (p. 5098) ; la surcharge exagérée qui risque d'en résulter pour les petites entreprises *(ibid)* ; l'impossibilité de procéder à une modulation complexe selon l'effectif des entreprises (p. 5099) ; rappel au règlement de M. Ribière ; rejet au scrutin d'un sous-amendement tendant à limiter à cinq heures dans les entreprises occupant de 150 à 300 salariés *(ibid)* ; liste des votants (p. 5122) ; rappel au règlement de M. Voisin (p. 5099) ; adoption au scrutin d'un amendement tendant à limiter les crédits d'heures dans les différentes catégories d'entreprises (p. 5100) ; liste des votants (p. 5123) ; les inconvénients résultant de la possibilité pour les délégués de s'absenter dans le cours du travail ; l'opposition du Gouvernement à la limitation de l'utilisation du crédit d'heures dans des conditions non prévues dans les travaux préparatoires ; l'impossibilité d'affecter à l'un ou à l'autre des délégués syndicaux un nombre d'heures supérieur à quinze heures ; l'inconvénient très grave pour la production du cumul possible par un délégué d'heures non travaillées *(ibid)* ; la

limitation de ce problème aux entreprises comptant plus de mille salariés (p. 5101) ; la répartition du crédit d'heures par les sections syndicales ; la subordination qu'implique le mot « convocation » ; adoption de l'article avec modification *(ibid)*.

Art. 13 : *Pénalités en cas d'entrave à l'exercice du droit syndical (ibid)* ; la distinction à faire entre l'infraction à la loi et l'entrave à l'exercice du droit syndical (p. 5102) ; la constatation des infractions par les inspecteurs du travail ; le principe de l'exercice de la liberté syndicale *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5103).

Art. 14 : *Conventions comportant des clauses plus favorables* ; adoption.

Articles additionnels : retrait d'un amendement de la Fédération de la gauche ; amendement du Groupe P.D.M. tendant à prévoir le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi réorganisant et simplifiant les différents organes de représentation du personnel dans l'entreprise ; les inconvénients de la lourdeur résultant de la superposition des divers systèmes de représentation ; le projet de loi qui sera déposé au printemps définissant la place de chacun des organes de représentation de l'entreprise ; retrait de l'amendement ; amendement tendant à prévoir l'obligation pour les syndicats professionnels de s'engager à appliquer la présente loi ; les devoirs des syndicats vis-à-vis de l'entreprise *(ibid)* ; les inconvénients de cette proposition (p. 5104) ; retrait de l'amendement *(ibid)*.

Seconde délibération.

En vertu de l'article 101 du Règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 7 du projet de loi (p. 5104).

Art. 7 : amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la contradiction entre la disposition votée en première délibération supprimant les suppléants au nom du principe de la désignation et l'amendement qui supprime cette désignation ; l'absence d'allusions dans la loi de 1884 à l'obligation du vote secret ; les solutions identiques retenues par les lois de 1901 sur les associations et 1867 sur les sociétés par actions *(ibid)* ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement (p. 5105) ; liste des votants (p. 5124).

Explications de vote sur l'ensemble (p. 5105) ; le point de vue du Groupe de la fédération de la gauche ; les réserves qu'inspire le texte ; le préjugé favorable du groupe ; les éléments positifs du projet ; le progrès qu'il constitue dans le domaine de la législation sociale ; le vote favorable du Groupe de la fédération de la gauche ; la position du Groupe communiste ; le libre exercice du droit syndical, revendication essentielle des travailleurs ; les insuffisances et les restrictions du texte ; les moyens nouveaux que cette conquête donnera aux travailleurs ; la défense par eux des avantages acquis au printemps dernier ; le vote favorable du Groupe communiste ; la position du Groupe de l'U.D.R. ; la nouvelle manifestation de la volonté sociale du gaullisme ; le désir de certains de ses adversaires de pousser la classe ouvrière vers des luttes stériles ; l'association de l'Assemblée Nationale et en particulier de la majorité à l'élaboration et à la rédaction de ce texte ; vote favorable du Groupe U.D.R. *(ibid)* ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 5106) ; liste des votants (p. 5125).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1968] (p. 5689).

L'adoption unanime par la Commission mixte paritaire du texte proposé ; le crédit d'heures illimité ouvert dans les entreprises de 50 à 150 salariés ; la compétence du tribunal d'instance pour les contestations relatives aux désignations des délégués ; les licenciements abusifs ; la protection des délégués syndicaux liés à l'employeur par un contrat de durée indéterminée *(ibid)* ; la fixation à dix-huit ans de l'âge à partir duquel le salarié peut accéder aux fonctions de délégué syndical ; la solution inverse qui a finalement prévalu (p. 5689, 5690, 5691) ; l'adaptation de notre droit social à l'évolution de la société contemporaine (p. 5690) ; l'importance du texte en discussion ; le progrès considérable de ce texte dans la mesure où il n'aggrave pas les charges des petites et moyennes entreprises ; la liberté syndicale en France depuis 1884 ; l'évolution inévitable des structures actuelles, du syndicalisme français, de la contestation à la participation ; les altérations apportées au texte primitif *(ibid)*.

Intervention de M. Schumann, Ministre d'Etat, chargé des Affaires sociales (p. 5689) :

le travail législatif accompli ; l'accord du Gouvernement avec le texte adopté par la Commission mixte paritaire ; la situation des entreprises comprenant plusieurs établissements distincts ; le dépôt à la session de printemps d'un projet de loi concernant la création d'une magistrature sociale ; (p. 5691) : l'inopportunité de soulever le problème de l'abaissement de l'âge électoral par un biais ; les divisions des diverses formations politiques et même des organisations syndicales sur ce problème ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 5691 et 5692).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5692).

3. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code du travail et à assurer le plein exercice des libertés syndicales, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Bouchacourt et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2258.**

4. — Proposition de loi tendant à l'amélioration de la loi du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2334.**

5. — Proposition de loi tendant à faciliter les réunions syndicales dans les entreprises, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Lucas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2335.**

6. — Proposition de loi tendant à la garantie et à l'extension des libertés syndicales, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1972 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2838.**

Voy. aussi : BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique - I - Section commune - II - Affaires sociales, p. 4709, 4719, 4731, 4735, 4741).

SYNDICATS DE COMMUNES. — *Voy.* COMMUNES, 19 ; ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 3.

— des gens de mer. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5656).

— intercommunaux. — *Voy.* COMMUNES, 19.

— interhospitaliers. — *Voy.* HOPITAUX, 2.

— mixtes de gestion forestière. — *Voy.* FORÊTS, 5 (1971, p. 1521).

SYNDICS. — *Voy.* ORDRES PROFESSIONNELS, 4 ; JUSTICE (1971, p. 4058).

SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Seconde délibération) ; *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 2.

T

TABACS.

1. — Proposition de loi tendant à préciser les dispositions de l'article 27 du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'extension du monopole des tabacs en Alsace et en Lorraine, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1968 par M. Radius et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 384.**

— .

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 39 à 44 ; BUDGETS (Agriculture).

— Manufacture des — de Bordeaux. — QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 233.

TABLES D'ÉCOUTE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (avant l'art. 14).

TALC MORHANGE. — *Voy.* BUDGET 1973 (Santé publique) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 176 à 180.

TALKIES-WALKIES. — *Voy.* RADIODIFFUSION, 4.

TANZANIE.

— République. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24 et 35.

TAUX DE L'ESCOMPTE. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 162.

TAUX D'EXPANSION. — *Voy.* PLAN, 1.

TAUX D'INTÉRÊT. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12.

TAXE A L'ESSIEU. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9.

TAXE COMPLÉMENTAIRE.

— Abattement à la base. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (art. 3).

— Suppression. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (article 4).

— Agricole. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale).

TAXE D'APPRENTISSAGE. — *Voy.* FORMATION PROFESSIONNELLE, 3 (1971, p. 2537) ; IMPÔTS, 3 (art. 9) ; ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 2, 3, 4 (1971, p. 2417).

TAXE D'ASSAINISSEMENT. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 5 à 9.

TAXE SUR LA CHICORÉE A CAFÉ.

— *Voy.* BUDGET 1973 (Taxes parafiscales).

TAXE SUR LES CHIENS. — *Voy.* IMPOTS LOCAUX, 4 (1971, p. 1864).

TAXE DE CIRCULATION SUR LES VIANDES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (article 17) ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale et art. 2 et 6).

TAXE DE CIRCULATION SUR LES VINS. — *Voy.* BUDGET 1970 (Agriculture).

TAXE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE.

— Produits extraits des sablières et carrières. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 6.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 8).

TAXE D'EXTRACTION. — *Voy.* MINES ET CARRIÈRES, 5.

TAXE FORESTIÈRE.

— Perception. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 6).

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT. — *Voy.* BUDGET 1970, (Equipement et Logement - Logement et Urbanisme - Intérieur) ; ECONOMIE NATIONALE, 3 (après art. 7) ; IMPÔTS LOCAUX, 2 et 3 ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5125, 5126).

TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières diverses), 6 ; BAUX RURAUX, 17 ; ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1355).

TAXE SUR LES SALAIRES. — *Voy.* BUDGET 1968, 3 (Discussion générale et art. 11, 12, 13) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 76.

— Attribution de la part locale. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 16).

— Suppression. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale et article premier).

TAXE DE SÉJOUR. — *Voy.* BUDGET 1972 (Tourisme, p. 5136).

TAXE DE SOLIDARITÉ SUR LES CÉRÉALES. — *Voy.* BUDGET 1973 (Taxes parafiscales).

TAXE DE SOLIDARITÉ SUR LES OLÉAGINEUX. — *Voy.* BUDGET 1970 (après l'art. 17).

TAXE SPÉCIALE.

— Sur certains véhicules routiers. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 5).

TAXE D'URBANISATION. — *Voy.* BUDGET 1970 (après l'art. 63).

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (T.V.A.).

— Arrondissement des taux.

— Délai de dépôt des déclarations.

— Franchise.

— Simplification.

Voy. BUDGET 1970 (Discussion générale et après article 6) ; COMMUNES, 25 (1971, p. 2262) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 82 (p. 1427) ; COOPÉRATIVES, 2 ; COLLECTIVITÉS LOCALES, 9 ; HÔPITAUX, 2.

— Application à l'agriculture. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture et article 18) ; EXPLOITANTS AGRICOLES, 5 (art. additionnels).

— Travaux d'équipement des collectivités locales. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 76.

— Remboursement de crédits non imputables. — *Voy.* ECONOMIES NATIONALE, 4 (art. 1er).

— Imputation de la déduction pour investissement. — *Voy.* IMPÔTS, 2 (art. 4).

— Augmentation des taux. — *Voy.* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; ECONOMIE NATIONALE, 2 (Discussion générale et art 13) ; BUDGET 1972 (p. 6859).

— Déclarations des redevables. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2 (Dispositions particulières) (art. 4).

— Application de la. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1355).

— Crédit de. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 7 (p. 1364).

— Publications interdites à la jeunesse. — *Voy.* IMPÔTS INDIRECTS, 1.

— Remboursement de la — aux collectivités locales. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec dégat), n°s 171 à 175.

— O.R.T.F. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5601).

— Application aux artisans et commerçants. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 33 à 38.

— Appliquée au commerce d'animaux vivants. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1, (p. 5941).

TAXES ASSIMILÉES.

— Arrondissement des tarifs. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 17).

TAXES PARAFISCALES. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Art. 47 - Etat E) ; BUDGET 1970, 1 (Art. 40 - Etat E) ; BUDGET 1972 (Taxes parafiscales).

TAXI. — *Voy.* ARTISANS, 2, 3, 4 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 31.

TCHAD. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 69.

— Opérations militaires au. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 18, 101 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE, n° 7 ; BUDGET 1969, 5 ; BUDGET 1970 (Affaires étrangères) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971 (p. 6438) ; BUDGET 1972 (Collectif 1, p. 5935).

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Voy* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères).

— Accord sur les assurances sociales. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22.

— Convention consulaire. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 47.

— Invasion. — *Voy.* BUDGET 1969, (Affaires étrangères) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 3 et 5.

TECHNICIENS.

— Participation dans l'entreprise. — *Voy.* BUDGET 1973 (Affaires sociales et Santé publique - I - Section commune - II - Affaires sociales, p. 4746).

TÉLÉCOMMUNICATIONS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 18 à 20 ; BUDGET 1971 (Postes et Télécommunications, p. 4892, 4897) ; BUDGET 1972 (Postes et Télécommunications, Budgets annexes) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 98 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 50 à 52.

— Sociétés de financement. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (avant l'article premier).

— Travail du personnel des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 232.

TÉLÉPHONE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 1 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 18 à 20 ; BUDGET 1969, 1 (Budgets annexes - Postes et Télécommunications - Création d'une Compagnie nationale) ; BUDGET 1970, 1 (Postes et Télécommunications - Création de Finextel, société de financement) ; BUDGET 1972 (Postes et Télécommunications - Budgets annexes).

— Téléphone rural. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 366.

— Réseau téléphonique. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 225 et 237.

— Recrutement d'agents pour la pose de câbles téléphoniques. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 20.

— Saturation du réseau. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 88.

TÉLÉVISION. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre - II) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre - I).

— Antennes de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 213.

— Création de deux chaînes d'informations télévisées. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre - I).

— Création d'une troisième chaîne. — *Voy.* BUDGET 1972 (Services du Premier Ministre - O.R.T.F., p. 5495, 5499, 5503).

— Tubes couleurs de — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 288.

Voy. aussi RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION.

TELEX. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Postes et Télécommunications) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 18 à 20.

TEMPS PARTIEL. — *Voy.* HÔPITAUX, 1, 2.

TEMPS PLEIN. — *Voy.* HÔPITAUX, 2.

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES. — *Voy.* T.O.M., 11 ; BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre - V) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IV).

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS.

— Assemblée territoriale. — *Voy.* T.O.M., 2.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

1. — Proposition de loi portant amnistie des infractions commises en relation avec les incidents survenus au lycée d'Etat de Moroni (Grande Comore) du 29 janvier 1968 au 28 mars 1968, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Saïd Ibrahim (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 299.**

2. — Proposition de loi modifiant la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée territoriale du territoire français des Afars et des Issas, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 1968 par M. Abdoulkader Moussa Ali (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 361 ;** rapport le 16 octobre 1968 par M. de Grailly, **n° 367.** Adoption le 17 octobre 1968. — Proposition de loi **n° 34.**

Transmise au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du règlement, du suffrage universel et d'administration générale), **n° 21 (année 1968-1969) ;** rapport le 23 octobre 1968 par M. Molle, **n° 22 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 24 octobre 1968. — Proposition de loi **n° 7 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-916 du 24 octobre 1968, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1968 (p. 10.067).

DISCUSSION [17 octobre 1968] (p. 3358).

La modification de la répartition par circonscription des sièges à la chambre des députés du territoire ; les lois du 30 juillet 1963 et du 3 juillet 1967 ; la compétence de la Commission des lois constitutionnelles et du Parlement de la République ; l'agrément général au présent texte des membres de la chambre des députés territoriale ; la division du territoire en quatre circonscriptions ; les modifications intervenues dans le corps électoral depuis 1953 (*ibid*) ; l'augmentation d'une unité de la représentation de la section d'Ali Sabieh (p. 3558, 3559) ; la diminution corrélative d'un siège de la représentation de Djibouti (p. 3358) ; le groupement en deux sections de cette ville (p. 3359, 3360) ; la nécessité d'un recensement plus sérieux ; le profond espoir avec lequel les deux communautés attendent le vote de la présente loi ; le rapprochement qui s'opère actuellement entre les différents groupes ethniques ; la vérification des chiffres par les commissions de contrôle ; la mise à jour des listes électorales pour la consultation du 19 mars 1967 ; l'impossibilité d'envisager pour longtemps d'augmenter le nombre des députés ; la sur-représentation actuelle de la ville de Djibouti (*ibid*) ; la réorganisation administrative du cercle de Djibouti (p. 3360) ; la supériorité en nombre de la population étrangère par rapport à la population véritablement autochtone de la ville ; les nouveaux pourcentages de représentation qui résulteront du vote de la loi (*ibid*).

Article unique : adoption ; abstention du groupe communiste (p. 3360).

3. — Projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la Production et des échanges), **n° 400 ;** avis le 5 décembre 1968 par M. Krieg au nom de la Commission des lois, **n° 505 ;** rapport le 6 décembre 1968 par M. Dupont-Fauville, **n° 511.** Adoption le 9 décembre 1968. — Projet de loi **n° 65.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 83 (année 1968-1969) ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Jager, **n° 95 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 43 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968, **n° 553 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Dupont-Fauville au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 561 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Dupont-Fauville au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 562.** Adoption le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 98.**

Transmis au Sénat ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Jager au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 129 (année 1968-1969).**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1968 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 136 (année 1968-1969)** ; rapport le 20 décembre 1968 par M. Jager, **n° 137 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 63. (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 603 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Dupont-Fauville, **n° 604.** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 104.**

Loi n° 69-4 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 196).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [9 décembre 1968] (p. 5206).

La grande importance du nickel, métal mal connu (p. 5206 et 5208) ; son rôle monétaire avant 1940 (p. 5206) ; l'intérêt général que représente ce métal ; les deux grands types de gisements de nickel exploitables ; la place de la Nouvelle-Calédonie pour les gîtes de minerai latéritique (*ibid*) ; la consommation de nickel dans le monde libre (p. 5207) ; les quatre grands producteurs mondiaux ; les effets heureux de l'état de choses existant ; le nouveau débouché offert au nickel par l'exploitation des océans ; la mise en exploitation des gisements latéritiques à basse teneur ; la société « Le Nickel » ; ses exportations vers le Japon (*ibid*) ; les investissements nouveaux envisagés par cette société (p. 5207, 5208) ; les négociations avec l'I.N.C.O. en vue de créer un puissant consortium franco-américain ; la signature d'une déclaration commune d'intentions ; les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la création de la société ; l'interprétation de la déclaration de 1967 ; le scepticisme de la société française S.A.M.I.P.A.C. quant au degré de mise au point technique du procédé de traitement I.N.C.O. concernant les minerais de faible teneur et son inquiétude quant aux conditions de la commercialisation des produits ; l'augmentation considérable du nombre des permis de recherche délivrés ; la protection des intérêts du territoire et des intérêts nationaux ; le contrôle du pouvoir central ; la délibération de l'Assemblée territoriale fixant les conditions d'application du régime des substances minérales en Nouvelle-Calédonie (*ibid*) ; la nécessité d'une autorisation personnelle valable pour cinq ans ; la procédure pour l'octroi de concessions ; le souci d'encadrer la participation étrangère par l'autorité administrative centrale ; la soumission pour avis du projet initial à l'Assemblée territoriale ; les restrictions qui résulteront du présent texte pour certains des pouvoirs de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie ; l'intérêt qui s'attache au projet en discussion ; la nécessité qu'en face des puissances financières internationales, se trouve un gouvernement qui puisse traiter d'égal à égal (*ibid*).

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5208 à 5210) : la mise en valeur du nickel en Nouvelle-Calédonie, problème de première importance ; les efforts de l'Etat pour permettre l'exploitation effective de cette richesse ; la grande différence des niveaux de vie moyens entre les deux ethnies habitant le territoire ; la grave crise financière entraînée en 1963 par la récession au Japon ; le refus de l'Assemblée territoriale d'aménager un régime fiscal spécial pour des investissements nouveaux de la société « Le Nickel » ; la forte croissance de la demande mondiale de nickel à partir de 1966 ; la création demandée par la Nouvelle-Calédonie d'une deuxième société de transformation du nickel ; le projet de réforme communale de 1964 ; l'avis défavorable de l'Assemblée territoriale ; les trois projets de loi présentés aujourd'hui par le Gouvernement : projet de réforme minière, projet tendant à favoriser les investissements importants en Nouvelle-Calédonie, projet de réforme communale ; l'importance nationale et stratégique du nickel ; le classement de ce minerai au nombre des substances d'intérêt national ; la préservation des intérêts du territoire et de ses habitants ; les dispositions concernant

l'autorisation personnelle ; l'autorité habilitée à la délivrer ; la compétence du Ministre de l'Industrie pour les actes les plus importants de l'administration du domaine minier; les caractéristiques du permis A ; les observations de l'Assemblée territoriale ; les empiétements du projet de loi sur certaines de ses compétences ; l'instauration d'une procédure complexe d'attribution des titres miniers et des autorisations personnelles ; la grande efficacité des remèdes prévus ; la formulation dans le délai d'un mois de l'avis de l'Assemblée territoriale ; la brusque élévation du nombre des demandes de permis de recherche depuis 1965 ; le délai très bref auquel seront soumises les décisions prises à Paris.

Question préalable opposée par M. Odru en vertu de l'article 91, alinéa 3 du Règlement (p. 5210) ; le manque d'intérêt que peut présenter pour la Nation française la nouvelle classification du nickel dans les matières dites d'intérêt stratégique ; la mise de la commercialisation des produits de fusion ou de transformation à la discrétion du pouvoir central ; le décret du 13 novembre 1964 prévoyant tous les écrans nécessaires de protection pour l'Etat ; l'absence d'avis de l'Assemblée territoriale sur le présent texte contrairement à l'article 74 de la Constitution (*ibid*) ; la privation de tout pouvoir qui résultera du présent texte pour l'Assemblée territoriale.

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5211) : la régionalisation en Nouvelle-Calédonie ; l'association des groupes socio-professionnels aux nouvelles compétences accordées par l'Etat ; le dépassement de ces prérogatives commis par l'Assemblée territoriale lorsqu'elle a bloqué l'autonomie communale et refusé l'ensemble des textes concernant la détaxation de certains investissements industriels.

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 5211) ; liste des votants (p. 5256).

La situation politique et administrative de la Nouvelle-Calédonie (p. 5211) ; le référendum de 1958 ; le quasi-contrat entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole ; les trois projets de loi soumis aujourd'hui à l'Assemblée Nationale sans consultation préalable de l'Assemblée territoriale (p. 5211, 5213) ; la modification des attributions de l'Assemblée territoriale en matière d'exonération de droits (p. 5211) ; les deux catégories de permis de recherche existant en Nouvelle-Calédonie (*ibid*) ; l'avis conforme du Ministre de l'Industrie requis pour la délivrance de l'autorisation personnelle minière et pour l'attribution des permis de recherche (p. 5212) ; l'objet du deuxième projet soumis par le Gouvernement : doter les communes de la Nouvelle-Calédonie, à l'exclusion de Nouméa, de moyens normaux et de responsabilités accrues ; les deux types de collectivités locales existant en Nouvelle-Calédonie ; la régularisation par ce texte de la création et du contrôle des communes de Nouvelle-Calédonie ; la départementalisation ; l'objet du troisième projet de loi : la définition par décret des exonérations fiscales en faveur des entreprises présentant une importance et un intérêt exceptionnels ; le régime fiscal de longue durée dont bénéficie la société « Le Nickel » ; le refus par l'Assemblée territoriale de modifier ce régime et de le prolonger avant même son expiration ; les dispositions fiscales avantageuses à accorder à de nouvelles sociétés en Nouvelle-Calédonie sans modifier les attributions de l'Assemblée territoriale ; l'opportunité d'envoyer une mission de l'Assemblée Nationale sur place (*ibid*) ; l'importance capitale du vote qui va intervenir pour l'avenir de la France dans cette partie du monde (p. 5213) ; l'intention du Gouvernement d'offrir des cadeaux fiscaux à des grandes entreprises capitalistes en faveur desquelles ont été conçus les projets de loi ; la centralisation à outrance en Nouvelle-Calédonie ; le refus opposé par le Gouvernement à la demande d'audience d'une délégation de l'Assemblée territoriale ; la revendication d'autonomie interne présentée par cette assemblée (*ibid*).

Motion de renvoi à la Commission saisie au fond de l'ensemble du texte en discussion déposée par M. Pidjot en vertu de l'article 91, alinéa 5 du Règlement (p. 5214) ; le caractère satisfaisant de la réglementation minière actuelle en Nouvelle-Calédonie ; les malentendus à dissiper ; la fausse accusation de spéculation contre les Néo-Calédoniens ; le profit en devises fortes que la France trouve dans le reliquat du budget de la Nouvelle-Calédonie ; le contact qui aurait dû être établi entre l'Assemblée Nationale et l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie ; l'envoi d'une mission parlementaire dans ce territoire (p. 5214, 5215) ; le refus de M. Billotte de recevoir au début de l'année une délégation du territoire (p. 5214).

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5214, 5215) : le coût de la Nouvelle-Calédonie pour la métropole ; les facilités accordées par l'Assemblée territoriale aux capitalistes étrangers ; la justification de ces avantages financiers ; les créations d'emplois multiples qui en résultent ; le but du projet de loi : contrôler l'invasion des capitaux étrangers ; les Calédoniens et les Français qui ne constituent qu'un seul peuple et non pas deux ; le refus du général Billotte de recevoir la délégation calédonienne qui voulait l'entretenir d'autonomie interne et le voyage du Secrétaire d'Etat en Nouvelle-Calédonie ; l'accord de l'opinion ; l'examen sérieux du projet de loi.

Rejet au scrutin de la motion de renvoi en Commission (p. 5215) ; liste des votants (p. 5257).

Art. 1er (p. 5215) : l'attachement des Calédoniens aux prérogatives territoriales ; le classement du nickel, du chrome et du cobalt au nombre des substances d'intérêt national ; les désaccords entre le gouverneur et l'Assemblée tranchés par décret en Conseil d'Etat; la lourdeur de cette procédure (*ibid*); adoption de l'article (p. 5216) ;

Art. 2 : adoption.

Art. 3 : la délivrance de l'autorisation personnelle minière ; le retrait aux autorités locales de leurs prérogatives en ce domaine ; la compétence du Secrétaire d'Etat chargé des D.O.M. et T.O.M. (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 5217).

Art. 4 : adoption d'un amendement tendant à retarder la date d'application de la loi (p. 5218) ; le cas des titres miniers antérieurs à la date d'application de la loi ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 5 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5694).

Les modifications apportées par le Sénat ; la réintroduction de l'intervention du conseil de Gouvernement ; la volonté du peuple néo-calédonien de continuer la lutte pour conquérir son autonomie interne réelle (*ibid*) ; la politique coloniale de la France (p. 5695) ; l'exemple que constituait la décolonisation entreprise par notre pays (*ibid*).

Art. 3 : adoption de deux amendements de la Commission ; vote défavorable du groupe communiste.

Explications de vote : les trois projets de loi adoptés par la majorité de l'Assemblée Nationale en première lecture et qui portent gravement atteinte aux privilèges de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie ; le régime d'exception accordé aux grands trusts français et étrangers ; les conditions ainsi créées de la future américanisation économique et politique de ce territoire ; le refus du groupe communiste de s'associer à une entreprise qui n'a rien à voir avec l'intérêt de la population néo-calédonienne et avec l'intérêt national français (*ibid*).

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5696) : la position de l'Union calédonienne au sein de l'Assemblée territoriale et son désir de voir la société américaine Inco s'installer sur le territoire ; la volonté du Gouvernement d'imposer une société à majorité française ; son souci de défendre l'intérêt national ; le sentiment vraiment français des Calédoniens ; l'option adoptée en 1958 par la population de la Nouvelle-Calédonie de garder le statut du territoire.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (p. 5696).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5753).

La proposition de la Commission de la production de reprendre le texte voté en dernier lieu par l'Assemblée Nationale sans modification (p. 5754).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5754).

4. — Projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 401** ; rapport le 5 décembre 1968 par M. Rivierez, **n° 504.** Adoption le 9 décembre 1968. — Projet de loi **n° 66.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 84 (année 1968-1969)** ; rapport le 17 décembre 1968 par M. Dailly, **n° 108 (année 1968-1969).** Rejeté le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 44.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968, **n° 554 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Riviérez au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 565 ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Riviérez au nom de la Commission des lois, **n° 575.** Adoption le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 99.**

Transmis au Sénat ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Dailly au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 132 (année 1968-1969).**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1968 (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 138 (année 1968-1969) ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Dailly, **n° 140 (année 1968-1969).** Rejet le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 64 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 605 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Riviérez, **n° 606.** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 105.**

Loi n° 69-5 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 197 et 198).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE : [9 décembre 1968] (p. 5219).

Les conditions dans lesquelles l'Assemblée Nationale peut délibérer sur une semblable affaire ; la place du territoire dans la République ; les dispositions des articles 72 et 74 de la Constitution ; l'organisation des T.O.M., assumée par la République ; la possibilité pour l'Assemblée Nationale de légiférer même si l'Assemblée territoriale d'un territoire n'est pas d'accord sur un projet de loi soumis aux députés ; la promotion communale des populations mélanésiennes (p. 5219, 5220) ; la compétence de l'Etat en matière d'enseignement secondaire (p. 5219) ; l'existence en Nouvelle-Calédonie d'une commune de plein exercice, celle de Nouméa ; la situation des autres municipalités ; l'absence de finances propres ; leurs ressources ; l'octroi de mer ; l'absence d'autonomie communale véritable ; la suppression des liens de dépendance des municipalités à l'égard de l'Assemblée territoriale (p. 5220) ; l'opportunité de profiter des années de prospérité à venir pour apporter des améliorations aux communes ; le souci du Gouvernement d'assurer leur autonomie financière ; la fixation du plancher des ressources sans l'intervention de l'Assemblée territoriale ; l'affectation d'un domaine à ces communes ; l'assistance à celle-ci en matériel et en personnel ; les communes de plein exercice ; le caractère provisoire du texte actuel (*ibid*) ; l'intervention de l'Etat par la création, la modification et la fusion des communes (p. 5221) ; le rejet par la Commission des amendements tendant à l'abandon du droit commun communal ; l'érection la plus rapide possible des municipalités actuelles en communes ; l'absence de modification des réserves foncières autochtones ; la détermination du nombre des conseillers à élire sur la base non des textes de 1879 et de 1961 mais des dispositions du Code communal ; l'union de tous nos compatriotes de la Nouvelle-Calédonie.

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5221, 5222) : l'importance du travail accompli par la Commission ; le projet de 1964 ; l'évolution vers un total affranchissement communal ; les trois caractéristiques du projet ; le rapprochement avec le régime de droit commun des communes métropolitaines ; la création de communes au plein sens du terme ; l'octroi à leur profit de ressources adaptées et sûres ; la liaison entre leurs recettes et l'ensemble des ressources du territoire ; la création d'un fonds de péréquation ; le recours à la section générale du F.I.D.E.S. pour aider les communes dans leurs investissements prioritaires ; la constitution d'un domaine communal minimum ; le respect du régime actuel des réserves foncières autochtones ; le développement de l'aide de l'administration aux communes ; la création de subdivisions administratives ; le renforcement des activités de l'administration et l'allégement des charges territoriales ; les longues consultations et mises au point auxquelles a été soumis le présent texte ; l'encouragement à ce qui peut aller dans le

sens d'un dialogue objectif et constructif ; la promotion des populations, particulièrement de l'ethnie mélanésienne.

Question préalable opposée par M. Pidjot en vertu de l'article 91, alinéa 3 du Règlement (p. 5222) ; l'inadaptation du présent projet aux problèmes communaux de la Nouvelle-Calédonie ; la politique colonialiste de départementalisation dont il est l'expression ; l'ignorance par le Gouvernement de la situation réelle dans laquelle se trouvent les communes du territoire ; le classement des 31 communes en deux catégories : la capitale, Nouméa, et les 30 communes rurales *(ibid)* ; la solution préférable qui consisterait à créer un statut de véritables communes de plein exercice en Nouvelle-Calédonie (p. 5222, 5223) ; le caractère provisoire du présent projet (p. 5222) ; ses conséquences éventuelles ; l'organisation municipale de Nouméa ; les particularités de fonctionnement du conseil municipal ; les attributions de ce dernier ; les pouvoirs du maire *(ibid)* ; l'absence d'autonomie financière réelle des autres municipalités (p. 5223) ; l'application possible en Nouvelle-Calédonie des solutions reconnues bonnes pour la métropole.

Rejet de la question préalable (ibid) ; vote favorable du groupe communiste.

Motion de renvoi à la Commission saisie au fond de l'ensemble du texte en discussion déposée par M. Pidjot en vertu de l'article 91, alinéa 5 du Règlement *(ibid)* ; l'absence de consultation de l'Assemblée territoriale ; la motion adoptée par cette dernière à l'unanimité le 8 novembre 1968 ; l'instauration en Nouvelle-Calédonie d'une politique de départementalisation ouverte ; la remise en cause des prérogatives territoriales ; les liens qui unissent la Nouvelle-Calédonie à la France ; la nécessité de désigner une mission de l'Assemblée Nationale pour se rendre sur place.

Rejet de la motion de renvoi (p. 5224) ; vote favorable du groupe communiste.

Art. 1er : *Création des communes de la Nouvelle-Calédonie* (p. 5224) ; l'absence de communes de plein exercice ; le maintien souhaitable des prérogatives locales ; la nuance entre les termes : « avis » et « consultation » ; l'amorce de la mise en œuvre d'un régime complet pour les communes de la Nouvelle-Calédonie, analogue à celui dont sont actuellement dotées les communes métropolitaines ; l'intention du Gouvernement de créer immédiatement 30 communes ; les retards qui résulteraient de la consultation proposée ; le délai de deux mois *(ibid)* ; adoption avec modification *(ibid)*.

Art. 2 : *Subdivisions administratives* (p. 5225) , amendement tendant à supprimer l'article ; le caractère anti-constitutionnel de cet article ; le souci de déconcentration et de décentralisation qui inspire le Gouvernement ; la création par voie réglementaire des subdivisions administratives ; adoption de l'article ; vote favorable du Groupe communiste.

Art. 3 : *Modification des limites territoriales des communes* ; l'avis conforme de l'Assemblée territoriale (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5226).

Art. 4 : *Fusion de communes* ; adoption avec modification.

Art. 5 : *Commune de Nouméa* ; réserve jusqu'au vote de l'article 17.

Art. 6 : *Budget municipal* ; adoption.

Art. 7 : *Recettes de la section ordinaire* ; la possibilité donnée au Gouvernement de fixer des minima aux centimes additionnels *(ibid)* ; adoption (p. 5227).

Art. 8 : *Recettes de la section extraordinaire* ; le versement des subventions du territoire au fonds intercommunal ; réserve.

Art. 9 : *Fonds intercommunal de péréquation* ; le caractère de recette territoriale de l'octroi de mer ; la fixation de la quote-part du budget territorial au fonds intercommunal de péréquation par une délibération de l'Assemblée territoriale *(ibid)* ; les errements de cette Assemblée en matière de subventions (p. 5228) ; sa consultation avant d'effectuer les prélèvements sur les recettes territoriales de toute nature fiscale ; la gestion du fonds intercommunal de péréquation *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5229).

Art. 8 (suite) : adoption.

Art. 10 : *Domaine des communes* ; adoption avec modification *(ibid)*.

Art. 11 : *Sections de communes* ; adoption.

Art. 12 : *Réserves foncières autochtones* ; adoption.

Art. 13 : *Dissolution des conseils municipaux* (*ibid*) ; adoption (p. 5230).

Art. 14 : *Suspension et révocation des maires et adjoints* ; adoption.

Art. 15 : *Syndicats de communes ;* adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 15.

Art. 16 : *Contrôle du Gouvernement (ibid) ;* adoption (p. 5231).

Art. 17 : *Maintien en fonction des conseils des municipalités ;* dispositions relatives au nombre des adjoints ; adoption avec modification.

Art. 5 (suite) : l'unification des différents régimes ; le particularisme injustifié de la commune de Nouméa ; la longue pratique qu'a cette ville de la vie communale ; le souci du Gouvernement de ne toucher à rien qui ait un aspect électoral ; le projet actuel, simple étape dans les réformes ; l'extension éventuelle du régime électoral métropolitain aux communes de Nouvelle-Calédonie ; adoption de l'article avec modification (p. 5232).

Après l'Art. 17 : amendement de la Commission tendant à fixer un délai pour la consultation de l'Assemblée territoriale ; adoption avec modification.

Art. 18 : *Maintien en vigueur de diverses dispositions législatives (ibid) ;* adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 18 (p. 5233).

Art. 19 : *Abrogation des dispositions contraires à la loi ;* adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable des groupes communiste et P.D.M. *(ibid).*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5697).

L'impossibilité pour la Commission mixte paritaire de parvenir à l'adoption d'un texte ; la proposition de la Commission des lois de reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption des 19 articles adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 5696 à 5698).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste *(ibid).*

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5754).

La proposition de la Commission de reprendre le dernier texte voté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

Adoption de l'ensemble du projet (p. 5756).

5. — Projet de loi tendant à favoriser le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 402 ;** rapport le 6 décembre 1968 par M. Krieg au nom de la Commission spéciale constituée le 14 novembre 1968 (p. 4416), **n° 510.** Adoption le 9 décembre 1968 sous le titre : « Projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie ». — Projet de loi **n° 67.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 82 (année 1968-1969) ;** rapport le 13 décembre 1968 par M. Louvel, **n° 99 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 17 décembre 1968. — Projet de loi **n° 42 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1968 ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Krieg au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 563.** Adoption le 19 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 102.**

Transmise au Sénat ; rapport le 19 décembre 1968 par M. Louvel au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 130 (année 1968-1969).** Rejet le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 62 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (nouvelle lecture) ; rapport le 20 décembre 1968 par M. Krieg au nom de la Commission spéciale, **n° 609.** Adoption le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 106.**

Transmise au Sénat le 20 décembre 1968 (nouvelle lecture), **n° 144 (année 1968-1969) ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Louvel, **n° 145 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 69 (année 1968-1969).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (renvoyée à la Commission spéciale), **n° 614 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Krieg, **n° 615.** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 109.**

Loi n° 69-6 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 198 et 199).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [9 décembre 1968] (p. 5233).

La véritable portée du projet de loi ; les dispositions fiscales concernant les investissements ; les nombreux problèmes qui se posent au sujet de l'extraction et de l'exploitation du minerai de nickel ; l'implantation prévue d'une société nouvelle ; les investissements nouveaux prévus par la Société « Le Nickel » *(ibid)* ; les facilités fiscales à consentir aux sociétés nouvelles (p. 5234) ; les délibérations de la Commission spéciale ; la prédominance des impôts indirects dans la fiscalité de la Nouvelle-Calédonie ; les régimes d'exception ; l'absence de statut des investissements dans le territoire ; l'opportunité pour le Parlement français de prendre des dispositions de nature à diminuer les prérogatives de l'Assemblée territoriale ; le parallélisme entre la situation de la Polynésie française et celle de la Nouvelle-Calédonie ; la nature totalement différente des problèmes, qui dépassent de beaucoup le cadre même du territoire ; le nickel, produit très recherché ; les investissements nécessaires ; leur énormité ; la nécessité de confier au Gouvernement lui-même le soin de discuter avec les puissances financières en cause ; la libre disposition des intérêts du territoire en ce qui concerne les investissements hôteliers ; l'essor du tourisme en Nouvelle-Calédonie ; l'absence de consultation de l'Assemblée territoriale sur le texte même du projet ; les considérations dont elle avait assorti son avis sur le texte même du projet ; les craintes de l'Assemblée territoriale (*ibid*) ; leur caractère non justifié (p. 5235) ; l'accroissement des ressources fiscales du territoire qui résultera des dispositions proposées ; les exonérations totales ou partielles des taxes et droits prévus par le Gouvernement ; la contribution des patentes.

Intervention de M. Inchauspé, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 5235) : le maintien des compétences de l'Assemblée territoriale pour les investissements inférieurs à 15 millions ; le financement de la quasi-totalité des investissements par un recours à des sources extétrieures au territoire ; la nécessité de l'intervention de l'Etat ; le nickel, moteur essentiel de l'économie du territoire ; l'importance des obligations que doivent consentir les investisseurs ; le caractère de possibilité et non de droit des exonérations et stabilisations ; les conséquences du progrès technique ; la chance offerte aujourd'hui à la Nouvelle-Calédonie ; la solidarité nationale.

Question préalable opposée par M. Pidjot en vertu de l'article 91, alinéa 3 du Règlement (p. 5325) ; le caractère illégal du présent projet ; le statut plus libéral qu'il convient d'accorder à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française ; le statut d'autonomie interne souhaité par la majorité des Néo-Calédoniens ; la suppression des prérogatives fiscales de l'Assemblée territoriale proposée par le Gouvernement ; la vive réaction de la Nouvelle-Calédonie *(ibid)* ; l'illégalité du projet (p. 5236) ; l'association nécessaire des élus territoriaux à la préparation des textes qui engagent l'avenir du territoire.

Rejet de la question préalable ; vote favorable du Groupe communiste (p. 5236).

L'entorse faite par le projet à la règle démocratique essentielle selon laquelle l'impôt doit être librement consenti ; le régime fiscal de droit commun applicable dans les territoires ; le code d'investissement réclamé depuis longtemps ; le régime fiscal de longue durée établi par le conseil général pour les sociétés « Le Nickel » et « Enercal » ; le refus de l'Assemblée territoriale de modifier et de prolonger ce régime *(ibid)*.

Motion de renvoi à la Commission déposée par M. Pidjot en vertu de l'article 91, alinéa 5 du Règlement (p. 5237) ; la violation de la règle démocratique essentielle du libre consentement à l'impôt ; le caractère vexatoire du projet présenté ; l'accroissement de la production métallurgique en Nouvelle-Calédonie ; le régime fiscal de droit commun ; le régime fiscal de longue durée établi par le conseil général pour les sociétés « Le Nickel » et « Enercal » ; l'opportunité de désigner une mission parlementaire chargée de se rendre sur place pour étudier le problème.

Rejet de la motion de renvoi ; vote favorable du groupe communiste (p. 5237).

Art. 1er : *Avantages fiscaux pour les investissements* (p. 5237) ; l'augmentation prévue de la capacité de production de la société « Le Nickel » *(ibid)* ; l'insuffisance du seuil de 15 millions (p. 5238) ; les investissements touristiques ; les raisons de la fixation du seuil de 15 millions ; adoption de l'article premier avec modification.

Art. 2 : *Agrément du programme d'investissement ;* l'intervention d'un décret pris en

Conseil d'Etat *(ibid)* ; adoption de l'article (p. 5239).

Art. 3 : *Retrait de l'agrément* ; l'imprécision de la rédaction de l'article ; la nécessité de préciser les personnes soumises à l'obligation de remettre les actes et documents qu'elles détiennent aux autorités administratives ; les conséquences de l'amendement proposé par la Commission des lois sur le statut des fonctionnaires territoriaux ; adoption de l'article avec modification.

Art. 4 : *Liste des exonérations (ibid)* ; la contribution des patentes (p. 5240) ; réserve de l'article.

Art. 5 : *Exonérations partielles (ibid)* ; l'inconvénient de consentir des exonérations à une entreprise concurrente de la société « Le Nickel » ; le cas de la contribution des patentes *(ibid)* ; les patentes à l'importation (p. 5240, 5241) ; la complexité du droit fiscal néo-calédonien sur les importations (p. 5241) ; l'inconvénient d'une énumérence à la patente et d'une possibilité de recettes futures aux communes du territoire ; adoption de l'article avec modification.

Art. 4 (suite) : adoption avec modification.

Art. 6 : *Régime fiscal de longue durée* ; adoption *(ibid)*.

Art. 7 : *Période d'octroi des avantages fiscaux* (p. 5242) ; l'opportunité de ramener la durée prévue à vingt ans ; l'inconvénient de fixer des limites trop étroites à la discussion que le Gouvernement aura à conduire ; les obligations très précises dont seront assorties les exonérations ; le respect des droits acquis des entreprises exerçant une activité dans le territoire *(ibid)* ; adoption de l'article avec modification (p. 5243).

Art. 8 : *Modifications postérieures du régime fiscal* ; adoption.

Art. 9 : *Modalités d'application* ; adoption.

Titre : Adoption d'un amendement tendant à modifier le titre du projet de loi.

Explications de vote sur l'ensemble : les atteintes que portent aux libertés et aux prérogatives de l'Assemblée territoriale les trois textes proposés par le Gouvernement ; le coup de force qu'ils constituent contre la population et les élus de la Nouvelle-Calédonie.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable des groupes communiste et P.D.M. *(ibid)*.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1968] (p. 5704).

Le texte élaboré par la Commission mixte paritaire et adopté à l'unanimité de ses membres ; les nombreuses modifications apportées par le Sénat ; les limitations du bénéfice du régime d'investissement aux entreprises minières et métallurgiques ; le relèvement du seuil, en deçà duquel les investissements restent du ressort de l'Assemblée territoriale, de 30 à 40 millions (p. 5704, 5705) ; la communication des actes et documents détenus par certaines personnes ou certains services (p. 5704) ; la notion de secret professionnel ; les différents droits et taxes donnant lieu à exonération (p. 5704, 5705) ; l'absence d'effet rétroactif de la loi (p. 5705).

Texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 5705, 5706).

Art. 1er : adoption d'un amendement du Gouvernement tendant à remplacer les mots : « 40 millions » par les mots : « 30 millions » ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction des alinéas 3 et 5 ; la signification vague du terme « renseignements » ; retrait de l'amendement.

Art. 4 : adoption d'un amendement du Gouvernement.

Art. 5 : adoption de deux amendements du Gouvernement (p. 5706, 5707).

Explications de vote (p. 5707) ; l'esprit de caporalisation qui a inspiré ce projet ; la volonté de l'Assemblée territoriale de lutter pour une réelle autonomie interne ; le vote défavorable du groupe P.D.M.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste *(ibid)*.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5756).

La proposition de la Commission spéciale de voter le projet de loi dans la rédaction précédemment adoptée par l'Assemblée nationale ; l'opposition de l'Assemblée territoriale et des populations aux trois projets de loi concernant le territoire.

Art. 1er *(ibid)* : adoption de deux amendements de la Commission et de l'article ainsi modifié (p. 5757).

Art. 3 : adoption de trois amendements tendant à reprendre le texte précédemment adopté par l'Assemblée Nationale ; adoption de l'article ainsi modifié ; vote défavorable du groupe P.D.M.

Art. 4 : adoption d'un amendement tendant à reprendre le texte précédemment adopté par l'Assemblée Nationale ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 5 *(ibid)* : adoption de trois amendements de la Commission tendant à reprendre le texte précédemment adopté par l'Assemblée Nationale (p. 5758) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 6 : adoption d'un amendement de la Commission tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale.

Art. 8 *bis* : adoption d'un amendement de la Commission tendant à supprimer l'article.

Art. 8 *ter* : adoption de deux amendements de la Commission tendant à reprendre le texte précédemment adopté par l'Assemblée Nationale.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5758).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5760).

La reprise par le Sénat des dispositions rejetées par l'Assemblée concernant le seuil de 40 millions de francs ; le secret professionnel ; les personnes qui y sont assujetties *(ibid)*.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée Nationale (p. 5761).

6. — Projet de loi étendant aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et au Territoire français des Afars et des Issas les dispositions de l'article 445 du Code pénal, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 675** ; rapport le 13 novembre 1969 par M. Krieg, **n° 888.** Adoption le 25 novembre 1969. — Projet de loi **n° 156.**

Transmis au Sénat le 27 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 66 (année 1969-1970) ;** rapport le 11 décembre 1969 par M. de Montigny, **n° 102 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 42 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1164 du 24 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1969 (p. 12652).

Vote sans débat [25 novembre 1969] (p. 4347).

Adoption de l'article unique du projet de loi *(ibid)*.

7. — Projet de loi complétant l'article 11 du Code pénal en vigueur aux Comores, aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les territoires des Afars et des Issas, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 826 ;** rapport le 13 novembre 1969 par M. Magaud, **n° 887.** Adoption le 25 novembre 1969. — Projet de loi **n° 157.**

Transmis au Sénat le 27 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 64 (année 1969-1970) ;** rapport le 11 décembre 1969 par M. de Montigny, **n° 101 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 41 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1165 du 24 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1969 (p. 12652).

Vote sans débat [25 novembre 1969] (p. 4347).

Adoption de l'article unique du projet de loi *(ibid)*.

8. — Projet de loi relatif aux délais de comparution après citation devant les juridictions répressives des Territoires d'outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1033 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Fontaine, **n° 1091.** Adoption le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 275.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 341 (année 1969-1970)** ; rapport le 22 octobre 1970 par M. de Montigny, **n° 29 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 29 octobre 1970. — Projet de loi **n° 14 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1425** ; rapport le 17 novembre 1970 par M. Fontaine, **n° 1433.** Adoption définitive le 19 novembre 1970. — Projet de loi **n° 316.**

Loi n° 70-1118 du 4 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1970 (p. 11131).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1970] (p. 3099).

L'archaïsme du régime des délais applicables dans les T.O.M. ; la compétence de l'Etat pour procéder à l'harmonisation de ces délais avec ceux de la métropole ; l'adaptation de ces derniers pour tenir compte de la spécificité des territoires.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3099, 3100) : la modification nécessaire des dispositions du Code de procédure pénale pour les adapter aux cas particuliers de chaque territoire ; les cinq jours dont bénéficieront les prévenus devant les juridictions répressives pour préparer leur défense ; la limitation à cinq mois du délai de citation ; le délai de comparution particulier à la Polynésie.

Art. 1er (p. 3100) : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article.

Paragraphe 1er : *Comores :* réserve jusqu'au vote des textes proposés pour les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle ; adoption avec modification de ces textes ; adoption du paragraphe premier.

Paragraphe 2 : *Iles Wallis et Futuna :* réserve jusqu'au vote des textes proposés pour les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle *(ibid) ;* adoption de ces textes avec modification (p. 3101) ; adoption du paragraphe 2.

Paragraphe 3 : *Nouvelle-Calédonie et dépendances :* réserve jusqu'au vote des textes proposés pour les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle *(ibid) ;* adoption de ces textes avec modification ; adoption du paragraphe 3.

Paragraphe 4 : *Saint-Pierre et Miquelon :* réserve jusqu'au vote des textes proposés pour les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle *(ibid) ;* adoption de ces textes avec modification (p. 3102) ; adoption du paragraphe 4.

Paragraphe 5 : *Territoire français des Afars et des Issas :* réserve jusqu'au vote des textes proposés pour les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle *(ibid) ;* adoption de ces textes avec modification (p. 3103) ; adoption du paragraphe 5.

Adoption du premier alinéa et de l'ensemble de l'article premier.

Art. 2 : *Délai de citation ;* adoption avec modification.

Art. 3 : *Délai de citation en Polynésie française ;* adoption avec modification.

Art. 4 : *Jugement des contraventions de police et des délits en Polynésie française ;* adoption.

Art. 5 : *Application aux instances en cours;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 novembre 1970] (p. 5785).

Les délais et la configuration géographique particulière de la Polynésie française (p. 5785) ; la difficulté de communications entre les quatre îles des Comores ; l'accord du Gouvernement sur le texte en discussion.

Art. 1er : les délais de comparution devant les juridictions répressives des différents T.O.M. ; adoption de l'article premier (p. 5786).

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

9. — Projet de loi relatif au statut civil de droit commun dans les Territoires d'outre-mer, présenté au Sénat le 7 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 179 (année 1969-1970)** ; rapport le 23 avril

1970 par M. Pierre Garet, **n° 189 (année 1969-1970).** Adoption le 23 avril 1970. — Projet de loi **n° 90 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 avril 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1102 ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Mazeaud, **n° 1317.** Adoption définitive le 25 juin 1970. — Projet de loi **n° 274.**

Loi n° 70-589 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6459).

DISCUSSION [25 juin 1970] (p. 3099).

Les raisons d'être du projet ; les graves inconvénients qu'aurait la mise à l'écart des T.O.M. de l'application des réformes effectuées en métropole ; le maintien aux citoyens qui n'ont pas le statut de droit commun de leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé.

Art. 1er à 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

10. — Proposition de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Sanford et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1462.**

11. — Projet de loi relatif au Territoire des terres australes et antarctiques françaises, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1612 ;** rapport le 8 avril 1971 par M. Fontaine, **n° 1647.** Adoption le 18 mai 1971. — Projet de loi **n° 408.**

Transmis au Sénat le 25 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n°253 (année 1970-1971)** rapport le 10 juin 1971 par M. Carous, **n° 295 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 19 juin 1971. — Projet de loi **n° 132 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1869 ;** rapport le 22 juin 1971 par M. Fontaine, **n° 1880.** Adoption en deuxième lecture le 28 juin 1971. — Projet de loi **n° 458.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 387 (année 1970-1971) ;** rapport le 30 juin 1971 par M. Carous, **n° 401 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 171 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-569 du 15 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 16 juillet 1971 (p. 7003).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [14 avril 1971] (p. 1081).

L'accès au statut des T.O.M. en 1955 des Terres australes et antarctiques françaises (p. 1081) ; la composition et l'origine des terres australes ; la date d'occupation effective des îles ; l'intérêt stratégique mis en valeur par la guerre de 1940 ; l'organisation administrative en 1954 ; la souveraineté de la France sur ces territoires et le refus de ladite souveraineté pour la Terre Adélie par les Etats-Unis et l'Union soviétique ; le Traité sur l'Antarctique en 1959 (p. 1081) ; les difficultés de son application (p. 1082) ; l'accroissement probable des populations insulaires ; les expéditions polaires scientifiques, élément essentiel des activités françaises sur ces Terres ; l'autorité de l'administrateur supérieur des terres australes, assisté d'un conseil consultatif ; la division en quatre districts ; l'autorité du chef de district ; la nécessité de donner à l'Administration les moyens d'accomplir sa tâche en ces terres éloignées ; les règles à édicter ; les lacunes et la nécessité d'une mise à jour du régime juridique et administratif ; la situation particulière du territoire, légitimant des solutions exceptionnelles ; l'inorganisation judiciaire et pénitentiaire ; l'inexistence de forces de police ; les difficultés d'application du texte proposé : le mandat d'amener, le transfert des prévenus, la garde à vue (p. 1082) ; la révision nécessaire des textes dans les Terres Australes ; les problèmes particuliers à la Terre Adélie.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p .1082) : la nécessité d'un texte réglant les problèmes particuliers des Terres Australes ; les difficultés de son établissement ; les communications entre les Terres Australes et La Réunion ; le retrait du projet de l'ordre du jour.

Retrait de l'ordre du jour du projet de loi (p. 1082).

REPRISE DU PROJET DE LOI [18 mai 1971] (p. 1935).

Le retrait du premier projet de loi (p. 1935).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1935) : l'accord entre la Commission et le Gouvernement.

Art. 1er : amendement rédactionnel de la Commission des lois (p. 1936) ; adoption ; amendement de la Commission tendant à insérer les mots : « et des dérogations » ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : deux amendements rédactionnels de la Commission ; adoption de l'article (p. 1936).

Art. 3 : deux amendements rédactionnels de la Commission ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 : amendement rectifié du Gouvernement tendant à accorder à l'auteur d'une infraction les garanties du Code de procédure pénale (p. 1936) ; sous-amendement de la Commission tendant à permettre l'incarcération par le chef de district avant l'embarquement.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 1936, 1937) : ses observations sur l'amendement du Gouvernement : les pouvoirs des chefs de district ; l'extension du Code de procédure pénale au territoire des Terres australes et antarctiques ; le transfert de l'inculpé ; le mandat d'arrêt ;

La possibilité de mettre hors d'état de nuire un délinquant (p. 1937) ; la non application des articles 133 et 134 du Code de procédure pénale ; adoption du sous-amendement rectifié ; adoption de l'amendement qui devient l'article 4.

Art. 5 et 6 : adoption (p. 1937).

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1971] (p. 3479).

Les modifications apportées par le Sénat ; le mandat d'amener.

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3479) : le contrôle de l'autorité judiciaire sur la détention de l'inculpé pendant le délai nécessaire à son embarquement.

Art. 1er : adoption.

Art. 4 (p. 3480) : amendement de la Commission des lois proposant que le juge d'instruction — si les circonstances l'exigent — puisse assortir le mandat d'amener d'une disposition spéciale et révocable ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer le mot « mesures » au mot « dépositions » dans la dernière phrase de l'amendement ; le problème de l'effet des dispositions prises par le juge d'instruction ; l'application des dispositions de l'article 28, deuxième alinéa du Code disciplinaire et pénal de la marine marchande ; la loi du 17 juillet 1970 ; la détention des mineurs de 18 ans ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3480).

12. — Projet de loi relatif à l'extension du régime d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et dépendances, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1634 ;** rapport le 19 mai 1971 par M. Dupont-Fauville, **n° 1746.** Adoption le 26 mai 1971. — Projet de loi **n° 415.**

Transmis au Sénat le 1er juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 273 (année 1970-1971).**

DISCUSSION [26 mai 1971] (p. 2097).

Le développement de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie (p. 2097) ; l'ère de l'expansion ; les problèmes d'équipement et de logement ; la progression démographique et l'augmentation du nombre des travailleurs ; la société immobilière de crédit de Nouvelle-Calédonie ; les logements sociaux ; les trois systèmes de financement du logement ; le nombre de logements construits en 1970 ; l'épargne-logement ; la promotion sociale des Mélanésiens ; l'amélioration de l'habitat ; la spéculation foncière ; la suppression de l'extension à la Nouvelle-Calédonie de l'article 6 de la loi du 10 juillet 1965 ; la prime d'épargne : complément de l'exonération de l'impôt sur le revenu des intérêts des fonds placés en compte d'épargne-logement.

Intervention de M. Jean Bailly, Secrétaire d'Etat au Commerce (p. 2097) : la portée du projet de loi ; les problèmes du financement de la construction en Nouvelle-Calédonie.

Art. 1er : *L'application à la Nouvelle-Calédonie des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 instituant un régime d'épargne-logement, modifié par l'article 75 de la loi n° 69-1161 du 24 décembre 1969 ;* amendement de la Commission de la production tendant à substituer aux mots : « cinq et six », les mots « et cinq » ; l'inexistence de l'impôt sur le revenu en Nouvelle-Calédonie.

Intervention de M. Bailly, Secrétaire d'Etat (p. 2097) : ses observations sur l'amendement de la Commission ; la diminution de l'attrait du régime de l'épargne-logement ; l'application de la législation française dans les T.O.M. (p. 2098) ; l'étude du système fiscal de la Nouvelle-Calédonie ; la société Le Nickel ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *Les conditions d'application de la présente loi ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi *(ibid).*

13. — Projet de loi portant modification du Code du travail dans les Territoires d'outre-mer en ce qui concerne le régime des congés payés, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1865 ;** rapport le 4 avril 1972 par M. Jacques-Philippe Vendroux, **n° 2213.** Adoption le 9 mai 1972. — Projet de loi **n° 577.**

Transmis au Sénat le 16 mai 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 197 (année 1971-1972) ;** rapport le 16 mai 1972 par M. Marie-Anne, **n° 202 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 18 mai 1972. — Projet de loi **n° 82 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-438 du 30 mai 1972, publiée au *J.O.* du 31 mai 1972 (p. 5443).

DISCUSSION [9 mai 1972] (p. 1436).

La généralisation de la quatrième semaine de congé payé ; l'analyse des dispositions du projet de loi ; l'adaptation de la loi de mai 1969 (p. 1436, 1437).

Article unique : amendement de la Commission des affaires culturelles (abrogation de certaines dispositions de l'article 121 du Code du travail dans les T.O.M. ; détermination du minimum de deux jours ouvrables de congé par mois de services effectifs dans l'année de référence) (p. 1437).

Observations de M. Messmer, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 1437).

Adoption de cet amendement, qui devient l'article unique du projet de loi (p. 1438).

14. — Projet de loi relatif à la situation de certains travailleurs dont le contrat de travail doit être exécuté en Nouvelle-Calédonie, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1866.**

15. — Projet de loi relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2020 ;** rapport le 8 décembre 1971 par M. Jamot, **n° 2107.** Adoption le 8 décembre 1971. — Projet de loi **n° 521.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 85 (année 1971-1972) ;** rapport le 14 décembre 1971 par M. Taittinger, **n° 97 (année 1971-1972).** Adoption le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 40 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1060 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1971 (p. 12899).

DISCUSSION [8 décembre 1971] (p. 6515).

Les conférences de Genève en 1958 et 1960 ; la codification du droit de la mer (p. 6515) ; la souveraineté des Etats sur leur mer territoriale (p. 6516) ; les droits exercés par les Etats sur la « zone continue » ; la limite des eaux territoriales de différents Etats ; les dispositions pour garantir les richesses sous-marines de la Polynésie française ; l'extension à 250 miles de la limite des eaux territoriales en Polynésie (p. 6517) ; le maintien des droits acquis par la pêche française dans le cadre des accords internationaux existants (p. 6517, 6518) ; la notion de mer intérieure en ce qui concerne la Polynésie française

(p. 6518) ; les enquêtes et recherches du C.N.E.X.O.

Intervention de M. Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : la détermination des eaux territoriales ; le problème de l'espace aérien (p. 6516) ; l'implantation d'un terminal pétrolier au large du Havre ; ses observations sur les conventions relatives au droit de la mer ; le principe de l'unité du régime juridique des eaux territoriales (p. 6517).

Art. 1er : *Limite des eaux territoriales françaises fixée à 12 milles marins* (p. 6520); amendement de M. Sanford étendant à 250 milles marins la limite des eaux territoriales en Polynésie ; retrait ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : *Largeur des eaux territoriales ;* adoption.

Art. 3 : *Accords entre Etats pour assurer la libre navigation ;* adoption (p. 6521).

Art. 4 : *Maintien des droits de pêche accordés à certains navires étrangers ;* adoption.

Art. 5 : *Application de la loi aux T.O.M. ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6521).

16. — Projet de loi relatif à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2089 ;** rapport le 4 mai 1972 par M. Krieg, **n° 2295.** Adoption le 9 mai 1972. — Projet de loi **n° 576.**

Transmis au Sénat le 16 mai 1972, **n° 198 (année 1971-1972) ;** rapport le 23 mai 1972 par M. de Montigny, **n° 212 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 85 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-458 du 2 juin 1972, publiée au *J.O.* du 4 juin 1972 (p. 5619).

DISCUSSION [9 mai 1972] (p. 1431).

Le nombre de régimes d'état civil, présentement en application ; la constitution d'un fichier après le recensement des populations ; la complexité du texte (p. 1431, 1432) ; le respect de la coutume coranique (p. 1432).

Intervention de M. Pierre Messmer, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : l'opportunité de ce texte ; son importance (p. 1432).

Avant l'Art. 1er : amendement de la Commission des lois (application du Code civil ; ses dérogations) ; adoption de cet amendement (p. 1433).

Art. 1er : Désignation des officiers de l'état civil ; son adoption (p. 1433).

Art. 2 : Requêtes relatives à l'état civil ; adoption de cet article (p. 1433).

Art. 3 : Déclaration et enregistrement des naissances et des décès ; amendement de la Commission des lois tendant à supprimer le premier alinéa de cet article ; adoption de cet amendement ; nouvel amendement de la Commission (précisions sur l'identité des personnes) ; son adoption (p. 1433) ; amendement de la Commission ayant trait aux déclarations des naissances ; son adoption (p. 1433) ; amendement de la Commission relatif aux déclarations de décès (sanctions pour non-déclaration) ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 1434).

Art. 4 : Célébration du mariage ; amendement rédactionnel de la Commission (renonciation au statut matrimonial particulier en raison du mariage) (p. 1434) ; retrait de cet amendement (p. 1435) ; amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 1435).

Art. 5 : Transcription des mariages sur les registres de l'état-civil ; amendement du Gouvernement ; rôle du cadi ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 1435).

Art. 6 à 8 : adoption (p. 1435).

Art. 9 : Pénalités ; adoption d'un amendement de la Commission, qui devient l'article 9.

Art. 10 à 13 : adoption (p. 1436).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1436).

17. — Proposition de loi relative à l'organisation du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Pidjot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2146.**

18. — Proposition de loi relative à l'enseignement des cultures et des langues vernaculaires dans les Territoires d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1971 par M. Pidjot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2151.**

19. — Projet de loi prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2233 ;** rapport le 27 avril 1972 par M. Krieg, **n° 2281.** Adoption le 3 mai 1972. — Projet de loi **n° 572.**

Transmis au Sénat le 9 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 185 (année 1971-1972) ;** rapport le 9 mai 1972 par M. Jacques Piot, **n° 186 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 10 mai 1972. — Projet de loi **n° 74 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-403 du 18 mai 1972, publiée au *J.O.* du 19 mai 1972 (p. 5067).

DISCUSSION [3 mai 1972] (p. 1271).

La prorogation pour deux mois des pouvoirs de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; le renouvellement de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française en septembre 1972 et la coordination avec le renouvellement de l'Assemblée de la Nouvelle-Calédonie ; l'avis favorable émis par l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie sur ce projet.

Article unique : adoption (p. 1271).

20. — Proposition de loi portant statut des populations tribales de Guyane française, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. Gerbet, Mme Ploux et M. Tisserand (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2320.**

21. — Projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa premier) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa premier) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2553 ;** rapport le 5 octobre 1972 par M. Gerbet, **n° 2580.** Adoption le 12 octobre 1972. — Projet de loi **n° 677.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 20 (année 1972-1973) ;** rapport le 26 octobre 1972 par M. Marcilhacy, **n° 46 (année 1972-1973).** Rejet le 9 novembre 1972. — Projet de loi **n° 15 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1972 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2629 ;** rapport le 21 novembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2665.** Adoption le 23 novembre 1972. — Projet de loi **n° 694.**

Transmis au Sénat le 24 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 82 (année 1972-1973) ;** rapport le 30 novembre 1972 par M. Marcilhacy, **n° 84 (année 1972-1973).** Rejet le 15 décembre 1972. — Projet de loi **n° 50 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1972, **n° 2783 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Gerbet au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2805.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 758.**

Rapport le 19 décembre 1972 par M. Marcilhacy au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 176 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 78 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1224 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13.781).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [12 octobre 1972] (p. 4104).

La modification du nombre des sièges à la Chambre des députés du territoire français des Afars et des Issas (p. 4104, 4105) ; la représentation plus équitable des différentes ethnies (p. 4104, 4109).

Question préalable opposée par M. Dronne (p. 4105) ; le caractère prématuré de cette réforme; les listes électorales; le recensement de la population ; les travaux de la mission d'identification.

Rejet au scrutin de la question préalable (p. 4107) ; liste des votants (p. 4146, 4147).

Les disparités électorales existant en métropole (p. 4107) ; l'énumération de certains

cas d'irrégularités électorales (p. 4108) ; le barrage établi autour de Djibouti (p. 4108, 4111) ; l'organisation des élections (transports, distribution de vivres, cadeaux, pressions) (p. 4108, 4109) ; l'envoi à Djibouti d'une mission parlementaire d'enquête et d'une mission de l'I.N.S.E.E. (p. 4108) ; la famine d'Obock (p. 4111) ; la mauvaise situation du territoire (santé, enseignement, droit à l'emploi) ; le refus du Gouvernement de recevoir une délégation de l'opposition.

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : la qualité des travaux de la mission d'identification (p. 4105) ; la mise en place d'un véritable état civil (p. 4105, 4109); son opposition à la question préalable de M. Dronne ; les demandes des étrangers désireux de s'établir dans ce territoire (p. 4109) ; la recherche d'une représentation plus équitable des différentes ethnies (p. 4110); la composition du corps représentatif de ce territoire (p. 4110); le barrage établi autour de Djibouti (p. 4110, 4111) ; l'importance des demandes d'entrée aux frontières et la nécessité de mettre en place un système de vérification d'identité (p. 4110) ; l'effort financier accompli par la France ; la famine d'Obock (p. 4111) ; la réception par le Gouvernement de délégations composées d'élus (p. 4112).

Art. 1er à 3 : adoption (p. 4112).

Explication de vote des groupes socialiste et communiste : l'inopportunité du projet ; l'augmentation des charges du territoire (p. 4112, 4113).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4113).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 novembre 1972] (p. 5617).

La proposition de la Commission des lois d'adopter le projet auquel le Sénat a opposé la question préalable (p. 5617).

Question préalable opposée par M. Dronne (p. 5618) : la contestation du bien-fondé d'une augmentation du nombre des députés du territoire et des membres du Conseil de Gouvernement (p. 5618) ; la nécessité d'attendre les résultats des travaux de la mission d'identification des populations pour fixer une nouvelle répartition des sièges ; l'établissement des listes électorales (p. 5618).

Rejet de la question préalable (p. 5618).

Reprise de la discussion générale : la nécessité d'assurer un meilleur équilibre de la représentation des populations locales au sein de l'Assemblée territoriale (p. 5618, 5619) ; la modification de la composition des sections électorales (p. 5619) ; le nouveau statut politique demandé par les populations du territoire (p. 5618, 5619).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat : les résultats des travaux de la mission d'identification ; les listes électorales (p. 5617) ; le souhait de la Chambre des députés locale de voir mieux assurée la représentation de toutes les populations du territoire (p. 5618, 5619).

Art. 1er : nécessité de tenir compte des travaux de la mission d'identification lors de la révision des listes électorales (p. 5619); adoption de l'article (p. 5620).

Art. 2 et 3 : adoption (p. 5620).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5620).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1972] (p. 6347).

Le rejet par la Commission mixte paritaire de la question préalable qui avait été votée par le Sénat à deux reprises ; l'adoption par la Commission mixte paritaire du projet dans le texte voté par l'Assemblée.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la Commission mixte paritaire (p. 6347).

22. — Proposition de loi tendant à l'abrogation des lois n° 69-4 du 3 janvier 1969 modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie et n° 69-6 du 3 janvier 1969 portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par MM. Pidjot et Sanford (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2673.**

23. — Projet de loi étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au territoire français des Afars et des Issas, les articles 1 à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier, présenté à l'As-

semblée Nationale le 1er décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2707 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Magaud, **n° 2806.** Adoption le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 767.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 221 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [20 décembre 1972] (p. 6386).

[20 décembre 1972] (p. 6386).

La conservation du domaine public routier. Les insuffisances du régime juridique actuel. L'ancienneté de la législation. L'extension aux T.O.M. du régime juridique institué par le décret-loi du 28 décembre 1926 complété par l'ordonnance du 27 décembre 1958. La compétence des juridictions judiciaires en matière de voirie routière. Les sanctions répressives et restitutives (p. 6386).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat : le vœu de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie. La position particulière des Comores.

Art. 1er à 3 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6387).

—

Voy. aussi AMNISTIE, 1 ; BUDGET 1959, 1 (Services du Premier Ministre - V) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 96; PLAN, 2 (1971, p. 3074); ACTIONS, 1 ; SOCIÉTÉS, 15 ; TRANSPORTS AÉRIENS, 2.

— Crédit-bail. — *Voy.* CRÉDITS, 6.

— Délais. — *Voy.* GRÈVES, 1 (art. 9).

— Intégration des trésoriers-payeurs dans le corps métropolitain homologue. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 15).

— Elections (législation) 5.

TESTAMENTS PARTAGES. — *Voy.* SUCCESSIONS, 1 (1971, p. 1092).

TEXTILES.

— Importations de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 277.

— Tarifs douaniers applicables aux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 225.

De Macao.

— Importations. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 37.

THÉATRES. — *Voy.* BUDGET 1969, (Affaires culturelles, art. 12) ; BUDGET 1970, (Affaires culturelles).

De variétés.

— Impôt sur les spectacles des. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 3 (art. 4).

— Jeunes troupes. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles, p. 5498).

Lyriques nationaux. — *Voy.* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 19.

Privés. — *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif 1).

THEODORAKIS (M.).

— Départ de Grèce de M. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 7.

THERMALISME. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales - Equipement et Logement - Tourisme) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales - Santé publique et Sécurité sociale - Equipement et Logement - Tourisme) ; BUDGET 1972 (Santé publique et Travail, p. 5297, 5332) ; BUDGET 1973 (Santé publique - Tourisme).

THOMSON C.S.F. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif 1, p. 5954).

TICKET MODÉRATEUR. — *Voy.* POUVOIR LÉGISLATIF (Délégation), 1 ; ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 5.

TIERCE PERSONNE. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE, 7, 20.

TIERS-MONDE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11).

TIERS-TEMPS PÉDAGOGIQUE. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Education nationale - Services du Premier Ministre - II) ; BUDGET 1971 (p. 5566) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 13 et 14, 170 ; SPORTS, 10 (1971, p. 3230).

TIMBRE ET ENREGISTREMENT.

— Abrogation de dispositions périmées. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières - 10 - Art. 15).

TOGO.

Convention fiscale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 109.

TOULOUSE.

— Sécurité dans l'agglomération de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 379.

TOURISME.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 401 du Code pénal, en matière de filouterie portant sur l'occupation de places de terrains de camping ou de caravaning, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 78.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article premier du décret du 30 septembre 1953 modifié par la loi du 12 mai 1965, tendant à préciser ou à étendre le bénéfice de ce décret aux terrains de camping régulièrement aménagés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par MM. Ansquer et Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 303.**

3. — Proposition de loi tendant à assurer le développement du tourisme social et familial, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Virgile Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1736.**

— .

Voy. aussi BUDGET 1971, (Services du Premier Ministre - D.O.M. (p. 4716, 4718, 4727, 4729, 4732).

— Dans les D.O.M. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre - VII - D.O.M.) ; PLAN, 1.

Fluvial. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement - Tourisme).

Social. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 32 ; BUDGET 1969 (Equipement et Logement - Tourisme) ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 132.

TOUSSUS-LE-NOBLE. — *Voy.* TRANSPORTS AÉRIENS, 3 ; BUDGET 1973, 1 (Transports - III - Aviation civile).

TOUVIER (Dossier).

— Demande de réouverture de l'instruction du dossier (pour crimes de guerre). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 434.

TOXICOMANIE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 21 à 26 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n°s 192, 193 (1971, p. 4441) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2 ; SANTÉ PUBLIQUE, 7 ; BUDGET 1972 (Santé publique et Travail, p. 5272, 5276, 5282, 5313).

TRACTEURS AGRICOLES.

— Accidents. — *Voy.* ACCIDENTS DU TRAVAIL, 12.

TRAITÉ DE ROME. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 30 ; HÔPITAUX, 2.

TRAITEMENTS.

— Augmentation. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale - Art. 20).

TRAITÉS ET CONVENTIONS.

0. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak, signé à Paris le 25 septembre 1967 (1).

Transmis au Sénat le 7 mai 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 135 (année 1967-1968) ;** rapport le 16 mai 1968 par M. Schmitt, **n° 161 (année 1967-1968).** Adoption définitive le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 16 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1044 du 29 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 30 novembre 1968 (p. 11229).

1. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 14 avril 1967 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation africaine et malgache du café, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 juillet 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 200 ;** rapport le 10 octobre 1968 par M. Ehm, **n° 362.** Adoption le 16 octobre 1968. — Projet de loi **n° 28.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées),

(1) Pour l'adoption en première lecture, Voy. Table Matières 1967-1968, troisième législature, n° 652. (Traités et conventions, § 29.)

n° 10 (année 1968-1969) ; rapport le 7 novembre 1968 par M. Boin, **n° 32 (année 1968-1969).** Adoption définititve le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 17 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1024 du 26 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 27 novembre 1968 (p. 11133).

DISCUSSION [16 octobre 1968] (p. 3330).

Les membres fondateurs de la nouvelle organisation ; la date du 27 janvier 1967 à laquelle elle a pris sa nouvelle dénomination ; ses missions ; l'accord signé le 14 avril 1967 ; les privilèges et immunités que s'est vue reconnaître l'organisation : inviolabilité, immunité de juridiction, exonération d'impôt sur le revenu ; l'identité des dispositions de ce projet de loi avec celles qui figurent dans de nombreux accords de ce genre conclus avec des organisations internationales (*ibid*).

Article unique : adoption (p. 3331).

2. — Projet de loi autorisant l'adhésion à la convention unique sur les stupéfiants de 1961, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturellese, familiales et sociales), **n° 255** ; rapport le 9 octobre 1968 par M. Vertadier, **n° 342.** Adoption le 16 octobre 1968. — Projet de loi **n° 30.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 12 (année 1968-1969) ;** rapport le 5 décembre 1968 par M. Lemaire, **n° 78 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 11 décembre 1968. — Projet de loi **n° 24 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1124 du 17 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 18 décembre 1968 (p. 11.835).

DISCUSSION [16 octobre 1968] (p. 3331).

L'adoption le 24 janvier 1961 par l'O.N.U. du texte de la présente convention unique ; les caractéristiques de cette convention dite « unique » ; la convention de 1936 ; sa très grande utilité ; la codification des traités internationaux ; le contrôle de la culture de plusieurs plantes toxicomanogènes, autres que le pavot à opium ; les habitudes ancestrales d'utilisation des stupéfiants dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud (*ibid*) ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement a attendu pour demander au Parlement d'autoriser l'adhésion de la France (p. 3332) ; la signature en 1953 d'une convention limitant les possibilités de culture du pavot à opium ; la mise en œuvre d'une enquête sur les lieux ; les réticences des pays de l'Est à l'égard de cette procédure ; l'indépendance de l'organe international de contrôle ; les obligations d'ordre externe et interne que comporte la convention pour la France ; les dispositions que notre législature a déjà prises en la matière ; la réglementation par un arrêté du 1er juin 1966 de l'utilisation du L.S.D. ; l'utilisation de l'héroïne en thérapeutique ; la toxicomanie en France ; l'effort fait pour le traitement des toxicomanes ; l'article L. 628-2 du Code de la santé publique ; l'application aux D.O.M. et T.O.M. de la convention unique (*ibid*).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 3333).

3. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signée à Nouakchott le 15 novembre 1967 (E. n° 21537, 16 août 1968), présenté à l'Assemblée Nationale le 24 septembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 256 ;** avis le 13 novembre 1968 par M. Péronnet, **n° 433 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Rivain, **n° 530.** Adoption le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 83.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 126 (année 1968-1969) ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Portmann, **n° 128 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 60 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1174 du 27 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1968 (p. 12.380).

DISCUSSION [18 décembre 1968] (p. 5623).

L'élimination des doubles impositions entre la France et la Mauritanie ; l'assistance administrative bilatérale ; l'analogie de cette convention ainsi que de la convention franco-gabonaise avec celles qui ont été signées avec d'autres pays francophones africains ; l'opportunité de cette convention fiscale.

Art. unique : adoption (p. 5623).

4. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention franco-italienne relative à l'alimentation en eau de la commune de Menton et du protocole annexe, signés à Paris le 28 septembre 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 276 ;** rapport le 15 novembre 1968 par M. Delorme, **n° 454.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 47.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 50 (année 1968-1969) ;** rapport le 2 avril 1969 par M. Kieffer, **n° 147 (année 1968-1969);** avis le 6 mai 1969 par M. Raybaud au nom de la Commission des finances, **n° 158 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 72 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-426 du 12 mai 1969, publiée au *J.O.* du 13 mai 1969 (p. 4771).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4771).

La reprise par le présent rapport du texte du projet de loi déposé au cours de la précédente législature ; la nature essentiellement technique de la convention ; les modalités pratiques de l'opération ; les dispositions qui tendent à une répartition des avantages et des charges entre les deux pays ; l'approbation de la convention franco-italienne par le Groupe communiste ; la nécessité d'une participation importante de l'Etat pour alléger les charges pesant sur les contribuables mentonnais ; la non-consultation de la Commission de la production ; les autres solutions qui auraient pu être envisagées ; le syndicat intercommunal dit du « canal de la moyenne corniche » *(ibid) ;* l'association étroite du syndicat intercommunal de la ville de Menton pour la répartition de l'eau sur tout le littoral (p. 4772) ; la participation des budgets des départements ministériels.

Article unique : adoption avec modifications (*ibid*).

5. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention d'établissement et de navigation entre la France et l'Iran, signée à Téhéran le 24 juin 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 277 ;** rapport le 15 novembre 1968 par M. Habib-Deloncle, **n° 455.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 48.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 51 (année 1968-1969) ;** rapport le 2 avril 1969 par M. Yver, **n° 148 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 74 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-424 du 12 mai 1969, publiée au *J.O.* du 13 mai 1969 (p. 4771).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4772).

Le caractère traditionnel de cette convention d'établissement ; l'évolution des relations franco-iraniennes dans le domaine économique et sur le plan de la coopération culturelle ; la possibilité, pour les ressortissants des deux pays, de revendiquer le traitement national, celui de la nation la plus favorisée ou une combinaison des deux ; la soumission du statut personnel à la loi nationale (*ibid*) ; les quatre ans qui se sont écoulés depuis la signature de la convention (p. 4773) ; la nécessité de raccourcir ce délai ; les raisons du retard ; les multiples consultations préalables nécessaires ; l'impossibilité pour le Parlement de modifier le texte des conventions.

Article unique : adoption (*ibid*).

6. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège, signé à Paris le 14 mars 1967, entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation mondiale de la Santé relatif aux privilèges et immunités du Centre international de recherche sur le cancer, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 278 ;** rapport le 15 novembre 1968 par M. Jacson, **n° 456.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 49.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 52 (année 1968-1969) ;** rapport le 2 avril 1969 par M. Boin, **n° 149 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 76 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-427 du 12 mai 1969, publiée au *J.O.* du 13 mai 1969 (p. 4772).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4773).

La reprise intégrale par le présent rapport du texte déposé au cours de la précédente législature ; les conditions de la création et les objectifs de l'Organisation mondiale de la santé ; les trois périodes de son évolution historique (*ibid*) ; la concession par la France au Centre international de recherche sur le cancer d'un ensemble de privilèges et d'immunités (p. 4774) ; les dispositions nouvelles prévues par le texte ; son caractère plus restrictif que pour certains accords de siège en certains domaines, notamment en ce qui concerne les exemptions fiscales sur les contrats d'assurance et pour l'impôt sur le revenu ; l'introduction dans l'accord de siège, à la demande du Ministre de l'Intérieur, d'une disposition relative à la sécurité de la France et à la sauvegarde de l'ordre public.

Article unique : adoption (*ibid*).

7. — Projet de loi autorisant l'approbation de deux échanges de lettres du 28 septembre 1967 relatifs à une rectification du tracé de la frontière franco-italienne dans le secteur de Clavières et à la construction d'un bureau commun à contrôles nationaux juxtaposés, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 279** ; rapport le 15 novembre 1968 par M. Delorme, **n° 457.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 50.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 53 (année 1968-1969)** ; rapport le 2 avril 1969 par M. Kieffer, **n° 150 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 73 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-425 du 12 mai 1969, publiée au *J.O.* du 13 mai 1969 (p. 4771).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4775).

La reprise intégrale par le présent rapport du texte déposé au cours de la précédente législature ; la rectification du tracé de la frontière franco-italienne dans le village de Clavières et la création d'un bureau de douane à contrôles juxtaposés à proximité de ce village ; le cadre général dans lequel se situe cet accord international ; le retard apporté à la mise en œuvre de cette convention par la divergence de vues entre les administrations intéressées.

Article unique : adoption (*ibid*).

8. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin, relative à l'aide mutuelle judiciaire, en matière civile, commerciale et pénale, et à l'exequatur des jugements, en matière civile et commerciale, signée le 25 mai 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 284** ; rapport le 9 octobre 1968 par M. de Grailly, **n° 356** ; avis le 11 octobre 1968 par M. Douzans au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 363.** Adoption le 16 octobre 1968. — Projet de loi **n° 31.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 13 (année 1968-1969)** ; rapport le 15 novembre 1968 par M. Geoffroy, **n° 33 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 15 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1036 du 27 novembre 1968, publiée au *J.O.* du 28 novembre 1968 (p. 11164).

DISCUSSION [16 octobre 1968] (p. 3333).

L'intérêt de la présente convention ; l'aide que s'apporteront les deux pays dans le domaine judiciaire ; les conditions dans lesquelles l'autorité de la chose jugée peut être reconnue et la force exécutoire accordée aux décisions des tribunaux de chacune des parties contractantes sur le territoire de l'autre ; l'absence d'innovation de cette convention ; la préférence regrettable donnée à la solution d'un accord bilatéral sur celle d'un accord multilatéral ; la convention signée par la France le 28 avril 1961 concernant l'entr'aide judiciaire en matière pénale ; l'aspect politique de la convention ; le recours à la méthode de l'accord direct.

Article unique : adoption (*ibid*).

9. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Gabon, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Libreville le 21 avril 1966, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre

1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des financese, de l'économie générale et du Plan), **n° 286 ;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Rivain, **n° 531 ;** avis le 12 décembre 1968 par M. Dassié, **n° 533.** Adoption le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 84.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 127 (anée 1968-1969) ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Portmann, **n° 131 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 59 (année 1968-1969).**

Loi n° 68-1173 du 27 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1968 (p. 12380).

DISCUSSION [18 décembre 1968] (p. 5623).

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 3.

Les conventions conclues par la France avec les pays d'Afrique francophone du sud du Sahara (p. 5624) ; le caractère spécifique de ces conventions ; la notion d'établissement stable ; les revenus de capitaux immobiliers ; l'extension de cette convention aux droits d'enregistrement et au droit de timbre.

Article unique : adoption (p. 5624).

10. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire et de son annexe, signées le 8 décembre 1966 entre la République française et l'Union des républiques socialistes soviétiques, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 339 ;** rapport le 15 novembre 1958 par M. Trémeau, **n° 458.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 51.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 54 (année 1968-1969) ;** rapport le 2 avril 1969 par M. Yver, **n° 151 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 75 (année 1968-1969).**

Loi n° 69-423 du 12 mai 1969, publiée au *J.O.* du 13 mai 1969 (p. 4771).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4775).

La reprise par le présent rapport du texte déposé par M. Jacques Baumel au cours de la précédente législature ; la trentaine de conventions consulaires qui lient actuellement la France à d'autres Etats (*ibid*) ; la progression croissante de nos rapports avec l'U.R.S.S. ; la nouvelle étape de la politique de rapprochement de la France avec l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est (p. 4776) ; l'introduction dans le présent projet des dispositions habituelles permettant aux consuls de communiquer avec ceux de leurs ressortissants qui sont en état d'arrestation ; les répugnances probables de l'Union soviétique à ratifier la convention multilatérale de Vienne sur les relations consulaires ; la fixation dans le cadre bilatéral des règles destinées à régir les privilèges et fonctions consulaires ; l'accroissement des échanges France-U.R.S.S. ; la question de l'ouverture des contrats ; la ratification de la convention en mars 1968 par le praesidium suprême de l'Union soviétique.

Article unique : adoption (*ibid*).

11. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 7 septembre 1967 entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 366 ;** rapport le 14 novembre 1968 par M. Lavergne, **n° 437 ;** avis le 27 novembre 1968 par M. Albert Ehm, **n° 482.** Adoption le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 56.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 67 (année 1968-1969) ;** rapport le 25 juin 1969 par M. Jean Bertaud, **n° 175 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 23 octobre 1969. — Projet de loi **n° 9 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-994 du 6 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 7 novembre 1969 (p. 10917).

DISCUSSION [28 novembre 1968] (p. 4928).

L'absence dans le Traité de Rome de dispositions permettant aux administrations douanières des pays membres de s'aider mutuellement à combattre les fraudes ; la nécessité d'une coopération étroite et loyale de ces administrations (p. 4929) ; l'accord spécial signé à Rome en septembre 1967 et dénommé « convention pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières

des Etats membres de la Communauté » ; les nombreuses clauses de la Convention ; la possibilité de procéder à des enquêtes officielles et d'autoriser les agents d'un Etat requérant à assister sur le territoire d'un autre Etat, aux opérations de contrôle et d'enquête nécessaires ; la lutte contre les détournements de trafic ; les objectifs généraux du projet ; les facilités que s'accorderont mutuellement les administrations douanières en vue de combattre la contrebande et la fraude ; le classement de ces facilités en deux grandes catégories ; l'annexion à la convention d'un protocole contenant des clauses de sauvegarde ; la garantie de la gratuité de l'assistance ; la place de cette convention dans le cadre d'ensemble de l'unification douanière de la C.E.E. ; les deux étapes de l'unification : établissement d'une zone de libre-échange, unification douanière proprement dite ; le premier jalon que constitue la présente convention (*ibid*).

Article unique (p. 4930) ; adoption.

12. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'arrangement international sur les céréales de 1967 comprenant la convention relative au commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées le 27 novembre 1967, présenté à l'Assemblée National le 22 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 392** ; rapport le 19 novembre 1968 par M. Chambon, **n° 464** ; avis le 20 novembre 1968 par M. Massoubre, **n° 465.** Adoption le 28 novembre 1968. — Projet de loi **n° 57.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 68 (année 1968-1969)** ; rapport le 7 mai 1969 par M. Bajeux, **n° 162 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 16 octobre 1969. — Projet de loi **n° 1 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-966 du 24 octobre 1969, publiée au *J.O.* du 25 octobre 1969 (p. 10531).

DISCUSSION [28 novembre 1968] (p. 4930).

La conférence de négociations commerciales de Genève ; le mémorandum d'accord du 30 juin 1967 ; les deux conventions constituant un ensemble inséparable : la convention relative au commerce de blé, la convention relative à l'aide alimentaire ; la signature préalable d'un accord international sur le blé ; la régularisation de la production et le rapprochement des prix de vente des coûts réels de production du blé ; l'intérêt pour notre pays de cet « arrangement » ; les restitutions remboursées par le F.E.O.-G.A. ; le montant de la contribution réelle et définitive de l'Etat français ; les quantités importées de blé dur et de blé de force ; l'excédent de nos échanges céréaliers ; la campagne 1968-1969 ; la situation médiocre du marché du blé ; le programme d'aide alimentaire (p. 4930, 4931) ; le retard dans les décisions de Bruxelles (p. 4930) ; l'aspect social de l'arrangement (*ibid*) ; le rôle très important joué dans la négociation par les pays de la C.E.E. ; les limites de l'accord intervenu ; la thèse du Gouvernement français tendant à la fixation d'un prix minimum pour le blé à un niveau élevé : le refus de nos partenaires ; les longues discussions engagées.

Article unique : adoption (*ibid*).

13. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant modifiant les articles 4 et 5 de l'annexe IV de la convention du 28 décembre 1958, additionnelle au traité de délimitation de la frontière du 2 décembre 1856 entre la France et l'Espagne, signé à Paris le 15 mars 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 398** ; rapport le 2 octobre 1969 par M. Arthur Moulin, **n° 807.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 159.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 71 (année 1969-1970)** ; rapport le 11 décembre 1969 par M. Yver, **n° 116 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 63 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1173 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12671).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4400).

L'absence de fixation de la frontière pyrénéenne avant 1856 ; l'accord de 1858 instituant une réglementation relative aux infractions en matière de pacage commises de part et d'autre de la frontière ; le maintien des fêtes folkloriques telles que celles de Roncal (*ibid*).

Article unique : adoption (*ibid*).

14. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la France et l'Irlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus, signée à Paris le 21 mars 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 462 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 688 ;** avis le 30 avril 1969 par M. Stehlin au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 690.** Adoption le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 114.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 166 (année 1968-1969) ;** rapport le 9 octobre 1969 par M. Georges Portmann, **n° 2 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 16 octobre 1969. — Projet de loi **n° 6 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-971 du 24 octobre 1969, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1969 (p. 10563).

DISCUSSION [6 mai 1969] (p. 1252).

Le rapprochement de la convention du modèle établi par l'O.C.D.E. ; l'objet de cette convention ; les doubles impositions ; les dispositions relatives aux revenus des valeurs mobilières ; le crédit d'impôt ; les facilités apportées par cette convention fiscale aux échanges d'étudiants et de stagiaires ; les relations d'ordre économique entre la France et l'Irlande ; les relations commerciales ; les efforts accomplis par l'Irlande pour diversifier ses relations économiques avec l'étranger ; la place de la France dans le commerce extérieur de l'Irlande ; l'intensification souhaitable des échanges franco-irlandais (*ibid*) ; la participation de la France à l'industrialisation de ce pays (p. 1253).

Article unique : adoption (*ibid*).

15. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus signée à Londres le 22 mai 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 548 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 689 ;** avis le 30 avril 1969 par M. Julia au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 692.** Adoption le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 115.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 167 (année 1968-1969) ;** rapport le 9 octobre 1969 par M. Georges Portmann, **n° 3 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 16 octobre 1969. — Projet de loi **n° 7 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-972 du 24 octobre 1969, publiée au *J.O.* du 26 octobre 1969 (p. 10563).

DISCUSSION [6 mai 1969] (p. 1253).

La convention fiscale franco-britannique du 14 décembre 1950 ; l'évolution, depuis cette date, des législations fiscales des deux Etats ; la revision de certaines dispositions de la convention ; l'inspiration du présent texte du modèle établi par l'O.C.D.E. ; l'objet de la convention ; les règles relatives à l'imposition du revenu du capital ; la date d'entrée en vigueur du texte ; le régime d'imposition des ressortissants de l'un des Etats à raison de la résidence secondaire qu'ils peuvent posséder dans l'autre Etat, les conditions d'application de la rétroactivité prévue par la convention ; l'approbation de la convention par la Commission des finances (p. 1253) ; les échanges commerciaux entre la France et la Grande-Bretagne (p. 1254) ; la progression de nos exportations vers la Grande-Bretagne ; les investissements français dans ce pays ; les efforts de coopération de certaines sociétés françaises et britanniques, notamment dans l'industrie aéronautique ; les projets et constructions en commun dans divers domaines ; l'accueil très favorable réservé par la Commission à la convention.

Article unique (*ibid*) ; adoption (*ibid*).

16. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Congo, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Brazzaville le 13 novembre 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et

du Plan), **n° 621 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Rivain, rapporteur général, **n° 687 ;** avis le 30 avril 1969 par M. Ehm au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 691.** Adoption le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 113.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 165 (année 1968-1969) ;** rapport le 9 octobre 1969 par M. Georges Portmann, **n° 1 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 16 octobre 1969. — Projet de loi **n° 5 (année 1969-1970).**

Loi du 24 octobre 1969 n° 69-965, publiée au *J.O.* du 25 octobre 1969 (p. 10531).

DISCUSSION [6 mai 1969] (p. 1251).

La Convention fiscale signée à Brazzaville le 13 novembre 1967 ; son caractère très général ; les quatre titres de la Convention ; l'imposition des revenus des valeurs mobilières ; le crédit d'impôt ainsi accordé aux investissements français au Congo ; l'assistance administrative entre les deux Etats ; les recours dont peuvent se prévaloir les contribuables ; les liens qui unissent les deux pays sur le plan tant économique que culturel ; le développement régulier de notre réseau de conventions avec les Etats francophones d'Afrique ; l'espoir que les négociations encore en cours aboutiront prochainement ; l'approbation du projet de loi par la Commission des finances ; les textes des 14 décembre 1956 et 3 janvier 1957 qui réglaient jusqu'à présent les relations entre la France et le Congo (*ibid*) ; l'approbation par la Commission des affaires étrangères de la Convention du 13 novembre (p. 1252).

Article unique : adoption (*ibid*).

17. — Projet de loi autorisant la ratification des amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'organisation mondiale de la santé adoptés le 23 mai 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 623 ;** rapport le 2 octobre 1969 par M. Jacson, **n° 805.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 160.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 72 (année 1969-1970);** rapport le 11 décembre 1969 par M. Boin, **n° 115 (année 1969-1970.** Adoption définitive le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 62 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1171 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12670).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4401).

La structure de l'organisation mondiale de la santé ; le conseil exécutif ; les autres améliorations qui peuvent être proposées par la France.

Article unique : adoption (*ibid*).

18. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales signée à Bruxelles le 29 février 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 625 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Foyer, **n° 681.** Adoption le 8 mai 1969. — Projet de loi **n° 121.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, **n° 170 (année 1968-1969) ;** rapport le 8 décembre 1969 par M. Prelot, **n° 91 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 décembre 1969. — Projet de loi **n° 40 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1134 du 20 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1969 (p. 12436).

DISCUSSION [8 mai 1969] (p. 1320).

Les dispositions consacrées aux sociétés par le Traité de Rome ; les articles 52 et 220 ; la Convention proposée par le Gouvernement français instituant un type européen de société (*ibid*) ; le problème de la reconnaissance des sociétés et des personnes morales (p. 1321) ; les conventions bilatérales conclues par les Etats européens sur la reconnaissance des sociétés ; l'objet du présent projet de loi ; la ratification de l'accord conclu entre les six Etats membres de la C.E.E. ; l'opposition existant en droit comparé entre deux grands types de systèmes : le système de l'incorporation et celui selon lequel la loi applicable à la société doit être celle du siège social réel ; le système adopté par la Convention ; les limites étroites apportées à la liberté laissée à chacun des Etats signataires d'invoquer l'ordre public ; le protocole comprenant trois déclarations, qui accompagne la Convention ; la portée

limitée du projet de Convention ; sa substitution aux accords bilatéraux et multilatéraux précédemment conclus sur ce sujet ; la contribution du professeur Goldman et de nombreux juristes français à l'élaboration de la Convention ; le premier pas que constitue celle-ci vers l'octroi à la Cour de justice de la Communauté européenne d'une compétence d'interprétation des accords de cette nature conclus entre les Etats membres ; l'adoption du projet de loi par la Commission des lois (*ibid*).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (p. 1322) ; les grandes lignes de l'économie du projet : la Convention signée à Bruxelles le 29 novembre 1968 ; le triptyque dont elle fait partie ; les trois éléments de ce triptyque la reconnaissance des sociétés, le transfert du siège, la fusion des sociétés ; l'importance de cette dernière convention dans l'optique de la concentration des entreprises du Marché commun ; le perfectionnement et l'unification du fondement juridique un peu précaire que constituaient les conventions bilatérales ou le droit interne ; l'exclusion des sociétés ayant un but désintéressé ; la prise en considération du siège réel des sociétés ; l'interprétation très restrictive de la notion d'ordre public ; le lien de la Convention avec le Traité de Rome.

Article unique : adoption (p. 1322).

19. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord franco-suisse concernant la station d'épuration des eaux usées des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 626 ;** rapport le 2 octobre 1969 par M. Borocco, **n° 806.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 140.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 20 (année 1969-1970) ;** rapport le 6 novembre 1969 par M. Jung, **n° 43 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 20 novembre 1969. — Projet de loi **n° 28 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1065 du 28 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 29 novembre 1969 (p. 11643).

DISCUSSION [21 octobre 1969] (p. 2791).

L'importance des problèmes de pollution de l'eau particulièrement pour l'Alsace et le bassin suisse dépendant de la nappe phréatique du Rhin ; les avantages de la région de Saint-Louis-Huningue pour la construction d'une station d'épuration d'eaux usées ; les conditions de la construction (*ibid*) ; son financement aux frais exclusifs de la Suisse (p. 2792) ; les aménagements que comporte cette règle générale ; le partage des frais d'exploitation ; le régime fiscal ; la gestion administrative de la station ; le comité de surveillance et sa composition ; l'intérêt du projet pour toutes les parties en cause ; son insertion dans un vaste effort européen pour lutter contre la pollution des eaux douces ; la réglementation actuellement élaborée en cette matière par le Conseil de l'Europe ; l'adoption du projet de loi par la Commission des affaires étrangères ; la défense des intérêts légitimes des régions françaises concernées (p. 2792) ; les dangers d'une pollution éventuelle de la nappe phréatique alsacienne (p. 2792. 2793) ; l'emprise croissante manifestée sur notre territoire par nos voisins suisses (p. 2792, 2793) ; les conditions de fonctionnement de la gestion paritaire (p. 2793) ; l'expérience fâcheuse des conditions d'exploitation de l'aéroport franco-suisse Bâle-Mulhouse ; l'isolement par la route internationale de certaines portions de notre territoire national ; les acquisitions nombreuses par des citoyens et sociétés suisses de terres situées dans la région frontalière ou au-delà ; les avantages et les inconvénients que comporte toute œuvre commune.

Article unique (*ibid*) ; adoption.

20. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels et de la convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels, ouvertes à la signature à La Haye le 1er juillet 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 627.**

21. — Projet de loi autorisant l'approbation des accords suivants signés le 17 octobre 1967 : avenant à la convention générale sur la sécurité sociale, signée le 12 octobre 1948 entre la France et la Tchécoslovaquie, avenant à l'accord complémentaire à ladite convention relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines

et établissements assimilés, protocole relatif à l'allocation supplémentaire instituée par la loi française du 30 juin 1956 modifiée et protocole relatif au régime d'assurances sociales applicable aux étudiants tchécoslovaques en France et aux étudiants français en Tchécoslovaquie, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n°628 ;** rapport le 29 avril 1969 par M. Vertadier, **n° 677.** Adoption le 6 mai 1969. — Projet de loi **n° 116.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 168 (année 1968-1969) ;** rapport le 28 octobre 1969 par M. Mathy, **n° 27 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 octobre 1969. — Projet de loi **n° 14 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-993 du 6 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 7 novembre 1969 (p. 10917).

DISCUSSION [6 mai 1969] (p. 1254).

Les quatre accords en matière de sécurité sociale signés le 17 octobre 1967 entre la France et la Tchécoslovaquie ; l'application des dispositions de l'article 53 de la Constitution aux conventions internationales modifiant les conditions d'application de notre législation de sécurité sociale ; les deux avenants à la convention générale et l'accord complémentaire signé le 12 octobre 1948 ; le caractère impératif des modifications proposées ; l'esprit de réciprocité qu a précidé à l'établissement des deux protocoles ; l'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ; l'extension du régime de sécurité sociale aux étudiants tchécoslovaques en France et aux étudiants français en Tchécoslovaquie ; l'adoption par la Commission des affaires culturelles du projet autorisant l'approbation de ces accords (*ibid*).

Article unique : (p. 1255) ; adoption (*ibid*).

22. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, en date du 18 avril 1961 et la ratification de la convention de Vienne sur les relations consulaires en date du 24 avril 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 631 ;** rapport le 2 octobre 1969 par M. de Broglie, **n° 808.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 142.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 22 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 octobre 1969 par M. Péridier, **n° 33 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 19 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1039 du 20 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 novembre 1969 (p. 11350).

DISCUSSION [21 octobre 1969] (p. 2796).

La grande proximité des deux textes ; les deux principales préoccupations auxquelles ils répondent ; la tentative de synthèse entre les deux conventions ; la différence de nature entre les agents diplomatiques et les consuls ; l'absence d'innovation en ce qui concerne l'établissement des relations diplomatiques ; l'extension de la notion de « persona non grata » aux consuls et de celle de limite raisonnable et normale à l'effectif consulaire ; les privilèges et immunités ; l'inviolabilité des locaux ; l'immunité personnelle ; le problème des consuls honoraires ; la nécessité de mettre en ordre les interprétations des obligations qui incombent aux Etats en la matière.

Art. 1er : (*ibid*) ; adoption.

Art. 2 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

23. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire tendant à éliminer les doubles impositions et à établir les règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et les trois échanges de lettres joints, signés à Alger le 2 octobre 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 679 ;** rapport le 8 octobre 1969 par M. Rivain, **n° 815 ;** avis le 20 novembre 1969 par M. Louis Terrenoire au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 899.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 161.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 73 (année 1969-1970) ;**

rapport le 9 décembre 1969 par M. Portmann, **n° 100 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 12 décembre 1969. — Projet de loi **n° 47 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1135 du 20 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1969 (p. 12436).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4401).

La suppression des doubles impositions entre la France et l'Algérie ; la libération du « quitus » fiscal ; la visite de M. Schumann à Alger ; l'importance extrême attachée par les autorités algériennes à notre capital culturel et technique ; le rôle de la langue française en Algérie (*ibid*) ; l'expansion actuelle de l'économie algérienne (p. 4402) ; les relations commerciales franco-algériennes ; le pétrole ; le caractère spécifique du présent texte ; les assouplissements apportés par la convention à la règle de droit commun en matière de domicile ; la notion d'établissement « stable » ; les hydrocarbures (*ibid*) ; le pétrole et le vin (p. 4403) ; le contentieux lourd et complexe qui subsiste entre les deux pays ; le principe de complémentarité quantitative (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 4402) : le double souci de la Convention ; la notion d'établissement « stable » ; l'impossibilité d'interpréter cette Convention comme un abandon des droits de nos ressortissants sur les biens dits « vacants ».

Article unique : adoption (p. 4403).

24. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha le 26 juillet 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 mai 1969 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 714.**

25. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Inde tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur les revenus, ensemble l'échange de lettres joint, signés à Paris le 26 mars 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 724** ; rapport le 8 octobre 1969 par M. Rivain, **n° 814 ;** avis le 16 octobre 1969 par M. Jamot au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 831.** Adoption le 27 novembre 1969. — Projet de loi **n° 162.**

Transmis au Sénat le 1er décembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 74 (année 1969-1970) ;** rapport le 2 décembre 1969 par M. Armengaud, **n° 80 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 12 décembre 1969. — Projet de loi **n° 46 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1136 du 20 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1969 (p. 12437).

DISCUSSION [27 novembre 1969] (p. 4403).

Les relations culturelles entre la France et l'Inde ; le régime particulièrement favorable prévu à l'égard des étudiants et apprentis ; l'adoption du texte par la Commission des finances (*ibid*) ; les relations politiques franco-indiennes ; l'analogie des politiques extérieures des deux pays ; l'accord commercial de 1959 ; l'accord de coopération de 1966 ; le volume du commerce franco-indien ; les négociations en vue du prochain renouvellement de l'accord commercial ; l'accord particulier concernant l'importation en France des textiles de coton ; les relations économiques et techniques ; la collaboration dans le domaine de l'énergie nucléaire ; la participation de la France au consortium d'aide à l'Inde (Club de Washington) ; l'avis favorable de la Commission des affaires étrangères (*ibid*) ; l'intention du Gouvernement de soumettre la présente convention à l'approbation du Sénat avant la fin de l'année (p. 4405).

Article unique : adoption.

26. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail n° 105 concernant l'abolition du travail forcé adoptée à Genève le 25 juin 1957, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 755 ;** rapport le 8 octobre 1969 par M. Herman, **n° 812 ;** avis le 16 octobre 1969 par M. Destremau au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 830.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 141.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 21 (année 1969-1970) ;** rapport le 6 novembre 1969 par M. Souquet, **n° 44 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 13 novembre 1969. — Projet de loi **n° 22 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1045 du 21 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 22 novembre 1969 (p. 11372).

DISCUSSION [21 octobre 1969] (p. 2794).

La convention adoptée à Genève le 25 juin 1957, œuvre de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) (*ibid*) ; l'attribution à cette Organisation du prix Nobel de la paix (p. 2794, 2795) ; les ratifications par le Président de la République des six conventions internationales du travail au cours de l'année 1967 ; l'abolition du travail forcé comme instrument de coercition politique ou à des fins de développement économique autoritaire ; l'adoption du projet par la Commission des affaires étrangères ; les deux formes de travail forcé que la convention entend abolir (*ibid*) ; le cinquantenaire de l'O.I.T. (p. 2794, 2795) ; le but de cette institution : améliorer les conditions de travail dans le monde en vue de la justice sociale considérée comme la base d'une paix universelle et durable (p. 2794, 2795) ; l'O.I.T. création française ; les 128 conventions élaborées par l'Organisation (p. 2794) ; la coopération des représentants des trois groupes composant l'Organisation ; gouvernements, employeurs et travailleurs ; la première place occupée par la France au point de vue du nombre des conventions ratifiées ; le sérieux apporté par notre pays à l'application de ces conventions, à l'opposé de certains pays qui ne les ratifient que pour des raisons de prestige ou de propagande (*ibid*) ; le Bureau international du travail (B.I.T.) (p. 2795) ; le maintien de l'esclavage sous des formes diverses (*ibid*) ; l'attribution du prix Nobel de la paix au secrétaire permanent de l'Organisation, M. Léon Jouhaux.

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2795, 2796) ; l'insuffisance de la qualification professionnelle des masses laborieuses du tiers-monde ; le rôle qu'a toujours joué la France dans le domaine particulier du respect des droits de la personne humaine.

Article unique (p. 2796) ; adoption.

27. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire signée à Paris, le 22 juillet 1968 entre la République française et la République populaire de Bulgarie, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 757 ;** rapport le 8 octobre 1969 par M. Jacson, **n° 821.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 143.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 23 (année 1969-1970) ;** rapport le 30 octobre 1969 par M. Kieffer, **n° 27 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 6 novembre 1969. — Projet de loi **n° 20 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1040 du 20 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 novembre 1969 (p. 11350).

DISCUSSION [21 octobre 1969] (p. 2797).

L'inscription de cette convention dans le cadre de nos rapports tant avec la Bulgarie qu'avec l'ensemble des pays de l'Est ; l'accroissement constant des échanges commerciaux et surtout des flux touristiques de la France vers la Bulgarie ; la conformité de ce texte avec notre tradition diplomatique qui a été jusqu'à un certain point admise dans les conventions de Vienne.

Article unique *(ibid) ;* adoption.

28. — Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.), signée à Paris le 1er juillet 1953, et au protocole financier annexé à cette convention, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 761** rapport le 8 octobre 1969 par M. Radius, **n° 820.** Adoption le 21 octobre 1969. — Projet de loi **n° 139.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 19 (année 1969-1970) ;** rapport le 6 novembre 1969 par M. Louis Martin, **n° 42 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 20 novembre 1969. — Projet de loi **n° 27 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1066 du 28 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 29 novembre 1969 (p. 11643).

DISCUSSION [21 octobre 1969] (p. 2789).

La très grande importance du texte en discussion pour l'avenir de la recherche fondamentale en Europe ; la construction prévue par le C.E.R.N. d'un accélérateur de 300 milliards d'électrons-volts (*ibid*) ; la nécessité de disposer d'un équipement puissant si l'Europe veut rattraper l'avance des Etats-Unis (p. 2790) ; la convention du 29 septembre 1954 ; les réactions suscitées à l'étranger par le projet de construction du nouvel accélérateur ; la nécessité de la ratification de tous les Etats membres pour l'entrée en vigueur de la convention ; le rôle de premier plan joué par la France en cette affaire ; la prudence actuelle du Gouvernement en raison des difficultés monétaires ; les cinq sites en concurrence pour la construction de l'accélérateur (*ibid*) ; la préférence donnée par un expert norvégien pour le département du Var (p. 2791) ; l'intérêt économique d'une telle réalisation pour le département du Var et pour la France ; les craintes suscitées par différents articles de presse laissant entendre que, compte tenu de la situation financière actuelle, la France renoncerait à l'établissement de ce synchrotron sur son territoire ; les intentions du Gouvernement français.

Interventions de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2790) : l'autorisation donnée à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire d'un programme d'une ampleur qui n'était pas prévue lorsque cette organisation a été conçue ; le but essentiel de la création du C.E.R.N. ; la participation de la France aux travaux pour la construction de l'accélérateur soviétique de Serpoukhov : l'approbation des amendements à la convention qui établit le C.E.R.N. ; la création du cadre diplomatique et juridique nécessaire en vue de la construction éventuelle de l'accélérateur ; (p. 2791) : l'opportunité de poser à M. Ortoli une question écrite ou orale sur le sujet ; les conclusions de l'expert norvégien.

Article unique (p. 2791) ; adoption (*ibid*).

29. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi que du protocole et de la déclaration joints, signés à Bruxelles le 27 septembre 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 septembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 762 ;** rapport le 3 octobre 1969 par M. Foyer, **n° 810.** Adoption le 15 octobre 1969. — Projet de loi **n° 137.**

Transmis au Sénat le 28 octobre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 17 (année 1969-1970) ;** rapport le 13 novembre 1969 par M. Piot, **n° 49 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 20 novembre 1969. — Projet de loi **n° 31 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1064 du 28 novembre 1969, publiée au *J.O.* du 29 novembre 1969 (p. 11643).

DISCUSSION [15 octobre 1969] (p. 2664).

L'importance médiocre attachée par les auteurs du Traité de Rome aux problèmes de droit privé ; les initiatives prises au cours des dernières années par le Gouvernement du général de Gaulle ; le mémorandum proposant de créer une société de type européen ; le projet de convention tendant à faciliter l'exécution des jugements sur le territoire des Etats membres de la Communauté ; le rôle joué à la tête du comité d'experts par le professeur Bulow ; la part contributive importante de négociateurs français ; l'importance de ce projet de convention ; les conflits de juridiction ; les dispositions concernant la compétence ; la compétence des juridictions du domicile du défendeur ; la reconnaissance et l'exécution des jugements ; l'exécution forcée ; l'étape que constitue la présente réforme ; l'intensification des relations juridiques ; les ressortissants des Etats membres et la création d'un véritable esprit européen qui peut en résulter (*ibid*).

Intervention de M. Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2665) ; l'importance de ce texte sur le plan de l'édification de la Communauté économique européenne.

Article unique : adoption (*ibid*).

30. — Projet de loi relatif à l'application de certains traités internationaux, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'adminis-

tration générale de la République), **n° 864 ;** rapport le 20 novembre 1969 par M. Magaud, **n° 897 ;** avis le 20 novembre 1969 par M. Coumaros, **n° 900.** Adoption le 25 novembre 1969. — Projet de loi **n° 155.**

Transmis au Sénat le 27 novembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 65 (année 1969-1970) ;** rapport le 11 décembre 1969 par M. Piot, **n° 103 (année 1969-1970) ;** avis le 11 décembre 1969 par M. Legaret au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 111 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 16 décembre 1969. — Projet de loi **n° 56 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1169 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12670).

DISCUSSION [25 novembre 1969] (p. 4344).

Le renouvellement au Gouvernement d'une délégation de pouvoirs dans le cadre du Traité de Rome instituant la C.E.E. et la libre circulation des travailleurs ; la liberté d'établissement et des prestations de services ; la distinction à faire entre les services et l'établissement ; les programmes adoptés en 1961 par le conseil de la Communauté ; le retard subi par le calendrier ; le cas de trois types de professions libérales : les architectes, les professions médicales et les professions juridiques (*ibid*) ; la procédure d'application des directives du conseil de la C.E.E. en matière d'établissement ; la procédure des ordonnances prévue par l'article 38 de la Constitution ; l'expiration au 31 décembre 1969 de la délégation de pouvoirs ; la prorogation demandée par le Gouvernement jusqu'au 31 décembre 1973 ; la validité juridique de cette délégation aux yeux de la Commission des lois ; la situation de compétence liée dans laquelle se trouve l'Etat ; le risque d'un conflit entre le droit communautaire et le droit national qui est écarté par la procédure proposée ; la décision de la Commission de limiter la durée de la délégation de pouvoirs jusqu'au 31 décembre 1972 ; l'adoption du projet de loi par la Commission ; les précédents de 1964 et 1966 ; le rôle des parlements des six Etats membres au regard des institutions communautaires ; les liens entre celles-ci et les parlements nationaux ; l'insuffisance de la publicité accordée dans la plupart des pays membres aux dispositions réglementaires ; les auditions des principaux membres de la Commission de la C.E.E. par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée ; le laconisme du Traité de Rome sur les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne ; le problème de l'extension de ses pouvoirs (*ibid*) ; l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct (p. 3346) ; le nombre des représentants ; le problème du système électoral ; le regret de la Commission des affaires étrangères de voir le maintien d'une situation qui, en l'absence de toute compétence législative accordée au Parlement européen, aboutit à doter les organes exécutifs de l'ensemble du pouvoir législatif communautaire ; le compte rendu qui devrait être présenté chaque année au Parlement par la délégation de l'Assemblée Nationale au Parlement européen.

Art. 1er : adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : adoption d'un amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

31. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 869 ;** rapport le 27 novembre 1969 par M. Coumaros, **n° 914.** Adoption le 4 décembre 1969. — Projet de loi **n° 168.**

Transmis au Sénat le 9 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 92 (année 1969-1970) ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Pierre Giraud, **n° 133 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 64 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1172 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12.671).

DISCUSSION [4 décembre 1969] (p. 4618).

La biologie moléculaire, discipline d'origine relativement récente ; l'immense intérêt de ses applications ; la création en 1960 par les savants européens de l'Organisation européenne de biologie moléculaire (O.E.B.M.) ; l'accord signé à Genève le 13 février

1969 entre douze pays européens ; la création envisagée d'un laboratoire de biologie moléculaire ; les conditions d'entrée en vigueur de la conférence ; la réunion de la conférence intérimaire ; les délégués envoyés par la France ; l'opportunité de l'entrée en vigueur de l'accord avant la fin de cette année ; l'inspiration de cette conférence à partir du centre européen de recherche nucléaire (C.E.R.N.) (*ibid*) ; le caractère tout à fait original de la conférence (p. 4619) ; la conformité de sa création avec les efforts poursuivis par la France pour favoriser les travaux de ses savants et développer la coopération européenne dans le domaine scientifique ; l'intérêt qui s'attache à la création de la Conférence européenne de biologie moléculaire.

Article unique : adoption (*ibid*).

32. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement espagnol relatif au service national des doubles nationaux, signée à Madrid le 9 avril 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 892 ;** rapport le 28 avril 1970 par M. d'Aillières, **n° 1105 ;** avis le 17 avril 1970 par M. Plantier au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 1090.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 226.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 211 (année 1969-1970) ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Motais de Narbonne, **n° 236 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 101 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-468 du 5 juin 1970, publiée au *J.O.* du 7 juin 1970 (p. 5291).

DISCUSSION [5 mai 1970] (p. 1515).

La loi du 26 décembre 1964 portant approbation de la convention du 6 mai 1965 sur la réduction des cas de pluralité de nationalités (p. 1516) ; l'inscription de cette convention dans une série d'accords comparables passés avec la Belgique, la Suisse, le Danemark ; le critère retenu : la résidence habituelle ; la possibilité de l'engagement volontaire par anticipation ; la réserve tenant au cas de mobilisation ; la situation pénales des doubles nationaux ayant fait l'objet d'une condamnation définitive ; la substitution à la notion du choix du double national de la notion de la résidence habituelle.

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : l'article 8 de la convention ; la raison pour laquelle le principe de la rétroactivité n'a pu être retenu (*ibid*).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

33. — Projet de loi autorisant : 1° la ratification de la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, et de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ; 2° l'approbation de l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signés à Yaoundé le 29 juillet 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 903 ;** rapport le 3 décembre 1969 par M. Jacques Vendroux, **n° 927 ;** avis le 3 décembre 1969 par M. Triboulet au nom de la Commission de la production et des échanges), **n° 928.** Adoption le 4 décembre 1969. — Projet de loi **n° 169.**

Transmis au Sénat le 9 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 93 (année 1969-1970) ;** rapport le 12 décembre 1969 par M. de Chevigny, **n° 125 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 15 décembre 1969.

Loi n° 69-1130 du 19 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 21 décembre 1969 (p. 12387).

DISCUSSION [4 décembre 1969] (p. 4619).

La signature le 29 juillet 1969 de la deuxième convention de Yaoundé ; le rôle important qu'ont joué les négociateurs français dans la préparation et dans le succès final de cet accord ; le prix qu'attache la France à la profonde amitié qui la lie aux nations africaines et malgache ; le bilan de la première conférence de Yaoundé ; son caractère nettement positif ; le développement des échanges commerciaux ; les importations des Etats membres de la C.E.E. en provenance des Etats africains et mal-

gache ; la solution de continuité qui s'est produite entre les deux conventions Yaoundé I et Yaoundé II ; la différence fondamentale entre les situations juridiques de chacune des deux parties du fait de la C.E.E. ; l'absence de base institutionnelle pour des rapports juridiques ou commerciaux entre les Etats africains ; la suppression des aides directes à la production (*ibid*) ; les répercussions des solutions mondialistes envisagées à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement de New Delhi (p. 4620) ; les critiques présentées à l'encontre du régime préférentiel instauré par la convention de Yaoundé ; le grand intérêt qu'a suscité au niveau parlementaire européen le renouvellement de la Convention ; l'état d'esprit constructif qui s'est manifesté de part et d'autre ; les dérogations qui ont tempéré le principe de la zone de libre échange inscrit dans la nouvelle convention (*ibid*) ; les griefs formulés par nos partenaires africains à l'encontre du régime des échanges (p. 4620, 4621) ; l'orientation nouvelle donnée aux aides consenties (p. 4620) ; l'aide à l'industrialisation (p. 4620, 4621) ; l'aide technique et culturelle (p. 4620) ; l'assistance technique liée aux investissements ; la coopération technique générale ; la coopération culturelle ; le montant du troisième F.E.D. ; l'augmentation de la proportion des prêts par rapport aux dons ; le renforcement souhaitable de la coordination des différents systèmes d'aide ; le droit d'établissement (*ibid*) ; les deux accords qui complètent la convention : le premier, relatif aux produits relevant de la C.E.C.A. ; le second, au financement et à la gestion des aides de la Communauté (p. 4621) ; la continuité des principes qui marquent la nouvelle convention ; les conclusions de la Commission des affaires étrangères tendant à la ratification ; le souhait de la Commission de la production de faire venir en discussion cette ratification le plus tôt possible ; la place privilégiée que la France s'est acquise parmi les Six dans ses rapports avec les Etats africains ; l'aide aux investissements ; l'aide à la commercialisation (*ibid*) ; la base juridique de préférence communautaire sur laquelle s'opèrent les échanges entre la C.E.E. et les pays africains (p. 4622) ; la diminution de la protection à l'égard des produits tropicaux venus des pays tiers ; les « préférences inverses » ; les degrés qui existent dans le sous-développement ; les 800 millions de dollars d'aide aux investissements que nous accordons aux dix-huit Etats africains et malgache ; l'aide à la stabilisation des cours des produits tropicaux que la France apportait déjà du temps du statut colonial ; l'échec en ce domaine dans la dernière convention ; le crédit de 80 millions de F mis à la disposition de la C.E.E. pour secourir un Etat qui serait dans un état dramatique (*ibid*) ; l'insuffisance de ce crédit (p. 4623) ; l'importance considérable de cette convention sur le plan politique ; l'idéal que la jeunesse pourrait trouver dans l'aide aux pays d'Afrique (*ibid*) ; l'importance de la politique que mène la Communauté avec l'Afrique francophone (p. 4625) ; l'équilibre à créer entre les pays sous-développés et les pays industrialisés si l'on veut sauvegarder la paix dans le monde ; l'intérêt à ce point de vue de la coopération ; les satisfactions d'ordre moral exprimées par les représentants des Etats africains à l'occasion des négociations; le pied d'égalité sur lequel ils ont parlé avec les pays de l'Europe des Six ; le rejet d'une certaine forme de néo-colonialisme ; la concentration de l'effort communautaire vers un groupe de pays déterminés ; l'entité cohérente qu'a constituée la C.E.E. au cours de la négociation de Yaoundé II ; le précédent de la négociation Kennedy ; l'élargissement du Marché commun (*ibid*) ; la composition réelle de la C.E.E. (p. 4626) ; le remarquable ensemble de 32 pays associés qu'elle représente ; l'espoir raisonnable qu'offre la récente conférence de La Haye ; le problème des relations entre les anciennes colonies d'Afrique noire et de Madagascar et les six pays industrialisés membres de la C.E.E. ; la dégradation incessante des termes de l'échange ; la faiblesse du fonds de réserve constitué pour faire face à des calamités agricoles ou à une chute des cours mondiaux ; le rôle du capitalisme français ; l'aggravation de la mainmise économique des puissances capitalistes européennes sur les richesses africaines et malgaches (*ibid*).

Intervention de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 4623, 4624) ; la part prise par la représentation parlementaire française dans les négociations ; le caractère de continuité de l'œuvre accomplie ; le rôle essentiel de la France ; la non remise en cause du principe même de l'association ; l'association, complément logique de la C.E.E. ; les institutions paritaires mises en place en 1963 ; le maintien des liens

spécifiques existant en particulier entre la France et la plupart des associés ; l'exemple unique de solidarité internationale que constitue l'association de l'Europe des Six et des Etats africains et malgache ; les principaux changements intervenus par rapport à la précédente convention ; les dispositions plus favorables à l'égard de l'industrialisation ; la reconnaissance de l'intérêt d'accords régionaux ; la stabilisation des prix des produits de base ; le refus de la création d'un fonds de stabilisation ; la création d'un fonds de réserve ; la dotation du deuxième F.E.D. ; les efforts à poursuivre sur le plan international, notamment dans le cadre des accords mondiaux sur les produits de base ; la comptabilité de l'association et des actions entreprises sous l'égide du G.A.T.T. ; le souci de la France que la mise en place des préférences généralisées ne compromette pas l'équilibre réalisé au sein de l'association ; le maintien du caractère de complémentarité de la C.E.E. ; l'importance que le Gouvernement attache à l'entrée en vigueur aussi proche que possible de la nouvelle convention.

Art. 1er et 2 (p. 4626) ; adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; abstention du groupe communiste (p. 4627).

34. — Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 21 juillet 1959 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi qu'en matière de contributions des patentes et de contributions foncières, signé à Bonn le 9 juin 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 909 ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Sabatier suppléant M. Rivain, **n° 983.** Adoption le 17 décembre 1969. — Projet de loi **n° 196.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 151 (année 1969-1970)** ; rapport le 18 décembre 1969 par M. Portmann, **n° 153 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 19 décembre 1969.

Loi n° 69-1170 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12670).

DISCUSSION [17 décembre 1969] (p. 5016).

L'objet de l'avenant : accorder aux résidents de la République fédérale d'Allemagne l'avoir fiscal dont bénéficient les résidents français lorsqu'ils encaissent les dividendes qui leur sont versés par des sociétés françaises (*ibid*) ; l'exonération de l'impôt de distribution des sociétés résidentes d'Allemagne qui possèdent en France un établissement stable (p. 5017) ; les précautions prises à l'encontre des fraudeurs ; l'objet du présent projet : revivifier le marché des capitaux en France.

Article unique : adoption (*ibid*).

35. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha le 24 septembre 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 957 ;** rapport le 12 décembre 1969 par M. Thorailler, **n° 969.** Adoption le 16 décembre 1969. — Projet de loi **n° 192.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 136 (année 1969-1970) ;** rapport le 17 décembre 1969 par M. Péridier, **n° 137 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 65 (année 1969-1970).**

Loi n° 69-1174 du 26 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1969 (p. 12.671).

DISCUSSION [16 décembre 1969] (p. 4942).

La convention d'Arusha ; son fondement juridique ; la déclaration d'intention adoptée le 2 avril 1963 par les représentants des Etats membres de la C.E.E. ; la synchronisation d'Arusha II et Yaoundé II ; la rapidité des négociations conduites par la Commission ; les principales caractéristiques de l'accord ; l'extension géographique de l'association entre la C.E.E. et les pays africains (*ibid*) ; l'établissement de liens entre deux communautés multinationales ayant chacune instauré un marché commun entre les Etats qui la composent (p. 4943) ; l'absence dans le nouvel accord de dispositions

visant l'assistance financière et technique (p. 4943, 4944) ; la composition de la Communauté de l'Est africain (p. 4943) ; l'objectif de cette Communauté ; ses institutions ; la reprise des dispositions du premier accord du 26 juillet 1968 (*ibid*) ; le protocole relatif au café non torréfié, aux clous de girofle et aux conserves d'ananas (p. 4943) ; la fixation des contingents par le protocole n° 2 ; la France, premier pays à ratifier l'accord d'Arusha ; les deux méthodes possibles pour favoriser l'accroissement du commerce international avec les pays du tiers monde : concession de préférences tarifaires, création de zones de libre échange au sein d'ensembles régionaux (*ibid*) ; les trois Etats anglophones qui se trouvent associés à la C.E.E. par la convention d'Arusha (p. 4944) ; la volonté des Etats de la C.E.E. de lutter contre le sous-développement dans l'Est africain ; le commerce de la France et de la Communauté avec ces pays ; les dérogations apportées au principe de la zone de libre échange entre le territoire douanier de la Communauté et les trois pays d'Afrique orientale ; l'intérêt économique de l'accord ; l'aspect politique ; la grande importance de cette convention ; la demande formulée depuis longtemps par nos associés au sein de la Communauté que des accords soient conclus avec les Etats de l'Est africain (*ibid*) ; le trafic maritime très important que ces Etats voient passer au large de leurs côtes (p. 4945) ; leur importance stratégique essentielle.

Intervention de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p.. 4945) : l'intérêt et la nouveauté de la convention d'Arusha ; l'association de pays anglophones à la C.E.E. ; la préservation des intérêts de la C.E.E., notamment des D.O.M. et de ceux des Etats africains et malgache associés ; les producteurs de conserves d'ananas ; l'inscription rapide du projet de loi à l'ordre du jour ; l'intérêt de notre pays pour le développement de nos relations avec ces Etats.

Article unique du projet de loi : adoption.

36. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs ouverte à la signature à Tokyo le 14 septembre 1963, signée par la France le 11 juillet 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 992 ;** rapport le 6 mai 1970 par M. Magaud, **n° 1128 ;** avis le 21 avril 1970 par M. Péronnet, au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 1092.** Adoption le 19 mai 1970. — Projet de loi **n° 228.**

Transmis au Sénat le 21 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 219 (année 1969-1970) ;** rapport le 2 juin 1970 par M. Soufflet, **n° 247 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 105 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-490 du 11 juin 1970, publiée au *J.O.* du 12 juin 1970 (p. 5.438).

DISCUSSION [19 mai 1970] (p. 1780).

La convention de Tokyo ; les nombreuses critiques qu'elle a subies ; son objet tendant à définir un certain nombre de pouvoirs de police ; l'imperfection des relations internationales ; l'avantage de cette convention de constituer un point de départ ; l'organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) ; les 26 articles de la convention ; la fixation de la compétence législative des Etats ; l'exclusion des avions militaires, de police et de douane ainsi que des infractions commises entre deux points d'un territoire national ; la généralisation de la loi du pavillon ; la pluralité des compétences ; la compétence de l'Etat d'immatriculation ; la définition des pouvoirs de police du commandant d'aéronef en cas d'infraction commise à bord ; leur limitation (*ibid*) ; le pouvoir de contrainte et le pouvoir de débarquement à l'atterrissage (p. 1781) ; le caractère « raisonnable » des mesures de contrainte ; l'importance de ce terme ; la conduite des Etats contractants en cas de capture illicite d'un aéronef ; l'absence de dispositions d'ordre pénal dans la convention de Tokyo, visant le cas de piraterie aérienne ; le problème de l'extradition ; l'énorme lacune de la convention sur ce point ; les pouvoirs et les obligations de l'Etat d'atterrissage ; l'absence de problèmes d'harmonisation posés par cet instrument entre le droit international et le droit interne français (*ibid*) ; les lacunes de la convention (p. 1781, 1782) ; la proposition

de loi de M. Bignon sur les détournements d'avions (p. 1781) ; la nécessité d'une coopération accrue entre les Etats ; le temps qui s'écoule entre l'élaboration des conventions internationales et leur entrée effective en application (*ibid*) ; l'insuffisance de ce texte au regard de la répression pénale (p. 1782) ; l'accroissement spectaculaire des cas de piraterie aérienne ; les immenses dangers qu'ils font courir aux passagers et à l'équipage ; les solutions proposées par l'O.A.C.I. ; la nécessité d'une action pratique et rapide ; l'aspect européen de l'affaire ; les recommandations de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ; l'action à entreprendre dans le cadre des Nations unies ; l'avis favorable émis sur le texte par la Commission des affaires étrangères (*ibid*).

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1782, 1783) ; les innovations incessantes qui s'imposent dans le domaine du droit international ; la délinquance tout à fait scandaleuse que constituent les détournements d'aéronefs ; l'économie générale de la convention ; l'imperfection du texte ; la compétence des Etats ; la généralisation de l'Etat du pavillon ; la pluralité des compétences ; la définition des pouvoirs du commandant de bord ; les mesures raisonnables qu'il lui appartient de prendre en cas de détournement de l'avion; la conduite des Etats en cas de capture des aéronefs ; les obligations de l'Etat d'atterrissage ; les problèmes posés par le sabotage ; la nécessité d'une large adhésion à la convention de Tokyo sur le plan mondial afin d'assurer la sécurité de l'aviation civile internationale.

Article unique (p. 1783) ; adoption.

37. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Comité international des poids et mesures, relatif au siège du Bureau international des poids et mesures et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, du 25 avril 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1023 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Stehlin, **n° 1084.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 227.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 212 (année 1969-1970) ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Kieffer, **n° 237 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 102 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-469 du 5 juin 1970, publiée au *J.O.* du 7 juin 1970 (p. 5292).

DISCUSSION [5 mai 1970] (p. 1516).

La consécration par un accord de siège du statut juridique du bureau international des poids et mesures et de ses principes et immunités sur le territoire français (p. 1517) ; l'importance morale et scientifique de ce bureau pour la France ; les deux problèmes dont la discussion a retardé de dix ans le vote définitif du projet : l'exonération de la T.V.A. pour les achats de matériel scientifique effectués en France, et le problème, d'ordre humain, de l'exonération de l'impôt sur les traitements qui sont servis aux fonctionnaires français ; le maintien à titre exceptionnel de cette exonération, compte tenu du prestige et de l'ancienneté du bureau ; le statut conféré par l'accord au bureau, tout à fait identique à celui des organisations du même ordre ; l'intérêt de l'œuvre accomplie depuis un siècle par le bureau international des poids et mesures.

Article unique : adoption (*ibid*).

38. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire signée le 18 mai 1968 entre la République française socialiste de Roumanie, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1024 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Destremau, **n° 1085.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 216.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 202 (année 1969-1970) ;** rapport le 9 juin 1970 par M. Pierre de Chevigny, **n° 267 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 11 juin 1970. — Projet de loi **n° 118 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-501 du 15 juin 1970, publiée au *J.O.* du 16 juin 1970 (p. 5563).

Vote sans débat [5 mai 1970] (p. 1466).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

39. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement

de la République française et le Gouvernement espagnol, relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, signée à Madrid le 9 avril 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des afafires étrangères), **n° 1026 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Plantier, **n° 1086.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 217.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 203 (année 1969-1970) ;** rapport le 21 mai 1970 par M. Poudonson, **n° 227 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 100 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-466 du 5 juin 1970, publiée au *J.O.* du 7 juin 1970 (p. 5291).

Vote sans débat [5 mai 1970] (p. 1466).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

40. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale sur la sécurité sociale, signée le 5 janvier 1950 entre la France et la Yougoslavie, complétée et modifiée par l'avenant du 8 février 1966, et concernant la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles, signé à Belgrade le 13 février 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1028 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Nessler, **n° 1087.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 218.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 204 (année 1969-1970) ;** rapport le 28 mai 1970 par M. Mathy, **n° 234 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 4 juin 1970. — Projet de loi **n° 108 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-491 du 11 juin 1970, publiée au *J.O.* du 12 juin 1970 (p. 5438).

Vote sans débat [5 mai 1970] (p. 1466).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

41. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord conclu par échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe unie, destiné à éviter la double imposition des revenus provenant de la navigation aérienne, signé au Caire le 5 septembre 1968, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1030 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. Habib-Deloncle, **n° 1088.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 219.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 205 (année 1969-1970) ;** rapport le 21 mai 1970 par M. Portmann, **n° 222 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 98 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-467 du 5 juin 1970, publiée au *J.O.* du 7 juin 1970 (5291).

Vote sans débat [5 mai 1970] (p. 1466).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

42. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord conclu entre le Gouvernement du Commonwealth d'Australie en vue d'éviter la double imposition des revenus tirés du transport aérien international, signé à Canberra le 27 mars 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1031 ;** rapport le 17 avril 1970 par M. de la Malène, **n° 1089.** Adoption le 5 mai 1970. — Projet de loi **n° 220.**

Transmis au Sénat le 12 mai 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 206 (année 1969-1970) ;** rappport le 21 mai 1970 par M. Portmann, **n° 223 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 28 mai 1970. — Projet de loi **n° 99 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-465 du 5 juin 1970, publiée au *J.O.* du 7 juin 1970 (p. 5291).

Vote sans débat [5 mai 1970] (p. 1466).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

43. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord, ouverte à la signature, à Londres, le 1er juin 1967, signée par la France le 26 juillet 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1035 ;** rapport le

13 mai 1970 par M. Bousquet, **n° 1137.** Adoption le 21 mai 1970. — Projet de loi **n° 233.**

Transmis au Sénat le 26 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 233 (année 1969-1970) ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Yvon, **n° 287 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 164 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-591 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6460).

DISCUSSION [21 mai 1970] (p. 1843).

La reprise par la convention du 26 juillet 1967 des termes de la convention de 1882 sur la police de la pêche en mer du Nord ; la convention de 1964 ; les Etats qui ont signé les accords de 1967 (*ibid*) ; le remplacement en matière de contrôle des officiers de marine par des inspecteurs de la marine marchande appelés « officiers autorisés » (p. 1884) ; la valeur reconnue au rapport de de l'officier autorisé ; le vœu de la Commission des affaires étrangères que cette convention soit signée par d'autres Etats, notamment le Japon (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement (*ibid*) : la convention du 6 mai 1882 ; la conférence convoquée en 1966 à l'initiative de la Grande-Bretagne ; l'établissement des normes destinées à faciliter la circulation des bateaux sur les lieux de pêche ; le principe du contrôle international ; l'association des départements ministériels intéressés à la préparation et à l'élaboration de ce texte ; le champ d'application de la convention.

Article unique : adoption (*ibid*).

44. — Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article premier de la loi n° 66-481 du 6 juillet 1966 relative à l'application de certains traités internationaux, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1036.**

45. — Projet de loi approuvant l'adhésion de la France à l'accord portant création de la Banque asiatique de développement, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1073 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. de la Malène, **n° 1196.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 256.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 304 (année 1969-1970) ;** rapport le 24 juin 1970 par M. Georges Portmann, **n° 305 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 159 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-585 du 8 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1970 (p. 6435).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2941).

La création, le 4 décembre 1965, de la Banque asiatique de développement ; la liste des membres fondateurs ; le mécanisme de fonctionnement de la Banque ; ses principales activités ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement français avait différé son adhésion, le coût relativement faible de celle-ci ; le vœu de la Commission que la France tente de faire admettre le français comme langue de travail et que soit confirmé le caractère multilatéral et non discriminatoire de la banque ; le caractère politique indéniable du projet de loi ; la mise de la banque au service exclusif des pays « non communistes » (*ibid*) ; la mainmise des milieux dirigeants américains sur la banque (p. 2942), l'orientation ouverte du Gouvernement français vers la supranationalité ; l'accentuation par les peuples vietnamien, lao et khmer de leur lutte face à l'agression américaine au Cambodge ; le vote défavorable du groupe communiste sur ce texte ; les avantages économiques que notre pays retirerait de l'adhésion à cette banque ; le prix politique de cette adhésion ; la participation indirecte que prendrait ainsi la France à une politique de colonialisme économique ; le caractère de plus en plus anti-américain du nationalisme asiatique ; la portée limitée de l'adhésion demandée ; les Nations unies, origine de la banque ; le caractère excessif de l'expression « colonialisme économique » ; l'importance minime des sommes mises en cause ; l'œuvre utile accomplie par la banque en Asie (*ibid*).

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2943) : l'intention du

Gouvernement de percevoir l'impôt sur les traitements ou émoluments perçus par les ressortissants français employés par la Banque asiatique ; la possibilité pour la Russie soviétique de participer à cette banque qui est ouverte à tous ceux qui veulent y participer ; l'absence de novation en la matière ; les actions de la Banque qui concernent purement et simplement le sous-développement ; la position non équivoque du Gouvernement au sujet de la crise nouvelle qui affecte la péninsule indochinoise ; les différentes prises de position du Gouvernement dans cette tragique affaire ; sa fidélité à la lettre et à l'esprit du discours de Pnom-Penh ; les positions très voisines de la France et de la Russie soviétique ; l'affirmation dérisoire selon laquelle le Gouvernement accomplirait un changement de politique ou un retour au colonialisme ; sa volonté de lutter contre le sous-développement.

Art. 1er et 2 (p. 2943) : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

46. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 29 octobre 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1107 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. Nessler, **n° 1195.** Adoption le 17 juin 1970. — Projet de loi **n° 249.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 294 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. de Montigny, **n° 330 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 158 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-592 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6460).

Adoption sans débat de l'article unique du projet de loi [17 juin 1970] (p. 2753).

47. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire signée le 22 janvier 1969 entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 avril 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1108 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. Thorailler, **n° 1194.** Adoption le 17 juin 1970. — Projet de loi **n° 250.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 295 (année 1969-1970) ;** rapport le 15 octobre 1970 par M. Louis Jung, **n° 13 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 15 octobre 1970. — Projet de loi **n° 5 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-962 du 23 octobre 1970, publiée au *J.O.* du 25 octobre 1970 (p. 9899).

Adoption sans débat de l'article unique du projet de loi [17 juin 1970] (p. 2754).

48. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure signée à Genève le 25 janvier 1965 et de ses deux protocoles annexes, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1112 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. Pianta, **n° 1193.** Adoption le 17 juin 1970. — Projet de loi **n° 251.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 296 (année 1969-1970) ;** rapport le 15 octobre 1970 par M. Raymond Boin, **n° 14 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 15 octobre 1970. — Projet de loi **n° 6 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-961 du 23 octobre 1970, publiée au *J.O.* du 25 octobre 1970 (p. 9899).

Adoption sans débat de l'article unique du projet de loi [17 juin 1970] (p. 2754).

49. — Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1134 ;** rapport le 4 juin 1970 par M. de La Malène, **n° 1198.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 255.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 308 (année 1969-1970) ;** rapport le 25 juin 1970 par M. Legaret, **n° 321 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 146 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-584 du 8 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1970 (p. 6435).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2912).

Voy. ORGANISMES INTERNATIONAUX, 1 (n° **1133).**

50. — Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 9 septembre 1966 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 3 décembre 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1135 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Tremeau, **n° 1264.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 257.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 306 (année 1969-1970) ;** rapport le 24 juin 1970 par M. Georges Portmann, **n° 307 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 160 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-590 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6459).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2943).

L'avoir fiscal distribué avec les dividendes par les sociétés françaises aux personnes domiciliées en France ; la limitation de la disposition aux actionnaires détenant moins de 20 % du capital de la société débitrice (*ibid*) ; l'opposition du groupe communiste au principe même de l'avoir fiscal (p. 2944); son vote défavorable sur le projet.

Article unique : adoption (*ibid*).

51. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine et du protocole, signés à Bangui le 13 décembre 1969, complétés par un échange de lettres des 13 et 16 décembre 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1136 ;** rapport le 2 octobre 1970 par M. Ehm, **n° 1368.** Adoption le 14 octobre 1970. — Projet de loi **n° 304.**

Transmis au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 23 (année 1970-1971) ;** rapport le 27 octobre 1970 par M. Portmann, **n° 37 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 10 décembre 1970. — Projet de loi **n° 29 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1178 du 18 décembre 1970, publiée au *J.O.* du 19 décembre 1970 (p. 11652).

DISCUSSION [14 octobre 1970] (p. 4267).

Les relations fiscales entre la France et les Etats d'Afrique francophone ; les conventions tendant à éviter les doubles impositions ; les conventions déjà signées ; la nouvelle convention remplaçant les accords du 14 décembre 1956 et du 3 janvier 1957.

Article unique : adoption (p. 4267).

52. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Paris le 4 juillet 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1150 ;** rapport le 23 juin 1970 par M. Radius, **n° 1274.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 258.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 311 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Louis Jung, **n° 336 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 161 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-617 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6548).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2944).

Les travaux de correction du Rhin qui ont débuté au XIXe siècle ; le goulet d'étranglement que constituerait le secteur Lauterbourg-Strasbourg si les travaux n'étaient pas accomplis ; l'établissement sur l'ensemble du Rhin de conditions de navigation satisfaisantes ; la convention franco-allemande signée le 27 octobre 1956 à Luxembourg ; l'adoption de la solution « en festons » ; l'érosion du fleuve en aval de Strasbourg ; la construction et l'exploitation des usines hydro-électriques par deux sociétés concessionnaires ; les effets induits de cet aménagement ; la coopération franco-allemande et l'excellent climat des relations entre nos deux pays (*ibid*).

Article unique : adoption (p. 2945).

53. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le conseil fédéral suisse concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Paris le 22 juillet 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1151 ;** rapport le 23 juin 1970 par M. Radius, **n° 1275.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 259.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 313 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Louis Jung, **n° 334 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 162 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-618 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6548).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2945).

L'amélioration de la desserte du port de Bâle ; l'accord conclu le 22 juillet 1969 entre la France et la Suisse ; l'intérêt pour la Suisse d'un achèvement rapide des travaux; la liaison du prêt avec les travaux prévus entre Strasbourg et Lauterbourg ; la vérification annuelle de l'état d'avancement des travaux.

Article unique : adoption (*ibid*).

54. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, en date du 20 mars 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 juin 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1192 ;** rapport le 18 juin 1970 par M. Xavier Deniau, **n° 1265.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 261.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles), **n° 310 (année 1969-1970) ;** rapport le 29 juin par M. Habert, **n° 348 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 165 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-593 du 9 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1970 (p. 6460).

DISCUSSION [23 juin 1970] (p. 2946).

La concrétisation d'une grande idée défendue depuis de nombreuses années : la francophonie (p. 2947) ; l'historique de la question ; les travaux du géographe Onésime Reclus en 1887 ; la reprise de l'idée en 1962 par le président Senghor et plusieurs autres écrivains et en 1965, par le président Bourguiba ; le rôle du Président Hamani Diori en tant que président de l'Organisation commune africaine et malgache ; la motion votée à Madagascar en juin 1966 par cette Organisation ; les congrès de mai 1967 à Luxembourg, de septembre 1968 à Versailles et de février 1969 à Niamey ; le second congrès de la francophonie tenu également à Niamey en mars 1969 ; les modalités d'adhésion et le rôle de l'agence ; l'adoption de structures volontairement très souples et très légères ; la fixation du siège à Paris ; la modestie relative du budget ; le rôle d'information de l'agence ; la création de courants horizontaux de coopération ; l'espérance que porte en lui l'accord de Niamey ; le rôle à l'avenir des ensembles linguistiques dans le monde (*ibid*) ; la langue française, manière de comprendre et d'apprécier (p. 2948) ; la mise en commun d'une culture ; la création d'un centre de concertation entre un certain nombre d'Etats ; l'importance à donner au budget de l'agence ; le renforcement et l'organisation souhaitables de l'idée de francophonie ; l'attachement du groupe communiste à la diffusion de la langue et au rayonnement de notre culture dans le monde ; les pratiques à exclure de caractère néo-colonialiste ; l'abstention du groupe sur le texte.

Intervention de M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 2948) : les efforts déployés par M. Deniau, rapporteur, pour faire progresser l'idée de francophonie ; la structure de l'agence ; le renforcement grâce à elle de la coopération de l'ensemble des pays francophones ; le maintien de la coopération bilatérale ; le financement de l'agence ; la reconnaissance du français comme langue de travail ; la résurgence extraordinaire du fait francophone ; les freins systématiques apportés par la France à la constitution de cette agence ; la prudence du Gouvernement en cette affaire ; la pression des différents peuples francophones qui a abouti à la création de l'agence *(ibid) ;* l'absence en la matière d'impérialisme culturel (p. 2949) ; le français, langue universelle, parce qu'émancipateur ; le grand besoin qu'a le monde d'un humanisme intégral.

Article unique (p. 2949) : adoption.

55. — Proposition de loi constitutionnelle tendant, par dérogation à l'article 54 de la Constitution, à autoriser : l'approbation de la décision du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés ; la ratification du traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes, signé à Luxembourg le 22 avril 1970, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1970 par M. Foyer (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1232.**

56. — Projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole relatif au statut des réfugiés, signé à New York, le 31 janvier 1967, par le Président de l'Assemblée générale et par le Secrétaire général des Nations-Unies, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères) ; rapport le 2 octobre 1970 par M. Cousté, **n° 1369.** Adoption le 14 octobre 1970. — Projet de loi **n° 306.**

Transmis au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 22 (année 1970-1971) ;** rapport le 5 novembre 1970 par M. Kauffmann, **n° 43 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 17 novembre 1970. — Projet de loi **n° 20 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1076 du 25 novembre 1970, publiée au *J.O.* du 26 novembre 1970 (p. 10851).

DISCUSSION [14 octobre 1970] (p. 4268).

L'adaptation des conventions antérieures à la situation actuelle des réfugiés ; les limitations des conventions antérieures ; le grand nombre de réfugiés restant en dehors des dispositions de cette convention ; l'adhésion à cette convention de 40 autres nations ; la suppression de la limitation dans le temps ; la suppression des distinctions tenant au lieu d'origine des réfugiés (p. 4269).

Article unique : adoption (*ibid*).

57. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1362 ;** rapport le 2 octobre 1970 par M. d'Ornano, **n° 1370.** Adoption le 14 octobre 1970. — Projet de loi **n° 305.**

Transmis au Sénat le 20 octobre 1970 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 21 (année 1970-1971) ;** rapport le 5 novembre 1970 par M. Motais de Narbonne, **n° 44 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 17 novembre 1970. — Projet de loi **n° 19 (année 1970-1971).**

Loi n° 70-1077 du 25 novembre 1970, publiée au *J.O.* du 26 novembre 1970 (p. 10851).

DISCUSSION [14 octobre 1970] (p. 4267).

Les conditions de forme de l'extradition ; les conventions d'extradition déjà existantes à la demande du Gouvernement des Etats-Unis (p. 4268) ; les conventions additionnelles ; la piraterie aérienne ; les infractions concernant la drogue ; l'usage dans un but frauduleux de la poste ; les faits de banqueroute ; l'extradition de nationaux de chacun des deux pays ; les stipulations financières de la convention.

Article unique : adoption (p. 4268).

58. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports aériens et maritimes, signé à Moscou le 4 mars 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 20 octobre 1970 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre (présenté à la Commission des affaires étrangères), **n° 1405 ;** rapport le 4 décembre 1970 par M. Réthoré, **n° 1494.** Adoption le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 325.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 95 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Portmann, **n° 96 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 6 avril 1971. — Projet de loi **n° 70 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-295 du 19 avril 1971, publiée au *J.O.* du 21 avril 1971 (p. 3851).

DISCUSSION [9 décembre 1970] (p. 6336).

L'accord conclu en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports (p. 6336) ; l'exonération d'impôt des revenus tirés de la navigation aérienne (*ibid*).

Adoption de l'article unique (p. 6337).

59. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif aux exemptions fiscales accordées aux institutions culturelles des deux pays situées sur le territoire de l'autre, signé à Madrid le 7 février 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 20 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1406;** rapport le 4 décembre 1970 par M. Chamant, **n° 1495.** Adoption le 9 décembre 1970. — Projet de loi **n° 326.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 93 (année 1970-1971) ;** rapport le 10 décembre 1970 par M. Portmann, **n° 94 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 6 avril 1971. — Projet de loi **n° 70 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-294 du 19 avril 1971, publiée au *J.O.* du 21 avril 1971 (p. 3851).

DISCUSSION [9 décembre 1970] (p. 6337).

Les exemptions fiscales accordées aux institutions culturelles (p. 6337).

Adoption de l'article unique (*ibid*).

60. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et deux échanges de lettres, signés à Paris le 29 mai 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1614 ;** rapport le 6 avril 1971 par M. Louis Terrenoire, **n° 1637).** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 374.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 182 (année 1970-1971) ;** rapport le 22 avril 1971 par M. Portmann, **n° 190 (année 1970-1971).** Adoption le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 78 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-369 du 19 mai 1971, publiée au *J.O.* du 20 mai 1971 (p. 4916).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1113).

L'élimination des doubles impositions (p. 1113) ; le point des relations entre la France et le Maroc (*ibid*) ; l'aide française (*ibid*) ; la présence française au Maroc (p. 1113, 1114) ; l'avenir des Français du Maroc (p. 1114) ; l'imputation spéciale pour dégrèvement d'impôt (*ibid*) ; l'assistance administrative mutuelle (*ibid*) ; le crédit d'impôt et les investissements au Maroc (p. 1114, 1115).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1114) : l'objet de cette convention ; les investissements au Maroc, les rapports français avec le Gouvernement marocain.

Adoption de l'article unique (p. 1115).

61. — Projet de loi approuvant la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de Gouvernement du territoire des Comores, ensemble le protocole additionnel, signés à Paris le 27 mars 1970 et à Moroni le 8 juin 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1615 ;** rapport le 28 avril 1971 par M. Sabatier, **n° 1677.** Adoption le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 395.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 233 (année 1970-1971) ;** rapport le 3 juin 1971 par M. Colin, **n° 284 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 10 juin 1971. — Projet de loi **n° 119 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-475 du 22 juin 1971, publiée au *J.O.* du 23 juin 1971 (p. 6027).

DISCUSSION [6 mai 1971] (p. 1693).

Les risques de doubles impositions ; l'autonomie fiscale dans le territoire des Comores (p. 1693) ; l'extension et l'amélioration de la convention conclue en 1958 (p.

1694) ; la notion libérale d'établissement stable ; les situations fiscales particulières des T.O.M.

Intervention de M. Messmer, Ministre d'Etat chargé des Département et Territoires d'outre-mer (p. 1694) : l'objet de ce texte.

Article unique : l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de Gouvernement du territoire des Comores.

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

62. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Paris le 23 septembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1616;** rapport le 6 avril 1971 par M. Nessler, **n° 1638.** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 375.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 183 (année 1970-1971) ;** rapport le 6 mai 1971 par M. Marcel Molle, **n° 218 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 25 mai 1971. — Projet de loi **n° 94 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-406 du 2 juin 1971, publiée au *J.O.* du 4 juin 1971 (p. 5371).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1115).

Les limites de la convention (p. 1115) ; les infractions à caractère politique (p. 1115); la possibilité d'extrader pour des infractions politiques (*ibid*).

Adoption de l'article unique (*ibid*).

63. — Projet de loi autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1617 ;** rapport le 6 avril 1971 par M. Cousté, **n° 1639.** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 376.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 184 (année 1970-1971) ;** rapport le 13 mai 1971 par M. Monnerville, **n° 231 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 18 mai 1971. — Projet de loi **n° 90 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-392 du 28 mai 1971, publiée au *J.O.* du 29 mai 1971 (p. 5211).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1115).

La convention adoptée par les Nations unies (p. 1115) ; les réserves de la France (p. 1116, 1119) ; l'adaptation des lois internes (p. 1116) ; la conformité avec l'esprit général du droit interne (p. 1116) ; la conformité des lois pénales internes à la convention (p. 1116, 1117) ; les insuffisances de la législation française (p. 1117, 1119) ; les manifestations racistes en France (p. 1118, 1119) ; les propositions de lois du groupe communiste (*ibid*) ; le sort des travailleurs immigrés (*ibid*) ; les pratiques colonialistes dans les D.O.M. (p. 1118).

Interventions de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1117) : l'objet de la convention ; le contrôle de son application ; les réserves faites par le Gouvernement français ; (p. 1120) : ses observations sur le journal « Minute » ; son opposition à l'affirmation que le Gouvernement encouragerait, dans la métropole, une politique raciste ; le problème de la discrimination dont seraient victimes les ressortissants algériens.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1120) : la politique de la France à l'égard des travailleurs étrangers ; le cas des travailleurs algériens ; le problème de la formation professionnelle ; la qualification professionnelle des travailleurs immigrés ; le problème des salaires.

Adoption de l'article unique au scrutin public (p. 1121) ; liste des votants (p. 1181, 1182).

64. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale du travail, n° 122, concernant la politique de l'emploi adoptée par l'Organisation internationale du travail le 9 juillet 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1618;** rapport le 6 avril 1971 par M. Tremeau, **n° 1640.** Adoption le 15 avril 1971. — Projet de loi **n° 377.**

Transmis au Sénat le 20 avril 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 185 (année 1970-1971)** ; rapport le 11 mai 1971 par M. Souquet, **n° 224 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 25 mai 1971. — Projet de loi **n° 99 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-408 du 3 juin 1971, publiée au *J.O.* du 5 juin 1971 (p. 5403).

DISCUSSION [15 avril 1971] (p. 1121).

Les incapacités particulières des naturalisés (p. 1121) ; la conformité de la convention par rapport à la politique de l'emploi (p. 1121) ; l'augmentation du chômage dans le monde (p. 1121, 1122) ; l'existence d'un volant de chômage (p. 1122) ; le chômage des jeunes (p. 1122) ; l'infériorité des salaires féminins ; l'insuffisance de la formation professionnelle ; la situation de l'emploi dans les D.O.M. (p. 1123) ; l'importance du chômage dans ces départements ; le contrôle des naissances ; la concentration de l'industrie sucrière (p. 1124) ; l'émigration vers la France (*ibid*).

Interventions de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population (p. 1121) : la conformité des objectifs assignés dans cette convention avec les orientations de la politique française dans le domaine de l'emploi ; les objectifs du plein emploi ; (p. 1124, 1125) : les problèmes des Départements d'outre-mer ; le problème du chômage ; le cas des chômeurs de longue durée ; le problème des jeunes.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 1125).

65. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention pour la création de l'Union latine signée à Madrid le 15 mai 1954, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1621** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Boscher, **n° 1707.** Adoption le 11 mai 1971. — Projet de loi **n° 401.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 235 (année 1970-1971)** ; rapport le 27 mai 1971 par M. Motais de Narbonne, **n° 266 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 3 juin 1971. — Projet de loi **n° 109 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-431 du 11 juin 1971, publiée au *J.O.* du 13 juin 1971 (p. 5707).

DISCUSSION [11 mai 1971] (p. 1785).

L'historique de l'Union latine (p. 1785) ; la convention de Madrid (*ibid*) ; les buts de l'Union latine (p. 1785, 1786) ; le renforcement des liens entre la France et l'Amérique du Sud (p. 1786) ; la coopération culturelle et technique avec l'Amérique du Sud (*ibid*) ; les relations commerciales ; le titre de la convention ; la contribution financière française (p. 1787).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1787) : l'origine de cette Union latine ; la contribution française au budget de cette institution ; sa structure.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 1787).

66. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1632** ; rapport le 6 mai 1971 par M. Delorme, **n° 1706.** Adoption le 11 mai 1971. — Projet de loi **n° 399.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 234 (année 1970-1971)** ; rapport le 27 mai 1971 par M. Louis Martin, **n° 267 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 3 juin 1970-1971. Projet de loi **n° 109 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-432 du 11 juin 1971, publiée au *J.O.* du 13 juin 1971 (p. 5707).

DISCUSSION [11 mai 1971] (p. 1782).

La reconstruction de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille (p. 1782) ; la prise en charge financière des travaux pour le Gouvernement italien (*ibid*).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1783) : le caractère des négociations ; la ratification par le parlement italien de la convention sur l'alimentation en eau de la ville de Menton.

La fermeture des lignes secondaires de chemin de fer (p. 1783) ; les retards apportés à la reconstruction de la ligne Coni-Breil-

Vintimille (*ibid*) ; l'intérêt économique de cette ligne (p. 1783, 1784) ; l'utilité d'un tunnel routier alpin (p. 1783).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères (p. 1784) : l'amélioration du réseau de communications entre la Côte d'Azur et l'Italie ; l'élaboration d'une convention entre la France et l'Italie en vue d'effectuer des travaux de soufflerie au tunnel routier de Tende.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 1784).

67. — Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 1er avril 1958 entre la France et le Grand-Duché du Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 8 septembre 1970, complété par un échange de lettres du 8 septembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1633 ;** rapport le 6 mai 1971 par M. Bousquet, **n° 1708.** Adoption le 11 mai 1971. — Projet de loi **n° 400.**

Transmis au Sénat le 13 mai 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 238 (année 1970-1971) ;** rapport le 3 juin 1971 par M. Portmann, **n° 283 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 112 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-447 du 15 juin 1971, publiée au *J.O.* du 16 juin 1971 (p. 5787).

DISCUSSION [11 mai 1971] (p. 1784).

L'attribution des avantages de l'avoir fiscal aux Luxembourgeois (p. 1784) ; les accords signés avec d'autres pays (p. 1785).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

68. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1681;** rapport le 2 octobre 1971 par M. Borocco, **n° 1982.** Adoption le 28 octobre 1971. — Projet de loi **n° 493.**

Transmis au Sénat le 4 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 17 (année 1971-1972) ;** rapport le 9 novembre 1971 par M. Héon, **n° 21 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 36 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1034 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12747).

Vote sans débat du projet de loi [28 octobre 1971] (p. 5027).

Adoption de l'article unique (p. 5027).

69. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signé à Fort-Lamy le 7 décembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1683;** rapport le 2 octobre 1971 par M. Ehm, **n° 1983.** Adoption le 7 juin 1972. — Projet de loi **n° 594.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 251 (année 1971-1972) ;** rapport le 15 juin 1972 par M. Louis Martin, **n° 281 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 116 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-545 du 1er juillet 1972, publiée au *J.O.* du 2 juillet 1972 (p. 6803).

DISCUSSION [7 juin 1972] (p. 2295).

L'accord de coopération en matière de justice entre la France et le Tchad signé à Fort-Lamy le 7 décembre 1970, dernier accord de coopération en matière de justice avec un pays africain d'expression française ; l'exercice de l'activité des avocats inscrits aux barreaux des deux Etats ; la communication du casier judiciaire ; les règles de l'extradition ; l'harmonisation des législations commerciales.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2295).

70. — Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant portant modification de la convention entre la République française et la République d'Autriche, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que dans celui des impôts sur les successions, signé à Paris le 30 octobre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1918 ;** rapport le 5 novembre 1971 par M. Ehm, **n° 2045.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 498.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 39 (année 1971-1972) ;** Rapport le 8 décembre 1971 par M. Héon, **n° 68 (année 1971-1972).** Adoption le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 37 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1039 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12748).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

71. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Paris le 15 mai 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1919** ; rapport le 5 novembre 1971 par M. Jacson, **n° 2046.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 499.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 40 (année 1971-1972) ;** rapport le 8 décembre 1971 par M. Yver, **n° 71 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 10 décembre 1971. — Projet de loi **n° 20 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1013 du 21 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1971 (p. 12508).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

72. — Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, adopté à Bruxelles le 20 août 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1920 ;** rapport le 5 novembre 1971 par M. Pianta, **n° 2047.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 500.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 41 (année 1971-1972)** ; rapport le 3 décembre 1971 par M. Alfred Kieffer, **n° 57 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 19 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1000 du 16 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 17 décembre 1971 (p. 12323).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

73. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1921 ;** rapport le 5 novembre 1971 par M. Ehm, **n° 2048.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 501.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 42 (année 1971-1972) ;** rapport le 14 décembre 1971 par M. Pierre Brun, **n° 93 (année 1971-1972).** Adoption le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 60 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1032 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12747).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

74. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 2 août 1968 relatif à la suppression du délai de six ans opposable aux travailleurs espagnols occupés en France, en ce qui concerne les indemnités pour charges de famille et les soins de santé dont bénéficient leurs familles demeurées en Espagne, présenté à l'Assemblée Nationale le 28 juin 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1922 ;** rapport le 5 novembre 1971 par M. Coumaros, **n° 2049.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 502.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 43 (année 1971-1972)** ; rapport le 14 décembre 1971 par M. Pierre Brun, **n° 94 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 61 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1037 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12748).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

75. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, et de la convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, ouverte à la signature à Bruxelles le 29 novembre 1969, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1971** ; rapport le 5 novembre 1971 par M. Michel Jamot, **n° 2050.** Adoption le 18 novembre 1971. — Projet de loi **n° 495.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 35 (année 1971-1972)** ; rapport le 2 décembre 1971 par M. Golvan, **n° 53 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 18 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1002 du 16 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 17 décembre 1971 (p. 12323).

DISCUSSION [18 novembre 1971] (p. 5916).

Le retard de la ratification des deux conventions par le Parlement et ses conséquences ; les lacunes contenues dans les conventions depuis la catastrophe du « Torrey Canyon » et leurs remèdes : droit d'intervention en haute mer pour un Etat menacé par la pollution ; responsabilité du propriétaire du bateau (p. 5916) ; l'interdiction de l'accès aux ports des pays signataires aux bâtiments surpris en train de dégazer (p. 5917) ; les sanctions à l'encontre de certains pavillons de complaisance.

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement : le problème de la pollution des mers ; l'interdiction totale de tout rejet de mélange (p. 5916) ; ses observations sur la convention de droit public : la conciliation et l'arbitrage en cas de litige ; la convention sur la responsabilité civile ; les charges des armateurs (p. 5917) : le problème des pavillons de complaisance et des flottes panaméenne et libérienne (p. 5917) ; ses observations sur la catastrophe du « Torrey Canyon » (p. 5918).

Article unique : adoption (p. 5918).

76. — Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures adoptés le 21 octobre 1969 à Londres, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1972** ; rapport le 5 novembre 1971 par M. Michel Jamot, **n° 2051.** Adoption le 18 novembre 1971. — Projet de loi **n° 496.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 34 (année 1971-1972)** ; rapport le 2 décembre 1971 par M. Golvan, **n° 52 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 9 décembre 1971. — Projet de loi **n° 17 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1001 du 16 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 17 décembre 1971 (p. 12323).

DISCUSSION [18 novembre 1971] (p. 5918) (voir également discussion générale, Traités et Conventions, 75).

L'approbation des amendements adoptés à Londres en 1969 complétant la convention de 1962 signée par 44 nations (p. 5918) ; l'interdiction totale de tout rejet en haute mer ; la définition de la dose limite minimum d'hydrocarbures (p. 5918).

Intervention de M. Limouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement : l'application de la convention (p. 5918).

Article unique : adoption (p. 5919).

77. — Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et le Royaume de Suède tendant à éviter les doubles impositions et

à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final, du 24 décembre 1936, signé à Paris le 10 mars 1971 (E. n° 703-29-9-71), présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1984**; rapport le 5 novembre 1971 par M. Ehm, **n° 2052.** Adoption le 23 novembre 1971. — Projet de loi **n° 503.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 44 (année 1971-1972)**; rapport le 8 décembre 1971 par M. Héon, **n° 69 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 38 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1033 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12747).

Vote sans débat du projet de loi [23 novembre 1971] (p. 6012).

78. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Paris le 14 janvier 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1985**; rapport le 5 novembre 1971 par M. Ehm, **n° 2053.** Adoption le 7 juin 1972. — Projet de loi **n° 595.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 252 (année 1971-1972)**; rapport le 13 juin 1972 par M. Héon, **n° 253 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 115 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-534 du 30 juin 1972, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1972 (p. 6747).

DISCUSSION [7 juin 1972] (p. 2295).

Le projet de convention type élaboré par l'O.C.D.E. en 1963 (p. 22996); l'exonération des rémunérations des enseignants de ces Etats exerçant leurs fonctions dans l'autre Etat; le régime fiscal non discriminatoire assuré aux entreprises françaises installées au Portugal; les relations économiques et culturelles entre la France et le Portugal; les exportations de la France; ses investissements directs; le français, langue obligatoire dans l'enseignement secondaire portugais; les instituts français; le lycée français; les centres d'Alliance française; le protocole signé en juillet dernier sur le plan de la main-d'œuvre.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2296).

79. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye, le 4 mai 1971, signée par la France à cette même date, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2034**; rapport le 7 décembre 1971 par M. de Broglie, **n° 2105.** Adoption le 14 décembre 1971. — Projet de loi **n° 531.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 109 (année 1971-1972)**; rapport le 17 décembre 1971 par M. Taittinger, **n° 122 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 59 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1036 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12748).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6730).

Le développement des accidents de la circulation (p. 6731); la pratique de la location de voitures sans chauffeur; la nécessité d'un texte juridique; la compétence de la loi du lieu du délit; les critères de rattachement et les indices de localisation: la responsabilité civile extracontractuelle ou délictuelle; la règle de l'application de la loi interne de l'Etat sur le territoire duquel l'accident est survenu; les exceptions; le protocole de Genève de 1949 sur la circulation et la signalisation routière; la convention européenne de 1964 pour la répression des infractions routières.

Intervention de M. Peretti, Président de l'Assemblée Nationale : l'application de l'article 91, alinéa 2 du Règlement sur la distribution des rapports (p. 6731).

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat : l'importance de l'article 11 de la convention (p. 6731).

Article unique : *Autorisation de l'approbation de la convention de La Haye ;* adoption (p. 6731).

80. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Brasilia le 10 septembre 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2035 ;** rapport le 9 décembre 1971 par M. Tremeau, **n° 2114.** Adoption le 14 décembre 1971. — Projet de loi **n° 532.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 108 (année 1971-1972) ;** rapport le 16 décembre 1971 par M. Héon, **n° 111 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 17 décembre 1971. — Projet de loi **n° 39 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1035 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12747).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6731).

Les relations économiques et culturelles entre la France et le Brésil (p. 6731, 6732) ; l'exposition française de Sao Paulo (p. 6631) ; la mission de la Commission des affaires étrangères (p. 6732) ; l'implantation industrielle ; les investissements ; l'enseignement du français ; le nombre des coopérants techniques ; les centres de l'Alliance française ; la nécessité d'intensifier la présence culturelle de la France au Brésil ; les intérêts des sociétés et des banques françaises au Brésil ; la dictature terroriste ; l'amitié du peuple français et du peuple brésilien.

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat : ses observations sur l'exposition française de Sao Paulo (p. 6732).

Article unique : adoption (p. 6732).

81. — Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2036 ;** rapport le 7 décembre 1971 par M. Cousté, **n° 2106.** Adoption le 14 décembre 1971. — Projet de loi **n° 530.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 110 (année 1971-1972) ;** rapport le 16 décembre 1971 par M. Yver, **n° 112 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 58 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1038 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1971 (p. 12748).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6730).

L'aspect commercial de l'accord ; les exportations et les importations ; le renforcement des échanges commerciaux (p. 6730) ; l'aspect financier ; le protocole ; le financement des projets d'infrastructure et des projets industriels ; le rôle du conseil d'association, du comité d'association, et de la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie ; le but du protocole additionnel ; la réalisation de l'union douanière ; le rapprochement des politiques économiques (p. 6730) ; l'adaptation de la politique agricole ; la libre circulation des travailleurs ; les conditions de travail et de rémunération des travailleurs ressortissants des autres Etats membres de la Communauté ; l'aide sur fonds gouvernementaux, sous forme de prêts ; la volonté de coopération des Etats signataires.

Intervention de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : le régime des échanges commerciaux entre la Turquie et le Marché commun ; l'assistance des Six à l'égard de la Turquie ; le rôle de la Banque européenne d'investissement (p. 6730).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6730).

82. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël.

Rapport supplémentaire le 9 novembre 1971 par M. Schiélé, **n° 20 (année 1971-1972).**

Adoption définitive le 10 novembre 1971. — Projet de loi **n° 11 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-903 du 10 novembre 1971, publiée au *J.O.* du 11 novembre 1971 (p. 11131).

Pour l'adoption en première lecture *Voy.* Table Matières 1958-1962 (première législature) n° 547. Traités et Conventions, 9.

83. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux sépultures de guerre, signée à Paris le 2 décembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2066 ;** rapport le 24 mai 1972 par M. Delorme, **n° 2348.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 601.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 273 (année 1971-1972)** ; rapport le 22 juin 1972 par M. Emile Didier, **n° 298 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 133 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-600 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7111).

Vote sans débat du projet de loi [13 juin 1972] (p. 2413).

84. — Projet de loi autorisant la ratification des conventions internationales concernant le transport par chemin des marchandises (C.I.M.) et des voyageurs et des bagages (C.I.V.) du protocole concernant les contributions aux dépenses de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer, du protocole additionnel et de l'acte final, ouverts à la signature à Berne le 7 février 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2211** ; rapport le 24 mai 1972 par M. Cousté, **n° 2349.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 602.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 270 (année 1971-1972) ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Jean Lhospied, **n° 296 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 134 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-601 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7111).

Vote sans débat du projet de loi [13 juin 1972] (p. 2413).

85. — Traité relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume de Danemark, de l'Irlande, du Royaume de Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé à Bruxelles le 22 janvier 1972 (Référendum du 23 avril 1972).

Adopté par référendum le 23 avril 1972.

Loi n° 72-339 du 3 mai 1972 autorisant la ratification du traité, *J.O.* du 4 mai 1972 (p. 4588).

86. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, ensemble le protocole joint, signés à Vienne le 28 mai 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2231 ;** rapport le 24 mai 1972 par M. Stehlin, **n° 2350.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 603.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 268 (année 1971-1972) ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Louis Jung, **n° 297 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 135 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-622 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7178).

Vote sans débat du projet de loi [13 juin 1972] (p. 2413).

87. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2232 ;** rapport le 24 mai 1972 par M. Thorailler, **n° 2351.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 604.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 267 (année 1971-1972)** ; rapport le 22 juin 1972 par M. Emile Didier, **n° 295 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 136 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-605 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7112).

Vote sans débat du projet de loi [13 juin 1972] (p. 2413).

88. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention de la Conférence de La Haye de droit international privé concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, conclue à La Haye le 5 octobre 1961, signée par la France le 29 novembre 1961, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2346** ; rapport le 8 juin 1972 par M. Pianta, **n° 2405.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 605.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 265 (année 1971-1972)** ; rapport le 26 juin 1972 par M. Péridier, **n° 310 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 137 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-621 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7178).

DISCUSSION [13 juin 1972] (p. 2414).

Compétence des autorités de l'Etat et la résidence habituelle du mineur.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2414).

89. — Projet de loi autorisant la ratification de l'amendement à l'article 61 de la Charte des Nations unies, relatif à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, adopté le 20 décembre 1971 par l'Assemblée générale des Nations unies, présenté au Sénat le 27 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 171 (année 1971-1972)** ; rapport le 18 mai 1972 par M. de Chevigny), **n° 208 (année 1971-1972).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 88 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2361** ; rapport le 16 juin 1972 par M. Cousté, **n° 2439.** Adoption définitive le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 628.**

Loi n° 72-567 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1972 (p. 7012).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2819).

La ratification de l'élargissement de la composition du Conseil économique et social des Nations unies (p. 2819).

Article unique : adoption (p. 2819).

90. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970, présenté au Sénat le 9 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 182 (année 1971-1972)** ; rapport le 23 mai 1972 par M. Pierre-Christian Taittinger, **n° 217 (année 1971-1972).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 89 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2362** ; rapport le 16 juin 1972 par M. Cousté, **n° 2440.** Adoption définitive le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 629.**

Loi n° 72-568 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1972 (p. 7012).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2819).

La ratification de la convention de la répression de la capture illicite d'aéronefs (p. 2819).

Adoption de l'article unique (p. 2820).

91. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2367** ; rapport le 8 juin 1972 par M. Pianta, **n° 2404.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 606.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 266 (année 1971-1972)** ; rapport le 15 juin 1972 par M. Boin, **n° 282 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 21 juin 1972. — Projet de loi **n° 117 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-523 du 29 juin 1972, publiée au *J.O.* du 30 juin 1972 (p. 6699).

DISCUSSION [13 juin 1972] (p. 2414).

Le projet d'assainissement du Bas-Chablais ; établissement d'un plan quinquennal d'enquête et d'étude sur le lac Léman ; effort en matière d'équipements de stations d'épuration.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2414).

92. — Projet de loi autorisant la ratification du protocole fait à Bruxelles le 23 février 1968, portant modification de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles le 25 août 1924, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2368 ;** rapport le 8 juin 1972 par M. Bousquet, **n° 2403.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 607.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 269 (année 1971-1972) ;** rapport le 26 juin 1972 par M. Taittinger, **n° 305 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 138 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-602 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7111).

DISCUSSION [13 juin 1972] (p. 2414).

Indemnisation des chargeurs ; réforme d'ensemble des connaissances décidée par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.U.-C.E.D.).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2415).

93. — Projet de loi autorisant la ratification de deux protocoles portant amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale du 14 décembre 1944, l'un signé à New-York le 12 mars 1971 modifiant l'article 50a, l'autre signé à Vienne le 7 juillet 1971 modifiant l'article 56, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2369 ;** rapport le 16 juin 1972 par M. Cousté, **n° 2441.** Adoption le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 630.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 318 (année 1971-1972) ;** rapport le 27 juin 1972 par M. Taittinger, **n° 328 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 142 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-595 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7109).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2820).

La ratification des deux protocoles à la convention relative à l'aviation civile internationale (p. 2820).

Article unique : adoption (p. 2820).

94. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international sur le blé de 1971 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2370 ;** rapport le 8 juin 1972 par M. Nessler, **n° 2402.** Adoption le 13 juin 1972. — Projet de loi **n° 608.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 271 (année 1971-1972)** ; rapport le 22 juin 1972 par M. Octave Bajeux, **n° 294 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 143 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-599 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7110).

DISCUSSION [13 juin 1972] (p. 2415).

Coopération internationale en cette matière ; problèmes du commerce du blé.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2415).

95. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972, à Port-Louis, et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972, à Port-Louis, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à

la Commission des affaires étrangères), **n° 2384 ;** rapport le 20 juin 1972 par M. Xavier Deniau, **n° 2444.** Adoption le 28 juin 1972. — Projet de loi **n° 650.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 349 (année 1971-1972) ;** rapport le 30 juin 1972 par M. Taittinger, **n° 371 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 1er juillet 1972. — Projet de loi **n° 170 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-604 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7112).

Retrait de l'ordre du jour du 23 juin 1972 [22 juin 1972] (p. 2744).

DISCUSSION [28 juin 1972] (p. 2970).

Accession de l'île Maurice à la deuxième Convention de Yaoundé ; avantages économiques de cet accord pour l'île Maurice (p. 2970, 2971) ; notion de « produits originaires » (p. 2972) ; droit d'établissement (p. 2972, 2975) ; action de l'O.N.U. (p. 2973) ; exclusion du sucre mauricien de la réglementation communautaire (p. 2974) ; avenir industriel du département de la Réunion (p. 2974, 2975).

Intervention de M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères : rapprochement de l'Ile Maurice à la Communauté économique européenne (p. 2971) ; conséquences de cet accord pour la Réunion ; problème du rhum ; échanges de produits agricoles (p. 2976) ; mesures de sauvegarde ; droit d'établissement (p. 2977).

Art. 1er et 2 : leur adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2977).

96. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif aux échanges avec les pays et Territoires d'outre-mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2407 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Nessler, **n° 2462.** Adoption le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 626.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 316 (année 1971-1972) ;** rapport le 27 juin 1972 par M. Pierre Giraud, **n° 325 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 141 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-603 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7111).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2817).

La ratification de l'accord relatif aux échanges avec les Pays et Territoires d'outre-mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 2817).

Article unique : adoption (p. 2817).

97. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2408 ;** rapport le 20 juin 1972 par M. Cousté, **n° 2443.** Adoption le 22 juin 1972. — Projet de loi **n° 620.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 314 (année 1971-1972) ;** rapport le 27 juin 1972 par M. Léon Chambaretaud, **n° 326 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 139 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-627 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7182).

DISCUSSION [22 juin 1972] (p. 2722).

La saturation prochaine du tunnel routier sous le Mont-Blanc ; la liaison entre Lyon et Turin ; les caractéristiques du tunnel (p. 2722) ; son coût (p. 2723) ; la région Rhône-Alpes.

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : les sociétés concessionnaires ; l'entrée en service du tunnel en 1978 ; les échanges entre la France, l'Italie et plusieurs autres pays d'Europe ; la technique française ; la coopération entre pays voisins ; l'Ouest atlantique.

Article unique : adoption (p. 2723).

98. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation in-

ternationale de télécommunications par satellites « Intelsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites « Intelsat », faits à Washington le 20 août 1971, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2409 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Cousté, **n° 2463.** Adoption le 23 juin 1972. — Projet de loi **n° 627.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 317 (année 1971-1972) ;** rapport le 27 juin 1972 par M. Taittinger, **n° 327 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 140 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-597 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1972 (p. 7110).

DISCUSSION [23 juin 1972] (p. 2817).

Les télécommunications par satellites ; la réglementation, historique (p. 2817, 2818) ; la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) (p. 2818).

Article unique : adoption (p. 2819).

99. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 29 septembre 1962, signé à Tananarive le 8 février 1972, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2549 ;** rapport le 8 décembre 1972 par M. Ehm, **n° 2742.** Adoption le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 716.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 128 (année 1972-1973) ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Héon, **n° 129 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 53 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1148 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1972 (p. 13480).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6074).

L'octroi de l'avoir fiscal aux résidents de Madagascar bénéficiaires de dividendes de source française (p. 6074).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères : l'importance de l'avenant qui favorise à Madagascar les investissements en valeurs françaises.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6075).

100. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Lisbonne, le 29 juillet 1971, complétée par un protocole général, présenté au Sénat le 1er juillet 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 385 (année 1971-1972) ;** rapport le 26 octobre 1972 par M. Lhospied, **n° 45 (année 1972-1973).** Adoption le 9 novembre 1972. — Projet de loi **n° 12 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2631 ;** rapport le 8 décembre 1972 par M. Durieux, **n° 2741.** Adoption définitive le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 717.**

Loi n° 72-1135 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13287).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6075).

L'importance de cette convention destinée à faire bénéficier les Portugais travaillant en France des avantages de sécurité sociale équivalents à ceux dont bénéficient les autres travailleurs étrangers.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : l'ampleur de l'immigration portugaise ; la protection sociale des Portugais ; le maintien en France d'une main-d'œuvre très appréciée (p. 6075).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6075).

101. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 12 mai 1972 entre le Gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle (Interpol), présenté à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2652 ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Claude Roux, **n° 2730.** Adop-

tion le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 718.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 130 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Pierre Giraud, **n° 193 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 35 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1165 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13587).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6075).

L'analyse de l'accord dont les dispositions doivent permettre le bon fonctionnement d'Interpol en France à Saint-Cloud (p. 6075).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : l'octroi à Interpol des facilités habituellement conférées à une institution internationale (p. 6076).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6076).

102. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires, signée à Bruxelles le 17 décembre 1971, représenté à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2653 ;** rapport le 12 décembre 1972 par M. Claude Roux, **n° 2729.** Adoption le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 719.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972, **n° 131 (année 1972-1973) ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Boin, **n° 194 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 86 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1164 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13587).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6076).

La Commission invite l'Assemblée Nationale à adopter le projet (p. 6076).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : le rôle essentiel de la France dans l'élaboration de ce texte (p. 6076).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6076).

103. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un protocole annexe, présenté au Sénat le 24 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 39 (année 1972-1973) ;** rapport le 9 novembre 1972 par M. Giraud, **n° 61 (année 1972-1973).** Adoption le 16 novembre 1972. — Projet de loi **n° 21 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2656 ;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Nessler, **n° 2727.** Adoption définitive le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 720.**

Loi n° 72-1134 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13286).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6077).

La rapidité avec laquelle ce texte a été présenté à l'examen du Parlement ; l'augmentation du nombre de salariés turcs en France.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : la protection sociale plus satisfaisante pour les salariés français travaillant en Turquie et turcs travaillant en France (p. 6077).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6077).

104. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972, présenté au Sénat le 24 octobre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 37 (année 1972-1973) ;** rapport le 9 novembre 1972 par M. Giraud, **n° 59 (année 1972-1973).** Adoption le 16 novembre 1972. — Projet de loi **n° 20 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2657 ;** rapport le 8 décembre 1972 par M. Bousquet, **n° 2744.**

Adoption définitive le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 727.**

Loi n° 72-1132 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13286).

DISCUSSION [13 décembre 1972] (p. 6109).

L'évolution des traités d'extradition depuis une cinquantaine d'années (p. 6109, 6110) ; la ratification de la convention européenne d'extradition mise au point par le Conseil de l'Europe (p. 6110).

Intervention de M. Pleven, Garde des Sceaux : les réserves des Etats nordiques vis-à-vis de la convention européenne d'extradition (p. 6110).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6110).

105. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.) relatif au statut juridique de ladite organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, constituant révision de l'accord signé le 13 septembre 1965, présenté au Sénat le 2 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 50 (année 1972-1973)** ; rapport de 9 novembre 1972 par M. Pierre-Christian Taittinger, **n° 60 (année 1972-1973).** Adoption le 16 novembre 1972. — Projet de loi **n° 22 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2658** ; rapport le 6 décembre 1972 par M. Radius, **n° 2728.** Adoption définitive le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 721.**

Loi n° 72-1133 du 21 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1972 (p. 13286).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6077).

L'importance du C.E.R.N. (p. 6077).

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : la restriction de l'étendue du privilège de l'inviolabilité, en raison des caractéristiques du nouveau site (de part et d'autre de la frontière franco-suisse) (p. 6078).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6078).

106. — Projet de loi autorisant l'approbation de la charte sociale européenne, signée à Turin le 18 octobre 1961, sous l'égide du Conseil de l'Europe, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2659** ; rapport le 8 décembre 1972 par M. Cousté, **n° 2743.** Adoption le 12 décembre 1972. — Projet de loi **n° 722.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 132 (année 1972-1973)** ; rapport le 15 décembre 1972 par M. Jean Lhospied, **n° 157 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 80 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1205 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13717).

DISCUSSION [12 décembre 1972] (p. 6078).

Les conditions dans lesquelles la charte sociale européenne a été élaborée ; son contenu (p. 6078) ; les réserves inspirées au Gouvernement français par les articles 2 et 13 (droit des travailleurs occupés à des tâches dangereuses, droits politiques et sociaux des personnes bénéficiant de l'assistance sociale) (p. 6079) ; date à laquelle le Gouvernement compte soumettre la convention européenne des droits de l'homme à l'approbation du Parlement.

Intervention de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères : le délai nécessaire à la ratification de la convention européenne des droits de l'homme (p. 6079).

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6080).

107. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française, signée à Brazzaville le 23 novembre 1972, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2751** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. Cousté, **n° 2798.** Adoption le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 753.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972, **n° 187 (année 1972-1973)** ; rapport le 19 dé-

cembre 1972 par M. Héon, **n° 188 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 79 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1163 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13587).

DISCUSSION [19 décembre 1972] (p. 6339).

La convention de coopération monétaire signée le 23 novembre 1972 (p. 6340) ; l'institution d'une banque d'émission ; la banque des Etats de l'Afrique centrale, la B.E.A.C., la création d'une union monétaire entre les cinq Etats d'Afrique centrale, l'africanisation des structures de la Banque centrale ; l'accroissement de son rôle dans le financement du développement, la présidence qui en sera confiée tour à tour à un Etat africain, la garantie illimitée du Trésor français, la fixation de la parité du franc C.F.A.

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat : le conseil d'administration de la banque qui sera formé d'une majorité de représentants des Etats africains, la modification, par ces Etats, de la parité du franc C.F.A., la solidarité monétaire entre les cinq Etats d'Afrique centrale (p. 6340) ; la convertibilité illimitée avec le franc français du franc de la coopération financière en Afrique centrale (p. 6341) ; la nécessité d'une véritable politique de coopération, d'absence, dans le projet de loi, de l'annexe comportant les statuts de la Banque.

Intervention de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat (p. 6341) : l'intérêt des Etats africains pour la cohésion de la zone franc ;

Article unique : adoption (p. 6341).

108. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972, présenté au Sénat le 2 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 49 (année 1972-1973) ;** rapport le 14 décembre 1972 par M. Caillavet, **n° 138 (année 1972-1973).** Adoption le 18 décembre 1972. — Projet de loi **n° 54 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2799 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Cousté), **n° 2800.** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 766.**

Loi n° 72-1222 du 29 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1972 (p. 13780).

DISCUSSION [20 décembre 1972] (p. 6385).

L'approbation de l'accord culturel avec le Pérou.

Intervention de M. Pierre Billecocq, Secrétaire d'Etat : l'exemption fiscale pour les traitements des professeurs et experts de l'une et l'autre partie, accordée de façon libérale.

L'approbation du Groupe communiste mais sa critique des conditions de travail à la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale.

Article unique : adoption (p. 6385).

109. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971 complétés par un échange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971, présenté au Sénat le 2 novembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 48 (année 1972-1973) ;** rapport le 14 novembre 1972 par M. Gustave Héon, **n° 63 (année 1972-1973).** Adoption le 14 décembre 1972. — Projet de loi **n° 41 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 2777 ;** rapport le 19 décembre 1972 par M. Cousté, **n° 2797.** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 752.**

Loi n° 72-1206 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1972 (p. 13718).

DISCUSSION [19 décembre 1972] (p. 6339).

Projet de loi adopté par le Sénat. L'inexistence, dans le domaine fiscal, d'une convention entre la France et le Togo, la convention signée à Paris tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur les successions, l'octroi du bénéfice de l'avoir fiscal pour les actionnaires de sociétés françaises domiciliées au Togo.

Intervention de M. Jean Taitttinger, Secrétaire d'Etat (p. 6339) : les accords déjà conclus dans le domaine fiscal avec les pays africains d'expression française.

Article unique : adoption dans le texte proposé par le Sénat.

TRANSFERTS DE CAPITAUX.

— à l'étranger. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières) 4, avant article premier, texte Commission mixte paritaire.

TRANSFERTS SOCIAUX. — *Voy.* PLAN, 1.

TRANSFORMATION D'UN COMMERCE. — *Voy.* BAUX COMMERCIAUX, 7 (1971, p. 2106).

TRANSFUSION SANGUINE. — *Voy.* HÔPITAUX, 2.

TRANSPORTS.

1. — Projet de loi tendant à modifier les dispositions répressives en matière d'accidents de chemin de fer, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 par M. Duroméa et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 594.**

2. — Projet de loi relatif à l'agrément des entreprises de transports sanitaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1969 par M. Chaban Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 991 ;** rapport le 17 avril 1970 par Mme Troisier, **n° 1081.** Adoption le 21 mai 1970. — Projet de loi **n° 235.**

Transmis au Sénat le 26 mai 1970 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 231 (année 1969-1970) ;** rapport le 9 juin 1970 par M. Louis Guillou, **n° 269 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 22 juin 1970. — Projet de loi **n° 128 (année 1969-1970).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1278 ;** rapport le 24 juin 1970 par Mme Troisier, **n° 1308.** Adoption définitive le 29 juin 1970. — Projet de loi **n° 287.**

Loi n° 70-615 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6547).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [21 mai 1970] (p. 1850).

Le contrôle des activités des entreprises qui assurent le transport des malades et des blessés ; l'absence de texte régissant la profession d'ambulancier ; la liberté de cette profession ; l'absence de qualification professionnelle (*ibid*) ; la prolifération anarchique des entreprises (p. 1850, 1851) ; la trop faible garantie qu'elle présente pour la sécurité des malades transportés (p. 1850) ; l'importance du rôle joué par les entreprises privées et la faiblesse de celui joué par les véhicules appartenant aux établissements hospitaliers ; la qualification à exiger des conducteurs ; la très vive concurrence des entreprises ; le rôle respectif de la police et de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des ambulances hospitalières et des ambulances privées ; l'organisation à réaliser des secours d'urgence ; la création par une circulaire de 1959 des « secteurs ambulanciers » (*ibid.*) ; l'organisation prévue par le décret de 1965 (p. 1851) ; l'institution d'un « classement » par l'article unique du projet de loi ; les amendements proposés par la Commission ; le respect par les services publics d'ambulances des obligations imposées aux entreprises privées ; la consultation par le préfet de la section sanitaire et sociale de la Commission départementale d'équipement ; le sous-équipement de certains régions en matière de transports sanitaires ; les dispositions transitoires ; l'institution d'un service de garde obligatoire pour les entreprises agréées ; le progrès considérable qu'apportera l'adoption de ce projet ; le caractère facultatif de l'agrément ; la nécessité d'une aide financière de l'Etat pour la mise en place de ce dispositif ; l'exemple de l'hôpital de Saint-Denis (*ibid*) ; la nécessité d'une réforme plus profonde (p. 1852) ; la formation des conducteurs d'ambulances ; la participation financière souhaitable des employeurs à cette formation ; l'action prioritaire à consacrer au développement des transports sanitaires publics (*ibid*).

Intervention de M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale (p. 1852, 1853) ; le souci du Gou-

vernement d'engager un ensemble d'actions ; l'inorganisation absolue de la profession ; l'absence de qualification professionnelle ; la nécessité d'une coordination sanitaire ; la réforme de l'équipement hospitalier ; les participations de l'Etat ; la nécessité d'une coordination des transports ; la formule de l'agrément ; son caractère non obligatoire ; les dispositions transitoires prévues ; les conditions imposées pour l'agrément ; les avantages accordés par celui-ci ; facilités de circulation, participation des entreprises agréées au plan d'urgence mis en place par les préfets ; les conventions que le projet autorise à passer avec les établissements publics ; la revision des tarifs particuliers ; la garantie que ces dispositions donneront aux blessés ; l'évolution qui commence ; l'éventualité par la suite de donner un caractère obligatoire à l'agrément ; l'élaboration des textes d'application; leur publication dans un délai très bref.

Article unique (p. 1853) : adoption d'un amendement de la Commission tendant à une nouvelle présentation des dispositions ; adoption ; amendement de la commission prévoyant l'avis de la section de l'équipement sanitaire et social de la Commission départementale d'équipement ; adoption ; amendement de la Commission tendant à étendre les dispositions aux services publics assurant des transports sanitaires ; adoption.

Adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 1853).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [29 juin 1970] (p. 3279).

Les deux modifications adoptées par le Sénat ; le retrait de l'agrément par le préfet dès lors que les conditions prévues au règlement d'administration publique ne sont plus remplies ; la préparation actuelle de ce règlement ; la part active prise par les sapeurs-pompiers dans les transports sanitaires.

Article unique : adoption (*ibid*).

3. — Proposition de loi tendant à mettre à la charge de certains employeurs un versement au bénéfice des réseaux de transports en commun de certaines villes ou communautés urbaines, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1971 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2041.**

Voy. aussi PLAN I ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 13 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 84.

— Gratuité des — aux heures de pointe. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 333.

— Dans la région parisienne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 104 ; PLAN, 2 (1971, p. 3038) ; RÉGION PARISIENNE, 9 ; BUDGET 1971 (p. 5405, 5406, 5407, 5409, 5414).

— Liaisons par autoroutes et turbotrains. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 135.

— Réforme. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9.

TRANSPORTS AÉRIENS.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 307 du Code pénal afin de préciser les peines prévues à l'encontre des personnes ayant provoqué sous la menace le détournement d'un aéronef, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Charles Bignon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 639 ;** rapport le 16 décembre 1969 par M. Magaud, **n° 979.** Adoption le 19 mai 1970 sous le titre : « Proposition de loi tendant à insérer dans le Code pénal un article 462 réprimant le détournement d'aéronef ». — Proposition de loi **n° 229.**

Transmise au Sénat le 21 mai 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 218 (année 1969-1970) ;** rapport le 2 juin 1970 par M. Soufflet, **n° 246 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 4 juin 1970. — Proposition de loi **n° 106 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 4 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1199 ;** rapport le 30 juin 1970 par M. Magaud, **n° 1344.** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 296.**

Loi n° 70-634 du 15 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1970 (p. 6657).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [19 mai 1970] (p. 1783).

Les détournements d'avions ; leur multiplication incessante ; l'historique de cette

affaire (*ibid*) ; les statistiques (p. 1783, 1785) ; le risque considérable que font courir les détournements d'aéronefs ; les motivations du phénomène ; le portrait du pirate de l'air typique ; les raisons pour lesquelles les partisans politiques détournent des avions ; la généralisation du phénomène (p. 1784) ; les consultations auxquelles le rapporteur a procédé ; les risques entraînés par les détournements d'avions ; la fragilité des appareils et l'imperfection du milieu ; la vulnérabilité de la circulation aérienne ; l'encombrement des grands aéroports ; les risques qui tiennent au développement de la guerre politique ; l'insertion des détournements d'avions dans un ensemble ; les attaques portées sur le point faible de la société ; l'exploitation par la guerre politique des contradictions du milieu international ; le danger de ce phénomène ; la vigoureuse dissuasion nécessaire ; les mesures préventives ; le cas de l'aéroport de Paris ; la garde des appareils pendant les escales ; le recours à des moyens de détection électromagnétiques ; les mesures préventives à prendre à bord des aéronefs eux-mêmes (*ibid*) ; les moyens psychologiques (p. 1785) ; les mesures répressives ; le caractère dérisoire des sanctions prévues par l'article 307 du Code pénal ; la définition de l'infraction ; la décision de la Commission de faire de celle-ci non un simple délit mais un véritable crime ; la lourdeur des sanctions applicables ; l'exclusion de la peine de mort et ses raisons ; la répression de la tentative et de la complicité ; la solution internationale à rechercher ; l'élaboration en février 1970, à Montréal, d'une nouvelle convention ; le champ d'application très large du texte en discussion (*ibid*); l'hommage aux membres du personnel navigant commercial (p. 1785, 1786) ; la conciliation par la Commission des lois de la liberté et des nécessités de la justice (p. 1785) ; la nouvelle forme de délinquance que constituent les détournements d'avions (*ibid*) ; la contradiction dans l'attitude de ceux qui ont refusé la loi « anti-casseurs » et qui sont aujourd'hui partisans d'une répression spécifique contre les commandos qui attaquent les aéronefs en vol (p. 1786) ; l'absence de compétence fédérale sur le plan international (*ibid*).

Intervention de M. Raymond Mondon, Ministre des Transports (p. 1786) : la volonté du Gouvernement de combattre la piraterie aérienne ; l'hommage à rendre au sang-froid des pilotes français ou étrangers ; les mesures préventives ; la convention de Tokyo ; la conclusion d'une nouvelle convention internationale à La Haye en décembre prochain ; le droit de suite dont dispose le Gouvernement grâce à l'extradition ; l'accord du Gouvernement pour que la proposition vienne en discussion ; le dépôt éventuel par le Gouvernement d'un projet de loi au début de l'an prochain pour adapter notre législation pénale en matière de piraterie de l'air à la nouvelle convention diplomatique ; les amendements de la Commission des lois et du Gouvernement (*ibid*).

Article unique : la forme nouvelle d'attentat que constituent les détournements d'aéronefs ; l'absence de contradiction avec l'attitude antérieure de ceux qui ont voté contre la loi dite « anti-casseurs » (p. 1787); amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la difficulté de distinguer en matière pénale entre les violences et les coups ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article unique.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à en modifier la rédaction.

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [30 juin 1970] (p. 3337).

L'extension de la loi par le Sénat aux T.O.M.

Art. 1er et 2 (p. 3338).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

2. — Projet de loi relatif à certains personnels de l'aviation civile, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1971 par M. Chaban Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1613 ;** rapport le 2 avril 1971 par M. Magaud, **n° 1630.** Adoption le 28 avril 1971. — Projet de loi **n° 387.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, **n° 207 (année 1970-1971) ;** rapport le 1er juin 1971 par M. de Bourgoing, **n° 270 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 8 juin 1971. — Projet de loi **n° 114 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-458 du 17 juin 1971, publiée au *J.O.* du 18 juin 1971 (p. 5851).

DISCUSSION [28 avril 1971] (p. 1508).

Le climat de crise dans la navigation aérienne (p. 1508) ; le nombre de grèves depuis 1958 (p. 1508) ; les revendications des personnels de la navigation aérienne (p. 1513) ; les conséquences des grèves (p. 1508) ; la grève du zèle : ses effets sur le contrôle de la circulation aérienne (p. 1508) ; la convention de Chicago : l'organisation internationale de l'aviation civile (p. 1508) ; les missions de défense nationale (*ibid*) ; la continuité du service public (p. 1512) ; la nécessité d'un contrôle permanent de l'espace aérien français (p. 1508) ; la loi du 2 juillet 1964 (p. 1508, 1509) ; ses principales dispositions (p. 1508, 1509, 1512) ; le protocole d'accord du 16 juillet 1970 (p. 1508, 1512, 1513) ; la suppression du droit de grève (p. 1508, 1509, 1512, 1513) ; la création d'un corps des Ingénieurs des études de l'exploitation de l'aviation civile (I.E.A.C.) (p. 1508, 1509, 1512, 1513) ; les tâches des I.E.A.C. (p. 1512); la modification des conditions de recrutement du corps des ingénieurs (p. 1509, 1513); l'harmonisation de leur situation avec celle des officiers contrôleurs et électroniciens (p. 1509) ; l'harmonisation des statuts des corps des techniciens de la catégorie B et des ingénieurs de la catégorie A (p. 1508, 1512) ; les modalités du projet de loi (p. 1509) ; le statut spécial (p. 1509) ; le décrochage des indices par rapport à la fonction publique (p. 1509) ; le libre exercice du droit syndical et l'interdiction du droit de grève (p. 1509, 1512) ; la rétroactivité de la loi du 1er juillet 1970 (p. 1509) ; les conclusions de la commission Cahen-Salvador (p. 1509, 1512) ; la position actuelle des différentes organisations syndicales (p. 1509, 1513) ; la concertation avec les syndicats (p. 1509, 1512) ; la plus grande hostilité des techniciens à la remise en cause de la loi du 2 juillet 1964 (p. 1509) ; le reclassement des ingénieurs issus du concours intérieur antérieur à 1964 (p. 1509, 1513) ; la promotion interne vers le corps des Ingénieurs d'études et d'exploitation et la suppression d'un article du projet primitif (p. 1513) ; l'option permettant de conserver le régime de retraite antérieur (p. 1513) ; le recours à la procédure législative pour améliorer le classement indiciaire de certains fonctionnaires (p. 1512) ; la pénurie d'effectifs et les conditions de travail (p. 1512) ; le récent lock-out des navigants par les compagnies aériennes françaises (p. 1512).

Question préalable opposée par le groupe socialiste (p. 1509) : la mise en place du corps des I.E.A.C. (p. 1510) ; ses aspects positifs (p. 1510) ; la non conformité de l'article 2 à la Constitution (p. 1510) ; l'ordonnance portant statut général des fonctionnaires et le classement indiciaire (p. 1510) ; le protocole d'accord du 16 juillet 1970 (p. 1510, 1511) ; l'article 3 du projet et les principes généraux du droit public (p. 1510, 1512) ; le droit de grève (p. 1510, 1511, 1512) ; son exercice (p. 1511) ; la loi de 1964 (p. 1510) ; le caractère non spécifique des personnels de la navigation aérienne (p. 1510) ; la continuité du service public (p. 1510) ; les dispositions retirées du projet (p. 1511) ; la promotion interne vers le corps des ingénieurs (p. 1511) ; la répartition du recrutement (p. 1511) ; l'avant-projet de décret portant statut particulier des ingénieurs (p. 1511) ; les reclassements intervenus après la loi du 2 juillet 1964 (p. 1511) ; l'accord entre les organisations syndicales et l'administration (*ibid*) ; l'opposition de la Commission des lois à la Commission des lois à la question préalable (*ibid*).

Intervention de M. Jean Chamant, Ministre des transports (p. 1511, 1512) : ses observations sur le protocole du 16 juillet 1970 ; son opposition à la question préalable.

Rejet de la question préalable au scrutin public (p. 1512) ; liste des votants (p. 1541, 1542).

Intervention de M. Jean Chamant, Ministre des transports (p. 1513, 1514) : le problème de la promotion ; la création du corps des ingénieurs des études et d'exploitation (p. 1513) ; les avantages de traitement offerts à ces ingénieurs ; le problème du droit de grève ; les servitudes consécutives aux problèmes de sécurité en matière de navigation aérienne ; l'âge de la retraite ; les problèmes concernant certains cas particuliers (p. 1514).

Art. 1er (p. 1514) : *la création d'un corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;* amendement de

M. Fontaine tendant à supprimer la référence aux dérogations éventuelles aux dispositions de l'ordonnance portant statut général des fonctionnaires ; les statuts particuliers et les dérogations de droit (p. 1515) ; la fixation du statut particulier après consultation du comité paritaire ; l'atteinte au régime général des fonctionnaires ; les nécessités de la vie quotidienne ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : les indices de traitements des I.E.A.C. ; la confusion entre le grade et l'emploi ; le caractère réglementaire de l'article ; le droit de réformer les grands corps par voie statutaire du Gouvernement ; la fixation du traitement des fonctionnaires.

Intervention de M. Jean Chamant, Ministre des Transports (p. 1515) : les dispositions de la loi de 1964 ; le caractère législatif du classement hors catégorie du corps des fonctionnaires ; l'ordonnance de 1959 et le droit à la dérogation ; l'article 17 de l'ordonnance portant statut général de la fonction publique (p. 1516) ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : *l'exercice du droit syndical et la suppression du droit de grève :* amendement du groupe communiste tendant à supprimer l'article ; l'opposition des grandes centrales syndicales ; le contenu essentiel du projet ; rejet de l'amendement ; amendement du groupe socialiste tendant à maintenir le droit de grève ; la liaison du droit syndical et du droit de grève ; rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, du groupe socialiste tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 3 ; le deuxième, de M. Stehlin tendant à ce que toute cessation concertée de service soit précédée d'un préavis permettant une concertation ; les recommandations de la commission Cahen-Salvador ; le maintien d'un service minimal de la circulation aérienne ; la création d'une Commission de conciliation ; la législation de la IIIe République ; l'aménagement de procédures de négociations et d'arbitrage atténuant la rigueur de l'interdiction du droit de grève.

Intervention de M. Chamant, Ministre des Transports (p. 1516, 1517) : les événements de 1968 ; la signature du protocole du 16 juillet 1970 ; rejet de l'amendement du groupe socialiste ; retrait de l'amendement de M. Stehlin ; amendement du groupe socialiste tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article ; les sanctions en dehors des garanties disciplinaires ; la révocation et le statut général des fonctionnaires ; les garanties disciplinaires pour la révocation ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3 au scrutin public (p. 1517) ; liste des votants (p. 1542, 1543).

Art. 4 : *la date d'entrée en vigueur des dispositions ;* adoption.

Explications de vote : la tentative d'amélioration du texte en accord avec l'esprit du protocole du 16 juillet 1970 ; la non-application du régime de retraite accordé aux contrôleurs de la navigation aérienne ; la menace de suppression du droit de grève à l'ensemble de la fonction publique ; l'opposition du groupe communiste au texte.

Adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin public (p. 1518) ; liste des votants (p. 1543, 1544).

3. — Projet de loi modifiant le Code de l'aviation civile (première partie) abrogeant les textes repris par ce Code et portant extension dudit Code aux territoires d'outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2223 ;** rapport le 8 juin 1972 par M. Duboscq, **n° 2401.** Adoption le 2 octobre 1972. — Projet de loi **n° 673.**

Transmis au Sénat le 5 octobre 1972 (renvoyé à la Commission des loi), **n° 6 année 1972-1973)** ; rapport le 26 octobre 1972 par M. Jacques Piot, **n° 43 année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 9 novembre 1972. — Projet de loi **n° 14 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1972 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2630 ;** rapport le 16 novembre 1972 par M. Duboscq, **n° 2641.** Adoption définitive le 23 novembre 1972. — Projet de loi **n° 695.**

Loi n° 72-1090 du 8 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 9 décembre 1972 (p. 12699).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 octobre 1972] (p. 3852).

L'abrogation des textes législatifs en vigueur repris dans le Code (p. 3852) ; l'extension du Code aux Territoires d'outre-mer (p. 3852, 3853) ; le décret du 12 juin 1972 relevant le taux des amendes pénales en

matière de contraventions (p. 3852) ; les conditions d'exploitation des aérodromes (p. 3853) ; les nuisances ; le problème posé par l'aérodrome de Toussus-le-Noble ; l'aménagement du Code de l'aviation civile dans le sens de la protection, de l'environnement et du voisinage des aéroports (p. 3853).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer : projet de loi visant à donner valeur législative à la première partie du Code de l'aviation civile et à la rendre applicable dans les Territoires d'outre-mer (p. 3853, 3854).

Art. 1er : adoption (p. 3854).

Après l'art. 1er : amendement du Gouvernement (application aux aéronefs en péril en mer de la loi du 29 avril 1916) ; adoption (p. 3854).

Art. 2 : adoption (p. 3854).

Art. 3 : amendement du Gouvernement (abrogation des articles L. 600.1 et L 600.5 du Code de l'aviation civile) ; adoption de l'amendement qui devient l'article 3 (p. 3854).

Art. 4 et Annexe 1 du projet de loi : adoption (p. 3854).

Art. 5 : amendement de la Commission de la production (non-application des articles L. 221-1, L. 221-2 et L. 223-1 aux Territoires des Comores, des Afars et des Issas, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et de Polynésie ; la compétence des assemblées territoriales ; adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 3855).

Art. 6 : adoption (p. 3855).

Après l'art. 6 : amendement de la Commission (récidive des infractions aux dispositions de l'article L. 150-17 du Code ; réserve (p. 3855) ; adoption (p. 3856) ; amendement de la Commission (dispositions concernant le livre de bord et la police de l'air) (p. 3855, 3856) ; sous-amendement de la Commission (application du décret n° 72-473 du 12 juin 1972 relatif au taux des amendes pénales) (p. 3856) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié ; amendement du Gouvernement (durée du travail du personnel navigant) ; adoption (p. 3856).

Art. 7 et Annexe II du projet de loi ; adoption (p. 3856).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3856).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 novembre 1972] (p. 5620).

Le caractère technique du projet ; la collaboration efficace des deux Assemblées; la proposition de la commission de la production et des échanges d'adopter sans modification le texte du projet dans la rédaction du Sénat (p. 5620).

Intervention de M. Xavier Deniau, Secrétaire d'Etat : les modifications rédactionnelles du Sénat ; l'amendement motivé par la publication au *J.O.* du 1er novembre 1972 d'un décret rendant sans objet une des dispositions de l'article 3 (p. 5620, 5621).

Art. 2 : demeure supprimé (p. 5621).

Art. 3 : adoption (p. 5621).

Art. 5, 5 *bis*, 6, 6 *ter* : adoption (p. 5621).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5621).

4. — Projet de loi complétant l'article 462 du Code pénal, présenté au Sénat le 9 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 184 (année 1971-1972) ;** rapport le 18 mai 1972 par M. Jacques Soufflet, **n° 210 (année 1971-1972).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 91 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2363 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Magaud, **n° 2465.** Adoption définitive le 27 juin 1972. — Projet de loi **n° 638.**

Loi n° 72-624 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7179).

DISCUSSION [27 juin 1972] (p. 2855).

Peines à l'égard des auteurs de détournements d'avions ; Convention de La Haye ; application de ce texte aux Départements d'outre-mer (p. 2855).

Intervention de M. Chamant, Ministre des Transports : ses observations sur l'article 462 du Code pénal (p. 2856).

Art. 1er et 2 : leur adoption (p. 2856).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2856).

5. — Projet de loi modifiant les dispositions du Code de l'aviation civile relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci, présenté au Sénat le 9 mai 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 183 (année 1971-1972)** ; rapport le 18 mai 1972 par M. Jacques Soufflet, **n° 209 (année 1971-1972).** Adoption le 25 mai 1972. — Projet de loi **n° 90 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1972 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2364** ; rapport le 22 juin 1972 par M. Magaud, **n° 2464.** Adoption définitive le 27 juin 1972. — Projet de loi **n° 637.**

Loi n° 72-623 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7179).

DISCUSSION [27 juin 1972] (p. 2854).

La Convention de La Haye ; établissement de la compétence territoriale (p. 2854); application du projet de loi aux Territoires d'outre-mer (p. 2855).

Intervention de M. Chamant, Ministre des Transports : ses observations sur ce texte (p. 2855).

Art. 1er à 4 : leur adoption (p. 2855).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2855).

6. — Projet de loi relatif à la compétence territoriale du Ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2500** ; rapport le 21 novembre 1972 par M. Magaud, **n° 2664.** Adoption le 29 novembre 1972. — Projet de loi **n° 700.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 87 (année 1972-1973)** ; rapport le 8 décembre 1972 par M. Jacques Soufflet, **n° 110 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 40 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1138 du 22 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1972 (p. 13349).

DISCUSSION [29 novembre 1972] (p. 5737).

L'autorisation donnée au Gouvernement d'unifier la compétence des juridictions répressives sur les aérodromes dont l'emprise s'étend à plusieurs départements ; l'unification à opérer pour les juridictions civiles d'une part et pour les justifications administratives d'autre part (p. 5737).

Intervention de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : indique l'unification par décret en ce qui concerne les tribunaux civils (p. 5737).

Art. 2 : amendement de la Commission des lois concernant les dispositions transitoires et précisant qu'elles toucheront aussi bien les juridictions d'instruction que les juridictions de jugement ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté ; adoption de l'article 2, ainsi rédigé.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5738).

7. — Projet de loi relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le Code de l'aviation civile, première partie (législative), présenté à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2501** ; rapport le 21 novembre 1972 par M. Magaud, **n° 2663.** Adoption le 29 novembre 1972. — Projet de loi **n° 701.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 89 (année 1972-1973)** ; rapport le 8 décembre 1972 par M. Soufflet, **n° 118 (année 1972-1973).** Adoption avec modifications le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 39 (année 1972-1973).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1972 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 2773** ; rapport le 19 décembre 1972 par M. Magaud, **n° 2802.** Adoption définitive le 20 décembre 1972. — Projet de loi **n° 768.**

Loi n° 73-10 du 4 janvier 1973, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1973 (p. 231).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [29 novembre 1972] (p. 5738).

Les recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale et la législation élaborée pour s'y conformer (p. 5738) ; le critère de détournement

d'avion ; la compétence des tribunaux français pour faciliter les poursuites ; la modernisation prévue par le texte en discussion des règles concernant la protection des aérodromes conformément à la deuxième Convention internationale de Montréal; la sécurité sur les aéroports obtenue par la rapidité des actions de police ; la dissuasion inspirée par la sévérité des sanctions pénales, notamment en cas de dégradation d'appareils ou d'installations de sécurité ; le transfert au préfet des pouvoirs de police générale détenus par les maires nécessité par le fait que les aérodromes s'étendent sur plusieurs communes (p. 5738); les pouvoirs d'action d'office conférés aux autorités chargées de la police des aérodromes ; le droit de fouille (p. 5739).

Art. 1er : *Modification des articles L. 213-1 et L. 213-2 du Code de l'aviation civile.*

Art. L. 213-1 du Code : amendement du Gouvernement tendant à rappeler les prérogatives du service des douanes.

Intervention de M. Galley, Ministre des Transports : le but de l'amendement : éviter les conflits de compétence.

Adoption de l'amendement ; adoption de l'article L. 213-1, ainsi modifié.

Art. L. 213-2 du Code de l'aviation civile : amendement de la Commission des lois et de M. Bignon limitant les pouvoirs de police du préfet aux aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et aux aérodromes réservés à l'usage d'administrations de l'Etat ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté (p. 5739) ; adoption de l'article L. 213-2 et de l'article premier (p. 5740).

Art. 2 : adoption du texte proposé pour les articles L. 282-1, L. 282-2, L. 282-3, L. 282-4, L. 282-5, L. 282-6, L. 282-7 (p. 5740).

Art. L. 282-8 : amendement du Gouvernement précisant la manière de procéder à toutes les visites de personnes et de bagages nécessaires ; accepté par la Commission, l'amendement est adopté et devient l'article L. 282-8.

Art. L. 282-9 : adoption.

Art. L. 282-10 : amendement de forme de la Commission ; accepté par le Gouvernement, cet amendement est adopté, ainsi que le texte proposé modifié (p. 5741).

Art. L. 282-11, L. 282-12, L. 282-13, L. 282-14: adoption (p. 5741).

Art. L. 282-15, L. 282-16, L. 282-17 : adoption (p. 5742).

Adoption de l'article 2 du projet de loi ainsi modifié.

Art. 3 : adoption (p. 5742).

Art. 4 : amendement du Gouvernement prévoyant l'application des peines prévues par la législation douanière ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié.

Art. 5 et 6 : adoption sans modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5742).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1972] (p. 6387).

Le ralliement de la Commission aux propositions du Sénat.

Articles 1er et 2.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6388).

8. — Proposition de loi portant création d'un fonds de péréquation destiné à indemniser les victimes des nuisances de l'aérodrome de Roissy-en-France, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par Mme Troisier (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2516.**

. — .

Voy. aussi ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 12) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 93.

— Sécurité. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 43.

— Doubles impositions. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 58.

TRANSPORTS MARITIMES.

0. — Projet de loi relatif à la communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime (1).

Transmis au Sénat le 21 mai 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 182 (année 1967-1968) ;** rapport le 11 juillet 1968 par M. Joseph Yvon, **n° 206 (année 1967-1968).** Adoption définitive le 19 juillet 1968. — Projet de loi **n° 80 (année 1967-1968).**

(1) Pour l'adoption en première lecture Voy. Table Matières 1967-1968 (Transports maritimes § 2) n° 651.

Loi n° 68-678 du 26 juillet 1968, publiée au *J.O.* du 27 juillet 1968 (p. 7267).

1. — Projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes (1).

Transmis au Sénat le 7 mai 1968.

Adoption avec modifications le 17 juillet 1968. — Projet de loi **n° 76 (année 1967-1968).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 juillet 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 47 ;** rapport le 9 octobre 1968 par M. Baudouin, **n° 343.** Adoption en deuxième lecture le 17 octobre 1968. — Projet de loi **n° 40.**

Transmis au Sénat le 23 octobre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 20 (année 1968-1969) ;** rapport le 19 novembre 1968 par M. Marcilhacy, **n° 37 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 novembre 1968. — Projet de loi **n° 21 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 466 ;** rapport le 4 décembre 1968 par M. Baudouin, **n° 491.** Adoption définitive le 18 décembre 1968. — Projet de loi **n° 86.**

Loi n° 69-8 du 3 janvier 1969, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1969 (p. 200 à 202).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1968] (p. 3382).

Le caractère peu novateur du présent texte ; la définition de l'armateur ; la valeur probatoire du journal de mer et du livre de bord ; le rôle du consignataire du navire ; la définition des obligations de l'acheteur dans la vente C.A.F. (*ibid*) ; adoption d'un amendement tendant à rétablir l'article.

Art. 9 *bis* : adoption.

Art. 10 : responsabilité du consignataire en qualité de mandataire salarié ; le monopole reconnu aux courtiers interprètes et conducteurs de navires (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 3384).

Après l'art. 11 : adoption d'un amendement concernant la responsabilité du consignataire du navire.

Art. 12 : adoption avec modification.

Art. 28 : réserve jusqu'au vote de l'article 39.

Art. 32 : adoption.

Art. 37 : adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 37.

Art. 39 : la limitation, en matière de crédit documentaire, du droit d'opposabilité des exceptions (*ibid*) ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 39 (p. 3385).

Art. 28 (suite) : la prétendue mise en cause de l'ordre public par l'article 39 ; adoption de l'article avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [18 décembre 1968] (p. 5629).

Le problème du crédit documentaire.

Art. 28 : (p. 5630) ; adoption.

Art. 39 : supprimé par le Sénat ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

2. — Projet de loi sur les transports maritimes d'intérêt national, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 282 ;** rapport le 12 novembre 1968 par M. Miossec, **n° 432.** Adoption le 20 novembre 1968. — Projet de loi **n° 44.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 48 (année 1968-1969) ;** rapport le 11 décembre 1968 par M. Yvon, **n° 91 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 61 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 608 ;** rapport le 30 avril 1969 par M. Miossec, **n° 693.** Adoption définitive le 8 mai 1969. — Projet de loi **n° 119.**

Loi n° 69-441 du 20 mai 1969, publiée au *J.O.* du 21 mai 1969 (p. 5051).

(1) Pour l'adoption en première lecture Voy. Table Matières 1967-1968 (Transports maritimes § 3) n° 655.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [20 novembre 1968] (p. 4755).

L'obligation permanente faite aux armateurs français d'assurer les transports maritimes d'intérêt national par le moyen d'affrètements conclus autoritairement ; la loi du 28 février 1948 mettant fin à la réquisition des transports maritimes ; la compétence du ministre chargé de la marine marchande.

Art. 1er : adoption d'un amendement dont le texte devient l'article premier (*ibid*).

Art. 2 et 3 : adoption (*ibid*).

Art. 4 (*ibid*) ; adoption avec modifications (p. 4756).

Art. 5 : adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [8 mai 1969] (p. 1318).

L'objet du projet de loi ; les modifications de style introduites par le Sénat ; la proposition de la Commission de la production d'adopter le projet.

Art. 3 et 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

3. — Projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant Code du travail maritime, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1972 par M. Messmer, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2737 ;** rapport le 13 décembre 1972 par M. Miossec, **n° 2758.** Adoption le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 726.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1972, **n° 145 (année 1972-1973) ;** rapport le 18 décembre 1972 par M. Yvon, **n° 164 (année 1972-1973).**

DISCUSSION [13 décembre 1972] (p. 6105).

La libre circulation des travailleurs (p. 6105) ; la suppression des conditions de nationalité exigées du personnel de la marine de commerce (p. 6106) ; la hâte avec laquelle ce projet a été présenté ; la gravité de la crise sévissant dans la profession maritime ; l'application de l'article 117 du traité sur l'égalisation des régimes sociaux de la Communauté (p. 6107, 6108).

Intervention de M. Robert Galley, Ministre des Transports : la mise en harmonie de notre législation avec l'article 48 du traité de Rome et avec le règlement communautaire du 13 octobre 1968 (p. 6107) ; les certificats, diplômes ou brevets français exigés ; la volonté du Gouvernement français d'aboutir à une harmonisation des législations sociales (art. 117 du traité) (p. 6108) ; le problème posé par les Pakistanais et les Indiens vivant en Grande-Bretagne ; les demandes d'embarquement inscrites au bureau central de la main-d'œuvre maritime ; l'amendement relatif aux dérogations temporaires individuelles.

Article unique : amendement de la Commission de la production et des échanges (conditions d'accès à la profession de marin fixées par voie réglementaire) ; adoption de l'amendement (p. 6109) ; amendement de la Commission (dérogations temporaires individuelles) ; rejet (p. 6109) ; adoption par scrutin de l'article unique modifié (p. 6109); liste des votants (p. 6126, 6127).

.—.

— Des matières nucléaires. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 102.

TRANSPORTS ROUTIERS.

1. — Proposition de loi relative à la classification du personnel roulant, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1968 par M. Dumortier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 234.**

2. — Proposition de loi tendant à prévoir des exceptions aux textes assurant la coordination des transports, en faveur des anciens transporteurs mutilés de guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 884.**

.—.

Voy. aussi QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 10 à 12 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 9 ; BUDGET 1969, 1, Transports (I) et art. 11 (exonération de timbre pour les transports de voyageurs) ; BUDGET 1970, 1, Transports (I), BUDGET 1973, Transports I. Section commune II ; Région parisienne, 8.

TRANSPORTS SCOLAIRES. — *Voy.* BUDGETS (Education nationale).

TRANS-UGIL (Société) — *Voy.* ROUTES, 8.

TRAVAIL.

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1940 sur les cumuls d'emplois, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ansquer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 80.**

2. — Projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1968 par M. Couve de Murville Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 489;** rapport le 12 décembre 1968 par M. Berger, **n° 526.** Adoption le 16 décembre 1968. — Projet de loi **n° 78.**

Transmis au Sénat le 17 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 103 (année 1968-1969) ;** rapport le 19 décembre 1968 par M. Romaine, **n° 125 (année 1968-1969).** Adoption avec modifications le 19 décembre 1968. — Projet de loi **n° 58 (année 1968-1969).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 576 ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Berger, **n° 577.** Adoption le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 103.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1968 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 142 (année 1968-1969) ;** rapport le 20 décembre 1968 par M. Romaine, **n° 143 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Projet de loi **n° 70** (année 1968-1969).

Loi n° 68-1249 du 31 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1969 (p. 74 et 75).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [16 décembre 1968] (p. 5544).

L'utilité du présent projet : harmonisation, simplification et complément ; les trois secrétaires d'Etat responsables du texte et de son application ; l'objet du présent projet : permettre à tous les travailleurs à partir de 16 ans de suivre des stages au cours desquels ils recevront une rémunération calculée sur la base d'un salaire antérieur ; l'égalité de traitement entre les travailleurs suivant le même stage et ayant la même situation familiale ; les lois des 31 juillet 1959, 18 décembre 1963 et 3 décembre 1966 ; la codification nécessaire (*ibid*) ; la complexité du système actuel (p. 5544, 5545) ; les cinq catégories de stages donnant droit à rémunération (p. 5544, 5546) ; la participation de l'Etat (p. 5544, 5546) ; le mode de distribution des indemnités (p. 5544) ; l'importance de l'action entreprise et de l'aide apportée aux travailleurs (p. 5545) ; le renforcement des moyens du fonds national de l'emploi ; les locaux nécessaires ; la consultation des intéressés ; la coordination depuis longtemps, souhaitée dans le domaine de la formation professionnelle (*ibid*) ; la rapidité avec laquelle ce projet de loi est venu en discussion (p. 5545, 5547) ; la non-consultation des représentants des chambres de métiers (p. 5545, 5546) ; leur inquiétude devant les mesures proposées en faveur des jeunes de moins de 18 ans (p. 5545) ; la réévaluation opportune des crédits pour les actions d'apprentissage (p. 5545, 5546, 5547); les avantages dont seront assortis les stages ; les charges des maîtres d'apprentissages (p. 5545) ; la formation et le perfectionnement continus des travailleurs, nécessité de notre époque (p. 5547, 5547) ; la nécessité d'une réforme vraiment démocratique de l'enseignement (p. 5547) ; le problème du chômage des jeunes (p. 5547, 5548) ; le développement de la formation professionnelle accélérée (p. 5548) ; le problème de la formation féminine ; les crédits à inscrire au budget de l'Etat pour les actions de formation et de perfectionnement ; le mode de désignation des candidats ; l'étude prolongée du texte du projet de loi à laquelle a procédé la Commission des affaires culturelles (p. 5548, 5549).

Intervention de M. Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique (p. 5549 à 5551) : les mesures prises par le Gouvernement en vue d'accélérer la mise en œuvre de la loi du 3 décembre 1966 et de donner un nouvel élan à la politique de la formation profes-

sionnelle ; les cent conventions signées à cette date intéressant environ 60.000 stagiaires ; les actions propres du ministère ; leur forte croissance ; les principes et modalités de la rémunération des stagiaires de formation professionnelle ; l'harmonisation indispensable des régimes existants ; l'intervention de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U.N.E.D.I.C.) ; les 27 régimes différents existants pour les seuls stages de formation professionnelle des adultes ; l'amélioration substantielle de l'indemnisation des travailleurs appelés à suivre un stage de conversion après rupture de leur contrat de travail ; la simplification des régimes ; l'adaptation des intéressés aux exigences concrètes de leur vie professionnelle ; le recyclage périodique des travailleurs en activité ; la classification des différents types d'action ; les actions de conversion ; l'insertion normale des stages de conversion dans la vie professionnelle ; les actions d'adaptation et de prévention ; les actions de promotion professionnelle ; les stages organisés en faveur des jeunes de moins de 18 ans ; le principe de l'égalité de traitement entre les jeunes suivant les stages et les jeunes poursuivant normalement leurs études ; l'inadaptation d'un nombre croissant de travailleurs par suite des changements rapides intervenus dans l'économie ; la conclusion entre patrons et salariés de conventions accordant à ces derniers un crédit d'heures pouvant être consacré au recyclage ; le versement des rémunérations par un fonds d'assurance-formation ; l'admission au bénéfice de ces actions des travailleurs de l'agriculture et de ceux du secteur des métiers ; le problème de la rémunération des jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage ; la révision indispensable du règlement général de l'apprentissage artisanal ; la politique générale de l'artisanat ; la consultation du conseil national de la formation professionnelle ; son accord avec les termes du présent texte ; l'importance de l'effort financier de l'Etat ; la mise en œuvre du projet ; la prise en charge de la moitié des dépenses subventionnées ; la révolution des esprits qu'implique le présent projet ; la tâche exaltante proposée aux Français ; la vocation humanitaire et universelle de la France ; la nécessité de la participation et de l'adhésion de tous.

Intervention de M. Dumas, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales (p. 5551, 5552) : la responsabilité dans le chômage actuel de l'inadaptation de la demande à l'offre ; le remède de la formation professionnelle ; la gestion des aides par le secrétariat d'Etat aux affaires sociales ; la consultation des partenaires sociaux ; la nécessité de moyens supplémentaires pour le fonds national de l'emploi ; le maintien par ce dernier de ses activités traditionnelles ; le problème des femmes ; la formule du mi-temps ; l'insertion de la formation dans l'existence professionnelle et familiale des femmes ; le cas des stagiaires âgés de moins de 18 ans ; la rémunération modique offerte aux jeunes gens suivant des stages de préformation.

Intervention de M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale (p. 5552, 5553) : la place de l'éducation nationale dans ce projet de loi ; son rôle en matière de formation générale et de formation technique et professionnelle ; l'objectif de la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans ; l'éventualité d'un débat sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement technique et professionnel ; le but des réformes ; assurer l'élévation constante du niveau scolaire et la démocratisation de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement ; le brevet d'enseignement professionnel ; le baccalauréat de technicien ; l'insuffisance prétendue des moyens existants pour adapter et renouveler les connaissances ; l'absence, en fait, de candidats dans de nombreuses régions ; la situation de l'apprentissage ; l'octroi aux stagiaires des mêmes indemnités quels que soient les stages dont ils relèvent ; l'application du régime d'indemnités à tous les niveaux de la formation professionnelle et du perfectionnement ; l'organisation de stages de formation courts, dits de « rattrapage » ; la formation de transition ; l'éducation permanente ; la constitution d'associations universitaires régionales d'éducation et de formation des adultes ; la portée considérable du texte.

Avant l'art. 1er (p. 5553) : amendement du groupe communiste énonçant les principes d'une véritable formation professionnelle ; la coordination à assurer non par le Ministère de l'Education nationale mais par un des services du Premier Ministre ; l'opposition par le Gouvernement de l'article 40 de la Constitution ; réserve de l'amendement (*ibid*).

Art. 1er (p. 5554) : *Rémunération des stagiaires ;* la situation des apprentis ; les né-

gociations engagées par le Gouvernement avec les chambres des métiers ; la participation des travailleurs au financement des stages ; adoption de l'article.

Titre 1er : *Des stages ouvrant droit à rémunération.*

Art. 2 : *Actions de formation ouvrant droit à contribution de l'Etat ;* la possibilité pour les travailleurs de bénéficier de stages de conversion, même s'ils sont menacés par une mesure individuelle de licenciement (*ibid*) ; l'harmonisation de la terminologie du texte en discussion avec celle du décret du 24 février 1969 (p. 5555) ; l'indemnisation par l'Etat des organismes qui sont chargés de l'adaptation des étudiants ; les deux possibilités ouvertes par le projet aux étudiants ou anciens étudiants ; stages d'adaptation et stages de promotion professionnelle ; adoption de l'article.

Avant l'art. 1er (suite) : l'opposition du Gouvernement à l'adoption de l'amendement du groupe communiste ; rejet de l'amendement (*ibid*).

Art. 3 : *Etablissements où doivent être effectués les stages ;* l'application de la loi à tous les centres privés non conventionnés (*ibid*) ; le caractère restrictif de l'article 3 (p. 5556) ; l'esprit très libéral dans lequel les agréments seront donnés ; le danger que les stages soient organisés dans des établissements industriels privés ; adoption de l'article (*ibid*).

Après l'art. 3 : amendement du groupe communiste tendant à insérer un nouvel article (contrôle des comités d'entreprise pour l'accession à tous les stades de la formation professionnelle) (*ibid*) ; la compétence générale des comités d'entreprise en matière d'action de formation professionnelle (p. 5557) ; rejet de l'amendement.

Titre II : *Des régimes de rémunération.*

Art. 4 : *Rémunération des travailleurs suivant un stage de conversion ;* la précision par des décrets d'application des notions de temps plein et de temps partiel ; la nécessité d'envisager des stages à mi-temps ; adoption de trois amendements de la commission et de l'article ainsi modifié.

Art. 5 : *Jeunes gens assimilés aux travailleurs salariés* (*ibid*) ; adoption de l'article (p. 5558).

Art. 6 : *Taux majorés ;* adoption avec modification.

Art. 7 : *Contribution d'organismes paritaires ;* adoption.

Art. 8 : *Rémunération par l'employeur ;* la participation financière de l'Etat ; adoption de l'article.

Art. 9 : *Indemnité mensuelle pour les travailleurs non titulaires d'un contrat de travail ;* la fixation des niveaux de rémunération à un niveau jamais inférieur au S.M.I.G. (*ibid*) ; le désir du Gouvernement que le montant de l'indemnité puisse varier au-dessus de ce plancher (p. 5559) ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 10 : *Remboursement de l'indemnité aux entreprises par l'Etat ;* adoption.

Art. 11 : *Indemnités et avantages sociaux pour les jeunes gens de 16 à 18 ans non apprentis ;* l'octroi aux intéressés de l'assurance maladie à titre individuel ; adoption de l'article avec modification.

Art. 12 : *Financement du fonds d'assurance-formation* (*ibid*) ; la fixation par des accords paritaires passés entre patrons et syndicats de salariés des modalités de financement de l'assurance-formation (p. 5560) ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 13 : *Régime de sécurité sociale applicable aux stagiaires ;* le cas des travailleurs salariés qui relèveraient d'un régime spécial (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5561).

Art. 14 : *Application aux stagiaires de l'article du Code de la sécurité sociale relatif aux accidents du travail et maladies professionnelles ;* adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 14.

Art. 15 : *Remboursement des frais de transport ;* la notion plus large de « frais de déplacement » ; adoption de l'article.

Art. 16 : *Compétence de l'autorité judiciaire pour tous les litiges ;* la compétence éventuelle des conseils de prud'hommes (*ibid*) ; l'unité souhaitable dans le domaine du contentieux (p. 5562) ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Titre III : *Dispositions diverses.*

Art. 17 : *Inscription de crédits au fonds national de l'emploi ;* adoption.

Après l'art. 17 : amendement du groupe communiste tendant à associer les travailleurs au contrôle de la formation professionnelle ; rejet.

Art. 18 : *Modalités d'application ;* la fixation par décret des règles de fonctionnement des fonds d'assurance-formation (*ibid*) ; la situation injuste faite aux apprentis (p. 5563) ; adoption de l'article avec modification (*ibid*).

Art. 19 : *Abrogation des dispositions législatives contraires ;* adoption.

Seconde délibération : en vertu de l'article 101 du Règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 18 du projet.

Art. 18 : (*ibid*) ; adoption d'un amendement tendant à supprimer le cinquième alinéa de l'article (p. 5564) ; adoption avec modification.

Explications de vote sur l'ensemble ; l'insuffisance du texte pour permettre d'assurer la formation professionnelle qu'exige notre époque ; l'absence d'association des travailleurs au contrôle de la formation professionnelle ; l'injustice des modalités de financement prévues, de la rémunération des stagiaires et des mesures restrictives concernant les femmes ; les possibilités de recyclage apportées par le projet, notamment pour les travailleurs licenciés ; l'abstention du groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5564).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1968] (p. 5750).

Les amendements adoptés par le Sénat ; l'importance du présent projet ; la publication rapide des décrets d'application ; la nécessité d'une large information des intéressés (*ibid*).

Art. 2 : adoption.

Art. 4 : adoption d'un amendement du Gouvernement tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption de l'article ainsi modifié ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 5 : la question du taux majoré en faveur des femmes élevant trois enfants (*ibid*) ; adoption de deux amendements du Gouvernement et de l'article ainsi modifié (p. 5752).

Art. 11 : amendement du Gouvernement tendant à modifier la rédaction du premier alinéa ; le problème des apprentis de l'artisanat ; l'importance du rôle joué par l'artisanat ; l'intention du Gouvernement d'élaborer un texte réglant le problème des apprentis dans un délai de 6 mois ; l'association étroite du secteur des métiers aux travaux de préparation des textes ; le champ d'application du présent projet ; les rémunérations des stagiaires ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 12 : (*ibid*) ; adoption (p. 5753).

Art. 13, 16, 17 et 18 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; abstention du groupe communiste (*ibid*).

3. — Proposition de loi tendant à permettre aux salariés d'investir dans l'accession à la propriété les droits résultant de la participation aux fruits de l'expansion des entreprises et à prévoir la collaboration des comités d'entreprise à la mise en œuvre de cette possibilité, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1968 par M. Dassault et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 503.** Retirée le 3 avril 1969 [4 avril 1969] (p. 849).

4. — Proposition de loi relative à l'égalité de rémunération des travailleurs du sexe féminin et du sexe masculin, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1968 Par Mme Thome-Patenôtre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 586.** Retirée le 3 avril 1969 [4 avril 1969] (p. 849).

5. — Proposition de loi tendant à rendre effective progressivement l'application de la loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines sans qu'il puisse en résulter une diminution de salaires des ouvriers et employés, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par M. Fajon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 640.**

6. — Proposition de loi tendant à accorder aux femmes salariées deux jours de repos hebdomadaires sans réduction de leur rémunération, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 1969 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 654.**

7. — Proposition de loi relative à l'application du principe d'égalité de rémunéra-

tion à travail égal et à qualification égale, entre les hommes et les femmes sans discrimination, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1969 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 704.**

7 bis. — Proposition de loi relative aux juridictions sociales, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Carpentier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1648.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, modifiée par l'article 11 de la loi n° 69-1263 du 21 septembre 1969, afin de permettre aux adolescents atteignant l'âge de quatorze ans avant la date de la rentrée scolaire de 1972 d'être admis, à titre exceptionnel, sous contrat d'apprentissage dans un établissement industriel ou commercial, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Charles Bignon (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1653.**

9. — Proposition de loi relative au placement du personnel de maison travaillant à titre temporaire et spécialisé dans la garde et les soins à donner aux enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 avril 1971 par M. Michel Jamot (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1661.**

10. — Projet de loi relatif à la durée maximale du travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1679 ;** rapport le 6 octobre 1971 par M. René Caille, **n° 1995.** Adoption le 30 novembre 1971. — Projet de loi **n° 510.**

Transmis au Sénat le 3 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 58 (année 1971-1972) ;** rapport le 10 décembre 1971 par M. André Méric, **n° 74 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 27 (année 1971-1972).**

Loi n° 71-1049 du 24 décembre 1971, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1971 (p. 12795).

DISCUSSION [30 novembre 1971] (p. 6209).

L'adaptation de notre législation sociale aux exigences modernes (p. 6209) ; la nécessité de réduire le temps de travail et d'augmenter le temps consacré à la détente et à la culture ; la promotion sociale, fonction de la culture ; la comparaison des durées maximales de travail de 1892 à nos jours (p. 6210) ; la législation en vigueur depuis le 18 juin 1966 (durée maximale cinquante-quatre heures, durée maximale absolue soixante heures) ; le mode de calcul de la durée moyenne de travail (p. 6210, 6213) ; les dérogations accordées par le Gouvernement afin de ne pas entraver la production (p. 6210) ; l'absence de décret spécifique au secteur agricole ; la durée maximale du travail en agriculture (p. 6210, 6213) ; la société de consommation, incidence sur les revendications de salaire ; les heures supplémentaires et l'augmentation des salaires ; la réduction du temps de travail face à la conjoncture économique (p. 6213) ; le temps de travail en France, dans les pays membres de la C.E.E., en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon ; la modernisation insuffisante de notre industrie ; l'augmentation du chômage et la réduction du temps de travail (p. 6213, 6214) ; la parité des droits sociaux entre salariés agricoles et ouvriers (p. 6213, 6214) ; le retour progressif à la semaine de quarante heures (p. 6214) ; la durée hebdomadaire de travail, les problèmes de main-d'œuvre et de chômage (p. 6214).

Intervention de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : les horaires actuels de travail ; le problème du plein emploi ; les relations entre la durée du travail et l'utilisation de la main-d'œuvre (p. 6211) ; l'application du texte à l'agriculture (p. 6212).

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture : la notion de durée maximale du travail en agriculture (p. 6212) ; la durée normale du travail dans les organismes professionnels agricoles (p. 6213).

Art. 1er : *Le mode de rémunération des heures supplémentaires* (p. 6214) ; amendement de M. Nilès tendant à prendre pour base de calcul une période quelconque de huit semaines pour une durée moyenne de travail de quarante-huit heures ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Nilès tendant à abaisser à cinquante-quatre heu-

res la durée hebdomadaire de travail ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Nilès tendant à abaisser à cinquante-sept heures la durée hebdomadaire du travail ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article premier (p. 6215).

Art. 2 : *La rémunération du temps de travail des agriculteurs ;* adoption.

Art. 3 : *Plafond maximal de travail des agriculteurs fixé à cinquante-sept heures par semaine* (2.600 heures de travail par an) ; amendement de M. Nilès tendant à réduire à cinquante-quatre heures la durée hebdomadaire de travail et 2.496 heures par an ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : *Date d'entrée en vigueur de la présente loi ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6215).

11. — Proposition de loi tendant à définir un statut des travailleurs frontaliers, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1971 par M. Houël et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1686.**

12. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 février 1950 pour rendre la médiation obligatoire dans les conflits collectifs du travail non réglés par la procédure de négociation, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1971 par M. Louis Terrenoire et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1735.**

13. — Projet de loi sur le travail temporaire, présenté au Sénat le 6 avril 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 172 (année 1970-1971) ;** rapport le 8 juin 1971 par M. Jean Gravier, **n° 291 (année 1970-1971).** Adoption le 10 juin 1971. — Projet de loi **n° 120 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1831 ;** rapport le 2 décembre 1971 par M. Gissinger, **n° 2096 ;** rapport supplémentaire le 9 décembre 1971 par M. Gissinger, **n° 2112.** Adoption le 15 décembre 1971. — Projet de loi **n° 534.**

Transmis au Sénat le 15 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 103 (année 1971-1972) ;** rapport le 17 décembre 1971 par M. Jean Gravier, **n° 124 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 57 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-1 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 141).

DISCUSSION [14 décembre 1971] (p. 6715) ; [15 décembre 1971] (p. 6759).

La nécessité d'une réglementation du travail temporaire ; les fraudes en matière de rémunérations, de prestations sociales, d'allocation de logement ; la situation critique des ouvriers immigrés ; les « hors-la-loi du travail chez de Wendel » ; les besognes confiées aux entreprises de travail temporaire (p. 6716) ; la responsabilité du patronat ; l'exploitation des travailleurs temporaires ; la notion de travail temporaire ; les données économiques et sociales du problème (p. 6716, 6718) ; le nombre d'entreprises et de travailleurs temporaires (p. 6716, 6717, 6722) ; les avantages du système pour les entreprises ; pour les salariés ; les inconvénients et les abus ; le coût excessif, les fraudes ; les rapports entre le salarié permanent et le salarié temporaire au sein d'une même entreprise (p. 6716, 6717) ; le point de vue juridique : la protection du salarié ; le contrôle des entreprises ; la nécessité du caractère marginal de l'entreprise ; le contrat de prestation de service ; la durée du contrat (p. 6716, 6718, 6720, 6722) ; le respect de la législation ouvrière ; la préservation des droits des salariés et des organismes sociaux (p. 6717, 6718) ; la notion de déclaration préalable et celle de demande d'agrément (p. 6717, 6722).

Question préalable opposée par Mme Vaillant-Couturier (p. 6717) : le but du projet de loi ; le danger de légaliser une nouvelle forme d'exploitation de la main-d'œuvre ; la loi du 25 mars 1919 et l'ordonnance du 24 mai 1945 ; le placement des travailleurs ; la contradiction entre la convention internationale signée le 10 mai 1953 et le texte proposé ; l'insuffisance des moyens de l'Agence nationale pour l'emploi ; la prolifération des officines prestataires de main-d'œuvre temporaire ; les rapports entre employeurs et salariés ; les pratiques antisociales et frauduleuses des entreprises de travail temporaire (p. 6717) ; le racolage des salariés ; les tentatives de corruption de fonctionnaires (p. 6718) ; la fraude fiscale et la fraude sociale ; l'utilisation du personnel temporaire comme moyen de pression et de

division ; l'individualisme du travailleur temporaire ; l'augmentation des taux de profit ; l'aggravation de l'intensité du travail ; l'insécurité des travailleurs temporaires ; la remise en cause des conventions collectives et de la conception du contrat de travail (p. 6718) ; la nécessité de développer les services de l'Agence nationale pour l'emploi.

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : son opposition à la question préalable ; l'aspect économique et social du travail temporaire ; l'analyse du projet de loi (p. 6719).

Rejet de la question préalable au scrutin public (p. 6719) ; liste des votants (p. 6727, 6728).

Reprise de la discussion générale :

Le souci de la productivité ; les mobiles du Gouvernement et du patronat (p. 6719) ; les dangers pour les structures économiques de l'organisation proposée du travail temporaire ; le fonctionnement et le développement des entreprises de production (p. 6720) ; les nécessités de l'évolution technologique et de la formation permanente ; la ponction opérée par les entreprises de travail temporaire sur l'effectif des travailleurs disponibles et formés ; l'alourdissement des coûts de main-d'œuvre ; les dangers pour la collectivité sur le plan social (p. 6720) ; le rôle dans les ateliers « syndicalisés » ; les obligations de l'employeur à l'encontre des intérimaires dans le cas de chômage technique ou des arrêts pour intempéries (p. 6720) ; le cas des poseurs de rails à la R.A.T.P. (p. 6721) ; la suppression de la notion d'employeur dans les branches les plus productives de l'économie ; les conditions de travail des intérimaires ; les garanties offertes par le projet ; l'accord national sur la formation professionnelle de juillet 1970 ; la situation des travailleurs intérimaires du point de vue de leurs droits individuels et collectifs ; la représentation collective des travailleurs ; l'élection des comités d'entreprise (p. 6721) ; la protection sociale des travailleurs ; les points positifs et les faiblesses du projet ; le rôle socio-économique ; les limites des activités des entreprises (p. 6722) ; la reconnaissance du travail temporaire ; sa spécificité ; la différence avec la notion de contrat de travail ; la création d'une caisse de caution mutuelle ; la législation dans les pays du Marché commun ; le problème de l'autorisation ; l'absence de statut juridique (p. 6723).

Intervention de M. Dechartre, Secrétaire d'Etat : le rôle des entreprises de travail temporaire ; la nature de ce travail (p. 6723); la politique de la formation continue (p. 6724) ; la compétence de l'Agence nationale pour l'emploi (p. 6724) ; ses observations sur le contrat qui lie le travailleur intérimaire à l'entreprise de travail temporaire ; le problème du contrôle (p. 6725).

Reprise de la discussion [15 décembre 1971] (p. 6759).

Avant l'article 1er : amendement de M. Rocard concernant l'interdiction des entreprises de travail temporaire, à l'exception de l'Agence nationale pour l'emploi et de ses filiales ; rejet de cet amendement (p. 6759).

Art. 1er : amendement de la Commission tendant à définir l'entrepreneur de travail temporaire ; sous-amendement du Gouvernement ; notion d' « activité exclusive » ; adoption de l'amendement modifié par le sous-amendement et qui devient ainsi l'article premier (p. 6759).

Art. 2 : amendement de M. Musmeaux tendant à ne permettre le recours aux entrepreneurs de travail temporaire que pour des tâches non durables ; notion de « missions » ; rejet de cet amendement ; amendement de la Commission et sous-amendement du Gouvernement ; adoption de ces textes ; amendement de la Commission relatif aux employés saisonniers ; rejet de cet amendement ; deux amendements identiques, l'un, de M. Brocard, l'autre de M. Beucler ; cas où il peut être fait appel à du personnel temporaire ; réglementation du droit de grève (p. 6760) ; amendement de M. Rocard tendant à supprimer le quatrième alinéa (c) de cet article ; possibilités de faire appel à des travailleurs temporaires ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Rocard tendant à supprimer le sixième alinéa (e) de cet article ; possibilité d'embaucher des travailleurs temporaires dans le cas de création d'activités nouvelles ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Carpentier tendant à compléter le sixième alinéa (e) de cet article par les mots : « à défaut de travailleurs permanents » (p. 6761) ; détermination de l'absence de travailleurs permanents ; amendement de M. Gissinger tendant à préciser les cas où l'appel aux travailleurs temporaires se justifie entièrement ; adoption de cet amendement ; réserve de l'amendement de M. Gissinger et d'un amendement de M. Le Tac (p. 6762).

Art. 3 : amendement de M. Gissinger relatif à l'exercice d'une profession paramédicale ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Gissinger concernant la durée du contrat ; sous-amendement de M. Le Tac et sous-amendement de M. Marcus relatifs à ce problème ; notion de mission (p. 6762) ; rejet du sous-amendement de M. Le Tac ; retrait du sous-amendement de M. Marcus ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 6763).

Art. 2 : amendement de la Commission tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ; adoption de cet amendement ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 6763).

Art. 4 : amendement de M. Berthelot relatif au caractère écrit et à la durée du contrat de travail (p. 6763) ; amendement de la Commission concernant les cas où il y a contrat de durée déterminée ; adoption de cet amendement ; adoption de cet amendement ; adoption de cet article ainsi modifié ; amendement de M. Berthelot tendant à assurer aux travailleurs une certaine stabilité entre deux missions ; rejet de cet amendement (p. 6764).

Art. 5 : adoption de cet article (p. 6764).

Art. 6 : adoption de cet article (p. 6764).

Art. 7 : amendement de M. Rocard : application des mesures législatives réglementaires et conventionnelles aux salariés temporaires ; problèmes de la rémunération (p. 6764) ; problème du chômage technique et du chômage dû aux intempéries ; situation d'un salarié intérimaire du bâtiment ; rejet de cet amendement ; amendement de M. Rocard ; retrait de celui-ci ; adoption de l'article 7 (p. 6765).

Art. 8 : cas de défaillance d'une entreprise de travail intérimaire ; introduction d'un système de substitution ; amendement de M. Le Tac relatif à la délivrance d'une attestation des organismes de recouvrement de sécurité sociale précisant la situation des entreprises de travail temporaire au regard des cotisations dues à ces organismes ; amendement de la Commission sur le même problème ; retrait de l'amendement de M. Le Tac ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de la Commission tendant à compléter le dernier alinéa de l'article 8 ; adoption de cet amendement ; amendement de la Commission relatif à la défaillance de l'entrepreneur de travail temporaire et à la substitution à ce dernier de l'utilisateur ; adoption de cet amendement ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 6766).

Art. 9 : adoption de cet article (p. 6766).

Art. 10 : amendement de M. Rocard concernant les conditions d'application de la législation sur la représentation des travailleurs ; notion de travailleurs d'une entreprise de travail temporaire ; diversité des entreprises de travail temporaire (p. 6767) ; rejet de cet amendement ; amendement de la Commission relatif aux sections syndicales ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Berthelot relatif à l'effectif moyen de salariés d'une entreprise de travail temporaire ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (p. 6768).

Art. 11 : amendement de Mme Vaillant-Couturier relatif à l'application de la loi sur les délégués syndicaux et concernant les conditions d'ancienneté (p. 6768) ; amendement de la Commission relatif à la loi du 27 décembre 1968 ; rejet de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier et adoption de celui de la Commission ; amendement d'harmonisation de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 11 ainsi modifié (p. 6769).

Art. 12 : amendement de M. Rocard relatif aux conditions d'électorat et d'éligibilité ; amendement de la Commission relatif à ce même problème (p. 6769) ; rejet de l'amendement de M. Rocard et adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article 12 (p. 6770).

Art. 13 : adoption de cet article (p. 6770).

Art. 14 : amendement de la Commission : problème du renouvellement des missions des délégués du personnel ; adoption de cet amendement ; amendement du Gouvernement ; adoption de celui-ci ; amendement de la Commission (p. 6770) ; adoption de cet amendement ; adoption de cet article ainsi modifié (p. 6771).

Art. 15 : adoption de cet article (p. 6771).

Art. 16 : adoption de cet article (p. 6771).

Art. 17 : adoption de cet article (p. 6771).

Après l'article 17 : amendements identiques de M. Gissinger et de M. Poncelet relatifs à l'application des dispositions de l'article 7-1 de la loi du 16 juillet 1971 ; formation professionnelle continue ; adoption de ces amendements identiques (p. 6771) ; plusieurs amendements identiques de M. Gissinger et de M. Poncelet ; adoption de ces amendements (p. 6771).

Art. 18 à 27 : adoption de ces articles (p. 6772).

Art. 28 : amendement de M. Marcenet ten-

dant à instaurer un système d'autorisation en vue de l'exercice de l'activité d'entrepreneurs de travail temporaire (p. 6772) ; rejet de cet amendement (p. 6773) ; adoption de cet article (p. 6773).

Art. 29 : amendement de M. Carpentier relatif aux amendes en cas d'infractions (p. 6773) ; amendement du Gouvernement relatif à ce même problème (p. 6773) ; retrait de l'amendement de M. Carpentier ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 6774).

Art. 30 : amendement de M. Le Tac relatif au paiement des charges au titre de la sécurité sociale ; amendement de M. Rocard concernant un relevé mensuel des contrats ; connaissance du chômage ; adoption de cet amendement (p. 6774) ; amendement de M. Gissinger ; retrait de celui-ci ; adoption de l'article 30 modifié (p. 6775).

Après l'article 30 : amendement de M. Rocard : rôle de la section locale de l'Agence nationale ; adoption de cet amendement (p. 6775).

Art. 31 : adoption de cet article (p. 6775).

Art. 32 : amendement de la Commission relatif aux entrepreneurs qui mettent provisoirement à la disposition d'un tiers un ou plusieurs salariés permanents ; adoption de cet amendement qui devient l'article 32.

Art. 33 : adoption de cet article (p. 6775).

Art. 33 *bis* : amendement de M. Berthelot (p. 6775) ; problème des prestations de services hors du territoire français ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 33 *bis* (p. 6776).

Art. 34 : adoption de cet article (p. 6776).

Titre : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à modifier le titre du projet de loi ; rejet de cet amendement (p. 6776).

Votes du groupe communiste, de M. Rocard et de M. Marcenet (p. 6776).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6776).

14. — Proposition de loi tendant à autoriser les adolescents âgés de plus de quatorze ans à exercer une activité rémunérée pendant une partie de leurs vacances scolaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Bertrand Denis (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1912 ;** rapport le 21 juin 1972 par M. de la Verpillière, **n° 2445.** Adoption le 28 juin 1972 sous le titre : « Proposition de loi tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée. » — Proposition de loi **n° 647.**

Transmise au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 350 (année 1971-1972) ;** rapport le 29 juin 1972 par M. Robert Schwint, **n° 353 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 30 juin 1972. — Proposition de loi **n° 155 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 2505 ;** rapport le 22 novembre 1972 par M. de la Verpillière, **n° 2666.** Adoption définitive le 19 décembre 1972. — Projet de loi **n° 756.**

Loi n° 72-1168 du 23 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1972 (p. 13588).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1972] (p. 2959).

Possibilité donnée aux jeunes de faire des stages de vacances pendant les deux dernières années de la scolarité ; détermination des garanties (p. 2959) ; situation de l'artisanat ; durée de la scolarité obligatoire ; problème d'imposition fiscale ; détermination d'une franchise (p. 2960) ; poids des charges sociales (p. 2959, 2960).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : situation des jeunes qui, pendant leur scolarité, effectuent certains travaux ; cas des adolescents ayant terminé leur année scolaire mais dont le seizième anniversaire se situe dans les quatre derniers mois de l'année civile (p. 2960) ; notion de solidarité professionnelle (p. 2961).

Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ou pendant les quatre derniers mois de l'année civile où ils atteignent 16 ans » (p. 2961) ; importance pour le secteur des métiers des trois ou quatre derniers mois de l'année ; protection civile des enfants (p. 2961) ; insertion des jeunes dans la vie active (p. 2962) ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Spénale relatif à la notification du désaccord par l'inspection du travail ; adoption de cet amendement ; vote de M. Neuwirth ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 2963).

Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; législation

sur les spectacles ; rejet de cet amendement ; adoption de l'article 2 (p. 2963).

Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article (p. 2963) ; utilité des stages pour la formation et l'information des adolescents ; problème des garanties données aux adolescents ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; en conséquence, l'article 3 est supprimé (p. 2964).

Art. 4 : modalités d'application de la présente loi ; retrait d'un amendement du Gouvernement ; nouvel amendement du Gouvernement concernant la durée et la période des travaux ; son adoption ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2964).

Explications de vote du groupe communiste (p. 2965) ; abstention du groupe socialiste (p. 2965).

Nouvelle rédaction du titre, à la demande de la Commission.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2965).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [19 décembre 1972] (p. 6344).

La proposition faite par la Commission des affaires culturelles d'adopter, sans modification, le texte transmis par le Sénat.

Intervention de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales (p. 6344) : la nécessité d'autoriser les jeunes gens entre quatorze et seize ans à prendre un emploi pendant leurs vacances ; le contrôle de l'inspection du travail sur les adolescents qui travaillent ; les instructions très précises que recevra l'inspection du travail pour veiller à ce qu'il n'y ait point d'abus dans l'emploi des jeunes gens ; le renforcement des moyens de l'inspection du travail (p. 6344, 6345).

Art. 1er : adopté.

Art. 2 : supprimé par le Sénat.

Art. 3 : adopté.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6345).

15. — Projet de loi relatif aux pénalités applicables au droit du travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2225** ; rapport le 23 mai 1972 par M. Gissinger, **n° 2343.** Adoption le 1er juin 1972 après déclaration d'urgence sous le titre : « Projet de loi relatif aux pénalités applicables en cas d'infraction au droit du travail. » — Projet de loi **n° 589.**

Transmis au Sénat le 7 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 240 (année 1971-1972) ;** rapport le 15 juin 1972 par M. Méric, **n° 277 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 110 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2450 ;** rapport le 22 juin 1972 par M. Gissinger, **n° 2466.** Adoption définitive le 28 juin 1972. — Proposition de loi **n° 644.**

Loi n° 72-617 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7172).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [1er juin 1972] (p. 2091).

Les modifications apportées par le projet de loi aux pénalités qui sanctionnent le non-respect du droit du travail ; les peines correctionnelles seules concernées (p. 2091) ; le projet de décret sur les pénalités applicables et la modification du taux des contraventions ; l'unilatéralité du droit pénal du travail (p. 2091, 2097) ; les séquestrations (p. 2091) ; l'insuffisance du nombre des comités d'entreprise (p. 2091) ; la police du droit du travail ; les officiers de police judiciaire ; les inspecteurs du travail ; l'amende et la prison ; l'amende dissimulée en frais généraux (p. 2091) ; l'affichage de la sanction (p. 2092) ; la radiation éventuelle du contrevenant du bénéfice du marché de l'Etat (p. 2092) ; le réajustement des pénalités ; le contrôle de l'immigration ; la protection des droits des travailleurs dans l'entreprise ; l'hygiène et la sécurité ; les accidents du travail.

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : l'insuffisance des amendes actuelles (p. 2092) ; l'harmonisation des sanctions (p. 2093) ; l'aggravation des sanctions pour le manquement aux dispositions concernant l'hygiène et la sécurité (p. 2093) ; la diminution du taux de fréquence des accidents (p. 2093, 2097) ; la comparaison avec les autres pays de la Communauté européenne (p. 2093) ; les actions de nature préventive et les actions de nature éducative ; la gravité des responsabilités ; les peines correctionnelles ; les procédures de mise en demeure préalable qui s'appliquent déjà à certaines réglementations en

matière de protection et de salubrité ; le danger du recours systématique à une telle mise en demeure ; les tâches supplémentaires données de ce fait à l'inspecteur du travail (p. 2093) ; les instructions données aux inspecteurs du travail afin d'agir dans un esprit plus préventif que répressif (p. 2094) ; la procédure d'urgence en cas de risque pour la sécurité des travailleurs (p. 2094) ; les mesures d'urgence prises soit par l'inspecteur du travail, soit par le juge des référés (p. 2094) ; le projet de codification de la législation du travail ; l'ouverture d'un recrutement nouveau de ce corps (p. 2094).

Reprise de la discussion générale : la longueur et la complexité de la procédure ; les dépenses faites par les syndicats pour faire reconnaître leurs droits (p. 2094).

Intervention de M. Fontanet, Ministre : le contrôle qui s'exercera pour que les amendes ne soient pas payées par les entreprises (p. 2095).

L'effet désastreux des lois d'amnistie ; les possibilités de constatation des infractions restreintes au détriment des salariés (p. 2095) ; les cas de licenciements abusifs ; la création d'un casier judiciaire social de l'entreprise (p. 2095) ; le maintien dans le domaine de la simple police des infractions en matière de salaire, de travail de nuit et de repos hebdomadaire ; la disproportion entre les pénalités risquées par l'employé et celles risquées par l'employeur (p. 2095) ; l'absence d'application de peines de prison (p. 2096) ; l'insuffisance des moyens des services extérieurs de la main-d'œuvre (p. 2096) ; le coût pour la Sécurité sociale des maladies professionnelles ou des accidents (p. 2096) ; la publication systématique des jugements ; l'intérêt de sanctions économiques (p. 2097) ; la hâte avec laquelle la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales a dû examiner le projet de loi ; l'émotion des chefs d'entreprise à la lecture de ce projet de loi (p. 2097) ; l'arsenal législatif ; son absence d'utilisation (p. 2097) ; l'impossibilité d'appliquer des textes trop longs ou trop compliquées (p. 2098) ; les assassins du travail et les assassins de la route (p. 2098) ; l'absence de documentation d'ensemble concernant la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (p. 2098, 2099) ; la promesse faite par le ministre de publier un tel ouvrage (p. 2098) ; les contradictions de la jurisprudence (p. 2098) ; l'intérêt de créer des animateurs de la sécurité et de leur donner un statut (p. 2099, 2114) ; l'étude de l'évolution des techniques nouvelles de prévention ; la sélection du matériel de protection, etc. (p. 2099) ; la collaboration des professionnels de la sécurité avec le médecin du travail et le chef du personnel (p. 2099).

Avant l'Art. 1er : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à introduire un nouvel article se référant aux accords internationaux ; l'amendement, accepté par le Gouvernement, est adopté (p. 2100).

Art. 1er : renforcement des pénalités en matière d'immigration illégale ; deux amendements, l'un de la Commission, l'autre de la Commission saisie pour avis, tendant à pénaliser l'introduction de travailleurs étrangers ; deux sous-amendements de la Commission tendant à renforcer les pénalités et en particulier à permettre la fermeture des bureaux ou entreprises exploités par le délinquant ; la nécessité de renforcer les pénalités applicables aux nouveaux « trafiquants d'esclaves ».

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'accord du Gouvernement à une répression accrue des trafics de main-d'œuvre étant donné les dispositions de l'article 39, le Ministre s'oppose au premier sous-amendement et accepte celui concernant la fermeture.

Rejet du premier sous-amendement ; adoption du second ; l'amendement de la Commission devient sans objet ; l'amendement de la Commission des lois est adopté ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : emploi des apprentis ; amendement de la Commission tendant à renforcer les pénalités à l'encontre des récidivistes ; sous-amendement de la Commission des lois tendant à fixer des amendes de même nature, soit correctionnelles, soit contraventionnelles pour chaque infraction.

Le Gouvernement accepte le sous-amendement de la Commission des lois afin de correctionnaliser l'ensemble des pénalités prévues par ce texte (p. 2101).

Adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié et de l'article 2.

Art. 3 concernant le travail à domicile ; amendement de la Commission concernant la récidive ; adoption (p. 2101) ; amendements de la Commission et de la Commis-

sion des lois concernant le taux de l'amende ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; adoption de l'article 3, ainsi modifié.

Art. 4 concernant les espèces remises à titre de cautionnement ; adoption (p. 2102).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Carpentier concernant la possibilité pour un employé de toucher les salaires irrégulièrement payés avec l'aide de l'inspecteur du travail (p. 2102).

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'étude de ce problème dans un cadre plus large.

Retrait de l'amendement.

Art. 5 : journalistes professionnels ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption de l'amendement et de l'article 5, ainsi modifié.

Art. 6 : dispositions caduques ; adoption.

Art. 7 : sous-entreprises de main-d'œuvre ; amendement de la Commission tendant à appliquer au marchandage les dispositions retenues en matière de travail temporaire ; deux sous-amendements de la Commission saisie pour avis concernant les pénalités ; adoption, l'amendement, ainsi modifié, est adopté et devient l'article 7.

Art. 8 : retenues sur salaires (économats) ; amendement de la Commission concernant la récidive ; adoption de cet amendement et de l'article 8, ainsi modifié.

Avant l'Art. 9 : amendement de la Commission des lois concernant la mise en demeure de l'inspecteur du travail avant toute sanction pénale ; deux sous-amendements de M. Delachenal tendant à augmenter les peines si le chef d'entreprise ne satisfait pas aux obligations qui lui sont faites (p. 2103) ; le principe de la mise en demeure ; les avis divergents de la Commission des lois et de la Commission des affaires culturelles ; les dangers d'une généralisation de la mise en demeure ; la possibilité d'un délai de régularisation.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'effet préventif attendu de cette loi ; l'abandon de responsabilité chez l'employeur par le système de la mise en demeure ; la circulaire en préparation qui laissera aux inspecteurs du travail la possibilité d'apprécier et éclairera le procureur et le juge ; la procédure contentieuse réservée aux cas où la faute est évidente et grave ou en cas de récidive.

Rejet des deux sous-amendements de M. Delachenal ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 2104).

Art. 9 : emploi des enfants dans le spectacle ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2105).

Art. 10 : amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de cet amendement et de l'article 10, ainsi modifié.

Art. 11 : adoption.

Art. 12, p. 2105 : amendements de la Commission des affaires culturelles et de la Commission des lois concernant les amendes ; adoption des deux amendements et de l'article 12, ainsi modifié.

Art. 13 : travailleurs étrangers ; adoption.

Art. 14 : deux amendements, l'un de M. Carpentier, l'autre, de la Commission, concernant la possibilité pour les inspecteurs du travail de demander au juge des référés d'ordonner toutes mesures propres à faire cesser un risque et, éventuellement, d'ordonner la fermeture temporaire d'un atelier et de prononcer une astreinte ; trois sous-amendements de la Commission des lois et de MM. Ducoloné et Gerbet concernant le rôle de l'inspecteur du travail (p. 2106) ; l'amendement de M. Carpentier est retiré au profit de celui de la Commission des affaires culturelles (p. 2106) ; la difficulté de faire ordonner aux inspecteurs du travail la fermeture d'un atelier ; le choix fait par la Commission des affaires culturelles de les voir faire appel au juge des référés ; les sous-amendements de la Commission des lois et de MM. Ducoloné et Gerbet sont repoussés ; adoption de l'amendement de la Commission des affaires culturelles (p. 2106).

Art. 14 : hygiène et sécurité, sanctions ; deux amendements de la Commission des affaires culturelles concernant les sanctions ; adoption de ces amendements et de l'article 14, ainsi modifié (p. 2106).

Art. 15 : adoption.

Art. 16 : amendement de la Commission des affaires culturelles concernant la récidive ; sous-amendement de la Commission des lois concernant les sanctions ; adoption du sous-amendement, de l'amendement ainsi modifié et de l'article 16.

Après l'Art. 16 : amendement de la Commission des affaires culturelles concernant

les dommages et intérêts à verser au personnel en cas de fermeture de l'établissement décidée par le juge des référés ; sous-amendement de M. Carpentier tendant à éviter que les salariés concernés subissent un préjudice pécuniaire ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié (p. 2107).

Art. 17 : inspecteurs du travail ; amendement de la Commission tendant à accorder aux inspecteurs du travail la même protection qu'aux salariés ; adoption.

Art. 18 (p. 2108) ; protection des délégués mineurs ; amendement de la Commission et de M. Berthelot tendant à supprimer le mot « intentionnellement » ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 19 : adoption.

Art. 20 : rôle de l'activité syndicale ; amendement de la Commission des lois concernant les sanctions ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 21 : libertés syndicales ; deux amendements de la Commission des lois et de la Commission des affaires culturelles concernant les sanctions ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement de la Commission des lois et de l'article 21, ainsi modifié (p. 2109).

Art. 22 : V.R.P. (p. 2109) ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 23 : organisation des services médicaux et sociaux du travail ; adoption.

Art. 24 : entraves apportées à la constitution d'un comité d'entreprise ; amendement de la Commission et de M. Berthelot tendant à supprimer le mot « intentionnellement » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 25 : placement des travailleurs et contrôle de l'emploi ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2109).

Art. 26 : désignation des délégués du personnel ; adoption.

Art. 27 : organisation des services médicaux du travail ; amendement de la Commission tendant à l'harmonisation des sanctions (p. 2110) ; la sanction correctionnelle prévue par la Commission des affaires culturelles ; abandon des deux premiers alinéas de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; maintien du troisième alinéa concernant l'affichage du jugement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 27 (p. 2110).

Art. 28 : chômage - intempéries ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 29 et 30 : journée du 1er mai : conflits collectifs du travail ; adoption des deux articles (p. 2110).

Art. 31 : reclassement des travailleurs handicapés ; amendement de la Commission des lois concernant le taux des amendes ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2111).

Art. 32 : label ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 33 : enfants de moins de 16 ans ; amendement rédactionnel de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 34 : mineurs employés dans les spectacles ; adoption.

Art. 35 : services médicaux du travail dans les D.O.M. ; amendement de la Commission des affaires culturelles concernant l'affichage et la publication du jugement ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2111).

Art. 36 : fraudes aux allocations d'aide publique et de chômage ; amendement de la Commission des lois tendant à appliquer l'article 405 du Code pénal aux fraudes ou fausses déclarations ; opposition de la Commission des affaires culturelles et du Gouvernement (p. 2111, 2112) ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; nouvel amendement de la Commission des lois élevant les sanctions (p. 2112) ; adoption de cet amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 37 : fraude à l'assurance-chômage ; adoption.

Art. 38 : exercice du droit syndical dans les entreprises ; adoption.

Après l'Art. 38 : amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à prévoir des sanctions aux infractions à la loi du 3 janvier 1972 sur le travail temporaire ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des lois apportant

une seconde modification à l'article 33 de la loi sur le travail temporaire ; adoption de cet amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à donner des compétences plus étendues aux inspecteurs du travail ; approbation du Ministre du Travail ; adoption de l'amendement.

Art. 39 : entrée et séjour des étrangers en France ; amendement de la Commission des lois tendant à la suppression de l'article.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : l'intérêt du maintien de l'article qui est un texte de police et non un texte de droit pénal et ne sera pas inclus dans le Code du travail.

Retrait de l'amendement ; adoption de l'article 39 (p. 2113).

Art. 40 : codification par décret en Conseil d'Etat ; amendement de la Commission des affaires culturelles tendant à soumettre au Parlement pour ratification ce décret, en même temps que le projet de loi sur le Code du travail (p. 2114) ; sous-amendement de la Commission des lois tendant à supprimer les mots : « pour ratification » ; adoption du sous-amendement, accepté par le Gouvernement ; adoption de l'amendement, ainsi modifié et de l'article 40.

Intervention de M. Fontanet, Ministre : le projet de décret relatif aux comités d'hygiène et de sécurité ; les initiatives professionnelles tendant à rendre plus sûres les conditions de travail (p. 2114).

Titre : amendement de la Commission des affaires culturelles et de M. Capelle tendant à rédiger ainsi le titre : « Projet de loi relatif aux pénalités applicables en cas d'infraction au droit du travail » ; adoption.

Vote favorable du Groupe socialiste et du Groupe communiste.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2114).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1972] (p. 2954).

Modifications faites par le Sénat ; cumul des peines ; problème de la séquestration et de l'interdiction d'entrée dans le lieu de travail (p. 2954, 2955).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : (p. 2955) : ses observations.

Art. 3, 4, 7, 10, 22, 28, 32, 33 et 36 : leur adoption (p. 2955, 2956).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2956).

16. — Projet de loi relatif à l'exercice clandestin d'activités artisanales, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à une Commission spéciale), **n° 2230** ; rapport le 5 mai 1972 par M. Deprez, **n° 2296.** Adoption le 19 mai 1972 sous le titre : « Projet de loi relatif au travail clandestin ». — Projet de loi **n° 582.**

Transmis au Sénat le 23 mai 1972, **n° 214 (année 1971-1972) ;** rapport le 31 mai 1972 par M. Chauty, **n° 228 (année 1971-1972) ;** avis le 1er juin 1972 par M. Gravier (affaires sociales) **n° 235 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 6 juin 1972. — Projet de loi **n° 96 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 8 juin 1972 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 2397 ;** rapport le 14 juin 1972 par M. Deprez, **n° 2417.** Adoption le 22 juin 1972. — Projet de loi **n° 623.**

Transmis au Sénat le 26 juin 1972, **n° 307 (année 1971-1972) ;** rapport le 28 juin 1972 par M. Michel Chauty, **n° 330 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 132 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-648 du 11 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1972 (p. 7363).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [19 mai 1972] (p. 1773).

L'importance du travail clandestin qui représente environ 3 % des salaires ; la concurrence déloyale faite aux commerçants ; l'établissement de la présomption d'exécution du travail accompli à titre lucratif (p. 1773, 1774) ; la fréquence ou l'importance des travaux, l'utilisation de matériel ou d'outillage ou recours à la publicité (p. 1773) ; les contrôles faits dans les lieux de travail et dans les lieux d'habitation (p. 1773, 1774) ; les sanctions encourues par le donneur d'emploi (p. 1773).

Intervention de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie et à l'artisanat : le travail clandestin dans le secteur artisanal (p. 1774) ; la marge de tolérance accordée aux services personnels et

aux rapports de bon voisinage ; la loi de 1940 sur les cumuls d'emplois et la définition du travail clandestin ; le plan d'action approuvé en 1970 par le Gouvernement afin de moderniser le secteur des métiers (p. 1775) ; l'abattement de 15 % de la patente pour les entreprises employant moins de trois salariés ; les dispositions permettant l'augmentation de la taille de l'entreprise ; la création d'un corps d'assistance technique à l'artisanat qui s'élèvera d'ici à trois ans à mille agents ; les « quarante mesures » en faveur de l'artisanat ; la réduction de l'impôt de cinq points ; la protection sociale ; l'enseignement technologique ; la décision d'un troisième train de mesures dont certaines législatives ; les primes de conversion ; les avances du F.D.E.S. au crédit populaire ; la publication incessante du décret permettant la limitation des hausses des baux commerciaux à l'occasion des renouvellements ; la préparation d'une loi d'orientation en faveur des artisans ; la fiscalité ; la patente ; la T.V.A. ; la meilleure rentabilité des entreprises ; la mutualité ; les centres de gestion ; le recyclage des adultes (p. 1775) ; l'assouplissement du décret de 1962 (p. 1776) ; la progression du nombre des résidences secondaires et l'essor du tourisme, facteurs de renouveau de l'artisanat (p. 1776) ; le rôle des chambres de métiers et leur assemblée permanente.

Reprise de la discussion générale : le rejet en mars 1971 par le Conseil économique et social du projet de loi en discussion ; la moralisation du commerce ; la répression du travail non déclaré, lorsqu'il est habituel ; les raisons du développement du « travail noir » (p. 1777) ; les inconvénients du travail noir pour l'ouvrier clandestin (p. 1777) ; les conséquences du décret du 16 septembre 1971 limitant à 18 ans, à partir de novembre 1974 la durée du mandat des membres des chambres des métiers ; la diminution du nombre des artisans en France entre 1954 et 1968 (p. 1777) ; la disparition toutes les douze minutes d'une exploitation familiale du fait de la loi d'orientation agricole (p. 1777) ; le VIe Plan et la « résorption progressive des entreprises marginales » ; l'injustice de l'imposition forfaitaire (p. 1778) ; l'opposition du Gouvernement à la révision des « monographies professionnelles » qui servent à déterminer les forfaits pour chaque profession ; l'exonération de la patente accordée à des grandes entreprises industrielles ; le décret du 7 décembre 1966 déterminant le droit fixe par salarié à 0,10 franc pour les entreprises qui se livrent à la recherche scientifique ou technique ; la nationalisation préconisé par le parti communiste des principaux groupes monopolistes afin de préserver les petites ou moyennes entreprises privées ; les dangers du projet de loi en ce qui concerne les sanctions applicables aux clients qui font appel au travail clandestin et en ce qui concerne les perquisitions.

Intervention de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat : l'augmentation du nombre des entreprises artisanales en 1971 par rapport à 1970 ; le nombre des entreprises artisanales en 1972, supérieur à celui qui a été indiqué précédemment pour les années 1954 à 1968 (p. 1779).

Avant l'art. 1er : amendement de M. Bertrand Denis tendant à interdire le travail clandestin ; adoption de cet amendement (p. 1779).

Art. 1er : définition du travail clandestin ; amendement de la Commission spéciale ; son adoption ; nouvel amendement de la Commission (p. 1779) ; sanctions des actes qui portent préjudice aux commerçants et artisans régulièrement installés ; adoption de cet amendement ; amendement de M. Fontaine ; exclusion du champ d'application du projet de loi de certaines activités marginales effectuées bénévolement à titre d'entraide ; rejet de cet amendement ; amendement de la Commission concernant les activités entraînant des inscriptions au registre des métiers ; notion d'actes de commerce (p. 1780) ; rappel au règlement de M. Bernard Marie ; application du cinquième alinéa de l'article 98 du Règlement ; sous-amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de deux nouveaux amendements de la Commission ; adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 1781).

Art. 2 : présomptions concernant les prestations de services ou travaux visés à l'article premier ; amendement de M. Bertrand Denis (p. 1782) ; son adoption ; un nouvel amendement de la Commission devient sans objet ; l'amendement de M. Bertrand Denis devient donc l'article 2 (p. 1783).

Art. 3 : infractions ; amendement de M. Bertrand Denis ; son adoption (p. 1783) ; amendement de la Commission relatif aux travaux d'urgence ; modification de cet amendement ; son adoption ; amendement de la Commission concernant la récidive ; sous-amendement de M. Neuwirth ; adoption du sous-amendement et de l'amendement, ainsi modifié ; amendement de M. Fontaine, qui

devient sans objet (p. 1784) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 1785).

Après l'art. 3 : amendement de la Commission concernant les actions en justice ; discussion de trois sous-amendements tendant à modifier cet amendement ; exercice de l'action répressive ; retrait de l'amendement (p. 1785).

Art. 4 : constatation de l'infraction ; amendement de M. Bertrand Denis ; son adoption ; amendement de la Commission (p. 1785) ; sous-amendement de M. Brocard ; son retrait ; problème des contrôles (p. 1786) ; adoption de l'amendement et de l'article 4, ainsi modifié (p. 1787).

Art. 5 : communication des renseignements aux agents des administrations fiscales et des organismes de Sécurité sociale et de mutualité sociale agricole ; amendement de coordination de la Commission ; son adoption ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 1787).

Art. 6 : contrôle de l'application de la présente loi ; amendement de la Commission tendant à supprimer cet article (p. 1787) ; son adoption ; en conséquence, suppression de l'article 6 (p. 1788).

Art. 7 : situation de celui qui a été condamné ; adoption de deux amendements de la Commission ; adoption d'un amendement de M. Neuwirth ; notion de la valeur des travaux exécutés par le travailleur clandestin (p. 1788) ; adoption de l'article 7, ainsi modifié (p. 1789).

Art. 8 : situation des Départements d'outre-mer ; adoption d'un amendement de la Commission, qui devient l'article 8 (p. 1789).

Art. 9 : détermination des conditions d'application de la présente loi par un décret en Conseil d'Etat ; amendement de M. Xavier Deniau ; retrait ; amendement de MM. Fontaine et Cerneau ; cas des Départements d'outre-mer (p. 1789) ; adoption de l'amendement de M. Fontaine ; retrait de celui de M. Cerneau ; adoption de l'article 9, ainsi modifié.

Art. 10 : application de la présente loi dans les D.O.M. ; amendements de MM. Fontaine et Cerneau tendant à supprimer cet article ; adoption de ce texte ; en conséquence, l'article 10 est supprimé (p. 1790).

Après l'art. 10 : amendement de M. Xavier Deniau ; son retrait.

Titre : retrait d'un amendement de M. Xavier Deniau ; amendement de la Commission spéciale tendant à rédiger ainsi le titre du projet de loi : « Projet de loi relatif au travail clandestin » ; adoption de cet amendement ; en conséquence, nouvelle rédaction du titre (p. 1790).

Seconde délibération.

Art. 1er : définition du travail clandestin ; amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'article premier (p. 1790).

Art. 3 : détermination des infractions (p. 1790) ; amendement du Gouvernement ; son adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 1791).

Explications de vote : vote favorable du groupe socialiste et du groupe de l'U.D.R. ; abstention du groupe communiste (p. 1791).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1791).

DISCUSSION EN DEUXIEME LECTURE [22 juin 1972] (p. 2749).

Les actes de commerce clandestin (p. 2749) ; la constatation des infractions par les inspecteurs du travail ; les agents de la direction générale des impôts, les agents des douanes et les inspecteurs des lois sociales en agriculture (p. 2749).

Intervention de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat : la politique d'ensemble du Gouvernement en ce qui concerne l'artisanat (p. 2750).

Art. 1er A : amendement de la Commission spéciale concernant la présomption de rémunération ; accepté par le Gouvernement, l'amendement est adopté et l'article premier A, ainsi modifié, est adopté.

Art. 1er : amendement de la Commission tendant à sanctionner les actes de commerce clandestin.

Intervention de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat : le projet de loi d'orientation en matière de commerce qui sera déposé sur le Bureau de l'Assemblée.

Adoption de l'amendement de la Commission et de l'article premier, ainsi modifié (p. 2750).

Art. 3 : amendement de la Commission tendant à sanctionner les acheteurs ; adoption de l'amendement et de l'article 3, ainsi modifié (p. 2751).

Art. 4 : deux amendements de la Commission et un sous-amendement de M. Bertrand Denis concernant la transmission directe au Parquet des procès-verbaux d'infraction ; adoption des deux amendements et du sous-

amendement ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2751).

Art. 5 et 7 : adoption.

Art. 9 : amendement de la Commission et de M. Brocard concernant l'application de la loi dans les Départements d'outre-mer.

Intervention de M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat : la situation de l'artisanat dans les départements d'outre-mer ; l'absence de chambres de métiers (p. 2751).

Retiré par la Commission, l'amendement est repris par M. Fontaine ; n'est pas adopté ; adoption de l'article 9 (p. 2752).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2752).

17. — Proposition de loi relative au placement des personnels de maison travaillant à titre temporaire : nurses, gouvernantes, personnes spécialisées dans la garde et les soins à donner aux enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril 1972 par M. Michel Jamot (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2253.**

18. — Projet de loi relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail, présenté à l'Assemblée Nationale le 10 mai 1972 par M. Chaban-Delmas Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2299 ;** rapport le 1er juin 1972 par M. René Caille, **n° 2383.** Adoption le 8 juin 1972. — Projet de loi **n° 599.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1972, **n° 259 (année 1971-1972) ;** rapport le 21 juin 1972 par M. Méric, **n° 289 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 27 juin 1972. — Projet de loi **n° 122 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-566 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1972 (p. 7012).

DISCUSSION [8 juin 1972] (p. 2345).

L'ampleur de la tâche et des problèmes de l'inspection du travail (p. 2345, 2348) ; l'amélioration du statut de l'inspecteur du travail (p. 2345, 2348) ; le recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail (p. 2346) ; la nécessité d'augmenter le nombre des inspecteurs du travail (p. 2347, 2348).

Intervention de M. Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population : le rôle des inspecteurs du travail ; la rénovation des méthodes pédagogiques du centre de formation des travailleurs ; la modification du statut du régime de rémunération des membres de l'inspection (p. 2346, 2347).

Article unique : amendement de Mme Vaillant-Couturier (conditions de recrutement) (p. 2348) ; rejet (p. 2349) ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2349).

19. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les mères de famille d'un congé pour maladie de leur enfant, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2511.**

20. — Proposition de loi tendant à réaliser l'égalité des salaires des travailleurs féminins et des travailleurs masculins, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2574.**

21. — Projet de loi relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Messmer Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2624 ;** rapport le 17 novembre 1972 par Mme Troisier, **n° 2644.** Adoption le 21 novembre 1972. — Projet de loi **n° 687.**

Transmis au Sénat le 22 novembre 1972 (renvoyé à la Commission des affaires sociales, **n° 76 (année 1972-1973) ;** rapport le 1er décembre 1972 par M. Jean Gravier, **n° 93 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 13 décembre 1972. — Projet de loi **n° 34 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1143 du 22 décembre 1972, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1972 (p. 13411).

DISCUSSION [21 novembre 1972] (p. 5551).

L'exemple du rapporteur : femme médecin des hôpitaux, médecin d'usine et médecin des prisons (p. 5551) ; les cinq millions et demi de femmes salariées concernées par ce projet de loi, de même que les étudiantes et les mères de jeunes enfants (p. 5551) ; l'importance du projet de loi pour l'économie française ; la proportion des travailleuses dans la population active (p. 5551, 5558) ; les progrès accomplis depuis l'octroi du vote aux femmes en 1945 ; les causes et les manifestations des discriminations constatées entre les salaires masculins et féminins ; l'avis du Conseil économique et social ; la classifica-

tion dans des catégories salariales inférieures des emplois tenus par des femmes ; le sous-emploi qualitatif des femmes (p. 5551) ; les dispositions internationales qui s'imposent à la France dans le domaine de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes (p. 5552, 5557) ; les textes français prévoyant cette égalité (p. 5552, 5557, 5559) ; l'analyse du projet de loi (p. 5552) ; la nullité de plein droit des dispositions contraires au principe d'égalité des rémunérations ; le rôle des inspecteurs du travail et des inspecteurs des lois sociales en agriculture ; le refus par la Commission de créer une Commission paritaire départementale chargée de se prononcer sur la « valeur égale » du travail ; le rôle de l'opinion publique et celui de la formation professionnelle ; la nécessité de relancer l'enseignement technique féminin ; la répartition des emplois féminins entre l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'alimentation (p. 5552) ; l'importance du travail féminin en France comparée à celle du travail féminin dans les autres pays du Marché commun, aux Etats-Unis et en U.R.S.S. (p. 5553) ; la complexité du fait social du travail féminin ; l'œuvre de la Ve République dans le domaine de la promotion de la femme française ; les propositions présentées par les états généraux de la femme et le Comité du travail féminin ; la prise en compte par les allocations familiales de la cotisation d'assurance vieillesse pendant les arrêts de travail des femmes ; l'influence de la réglementation sur les conditions de travail ; la proposition de loi déposée en 1968 par Mme Thome-Patenôtre sur le sujet débattu aujourd'hui ; l'absence de rapport sur cette proposition (p. 5553) ; l'absence de protection des femmes dans le commerce et l'artisanat (p. 5554) ; la nécessité de développer le corps des inspecteurs du travail ; l'absence de sanctions prévues par les textes; la nécessité de modifier le droit de licenciement ; l'écart moyen entre les salaires féminins et les salaires masculins (p. 5554) ; les pratiques du patronat pour échapper aux sanctions (p. 5555) ; la subtilité des discriminations entre les emplois féminins et masculins ; l'impossibilité d'avoir des critères scientifiques pour établir des cotations de postes ; la surexploitation des femmes par le capitalisme (p. 5555) ; l'acceptation par beaucoup de femmes de tâches monotones (p. 5555) ; l'opposition du Gouvernement à une proposition de loi du Sénat instituant une taxe de 0,1 % payée par les entreprises sur les salaires pour le financement des crèches (p. 5556) ; la contraception ; les mesures à prendre pour améliorer la situation d'inégalité actuelle ; la conclusion de conventions collectives dans les secteurs à forte proportion de main-d'œuvre féminine ; la formation professionnelle dans l'enseignement technique pour les femmes ; le secteur réservé aux femmes dans la fonction publique (p. 5556, 5557) ; le développement des équipements sociaux (p. 5557) ; la difficulté d'appliquer le texte actuellement discuté ; la discontinuité dans le déroulement d'une carrière féminine ; le rôle des organisations patronales et ouvrières (p. 5557) ; les propositions de loi déposées par le groupe communiste et dont le Gouvernement a refusé la discussion (p. 5558) ; l'accroissement du salariat chez les femmes ; la faible rétribution des professions employant une main-d'œuvre à prédominance féminine ; la proportion importante des femmes payées au S.M.I.C. (p. 5558, 5559) ; la revendication du S.M.I.C. à 1.000 francs ; la faiblesse du pourcentage des femmes dans les emplois de responsabilité et notamment chez les agents de l'Etat ; les concours qui ne sont pas ouverts aux femmes (p. 5558, 5559) ; l'encouragement à l'organisation du travail à mi-temps et du travail temporaire, moyen de camoufler le chômage (p. 5559) ; les pouvoirs à donner aux comités d'entreprise ; l'utilité de constituer une Commission départementale paritaire pour le contrôle de l'application de la loi ; le vote de la loi par le groupe communiste ; le programme commun de la Gauche ; les mesures à prévoir en faveur de la femme qui travaille (p. 5559) ; la sollicitude à accorder aux femmes qui restent au foyer ; l'intégration de la femme dans la famille, cellule de base de la société (p. 5560); le sacrifice, dans certains pays d'avant-garde, de la famille sur l'autel de la collectivité (p. 5560) ; le leurre de l'indépendance et de l'égalité des sexes (p. 5561) ; le méfait de l'absence des mères ; la délinquance juvénile ; les divorces ; la nécessité d'augmenter l'allocation de la mère au foyer ; la législation des pays du Marché commun en matière d'égalité de rémunérations ; la résolution adoptée par la Communauté économique européenne ; l'application de l'article 119 du Traité de Rome (p. 5561).

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales (p. 5562) : le rôle des femmes dans la société ; la préparation d'un texte sur les conditions de travail et sur l'étude des problèmes relatifs aux conditions de travail ; la dimension euro-

péenne du problème ; l'efficacité certaine du projet de loi en discussion (p. 5562) ; la nullité de toutes conventions contraires à la loi et le droit pour la femme salariée de recevoir la rémunération à laquelle elle a droit (p. 5563) ; les sanctions ; le contrôle de l'inspection du travail ; les moyens pour rendre compatibles la vie du foyer et la vie professionnelle active ; le travail à horaires flexibles ; les crèches ; le fait que les crédits d'équipement consentis à l'Union nationale des caisses d'allocations familiales ne sont pas entièrement consommés ; la difficulté de faire fonctionner les crèches ; le jumelage d'une crèche et d'une école maternelle à Lons-le-Saunier ; le prélèvement de 0,1 % dans le but d'établir un système de crèches auquel le ministère n'est pas hostile (p. 5563).

Art. 1er : l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes ; amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à écrire « privé ou public », après les mots : « tout employeur » ; repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement n'est pas adopté ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : prévoyant que les catégories et les critères de classification professionnelle doivent être communs aux travailleurs des deux sexes (p. 5564) ; amendement de M. Berthelot prévoyant que les critères de la promotion professionnelle doivent également être communs ; adoption de l'amendement ; amendement de la Commission des affaires culturelles prévoyant que les modes d'évaluation des emplois doivent être communs aux travailleurs des deux sexes ; accepté par le Gouvernement, l'amendement de la Commission est adopté ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 5564).

Après l'Art. 2 : amendement de M. Tony Larue tendant à prévoir la création dans chaque branche professionnelle d'une Commission paritaire chargée de procéder à l'évaluation des postes de travail ; repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement n'est pas adopté ; deux amendements, l'un de M. Tony Larue, l'autre de Mme Vaillant-Couturier tendant à créer dans les entreprises employant plus de 50 salariés, une Commission chargée d'étudier les questions d'emplois et de travail des femmes ; repoussé par la Commission et par le Gouvernement, les amendements ne sont pas adoptés (p. 5565).

Art. 3 : concernant la nullité de toutes dispositions prévoyant une rémunération inférieure pour les travailleurs d'un des deux sexes ; amendement de Mme Vaillant-Couturier concernant les décisions unilatérales de l'employeur relatives au salaire réel (p. 5565) ; repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement n'est pas adopté ; adoption de l'article (p. 5566).

Après l'Art. 3 : deux amendements, l'un de M. Mirtin et l'autre de Mme Vaillant-Couturier, rendant applicables les dispositions de la loi aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements public administratifs ; repoussé par le Gouvernement et par la Commission, les amendements ne sont pas adoptés (p. 5566) ; amendements de M. Berthelot et de M. Tony Larue tendant à la création d'une Commission paritaire départementale permettant de régler les conflits ; repoussés par la Commission et le Gouvernement, les amendements ne sont pas adoptés.

Art. 4 : concernant le rôle de l'inspecteur du travail et des inspecteurs des lois sociales en agriculture ; adoption.

Après l'Art. 4 : amendements de Mme Vaillant-Couturier, de M. Tony Larue et du Gouvernement concernant la possibilité pour les syndicats de saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts ; retrait de l'amendement du Gouvernement.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre : l'impossibilité de demander des dommages-intérêts pour une personne qui ne les réclame pas (p. 5567) ; l'inutilité de permettre à un salarié de charger son organisation syndicale d'intenter une action judiciaire ; l'absence de partie civile devant les instances prud'homales ;

Rejet de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier ; retrait de l'amendement de M. Tony Larue, l'autre de Mme Vaillant-Couturier punissant les infractions de peines correctionnelles (p. 5568) ; la difficulté pour des centaines de milliers de petits commerçants et artisans d'appliquer exactement la loi (p. 5568) ; retrait de l'amendement de M. Rocard qui se rallie aux deux autres amendements ne prévoyant des peines correctionnelles qu'en cas de récidive (p. 5569) ; amendement de M. Tony Larue prévoyant l'affichage de la loi dans les lieux de travail; adoption (p. 5569).

Art. 5 : l'insertion de la présente loi dans le Code du travail ; adoption.

Après l'art. 5 : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à l'application immédiate de la loi ; la loi étant d'ordre public,

est immédiatement applicable ; retrait de l'amendement (p. 5569).

Art. 6 : détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la loi ; amendement de Mme Vaillant-Couturier concernant le délai de publication du décret (p. 5570).

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre d'Etat : l'engagement de publier le décret dans un délai de deux mois.

Retrait de l'amendement.

Adoption de l'article 6.

Explications de vote : approbation du projet par le groupe U.D.R. qui souhaite, après le droit de vote et l'exercice des droits sociaux, la reconnaissance aux femmes de l'exercice de leurs droits de femmes (p. 5570).

Adoption de l'ensemble du projet de loi à l'unanimité (p. 5570).

.—.

Voy. aussi QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 128 à 132.

— Amélioration des conditions de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 441.

— Accidents du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 244.

— Réduction de la durée. — *Voy.* PLAN, 1.

A temps partiel. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 11.

Des femmes. — *Voy.* IMPÔTS DIRECTS, 5 : ACCIDENTS DU TRAVAIL. FEMMES.

— Egalité des salaires avec les travailleurs masculins. — *Voy.* TRAVAIL, 20 et 21.

Des femmes et des jeunes. — *Voy.* CODE DU TRAVAIL, 4 (1971, p. 1921).

Forcé.

— Abolition. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26.

« *Noir* ». — *Voy.* QUESTIONS ORALES avec débat (n° 4) ; TRAVAIL, 16.

Scolaire.

— Organisation du. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 372.

TRAVAILLEURS.

— Aide aux — sans emploi. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 342.

— Conséquences de la décentralisation pour les — parisiens. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 439.

— Emploi des — d'une entreprise marseillaise (Etablissements CODER). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 124.

— Intéressement. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 8.

Africains.

— Conditions d'existence en France. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères).

Agés. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5631, 5635).

— privés d'emploi. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (généralités), 17.

Etrangers. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales - Travail, emploi et population - Services du Premier Ministre - IX) ; CODE DU TRAVAIL, 1 et 2 ; *Voy. aussi* ETRANGERS.

— Logement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 149.

Frontaliers. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales — Travail, emploi et population) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 67 (1971, p. 1784) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 123 à 127 (p. 6397).

Immigrés. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 234 ; QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 180, 181, 182, 234 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 112 à 116 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 63 (1971, p. 1118, 1120) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 283 ; LOGEMENT, 6.

Indépendants.

— Exonération des contrats d'assurance de la taxe spéciale. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 4) ; BUDGET 1970, 1 (après art. 6) ; ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers) 9 ; MÉDECINS, 4.

— Assurance-maladie. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 1, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 11.

— Retraite des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 236.

Non salariés des professions non agricoles.

— Assurance-maladie et Assurance-maternité. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers).

TRAVAILLEUSES FAMILIALES.

1. — Proposition de loi tendant à réformer le régime des travailleuses familiales,

présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1970 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1293.**

.—.

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), 3.

TRAVAUX.

— Déclarés d'utilité publique. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 4.

Départementaux (T.V.A.). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, 90.

Exécutés pour l'Etat.

— Paiement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 176.

Publics. — *Voy.* MARCHÉS ADMINISTRATIFS, 1.

— Revendications des ingénieurs des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 181 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 198.

TRÉSOR.

— Mécanisation des services. — *Voy.* BUDGETS, Economie et finances (II - Services financiers). INFORMATIQUE, 1.

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS.

1. — Projet de loi autorisant la codification des textes législatifs relatifs aux tribunaux administratifs, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1968 par M. Couve de Murville, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 365 ;** rapport le 13 novembre 1968 par M. Charles Bignon, **n° 435.** Adoption le 21 novembre 1968. — Projet de loi **n° 53.**

Transmis au Sénat le 25 novembre 1968 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 56 (année 1968-1969) ;** rapport le 10 décembre 1968 par M. Piot, **n° 79 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 12 décembre 1968. — Projet de loi **n° 36.**

Loi n° 68-1129 du 18 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 19 décembre 1968 (p. 11867).

DISCUSSION [21 novembre 1968] (p. 4790).

L'intérêt pour les usagers et pour les praticiens de disposer de textes codifiés dans un ensemble unique ; le problème de la validité législative des documents de codification créés (*ibid*) ; le vœu de la Commission que le Gouvernement fasse valider les codes parus depuis 1958 (p. 4791) ; la codification des textes visant l'ensemble des juridictions administratives ; la rédaction souhaitable par le Gouvernement d'un Code de la justice et de la procédure administrative.

Article unique : l'urgence moindre pour la codification des textes relatifs au Conseil d'Etat que pour celle des textes relatifs aux tribunaux administratifs.

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant au renforcement des droits de la défense devant les tribunaux administratifs, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Bustin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1119.**

.—.

Voy. aussi BUDGET 1972 (Intérieur et Rapatriés) (p. 5604).

JUSTICE, 2 et 3.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

— Arbitre-expert. — *Voy.* ORDRES PROFESSIONNELS, 13.

TRIBUNAUX D'INSTANCE. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Justice) ; BUDGET 1970, 1 (Justice).

TRIBUNAUX JUDICIAIRES POUR ENFANTS.

— Publicité des jugements. — *Voy.* RESPONSABILITÉ CIVILE, 2.

TRIBUNAUX POPULAIRES.

— Constitution de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 215.

TROISIÈME AGE.

— Orientation. — *Voy.* PERSONNES AGÉES, 10; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 123, 124.

TROISIÈME CHAINE.

— de Télévision. — *Voy.* BUDGET 1971, 1 (p. 5597, 5600).

TUBERCULOSE.

— Prophylaxie. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales).

TUNISIE. — *Voy.* DOUANES, 1, 3, 5.

— Fonctionnaires ayant servi en. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat) n° 69, 70.

TUNNEL DE TENDE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 66.

TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 97.

TUNNEL SOUS LA MANCHE. — *Voy.* BUDGET 1970, 1, Transports (I — Services communs et transports terrestres).

TURBO-TRAIN. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5410, 5413, 5414, 5469, 5476) ; BUDGET 1972 (Transports, p. 5460).

TURQUIE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, n° 20.

— Accord C.E.E. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 81.

— Convention sur la sécurité sociale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 103.

TUTELLE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 88.

— Pénale. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 1 (Ve Partie).

U

U.C.G. (Union générale cinématographique. — *Voy.* BUDGET 1971 (Affaires culturelles) p. 5496, 5498, 5505, 5509).

U.N.E.D.I.C. (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5618, 5620).

UNIFICATION MONÉTAIRE EUROPÉENNE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 27.

U.C.A.N.S.S. (Union des caisses nationales de sécurité sociale). — *Voy.* BUDGET 1972 (Santé publique et travail) (p. 5336).

UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS. — *Voy.* BUDGET 1970 - Art. 36 (texte C.M.P.).

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11.

— de l'Europe des six. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 133.

UNION LATINE (création de l'...). — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, n° 65.

UNION DES RÉPUBLIQUES ARABES (Création de l'...). — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 170.

UNIVERSITÉS.

Autonomie et pluridisciplinarité. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT n° 10 ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n° 60.

— Réforme. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT n° 1, 2, 7 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

— Violence dans les ... — *Voy.* BUDGET 1970 (Education nationale) .

URBANISME.

1. — Proposition de loi tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Boscher et plusieurs de ses collègues, **n° 142.**

Transmise au Sénat le 19 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport le 9 avril 1970 par M. André Mignot, **n° 182 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 28 mai 1970. — Proposition de loi **n° 96 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1970 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation,du suffrage universel et de l'administration générale de la République), **n° 1178 ;** rapport le 23 juin 1970 par M. Zimmermann, **n° 1280.** Adoption en deuxième lecture le 25 juin 1970. — Proposition de loi **n° 276.**

Transmise au Sénat le 26 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage uni-

versel, du règlement et d'administration générale de la République), **n° 326 (année 1969-1970)** ; rapport le 27 juin 1970 par M. Mignot, **n° 343 (année 1969-1970).** Adoption avec modification le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 156 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1970 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1352** ; rapport le 30 juin 1970 par M. Zimmermann, **n° 1353.** Adoption en troisième lecture le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 299.**

Transmise au Sénat le 30 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 359 (année 1969-1970)** ; rapport (oral) le 30 juin 1970 par M. Mignot. Adoption définitive le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 166 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6539 à 6542).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [18 décembre 1969] (p. 5039).

La cadence accélérée de la croissance urbaine dans le dernier tiers du XXe siècle ; la politique — qui s'impose — des villes nouvelles ; les nombreuses réalisations à l'étranger ; la création, dès 1958, des Z.U.P. ; le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne établi en 1965 ; les organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (O.R.E.AM) ; la difficulté de donner une définition exacte de la ville nouvelle ; ses caractéristiques ; les réalisations concrètes dans la région parisienne et en province ; les moyens administratifs et financiers appropriés dont elles doivent s'accompagner ; les deux formules proposées par le texte pour la création administrative d'une ville nouvelle : formule à caractère volontaire ou détachement d'une partie du territoire de communes existantes (*ibid*) ; le syndicat communautaire d'aménagement (p. 5039, 5041) ; le régime financier (p. 5040) ; l'absence d'élections municipales pendant la phase de transition ; les nombreuses modifications proposées par la commission des lois ; la croissance de la proportion de population urbaine aux dépens de celle de la population rurale au cours des prochaines années ; l'alternative devant laquelle nous sommes placés : l'urbanisme volontaire ou un certain urbanisme planifié ; les méfaits de l'urbanisme spontané ; les motifs d'inquiétude qu'il soulève (*ibid*) ; la cohérence nécessaire dans le cadre de l'aménagement retenu (p. 5041) ; les inconvénients du système français en matière de financement et d'équipement (p. 5041, 5042) ; la simplification nécessaire de la mise en œuvre d'une politique de villes nouvelles sur le plan financier (p. 5041, 5042) ; l'individualisation budgétaire des crédits d'équipement et d'investissement réservés aux villes nouvelles et la programmation des emprunts correspondants ; la nécessité d'une volonté persévérante et cohérente ; l'inscription du texte en discussion dans une ligne générale suivie par les gouvernements depuis près de dix ans (p. 5041) ; les défauts de réformes mal étudiées (p. 5041, 5043) ; la reprise dans la proposition de loi des articles essentiels d'un projet gouvernemental de réforme des structures locales retiré par le Ministre de l'Intérieur (p. 5042) ; les modifications indispensables dans les structures locales ; l'esprit démocratique auquel devrait répondre la réforme ; la refonte complète de la fiscalité et des recettes des collectivités locales ; la création d'agglomérations nouvelles par voie autoritaire ; la faiblesse des ressources financières des nouvelles collectivités ; le contenu des conventions types ; la tutelle renforcée que subira le conseil ; les complications fiscales entraînées par la répartition des principaux fictifs entre les parties extérieures et les parties intérieures de la zone ; le tort qui sera causé aux anciennes communes (*ibid*) ; le vote de l'impôt par une assemblée non élue (p. 5042, 5043) ; l'opposition du groupe communiste à la proposition de loi ; la maîtrise du sol urbain, problème-clé de la construction de villes nouvelles ; le contrôle et la répression de la spéculation foncière (*ibid*) ; les conflits d'intérêts entre les populations anciennement installées et les populations des nouveaux ensembles (p. 5043) ; les cinq amendements que présentera le groupe socialiste ; la composition du conseil d'ensemble urbain ; le choix de deux membres représentatifs des résidents des grands ensembles urbains sur une liste nationale ; l'abaissement de 2.000 à 1.000 du nombre de logements occupés à partir duquel il y a lieu à élection complémentaire dans l'ensemble urbain ; la transformation de l'ensemble urbain en commune de plein exercice ; la suppression de la disposition concernant la tutelle ; l'incapacité de cette proposition de loi de permettre la création d'agglomérations vivables dans le plein respect de la démocratie locale réel-

le ; les textes d'application qui devraient être pris sous forme de décrets en Conseil d'Etat et non de décrets simples ; les agglomérations importantes qui vont être dirigées par des organismes nommés par l'autorité administrative sans aucune espèce d'élection; l'augmentation de la création de communautés urbaines ; l'opposition du groupe socialiste à la réforme.

Intervention de M. André Bord, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (p. 5043, 5045) : la nécessité indiscutable de ce texte ; le fondement juridique et administratif qu'il va permettre de donner à la création de centres urbains indépendants des agglomérations actuelles ; les solutions qu'il convenait de rechercher ; le développement urbain cohérent à favoriser ; la mise en place d'institutions juridiques et administratives adaptées à la réalisation de la tâche à entreprendre ; le rôle des communes situées sur le territoire servant d'assiette à l'agglomération nouvelle ; la création possible d'une commune nouvelle englobant le territoire sur lequel sera édifiée la future cité ; la solution du groupement de communes ; la collaboration confiante entre les pouvoirs publics et les élus ; l'avis qui a été recueilli des associations groupant les élus locaux, le profond remaniement du texte qui a suivi cette consultation ; la caducité de l'ensemble du projet de loi sur la réforme des institutions communales du fait du changement de législature ; la nécessité qui demeure de donner un support juridique aux formes actuelles d'urbanisation ; la création d'établissements publics d'aménagement ; le rôle joué dans cette affaire par M. Boscher ; les modifications et les perfectionnements qui ont été apportés par la Commission ; l'approbation du Gouvernement à ce texte ; les délibérations que les Communautés urbaines seront appelées à effectuer sur les modalités de leur participation à la construction et à l'aménagement de nouvelles agglomérations ; la simplification et l'accélération des règles qui commandent l'élection des représentants de la population au conseil de l'ensemble urbain et la transformation de cet organisme en commune ; les précisions qui ont été apportées au régime financier et fiscal de la zone ; la conciliation des impératifs techniques et financiers et le respect des prérogatives traditionnelles des collectivités locales ; les remerciements du ministre à la commission des lois et au rapporteur ; les amendements déposés par le Gouvernement précisant que les agglomérations nouvelles bénéficieront dans tous les cas d'une dotation en capital de l'Etat.

Titre 1er : *De la création d'agglomérations nouvelles.*

Art. 1er : la distinction qui doit être faite entre l'agglomération existante et l'extension urbaine future ; adoption de l'article avec modification.

Art. 2 : (*ibid*) ; adoption (p. 5046).

Art. 3 et 4 : adoption.

Après l'art. 4 : amendement tendant à prévoir qu'il y aurait lieu à de nouvelles élections municipales dès que le nombre des électeurs inscrits atteindrait le triple de celui sur la base duquel ont eu lieu les élections précédentes ; les inconvénients de cette notion de triplement ; les délais trop courts dans lesquels il faudrait procéder à de nouvelles élections ; rejet de l'amendement.

Titre II : *Du syndicat communautaire d'aménagement.*

Art. 5 : adoption (*ibid*).

Art. 6 et 8 : (p. 5047) ; adoption.

Art. 9 . adoption avec modification.

Art. 10 à 13 : adoption.

Art. 14 : l'identité des modalités de l'aide de l'Etat dans tous les cas (*ibid*) ; adoption d'un amendement de suppression du Gouvernement.

Titre III : *De l'ensemble urbain.*

Art. 15 : la nécessité de ne pas rompre l'équilibre entre les habitants des grands ensembles et ceux des collectivités ; les contestations qui pourraient s'élever sur la représentativité des diverses organisations ; l'application au conseil de l'ensemble urbain des mêmes règles qui s'appliquent au conseil municipal ; le problème des incompatibilités; le droit pour les conseillers municipaux qui siégeraient dans les conseils de communes sur le territoire desquelles s'érige la ville nouvelle de participer à la délégation provisoire sans être obligés de renoncer à leur mandat (*ibid*) ; adoption avec modification (p. 5049).

Art. 16 : adoption.

Art. 17 : adoption avec modification.

Art. 18 : la prise en compte d'une population fictive ; adoption avec modification.

Avant l'art. 19 : adoption d'un amendement du Gouvernement.

Art. 19 (*ibid*) : le regroupement dans un

même article de toutes les dispositions concernant l'aide apportée par l'Etat en vue de la construction d'agglomérations nouvelles (p. 5050) ; la simplification et l'amélioration des dispositions concernant les modalités d'octroi de la dotation de l'Etat ; le remboursement éventuel à l'Etat de tout ou partie de la dotation ; l'approbation expresse par l'autorité compétente des aliénations des biens immobiliers par l'ensemble urbain et par la commune qui lui succédera ; la mise sur le même plan en matière de dotations de l'ensemble urbain et du syndicat communautaire d'aménagement ; la proportion de la dotation à l'importance et à la variété des investissements ; la possibilité que le financement intervienne sans que les établissements de crédit demandent une garantie (*ibid*) ; adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 19 (p. 5051).

Titre IV : *Dispositions diverses.*

Art. 20 : l'examen par le Conseil d'Etat des textes d'application ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 20.

Explications de vote sur l'ensemble : les appréhensions et les inquiétudes du groupe communiste ; le financement des travaux ; les nouveaux avatars que connaîtra le fonds d'action locale ; l'opposition du groupe à ce texte.

Adoption de la proposition de loi (p. 5051).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [25 juin 1970] (p. 3104).

Le compromis que constitue le texte de cette proposition entre les dispositions adoptées en première lecture par l'Assemblée Nationale et celles proposées par la commission de la législation du Sénat ; la complexité de ses dispositions ; les principales modifications apportées par le Sénat ; la définition d' « agglomération nouvelle » ; la substitution du chiffre de 20.000 logements à celui de 10.000 ; les conditions dans lesquelles seront créées les agglomération nouvelles ; les modes de réalisation de celles-ci ; les deux grands principes retenus par le Sénat ; la procédure de droit commun de type volontaire ; la constitution par décret en Conseil d'Etat ; la faculté pour les communes intéressées de demander elles-mêmes la création d'un ensemble urbain ; la coïncidence souhaitable du périmètre de réalisation de l'agglomération nouvelles avec les limites communales ; la distinction entre le périmètre d'urbanisation et la zone d'agglomération nouvelle ; les autres cas dans lesquels peut être constitué l'ensemble urbain ; les incidences de la création de l'agglomération nouvelle sur les limites territoriales ; l'aide de l'Etat qui doit être accordée au agglomérations nouvelles ; l'établissement du budget ; les opérations réalisées à l'intérieur de la zone d'agglomération ; les dépenses et les recettes du syndicat ou de la communauté urbaine qui ne sont pas localisées dans la zone ; les ressources du syndicat communautaire ; les dispositions relatives à la fin de ce dernier ; la composition du conseil ; la composition du conseil de l'ensemble urbain non volontaire ; le choix nécessaire de 9 membres du conseil parmi les élus (*ibid*) ; le compromis raisonnable que constituent les amendements apportés par la Commission des lois (p. 3106) ; la question de savoir si ce texte permettra de résoudre efficacement et dans le respect des franchises municipales les problèmes posés par le phénomène de la croissance urbaine ; les modifications qu'exige l'accroissement démographique et les transformations économiques ; l'exigence d'une réforme d'esprit démocratique ; l'administration autoritaire par des représentants directs du pouvoir central que vise le présent projet ; la nécessité d'un projet d'ensemble de réforme des structures locales ; l'action des syndicats intercommunaux ; la détermination de l'avenir des agglomérations nouvelles par leurs habitants eux-mêmes ; les ressources financières minimes des nouvelles collectivités ; l'appel au fonds d'action locale auquel ont été conduites les communautés urbaines créées en 1966 ; le droit que donnera le texte à des assemblées non élues de voter l'impôt ; les délais trop courts de la discussion de ce projet ; le vote défavorable du groupe communiste.

Art. 1er A : adoption d'un amendement de suppression de la Commission (p. 3107).

Art. 1er : adoption avec modification.

Après l'art. 1er : adoption d'un amendement de la Commission relatif à la prévision par le Plan des moyens de réalisation des agglomérations nouvelles.

Art. 1er, 2 et 2 *bis* : adoption.

Art. 2 *ter* : adoption avec modification.

Art. 3 : supprimé par le Sénat.

Art. 4 (*ibid*) ; l'hypothèse d'un chevauchement de limites départementales (p. 3108) ; adoption avec modification.

Art. 5 *bis* : adoption avec modification.

Art. 5 *ter* et 6 : adoption.

Art. 7 (*ibid*) : adoption avec modification (p. 3109).

Art. 8 : les difficultés que rencontrera la réalisation de l'agglomération nouvelle si les compétences prévues à cet article ne sont pas transférées à l'organe communautaire ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 8.

Art. 9 : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 9.

Art. 10 : la quote-part qui sera attribuée au syndicat communautaire au vu du calcul de ses principaux fictifs (p. 3110) ; l'affectation des trois quarts des crédits du fonds d'action locale à une aide qui n'était pas primitivement prévue ; adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 10.

Art. 11 et 12 : adoption.

Art. 13 : adoption (p. 3111).

Art. 15 : adoption.

Art. 15 *bis* : la composition du conseil de l'ensemble urbain ; la solution de compromis proposée par la Commission ; adoption de l'article avec modification.

Art. 15 *bis* A et 15 *ter* : adoption.

Art. 16 : supprimé par le Sénat.

Art. 17 : adoption.

Art. 18 : adoption avec modification (*ibid*).

Art. 19 (p. 3112) ; l'impossibilité d'individualiser les subventions d'équipement dans la loi de finances elle-même ; la nécessité d'une annexe explicative ; la possibilité pour les organismes nouvellement créés de recevoir la garantie de l'Etat pour leurs emprunts contractés auprès des établissements publics de crédit ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1970] (p. 3340).

La proposition de la Commission d'adopter le texte de troisième lecture modifié par un amendement à l'article 8 (*ibid*) ; les remerciements du Secrétaire d'Etat au rapporteur et à la Commission des lois pour le travail fourni à l'occasion de l'examen de cette proposition de loi (p. 3341).

Art. 8 : adoption d'un amendement de la Commission dont le texte devient l'article 8.

Art. 15 *bis* et 19 : adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à humaniser les opérations de rénovation urbaine, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Ruais et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 196 ;** rapport le 6 décembre 1968 par M. Bozzi, **n° 509.** Adoption le 19 décembre 1968 sous le titre : « Proposition de loi tendant à faciliter les opérations de rénovations de rénovation urbaine. » (p. 5686). — Proposition de loi **n° 95.**

Transmise au Sénat le 19 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 134 (année 1968-1969) ;** rapport le 28 octobre 1969 par M. Etienne Dailly, **n° 28 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 29 avril 1970. — Proposition de loi **n° 91 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1970 (deuxième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1111 ;** rapport le 17 juin 1970 par M. Bozzi, **n° 1250.** Adoption le 25 juin 1970. — Proposition de loi **n° 267.**

Transmise au Sénat le 25 juin 1970 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 315 (année 1969-1970) ;** rapport le 26 juin 1970 par M. Etienne Dailly, **n° 325 (année 1969-1970).** Adoption avec modifications le 27 juin 1970. — Proposition de loi **n° 144 (année 1969-1970).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1970 (troisième lecture) (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1335 ;** rapport le 29 juin 1970 par M. Bozzi, **n° 1337.** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Proposition de loi **n° 298.**

Loi n° 70-611 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6542 et 6543).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [19 décembre 1968] (p. 5676).

Les nombreux et difficiles problèmes soulevés par les opérations de rénovation urbaine ; la situation des commerçants et des locataires concernés ; l'interdiction des ventes par appartements dans les secteurs de rénovation ; l'institution d'un droit de préemption ; l'extension de la procédure d'échanges d'appartements (*ibid*) ; la possibilité pour le commerçant de résilier son bail sans indemnité et sans attendre l'expropriation de l'indemnité d'éviction (p. 5676, 5678) ; l'interdiction de l'aliénation par appartement des immeubles, sauf autorisation préfectorale (p. 5676, 5677) ; le caractère spéculatif de cette opération (p. 5676) ; les amendements déposés par le Gouvernement (p. 5676 à 5679) ; la rédaction difficile du texte ; les difficultés soulevées par l'élaboration de la proposition de loi ; le caractère humain et non politique du problème posé ; la situation abominable des habitants des îlots de rénovation ; la notion de sinistre ; la fixation de l'indemnité, compte tenu de la valeur du fonds au début des évictions ; la nécessité d'accélérer les opérations de rénovation et de terminer celles qui sont en cours avant d'en entreprendre d'autres ; l'amélioration des conditions de départ et la protection des intéressés contre les abus et les pressions ; la pratique des échanges triangulaires (*ibid*) ; les trois avantages du texte (p. 5678) ; l'opération de rénovation engagée pour l'aménagement de la région de la Défense ; les différentes catégories intéressées : locataires évincés et petits propriétaires expropriés ; le refoulement des familles ouvrières dans la lointaine banlieue ; le développement de la spéculation à Paris dans les quartiers à rénover ; l'état d'avancement des opérations de rénovation en cours (*ibid*) ; l'imbrication complexe des textes soumis à l'Assemblée (p. 5679) ; la décision du maire en matière d'indemnisation des commerçants et artisans locataires ; les inconvénients de l'inscription de ce texte à une date peu opportune (*ibid*) ; l'absence de consultation de la commission de la production et des échanges (p. 5680) ; le souhait de la Commission des lois d'une inscription rapide de la proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée (*ibid*).

Art. 1er : *Application de la loi dans les zones de rénovation urbaine ;* adoption d'un amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article premier.

Art. 2 : *Aliénation par appartements d'un immeuble* (*ibid*) ; le cas des ventes de parts d'une société immobilière (*ibid*) ; adoption d'un amendement dont le texte devient l'article 2 (p. 5682).

Art. 3 : *Droit de préemption ;* la limitation à huit ans de la durée du droit de préemption ; les inconvénients de la création d'un droit de préemption dans les zones de rénovation urbaine (*ibid*) ; adoption de l'article avec modification (p. 5683).

Art. 4 : *Indemnisation des commerçants et artisans locataires d'immeubles ;* la disposition permettant à la puissance expropriante d'offrir un local de remplacement équivalent dans l'îlot rénové, au propriétaire d'un commerce ; adoption avec modification.

Art. 5 : *Conventions d'occupation précaire de locaux libérés* (*ibid*) ; adoption (p. 5684).

Art. 6 : *Droit de priorité des locataires ;* adoption.

Articles additionnels : amendement tendant à insérer un article additionnel (indemnisation en une seule fois de certains commerçants) ; le cas des commerçants à la fois installés dans une zone de rénovation urbaine et atteints par l'interdiction d'exercer une ou plusieurs professions (*ibid*) ; (p. 5685) ; amendement tendant à insérer un article additionnel (indemnisation des commerçants frappés par l'interdiction d'exercer une ou plusieurs professions et qui se trouvent à la périphérie de la zone déclarée d'utilité publique ; le coût élevé des opérations de rénovation (*ibid*) ; retrait de l'amendement (p. 5686) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un article additionnel (date d'application des mesures envisagées) ; adoption avec modification.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du titre ; la nécessité d'un nouveau texte régissant la rénovation urbaine et d'une codification des dispositions existantes, éparses autour du décret de 1958.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5686).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1970] (p. 2990).

Report de la discussion à la séance suivante : 24 juin 1970 (p. 3007) : les nombreux et difficiles problèmes posés par les opérations de rénovation urbaine ; les difficultés

financières ; les modifications apportées par le Sénat.

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 3007 et 3008) : les améliorations importantes apportées au texte par la Commission de législation du Sénat et la Commission des lois de l'Assemblée ; le problème posé dans les opérations de rénovation urbaine par la vente des immeubles en appartements et par la situation des commerçants ; la proposition de la Commission d'une indemnisation automatique, mais jouant par secteurs géographiques ; le mode de calcul de l'indemnité retenu par le Sénat ; son incompatibilité avec les principes actuels de l'expropriation ; le problème spécifiquement parisien du transfert des commerçants grossistes des Halles (p. 3008) ; l'absence de place dans le présent texte pour cette disposition particulière.

Art. 1er (p. 3008) ; supprimé par le Sénat.

Art. 2 : adoption avec modification.

Art. 3 : adoption avec modification (p. 3009).

Art. 3 *bis* : adoption avec modification.

Art. 4 : l'indemnisation des commerçants ; la compétence reconnue au maire ; les dangers d'arbitraire d'une telle solution ; le principe préférable de l'indemnisation automatique (*ibid*) ; la généralisation de l'octroi de l'indemnisation à l'intérieur de la zone de rénovation (p. 3010) ; l'extension du bénéfice des dispositions proposées aux commerçants et artisans propriétaires ; la possibilité qui leur est reconnue de rester dans les lieux après avoir cessé leur activité ; adoption de l'article avec modification.

Art. 5 et 6 : adoption avec modification.

Art. 7 : supprimé par le Sénat ; les problèmes des marchés d'intérêt national (*ibid*) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les problèmes de l'indemnisation des commerçants se trouvant dans des zones de marchés d'intérêt national (p. 3011) ; le marché d'intérêt national de Rungis ; le règlement des opérations financières entre la S.E.M.A.R.I.S. et l'opération de rénovation des Halles ; le problème très localisé dont il s'agit ; la difficulté d'insérer une telle disposition dans cette discussion ; le problème de subventions ainsi posé ; le montant de la créance et la date d'exigibilité, véritable objet du débat.

Art. 7 *bis* : l'entorse que constitue cet article au principe de la séparation des pouvoirs, du fait qu'il vise à régler une situation passée dont les conséquences font l'objet de contentieux juridictionnel ; le problème particulier dont il s'agit : celui du transfert des grossistes des Halles au marché de Rungis ; adoption d'un amendement de suppression du Gouvernement.

Art. 8 : adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid*).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [30 juin 1970] (p. 3339).

Les trois modifications introduites par le Sénat ; la discrimination injustifiée établie par l'article 5 entre les locataires et les propriétaires ; la solution préconisée par la seconde Assemblée ; la réintroduction par le Sénat dans le texte d'un article relatif aux marchés d'intérêt national (*ibid*).

Art. 4, 5 et 7 *bis* : adoption.

L'erreur matérielle qui s'est introduite à l'article 6, lors de l'examen en deuxième lecture du projet devant l'Assemblée Nationale ; le remplacement qui s'impose dans cet article du chiffre 4 par le chiffre 9 *bis*.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

3. — Proposition de loi tendant à instituer un régime de prêts à long terme pour le financement des équipements des grands ensembles d'habitation et des villes nouvelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1968 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 309.**

4. — Projet de loi tendant à étendre l'application des dispositions des articles 16 et 19 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 1969 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 886 ;** rapport le 27 novembre 1969 par M. Bozzi (sur les nos 881 et 886), **n° 913 ;** avis le 3 décembre 1969 par M. Triboulet au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 937.** Adoption le 4 décembre 1969 sous le titre : « Projet de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 ». — Projet de loi **n° 170.**

Transmis au Sénat le 9 décembre 1969 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 94 (année 1969-1970)** ; rapport le 11 décembre 1969 par M. Dailly, **n° 108 (année 1969-1970).** Adoption définitive le 18 décembre 1969.

Loi n° 69-1239 du 31 décembre 1969, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1970 (p. 68).

DISCUSSION [4 décembre 1969] (p. 4627).

La leçon d'humilité qui peut être tirée du débat qui s'instaure ; les études minutieuses qui avaient présidé au vote de la loi d'orientation urbaine et foncière ; la nécessité d'en modifier déjà certaines dispositions ; le double régime juridique des documents d'urbanisme pendant une période transitoire ; l'illogisme qui en a résulté ; la proposition de M. Roux de prolonger dans le temps l'application des dispositions transitoires prévues par l'article 2 de la loi ; la liaison entre les modifications proposées et la notion de zone d'aménagement concerté ; la soumission au même régime juridique des terrains classés comme espaces boisés ; la brièveté excessive des délais fixés en 1967 pour la publication des plans et leur approbation ; la proposition d'allongement de six mois de ce délai ; la prolongation éventuelle du délai pendant lequel les plans rendus publics peuvent être approuvés ; le souhait de la Commission de voir publiés au plus tôt les derniers textes réglementaires d'application de la loi du 30 décembre 1967 ; la codification nécessaire des textes relatifs à l'urbanisme (*ibid*) ; la vocation de la Commission de la production à être saisie au fond de ce texte ; l'absence de consultation pour avis de cette Commission pour la réforme pour l'octroi des permis de construire ; la responsabilité du Gouvernement dans la fixation des délais trop courts pour l'application des dispositions transitoires de la loi de 1967 (*ibid*) ; les zones d'aménagement concerté ; le plan d'aménagement de zone (P.A.Z) (*ibid*) ; les espaces verts (p. 4629) ; la proposition de loi présentée par M. Jean-Pierre Roux (p. 4630); l'application nécessaire des articles de la loi d'orientation foncière concernant les associations foncières urbaines (*ibid*).

Intervention de M. Marcel Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme (p. 4629, 4630) : La réparation d'une omission de caractère technique que se propose le présent texte ; l'application des dispositions des articles 16 et 19 du Code de l'urbanisme dans le seul cas des communes dotées d'un plan d'occupation des sols ; la substitution progressive des documents nouveaux aux plans actuellement en vigueur ; l'accord du Gouvernement avec les amendements proposés par la Commission ; les instructions données aux Services pour que les dispositions transitoires de la loi soient utilisées avec le maximum d'efficacité ; l'effort très important accompli par les collectivités locales intéressées et l'administration en matière de publication des nouveaux plans ; la publication rapide des derniers textes réglementaires ; les efforts accomplis par les Services dans ce domaine ; l'importance du bilan des textes déjà parus ; la préparation d'un texte sur la publication des servitudes d'utilité publique ; les agences d'urbanisme.

Avant l'art. 1er (p. 4631) ; adoption de deux amendements identiques présentés par la Commission des lois et la Commission de la production tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 2 de la loi de 1967 ; adoption du texte commun de deux amendements identiques présentés par les Commissions des lois et de la production tendant à modifier le quatrième alinéa du même article.

Article unique : amendement de forme de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article unique ainsi modifié.

Titre : adoption d'un amendement de la Commission tendant à modifier la rédaction du titre.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967, d'orientation foncière, présentée à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1969 par M. Jean-Pierre Roux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 881.**

Voy. URBANISME, 4.

6. — Proposition de loi tendant à préciser certaines dispositions de la loi d'orientation foncière (n° 67-1253 du 30 décembre 1967), relatives aux associations foncières urbaines, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1970 par M. Wagner (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1098** ; rapport

le 9 juin 1971 par M. Bozzi, **n° 1821.** Adoption le 12 juin 1971. — Proposition de loi **n° 430.**

Transmise au Sénat le 14 juin 1971 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 311 (année 1970-1971) ;** rapport le 19 juin 1971 par M. de Félice, **n° 339 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 21 juin 1971. — Proposition de loi **n° 136 (année 1970-1971).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1871 ;** rapport le 9 décembre 1971 par M. Bozzi, **n° 2113.** Adoption le 14 décembre 1971. — Proposition de loi **n° 533.**

Transmise au Sénat le 14 décembre 1971 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 98 (année 1971-1972) ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. de Félice, **n° 159 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 10 mai 1972. — Proposition de loi **n° 75 (année 1971-1972).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le le 16 mai 1972 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2304 ;** rapport le 1er juin 1972 par M. Bozzi, **n° 2388.** Adoption définitive le 22 juin 1972. — Proposition de loi **n° 619.**

Loi n° 72-575 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 7 juillet 1972 (p. 7060).

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE à la proposition de loi **n° 1098** et au projet de loi **n° 1760** (Urbanisme, 8), [12 juin 1971] (p. 2839, 2854).

Le retard des textes d'application de la loi sur les associations foncières (p. 2839) ; les difficultés juridiques de l'application de la loi ; le sort des droits réels et le report des droits personnels lors des opérations de remembrement (p. 2840) ; les exonérations fiscales des opérations de remembrement ; la transformation des associations syndicales existantes ; la lutte contre la spéculation foncière ; l'accroissement de la charge foncière et ses inconvénients (p. 2841) ; le renforcement des pouvoirs de l'Etat sur le contrôle du marché foncier ; les inconvénients pour les propriétaires de terrains ; l'application de la taxe locale d'équipement ; le nouveau certificat d'urbanisme ; l'obligation du permis de construire pour les maisons sans fondations (p. 2841) ; les inconvénients du développement urbain (p. 2842) ; l'absence de politique d'urbanisation ; les réalisations des pays socialistes en matière d'urbanisme ; les inconvénients de la spéculation foncière (p. 2842, 2843) ; l'insuffisance des mesures de lutte contre la spéculation foncière (p. 2843) ; la lenteur des évaluations des domaines ; le renforcement du régime des zones d'aménagement différé ; la possibilité d'organiser une politique libérale d'utilisation des sols (p. 2844) ; les exemples étrangers ; l'allongement de la durée des zones d'aménagement différé ; l'évaluation des terrains ; la nécessité d'un paiement rapide de l'indemnisation ; les moyens financiers nécessaires aux expropriations ; la fin de l'urbanisme concerté et le retour aux mesures de blocage (p. 2845) ; la récupération des plus-values foncières ; l'obligation de « zader » la totalité des terrains constructibles ; le recyclage des terrains « zadés » ; le développement de la spéculation hors des Z.A.D.; les avantages de l'impôt foncier déclaratif (p. 2846) ; la « densification » dans les villes nouvelles en raison du prix du terrain ; l'affectation de l'aide de l'Etat aux secteurs non spéculatifs (p. 2847) ; l'adaptation de l'aide aux ressources des locataires ; les « prix plafonds » des H.L.M. dans les D.O.M.; l'adaptation de la surface des Z.A.D. aux besoins réels (p. 2848) ; la spoliation de certains expropriés ; l'impossibilité de négocier les biens situés dans le périmètre d'une Z.A.D.

Intervention de M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement (p. 2849 à 2852) : les problèmes de programmation ; le nombre de logements aidés depuis 1969 ; le délai d'attente des prêts du Crédit foncier ; le nombre des mises en chantier ; le problème du secteur rural ; la réforme de la prime sans prêt ; le champ d'application des prêts au logement du crédit agricole ; les crédits d'aide à l'amélioration de l'habitat rural ; le problème des dotations de primes ; la répartition des dotations d'aide au logement ; les problèmes de financement (p. 2849) ; la mobilisation de l'épargne ; les obligations du Crédit foncier ; le problème du secteur locatif ; la nécessité de simplifier les prêts ; les banques de prêt différé ; l'insuffisance de la concurrence dans le secteur bancaire ; le financement des prêts spéciaux du Crédit foncier ; le problème de la réservation des logements H.L.M. aux « mal logés » ; la détermination des critères de priorité ; les prix plafonds (p. 2850) ; les problèmes de l'urbanisme ;

ses observations sur les Z.A.D. ; la question d'un impôt foncier ou d'une taxe d'urbanisation (p. 2851) ; la politique des réserves foncières ; l'équipement des infrastructures ; les crédits d'études (p. 2852).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2854, 2855) : les problèmes posés par l'amélioration de l'habitat ; le problème de l'habitat rural (p. 2854) ; l'habitat insalubre ; le problème des loyers ; le réajustement des loyers taxés ; les frais entraînés par la mise en état d'habitabilité du parc immobilier ; l'allocation de logement ; la situation dans les LOI (**n° 1098**) [12 juin 1971] (p. 2855).

DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI **n° 1098** [12 juin 1971] (p. 2855).

Avant l'art. 1er : amendement de M. Bozzi tendant à insérer un nouvel article tendant à organiser les droits des créanciers inscrits sur un immeuble délaissé par le propriétaire (p. 2855) ; le cas où le débiteur accepte une indemnité inférieure aux créances (p. 2856) ; adoption de l'amendement.

Art. 1er : amendements de la Commission des lois et du Gouvernement tendant à organiser l'extinction et le report des droits réels lors des remembrements ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission qui devient l'article premier (p. 2856).

Art. 2 : adoption.

Après l'art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à accorder des exonérations fiscales pour les opérations de remembrement organisées par les associations foncières urbaines ; sous-amendement de forme de la Commission ; adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 2857).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2857) : les difficultés des opérations de rénovation urbaine ; la nécessité de codifier les dispositions relatives aux remembrements.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2857).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 décembre 1971] (p. 6732).

Les problèmes de procédure ; l'attitude du Gouvernement ; le droit au relogement ; l'enquête publique sur le projet de remembrement ou de groupement de parcelles ; la procédure d'expropriation ; la possibilité de recours ; les délais de recours (p. 6733) ; la nécessité de publier les décrets d'application de la loi d'orientation foncière.

Intervention de M. Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement : les exonérations fiscales en vue de faciliter le remembrement (p. 6733).

Art. 1er : L'extinction des droits réels et le report des privilèges et hypothèques sur les immeubles après remembrement ; la fin des contrats de louage ; le calcul des indemnités ; amendement du Gouvernement tendant à écarter le report des servitudes et des droits réels résultant des baux de longue durée, emphytéotiques ou de concessions diverses ; sous-amendement de M. Gerbet relatif à l'exercice du droit au relogement ; adoption ; adoption de l'amendement du Gouvernement, modifié, qui devient l'article premier.

Après l'art. 1er : amendement du Gouvernement : le délai de notification de l'avis de la Commission et de la décision motivée ; l'acceptation tacite ; l'obligation de reproduire dans la notification en caractères apparents les dispositions relatives à la procédure) (p. 6734) ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6734).

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [22 juin 1972] (p. 2722).

Adoption du texte du Sénat sans débat.

7. — Projet de loi relatif à la publicité de certaines limitations administratives au droit de propriété, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1759 ;** rapport le 2 juin 1971 par M. Hoguet, **n° 1782.**

8. — Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1760 ;** rapport le 4 juin 1971 par M. Carter, **n° 1787.**

Adoption le 12 juin 1971 après déclaration d'urgence. — Projet de loi **n° 431.**

Transmis au Sénat le 14 juin 1971 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 313 (année 1970-1971)** ; avis le 17 juin 1971 par M. Pellenc (Finances), **n° 327 (année 1970-1971)** ; rapport le 18 juin 1971 par M. Chauty, **n° 337 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 23 juin 1971. Projet de loi **n° 140 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1971, **n° 1884** ; rapport le 28 juin 1971 par M. Carter au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1930.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 29 juin 1971. — Projet de loi **n° 466.**

Rapport le 28 juin 1971 par M. Chauty au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 384 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 30 juin 1971. — Projet de loi **n° 166 (année 1970-1971).**

Loi n° 71-581 du 16 juillet 1971, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1971 (p. 7056).

Voy. Discussion générale commune à URBANISME 6.

DISCUSSION DES ARTICLES [12 juin 1971] (p. 2857).

Art. 1er : les insuffisances dans la rédaction de l'article (p. 2858) ; l'obligation de respecter les règlements d'urbanisme, même pour les parcelles de 1.000 m2 ; les avantages de l'impôt foncier déclaratif.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2858, 2859) : la constructibilité des parcelles de 1.000 ou 4.000 mètres carrés ; le champ d'application de la loi (p. 2858) ; l'importance des documents d'urbanisme (p. 2859).

L'impossibilité d'une réglementation unique des plans d'occupation des sols (p. 2859) ; l'exception prévue en raison de la valeur agricoles des terres.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2859) : le problème des stations de montagne et d'alpinisme.

Amendement de M. Nungesser tendant à prévoir la possibilité de dérogation par le préfet au lieu d'un droit absolu.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2860) . le rôle des collectivités locales dans l'élaboration des plans d'occupation des sols.

Retrait de l'amendement ; amendement de M. Bricout tendant à ramener la surface minimum à 500 mètres carrés ; la réduction de la surface minimum dans les pays sans adduction d'eau ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Denvers tendant à limiter l'application du texte aux terrains ne faisant pas l'objet d'une division parcellaire et effectivement desservis par un réseau de voirie (p. 2861).

Intervention de M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2861) : la procédure du lotissement ; la détermination de la superficie minimale (p. 2862).

Les risques de lotissements clandestins ; retrait de l'amendement (p. 2862) ; amendement de M. Bricout tendant à ramener la surface minimum de 4.000 à 2.000 mètres carrés ; l'agrandissement des bâtiments à usage agricole ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : amendement de M. Henri Lucas tendant à rendre obligatoire l'avis conforme du conseil municipal (p. 2862) ; rejet de l'amendement (p. 2863) ; adoption de l'article.

Art. 3 : amendement de forme de la commission de la production (p. 2863) ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 4 et 5 : adoption.

Après l'art. 5 : amendement de M. Icart tendant à insérer un nouvel article ayant pour objet d'obliger les constructeurs à replanter un nombre d'arbres double de celui des arbres détruits (p. 2863).

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2863, 2864) : la nécessité d'éviter le massacre d'arbres lors de la réalisation d'un programme de construction.

Rejet de l'amendement.

Art. 6 : art. 83-2 du Code de l'urbanisme et de l'habitation : adoption d'un amendement de forme de la Commission (p. 2864) ; amendement de M. Gardeil tendant à porter de six mois à un an la validité du certificat d'urbanisme.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2864) : la durée de la validité du certificat d'urbanisme.

Retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 83-2 du Code.

Art. 84 du Code de l'urbanisme et de l'habitation : amendement de la Commission de la production et de M. Arthur Moulin ten-

dant à supprimer les mots : « même sans fondations » (p. 2865).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2865) : le problème des constructions sans fondations ; ses observations sur les caravanes.

Retrait de l'amendement (p. 2865). adoption du texte proposé pour l'article 84 du Code (p. 2866).

Art. 85-1 (§ 5°)à : adoption du texte :

Art. 90 du Code de l'urbanisme et de l'habitation (p. 2866) : trois amendements identiques de MM. Bricout, Collette et Arthur Charles tendant à limiter le sursis à statuer à la durée de l'enquête publique ; le caractère trop vague des termes « en cours d'études ».

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2866) : la procédure au sursis à statuer ; rejet des amendements.

Adoption du texte proposé pour l'article 90 du Code.

Art. 90-1 du Code (p. 2867) : adoption du texte proposé ; adoption de l'ensemble de l'article 6, ainsi modifié.

Art. 7 : adoption.

Art. 8 . adoption.

Art. 9 : le droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité (p. 2867) ; l'insécurité des locataires dans les Z.A.D. (*ibid*) ; les inconvénients de la prolongation de la durée du droit de préemption (p. 2868, 2869) ; la séparation de la propriété du sol de celle de l'habitat (p. 2868) ; les inconvénients de l'extension des Z.A.D. (p. 2869) ; le manque d'acheteurs pour les propriétés situées dans les Z.A.D. ; la condition des fermiers situés dans les Z.A.D. ; la correspondance entre l'évolution du droit de préemption et les moyens de financement.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2870, 2871) : la durée prévue pour les Z.A.D. ; le versement de prêts aux collectivités ; l'exemple de la région parisienne ; le droit de délaissement ; la situation des exploitants agricoles (p. 2870) ; le rôle du crédit agricole ; le problème de l'indemnisation des investissements opérés par les exploitants ; le problème de la concession des sols (p. 2871).

Le financement des réserves foncières (p. 2871) ; le rapport entre la surface des Z.A.D. et les possibilités réelles d'achat ; le double but des Z.A.D. : constituer des réserves foncières et lutter contre la spéculation.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2871, 2872) : les transactions opérées à l'intérieur des Z.A.D. ; le problème de la dissociation du droit de propriété et du droit de construire.

Art. 7 de la loi du 26 juillet 1962 : adoption (p. 2872).

Art. 8 de la loi du 26 juillet 1962 : amendement de M. Cazenave tendant à ramener le délai du droit de préemption de seize à huit ans ; amendements de M. Bricout et de M. Collette tendant à ramener le délai du droit de préemption de seize à douze ans ; la situation des fermiers expropriés dans la région du Nord (p. 2873) ; retrait de l'amendement de M. Collette ; amundement du Gouvernement tendant à ramener le délai du droit de préemption à quatorze ans ; rejet des amendements de M. Cazenave et de M. Bricout ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Denvers tendant à faire bénéficier du droit de préemption les offices publics d'aménagement et de construction ; retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 9 de la loi de référence : amendement de M. Cornette tendant à obliger le propriétaire à prévenir le locataire de la demande d'exercice du droit de préemption ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Cornette tendant à obliger le titulaire du droit de préemption à avertir le locataire de l'acquisition et de l'informer du montant de l'indemnité.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2874) : l'indemnité due au locataire lors du transfert de propriété au profit du titulaire du droit de préemption.

Le problème de l'indemnité de fumure des fermiers expropriés (p. 2874) ; la disparition de la notion de pré-Z.A.D.

Intervention de M. Chalandon, Ministre (p. 2874) ; la durée de la pré-Z.A.D. ; le recours aux barèmes des us et coutumes pour l'évaluation des indemnités ; la situation des agriculteurs dont les terrains sont situés dans une Z.A.D. (p. 2875) ; adoption de l'amendement rectifié de M. Cornette ; trois amendements identiques de MM. Bricout, Collette et Arthur Charles tendant à ramener le délai de versement de l'indemnité de

un an à six mois ; adoption du texte commun ; trois amendements identiques de MM. Bricout, Collette et Arthur Charles tendant à prévoir le retour du terrain au propriétaire en cas de défaut de paiement ; adoption de l'amendement ; adoption du texte proposé pour l'article 9 de la loi de référence.

Art. 10 de la loi de référence : adoption du texte (p. 2876).

Art. 11 de la loi de référence : adoption du texte.

Art. 11 *bis* de la loi de référence : trois amendements identiques de MM. Bricout, Collette et Arthur Charles tendant à ne faire exiger le paiement des plus-values qu'après le paiement des indemnités ; adoption des amendements ; adoption du texte proposé pour l'article 11 *bis* de la loi de référence.

Art. 11 *ter* de la loi de référence : adoption du texte proposé.

Art. 12 de la loi de référence : adoption du texte proposé (p. 2877).

Adoption de l'ensemble de l'article 9 du projet de loi (*ibid*).

Art. 10 du projet de loi : adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Art. 11 : adoption de deux amendements d'harmonisation du Gouvernement ; adoption d'un amendement de forme de la Commission ; adoption de l'article, ainsi modifié.

Après l'art. 11 : amendement de M. Barbet tendant à faire définir par le Gouvernement le financement par les collectivités locales des préemptions dans les Z.A.D. ; la faiblesse des moyens financiers des collectivités locales (p. 2877).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2877, 2878) : ses observations sur l'amendement de M. Barbet.

Rejet de l'amendement (p. 2878).

Art. 12 à 15 : adoption.

Art. 16 : amendement du Gonvernement tendant à accorder aux offices publics d'aménagement et de construction les mêmes exonérations qu'aux H.L.M. ; adoption de l'amendement ; trois amendements identiques de MM. Bricout, Collette et Arthur Charles et un amendement de M. Denvers tendant à exonérer de la taxe locale d'équipement les constructions rurales (p. 2878).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2879) : la taxe d'équipement sur les bâtiments agricoles.

Retrait de l'amendement de M. Denvers ; adoption du texte commun des trois amendements ; retrait d'un amendement de la Commission ; amendement de M. Barbet tendant à rendre obligatoire l'avis du conseil municipal sur l'exonération de la taxe ; rejet de l'amendement (p. 2879) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2880).

Art. 17 : adoption.

Art. 18 : deux amendements identiques de MM. Carter et Gardeil tendant à supprimer le paragraphe I du texte proposé ; adoption du texte commun des deux amendements ; deux amendements identiques tendant à ajouter aux exceptions prévues les contributions demandées par les services publics ; adoption du texte commun ; adoption de l'article 18, ainsi modifié.

Art. 19 : adoption (p. 2880).

Art. 20 : amendement du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction du texte (p. 2881) ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 20.

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 2881) : ses remerciements avant le vote sur l'ensemble du projet de loi.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1971] (p. 3510).

Les dispositions mises au point par la commission mixte paritaire (p. 3510) ; la durée de la période pendant laquelle peut être exercé le droit de préemption dans une Z.A.D. ; le reboisement des parcelles déboisées par suite de constructions (p. 3510).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat (p. 3510) : la sauvegarde des espaces verts.

Texte de la commission mixte paritaire (p. 3511, 3512).

Amendement du Gouvernement tendant à porter la durée du délai de préemption à quatorze ans dans l'article 8 (p. 3513) ; les moyens de financement dégagés pour rendre la procédure des Z.A.D. efficace ; adoption de l'amendement au scrutin public (p. 3513) ; liste des votants (p. 3539, 3540) ; rappel au Règlement de M. Frys rela-

tif à la violation de l'article 62 du Règlement de l'Assemblée Nationale (p. 3513) ; deux amendements de coordination du Gouvernement à l'article 11 ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à préciser que, seuls peuvent donner lieu à contribution des constructeurs, les équipements de services exploités en régie qui sont de caractère industriel et commercial (p. 3514) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 19 *bis* et visant à maintenir l'article 69 de la loi d'orientation foncière et à instituer un nouvel article 69 *bis* ; adoption de l'amendement, qui devient l'article 19 *bis*.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, ainsi amendé (p. 3514).

9. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 12 de la loi du 2 mai 1930 afin de soumettre au Conseil de Paris tout projet entraînant une dérogation de hauteur en matière de construction dans les limites de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1971 par M. Stehlin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1894.**

10. — Projet de loi relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme, la construction et l'habitation, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la voirie routière, le domaine public fluvial et la navigation intérieure, présenté au Sénat le 25 avril 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 170 (année 1971-1972)** ; rapport le 10 mai 1972 par M. Cluzel, **n° 193 (année 1971-1972).** Adoption le 18 mai 1972. — Projet de loi **n° 79 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 mai 1972 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2342** ; rapport le 16 juin 1972 par M. Carter, **n° 2435.** Adoption le 20 juin 1972. — Projet de loi **n° 615.**

Loi n° 72-535 du 30 juin 1972, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1972 (p. 6747).

DISCUSSION [20 juin 1972] (p. 2654).

Rédaction d'un code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'un code de la voirie routière ; révision périodique annuelle ; abrogation des dispositions contraires à la présente loi (p. 2654).

Intervention de M. Vivien, Secrétaire d'Etat : codification par décret de plusieurs textes législatifs ; réimpression du code de l'urbanisme (p. 2654).

Art. 1 à 4 : leur adoption (p. 2655).

Art. 5 : abrogation des dispositions contraires à la présente loi, notamment de l'article 3 de la loi du 23 mai 1953 ; amendement de la Commission de la production (abrogation de l'article 30 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération) ; difficultés de rédaction d'un code de la coopération (p. 2655) ; retrait de cet amendement ; adoption de l'article (p. 2656).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2656).

11. — Proposition de loi foncière, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2522.**

—

Voy. CONSTRUCTION, 3 ; BUDGET 1969 (Equipement et Logement) ; BUDGET 1970 (Equipement et Logement. Logement et Urbanisme) ; BUDGET 1971 (Equipement et Logement) ; BUDGET 1973 (Equipement et Urbanisme).

— Modification du Code de l'. — *Voy.* LOGEMENT, 22.

— Lotissement près de Saint-Martin-de-Crau. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 354.

— Dérogations aux plans d'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 214.

— Commercial (Commission départementale). — *Voy.* COMMERCE, 20 et 21.

U.R.S.S.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 10 ; RAPPORTS D'INFORMATION, 14 et 32 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 11.

— Transports aériens et maritimes. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 58.

USINES.

— « Lu-Brun ». — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, nos 207 et 417.

— de Pessac. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Monnaies et Médailles).

USINOR. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 204 et 362.

USUFRUIT.

1. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives aux pouvoirs de l'usufruitier et à la gestion des biens des femmes mariées, des mineurs, et des interdits, ainsi que les articles 31 et 32 de la loi du 30 juin 1938 (1).

Transmise à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 17.**

(1) Pour l'adoption en première lecture Voy. Table Matières 1962-1967 (Code civil 13).

V

VACANCES.

— Etalement des. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 8 et 13 ; BUDGET 1969, 1 (Equipement et logement, Tourisme) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et logement, Tourisme) ; BUDGET 1972 (Tourisme, p. 5130) ; BUDGET 1973 (Tourisme, p. 5338, 5340) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 229 et 348 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 179.

— scolaires. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 44.

VACCINATION.

— antiaphteuse. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 335.

— réparation par l'Etat de tout dommage imputable à une vaccination obligatoire. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, 29.

VACHES.

— Primes d'abattage. — *Voy.* BUDGET 1970, (Agriculture).

VALEURS MOBILIÈRES.

1. — Projet de loi relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1971 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1988** ; rapport le 26 novembre 1971 par M. Bernard Marie, **n° 2082.** Adoption le 2 décembre 1971. — Projet de loi **n° 515.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 64 (année 1971-1972)** ; rapport le 8 décembre 1971 par M. Armengaud), **n° 70 (année 1971-1972).** Adoption avec modifications le 18 décembre 1971. — Projet de loi **n° 48 (année 1971-1972).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1971 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2185 ;** rapport le 20 décembre 1971 par M. Bernard Marie, **n° 2189.** Adoption définitive le 20 décembre 1971. — Projet de loi **n° 562.**

Loi n° 72-6 du 3 janvier 1972, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1972 (p. 154).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 décembre 1971] (p. 6349).

Le problème de la mobilisation de l'épargne à long terme ; les mesures nécessaires pour ranimer la Bourse ; le faible rapport des valeurs françaises (p. 6350) ; l'utilité des mesures tendant à diminuer l'épargne liquide ; le coût pour l'épargnant des services des SICAV ; les inconvénients du développement des SICOMI ; les risques pris par les promoteurs pour assurer des revenus élevés aux souscripteurs ; l'absence de dispositions sur le démarchage financier en vue d'opérations à terme sur le marché des bourses de commerce (p. 6351) ; la nécessité de mieux informer les épargnants.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget : l'importance de l'épargne pour l'économie française ; le triplement de l'épargne brute des ménages de 1960 à 1970 (p. 6351) ; l'exemple des opérations d'assurance et de capitalisation : l'évolution des techniques des démarcheurs ; la définition des établissements autorisés à faire du démarcharge ; la réglementation des plans d'épargne ; l'information des épargnants ; le rôle de la commission des opérations de bourse ; le mode de rémunération du démarcheur ; le problème des obligations (p. 6352).

Avant l'Art 1er : (p. 6352) : réserve d'un amendement de M. Pierre Bas.

Art. 1er : amendements de forme de la Commission des lois (p. 6353) ; adoption ; adoption de l'article premier.

Art. 2 : amendement de M. Pierre Bas tendant à étendre l'application de l'article 2 aux opérations à terme sur le marché des bourses de commerce ; le dépôt d'un projet de loi spécial lors de la prochaine session du Parlement ; retrait de l'amendement ; adoption d'un amendement de coordination de la Commission (p. 6354) ; adoption d'un amendement de coordination de M. Bernard Marie ; amendement de M. Pierre Bas relatif aux opérations à long terme dans les bourses de commerce ; la reprise des dispositions de l'amendement dans le texte en préparation ; retrait de l'amendement ; adoption d'un amendement de coordination de la commission ; adoption de l'article 2.

Art. 3 : adoption d'un amendement de forme de M. Pierre Bas ; retrait d'un amendement de M. Pierre Bas ; adoption de l'article 3.

Art. 4 : adoption.

Art. 5 : amendement de la Commission tendant à étendre l'interdiction du démarchage pour les opérations à terme aux bourses françaises (p. 6355) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à prévoir une exception pour les opérations à terme ferme accompagnées d'instructions écrites ; adoption du sous-amendement et de l'amendedement ; adoption d'un amendement de forme de la commission ; amendement de la commission tendant à étendre le champ d'application de l'article 5 aux SICOMI ; la définition du terme « d'institutions agréées » ; sous-amendement de M. Ansquer tendant à autoriser le démarchage pour les SICOMI sous certaines conditions ; sous-amendement de M. Poudevigne tendant à autoriser les SICOMI à racheter des valeurs sur le marché hors cote.

Intervention de M. Taittinger, Secrétaire d'Etat : le problème des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI) ; les conditions requises pour l'octroi de l'agrément du Ministre (p. 6356) ; le cas des sociétés pour le financement des télécommunications (p. 6356, 6357).

Retrait des sous-amendements ; le cas des sociétés de financement des équipements des télécommunications (p. 6356) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 6357) ; retrait d'un amendement de M. Pierre Bas ; adoption de l'article 5.

Art. 6 : adoption.

Art. 7 : amendement de M. Pierre Bas relatif au statut des remisiers ; adoption ; adoption d'un amendement de coordination de M. Bernard Marie ; adoption de l'article 7.

Art. 8 à 11 : adoption (p. 6357).

Art. 12 à 19 : adoption (p. 6358).

Art. 20 : amendement de la Commission tendant à suspendre l'effet du contrat pendant un délai de quinze jours ; sous-amendement du Gouvernement tendant à préciser que le délai de quinze jours est un délai minimum ; adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 6359) ; amendement de la Commission tendant à rendre sans effet les clauses de renonciation au bénéfice du délai ; adoption de l'amendement et de l'article (p. 6359).

Art. 21 : amendement de la Commission relatif aux contrats d'assurance vie ; adoption de l'amendement et de l'article.

Art. 22 : adoption.

Art. 23 : adoption d'amendements de coordination de la Commission (p. 6359, 6360) ; adoption de l'article (p. 6360).

Art. 24 et 25 : adoption.

Art. 26 : adoption d'un amendement de coordination de la Commission ; adoption de l'article.

Art. 27 à 30 : adoption.

Après l'Art. 30 : amendement de la Commission tendant à protéger les éventuels souscripteurs en remettant à des décrets le soin de déterminer les modalités d'application ; adoption.

Art. 31 à 33 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6361).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1971] (p. 7000).

La proposition de la Commission des lois d'adopter conforme ce projet revenant du Sénat ; protection des personnes sollicitées par les démarcheurs (p. 7001).

Art. 2 : adoption.

Art. 5 : adoption.

Art. 5 *bis* : adoption.

Art. 6 et 7 : adoption (p. 7001).

Art. 20 et 21 : adoption (p. 7002) ;

Art. 26 : adoption.

Art. 31 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 7002).

.—.

Voy. aussi ACTIONS, 1.

— Information des porteurs de. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 14.

VAL D'OISE. — *Voy.* BUDGET 1970 (Collectif, 1).

VEAU.

— Création d'un label du — élevé au lait. — *Voy.* ELEVAGE, 2.

VEDEL (M.).

Rapport Vedel.

— *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 15 à 17 et 39 à 44 ; AGRICULTURE, 11 ; BAUX RURAUX, 17.

VÉHICULES.

— Contrôle technique des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 157 ; AUTOMOBILES, 1, 7, 10 ; CIRCULATION ROUTIÈRE, 32 (1971, p. 1662).

— Routiers utilitaires. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 329 ; IMPÔTS, 2 (art. 3).

— Taxe spéciale. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 5).

— des sociétés. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 53).

— Réglementation communautaire des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 412.

VÉLOCISTES-MOTORISTES.

— Statut. — *Voy.* GARAGISTES, 1.

VENTES.

1. — Proposition de loi tendant à donner aux adjudicataires, dans les ventes aux enchères publiques mobilières, un délai pour l'exercice du recours en garantie vis-à-vis de l'officier vendeur, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1972 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 2614** ; rapport le 14 décembre 1972 par M. Gerbet, **n° 2767.**

.—.

Voy. aussi : GRÈVES, 1.

— sans facture. — *Voy.* BUDGET 1972 (Collectif, 1, p. 5943).

— maritimes. — *Voy.* TRANSPORTS MARITIMES, 1.

— à perte. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 12 ; ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers), 15 (p. 1570, 1597).

— avec primes. — *Voy.* COMMERCE, 17.

— de carburants (T.V.A.). — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (art. 6).

— à consommer sur place (T.V.A.) — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (après art. 6).

VERRE.

— Industrie. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 2.

VERSEMENT DE GARANTIE.

— Intérêt. — *Voy.* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION, 14.

VEUVES.

1. — Proposition de loi tendant à améliorer la protection sociale des veuves, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 avril

1972 par M. Missoffe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2251** ; rapport le 24 novembre 1972 par M. Aubert, **n° 2684.**

2. — Proposition de loi relative à l'institution d'une pension de veuve et à diverses autres mesures en faveur des veuves, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2568.**

Voy. VEUVES, 1.

3. — Proposition de loi tendant à améliorer la protection sociale des veuves, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1972 par M. Lebas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2599.**

Voy. VEUVES, 1.

4. — Proposition de loi tendant à assurer un minimum de ressources aux veuves, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1972 par Mme Vaillant-Couturier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2672.**

. — .

Voy. aussi ORPHELINS, 5 ; BUDGET 1973, Affaires sociales et Santé publique (p. 4704, 4722, 4724, 4728 à 4752).

— Assurance maladie. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régimes particuliers, 8).

— d'assurés sociaux. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, *n°* 64. — *Voy.* ASSURANCES SOCIALES (Régime général), 31.

— des accidentés du travail. — *Voy.* ACCIDENTS DU TRAVAIL, 7.

— Pensions. — *Voy.* BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 144 et 168 ; PENSIONS DE RETRAITE, 15 et 21 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 34, 121.

— CIVILES. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 260.

— DE GUERRE. — *Voy.* BUDGETS (Anciens combattants).

VÉTÉRINAIRE.

— *Voy.* CODE RURAL, 3 (1971, p. 1615) ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE ; ARMÉE, 31.

VIANDES.

1. — Proposition de loi portant organisation du marché de la viande, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Charbonnel (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2513.**

2. — Proposition de loi tendant à créer un office national du bétail et des viandes, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Vinatier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2526.**

3. — Proposition de loi tendant à garantir la progression des revenus des producteurs familiaux de viande et de lait, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2562.**

. — .

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture et art. 12 *ter* texte C.M.P., T.V.A.) ; BUDGET 1971 (Agriculture, p. 5329, 5376) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 181 à 185.

— Prix de la. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 320 et 330.

— Prix du porc. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 218 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 165 à 169.

— Détournement du trafic de la viande de mouton. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 138.

VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Préséance. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 11 du Règlement).

VICHY.

— Compagnie fermière. — *Voy.* EAU, 3.

— Domaine thermal de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 156.

VICTIMES DE SPOLIATIONS.

— Indemnisation par le Gouvernement algérien. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 174.

VIDÉOGRAMMES.

— Société française des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 269 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 138 à 142.

VIEILLESSE.

— Problèmes de la. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Discussion générale, Affaires sociales, Santé publique et Sécurité sociale, Economie et Finances, VI. — Charges communes). *Voy.* PERSONNES AGÉES.

VIERZY.

— Catastrophe de. — Communication de M. Brugnon (20 juin 1972, p. 2654) ; BUDGET 1973 (Transports, I. — Section commune, II. — Transports terrestres).

VIETNAM.

— Guerre du. — DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n°s 3 et 5 ; BUDGET 1969, 1 (Affaires étrangères) ; *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 11.

— Actes de guerre au Nord. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 319.

VIEUX TRAVAILLEURS SALARIÉS.

— Majoration des pensions. — *Voy.* PERSONNES AGÉES, 4.

VIE PRIVÉE.

— Protection. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE.

VIGNETTE AUTOMOBILE.

Voy. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 281 ; BUDGET 1968, 1 (Discussion générale et art. 19) ; BUDGET 1971 (Discussion générale et première partie).

— Maintien de la majoration. — *Voy.* IMPÔTS (Dispositions particulières), 4 (art. 3).

VILLES NOUVELLES.

— Création. — URBANISME, 1 ; BUDGET 1959, 1 (Equipement) ; *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme) ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5107, Equipement et Logement, p. 5015, 5037, Collectif, 1, p. 5943) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 336 ; BUDGET 1973 (Equipement et Urbanisme, Aménagement du territoire).

VILLETTE (La).

— Rapport sur l'affaire de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 300.

— Abattoirs de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat) n°s 165 à 169.

— Société d'économie mixte de La Villette (SEMVI). — *Voy.* BUDGET 1973 (Comptes spéciaux du Trésor).

VINCENNES.

— Université de. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Education nationale).

VINS.

1. — Proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Hauret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 106** ; rapport le 9 octobre 1968 par M. Grussenmeyer, **n° 350.** Adoption le 10 décembre 1968. — Proposition de loi **n° 71.**

Transmis au Sénat le 11 décembre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 87 (année 1968-1969)** ; rapport le 17 décembre 1968 par M. Pauzet, **n° 106 (année 1968-1969).** Adoption définitive le 20 décembre 1968. — Pro-

position de loi **n° 66 (année 1968-1969)** adoptée sans modifications par le Conseil de la République et transmise à l'Assemblée Nationale.

Loi n° 68-1175 du 27 décembre 1968, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1968 (p. 12381).

DISCUSSION [10 décembre 1968] (p. 5268).

La protection des vins d'appellation d'origine contrôlée contre les dommages que pourrait provoquer l'implantation d'établissements industriels dangereux, insalubres et incommodes dans les aires délimitées de production ; la base et la justification de l'appellation d'origine ; la détérioration du milieu ambiant par les établissements insalubres ; le rapprochement de la formule proposée avec la procédure en vigueur pour la protection des appellations d'origine en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ; le caractère limité de ce texte (*ibid*) ; la définition du véritable « site biologique » (p. 5269) ; le grand problème des nuisances (p. 5269) ; la refonte indispensable des textes en vigueur ; l'attention particulière à apporter à la production viticole ; la définition par la loi du 6 juillet de l'appellation d'origine ; l'intérêt économique et social à protéger les productions d'appellation d'origine ; l'industrialisation des provinces ; le contrôle à lui apporter ; la fiscalité abusive du vin ; l'extension de la loi aux vins délimités de qualité supérieure ainsi qu'aux vins de consommation courante.

Intervention de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture (p. 5269) ; l'accord du Gouvernement avec les dispositions de la proposition de loi ; son désir de mieux protéger les aires d'appellation contrôlée ; l'action des représentants du Gouvernement français au niveau européen à Bruxelles ; le complément indispensable que le texte proposé apporte à notre législation en la matière (*ibid*).

Article unique : (p. 5270) ; la consultation de l'Institut national des appellations d'origine dans les cas importants.

Explications de vote (p. 5271) ; le vote favorable du groupe de la fédération de la gauche ; son souci de défendre la qualité des vins et les petits et moyens viticulteurs; l'extension souhaitable de la loi aux vins de qualité supérieure et de consommation courante ; son opposition vigoureuse à l'importation de vins d'Afrique du Nord (p. 5271, 5272) ; la qualité douteuse des vins algériens ; les négociations avec l'Algérie qui menace les sociétés pétrolières françaises ; la reconversion du vignoble français en meilleurs cépages ; la fixation du prix indicatif et du prix-plafond du vin ; le retard du prix du vin ; le mauvais accueil fait par les viticulteurs à la décision du Gouvernement (*ibid*) ; la fixation du stock à la propriété (p. 5272) ; la fixation par la Commission de la C.E.E. des droits de douane sur les importations allemandes en provenance d'Algérie.

Intervention de M. Boulin, Ministre de l'Agriculture (p. 5272) ; le soutien par le Gouvernement des cours des vins et spécialement ceux du Midi ; le caractère indicatif des prix de campagne ; l'augmentation de 7 % acceptée par le Gouvernement ; les efforts poursuivis par lui pour maintenir une politique de qualité et pour organiser les marchés sans les perturber.

Adoption de l'article unique de la proposition de loi avec modification (p. 5272).

2. — Proposition de loi tendant à interdire la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de l'aire géographique de l'appellation d'origine Vouvray, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par MM. André Voisin et Lepage (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 157** ; rapport le 7 mai 1969 par M. Cointat, **n° 696**. Adoption le 28 avril 1971. — Proposition de loi **n° 390.**

Transmise au Sénat le 4 mai 1971 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 203 (année 1970-1971)** ; rapport le 13 mai 1971 par M. Pauzet, **n° 226 (année 1970-1971).** Adoption définitive le 13 mai 1971. — Proposition de loi **n° 86 (année 1970-1971),** adoptée sans modifications par le Conseil de la République et transmise à l'Assemblée Nationale.

Loi n° 71-385 du 22 mai 1971, publiée au *J.O.* du 24 mai 1971 (p. 5062).

DISCUSSION [28 avril 1971] (p. 1523).

Le dépôt en séance d'amendements par le Gouvernement (p. 1524) ; la juste renommée de nos vins d'appellation contrôlée ; les contrefaçons ; la protection du Champagne contre la concurrence des autres vins mousseux ; la distinction des vins mousseux ordi-

naires et des vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ; le contrôle de l'appellation d'origine ; le vin mousseux de Vouvray ; l'interdiction sur le territoire correspondant à cette appellation contrôlée de la fabrication de vins pétillants ; l'interdiction de mentionner sur les papiers commerciaux le nom d'une commune comprise dans l'aire de ces appellations pour la vente de vins mousseux autres que le « Touraine » ou le « Vouvray » ; l'élaboration d'une législation plus large pour assurer une protection de portée générale aux vins d'appellation contrôlée et à l'ensemble des produits de qualité français (p. 1524) ; la discussion d'un texte d'origine parlementaire (p. 1525) ; la politique de qualité ; la rentabilité des exploitations viticoles (*ibid*) ; l'avis favorable de l'Institut national des appellations d'origine (I.N.A.O.) ; la proposition de loi tendant à modifier l'article 166 du Code du vin afin d'inclure la « Clairette » dans les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels ; l'accroissement de la production et de la consommation des vins doux naturels ; les importations de vins de Porto et de vins doux ; les exportations de « Clairette » ; les petits viticulteurs travaillant sur des sols ingrats et des coteaux déshérités.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1524, 1525) : les facteurs qui concourent à l'élaboration d'un vin ; la possibilité de confusion entre les vins d'appellation d'origine contrôlée et les vins de consommation courante ; les problèmes communautaires ; (p. 1526) : ses observations sur la « Clairette » ; le marché des vins doux naturels.

Art. 1er : *l'interdiction de toute fabrication de vins doux ou de vins pétillations autres que ceux pouvant prétendre aux appellations contrôlées de « Vouvray » ou « Touraine »* (p. 1526) ; amendement du Gouvernement tendant à ce que l'on s'en tienne à l'interdiction en ce qui concerne l'étiquetage, l'habillage de la bouteille, etc., sans faire mention de la facturation ou de papiers commerciaux ; la restriction à la liberté commerciale ; la loi du 6 août 1955 relative à la « blanquette de Limoux » et la loi du 20 mars 1934 sur le champagne ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié.

Art. 2 : *Les infractions ;* amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption de l'amendement et de l'article 2, ainsi modifié.

Après l'Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article prévoyant un décret d'application.

Intervention de M. Cointat, Ministre de l'Agriculture (p. 1527) : les dispositions concernant les négociants ; le délai d'un an à compter de la promulgation de la loi accordé aux détenteurs de vins mousseux dont la fabrication est interdite pour l'écoulement des stocks ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1527).

3. — Proposition de loi relative au statut des vins d'Alsace, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par M. Borocco et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 934** ; rapport le 17 décembre 1969 par M. Grussenmeyer, **n° 934.** Adoption le 18 décembre 1969. — Projet de loi **n° 204.**

Transmise au Sénat le 19 décembre 1969 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 160 (année 1969-1970)** ; rapport le 19 décembre 1969 par M. Zwickert, **n° 163 (année 1969-1970).** Adoption le 20 décembre 1969.

Loi n° 70-8 du 2 janvier 1970, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1970 (p. 142).

DISCUSSION [18 décembre 1969] (p. 5052).

La mise en harmonie des dispositions qui régissent actuellement le statut des vins d'Alsace avec la législation en vigueur dans les autres départements français (p. 5052) ; le décret du 25 août 1921 (*ibid*) ; le décret-loi du 30 juillet 1935 (p. 5052, 5054) ; le vignoble alsacien ; sa superficie (p. 5053) ; la protection de l'appellation d'origine « vin d'Alsace » (*ibid*) ; l'ordonnance du 2 novembre 1945 et le décret du 3 octobre 1962 (p. 5053, 5054) ; le comité régional d'experts des vins d'Alsace créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945 ; le décret du 9 janvier 1967 relatif à l'Institut national des appellations d'origine (I.N.A.O.) ; les attributions des comités régionaux de l'I.N.A.O. (p. 5053) ; l'équivoque existant dans les compétences respectives de ces deux comités (p. 5053, 5054) ; l'actualisation nécessaire du statut des vins d'Alsace ; le caractère d'urgence de la présente proposition de loi ; la composition du comité d'experts par des membres du comité régional d'Alsace-Est de

l'I.N.A.O. ; l'accord donné par le Gouvernement à la proposition de loi (*ibid*) ; la large concertation qui s'est instaurée entre tous les intéressés (p. 5054) ; l'évolution qui s'est produite depuis la loi locale du 7 avril 1909 ; l'évolution lente de la législation au cours des trente dernières années.

Article unique : amendement du Gouvernement tendant à harmoniser le texte en discussion avec le décret du 30 octobre 1962 ; adoption ; adoption d'un amendement rédactionnel du Gouvernement (p. 5055) et d'un amendement du Gouvernement tendant à supprimer les deux derniers alinéas de l'article unique ; réserve du vote de l'article unique jusqu'à l'examen de l'article additionnel.

Article additionnel : adoption d'un amendement du Gouvernement.

Adoption de l'ancien article unique devenu l'article premier.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 166 du Code du vin afin d'inclure la « Clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels, présentée à l'Assemblée Nationale le 25 novembre 1970 par M. Clavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1466.**

5. — Proposition de loi relative au statut des vins d'Alsace, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1970 par M. Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1476** ; rapport le 10 décembre 1970 par M. Grussenmeyer, **n° 1528.**

6. — Projet de loi relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « vin d'Alsace » ou « Alsace », présenté à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2542** ; rapport le 27 juin 1972 par M. Grussenmeyer, **n° 2472.** Adoption le 29 juin 1972. — Projet de loi **n° 656.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1972 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 359 (année 1971-1972)** ; rapport le 29 juin 1972 par M. Zwickert, **n° 360 (année 1971-1972).** Adoption définitive le 30 juin 1972. — Projet de loi **n° 157 (année 1971-1972).**

Loi n° 72-628 du 5 juillet 1972, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1972 (p. 7183).

DISCUSSION [29 juin 1972] (p. 2996).

Les exigences nées du Marché commun ; le problème posé par les achats en vrac par l'Allemagne ; le problème de l'extension à d'autres régions (p. 2996).

Intervention de M. Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture : les conditions de la qualité ; les avantages de la mise en bouteilles obligatoire dans la région de production (p. 2996, 2997, 2999) ; le choix de l'Alsace (p. 3001) ; la protection de nos vins à l'intérieur de la C.E.E. (p. 2997, 3002) ; la chaptalisation (p. 2997) ; le contrôle des coupages avec les vins étrangers ; le soutien du marché (p. 2998).

Art. 1er : mise en bouteilles obligatoire ; amendement de la Commission de la production précisant la nature des bouteilles (p. 2999) ; adoption (p. 3002) ; sous-amendement de M. Beylot délimitant la portée géographique (p. 2999) ; retrait (p. 3000) ; sous-amendement rédactionnel du Gouvernement (p. 3000) ; sous-amendement de M. Tisserand (extension au territoire de Belfort) (p. 3000) ; rejet (p. 3002) ; l'amendement de la Commission, modifié par le sous-amendement du Gouvernement, devient l'article premier.

Art. 2 : les décrets d'application ; amendement de suppression de la Commission ; retrait (p. 3002).

Intervention de M. Cointat, Ministre : les sanctions et les problèmes transitoires (p. 3002).

Adoption de l'article 2 (p. 3002).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3002).

7. — Proposition de loi tendant à améliorer l'organisation du marché vinicole notamment en garantissant un prix minimum du vin, présentée à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1972 par M. Roger Roucaute et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2561.**

. — .

Voy. aussi BUDGET 1968, 3 (art. 7) ; BUDGET 1969, 1 (Affaires sociales) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1971 (Agriculture,

p. 5297, 5368, 5378) ; QUESTIONS ORALES (avec débat) 77 à 81, 1971, p. 1191, 1205, 165 à 169, Viticulture.

— Prix du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°s 205, 206, 207, 238 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 11, 99, 188, 304.

— algériens. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n°s 98 et 109.

— d'Alsace. — *Voy.* VINS, 3 ; BUDGET 1969, 1 (art. 16).

— d'appellation contrôlée. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 2 (art. 3) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 309.

— Chaptalisation. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (après l'art. 10).

— doux naturels. — *Voy.* BUDGET 1968, 2 (art. 9) ; ECONOMIE NATIONALE, 4 (art. 6).

— Importations. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 161 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 20 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 23 (Importations d'Algérie) ; BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères).

— Vins italiens. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), 77 à 81 (1971, p. 1194).

— Marché commun. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 17.

— Mousseux. — *Voy.* VINS, 2 (1971, p. 1524).

— de Vouvray. — *Voy.* VINS, 2.

— Personnel de l'Institut des. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 436.

VIOLATIONS DE DOMICILE. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS.

VIOLENCE.

— Enquête sur les récents actes de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 49.

— dans les lycées. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 32.

— dans le monde. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 11).

— Répression. — *Voy.* CRIMES ET DÉLITS, 3.

VISITEUR MÉDICAL.

— Réglementation de la profession. — *Voy.* V.R.P., 7.

VISONS.

— Eleveurs. — *Voy.* BUDGET, 1 (1973, p. 4374).

VITESSE.

Voy. AUTOMOBILES, 11.

— Limitation de. — *Voy.* CIRCULATION ROUTIÈRE, 32 (1971, p. 1663).

VITICULTURE.

1. — Projet de loi portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vigne, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2429** ; rapport le 5 octobre 1972 par M. Duboscq, **n° 2581.** Adoption le 12 octobre 1972. — Projet de loi **n° 678.**

Transmis au Sénat le 17 octobre 1972, **n° 19 (année 1972-1973)** ; rapport le 26 octobre 1972 par M. Kieffer, **n° 41 (année 1972-1973).** Adoption définitive le 2 novembre 1972. — Projet de loi **n° 10 (année 1972-1973).**

Loi n° 72-1011 du 9 novembre 1972, publiée au *J.O.* du 10 novembre 1972 (p. 11692).

DISCUSSION [12 octobre 1972] (p. 4113).

Les dispositions protectrices concernant les matériels de multiplication importés dans la C.E.E. (p. 4113, 4114) ; les garanties nécessaires au maintien de la qualité traditionnelle de notre viticulture (p. 4113) ; la modulation des conditions d'application de la directive du 9 avril 1968 (p. 4114) ; la protection du vignoble français sur le plan variétal et sanitaire (lutte contre les viroses) (p. 4114, 4115) ; les contrôles de l'Institut des vins de consommation courante (p. 4114) ; l'application des dispositions du traité de Rome concernant la viticulture (p. 4115) ; les protestations contre les importations massives de vins étrangers (p. 4115) ; la défense de la politique nationale dans le domaine viticole (p. 4116); le développement de la viticulture italienne ; les difficultés de la viticulture méridionale ; la campagne antivin (p. 4116).

Intervention de M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agri-

culture et du Développement rural : l'abrogation de la loi du 15 juillet 1921, dite loi Guichard (p. 4114) ; la directive du Conseil de ministres de la Communauté du 9 avril 1968 tendant à unifier les législations en vigueur dans les Etats membres ; le maintien de la qualité traditionnelle de notre viticulture ; l'arrêté ministériel tendant à maintenir l'interdiction d'importations des pays tiers (p. 4114) ; les vertus de la politique communautaire en matière agricole (p. 4116) ; les difficultés de la viticulture méridionale ; le cadastre viticole en Italie ; la campagne antivin.

Avant l'Article unique : amendement de M. Lafon (agrément des services français de tutelle pendant une période transitoire) ; (p. 4116) ; la protection de notre vignoble contre le danger de contamination virale (p. 4117) ; rejet de l'amendement.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 4117).

—

Voy. aussi QUESTIONS ORALES (avec débat), n°s 39 à 44, 165 à 169 ; BUDGET 1969, 1 (Agriculture et après art. 8, deuxième délibération, texte C.M.P.) ; BUDGET 1970, 1 (Agriculture) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 217.

— Bénéfices agricoles en Bourgogne. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 360.

— Campagne viticole. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 370.

— Crise viticole. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 371.

VITTEL.

— Préparation des Jeux olympiques. — *Voy.* BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, Section II. — Jeunesse, Sports et Loisirs).

VIZILLE.

— Cession du domaine de. — *Voy.* BUDGET pour 1972, art. 64 (p. 6867).

VOIES FLUVIALES.

— *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IX).

VOIES NAVIGABLES.

1. — Projet de loi concernant certaines dispositions relatives à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 1152** ; rapport le 23 juin 1970 par M. Radius, **n° 1276.** Adoption le 23 juin 1970. — Projet de loi **n° 260.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1970 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 312 (année 1969-1970)** ; rapport le 26 juin 1970 par M. Louis Jung, **n° 335(année 1969-1970).** Adoption définitive le 30 juin 1970. — Projet de loi **n° 163 (année 1969-1970).**

Loi n° 70-619 du 10 juillet 1970, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1970 (p. 6548).

DISCUSSION [23 juin 1970].

La dérogation autorisée à la loi du 24 juillet 1966 ; la répartition par décret de la valeur locative de la totalité de la force motrice de la chute de Gambsheim ; les emprunts que la société aura besoin de faire auprès du public ; l'abaissement de sept à deux du nombre des associés ; la répartition de la valeur locative de la force motrice entre les communes françaises riveraines des deux chutes ; les dispositions du décret du 5 janvier 1955 (*ibid*) ; les difficultés d'application de ce texte au cas particulier des deux ouvrages de Gambsheim et Iffezheim ; la répartition entre les communes françaises riveraines nonobstant les dispositions des articles 1423 et 1467 du C.G.I. ; l'audition par la Commission du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ; l'adoption du projet de loi par la Commission ; la consultation des diverses communes parties prenantes.

Art. 1er : adoption.

Art. 2 : adoption avec modification.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

2. — Projet de loi portant modification des articles 189 et 191 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier

Ministre (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1363**; rapport le 26 novembre 1970 par M. Fortuit, **n° 1473.** Adoption le 15 décembre 1970. — Projet de loi **n° 338.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1970 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 120 (année 1970-1971)** ; rapport le 22 avril 1971 par M. Bouquerel, **n° 192 (année 1970-1971).** Adoption avec modifications le 6 mai 1971. — Projet de loi **n° 80 (année 1970-1971).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1971 (deuxième lecture) (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1710**; rapport le 13 mai 1971 par M. Fortuit, **n° 1722.** Adoption définitive le 26 mai 1971. — Projet de loi **n° 414.**

Loi n° 71-422 du 10 juin 1971, publiée au *J.O.* du 11 juin 1971 (p. 5612).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [15 décembre 1970] (p. 6532).

Les textes réglementant les voies navigables (p. 6532) ; la création par décret du 13 octobre 1956 d'un code des voies navigables et de la navigation intérieure (*ibid*) ; les deux catégories de transporteurs par eau : les compagnies de transport et les artisans bateliers (*ibid*) ; l'état du marché des frets ; l'intervention des courtiers de fret auprès des artisans (*ibid*) ; la centralisation des offres et des demandes de transport par l'Office national de la navigation ; les bureaux d'affrètement (p. 6532, 6533) ; l'adaptation d'une législation de l'entre-deux-guerres aux nécessités actuelles de l'économie industrielle (p. 6532) ; la portée limitée du projet de loi (p. 6532) ; la modification de l'article 189 du Code du domaine public fluvial (p. 6533) ; la lutte contre les opérations irrégulières (p. 6532) ; la modification de l'article 191 du Code du domaine public fluvial (p. 6533) ; l'assouplissement des conditions d'exploitation (p. 6532) ; la concurrence malsaine entre les artisans bateliers (p. 6533) ; l'exploitation accrue des bateliers (*ibid*) ; la nécessité d'une réorganisation des transports fluviaux (p. 6532) ; le plan d'ensemble de la batellerie (p. 6532, 6533) ; la réforme d'ensemble du Code et la suppression des entraves à la modernisation (p. 6532) ; l'impossibilité pour les artisans bateliers de rénover et de renouveler leur matériel (p. 6533) ; l'état d'abandon des voies d'eau (p. 6533); la non-réalisation du Ve Plan; l'effort des autres pays européens ; les solutions proposées par les syndicats de bateliers ; le schéma directeur pour les voies navigables ; la nécessité de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt (*ibid*).

Intervention de M. Jacques Lilouzy, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (p. 6533) : ses observations sur le régime de l'affrètement sur les voies navigables ; la possibilité de conclure des contrats de voyages multiples.

Art. 1er : *Adjonction d'un nouvel alinéa à l'article 189 du Code du domaine public fluvial tendant à ce que ces transports constituent une activité accessoire et complémentaire d'une autre activité* (p. 6533)) : deux amendements pouvant être soumis à discussion commune ; le premier, présenté par la Commission de la production ; le deuxième, présenté par le Gouvernement et tendant à préciser le texte ; l'existence d'un lien entre les transports considérés et l'activité principale de l'entreprise (p. 6533) ; la notion d'activité principale (p. 6534) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article premier, ainsi modifié.

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 191 du Code du domaine public fluvial relatif au contrat de voyage ;* adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6534).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [26 mai 1971] (p. 2096).

Les vertus du bicaméralisme ; l'avis favorable à l'adoption du texte du Sénat (p. 2096).

Art. 1er : modification du premier alinéa de l'article 189 du Code du domaine public fluvial ; adoption de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

.—.

Voy. aussi BUDGET 1969, 1 (Equipement) ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Equipement, Transports, I. — Services communs et transports terrestres, Services du Premier Ministre, IX) ; BUDGET 1972 (Equipement et Logement, p. 5011, 5030) ; BUDGET 1973 (Equipement et Logement) ; PLAN, 1.

VOIES PRIVÉES.

— Dépenses afférentes au classement. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. additionnel).

VOIES RAPIDES.

Voy. ROUTES, 2, 8.

VOIRIE.

— Dégradation par les travaux souterrains. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 44.

— Taxe. — *Voy.* BUDGET 1971 (p. 5463).

— routière. — *Voy.* URBANISME, 10.

— urbaine. — *Voy.* BUDGETS (Equipement, Intérieur).

VOITURE.

— biens s'y trouvant. — *Voy.* HÔTELS, 2.

— D'OCCASION.

— T.V.A. — *Voy.* BUDGET 1969, 2.

— DES SOCIÉTÉS.

— Majoration de la taxe. — *Voy.* BUDGET 1968, 1 (Discussion générale et art. 2).

— DE TOURISME.

— T.V.A. applicable aux ventes. — *Voy.* BUDGET 1969, 5 (art. 8).

VOLAILLES.

Voy. BUDGET 1971 (p. 5701).

— Exportation de. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 226.

— Taxe parafiscale. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Taxes parafiscales et après art. 40, deuxième délibération).

VOLONTAIRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE. — *Voy.* BUDGET 1972 (Education nationale, p. 5583).

VOLONTAIRES DU PROGRÈS. — *Voy.* BUDGET 1970, 1 (Affaires étrangères).

VOTE.

— modes de votation à l'A.N. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 27).

— opérations de. — *Voy.* ELECTIONS (législation), 33.

— bloqué. — *Voy.* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971 (p. 7010).

— de confiance. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 8).

— par correspondance. — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5 et 14 ; ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES, 1.

— obligatoire (des étudiants). — *Voy.* EDUCATION NATIONALE, 1 (Discussion générale et art. 9).

— par procuration (dans les T.O.M.). — *Voy.* ELECTIONS (Législation), 5.

— par scrutin public. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 3, 5 (art. 66 du Règlement).

— personnel. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 65 du Règlement).

— sans débat. — *Voy.* RÈGLEMENT A.N., 5 (art. 103 à 105 du Règlement).

VOUVRAY. — *Voy.* VINS, 2.

VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS, PLACIERS.

1. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 29 n du Livre premier du Code du travail sur la rémunération des représentants de commerce en cas de cessation de service, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1968 par M. Tomasini (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 57.**

2. — Proposition de loi tendant à mettre un terme au blocage de certains salaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1969 par MM. Raymond Boisdé et Ansquer (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 930.**

3. — Proposition de loi tendant à préciser les conditions exigées pour l'exercice exclusif des activités de voyageur, représentant ou placier, présentée à l'Assemblée Natio-

nale le 19 décembre 1969 par M. Valleix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1002.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 29 M du Livre premier du Code du travail relatif à la rupture du contrat de travail, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1970 par M. Weber (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1123.**

5. — Proposition de loi tendant à améliorer le statut professionnel des voyageurs, représentants ou placiers, présentée à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1970 par M. Berthelot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1171.**

6. — Proposition de loi relative aux statuts professionnels des voyageurs, représentants ou placiers, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1970 par M. Delelis et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1417.**

7. — Proposition de loi relatipe à la réglementation de la profession de visiteur médical, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1970 par M. Péronnet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1575;** rapport le 8 décembre 1972 par Mme Troisier, **n° 2748.**

8. — Proposition de loi précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1972 par M. de Montesquiou et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2330.**

9. — Proposition de loi précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1972 par M. Valleix et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2524;** rapport le 6 décembre 1972 par M. Pierre Buron, **n° 2731.** Adoption le 19 décembre 1972. — Proposition de loi **n° 759.**

DISCUSSION [19 décembre 1972] (p. 6347).

La garantie à apporter aux V.R.P. de l'application intégrale de leur statut (p. 6348) ; le passage du critère de « l'activité essentielle » à celui de l' « exclusivité absolue ».

Intervention de M. Christian Poncelet, Secrétaire d'Etat (p. 6348) : les inconvénients d'une jurisprudence trop stricte dans l'application du caractère exclusif et constant de l'activité du V.R.P. ; l'octroi aux V.R.P. du bénéfice des indemnités de licenciement ou de mise à la retraite des autres salariés de leur employeur lorsque ces indemnités sont supérieures aux indemnités spécifiques du statut des V.R.P.

Art. 1er à 3 : adoptés (p. 6348, 6349).

Le fait que ce texte d'origine parlementaire ait été accepté par le Gouvernement ; l'approbation de ce texte par le groupe communiste.

Adoption à l'unanimité de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6349).

W

WALL STREET.

— Baisse. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 12).

WALLIS ET FUTUNA.

Voy. BUDGET 1969, 1 (Services du Premier Ministre, V) ; BUDGET 1970, 1 (Services du Premier Ministre, IV).

— Prise en charge par l'Etat de l'enseignement primaire à. —

— Liaison aérienne régulière entre. —

— Centre culturel de. —

Voy. BUDGET 1973 (Services du Premier Ministre, VII. — T.O.M.).

WARRANT.

— Obligations à. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 4 (deuxième lecture).

Y

YOUGOSLAVIE.

— Droits des personnes et de la famille. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 87.

— Convention générale sur la Sécurité sociale. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 40.

— Entraide judiciaire. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 46.

YAOUNDÉ.

— *Voy.* CONFÉRENCE DE YAOUNDÉ.

Z

ZONE FRANC. — *Voy.* QUESTIONS D'ACTUALITÉ, n° 244 (1971, p. 4618).

ZONE MARITIME.

— Délimitation de la — du rayon douanier. — *Voy.* ECONOMIE NATIONALE, 1 (art. 19).

ZONES A URBANISER PAR PRIORITÉ (Z.U.P.). — *Voy.* BUDGETS (*Equipement*).

ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.). — *Voy.* URBANISME, 4 ; BUDGET 1970, 1 (Equipement et Logement, Logement et Urbanisme) ; BUDGET 1972 (Equipement et Logement, p. 5037).

ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (Z.A.D.). — *Voy.* URBANISME, 6 et 8 (1971, p. 2845, 2869) ; BUDGET 1972 (Logement et Urbanisme, p. 5051).

ZONES DE MONTAGNE. — *Voy.* BUDGETS 1969 et 1970, 1 (Agriculture) ; BUDGET 1971 (p. 5603, 5609) ; Agriculture.

ZONES DE RÉNOVATION RURALE. — *Voy.* BUDGETS (Agriculture, Equipement et Logement, Tourisme, Services du Premier Ministre).

ZONES FRANCHES. — *Voy.* DOUANES, 4 (1971, p. 1362).

ANNEXE

TABLEAU DE CONCORDANCE

entre les numéros des documents déposés sur le bureau de l'Assemblée Nationale et les rubriques de la Table des matières (avec l'indication des numéros qu'ils occupent à l'intérieur de ces rubriques)

Nos des documents	Rubriques de la Table
1	Allocution.
2	Allocution.
3	Budget 1968 (collectif) - 1.
4	Amnistie - 1.
5	Economie nationale - 1.
6	Pouvoir législatif (délégation) - 1.
7	Armée - 7.
8	Budget 1968 - 2 (collectif).
9	Région parisienne 1.
10	Lois de finances - 1.
11	Baux de locaux d'habitation - 1.
12	Immeubles - 1.
13	Faillite et règlement judiciaire - 1.
14	Agriculture - 1.
15	Salaires - 1.
16	Enfance - 1.
17	Usufruit - 1.
18	Amnistie - 2.
19	Immeubles - 2.
20	Successions - 1.
21	Accidents du travail - 1.
22	Radiodiffusion et télévision - 1.
23	Elections - 1.
24	Constitution - 1.
25	Elections - 2.
26	Baux ruraux - 1.
27	Code civil - 1.
28	Divorce et séparation de corps - 1.
29	Communes - 1.
30	Congés payés - 1.
31	Président de la République - 1.
32	Règlement A.N. - 1.
33	Commission d'enquête et de contrôle - 1.
34	Règlement A.N. - 2.
35	Budget 1968 - 2 (collectif).
36	Sécurité sociale - 1.
37	Règlement A.N. - 3.
38	Elections - 3.
39	Grèves - 1.

Nos des documents	Rubriques de la Table
40	Budget 1968 (collectif) - 1.
41	Budget 1968 (collectif) - 1.
42	Armée - 7.
43	Budget 1968 (collectif) - 1.
44	Sécurité sociale - 1.
45	Economie nationale - 1.
46	Armée - 8.
47	Transports maritimes - 1.
48	Congés payés - 2.
49	Grèves - 1.
50	Amnistie - 1.
51	Garagistes - 1.
52	Garagistes - 2.
53	Anciens combattants - 1.
54	Francophonie - 1.
55	Santé publique - 1.
56	Divorce et séparation de corps - 2.
57	V.R.P. - 1.
58	Mines et carrières - 1.
59	Assurances - 1.
60	Sapeurs-pompiers - 1.
61	Commerce - 1.
62	Agriculture - 1.
63	Pensions de retraite - 1.
64	Automobiles - 1.
65	Automobiles - 2.
66	Gage et nantissement - 1.
67	Successions - 2.
68	Ordres professionnels - 1.
69	Baux ruraux - 2.
70	Bâtiments publics - 1.
71	Artisans et commerçants - 1.
72	Obligation d'assistance - 1.
73	Santé publique - 2.
74	Débits de boissons - 1.
75	Baux ruraux - 3.
76	Débits de boissons - 2.
77	Assurances sociales agricoles - 1.
78	Tourisme - 1.
79	Elevage - 1.
80	Travail - 1.
81	Archéologie - 1.
82	Rentes viagères - 1.
83	Baux de locaux d'habitation - 2.
84	Guérisseurs - 1.
85	Artisans - 2.
86	Elevage - 2.
87	Baux ruraux - 4.
88	Baux ruraux - 5.
89	Jeunesse - 1.
90	Sécurité sociale - 2.
91	Ordres professionnels - 3.
92	Baux commerciaux - 1.
93	Décorations - 1.
94	Entreprises publiques - 1.
95	Médecins - 1.
96	Agriculture - 2.
97	Communes - 2.
98	Construction - 1.
99	Obligation d'assistance - 2.
100	Sports - 1.
101	Baux commerciaux - 2.
102	Mutualité sociale agricole - 1.
103	Personnes âgées - 1.
104	Décorations - 2.
105	Elevage - 3.
106	Vins - 1.
107	Propriété littéraire et artistique - 1.
108	Agriculture - 3.
109	Fonctionnaires - 1.
110	Radiodiffusion et télévision - 2.
111	Personnes âgées - 2.
112	Immeubles - 3.
113	Majorité (âge de la) - 1.
114	Servitudes - 1.
115	Automobiles - 3.
116	Pensions de retraites - 2.
117	Abandon de famille - 1.
118	Agriculture - 5.
119	Fêtes légales - 1.
120	Pensions militaires d'invalidité - 1.
121	Majorité (âge de la) - 2.
122	Logement - 1.
123	Emploi - 2.
124	Pensions militaires d'invalidité - 2.
125	Rapatriés - 1.
126	Rentes viagères - 2.
127	Rapatriés - 2.
128	Amnistie - 3.
129	Communes - 3.
130	Peine de mort - 1.
131	Racisme - 1.
132	Amnistie - 4.
133	Jeunesse - 1.
134	Assistantes sociales - 1.
135	Rapatriés - 3.
136	Etudiants - 1.
137	Pensions de retraites - 2.
138	Assurances sociales (régime général) - 1.

Nos des documents	Rubriques de la Table
139	Assurances sociales (régime général) - 2.
140	Assurances - 2.
141	Chasse - 1.
142	Urbanisme - 1.
143	Conseils généraux - 1.
144	Fonctionnaires - 2.
145	Corps diplomatique et consulaire - 1.
146	Assurances sociales (régime général) - 3.
147	Sécurité sociale - 3.
148	Assistantes sociales - 2.
149	Entreprises publiques - 2.
150	Grève - 2.
151	Santé publique - 3.
152	Mutualité sociale agricole
153	Communes - 4.
154	Assurances sociales agricoles - 2.
155	Baux ruraux - 6.
156	Elections professionnelles et sociales - 1.
157	Vins - 2.
158	Sports - 2.
159	Logement - 2.
160	Professions libérales - 1.
161	Sécurité sociale - 4.
162	Sécurité sociale - 5.
163	Assurances sociales (régime général) - 4.
164	Assurances sociales (régime général) - 5.
165	Prestations familiales - 1.
166	Assurances sociales (régime général) - 6.
167	Assurances sociales (régime général) - 7.
168	Prestations familiales - 2.
169	Police et sûreté nationale - 1.
170	Décorations - 3.
171	Assurances sociales (régime général) - 8.
172	Impôts directs - 1.
173	Sociétés - 1.
174	Grèves - 3.
175	Crédit - 1.
176	Chasse - 2.
177	Pêche - 1.
178	Routes - 1.
179	Remembrement rural - 1.
180	Remembrement rural - 2.
181	Automobiles - 4.
182	Automobiles - 5.
183	Ordres professionnels - 3.
184	Débits de boissons - 3.
185	Arts - 1.
186	Animaux - 1.
187	Décorations - 4.
188	Agriculture - 4.
189	Agriculture - 5.
190	Elevage - 4.
191	Remembrement rural - 3.
192	Rapatriés - 4.
193	Commerce - 2.
194	Expropriation - 1.
195	Assurances - 3.
196	Urbanisme - 2.
197	Sécurité sociale - 1.
198	Pouvoir législatif (délégation) - 1.
199	Plateau continental - 1.
200	Traités et Conventions - 1.
201	Budget 1968 (collectif) - 1.
202	Economie nationale - 1.
203	Budget 1968 (collectif) - 2.
204	Budget 1968 (collectif) - 1.
205	Economie nationale - 1.
206	Budget 1968 - 2.
207	Sécurité sociale - 1.
208	Armée - 8.
209	Budget 1968 (collectif) - 1.
210	Pouvoir législatif (délégation) - 1.
211	Grèves - 1.
212	Grèves - 1.
213	Pouvoir législatif (délégation) - 1.
214	Conseils généraux - 2.
215	Délégués du personnel - 1.
216	Fonctionnaires - 3.
217	Syndicats - 1.
218	Automobiles - 6.
219	Relations financières internationales - 1.
220	Débits de boissons, 4.
221	Assistantes sociales - 3.
222	Orphelins - 1.
223	Baux de locaux d'habitation - 3.
224	Sociétés - 2.
225	Baux de locaux d'habitation - 4.
226	Chèque - 1.
227	Assurances sociales (régime général) - 9.
228	Médecine sociale - 1.
229	Sociétés - 3.
230	Pensions de retraites - 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
231	Fonctionnaires - 4.
232	Collectivités locales - 1.
233	Décorations - 5.
234	Transports routiers - 1.
235	Postes et télécommunications - 1.
236	Elections - 4.
237	Documentation économique - 1.
238	Collectivités locales - 2.
239	Successions - 3.
240	Etrangers - 1.
241	Radiodiffusion télévision française - 3.
242	Constitution - 2.
243	Règlement A.N. - 4.
244	Grèves - 1.
245	Grèves - 1.
246	Langues régionales - 1.
247	Auxiliaires médicaux - 1.
248	Fonctionnaires - 5.
249	Communes - 5.
250	Ports - 1.
251	Pouvoir législatif (délégation - 1.
252	Pouvoir législatif (délégation - 1.
253	Pouvoir législatif (délégation - 1.
254	Douanes - 1.
255	Traités et Conventions - 2.
256	Traités et Conventions - 3.
257	Spectacles - 1.
258	Presse - 1.
259	Impôts (disp. part. div.) - 1.
260	Impôts (disp. part. div.) - 2.
261	Commissions d'enquête et de contrôle - 2.
262	Privilèges et hypothèques - 2.
263	Crimes et délits - 1.
264	Impôts (disp. part. div.) - 1.
265	Impôts (disp. part. div.) - 2.
266	Enseignement supérieur - 1.
267	Impôts (disp. part. div.) - 2.
268	Ordres professionnels - 5.
269	Chasse - 3.
270	D.O.M. - 1.
271	Douanes - 2.
272	Routes - 2.
273	Spectacles - 2.
274	Impôts (disp. part. div.) - 2.
275	Enseignement supérieur - 1.
276	Traités et Conventions - 4.
277	Traités et Conventions - 5.
278	Traités et Conventions - 6.
279	Traités et Conventions - 7.
280	Impôts (disp. part. div.) - 2.
281	Plateau continental - 1.
282	Transports maritimes - 2.
283	Elections (législation) - 3.
284	Traités et Conventions - 8.
285	Sociétés - 4.
286	Traités et Conventions - 9.
287	D.O.M. - 2.
288	Enseignement supérieur - 1.
289	Impôts (disp. part. div.) - 3.
290	Etrangers - 2.
291	Presse - 2.
292	Baux de locaux d'habitation - 5.
293	Racisme - 2.
294	Baux commerciaux - 3.
295	Baux commerciaux - 4.
296	Immeubles - 4.
297	Armée - 9.
298	Congés payés - 3.
299	T.O.M. - 1.
300	Sécurité sociale agricole - 3.
301	Anciens combattants - 2.
302	Pensions de retraite - 5.
303	Tourisme - 2.
304	Police et Sûreté nationale - 2.
305	Congés payés - 4.
306	Obligation alimentaire - 1.
307	Assurances sociales (régime général) - 10.
308	Racisme - 3.
309	Urbanisme - 3.
310	Communes - 6.
311	Communes - 7.
312	Hôtels - 1.
313	Racisme - 4.
314	Communes - 8.
315	Impôts directs - 2.
316	Rentes viagères - 3.
317	Rapatriés - 5.
318	D.O.M. - 3.
319	Etrangers - 3.
320	Sécurité sociale - 6.
321	Pensions de retraite - 6.
322	Communes - 9.
323	D.O.M. - 4.
324	Région parisienne - 2.
325	Etrangers - 4.
326	Baux ruraux - 7.
327	Logement - 4.
328	Rapatriés - 6.
329	Algérie - 1.

Nos des documents	Rubriques de la Table
330	Forêts - 1.
331	Pensions de retraite - 7.
332	Mineurs - 1.
333	Education nationale - 1.
334	Assurances - 4.
335	Congés payés - 5.
336	Ports - 1.
337	Constitution - 3.
338	Comptabilité publique - 1.
339	Traités et Conventions - 10.
340	Enseignement supérieur - 1.
341	Budget 1969 - 1.
342	Traités et Conventions - 2.
343	Transports maritimes - 1.
344	Racisme - 5.
345	Loyers - 1.
346	Fêtes légales - 2.
347	Presse - 1.
348	Spectacles - 2.
349	Baux ruraux - 1.
350	Vins - 1.
351	Chasse - 3.
352	Ordres professionnels - 5.
353	D.O.M. - 2.
354	Douanes - 1.
355	Sociétés - 4.
356	Traités et Conventions - 8.
357	Crimes et délits - 1.
358	Privilèges et hypothèques - 2.
359	Budget 1969 - 1.
360	Budget 1969 - 1.
361	T.O.M. - 2.
362	Traités et Conventions - 1.
363	Traités et Conventions - 8.
364	Budget 1969 - 1.
365	Tribunaux administratifs - 1.
366	Traités et Conventions - 11.
367	T.O.M. - 2.
368	Assurances sociales (Régime général) - 11.
369	Service national - 1.
370	Assurances - 5.
371	Enfance - 2.
372	Amnistie - 5.
373	Déportés et internés - 1.
374	Divorce et séparation de corps - 3.
375	Service national - 2.
376	Débits de boisson - 5.
377	Accidents du travail - 2.
378	Pensions de retraite - 8.
379	Sociétés - 5.
380	Automobiles - 7.
381	Congés payés - 6.
382	Assurances sociales (régime général) - 12.
383	Baux ruraux - 8.
384	Tabacs - 1.
385	Objets abandonnés - 1.
386	Baux ruraux - 9.
387	Ordres professionnels - 6.
388	Armée - 10.
389	Energie nucléaire - 2.
390	D.O.M. - 5.
391	Espace (exploration) - 2.
392	Traités et Conventions - 12.
393	Budget 1969 - 1.
394	Budget 1969 - 1.
395	Budget 1969 - 1.
396	Enseignement supérieur - 1.
397	Agriculture - 6.
398	Traités et Conventions - 13.
399	Règlement A.N. - 5.
400	T.O.M. - 3.
401	T.O.M. - 4.
402	T.O.M. - 5.
403	Assurances sociales (régime général) - 13.
404	Accidents du travail - 3.
405	Rentes viagères - 4.
406	Jeunesse - 3.
407	Filiation - 1.
408	Armée - 11.
409	Pensions de retraite - 9.
410	Assurances sociales (régime général) - 14.
411	Elevage - 5.
412	Assurances sociales (régime général) - 15.
413	Jeunesse - 4.
414	Santé publique - 4.
415	Santé publique - 5.
416	Médecins - 2.
417	Sécurité sociale - 7.
418	Assurances sociales (régime général) - 16.
419	Sports - 3.
420	Pensions de retraite - 10.
421	Pensions militaires d'invalidité - 3.
422	Assurances sociales (régime général) - 17.
423	Agréés - 1.
424	Commerce - 3.
425	Nomades - 1.
426	Collectivités locales - 3.
427	Enseignement supérieur - 1.
428	D.O.M. - 1.
429	Douanes - 2.

Nos des documents	Rubriques de la Table
430	Baux de locaux d'habitation - 6.
431	D.O.M. - 6.
432	Transports maritimes - 2.
433	Traités et Conventions - 3.
434	Elections (législation) - 5.
435	Tribunaux administratifs - 1.
436	Energie nucléaire - 2.
437	Traités et Conventions - 11.
438	Plateau continental - 1.
439	Calamités - 1.
440	Ordres professionnels - 7.
441	Impôts directs - 3.
442	Prestations familiales - 3.
443	Assurances sociales (régime général) - 18.
444	Orphelins - 2.
445	Nationalisation - 1.
446	Artisans et commerçants - 2.
447	Emploi - 3.
448	Agriculture - 9.
449	Amnistie - 6.
450	Absence - 1.
451	Agriculture - 10.
452	Artisans et commerçants - 3.
453	Lait et produits laitiers - 1.
454	Traités et Conventions - 4.
455	Traités et Conventions - 5.
456	Traités et Conventions - 6.
457	Traités et Conventions - 7.
458	Traités et Conventions - 10.
459	Budget 1968 (collectif) - 3.
460	Service national - 1.
461	Armée - 10.
462	Traités et Conventions - 14.
463	Baux ruraux - 9.
464	Traités et Conventions - 12.
465	Traités et Conventions - 12.
466	Transports maritimes - 1.
467	Sociétés - 4.
468	Comptabilité publique - 1.
469	Conseils généraux - 1 et 2.
470	Gage et nantissement - 1.
471	Successions - 2.
472	Routes - 2.
473	Armée - 12.
474	Ordres professionnels - 1.
475	Syndicats - 2.
476	Economie nationale - 2.
477	D.O.M. - 5.
478	Commissions d'enquête - 3.
479	Economie nationale - 2.
480	Education nationale - 2.
481	Plateau continental - 1.
482	Traités et Conventions - 11.
483	Budget 1968 (collectif) - 3.
484	Rapports d'information - 1.
485	Syndicats - 2.
486	Armée - 13.
487	Budget 1968 (collectif) - 3.
488	Exploitants agricoles - 5.
489	Travail - 2.
490	Objets abandonnés - 1.
491	Transports maritimes - 1.
492	Exploitants agricoles - 6.
493	Amnistie - 7.
494	Animaux - 2.
495	Bruit - 1.
496	Armée - 14.
497	Naissances (contrôle des) - 1.
498	Armée - 2.
499	Majorité (âge de la) - 3.
500	Construction - 2.
501	Congés payés - 7.
502	Personnes âgées - 2.
503	Travail - 3.
504	T.O.M. - 4.
505	T.O.M. - 3.
506	Constitution - 4.
507	Budget 1969 - 1.
508	Construction - 3.
509	Urbanisme - 2.
510	T.O.M. - 5.
511	T.O.M. - 3.
512	D.O.M. - 6.
513	Lait et produits laitiers - 1.
514	Budget 1969 - 1.
515	Exploitants agricoles - 5.
516	Armée - 11.
517	Délégués du personnel - 2.
518	Spectacles - 3.
519	Emploi - 4.
520	Sécurité sociale - 8.
521	Anciens combattants - 3.
522	Spectacles - 2.
523	Nomades - 1.
524	Police et sûreté nationale - 2.
525	Agriculture - 6.
526	Travail - 2.
527	Emploi - 4.
528	Délégués du personnel - 2.
529	Construction - 3.
530	Traités et Conventions - 3.
531	Traités et Conventions - 9.
532	Rapports d'information - 2.

Nos des documents	Rubriques de la Table
533	Traités et Conventions - 9.
534	Education nationale - 2.
535	Rapatriés - 1, 3 et 5.
536	Elections - 5.
537	Œuvres d'art - 1.
538	Routes - 2.
539	Budget 1969 - 1.
540	Armée - 12.
541	Exploitants agricoles - 5.
542	Lois de règlement - 2.
543	Œuvres d'art - 1.
544	Spectacles - 2.
545	Spectacles - 3.
546	Exploitants agricoles - 5.
547	Sociétés - 4.
548	Traités et Conventions - 15.
549	Budget 1969 - 1.
550	Budget 1969 - 1.
551	Syndicats - 2.
552	T.O.M. - 5.
553	T.O.M. - 3.
554	T.O.M. - 4.
555	Commissions d'enquête et de contrôle - 4.
556	Baux de locaux d'habitation - 6.
557	Elections - 5.
558	Construction - 3.
559	Routes - 2.
560	Syndicats - 2.
561	T.O.M. - 3.
562	T.O.M. - 3.
563	T.O.M. - 5.
564	Construction - 3.
565	T.O.M. - 4.
566	Immeubles - 2.
567	Nomades - 1.
568	Armée - 15.
569	Constitution - 5.
570	Enseignement privé - 1.
571	D.O.M. - 7.
572	Gage et nantissement - 1.
573	Successions - 2.
574	Nomades - 1.
575	T.O.M. - 4.
576	Travail - 2.
577	Travail - 2.
578	Communes - 10.
579	Marchés d'intérêt national - 1.
580	Baux ruraux - 10.
581	Accidents du travail - 4.
582	Pêche - 2.
583	Personnes âgées - 4.
584	Assurances sociales (régime général) - 19.
585	Enseignement privé - 2.
586	Travail - 4.
587	Langues régionales - 2.
588	Majorité - 4.
589	Pensions de retraite - 11.
590	Fonctionnaires - 6.
591	Pensions de retraite - 12.
592	Pensions de retraite - 13.
593	Pensions de retraite - 14.
594	Transports - 1.
595	Médecine sociale - 2.
596	Jeunesse - 5.
597	Médecins - 3.
598	Baux de locaux d'habitation - 7.
599	Agriculture - 7.
600	Assurances sociales (régime général) - 20.
601	Exploitants agricoles - 7.
602	Sports - 4.
603	T.O.M. - 3.
604	T.O.M. - 3.
605	T.O.M. - 4.
606	T.O.M. - 4.
607	Commissions d'enquête et de contrôle - 4.
608	T.O.M. - 5.
609	T.O.M. - 5.
610	Lait et produits laitiers - 1.
611	Lait et produits laitiers - 1.
612	Sociétés - 4.
613	Sociétés - 4.
614	T.O.M. - 5.
615	T.O.M. - 5.
616	Radiodiffusion - 4.
617	Armée - 13.
618	Communes - 11.
619	D.O.M. - 8.
620	Hôtels - 2.
621	Traités et Conventions - 16.
622	Armée - 16.
623	Traités et Conventions - 17.
624	Budget 1969 (collectif) - 2.
625	Traités et Conventions - 18.
626	Traités et Conventions - 19.
627	Traités et Conventions - 20.
628	Traités et Conventions - 21.
629	Budget 1969 (collectif) - 2.
630	Congés payés - 2.
631	Traités et Conventions - 22.
632	Médecins - 4.
633	Construction - 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
634	Education nationale - 3.
635	Œuvres d'art - 2.
636	Associations - 1.
637	Aéronautique - 1.
638	Pensions de retraites - 15.
639	Transports aériens - 1.
640	Travail - 5.
641	Routes - 3.
642	Puissance paternelle - 1.
643	Avocats - 1.
644	Débits de boissons - 6.
645	Salaires - 2.
646	Protection civile - 1.
647	Filiation naturelle - 2.
648	Pensions de retraites - 16.
649	Commerce - 4.
650	Crèches - 1.
651	Sidérurgie - 1.
652	Pensions de retraites - 17.
653	Pensions de retraites - 18.
654	Travail - 6.
655	Baux de locaux d'habitation - 8.
656	Elections (législation) - 6.
657	Divorce et séparation de corps - 4.
658	Débits de boissons - 7.
659	Assurances sociales (régimes particuliers) - 1.
660	Sociétés - 6.
661	Radiodiffusion-télévision - 5.
662	Région parisienne - 3.
663	Nationalisation - 2.
664	Personnes âgées - 5.
665	Assurances sociales (régime général) - 21.
666	Assurances sociales (régime général) - 22.
667	Orphelins - 3.
668	Personnes âgées - 8.
669	Assurances sociales (régime général) - 23.
670	Sécurité sociale - 9.
671	Armée - 17.
672	Enfance - 3.
673	Comités d'entreprises - 1.
674	Budget 1969 (collectif) - 3.
675	T.O.M. - 6.
676	D.O.M. - 7.
677	Traités et Conventions - 21.
678	Collectivités locales - 3.
679	Traités et Conventions - 23.
680	Communes - 2, 6, 11.
681	Traités et Conventions - 18.
682	Filiation naturelle - 1.
683	Hôtels - 2.
684	Elevage - 4 et 5.
685	Assurances sociales (régimes particuliers) - 2.
686	Lois de règlement - 2.
687	Traités et Conventions - 16.
688	Traités et Conventions - 14.
689	Traités et Conventions - 15.
690	Traités et Conventions - 14.
691	Traités et Conventions - 16.
692	Traités et Conventions - 15.
693	Transports maritimes - 2.
694	Rapports d'information - 3.
695	Baux ruraux - 2.
696	Vins - 2.
697	D.O.M. - 9.
698	Santé publique - 6.
699	Arts - 2.
700	Baux ruraux - 11.
701	Rapatriés - 7.
702	Accidents du travail - 5.
703	Police et Sûreté nationale - 3.
704	Travail - 7.
705	Impôts directs - 4.
706	Armée - 18.
707	Région parisienne - 4.
708	Sécurité sociale - 10.
709	Assurances sociales (régimes particuliers) - 3.
710	Accidents du travail - 6.
711	Elections (législation) - 7.
712	Baux ruraux - 12.
713	Rapports d'information - 4.
714	Traités et Conventions - 24.
715	Gage et nantissement - 1.
716	Successions - 2.
717	Assurances sociales agricoles - 4.
718	Constitution - 6.
719	Douanes - 3.
720	Budget 1969 - 4.
721	Agriculture - 8.
722	Président de la République - 2.
723	Mines et carrières - 2.
724	Traités et Conventions - 25.
725	Président de la République - 3.
726	Président de la République - 4.
727	Sociétés - 7.
728	Allocution - 3.
729	Allocution - 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
730	Amnistie - 8.
731	Sociétés - 6.
732	Amnistie - 8.
733	Rapport d'information - 5.
734	Assurances sociales (régime général) - 24.
735	Assurances sociales (régime général) - 25.
736	D.O.M. - 10.
737	Loyers - 2.
738	Assurances sociales (régimes particuliers) - 4.
739	Assurances sociales (régime général) - 26.
740	Construction - 5.
741	Routes - 4.
742	Assistance judiciaire - 1.
743	Assurances sociales (régime général) - 27.
744	Départements - 1.
745	Pensions de retraite - 19.
746	Forêts - 3.
747	Famille - 2.
748	Baux commerciaux - 5.
749	Routes - 5.
750	Exploitants agricoles - 8.
751	Armée - 16.
752	Amnistie - 8.
753	Amnistie - 8.
754	Rapport d'information - 6.
755	Traités et Conventions - 26.
756	Constitution - 7.
757	Traités et Conventions - 27.
758	Président de la République - 5.
759	Président de la République - 6.
760	Constitution - 8.
761	Traités et Conventions - 28.
762	Traités et Conventions - 29.
763	Députés - 1.
764	Impôts (dispositions particulières diverses) - 4.
765	Marché commun - 1.
766	Impôts (dispositions particulières diverses) - 4.
767	Rapatriés - 8.
768	Radiodiffusion - 4.
769	Impôts (dispositions particulières diverses) - 4.
770	Sports - 6.
771	Pensions de retraite - 20.
772	Education nationale - 4.
773	Famille - 3.
774	Impôts (dispositions particulières diverses) - 5.
775	Construction - 6.
776	Fonctionnaires - 7.
777	Impôts locaux - 1.
778	Conseils généraux - 3.
779	Chasse - 4.
780	Presse - 3.
781	Exploitants agricoles - 9.
782	Résistants - 1.
783	Gouvernement - 1.
784	Presse - 4.
785	Jeunesse - 6.
786	Entreprises publiques - 4.
787	Assurances sociales (régime général) - 28.
788	Construction - 7.
789	Langues régionales - 3.
790	Nationalisation - 3.
791	Déportés et internés - 2.
792	Pension de retraite - 21.
793	Baux ruraux - 13.
794	Départements - 2.
795	Divorce et séparation de corps - 5.
796	Baux de locaux d'habitation - 9.
797	Baux commerciaux - 6.
798	Sapeurs-pompiers - 2.
799	Elections (législation) - 8.
800	Impôts (dispositions particulières diverses) - 4.
801	Agriculture - 8.
802	Pêche - 2.
803	Economie nationale - 3.
804	D.O.M. - 7.
805	Traités et Conventions - 17.
806	Traités et Conventions - 19.
807	Traités et Conventions - 13.
808	Traités et Conventions - 22.
809	Rapatriés - 1, 3, 5, 7, 8.
810	Traités et Conventions - 29.
811	Procédure pénale - 1.
812	Traités et Conventions - 26.
813	Automobiles - 3.
814	Traités et Conventions - 25.
815	Traités et Conventions - 23.
816	D.O.M. - 8.
817	Armée - 18.
818	Armée - 15.
819	Prestations familiales - 4.
820	Traités et Conventions - 28.
821	Traités et Conventions - 27.
822	Budget 1970 - 1.
823	Presse - 3 et 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
824	Règlement Assemblée Nationale - 5.
825	Armée - 19.
826	T.O.M. - 7.
827	Assurances - 7.
828	Mines et carrières - 2.
829	Santé publique - 7.
830	Traités et Conventions - 26.
831	Traités et Conventions - 25.
832	Assurances sociales agricoles - 4.
833	Spectacles - 3.
834	Emploi - 4.
835	Budget 1970 - 1.
836	Budget 1970 - 1.
837	Budget 1970 - 1.
838	Budget 1970 - 1.
839	Budget 1970 - 1.
840	Budget 1970 - 1.
841	Spectacles - 2.
842	Armée - 13.
843	Prestations familiales - 4.
844	Expropriation - 2.
845	Amnistie - 9.
846	Sapeurs-pompiers - 3.
847	Immeubles - 5.
848	Enseignement secondaire - 1.
849	Réfugiés - 1.
850	Artisans et commerçants - 4.
851	Assurances sociales (régimes particuliers) - 5.
852	Fonctionnaires - 8.
853	Impôts locaux - 2.
854	Départements - 3.
855	Domaine public - 1.
856	Rapatriés - 8.
857	Rapatriés - 8.
858	Famille - 4.
859	Rapport d'information - 7.
860	Gage et nantissement - 1.
861	Hôtels - 2.
862	Rapports d'information - 8.
863	Sécurité sociale - 2.
864	Traités et Conventions - 30.
865	Rapports d'information - 9.
866	Santé publique - 8.
867	Communes - 11.
868	Collectivités locales - 3.
869	Traités et Conventions - 31.
870	Armée - 20.
871	Armée - 21.
872	Armée - 22.
873	Armée - 23.
874	Armée - 24.
875	Baux de locaux d'habitation - 10.
876	Impôts locaux - 3.
877	Réhabilitation - 1.
878	Santé publique - 9.
879	Assurances sociales agricoles - 5.
880	Pensions de retraite - 22.
881	Urbanisme - 5.
882	Mer (droit de la) - 1.
883	Santé publique - 10.
884	Transports routiers - 2.
885	Rapports d'information - 10.
886	Urbanisme - 4.
887	T.O.M. - 7.
888	T.O.M. - 6.
889	Hôtels - 2.
890	Ordres professionnels - 1.
891	Armée - 15.
892	Traités et Conventions - 32.
893	Assurances sociales (régimes particuliers) - 6.
894	Communes - 11.
895	Collectivités locales - 3.
896	Assurances - 7.
897	Traités et Conventions - 30.
898	Armée - 15.
899	Traités et Conventions - 23.
900	Traités et Conventions - 30.
901	Filiation naturelle - 1.
902	Armée - 25.
903	Traités et Conventions - 33.
904	Budget 1969 (collectif) - 5.
905	Gage et nantissement - 1.
906	Economie nationale - 3.
907	Assurances sociales (régimes part.) - 7.
908	Impôts (disp. part. div.) - 6.
909	Traités et Conventions - 34.
910	Poudres - 1.
911	Armée - 26.
912	Salaires - 3.
913	Urbanisme - 4 et 5.
914	Traités et Conventions - 31.
915	Assurances sociales (régimes part.) - 6.
916	Rapports d'information - 11.
917	Armée - 21.
918	Armée - 22.
919	Armée - 23.
920	Relations financières internationales - 2.
921	Armée - 25.
922	Armée - 19.

Nos des documents	Rubriques de la Table
923	Spectacles - 2.
924	Spectacles - 3.
925	Emploi - 4.
926	Enseignement privé - 2.
927	Traités et Conventions - 33.
928	Traités et Conventions - 33.
929	Pensions de retraite - 23.
930	V.R.P. - 2.
931	Assurances - 8.
932	Ordres professionnels - 8.
933	Assurances sociales (régimes part.) - 8.
934	Vins - 3.
935	Impôts (disp. part. div.) - 7.
936	Fonctionnaires - 9.
937	Urbanisme - 4 et 5.
938	Elections prof. et soc. - 1.
939	Budget 1969 (collectif) - 5.
940	Impôts (disp. part. div.) - 6.
941	Filiation naturelle - 1.
942	Entreprises publiques - 5.
943	Budget 1969 (collectif) - 3.
944	Budget 1969 (collectif) - 4.
945	Salaires - 3.
946	Assurances sociales (régimes part.) - 7.
947	Armée - 26.
948	Fonctionnaires - 10.
949	Crédit - 2.
950	Impôts (disp. part. div.) - 6.
951	Budget 1969 (collectif) - 5.
952	Ordres professionnels - 1.
953	Budget 1970 - 1.
954	Baux commerciaux - 6.
955	Routes - 6.
956	Assurances sociales (régimes part.) - 7.
957	Traités et Conventions - 35.
958	Nomades - 2.
959	Budget 1970 - 1.
960	Relations financières internationales - 2.
961	Urbanisme - 1.
962	Règlement A.N. - 5.
963	Baux ruraux - 14.
964	Sociétés - 8.
965	Entreprises publiques - 5.
966	Hôtels - 2.
967	Mines et carrières - 2.
968	Assurances sociales agricoles - 4.
969	Traités et Conventions - 35.
970	Mines et carrières - 2.
971	Entreprises publiques - 5.
972	Economie nationale - 3.
973	Routes - 7.
974	Procédure pénale - 2.
975	Assurances sociales (régimes part.) - 6.
976	Nomades - 2.
977	Sociétés - 8.
978	Domaine public - 1.
979	Transports aériens - 1.
980	Economie nationale - 3.
981	Hôtels - 2.
982	Rapports d'information - 12.
983	Traités et Conventions - 34.
984	Vins - 3.
985	Commissions d'enquête - 5.
986	Lois de règlement - 3.
987	Assurances sociales (régimes part.) - 7.
988	Salaires - 3.
989	Budget 1969 (collectif) - 5.
990	Assurances sociales (régimes part.) - 6.
991	Transports - 2.
992	Traités et Conventions - 36.
993	D.O.M. - 4.
994	Assurances sociales (régimes part.) - 7.
995	Budget 1969 (collectif) - 5
996	Salaires - 3.
997	Pensions de retraites - 24.
998	Procédure civile - 1.
999	Sports - 7.
1000	Pensions de retraites - 25.
1001	Anciens combattants - 4.
1002	V.R.P. - 3.
1003	Automobiles - 8.
1004	Assurances sociales agricoles - 6.
1005	Handicapés - 1.
1006	Sociétés - 9.
1007	Crédit - 3.
1008	Successions - 4.
1009	Décorations - 6.
1010	Communes - 12.
1011	Etrangers - 4.
1012	Donations - 1.
1013	Région parisienne 5.
1014	Service national - 3.
1015	Régimes matrimoniaux - 1.
1016	Baux commerciaux - 6.
1017	Baux commerciaux - 6.
1018	Education nationale - 5.
1019	Commissions d'enquête - 6.
1020	Entreprises publiques - 5.
1021	Entreprises publiques - 5.
1022	Fonctionnaires - 11.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1023	Traités et Conventions - 37.
1024	Traités et Conventions - 38.
1025	Automobiles - 9.
1026	Traités et Conventions - 39.
1027	Rapports d'information - 13.
1028	Traités et Conventions - 40.
1029	Sociétés - 10.
1030	Traités et Conventions - 41.
1031	Traités et Conventions - 42.
1032	Famille - 1, 2, 3 et 4.
1033	T.O.M. - 8.
1034	Pêche - 3.
1035	Traités et Conventions - 43.
1036	Traités et Conventions - 44.
1037	Assurances sociales agricoles - 4.
1038	Routes - 6.
1039	Radiodiffusion-télévision - 6.
1040	Divorce et séparation de corps - 1.
1041	Assurances sociales agricoles - 7.
1042	Pompes funèbres - 1.
1043	Pensions de retraite - 26.
1044	Sports - 8.
1045	Animaux - 3.
1046	Successions - 5.
1047	Banques - 1.
1048	Amnistie - 10.
1049	Santé publique - 11.
1050	Animaux - 4.
1051	Armée - 27.
1052	Assurances sociales (régime général) - 29.
1053	Pensions de retraite - 27.
1054	Eau - 1.
1055	Sociétés - 11.
1056	Baux ruraux - 15.
1057	Rapatriés - 9.
1058	Eau - 2.
1059	Pensions de retraite - 28.
1060	Construction - 8.
1061	Responsabilité civile - 1.
1062	Responsabilité civile - 2.
1063	Agriculture - 9.
1064	Amnistie - 11.
1065	Communes - 13.
1066	Santé publique - 12.
1067	Impôts (dispositions particulières diverses) - 8.
1068	Service national - 4.
1069	Assurances sociales (régime général) - 30.
1070	Radiodiffusion - télévision - 7.
1071	Agriculture - 8.
1072	Crimes et délits - 2.
1073	Traités et Conventions - 45.
1074	Routes - 7.
1075	Médecins - 4.
1076	Fonctionnaires - 10.
1077	Fonctionnaires - 11.
1078	Lois de règlement - 3.
1079	Postes et Télécommunications - 1.
1080	Conseils généraux - 4.
1081	Transports - 2.
1082	Hôtels - 2.
1083	Automobiles - 9.
1084	Traités et Conventions - 37.
1085	Traités et Conventions - 38.
1086	Traités et Conventions - 39.
1087	Traités et Conventions - 40.
1088	Traités et Conventions - 41.
1089	Traités et Conventions - 42.
1090	Traités et Conventions - 32.
1091	T.O.M. - 8.
1092	Traités et Conventions - 36.
1093	Décorations - 7.
1094	Fêtes légales - 3.
1095	Construction - 9.
1096	Chasse - 5.
1097	Baux commerciaux - 10.
1098	Urbanisme - 6.
1099	Obligation alimentaire - 2.
1100	Pêche - 3.
1101	Agriculture - 8.
1102	T.O.M. - 9.
1103	Déportés et internés - 3.
1104	Espace - 2.
1105	Crimes et délits - 2.
1106	Traités et Conventions - 32.
1107	Traités et Conventions - 32.
1108	Traités et Conventions - 47.
1109	Commissions d'enquête et de contrôle - 7.
1110	Rapports d'information - 14.
1111	Urbanisme - 2.
1112	Traités et Conventions - 48.
1113	Rapatriés - 9 *bis*.
1114	Faillite et règlement judiciaire - 2.
1115	D.O.M. - 11.
1116	Banques - 2.
1117	Assurances - 9.
1118	Pensions de retraite - 29.
1119	Tribunaux administratifs - 2.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1120	Procédure civile et commerciale - 2.
1121	Jardins familiaux - 1.
1122	Domaine public - 2.
1123	V.R.P. - 4.
1124	Presse - 5.
1125	Commerce - 5.
1126	Dons et legs - 1.
1127	Règlement - 6.
1128	Traités et Conventions - 36.
1129	Accidents du travail - 1.
1130	Rapport d'information - 15.
1131	Enseignement supérieur - 2.
1132	Impôts (dispositions particulières diverses) - 10.
1133	Organismes internationaux - 1.
1134	Traités et Conventions - 49.
1135	Traités et Conventions - 50.
1136	Traités et Conventions - 51.
1137	Traités et Conventions - 43.
1138	Commissions d'enquête et de contrôle - 5.
1139	Assurances sociales (régime général) - 25 et 30.
1140	Famille - 4.
1141	Pêche - 2.
1142	Assurances sociales (régimes particuliers) - 9.
1143	Famille - 4.
1144	Rapport d'information - 16.
1145	Armée - 28.
1146	Communautés urbaines - 1.
1147	Procédure pénale - 1.
1148	Poudres - 1.
1149	Armée - 20.
1150	Traités et Conventions - 52.
1151	Traités et Conventions - 53.
1152	Voies navigables - 1.
1153	Crimes et délits - 2.
1154	Economie nationale - 4.
1155	Santé publique - 7 et 8.
1156	Elections (législation) - 9.
1157	Impôts indirects - 1.
1158	Baux de locaux d'habitation - 11.
1159	Etrangers - 5.
1160	Commerce - 6.
1161	Impôts (dispositions particulières diverses) - 9.
1162	Communes - 14.
1163	Commerce - 7.
1164	Communes - 15.
1165	Expropriation - 3.
1166	Baux commerciaux - 7.
1167	Impôts directs - 5.
1168	Chasse - 6.
1169	Assurances sociales (régime général) - 31.
1170	Obligation alimentaire - 3.
1171	V.R.P. - 5.
1172	Météorologie - 1.
1173	Commémoration - 1.
1174	Communautés urbaines - 1.
1175	Déportés et internés - 3.
1176	Armée - 28.
1177	Elevage - 2.
1178	Urbanisme - 1.
1179	Enseignement supérieur - 2.
1180	Impôts directs - 3.
1181	Economie nationale - 4.
1182	Rapport d'information - 17.
1183	Logement - 6.
1184	Plan - 1.
1185	Elections (législation) - 10.
1186	Commissions d'enquête et de contrôle - 8.
1187	Crimes et délits - 2.
1188	Rapatriés - 10.
1189	Service national - 5.
1190	Procédure pénale - 3.
1191	Rapatriés - 11.
1192	Traités et Conventions - 54.
1193	Traités et Conventions - 48.
1194	Traités et Conventions - 47.
1195	Traités et Conventions - 46.
1196	Traités et Conventions - 45.
1197	Organismes internationaux - 1.
1198	Traités et Conventions - 49.
1199	Transports aériens - 1.
1200	Chasse - 5.
1201	Obligation alimentaire - 4.
1202	Service national - 5.
1203	Plan - 1.
1204	Baux ruraux - 16.
1205	Baux ruraux - 17.
1206	Agriculture - 10.
1207	Agriculture - 11.
1208	Rapport d'information - 18.
1209	Rapport d'information - 19.
1210	Logement - 6.
1211	Actions - 1.
1212	Commerce - 8.
1213	Majorité (âge de la) - 5.
1214	Elections (législation) - 12.
1215	Sécurité sociale - 12.
1216	Commerce - 9.
1217	Adultère - 1.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1218	Commerce - 10.
1219	Adultère - 2.
1220	Etrangers - 6.
1221	Radiodiffusion - télévision - 8.
1222	Enseignement secondaire - 2.
1223	Fonctionnaires - 12.
1224	Ordres professionnels - 9.
1225	Elections (législation) - 13.
1226	Accidents du travail - 7.
1227	Enseignement supérieur - 3.
1228	Elections (législation) - 14.
1229	Prestations familiales - 5.
1230	Pensions de retraite - 1.
1231	Plan - 1.
1232	Traités et Conventions - 55.
1233	Rapatriés - 10.
1234	Constitution - 1.
1235	Rapport d'information - 20.
1236	Plan - 1.
1237	Justice - 1.
1238	Justice - 2.
1239	Justice - 3.
1240	Assurances sociales (régimes particuliers) - 9.
1241	Commissions d'enquête et de contrôle - 7.
1242	Commissions d'enquête et de contrôle - 9.
1243	Automobiles - 9.
1244	Enseignement supérieur - 2.
1245	Baux de locaux d'habitation - 12.
1246	Logement - 7.
1247	Immeubles - 6.
1248	Routes - 6.
1249	Automobiles - 9.
1250	Urbanisme - 2.
1251	Enseignement supérieur - 2.
1252	Déportés et internés - 3.
1253	Monuments historiques - 1.
1254	Logement - 7.
1255	Justice - 3.
1256	Rapports d'information - 21.
1257	Plan - 1.
1258	Routes - 6.
1259	Déportés et internés - 3.
1260	Justice - 1.
1261	Réfugiés - 1.
1262	Donations - 1.
1263	Hôtels - 2.
1264	Traités et Conventions - 50.
1265	Traités et Conventions - 54.
1266	Débits de boisson - 1.
1267	Débits de boisson - 4.
1268	Débits de boisson - 6.
1269	Débits de boisson - 7.
1270	Immeubles - 6.
1271	Procédure pénale - 2.
1272	Logement - 6.
1273	Enseignement supérieur - 2.
1274	Traités et Conventions - 52.
1275	Traités et Conventions - 53.
1276	Voies navigables - 1.
1277	Baux de locaux d'habitation - 12.
1278	Transports - 2.
1279	Santé publique - 13.
1280	Urbanisme - 1.
1281	Logement - 6.
1282	Service national - 6.
1283	Enseignement supérieur - 2.
1284	Procédure pénale - 3.
1285	Nature (protection) - 1.
1286	Résistants - 1.
1287	Crédit - 4.
1288	Mines et carrières - 3.
1289	Logement - 8.
1290	Armée - 23.
1291	Nationalisations - 4.
1292	Assurances sociales (régimes particuliers) - 10.
1293	Travailleuses familiales - 1.
1294	Nationalisations - 5.
1295	Commerce - 11.
1296	Baux commerciaux - 8.
1297	Impôts directs - 6.
1298	Pouvoir législatif (délégation) - 2.
1299	Assurances sociales (régimes particuliers) - 11.
1300	Accidents du travail - 8.
1301	Assurances sociales (régime général) - 32.
1302	Sidérurgie - 2.
1303	Baux ruraux - 18.
1304	Baux ruraux - 16.
1305	Baux ruraux - 17.
1306	Agriculture - 10.
1307	Agriculture - 11.
1308	Transports - 2.
1309	Anciens combattants - 3.
1310	Justice - 2.
1311	Baux de locaux d'habitation - 12.
1312	Economie nationale - 4.
1313	Economie nationale - 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1314	Procédure pénale - 2.
1315	Rapatriés - 10.
1316	Obligation alimentaire - 4.
1317	T.O.M. - 9.
1318	Service national - 5.
1319	Rapports d'information - 22.
1320	Santé publique - 13.
1321	Médecine sociale - 1.
1322	Hôpitaux - 1.
1323	Rapatriés - 10.
1324	Enseignement supérieur - 3.
1325	Baux de locaux d'habitation - 12.
1326	Justice - 1.
1327	Justice - 2.
1328	Justice - 3.
1329	Rapatriés - 10.
1330	Santé publique - 7 et 8.
1331	Routes - 6.
1332	Procédure pénale - 2.
1333	Economie nationale - 4.
1334	Pêche - 3.
1335	Urbanisme - 2.
1336	Economie nationale - 4.
1337	Urbanisme - 2.
1338	Procédure pénale - 2.
1339	Routes - 6.
1340	Sports - 7.
1341	Rapatriés - 10.
1342	Rapatriés - 10.
1343	Pêche - 3.
1344	Transports aériens - 1.
1345	Elections (législation) - 15.
1346	Enseignement supérieur - 4.
1347	Santé publique - 14.
1348	Eau - 3.
1349	Santé publique - 15.
1350	Pensions d'invalidité - 4.
1351	Rapports d'information - 23.
1352	Urbanisme - 1.
1353	Urbanisme - 1.
1354	Région parisienne - 6.
1355	Départements - 4.
1356	Assemblée parlementaire des communautés européennes - 1.
1357	Rapports d'information - 24.
1358	Fonctionnaires - 13.
1359	Mutualité - 1.
1360	Traités et Conventions - 56.
1361	Armée - 42.
1362	Traités et Conventions - 57.
1363	Voies navigables - 2.
1364	Forêts - 5.
1365	Fonctionnaires - 14.
1366	Monuments historiques - 1.
1367	Hôpitaux - 1.
1368	Traités et Conventions - 51.
1369	Traités et Conventions - 56.
1370	Traités et Conventions - 57.
1371	Mutualité - 1.
1372	Armée - 42.
1373	Armée - 42.
1374	Radiodiffusion - 6.
1375	Crédit - 2.
1376	Budget 1971 - 1.
1377	Circulation routière - 1.
1378	Sociétés - 12.
1379	Enseignement secondaire - 3.
1380	Débits de boisson - 8.
1381	Code rural - 1.
1382	Logement - 9.
1383	Communes - 16.
1384	Sociétés - 13.
1385	Délégués du personnel - 3.
1386	Général Kœnig - 1.
1387	Région parisienne - 7.
1388	Service national - 6.
1389	Etrangers - 7.
1390	Fonctionnaires - 13.
1391	Rapports d'information - 25.
1392	Médecins - 4.
1393	Communes - 17.
1394	Fonctionnaires - 14.
1395	Budget 1971 - 1.
1396	Budget 1971 - 1.
1397	Budget 1971 - 1.
1398	Budget 1971 - 1.
1399	Budget 1971 - 1.
1400	Budget 1971 - 1.
1401	Rapports d'information - 26.
1402	Divorce et séparation de corps - 1.
1403	Emploi - 4.
1404	Successions - 6.
1405	Traités et Conventions - 58.
1406	Traités et Conventions - 59.
1407	Baux ruraux - 17.
1408	Agriculture - 11.
1409	Baux ruraux - 16.
1410	Relations financières internationales - 3.
1411	Déportés et internés - 4.
1412	Marchés administratifs - 1.
1413	Impôts directs - 7.
1414	Assurances sociales (régimes particuliers) - 12.
1415	Code rural - 2.
1416	Orphelins - 4.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1417	V.R.P. - 6.
1418	Communes - 18.
1419	Ordres professionnels - 10.
1420	Emplois réservés - 1.
1421	Logement - 10.
1422	Grèves - 4.
1423	Forêts - 7.
1424	Enseignement privé - 2.
1425	T.O.M. - 8.
1426	Industries chimiques - 1.
1427	Santé publique - 7.
1428	Communes - 19.
1429	Fonctionnaires - 14.
1430	Hôpitaux - 2.
1431	Douanes - 4.
1432	Sociétés - 10.
1433	T.O.M. - 8.
1434	Communes - 17.
1435	Armée - 30.
1436	Divorce et séparation de corps - 1.
1437	Routes - 8.
1438	Sociétés - 14.
1439	Enseignement privé - 2.
1440	Sociétés - 15.
1441	Médecins - 4.
1442	Forêts - 5.
1443	Forêts - 7.
1444	Mines et carrières - 3.
1445	Région parisienne - 7.
1446	Débits de boisson - 8.
1447	Communes - 19.
1448	Budget 1970 (collectif) - 1.
1449	Logement - 11.
1450	Communes - 19.
1451	Logement - 12.
1452	Rapatriés - 12.
1453	Sociétés - 16.
1454	Informatique - 1.
1455	Mines et carrières - 4.
1456	Matériels de guerre - 1.
1457	Filiation - 3.
1458	Divorce et séparation de corps - 6.
1459	Général Kœnig - 2.
1460	Faillite et règlement judiciaire - 3.
1461	Elections (législation) - 16.
1462	T.O.M. - 10.
1463	Personnes âgées - 7.
1464	Logement - 13.
1465	Formation professionnelle - 1.
1466	Vins - 4.
1467	Pensions de retraite - 30.
1468	Cour des comptes - 1.
1469	Agriculture - 12.
1470	Forêts - 8.
1471	Communes - 20.
1472	Droits de l'homme - 1.
1473	Voies navigables - 2.
1474	Industries chimiques - 1.
1475	Douanes - 4.
1476	Vins - 5.
1477	Agriculture - 11.
1478	Cour de discipline budgétaire et financière - 1.
1479	Code du travail - 1.
1480	Sociétés - 14.
1481	Hôpitaux - 2.
1482	Baux ruraux - 17.
1483	Baux ruraux - 16.
1484	Budget 1970 (collectif) - 1.
1485	Budget 1970 (collectif) - 1.
1486	Orphelins - 5.
1487	Code civil - 1.
1488	Relations financières internationales - 3.
1489	Routes - 8.
1490	Budget 1971 - 1.
1491	Armée - 29.
1492	Budget 1970 (collectif) - 1.
1493	Sociétés - 15.
1494	Traités et Conventions - 58.
1495	Traités et Conventions - 59.
1496	Santé publique - 7.
1497	Actions - 1.
1498	Agréés - 1.
1499	Assurances - 4.
1500	Orphelins - 5.
1501	Code du travail - 2.
1502	Budget 1971 - 1.
1503	Général de Gaulle - 1.
1504	Auxiliaires médicaux - 2.
1505	Jeunesse - 7.
1506	Congés payés - 8.
1507	Elections (législation) - 10.
1508	Artisans et commerçants - 5.
1509	Commerce - 12.
1510	Ordres professionnels - 11.
1511	Cour des comptes - 2.
1512	Impôts (dispositions particulières diverses) - 12.
1513	Affichage - 1.
1514	Conditionnement - 1.
1515	Auxiliaires médicaux - 3.
1516	Calamités - 2.
1517	Pensions de retraite - 31.
1518	Mutualité - 2.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1519	Logement - 14.
1520	Alsace-Lorraine - 1.
1521	Majorité (âge de la) - 6.
1522	Collectivités locales - 4.
1523	Automobiles - 9.
1524	Sociétés - 10.
1525	Pêche - 4.
1526	Pêche - 5.
1527	Automobiles - 9.
1528	Vins - 5.
1529	Pêche - 5.
1530	Pêche - 4.
1531	Logement - 11.
1532	Général de Gaulle - 1.
1533	Lois de règlement - 4.
1534	Radiodiffusion - télévision - 6.
1535	Fonctionnaires - 14.
1536	Fonctionnaires - 13.
1537	Rapports d'information - 27.
1538	Sociétés - 10.
1539	Fonctionnaires - 14.
1540	Code du travail - 2.
1541	Hôpitaux - 2.
1542	Code civil - 1.
1543	Fonctionnaires - 13.
1544	Radiodiffusion - télévision - 6.
1545	Hôpitaux - 2.
1546	Election (législation) - 10.
1547	Communes - 19.
1548	Rapports d'information - 28.
1549	Rapports d'information - 29.
1550	Communes - 18.
1551	Communes - 19.
1552	Budget 1970 (collectif) - 1.
1553	Budget 1970 (collectif) - 1.
1554	Rapports d'information - 30.
1555	Santé publique - 7.
1556	Médecins - 4.
1557	Filiation - 1.
1558	Hôpitaux - 2.
1559	Artisans et commerçants - 6.
1560	Actions - 1.
1561	Procédure pénale - 3.
1562	Donations - 1.
1563	Santé publique - 7.
1564	Sociétés - 15.
1565	Filiation - 1.
1566	Actions - 1.
1567	Sociétés - 15.
1568	Personnes âgées - 8.
1569	Impôts (dispositions particulières diverses) - 12.
1570	Baux commerciaux - 9.
1571	Exploitants agricoles - 10.
1572	Assurances sociales (régimes particuliers) - 13.
1573	Stations-service - 1.
1574	Alsace-Lorraine - 2.
1575	V.R.P. - 7.
1576	Baux commerciaux - 11.
1577	Famille - 5.
1578	Enseignement technique - 1.
1579	Santé publique - 16.
1580	Région parisienne - 8.
1581	Divorce et séparation de corps - 7.
1582	Service national - 8.
1583	Sports - 9.
1584	Santé publique - 17.
1585	Santé publique - 18.
1586	Collectivités locales - 5.
1587	Famille - 7.
1588	Procédure pénale - 3.
1589	Médecins - 4.
1590	Communes - 21.
1591	Armée - 27.
1592	Décorations - 7.
1593	Rapports d'information - 31.
1594	Rapports d'information - 32.
1595	Rapports d'information - 33.
1596	Rapports d'information - 34.
1597	Service national - 7.
1598	Agriculture - 11.
1599	Sociétés - 15.
1600	Actions - 1.
1601	Sociétés - 15.
1602	Actions - 1.
1603	Agriculture - 11.
1604	Hôpitaux - 1.
1605	Hôpitaux - 1.
1606	Enseignement privé - 3.
1607	Règlement Assemblée Nationale - 7.
1608	Pétitions - 129.
1609	Sociétés - 15.
1610	Sociétés - 15.
1611	Sociétés - 15.
1612	T.O.M. - 11.
1613	Transports aériens - 2.
1614	Traités et Conventions - 60.
1615	Traités et Conventions - 61.
1616	Traités et Conventions - 62.
1617	Traités et Conventions - 63.
1618	Traités et Conventions - 64.
1619	Assurances - 10.
1620	Code du travail - 3.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1621	Traités et Conventions - 65.
1622	Auxiliaires médicaux - 2.
1623	Impôts directs - 8.
1624	Filiation - 4.
1625	Code du travail - 1.
1626	Successions - 1.
1627	Région parisienne - 6.
1628	Emplois réservés - 2.
1629	Service national - 7.
1630	Transports aériens - 2.
1631	Assurances - 10.
1632	Traités et Conventions - 66.
1633	Traités et Conventions - 67.
1634	T.O.M. - 12.
1635	Enseignement privé - 3.
1636	Donations - 1.
1637	Traités et Conventions - 60.
1638	Traités et Conventions - 62.
1639	Traités et Conventions - 63.
1640	Traités et Conventions - 64.
1641	Cour de discipline financière et budgétaire - 1.
1642	Lois de règlement - 4.
1643	Emplois réservés - 2.
1644	Service national - 9.
1645	Code du travail - 4.
1646	Handicapés - 2.
1647	T.O.M. - 11.
1648	Travail - 7.
1649	Pensions de retraite - 32.
1650	Santé publique - 19.
1651	Impôts (dispositions particulières diverses - 13.
1652	Cour des comptes - 3.
1653	Travail - 8.
1654	Handicapés - 3.
1655	Assurances sociales (régime général) - 33.
1656	Routes - 9.
1657	Déportés et internés - 5.
1658	Procédure civile et commerciale - 3.
1659	Routes - 10.
1660	Commerce - 13.
1661	Travail - 9.
1662	Racisme - 6.
1663	Election (législation) - 18.
1664	Conseil constitutionnel - 1.
1665	Forêts - 7.
1666	Forêts - 5.
1667	Enfance - 2 et 3.
1668	Code rural - 3.
1669	Armée - 31.
1670	Service national - 9.
1671	Code du travail - 3.
1672	Forêts - 7.
1673	Animaux - 3.
1674	Forêts - 5.
1675	Loi de finances - 1.
1676	Alsace-Lorraine - 2.
1677	Traités et Conventions - 61.
1678	Code rural - 3.
1679	Travail - 10.
1680	Impôts locaux - 4.
1681	Traité et Convention - 68.
1682	Santé publique - 20.
1683	Traités et Conventions - 69.
1684	Santé publique - 21.
1685	Handicapés - 2.
1686	Travail - 11.
1687	Communes - 22.
1688	Débits de boissons - 9.
1689	Armée - 32.
1690	Collectivités locales - 6.
1691	Collectivités locales - 7.
1692	Accidents du travail - 9.
1693	Assurances sociales (régime général) - 34.
1694	Pompes funèbres - 2.
1695	Vins - 6.
1696	Alsace-Lorraine - 3.
1697	Communes - 23.
1698	Hôpitaux - 3.
1699	Commerce - 14.
1700	Expropriation - 4.
1701	Communes - 24.
1702	Baux commerciaux - 7.
1703	Impôts directs - 8.
1704	Code du travail - 4.
1705	Armée - 31.
1706	Traités et Conventions - 66.
1707	Traités et Conventions - 65.
1708	Traités et Conventions - 67.
1709	Servitudes - 1.
1710	Voies navigables - 2.
1711	Service national - 7.
1712	Impôts locaux - 4.
1713	Lois de finance - 2.
1714	Ordres professionnels - 3.
1715	Adultère - 2.
1716	Sécurité sociale - 13.
1717	Construction - 10.
1718	Pensions de retraite - 15.
1719	Assurances sociales (régime général) - 13 et 14.
1720	Pensions de retraite - 19.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1721	Assurances sociales (régimes particuliers) - 11.
1722	Voies navigables - 2.
1723	Santé publique - 21.
1724	Donations - 1.
1725	Agréés - 1.
1726	Hôtels - 2.
1727	Salaires - 4.
1728	Energie nucléaire - 3.
1729	Crédit - 5.
1730	Communes - 25.
1731	Impôts directs - 9.
1732	Région parisienne - 9.
1733	Rapport d'information - 35.
1734	Médecine sociale - 1.
1735	Travail - 12.
1736	Tourisme - 3.
1737	Alcoolisme - 1.
1738	Communes - 26.
1739	Education nationale - 6.
1740	Education nationale - 7.
1741	Handicapés - 4.
1742	Elections (législation) - 19.
1743	Handicapés - 5.
1744	Formation professionnelle - 2.
1745	Sécurité sociale - 13.
1746	T.O.M. - 12.
1747	Service national - 7.
1748	Francophonie - 1.
1749	Auxiliaires médicaux - 2.
1750	Région parisienne - 6.
1751	Communes - 24.
1752	Enseignement technique - 2.
1753	Enseignement technique - 3.
1754	Formation professionnelle 3.
1755	Enseignement technique - 4.
1756	Faillite et règlement judiciaire - 3.
1757	Région parisienne - 9.
1758	Construction - 11.
1759	Urbanisme - 7.
1760	Urbanisme - 8.
1761	Logement - 15.
1762	Logement - 16.
1763	Successions - 1.
1764	Energie nucléaire - 3.
1765	Code du travail - 3.
1766	Handicapés - 2.
1767	Sécurité sociale - 13.
1768	Communes - 25.
1769	Code rural - 4.
1770	Assistance judiciaire - 2.
1771	Circulation routière - 2.
1772	Assurances - 10.
1773	Douanes - 4.
1774	Cour de discipline budgétaire et financière - 1.
1775	Impôts directs - 8.
1776	Région parisienne - 6.
1777	Expropriation - 5.
1778	Auxiliaires médicaux - 2.
1779	Code du travail - 3.
1780	Enseignement technique - 2.
1781	Formation professionnelle - 3.
1782	Urbanisme - 7.
1783	Construction - 10.
1784	Enseignement technique - 4.
1785	Enseignement supérieur - 5.
1786	Enseignement technique - 3.
1787	Urbanisme - 8.
1788	Logement - 15.
1789	Santé publique - 20.
1790	Marchés administratifs - 1.
1791	Expropriation - 5.
1792	Expropriation - 4.
1793	Plan - 2.
1794	Résistants - 2.
1795	Logement - 11.
1796	Logement - 16.
1797	Construction - 11.
1798	Etrangers - 8.
1799	Code pénal - 1.
1800	Sécurité sociale - 14.
1801	Bruit - 2.
1802	Code pénal - 2.
1803	Amnistie - 12.
1804	Fêtes légales - 4.
1805	Baux commerciaux - 12.
1806	Etrangers - 9.
1807	Elections (législation) - 20.
1808	Commissions d'enquête et de contrôle - 10.
1809	Famille - 7.
1810	Logement - 17.
1811	Pensions de retraite - 33.
1812	Sécurité sociale - 15.
1813	Sécurité sociale - 16.
1814	Documentation économique - 2.
1815	Chasse - 7.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1816	Sociétés - 17.
1817	Handicapés - 6.
1818	Code pénal - 3.
1819	Postes et Télécommunications - 2.
1820	Impôts directs - 9.
1821	Urbanisme - 6.
1822	Région parisienne - 9.
1823	Sports - 10.
1824	Animaux - 3.
1825	Chasse - 5.
1826	Plan - 2.
1827	Douanes - 4.
1828	Assurances - 10.
1829	Plan - 2.
1830	Plan - 2.
1831	Travail - 13.
1832	Successions - 1.
1833	Mineurs - 2.
1834	Associations - 2.
1835	Enseignement supérieur - 6.
1836	Justice - 4.
1837	Crédit - 5.
1838	Région parisienne - 6.
1839	Sécurité sociale - 13.
1840	Calamités - 2.
1841	Enseignement privé - 2.
1842	Enseignement supérieur - 5.
1843	Enseignement supérieur - 5.
1844	Agréés - 1.
1845	Associations - 2.
1846	Handicapés - 2.
1847	Sports - 10.
1848	Cour de discipline budgétaire et financière - 1.
1849	Impôts directs - 6.
1850	Communes - 25.
1851	Sécurité sociale - 13.
1852	Région parisienne - 9.
1853	Animaux - 3.
1854	Chasse - 5.
1855	Région parisienne - 6.
1856	Plan - 2.
1857	Enseignement technique - 2.
1858	Communes - 25.
1859	Mineurs - 2.
1860	Hôtels - 2.
1861	Donations - 1.
1862	Formation professionnelle - 3.
1863	Enseignement technique - 3.
1864	Enseignement technique - 4.
1865	T.O.M. - 13.
1866	T.O.M. - 14.
1867	Baux ruraux - 19.
1868	Justice - 5.
1869	T.O.M. - 11.
1870	Nationalité française - 1.
1871	Urbanisme - 6.
1872	Marchés administratifs - 1.
1873	Sports - 10.
1874	Logement - 15.
1875	Logement - 16.
1876	Formation professionnelle - 3.
1877	Enseignement technique - 3.
1878	Salaires - 4.
1879	Enseignement technique - 2.
1880	T.O.M. - 11.
1881	Enseignement privé - 2.
1882	Construction - 11.
1883	Constitution - 9.
1884	Urbanisme - 8.
1885	Cour de discipline budgétaire et financière - 1.
1886	Impôts directs - 9.
1887	Enseignement technique - 4.
1888	Médecine sociale - 1.
1889	Commerce - 8 et 14.
1890	Services publics - 1.
1891	Sécurité sociale - 17.
1892	Communes - 27.
1893	Commerce - 15.
1894	Urbanisme - 9.
1895	Armée - 33.
1896	Alcoolisme - 2.
1897	Chasse - 8.
1898	Marchés administratifs - 2.
1899	Communes - 28.
1900	Code du travail - 5.
1901	Impôts directs - 10.
1902	Congés payés - 9.
1903	Code du travail - 6.
1904	Congés payés - 10.
1905	Code du travail - 7.
1906	Commerce - 16.
1907	Collectivités locales - 8.
1908	Assurances sociales (régime général) - 35.
1909	Logement - 18.

Nos des documents	Rubriques de la Table
1910	Assemblée parlementaire des communautés européennes - 2.
1911	Assurances sociales (régime général) - 36.
1912	Travail - 12.
1913	Personnes âgées - 9.
1914	Fonctionnaires - 15.
1915	Propriété littéraire et artistique - 2.
1916	Construction - 11.
1917	Plan - 2.
1918	Traités et Conventions - 70.
1919	Traités et Conventions - 71.
1920	Traités et Conventions - 72.
1921	Traités et Conventions - 73.
1922	Traités et Conventions - 74.
1923	Logement - 15.
1924	Logement - 16.
1925	Rapport d'information 36.
1926	Filiation - 4.
1927	Formation professionnelle - 3.
1928	Enseignement technique - 2.
1929	Enseignement technique - 3.
1930	Urbanisme - 8.
1931	Emploi - 4.
1932	Code du travail - 4.
1933	Code du travail - 4.
1934	Associations - 2.
1935	Cour de discipline budgétaire et financière - 1.
1936	Enseignement privé - 2.
1937	Enseignement supérieur - 6.
1938	Justice - 5.
1939	Enseignement supérieur - 6.
1940	Marchés administratifs - 1.
1941	Impôts directs - 9.
1942	Formation professionnelle - 3.
1943	Enseignement technique - 2.
1944	Enseignement technique - 3.
1945	Communes - 25.
1946	Plan - 2.
1947	Communes - 25.
1948	Associations - 2.
1949	Région parisienne - 9.
1950	Baux commerciaux - 7.
1951	Sports - 10.
1952	Région parisienne - 9.
1953	Sports - 10.
1954	Baux commerciaux - 7.
1955	Coopératives agricoles - 1.
1956	Formation professionnelle - 4.
1957	Code civil - 2.
1958	Assurances sociales (régimes particuliers) - 14.
1959	D.O.M. - 12.
1960	Pensions de retraite - 34.
1961	Accidents du travail - 10.
1962	Presse - 2.
1963	Communes - 25.
1964	Baux commerciaux - 7.
1965	Communes - 25.
1966	Associations - 2.
1967	Baux commerciaux - 7.
1968	Associations - 2.
1969	Associations - 2.
1970	Communes - 25.
1971	Traités et Conventions - 75.
1972	Traités et Conventions - 76.
1973	Armée - 34.
1974	Commissions d'enquête et de contrôle - 11.
1975	Code pénal - 4.
1976	Armée - 35.
1977	Rapports d'information - 37.
1978	Assurances - 11.
1979	Constitution - 10.
1980	Règlement A.N. - 8.
1981	Règlement A.N. - 9.
1982	Traités et Conventions - 68.
1983	Traités et Conventions - 69.
1984	Traités et Conventions - 77.
1985	Traités et Conventions - 78.
1986	Code rural - 5.
1987	Code rural - 4.
1988	Valeurs mobilières - 1.
1989	Code pénal - 4.
1990	Justice - 4.
1991	Assistance judiciaire - 2.
1992	Circulation routière - 2.
1993	Budget 1972 - 1.
1994	Baux ruraux - 19.
1995	Travail - 10.
1996	Elections (législation) - 21.
1997	Pensions de retraite - 35.
1998	Circulation routière - 3.
1999	Collectivités locales - 9.
2000	Communes - 29.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2001	Impôts directs - 11.
2002	Santé publique - 22.
2003	Automobiles - 10.
2004	Marchés administratifs - 3.
2005	Industries chimiques - 2.
2006	Armée - 36.
2007	Santé publique - 23.
2008	Elections (législation) - 22.
2009	Armée - 37.
2010	Budget 1972 - 1.
2011	Budget 1972 - 1.
2012	Budget 1972 - 1.
2013	Budget 1972 - 1.
2014	Budget 1972 - 1.
2015	Budget 1972 - 1.
2016	Baux ruraux - 20.
2017	Animaux - 3.
2018	Santé publique - 21.
2019	Rapports d'information - 38.
2020	T.O.M. - 15.
2021	D.O.M. - 13.
2022	Animaux - 5.
2023	D.O.M. - 14.
2024	Délégués du personnel - 4.
2025	Code pénal - 5.
2026	Rapatriés - 13.
2027	Communes - 18.
2028	Justice - 6.
2029	Sécurité sociale - 18.
2030	Famille - 8.
2031	Commissions d'enquête et de contrôle - 11.
2032	Délégués du personnel - 5.
2033	Nationalité française - 2.
2034	Traités et Conventions - 79.
2035	Traités et Conventions - 80.
2036	Traités et Conventions - 81.
2037	Baux de locaux d'habitation - 13.
2038	Coopératives agricoles - 2.
2039	Communes - 30.
2040	Impôts directs - 12.
2041	Transports - 3.
2042	Education nationale - 8.
2043	Elections (législation) - 23.
2044	Incompatibilités parlementaires - 1.
2045	Traités et Conventions - 70.
2046	Traités et Conventions - 71.
2047	Traités et Conventions - 72.
2048	Traités et Conventions - 73.
2049	Traités et Conventions - 74.
2050	Traités et Conventions - 75.
2051	Traités et Conventions - 76.
2052	Traités et Conventions - 77.
2053	Traités et Conventions - 78.
2054	Incompatibilités parlementaires - 2.
2055	Comités d'entreprises - 2.
2056	Commissions d'enquête et de contrôle - 12.
2057	Assurances sociales agricoles - 8.
2058	Armée - 38.
2059	Filiation - 4.
2060	Agriculture - 9.
2061	Comités d'entreprises - 2.
2062	Justice - 4.
2063	Assistance judiciaire - 2.
2064	Rapports d'information - 39.
2065	Budget 1971 (collectif) - 1.
2066	Traités et Conventions - 83.
2067	Régions - 1.
2068	Incompatibilités parlementaires - 2.
2069	Famille - 8.
2070	Armée - 35.
2071	Professions libérales - 2.
2072	Construction - 12.
2073	Déportés et internés - 6.
2074	Accidents du travail - 11.
2075	Elections (législation) - 24.
2076	Commerce - 17.
2077	Pensions de retraite - 36.
2078	Sports - 12.
2079	Santé publique - 21.
2080	Animaux - 3.
2081	Sécurité sociale - 18.
2082	Valeurs mobilières - 1.
2083	Justice - 6.
2084	Armée - 34.
2085	Armée - 20.
2086	Filiation 4.
2087	Médecins - 1.
2088	Commissions d'enquête - 13.
2089	T.O.M. - 16.
2090	Budget 1971 (collectif) - 1.
2091	Education nationale - 9.
2092	Budget 1971 (collectif) - 1.
2093	Education nationale - 9.
2094	Code rural - 1.
2095	Baux ruraux - 20.
2096	Travail - 13.
2097	Délégués du personnel - 5.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2098	Budget 1971 (collectif) - 1.
2099	Santé publique - 12.
2100	Justice - 4.
2101	Assistance judiciaire - 2.
2102	Règlement A.N. - 10.
2103	Budget 1971 (collectif) - 1.
2104	Communes - 18.
2105	Traités et Conventions - 79.
2106	Traités et Conventions - 81.
2107	T.O.M. - 15.
2108	Construction - 12.
2109	Lois de règlement - 5.
2110	D.O.M. - 12.
2111	Routes - 10.
2112	Travail - 13.
2113	Urbanisme - 6.
2114	Traités et Conventions - 80.
2115	Budget 1972 - 1.
2116	Santé publique - 24.
2117	Code rural - 4.
2118	Pompes funèbres - 2.
2119	Circulation routière - 2.
2120	Santé publique - 25.
2121	Budget 1972 - 1.
2122	Sécurité sociale - 18.
2123	Matériels de guerre - 1.
2124	Santé publique - 25.
2125	Budget 1971 (collectif) - 1.
2126	Sécurité sociale - 18.
2127	Code rural - 4.
2128	Automobiles - 3.
2129	Circulation routière - 2.
2130	Commissions d'enquête et de contrôle - 14.
2131	Filiation - 4.
2132	Budget 1971 (collectif) - 1.
2133	Budget 1972 - 1.
2134	Santé publique - 25.
2135	Santé publique - 24.
2136	Assistance judiciaire - 2.
2137	Justice - 4.
2138	Règlement A.N. - 11.
2139	Anciens combattants - 5.
2140	Animaux - 6.
2141	Bouilleurs de cru - 1.
2142	Amnistie - 13.
2143	Amnistie - 14.
2144	Propriété - 1.
2145	Chômage - 1.
2146	T.O.M. - 17.
2147	Sociétés - 18.
2148	Code civil - 3.
2149	Elections professionnelles - 2.
2150	Ordures ménagères - 1.
2151	T.O.M. - 18.
2152	Ordres professionnels - 12.
2153	Santé publique - 26.
2154	Professions libérales - 3.
2155	Sociétés - 20.
2156	Communes - 18.
2157	Rapports d'information - 40.
2158	Rapports d'information - 41.
2159	Rapports d'information - 42.
2160	Commissions d'enquête - 15.
2161	Armée - 32.
2162	Armée - 39.
2163	Incompatibilités parlementaires - 2.
2164	Code pénal - 4.
2165	Incompatibilités parlementaires - 2.
2166	Budget 1972 - 1.
2167	Budget 1972 - 1.
2168	Postes et Télécommunications - 2.
2169	Sécurité sociale - 18.
2170	Rapports d'information - 43.
2171	Sécurité sociale - 18.
2172	Famille - 8.
2173	Famille - 8.
2174	Code pénal - 4.
2175	Assistance judiciaire - 2.
2176	Filiation - 4.
2177	Sécurité sociale - 18.
2178	Baux ruraux - 19.
2179	Baux ruraux - 20.
2180	Baux ruraux - 19.
2181	Baux ruraux - 20.
2182	Justice - 4.
2183	Communes - 18.
2184	Rapports d'information - 44.
2185	Valeurs mobilières - 1.
2186	Code pénal - 4.
2187	Incompatibilités parlementaires - 2.
2188	Budget 1971 (collectif) - 1.
2189	Valeurs mobilières - 1.
2190	Commissions d'enquête et de contrôle - 12.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2191	Artisans et commerçants - 7.
2192	Code pénal - 4.
2193	Education nationale - 9.
2194	Education nationale - 9.
2195	Santé publique - 20.
2196	Santé publique - 20.
2197	Incompatibilités parlementaires - 2.
2198	Budget 1971 (collectif) - 1.
2199	Budget 1971 (collectif) - 1.
2200	Incompatibilités parlementaires - 1.
2201	Incompatibilités parlementaires - 1.
2202	Incompatibilités parlementaires - 3.
2203	Postes et Télécommunications - 3.
2204	Comités d'entreprise - 3.
2205	Dommages de guerre - 1.
2206	Armée - 39.
2207	Agriculture - 15.
2208	Députés - 2.
2209	Armée - 40.
2210	Commissions d'enquête et de contrôle - 16.
2211	Traités et Conventions - 84.
2212	Nationalité française - 2.
2213	T.O.M. - 13.
2214	Fonctionnaires - 16.
2215	Armée - 38.
2216	Assurances - 4 et 11.
2217	Dommages de guerre - 1.
2218	Régions - 1.
2219	Agriculture - 15 et 12.
2220	Code rural - 5.
2221	Postes et Télécommunications - 3.
2222	Douanes - 5.
2223	Transports aériens - 3.
2224	Code du travail - 8.
2225	Travail - 15.
2226	Economie nationale - 7.
2227	Président de la République (message) - 2.
2228	Assurances sociales (régimes particuliers) - 15.
2229	Artisans et commerçants - 8.
2230	Travail - 16.
2231	Traités et Conventions - 86.
2232	Traités et Conventions - 37.
2233	T.O.M. - 19.
2234	Economie nationale - 7.
2235	Impôts (dispositions particulières diverses) - 14.
2236	Fonctionnaires - 17.
2237	Artisans et commerçants - 9.
2238	Bouilleurs de cru - 2.
2239	Impôts directs - 13.
2240	Artisans et commerçants - 10.
2241	Communes - 31.
2242	Majorité (âge de la) - 7.
2243	Commerce - 18.
2244	Commissions d'enquête et de contrôle - 17.
2245	Calamités - 3.
2246	Animaux - 7.
2247	Remembrement rural - 4.
2248	Artisans et commerçants - 11.
2249	Assurances sociales (régimes particuliers) - 16.
2250	Majorité (âge de la) - 8.
2251	Veuves - 1.
2252	Code du travail - 9.
2253	Travail - 17.
2254	Elevage - 6.
2255	Pensions de retraite - 37.
2256	Assurances sociales (régimes particuliers) - 17.
2257	Artisans et commerçants - 12.
2258	Syndicats - 3.
2259	Commerce - 19.
2260	Procédure civile et commerciale - 4.
2261	Commerce - 20.
2262	Commerce - 21.
2263	Pensions de retraite - 38.
2264	Artisans et commerçants - 13.
2265	Sociétés - 20.
2266	Paris - 1.
2267	Naissance (contrôle des) - 2.
2268	Sports - 13.
2269	Artisans et commerçants - 15.
2270	Baux de locaux d'habitation - 14.
2271	Pensions de retraite - 39.
2272	Artisans et commerçants - 16.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2273	Aménagement du territoire - 1.
2274	Retraites complémentaires - 1.
2275	Ordres professionnels - 13.
2276	Elevage - 7.
2277	Assurances sociales (régimes particuliers) - 18.
2278	Baux de locaux d'habitation - 15.
2279	Amnistie - 15.
2280	D.O.M. - 15.
2281	T.O.M. - 19.
2282	Comités d'entreprise - 4.
2283	Armée - 39.
2284	Agriculture - 9.
2285	Commerce - 17.
2286	Professions libérales - 2.
2287	Comités d'entreprise - 3.
2288	Commissions d'enquête et de contrôle - 14.
2289	Rapport d'information - 45.
2290	Commissions d'enquête (III - Rapports) - 1.
2291	Commissions d'enquête (III - Rapports) - 2.
2292	Commissions d'enquête - 13.
2293	Commissions d'enquête - 15.
2294	Communes - 24.
2295	T.O.M. - 16.
2296	Travail - 16.
2297	Commerce - 8.
2298	Coopération internationale - 1.
2299	Travail - 18.
2300	Assurances sociales (régimes particuliers) - 15.
2301	Artisans et commerçants - 8.
2302	Communes - 32.
2303	Pompes funèbres - 2.
2304	Urbanisme - 6.
2305	Elections (législation) - 24.
2306	Elections (législation) - 25.
2307	Crédit - 6.
2308	Commissions d'enquête et de contrôle - 15.
2309	Fonctionnaires - 16.
2310	Sécurité sociale - 19.
2311	Rapport d'information - 46.
2312	Amnistie - 16.
2313	Amnistie - 17.
2314	Code rural - 6.
2315	Associations - 3.
2316	Œuvres de bienfaisance - 1.
2317	Faillite et règlement judiciaire - 4.
2318	Agriculture - 16.
2319	Handicapés - 7.
2320	T.O.M. - 20.
2321	Santé publique - 27.
2322	Santé publique - 28.
2323	Décorations - 8.
2324	Code rural - 7.
2325	Automobiles - 11.
2326	Elections (législation) - 26.
2327	Pensions de retraite - 40.
2328	Calamités - 4.
2329	Créances - 1.
2330	V.R.P. - 8.
2331	Bouilleurs de cru - 3.
2332	Anciens combattants - 6.
2333	Naturalisation - 1.
2334	Syndicats - 4.
2335	Syndicats - 5.
2336	Code rural - 8.
2337	Code pénal - 6.
2338	Agriculture - 9.
2339	Communes - 33.
2340	Presse - 2.
2341	Sociétés - 19.
2342	Urbanisme - 10.
2343	Travail - 15.
2344	Comités d'entreprise - 4.
2345	Lois de règlement - 5.
2346	Traités et Conventions - 88.
2347	Sociétés - 21.
2348	Traités et Conventions - 83.
2349	Traités et Conventions - 84.
2350	Traités et Conventions - 86.
2351	Traités et Conventions - 87.
2352	Communes - 32.
2353	Economie nationale - 7.
2354	Francophonie - 1.
2355	Commerce - 8.
2356	D.O.M. - 15.
2357	Racisme - 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2358	Amnistie - 20.
2359	Code pénal - 7.
2360	Procédure pénale - 4.
2361	Traités et Conventions - 89.
2362	Traités et Conventions - 90.
2363	Transports aériens - 4.
2364	Transports aériens - 5.
2365	Conseil économique et social - 1.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2366	Coopération internationale - 1.
2367	Traités et Conventions - 91.
2368	Traités et Conventions - 92.
2369	Traités et Conventions - 93.
2370	Traités et Conventions - 94.
2371	Economie nationale - 7.
2372	Délégués du personnel - 6.
2373	Assurances - 12.
2374	Code pénal - 8.
2375	Cour des comptes - 4.
2376	Accidents du travail - 12.
2377	Personnes âgées - 10.
2378	Assurances - 13.
2379	Sécurité sociale - 20.
2380	Elections (législation) - 27.
2381	Elections (législation) - 28.
2382	Sociétés - 22.
2383	Travail - 18.
2384	Traités et Conventions - 95.
2385	Sécurité sociale - 19.
2386	Santé publique - 28.
2387	Santé publique - 27.
2388	Urbanisme - 6.
2389	Elections (législation) - 24.
2390	Elections (législation) - 25.
2391	Régions - 1.
2392	Armée - 39.
2393	Commerce - 22.
2394	Racisme - 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2395	Armée - 39.
2396	Armée - 40.
2397	Travail - 16.
2398	Commerce - 23.
2399	Régions - 1.
2400	Baux ruraux - 14.
2401	Transports - 3.
2402	Traités et Conventions - 94.
2403	Traités et Conventions - 92.
2404	Traités et Conventions - 91.
2405	Traités et Conventions - 88.
2406	Assurances sociales (régimes particuliers) - 15.
2407	Traités et Conventions - 96.
2408	Traités et Conventions - 97.
2409	Traités et Conventions - 98.
2410	O.R.T.F. - 9.
2411	Artisans et commerçants - 8.
2412	Procédure civile - 5.
2413	Constitution - 11.
2414	Constitution - 12.
2415	Constitution - 13.
2416	O.R.T.F. - 9.
2417	Travail - 16.
2418	Assurances sociales (régimes particuliers) - 15.
2419	Commerce - 24.
2420	Code rural - 9.
2421	Nature (protection de la) - 2.
2422	Professions libérales - 4.
2423	Artisans et commerçants 14.
2424	Incendies - 1.
2425	Professions libérales - 2.
2426	Fonctionnaires - 16.
2427	Assurances - 11 et 4.
2428	Construction - 13.
2429	Viticulture - 1.
2430	Banque de France - 1.
2431	Commerce - 22.
2432	Procédure pénale - 4.
2433	Sociétés - 19.
2434	Commerce - 23.
2435	Urbanisme - 10.
2436	Artisans et commerçants - 8.
2437	Associations 3.
2438	Code pénal - 7.
2439	Traités et Conventions - 89.
2440	Traités et Conventions - 90.
2441	Traités et Conventions - 93.
2442	Communes - 24.
2443	Traités et Conventions - 97.
2444	Traités et Conventions - 95.
2445	Travail - 14.
2446	Communes - 24.
2447	Procédure civile - 5.
2448	Accidents du travail - 7.
2449	Rapports d'information - 47.
2450	Travail - 15.
2451	Sécurité sociale - 19.
2452	Vins - 6.
2453	Professions libérales - 2.
2454	Economie nationale - 7.
2455	Coopération internationale - 1.
2456	Assurances sociales agricoles - 8.
2457	Presse - 2.
2458	Sécurité sociale - 19.
2459	Handicapés 7.
2460	Santé publique - 6 et 15.
2461	Assurances - 11 et 4.
2462	Traités et Conventions - 96.
2463	Traités et Conventions - 98.
2464	Transports aériens - 5.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2465	Transports aériens - 4.
2466	Travail - 15.
2467	Automobiles - 3.
2468	Impôts directs - 14.
2469	Construction - 13.
2470	Fonctionnaires - 16.
2471	Coopération internationale - 1.
2472	Vins - 6.
2473	Radiodiffusion-télévision 9.
2474	Assurances sociales agricoles - 8.
2475	Banque de France - 1.
2476	Impôts directs - 14.
2477	Francophonie - 1.
2478	Régions - 1.
2479	Santé publique - 28.
2480	Construction - 13.
2481	Santé publique - 27.
2482	Artisans et commerçants - 8.
2483	Economie nationale - 7.
2484	Radiodiffusion-télévision 9.
2485	Armée - 39.
2486	Radiodiffusion-télévision 9.
2487	Armée - 39.
2488	Régions - 1.
2489	Communes - 24.
2490	Artisans et commerçants - 8.
2491	Procédure civile et commerciale - 5.
2492	Procédure civile et commerciale - 5.
2493	Commerce - 23.
2494	Radiodiffusion-télévision - 9.
2495	Radiodiffusion-télévision - 9.
2496	Santé publique - 28.
2497	Santé publique - 27.
2498	Famille - 9.
2499	Commerce - 23.
2500	Transports aériens - 6.
2501	Transports aériens - 7.
2502	Professions libérales - 6.
2503	Communes - 24.
2504	Communes - 24.
2505	Travail - 14.
2506	Procédure civile et commerciale - 5.
2507	Enseignement secondaire - 4.
2508	Enseignement technique - 5.
2509	Elections (législation) - 29.
2510	Code rural - 10.
2511	Travail - 19.
2512	Personnes âgées - 11.
2513	Viande - 1.
2514	Artisans et commerçants - 15.
2515	Assurances sociales (régime général) - 37.
2516	Transports aériens - 8.
2517	Code pénal - 9.
2518	D.O.M. - 16.
2519	Automobiles - 12.
2520	Infirmiers - 1.
2521	Exploitants agricoles - 11.
2522	Urbanisme - 11.
2523	Enseignement agricole - 1.
2524	V.R.P. - 9.
2525	Pharmacie - 1.
2526	Viande - 2.
2527	Forêts - 9.
2528	Langues étrangères - 1.
2529	Elections (législation) - 30.
2530	Résistants - 3.
2531	Elections (législation) - 31.
2532	Agriculture - 17.
2533	Code rural - 11.
2534	Procédure civile et commerciale - 5.
2535	Economie nationale - 7.
2536	Rapport d'information - 48.
2537	Rapport d'information - 49.
2538	Communes - 24.
2539	Communes - 24.
2540	Economie nationale - 7.
2541	Economie nationale - 7.
2542	Coopération internationale - 1.
2543	Coopération internationale - 1.
2544	Rapport d'information - 50.
2545	Nationalité française - 1.
2546	D.O.M. - 17.
2547	Armée - 41.
2548	Sociétés - 23.
2549	Traités et Conventions - 99.
2550	Assurances sociales agricoles - 8.
2551	Eau - 4.
2552	Actions - 2.
2553	T.O.M. - 21.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2554	Conseil économique et social - 2.
2555	Commissions d'enquête et de contrôle - 18.
2556	Assurances sociales agricoles - 8.
2557	Constitution - 14.
2558	Règlement A.N. - 12.
2559	Pensions - 41.
2560	Fruits et légumes - 4.
2561	Vins - 7.
2562	Viande - 3.
2563	Mines et carrières - 5.
2564	Associations - 4.
2565	Pensions - 42.
2566	Communes - 34.
2567	Associations - 5.
2568	Veuves - 2.
2569	Rapatriés - 14.
2570	Rentes viagères - 5.
2571	Obligation alimentaire - 8.
2572	Langue française - 1.
2573	Elections (législation) - 32.
2574	Travail - 20.
2575	Commissions d'enquête et de contrôle - 19.
2576	Marchés administratifs - 4.
2577	Amnistie - 21.
2578	Armée - 41.
2579	D.O.M. - 17.
2580	T.O.M. - 21.
2581	Viticulture - 1.
2582	Budget 1973 - 1.
2583	Procédure pénale - 5.
2584	Amnistie - 21.
2585	Budget 1973 - 1.
2586	Budget 1973 - 1.
2587	Budget 1973 - 1.
2588	Budget 1973 - 1.
2589	Budget 1973 - 1.
2590	Budget 1973 - 1.
2591	Commissions d'enquête et de contrôle - 19.
2592	Elections (législation) - 27.
2593	Automobiles - 3.
2594	Amnistie - 22.
2595	Commerce - 25.
2596	Associations - 6.
2597	Sociétés - 24.
2598	Lait et produits laitiers - 2.
2599	Veuves - 3.
2600	Sécurité sociale - 21.
2601	Santé publique - 29.
2602	Pêche - 6.
2603	Associations - 7.
2604	Obligation alimentaire - 5.
2605	Commissions d'enquête et de contrôle - 18.
2606	Commissions d'enquête et de contrôle - 21.
2607	Navigation intérieure - 1.
2608	Sociétés - 23.
2609	Amnistie - 21.
2610	Electricité - 1.
2611	Jeunesse - 8.
2612	Banque de France - 2.
2613	Agriculture - 15.
2614	Ventes aux enchères - 1.
2615	Communes - 35.
2616	Publicité - 1.
2617	Elections (législation) - 33.
2618	Sécurité sociale - 22.
2619	Mines et carrières - 6.
2620	Œuvres d'art - 3.
2621	Mines et carrières - 7.
2622	Code pénal - 10.
2623	Obligation alimentaire - 6.
2624	Travail - 21.
2625	Salaires - 5.
2626	Elevage - 9.
2627	Auxiliaires médicaux - 4.
2628	Pollution - 1.
2629	T.O.M. - 21.
2630	Transports aériens - 3.
2631	Traités et Conventions - 100.
2632	Obligation alimentaire - 7.
2633	Famille - 9.
2634	Elections (législation) - 27.
2635	Circulation routière - 4.
2636	Allumettes 1.
2637	Code pénal - 6.
2638	Professions libérales - 5.
2639	Allumettes - 1.
2640	Elections (législation) - 34.
2641	Transports aériens - 3.
2642	Jeunesse - 8.
2643	Anciens combattants - 5.
2644	Travail - 21.
2645	Commerce - 8.
2646	Code civil - 4.
2647	Sociétés - 19.
2648	Automobiles - 3.
2649	Comités d'entreprise - 5.
2650	Agriculture - 19.
2651	Chômage - 1.
2652	Traités et Conventions - 101.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2653	Traités et Conventions - 102.
2654	Amnistie - 21.
2655	Nationalité française - 1.
2656	Traités et Conventions - 103.
2657	Traités et Conventions - 104.
2658	Traités et Conventions - 105.
2659	Traités et Conventions - 106.
2660	Budget 1972 (collectif) - 1.
2661	Elections (législation) - 27.
2662	Elections (législation) - 34.
2663	Transports aériens - 7.
2664	Transports aériens - 6.
2665	T.O.M. - 21.
2666	Travail - 14.
2667	Assurances sociales agricoles - 9.
2668	Auxiliaires médicaux - 5.
2669	Ramassage scolaire - 1.
2670	Régions - 2.
2671	Pensions - 43.
2672	Veuves - 4.
2673	T.O.M. - 22.
2674	Presse - 6.
2675	Régions - 3.
2676	Commissions d'enquête et de contrôle - 21.
2677	Commissions d'enquête et de contrôle - 20.
2678	Elevage - 6 et 9.
2679	Agriculture - 15.
2680	Banque de France - 2.
2681	Automobiles 3.
2682	Actions - 2.
2683	Députés (poursuites) - 1.
2684	Veuves - 1, 2, 3.
2685	Pensions - 4.
2686	Comités d'entreprise - 5.
2687	Auxiliaires médicaux - 4.
2688	Salaires - 5.
2689	Pharmacie - 1.
2690	Pharmacie vétérinaire - 1.
2691	Procédure pénale - 5.
2692	Majorité (âge de la) - 1 à 8.
2693	Budget 1972 (collectif) - 1.
2694	Agriculture - 19.
2695	Sports - 13.
2696	Circulation routière - 4.
2697	Logement - 13.
2698	Obligation alimentaire 5, 6 et 7.
2699	Electricité - 1.
2700	Commerce - 8.
2701	Sécurité sociale - 21.
2702	Sécurité sociale - 11.
2703	Code du travail - 8.
2704	Budget 1972 (collectif) - 1.
2705	Navigation intérieure - 1.
2706	D.O.M. - 18.
2707	T.O.M. - 23.
2708	Actions - 3.
2709	Défense nationale - 1.
2710	Retraite complémentaire - 2.
2711	Rapport d'information - 51.
2712	Budget 1972 (collectif) - 1.
2713	Pensions - 42.
2714	Défense nationale - 1.
2715	Droits de l'homme - 2.
2716	Etablissements thermaux - 1.
2717	Pollution - 2.
2718	Assurances sociales (régime général) - 38.
2719	Expropriation - 6.
2720	Expulsion - 1.
2721	Logement - 21.
2722	Salaires - 26.
2723	Code civil - 5.
2724	Apprentissage - 1.
2725	Association - 8.
2726	Enfance - 4.
2727	Traités et Conventions - 103.
2728	Traités et Conventions - 105.
2729	Traités et Conventions - 102.
2730	Traités et Conventions - 101.
2731	V.R.P. - 9.
2732	Actions - 3.
2733	Marchés administratifs - 4.
2734	Famille - 9.
2735	Pollution - 1.
2736	Nationalité française - 1.
2737	Transports maritimes - 3.
2738	Elections (législation) - 33.
2739	Sociétés - 19.
2740	Hôpitaux - 4.
2741	Traités et Conventions - 100.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2742	Traités et Conventions - 99.
2743	Traités et Conventions - 106.
2744	Traités et Conventions - 104.
2745	Francophonie - 1.
2746	Droits de l'homme - 3.
2747	Auxiliaires médicaux - 5.
2748	V.R.P. - 7.
2749	Artisans et commerçants - 16.
2750	Commerce - 26.
2751	Traités et Conventions - 107.
2752	Eau - 4.
2753	Budget 1973 - 1.
2754	Budget 1973 - 1.
2755	Assurances - 12.
2756	Commerce - 17.
2757	Commerce - 17.
2758	Transports maritimes - 3.
2759	Hôpitaux - 4.
2760	Elections (législation) - 35.
2761	Droits de l'homme - 3.
2762	Salaires - 5.
2763	Jeunesse - 8.
2764	Salaires - 5.
2765	Jeunesse - 8.
2766	Associations - 5.
2767	Ventes aux enchères - 1.
2768	Retraites complémentaires - 3.
2769	D.O.M. - 18.
2770	Retraites complémentaires - 2.
2771	Régions - 3.
2772	Comités d'entreprise - 5.
2773	Transports aériens - 7.
2774	Comités d'entreprise - 5.
2775	Lois de règlement - 6.
2776	Mutualité - 3.
2777	Traités et Conventions - 109.
2778	Banque de France - 2.
2779	Sociétés - 25.
2780	Députés (poursuites) - 1.
2781	Actions - 2.
2782	Procédure pénale - 5.
2783	T.O.M. - 21.
2784	Obligation alimentaire - 7.
2785	Budget 1972 (collectif) - 1.
2786	Banque de France - 2.
2787	Actions - 2.
2788	Budget 1972 (collectif) - 1.
2789	Elections (législation) - 35.
2790	Obligation alimentaire - 7.
2791	Retraite complémentaire - 3.
2792	Mutualité - 3.
2793	Actions - 2.
2794	Actions - 3.
2795	Actions - 3.
2796	Crédit - 6.
2797	Traités et Conventions - 109.
2798	Traités et Conventions - 107.
2799	Traités et Conventions - 108.
2800	Traités et Conventions - 108.
2801	Procédure pénale - 5.
2802	Transports aériens - 7.
2803	Actions - 2.
2804	Nationalité française - 1.
2805	T.O.M. - 21.
2806	T.O.M. - 23.
2807	Actions - 2.
2808	Baux commerciaux - 13.
2809	Droits de l'homme - 3.
2810	Sondages d'opinion - 1.
2811	Actions - 3.
2812	Actions - 3.
2813	Baux commerciaux - 13.
2814	Nationalité française - 1.
2815	Nationalité française - 1.
2816	Retraites complémentaires - 2.
2817	Retraites complémentaires - 2.
2818	Actions - 3.
2819	Droits de l'homme - 3.
2820	Actions - 2.
2821	Actions - 2.
2822	Rapatriés - 15.
2823	Langues régionales - 4.
2824	Logement - 22.
2825	Baux de locaux d'habitation - 16.
2826	Circulation routière - 5.
2827	Aérodromes - 1.
2828	Logement - 23.
2829	Enseignement supérieur - 6.
2830	Logement - 24.
2831	O.R.T.F. - 11.
2832	Publicité - 2.
2833	Commerce - 27.
2834	Affichage - 2.

Nos des documents	Rubriques de la Table
2835	Lait et produits laitiers - 3.
2836	Congés payés - 11.
2837	Forêts - 11.
2838	Syndicats - 6.
2839	Amnistie - 23.
2840	Régions - 4.
2841	Crimes et délits - 3.
2842	Salaires - 7.
2843	Sécurité sociale - 23.
2844	Salaires - 8.
2845	Manuels scolaires - 1.
2846	Impôts - 1.
2847	Assurances sociales (régime général) - 39.
2848	Hôpitaux - 5.
2849	Commerce - 28.
2850	Actions - 3.
2851	Actions - 3.
2852	Sécurité sociale (généralités) - 18.
2853	Rapport d'information - 52.
2854	Artisans et commerçants - 15.
2855	Constitution - 15.
2856	Constitution - 16.
2857	Cour suprême - 1.
2858	Famille - 9.
2859	Famille - 9.
2860	Rapport d'information - 53.
2861	Rapport d'information - 54.
2862	Commerce - 24.
2863	Nationalité française - 1.
2864	Nationalité française - 1.
2865	Droits de l'homme - 3.
2866	Baux commerciaux - 12.
2867	Baux commerciaux - 13.
2868	Droits de l'homme - 3.
2869	Droits de l'homme - 3.
2870	Règlement Assemblée Nationale - 8, 10, 11, 12.